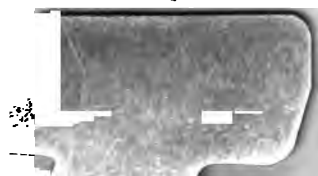




HISTOIRE
D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME TROISIE'ME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGE' HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

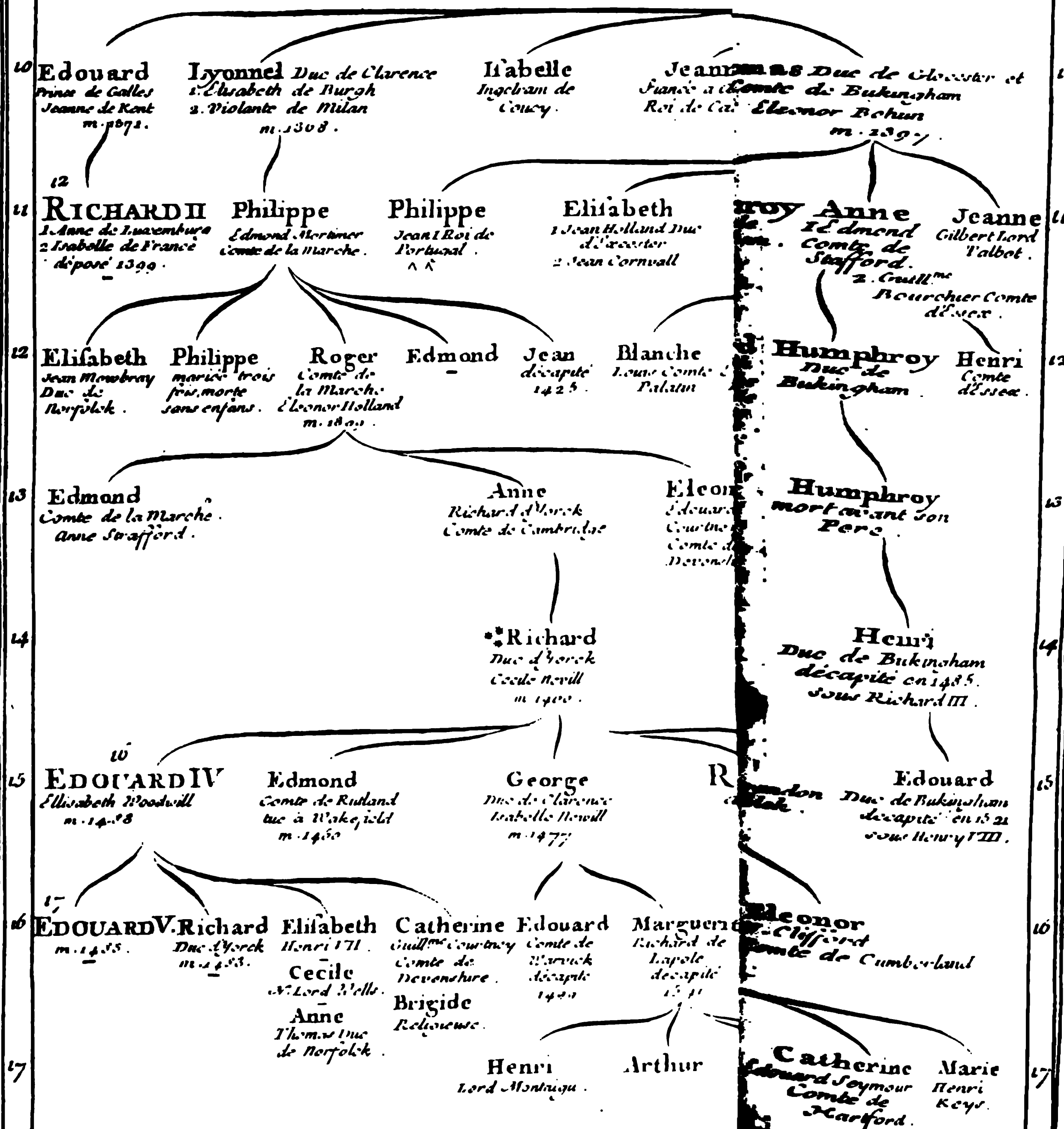
PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME TROISIÉME.



A LA HAYE.

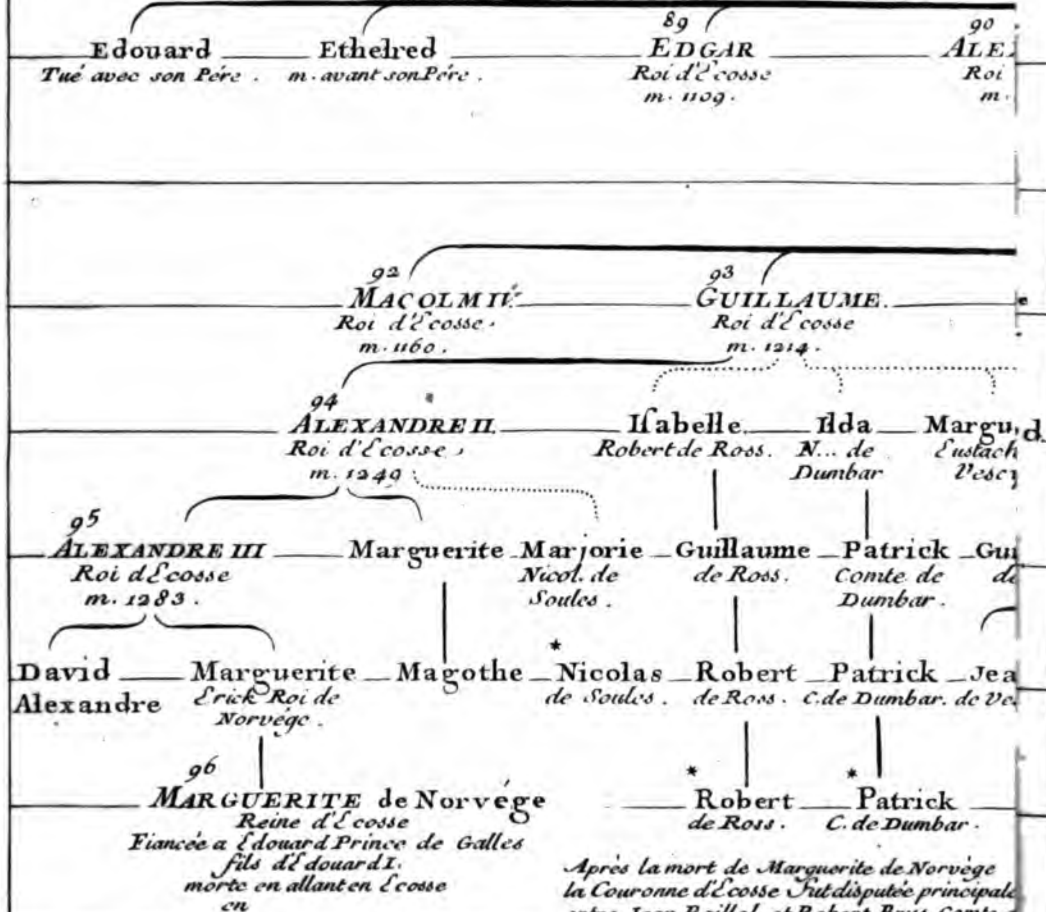
M. DCC. XLIX.



Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard ...
et leurs descendans ont droit de succéder à la Couronne, quand leur tour vient. ...
descendues d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hômes que fémes, ce qui cont...
Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Cela seroit pourtant ne...
à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie ...
Lancastre, troisieme fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Du...
Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'E...
d'Edmond Duc d'yorck son 4e fils. Mais il n'est pas possible de ranger e...
de mettre ici ce que j'ay cru le plus nécessaire pour l'intelligence de ce...

Ire. TABLE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAM

NB.
Cette Table doit être placée au commencement du IIIe. Tome





HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE NEUVIEME

Contenant les Regnes d'EDOUARD I. & d'EDOUARD II.

EDOUARD I.

Surnommé AUX LONGUES JAMBES,

Neuvieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



LA mort de Henri III. étant arrivée pendant l'abſence d'Edouard ſon Fils qui devoit lui ſucceder, ſembloit offrir aux Mécontens une occaſion favorable pour exciter de nouveaux troubles. Elle n'eut pourtant aucune ſuite fâcheuſe. Le Parti de Leiceſter étoit tellement abbatu, qu'il ne ſe trouvoit plus en état de lever la tête. Mais quand même quelques eſprits inquiets auroient voulu ſe ſervir de cette occaſion pour troubler la paix du Royaume, la bonne opinion que le Peuple avoit conçue d'Edouard, auroit rendu leurs projets imprati- EDOUARD I. 1272.

EDOUARD I. 1272.

quables. Ce Prince avoit paru avec beaucoup d'éclat, pendant les dernières années du Regne de son Pere. La victoire d'Evesham, la réduction des Rebelles d'Ely, & la clémence dont il avoit usé envers eux après qu'il les eut soumis, étoient encore récentes dans la mémoire des Anglois, & les remplissoient d'estime & d'admiration pour ses rares qualitez. Ils ne doutoient point, que ce Prince n'employât tous ses talens à rétablir la paix & la tranquillité dans son Royaume, qui avoit reçu de si violentes secousses sous les deux Regnes précédens. Ainsi bien loin de se trouver disposez à favoriser les Mécontens, ils témoignerent une extrême impatience de revoir leur nouveau Souverain, fondant sur lui seul toute l'esperance de leur bonheur à venir. Bien qu'Edouard fût absent, & qu'on n'eût pas même de ses nouvelles, tous les Barons d'un commun accord lui prêterent le serment de fidelité. En même-tems ils lui écrivirent une Lettre pleine de respect & de soumission, pour l'inviter à venir au plûtôt prendre possession du Trône de ses Ancêtres. En attendant son retour, ils s'assemblerent à Londres, pour commettre la Régence du Royaume à quelques-uns d'entre eux qui en seroient jugez les plus capables. Leur choix étant tombé sur l'Archevêque d'YORCK, & sur les Comtes de Cornouaille & de Chester, le Parlement, qui s'assembla bien-tôt après, confirma toutes les mesures qu'ils avoient prises pour la conservation de la tranquillité du Royaume.

Les Barons prêtent serment à Edouard quoiqu'absent.

Ce Parlement fut composé, non seulement des Seigneurs Spirituels & Temporels, mais encore des Députez de chaque Province, & de chacune des Principales Villes ou Citez. La même chose avoit été pratiquée sous le Gouvernement du Comte de Leicester, pendant la captivité du dernier Roi; mais ces assemblées n'avoient pas été convoquées par une autorité légitime. Je ne m'arrêterai point ici à examiner si, avant le tems dont je parle présentement, les Communes avoient le droit d'assister aux Parlemens par leurs Députez. C'est une matiere pleine de difficultez, & qui n'a pas été encore bien éclaircie. Je me contenterai de dire, qu'on ne peut disconvenir qu'elles n'ayent joui de cette prérogative sous le Regne d'Edouard I (1), & que depuis ce tems-là jusqu'à présent, elles ne l'ayent conservée sans aucune interruption.

Edouard arrive en Sicile.

Edouard continuant son voyage sans savoir ce qui se passoit en Angleterre, arriva heureusement en Sicile, ou Charles d'Anjou le reçut avec tous les honneurs dus à son rang & à son mérite. Ce fut à Messine qu'il apprit la mort du Roi son Pere, de laquelle il parut beaucoup plus touché que de celle de Jean son fils aîné, qui lui fut portée en même tems. En partant de Sicile, il prit la route de Rome, où il séjourna quelques jours, pour y voir le nouveau Pape qui étoit son ami particulier, & qui l'avoit accompagné à la Palestine, en qualité

(1) Celui-ci étoit véritablement le IV. Roi de ce nom, y en ayant eu trois du même nom du tems des Saxons. Aussi avoit-on accoutumé, en parlant de cet Edouard-ci & des deux suivans, en les nommant I, II, III, d'ajouter *post Conquestum*, après la Conquête; mais peu à peu cette addition a été négligée. RAPIN THOYRAS.

de Légat. Ensuite, il prit son chemin par la France & passa par la Bourgogne. Comme il avoit la réputation d'être vaillant & droit, le Comte de Châlon, qui se piquoit des mêmes qualitez, le pria d'assister à un Tournoi qui se devoit faire dans son païs, & lui fit même une espece de défi. Bien qu'un Roi d'Angleterre pût honnêtement se dispenser de se mesurer avec un Comte de Châlon, Edouard accepta le défi sans balancer. Il craignit sans doute de faire quelque tort à sa reputation, s'il le réfusoit. Les Lettres mêmes du Pape, qui lui écrivit pour le détourner de cette résolution, ne furent pas capables de l'arréter. Il y a des Historiens qui prétendent, que les Bourguignons n'userent pas de toute la bonne-foi réquise en ces occasions. Ils disent que le Tournoi se changea en un véritable combat, dans lequel les Anglois eurent l'avantage, & qui fut nommé *La petite Bataille de Châlon.*

EDOUARD I. 1273. Il se trouve à un Tournoi fait à Châlon.

Comme Edouard traversoit la France, il ne crut pas pouvoir se dispenser d'aller faire un tour à Paris, pour y rendre visite au Roi Philippe, qui lui fit toutes sortes d'honneurs & de caresses, & reçut de lui l'hommage pour la Guienne. Ensuite, Edouard se rendit à Bourdeaux, pour y recevoir l'hommage des Vassaux de ce Duché. Quelques-uns ont dit que *Gaston de Moncade*, Vicomte de Bearn, voulut éviter de rendre cet hommage, & qu'il fut arrêté à Bourdeaux où il étoit allé trouver le Roi. Mais quoiqu'il soit vrai, que ce Vicomte promit de ne point quitter la Cour d'Edouard sans sa permission, il est pourtant certain que les différens qu'il avoit avec le Roi ne regardoient nullement l'hommage du Bearn. Le Recueil des Actes publics fait voir manifestement, que ces démélez étoient sur tout autre chose. Ils furent terminez à Limoges par le ministère d'*Accurse*, fameux Jurisconsulte, qui étoit alors au service du Roi.

Il va voir le Roi de France à Paris; Et de là en Guienne.

Mezerai.

Act. Publ. T. II. p. 132.

Dès qu'Edouard eut achevé de règler ses affaires en Guienne, il se rendit dans son Royaume, où il fut reçu avec toutes les marques possibles d'amour & de respect, comme ayant acquis un nouveau mérite, par l'Expédition qu'il venoit de faire dans la Palestine. Peu de jours après son arrivée, il fut couronné avec Alienor son épouse, en présence d'Alexandre III. Roi d'Ecosse, du Duc de Bretagne, & de toute la Noblesse du Royaume. Les Historiens ont remarqué, qu'à l'occasion de cette solemnité, on lâcha dans la campagne cinq-cens chevaux, qui furent liberalement donnez à ceux qui les purent attraper.

1274. Il arrive en Angleterre, où il est couronné.

Le premier soin qui occupa le nouveau Roi, après son Couronnement, fut d'examiner à fond les affaires de son Royaume. Pour cet effet, il nomma des Commissaires qui eurent ordre de parcourir les Provinces, & de s'informer exactement touchant les Fiefs qui dépendoient de la Couronne, & de l'état ou ils se trouvoient. Ils furent aussi chargez d'examiner & de punir les malversations des Magistrats, qui, depuis quelque tems, n'avoient que trop abusé de leur autorité pour opprimer les Sujets. Cette premiere démarche produisit un merveilleux effet parmi le peuple. On comprit par là, que ce Prince avoit in-

Il envoye des Commissaires dans les Provinces.

EDOUARD I. 1274.

tention de gouverner d'une toute autre maniere que ſon Pere & ſon Ayeul; & l'on attendit avec confiance les heureux effets des maximes qu'il ſuivoit pour ſe procurer un Regne tranquille. Il étoit abſolument néceſſaire qu'Edouard ſe fit eſtimer & craindre de ſes Sujets, afin qu'aucun trouble domeſtique n'apportât des obſtacles aux grands deſſeins qu'il méditoit. Le premier, & celui qui l'occupoit le plus, étoit de châtier Leolyn Prince de Galles. Ce Prince avoit aſſez fait voir pendant les derniers troubles dont l'Angleterre avoit été agitée, combien ſon voiſinage étoit dangereux, puiſqu'il avoit toujours été prêt à ſoutenir les Anglois mécontens. Jamais, ſans lui, le Comte de Leiceſter ne ſeroit monté au haut degré de puiſſance où il s'étoit vu; & le Comte de Gloceſter ne ſe ſeroit pas rendu redoutable, ſans les ſecours de Leolyn. La conduite que ce Prince avoit tenue en ces occaſions, & en pluſieurs autres, avoit fait prendre à Edouard la réſolution de mettre cet ennemi hors d'état de nuire. Mais les circonſtances du tems & ſon voyage de la Terre Sainte, l'avoient obligé à différer l'exécution de ce projet. Leolyn ne l'ignoroit pas. Il regardoit Edouard comme ſon plus grand ennemi. Mais les précautions qu'il voulut prendre pour ſe mettre à couvert de ſon reſſentiment, firent un effet tout contraire, puiſqu'elles fournirent au Roi un prétexte de l'attaquer.

Il forme le deſſein de châtier le Prince de Galles.

1275. Sujet de la Guerre de Galles.

J'ai dit ci-devant que le vieux Leolyn, Ayeul de celui-ci, s'étoit rendu Vaſſal & Tributaire de Henri III, & que ſon Succeſſeur avoit fait hommage à ce même Roi, pour tout le Païs de Galles. Quoique depuis ce tems-là les Gallois euſſent fait quelques efforts pour ſe délivrer de ce joug, juſqu'à vouloir ſe donner au Pape, ils n'avoient pu y réuſſir. Malgré les troubles qui affligerent l'Angleterre ſous le Regne précedent, la Couronne étoit demeurée en poſſeſſion de compter le Prince de Galles parmi ſes Vaſſaux. Immédiatement après la mort de Henri III., & avant le retour d'Edouard, Leolyn fut ſommé de venir rendre hommage au Roi abſent: mais il ne tint aucun compte de cette ſommation. Ce refus fut cauſe que le nouveau Roi, incontinent après ſon arrivée, le fit ſommer une ſeconde fois de venir lui rendre hommage, & d'aſſiſter à ſon Couronnement en qualité de Vaſſal. Leolyn trouva des raiſons pour s'en diſpenſer. Il prétendit que les Anglois n'avoient pas obſervé le dernier Traité de Paix, & qu'ils avoient commis ſur les frontieres divers excès, dont il demandoit réparation. Pour lui ôter ce prétexte, le Roi nomma des Commiſſaires qui eurent ordre de rectifier toutes choſes, & en même tems, il le fit encore ſommer de venir lui rendre hommage. Cette troiſiéme ſommation ne fit pas plus d'effet que les précedentes. Cependant Leolyn, ayant appris que l'Archevêque de Cantorberi ſe préparoit à l'excommunier & à mettre un Interdit ſur tous ſes Etats, écrivit au Pape pour tâcher de parer ce coup. Les moyens qu'il employa pour mettre la Cour de Rome dans ſes intérêts, furent ſi efficaces, que le Pontife défendit à l'Archevêque

Act. Publ. T. II. pag. 26.

d'agir contre lui, pendant qu'il offriroit de rendre hommage dans son païs. Edouard ne se payant pas de toutes ces chicanes, lui fit faire une citation peremptoire, à laquelle ce Prince ne crut pas pouvoir se dispenser d'obeïr. Il voulut pourtant ménager encore le terrein, prétendant qu'il n'étoit obligé de rendre hommage qu'au Roi en personne, & sur la frontiere des deux Etats. Edouard voulut bien y consentir. Mais une maladie dont il fut attaqué en allant à Shrewsburi pour ce sujet, fit remettre l'hommage à une autre fois. Dans la suite, Leolyn se repentit de l'avance qu'il avoit faite. Depuis ce tems-là, rien ne fut capable de le porter à s'aller mettre entre les mains d'un Monarque qu'il regardoit comme un ennemi juré. Après plusieurs autres sommations infructueuses, le Roi comprit enfin qu'il falloit employer des moyens plus efficaces. Cependant voulant règler les affaires de son Royaume avant que d'entrer en guerre avec ses voisins, il se contenta de faire citer Leolyn devant le Parlement qui devoit s'assembler au commencement de l'année suivante. Ce Prince n'y comparut point. Il allegua pour justifier son refus, que le Roi ayant marqué en diverses occasions une extrême animosité contre lui, il ne pouvoit confier sa personne à un ennemi déclaré. Neanmoins il protesta qu'il étoit prêt à rendre son hommage dans son propre païs, si le Roi vouloit y envoyer des Commissaires pour le recevoir, ou bien dans un lieu tiers, où il pût se trouver sans danger. Il offrit encore d'aller sur les terres du Roi, pourvu qu'il lui donnât le Prince son Fils aîné en ôtage, avec le Comte de Glocester & le Grand Chancelier. Une réponse si arrogante ne fit que confirmer Edouard dans la résolution qu'il avoit prise. Il dissimula pourtant, pour ne pas interrompre les séances du Parlement qui étoit occupé à des affaires très importantes. C'étoit à faire d'excellentes Loix, qui assuroient le repos & la liberté du Peuple, aussi bien que les immunitez de l'Eglise, & les privileges du Clergé. On les nomma *les Statuts de Westminster*.

EDOUARD I. 1275.

Act. Publ. T. II. pag. 68.

Statuts de Westminster.

Dès que le Parlement fut séparé, le Roi pensa sérieusement à la guerre qu'il avoit dessein de porter dans le Païs de Galles, pour punir la désobéïssance de Leolyn. Pendant qu'il faisoit ses préparatifs, il arriva que des Armateurs de Bristol prirent un Vaisseau, sur lequel étoit une des filles du feu Comte de Leicester, qui alloit trouver Leolyn avec qui elle étoit accordée. Le Prince demanda sa Femme; & le Roi ayant refusé de la lui renvoyer, il comprit qu'il devoit s'attendre à la Guerre. En effet, dès qu'Edouard eut pris toutes ses mesures, il fit assembler les Pairs du Royaume, qui donnerent un Jugement, par lequel Leolyn fut déclaré coupable de felonie; sur quoi, la guerre lui fut déclarée. Ce Prince se repentit alors d'avoir poussé les choses si loin. Pour conjurer l'orage dont il étoit menacé, il demanda la Paix avec soumission; & en même tems, il supplia le Roi de lui rendre son Accordée. L'une & l'autre demande lui fut refusée, à moins qu'il ne

1276.

Edouard attaque le Prince de Galles.

Act. Publ. T. II. pag. 68.

EDOUARD I. 1276.

voulut s'engager à réparer les dommages qu'il avoit causez aux frontieres d'Angleterre, pendant les Guerres précedentes, condition qu'il ne voulut pas accepter. La Guerre fut donc commencée : mais pendant la premiere Campagne, elle ne fut pas poussée avec beaucoup de chaleur.

1277. Edouard pousse Leolyn.

Au commencement du Printems suivant, Edouard ayant assemblé de très grandes forces, se mit à la tête de son Armée, & la mena dans le païs ennemi. Il y fit pratiquer un large chemin, au travers d'une vaste Forêt, s'ouvrant par là un passage pour pénetrer jusques dans le centre de cette Principauté. Avant que de s'engager davantage dans ce païs-là, il y fit construire les Châteaux de *Flint* & de *Rutland* (1), qui lui en assuroient l'entrée en tout tems, & une retraite en cas de besoin. Comme les Gallois n'étoient pas en état de lui faire tête, il s'avança plus loin, & les poussa jusqu'à la montagne de *Snowdon*, qui leur servoit ordinairement d'azyle quand ils étoient poursuivis par les Anglois. Dans le même tems sa Flotte attaqua la petite Isle d'Anglesey, qui ne fit qu'une très legere résistance.

Qui le soumet à de dures conditions.

Leolyn se trouvant hors d'état de s'opposer à un si puissant ennemi qui l'attaquoit avec toutes ses forces, se vit contraint de demander humblement la Paix, qui ne lui fut accordée qu'à de très dures conditions. Il fut obligé de s'engager à payer cinquante-mille livres sterling pour les frais de la Guerre. De-plus, Edouard ayant bien voulu lui rendre l'Isle d'Anglesey, il fut convenu, qu'à l'avenir il la tiendroit de la Couronne d'Angleterre, sous la redevance de mille marcs tous les ans. Il promit encore de donner une entiere satisfaction à David son frere qui s'étoit retiré auprès du Roi, & il livra des ôtages pour sureté de sa parole.

1278. *Act. Publ. T. II, pag.* 91. Edouard lui rend ses ôtages. *Ibid. pag.* 95.

La fierté du Prince de Galles se trouvant à peu près domptée par un Traité si mortifiant, Edouard se contenta, pour cette fois, de l'honneur de la victoire. Il lui rendit généreusement ses ôtages, & le quitta encore des sommes ausquelles il s'étoit obligé. Cependant il se fit faire une donation de l'Isle d'Anglesey, de laquelle pourtant il ne devoit jouir, qu'en cas que Leolyn mourût sans enfans. Ensuite, il lui rendit sa Fiancée, & lui fit même l'honneur d'assister à ses nôces. Il créa encore David frere de Leolyn, Comte de Dembigh ; & pour l'attacher

(1) Il devroit dire *Rudhlan*, dans le Comté de *Flintshire*. Ce Château fut bâti par *Lhewehlin ap Sitsilth*, & enlevé la premiere fois aux *Gallois* par *Robert de Rudhlan*, Neveu de *Hugues* Comte de *Chester* ; ainsi, le Château ne fut point bâti, mais réparé par *Edouard I. Offa* Roi de *Mercie*, & *Meredith* Roi de *Dyved*. furent tuez au Combat qui se donna à *Rudhlan* en l'année 794. *Cambd.* sur *Flintshire*.

Cette *Note* n'est pas de M. *Tindal*. A la pag. 140. du Volume des *Remarques historiques & critiques sur l'Histoire d'Anglcterre* &c. On lit en titre : NOTES *ajoutées &* CORRECTIONS *communiquées, par le Révérend* W. S. *pendant l'absence du Traducteur Anglois*. Ces *Notes* & *Corrections* sont au nombre de 24. On les trouvera chacune à leur place, distinguées de celles de l'Auteur & de son Traducteur par cette marque : REV. W. S.

aux intérêts de l'Angleterre, il lui fit épouser une riche Héritiere Angloise.

EDOUARD I. 1278. 1279.

Il acquiert le Comté de Ponthieu en France.

L'heureux succès de la Guerre de Galles fut immédiatement suivi de l'acquisition qu'Edouard fit en France du Comté de *Ponthieu* & de *Montreuil*, échu à la Reine sa femme par la mort de la Reine de Castille sa mere, qui en étoit en possession. Mais pour obtenir du Roi de France l'investiture de ce Fief, il fut obligé de confirmer le Traité que le Roi son Pere avoit fait pendant qu'il étoit captif du Comte de Leicester, & de renoncer comme lui à l'Anjou & à la Normandie. Il se reserva pourtant trente livres de rente sur les revenus de cette derniere Province, apparemment comme un témoignage qu'elle avoit appartenu à ses Ancêtres.

Plusieurs Juifs sont punis pour avoir alteré la monnoye.

Cette affaire étant terminée, Edouard s'occupa sérieusement du soin de reparer le désordre arrivé dans la Monnoye, qui avoit été extraordinairement alterée & corrompue pendant les troubles du dernier Regne. Sur l'avis qu'on lui donna que les Juifs étoient les principaux auteurs de ce mal, il fit saisir en un même jour tous ceux qui se trouverent dans le Royaume, afin qu'aucun des coupables ne pût échaper. Ensuite, aprés un examen rigoureux, deux cens quatre-vingt d'entre eux, convaincus d'avoir rogné les Especes, d'en avoir battu de fausses, ou d'avoir prêté la main à les débiter, furent condamnez à mort, & exécutez sans misericorde.

Statut de Mainmorte.

Une affaire d'une autre nature, mais non moins importante pour le public, fournit au Roi une nouvelle occasion de faire paroître la résolution qu'il avoit prise de reformer les abus qui s'étoient introduits dans le Royaume. On se plaignoit depuis longtems de l'accroissement excessif des richesses du Clergé & des Monasteres, sans qu'on eût pu jusqu'alors trouver des remedes efficaces pour arrêter le cours d'un mal si préjudiciable à l'Etat. Les Barons, qui avoient exigé du Roi Jean la Chartre dont il a été souvent parlé, avoient pris soin d'y faire inserer une défense expresse aux Sujets, d'aliener leurs Terres en faveur de l'Eglise. Mais cet article, non plus que plusieurs autres, n'avoit pas été bien observé. Les plaintes sur ce sujet s'étoient renouvellées au commencement de ce Regne, sous lequel on croyoit avoir lieu d'esperer que tous les abus seroient redressez. On fit voir manifestement au Roi, qu'avec le tems, toutes les Terres passeroient entre les mains du Clergé, si l'on continuoit à souffrir que les Particuliers alienassent leurs biens en faveur de l'Eglise. En effet, l'Eglise ne mourant point, acquerant toujours & n'alienant jamais rien, il ne pouvoit se faire que son bien ne s'accrût excessivement, & qu'elle n'acquît enfin toutes les Terres du Royaume. Edouard ayant mûrement examiné cette affaire, assembla le Parlement, & y proposa de faire une Loi qui remediât à cet abus. Cette proposition ayant été reçue avec joye, il fut fait un Statut, par lequel il étoit défendu à toutes sortes de personnes de disposer de leurs biens

EDOUARD I. 1279. en faveur des Societez qui ne meurent point, sans une expresse permission du Roi. Ce Statut fut appellé *Statut de Main-morte*, parce qu'il étoit destiné à empêcher que les Terres ne tombassent en mains mortes, c'est-à-dire, inutiles au service du Roi & du Public, sans esperance qu'elles dussent jamais changer de Maîtres.

1280. Le Parlement qui s'assembla l'année suivante, ayant voulu remedier à un autre abus, donna lieu, sans y penser, à en faire naître un plus grand. Pendant les troubles des deux derniers Regnes, plusieurs personnes s'étoient approprié des Terres qui ne leur appartenoient pas. La Couronne même avoit souffert de ce désordre. Pour remedier à ce mal & rendre à un chacun ce qui lui étoit dû, le Parlement fit un Acte, qui étoit très juste en lui-même. Il portoit, que ceux qui possedoient des Terres contestées, seroient obligez de faire voir comment ils en avoient acquis la possession, & de produire leur Titre devant les Juges, pour y être examiné. Ce Statut reçut le nom de *Quo Warranto*, du mot Anglois *Warrant* qui veut dire *garantie*, c'est-à-dire, un Acte qui sert de fondemennt ou de garantie à la possession. Ainsi le *Quo Warranto* est proprement un droit de demander à quelqu'un, par quel *Warrant*, ou sur quel fondement il possede le bien contesté. Ce Reglement étoit juste & nécessaire : mais le Roi, séduit par un mauvais conseil, & par la passion d'amasser de l'argent, en fit un usage contraire au dessein du Parlement, & s'en servit pour opprimer ses Sujets. Comme il n'ignoroit pas, que parmi le grand nombre de gens qui tenoient des Terres de la Couronne, il ne se pouvoit qu'il ne s'en trouvât plusieurs qui avoient perdu leurs Titres, il voulut tirer avantage de leur malheur, sous prétexte d'exécuter le Statut que le Parlement venoit de faire. Pour cet effet, il publia une Proclamation qui ordonnoit à tous ceux qui tenoient des Terres de la Couronne, de produire leurs Titres devant les Juges du Royaume. Cette Proclamation fut regardée comme la source d'une très grande oppression. En effet, ceux qui furent attaquez les premiers, & qui ne purent produire leurs Titres primordiaux, quoiqu'ils prouvassent d'ailleurs une longue possession, se virent contraints de payer de grosses sommes au Roi, pour pouvoir conserver leurs Terres.

Statut de *Quo Warranto*, dont le Roi fait un mauvais usage.

Ce mal seroit allé beaucoup plus loin, si la fermeté du Comte de Warren n'en eût pas arrêté le cours. Ce Seigneur ayant comparu devant les Juges, on lui demanda le Titre fondamental, en vertu duquel il possedoit ses Terres. Il répondit à cette demande, en tirant du fourreau une vieille épée toute rouillée, & en disant aux Juges, que c'étoit par cet instrument que ses Ancêtres avoient acquis leurs Terres, & que c'étoit par celui-là même qu'il prétendoit les conserver jusqu'à sa mort. Une réponse si hardie sembloit devoir attirer des affaires fâcheuses à ce Comte ; mais elle fit un effet tout contraire. Elle fit comprendre au Roi, combien il lui seroit difficile de rançonner sa Noblesse, sous un prétexte si frivole, sans tomber dans de grands inconvéniens. Il vit bien

Hardiesse du Comte de Warren.

qu'il

qu'il y avoit encore parmi les Barons des gens qui n'étoient pas moins disposez à hazarder toutes choses pour conserver leurs biens & leurs privileges, que ceux qui avoient vécu du tems de Jean & de Henri III. D'ailleurs il connut par là, combien ses prétentions paroissoient injustes au Peuple comme elles l'étoient en effet. Ces considérations l'ayant porté à révoquer sa Proclamation, le Peuple en témoigna une joye qui fit assez connoître combien il avoit ressenti cette opression. D'un autre côté le Roi tira de sa moderation plus d'avantages, qu'il ne s'étoit fait de tort par son injustice. Ses Sujets chargerent ses Ministres de tout ce qu'il y avoit d'odieux dans sa conduite, & lui attribuerent l'honneur d'avoit reparé le mal par sa sagesse. Quelque gloire que ce Prince ait acquis par ses conquêtes, la victoire qu'il remporta sur soi-même en cette occasion, lui fait bien plus d'honneur que tous ses exploits guerriers. Il est infiniment moins glorieux à un Souverain, de conquerir des Provinces & des Royaumes qui ne lui appartiennent pas, que de se désister volontairement d'une prétention dont il vient à reconnoître l'injustice.

EDOUARD I. 1280.

Le Roi revoque sa Proclamation.

Ces occupations domestiques furent interrompues par la revolte de Leolyn. Ce Prince, ne pouvant qu'avec une extrême peine porter le joug des Anglois, fit de nouveaux efforts pour s'en délivrer; mais ce ne fut que pour se jetter dans le précipice. Trois choses principalement l'engagerent dans cette entreprise. La premiere fut l'humeur inquiete de David son Frere. Quelque précaution qu'Edouard eût prise pour se concilier son affection par plusieurs bienfaits, ce Prince ne cessoit point d'exciter son Frere à prendre les armes, pour se tirer de la sujetion où il se trouvoit. Il croyoit y avoir un interêt particulier, parce que Leolyn n'ayant point d'enfans, il étoit son Successeur présomptif. La seconde chose qui faisoit pancher Leolyn du côté de la Guerre, étoit une certaine Prophetie du fameux Merlin. Les Gallois croyoient voir dans cette prétendue prédiction, que Leolyn étoit destiné à porter le Diadême de *Brutus*, premier Roi, comme on le prétendoit, de toute l'Isle d'Albion. Cette fantaisie s'étoit tellement emparée de leurs esprits, & de celui de Leolyn même, qu'ils bâtissoient là-dessus, comme sur un fondement assuré. La troisiéme enfin, qui étoit la seule que Leolyn alleguoit, étoit fondée sur certains griefs, dont il donna la liste à l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit allé le trouver pour le porter à la Paix. Si ces griefs (1), dont un Historien a rapporté la substance, étoient véritables, il est certain que ce Prince n'avoit que trop de raison de faire des efforts pour se délivrer du joug qui lui étoit imposé. Mais Edouard refusa d'écouter ses plaintes. Cette dureté fit comprendre à Leolyn, qu'une vigoureuse défense étoit le seul moyen qui pût le mettre à couvert d'une sujetion qu'il regardoit

1281. Guerre de Galles.

(1) On en trouve la liste dans la Chronique du Païs de *Galles*, par *Powel*. TINDAL.

EDOUARD I. 1281. comme un véritable esclavage. Il prit donc les armes pour secouer ce joug importun; & ayant surpris le Lord Clifford qui commandoit pour le Roi dans les frontieres, il tua plusieurs de ses gens, & l'emmena prisonnier. Ensuite, il entra plus avant dans les Terres des Anglois, où il fit de grands ravages, & défit les Comtes de Northumberland & de Surrey, qui avoient été envoyez dans ces quartiers-là pour arrêter ses progrès.

1282. Edouard marche en personne contre les Gallois.

Ce fut une grande mortification pour Edouard, de voir que ses Troupes se fussent laissé battre par les Gallois. Cependant, dans l'esperance d'être lui-même plus heureux, il assembla une nombreuse Armée, pour aller encore une fois dompter la fierté de Leolyn. Pendant que ses Troupes étoient en marche pour se rendre sur les frontieres de Galles, il alla rendre visite à la Reine sa Mere, qui s'étoit retirée dans le Monastere d'Ambresburi. Cette Princesse, prévenue eu faveur du feu Roi son Epoux, fit voir à son Fils un homme qui se vantoit d'avoir recouvré la vue sur le tombeau de Henri III, & par son intercession. Elle croyoit sans doute lui faire plaisir. Mais elle fut bien surprise de lui entendre dire, qu'il étoit tellement persuadé de la justice & de la probité du feu Roi son Pere, qu'il ne doutoit nullement, que s'il eût été en son pouvoir, il n'eut plûtôt ôté, que rendu la vue à cet imposteur.

Faux miracle attribué à Henri III.

Edouard n'ayant demeuré que peu de tems auprès de la Reine sa Mere, la quitta, pour aller se mettre à la tête de son Armée. Il entra dans le Païs de Galles sans y trouver aucune opposition, Leolyn s'étant retiré sur la montagne de *Snowdon*, dans un poste où il ne pouvoit être attaqué. Cet obstacle n'étant pas capable de rebuter Edouard, il résolut d'investir son ennemi, en se rendant maitre de toutes les avenues par où il auroit pu lui échaper. Rien ne pouvoit mieux marquer l'envie qu'il avoit de réussir dans son entreprise, qu'un pareil projet, qu'aucun de ses Prédécesseurs n'avoit jamais osé tenter. Pour cet effet, après avoir garni tous les postes, il fit construire un pont de bateaux sur la Riviere de *Mennay*, vis-à-vis de Bangor, afin de pouvoir mettre aussi des Troupes dans l'Isle d'Anglesey. Ensuite, prévoyant que le blocus seroit de longue durée, il en laissa le commandement à *Roger*
1283. *Mortimer*, & alla en attendre l'évenement dans le Château de Rutland, qu'il avoit fait bâtir pendant la Guerre précédente. Dans le poste où Leolyn s'étoit retiré, il auroit sans doute épuisé la patience de ses ennemis, si un accident inopiné ne l'eût engagé à se priver lui-même de cet avantage. Quelques Anglois de ceux qui étoient dans Anglesey, ayant passé le pont dont je viens de parler, pour aller reconnoître le païs, furent attaquez par les Gallois, & poursuivis de si près, que la plupart furent tuez, ou se noyerent en voulant repasser dans l'Isle. Ce petit avantage fit croire à Leolyn que le Ciel commençoit à se déclarer en sa faveur, & que la Prophétie de Merlin alloit s'accomplir. Plein de cette idée flateuse, ils descendit dans la plaine pour combattre les Anglois, sans considerer l'inégalité de ses forces. Mais il éprouva bien-

tôt combien ses esperances étoient mal fondées, puisque dans le combat où il s'engagea témerairement, il fut tué sur la place, après avoir vû son Armée dans une entiere déroute. On trouva dans ses poches certaines Lettres en chiffre, qui faisoient comprendre qu'il avoit de grandes intelligences en Angleterre: mais Edouard ne jugea pas à propos d'en faire une exacte recherche. Cependant, afin d'inspirer de la terreur à ceux qui s'étoient engagez avec ce Prince, il fit exposer sa tête, couronnée de lierre, sur les murailles de la Tour de Londres. On pouvoit comprendre par-là ce que des Sujets devoient attendre de la séverité du Roi, puisqu'un Prince Souverain étoit traité de cette maniere.

EDOUARD I. 1283. Leolyn est vaincu & tué. *Act. Publ. T. II. pag. 224.*

Sa tête est exposée sur la Tour de Londres.

Telle fut la fin de ce Prince descendu de *Roderic le Grand*, de qui j'ai parlé ailleurs, & d'une des plus anciennes Maisons Souveraines de l'Europe. Avec lui expira la liberté de sa Nation. Les Gallois découragez par la mort de leur Prince, & par leur défaite, & n'étant plus en état de résister, Edouard se rendit aisément maitre de tout leur Païs, dont il distribua la plus grande partie à ses Officiers & à ses Courtisans, ne se reservant pour lui que la Souveraineté, & les Places fortifiées.

Edouard s'empare du Païs de Galles.

Quelque tems après, David, Frere de Leolyn, rodant encore dans le païs, eut le malheur d'être pris par les Anglois, & d'être envoyé à Rutland où le Roi étoit encore. Ce fut en vain qu'il demanda instamment la faveur d'aller se jetter à ses pieds, pour implorer sa misericorde. Comme il étoit le seul de sa famille, Edouard voulut s'assurer sa conquête par la mort de ce Prince. Suivant cette résolution, il le fit conduire à Shrewsburi, où par l'avis du Parlement qui avoit été convoqué pour ce Sujet, il fut condamné à mourir de la mort des Traitres. Cette rigoureuse Sentence fut exécutée, sans qu'on épargnât à ce malheureux la moindre des circonstances de cet infame supplice. Sa tête fut exposée en spectacle auprès de celle du Prince son Frere, & les quatre quartiers de son corps furent envoyez à Yorck, à Bristol, à Northampton, & à Winchester.

Il fait mourir David frere de Leolyn, & fait mettre sa tête auprès de celle de son Frere.

Act. Publ. T. II. pag. 247.

La rigueur qu'Edouard exerça envers ce Prince a été rapportée par tous les Historiens, sans qu'aucun ait daigné s'y arrêter un moment pour la condamner. C'est pourtant une action qui ne peut gueres être excusée. Quand même la rigueur du Droit auroit autorisé une sentence de mort, n'étoit-ce pas une barbarie extrême, que de faire mourir un Prince d'une Maison Souveraine, d'un supplice jusqu'alors inusité à l'égard des personnes un peu distinguées par leur naissance? Que n'auroient-ils pas dit, ces mêmes Historiens, si un Roi de France, après avoir pris dans un combat un Frere d'un Roi d'Angleterre, l'avoit fait pendre ignominieusement à une potence? Ou si, ayant trouvé le corps du Roi-même tué dans une bataille, il avoit fait mettre sa tête sur les murailles de la Bastille?

Après qu'Edouard se fut ainsi assuré la possession de cette Principauté, il chercha les moyens de prévenir les accidens qui pourroient la

Le Païs de Galles est uni à l'Angleterre.

EDOUARD I. 1283.

lui faire perdre. L'union de ce Païs à la Couronne d'Angleterre, fut celui qui lui parut le plus propre. Pour cet effet, il convoqua un Parlement où il fut résolu que le païs de Galles seroit inséparablement uni à la Couronne. Ce fut de cette maniere, que les Gallois, ce petit reste des anciens Bretons, perdirent enfin leur liberté, après l'avoir conservée dans ce petit coin de l'Isle pendant plus de huit-cens ans. Certainement on ne pourroit, sans injustice, leur refuser les louanges qui sont dues à la constance avec laquelle ils avoient jusqu'alors défendu leur Patrie. Dénuez de tout secours, sans Alliances étrangeres, & sans forces maritimes, ils s'étoient maintenus contre les Rois d'Angleterre, Saxons & Normans, qui avoient presque tous tenté de les subjuguer avec des forces infiniment superieures. Il est vrai qu'ils avoient souvent été réduits à payer tribut à ces mêmes Monarques: mais cela n'empêchoit pas qu'ils ne fissent toujours un Peuple à part, se gouvernant par ses propes Loix. Ce ne fut pas seulement par leur valeur qu'ils surent conserver leur liberté, mais encore par la Politique, en fomentant adroitement les divisions de leurs voisins; jusqu'à ce qu'enfin le terme assigné pour perdre ce bien précieux arriva sous le Regne d'Edouard I. On peut pourtant dire, que si cette perte pouvoit être recompensée, ils ont eu sujet de s'en consoler, puisqu'ils n'ont fait qu'un même Peuple avec leurs vainqueurs. Depuis ce tems-là, ils ont toujours joui des mêmes Loix & des mêmes Privileges, qui rendent la Nation Angloise la plus heureuse de toutes les Nations du monde.

1284. Mort d'Alphonse fils du Roi. *Act. Publ. T. II. pag. 175.*

La satisfaction qu'Edouard reçut de la conquête du Païs de Galles, fut immédiatement suivie d'une grande affliction que lui causa la mort d'Alphonse son Fils. C'étoit un Prince de grande esperance, & qui étant déja parvenu à l'âge de douze ans, devoit bien-tôt épouser la Fille unique de Florent Comte de Hollande. Ce fut le troisieme Fils qu'Edouard perdit dans l'espace de peu d'années (1). Jean, son Fils aîné, étoit mort avant son retour de la Terre-Sainte. Le second, nommé Henri, avoit été accordé avec la Fille unique de Thibaud Roi de Navarre.

Act. Publ. T. II. pag. 18.

Naissance d'Edouard fils du Roi.

Bien que les Gallois eussent été entierement subjuguez, ils ne laissoient pas de marquer, en toutes occasions, le chagrin extrême qu'ils ressentoient de se voir soumis aux Anglois. Quelques-uns d'entre eux eurent même la hardiesse de dire au Roi, qu'il ne seroit jamais paisible possesseur de leur Païs, tant qu'ils ne seroient pas gouvernez par un Prince de leur Nation. Si l'on en croit certains Historiens, cette hardie déclaration engagea le Roi à leur donner une espece de satisfaction. Ils prétendent que dès-lors il fit dessein de leur donner pour Prince, le Fils dont il esperoit que la Reine sa femme, qui étoit enceinte, accoucheroit bien-tôt. Ils ajoutent que ce fut dans cette vue, qu'il voulut qu'elle allât accoucher à Caernarven, Ville du Païs de Gal-

(1) Les trois fils d'*Edouard* sont enterrés à *Westminster*. TIND.

les, où, selon ses esperances, elle mit au monde un Prince auquel on donna le nom d'Edouard, & le surnom de *Caernarven* lieu de sa naissance. On prétend encore, qu'immédiatement après que la Reine fut délivrée, il assembla les Etats de Galles, & leur annonça qu'il avoit pris la résolution de leur donner un Prince né dans leur Païs, & qui ne parloit pas un seul mot d'Anglois: qu'ensuite, il leur nomma le Prince son Fils qui venoit de naitre à Caernarven. Mais d'autres Auteurs moins crédules, considerant sans doute cette circonstance comme une puerilité, ont cru mieux faire de la passer sous silence. Ce n'étoit en effet qu'une miserable équivoque, peu capable de satisfaire ce Peuple, & qui ne convenoit nullement au caractere d'Edouard. D'ailleurs, il est certain que ce ne fut qu'en 1301. que le jeune Prince fut investi de la Principauté de Galles, étant alors âgé de dix-sept ans. EDOUARD I. 1284.

La conquête du Païs de Galles, & l'estime générale où le Roi étoit parmi ses Sujets, ayant procuré à l'Angleterre une profonde tranquillité, ce qui se passa dans ce Royaume jusqu'à la Guerre d'Ecosse est peu considerable. C'est ce qui m'oblige à passer legerement sur les affaires domestiques, dont je me contenterai de rapporter, eu peu de mots, quelques-unes des principales circonstances.

On trouve qu'en 1285. le Roi ôta la Chartre des Privileges à la Ville de Londres; qu'il cassa le Maire, parce qu'il s'étoit laissé corrompre par les Boulangers, & en établit un autre de sa propre autorité. Mais peu de tems après, la Ville trouva le moyen de recouvrer sa Chartre, en faisant un présent au Roi. 1285.

Cette même année le Roi convoqua un Parlement, qui fit quelques additions aux anciens Statuts, sous le nom de *seconds Statuts de Westminster*.

Dans l'année 1286, Edouard fit arrêter, en un même jour, tous les Juifs qui se trouvoient répandus dans le Royaume (1). Les Communes lui accorderent un Subside de la cinquantieme partie des biens mobiliaires, pour obtenir de lui qu'il chassât du Royaume tous ces Etrangers qui étoient à charge à la Nation. Il le promit; mais après avoir obtenu le Subside, il leur accorda un délai qui leur fut vendu cherement. 1286. Le Roi tire de grosses sommes des Juifs.

Vers le milieu de cette même année, trois affaires importantes appellerent Edouard en France, où il sejourna plus de trois ans. Comme pendant ce tems-là il ne se passa rien de fort remarquable en Angleterre, je rapporterai seulement les affaires qu'il eut à ménager en ce païs-là. La premiere étoit la demande qu'il fit à la Cour de France, des Provinces qui avoient été enlevées aux Rois Jean & Henri III, touchant laquelle il y eut une longue négociation. La seconde regardoit l'Hommage qu'il devoit rendre à *Philippe le Bel* Roi de France, qui Il va en France. Motifs de ce voyage.

(1) Ils furent tous bannis, & leurs biens confisqués. Tind.

EDOUARD I. 1286.

venoit de succeder à *Philippe le Hardi* son Pere. La troisieme étoit l'accommodement qu'il entreprit de ménager entre les Maisons d'Arragon & d'Anjou, touchant le Royaume de Sicile.

Le Comte de Pembrook Régent.

Le Roi voyant que sa présence n'étoit pas absolument nécessaire dans son Royaume, qui se trouvoit dans une profonde tranquillité, en laissa la Régence au Comte de Pembrook, & s'embarqua pour se rendre à la Cour de France. Il y employa près d'un an à solliciter la restitution des Provinces enlevées à sa Couronne par les Prédécesseurs de Philippe le Bel: mais toutes les peines qu'il se donna pour ce sujet furent inutiles. La Cour de France se trouvant alors dans un état de prosperité, qui ne lui laissoit aucun lieu de craindre du côté de l'Angleterre, fut sourde à toutes ses propositions. Tout l'avantage qu'il retira de cette négociation, ne consista qu'en une pension de six mille livres, pour les prétentions qu'il avoit sur certaines Terres situées au-delà de la Charente, dont Philippe conservoit la jouïssance contre la disposition des anciens Traitez. Ce fut sur ce pied-là, que les deux Monarques en signerent un nouveau; après quoi Edouard rendit son Hommage à Philippe. La forme de cet Hommage, qui ne fut rendu qu'en termes généraux, & les protestations qui le précederent, font voir manifestement qu'Edouard vouloit toujours conserver ses prétentions, afin de les faire valoir dans des conjonctures plus favorables. Sans spécifier, dans son Hommage, aucun Païs particulier, il affecta d'y renfermer toutes les Provinces sur lesquelles il avoit des prétentions. Comme c'est ici une matiere importante, qui eut de grandes suites dans un autre tems, il ne sera pas inutile de rapporter les termes mêmes de l'Hommage, avec les Protestations faites sur ce sujet. Voici ce que porte un Mémoire tiré du Recueil des Actes Publics.

La négotiation du Roi en France est infructueuse.

Nouveau Traité entre Edouard & Philippe le Bel.

Hommage rendu par Edouard à Philippe.

Le Mercredi de la semaine de la Pentecôte, l'an 14. *du Regne d'Edouard & le* 1. *de Philippe, à Paris dans une Chambre du Palais Royal, le Roi Edouard fit hommage au Roi Philippe en ces termes, l'Evêque de Bath & de Wells portant la parole.*

Sire, Roi de France, le Roi Henri Pere de Monseigneur le Roi d'Angleterre, qui est ici présent, fit certaines demandes à Louis Roi de France votre Ayeul, sur lesquelles fut fait entre eux un Traité de Paix. Selon ce Traité, Henri fit hommage à votre dit Ayeul, des Terres qu'il tenoit actuellement endeça de la Mer, & de celles que ledit Louis s'étoit engagé à lui remettre par la susdite Paix. Monseigneur le Roi Edouard ici présent, après la mort de son Pere, fit hommage au Roi votre Pere de ces mêmes Terres, & selon la forme de la même Paix. Et quoique Mondit Seigneur pût avec justice, comme c'est l'opinion de plusieurs de son Conseil, se dispenser de rendre le même hommage, à cause que ladite Paix n'a pas été observée, & qu'à son grand préjudice, plusieurs entreprises ont été faites sur les Terres qu'il tient; néanmoins, il ne veut pas présentement entrer en dispute sur ce sujet, pourvu que vous fassiez observer ladite Paix, & reparer les dommages qu'il a soufferts.

Je deviens votre Homme, pour les Terres que je tiens de vous en-deça de la Mer, selon la forme de la Paix qui fut faite entre nos Ancêtres. EDOUARD I. 1286.

Il n'est pas difficile de s'appercevoir, que dans cet hommage, Edouard voulut ménager les expressions, pour ne pas trop s'engager. Outre les protestations qu'il fit par la bouche de l'Evêque, il ne voulut rendre hommage qu'en termes généraux, pour les Terres qu'il tenoit, sans rien spécifier; s'en reservant l'explication à un autre tems. Mais, quelle que fût sa pensée, Philippe se croyant sans doute en droit d'expliquer ces mêmes termes à son propre avantage, voulut bien recevoir l'hommage, avec cette obscurité affectée. Il lui accorda même, peu de jours après, des Lettres Patentes, par lesquelles il consentoit que les Terres qu'Edouard possedoit en France ne pussent être confisquées, ni pour injuste Jugement, ni pour déni de justice. De plus, il promettoit de renvoyer les Parties appellantes au Senéchal de Guienne, & s'engageoit à lui donner trois mois pour soutenir ou pour redresser les Jugemens. Mais cette concession ne devoit avoir lieu que pendant la vie d'Edouard, après quoi les choses devoient retourner dans leur premier état. *Act. Publ. T. II. pag. 321.*

Ces deux affaires arrêterent Edouard à la Cour de France environ un an. Mais l'accommodement qu'il entreprit de faire entre les deux Rois de Sicile & d'Arragon l'occupa bien plus longtems, & l'engagea dans beaucoup de soins & de fatigues, dont il ne retiroit aucun avantage que le plaisir de s'employer pour la reconciliation de ces deux illustres Maisons. Quoique cette affaire ne regarde pas directement Edouard, qui n'agissoit que comme Médiateur, néanmoins, puisqu'elle l'occupa tout entier durant deux années, j'espere qu'on ne me saura pas mauvais gré si j'explique, en peu de mots, le sujet de ces differens, & les principaux évenemens qu'ils produisirent. Differens entre les deux Maisons d'Anjou & d'Arragon.

J'ai déja rapporté dans le Regne précedent, comment les Papes avoient fait passer la Couronne de Sicile dans la Maison de Souabe, & les efforts qu'ils firent ensuite pour la lui arracher. J'ai laissé le Bâtard Mainfroi en possession des deux Siciles, & le Pape donnant solemnellement l'Investiture de ces deux Royaumes à Charles d'Anjou, après avoir longtems amusé le Prince Edmond, Frere de notre Edouard, de l'esperance de lui procurer cette Couronne. Il faut présentement reprendre, en peu de mots, la suite de cette Histoire, jusqu'au tems dont je parle présentement.

Charles d'Anjou sut mieux se prévaloir de la faveur du Pape, que n'avoit fait Edmond. Avec le secours du Roi son Frere, il leva une puissante Armée, & se rendit à Rome, où le Pape lui mit solemnellement sur la tête la Couronne des deux Siciles, le 28. de Juin de l'année 1265. Dès le commencement de l'année suivante, il marcha vers le Royaume de Naples; & le 26. de Février, il remporta une pleine victoire sur Mainfroi qui fut tué sur la place. Délivré, par cette seule

EDOUARD I. 1286.

Bataille, des obstacles qui s'opposoient à son agrandissement, il se mit en possession des deux Siciles, & les conserva quelque tems sans Concurrent. Les *Gibelins*, c'est-à-dire le Parti opposé au Pape, atterrez par la prosperité de Charles, qui soutenoit les *Guelfes* & qui en étoit lui-même soutenu, chercherent tous les moyens possibles pour lui faire perdre ces deux Royaumes. Ils persuaderent à *Conradin* Fils de l'Empereur Conrad, qu'étant le seul Héritier de la Maison de Souabe, il devoit faire valoir les droits qu'il avoit sur les deux Siciles, & arracher cette proye à Charles d'Anjou. Il ne fut pas nécessaire d'user de beaucoup de sollicitations, pour porter Conradin à cette entreprise. Sans balancer, ce jeune Prince prit le titre de Roi de Sicile; & malgré l'Excommunication que le Pape lança contre lui, il se rendit en Italie, où il fit d'abord quelques progrès. Cet heureux commencement lui ayant fait concevoir de grandes esperances, il s'avança vers Naples pour combattre son ennemi. A son approche, Charles quitta le siege de Nocera qu'il avoit déja commencé, & s'étant mis en marche pour aller au-devant de lui, il le rencontra près du *Lac Fucin* nommé aujourd'hui *Celano*, où il lui livra bataille. Le succès en fut funeste à Conradin, qui eut le malheur de la perdre, & d'être fait prisonnier. Le vainqueur usant cruellement de sa victoire, poussa la barbarie jusqu'à faire couper la tête à ce jeune Prince, qui n'étoit âgé que de seize ans. Il le fit juger & condamner par les Syndics des Villes du Royaume, qui eurent la lâcheté de suivre aveuglément des directions de ce Prince sanguinaire.

Fazellus Hist. Sicil.

L'extinction de la Maison de Souabe, dont Conradin étoit le dernier Mâle, sembloit devoir mettre les Gibelins hors d'état de lever encore la tête. Mais si ce coup accablant les étonna, il ne leur fit pourtant pas entierement perdre courage. Par la mort de Conradin, tous les droits de la Maison de Souabe étoient dévolus à Pierre Roi d'Arragon, qui avoit épousé *Constance* Fille de Mainfroi. Quoique ces droits ne vinssent que d'un Bâtard de cette Maison, les Gibelins ne perdirent pas l'esperance de faire entrer le Roi d'Arragon dans leur querelle, puisqu'ils s'agissoit de lui procurer deux Royaumes. *Jean* Seigneur de *Procide*, ancien Serviteur de la Maison de Souabe, se chargea de cette négociation, & de concerter avec Pierre les mesures nécessaires pour faire réussir le dessein qu'on avoit formé de détrôner Charles d'Anjou. Premierement, il s'assura de la concurrence du Pape Nicolas III, qui étoit mécontent du Roi Charles. Ensuite, il passa jusqu'à Constantinople, où il obtint un secours d'argent de l'Empereur Michel, qui étoit menacé d'une Guerre de la part du même Roi. Ces mesures étant prises, il alla communiquer son projet au Roi d'Arragon. Ce Prince eut d'abord quelque peine à s'engager dans cette entreprise, qui lui paroissoit au-dessus de ses forces. Mais l'approbation du Pape, l'argent que l'Empereur Grec offroit de fournir, & la revolte des Siciliens qu'on

lui

lui faisoit regarder comme certaine, l'y déterminerent enfin. D'ailleurs, le Seigneur de Procide lui fit entendre, qu'il pouvoit, sans rien hazarder, se mettre en état de profiter des bons succès, ou d'abandonner l'entreprise, sans qu'il parût y avoir aucune part. Pour cet effet, il lui conseilla d'équiper une Flotte, sous prétexte d'aller faire la Guerre aux Maures d'Afrique, & d'assieger même une de leurs Places. Il ajouta que si, contre toute attente, la revolte des Siciliens venoit à manquer, il pourroit continuer de faire la Guerre aux Infideles, sans faire paroitre qu'il eût eu aucun autre dessein: que si, au contraire, les Siciliens tenoient leur parole, il se trouveroit à portée de profiter des évenemens. EDOUARD I. 1286.

Ce projet étant ainsi ajusté, Jean de Procide retourna dans son païs, pour y faire agir ses amis quand il en seroit tems. L'armement du Roi d'Arragon causa quelque allarme aux Rois de France & de Sicile; mais il sut si bien feindre, qu'il calma leurs inquietudes. Dès que sa Flotte fut en état, il fit voile vers les côtes d'Afrique, où il assiegea la Ville d'*Andacalle*. Il avoit avec lui *Roger de Lauria*, qui étoit l'Officier de mer le plus entendu qu'il y eût alors en Europe. Pendant ce tems-là, le Seigneur de Procide prit si bien toutes ses mesures, qu'en une même nuit les Siciliens couperent la gorge à plus de huit-mille François qui se trouvoient alors dans leur Isle. Ce Massacre, auquel on a donné le nom de *Vêpres Siciliennes* (1), fut fait le lendemain de Pâque, savoir le 30. de Mars 1282. La nouvelle en ayant été portée à Rome où Charles d'Anjou se trouvoit alors, ce Prince fit toute la diligence possible pour prévenir les suites de cette Conspiration. Comme il avoit toute prête la Flotte qu'il avoit destinée contre l'Empereur de Constantinople, il mit à la voile, & alla se présenter devant Messine. Sa prompte arrivée surprit tellement les habitans de cette grande Ville, que n'esperant pas d'être assez tôt secourus, ils offrirent de se rendre, à condition qu'ils auroient la vie sauve. Le desir de vengeance, qui s'étoit emparé du cœur du Roi de Sicile, ne lui permit pas de leur accorder cette grace. Mais les Messinois, comprenant par ce refus ce qu'ils devoient attendre de ce Prince vindicatif, prirent la résolution de vendre cherement leurs vies, aimant mieux mourir les armes à la main, que sur des gibets & sur des échafauts. *Act. Publ. T. II. pag. 201.*

Cependant, le Roi d'Arragon ayant appris que les Siciliens étoient allez si avant qu'il n'y avoit plus rien à craindre de leur inconstance, se rendit en peu de jours à Palerme, où il se fit couronner. Ensuite, il écrivit à Charles un billet, où il lui commandoit d'une maniere très hautaine, de se retirer d'un païs où il n'avoit plus rien à prétendre. Charles lui répondit d'une maniere encore plus fiere & plus offen- *Act. Publ. T. II. pag. 215.* *Ibid.*

(1) On les nomma *Vêpres Siciliennes*, à cause que la Cloche du Service du soir donna le signal du Massacre. Tind.

EDOUARD I. 1286.

ſante; & néanmoins, la crainte où il étoit que la Flotte Eſpagnole ne lui coupât les vivres qui lui venoient de Naples, le fit réſoudre à lever le Siege de Meſſine, & à ſe retirer dans la Calabre. Il ne fut pas plutôt parti, que le Roi d'Arragon fit ſon entrée dans Meſſine, où les habitans le reçurent avec toutes les marques poſſibles de joye & de reconnoiſſance.

Projet d'un combat ſingulier entre les Rois d'Arragon & de Sicile.

Charles, outré de colère, alla porter ſes plaintes au Pape Martin IV, qui avoit ſuccedé à Nicolas. Il ſe ſervit, en parlant du Roi d'Arragon, des termes les plus durs & les plus offenſans, & offrit même de ſe battre contre lui, ſeul à ſeul, ou cent contre cent, pour lui faire avouer qu'il étoit un Traitre, un lâche, & un perfide. Ces diſcours étant venus à la connoiſſance du Roi d'Arragon, il envoya des Ambaſſadeurs à Rome pour juſtifier ſa conduite, & pour accepter le défi. Charles en reçut la propoſition avec joye, & l'envie qu'il avoit de ſe venger perſonnellement de ſon ennemi, le fit conſentir à une Treve, pendant laquelle on règla les conditions du Combat qui ſe devoit faire entre les deux Rois. Il fut convenu que chacun d'eux ſe trouveroit à Bourdeaux, à la tête de cent Cavaliers, le premier de Juin 1283, & que le Roi d'Angleterre ſeroit inſtamment prié de leur aſſurer le Camp dans cette Ville, d'honorer leur Combat de ſa préſence, ou d'y envoyer quelqu'un pour tenir ſa place. Il faut pourtant remarquer, que leurs conventions portoient en termes exprès, *que les deux Rois ſe trouveroient à Bourdeaux au jour marqué, quoi qu'il pût arriver: mais que ſi Edouard ne s'y trouvoit pas préſent en perſonne, le Combat projetté ne ſe feroit pas, à moins que les Parties n'en convinſſent dans la ſuite.* Quoique tous les Hiſtoriens conviennent unanimement qu'Edouard leur aſſura le Camp à Bourdeaux, il eſt pourtant très certain qu'il le refuſa. Les Lettres qu'il écrivit ſur ce ſujet au Roi de Sicile, & au Prince de Salerne ſon Fils, font voir manifeſtement qu'il n'ent jamais la penſée d'accorder cette demande, puiſqu'il leur dit franchement que, quand il s'agiroit d'acquerir les deux Royaumes d'Arragon & de Sicile, il ne voudroit pas aſſurer le Camp pour un tel Combat. Ces Lettres ſe trouvent dans le Recueil des Actes Publics tirez des Archives d'Angleterre.

Act. Publ. T. II. pag. 226.

Ibid. pag. 239. & 240.

Quoique le refus d'Edouard dégageât les deux Rois ennemis de l'obligation de combattre, ils étoient pourtant obligez, par leurs conventions, de ſe trouver à Bourdeaux. Charles s'y rendit au jour marqué, avec ſes cent Cavaliers, & s'y tint depuis le Soleil levant juſqu'au ſoir; mais voyant que ſon ennemi ne paroiſſoit pas, & qu'on n'en avoit même aucune nouvelle, il ſe retira. Dès qu'il fut parti, Pierre, qui s'étoit auſſi rendu à Bourdeaux déguiſé en Ecuyer, alla trouver le Senéchal de cette Ville, & ayant pris acte de ſa préſentation, il lui laiſſa ſes armes en témoignage. C'eſt ſur cette démarche du Roi d'Arragon, que les Hiſtoriens François ont pris occaſion de parler de ce Prince d'une maniere peu honorable, comme ſi le défaut de courage

l'avoit obligé à manquer à sa parole, & à se servir de cette supercherie pour éluder ses engagemens. Mais il ne seroit pas trop difficile de justifier sa conduite à cet égard, si c'étoit ici le lieu d'entrer dans une pareille discussion (1). EDOUARD I. 1286.

Bien que, comme il a été déja remarqué, le Roi d'Arragon fût degagé de l'obligation de combattre, puisqu'Edouard ne s'étoit pas trouvé à Bourdeaux, on fit sonner bien haut en France & en Italie, la démarche qu'il venoit de faire. On prétendoit que c'étoit une preuve manifeste qu'il étoit lui-même convaincu de l'injustice qu'il avoit faite à Charles d'Anjou, puisqu'il n'avoit osé exposer la décision de leurs differens à un Combat qu'il avoit lui-même demandé. Le Pape Martin IV. qui étoit François, & entierement dévoué à la Maison d'Anjou, lança contre ce Prince une Sentence d'excommunication, quoi qu'il produisît l'Investiture de la Sicile que Nicolas III. lui avoit donné en secret. Il délia même ses Sujets du serment de fidelité, & donna le Royaume d'Arragon à Charles Comte de Valois, second Fils du Roi de France (2). Malgré tout cela, Pierre garda toujours ses deux Royaumes; & pour insulter au Pape, sous prétexte de déferer à son autorité, il ne se fit plus appeller que le *Chevalier d'Arragon*. Martin, se voyant ainsi moqué, voulut faire sentir à ce Prince qu'on ne l'insultoit pas impunément. Il publia contre lui une Croisade, dont Philippe III. Roi de France fut déclaré Général; & il se trouva des gens assez simples pour se persuader qu'ils gagneroient le Paradis, en épousant la querelle du Pape & de la Maison d'Anjou. Il est vrai qu'il n'y eut gueres que des François qui s'engagerent dans cette Croisade, à laquelle leur Roi avoit un interêt particulier, puisqu'elle étoit destinée à mettre son Fils sur le Trône d'Arragon. *Ibid. pag. 252.*

Pendant que Philippe se préparoit à cette entreprise, Roger Lauria faisoit prosperer les armes de son Maitre dans la Méditerranée. Il avoit enlevé Malthe à Charles d'Anjou, après le gain d'une Bataille navale, dans laquelle la Flotte Françoise avoit été entierement détruite. Immédiatement après cette Victoire, il alla insulter les Côtes de Naples, à dessein d'attirer hors de ses Ports le Prince de Salerne, à qui le Roi Charles son Pere avoit laissé le commandement de sa Flotte. Ce dessein lui réussit selon ses souhaits. Le Prince de Salerne, avide de gloire, & ne pouvant endurer les bravades de Lauria, s'engagea témerairement dans un Combat naval, où il eut le malheur d'être vaincu & fait prisonnier. Il fut incontinent envoyé en Sicile, où il se vit en danger de perdre la tête sur un échafaut, les Siciliens voulant

(1) Voyez sur ce sujet l'*Extrait* du II. Tome des *Actes Publics d'Angleterre*, dans la *Bibliotheque choisie* de Mr. Le *Clerc* Tom. XX. pag. 53, où le détail de cette affaire est expliqué à fond & la conduite du Roi d'Arragon justifiée. Rap. Th.
On trouvera cet *Extrait* à la fin de ce Volume.
(2) Philippe III. qui vivoit alors. Rap. Th.

EDOUARD I. 1286.

le faire servir de représailles pour Conradin; mais Constance, Femme du Roi d'Arragon, eut la génerosité de le tirer de ce péril, en l'envoyant au Roi son Epoux qui étoit alors en Espagne. Le chagrin que Charles ressentit de la perte de sa Flotte, & de la prison de son Fils, fut d'autant plus grand, qu'il arriva trois jours après avec un secours considerable, & qu'il avoit expressément ordonné au Prince de ne pas combattre avant l'arrivée de ce secours. Cet évenement, qui dérangeoit entierement ses affaires, fut vrai-semblablement la cause de sa mort qui arriva le 6. de Juin 1285. Il laissa pour Successeur Charles II. son Fils, surnommé *le Boiteux*, prisonnier en Espagne, à qui les Arragonois ne donnerent que le titre de Prince de Salerne pendant sa prison.

La mort de Charles, ni la perte de la Bataille de Naples, ne furent pas capables de faire désister Philippe de ses projets. Au mois de Mai de cette même année, il s'étoit mis à la tête de ses Troupes, qui consistoient en quatre-vingt mille hommes de pied, & vingt mille chevaux; & quoiqu'il apprît en chemin la mort du Roi son Frere, il ne laissa pas d'entrer dans le Roussillon, où il se rendit maitre de Perpignan. Ensuite, il s'avança dans la Catalogne, où, après diverses conquêtes, il mit le siege devant *Gironne*. Le Roi d'Arragon ayant voulu attaquer un Convoi qui alloit de Rozes à ce siege, fut blessé dans le Combat, & mourut trois mois après de sa blessure. Il laissa l'Arragon & la Catalogne au Prince *Alphonse* son Fils ainé, & la Sicile à *Jaques* son second Fils; à condition que, si Alphonse mouroit sans enfans, Jaques lui succederoit en Arragon, & cederoit la Sicile à *Frederic* son Frere cadet.

Les heureux succès que le Roi de France avoit eus au commencement de cette Guerre, ne durerent pas même jusqu'à la fin de la Campagne. Roger Lauria ayant attaqué la Flotte Françoise, en détruisit tous les Vaisseaux, à l'exception d'un petit nombre, qui se sauverent à Rozes. D'un autre côté, les maladies qui se mirent dans l'Armée de Philippe, l'empêcherent de continuer ses progrès par terre. Enfin, ce Prince s'en trouvant lui-même attaqué, se fit porter à Perpignan, où il finit sa vie le 6. d'Octobre. Philippe IV. son Fils, surnommé *le Bel*, fut son Successeur. Honorius IV. avoit déja occupé la place de Martin IV, qui étoit mort cette même année.

1287. Edouard est choisi pour Médiateur entre les deux Rois de Sicile & d'Arragon.

Tel étoit l'état des affaires entre les Maisons d'Arragon & d'Anjou, lorsqu'Edouard entreprit d'accommoder leurs differens, après avoir accepté la médiation que les deux Parties lui avoient offerte. La plus grande difficulté de cette négociation consistoit à tirer le Prince de Salerne des prisons du Roi d'Arragon, sans quoi il étoit impossible de procurer la Paix. Edouard se donna beaucoup de peine pour y réussir. Il eut sur ce sujet diverses entrevues avec Alphonse. Mezerai assure même, qu'il passa jusqu'en Sicile pour s'aboucher avec le Roi Jaques:

mais l'Histoire d'Angleterre ne fait aucune mention de ce voyage. Enfin, dans une Conference qu'Alphonse & lui eurent ensemble à *Oleron* en Bearn, ils règlerent les conditions sous lesquelles le Prince de Salerne devoit être délivré, & dont Edouard voulut bien se rendre caution, pour ce qui regardoit la rançon. Ensuite, ces mêmes conventions furent confirmées par un Traité conclu à *Campo Franco*, le 4. d'Octobre 1288. Nicolas IV, Successeur d'Honorius, s'opposa fortement à l'exécution de ce Traité. Il le trouvoit trop avantageux pour le Roi d'Arragon, & très ignominieux pour son Siege; en ce que, sans le consulter, le Prince de Salerne s'étoit obligé à faire en sorte que le Comte de Valois renonceroit au Royaume d'Arragon. Cette opposition fit naitre de nouvelles difficultez: mais elles furent enfin surmontées par les soins & par la prudence d'Edouard, qui faisoit l'office de Médiateur avec beaucoup d'impartialité. Pour faciliter l'exécution du Traité, il vouloit bien s'engager à donner des ôtages Anglois au Roi d'Arragon, & faire intervenir comme caution les principales Villes de Guienne, Alphonse ayant fait la même chose à l'égard des principales Villes de ses Etats.

EDOUARD I. 1287. *Act. Publ.* T. II. Pag. 342.

1288. *Ibid. pag.* 358.

Pag. 371.

En consequence de cet Accord, le Prince de Salerne fut mis en liberté, en laissant ses Fils en ôtage. Il sembloit que cette affaire, qui prenoit un si bon train, dût être bien-tôt terminée, la principale difficulté étant levée par la liberté de ce Prince qui s'étoit lié par les sermens les plus solemnels. Mais il n'exécuta rien de ce qu'il avoit promis. Non seulement il se fit couronner Roi des deux Siciles par le Pape, contre les termes exprès du Traité, mais il fit même tous ses efforts pour affermir le Comte de Valois dans la résolution de se servir de son prétendu droit sur le Royaume d'Arragon. Quand il crut avoir donné un assez bon ordre à ses affaires, il feignit de vouloir aller se remettre en prison, comme il s'y étoit engagé, en cas qu'il n'exécutât pas les conventions. Pour cet effet, il se rendit à un certain lieu ou le Roi d'Arragon devoit se trouver pour le recevoir, & pour l'échanger avec les Princes ses Fils: mais il y alla si bien accompagné, qu'Alphonse ne crut pas devoir se hazarder sur sa bonne foi. Cela donna lieu à des plaintes, à des reproches, à des justifications réciproques, de la part des deux ennemis, qui s'adressoient toujours au Roi d'Angleterre, comme Médiateur & Garant du Traité. Enfin, Edouard s'étant, selon les apparences, lassé d'agir en faveur de ces Princes, qui répondoient si mal à tous les soins qu'il s'étoit donnez pour eux, leur laissa finir leurs affaires comme ils l'entendirent, sans s'en mêler davantage. Mais pour ne pas laisser le Lecteur en suspens touchant la fin de cette querelle, j'ajouterai en deux mots, qu'après de longues négociations, mêlées de beaucoup d'hostilitez, les deux Princes terminerent enfin leurs differends par un Traité. Le Prince de Salerne, qu'on appelloit Charles le Boiteux, garda la Sicile deça le Phare,

Ibid. Pag. 435. *Pag.* 450, 453.

EDOUARD I. 1288.

laquelle on commença dès-lors à distinguer par le nom de *Royaume de Naples*; & la Maison d'Arragon demeura en possession de l'Isle de Sicile. Le Comte de Valois se désista aussi de ses prétentions sur le Royaume d'Arragon.

1289. Edouard retourne en Angleterre.

Après qu'Edouard eut demeuré plus de trois ans au-delà de la Mer, il retourna dans son Royaume au mois d'Août 1289. Les premiers soins dont il s'occupa immédiatement après son retour, furent de corriger divers abus qui s'étoient introduits pendant son absence, particulierement dans l'administration de la Justice. Sur les plaintes qu'on lui fit de tous côtez, que les Juges se laissoient corrompre par des présens, il fit soigneusement examiner leur conduite, & châtia rigoureusement les coupables. De ce nombre se trouva le *Chef Justice*, ou le premier Juge, qui fut puni par le bannissement & par la confiscation de ses biens. Ces malversations, qui n'avoient été que trop fréquentes, donnerent occasion au Roi d'exiger des Juges un serment, qu'à l'avenir ils ne recevroient ni argent, ni présent, de qui que ce fût; à la reserve de quelques repas qu'ils pourroient accepter, pourvu qu'il n'y eût aucun excès. Un Historien assure que ce Prince tira plus de cent mille marcs d'argent, des confiscations des biens de ceux qui se trouverent avoir malversé (1).

& châtie les Juges mercenaires.

1290. Tous les Juifs sont chassez d'Angleterre.

Au commencement de l'année 1290, Edouard convoqua un Parlement, où furent faits les *Troisiemes Statuts de Westminster*, & où le bannissement des Juifs fut absolument résolu. Il y avoit déja longtems que le Peuple le demandoit: mais les Juifs avoient toujours trouvé les moyens de parer ce coup, par des présens qu'ils avoient faits au Roi & à ses Ministres. Ils voulurent encore se servir de la même voye; mais ils ne purent rien obtenir, le Roi ne pouvant les proteger plus longtems sans désobliger son Parlement. Leurs biens immeubles furent confisquez; mais ils eurent la permission d'emporter tout le reste avec eux. L'opinion commune est, qu'ils avoient commencé à s'établir dans le Royaume, sous le Regne de Guillaume le Conquerant: mais quelques-uns croyent leur établissement plus ancien. D'abord ils n'y furent qu'en bien petit nombre: mais peu-à-peu, ils s'y étoient multipliez jusqu'à quinze-mille. Leur argent leur avoit fait obtenir des privileges considerables, qu'Edouard lui-même avoit confirmez; comme d'avoir une Synagogue dans Londres, un Chef de leur Religion comme une espece de Pontife, & des Juges de leur Nation,

(1) *Speed* nous a donné les noms des Juges qui avoient malversé, & marqué en détail les Amendes: savoir, le Chevalier *Rodolphe Hengham*, 7000 *Marcs*; le Chevalier *Jean Lovetot*, 3000; le Chevalier *Guillaume Brompton*, 6000; le Chevalier *Salomon Rochester*, 4000; le Chevalier *Richard Boyland*, 4000; le Chevalier *Thomas Sodentone*, 2000; le Chevalier *Walter Hopton*, 2000; le Chevalier *Guillaume Saham*, 3000; *Robert Littlebury*, Greffier, 1000; *Roger Leycester*, Greffier 1000; *Adam de Stratton*, 32000. TIND.

pour juger les procès qu'ils avoient entre eux. Ils perdirent tous ces avantages, pour n'avoir pu moderer leur desir insatiable de s'enrichir par des moyens illégitimes, comme les usures extraordinaires, l'alteration de la Monnoye, & d'autres voyes de cette nature, qui ne peuvent que rendre odieux ceux qui les mettent en usage. Pour ce qui regarde l'accusation qu'on intentoit contre eux, qu'ils crucifioient de tems en tems des Enfans Chretiens, on peut presque tenir pour certain que ce n'étoit qu'une calomnie inventée par leurs ennemis. EDOUARD I. 1290.

Nous voici arrivez à la grande affaire du Regne d'Edouard I, je veux dire à la Conquête de l'Ecosse, de laquelle il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de parler d'une maniere qui puisse satisfaire tout ensemble les Anglois & les Ecossois. Quoique les deux Nations conviennent à peu près des faits, & de ce qui donna occasion à cette Conquête; elles sont pourtant fort divisées quant au droit. Si l'on en croit les Anglois, Edouard ne fit rien en cette occasion qui ne fût conforme à la Raison & à la Justice. Les Ecossois, au contraire, prétendent, que la seule ambition porta ce Prince à profiter des troubles dont l'Ecosse fut agitée, pour s'en rendre maitre sur des prétextes frivoles. Bien qu'il y ait déja plusieurs siecles d'écoulez depuis cet évenement, les Historiens n'ont pu encore se défaire des préjugez de leur Nation. Les Anglois regardent toujours Edouard I. comme un grand Prince, qui n'employa ses armes que pour soutenir la justice de sa Cause. Les Ecossois en parlent comme d'un Tiran qui avoit juré la ruine de leur Nation, & qui, contre toute sorte de droit, s'étoit mis dans l'esprit de satisfaire son ambition, en unissant tous les Peuples de la Grande-Bretagne sous son Empire. Comme je ne suis engagé, ni par ma naissance, ni par aucun autre interêt, dans aucun des deux Partis, je me flatte d'avoir examiné cette affaire sans prévention, & d'avoir tiré du Recueil des Actes Publics, des éclaircissemens capables d'en donner une juste idée. Il faudra pour cet effet entrer dans un détail un peu circonstancié, mais d'autant plus nécessaire, que c'est le seul moyen dont on puisse se servir pour dissiper les préjugez qui contribuent à obscurcir cette matiere. Affaires d'Ecosse.

Alexandre III. Roi d'Ecosse, avoit épousé, comme on l'a vu ailleurs, *Marguerite* Fille de Henri III. Roi d'Angleterre, & Sœur d'Edouard. Il en eut trois Enfans, *Alexandre*, *David* & *Marguerite*. David mourut dans l'enfance, & Marguerite épousa Eric Roi de Norwege en 1281. Il fut convenu dans le Contract de mariage, que si le Prince Alexandre mouroit sans enfans, & que le Roi son Pere ne laissât point de posterité mâle, Marguerite sa Fille succederoit à la Couronne d'Ecosse, & que ses Enfans jouïroient des mêmes droits, en cas qu'elle décedât avant le Roi son Pere. Peu de tems après, Alexandre ayant perdu son Fils unique de même nom que lui, & la Reine de Norwege sa Fille étant aussi morte après avoir mis au monde une Fille nommée Récit des differens arrivez en Ecosse touchant la Succession à la Couronne.

EDOUARD I. 1290.

Marguerite, ce Prince résolut de satisfaire aux conventions dont je viens de parler. Pour cet effet, il engagea les Barons Ecossois à lui promettre par serment, que s'il mouroit sans Enfans mâles, ils reconnoitroient la jeune Princesse de Norwege pour leur Reine. Alexandre ne vécut qu'environ deux ans après avoir ainsi reglé sa succession; sa mort, causée par une chute de cheval, étant arrivée en 1285.

Mort d'Alexandre III. Roi d'Ecosse.

Marguerite de Norwege est reconnue pour Reine d'Ecosse.

Dès que les Ecossois eurent perdu leur Roi, ils établirent six Régens pour gouverner le Royaume; en attendant que la Princesse de Norwege, qui n'étoit âgée tout au plus que de trois ans, fût en état de prendre les rênes du Gouvernement. Je ne trouve ni dans les Histoires d'Angleterre, ni dans celles d'Ecosse, par quelle raison les Ecossois furent trois ou quatre ans sans demander leur Reine, ou pourquoi Eric son Pere négligea de l'envoyer dans ce païs-là. Ce ne fut qu'en 1289, après le retour d'Edouard en Angleterre, qu'Eric lui envoya des Ambassadeurs sur ce sujet. Edouard étant grand-oncle de Marguerite, Eric crut ne pouvoir mieux faire que de lui demander son conseil & son assistance, pour mettre cette jeune Princesse sur le Trône d'Ecosse. Immédiatement après avoir reçu cette Ambassade, Edouard écrivit aux Régens d'Ecosse, & leur recommanda fortement les interêts de la jeune Marguerite. En même tems il leur fit savoir, qu'il avoit dessein de leur envoyer une Ambassade sur ce sujet, afin de règler avec eux certaines choses qui regardoient le bonheur & la tranquillité de l'Ecosse. Mais les Régens trouverent plus à propos d'envoyer eux-mêmes des Plénipotentiaires en Angleterre, pour ajuster avec les Ambassadeurs de Norwege, en présence d'Edouard, tout ce qui concernoit les interêts de l'Ecosse. Cependant, ils ne négligerent pas de mettre cette clause dans le Plein-pouvoir qu'ils donnerent aux Envoyez, *sauf l'honneur & la liberté du Royaume.* Ce furent les Evêques de St. André & de Glasgow qu'on chargea de cette négociation.

Act. Publ. T. II. pag. 448.

Quoique les Historiens ayent négligé d'expliquer en quoi consistoient les difficultez qu'il y avoit touchant la venue de Marguerite en Ecosse, on comprend pourtant qu'il s'en trouvoit d'assez grandes. Cela paroit, tant par le tems qui s'étoit écoulé depuis la mort du Roi Alexandre, que par les précautions qu'on prit d'assembler à Salisburi les Plénipotentiaires d'Edouard, d'Eric, & des Ecossois, afin de règler ensemble tout ce qui regardoit la reception de cette Princesse. Dans cette Assemblée il fut convenu, que la jeune Reine seroit envoyée en Angleterre, libre de tout engagement de Mariage. Edouard promit de son côté de la garder & de la faire élever, jusqu'à ce que l'Ecosse fût dans une parfaite tranquillité, & en état de la recevoir. De plus, il donna sa parole, qu'il ne permettroit point qu'elle entrât dans aucune sorte d'engagement de mariage; à condition que les Ecossois ne feroient aucune démarche sur le même sujet, sans son approbation & celle du Roi de Norwege.

Act. Publ. T. II. ibid.

Ce

Ce n'étoit pas sans raison qu'Edouard avoit fait insérer ce dernier article dans les conventions. Depuis la mort du Roi d'Ecosse, il avoit formé le projet d'unir les deux Royaumes de la Grande-Bretagne, par le mariage du Prince son Fils avec Marguerite. Il avoit même déja demandé & obtenu une Dispense de la Cour de Rome, quoiqu'il n'eût pas jugé à propos de faire si-tôt connoitre son intention. Mais après qu'il eut pris les mesures dont je viens de parler, il fit proposer ce mariage aux Régens. Cette proposition ayant été examinée dans un Conseil composé de tous les Grands du Royaume, il fut unanimement résolu d'y donner les mains. Mais ce fut sous certaines conditions, qu'ils se reserverent de produire devant le premier Parlement qui s'assembleroit en Angleterre. Il y eut sur ce sujet diverses négociations, dont le détail seroit ici inutile. Il suffira de dire, que des Députez des deux Nations s'étant assemblez à *Bringham*, convinrent ensemble de divers Articles, dont voici les principaux, par rapport à ce qui sera dit dans la suite.

EDOUARD I. 1290. Edouard propose le mariage du Prince son fils avec Marguerite. *Ibid. Pag.* 450.

Les Régens d'Ecosse y consentent. *Ibid. Pag.* 471.

I. Les Plenipotentiaires d'Edouard promirent en son nom, qu'il conserveroit inviolablement les Loix, les Libertez, & les Coutumes du Royaume d'Ecosse, en toutes choses, & en tout tems, dans tout le Royaume, & dans toutes ses Marches.

Conditions du Mariage.

II. Qu'en cas qu'Edouard le fils, ou Marguerite sa future Epouse, vinssent à mourir l'un ou l'autre sans laisser des Enfans de leur mariage, & en tous les cas ou évenemens, par lesquels le Royaume d'Ecosse dût parvenir au plus prochain Héritier; il seroit restitué au Peuple d'Ecosse, *libre, entier, absolu, & sans aucune sujettion :* sauf toutefois les droits du Roi d'Angleterre sur la Couronne d'Ecosse, en cas qu'elle dût parvenir, à lui ou à ses Héritiers, par une légitime succession.

Act. Publ. T. II. pag. 482.

III. Que le Royaume d'Ecosse demeureroit séparé, divisé, & libre en soi-même, sans aucune sujettion ni dépendance de l'Angleterre; sauf au Roi d'Angleterre & à ses Successeurs, les droits qu'il avoit sur certaines Terres des frontieres, ou ailleurs, avant le tems de cette Convention, ou ceux qu'il pourroit acquerir légitimement dans la suite.

IV. Qu'aucune personne tenant des Terres en Fief du Roi d'Ecosse, ne seroit tenue de répondre en Jugement hors du Royaume, selon la coutume observée jusqu'alors.

V. Que tous les Sujets de la Couronne d'Ecosse jouïroient du même privilege selon la coutume.

VI. Que les Archives, Chartres, & Privileges, ou autres Monumens concernant la Dignité Royale & le Royaume d'Ecosse, seroient mis dans un lieu sûr, sans les tirer du Royaume, sous le sceau de certains Seigneurs; jusqu'à ce que la Reine fût arrivée dans le Royaume, & qu'elle eût des enfans.

VII. Qu'il ne se feroit aucune sujettion, alienation, ou obligation, des choses qui regardoient le Royaume d'Ecosse; jusqu'à ce que la

EDOUARD I. 1290.

Reine y fut elle-même, & qu'elle eût des Enfans vivans.

VIII. Qu'il ne se tiendroit point de Parlement hors du Royaume.

Ces précautions font voir combien les Ecossois étoient éloignez de croire, en ce tems-là, que le Royaume d'Ecosse fût dépendant de l'Angleterre.

Le Mariage est conclu.

Ces Articles, & plusieurs autres que j'ai passez sous silence, ayant été approuvez & ratifiez, le Mariage fut conclu & arrêté, à la commune satisfaction des deux Peuples. Edouard commença dès-lors à se mettre en possession de l'Ecosse pour le Prince son Fils, en y envoyant l'Evêque de Durhan, qui, conjointement avec les six Régens, fut chargé de l'administration des affaires, au nom du jeune Edouard & de Marguerite. Personne ne doutoit que les deux Royaumes de la Grande Bretagne n'allassent être entierement unis par le moyen de ce mariage; lorsque tout à coup, & lorsqu'on s'y attendoit le moins, on vit évanouïr cette esperance. Edouard reçut une Lettre de l'Evêque de Saint André, qui l'informoit que le bruit s'étoit répandu que la Reine Marguerite étoit morte; & que sur cette nouvelle, quelques Seigneurs Ecossois commençoient à se remuer, pour faire valoir les droits qu'ils prétendoient avoir à la Couronne. Ce Prélat le supplioit en même tems de s'avancer sur les frontieres, pour arrêter par sa présence les mouvemens que cette mort, si elle se trouvoit véritable, alloit causer dans le Royaume. Le bruit qui s'étoit répandu de la mort de la Reine, ne se trouva que trop bien fondé. Cette Princesse, que le Roi son Pere avoit promis d'envoyer en Angleterre avant le mois d'Octobre, partit en effet de Norwege, & mourut dans une Isle où elle fut contrainte de relâcher.

Act. Publ. T. II. pag. 1090. omissa.

Mort de Marguerite.

Dès que cette nouvelle se fut répandue en Ecosse, elle y causa des mouvemens extraordinaires, qui mirent ce Royaume dans le plus fâcheux état où il se fût jamais trouvé. Le dernier Roi, qui avoit eu la précaution de faire jurer les Grands, qu'ils reconnoîtroient Marguerite de Norwege pour leur Reine, n'avoit pas pris celle de règler la Succession en cas que cette Princesse mourût sans enfans. On n'étoit donc pas peu embarrassé pour le choix d'un Successeur. Cet embarras devenoit encore plus grand de jour en jour, à cause des Factions qui se formoient en faveur des Prétendans à la Couronne. Jamais l'union entre les Grands n'auroit été plus nécessaire. Mais les intérêts particuliers étouffant l'amour de la Patrie, chacun prenoit parti, selon qu'il se trouvoit engagé ou par des liaisons de famille, ou par d'autres motifs; sans se mettre en peine si le droit se trouvoit du côté où son inclination l'attachoit.

Jean Baillol & Robert Brus prétendent à la Couronne d'Ecosse.

Entre ceux qui prétendoient à la Couronne, *Jean Baillol* & *Robert Brus* partageoient à peu près les suffrages de tout le Royaume. Le premier possedoit de grands biens en France, dans la Province de Normandie: le second avoit des domaines considerables en Angleterre: & tous deux étoient très puissans en Ecosse, où leurs alliances leur don-

noient un fort grand crédit. Pour bien comprendre les fondemens de leurs prétentions, il sera nécessaire d'avoir devant les yeux la généalogie de la Famille Royale d'Ecosse dont je vais donner une courte explication.

EDOUARD I. 1290.

Généalogie de la Famille Royale d'Ecosse.

David Roi d'Ecosse n'eut qu'un fils nommé *Henri*, qui étant mort avant lui, laissa trois fils, savoir *Macolm IV.* qui occupa le Trône après son Ayeul, & mourut sans enfans; *Guillaume*, qui fut le Successeur de son frère aîné; & *David*, qui fut Comte de Huntington en Angleterre. La postérité de Guillaume se trouvant éteinte par la mort de Marguerite de Norwege, il falloit nécessairement remonter à celle de David Comte de Huntington, troisieme fils du Prince Henri. David étoit mort sans enfans mâles: mais il avoit laissé trois filles, savoir, *Marguerite*, qui avoit été mariée avec *Alain de Gallway*; *Isabelle*, qui avoit épousé *Robert Brus*; & *Ada*, femme de *Jean Hastings* Seigneur Anglois. Marguerite, qui étoit l'ainée de ces trois sœurs, ne laissa que deux filles, *Devergulde*, que quelques-uns nomment *Dornagille*; & *Marjorie*. Devergulde épousa *Jean Baillol*, de qui elle eut un fils du même nom, qui étoit l'un des deux Prétendans à la Couronne. Marjorie, qui avoit été femme de Jean Cumin, étoit morte sans lignée. Isabelle, seconde fille de David, eut de Robert Brus un fils, qui avoit nom Robert comme son Pere, & qui étoit l'autre prétendant. *Ada*, troisième fille de David, avoit laissé un fils nommé *Jean Hastings*, qui prétendoit aussi à la Couronne. De peur d'embrouiller la matiere, je remets à parler en un autre endroit de ce troisieme Prétendant, pour me borner ici aux deux principaux, savoir, *Jean Baillol* & *Robert Brus*, qui étoient proprement les seuls qui eussent droit de prétendre à la succession.

Fondemens des droits des principaux Prétendans.

Il faut présentement remarquer, qu'au tems de la mort de Marguerite de Norwege, les trois filles de David Comte de Huntington n'étoient plus en vie. Mais Devergulde, fille de l'ainée, vivoit encore, & cédoit tous ses droits à Jean Baillol son fils, qui, comme descendu de l'ainée des filles de David, prétendoit devoir être préféré à tous les autres Aspirans. D'un autre côté, Robert Brus, fils de la Cadette, alleguoit pour soi-même, qu'il étoit plus prochain d'un degré que Baillol, puisqu'il étoit Petit-fils de David; au-lieu que son concurrent n'étoit que Petit-fils de la fille ainée du même Prince. On lui objectoit, que Devergulde étant dans le même degré que lui, devoit recueillir la succession, puisqu'elle étoit fille de l'ainée des filles de David, au-lieu qu'il n'étoit que fils de la cadette. Mais il répondoit, que dans un même degré, les mâles devoient être préferez aux femmes, & que c'étoit la Loi & la coutume constante de tous les Etats; sur quoi il alleguoit divers préjugez tirez des Histoires étrangeres. Voilà quel étoit le sujet de ce Procès, qui ne pouvoit être jugé sans mécontenter la moitié du Roïaume.

Etat des affaires

C'est ici qu'on commence à trouver de l'opposition entre les Histo-

EDOUARD I. 1290. en Ecosse, selon les Ecossois. *Buchanan.*

riens Anglois & les Ecossois. Ceux-ci disent, que les choses se trouvoient dans un tel état, qu'il étoit impossible de trouver en Ecosse des Juges impartiaux. Ils ajoutent, que quand même on auroit pu venir à bout d'en choisir de tels, il auroit été trop difficile d'exécuter leur sentence, à cause de l'égalité de crédit & de puissance qui se trouvoit dans les deux partis. Baillol étoit Seigneur de la Province de *Gallway*, l'une des plus considérables du Roïaume. Il se trouvoit encore appuyé par la famille des *Cumins*, qui étoit très puissante & très accréditée. Robert Brus possédoit en Angleterre le Comté de *Cleveland*, & en Ecosse, ceux d'*Anandal* & de *Garioch*. Outre cela, par le moyen de Robert son fils, à qui sa femme avoit apporté en dot le Comté de *Carrick*, il se trouvoit allié aux plus puissantes familles d'Ecosse. Ainsi, continuent-ils, pour éviter une Guerre Civile qui ne pouvoit manquer de s'allumer, il fut convenu entre les deux Partis, qu'on remettroit le Jugement de cet important Procès au Roi d'Angleterre. On croyoit pouvoir attendre toutes sortes de bons offices de sa part, tant à cause de la bonne intelligence qu'il y avoit depuis longtems entre les deux Nations, qu'en reconnoissance du promt consentement qu'on avoit donné au Mariage du Prince son fils avec la derniere Reine. Il fut donc prié, disent-ils encore, de vouloir être le Juge de ce differend, & d'accorder son secours à celui qu'il jugeroit à propos de placer sur le Trône. Ils ajoutent, qu'Edouard accepta la médiation, & qu'il se rendit à *Norham* où il convoqua les Etats d'Ecosse, en protestant, qu'il ne les assembloit pas comme Souverain, mais comme un ami, qui les prioit de se rendre auprès de l'Arbitre qu'ils avoient eux-mêmes choisi. Mais c'est un fait dont les Anglois ne demeurent pas d'accord. Ils soutiennent, qu'Edouard assembla les Etats d'Ecosse à Norham, non comme ami & arbitre, mais en vertu du droit de Souveraineté qu'il avoit sur l'Ecosse. Ils ajoutent, que la simple considération de la situation de Norham, qui est une Ville d'Angleterre, fait voir assez manifestement, qu'Edouard exerça un acte de Souveraineté en convoquant les Etats d'Ecosse dans son propre Roïaume. Les Ecossois répondent, que cette preuve ne peut avoir lieu, puisqu'en cette même occasion, Edouard leur accorda des Lettres Patentes qui la détruisent entierement. Voici comment ce Prince s'exprimoit dans ces Lettres : *Qu'il n'entendoit pas que la venue des Ecossois en-deçà de la Tweede pût leur porter de préjudice, ni qu'à l'avenir, pour quelque affaire que ce pût être, ils fussent tenus de venir traiter avec lui au-deçà de cette Riviere.* Une déclaration si expresse, qui semble prouver que ce Prince ne prétendoit point avoir la Souveraineté de l'Ecosse, ne prouve en effet que sa politique, ou sa dissimulation; puisqu'il est certain que dès ce tems-là il avoit intention d'établir ce droit de Souveraineté. Aussi, dès qu'il fut une fois établi, traita-t-il ces Lettres Patentes de pure *concession*, qui pouvoit être révoquée, & qui le fut effectivement. Dans les vues que ce Monarque avoit, de faire reconnoître sa Souve-

Edouard est choisi pour arbitre.

Il convoque les Etats d'Ecosse à Norham.

raineté par les Etats d'Ecosse, ainsi qu'on le verra dans la suite, il n'étoit pas à propos d'armer les Ecossois par un acte d'autorité absolue, avant que les Etats fussent assemblez. Une pareille démarche auroit pu leur faire prendre des mesures contraires à ses desseins. Il étoit bien plus naturel & plus utile pour lui, d'assembler premierement les Etats, afin de les amener par degrez à la reconnoissance qu'il vouloit exiger d'eux. Ainsi, vraisemblablement, quand il convoqua les Etats à Norham, il employa des expressions équivoques & bien ménagées, propres à cacher son intention. Il n'avoit pas alors intérêt de la découvrir, quoiqu'il eût dessein de se servir de cette même Convocation, pour ajouter une nouvelle force à ses droits.

EDOUARD I. 1290.

Buchanan prétend qu'immédiatement après la mort de la jeune Reine, Edouard forma le projet de se rendre maitre de l'Ecosse. Peut-être va-t-il trop loin. Il y a beaucoup plus d'apparence que les premieres vues de ce Prince n'alloient qu'à se faire reconnoître Souverain de ce Royaume, soit qu'il crût que cela lui étoit dû, soit qu'il voulût profiter de l'occasion favorable qui se présentoit de bien établir ce droit prétendu. Pour mieux réussir dans ce dessein, continue le même Historien, il engagea huit autres personnes, outre les deux déja nommées, à demander la Couronne. Son dessein étoit, selon cet Historien, d'embarrasser tellement cette affaire, que les deux principaux Prétendans pussent s'appercevoir qu'il ne manqueroit pas de moyens pour rendre leurs droits douteux, s'ils ne se rendoient souples à ses volontez.

Après ces observations, qui ne sont pas inutiles pour la suite, il est tems de venir au Jugement de ce fameux Procès. Mais auparavant, il est nécessaire de remarquer que cette affaire en contient deux réellement distinctes l'une de l'autre, savoir, le droit de succession à la Couronne d'Ecosse, & le droit de Souveraineté sur ce même Royaume, prétendu par Edouard. Celle-là paroît d'abord la plus importante, & celle-ci ne semble qu'une question incidente, qui prenoit son origine de la premiere. Mais on verra qu'elle devint la principale, par les funestes suites qu'elle eut; c'est pourquoi on ne doit pas trouver étrange que je m'y arrête pour l'éclaircir. On doit encore remarquer, que le détail qui va être rapporté, est tiré d'un Journal ou Procès Verbal inséré dans le Recueil des Actes publics, fait par *Maitre Jean de Cadam*, l'un des Clercs ou Notaires d'Edouard. Cette observation doit engager à lire, avec quelque précaution, ce qui paroît y être trop avantageux au Roi d'Angleterre, par rapport à ses prétentions sur la Souveraineté d'Ecosse.

Extrait d'un Procès Verbal fait par ordre d'Edouard.

1291. Edouard propose aux Etats d'Ecosse de le reconnoître pour leur Souverain. *Act. Publ. T. II. pag. 542. Instrumentum Publicum.*

Les Etats d'Ecosse s'étant assemblez à Norham, le 10 de Mai 1291, *Roger Brabanson* Grand Justicier d'Angleterre, en fit l'ouverture, parlant par ordre & au nom du Roi son Maitre, qui étoit présent. Il dit que le Roi d'Angleterre, considérant l'état incertain où le Royaume d'Ecosse se trouvoit, avoit requis les Etats de s'assembler en ce lieu, pour leur exposer certaines choses tendantes à conserver la paix & la tran-

EDOUARD I. 1291.

quillité du Roïaume : Que son intention n'étoit pas de rien usurper sur personne, d'empêcher le cours de la Justice, ou de diminuer les droits & les libertez du Peuple d'Ecosse : mais, que comme Seigneur Souverain de l'Ecosse, il venoit rendre justice à chacun : Qu'afin que cela se pût faire avec plus de facilité, quoique ce qu'il prétendoit ne pût lui être justement disputé, il requéroit les Etats, par surabondance de droit, de le reconnoître pour Souverain, & Seigneur direct de l'Ecosse : Qu'ensuite, il se serviroit de leurs conseils, pour faire ce que la justice & la raison demanderoient. Cette proposition ayant extrêmement surpris les Etats, ils demanderent un délai pour consulter les Prélats & les Barons absens, afin qu'ils pussent donner une réponse uniforme dans une affaire de cette importance. Edouard fit paroitre, à son tour, quelque étonnement de ce que les Etats demandoient du tems pour répondre. Il dit, qu'il avoit lieu de croire qu'ils étoient venus préparez sur cette matiere, puisqu'ils n'avoient pas ignoré son intention ; c'est pourquoi il ne leur donnoit que le reste du jour pour délibérer sur sa demande. Le lendemain, les Etats ayant insisté sur la demande du jour précédent, le Roi leur accorda un délai de trois semaines, à compter depuis le 10. de Mai. Pendant ce tems-là, ils devoient préparer tout ce qu'ils avoient à dire contre ses prétentions, & tous les Actes & Documens par lesquels ils pouvoient prétendre infirmer sa demande.

Les Etats ne répondent rien.

Quoique, selon le tems marqué par le Roi, la prochaine Assemblée se dût tenir le 1. de Juin, je ne trouve pourtant, dans le Journal qui me sert de guide, que celle du 2 du même mois. L'Evêque de Bath & Wells porta la parole pour le Roi, & récita d'abord ce qui s'étoit fait dans les deux Assemblées précédentes. Ensuite il ajouta, que les trois semaines que le Roi avoit accordées aux Etats étant expirées, sans qu'ils eussent rien produit ni allégué qui pût détruire son droit; son intention étoit d'agir en vertu de sa Souveraineté *reconnue* sur le Royaume d'Ecosse, & en qualité de Souverain, rendre justice aux Prétendans.

Considération sur le silence des Etats.

Arrêtons-nous ici un moment, pour faire une observation sur ce sujet. Quelque bonne opinion qu'on puisse avoir de la bonne foi d'Edouard, & du Notaire qui a dressé le Verbal, d'où ce que je viens de rapporter est extrait, on ne peut s'empêcher de s'appercevoir qu'il y a ici quelque chose de défectueux. Dans les deux précédentes Assemblées, Edouard produit ses prétentions sur la Souveraineté de l'Ecosse. Les Etats, bien loin de reconnoitre sur le champ cette Souveraineté, demandent du tems pour consulter ensemble sur un point si délicat. Le Roi leur accorde trois semaines; & ce tems étant expiré, dans la premiere Séance dont le Journal fait mention, le Chancelier d'Angleterre commence à parler le premier, & dit que les Etats n'ont rien produit ni allégué contre les prétentions du Roi. Ne semble-t'il pas, qu'il devoit commencer par interpeller les Etats de donner leur réponse, de laquelle le Journal devoit faire mention, soit en rapportant leurs ob-

jections ou leur acquiescement, ou du moins en exposant qu'ils n'avoient rien répondu; après quoi le discours du Chancelier viendroit à propos? Au lieu de cela, il commence par déclarer que les Etats n'ayant rien opposé à la prétention du Roi, ce Prince a résolu d'user de son droit. Cela conduit à faire soupçonner, ou que la Relation de ce qui se passa ce jour-là est tronquée, ou que le jour précédent il y avoit eu une autre Assemblée, dans laquelle les Etats avoient produit leurs preuves, mais dont l'Auteur du Journal n'a pas jugé à propos de faire mention. En effet, il a été déja remarqué que, selon le délai fixé par le Roi, il devoit y avoir une Assemblée le 1. de Juin; au-lieu que celle-ci n'est que du 2. Mais je ne donne ceci que pour une conjecture, sur laquelle je ne prétens rien établir. La plus grande difficulté consiste en ce qu'après une délibération de trois semaines, il est étonnant que les Etats d'Ecosse n'ayent rien trouvé à répondre ou à opposer aux prétentions d'Edouard. Il est certain que jusqu'alors la Souveraineté de la Couronne d'Angleterre sur l'Ecosse n'avoit jamais été si généralement reconnue, que la simple notoriété publique pût fermer la bouche aux Etats. Il n'en faut point d'autre preuve que les conventions de Mariage que j'ai rapportées ci-devant, dans lesquelles les Ecossois avoient pris tant de précautions pour maintenir leur indépendance. En second lieu, le tems qu'ils prirent pour délibérer sur la demande du Roi, marque assez qu'ils n'étoient pas bien persuadez de leur sujettion à la Couronne d'Angleterre. Enfin, la précaution même qu'Edouard prenoit d'exiger d'eux cette reconnoissance, témoignoit que la chose étoit pour le moins douteuse. On n'a pas accoutumé d'agir de cette maniere, quand on a un droit incontestable & généralement reconnu. S'il est donc vrai, que les Etats n'ayent rien répondu à la prétention du Roi, il faut croire, ou qu'ils furent intimidez, ou que les deux principaux Prétendans s'unirent ensemble, & cabalerent parmi les Membres des Etats, pour les empêcher de combattre les prétentions du Roi d'Angleterre. Apparemment ils avoient peur d'arrêter le Jugement de l'affaire principale, par cet incident. Revenons à notre Journal.

EDOUARD I. 1291.

Edouard se fait reconnoître pour Souverain de l'Ecosse par tous les Prétendans.

Le Grand Chancelier ayant parlé de la maniere que le Journal le rapporte, & prenant le droit de son Maitre pour accordé, s'adressa premierement à Robert Brus, & lui demanda s'il vouloit reconnoitre le Roi d'Angleterre pour Souverain de l'Ecosse, & recevoir de lui, en cette qualité, la justice qu'il demandoit. Le Journal ajoute, que Robert Brus répondit clairement & distinctement, qu'il reconnoissoit le Roi d'Angleterre pour Souverain Seigneur du Royaume d'Ecosse, & qu'il consentoit à recevoir de lui, en cette qualité, le Jugement que ce Prince trouveroit à propos de prononcer. La même question étant faite à *Florent* Comte de Hollande, & à *Jean Hastings* (1), ils firent tous deux la même réponse. Après cela, *Patrick Dunbar*, Comte de la Mar-

(1) Lord d'*Abergavenny*. Tind.

ÉDOUARD I. 1291.

che, *Guillaume Roff*, *Gautier de Huntercumbe*, *Guillaume Vesci*, par Procureur, *Robert de Pinkenny*, & *Nicolas de Soules*, se présenterent, & demanderent d'être reçus séparément, à prouver que la Couronne d'Ecosse leur étoit dévolue par droit de succession. On leur fit la même demande qu'aux trois premiers, touchant les droits d'Edouard; à quoi ayant répondu de même, leur Requête fut reçue. *Jean Baillol* étant absent, son Ecuyer se présenta; & après avoir allégué quelque raison pour excuser l'absence de son Maitre, il demanda pour lui qu'il pût être oui le lendemain; ce qui lui fut accordé.

Protestation d'Edouard.

Le jour suivant, après que le Chancelier eut fait une récapitulation de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, Baillol, qui étoit présent, fut interrogé de la même maniere que les autres Prétendans, & fit une semblable réponse. Ensuite, le Chancelier fit tout haut cette Protestation au nom du Roi: *Qu'encore que le Roi d'Angleterre agît en cette occasion comme Souverain Seigneur de l'Ecosse, il ne prétendoit pas par là se désister du droit héréditaire qu'il pouvoit avoir à la Couronne de ce Royaume, ni s'exclure soi-même quant à la proprieté. Qu'il se reservoit expressément la liberté de poursuivre ses droits, ainsi que les autres Prétendans, de la maniere, & dans le tems qu'il trouveroit à propos.* Dès que le Chancelier eut achevé de parler, le Roi repeta mot à mot la même Protestation de sa propre bouche. Ensuite *Jean Cumin*, Seigneur de Badenough, se leva & demanda d'être reçu à prouver le légitime droit qu'il avoit sur la Couronne. Sa demande lui fut accordée, après que, comme les autres Prétendans, il eut reconnu la Souveraineté du Roi d'Angleterre. Ce qui regardoit Edouard étant ainsi établi, les Prétendans dresserent un Ecrit, par lequel ils le reconnoissoient pour Souverain Seigneur de l'Ecosse. Cet Ecrit fut signé de tous, & particulierement de Robert Brus & de Jean Baillol, & scellé de leurs cachets. Quant au silence des Etats sur ce même sujet, Edouard, sans s'en embarasser davantage, le prit pour un consentement, & se mit en possession de la Souveraineté.

Reconnoissance authentique des Prétendans.

Edouard demande d'être mis en possession du Royaume.

Ce pas étant fait, le Roi en fit un autre plus avant. Il représenta aux Prétendans, qu'il seroit inutile de donner un Jugement pour adjuger la Couronne à l'un d'entre eux, s'il n'étoit pas en son pouvoir de le faire exécuter. Sur ce fondement, il demanda qu'on le mît en possession du Royaume, afin qu'il pût le livrer à celui qui seroit déclaré Roi. Cela lui fut accordé par les Prétendans, qui passerent un Acte conforme à son desir, comme si leurs simples prétentions à la Couronne leur eussent acquis le droit de pouvoir disposer du Royaume à leur volonté. Dans cet Acte, ils reconnoissoient le Roi d'Angleterre pour Souverain Seigneur de l'Ecosse, & en cette qualité, pour Juge du Procès touchant la succession. Ils promettoient de tenir pour bon & valable le Jugement qu'il prononceroit. Ils consentoient qu'il fût mis en possession de toutes les Places, & de tout le Royaume, pour le remettre à celui à qui il seroit adjugé. Ils ajoutoient pourtant cette condition, qu'il

Les Prétendans y consentent.

qu'il s'obligeroit à le restituer, deux mois après le Jugement prononcé, au même état qu'il l'auroit reçu, sous l'hommage que le nouveau Roi seroit obligé de lui rendre. . EDOUARD I 1291.

Tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors en faveur d'Edouard, n'étoit que des Actes emanez de quelques particuliers ; mais entre ceux-ci se trouvoient Brus & Baillol, dont les Partis partageoient toute l'Ecosse, & par consequent leur approbation entraînoit celle de tout le Royaume. Dans ce tems d'Anarchie, les Régens n'avoient pas beaucoup d'autorité, & n'osoient même rien faire qui put desobliger le Roi, ou les deux principaux Compétiteurs, dont l'un devoit devenir leur Maître. Quand aux Etats, depuis qu'Edouard se fut apperçu qu'ils étoient peu disposez à favoriser ses prétentions, il ne les consultoit plus. Comme ils étoient assemblez hors de l'Ecosse, & sous la main du Roi ils n'avoient pas la liberté de prendre les mesures qu'ils auroient voulu. Ainsi, le Roi ne trouva presque point d'opposition de la part des Gouverneurs des Places, quand il voulut se mettre en possession du Royaume. *Guillaume de Unfreville*, qui commandoit dans les Châteaux de *Dundee* & de *Forfar*, fut le seul qui fit quelque résistance. Il regardoit l'Acte dont on vient de parler, comme très irrégulier, & ne pouvoit se résoudre, sur une pareille garantie, à livrer des Places qui ne lui avoient été confiées ni par le Roi d'Angleterre, ni par les Prétendans. Il fallut que les Prétendans, les Régens, & le Roi même, s'obligeassent par un Acte exprès à l'indemniser, en cas qu'il vînt un jour à être recherché pour ce sujet.

Quelle que fût la prétention d'Edouard, il est certain que la Souveraineté de la Couronne d'Angleterre n'avoit jamais été bien reconnue en Ecosse. Ainsi les Ecossois, en général, ne pouvoient regarder les démarches des Prétendans, & des Régens mêmes, que comme une manifeste prévarication, Cependant, il étoit bien difficile de faire autrement. Tous les Grands étoient, ou gagnez par les promesses d'Edouard, ou intimidez par ses menaces. Les Troupes qu'il avoit fait marcher à Norham, sous prétexte de garder les Etats d'Ecosse, ne contribuoient pas peu à inspirer de la terreur. Ainsi, l'on étoit obligé de faire à-peu-près tout ce qu'il vouloit Il étoit pourtant nécessaire que les Régens donnassent quelque satisfaction au Peuple, en lui faisant voir qu'ils avoient soin de ses intérêts. Ce fut dans cette vue qu'ils demanderent à Edouard des Lettres Patentes, pour déclarer que le jugement du Procès entre les Prétendans seroit rendu dans le Royaume d'Ecosse. Edouard regardant cette démarche comme une espece d'approbation de sa Souveraineté, parce que la demande avoit été conçue d'une manière à ne le pas choquer, n'eut pas beaucoup de peine à condescendre à leur très humble Requête, & leur fit expédier les Lettres qu'ils desiroient. Concession d'Edouard.

L'affaire de la Souveraineté étant terminée de la maniere qu'on vient de le voir, quoique sans l'intervention des Etats, il fut question On vient à l'examen du procès

EDOUARD I. 1291. touchant la Couronne.

d'examiner les Droits de ceux qui demandoient la Couronne, afin que le Roi pût connoître le fondement de leurs prétentions. Pour cet effet, il fut convenu entre eux, que Baillol & Cumin, tant pour eux-mêmes que pour tous les Prétendans, nommeroient quarante personnes; & que tout de même Robert Brus en nommeroit quarante autres, pour examiner les raisons des Compétiteurs. De plus, qu'à ces quatre-vingts, le Roi en pourroit ajouter vingt & quatre, plus ou moins; & que ces Commissaires, après avoir tout mûrement examiné, en feroient leur rapport au Roi.

Dans la Séance du 5. de Juin, on ne fit autre chose, que de donner les noms des Examinateurs qui avoient été choisis.

On convient que le procès sera jugé à Barwik le 1. d'Août.

Le jour suivant, le Roi ordonna aux Examinateurs de règler le tems & le lieu où ils devoient s'assembler pour travailler à l'examen. Tous convinrent de *Barwick* Ville d'Ecosse, située sur la Twede, pour le lieu. Mais comme ils ne purent s'accorder à l'égard du tems, le Roi fixa le 2. d'Août de cette même année.

Les Régens & les Gouverneurs des Places remettent leurs Commissions à Edouard, qui les leur rend.

Il y eut encore à Norham une autre Assemblée, dans laquelle les Régens d'Ecosse remirent au Roi leurs Patentes, & les Gouverneurs des Places leurs Commissions, pour en disposer à sa volonté. Edouard les reçut & les leur rendit ensuite, avec les changemens nécessaires pour qu'il parût qu'ils tenoient leurs Emplois de lui. Le même jour il nomma l'Evêque de Cathness pour Grand Chancelier d'Ecosse, & lui associa *Gautier de Hamondesham*, Anglois, l'un de ses Clercs.

Il se fait prêter serment de fidelité.

Le 12. de Juin, Edouard fit expédier des ordres à tous ceux qui possedoient des Charges dans le Royaume d'Ecosse, de venir lui prêter serment de fidélité; ce qui fut fait le même jour, par ceux qui se trouvoient présens. Les Prétendans lui prêterent aussi le même serment: après quoi l'on se sépara, en attendant le tems marqué pour l'Assemblée qui devoit se tenir à Barwick.

Il fait une Protestation.

Quoique ce tems fût encore assez éloigné, Edouard s'y rendit bientôt après, & dès le 3. de Juillet, il fit la Protestation suivante: *Qu'encore qu'il eût accordé ci-devant, que l'affaire de la Succession seroit jugée dans le Royaume d'Ecosse, il ne prétendoit pas s'astreindre à la même condescendance, si le même cas arrivoit une autre fois, ni en aucune autre occasion.* Apparemment l'Assemblée devant laquelle il fit cette Protestation, n'étoit ni complete ni autorisée pour la recevoir, puisque les Examinateurs ne devoient se trouver à Barwick que le 3. Août, c'est-à-dire un mois après.

Les Prétendans présentent leurs Requêtes.

Ce jour-là étant venu, les Commissaires Examinateurs s'assemblerent à Barwik, en présence du Roi, & reçurent les Requêtes des Prétendans, dans l'ordre qui suit. Mais parce que ces Requêtes, qui contenoient les fondemens de leurs prétentions, étoient appuyées sur la Généalogie de la Famille Royale d'Ecosse, il est nécessaire d'avoir devant les yeux cette Généalogie, quoique supposée, sans quoi il seroit difficile de comprendre leurs raisons.

Florent, Comte de Hollande, exposoit qu'il étoit descendu d'Ada, Fille du Prince Henri, & Sœur des Rois Macolm IV. & Guillaume. EDOUARD I. 1291.

Patrick Dumbar, Comte de la Marche, fondoit ses prétentions sur ce qu'il descendoit d'*Ilda* Fille du Roi Guillaume, & Sœur d'Alexandre II.

Guillaume Vesci disoit qu'il étoit issu de *Marguerite*, Fille du Roi Guillaume.

Robert de Pinkeny soutenoit, qu'il venoit de *Marguerite* Fille du Prince Henri, & Sœur des Rois Macolm & Guillaume.

Nicolas de Soules disoit: qu'étant Petit-Fils d'Alexandre II, par Marguerite seconde Fille de ce Roi, & la posterité de Marguerite Sœur ainée de sa Mere étant éteinte, la Couronne lui étoit dévolue, comme au plus prochain Héritier.

Patrick Galithly appuyoit sa demande sur ce qu'il étoit Petit-Fils du Roi Guillaume, par *Henri* Fils du même Roi. Apparemment *Henri* Pere de Patrick étoit bâtard, puisque s'il eût été légitime, le Droit de son Fils auroit été indisputable.

Roger de Mandeville prétendoit à la Couronne, comme Fils d'*Alfrique* Fille du Roi Guillaume.

Jean Hastings soutenoit que le Royaume d'Ecosse étant divisible, devoit être partagé entre les descendans des trois Filles de *David* Comte de Huntington, dont la plus jeune étoit sa Mere.

Robert de Ross se disoit issu d'Isabelle Fille ainée du Roi Guillaume, & Sœur d'Alexandre II.

Jean Cumin tiroit son Droit de plus haut, savoir de *Donald*, qui avoit été autrefois Roi d'Ecosse.

Jean Baillol exposoit, qu'il étoit Fils de Devergulde, Fille ainée de *Marguerite* la plus âgée des Filles de David Comte de Huntington; & que toute la posterité du Roi Guillaume étant éteinte, il se trouvoit le plus prochain Héritier de la derniere Reine. Il faut remarquer qu'il posoit en fait dans sa Requête, que *Marguerie* & *Isabelle*, Filles ainées d'Alexandre II, étoient mortes sans posterité, quoique *Nicolas de Soules* se dît Fils de la premiere. Après cela, passant sous silence, *Henri*, *Isabelle*, *Ilda*, *Marguerite* & *Alfrique*, Enfans du Roi Guillaume, desquels *Galithly*, *Ross*, *Dumbar*, *Vesci* & *Mandeville* se disoient descendus, il reprenoit la branche de David Frere cadet du Roi Guillaume. Ce silence donne lieu de présumer, ou que ces premiers Prétendans avoient exposé à faux leurs Généalogies, ou que ceux dont ils se disoient descendus, étoient bâtards; sans quoi leurs descendans auroient eu plus de Droit à la Couronne que ceux de David. Aussi verrons-nous dans la suite, qu'on ne fit aucun cas de leurs prétentions. On peut encore observer, que ceci favorise ce qu'a dit Buchanan, qu'Edouard engagea huit Prétendans, outre Baillol & Brus, à demander la Couronne, afin d'embarasser l'affaire. En effet, il est facile de voir que de

EDOUARD I. 1291.

tous ceux qui viennent d'être nommez, Baillol excepté, il n'y en avoit pas un seul qui eût le moindre Droit à la Succession, supposant, comme il y a beaucoup d'apparence, qu'ils étoient issus des Bâtards, & que *Nicolas de Soules* n'avoit pas bien exposé sa Généalogie.

Robert Brus alleguoit, qu'il étoit plus prochain d'un degré que Baillol, puisqu'il étoit Petit-Fils de David; au lieu que son Concurrent n'étoit que Petit-Fils de sa Fille. Qu'à la vérité *Devergulde* étoit dans un même degré que lui, mais qu'elle ne pouvoit pas prétendre à la Couronne, parce que la coutume vouloit qu'on préferât les hommes aux femmes, dans un même degré de consanguinité. Pour fortifier encore son Droit, il ajoutoit, qu'Alexandre II. l'avoit déclaré son Héritier, en cas qu'il mourût sans Enfans; & il offroit de le prouver par des témoins qui étoient encore en vie. De plus, il soutenoit qu'Alexandre III. l'avoit toujours regardé comme son Successeur présomptif, & qu'il s'en étoit expliqué avec ceux qui l'approchoient de plus près.

Toutes ces Requêtes ayant été lues, & le Roi, dit le Journal, voulant donner aux Commissaires le tems de les examiner, marqua le second jour de Juin de l'année suivante 1292, pour tenir une autre Assemblée, où les Prétendans pourroient plus amplement déduire leurs raisons.

Je me servirai moi-même de cet intervalle, pour examiner, aussi brievement qu'il sera possible, les fondemens sur lesquels Edouard appuyoit son Droit de Souveraineté à l'égard de l'Ecosse. On les trouve fort au long, dans un Mémoire que ce Prince fit dresser sur ce sujet. Et parce que cet Ecrit est souvent allegué par les Auteurs Anglois, comme contenant les preuves justificatives du Droit de Souveraineté que l'Angleterre a eu de tout tems sur l'Ecosse, il ne sera pas inutile d'en donner ici un Abregé, afin qu'on puisse s'instruire parfaitement sur cette matiere.

Preuves alleguées par EDOUARD I. *pour établir le* DROIT DE SOUVERAINETE' *des* ROIS D'ANGLETERRE *sur l'*ECOSSE.

L'AN 901. *Edouard l'Ancien, Roi d'Angleterre, soumit à sa domination les Rois des Ecossois, des Humbres & des Gallois. Cela se trouve dans les Histoires de* Marianus Scotus, *de* Roger de Hoveden *& de* Guillaume de Malmesburi.

L'an 921. Le Roi d'Ecosse, Reginald Roi des Danois, les Anglois qui habitoient le Northumberland, le Roi de Galles & ses Sujets, choisirent Edouard l'Ancien pour leur Pere & Seigneur, & firent une étroite Alliance avec lui. Marianus Scotus, Roger de Hoveden.

L'an 924. le même Edouard regnoit sur tous les habitans de la Grande-

Bretagne, Anglois, Ecossois, Cumbres, Danois & Bretons. Mar. Scotus, Rog. de Hoveden.

L'an 926. le Roi Adelstan, Fils d'Edouard, vainquit Constantin Roi d'Ecosse, avec le Roi des Wentes, & le contraignit de prendre la fuite. Après cette victoire, ils lui prêterent serment, & conclurent une Alliance avec lui à Elnoth, le 4. de de Juillet. Mar. Scotus, Rog. de Hoveden.

EDOUARD I. 1291. Preuves de la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse.

On trouve dans les Histoires de Guillaume de Malmesburi, *de* Raoul de Dicet, *& de* Henri de Huntingdon, *qu'Adelstan contraignit Constantin Roi d'Ecosse, de quitter sa Couronne, & qu'ensuite il lui permit de la reprendre, à condition qu'il la tiendroit sous la dépendance des Rois d'Angleterre; disant, qu'il étoit plus glorieux de faire des Rois, que d'être Roi.*

En 934. le même Adelstan vainquit Constantin qui s'étoit revolté, & ravagea l'Ecosse jusqu'à Dunferd. Le même Constantin lui donna son Fils en ôtage, avec de grands présens: & ainsi ils firent la Paix ensemble. Mar. Scotus, Rog. de Hoveden, Henr. de Huntingdon, Ra. de Dicet.

L'an 937. Eugène Roi de Cumberland, & Constantin Roi d'Ecosse, allerent trouver Adelstan à Dacor, & se remirent à sa discretion. Adelstan, qui avoit ordonné à Constantin de faire baptiser son Fils, tint lui-même l'Enfant sur les fonts. G. de Malmesburi.

En 940. Adelstan eut pour Successeur Edmond, qui regna quatre ans, sans que les Ecossois se revoltassent pendant son Regne.

En 947. Edred, Frere & Successeur d'Edmond, ayant vaincu les Northumbres, porta ses armes en Ecosse. Les Ecossois saisis de crainte, se soumirent à lui sans résistance, & lui prêterent le serment de fidelité qui lui étoit dû. Edred établit sur les Ecossois un Roi nommé Edrik. Mar. Scotus, G. de Malmesburi, Hen. de Huntingdon.

L'an 955. Edwi fut Roi d'Angleterre après Edred, & regna quatre ans, sans que, pendant son Regne, il y eût aucune revolte de la part des Ecossois.

L'an 977. Edgar Roi d'Angleterre ayant assemblé à sa Cour, Keneth Roi d'Ecosse, Macolm de Cumberland, & six autres Rois, les fit servir de Rameurs dans un bateau dont il tenoit lui-même le gouvernail. Il s'écria, dit-on, *qu'enfin, ses Successeurs pourroient se glorifier d'être véritablement Rois d'Angleterre, puisqu'ils jouissoient d'une si grande prérogative.*

Un autre fois, le même Edgar ayant ouï dire que Keneth avoit mal parlé de lui, le fit venir à sa Cour, & l'ayant mené à la campagne, il lui présenta deux épées, afin qu'il en choisît une pour se battre avec lui. Keneth le refusa, & s'étant jetté aux pieds d'Edgar, il lui demanda pardon, & l'obtint. Mar. Scotus, R. de Hoveden, G. de Malmesburi, H. de Huntingdon, Ra. de Dicet.

Pendant les Regnes d'Edouard le Martyr, d'Ethelred II, & d'Edmond côte de fer, il n'y eut point de revolte de la part des Ecossois.

Canut le Grand, à son retour de Rome, dans la 15. année de son Regne, subjugua sans peine l'Ecosse qui s'étoit revoltée, & le Roi Macolm lui fut sujet. Canut étoit Roi d'Angleterre, de Danemarc, de Norwege, & d'Ecosse.

EDOUARD I. 1291. Preuves de la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse.

Mar. Scotus, G. de Malmesburi, Henri de Huntingd. Ra. de Dicet.

On ne trouve point que les Ecossois se soient revoltez, pendant les Regnes de Harald I. & de Hardi-Canut.

Sous le Regne d'Edouard le Confesseur, Siward, *Comte de Northumberland, vainquit* Machiot *Roi d'Ecosse, & le tua. Ensuite, par le commandement du Roi Edouard, il mit Macolm, Fils du Roi de Cumberland, sur le Trône d'Ecosse.* Les mêmes.

On trouve aussi ces paroles dans l'Histoire de Guillaume de Malmesburi: Le Roi Edouard donna le Royaume d'Ecosse à Macolm Fils du Roi de Cumberland, pour le tenir de la Couronne d'Angleterre.

On ne voit rien dans l'Histoire touchant les Ecossois, pendant que Harald II. fut sur le Trône d'Angleterre.

Guillaume le Conquerant ayant marché en Ecosse, dans la 6. année de son Regne, Macolm alla au-devant de lui jusqu'à Aberneth, où il lui fit hommage ou devint son homme (1). Chron. de S. Alban.

On voit dans la même Chronique, que Guillaume s'en retourna en Angleterre après avoir reçu l'hommage de Macolm, & quelques ôtages.

La 3 année de Guillaume le Roux, Macolm s'étant revolté, & ayant ravagé le Northumberland, Guillaume, accompagné de Robert son Frere, mena son Armée en Ecosse, & fit la Paix avec Macolm, à cette condition, que Macolm lui obeïroit, comme il avoit obeï à Guillaume son Pere. M. Scotus, Rog. de Hoveden.

Henri de Huntingdon *dit que Macolm, saisi de crainte, devint homme du Roi Guillaume.*

Le même Roi chassa Donald du Trône d'Ecosse, & y mit en sa place Edgar *Fils de Macolm.* Les mêmes.

Edgar Roi d'Ecosse étant mort, Alexandre I. son Frere lui succeda, par la permission de Henri I. Roi d'Angleterre. Henr. de Huntingdon.

Etienne Roi d'Angleterre ayant demandé l'hommage à David Roi d'Ecosse, & celui-ci l'ayant refusé parce qu'il avoit fait serment à Mathilde, Henri, son Fils, fit hommage au Roi Etienne. M. Scotus, H. de Hungtindon, Rog. de Hoveden.

Guillaume Roi d'Ecosse, David Comte de Huntingdon son Frere, les Comtes & les Barons d'Ecosse, firent hommage à Henri II. Roi d'Angleterre, & lui prêterent serment de fidelité (2).

(1) On en peut voir la forme dans le second *Statut*, l'an 17 d'*Edouard II.* « Lorsqu'un homme qui a droit de Franchise fera hommage, il tiendra ses deux mains » jointes entre les mains de son Seigneur, & prononcera ces paroles à genoux : *Je » deviens votre Homme-lige, dès ce jour à jamais, pour la vie, pour les membres, » & pour l'honneur du monde ; & je vous devrai ma foi pour la Terre que je tiens » de vous, sauf la foi que je dois à mon souverain Seigneur le Roi, & à mes autres » Seigneurs.* Les Ecclésiastiques, au lieu de dire *je deviens votre homme*, disent, *Je » vous fais hommage, & je vous serai fidele & loyal.* TIND.

(2) *Foi, Féauté*, du mot Latin *Fidelitas.* Voyez la forme de ce Serment *in Anno 14. Eduard.* Stat. 2. « Lorsque celui qui a droit de Franchise prêtera *foi*, il tiendra

L'an 1174. *Guillaume Roi d'Ecosse ravageant l'Angleterre, fut fait prisonnier & livré au Roi Henri II, qui le mit en liberté, à condition qu'il lui feroit hommage pour le Royaume d'Ecosse.*

EDOUARD I. 1291. Preuves de la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse.

Comme il a été parlé ailleurs du Traité que ces deux Rois firent ensemble, il n'est pas nécessaire de le repéter. Il suffit de dire en deux mots, que Guillaume, pour obtenir sa liberté, fut contraint de s'engager à faire hommage lige à Henri II. pour le Royaume d'Ecosse, & qu'il exécuta son engagement. C'est ici la meilleure Piece en faveur d'Edouard, & aussi celle sur laquelle il insiste le plus dans cet Ecrit, entrant là-dessus dans un grand détail, qui se réduit à ce qui vient d'être rapporté.

Sous le Regne de Richard, on ne trouve point que les Ecossois se soient revoltez. Au contraire, Guillaume se rendit à Cantorberi, pour faire hommage à Richard.

Edouard passe ici prudemment sous silence les Lettres Patentes de Richard I, par lesquelles il se départit de la Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse.

Le même Guillaume vint rendre hommage au Roi Jean à Lincoln, & lui prêta serment de fidelité sur la Croix de Hubert Archevêque de Cantorberi. Rog. de Hoveden.

Le même Roi Jean voulut faire la Guerre à Guillaume, parce que, sans lui en avoir demandé la permission, il avoit marié sa Fille au Comte de Boulogne. Cela se trouve dans les Chroniques du Monastere de Bridlington. *On lit aussi dans celles de l'Abbaye de* Honyvood, *que Guillaume donna ses deux Filles en ôtage au Roi Jean.*

Henri III. dans la 35. *année de son Regne, se rendit à Yorck, pour y faire le mariage de sa Fille avec Alexandre Roi d'Ecosse; & celui-ci y fit hommage au Roi d'Angleterre. La Tutele du jeune Roi, & la Régence du Royaume, furent conferées à Robert Ross & à Jean Baillol, par l'avis des Grands des deux Royaumes.* Chron. de St. Alban.

Pour fortifier toutes ces preuves, Edouard ramassoit encore quelques passages extraits de diverses Chartres & de quelques Bulles des Papes, & d'un Livre intitulé, La Vie de St. Jean de Beverley. *Voici ce que c'est.*

Dans une Chartre d'Edgar Roi d'Ecosse, acordée à l'Eglise de Durham, ce Prince reconnoit qu'il possede la Terre de Londoney, & tout le Royaume d'Ecosse, par le don de Guillaume Roi d'Angleterre son Seigneur.

Dans une autre Chartre, Guillaume, Roi d'Ecosse, accorde à Jean Roi d'Angleterre son très cher Seigneur, de pouvoir marier Alexandre son Fils, Prince d'Ecosse, à qui il voudra. De plus, il promet au Roi Jean, que quoi

» sa main droite sur le Livre, & dira : *Ecoutez, Monseigneur ; moi* N. N. *je vous » serai fidele & véritable, & je vous devrai ma foi pour la Terre que je tiens de » vous, & je vous rendrai fidelement les droits & services que je vous dois aux Ter» mes marqués. Ainsi Dieu me soit en aide, & les Saints » !* Celui qui tient une Terre sous ce serment seulement, la tient de la maniere la plus libre qu'aucun Sujet d'Angleterre puisse la tenir. Tind.

EDOUARD I. 1291. Preuves de la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse.

qu'il puisse arriver, lui & le Prince Alexandre son Fils, garderont la foi à Henri fils de Jean, comme à leur Souverain Seigneur.

On trouve dans un Bref de Gregoire IX. que ce Pontife ordonna aux Barons d'Ecosse de prendre le parti du Roi d'Angleterre, contre leur propre Prince, en cas que le dernier vînt à rompre le Traité qu'il avoit fait avec Henri II.

Le même Pape, dans un autre Bref, ordonnoit à l'Archevêque d'York, & à l'Evêque de Carlisle, d'induire le Roi d'Ecosse à observer le Traité.

Dans un autre, adressé au Roi d'Ecosse, ce même Pontife lui disoit, que puisqu'il étoit homme lige du Roi d'Angleterre, & qu'il lui avoit prêté serment de fidelité, il ne devoit rien attenter contre lui.

Le Pape Clément, écrivant à Henri Roi d'Angleterre en faveur de l'Evêque de S. André, chassé de son Siege par le Roi d'Ecosse, le requiert, entre autres choses, d'avertir ce Prince, de l'induire, & s'il est nécessaire, de le forcer par la puissance qui lui a été accordée, à retablir cet Evêque.

La preuve tirée de la Vie de St. Jean de Beverley, dont l'Auteur est inconnu, consiste dans ce Narré. Le Roi Adelstan marchant vers l'Ecosse pour y porter la Guerre, trouva sur son chemin des gens, qui ayant été aveugles & boiteux, venoient d'être guéris par l'intercession de St. Jean de Beverley. Cela lui fit prendre la résolution d'aller faire ses dévotions dans l'Eglise où le corps de ce Saint reposoit. Après qu'il eut prié, il laissa son poignard sur l'autel, pour gage de ce qu'il avoit promis au Saint, si son entreprise avoit un heureux succès. Ensuite, étant entré en Ecosse, St. Jean lui apparut & lui promit son secours. Sur cette promesse, Adelstan attaqua les Ecossois, & remporta sur eux une victoire signalée. Ensuite, il soumit tout le Royaume d'Ecosse, & y sejourna trois ans. En s'en retournant en Angleterre, il rencontra un grand rocher sur son chemin, & pria Dieu par l'intercession de St. Jean de Beverley, de lui donner quelque signe, par lequel les assistans pussent connoitre, que les Ecossois étoient justement soumis aux Anglois, & que l'Ecosse subjugée devoit à jamais payer Tribut à ses Successeurs. Après cela tirant son épée, il en frappa le rocher, qui ceda comme s'il eût été de beurre, & il y fit une ouverture d'une aûne de profondeur. Sur quoi l'Auteur ajoute, que c'est un signe manifeste que l'Ecosse a été subjugée par les Anglois.

Edouard ajoutoit encore quelques autres témoignages, mais sans en nommer les Auteurs, pour faire voir que les Seigneurs de Gallway avoient fait hommage au Roi d'Angleterre.

En 1185. Roland *Seigneur de Gallway se soumit au Roi d'Angleterre, craignant, comme on le présume, dit l'Auteur, la puissance de ce Monarque, qui s'avançoit avec une grande Armée pour lui faire la Guerre.*

Henri II. Roi d'Angleterre, ayant reçu l'hommage d'Alain de Gallway, & de David Frere du Roi Guillaume, s'en retourna dans ses Etats.

L'an 22. *de Henri II*, Gilbert, *fils de Fergus Seigneur de Gallway, se rendit avec le Roi d'Ecosse en Angleterre, où il devint homme lige de Henri le Pere, & lui prêta serment de fidelité. Ensuite, pour obtenir sa bienveillance,*

veillance, il lui donna mille marcs d'argent, & Duncan son Fils en ôtage.

Ce sont là les preuves dont Edouard se servoit pour justifier son droit de Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse. Comme il passe pour constant parmi plusieurs Historiens Anglois, que ce Prince prouva incontestablement son Droit par les anciennes Chroniques, j'ai cru que le Lecteur ne seroit pas fâché d'en pouvoir juger par soi-même, sans être obligé de s'en rapporter aux Auteurs de l'un ou de l'autre Parti. C'est aussi ce qui m'a engagé à ne retrancher aucune de ces preuves, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui ne sont rien moins qu'évidentes.

Certainement, il y auroit lieu d'être surpris que les Etats d'Ecosse n'eussent rien trouvé à répondre à ces preuves, dont la plupart sont extraordinairement foibles, pour ne pas dire tout-à-fait frivoles. Mais on doit considérer qu'ils étoient en Angleterre, intimidez par la présence du Roi; & que Brus & Baillol, qui avoient un très grand crédit, faisoient tous leurs efforts pour empêcher les incidens qui auroient pu retarder le Jugement de la Cause principale. Cependant, puisqu'Edouard appuyoit ses prétentions sur les preuves étalées dans ce Mémoire, & que l'hommage qu'il exigea des Rois d'Ecosse fut l'unique cause de la Guerre qui s'alluma dans la suite entre les deux Nations, il ne sera pas inutile d'ajouter ici quelques éclaircissemens sur cette matiere. Voici donc ce que les Ecossois auroient pu opposer à ces preuves, si de puissantes raisons ne les eussent engagez à garder le silence; & ce qu'ils opposerent en effet, dès qu'ils se trouverent dans de plus favorables conjonctures.

Premierement, ils pouvoient dire, qu'il étoit nécessaire de distinguer deux choses qu'Edouard affectoit de confondre dans cet Ecrit, savoir, la supériorité des forces des Rois d'Angleterre, & les avantages qu'ils avoient souvent remportez sur les Ecossois, d'avec l'aveu prétendu fait par les Rois d'Ecosse, qu'ils tenoient leur Couronne des Rois d'Angleterre. C'étoit de la seconde chose qu'il s'agissoit dans le différend en question; & néanmoins, c'est sur la premiere que portent la plupart des preuves alléguées dans le Mémoire.

2. Il ne s'agissoit pas de prouver en général, que les Rois d'Ecosse avoient été souvent contraints de faire des Traitez désavantageux, & qu'ils avoient prêté des sermens relatifs à ces Traitez: il falloit produire les Actes mêmes, & faire voir qu'ils contenoient effectivement la reconnoissance de la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse. Il étoit encore nécessaire de justifier la continuation de cette reconnoissance, par les Hommages que les Rois d'Ecosse devoient avoir rendus à tous les renouvellemens des Regnes de l'un & de l'autre Royaume, selon la coutume constante pratiquée par les Vassaux, depuis plusieurs siecles. Mais c'est ce qu'Edouard ne faisoit pas.

3. Lorsqu'Edgar Roi d'Ecosse reconnoissoit dans sa Chartre accordée

EDOUARD I. 1291. à l'Eglise de Durham, qu'il tenoit son Royaume de Guillaume le Roux cette reconnoissance n'emportoit pas un aveu que la Couronne d'Ecosse dépendît de celle d'Angleterre. C'étoit une simple déclaration, que c'étoit par l'assistance de ce Prince qu'il étoit monté sur le Trône d'Ecosse, dont un Usurpateur s'étoit emparé, ainsi qu'il paroît par l'Histoire.

Anderson's Essay &c. pag. 86.

4. Cette même Chartre, qui fait une des principales preuves d'Edouard, est impugnée de faux par les Auteurs Ecossois, & combattue par des raisons de Chronologie si fortes, qu'on ne peut gueres s'empêcher d'y acquiescer.

5. A l'égard de ce qui se passa entre Henri II. & Guillaume Roi d'Ecosse, il est bien vrai que celui-ci rendit un Hommage lige pour tout son Royaume : mais il n'est pas moins certain, que ce fut en conséquence d'un Traité, où cet Hommage avoit été expressément stipulé, pour procurer la liberté au Roi prisonnier. Cela même fait voir qu'il n'y étoit point sujet auparavant, puisqu'il fut nécessaire de l'y engager par un Traité. C'est à quoi on n'auroit jamais pensé, à moins que la Guerre n'eût été entreprise pour raison de cet Hommage; ce qui n'est pas. D'ailleurs, ce même Hommage, qui n'étoit qu'une suite de la prison de Guillaume, ne fut pas continué par ses Successeurs, puisque Richard, Fils de Henri, s'en départit à pur & à plein, ainsi qu'on l'a vu dans le Regne de ce Prince.

6. Pour ce qui regarde les autres preuves, qui sont beaucoup moins fortes, non seulement elles sont tirées de quelques Auteurs Anglois, ou Sujets de l'Angleterre, dont la plupart sont fort postérieurs aux évenemens qu'ils rapportent; mais elles sont fondées sur des expressions vagues, qui n'ont pas nécessairement le sens qu'Edouard prétendoit leur donner.

7. Edouard n'avoit-il point d'autres preuves à produire, que des témoignages de quelques Historiens partiaux ? Pourquoi ne produisoit-il pas les Hommages rendus par les anciens Rois d'Ecosse, comme il faisoit voir celui que Guillaume avoit rendu à Henri II ? S'il n'avoit été question que de prouver l'Hommage pour le Comté de Huntington, il n'auroit pas été obligé d'aller fouiller chez les Historiens : il en auroit trouvé les preuves dans ses propres Archives. D'où vient donc qu'il avoit été plus difficile de conserver les Hommages rendus pour le Royaume d'Ecosse? Si le Roi de France n'avoit pu justifier sa Souveraineté sur la Guienne, & sur le Comté de Ponthieu, que par des passages tirez des Auteurs François, il y a lieu de douter qu'Edouard eût voulu s'assujettir à lui rendre hommage pour ces deux Provinces.

8. Les Ecossois pouvoient alleguer, que lorsque Henri III. demanda du secours au Roi d'Ecosse contre le Comte de Leicester, il reconnut en termes exprès, que ce secours lui étoit donné par amitié, & nullement par devoir.

9. Le même Henri ayant voulu exiger d'Alexandre III. son Gendre, l'Hommage pour le Royaume d'Ecosse, celui-ci le refusa, & ne voulut le rendre que pour les Terres qu'il possédoit en Angleterre. EDOUARD I. 1291.

10. Edouard lui-même ayant souhaité que le même Alexandre III. son Beau-Frere assistât à son Couronnement, lui donna des Lettres Patentes, par lesquelles il reconnoissoit que la présence de ce Prince n'étoit pas de devoir, & qu'il n'avoit assisté à cette cérémonie que par amitié, & pour lui faire honneur, sans y être en aucune maniere obligé.

11. Quand le même Alexandre rendit son hommage à Edouard, il fit une protestation authentique, qu'il n'entendoit pas que cet Hommage fût pour le Royaume d'Ecosse, mais seulement pour les Terres qu'il possédoit en Angleterre : & son Hommage fut reçu avec cette restriction.

12. Les Ecossois pouvoient dire encore, que l'Hommage fait pour des Terres situées en Angleterre, bien que rendu par un Roi d'Ecosse, n'avoit aucune relation au Royaume d'Ecosse. Ainsi les Rois d'Angleterre, en rendant Hommage aux Rois de France, ne prétendoient pas rendre le Royaume d'Angleterre dépendant de la Couronne de France, mais reconnoitre seulement la dépendance des Terres qu'ils possédoient dans ce Royaume.

13. Enfin, on rendoit souvent Hommage pour des pensions; comme les Comtes de Flandre le rendoient aux Rois d'Angleterre par cette même raison, & comme le Comte de Savoye en faisoit un semblable aux mêmes Rois, pour une pension de deux-cens marcs. Ainsi, faire voir simplement que les Rois d'Ecosse avoient fait Hommage aux Rois d'Angleterre, ce n'étoit pas prouver le point en question. Il falloit justifier que ces Hommages étoient pour le Royaume d'Ecosse, ou par des Lettres Patentes des Rois d'Ecosse mêmes, ou par les Instrumens des Hommages attestez par de bons témoins, comme on le pratique ordinairement. Mais Edouard ne produisoit aucun Acte que celui de Guillaume, Hommage forcé, dont le Roi Richard s'étoit départi.

Quant aux passages extraits des Bulles des Papes, ils ne pouvoient former aucune preuve, puisque les Ecossois ne nioient pas que leurs Rois fussent Vassaux de l'Angleterre, pour le Comté de Huntington, & pour quelques autres Terres situées sur les frontieres; mais ils nioient qu'ils le fussent pour le Royaume d'Ecosse : ce que les Bulles ne disoient pas.

Je ne dis rien de l'Extrait tiré de la Vie de St. Jean de Beverley, puisqu'il y a lieu de douter qu'Edouard voulût sérieusement tirer une preuve d'un Miracle si peu avéré, ou, pour mieux dire, si ridicule, & d'une Histoire dont l'Auteur est inconnu.

Au reste, les réponses qu'on vient de lire, ne sont pas des argumens que je prête aux Ecossois. La plupart sont les mêmes que Boniface VIII. employa dans un Bref adressé à Edouard, pour le dissuader de rien en-

EDOUARD I. 1291.

treprendre contre l'Ecosse, ainsi qu'on le verra dans la suite. Revenons présentement au Jugement du Procès touchant la Succession, que j'avois interrompu.

1292. Suite de ce qui se passa dans le Jugement touchant la Couronne d'Ecosse.

Le jour marqué par Edouard étant arrivé, tous les Prétendans, avec les quatre-vingts Examinateurs, se rendirent à Barwick, où Edouard se trouva présent. Dès la premiere Séance, des Ambassadeurs du Roi de Norwege se présenterent, & demanderent la Couronne pour le Roi leur Maitre, Pere de la derniere Reine. Leur Requête ayant été reçue, après qu'ils eurent reconnu le Roi d'Angleterre pour Seigneur direct de l'Ecosse, celles des autres Prétendans furent lues, chacune à son tour, & les Commissaires commencerent à les examiner. Mais Edouard, dit le Journal, considérant que cet examen entraîneroit dans une longueur qui pourroit être préjudiciable à l'Ecosse, prit la chose d'un autre biais. Il proposa & fit trouver bon, qu'on commençât par l'examen des Droits de Jean Baillol & de Robert Brus, sans préjudice des autres, qui seroient discutez dans la suite.

Question proposée par Edouard, qui demeure indécise.

La premiere question qu'on mit sur le tapis, fut, par quelles Loix & Coutumes il falloit se règler dans ce Jugement? Sur quoi Edouard voulut avoir préalablement les avis des Commissaires Examinateurs. Il ne leur fut pas possible de s'accorder pour décider cette question. Après avoir longtems disputé entre eux, ils répondirent au Roi, qu'ils ne pouvoient lui donner leurs avis sans une plus ample délibération, & le prierent de leur ajoindre vingt & quatre Anglois, comme on en étoit convenu. Cet expédient ne facilita pas la décision. Les Commissaires Anglois rapporterent au Roi, que les Ecossois étoient si peu d'accord entre eux touchant leurs propres Loix, qu'il étoit fort difficile d'asseoir un Jugement sur un point si fort contesté. Ils ajouterent, que par cette raison, ils n'osoient eux-mêmes lui donner aucun conseil, sur une question si délicate. Ces difficultez déterminerent Edouard à donner un plus long terme, & à marquer le 14. d'Octobre suivant, pour le jour de la premiere Assemblée.

Edouard accorde un délai.

Il propose trois questions.

Les Commissaires s'étant assemblez au tems prescrit, Edouard leur proposa ces trois questions. 1. Par quelles Loix & Coutumes il falloit proceder à ce Jugement? 2. Comment il falloit se règler, supposé que les Coutumes d'Angleterre & d'Ecosse fussent incertaines, ou que celles des deux Royaumes fussent opposées? 3. S'il falloit juger touchant le Royaume d'Ecosse, autrement qu'à l'égard des Comtez, Baronnies, ou autres Fiefs dépendans de la Couronne d'Angleterre? Le délai qu'Edouard avoit accordé aux Examinateurs, leur avoit donné des lumieres qu'ils n'avoient pas auparavant. Eux qui n'avoient pu s'accorder au mois d'Août touchant la premiere question, se trouverent au mois d'Octobre d'un sentiment unanime. Ils répondirent sur la premiere: Que s'il

Réponse.

se trouvoit des Loix ou des Coutumes certaines dans les Païs de la domination du Roi, c'étoit par elles qu'il falloit auparavant se règler. Sur

la seconde, que si, dans ses Etats il ne se trouvoit point de Loi certaine sur ce sujet, il pouvoit en faire une nouvelle. Sur la troisième il fut décidé, qu'on devoit juger du Royaume d'Ecosse, de la même maniere que des autres Fiefs indivisibles. Il n'est pas difficile de s'appercevoir que ces questions préliminaires ne tendoient, ainsi qu'on le voit par les réponses, qu'à établir le Droit de Souveraineté d'Edouard ; Droit qu'il supposoit constamment, sans donner la liberté de le contredire. EDOUARD I. 1292.

Edouard ayant reçu ces décisions, fit appeller Brus & Baillol, & leur demanda s'ils avoient quelque chose à dire, pour fortifier les raisons exposées dans leurs Requêtes. Ils répondirent, qu'ils souhaitoient d'ajouter encore quelque chose de vive voix ; & Brus commença le premier à parler. Ses raisons se réduisirent à ces quatre suivantes. 1. Que la Succession d'une Couronne se doit règler par le Droit Naturel, par lequel les Rois regnent, & non par les Loix usitées à l'égard des Sujets ; & que selon ce Droit Naturel, le plus proche doit succeder. 2. Que par cette même raison, bien que les Héritages des Particuliers fussent divisibles, & que les ainez eussent quelque prérogative par les Loix observées entre les Sujets, il n'en étoit pas de même à l'égard d'un Royaume, où le plus prochain Héritier devoit succeder sans aucun partage. 3. Il soutint, qu'il étoit souvent arrivé en Ecosse même, que la Couronne avoit été adjugée à la branche collatérale, préferablement à la directe ; & que la Succession dans la Famille des ainez n'étoit pas tellement établie, qu'elle dût lui porter du préjudice, puisqu'on avoit vu plusieurs fois, dans le même Royaume, les Freres préferez aux Fils. 4. Il posoit en fait, qu'encore qu'il ne fût qu'en même degré que Devergulde, il devoit pourtant succeder, parce qu'il étoit le Mâle le plus prochain.

Raisons alleguées par Robert Brus.

Jean Baillol prenant ensuite la parole, établit son Droit sur la Généalogie de la Famille Royale, & fit voir qu'il étoit descendu de l'Ainée des Filles de David Comte de Huntington, au-lieu que Brus ne venoit que de la Cadette. Il répondit aux raisons de son Compétiteur, & soutint que la Coutume d'Angleterre, aussi bien que celle d'Ecosse, étoit, que le descendant de l'Ainée, quoique plus éloigné, étoit préferé au plus prochain descendu de la Puisnée. Quant à ce que Brus avoit allegué du Droit Naturel des Rois, il répondit en substance, que c'étoit au Roi d'Angleterre à décider sur cela, en qualité de Souverain, qui depuis un tems immémorial tenoit l'Ecosse dans la dépendance de sa Couronne. A l'égard des exemples que Robert avoit produits, des Freres préferez aux Fils, il soutint que cela ne s'étoit jamais fait en Ecosse, que par voye d'usurpation & de violence. Que même, quand une telle chose étoit arrivée, les Rois d'Angleterre, comme Souverains, avoient corrigé ces abus, en remettant les Fils sur le Trône. Pour prouver ce qu'il avançoit, il allegua l'exemple d'Edgar, que Guillaume le Roux mit en possession de la Couronne usurpée par Do-

Raisons & réponses de Jean Baillol.

EDOUARD I. 1292.

nald. Enfin, il soutint que, quand même ce que Robert avoit avancé ne souffriroit point de contradiction, il n'en pourroit tirer aucun avantage. En effet, il paroissoit par là qu'on avoit quelquefois exclu le plus prochain, pour en mettre un plus éloigné sur le Trône; étant indubitable, qu'un Frere est plus éloigné qu'un Fils. Je serois trop long, si je voulois rapporter toutes les raisons, les réponses & les repliques de l'un & de l'autre. Ceci suffira, comme je l'espere, pour faire connoitre les fondemens de leurs prétentions.

Question proposée aux Examinateurs.

Cette affaire étant ainsi éclaircie, & les raisons des deux Prétendans ayant été examinées, le Roi proposa la Question de cette maniere: *Si le plus éloigné, issu de l'Ainée, devoit être préferé au plus prochain, venu de la Cadette?* Les Commissaires furent là-dessus d'une opinion unanime. Ils déciderent que, selon les Loix & les Coutumes des deux Royaumes, le Descendant de l'Ainée devoit être préferé. On pourroit avec raison demander, à quoi donc servoit la discussion des Questions préliminaires, puisque les Loix des deux Royaumes décidoient si formellement la principale; s'il n'avoit été déja remarqué, qu'elles n'étoient pas inutiles aux intérêts particuliers d'Edouard. Nonobstant la décision formelle des Commissaires, le Roi voulant faire voir qu'il agissoit sans passion & sans partialité, fit encore longtems agiter la même Question en sa présence, & fixa le 6. de Novembre suivant, pour prononcer une Sentence définitive aux deux Prétendans.

Décidée en faveur de Baillol.

Edouard décide contre Robert Brus, qui présente une Requête.

Ce jour-là, Edouard prononça solemnellement, que Robert Brus étoit mal fondé dans ses prétentions, & que les Loix ne lui donnoient aucun Droit sur la Couronne d'Ecosse. Mais comme l'exclusion de Brus n'emportoit pas nécessairement l'admission de Baillol, puisqu'il y avoit d'autres Prétendans, le Roi ordonna aux Examinateurs d'écouter les autres Parties. Robert Brus, se voyant exclus par cette Sentence, déclara qu'il avoit un autre Droit dont il vouloit se prévaloir, & justifier dans une autre forme les prétentions qu'il avoit sur une partie du Royaume. Ensuite, il présenta sur ce sujet une Requête, qui fut reçue.

Demande de Jean Hastings.

L'affaire entre Baillol & Brus étant terminée, *Jean Hastings* se présenta, & soutint que l'Ecosse étant un Fief dépendant de l'Angleterre, n'avoit pas plus de privileges que les autres Fiefs qui étoient tous divisibles. Il inferoit de là, que le Royaume d'Ecosse devoit être partagé entre les Filles de David Comte de Huntington, dont la plus jeune étoit sa Mere. Il fut incontinent suivi de Robert Brus, qui se présenta encore, & dit, qu'il se réduisoit à demander la troisiéme partie du Royaume, comme Fils & Héritier de la seconde Fille de David. Sur ces nouvelles demandes, Edouard proposa ces deux questions. 1. Si le Royaume d'Ecosse étoit un *Fief* divisible? 2. Ou si, ne l'étant pas, les acquisitions faites par les Rois d'Ecosse devoient suivre la commune Loi des Héritages ordinaires? L'avis unanime du Conseil du Roi & des

Et de Robert Brus.

Edouard propose encore deux questions.

Décidées contre eux.

Commissaires, fut, que le Royaume d'Ecosse étoit un *Fief* indivisible, & que les acquisitions faites par les Rois dans le Royaume même, cessoient d'être divisibles dès le moment qu'elles passoient en leurs mains. Après cette décision, Edouard marqua le 17. de Novembre, pour prononcer là-dessus.

EDOUARD I. 1292.

Les Commissaires s'étant assemblez au jour marqué, le Roi fit appeller tous les Prétendans, & leur demanda ce qu'ils avoient à dire, pour justifier leurs Droits. Les Ambassadeurs de Norwege, *Florent de Hollande*, *Guillaume de Vescy*, *Patrick Dumbar*, *Guillaume de Ross*, *Robert de Pinkeny*, *Nicolas de Soules*, & *Patrick Galithly*, déclarerent qu'ils ne prétendoient pas poursuivre plus avant leurs demandes, & retirerent leurs Requêtes. Sur cette déclaration, le Roi prononça, qu'ils n'avoient rien à prétendre sur la Couronne d'Ecosse. *Jean Cumin* & *Roger de Mandeville* ne s'étant pas présentez pour soutenir leurs prétentions, ils en furent semblablement déboutez. Ensuite, le Roi prononça que *Jean Hastings* & *Robert Brus* n'avoient rien à prétendre sur la troisième partie que chacun d'eux demandoit, parce que le Royaume d'Ecosse ne pouvoit pas être partagé.

Tous les autres prétendans se désistent de leurs prétentions.

Il ne restoit plus que Baillol, qui se trouvant sans Concurrent depuis que les autres avoient été condamnez, fut reconnu pour le seul fondé à prétendre à la Couronne. Ainsi, Edouard prononça qu'il seroit mis en possession du Royaume, se réservant néanmoins à lui-même & à ses Successeurs, le Droit de poursuivre leurs prétentions sur le même Royaume, quand ils le jugeroient à propos. Après cela, il adressa la parole au nouveau Prince, & lui dit, qu'il devoit prendre soin de gouverner son Peuple équitablement, de telle maniére, que pour défaut de Justice, ou pour quelque autre raison que ce pût être, il n'obligeât pas son Souverain à se servir de son Droit pour remédier aux abus. Ensuite, il lui assigna le Jeudi suivant pour prêter le Serment de fidelité, & le jour de Noël prochain, pour rendre son Hommage dans Newcastle.

Edouard déclare Baillol Roi d'Ecosse.

Le Procès étant ainsi terminé, Edouard fit expédier tous les ordres nécessaires pour mettre Baillol en possession du Royaume, & le nouveau Roi lui prêta le Serment de fidelité le 20. Novembre. Dans ce Serment, il reconnoissoit la Souveraineté du Roi d'Angleterre sur l'Ecosse en termes très clairs & très soumis, & il en fit expédier un Acte authentique. Son installation se fit à *Scone* avec les formalitez ordinaires, & tous les Seigneurs Ecossois lui prêterent Serment, à l'exception de Robert Brus, qui s'étoit absenté. Ensuite, ils se rendit à Newcastle sur la Thyne, où il rendit son Hommage au Roi, avec de telles expressions, qu'il n'étoit pas possible d'y rien ajouter pour mieux marquer sa dépendance.

Baillol prête serment à Edouard.

Baillol rend hommage à Edouard.

Après avoir vu la maniere dont le Journal, fait par ordre d'Edouard, rapporte ce qui se passa dans le Jugement de ce fameux Procès, il est

Plaintes des Ecossois contre Edouard.

EDOUARD I. 1292.

juste de faire parler les Ecossois à leur tour, & de mettre devant les yeux du Lecteur ce qu'ils disent sur cette matiere. Ils prétendent qu'Edouard agit très injustement dans tout le cours de cette affaire, & que sa conduite ne fut qu'une suite continuelle d'artifices, de séductions, & de violences: Qu'à la vérité, il avoit bien eu auparavant quelque prétention sur la Souveraineté d'Ecosse; mais qu'elle étoit si mal fondée, qu'il ne se seroit jamais avisé de la faire valoir, si l'état où le Royaume se trouvoit ne lui en eût fourni l'occasion: Qu'ayant été choisi pour Juge, ou plutôt pour Arbitre du différend qui regnoit entre les deux Prétendans, il abusa de cette confiance, pour ses propres affaires, aux dépens de la liberté des Ecossois. Ils conviennent à peu-près de ce qui est rapporté dans le Journal: mais ils assurent, qu'en secret, par des promesses & par des menaces, il disposa les Commissaires à suivre aveuglément ses directions. Ils ajoutent, qu'ayant pour but principal de rendre Vassal de la Couronne d'Angleterre, celui qui seroit déclaré Roi d'Ecosse, il fit entendre aux deux Prétendans, qu'ils n'avoient rien à esperer s'ils ne le reconnoissoient auparavant pour Souverain du Royaume. Pour les engager, continuent-ils, à cette reconnoissance, il avoit lui-même excité tous les autres Compétiteurs, gens qui dépendoient absolument de lui, afin de faire naître des difficultez qui fissent comprendre à Brus & à Baillol, combien ils avoient besoin de sa faveur. On ne doit pas trouver étrange, que les Prétendans fussent disposez à faire tout ce qu'il souhaitoit. Les deux principaux craignoient que leur résistance ne les privât de la Couronne; & les autres n'avoient entrepris de se mettre au nombre des Compétiteurs, que pour obéir à ses ordres, ou pour lui faire plaisir. On prétend encore, qu'avant que d'en venir à l'examen des Droits des Parties, Edouard avoit résolu de faire tomber la Couronne sur la tête de Baillol, qui étoit d'un génie moins élevé que Robert Brus, & qui avoit moins de crédit dans le Royaume. Buchanan dit sur ce sujet, qu'Edouard offrit d'abord la Couronne à Brus, à condition qu'il s'engageroit à lui en faire hommage; & que celui-ci l'ayant refusée à ce prix, Edouard se tourna du côté de Baillol, qui l'accepta sans balancer. Et sur ce que les Anglois prétendent tirer un argument invincible du consentement & de la signature de Robert, aux Actes & Déclarations que les Prétendans firent avant que de présenter leurs Requêtes; voici ce que les Ecossois répondent. Ils disent, qu'il n'étoit nullement impossible que Robert ait d'abord refusé la Couronne, sous la condition qu'on lui vouloit imposer: & qu'ensuite, ayant reconnu combien ce refus pouvoit lui être préjudiciable, il se soit laissé porter à cette condescendance. Véritablement, il n'avança pas beaucoup ses affaires par ce moyen, puisque sa résistance fit plus d'impression sur l'esprit d'Edouard, que sa soumission n'en put faire dans la suite. On ajoute, qu'il est impossible de s'empêcher de voir dans le Journal même fait par ordre d'Edouard, que

nonobstant

nonobstant la grande parade d'impartialité qui y regne, ce Prince favorisoit le parti de Baillol. Premierement, les raisons de Robert Brus y sont extrêmement abregées, & l'on peut dire même mal exposées. En second lieu, aussi-tôt après que Robert eut été exclus, tous les autres Prétendans, Baillol excepté, se départirent de leurs prétentions, jusqu'aux Ambassadeurs même de Norwege, qui selon les apparences, avoient des ordres secrets d'agir selon les directions d'Edouard. En effet, on ne peut comprendre pourquoi l'exclusion de Brus pouvoit faire assez de tort aux autres Prétendans, pour les obliger à retirer leurs Requêtes. Mais on comprend aisément qu'ils n'étoient plus nécessaires aux desseins du Roi, après le Jugement donné contre ce Seigneur. C'est ce qui fait connoitre la raison pourquoi Edouard voulut qu'on commençât par l'examen des droits de Brus & de Baillol, parce qu'après que cette affaire seroit vuidée, il n'avoit plus besoin des autres. On fait encore remarquer l'absence affectée de Baillol, le jour que les autres Prétendans reconnurent la Souveraineté du Roi d'Angleterre, afin qu'un jour, quand il seroit sur le Trône, on ne pût pas lui reprocher d'avoir été des premiers à introduire cette nouveauté; son but étant de faire croire, qu'il n'avoit fait qu'imiter ceux qui l'avoient précedé. On prétend qu'Edouard craignoit plus Robert que Baillol, & que dans tout le cours de cette procedure, il n'eut jamais en vue que ses propres interêts. L'unique but de toutes ses démarches, continue-t-on, étoit d'établir un droit qu'il n'auroit jamais pu soutenir dans d'autres circonstances, & qui ne lui appartenoit point. Si ce droit eût été incontestable, à quoi bon prenoit-il tant de précautions pour l'établir? Pourquoi tant de reconnoissances & tant de sermens exigez de quelques Particuliers, dans le tems que les Etats d'Ecosse n'alleguoient pas la moindre raison pour combattre ses prétentions, si l'on en croit le Journal? Pourquoi entasser tant de raisons, dont la plupart sont si foibles, pour faire reconnoitre une Souveraineté, qui, selon lui, ne lui étoit pas disputée? Si les Etats d'Ecosse ne répondirent rien à la premiere proposition d'Edouard, il est facile de juger que ce ne pouvoit être que par un motif de crainte. D'ailleurs, on ne pouvoit pas inferer de leur silence, qu'ils reconnoissoient cette Souveraineté, puisqu'ils n'avoient jamais fait auparavant un semblable aveu. Si par leur silence ils eussent prétendu donner leur approbation aux prétentions d'Edouard, d'où vient qu'il n'exigea pas d'eux une déclaration authentique, aussi bien que des Prétendans? Etoit-ce à ceux-ci à décider une question si importante, & n'étoit-ce pas plutôt aux Etats actuellement assemblez? Enfin, il parut assez dans la suite, que les sentimens du Peuple d'Ecosse n'étoient pas conformes à la déclaration des Prétendans, en ce qu'il embrassa la premiere occasion qui s'offrit de secouer le joug qu'on lui avoit imposé. J'ajouterai ici, en faveur des Ecossois, que le nouveau Recueil des Actes Publics four-

EDOUARD I. 1292.

EDOUARD I. 1292.

nit une preuve assez forte, que les Rois d'Ecosse n'avoient jamais rendu hommage pour tout le Royaume, si l'on en excepte celui que Guillaume avoit rendu à Henri II. On trouve dans ce Recueil, que le Grand Chambellan d'Edouard ayant demandé à Baillol les droits dûs par les Vassaux quand ils rendoient leur Hommage, on ne put rien trouver pour servir de règle sur ce sujet. Ainsi, Edouard fut obligé de les fixer lui-même à vingt livres sterling, ce qui étoit le double de ce qu'un Comte payoit en sembable occasion. Quelle apparence y a-t-il que ces droits n'eussent pas été règlez auparavant, si cet Hommage avoit été rendu plusieurs fois, comme Edouard le prétendoit ?

Considerations sur cette même affaire.

J'ai rapporté jusqu'ici la maniere dont les Anglois & les Ecossois ont parlé de ce qui se passa dans le Jugement de ce fameux Procès, tant à l'égard du Trône même, que de la Souveraineté prétendue par Edouard. Mais pour achever d'éclaircir cette matiere, il ne sera pas inutile d'y faire encore quelques observations. Premierement, Il paroit par toute la conduite d'Edouard, qu'au commencement, son intention n'étoit pas de s'emparer de l'Ecosse, comme Buchanan l'en accuse, mais seulement de rendre ce Royaume dépendant de l'Angleterre. Il avoit cela de commun avec la plupart de ses Prédecesseurs. Sans parler des Rois Saxons & des premiers Rois Normans, Henri II. n'eut pas plutôt le Roi Guillaume en son pouvoir, qu'il voulut profiter du malheur de ce Prince, en l'obligeant à lui faire Hommage de son Royaume. Henri III., Pere d'Edouard, voulut exiger la même chose d'Alexandre III.; mais il ne lui fut pas possible d'y réussir. On ne peut donc pas inferer des premieres démarches d'Edouard, qu'il eût formé le projet de se rendre maitre de l'Ecosse, puisqu'il ne demandoit que la Seigneurie directe, sans jamais insister sur l'utile, touchant laquelle il se contenta de faire une simple protestation. S'il eût eu ce dessein, il auroit pu aisément trouver des prétextes plausibles de mettre des Garnisons Angloises, & des Gouverneurs à sa dévotion, dans les Places qui lui furent livrées. Il pouvoit alleguer, que tous les Ecossois ayant déja pris parti pour quelqu'un des Prétendans, on ne pouvoit confier la garde des Places à des gens de leur Nation, sans exposer le Royaume au danger d'une Guerre Civile. Mais au-lieu de s'assurer par ce moyen la possession du Royaume, il confirma tous les Gouverneurs, & se contenta de recevoir leur serment; précaution, qu'un Prince aussi habile qu'il l'étoit, auroit sans doute trouvée peu sûre, s'il eût eu de mauvais desseins. Ajoutons encore, que s'il eût formé le projet dont on l'accuse, il auroit trouvé une occasion favorable d'en faciliter l'exécution, en partageant le Royaume entre les Descendans des trois Filles de David. Par là il auroit désuni les forces des Ecossois; au-lieu qu'il les tint unies, en adjugeant la Couronne à un seul.

Mais d'un autre côté, on ne peut gueres disconvenir, qu'il n'ait

voulu profiter de cette favorable conjonćture, pour établir ſa Seigneurie direćte ſur l'Ecoſſe, & remplir ainſi le projet que ſes Ancêtres avoient formé, mais qu'ils n'avoient pu pleinement exécuter. Il eſt difficile de juger, s'il croyoit lui-même avoir un Droit bien légitime; ou ſi, conſiderant l'état où l'Ecoſſe ſe trouvoit alors, il voulut profiter de l'occaſion pour établir un nouveau Droit. Ce dernier eſt plus apparent; quoiqu'il n'arrive que trop ſouvent, que les hommes ſe laiſſent prévenir en faveur de ce qui leur eſt avantageux. En effet, vouloir tirer des preuves des Hiſtoires compoſées par des Anglois, pour faire voir que l'Ecoſſe dépendoit de la Couronne d'Angleterre, c'étoit avouer qu'il n'en avoit pas de meilleures. Certainement, un Hommage tel que celui-là devoit être juſtifié par des preuves plus authentiques. On a bien de la peine à ſe perſuader, que ſi le Royaume d'Ecoſſe avoit été dépendant de l'Angleterre depuis un tems immémorial, & ſans aucune interruption, comme il prétendoit le prouver, on n'eût pu trouver dans les Archives du Souverain, qu'un ſeul Hommage en forme, rendu par les Rois d'Ecoſſe. Il eſt donc apparent que, ſans être trop bien convaincu de ſon Droit, il voulut, pour le bien établir, ſe prévaloir de l'avantage que lui donnoit la ſituation où les affaires des Ecoſſois ſe trouvoient; ſachant bien que perſonne n'étoit en état de s'y oppoſer, puiſque les deux Chefs de Parti avoient tant de raiſons de le ménager. Mais je ne ſai ſi l'acquieſcement des Ecoſſois pouvoit ſuffire, pour lui acquerir un nouveau Droit. C'eſt ce que je laiſſe à determiner à ceux qui ſont verſez dans ces matieres. Quoi qu'il en ſoit, il me ſemble qu'on ne peut pas bien juſtifier ce Prince, qui, par une ambition mal fondée, alluma entre les deux Nations de la Grande-Bretagne, une Guerre qui fit couler des torrens de ſang de l'une & de l'autre. Que ſi l'évenement peut être compté pour quelque choſe dans des affaires de cette nature, la ſuite de cette Hiſtoire ſera voir, que bien qu'au commencement Dieu ait favoriſé l'entrepriſe d'Edouard, il permit pourtant qu'enfin les projets des Anglois s'en allaſſent en fumée. Peut-être m'attirerai-je quelque cenſure de la part de certaines gens entêtez de cette ancienne domination de l'Angleterre ſur l'Ecoſſe, ou des perfećtions d'Edouard I. Ils s'imagineront ſans doute, que ce que je viens de dire fait quelque tort à la gloire de ce Prince, ou à la grandeur de l'Angleterre. Mais j'eſpere que les perſonnes moins préoccupées me rendront plus de juſtice. Il eſt tems préſentement de revenir à l'Hiſtoire, & de faire voir les effets funeſtes que l'ambition d'Edouard produiſit, pour le malheur des deux Royaumes.

EDOUARD I. 1292.

1293. Manieres dures & hautaines d'Edouard envers le nouveau Roi d'Ecoſſe.

Si le deſir de regner avoit fait faire à Baillol des démarches contraires aux interêts de l'Ecoſſe, l'extrême envie qu'Edouard avoit de bien établir ſa Souveraineté ſur ce Royaume, lui fit commettre des fautes contraires à ſes véritables interêts, auſſi bien qu'à ceux de l'Angleterre. Dans une occaſion à-peu-près ſemblable, le Pape Innocent III. ſe

EDOUARD I. 1293.

garda bien de faire trop tôt sentir aux Anglois le poids de la Souveraineté qu'il avoit acquise sur eux, par la resignation du Roi Jean. Il voulut les accoutumer au joug peu-à-peu, & sans qu'ils s'en apperçussent, de peur de les effaroucher trop. Mais Edouard prit avec les Ecossois une route toute contraire. Il avoit à peine acquis cette Souveraineté, qu'il avoit tant souhaitée, qu'il en fit ressentir à ses Vassaux toute la dureté : & cette rigueur ne produisit pas l'effet qu'il en attendoit. Bien loin qu'elle contribuât à tenir ce Peuple dans la sujettion, elle ne servit qu'à leur faire chercher les moyens de s'en délivrer.

Avant qu'Edouard partît de Newcastle, il se présenta une occasion de faire valoir son nouveau Droit, de laquelle il ne manqua pas de profiter. Un Bourgeois de BARWICK s'étant plaint à lui de quelque tort qu'il prétendoit avoir reçu de la part de certains Commissaires Anglois, qui avoient été envoyez en Ecosse, Edouard renvoya l'affaire en Angleterre pour y être jugée par ses Juges. Le Conseil d'Ecosse, croyant voir dans cette démarche une infraction des promesses du Roi d'Angleterre, lui députa quelques-uns de ses Membres, pour lui représenter, qu'il s'étoit engagé à ne tirer point hors du Royaume les affaires des Ecossois. Edouard trouva cette remontrance très mal fondée. Il leur répondit, que cette affaire étoit d'une telle nature, qu'il ne pouvoit permettre qu'elle fût portée ailleurs qu'à ses propres Cours, puisqu'il n'appartenoit point à des Vasseaux de corriger les fautes de ceux qui représentoient la personne du Souverain. S'il en fût demeuré la, les Ecossois auroient pu se flater que ce cas particulier ne tireroit point à consequence. Mais ce n'étoit pas là l'intention du Roi. Pour prévenir de semblables plaintes à l'avenir, il envoya au Conseil d'Ecosse une Déclaration conçue en ces termes : *Qu'encore que pendant la vacance du Trône, il eût fait aux Ecossois quelques promesses à tems, qu'il avoit exactement observées ; il ne prétendoit plus être lié par ces promesses, depuis qu'il y avoit un Roi en Ecosse, ni se départir du Droit de faire juger toutes les affaires qui regarderoient ce Royaume, au lieu & dans le tems qu'il le jugeroit à propos.* Il réitera cette protestation, quelques jours après, dans sa propre Chambre, en présence de Baillol & d'un grand nombre de Seigneurs des deux Nations. Ensuite, il ajouta, qu'il prétendoit faire venir le Roi d'Ecosse même en Angleterre, toutes les fois qu'il le jugeroit convenable. L'émotion avec laquelle il parloit, ferma la bouche à Baillol, qui se trouvant entre ses mains, ne crut pas qu'il fût à propos pour lui de répondre. Mais il n'en fut pas quitte pour cela. Deux jours après, il se vit contraint de faire expédier des Lettres Patentes, par lesquelles il renonçoit, pour lui-même & pour ses Successeurs, à toutes les promesses, concessions, & ratifications faites par le Roi d'Angleterre, pendant que le Trône d'Ecosse avoit été vacant, & approuvoit tout ce qu'Edouard avoit fait pendant ce tems-là. Pour le recompenser de cette renonciation, Edouard lui fit expédier des Lettres, par lesquel-

Edouard revoque ce qu'il avoit accordé aux Ecossois. *Act. Publ. T. II. p. 597.*

Baillol s'en départ. *Ibid. pag. 599.*

Edouard se désiste de ses prétentions sur le domai-

EDOUARD I. 1293.

ne utile d'Ecosse. pag. 601.

les il reconnoissoit, qu'il n'avoit d'autre droit sur le Royaume d'Ecosse, que celui de l'Hommage. De plus, il promettoit, pour lui & pour ses Successeurs, de ne point prétendre à la Garde-Noble des Héritiers mineurs, ni au droit de les marier à sa volonté.

Cette premiere démarche d'Edouard étoit assez capable de faire comprendre aux Ecossois, qu'il avoit résolu d'user de ses droits dans toute leur étendue. Mais il ne les laissa pas longtems, sans leur en donner des preuves plus convainquantes. Un Marchand de Gascogne lui présenta une Requête, dans laquelle il exposoit, qu'Alexandre III., dernier Roi d'Ecosse, avoit été son débiteur d'une certaine somme qui lui étoit encore due, sans que toutes ses sollicitations, auprès du nouveau Roi, eussent pu lui faire obtenir son payement: Que pour cette cause, il s'adressoit à lui, comme Souverain du Roi d'Ecosse, pour lui demander justice. Edouard embrassant avec ardeur cette occasion de mettre ses droits en usage, fit sommer le Roi d'Ecosse de se trouver à Westminster le lendemain de l'Ascension; pour répondre en personne aux plaintes portées contre lui par le Marchand. Cette premiere Citation est datée du 8. de Mars, environ deux mois après qu'Edouard fut parti de Newcastle.

1. Citation. *Act. Publ. T. II. pag.* 605.

Huit jours après, il fit faire à Baillol une seconde Citation, dont voici le sujet. Pendant qu'il étoit encore à Barwick, il avoit donné ordre aux Régens d'Ecosse, de mettre *Macdulphe*, Comte de Fyffe, en possession de certaines Terres sur lesquelles ce Seigneur avoit des prétentions. Cet ordre avoit été exécuté avant le Couronnement de Baillol, pendant qu'Edouard étoit encore maitre de l'Ecosse. Dans le premier Parlement que le nouveau Roi tint à Scone, le Comte de Fyffe fut accusé de s'être mis injustement en possession de ces Terres, dont la garde appartenoit au Roi. C'étoit proprement l'accuser d'une précipitation affectée, en s'adressant au Roi d'Angleterre, & de n'avoir pas attendu qu'il y eût un Roi sur le Trône d'Ecosse. Sur cette accusation, le Parlement ordonna qu'il seroit emprisonné. Quelque tems après, ce Seigneur ayant été mis en liberté, alla se plaindre à Edouard; & sur cette plainte, le Roi d'Ecosse fut encore sommé de se présenter devant Edouard, en quelque lieu qu'il se trouvât, le lendemain de la Trinité.

2. Citation. *pag.* 606.

Le 15. de Juin suivant, le Roi prit une nouvelle occasion de citer Baillol sur un autre sujet. Pendant qu'il étoit à Newcastle, il avoit ordonné à Gautier de Huntercumb, Gouverneur de l'Isle de Man, de mettre Baillol en possession de cette Isle; & son ordre avoit été exécuté. Peu de tems après, une Dame, nommée *Austrique*, qui avoit des prétentions sur cette Isle, la demanda au Roi d'Ecosse; & sa demande ayant été rejettée, elle s'en plaignit à Edouard. Sur cette plainte, Baillol fut encore cité à comparoitre en personne quinze jours après la S. Michel, en quelque lieu que le Roi se trouvât alors. De plus,

3. Citation. *pag.* 608.

EDOUARD I. 1293.

Edouard ordonna aux Sherifs de Northumberland, de signifier cette Citation au Roi d'Ecosse même, devant des témoins.

4. Citation. pag. 615.

Peu de mois après, Baillol reçut encore une nouvelle Citation, dont voici le sujet. David, Roi d'Ecosse, avoit autrefois donné au Monastere de Reading, situé en Angleterre, un certain Prieuré dépendant de l'Evêché de S. André. Ensuite, ce Prieuré avoit été aliené par l'Abbé de Reading, en faveur de l'Evêque de S. André. Le Successeur de cet Abbé voulant recouvrer le Bénéfice, prétendit que l'alienation en avoit été faite contre l'avis de la plupart des Moines; & il présenta sur ce sujet une Requête au Roi. L'Evêque en ayant été informé, en appella au Pape, & son Appel fut admis par la Cour d'Ecosse. Sur les plaintes que l'Abbé de Reading fit à Edouard, de ce qu'on avoit déferé à cet Appel, Baillol fut encore cité à comparoitre en personne, quinze jours après la fête de S. Martin.

5. Citation en 1294.

Un an après, Edouard prit encore occasion de traiter ce Prince avec la même hauteur, en lui ordonnant de comparoitre devant lui, pour se justifier de ce qu'il avoit refusé de rendre justice à l'Evêque de Durham, sur certaine affaire qui regardoit son Diocese.

Baillol comparoit devant le Parlement d'Angleterre.

Tant de differentes Citations, sur de si legers sujets, & sur les simples plaintes de quelques Particuliers, firent comprendre au nouveau Roi d'Ecosse, qu'il s'étoit moins rendu Vassal qu'Esclave du Roi d'Angleterre. Cependant, comme il n'avoit pris aucunes mesures pour secouer le joug, il n'osa point se dispenser de se rendre auprès de lui, pour répondre à ces differentes accusations. Buchanan prétend, que ce fut par hazard que ce Paince se trouva au Parlement d'Angleterre, lorsque le Comte de Fyffe y porta ses plaintes contre lui : mais d'autres assurent que ce fut pour obeïr aux Citations. Quoi qu'il en soit, il fut accusé devant le Parlement, d'avoir refusé de rendre justice au Comte de Fyffe, & de l'avoir fait mettre en prison. Il voulut répondre par Procureur : mais on ne le lui permit point, & il se vit contraint de se tenir à la *Barre*, comme un simple Particulier. C'étoit une grande mortification pour un Souverain : mais Edouard avoit pris à tâche de l'humilier, & de faire sentir aux Ecossois tout le poids de leur dépendance. Baillol n'ayant pu se dispenser de répondre, allegua, que s'agissant d'un Droit de sa Couronne dans l'accusation qu'on intentoit contre lui, il ne pouvoit défendre sa cause, sans avoir premierement consulté ses Sujets. Son excuse n'ayant pas été trouvée valable, le Parlement ordonna que trois des ses meilleurs Châteaux seroient saisis entre les mains du Roi, jusqu'à ce qu'il eût donné une entiere satisfaction. Les Auteurs Anglois assurent, qu'avant que cette Sentence fût prononcée, Baillol présenta une Requête, par laquelle, reconnoissant la Seigneurie directe du Roi d'Angleterre sur l'Ecosse, il supplioit Edouard de lui donner un délai, pour consulter son Parlement. Dès qu'il se fut réduit à la voye de supplication, on lui accorda sa demande.

& un certain jour lui fut assigné pour se présenter. Il se retira le cœur outré de l'affront qu'il venoit de recevoir, & dans la résolution de tenter toutes sortes de moyens, pour se délivrer d'un joug qui lui étoit devenu insupportable. EDOUARD I. 1294.

La Guerre, qui s'alluma dans ce même tems entre la France & l'Angleterre, fit esperer à Baillol que la conjoncture étoit favorable pour se tirer de la sujettion où il se trouvoit. En effet, il y avoit apparence qu'il auroit le loisir de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de son dessein pendant qu'Edouard seroit occupé à cette Guerre. Une querelle particuliere, entre des Matelots Anglois & François, avoit causé cette rupture. En même tems elle avoit fourni au Roi de France un prétexte pour faire citer Edouard à la Cour des Pairs, & une occasion de lui enlever la Guienne, par une ruse dont on verra le détail ci-après. Avant que d'en venir à une Guerre ouverte, Edouard employa la voye de la négociatition, pour tâcher de retirer ce Duché d'entre les mains du Roi de France. Mais Philippe, qui n'ignoroit pas les desseins du Roi d'Ecosse, tiroit les affaires en longueur, jusqu'à ce que ce Prince se fût déclaré. Pendant cette négociation, Baillol envoya des Ambassadeurs en France, sous prétexte de renouveller l'ancienne Alliance entre les deux Nations. Mais son véritable but étoit de s'unir étroitement avec Philippe, par le mariage d'Edouard son Fils avec une Fille du Comte de Valois, Frere de ce Monarque. Quelque secret qu'on gardât dans cette négociation, Edouard fut informé qu'il se tramoit à Paris quelque complot contre lui. Ainsi, pour prévenir les desseins du Roi d'Ecosse, il lui demanda les Châteaux de Barwick, de Jedworth, & de Roxborowgh; promettant de les lui rendre, dès qu'il auroit terminé ses affaires avec la France. Mais, sans rejetter entiérement cette proposition, Baillol trouva le moyen de gagner du tems, pendant qu'il continuoit à prendre des mesures pour secouer le joug des Anglois. Dès que ses Ambassadeurs eurent conclu avec la France la Ligue qu'il avoit fait proposer, il crut qu'il étoit tems de se déclarer. Il y étoit puissamment sollicité par Philippe, qui n'ignorant pas qu'Edouard se préparoit à la Guerre, vouloit lui susciter dans son Isle, des affaires qui l'empêchassent de penser aux moyens de se faire rendre la Guienne. Baillol avoit été longtems combattu en lui-même, par la considération du serment qu'il avoit prêté au Roi d'Angleterre. Mais, pour lui ôter ce scrupule, Philippe lui avoit obtenu du Pape une Dispense de son serment. Ainsi, se voyant à couvert des censures de l'Eglise, qui étoient en ce tems-la très redoutables, & n'ayant plus aucune inquiétude au sujet de son serment, il crut que rien ne devoit plus l'arrêter. Edouard, surpris de cette résolution qui vint bien-tôt à sa connoissance, forma le dessein d'abandonner ses affaires de France, & d'employer ses préparatifs contre l'Ecosse. Il considera, que la Rebellion de Baillol lui fournissoit un prétexte plausible de se rendre

1295. Baillol s'allie avec la France.

Le Pape le dispense de son serment.

EDOUARD I. 1295.

maître de ce Royaume, dont la conquête étoit pour lui d'une tout autre importance que la Guienne. Au-lieu donc de faire embarquer son Armée pour la mener en France, comme il en avoit eu le dessein, il lui fit prendre la route d'Ecosse. Cependant Baillol, qui s'assuroit sur le secours que le Roi de France lui avoit promis, envoya au Roi d'Angleterre le Gardien des Cordeliers de Roxborowgh, pour lui rendre une Lettre en main propre. Dans cette Lettre, il se plaignoit des fréquentes injures qu'il avoit reçues de sa part, de tant de Citations faites sur des prétextes très légers & sur de simples Requêtes de quelques Particuliers; & enfin, il lui déclaroit qu'il ne vouloit plus être son Vassal. Cette Lettre ne fit qu'irriter encore plus Edouard, qui, continuant sa marche vers l'Ecosse, & laissant ses affaires de France dans une très fâcheuse situation, résolut de faire la conquête de ce Royaume, comme les Historiens Anglois l'avouent en cette occasion. C'est ici qu'on peut fixer le commencement de cette longue Guerre, qui excita dans les cœurs des Anglois & des Ecossois une haine réciproque, que le tems n'a pu encore bien éteindte.

Baillol se déclare contre Edouard.

1296. Edouard attaque l'Ecosse.

Edouard s'étoit avancé jusqu'à Newcastle, à dessein d'aller assieger Barwick, qui étoit comme la Clef des deux Royaumes, & qui, par cette raison, a été la Place la plus exposée aux siéges & aux surprises des deux Nations. Dans cette vue il avoit mis en mer une Flotte qui avoit ordre, sur toutes choses, d'empècher que rien n'approchât de la Ville dont il avoit dessein de faire le siége. Mais cette Flotte se laissa surprendre par les Ecossois, qui en brûlerent ou coulerent à fond dix-huit Vaisseaux. Dans ce même tems, ils eurent encore un autre avantage sur quelques Troupes Angloises, qui s'étant avancées pour se saisir d'un certain poste, furent taillées en pieces, avec perte de plus de mille hommes. Ces succès, qui éleverent le cœur du Roi d'Ecosse, ne firent qu'animer Edouard à la vengeance, & l'obliger à redoubler ses efforts pour subjuguer un Peuple qui paroissoit si résolu à secouer le joug. On a vu ci-devant, qu'il y avoit en Ecosse deux Factions, dont l'une soutenoit les interêts de Baillol, & l'autre ceux de Brus. Edouard, sachant bien que cette derniere n'avoit acquiescé que par force au Jugement qu'il avoit prononcé en faveur du premier, crut qu'il en pourroit tirer de grands secours, s'il pouvoit persuader à Robert Brus de se joindre à lui. Dans cette vue, il lui offrit de lui mettre la Couronne sur la tête, pourvu qu'il se déclarât contre Baillol. Robert accepta cette offre avec joye, & fortifia le parti d'Edouard d'un grand nombre d'amis, qui n'avoient prêté serment à Baillol que par un motif de crainte.

Les Ecossois ont d'abord quelque succès.

Edouard met Robert Brus dans ses interêts.

Il assiege Barwick.

Après qu'Edouard eut pris ces mesures, il entra en Ecosse, & alla mettre le siege devant Barwick. Comme cette Ville étoit extrêmement forte, & pourvue d'une bonne Garnison, il craignit d'y trouver une résistance qui donnât le tems à Baillol de se préparer, & aux Ecossois

çois en général, celui de se réunir ensemble, pour se délivrer d'un danger qui les menaçoit tous également. Ainsi, rien ne pouvoit lui être plus avantageux, que de se rendre promptement maitre de Barwick, afin de pouvoir s'avancer au milieu du Païs, & de déconcerter par là les mesures des Ecossois. C'est ce qui lui fit prendre la résolution d'employer la ruse, afin de venir à bout de son entreprise en moins de tems. Pour cet effet, après qu'il eut battu la Place quelques jours, il leva subitement le siege. En même tems, par le moyen de quelques Soldats qui, feignant de déserter, allerent se jetter dans la Ville, il fit courir le bruit que l'approche du Roi d'Ecosse, qui accouroit au secours, l'obligeoit à se retirer. Ce bruit fut bien-tôt suivi de la nouvelle supposée, que Baillol n'étoit qu'à une lieue de là, prêt à entrer dans la Ville. Sur ce faux avis, les Soldats & les Bourgeois sortirent en foule pour l'aller recevoir, s'imaginant qu'Edouard étoit déja bien éloigné. Cette multitude sans Chef, étant tombée dans une embuscade, & voulant se retirer avec précipitation, fut si vivement poursuivie, que les Anglois entrerent pêle-mêle dans la Ville, & y firent un grand carnage. On prétend que plus de sept-mille Ecossois périrent en cette occasion.

EDOUARD I. 1296.

Il s'en rend maître par un stratagême.

Edouard s'étant ainsi rendu maitre de Barwick, marcha vers Dumbar, à dessein d'en faire le Siege. Il étoit à peine arrivé devant la Ville, qu'il eut avis que Baillol s'approchoit à la tête d'une nombreuse Armée. Quoiqu'il ne se fût pas attendu que les Ecossois pussent être si-tôt prêts, il reçut cette nouvelle avec joye, dans l'esperance d'obtenir une victoire qui le rendroit maitre de tout le Royaume. Baillol s'avançoit de son côté, avec une égale ardeur, résolu de décider par une Bataille, s'il devoit être libre ou esclave. Ces deux Armées en étant venues aux mains, combattirent longtems, avec beaucoup de courage: mais ce ne fut pas avec la même fortune. Les Ecossois se virent enfin contraints de lâcher le pied, après avoir perdu la plus grande partie de leurs Troupes. On fait monter la perte qu'ils firent en cette occasion à plus de vingt-mille hommes: perte si grande & si terrassante, qu'ils ne se virent de longtems en état de s'opposer aux progrès des Vainqueurs. Après cette grande victoire. Edouard retournant sur ses pas, alla se présenter devant Dumbar, qui lui ouvrit ses portes. Ensuite, sans donner à ses ennemis le tems de reprendre haleine, il marcha vers Roxborough, dont il se rendit maitre avec la même facilité. Immédiatement après, il s'approcha d'Edimbourg, dont le Château lui fut rendu dans huit jours. De là, il alla se saisir de Sterling, de Perth, & généralement de toutes les Places considerables. En un mot, avant la fin de la Campagne, il se vit tellement maitre de toute l'Ecosse, que Baillol & toute sa Noblesse ne trouverent point d'autre ressource, que de se mettre à sa merci. Ce fut à cette condition qu'il leur accorda la Paix. Le Roi d'Ecosse alla le trouver à *Kinkardin*, &

Bataille où Baillol est vaincu.

Grands progrès d'Edouard après sa victoire.

Baillol lui céde.

EDOUARD I. 1296.

Vaiſſeaux les uns des autres quand l'occaſion s'en préſentoit. Pendant un aſſez long tems, ce ne fut qu'une Guerre particuliere, à laquelle les deux Rois ne prenoient aucune part. Mais il arriva, que des Vaiſſeaux Anglois ayant rencontré une Flotte Normande chargée de vin ils l'emmenerent en Angleterre. Les Proprietaires en ayant porté leurs plaintes au Roi de France, il demanda la reſtitution de la priſe, & une prompte reparation de cet attentat. Comme Edouard ne ſe hâtoit pas de répondre, Philippe le Bel, qui étoit d'un naturel extremement fier, le ſomma de comparoitre en perſonne devant la Cour des Pairs, pour répondre aux plaintes faites contre lui. Cette Citation fut faite en 1294, à peu près dans le tems même qu'Edouard citoit le Roi d'Ecoſſe pour de très legers ſujets, ainſi qu'on l'a déja vu. Les Hiſtoriens François diſent qu'Edouard n'ayant pas comparu, & s'étant contenté d'envoyer à Paris Edmond ſon Frere pour tenir ſa place, Philippe, qui n'en fut pas ſatisfait, envoya le Connêtable de Neſle en Guienne, où il s'empara de Bourdeaux, & de tout le reſte de la Province. Certainement, on ne peut qu'être ſurpris qu'une pareille conquête ait ſi peu couté à la France. Ce Général auroit-il pu ſe rendre maitre de la Guienne, ſans former aucun ſiege, & ſans livrer aucun combat, comme ſi c'eût été un païs ouvert & dénué de Places, & de Troupes pour le défendre? Cela me perſuade, ou que les Hiſtoriens François ont ignoré ce qui ſe paſſa en cette occaſion, ou qu'ils n'ont pas jugé à propos de le rapporter. Mais ce qu'on ne voit pas dans leurs Hiſtoires, ſe trouve clairement expliqué dans le Recueil des Actes Publics qu'on a nouvellement imprimé en Angleterre, & que j'ai déja ſouvent cité. Ainſi j'eſpere qu'on ne ſera pas fâché d'en voir ici le détail.

Mezerai.

Supercherie de Philippe envers Edouard.

Act. Publ. T. II. pag. 620.

Edouard ayant été cité à la Cour des Pairs, ainſi qu'il a été dit, ne jugea pas à propos de comparoitre en perſonne. Il envoya le Prince Edmond ſon Frere à Paris, pour répondre en ſon nom, avec ordre d'éviter, autant qu'il ſeroit poſſible, de l'engager dans une Guerre avec la France. Ainſi ce Prince fut muni d'un Plein-pouvoir, qui l'autoriſoit à donner au Roi de France toute la ſatisfaction qu'il pourroit raiſonnablement ſouhaiter. Edmond trouva ce Monarque très irrité, & faiſant de grandes menaces. Après pluſieurs inſtances pour entrer en Traité, ſa négociation lui paroiſſant entierement infructueuſe, il prit la réſolution de s'en retourner. Dans le tems qu'il étoit prêt à partir, les deux Reines, ſavoir, Marie de Brabant Veuve de Philippe le Hardi, & Jeanne de Navarre Femme du Roi regnant, le prierent de renouer la négociation avec elles. L'extrême deſir qu'elles témoignoient de procurer une bonne Paix entre les deux Rois, & les ordres qu'Edmond avoit reçus du Roi ſon Frere, le firent aiſément conſentir à cette propoſition. Les deux Reines lui repréſenterent, que Philippe ſe ſentoit extremement offenſé des injures qu'il avoit reçues de la part des Sujets d'Edouard, & particulierement de certaines perſonnes de Guienne,

contre lesquelles il étoit extraordinairement irrité : Que par cette raison, il étoit impossible de parvenir à un bon accord, si on ne lui donnoit une satisfaction raisonnable. Elles ajouterent que, comme l'honneur du Roi se trouvoit interessé dans cette affaire, il n'y avoit point d'autre moyen de l'appaiser, sinon qu'Edouard lui fît une reparation publique, qui donnât à connoitre à tout le monde qu'il désavouoit ses Sujets. Pour cet effet, elles proposerent qu'on livrât à Philippe, *Xaintes*, *Talmond*, *Puymirol*, *Penne* & *Monflanquin*, avec les personnes dont il se plaignoit. Mais comme cette satisfaction paroissoit excessive, elles firent entendre au Prince que ce n'étoit que pour la forme seulement, & que Philippe s'engageroit à rendre les Villes & les personnes, sur la priere qu'elles-mêmes lui en feroient. De plus, elles promirent qu'aussi-tôt que l'honneur du Roi seroit à couvert par cette reparation, il revoqueroit la Citation envoyée à Edouard, & lui donneroit un sauf-conduit pour le venir trouver à Amiens, où il recevroit son hommage. Edmond consentit à toutes ces propositions, à condition que les deux Reines signeroient l'Ecrit qui en seroit fait, & promettroient avec serment que les choses seroient exécutées de point en point, selon qu'il étoit accordé. Ce Traité, qui fut signé par les deux Reines, & qui devoit être tenu secret, pour l'honneur du Roi de France, fut envoyé à Edouard, qui en parut très satisfait. Il étoit principalement attentif à ce qui regardoit l'Ecosse; & selon les apparences, tant de Citations faites à Baillol sur des prétextes frivoles, n'avoient pour but que de le faire tomber dans la Rebellion, pour avoir occasion de l'en punir. D'ailleurs, pendant que cette affaire se négocioit à Paris, il se rendoit maitre de l'Ecosse. Ainsi, une Guerre avec la France ne pouvant que l'embarrasser beaucoup dans une semblable conjoncture, il étoit bien aise de donner à Philippe une satisfaction apparente, qui dans le fond ne lui portoit aucun préjudice. Voyant donc que ce Prince vouloit bien se contenter d'une apparence de reparation, il résolut de la lui donner encore plus grande qu'il ne l'avoit lui-même souhaitée, afin d'assurer d'autant mieux avec la France une Paix qui lui étoit si nécessaire. Dans cette vue, il donna pouvoir à Edmond de livrer au Roi de France toute la Guienne, avec sa Ville capitale; & envoya au Senéchal, des ordres positifs d'obeïr à tout ce que ce Prince lui commanderoit, sans aucune exception. Edmond ayant informé le Roi de France des ordres qu'il avoit reçus, lui témoigna qu'il étoit prêt à les exécuter : mais à condition, qu'en présence de témoins dignes de foi, le Roi assureroit de sa propre bouche, qu'il exécuteroit les conventions signées par les deux Reines. Philippe voulut bien lui donner cette satisfaction, & s'étant rendu dans une certaine chambre, accompagné du Duc de Bourgogne, il promit en foi de Roi, en présence du même Duc, des deux Reines, de Blanche de Navarre Femme d'Edmond, & des Ambassadeurs d'Angleterre,

EDOUARD I. 1296.

EDOUARD I. 1296.

d'exécuter cet accord. En même tems, il revoqua, de sa propre bouche, la Citation d'Edouard, & fit publier cette revocation en pleine Salle, par l'Evêque d'Orleans. Edmond se croyant assuré de ce côté-là, donna ses ordres au Senéchal de Guienne, pour livrer le Duché à celui qui seroit autorisé par le Roi de France. Ce fut Raoul de Nesle, Connêtable de France, qui fut chargé d'aller prendre possession de la Guienne au nom de Philippe. Le Senéchal vouloit prendre quelque précaution pour ne livrer la Province qu'aux conditions du Traité, dont Edmond lui avoit donné connoissance. Mais le Connêtable refusa de s'astreindre à aucunes conditions, disant, qu'il ignoroit les Traitez qui pouvoient s'être faits entre les deux Rois, & qu'il n'avoit ordre que de se mettre en possession de la Guienne, au nom de son Maitre. Ensuite, il demanda qu'on lui remît entre les mains, les gens dont on étoit convenu; & il les fit conduire à Paris.

La Guienne est livrée au Roi de France.

Tous les articles ayant été plus qu'éxécutez de la part de l'Angleterre, Edmond demanda la restitution de la Guienne & des personnes, stipulée dans le Traité secret. A cela on lui répondit, que sa demande seroit examinée dans le Conseil du Roi. En même tems, Philippe lui fit dire qu'il ne devoit pas être surpris, s'il lui faisoit une réponse un peu rude devant le Conseil, à cause de certains Conseillers qui n'étoient pas du secret; mais que dès qu'ils seroient sortis, il lui donneroit une entiere satisfaction. Edmond s'assurant sur cette promesse, se présenta devant le Conseil où Philippe étoit présent, & demanda la restitution de la Guienne; à quoi ce Monarque répondit sechement, qu'il ne vouloit point la rendre. Cette réponse n'ayant pas surpris le Prince Anglois qui s'y étoit attendu, il se retira dans une chambre prochaine en attendant l'effet de la promesse du Roi, & on l'y laissa quelque tems, sans lui donner d'autre réponse. Enfin, les Evêques d'Orleans & de Tournay allerent le trouver, & lui dirent, qu'il étoit inutile d'attendre plus longtems, & que le Roi ne vouloit plus être importuné pour cette affaire. Quelques jours après, Philippe se rendit au Parlement, sans en avoir fait avertir Edmond, & y fit faire une Proclamation publique, pour sommer le Roi d'Angleterre de venir répondre aux articles contenus dans la Citation. Edmond n'étant pas alors au Palais, *Hugues de Were* & *Henri de Lacy* (1), Ambassadeurs d'Edouard, entrerent, & dirent, qu'ils ne s'étoient pas attendus que cette affaire se termineroit par la voye de la Justice, mais selon le Traité qui avoit été fait, vu même que la Citation avoit été revoquée. Cette excuse n'ayant pas été trouvée valable, ils furent congédiez; & bien qu'ils ne demandassent que jusqu'au jour suivant, pour pouvoir consulter avec le Frere de leur Roi, ils ne purent obtenir ce délai. Ainsi

Philippe refuse d'exécuter l'Accord.

(1) L'Auteur avoit mis *Jean de Lacy*. M. *Tindal* avertit que c'est une faute & qu'il s'agit d'*Henri de Lacy* Comte de *Lincoln*.

la Cour prononça un Arrêt, qui adjugeoit au Roi la confiscation de la Guienne. EDOUARD I. 1296.

C'est là ce que contient en substance un Mémoire qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, où le Prince Edmond rend lui-même compte de cette affaire, & de la maniere dont tout s'étoit passé, depuis le commencement de sa négociation. Il semble qu'on pourroit objecter, que c'est une des Parties qui parle, & que par consequent on n'est pas obligé d'ajouter foi à son témoignage. Mais, outre la maniere naïve dont ce Mémoire est écrit, la conquête de la Guienne, sans sieges & sans combats, rend cette relation fort vraisemblable. De plus, on voit dans le Recueil déja cité, diverses Lettres d'Edouard, où il se plaint d'avoir été trompé par le Roi de France. Il y en a, entre autres, une adressée aux Prélats & aux Barons de Guienne, dans laquelle il s'excuse de ce qu'il a fait un Traité avec la France, sans les avoir consultez; & leur dit qu'il a été abusé autant ou plus qu'eux. Cela paroit encore manifestement par la retractation de l'Hommage qu'il avoit rendu à Philippe, laquelle est conçue en ces termes: *Nos Ambassadeurs diront au Roi de France ces mêmes paroles.*

Retractation de l'hommage rendu par Edouard à Philippe le Bel.

Sire, Notre Seigneur le Roi d'Angleterre, Seigneur d'Irlande & Duc d'Aquitaine, vous a fait hommage conditionellement, savoir, selon la forme de la Paix faite entre vos Ancêtres & les siens, laquelle vous n'avez pas observée. D'un autre côté, afin de terminer les differens qui s'étoient émus entre vos Sujets & les siens, il fut fait un Traité secret, entre vous & Monseigneur Edmond son Frere, comme vous devez vous en souvenir, dans lequel étoient contenus certains articles que vous n'avez point exécutez, quoiqu'il soit allé lui-même au-delà de ce qui avoit été promis de sa part. Ensuite, il vous a fait requérir deux fois par sondit Frere, & une troisieme par des Pairs de France & autres Grands de votre Royaume, que vous eussiez à lui restituer sa Terre de Guienne, & à délivrer ceux de ses Sujets que vous tenez en prison: ce que vous avez refusé. C'est pourquoi, il lui semble que vous ne le tenez plus pour votre Vassal: aussi ne veut-il pas l'être à l'avenir (1).

Quelque grand que fût le chagrin qu'Edouard ressentoit de se voir ainsi dupé par Philippe, il aima mieux laisser la Guienne entre les mains de ce Prince, qu'abandonner la Guerre d'Ecosse, qui lui paroissoit plus importante. D'ailleurs, il comprenoit bien, qu'avant que de s'engager dans une Guerre contre la France, il falloit se mettre à couvert de la diversion que les Ecossois pourroient faire sur les frontieres du Nord. Par ces raisons, il s'étoit contenté d'envoyer Edmond son

(1) J'ai dit ci-dessus, que les Historiens François n'expliquent pas la maniere dont *Philippe le Bel* se rendit maître de la *Guienne*, parce que je n'avois pas vu encore l'Histoire du Pere *Daniel*, qui rapporte une partie de ce qui est contenu dans le Mémoire du Prince *Edmond*, quoique d'une maniere fort abregée, avec des differences notables, & sans trop observer l'ordre des tems, en citant *Walsingham in Edwardo.* RAP. TH.

EDOUARD I. 1296.

Guerre de Guienne de peu d'importance.

Frere en Guienne, avec peu de Troupes; son unique but étant de tenir Philippe occupé de ce côté-là, de peur qu'il n'envoyât du secours aux Ecossois. L'intention d'Edouard n'ayant pas été de pousser vigoureusement la Guerre en Guienne, où il n'avoit gardé que Bayonne, & quelques Places des environs, on peut bien juger, que ce qui se passa dans ces quartiers-là, ne peut pas être considerable. Cependant, les François se vantent d'y avoir gagné deux Batailles, l'une sous le commandement du Comte de Valois, & l'autre sous le Comte d'Artois. Mais ces actions ne peuvent pas avoir été fort importantes, vu le peu de forces qu'Edmond avoit. La vérité est, que la France étoit obligée d'y tenir une Armée considerable, parce qu'elle avoit à combattre non seulement les Anglois, mais les revoltes des Habitans, qui étoient très fâchez d'avoir changé de Maitre. Avec la superiorité des forces que le Comte de Valois commandoit, il contraignit Edmond de s'aller renfermer dans Bayonne, où il mourut en 1296. Le Comte de Lincoln (1), qui prit ensuite le commandement des Troupes Angloises, ayant voulu assieger *Dacs*, se vit obligé de se retirer promptement, à l'approche du Comte d'Artois qui s'avançoit pour faire lever le Siege. Peut-être reçut-il en cette occasion quelque échec, auquel on a donné le nom de Bataille. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'arrêter plus longtems sur le détail de la Guerre de Guienne, puisqu'elle ne produisit aucun évenement considerable (2).

Edouard engage le Comte de Flandres dans ses interêts.

Ce n'étoit pas en Gascogne, qu'Edouard prétendoit faire ses plus grands efforts contre la France. Il comprenoit assez, qu'il y auroit trop de difficulté à recouvrer cette Province si éloignée de l'Angleterre, & où il ne lui restoit plus d'autre Place que Bayonne. Son dessein étoit d'attaquer Philippe du côté de la Flandre, où la disposition des affaires sembloit lui promettre un meilleur succès. Le Comte de Flandre se trouvoit alors dans une situation, qui l'obligeoit à chercher une protection contre la France; & il n'en pouvoit trouver ni de plus prochaine, ni de plus prompte, que celle du Roi d'Angleterre, qui brûloit d'envie de se venger. Voici le sujet des differens que ce Comte avoit alors avec Philippe.

Affaires de Flandres.

Dès l'an 1284, *Guy*, c'étoit le nom de ce Prince, s'étoit brouillé avec les Gantois, au sujet du Gouvernement de leur Ville, dont ils prétendoient qu'il n'avoit aucun droit de se mêler. Sous le Regne de Philippe le Hardi, cette affaire avoit été portée au Parlement de Paris, qui avoit donné un Arrêt en faveur du Comte, & condamné les Magistrats à une amende. *Guy* profita de cette occasion pour chagriner

(1) *Henri de Lacy*. TIND.

(2) Le Pere *Daniel* fait entendre que ce fut une Guerre très vive, & que les Anglois étoient extremement forts en Guienne. Les Historiens Anglois en parlent tout autrement, & avec plus d'apparence, par les raisons qui en ont été rapportées. RAP.TH.

en

en diverses sortes les habitans de cette grande Ville, qui en garderent un vif ressentiment. Dès que Philippe le Bel fut monté sur le Trône, les affaires changerent de face. Ce Monarque voyant que les brouilleries entre le Comte de Flandres & les Gantois, lui offroient une occasion favorable de profiter de leur désunion, ne voulut pas la laisser échaper. Dans cette vue, il fit dire secretement aux Magistrats de Gand, que s'ils vouloient renouveller leur procès contre le Comte, il étoit dans la disposition de leur rendre la justice qui leur étoit due. Il n'en fallut pas davantage pour obliger la Ville de Gand à recommencer la querelle. Cette affaire ayant été encore une fois portée au Parlement de Paris, l'autorité des trente-neuf Magistrats ou Gouverneurs, qui avoit été abolie par le précedent Arrêt, fut rétablie dans Gand. Le Comte se sentit offensé de ce que Philippe avoit pris à tâche de le chagriner, en rétablissant dans cette Ville un pouvoir qui lui étoit si odieux. Il n'osa pas pourtant faire éclater son ressentiment: mais il résolut de prendre des mesures pour se fortifier contre lui, le regardant comme un ennemi dont il devoit tâcher de prévenir les desseins. Quelque tems après, il fit agir Robert de Bethune son Fils, qui, par de secrettes insinuations, disposa les Villes de Flandre à faire fortifier certaines Places, contre la teneur des Traitez faits avec la France, en leur faisant entendre qu'elles n'y trouveroient point d'opposition de la part du Comte son Pere. Le but de Guy étoit de brouiller ces Villes avec la France, de peur que Philippe ne les fît soulever contre lui. Philippe fut informé de la part que le Comte avoit dans cette affaire: mais comme il avoit alors d'autres embarras, il ne jugea pas à propos de faire éclater son ressentiment, ni contre les Villes qui avoient violé les Traitez, ni contre l'auteur de ce conseil. Cependant, son silence même fit comprendre au Comte qu'il devoit s'attendre à être attaqué dans un autre tems. Les affaires demeurerent en cet état pendant quelques années. Philippe dissimuloit sa colere, & Guy pensoit continuellement aux moyens d'en prévenir les effets.

EDOUARD I. 1296.

Ce fut dans ces entrefaites qu'arriva la rupture entre la France & l'Angleterre. Quoiqu'Edouard employât tous les moyens possibles pour tâcher d'éviter la Guerre, par la négociation qui s'étoit entamée à Paris, il crut qu'à tout évenement, il devoit s'assurer du secours du Comte de Flandre, dont il n'ignoroit pas le mécontentement. Dans cette vue, il lui fit demander sa Fille ainée en mariage, pour le Prince Edouard son Fils, jugeant que cette voye étoit infaillible, pour l'engager fortement dans ses interêts. Cette négociation, quoique secrette, vint pourtant à la connoissance de Philippe, & lui causa beaucoup de chagrin. Mais il le dissimula, de peur de s'ôter, en le faisant paroitre, les moyens de prévenir une Alliance si préjudiciable aux interêts de son Etat. Pour venir à bout de son dessein, il feignit d'ignorer ce qui se passoit, & ayant attiré sous quelque prétexte Guy & la Comtesse sa

ſa Femme à Paris, il les y retint en priſon. Ce ne fut que par une eſpece de grace, qu'il voulut bien les mettre en liberté, à condition qu'ils lui livreroient leur Fille en ôtage, & qu'ils s'engageroient à rompre leur Alliance avec Edouard, ſous peine d'Excommunication. Guy ne fut pas plutôt dans ſes Etats, qu'il employa toutes ſortes de moyens pour retirer ſa Fille d'entre les mains de Philippe. Mais il ne lui fut pas poſſible d'y réuſſir. Philippe craignoit trop l'union du Comte avec l'Angleterre, pour ſe priver volontairement du gage qu'il avoit en ſon pouvoir.

Edouard forme une Ligue contre la France.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, les affaires d'Ecoſſe, qui occupoient entierement Edouard, ne lui laiſſoient ni le loiſir ni la commodité de penſer à la Guerre qu'il avoit projetté de faire à Philippe. Mais dès qu'elles furent au point où il les ſouhaitoit, il tourna toutes ſes penſées du côté de la vengeance. La ſupercherie que Philippe lui avoit faite, étant une injure qui ne pouvoit pas être aiſément oubliée, il avoit beaucoup pris ſur ſoi-même en différant juſqu'alors à chercher les moyens de l'en faire repentir. Cependant, comme il alloit avoir à faire à un puiſſant ennemi, il étoit néceſſaire qu'il mît ſur pied des forces conſidérables, que l'Angleterre ſeule n'étoit pas en état de lui fournir. Ce fut dans cette vue qu'il chercha les moyens de former au-delà de la mer une puiſſante Ligue contre la France : & quoique cette entrepriſe parût aſſez difficile, il ne laiſſa pas d'en venir à bout. Outre le Comte de Flandre, qu'il n'eut pas beaucoup de peine à gagner, Adolphe de Naſſau nouvellement élu Empereur, Albert Duc d'Autriche, l'Archevêque de Cologne, & divers autres Princes d'Allemagne, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Juliers, & de Luxembourg, furent engagez dans cette Ligue, par les grandes ſommes qu'Edouard devoit leur fournir. Tous ces Princes, fiers de leur nombre & de leur puiſſance, envoyerent à Philippe des Cartels de défi, dont aucun ne le choqua tant que celui du Comte de Flandre, qui étant ſon Vaſſal, lui diſoit hautement qu'il ne vouloit plus le reconnoitre pour ſon Souverain.

Mezerai. Chron. Belg.

1297. Edouard dompte la fierté du Clergé.

Pendant que Philippe ſe préparoit à repouſſer cette attaque, Edouard faiſoit, de ſon côté, tous les efforts poſſibles pour amaſſer de l'argent, dont il avoit un extrême beſoin, à cauſe des engagemens où il étoit entré avec les Princes Confèderez. Pour cet effet, il aſſembla le Parlement à S. Edmond-buri, & obtint un Subſide de la huitieme partie des biens mobiliaires des habitans des Villes, & de la douzieme du reſte des Sujets Laïques. Cet exemple ne fut pas capable de toucher le Clergé. Il prétendit pouvoir ſe diſpenſer de donner un ſecours au Roi, fondé ſur une Bulle que Boniface VIII. avoit envoyée dès l'année précédente à l'Archevêque de Cantorberi, & que ce Prélat avoit gardée ſans la faire publier. Par cette Bulle, il étoit expreſſément défendu à tous les Eccléſiaſtiques, de payer aucune Taxe aux Princes

Act. Publ. T. II. pag. 706.

Séculiers, sans le consentement du S. Siege. Le refus du Clergé choqua extraordinairement le Roi. Néanmoins, avant que d'en venir à des moyens violens, il fit représenter aux principaux Membres, que puisqu'ils possédoient des Fiefs dans le Royaume, & qu'ils jouissoient de la protection des Loix, ainsi que les autres Sujets, il étoit juste qu'ils contribuassent aux charges publiques. Mais ces remontrances furent sans effet. Quand il vit qu'il n'en pouvoit rien obtenir, il fit saisir tous les Fiefs Laïques possédez par le Clergé, & mit hors de la protection des Loix tous les Membres du Clergé, de quelque rang qu'ils fussent, défendant très-expressément aux Juges Royaux de leur rendre justice, en quoi que ce fût. Une démarche si hardie étonna ce puissant Corps, qui, depuis le commencement de la Monarchie, n'avoit jamais rencontré une pareille fermeté dans aucun Roi d'Angleterre. Si Edouard avoit été semblable à son Pere ou à son Ayeul, peut-être le Clergé auroit-il pu trouver dans le mécontentement du Peuple, des moyens pour faire repentir le Roi de sa hardiesse. Mais comme il comprit bien qu'il ne lui seroit pas aisé d'émouvoir le Peuple, il ne jugea pas à propos de faire des efforts, qui vrai-semblablement seroient inutiles. Ainsi, quelques-uns s'étant hâtez de composer avec le Roi pour la cinquieme partie de leurs biens, leur exemple entraîna les autres. L'Archevêque de Cantorberi fut traité plus séverement, parce qu'outre qu'il étoit le premier auteur du refus du Clergé, il s'opiniâtra plus que les autres. Le Roi fit saisir tous ses biens, & les revenus des Monasteres de son Diocese, & en donna l'administration à des Officiers, qui ne laissoient aux Moines que ce qui étoit absolument nécessaire pour leur subsistance. Apparemment, c'étoit pour les punir de ce qu'ils avoient pris avec trop de chaleur le parti de leur Archevêque. La fermeté du Roi fit enfin plier le Prélat, qui, pour rentrer dans les bonnes graces de son Souverain, lui donna la quatrieme partie de ses biens. C'est ainsi que quand le Clergé rencontre des Princes vigoureux, il sait plier avec autant de soumission, qu'il sait marquer de fierté quand il n'a en tête que des Princes foibles ou trop scrupuleux.

EDOUARD I. 1297.

Edouard trouve de l'opposition du côté des Barons.

Dans une occasion à peu près semblable, qui se présenta bien-tôt après, les Seigneurs Laïques témoignerent ben plus de fermeté que les Prélats, quoique ce fût contre ce même Prince. Pour exécuter les grands projets qu'il méditoit, il avoit convoqué la Noblesse à Salisbury, à dessein de voir exactement ce que chaque Baron pouvoit lui fournir de Troupes. Son intention étoit de faire une puissante diversion en Guienne, pendant qu'il presseroit son ennemi du côté de la Flandre. Mais il eut de la peine à trouver des Seigneurs qui voulussent servir ailleurs, que là où il commanderoit en personne. Chacun s'excusoit d'aller servir en Guienne, quoique d'ailleurs ils ne refusassent pas de fournir le nombre de Troupes à quoi leurs Fiefs les obligeoient. Edouard, ne se payant pas de ces excuses, les menaça de donner leurs Terres à

EDOUARD I. 1297.

d'autres qui seroient plus obéïssans. Ces menaces causerent de grands mouvemens parmi la Noblesse. Elle étoit bien éloignée de croire, que ses Terres fussent à la disposition du Roi. *Humphroi Bohun*, Grand Connétable, & *Hugues Bigod*, Comte de Norfolck & Grand Maréchal, plus hardis que leurs Compagnons, prirent la parole, & dirent nettement au Roi, qu'ils étoient prêts à l'accompagner là où il commanderoit en personne, & non ailleurs. Le Grand Maréchal ajouta, qu'il ne refusoit pas de conduire l'Avant-garde sous le Roi, comme sa Charge l'y obligeoit; mais qu'il ne serviroit pas sous le commandement d'un autre, & que personne n'étoit en droit de l'y contraindre. Le Roi répondit tout en colere, qu'il le feroit bien marcher : à quoi celui-ci repliqua, qu'il n'en feroit rien. *Par le Dieu Eternel*, dit alors le Roi, avec beaucoup d'émotion, *vous marcherez, ou vous serez pendu. Par le Dieu Eternel,* repartit le Comte, *je ne marcherai, ni ne serai pendu :* & sur le champ, il se retira, sans plus retourner à la Cour.

Hardiesse de deux Seigneurs.

Le Roi n'ose entreprendre de les châtier.

Edouard avoit vu, sous le Regne du Roi son Pere, des exemples fréquens & funestes de l'insolence des Barons. Il connoissoit trop bien quelle étoit leur union, quand il s'agissoit de maintenir leurs priviléges, pour vouloir risquer sa gloire & son repos, dans une Guerre contre eux. Une querelle de cette nature ne pouvoit que lui être très préjudiciable, aussi bien qu'à tout le Royaume. Le moindre inconvénient qui pouvoit lui en arriver, étoit de perdre l'occasion de se venger du Roi de France. Dans la disposition où les Barons se trouvoient, il n'y avoit presque point à douter, qu'ils ne se fussent tous unis contre lui, s'il eût entrepris de châtier hautement l'insolence de ceux qui avoient osé lui résister en face. Il eut encore plus de sujet de se confirmer dans cette pensée, quand il apprit que, craignant son ressentiment, ils commençoient à lever des Troupes pour se défendre, en cas qu'il eût formé le dessein de les attaquer. Sans trop de pénétration, il est aisé de comprendre qu'ils se sentoient appuyez. Ces considérations obligerent ce Prince à dissimuler son chagrin, en attendant qu'il se présentât une occasion de le faire éclater à propos. D'ailleurs, il ne vouloit pas perdre l'occasion de passer en Flandre, où les besoins du Comte son Allié l'appelloient incessamment. Cependant, il ne tarda pas longtems à trouver une conjoncture favorable pour châtier l'audace de ces deux Seigneurs, en leur ôtant leurs Emplois, parce qu'ils refuserent de faire quelque chose qui regardoit le devoir de leurs Charges, par la crainte où ils étoient de se livrer entre ses mains. Il s'en fallut peu, qu'il n'eût sujet de s'en repentir. Dans le tems qu'il alloit s'embarquer, il reçut de la part des Evêques, Comtes, Barons, & Communes du Royaume, une longue Remontrance, contenant une liste des Griefs de la Nation, & de diverses infractions faites à la Grande Chartre. Cette démarche lui fit comprendre, qu'il devoit aller bride en main, de peur d'irriter une Nation qui paroissoit disposée à prendre feu, à la premiere occasion

Il leur ôte leurs Charges.

Plaintes portées au Roi par ses Sujets.

qui pourroit se présenter. Il répondit donc avec une extrême douceur à la Remontrance qu'on lui avoit présentée, & promit sur son honneur, de corriger, à son retour, tous les abus dont on se plaignoit. Il pria la Noblesse de se tenir en repos pendant son absence, l'assurant qu'il lui donneroit une entiere satisfaction. Comme il n'étoit pas moins nécessaire d'appaiser le Peuple, que les intrigues des deux Comtes avoient irrité, il publia une Proclamation pour justifier sa conduite, & pour faire connoitre les raisons qui l'avoient obligé à casser ces deux Officiers. Entre autres choses, il disoit dans cette Proclamation, qu'il avoit été informé qu'on avoit fait accroire à son Peuple, qu'il avoit refusé de recevoir des remontrances tendant au bien du Royaume; ce qu'il assuroit être faux. Il y témoignoit encore, qu'il étoit très fâché d'avoir exposé ses Sujets à de grandes charges, pour soutenir les Guerres auxquelles il s'étoit vu engagé. Enfin, il prioit son Peuple d'excuser ce que la nécessité l'avoit obligé de faire, & promettoit de faire exactement observer la Grande Chartre à l'avenir. Il tint sa parole peu de tems après. Le Prince son Fils, qu'il avoit laissé pour Régent, ayant assemblé le Parlement qui lui accorda un grand Subside, confirma les deux Chartres du Roi Jean, par un Acte authentique qui fut signé en Flandre par le Roi même, & scellé du Grand Sceau qu'il avoit emporté avec lui. On peut remarquer dans l'Histoire d'Angleterre, plusieurs exemples semblables à celui-ci. Je veux dire, que les Rois qui ont gardé des ménagemens avec leurs Sujets, & répondu avec moderation à leurs plaintes, ont rarement manqué à les appaiser; pourvu-que, comme Henri III., ils n'ayent pas affecté de les tromper continuellement, & de manquer à leur parole. Au contraire, ceux qui ont voulu agir avec trop de hauteur, se sont attiré des affaires fâcheuses, & ont causé la plupart du tems de grands troubles: de quoi on a vu des exemples très remarquables sous quelques-uns des Rois précedens.

EDOUARD I. 1297. Il les appaise.

Il publie une proclamation pour appaiser aussi le Peuple. *Act. Publ. T. II. pag. 783.*

Pendant qu'Edouard s'étoit occupé dans son Isle à faire des préparatifs pour soutenir la Ligue qu'il avoit formée contre la France, Philippe ne s'étoit pas attaché avec moins de soin à chercher les moyens de repousser le choc qu'on lui préparoit. Il s'étoit fortifié par des Alliances avec les Rois de Castille & d'Arragon, & avoit levé une puissante Armée; pendant que Jeanne Reine de Navarre, sa Femme, assembloit ses forces particulieres pour le secourir. La Champagne, qui étoit du domaine de cette Princesse, fut attaquée la premiere, par le Comte de Bar l'un des Alliez d'Edouard, qui ravagea cette Province d'un bout à l'autre. Mais la suite de cette entreprise fut aussi funeste à ce Prince, que les commencemens en avoient été heureux. A l'approche de la Reine, qui s'avançoit pour défendre son païs, le Comte, saisi de crainte, n'ayant su ni combattre ni se retirer, se vit obligé de se rendre à cette Princesse, qui l'envoya prisonnier à Paris.

Philippe se prépare à se défendre.

Cependant, les Princes Confédérez ne se hâtoient point d'envoyer

EDOUARD I. 1297.

leurs Troupes en Flandre. Adolphe de Nassau, arrêté par des affaires que Philippe lui avoit suscitées en Allemagne, ou, comme quelques-uns l'assurent, par des présens, ne put, ou ne voulut point tenir ce qu'il avoit promis. Le Duc d'Autriche se laissa débaucher par la même voye; & les Ducs de Brabant & de Luxembourg, les Comtes de Gueldres & de Beaumont, suivirent cet exemple. Philippe, profitant de cet avantage, entra dans la Flandre à la tête de soixante-mille hommes, & s'attacha d'abord au siege de Lille. Guy, qui attendoit avec impatience les secours d'Angleterre, n'étoit pas en état de s'opposer au Roi de France, n'ayant pas la moitié des forces qu'on lui avoit fait esperer. Tout ce qu'il put faire, fut de tâcher de rompre les mesures de ce Prince, par une diversion, sous la conduite du Duc de Juliers. Dès que Philippe fut informé que ce Général s'étoit mis en campagne, il détacha le Comte d'Artois, qui l'ayant rencontré tout proche de Furnes, lui livra bataille, & mit son Armée en déroute. Le Duc de Juliers fut tué dans ce combat, & le Comte d'Artois y perdit son Fils ainé. Cette défaite fut cause que Guy n'osa s'éloigner de Gand & de Bruges, où il attendoit Edouard. D'ailleurs, il se trouvoit très embarrassé, à cause des divisions qui regnoient dans son païs. Il s'étoit formé en Flandre deux Partis, dont l'un, qu'on appelloit *Porte-lys*, étoit dans les interêts de la France; & l'autre dans ceux du Comte.

Il débauche les Alliez d'Edouard.

Il assiege Lille.

Le Duc de Juliers est battu par les François.

Edouard arrive en Flandre.

Edouard arriva enfin, après s'être longtems fait attendre; mais avec peu de forces, par rapport à cette grande entreprise, parce qu'il avoit compté sur des Alliez qui lui manquoient de parole. En entrant dans Bruges, il trouva toute la Ville en désordre, à cause de l'animosité des deux Factions dont je viens de parler. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, qu'il vint enfin à bout d'appaiser les mouvemens de cette Ville, en accordant aux habitans certains privileges, par rapport au trafic qu'ils faisoient en Angleterre. Ensuite, il se rendit à Gand, où il trouva les mêmes divisions. Ainsi, comme de son côté il n'amenoit pas tout le secours qu'il avoit promis, il vit lui-même avec chagrin, combien le Comte de Flandre étoit peu en état de fournir les Troupes qu'il avoit fait esperer. Les Flamans s'étoient divisez au sujet de cette Guerre. Les uns l'approuvoient, & les autres soutenoient qu'elle n'étoit nullement avantageuse au Païs, & que leur Prince ne l'avoit entreprise que pour ses interêts particuliers, ou pour ceux du Roi d'Angleterre. Pendant qu'Edouard s'occupoit à terminer ces differens, qui étoient très préjudiciables à ses affaires, Philippe se rendit maître de Lille, après un siege de trois mois. Dès qu'il fut en possession de cette Place, il ne trouva que peu d'obstacles à la conquête de Douay, de Courtray, & de quelques autres Villes du voisinage. Ensuite, il marcha vers Bruges, qui se rendit sans résistance. Il avoit formé le projet de brûler la Flotte Angloise, qui se tenoit à l'ancre à Dam. Mais le Comte de Valois, qui s'étoit chargé du soin de cette Expédition, n'ayant pû se

Divisions en ce païs-là fort préjudiciables à ses affaires.

Lille se rend à Philippe,

qui fait d'autres conquêtes.

préparer assez secrettement, trouva que les Vaisseaux Anglois s'étoient retirez. EDOUARD I. 1297.

Toutes les mesures d'Edouard se trouverent rompues, par l'infidelité de ses principaux Alliez, qui l'avoient abandonné après avoir reçu son argent. Les secours qu'il pouvoit esperer du Comte de Flandre, étoient incertains & peu considerables, à cause de la Faction des *Porte-lys*, qui s'opposoit à toutes les résolutions dont la France auroit pu recevoir quelque préjudice. Ses propres Troupes étoient en trop petit nombre, pour pouvoir les opposer aux forces de son ennemi. Outre cela, de nouveaux troubles, arrivez en Ecosse, rendoient sa présence nécessaire dans son Royaume, où même il n'étoit pas sans crainte que son absence ne causât quelques mouvemens. Toutes ces considerations ensemble le porterent à chercher quelque voye, pour se tirer d'affaire, sans être obligé d'abandonner le Comte de Flandre, qu'il avoit engagé dans sa querelle. Il n'en trouva point de meilleure, que de demander une Treve, qui ne lui fut accordée qu'à la consideration du Roi de Sicile, & du Comte de Savoye, qui s'employerent pour lui. Cette Treve, qui ne devoit durer que jusqu'à la fête des Rois pour la Guienne, & jusqu'à la S. André seulement pour la Flandre, portoit, que Philippe demeureroit en possession des Places qu'il avoit conquises. Apparemment cette condition servit à la faire prolonger encore pour deux ans, Philippe étant bien aise de jouïr tranquillement de ses conquêtes. Quelque pressé que fût Edouard d'aller donner ordre aux affaires d'Ecosse, il passa pourtant le reste de l'Hiver à Gand, pour tâcher de réunir les habitans de cette puissante Ville. Il esperoit par là d'en tirer un secours considerable, quand la Treve seroit expirée. Pendant le séjour qu'il y fit, il y courut risque de la vie, dans une sédition des habitans, qui avoient résolu de faire main-basse sur tous les Anglois. On dit qu'il fut redevable de son salut, à la génerosité d'un Chevalier Flamand, de la Faction des *Porte-lys*, qui, par ses soins & par ses prieres, arrêta la fureur de ce Peuple mutiné. Le danger où il s'étoit vu exposé, lui donnant lieu de craindre quelque nouvelle insulte, il abandonna son entreprise & reprit la route de ses Etats.

Treve entre les deux Rois.

Prolongée.

Edouard séjourne à Gand, où il court risque de la vie.

Ce fut là le succès de l'Expédition d'Edouard en Flandre. Cette puissante Ligue, qui sembloit devoir engloutir la France, ne servit qu'à épuiser les trésors de celui qui l'avoit formée, & à lui faire comprendre, combien il lui seroit difficile de recouvrer par la force le Païs qu'il avoit perdu par son imprudence. Ce seroit peu de chose, que d'avoir éprouvé un sort si contraire aux projets qu'il avoit formez: c'est à quoi les plus grands hommes se trouvent quelquefois exposez. Mais il y a plus: c'est qu'il ne put se tirer de l'embarras où il s'étoit jetté, sans faire une breche considerable à son honneur. Quoiqu'il eût promis au Comte de Flandre de le proteger jusqu'à la fin, il ne laissa pas de l'abandonner, ainsi qu'on le verra dans la suite. Revenons pré-

EDOUARD I. 1297.

sentement à l'Ecosse, qui nous doit fournir la matiere la plus considerable du reste de ce Regne.

Affaires d'Ecosse.

Bien qu'Edouard eût conquis l'Ecosse, il n'avoit pas conquis les cœurs des Ecossois, qui ne portoient qu'avec peine un joug que la force leur avoit imposé. Dès qu'ils virent Edouard occupé en Flandre, ils prirent ce tems pour se soulever, sous la conduite de *Guillaume Walleys*, homme d'une Maison peu illustre, & d'une fortune encore plus médiocre, mais d'un génie très élevé. Ce génereux Ecossois, quoique peu autorisé parmi ses Compatriotes, entreprit de relever sa Patrie de l'abîme de misere où elle se trouvoit plongée, pendant que les personnes du premier rang, divisées par des Factions, ou suivant le parti du Vainqueur, travailloient à l'envi à faire durer son esclavage. Les Auteurs Ecossois font de cet homme illustre un portrait qui le rend comparable aux plus grands Heros, & trouvent à peine des termes assez relevez, pour faire connoitre son mérite. Ce Walleys donc, quoiqu'à peine connu en Ecosse, ayant pris la résolution de travailler à la liberté de son Païs, assembla dans ce dessein un petit nombre de Troupes. Quelque peu considerable que fût le Corps dont il avoit le commandement, il fit de si merveilleux progrès, qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou la hardiesse de son entreprise, ou le succès dont elle fut d'abord accompagnée. Tous ceux qui soupiroient après la Liberté, voyant qu'il y avoit un homme assez hardi pour se mettre à leur tête, coururent en foule sous ses drapeaux, & formerent bientôt une Armée considerable. Avec ce secours, Walleys attaqua les Places dont les Anglois étoient maitres, & dont les Garnisons étoient peu nombreuses, à cause qu'Edouard avoit eu besoin de ses Troupes en Flandre. Par la séverité dont il usa envers ceux qui tomberent entre ses mains, il inspira une telle terreur aux autres, qu'à peine se trouva-t-il quelque Place qui voulût attendre les dernieres extremitez, de peur de s'exposer à un semblable traitement. Par ce moyen, il recouvra en très peu de tems toutes les Villes dont les Anglois s'étoient emparez, & il ne leur laissa que la seule Ville de Barwick. Ces heureux succès donnerent à son Armée une si grande admiration pour sa vertu, que, sans s'arrêter aux formalitez ordinaires, elle le déclara Régent du Royaume. Edouard, qui étoit alors en Flandre, ayant appris les progrès de Walleys, se hâta de conclure la Treve dont il a été parlé ci-dessus, & s'en retourna en Angleterre, dans la résolution de punir séverement la revolte des Ecossois.

Guillaume Walleys fait soulever les Ecossois.

Il chasse les Anglois d'Ecosse.

Il est déclaré Régent par l'armée.

Avant que d'entreprendre cette Expédition, il falloit nécessairement règler deux affaires également importantes. La premiere étoit de trouver quelque moyen pour faire la Paix avec la France, de peur qu'elle ne donnât du secours à l'Ecosse. La seconde, de donner quelque satisfaction au Peuple, comme il s'étoit engagé à le faire après son retour. Il ne trouva point de meilleure voye pour parvenir au pre-

mier

mier but, que de faire convenir Philippe de mettre leurs differens entre les mains de Boniface VIII., qui n'étoit pas encore brouillé avec ce Prince, comme il le fut depuis. Philippe ayant accepté cette proposition, les deux Monarques remirent leurs démèlez à l'arbitrage du Pape, non pas en qualité de Chef de l'Eglise, mais comme Particulier, sous le Nom de *Benoit Cajetan*.

EDOUARD I. 1297. Philippe & Edouard prennent le Pape pour Arbitre.

Cette affaire étant en assez bon train, il fallut penser à la seconde. Pour se concilier l'affection de ses Sujets, Edouard convoqua un Parlement, où il confirma la Grande Chartre sans en être sollicité. Il est vrai qu'il insista beaucoup, pour pouvoir inserer cette Clause dans la confirmation, *sauf les droits de notre Couronne*. Mais voyant que le Parlement s'y opposoit avec beaucoup de chaleur, il prit le parti de s'en désister: ce qui fit un très bon effet parmi le Peuple.

Edouard confirme la Grande Chartre.

Après qu'Edouard se fut ainsi délivré de l'inquietude que ces deux affaires lui causoient, il se mit à la tête d'une puissante Armée, & s'étant avancé jusques vers le milieu de l'Ecosse, il rencontra ses ennemis à Falkirk. Les deux Armées étoient campées à une si petite distance l'une de l'autre, que les Anglois ayant entendu un grand bruit dans le Camp ennemi, coururent aux armes, avec une extrême précipitation, dans la pensée qu'ils alloient être attaquez. Le Roi voulut aussi monter à cheval. Mais dans le tems qu'il mettoit le pied à l'étrier, son cheval effarouché par le bruit qui se faisoit, le jetta par terre, & lui enfonça deux côtes d'un coup de pied. Ce fâcheux accident ne l'empêcha pas de se trouver à la Bataille qui se donna peu de tems après, & d'y commander avec le même sang-froid, que s'il n'eût point eu de mal. Cette Bataille fut sanglante, & en même tems très funeste aux Ecossois, qui, selon quelques Auteurs, y perdirent soixante-mille hommes. Mais c'est à quoi il y a peu d'apparence. D'autres, qui réduisent ce nombre à dix mille hommes, ne s'éloignent peut-être pas moins de la vérité. Quoi qu'il en soit, la perte des Ecossois fut si grande, que de longtems ils ne purent se voir en état de lever la tête. Walleys, avec le débris de son Armée, se retira derriere les marais du Nord, où il n'étoit pas possible de le poursuivre. Cependant, Edouard profitant de sa victoire, s'empara de toutes les Places fortes, avec la même facilité qu'il les avoit perdues. Ainsi l'on peut dire, qu'en cette occasion il conquit l'Ecosse une seconde fois. Après qu'il eut donné les ordres nécessaires pour la conservation de ce Royaume, il reprit le chemin d'Angleterre, où des affaires importantes le rappelloient.

Il marche en Ecosse.

Il lui arrive un fâcheux accident.

Il gagne la bataille de Falkirk.

Il retourne en Angleterre.

Walleys ne se trouvoit pas alors en état de profiter de l'absence de ce Prince. Non seulement il avoit perdu son Armée, mais encore il avoit manifestement connu, que la jalousie des Seigneurs Ecossois avoit été une des principales causes de sa défaite. Bien loin que sa vertu leur donnât de l'émulation, elle leur faisoit craindre qu'il n'aspirât au Trône. Dans cette pensée, ils aimoient mieux que leur Patrie gémît dans

Les Seigneurs Ecossois sont jaloux de Walleys.

EDOUARD I. 1298.

un perpétuel esclavage, que de se voir réduits à rendre hommage à un homme qui leur étoit si fort inferieur par sa naissance. Il falloit bien que ces soupçons se fussent repandus parmi la Noblesse, puisque Robert Brus, Comte de Carrick, Fils de celui qui avoit prétendu à la Couronne, en fit des reproches à Walleys. Ce Seigneur, qui servoit dans l'Armée d'Edouard, s'étant trouvé le jour de la Bataille de Falkirk, à la poursuite de Walleys qui se retiroit, & ayant été arrêté par une petite Riviere que les Ecossois venoient de passer, le fit prier de venir lui parler sur le bord opposé. Walleys y ayant consenti, Robert lui représenta, qu'il se perdoit lui-même par son ambition : qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût résister aux forces du Roi d'Angleterre; & que quand même il pourroit se flater de cette esperance, les Grands du Royaume ne pourroient jamais se résoudre à le reconnoître pour Roi. Walleys lui répondit, que ce n'étoit nullement un motif d'ambition qui lui mettoit les armes à la main: qu'il se reconnoissoit trop indigne du Trône, pour oser y porter sa vue : mais que son unique but étoit de délivrer sa Patrie, que les Grands du Royaume laissoient périr par leur lâcheté. On prétend que cette réponse fit une telle impression sur l'esprit de Brus, qu'il en répandit des larmes. On ajoute encore, que dès ce moment il prit la résolution de faire tous ses efforts pour affranchir l'Ecosse de l'esclavage sous lequel elle gémissoit.

Conference de Walleys avec Robert Brus.

Cependant, Walleys ayant manifestement connu combien la jalousie que les Grands avoient conçue contre lui étoit préjudiciable aux interêts du Royaume, se démit de la Régence, & n'agit plus que comme Particulier. Il ne cessa pourtant pas de travailler de tout son pouvoir, & en toutes occasions, à la liberté de sa Patrie. Quelque tems après qu'Edouard eut quitté l'Ecosse, ceux qui conservoient encore quelque affection pour leur païs, établirent *Cumin* pour Régent. Mais c'étoit peu de chose que cette Régence, qui ne lui donnoit de l'autorité que sur une petite partie du Royaume, & sur quelques Troupes en désordre, échapées de la derniere Bataille.

Walleys se démet de la Régence.

Cumin est fait Régent d'Ecosse.

Dès qu'Edouard fut de retour en Angleterre, il employa tous ses soins à faire réussir la négociation qui étoit entre les mains du Pape, pour la restitution de la Guienne. Depuis qu'il avoit perdu l'esperance de recouvrer cette Province par les armes, l'Alliance du Comte de Flandre lui étoit à charge, la protection qu'il lui avoit promise étant un obstacle perpétuel à la conclusion de la Paix. Il prit donc la résolution d'abandonner son Allié: & dès-lors, les difficultez commencerent à s'évanouïr. Le malheureux Comte, abandonné du Roi d'Angleterre, & d'un autre côté, pressé par le Comte de Valois qui commandoit en Flandre l'Armée du Roi son Frere, ne savoit comment se tirer d'un si grand embarras. Dans cette fâcheuse situation, il se laissa enfin persuader de se remettre entre les mains de ce Prince, qui lui donna sa parole qu'il le meneroit à Paris, pour trai-

Edouard presse la négociation de la Paix avec la France.

ter lui-même avec le Roi; & que si dans un an il ne pouvoit obtenir la Paix, il auroit la liberté de s'en retourner dans ses Etats. Mais Philippe ne se croyant pas lié par la parole de son Frere, retint le Comte en prison. EDOUARD I. 1298.

La Treve de deux ans entre la France & l'Angleterre étant sur le point d'expirer, les Ambassadeurs des deux Rois s'assemblerent à Montreuil sur la mer, où le Pape leur envoya sa Sentence arbitrale, qui portoit en substance: Qu'Edouard seroit remis en possession de la Guienne: & que, pour rétablir l'union entre les deux Rois, Edouard épouseroit Marguerite Sœur de Philippe (1); & qu'Isalbelle (2), Sœur du même Philippe, seroit donnée en mariage au Prince de Galles Fils d'Edouard. Il étoit dit aussi dans la même Sentence, que Jean Baillol, autrefois Roi d'Ecosse, seroit remis entre les mains du Nonce du Pape, pour le garder là où il jugeroit à propos. Les Plénipotentiaires des deux Couronnes signerent cette Sentence: mais comme il y avoit diverses choses à règler pour la mettre en exécution, ils convinrent d'une Treve, qui dans la suite fut souvent prolongée, avant qu'on signât le Traité de Paix. Cependant, Baillol fut livré à l'Evêque de Vicence Nonce du Pape, qui en confia la garde à des Evêques François. 1299. La Treve est prolongée à Montreuil. Sentence du Pape.

Dès que le nouveau Régent d'Ecosse avoit été informé qu'on négocioit à Montreuil un Traité entre la France & l'Angleterre, il avoit envoyé des Députez à Philippe, pour le prier d'y faire comprendre les Ecossois. La conjoncture paroissoit favorable. Edouard souhaitoit passionnément de recouvrer la Guienne par un Traité, ne se sentant pas en état d'en venir à bout par d'autres voyes. Il y avoit donc apparence qu'en cette considération, il accorderoit à l'Ecosse des conditions tolerables, si le Roi de France vouloit s'employer tout de bon pour les obtenir. Effectivement, Philippe fit d'abord quelque démarche pour engager Edouard à laisser l'Ecosse en repos. Mais dès la premiere proposition qu'il en fit, il connut qu'il étoit impossible de procurer autre chose, que certaines douceurs, qu'ils seroient même obligez d'acheter par une reconnoissance formelle du pouvoir qui les tenoit dans l'esclavage. Edouard étoit en possession de l'Ecosse, où il ne trouvoit presque plus d'opposition. Ainsi, lui proposer d'accorder la Paix à ce Royaume, c'étoit proprement vouloir l'obliger à se désister de cette acquisition. D'un autre côté, il ne pouvoit accorder une Paix particuliere au Régent & à ceux qui lui obeïssoient, sans laisser en Ecosse une Puissance indépendante de la sienne. Tout ce donc que Treve accordée à l'Ecosse.

(1) *Alienor*, femme d'*Edouard*, étoit morte en 1290. RAP. TH.

Eleonor, femme d'*Edouard*, mourut en 1291. Le Roi, à sa mémoire, fit ériger des Croix par-tout où le corps s'arrêta, tandis qu'on le portoit du Comté de *Lincoln* à *Westminster;* savoir, à *Walsham*, à *S. Albans*, à *Dunstable*, &c. & particulierement à *Charing-Cross*, dans une Place de la Ville de *Westminster*. TIND.

(2) *Isabelle.*] Elle étoit Fille, & non pas Sœur de *Philippe*. Act. Publ. Tom. II. p. 840. TIND.

EDOUARD I. 1299.

Philippe put obtenir, fut une Treve de ſept mois pour ceux qui ne pouvoient ſe réſoudre à porter le joug. Si l'on en croit les Hiſtoriens d'Ecoſſe, cette Treve fut mal obſervée de la part de l'Angleterre. Mais ce n'eſt, peut-être, que pour juſtifier la réſolution que Cumin prit de la rompre. Quoi qu'il en ſoit, ce Régent aſſembla les Seigneurs qu'il connoiſſoit affectionnez à leur Patrie, & leur repréſenta le triſte état où elle ſe trouvoit réduite. Il leur dit, que ſi on donnoit à Edouard le tems de s'affermir dans ſa conquête, il prendroit de telles meſures, qu'en vain on feroit, dans la ſuite, des efforts pour recouvrer la liberté. Que ce Prince n'attendoit plus que d'avoir ſubjugué ce petit reſte d'Ecoſſois qui réſiſtoit encore, pour achever de réduire ce miſerable Royaume dans une parfaite ſervitude. Que ce deſſein ſeroit déja exécuté, ſi les Treves que la France leur avoit de tems en tems procurées ne l'avoient fait differer. Qu'il n'y avoit donc point de tems à perdre; & qu'il falloit promptement ſe réſoudre à faire un génereux effort pour recouvrer la liberté, ou à laiſſer la Patrie dans un éternel eſclavage. Enſuite, il leur fit voir la facilité qu'il y avoit à ſe délivrer du joug pendant qu'Edouard ſe repoſoit ſur leur foibleſſe, & que la ſaiſon de l'Hiver leur offroit des avantages, qu'ils ne pourroient plus eſperer dès qu'elle ſeroit paſſée. Ces remontrances produiſirent l'effet qu'il s'en étoit promis. Ces Seigneurs amoureux de la liberté, & ne ſentant que trop le poids de leur ſervitude, réſolurent d'un commun accord de reprendre les armes; & chacun, de ſon côté, alla travailler à inſpirer la même réſolution au Peuple. Il ne leur fut pas difficile d'y réuſſir. Le petit peuple étoit encore plus animé contre les Anglois, que les Grands, parce qu'il avoit été moins ménagé. En peu de tems tout le Royaume ſe ſouleva, ſans qu'il fût poſſible aux Garniſons Angloiſes d'arrêter une revolte ſi générale. Tous les Bourgeois des Villes & les habitans de la campagne ayant pris les armes dans un même jour, & à la même heure, ces Garniſons ſe trouverent attaquées toutes à la fois, par dedans & par dehors, avec tant de fureur & d'acharnement, qu'il ne leur fut pas poſſible de réſiſter. En un mot, elles ſe virent réduites à la néceſſité de demander à ſortir du Royaume, ſans quoi elles ne pouvoient éviter d'être taillées en pieces.

Cumin exhorte les Ecoſſois à rompre la Treve.

Toute l'Ecoſſe ſe ſouleve.

Les Anglois ſont encore chaſſez du Royaume.

1300.

Troiſieme Expédition d'Edouard En Ecoſſe.

Edouard, outré de colere de ce que c'étoit toujours à recommencer, leva une Armée avec toute la diligence poſſible; & dès que la ſaiſon le put permettre, il entra pour la troiſieme fois, les armes à la main, dans ce malheureux Royaume. L'Armée Ecoſſoiſe, qui n'étoit compoſée que de Milices mal armées & peu aguerries, ne ſe ſentant pas en état de réſiſter à ce Prince, voulut ſe retirer à ſon approche. Mais il la pourſuivit ſi vivement, que l'ayant enfin atteinte, & réduite au point de ne pouvoir éviter le combat, il la mit dans une entiere déroute. Les Hiſtoriens aſſurent que cette journée auroit mis fin à la deſtinée de l'Ecoſſe, ſi les Anglois euſſent pu pourſuivre leurs ennemis

Il obtient une victoire ſignalée ſur les Ecoſſois.

à travers les marais, dont les routes étoient connues aux gens du païs, & que les vainqueurs n'oserent entreprendre de traverser.

EDOUARD I. 1300.

Il rejette leurs soumissions.

Cette défaite ayant ôté aux Ecossois toute esperance de pouvoir plus longtems résister, ils eurent recours aux prieres & aux soumissions. Ils supplierent le Roi de leur donner la liberté de rédimer leurs Terres pour de l'argent, & de leur rendre leur Roi, aux conditions qu'il voudroit lui-même leur imposer. Mais il leur refusa l'une & l'autre de ces demandes. Cette dureté leur fit chercher les moyens de soulager leur misere, en se mettant sous la protection du Pape, à qui ils envoyerent des Ambassadeurs, pour lui offrir la Souveraineté de leur Païs. Boniface VIII. dont l'ambition est assez connue, accepta cette offre sans balancer. Il avoit accoutumé d'agir avec beaucoup de hauteur avec les Princes Chretiens, s'imaginant qu'ils devoient aveuglément se soumettre à ses volontez, & que son autorité ne regardoit pas moins le Temporel que le Spirituel. Dans cette pensée, il supposa qu'un simple Bref de sa part seroit capable de faire désister Edouard de toutes ses prétentions sur l'Ecosse. Voici le commencement de ce Bref, où ce Pontife supposoit comme indubitable, une chose dont personne n'avoit jamais ouï parler.

Ils se mettent sous la protection du Pape, en lui offrant la Souveraineté de l'Ecosse.

Boniface VIII. accepte leur offre.

BONIFACE *Serviteur des Serviteurs &c. A Notre Très cher Fils Edouard, illustre Roi d'Angleterre, salut & bénédiction Apostolique.*

Bref du Pape à Edouard.
Act. Publ. T. II. pag. 844.

Nous savons, Très cher Fils, & l'expérience nous a souvent confirmé, combien est grande l'affection dévote que vous avez pour l'Eglise Romaine, qui vous porte dans des entrailles de charité. Nous savons, dis-je, combien est ardent le zèle & la reverence que vous lui portez, & combien vous êtes prompt à obeïr à ses ordres. C'est ce qui nous donne une ferme esperance, & une entiere confiance, que votre Sublimité Royale recevra nos paroles en bonne part, les entendra diligemment, & les exécutera efficacement. Il a pu parvenir jusqu'à Votre Altesse Royale, & nous ne doutons point que vous ne gardiez dans votre mémoire, que, depuis les anciens tems, le Royaume d'Ecosse a toujours appartenu & appartient encore à l'Eglise Romaine, ainsi qu'il est connu de tout le monde; & que, comme Nous en avons été informez, il n'a jamais été dépendant ni de vos Prédécesseurs, ni de vous-même &c.

Le reste de ce Bref, qui est trop long pour pouvoir être inseré ici tout entier, contient la plus grande partie des raisons qui ont été ci-devant rapportées, contre les prétentions des Rois d'Angleterre sur la Souveraineté de l'Ecosse. Comme, selon les apparences, le Pape avoit été instruit par les Ambassadeurs Ecossois, on doit présumer, que si pendant l'Assemblée de Norham, les Etats d'Ecosse ne répondirent rien à ce qu'Edouard alleguoit, ce n'étoit pas qu'ils manquassent de preuves, mais par un tout autre motif. Le Pape reprochoit encore à Edouard, toutes les violences qui s'étoient commises dans la Guerre d'Ecosse, & particulierement la prison de divers Evêques. Enfin, il se constituoit lui-même Juge des differens entre les Anglois & les Ecos-

EDOUARD I. 1300.

fois, & ordonnoit au Roi, d'envoyer ses Ambassadeurs à Rome, avec toutes les instructions nécessaires, dans six mois au plus tard; après quoi il prononceroit une Sentence définitive.

Edouard menace de détruire l'Ecosse.

Une maniere d'agir si hautaine n'étoit gueres propre à faire quitter les armes à Edouard. Il en fut si choqué, que bien loin d'avoir égard aux prétentions du Pontife, il jura que s'il en entendoit plus parler, il détruiroit l'Ecosse d'une mer à l'autre. Les Députez des Ecossois, qui étoient auprès de lui, ne purent écouter ces menaces de sang-froid. Ils lui répondirent, qu'il avoit encore beaucoup d'ouvrage à faire avant que d'en venir là; & qu'il n'y avoit pas un Ecossois, qui ne donnât jusqu'à la derniere goutte de son sang, pour la défense de sa Patrie. Mais, quelque résolution qu'il eût prise de ne point quitter l'Ecosse avant que de l'avoir entierement réduite, il n'osa refuser au Roi de France une Treve que ce Prince lui demanda pour les Ecossois.

Il accorde une Treve à la priere du Roi de France,

Et investit Edouard son Fils ainé de la Principauté de Galles.

Ce fut pendant cette Treve, qu'Edouard investit son Fils ainé, âgé de dix-sept ans, de la Principauté de Galles & du Comté de Chester. Les Gallois s'en réjouïrent, & regarderent cette démarche comme une marque de la bonté du Roi pour eux, parce que le jeune Prince étoit né dans leur païs.

1331.

Au commencement de l'année suivante, le Roi convoqua le Parlement à Lincoln, pour lui demander son avis touchant les prétentions du Pape à l'égard de l'Ecosse, & sur la réponse qu'il devoit faire à son Bref. Le Parlement n'étant pas moins choqué des prétentions & des manieres hautaines du Pape, que le Roi même, il fut résolu qu'on écriroit sur ce sujet au Pontife une Lettre qui seroit signée de tous les Barons du Royaume. Dans cette Lettre, ils lui disoient sans détour, le contraire de ce qu'il avoit assuré dans son Bref, savoir que, de tout tems, la Couronne d'Angleterre avoit joui du droit de Souveraineté sur l'Ecosse; & qu'il étoit de notoriété publique, que l'Ecosse n'avoit jamais dépendu de l'Eglise Romaine quant au temporel. Que par cette raison, le Parlement ne souffriroit jamais que le Roi mît tous ses droits en compromis, ni qu'il envoyât des Ambassadeurs à Rome sur ce sujet, quand même ce Prince seroit d'humeur de pousser sa complaisance pour le S. Siege jusqu'à ce point. Enfin, ils prioient le Pontife de laisser le Roi & le Peuple d'Angleterre jouir de leurs droits, sans entreprendre de les troubler (1). Cette Lettre fut suivie, quelques mois après, d'une autre du Roi même, avec laquelle il envoya en même tems un Ecrit semblable à celui qu'il avoit fait dresser pendant l'Assemblée de Norham, pour justifier que de tout tems le Royaume d'Ecosse avoit été dépendant de l'Angleterre. Mais au-lieu que, dans le premier, il n'a-

Réponse des Anglois au Bref du Pape.

Le Roi écrit aussi au Pape.

(1) Cette Remontrance étoit signée de cent Comtes & Barons, qui déclarent outre cela, qu'ils avoient le droit de représenter toute la *Communauté* du Royaume. Le Docteur *Howel* nous a donné leurs noms, & intitule son Catalogue : *Liste des dignes Défenseurs de la Patrie, qui s'opposerent aux usurpations du Pape.* TIND.

voit commencé à déduire son droit que depuis Edouard l'Ancien, dans celui-ci, il en prenoit l'origine depuis le Regne de *Brutus*, premier Roi fabuleux de l'Isle d'Albion. Ensuite, il continuoit par tous les pretendus Rois qu'on trouve dans l'Histoire, ou plutôt, dans le Roman de Geoffroi de Monmouth : ce qu'il n'avoit osé faire dans le premier, qui étoit dressé pour les Ecossois. Mais tout étoit bon à l'égard du Pape & des Italiens, qui n'étoient pas assez versez dans l'Histoire d'Angleterre pour pouvoir discerner le vrai d'avec le faux. D'ailleurs, la Lettre du Roi étoit très respectueuse, & ne contenoit aucune expression dont le Pontife pût être choqué. Cette modération dans une occasion semblable, où il se sentoit très offensé des prétentions du Pape, ne peut être attribuée qu'au besoin qu'il avoit de lui dans l'affaire qui regardoit la restitution de la Guienne. EDOUARD I. 1301.

La Treve avec l'Ecosse ne fut pas plutôt expirée, qu'Edouard se rendit dans ce Royaume, où il passa tout l'Hiver. Mais dans le tems qu'il se préparoit à recommencer la Guerre, il fut si puissamment sollicité par le Roi de France, qu'il ne put refuser aux Ecossois une prolongation de la Treve jusqu'au mois de Novembre. On pourroit trouver étrange qu'il eût tant de complaisance pour Philippe, s'il étoit vrai, comme quelques-uns l'ont avancé, qu'il eût fait la Paix avec la France à Montreuil, & qu'il fût rentré en possession de la Guienne. Mais il est certain que la Paix entre les deux Couronnes ne fut entierement conclue qu'en 1303, & que le Traité de Montreuil n'étoit proprement qu'une Sentence arbitrale du Pape, qui contenoit divers articles dont l'exécution pouvoit rencontrer beaucoup de difficultez, quoiqu'en général, les deux Rois en fussent assez contens. C'est ce qui rend la déférence d'Edouard pour Philippe moins extraordinaire, puisque, par un refus, il auroit pu retarder la conclusion d'une Paix qui devoit lui faire recouvrer la Guienne.

Edouard retourne en Ecosse.

Il accorde une nouvelle Treve.

La Treve avec l'Ecosse étant sur le point d'expirer, Edouard envoya *Segrave* dans ce Royaume, pour y recommencer la Guerre. Ce Général y entra, moins à dessein d'y combattre les Ecossois, qu'il croyoit peu en état de lui résister, que pour ruiner le païs. Dans ce dessein, il partagea son Armée en trois Corps, qui marchoient à quelque distance l'un de l'autre, afin d'embrasser plus de terrein. La prévention où il étoit qu'il n'avoit rien à craindre, le faisant marcher avec beaucoup de négligence, & sans daigner s'informer de l'état où se trouvoient ses ennemis, il les rencontra inopinément tout proche de *Rosi*, à cinq milles d'Edimbourg. Comme il s'étoit trop avancé avec le Corps qu'il commandoit, pour pouvoir être secouru des autres, l'Armée d'Ecosse, commandée par *Cumin* & par *Frazer*, l'attaqua sans perte de tems, & le mit incontinent en déroute. Celui des deux autres Corps qui étoit le plus proche, ayant appris que le Général étoit attaqué, voulut aller à son secours. Mais n'ayant pu arriver assez à

1302. Il envoye Segrave en Ecosse.

Trois victoires remportées par les Ecossois en un jour.

Buchanan.

EDOUARD I. 1302. tems, il fut battu comme le premier. Quoique les Ecoſſois euſſent été victorieux dans ces deux Combats, ce n'avoit pas été ſans peine & ſans perte. Leurs bleſſez étant en aſſez grand nombre, & leurs Troupes très fatiguées, ils ſe diſpoſoient à prendre quelque repos, lorſqu'ils virent arriver le troiſieme Corps de l'Armée Angloiſe, qui ſe préparoit à les attaquer. Cette vue les déconcerta d'abord d'une telle maniere, que dans le premier mouvement, ils ſe ſeroient mis en fuite, ſi les exhortations de leurs Généraux n'euſſent relevé leur courage. Ce dernier Combat fut le plus rude des trois. Les Anglois, animez du deſir de venger leurs compagnons, & les Ecoſſois encouragez par les deux victoires qu'ils venoient de remporter, combattirent longtems avec une égale animoſité: mais les Ecoſſois eurent enfin l'avantage, & mirent leurs ennemis en fuite. Les Hiſtoriens Anglois paſſent legerement ſur ces trois Combats; & les Ecoſſois, au contraire, prennent grand ſoin de relever leur triple victoire (1). Peut-être les uns en diſent-ils trop, & les autres trop peu. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut diſconvenir

Edouard ſe prépare à rentrer en Ecoſſe. que cet échec ne parût très important à Edouard, puiſqu'il lui fit prendre la réſolution d'entrer encore une fois en Ecoſſe, avec la plus nombreuſe Armée qu'il eût jamais miſe ſur pied. Il ne lui fut pourtant pas

Treve avec la France, où l'Ecoſſe eſt compriſe. poſſible d'exécuter ce deſſein juſqu'à l'année ſuivante, parce qu'il ne put ſe diſpenſer de comprendre les Ecoſſois dans une Treve qu'il fit avec la France juſqu'au Mois de Juin.

1303. Traité de Paix entre la France & l'Angleterre. *Act. Publ. T. II. pag.* 923. Les deux Rois abandonnent leurs Alliez. Avant que cette Treve fût expirée, la Paix entre les deux Couronnes ſe conclut à Paris, le 20. de Mai 1303. Philippe rendit la Guienne à Edouard, qui s'engagea, de ſon côté, à lui rendre un hommage lige ſans restriction, dans la Ville d'Amiens. Quant aux Alliez des deux Rois, il n'en fut fait aucune mention dans le Traité. Au contraire, chacun des deux Monarques s'engagea par ſerment, à ne donner aucun ſecours aux ennemis de l'autre. Ainſi, les Ecoſſois & le Comte de Flandre ſe trouverent également abandonnez. C'eſt ici un de ces exemples remarquables, & qui ne ſont que trop fréquens, du peu de fonds que les petits Princes peuvent faire ſur leurs Alliances avec des Souverains trop puiſſans. Quoique le premier article de l'union porte toujours qu'on ne fera ni Paix ni Treve ſans un conſentement mutuel, c'eſt pour l'ordinaire, celui qui eſt le premier violé. Véritablement,

Ibid. Pag. 929. Philippe voulut perſuader aux Ecoſſois, qu'il leur procureroit une Paix particuliere dans l'entrevue qu'il devoit avoir avec Edouard: mais rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée. En effet, il n'avoit laiſſé les Ecoſſois à la merci du Roi d'Angleterre, que pour obtenir de lui qu'il abandonnât les Flamans, qui ayant repris les armes contre lui, avoient déja remporté de grands avantages. Baillol, à qui ce Traité ôta toute eſpé-

(1) Les Hiſtoriens d'Ecoſſe attribuent toute la gloire à *Cumin* & à *Frazer*, ſans faire aucune mention de *Wallace (Walleys)*; au-lieu que les Anglois l'attribuent entierement au brave *Wallace*. TIND.

rance

rance d'être jamais rétabli, demeura sur ses Terres en Normandie, & vécut tout le reste de sa vie en homme privé. EDOUARD I. 1303.

Cette Paix se fait sans l'intervention du Pape.

Les brouilleries, qui étoient survenues entre le Pape Boniface & Philippe le Bel, avoient longtems arrêté la conclusion de cette Paix. Le Pape, qui avoit projetté d'employer les armes des Chretiens à une nouvelle Croisade, prétendoit commander en Maitre à tous les Princes de l'Europe, & les obliger à terminer leurs differens selon son caprice, afin de se mettre en état d'envoyer ou de conduire eux-mémes leurs forces dans la Palestine. La hauteur avec laquelle il voulut traiter le Roi de France, fit naitre entre eux des differens, qui dégénererent enfin en une rupture ouverte. Cela fut cause que Philippe, ne regardant plus ce Pontife que comme un ennemi, ne voulut plus de sa Médiation, & conclut la Paix avec Edouard, sans l'intervention de celui qu'ils avoient choisi pour arbitre.

Quatrieme expédition d'Edouard en Ecosse.

Où il ne trouve point d'opposition.

Edouard, n'ayant plus rien à craindre de la part de la France, porta pour la quatrieme fois ses armes en Ecosse, avec une Armée si nombreuse, qu'il ne trouva point de résistance. Il pénetra jusqu'à l'extremité septentrionale de l'Isle, ravageant tout à droite & à gauche, sans que les Ecossois fussent en état de s'opposer à une puissance si formidable. Le seul Walleys le côtoyoit avec quelques Troupes, pour le harceler, & pour venger les Ecossois sur les Soldats Anglois qui osoient s'écarter du gros de l'Armée. Quelque grands que fussent les avantages d'Edouard, il fut moins rigoureux à l'égard de ceux d'entre les Ecossois qui se soumirent volontairement, qu'il ne l'avoit été dans son Expédition précedente. Il avoit compris qu'en les mettant au désespoir, il les avoit lui-même engagez dans la revolte. Ce fut par cette raison qu'il traita favorablement ceux qui allerent se rendre à lui, & qu'il leur permit de racheter leurs Terres; ce qu'il leur avoit auparavant refusé. Cette douceur produisit un si bon effet, que presque tous les Grands du Royaume, qui se trouvoient sans aucune ressource d'ailleurs, voulurent en profiter. Avant que de quitter ce Royaume, Edouard fit attaquer le Château de Sterlyn, qui se défendit pendant tout l'hiver. La vigoureuse défense des assiegez obligea le Roi à se rendre lui-même au Siege, dès que le beau tems fut venu; & néanmoins, ce ne fut qu'au mois de Juillet qu'il les contraignit de capituler. Buchanan dit que, contre les termes de la Capitulation, il retint prisonniers le Gouverneur & les Officiers de la Garnison.

Il accorde quelques graces aux Ecossois,

& fait assieger Sterlyn.

1304.

Il s'en rend maitre.

La prise de Sterlyn termina cette quatriéme expédition d'Edouard, & cette troisiéme Conquête. Mais quoiqu'on puisse dire à bon droit que l'Ecosse fut conquise en cette occasion, il y avoit encore en ce païs-là, hors de l'atteinte des armes Angloises, certains endroits impénetrables, qui servirent de retraite & d'azyle à ceux qui ne pouvoient vivre dans l'esclavage, & qui furent d'un grand secours pour faire recouvrer à tout le Royaume son ancienne liberté, C'est ce qu'Edouard

EDOUARD I. 1304. Fin tragique de Walleys.

lui-même, au milieu de ses prosperitez, ne pouvoit s'empêcher de craindre. La rigueur avec laquelle il traita le brave Walleys, qui lui fut livré par une insigne trahison, fit assez voir qu'il ne croyoit pas les Ecossois subjuguez, quoiqu'il fût maître de l'Ecosse. Pour les épouvanter par la punition de ce grand homme qu'il regardoit comme l'unique auteur de leur revolte, il le fit juger, condamner & exécuter comme coupable de Haute-Trahison, & ordonna que les quatre quartiers de son Corps fussent exposez dans quatre des principales Villes d'Angleterre. Ce furent des Juges Anglois qui prononcerent cette Sentence, quoique Walleys fût Ecossois, & du nombre de ceux qui n'avoient jamais reconnu la Jurisdiction d'Edouard. Pour excuser, en quelque maniere, une rigueur si extraordinaire, il se trouve des Historiens qui ont tâché de diffamer Walleys, & qui l'ont accusé d'avoir commis des cruautez excessives. Mais ces accusations, ni le genre de sa mort, n'ont pu empêcher que la Posterité ne lui ait rendu la justice qui lui est due, & que les gens non prévenus ne le regardent encore comme un Heros qui étoit digne d'une meilleure fortune.

1305. Sévérité d'Edouard envers un Seigneur Anglois.

Edouard n'ayant plus rien à faire en Ecosse, reprit le chemin de l'Angleterre, où il s'attacha d'abord à faire respecter son autorité, pour laquelle quelques-uns d'entre les Seigneurs marquoient avoir peu de déference. Segrave fut le premier attaqué sur ce sujet (1), pour servir d'exemple aux autres. Ce Seigneur ayant été accusé de quelque malversation, avoit appellé son accusateur en duel, pour justifier son innocence par un Combat singulier, selon la coutume qui étoit alors en usage. Mais le Roi n'ayant pas trouvé à propos de permettre ce Combat, Segrave avoit passé la mer, pour aller se battre hors du Royaume. Quoique sa désobeïssance fût en qnelque maniere adoucie par les égards qu'il avoit eus pour le Roi, en s'abstenant de faire ce Combat dans les Terres de sa domination, Edouard la regarda comme étant d'une trop grande consequence, pour la laisser sans punition. Dès que Segrave fut de retour, il le fit arrêter, & ordonna qu'on lui fît son procès. Les Juges se trouverent un peu embarrassez à donner un jugement sur cette affaire, touchant laquelle ils ne trouvoient apparemment aucune Loi pour les diriger. Cependant, après une déliberation qui dura trois jours entiers, ils prononcerent un Arrêt de mort contre l'accusé, ajoutant dans leur Sentence, qu'il seroit au pouvoir du Roi de lui faire grace. Edouard se sentit offensé de l'audace de ces Juges qui sembloient vouloir borner son autorité, comme s'il n'eût pas eu le pouvoir d'exercer sa clémence sans leur permission, & il leur fit une sévere reprimande. Il ne laissa pourtant pas de pardonner à Segrave, sur l'intercession de certains Seigneurs qui se rendirent cautions de sa conduite.

(1) *Segrave* fut accusé de Trahison par le Chevalier *Jean de Crombwell.* (*M. de Westm.* Anno 1305.) TIND.

Edouard I.
1305.
Commission nommée *Trail-bâton*, pour punir les malversations des Grands.
Act. Publ. T. II. pag. 960.

Mais ce ne fut pas là le seul exemple de sévérité qu'Edouard donna depuis son retour. Il avoit été informé que la Justice se rendoit dans tout le Royaume, avec beaucoup de négligence & de partialité; que les Magistrats se laissoient corrompre par des présens; & que les riches étoient à couvert de la rigueur des Loix, pendant que les pauvres étoient exposez à l'oppression & à la tirannie des Grands. Un si grand désordre demandant un remede prompt & efficace, il donna une Commission extraordinaire à des Juges qu'il nomma lui-même, pour aller faire, dans toutes les Provinces, une perquisition exacte de tous les malfaiteurs, de quelque rang qu'ils pussent être; & leur donna pouvoir de faire exécuter leurs Sentences sur le champ. Cette Commission fut nommée *Trail-bâton*, mot dont on ignore l'étimologie, sur laquelle on a formé diverses conjectures qu'il seroit trop long de rapporter. Il suffit de dire, pour donner une idée de cette Cour extraordinaire (1), que c'étoit à peu près ce qu'on appelle en France *Grands-Jours*. Cette sévérité fut un frein à ceux qui prétendoient se mettre à couvert de la Justice, par leur crédit & par leurs richesses. Elle servit en même tems à remplir les coffres du Roi, qui profita des amendes à quoi les coupables furent condamnez.

Le Roi fait mettre le Prince de Galles son Fils dans une prison publique.

A ces deux exemples de sévérité, il en joignit un troisiéme fort remarquable, pour faire connoître qu'il entendoit que les Loix fussent observées sans aucun égard à la naissance, ou à la dignité des personnes. Le Prince Edouard son Fils, s'étant laissé porter, par les inductïons d'un de ses Favoris nommé *Pierre Gaveston*, à commettre quelque excès contre l'Evêque de Chester (2), il le fit mettre dans une prison publique, ne voulant point que son rang le mît à couvert de la Justice.

Clément V. dispense le Roi de l'observation de la Grande Chartre.

Cette démarche auroit fait sans doute plus de plaisir aux Anglois, si celles qu'il fit peu de tems après, eussent marqué la même moderation & les mêmes égards pour le Peuple. Clement V. natif de Bourdeaux, ayant succedé à Boniface VIII. dans le Siege Pontifical, Edouard crut qu'il devoit profiter du crédit qu'il esperoit d'avoir auprès du nouveau Pape, pour obtenir la Dispense du serment qu'il avoit fait à l'égard des Chartres dont j'ai souvent parlé. Le Pape ne

(1) Ces Juges étoient en quelque maniere comme les Juges d'*Eyre*. Leur fonction étoit de faire des Informations dans tout le Royaume, & de juger sur le rapport des Jurez prudens, les *Maires*, *Sherifs*, *Baillys*, *Receveurs des droits d'Aubaine* & autres, accusez d'*Extorsion*, de *Corruption* & autres crimes, d'*Usurpation* des Terres; faire le procès aux chicaneurs, & perturbateurs du repos public &c. A l'égard de l'étimologie du mot *Trail-bâton*, voyez le Glossaire de *Spelman*. Tind.

(2) Il n'y avoit point d'Evêque de *Chester* en ce tems-là; le Siege de *Lichfield* y fut transferé après la *Conquête*. Il fut encore transféré de-là à *Coventry*, d'où *Henri VIII* le remit à son ancien Lieu. De sorte que la personne dont on parle ici étoit *Walter de Langton*, Evêque de *Lichfield* & de *Coventry*, dans le Diocese duquel se trouvoit *Chester*. Rav. W. S.

EDOUARD I. 1305. *Act. Publ. T. II. pag. 978.*

fit aucune difficulté de lui accorder cette faveur. Il suppoſa, comme il paroît par ſa Bulle, que ce Prince avoit été forcé de faire ce ſerment, & cette ſuppoſition, toute fauſſe qu'elle étoit, lui parut une raiſon ſuffiſante pour le diſpenſer de l'exécution. On prétend qu'Edouard acheta cette Diſpenſe par un Service de Vaiſſelle d'or, dont il fit préſent au Pontife. L'allarme que cette démarche cauſa dans tout le Royaume, n'étoit pas ſans fondement, puiſqu'on commença bien-tôt à s'appercevoir que le Roi uſurpoit une plus grande autorité que les Loix & les Coutumes du Païs ne lui permettoient. Il affecta même de découvrir ſon intention, dans une occaſion où l'on ne pouvoit pas s'y méprendre. Clement V. lui avoit accordé les Décimes ſur le Clergé, pour trois ans, & s'en étoit reſervé la moitié pour les beſoins du Saint Siege. Le Parlement ne pouvant ſouffrir ce honteux trafic, qui tendoit à appauvrir le Clergé ſans néceſſité, & à faire ſortir l'argent du Royaume, s'y oppoſa fortement, & défendit aux Collecteurs de faire cette levée. Edouard, ſans aucun égard pour le Parlement, leva les défenſes de ſa propre autorité, & permit aux Collecteurs de continuer. Cette action arbitraire venant immédiatemeet après la Diſpenſe dont je viens de parler, fit craindre aux Anglois que le Roi n'eût formé quelque deſſein préjudiciable à leur liberté; & leur crainte ne paroiſſoit que trop bien fondée. Mais ſi ce Prince avoit eu cette intention, les nouveaux troubles qui ſurvinrent en Ecoſſe l'empêcherent de l'exécuter, & lui rendirent la faveur du Pape inutile.

Edouard fait quelques Actes d'autorité arbitraire.

1306. Affaires d'Ecoſſe.

Les Ecoſſois, quoique tant de fois vaincus, & autant de fois obligez de prêter ſerment de fidelité à Edouard, ne pouvoient s'accoutumer au joug qui leur avoit été impoſé. Robert Brus, Comte de Carrick, étoit un de ceux qui croyoient avoir le plus de ſujet de ſe plaindre. Non ſeulement, Robert ſon Pere avoit été exclus de la Couronne; mais de plus, Edouard lui avoit deja manqué de parole. Il s'étoit engagé à le mettre ſur le Trône à la place de Baillol: mais il n'avoit fait aucune démarche qui tendît à exécuter ſa promeſſe. Neanmoins, Robert l'avoit toujours fidelement ſervi, ſoit avant, ſoit après la mort de ſon Pere, ſe flatant peut-être qu'il accompliroit enfin ſa promeſſe. Mais la converſation qu'il avoit eue avec Walleys le jour de la Bataille de Falkirck, & toutes les démarches du Roi, lui ayant fait comprendre que ce Monarque ne travailloit uniquement que pour ſoi-même, il avoit conçu le généreux deſſein de faire des efforts pour délivrer ſon Païs de la ſervitude où il ſe trouvoit réduit. En même tems, il penſoit à ſe procurer la Couronne d'Ecoſſe, à laquelle il prétendoit avoir un légitime droit, malgré le Jugement donné contre le Comte ſon Pere. *Jean Cumin*, ſurnommé *le Rouge*, autre Seigneur Ecoſſois fort conſideré en Ecoſſe, mais pourtant moins accredité que Brus, étoit, ou paroiſſoit être dans des ſentimens ſemblables, & avoir à cœur les intérêts de la Patrie. Cette conformité fit que ces deux Seigneurs s'entre-commu-

Major. Buchanan.

Robert Brus & Jean Cumin forment le projet de délivrer leur Patrie.

niquerent leurs pensées, après qu'ils se furent longtems sondez l'un l'autre, sans oser se découvrir. Enfin s'étant tous deux enhardis, ils eurent ensemble plusieurs Conferences, dans lesquelles ils convinrent des moyens qu'il falloit employer pour faire réussir leurs projets. Ces Conferences aboutirent à des Conventions, qui contenoient en substance ces deux Articles. I. Qu'ils agiroient en commun pour faire en sorte que Robert Brus fut couronné Roi d'Ecosse. II. Qu'en consideration des services que Cumin rendroit à Robert, celui-ci cederoit tous les domaines qu'il possedoit en Ecosse, & le feroit son Lieutenant Général. Ces mesures étant prises, Robert se rendit à la Cour d'Edouard, où il étoit nécessaire de gagner certains Seigneurs Ecossois qui avoient pris le parti de ce Prince.

Cumin trahit Brus.

Cependant, soit que Cumin se repentît de ce qu'il avoit fait, ou, comme quelques-uns l'assurent, qu'il n'eut brassé ce complot que pour faire tomber Robert dans le piege, il instruisit le Roi de tout le projet. On prétend même qu'il lui envoya l'original de leurs Conventions, signé de tous les deux & scellé de leurs cachets. D'abord, le Roi forma le dessein de faire arrêter Robert. Mais craignant que cet éclat ne lui fît manquer ses complices, il se contenta de le faire observer exactement. Il esperoit de faire de nouvelles découvertes par le moyen de Cumin, à qui Robert communiquoit par ses Lettres tout ce qu'il faisoit à la Cour. Le dessein du Roi ne put être si secret, qu'il ne fût pénetré par le Comte de *Gomer*, ancien ami de la Maison de Brus, qui étoit alors à Londres. Ce Seigneur, sachant que Robert étoit exactement épié, & n'osant lui parler lui-même pour l'instruire d'un secret si important, lui envoya une paire d'éperons dorez & quelques pieces de monnoye d'or, comme s'il avoit emprunté cela de lui. Robert, qui avoit l'esprit pénetrant, comprit d'abord qu'il y avoit du mystere dans la prétendue restitution de son ami, & en conclut qu'il vouloit par là lui conseiller de s'évader. Dans cette pensée, il en prit la résolution sur le champ, & fut l'exécuter avec tant d'adresse & de diligence, qu'il fut impossible de le prevenir, & plus encore de l'atteindre. Comme il n'avoit communiqué ses pensées qu'à Cumin, il ne douta point qu'il n'eût été trahi par cet infidele ami. Dans cette persuasion, si-tôt qu'il fut arrivé en Ecosse, il se rendit à Dumfrees où Cumin se trouvoit alors, & l'ayant trouvé dans l'Eglise des Cordeliers, ne s'attendant point à sa venue, il le poignarda de sa propre main. Ce coup hardi, joint au complot qu'il avoit fait, l'exposant au ressentiment du Roi, il se vit dans la nécessité de se déclarer ouvertement ; sachant bien qu'il n'y avoit point de salut pour lui, que dans la réussite de ses desseins. Dès qu'il se fut déclaré, le concours de ceux qui se rendirent auprès de lui fut si grand, qu'il se vit bien-tôt en état d'aller en bonne compagnie à Scone, où il fut solemnellement couronné. Après cela, tout le Peuple généralement se rangea dans son parti.

Robert Brus se sauve en Ecosse.

Il y tue Cumin.

Il se déclare ouvertement contre Edouard, & se fait couronner Roi d'Ecosse.

EDOUARD. I. 1306. Edouard envoye une armée en Ecosse.

Ce fut avec un chagrin extrême qu'Edouard s'apperçut qu'il s'étoit trop flatté dans la pensée où il avoit été, qu'il n'avoit plus rien à faire en Ecosse. Il ne voulut pourtant point se desister de ses premiers projets. Mais afin de s'assurer pour l'avenir la possession de ce Royaume, il résolut de le mettre en tel état qu'il n'y eût plus aucune revolte à craindre. Suivant ce dessein, il fit prendre les devans à *Audemar* de Valence Comte de Pembroock, avec une Armée, pour lui préparer le chemin, pendant qu'il assembloit toutes ses forces à Carlisle. Pour rendre son Expédition plus éclatante, il fit Chevaliers trois-cens jeunes Gentilshommes qui accompagnoient le Prince son Fils, auquel il vouloit, en cette occasion, donner les premieres leçons de la Guerre.

Robert Brus est battu & contraint de se cacher.

Cependant, Robert avoit fait de grands progrès en Ecosse, & s'étoit rendu maitre de diverses Places. Il auroit poussé plus loin ses conquêtes, si le Comte de Pembroock n'en eût arrêté le cours. Ce Général étant entré en Ecosse, marcha droit à Robert, qui n'ayant pas jugé à propos de reculer dans cette premiere occasion, alla lui-même à sa rencontre. Les deux Armées en étant venues aux mains, celle de Robert fut mise en déroute. Mais comme sa perte n'avoit pas été fort considerable, il voulut hazarder une seconde Bataille, dans laquelle il ne fut pas plus heureux. Ces deux malheurs consécutifs l'ayant obligé à quitter la partie, il se retira dans une des Isles Hebrides, où il demeura caché chez un ami de sa Maison, en attendant que le tems lui devînt plus favorable. Peu de tems après, Edouard étant entré dans le Royaume avec une nombreuse Armée, y trouva les Ecossois consternez, & leurs Troupes dispersées. Ainsi, n'ayant point d'ennemis à combattre, il ne fit qu'envoyer de tous côtez des détachemens, pour se saisir des partisans de Robert. Il en fut pris un très grand nombre, qui éprouverent tous la rigueur de ce Prince. Trois Freres du nouveau Roi perdirent la tête sur un échafaut. Sa Femme même ayant été envoyée en Angleterre, y fut tenue dans une étroite prison. L'âge d'Edouard, & le chagrin qu'il avoit de se voir si souvent obligé de recommencer, le rendoient tellement inexorable, qu'il ne pardonna presque à personne. Les Evêques de Glasgow & de S. André, qui avoient été pris avec leurs cottes d'armes sous leurs habits, auroient été sacrifiez à sa vengeance, si la peur qu'il eut de désobliger le Pape, ne leur eût sauvé la vie. Ils furent pourtant envoyez en Angleterre & détenus en prison. Le Comte d'Athol, allié d'Edouard & de la Famille Royale d'Ecosse, ne fut distingué des autres, que par la hauteur de la potence à laquelle il fut pendu. La Comtesse de Boghan (1), qui avoit assisté

Edouard arrive en Ecosse, & traite rigoureusement les Revoltez.

Act. Publ. T. II. pag. 1012.

(1) La Comtesse de *Buquhan* étoit Sœur du Comte de *Fife*, qui étoit alors en Angleterre. Il devoit remplir la fonction de couronner le Roi d'*Ecosse*. Ainsi, comme cette Dame avoit tout le courage d'un brave homme, elle se déroba d'auprès de son Mari avec toute sa Cavalerie, & alla mettre la Couronne sur la tête de *Bruce*, à l'Abbaye de *Scone*. Tind.

au Couronnement de Robert, fut mise dans une cage de bois, sur une Tour du Château de Barwick, pour servir de ridicule spectacle au peuple. Marie sa Sœur éprouva le même sort à Roxborowgh.

EDOUARD I. 1307.

Après qu'Edouard se fut ainsi vengé des partisans de Robert, qui avoient eu le malheur de tomber entre ses mains, il passa l'Hiver à Carlisle, où il convoqua un Parlement, qui fut le dernier de son Regne. Les premieres occupations de cette Assemblée furent touchant les moyens dont on pourroit se servir pour assurer la possession de l'Ecosse, en unissant ce Royaume à l'Angleterre. Edouard avoit résolu de ne rien épargner pour tenir les Ecossois en bride, & d'employer même pour cela les méthodes les plus rigoureuses. Mais les affaires de ce païs-là changerent de face, avant qu'on eût pris aucune résolution fixe sur ce sujet.

1307. Edouard veut unir l'Ecosse à l'Angleterre. Parlement à Carlisle.

Ce même Parlement s'appliqua encore, avec beaucoup de soin, à prendre des précautions contre les extorsions de la Cour de Rome, qui continuoient toujours avec les mêmes excès qu'auparavant, malgré les mesures qu'on avoit prises pour les arrêter. Il fit même des Statuts qui auroient pu apporter quelque soulagement à ce mal, s'ils eussent été bien exécutez.

Statuts contre la Cour de Rome.

Ce fut dans ce même tems, que l'Evêque de Lichfield, Grand Trésorier, ayant fait remarquer au Roi l'ascendant que *Pierre Gaveston*, jeune-homme d'une vie fort déréglée, avoit sur l'esprit du Prince son Fils, & les suites fâcheuses qui pourroient naitre d'une si étroite correspondance, ce Monarque résolut d'y remedier sur le champ. Pour cet effet, par l'avis du Parlement qui étoit encore assemblé, Gaveston fut banni du Royaume, comme corrupteur de la jeunesse du Prince. De plus, le Roi voulut que son Fils s'engageât par serment à ne le rappeller jamais, & que Gaveston jurât aussi qu'il ne remettroit plus le pied dans le Royaume. A cette condition, il lui assigna une pension de cent marcs, à prendre sur les revenus de Guienne.

Pierre Gaveston, Favori du Prince est banni du Royaume. *Act. Publ. T. II. pag.* 1043.

Malgré la résolution qu'Edouard avoit prise de mettre l'Ecosse hors d'état de se pouvoir plus relever, le tems de sa délivrance approchoit pourtant. Dieu, qui avoit voulu châtier les Ecossois, n'avoit pas résolu de détruire entierement cette Nation, qui se trouvoit réduite comme aux abois. Edouard ayant quitté l'Ecosse, Robert Brus sortit de sa cachette, & se servit utilement de l'absence de ce Prince, & de la rigueur de l'Hiver qui empêchoit les Troupes Angloises d'agir. Il assembla les débris de son Armée dispersée dans le Royaume, & la renforça de nouvelles levées, que les Seigneurs Ecossois, irritez de la séverité d'Edouard, lui amenerent de tous côtez. Avec ces Troupes ramassées, il attaqua le Comte de Pembrook, qui commandoit en ce païs-là, & obtint sur lui une victoire signalée, dans laquelle le Général Anglois fut fait prisonnier. Ensuite, il marcha contre le Comte de Glocester, qui étoit à la tête d'un autre Corps, & le contraignit de se retirer dans

Heureux succès de Robert Brus.

Il défait le Comte de Pembrook,

EDOUARD I. 1307.

& prend plusieurs places.

le Château d'*Ayre*, où il l'assiegea, quoique sans succès. Comme il étoit maitre de la campagne, & qu'il ne trouvoit plus aucune opposition, il s'empara sans peine de diverses Places, & les fit démanteler, tant pour n'être pas obligé d'y laisser des Garnisons, que pour empêcher que les Anglois ne s'y fortifiassent dans la suite.

Edouard se détermine à ruiner entierement l'Ecosse.

Il assemble son armée à Carlisle.

Edouard, surpris de cette revolution imprévue, & irrité contre les Ecossois d'une maniere à ne pouvoir plus être appaisé, résolut de prendre de cette Nation une vengeance signalée. Pour cet effet, il somma tous les Vassaux de la Couronne, sans en excepter un seul, de se rendre à Carlisle vers le milieu de l'Eté, sous peine de perdre leurs Fiefs. Son intention étoit de marcher dans le milieu de l'Ecosse, & de ruiner ce Royaume d'une mer à l'autre, comme il l'en avoit souvent menacé. Mais Dieu ne lui permit pas d'exécuter une si barbare résolution. Il étoit à peine arrivé à Carlisle, où il avoit assemblé la plus belle Armée qu'on eût jamais vue en Angleterre, qu'il fut attaqué d'une maladie qui termina sa vie & tous ses projets. Dès qu'il se sentit malade, il connut que sa fin approchoit; & pendant qu'il avoit encore l'esprit libre, il fit venir le Prince Edouard son Fils aîné, & lui recommanda fortement trois choses. La premiere étoit, de continuer vigoureusement la Guerre d'Ecosse, jusqu'à ce qu'il eût entierement subjugué les Ecossois. Pour cet effet, il lui conseilla de faire porter ses os à la tête de l'Armée, ne doutant nullement que cet objet ne fît perdre courage à des ennemis qu'il avoit tant de fois vaincus. La seconde chose qu'il lui recommanda, fut d'envoyer son cœur à la Terre Sainte, avec trente-deux-mille livres sterling qu'il avoit destinées à l'entretien du Saint Sepulchre. La troisieme, de ne rappeller jamais Gaveston. Après avoir donné ses derniers ordres à son Fils, il se fit porter à petites journées en Ecosse, voulant mourir dans un païs dont il avoit trois fois fait la conquête. De cette maniere, il s'avança jusqu'à une petite Ville nommée *Burgh* (1), où son mal s'étant augmenté par une dyssenterie qui lui survint, il y rendit le dernier soupir, le 7. de Juillet 1307. Il étoit âgé de soixante & huit ans, dont il en avoit regné trente-quatre, sept mois & vingt jours. Son Corps fut porté à Waltham, & de là dans l'Eglise de Westminster, où il fut enduit de cire, & placé auprès de celui de Henri son Pere.

Il y est surpris d'une maladie.

Il donne ses derniers ordres à son Fils.

Il se fait porter en Ecosse.

Il y meurt.

Eloge & caractere

Telle fut la vie & la mort d'Edouard, premier de ce nom depuis la

(1) Sur les Sables de *Cumberland*, pour le distinguer de *Burgh* sur *Stanmore* dans le Comté de *Westmorland*. Le Monument de la mort d'*Edouard* y fut conservé au moyen de quelques grandes pierres roulées sur le lieu; mais en 1685. on y dressa un Pilier quarré, haut de neuf verges & demi, mesure d'Angleterre. Du côté occidental on y lit cette Inscription: *Memoriæ æternæ* Edwardi I. *Regis Angliæ longè Clarissimi, qui in Belli apparatu contra Scotos occupatus hic in castro obiit, 7. Julii A. D.* 1307. Ce Monument fut érigé par *Jean Aglionby*, Jurisconsulte; & fait par *Thomas Langstone*. Cambd. TIND.

Conquête

Conquête des Normans, & le quatrieme, depuis Ecbert. Ce Prince avoit sans doute de très belles qualitez, & particulierement, beaucoup de valeur & de prudence. Il savoit moderer ses passions, & revenir dans le bon chemin quand il s'en étoit écarté: qualité qu'on ne sauroit assez louer dans un Souverain. Quand on le compare à son Pere, à son Ayeul, & à son propre Fils qui lui succeda, on trouve qu'il avoit sur eux de grands avantages. Cette comparaison, qui ne peut gueres manquer de venir dans l'esprit, lui a été si favorable, que les Historiens Anglois ont employé les expressions les plus fortes pour le louer, & ont voulu le faire passer pour le plus grand Prince de son siecle. Un fameux Auteur n'a pas fait difficulté de dire, que Dieu avoit tendu son Tabernacle dans le cœur de ce Monarque. Mais toute sa conduite, à l'égard de l'Ecosse, ne donne pas de lui une idée si avantageuse. Quoi qu'il en soit, sans examiner de trop près les expressions dont les Historiens se sont servis sur son sujet, & les louanges qu'ils lui ont données, on peut dire qu'il a été un grand Roi, & que l'Angleterre a tiré des avantages très considérables de son administration. Ce Royaume, affoibli par la mauvaise conduite des deux Rois précedens, reprit sa premiere splendeur par l'habileté de celui-ci, qui sut se faire aimer & respecter de ses Sujets, & se rendre redoutable à ses voisins. La Conquête du Païs de Galles, que ses Prédécesseurs avoient inutilement tentée, ajouta un grand lustre à son Regne, & procura un avantage considerable à son Royaume. Celle d'Ecosse lui auroit sans doute fait plus d'honneur, s'il l'eût entierement terminée, puisque les Auteurs Ecossois auroient parlé de lui en d'autres termes qu'ils n'ont fait, si dans le tems qu'ils ont écrit, ils eussent été Anglois.

tere d'Edouard I.

Cambden.

Il étoit très bien fait de sa personne, plus grand que le commun des hommes, de toute la tête. Ses cheveux étoient noirs & frisez naturellement, & ses yeux, de la même couleur, brilloient d'une maniere extraordinaire. Il auroit été parfait dans sa taille, si ses jambes, qui étoient un peu trop longues, eussent été proportionnées au reste de son corps. C'est ce qui lui fit donner le surnom de *Long-shanks*, c'est-à-dire, *Longues-jambes.* Il joignoit aux perfections de son corps, un jugement solide, une grande pénetration, une conduite très sage, qui ne lui permit que rarement de faire quelque faux-pas. Outre cela, il avoit des principes de justice, d'honneur & de bonne-foi, qui l'empêchoient de favoriser le vice, non pas même dans ses plus familiers Courtisans, non plus que dans son propre Fils. Ajoutons encore, une continence exemplaire, vertu assez rare parmi les Souverains. Toutes ces belles qualitez firent naitre pour lui, dans les cœurs de ses Sujets, un amour & une estime, qui ne contribuerent pas peu à rendre son Regne paisible au dedans, pendant que ses armes étoient employées hors du Royaume. Pour ce qui regarde l'affaire d'Ecosse, on peut dire qu'elle procura plus d'honneur à l'Angleterre que d'avantages réels,

EDOUARD I. 1307.

puisqu'après des torrens de sang répandus pour cette querelle, les Anglois se virent enfin contrains d'abandonner leurs projets.

Enfans d'Edouard & de sa premiere Femme.

Edouard eut, d'Eleonor de Castille sa premiere Femme, quatre Fils & neuf Filles. *Edouard* II. son Successeur, fut le seul de ses Fils qui le survécut. *Eleonor*, l'ainée des Filles, avoit été accordée avec Alphonse Roi d'Arragon: mais ce Prince étant mort avant la consommation du mariage, elle fut donnée à Henri Duc de Bar. *Jeanne* surnommée d'*Acre*, lieu de sa naissance, fut accordée avec *Hartman* Fils de l'Empereur Rodolphe I. mais la mort de ce jeune Prince ayant prévenu leur union, elle épousa *Gilbert Clare* Comte de Glocester, & en secondes nôces, *Raoul Mortimer*. *Marguerite* fut Femme de Jean Duc de Brabant: *Elisabeth*, de Jean Comte de Hollande, & ensuite de *Humphroy Bohun* Comte de Hereford. *Berenguelle*, *Alix*, *Blanche*, & *Beatrix*, moururent dans l'enfance, ou sans avoir été mariées.

Enfans de la seconde.

Edouard eut deux Fils & une Fille de Marguerite de France sa seconde Femme, qu'il épousa étant âgé de soixante ans, quoiqu'elle n'en eût que dix-huit. *Thomas*, qui étoit l'ainé de ce second lit, fut Comte de Norfolck, & Grand Maréchal d'Angleterre. *Edmond* porta le titre de Comte de Kent. La Fille, nommée *Eleonor*, devoit épouser Othon Comte de Bourgogne, mais elle mourut dans l'enfance.

Suite des Parlemens depuis ce Regne.

On a une suite sans interruption de tous les Parlemens tenus en Angleterre, depuis la 22. année de ce Regne. La constitution de ces Assemblées, telle qu'elle est aujourd'hui, fut si bien établie sous ce même Regne, qu'il y eut une Loi publiée comme une addition à la Grande Chartre, par laquelle il étoit ordonné qu'aucune Taxe ne seroit levée dans le Royaume, sans le consentement des Communes.

Droit des Communes.

Le titre de Baron est restreint.

On peut encore observer sur ce Regne, que le titre de *Baron*, qui étoit commun à tous les Gentilshommes qui tenoient des Terres de la Couronne, fut restreint à ceux que le Roi appelloit au Parlement, pour y donner leurs suffrages (1).

(1) Ce fut sous ce Regne, qu'on croit que fut fixé l'Etalon de la Monnoye d'Angleterre. Il fut ordonné que dans une livre d'Argent monnoyé, il y auroit onze onces, deux *Penny* & un quart d'Argent pur, & seulement dix-sept *Penny* & trois quarts d'Alliage. Cette livre devoit peser vingt *Shillings* & un quart en compte; chaque once vingt *Penny*, chaque *Penny* vingt-quatre grains & demi. Dans le même tems, on décria plusieurs especes de Monnoye étrangere par une Proclamation, comme *Pollards*, *Crocards*, *Staldings*, *Aigles*, *Leonins*, & *Steepings*, deux desquels, disent les Mémoires, étoient de la valeur d'un seul *sterling*. C'étoit une composition d'Argent, de Cuivre & de Soufre. Tind.



EDOUARD II.

Surnommé DE CAERNARVEN,

Dixieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



LE Regne d'Edouard I. avoit été un Regne heureux & triomphant pour l'Angleterre. La Principauté de Galles avoit été unie à la Couronne. L'Ecosse trois fois subjuguée, étoit sur le point de succomber une quatrieme fois, l'Armée Angloise ayant déja pénetré dans ses frontieres. On ne voyoit plus de Factions dans le Royaume. La discorde en étoit bannie, & la bonne intelligence se trouvoit heureusement rétablie entre le Souverain & les Sujets. Tout cela sembloit avoir avantageusement reparé les pertes que la Couronne avoit faites au-delà de la mer, sous les Regnes de Jean & de Henri III, moins par la foiblesse des Anglois, que par la pusillanimité de ces deux Princes. L'âge d'Edouard de Caernarven, qui, en montant sur le Trône, entroit dans sa vingt & troisieme année, sa belle taille, sa bonne mine, son port majestueux, joints à l'avantage d'être né d'un Pere si généralement estimé, donnoient de nouvelles esperances aux Anglois. Comme jamais Prince n'étoit parvenu à la Couronne dans des circonstances plus favorables, aussi n'y en eut-il jamais aucun qui fût reçu avec une joye plus universelle, & de plus grands applaudissemens. Il sembloit même,

EDOUARD II. 1307. Etat de l'Angleterre.

* Prévention des Anglois en faveur d'Edouard II.

EDOUARD II. 1307.

que la satisfaction excessive que le Peuple témoignoit en cette occasion, faisoit quelque tort à la gloire du Roi défunt.

Edouard rappelle Gaveston, & le comble de bienfaits. *Act.Publ. T.III. pag. 1.*

La premiere démarche que fit ce Prince, peu de jours après la mort de son Pere, renversa toutes ces belles esperances, & changea la joye du Peuple en tristesse. Il n'avoit pas encore rendu les derniers devoirs au grand Prince auquel il devoit la naissance, qu'oubliant le serment qu'il avoit fait au sujet de *Gaveston*, il rappella ce Favori. Il n'attendit pas même son retour, pour le rendre tout d'un coup le plus riche Seigneur du Royaume. Dès les premiers jours de son Regne, il le fit Comte de Cornouaille, & lui donna les Terres qui étoient revenues à la Couronne par la mort du dernier Comte de ce nom, fils de Richard Roi des Romains. L'impatience qu'il eut de combler de ses faveurs un homme qui venoit d'être chassé d'auprès de lui, comme corrupteur de sa jeunesse, fit voir jusqu'à quel degré sa passion étoit montée, & en fit craindre les suites. Mais ce ne fut pas là tout l'effet qu'elle produisit. Les Anglois commencerent à se faire une idée désavantageuse de leur nouveau Roi, & en même tems, à penser aux moyens d'arrêter la fougue impétueuse de ce Prince, qui donnoit de si justes sujets de crainte. En effet, non content d'avoir commencé son Regne par la violation de la promesse qu'il venoit de faire au Roi son Pere, en rappellant un Favori méprisé de tout le monde, il l'avoit d'abord comblé de bienfaits; & immédiatement après son retour, il lui avoit encore fait présent de l'Isle de Man. Mais ce n'étoit pas là le seul, ni le principal sujet du mécontentement des Seigneurs Anglois. Ils ne pouvoient voir sans un extrême chagrin, un homme tel que Gaveston, disposer à son gré de toutes les Charges du Royaume, & se rendre maitre absolu du Gouvernement de l'Etat, dont le Roi lui abandonnoit entierement la conduite. Il sembloit qu'Edouard ne voulût être Roi, que pour pouvoir répandre ses faveurs à pleines mains sur son Favori. Uniquement occupé à lui plaire, comme un Amant à sa Maitresse, il ne se méloit de rien, que de chercher tous les jours de nouveaux moyens de lui procurer quelque satisfaction. Enfin, s'abandonnant entierement à sa direction, il le laissoit agir en Roi, pendant qu'il faisoit gloire lui-même d'être son Sujet ou son Esclave. On n'avoit jamais vu de passion plus démesurée. Aussi ne feignoit-on point de dire tout publiquement, que le Roi étoit ensorcelé.

Cette démarche produit de fâcheux effets pour le Roi.

Forte passion du Roi pour Gaveston.

Portrait & caractere de Gaveston.

Si une femme avoit eu la même passion pour Gaveston, on ne l'auroit pas trouvé fort étrange, puisqu'il ne manquoit d'aucune des qualitez propres à produire cet effet parmi les personnes de l'autre sexe. Il avoit une beauté de visage, à laquelle on ne pouvoit trouver aucun défaut. Sa taille étoit fine & dégagée, son air noble & grand. Il se distinguoit par une adresse extraordinaire dans tous les exercices du corps. On ne pouvoit s'empêcher d'admirer son esprit, & ces reparties vives & promptes, propres aux Gascons, parmi lesquels il étoit né,

À tout cela, quelques-uns ajoutent une valeur peu commune. S'il eût été moins aimé du Roi, il auroit fait une fortune plus solide, quoique moins considerable : mais l'affection de son Prince lui inspira un orgueil qui le perdit. Il voulut gouverner l'Etat, avec une autorité absolue, sans faire part de son pouvoir à qui que ce fût, ayant même assez de peine à se servir du nom du Roi. Ses qualitez exterieures, qui brilloient en lui avec beaucoup d'éclat, le rendoient si fier & si présomptueux, qu'il se croyoit au-dessus des plus grands hommes ; quoique, par ses vices & par ses débauches, il se mît lui-même au-dessous des plus méprisables. Le grand moyen dont il se servit pour gagner l'affection d'Edouard, fut d'avoir une complaisance aveugle pour toutes ses volontez, sans examiner si elles étoient honnêtes ou vicieuses. Quand une fois il se fut rendu maitre de son esprit, son unique soin fut de l'entretenir dans les plaisirs, à quoi ce Prince n'avoit que trop de penchant. Que pouvoit-on donc attendre de l'étroite union de ces deux personnes, qu'un débordement scandaleux dans la Cour, & le dépérissement entier des affaires ? Un Ministre sans expérience, dont le génie étoit très borné, & qui ne s'occupoit que de bagatelles, de jeux, de danses, de festins, & de plaisirs encore moins innocens, étoit peu capable de gouverner un si grand Etat. On ne fut pas longtems sans éprouver les suites funestes d'un si mauvais choix. EDOUARD II. 1307.

Le retour de Gaveston fut immédiatement suivi de la disgrace de *Langton*, Evéque de Chester (1) & Grand Trésorier. Edouard haïssoit mortellement ce Prélat, qu'il accusoit d'avoir été le principal promoteur du bannissement de Gaveston. Aussi-tôt qu'il se vit revêtu du pouvoir Souverain, il le confina dans le Château de Wallingford, sans vouloir permettre que personne parlât en sa faveur. Ce ne fut qu'aux pressantes instances du Pape, ou plutôt à ses menaces, qu'il lui redonna la liberté, après une longue détention. A cette violence il ajouta la destitution de tous les anciens Officiers & Domestiques du Roi son Pere, sans daigner en dire un mot à son Conseil. L'Evéque de Chester est mis en prison.

Les commencemens de ce Regne ne promettant rien de bon, les principaux Seigneurs songerent de bonne heure aux moyens d'arrêter l'impétuosité du Prince qui les gouvernoit, & de mettre un frein à son humeur capricieuse. Mais ces pensées furent interrompues par la solemnité de son mariage. Le Roi son Pere l'avoit accordé avec Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, & lui avoit fortement recommandé en mourant, d'accomplir ce mariage au plutôt. Ce fut la seule chose dans laquelle il se hâta de lui obeïr. Négligeant donc la Guerre d'Ecosse, qui n'étoit pas moins nécessaire, il se rendit à Boulogne, où le Roi de France l'attendoit pour lui remettre sa fille entre les mains. Jamais nôces ne furent plus magnifiques. On y vit quatre Rois & qua- 1308. Mariage du Roi.

(1) L'Auteur avoit dit Evêque de *Lichfield*. La Correction est de M. TINDAL.

EDOUARD II. 1308.

tre Reines, outre un grand nombre de Princes & de Princesses, de Seigneurs & de Dames de qualité, qui faisoient une assemblée de Noblesse la plus nombreuse qu'on eût vue depuis longtems (1).

Gaveston est fait Gardien ou Régent, en l'absence du Roi.

Quoique le voyage d'Edouard fût très court, il ne laissa pas de produire de mauvais effets. En quittant l'Angleterre, il avoit eu la foiblesse d'en laisser le gouvernement à son Favori (2), sous le titre de *Gardien*, avec un pouvoir de disposer de toutes les Charges, de tous les Bénéfices vacans, de la Garde-Noble des enfans mineurs, & enfin, d'agir en toutes choses avec une autorité illimitée. Tant de faveurs, jointes aux grands dons qu'il lui avoit faits avant son départ, dans le Duché de Guienne sa Patrie, exciterent la jalousie des Grands. Cette passion alla si loin, qu'ils se liguerent ensemble pour mettre obstacle au Couronnement du Roi, dont le jour étoit déja marqué. Edouard ne se trouvant pas en état de rompre une si puissante Ligue, où presque tous les Seigneurs du Royaume étoient entrez, prit le parti de la douceur pour en arrêter les suites. Il donna sa parole aux Seigneurs, qu'au prochain Parlement il leur accorderoit tout ce qu'ils pourroient raisonnablement souhaiter. Cette promesse les contenta. Mais ils ne purent voir, sans un extrême chagrin, Gaveston chargé de porter la Couronne de S. Edouard, dont le Roi devoit être couronné, honneur qui, par une ancienne coutume, étoit dû aux Princes du Sang Royal. Cette préference acheva d'irriter les Seigneurs contre le Favori. En même tems, elle les remplit d'indignation contre le Roi, qui sembloit faire gloire de sa foiblesse pour un homme odieux à toute la Nation. Le Couronnement s'acheva pourtant sans opposition. Ce fut l'Evêque de Winchester qui en fit la cérémonie, par commission de l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit absent du Royaume. Voici le Serment qu'on fit prêter au Roi.

Jalousie des Seigneurs Anglois. Ils se liguent pour empêcher le Couronnement du Roi.

Edouard promet de les satisfaire.

Il est couronné.

Honneur fait à Gaveston.

L'Evêque de Westminster. *Sire, voulez-vous garder & confirmer par votre Serment au Peuple d'Angleterre, les Loix établies par les pieux Rois vos Prédécesseurs, & en particulier, les Loix, les Coutumes, les Franchises accordées au Clergé & au Peuple, par le glorieux Roi S. Edouard votre Devancier?*

Le Roi. *Je l'accorde & le promets.*

L'Evêque. *Sire, garderez-vous à Dieu, à la Sainte Eglise, au Clergé,*

(1) On vit aux noces d'*Edouard*, les Rois de *France*, de *Navarre*, d'*Allemagne* & de *Sicile*; avec les Reines *Marie de France*, *Marguerite* Douairiere d'*Angleterre*, & la Reine de *Navarre*. TIND.

(2) *Act. Publ.* T. III. p. 47. Cet Acte découvre l'erreur de la plupart des Historiens, en particulier du Pere d'*Orléans*, de *Speed* qui a fait des Notes sur l'Histoire du Pere *Daniel*, du Docteur *Howel*, &c. qui disent tous que *Gaveston* étoit avec le Roi lors de la célébration de ses noces; au-lieu que ce Favori étoit alors en Angleterre, comme il paroît par plusieurs Ordres qu'on voit dans les *Fœdera* de *Rymer*, qu'il signa en l'absence du Roi avec la souscription, *Teste Gaveston*. Mr. *de Rapin* a rectifié un grand nombre de pareilles bévues, au moyen des *Fœdera*. TIND.

& au Peuple, la paix en Dieu, entierement & selon votre pouvoir? EDOUARD II. 1308.

Le Roi. *Je la garderai.*

L'Evêque. *Sire, ferez-vous observer dans tous vos Jugemens le Droit & la Justice, avec discretion, en misericorde & en vérité, selon votre pouvoir?*

Le Roi. *Je le ferai.*

L'Evêque. *Sire, promettez-vous de garder & de faire observer les Loix & les Statuts que la Communauté de votre Royaume jugera à propos d'établir, & les défendrez vous & protegerez-vous, selon votre pouvoir?*

Le Roi. *Je l'accorde & le promets.*

Comme c'est ici la premiere fois qu'on trouve dans l'Histoire le modele entier du Serment que les Rois prêtoient à leur Couronnement, il ne sera pas hors de propos de remarquer l'avantage que le Peuple avoit gagné sur l'Autorité Royale, depuis l'établissement de la Grande Chartre. On voit manifestement dans celui-ci, que bien loin de supposer que cette Chartre fût un Titre primordial des Privileges accordez par le Roi Jean au Peuple d'Angleterre, on ne la regardoit que comme une confirmation des anciennes prérogatives du Peuple. Ce fut dans cette supposition, qu'on fit jurer à Edouard II. qu'il observeroit les Loix de S. Edouard, qui n'étoient autres que celles des Anglo-Saxons; de peur qu'en lui faisant jurer l'observation de la Grande Chartre, on ne donnât lieu de croire, que les privileges du Peuple étoient fondez sur la concession des Rois. J'ignore si Edouard I. avoit prêté le même serment, ou si ce fut une nouveauté introduite au Couronnement d'Edouard II.

Le Roi oublie sa promesse.

Cette solemnité ne fut pas plutôt teminée, qu'Edouard oublia ce qu'il avoit promis aux Seigneurs. Il continua toujours sa faveur à Gaveston, & le laissa, comme auparavant, maitre absolu des affaires du Royaume, & de celles de sa Maison. Gaveston de son côté, loin de se mettre en état de conjurer l'orage qui le menaçoit, affectoit de gouverner avec une autorité absolue, sans vouloir prendre conseil de qui que ce fût. Il se servoit de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de son Maitre, pour l'éloigner de la pensée de continuer la Guerre d'Ecosse, que le Roi son Pere lui avoit tant recommandée, & dont ses Sujets attendoient la fin avec impatience, afin d'être soulagez des charges à quoi elles les exposoit. Au-lieu de lui inspirer de l'ardeur pour la gloire & pour la vertu, il remplissoit la Cour de débauchez, de Bouffons, de Parasites & d'autres gens de cette espece, propres à corrompre ses inclinations, quand même elles auroient été aussi bonnes qu'elles étoient mauvaises. Il joignoit à cela une vanité ridicule, en affectant de porter sur sa personne les joyaux du Roi, & de la Couronne même; ce qu'Edouard ne faisoit aucun scrupule de lui permettre. La foiblesse de ce Prince alloit même jusqu'à ce point, qu'on lui entendit dire, que si son pouvoir étoit égal à son affection, il mettroit la Couronne sur la tête de Gaveston. Sa puissance ne s'étendant pas si loin, il voulut du moins l'approcher du Trône autant qu'il lui fut possible, en lui

Conduite imprudente du Favori.

Le Roi lui donne sa Niece en mariage.

EDOUARD II. 1308. Haine des Grands pour Gaveston.

faisant épouser sa Niece, Sœur du Comte de Glocester.

Chaque nouvelle faveur que le Roi accordoit à Gaveston, ajoutoit un nouveau degré à la haine que les Seigneurs avoient conçue contre ce Favori. Un Anglois élevé dans ce même poste, leur auroit été à peine supportable : combien moins un simple Chevalier Gascon, en qui ils ne découvroient d'autre mérite qu'un beau visage, une taille degagée, & une vivacité d'esprit, assez agréable dans les conversations, mais peu propre à gouverner un Etat ? Ils voyoient bien qu'il étoit inutile de presser le Roi de se défaire de ce Favori, & que jamais il ne consentiroit à leurs desirs, à moins qu'il n'y fut forcé. Dans cette pensée, au lieu de s'amuser à persuader Edouard, par des raisons qui n'auroient produit aucun effet, ils travaillerent à faire entrer dans leur Ligue les Membres du Parlement qui devoit s'assembler, & qui s'assembla en effet au mois de Mai 1308. Par les cabales des Seigneurs, l'exil de Gaveston devint la principale, ou plutôt, la seule affaire de cette assemblée. Les deux Chambres s'étant unies dans un même dessein, demanderent au Roi d'une maniere si forte & si positive, que Gaveston fût banni du Royaume, que ce Prince n'osa s'y opposer. Il craignit que son refus ne le privât des secours qu'il attendoit pour continuer la Guerre d'Ecosse, & peut-être quelque chose de plus facheux. Ainsi, sans s'amuser à disputer inutilement sur ce sujet, il fit expédier des Lettres Patentes, par lesquelles il s'engageoit à faire sortir Gaveston du Royaume, avant la fête de Saint Jean-Baptiste de cette même année. Cependant, au lieu de faire quelques démarches qui donnassent lieu de croire qu'il avoit dessein d'exécuter sa promesse, il accordoit tous les jours de nouvelles graces à son Favori. Quinze jours après son engagement, il lui donna des Terres de trois mille marcs de revenu annuel (1). Cette conduite faisant voir manifestement, qu'il n'étoit nullement résolu à se séparer de lui, l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit entré dans la Ligue des Seigneurs, bien qu'il eût de grandes obligations au Roi, excommunia Gaveston, s'il ne sortoit pas du Royaume au tems qui lui avoit été marqué. Edouard se mettant peu en peine de cette censure, se contenta de prier le Pape de l'annuller. En même tems, il écrivit au Roi de France son Beau-Pere, pour le prier de lui ménager un accommodement avec les Barons, & de faire ensorte qu'il pût garder son Favori.

Ils travaillent à mettre le Parlement dans leurs intérêts.

Le Parlement demande l'exil de Gaveston.

Le Roi le promet. *Act. Publ. T. II. p. 80.*

Il différe l'exécution de sa promesse. *Ibid. pag. 91.*

Pag. 89.

Ces mesures ne furent ni assez justes, ni assez promptes. Les Seigneurs voyant approcher le tems marqué pour le départ de Gaveston, firent de si fortes instances auprès du Roi, pour l'obliger à tenir sa parole, qu'il n'osa s'en dispenser. Mais en exécutant sa promesse, il trouva le moyen de donner à son Favori un nouveau témoignage de son affection, en le faisant Gouverneur d'Irlande avec un pouvoir très éten-

Il fait Gaveston Gouverneur d'Irlande. *Pag. 93.*

(1) Le don fait à *Gaveston* est daté à *Langlye*. Act. Publ. Tom. III. p. 87. TIND.

du.

1308.

du. Cet éloignement, tout honorable qu'il étoit, ne laissa pas de donner quelque satisfaction aux Seigneurs, qui esperoient de profiter de son absence pour le perdre. Mais il n'en fut pas lui-même content. Outre que le changement de l'Angleterre pour l'Irlande lui paroissoit trop désavantageux, il comprenoit assez que son absence de la Cour ne pouvoit que lui être fatale. Comme il étoit maitre absolu de l'esprit du Roi, à peine fut-il arrivé en Irlande, qu'il se fit rappeller, sous prétexte d'assister à un Tournoi qui devoit se faire à Wallingford. La magnificence avec laquelle il parut à cette fête, & le grand nombre d'étrangers qui l'accompagnoient & qui lui servoient comme de Gardes, accrurent sensiblement la jalousie des Seigneurs, qui se voyoient ainsi bravez. Il joignit à cette espece d'insulte, l'imprudence de faire, contre les Comtes de *Lencastre*, de *Warwick*, de *Warren*, & de *Hereford*, des railleries piquantes, qui auroient engagé ces Seigneurs à se venger de lui, quand même ils n'auroient eu aucun sujet de se plaindre. Il appelloit le Comte de Lencastre, *le Comedien*; le Comte de Pembrook, *le Juif*; le Comte de Warwick, *le Sanglier des Ardennes*: & ainsi, à chacun de ses ennemis particuliers, il avoit donné des noms pour les tourner en ridicule, ou pour faire connoître leurs défauts. Ces Seigneurs se voyant insultez par le Favori, & abusez par le Roi, s'assemblerent pour concerter les moyens d'obliger Edouard à leur tenir parole. Peu de tems après, ils lui présenterent une Requête, dans laquelle ils exposoient, que l'Etat & sa propre Maison étoient si mal gouvernez, qu'il étoit absolument nécessaire de chercher des moyens pour prévenir les suites de ce désordre. Ils ajoutoient, que le seul qui leur parût propre étoit, que le Roi laisŝat à des Seigneurs choisis par le Parlement, le soin de faire un Règlement pour le Gouvernement du Royaume & de sa Maison. Edouard avoit déja donné de grandes marques de foiblesse, dans les égards qu'il avoit eus pour leurs premieres demandes. Par là, il leur avoit fait comprendre que si, à l'avenir, ils témoignoient de la résolution, il n'auroit pas la fermeté de leur resister. Ils ne furent point trompez dans leurs conjectures. Ce Prince, aussi timide en certaines occasions, que fier & hautain dans d'autres, étoit peu capable de distinguer celles où il auroit fallu ceder, d'avec celles où il auroit été nécessaire de marquer de la fermeté. Aussi prit-il précisement le contrepied de ce qu'il auroit dû faire. Au lieu d'avoir de la complaisance pour les Barons, lorsqu'ils lui demanderent la premiere fois l'éloignement de Gaveston, il voulut s'obstiner à le retenir contre toutes les règles de la Politique. Ensuite, loin de s'opposer de tout son pouvoir à la proposition qu'on lui faisoit de remettre le Gouvernement en d'autres mains que les siennes, & au-lieu de hazarder tout, plutôt que d'y donner son consentement, il crut devoir ceder à leur importunité. Sans faire attention aux suites d'une condescendance si pernicieuse à son autorité & à son repos, il permit que le Parlement fît choix de sept Evê-

1309. Il le rappelle.

Gaveston insulte quelques Seigneurs.

1310. Adresse des Seigneurs au Roi.

Ils lui proposent de dures conditions.

Il consent qu'on nomme des Commissaires, pour gouverner le Royaume.

EDOUARD II. 1311. *Act. Publ. T. II. pag 204. 220.*

ques, de huit Comtes & de six Barons, pour faire le Règlement qu'on lui proposoit.

Reglement sur ce sujet.

En consequence du consentement du Roi, les Seigneurs ayant travaillé à ce Règlement, en présenterent le projet au Roi, qui l'approuva, & leur donna pouvoir de le faire observer pendant un an. Il ne contenoit que six Articles, dont les deux principaux étoient: *Que le Roi ne pourroit disposer d'aucune partie de ses revenus, qui seroient désormais employez a payer ses dettes, & à l'entretien de sa Maison, afin qu'il vécût de son bien sans prendre celui d'autrui; Que la Grande Chartre seroit ponctuellement observée: & que s'il s'y trouvoit quelque article obscur ou douteux, ce seroit aux Seigneurs élus, ausquels on donnoit le titre d'Ordinateurs, à l'expliquer.* Il n'y fut rien inseré touchant le bannissement de Gaveston. Apparemment les Barons avoient cru, qu'ils n'avoient plus rien à craindre de ce Favori, pendant que le Gouvernement seroit entre leurs mains. Neanmoins, quand dans la suite ils virent que le Roi continuoit à repandre ses faveurs sur lui, & que, sans leur demander leurs avis, il l'avoit fait Gouverneur de Nottingham, & Juge des Forêts au-deçà de la Trente; ils dresserent quarante & un nouveaux Articles, que le Roi se vit contraint d'approuver. L'un de ces Articles portoit, en termes exprès, le bannissement du Favori.

Autre Reglement contenant quarante & un Articles.

Gaveston est banni.

Edouard s'étant ainsi laissé mettre des entraves dont il ne pouvoit se débarrasser, se détermina, quoiqu'avec une peine extrême, à éloigner Gaveston. Cependant, afin de lui épargner la honte d'un bannissement il lui donna une Commission imaginaire d'aller lever des Troupes en Guienne, pour secourir le Comte de Foix, qui avoit eu avec la Cour de France un démêlé dont il ne restoit plus aucune suite.

1312. Le Roi le rappelle. *Act. Publ. T. II. pag. 298.*

L'exil de Gaveston ne fut pas de longue durée. Edouard qui ne pouvoit vivre sans lui, ne comptant pour rien les Articles qu'il venoit de signer, le rappella sans en faire part aux Ordinateurs. Peu de tems après, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Sherifs du Royaume, pour leur en donner avis, & pour justifier cette démarche. Il leur disoit, qu'étant obligé par le serment qu'il avoit fait, en recevant la Couronne de faire observer les Loix du Païs, il n'y avoit point d'autorité qui pût l'en dispenser: Que Gaveston ayant été banni par une violence notoire, & sans aucune Sentence juridique, il n'avoit pu le priver du bénéfice des Loix, qui étoit dû à tous ses Sujets: Que par cette raison, il l'avoit fait revenir dans le Royaume; non pas à dessein de le soustraire à la Justice, mais afin qu'il pût être jugé selon la forme ordinaire: Qu'en attendant ce Jugement, il le reconnoissoit pour bon & fidele Sujet, & leur ordonnoit de publier cette Déclaration chacun dans son département.

Les Barons émeuvent le Peuple contre le Roi.

Les Seigneurs ne furent pas trop fâchez, que, par cette démarche, le Roi leur eût fourni un prétexte d'achever la ruïne d'un Favori, qui ne pouvoit lui être arraché sans en venir à la violence. Pour commen-

cer à s'ouvrir une voye qui pût les conduire à leur but, ils tâcherent de mettre le Peuple dans leurs interêts, en décriant la conduite du Roi. Ils disoient hautement, qu'on ne pouvoit plus compter sur ce qui étoit arrêté dans les Parlemens, puisque le Roi n'y avoit aucun égard : Qu'il n'étoit pas difficile de s'appercevoir, que ce Prince cherchoit à usurper un pouvoir despotique ; & que tout le Peuple étoit également interessé à s'opposer à l'accroissement d'une puissance arbitraire ; qui tendoit à faire des Sujets autant d'Esclaves. Ces discours étant appuyez par les Emissaires qu'ils avoient parmi le Peuple, commencerent à produire un mécontentement universel, dont le Roi n'avoit que trop de sujet de craindre les suites. Il crut pouvoir les prévenir en publiant une Proclamation, dans laquelle il protestoit que son intention étoit d'observer les quarante & un Articles. Mais comme il en avoit violé un des principaux par le rappel de son Favori, cette Protestation ne produisit aucun effet. EDOUARD II. 1312.

Conduite imprudente de Gaveston.

Cependant Gaveston, encore plus imprudent que son Maitre, au lieu d'appaiser ses ennemis par sa modestie, devenoit de jour en jour plus fier & plus arrrogant. Il agissoit comme s'il n'eût eu rien à craindre, ou que les desseins des Barons lui eussent été inconnus. Il eut même l'audace de parler insolemment à la Reine, qui n'en ayant pu obtenir aucune satisfaction, s'en plaignit amerement au Roi son Pere. Elle lui disoit, que Gaveston étoit l'unique cause de ses malheurs, & que la passion que le Roi son Epoux avoit conçue pour cet indigne Favori, lui faisoit perdre l'affection qu'il devoit avoir pour elle, & l'éloignoit entierement de son lit. Cette plainte a donné lieu à quelques-uns de soupçonner, que la familiarité entre le Roi & Gaveston étoit des plus criminelles. Mais c'est peut-être porter le soupçon trop loin.

Il parle insolemment à la Reine.

Conseil donné par le Comte de Lincoln au Comte de Lencastre.

Cependant, les Seigneurs ne perdoient pas de vue leur premier projet. Il y avoit parmi eux des gens habiles, qui n'ignoroient pas combien il est dangereux, en ces occasions, d'agir à demi, & que, si ces sortes d'entreprises ne sont pas poussées jusqu'au bout, elles manquent rarement de ruiner leurs auteurs. Le Comte de Lincoln (1) étoit un des plus considerables de ce parti, tant par sa naissance & par ses emplois, que par son âge & par sa sagesse. Comme il étoit retenu au lit par une maladie qui, selon les apparences, devoit le conduire au tombeau, il craignit qu'après sa mort, les confédérez ne vinssent à mollir ; & il voulut tâcher de prévenir cet accident, qui auroit causé leur ruine. Pour cet effet, ayant fait appeller le Comte de Lencastre son Gendre, Petit-Fils de Henri III., il le conjura dans les termes les plus forts & les plus touchans, de ne pas abandonner l'Eglise & le Peuple

(1) C'étoit *Henri de Lacy*, descendu de *Gautier de Lacy* qui passa en Angleterre avec *Guillaume le Conquérant*. Tind.

EDOUARD II. 1312.

d'Angleterre, à la merci des Papes & des Rois. Il lui dit, que sa naissance l'obligeoit à faire des efforts pour délivrer le Royaume des vexations auxquelles il se trouvoit malheureusement assujetti. Il lui recommanda d'avoir toujours un grand respect pour le Roi. Mais en même tems, il ajouta, que ce respect ne devoit pas l'empêcher de travailler de tout son pouvoir à éloigner de la personne du Prince, les Ministres & les Favoris étrangers: Que l'honneur, la conscience, l'interêt du Public, l'obligeoient à procurer l'observation de la Grande Chartre, qui étoit l'unique fondement du bonheur & de la tranquillité du Royaume. Enfin, il lui conseilla de s'unir étroitement avec le Comte de Warwick (1), qui, entre tous les Seigneurs confédérez, étoit le plus capable de conduire cette importante entreprise. On ne tarda pas longtems à voir les effets de ce conseil. Le Comte de Lencastre s'étant encore plus étroitement ligué avec les Comtes de Warwick, de Pembrook, d'Arundel, de Hereford, de Warren, l'Archevêque de Cantorberi, & plusieurs autres Evêques & Barons, ils résolurent tous d'un accord, de prendre les armes, sous le prétexte ordinaire de soutenir les droits de l'Eglise & de l'Etat.

Ligue des Seigneurs contre le Roi.

Ils choisissent le Comte de Lencastre pour Général.

Le Comte de Lencastre fut élu Général de l'Armée qu'on avoit résolu de mettre sur pied, honneur qu'on ne pouvoit refuser à son mérite, quand même on n'auroit eu aucun égard à sa qualité (2). Immédiatement après que cette résolution fut prise, tous les Seigneurs conféderez s'étant répandus dans les diverses Provinces du Royaume, y leverent des Troupes tout ouvertement. Ils firent tant de diligence, qu'en très peu de tems leurs forces se trouverent assemblées au rendez-vous qui leur avoit été marqué. Il étoit impossible qu'Edouard ignorât ces préparatifs. Cependant, comme s'il n'eût dû y prendre aucun interêt, il n'y fit aucune attention. Au-lieu de penser aux moyens de satisfaire les Seigneurs irritez, ou de se défendre de leurs insultes, il ne s'occupoit qu'à se divertir à Yorck, ou il se trouvoit alors avec Gaveston. Son unique soin étoit de combler ce Favori de nouveaux bienfaits, demeurant dans une indolence surprenante, pendant qu'il voyoit tout le Royaume prêt à se soulever contre lui. Il sembloit qu'il affectât continuellement d'agir d'une maniere contraire à ses véritables interêts, & de négliger de prendre les mesures qu'un médiocre jugement auroit pu lui indiquer. Dans le tems qu'il voyoit les Barons soulevez pour l'obliger à observer les quarante Articles, il s'avisa d'en violer un des principaux, en conferant la Charge de Grand Trésorier à l'E-

Indolence étonnante du Roi. *Act. Publ. T. III. pag. 304.*

(1) *Guy de Beauchamp.* TIND.

(2) Le Comte de *Lancastre* étoit Fils du Prince *Edmond*, Fils de *Henri III.* Il étoit Comte de *Lancastre*, *Leycester* & *Ferrars*; & du chef de sa Femme, de *Lincoln* & de *Salisbury*. Outre cela, il avoit de grands biens dans les Comtez d'*Yorck*, de *Cumberland*, & dans la Principauté de *Galles*; il étoit encore Comte d'*Artois* en *Picardie*; & par consequent le plus puissant Sujet du Royaume. TIND.

vêque de Chester, sans l'approbation des Ordinateurs. Mais ce ne fut pas la seule faute qn'il fit en cette occasion. Comme s'il eût été en état de donner la loi aux Barons liguez, il voulut, dans ce même tems, faire reformer le Règlement, sous prétexte qu'il s'étoit reservé le droit d'en faire corriger, par l'avis des Ordinateurs, quelques Articles trop préjudiciables à ses droits. Il étoit bien aisé de comprendre, que ce n'étoit pas un tems propre pour demander cette modification. Cependant, il ne laissa pas de nommer, de sa part, des Commissaires pour travailler à ce changement.

EDOUARD II. 1312.

Il veut faire reformer le Reglement. *Ibid. pag.* 310.

Les Barons avoient bien alors d'autres pensées. Après qu'ils eurent assemblé toutes leurs forces, ils prirent le chemin d'YORCK, croyant y surprendre le Roi, dont l'indolence leur donnoit lieu de tout esperer. Mais, à la premiere nouvelle de leur approche, il s'étoit retiré dans Newcastle, où ils le suivirent sans perte de tems. Cette Ville ne lui ayant pas paru assez forte, il la quitta, pour aller se renfermer dans le Château de Scarborowgh, qu'il regardoit comme la meilleure Place qu'il eût du côté du Nord. Il commençoit alors à s'appercevoir de la faute qu'il avoit faite, en differant si longtems à se préparer à la défense: mais il étoit trop tard pour y penser. Néanmoins, malgré le peu d'apparence qu'il y avoit de pouvoir réussir, il résolut d'aller dans la Province de WARWICK, où il esperoit de pouvoir assembler une Armée, sous l'esperance frivole que le Peuple viendroit en foule se ranger sous ses drapeaux. Mais, comme il craignoit plus pour Gaveston que pour soi-même, il le laissa dans Scarborowgh, le recommandant au Gouverneur comme un précieux dépôt, & un gage assuré de la confiance qu'il avoit en lui.

Les Seigneurs assemblent leurs troupes & vont chercher le Roi, qui se retire à Scarborowgh avec Gaveston.

Pendant qu'Edouard prenoit des mesures trop tardives, les Barons, qui étoient entrez dans Newcastle le même jour qu'il en étoit parti, s'étoient emparez de tout ce que le Roi & son Favori y avoient laissé, la précipitation avec laquelle ils étoient partis ne leur ayant pas permis de rien emporter. On trouva dans le bagage de Gaveston, beaucoup de joyaux, qui, pour la plupart, appartenoient à la Couronne, & dont on fit faire un inventaire exact, afin d'en pouvoir rendre compte dans la suite. Dès que le Comte de Lencastre eut appris que le Roi étoit sorti de Scarborowgh, & qu'il y avoit laissé Gaveston, il détacha les Comtes de PEMBROOK & de WARREN, pour aller faire le siege de ce Château. Dans le même tems, il marcha lui-même, avec le reste de l'Armée, vers le centre du Royaume, afin d'être plus à portée de s'opposer aux desseins du Roi. Les deux Comtes détachez s'étant avancez vers Scarborowgh, sans aucune opposition, en formerent le siege, & le pousserent avec beaucoup de vigueur. Quoique la Place fût une des plus fortes du Royaume, elle se trouva si mal pourvue de vivres & d'autres choses nécessaires pour sa défense, qu'en peu de jours, Gaveston se vit dans la nécessité de se livrer entre les mains de ses ennemis. Il

Les Seigneurs entrent dans Newcastle & s'emparent des équipages du Roi & du Favori.

Ils font assieger Scarborowgh. *Act. Publ. T. III. pag.* 329. 333. 334.

Gaveston se rend sous condition.

EDOUARD I. 1312.

obtint pourtant une espece de Capitulation, par laquelle il lui fut promis qu'on le feroit parler au Roi, & qu'il ne feroit jugé que par les Pairs, suivant la forme ordinaire.

Dès qu'Edouard fut informé de la prise de son Favori, il fit de grandes instances pour obtenir qu'on le mît en liberté, ou que du moins, on le lui amenât pour le voir & pour lui parler, comme on s'y étoit engagé. Sur toutes choses, il conjura les Seigneurs confédérez d'épargner la vie de leur prisonnier, leur promettant, à ce prix, de leur donner une entiere satisfaction sur leurs Griefs. La plupart des Barons n'étoient pas d'avis de mener Gaveston au Roi, sachant bien que cette demande ne tendoit qu'à le tirer d'entre leurs mains. Mais il y consentirent enfin, sur ce que le Comte de Pembrook représenta, qu'ayant donné sa parole pour tous les Confédérez, ils étoient obligez de la tenir: Que s'ils vouloient bien lui confier sa conduite, il se chargeroit du soin de le faire parler au Roi, & de le remener ensuite en tel lieu qu'ils jugeroient à propos.

Le Comte de Pembroock se charge de mener Gaveston au Roi.

Pembrook avoit dessein de conduire son prisonnier dans le Château de Wallingford, où le Roi devoit se rendre pour lui parler. Suivant ce projet, ayant pris sa marche vers la Province d'Oxford, il arriva au Château de *Doddington*, où il laissa Gaveston avec une Garde, pendant qu'il alla lui-même loger dans un Château voisin. Il ne croyoit pas qu'il fût nécessaire d'user de plus grandes précautions, dans un païs où le Roi n'avoit point de Troupes, & où par consequent il n'y avoit rien à craindre de sa part: mais il trouva qu'il avoit mal pris ses mesures. Le Comte de Warwick, qui s'étoit fortement opposé à l'entrevue du Roi & de Gaveston, ayant été informé de la disposition de ces logemens, se rendit cette même nuit à la maison où Gaveston étoit gardé, l'en enleva par force, & le conduisit à Warwick. Dès le lendemain, ce même Seigneur, & quelques autres des plus emportez du Parti, lui ayant fait sommairement son procès, lui firent trancher la tête (1). Action furieuse, s'il en fut jamais, qui, en violant une Capitulation, fouloit aux pieds les Loix du Païs, & les égards que des Sujets doivent avoir en tout tems pour leur Souverain. Que n'auroient-ils pas dit, ces mêmes Seigneurs, si le Roi ou Gaveston en avoient fait une semblable?

Le Comte de Warwick enleve Gaveston, & lui fait couper la tête.

Quoiqu'Edouard se sentît extremement offensé de l'audace de ces Seigneurs, il n'étoit pas en état de s'en venger; & les Barons ne firent aucune démarche, pour lui faire avoir quelque satisfaction de cet outrage. Au contraire, non contens de se voir délivrez de l'objet de leur haine, ils demanderent avec plus de hauteur qu'auparavant, l'exécution des quarante Articles, & un prompt remede aux maux de l'Etat.

Les Barons marchent contre le Roi.

(1) *Gaveston* eut la tête tranchée en présence des Comtes de *Lancastre*, *de Warwick*, & de *Hereford*. Le lieu de l'exécution fut *Blacklow-Hill*, près de *Warwick*. TIND.

En même tems, ils marcherent vers Londres, où le Roi s'étoit retiré, résolus d'obtenir par la force, ce qu'ils voyoient bien qu'il ne leur accorderoit jamais volontairement. Cependant, Edouard n'ayant pas osé se confier aux Bourgeois de Londres, s'étoit allé renfermer dans Cantorberi, où il n'étoit gueres plus en sureté. Dans cette extremité, il eut recours à l'intercession du Nonce du Pape, & à celle de Louis Comte d'Evreux, Oncle de la Reine, qui se trouvoit alors en Angleterre, & du Comte de Glocester son Neveu (1), qui jusqu'alors avoit gardé une espece de neutralité. Par le moyen de ces trois Médiateurs, qui travaillerent avec ardeur à cette affaire, on convint de certains Articles, dont tout le monde parut content. Les Seigneurs s'engagerent à restituer tout ce qui avoit été pillé à Newcastle, à demander publiquement pardon au Roi, & à lui protester, que sans aucun dessein contre sa personne, leur unique but avoit été de reformer les abus du Gouvernement. Le Roi promit de son côté, de leur accorder une Amnistie, aussi bien qu'à tous leurs adherans, & se reserva la liberté d'en donner une semblable à tous ceux qui avoient favorisé le retour de Gaveston.

EDOUARD II. 1312.

Act. Publ. T. III. pag. 366.

Accommodement entre le Roi & les Barons.

Le Roi promet une amnistie.

Les Barons s'acquitterent exactement de leur parole, en rendant tout ce qui avoit été saisi à Newcastle: mais Edouard ne fut pas de si bonne foi. Il differa plus d'un an à faire publier l'Amnistie, & pendant ce tems-là il n'y eut point de moyen qu'il n'employât, pour attirer le Comte de Lencastre à la Cour. Mais, quelques sauf-conduits qu'il lui fît offrir, il ne lui fut pas possible d'engager ce Prince à s'aller livrer entre ses mains, avant que l'Amnistie fût publiée. Enfin, les Barons, las de toutes les défaites dont le Roi se servoit, recommençoient à prendre les armes, lorsque le Roi de France envoya le Comte d'Evreux son Frere, accompagné d'Enguerrand de Marigny, pour tâcher de mettre fin à ces differens. La Reine s'y employa aussi de tout son pouvoir. On eut beaucoup de peine à y réussir, parce que le Roi differant toujours de publier l'Amnistie promise, les Barons croyoient toujours avoir sujet de craindre qu'il n'agît pas de bonne-foi. Pendant cette négociation, le Roi alla s'aboucher avec le Roi son Beau-Pere, & donna ordre que le Parlement s'assemblât pendant son absence. Le Comte de Lencastre, & les Barons du même parti ne firent aucune difficulté d'assister à cette Assemblée, étant rassurez par l'absence du Roi. Mais ayant appris qu'il étoit de retour, & qu'il avoit débarqué à Sandwich, ils se retirerent incontinent, ne voulant point se fier aux sauf-conduits qu'il leur avoit envoyez du lieu du débarquement. Leur retraite obligea le Parlement à se séparer. Les affaires se trouvant en un état qui faisoit craindre à tout moment une nouvelle rupture, les Médiateurs presserent tellement le Roi de donner satisfaction aux Barons,

1313.

Il en différe la publication sous divers prétextes.

Act. Publ. T. III. pag. 388.

Ibid. pag. 421.

(1) *Gilbert de Clare*, Fils de *Jeanne d'Acre* Sœur du Roi. Tind.

EDOUARD II. 1313.

L'amnistie est publiée.

Act. Publ. T. III. pag. 442, 443, 448, 449.

qu'il ne put plus reculer. Il fit donc expédier les deux Amnisties promises, qui furent confirmées peu de tems après par le Parlement. Mais une Amnistie générale ne suffisant pas pour satisfaire les intéressez, il fallut en donner de particulieres à quatre-cens soixante & huit d'entre eux, dont on voit les noms dans le Recueil des Actes Publics.

Naissance d'Edouard fils du Roi.

Ce fut pendant le cours de cette négociation, que la Reine mit au monde, au commencement d'Octobre de l'année 1313, un Prince qui reçut au Baptême le nom d'Edouard.

Les Barons font une réparation publique au Roi.

La publication des Amnisties, tant pour les Barons confédérez que pour les amis de Gaveston, ayant enfin rétabli la tranquillité dans l'Etat, le Parlement accorda au Roi un Subside considerable, pour pousser vigoureusement la Guerre contre l'Ecosse. Avant que cette Assemblée se séparât, les Barons firent au Roi une reparation publique, dans la grande Salle de Westminster, en présence de tout le Peuple. Cette action se fit avec beaucoup de solemnité. Les Barons se servirent, en parlant au Roi, des termes les plus humbles & les plus soumis, comme si le pardon qu'il leur avoit accordé eût été un pur effet de sa clémence. Ensuite, ils s'en retournerent chez eux, satisfaits en apparence, mais sans cesser pourtant de se défier du Roi. Ils l'avoient trop offensé, pour pouvoir esperer qu'il oubliât jamais cette injure. La mort du Comte de WARWICK, qui arriva bien-tôt après, augmenta encore leur défiance, tout le monde étant persuadé qu'il étoit mort de poison.

Affaires d'Ecosse.

Pendant que l'Angleterre souffroit des agitations violentes, par la foiblesse & le peu de génie de celui qui la gouvernoit, l'Ecosse se fortifioit tous les jours, par la sage conduite d'un Roi courageux & vigilant, qui savoit habilement profiter du repos que la mort d'Edouard I. lui avoit procuré. Robert Brus, qu'on peut avec raison regarder comme le Restaurateur de la Monarchie Ecossoise, sut étouffer les Factions qui divisoient ses Sujets, & les réunir tous dans le dessein de secouer le joug de la servitude. Par cette heureuse union, il se mit en état non seulement de recouvrer la meilleure partie de son Païs, mais encore, de porter ses armes jusqu'en Angleterre. Je vais présentement donner le détail de la Guerre d'Ecosse, que je n'aurois pu mêler avec le récit des troubles domestiques d'Angleterre, sans apporter de la confusion à l'un & à l'autre.

Guerre d'Ecosse.

Edouard I. avoit résolu de ruiner entierement l'Ecosse, & vrai-semblablement il auroit mis ce Royaume dans un triste état, si la mort ne l'avoit enlevé du monde, tout à propos pour les Ecossois. Robert Brus se préparoit à profiter de la consternation que la perte d'Edouard causoit parmi les Anglois: mais une grande maladie, dont il fut attaqué dans le même tems, ne lui permit pas d'entrer en action. Cependant, les Ecossois, qui ne connoissoient pas encore le caractere d'Edouard II, se trouvoient dans un très grand embaras, leur Roi étant à l'extremité, & leurs forces très inferieures à celles de leurs ennemis. La résolution

subite

subite qu'Edouard II. prit de s'en retourner en Angleterre, après s'être avancé jusqu'à Dumfrees & avoir répandu la terreur dans toute l'Ecosse, leur donna lieu de concevoir de meilleures esperances. L'impatience qu'eut ce Prince d'aller à la rencontre de Gaveston, d'épouser la Princesse qui lui étoit destinée, & de se faire couronner, lui ôta toutes les pensées de la Guerre, pour laquelle il n'avoit aucun panchant. Ainsi, laissant son Armée sous la conduite de Jean Cumin, Seigneur Ecossois, il reprit la route d'Angleterre. Son départ précipité donna lieu à bien des murmures dans l'Armée & dans le Royaume. On ne pouvoit voir sans étonnement, qu'il abandonnât la conquête de l'Ecosse, dans un tems où le nombre & l'ardeur de ses Troupes, & la maladie du Roi Robert, sembloient lui assurer une glorieuse Campagne. Le choix qu'il fit de Cumin, pour commander son Armée, ne fut pas moins désapprouvé. Ce Général étoit Ecossois, & bien que d'un parti contraire à Robert & son ennemi particulier, la seule qualité d'Etranger suffisoit pour faire murmurer les Anglois, qui se trouvoient deshonorez par cette préference. Ce qui arriva bien-tôt après, fit voir que ces plaintes n'étoient que trop bien fondées. Cumin, voulant profiter de la maladie de Robert qu'il croyoit hors d'état de se mettre à la tête de ses Troupes, s'avança vers les Ecossois pour les attaquer. Quoique Robert se trouvât encore extremement foible, il ne crut pas devoir refuser le combat. En une telle conjoncture, une retraite auroit pu faire perdre cœur à ses Sujets, & lui causer la perte de tout son Royaume. Dans cette résolution, étant monté à cheval, soutenu de deux Ecuyers, il rangea son Armée en bataille, & attendit ses ennemis avec une fermeté qui produisit un merveilleux effet. Ils s'étoient attendus que cette petite Armée n'oseroit tenir devant eux. Mais quand, par la bonne contenance des Ecossois, il se virent déchus de cette esperance, leur ardeur se trouva tellement rallentie, qu'à peine purent-ils se résoudre à commencer le combat. Une attaque si foible, & qui fut si mal soutenue, ayant inspiré aux Ecossois un nouveau courage, ils fondirent avec impétuosité sur leurs ennemis, & les mirent dans une entiere déroute. Cette défaite fut d'autant plus honteuse pour les Anglois, qu'outre qu'ils étoient en beaucoup plus grand nombre, c'étoient les mêmes Troupes qui avoient si souvent vaincu les Ecossois, & qui, en cette occasion, se laisserent battre par une Armée levée à la hâte, & composée de nouveaux Soldats. Cumin s'étant retiré en Angleterre, après sa défaite, Robert entra dans le Comté d'Argyle que les Anglois tenoient encore, & le ravagea d'un bout à l'autre. Peu de tems après, *Edouard Brus* son Frere battit encore les Anglois, dans la Province de Gallway. Ces deux victoires donnerent aux Ecossois une telle superiorité, que dès ce tems-là, ils commencerent à mépriser les Anglois, & à oublier leurs pertes passées.

Bataille gagnée par les Ecossois.

Autre par Edouard Brus.

Quelque peu de panchant qu'Edouard eût pour la Guerre, il ne put

EDOUARD II. 1313. Edouard marche contre l'Ecosse,

se dispenser de faire quelques efforts pour arrêter les progrès du Roi d'Ecosse. En 1308, c'est-à-dire dans la seconde année de son Regne, il mena lui-même une puissante Armée dans ce Royaume. Mais comme il avoit négligé de se pourvoir de vivres, ayant compté sur ceux qu'il esperoit de trouver dans le Païs ennemi, il se vit obligé de remener son Armée en Angleterre, parce qu'il ne trouvoit pas dequoi la faire subsister. Robert, plus prévoyant que lui, avoit enlevé, ou détruit par avance, tout ce qui auroit pu servir à l'entretien de ses ennemis.

Et s'en retourne sans avoir rien fait.

Robert fait de grands progrès. *Buchanan.*

La retraite d'Edouard procura au Roi d'Ecosse la facilité de s'emparer de diverses Places occupées par les Anglois, & de faire cette année-la une très heureuse Campagne. Les troubles qu'il y eut dans la suite en Angleterre, au sujet de Gaveston, mirent ce Prince en état de faire encore de plus grands progrès. En 1310 & 1311, il entra deux fois en Angleterre, & en remporta un grand butin. En 1312, il recouvra *Perth, Lanarick, Dumfrees, Roxborowgh*, & enfin, le Château d'Edimbourg, qui fut emporté d'assaut par le Comte de Murray son Général. Cette même année, la petite Isle de *Man* se soumit volontairement à lui.

Pendant que Robert continuoit ses conquêtes, Edouard, uniquement occupé à chercher les moyens de se venger des Barons qui avoient fait mourir Gaveston, vivoit dans une indolence surprenante à l'égard de l'Ecosse. Au-lieu de presser son accommodement avec les Seigneurs, afin de réunir toutes ses forces, il en traînoit la négociation en longueur, par une Politique pernicieuse aux affaires de son Etat. Cependant, Robert profitoit de la négligence des Anglois. Après qu'il se fut rendu maitre de toutes les Places qu'Edouard I. avoit occupées en Ecosse, à l'exception de Sterlyn, il envoya en 1313. Edouard son Frere assieger cette Ville, la plus forte qu'il y eût alors en Ecosse. Ce siege fut poussé avec beaucoup de vigueur: mais la résistance des assiegez ne fut pas moins grande. Néanmoins, Mowbray, qui commandoit dans la Place, voyant que son Maitre ne faisoit aucun préparatif pour le secourir, crut lui rendre un bon service en signant une Capitulation, par laquelle il s'engageoit à rendre la Place dans un an, si elle n'étoit pas secourue avant ce tems-là.

Robert fait assieger Sterlyn.

La Ville capitale.

1314. Edouard assemble une armée de cent mille hommes.

Edouard ayant par là tout le loisir nécessaire pour se préparer, & voulant, à quelque prix que ce fût, prévenir la perte d'une Place si considerable, fit sommer tous ses Vassaux de lui amener des Troupes. Les Anglois, les Gascons & les Gallois furent si prompts à lui obeïr, qu'au mois de Juin de l'année 1314, il se vit à la tête de cent-mille combattans. Les Soldats de cette Armée dévoroient déja dans leur imagination, tout ce que les précedens ravages d'Edouard I. avoient laissé de reste en Ecosse. Les seuls Comtes de Lencastre, d'Arundel, de Hereford, & le nouveau Comte de Warwick, refuserent de servir le Roi en cette occasion; la défiance où ils étoient à son égard, ne leur permettant pas de s'aller livrer entre ses mains.

Cette nombreuse Armée étant entrée en Ecosse, s'avança jusqu'à la vue de Sterlyn. Robert l'attendoit à la tête de trente-mille hommes accoûtumez aux fatigues de la Guerre, & qui avoient souvent battu les Anglois. Il s'étoit mis en bataille sur un terrein avantageux, où il ne pouvoit être envelopé. Une Montagne, hérissée de rochers inaccessibles, couvroit un de ses côtez; & l'autre étoit en sureté par le moyen d'un profond Marais. Quelque grande que fût l'inégalité des deux Armées, les Ecossois, qui s'étoient déterminez à vaincre ou à mourir, reçurent leurs ennemis avec tant de vigueur & de fermeté, qu'il mirent bien-tôt le trouble & la confusion dans cette nombreuse Armée. La Cavalerie Angloise ayant été d'abord poussée avec une impétuosité à laquelle elle ne put résister, donna occasion par sa fuite, à la défaite de toute l'Armée: Défaite la plus terrible que l'Angleterre eût jamais soufferte, depuis le commencement de la Monarchie (1). Les Auteurs Ecossois font monter la perte de leurs ennemis à cinquante-mille hommes. Ils prétendent que le nombre des prisonniers qu'ils firent en cette occasion, surpassoit celui des vainqueurs. Le Comte de Glocester, Neveu d'Edouard II, quantité d'autres Seigneurs de marque, & plus de sept-cens Chevaliers, demeurerent morts sur le champ de bataille. Les Anglois réduisent le nombre de leurs morts à dix-mille. Mais les suites de cette Bataille font voir que leur perte fut beaucoup plus grande, puisque, depuis ce tems-là, ils n'oserent plus se mettre en campagne.

EDOUARD II 1314. Il s'avance vers Sterlyn. Bataille de Bannocks-Brown. Les Anglois sont mis en déroute, avec une très-grande perte.

Edouard, avec le débris de son Armée, se retira précipitamment, sans se trouver en sureté, jusqu'à ce qu'il fut arrivé à Yorck. Ce fut là que se rassemblerent, auprès de lui, ceux que la fuite avoit fait disperser en divers endroits. Il y forma un Corps très considerable, avec quoi il témoigna quelque envie de rentrer dans le païs ennemi, & d'y hazarder un second combat. Mais la consternation de ses Troupes étoit si grande, qu'il ne put les résoudre à faire un nouvel effort, pour rétablir leur honneur. Cette Bataille, qui fut nommé *la Journée de Bannocks-Brown*, procura aux Ecossois, outre un butin inestimable, une tranquillité qui dura plusieurs années. Ils acquirent une si grande superiorité sur les Anglois, que ceux-ci, loin d'être en état de regagner ce qu'ils avoient perdu en Ecosse, se virent pendant un très long tems, réduits à voir ravager leurs frontieres, sans oser faire la moindre résistance. Leur terreur étoit si extrême, qu'un de leurs Historiens assure, que trois Soldats Ecossois étoient capables de faire fuir cent Anglois, tant ceux-ci avoient été intimidez par cette terrible défaite.

Act. Publ. T. III. pag. 491.

(1) Cette Bataille fut donnée le 25. de Juin 1314, près de la Riviere de *Banockbourn*. On dit que les *Ecossois* avoient creusé des tranchées de trois pieds de profondeur & d'autant de largeur: ils y mirent des clayes, qui couvroient des bâtons pointus qu'ils avoient enfoncez en terre; les Cavaliers Anglois tomberent dans ces fossez, & y furent misérablement tuez. Tind.

EDOUARD II. 1314. Un Imposteur, qui veut passer pour Edouard, est pendu.

Pendant que la Fortune travailloit en toutes occasions à l'abaissemen d'Edouard, un Imposteur, nommé *Poidras*, fils d'un Tanneur d'Exceter, cherchoit à lui enlever sa Couronne, en soutenant qu'il étoit lui-même Edouard, & qu'il avoit été changé par sa Nourrice. Un projet si extraordinaire, & si mal conçu, ne fit que conduire l'Imposteur au gibet, au-lieu du Trône où il avoit voulu monter. Sans doute il avoit fondé ses esperances sur le peu d'estime que les Anglois avoient pour le Roi, s'étant apparemment imaginé qu'il ne seroit pas difficile de leur faire accroire qu'il n'étoit pas fils d'Edouard I, qui n'avoit que de nobles & de génereuses inclinations. Mais ce n'étoit pas de ce vil instrument que la Providence vouloit se servir pour ruiner ce malheureux Prince, quoiqu'en quelque maniere, on puisse considerer cet évenement comme une espece d'augure de ce qui lui devoit arriver.

1315. Grande famine.

La perte que les Anglois firent en Ecosse, fut suivie d'une Famine épouvantable qui dura trois ans, & qui fit mourir une infinité de personnes. En vain le Parlement voulut y remedier en taxant le prix des vivres: il fut contraint l'année suivante, de revoquer l'Acte qu'il avoit passé sur ce sujet. Mais ni la Guerre, ni la Famine, ni les murmures du Peuple, ne furent pas capables d'empêcher que le Roi n'employât une somme très considerable pour faire les funerailles de son Favori, dont il fit transporter le Corps à sa Terre de Langley, dans la Province de Hartford. Il voulut lui-même honorer la pompe funebre, accompagné de l'Archevêque de Cantorberi & de quelques autres Prélats. Mais les Seigneurs Laïques refuserent constamment d'assister aux obseques d'un homme qui leur avoit été si odieux, & qu'ils croyoient indigne de l'honneur qu'on faisoit à sa mémoire.

1316. La famine se renforce.

Cependant, la Famine ravageoit la miserable Angleterre d'une si terrible maniere, qu'on ne peut presque ajouter foi à ce que les Historiens en rapportent. Ils ne se sont pas contentez de dire, que les animaux pour lesquels on a le plus d'horreur, servoient de nourriture aux hommes; mais ce qui est bien plus horrible, qu'on étoit obligé de cacher les enfans avec un soin extrême, si l'on ne vouloit les exposer à être dérobez pour servir d'aliment aux larrons. Ils assurent que les hommes mêmes prenoient des précautions pour s'empêcher d'être assommez dans des lieux secrets, sachant qu'il n'y avoit que trop d'exemples que quelques-uns avoient été ainsi traitez, pour repaitre ceux qui ne pouvoient trouver leur nourriture par d'autres moyens. On voit encore dans les Histoires de ce tems-là, que ceux qui étoient renfermez dans les prisons, se dévoroient impitoyablement les uns les autres, l'extrême disette de vivres ne permettant pas qu'on leur fournît les alimens nécessaires. Une Dyssenterie, qui provenoit de la mauvaise nourriture, acheva de mettre le comble à la misere des Anglois. Il en mourut tous les jours un si grand nombre, qu'à peine les vivans pouvoient-ils suffire à enterrer les morts. Le seul remede qu'on put trou-

ver contre la Famine, mais qui ne fut pas capable d'apporter tout le foulagement néceſſaire, fut de défendre, ſur peine de la vie, de braſſer aucune ſorte de bierre. C'étoit afin que le grain qu'on employoit ordinairement à faire ce breuvage, ſervît à faire du pain. EDOUARD II. 1316.

Malgré ces calamitez, qui auroient dû tourner les cœurs du côté de la dévotion & de la repentance, on voyoit tous les jours augmenter la haine réciproque que le Roi & les Seigneurs nourriſſoient depuis longtems dans leurs ſeins. Il étoit comme impoſſible que cette haine violente ne produisît enfin de très funeſtes effets. Edouard, ne pouvant oublier les injures qu'il avoit reçues, couvoit dans ſon cœur un deſir de vengeance, qui lui faiſoit chercher tous les moyens poſſibles de ſe ſatisfaire. Il étoit principalement animé contre le Comte de Lencaſtre, qu'il regardoit comme l'unique Auteur de ſes diſgraces, & comme ſon plus dangereux ennemi. Si la vie de ce Seigneur avoit été en ſa diſpoſition, apparemment il ne l'auroit pas épargnée. Mais comme ſa diſſimulation n'avoit pas été capable de l'attirer dans aucun piege, voyant qu'il ne pouvoit s'en prendre à ſa perſonne, il entreprit de lui ôter les biens & l'honneur. Pour cet effet, il lui ſuſcita une affaire, que la défiance la plus exceſſive n'auroit pas été capable de prévenir. 1317.

Affront fait au Comte de Lencaſtre. On lui ôte ſa Femme, pour la donner à un autre.

Pendant que ce Seigneur ſe tenoit éloigné de la Cour, un certain Chevalier, nommé *Saint Martin*, homme d'une très petite mine, & qui avoit la taille d'un Nain, préſenta aux Juges une Requête, pour reclamer la femme du Comte de Lencaſtre, Héritiere des Maiſons de Lincoln & de Saliſburi. Il ſoutenoit dans ſa Requête, qu'il avoit couché avec elle, & qu'elle lui avoit fait une promeſſe de mariage avant que de s'engager avec le Comte. Cette Dame, mécontente de ſon mari, ayant, à ſa honte éternelle, avoué le fait, fut adjugée avec tous ſes biens à cet indigne Prétendant. Cette affaire, qui auroit demandé un grand examen, fut jugée avec tant de précipitation, qu'il étoit aiſé de comprendre que les Juges avoient été gagnez par avance, & que le Roi lui-même avoit été le promoteur de ce procès. Un affront de cette nature, fait à un Prince du Sang Royal, extraordinairement aimé du Peuple, excita une extrême indignation contre le Roi. On n'entendoit par-tout que des murmures contre ſon Gouvernement. Comme il n'avoit alors aucun Favori, auquel on pût attribuer ſes excès, on en rejettoit toute la faute ſur lui-même, & l'on diſoit ouvertement, que jamais le Trône d'Angleterre n'avoit été rempli par un Prince ſi indigne de commander à un Peuple libre. Il y eut même de gens qui prirent la hardieſſe de lui faire publiquement des reproches ſur ſa conduite. Un jour de fête, Edouard mangeant en public dans la grande Salle de Weſtminſter, une femme maſquée parut à cheval, & lui préſenta une Lettre. Le Roi s'imaginant que ce papier contenoit quelque choſe propre à le divertir, le fit lire à haute voix. Mais il fut bien ſurpris de n'entendre que des reproches ſanglans ſur ſa lâcheté, ſur ſa

Murmures contre le Roi.

On lui reproche ſa conduite dans une Lettre.

EDOUARD II. 1317. tirannie, & sur tous les abus qui s'étoient introduits sous son Regne. Cette femme ayant été arretée, avoua qu'un certain Chevalier l'avoit induite à jouer ce personnage; & le Chevalier soutint hardiment, qu'ayant cru que le Roi liroit cette Lettre en particulier, il avoit jugé ce moyen très propre pour lui faire entendre les plaintes de ses Sujets.

1318. Les Barons se plaignent de divers griefs.

Pendant que l'Angleterre se trouvoit réduite à une extrême désolation, Edouard, sans se mettre en peine des ravages que les Ecossois continuoient à faire dans les frontieres, ne s'occupoit qu'à chercher les moyens de réduire les Barons qui commençoient à former de nouveaux projets, dont il avoit sujet de craindre les suites. Ils lui avoient présenté depuis peu une Requête, contenant une longue liste des Griefs de son Peuple, dont ils demandoient une prompte reparation. Rien n'étoit plus éloigné de sa pensée, que de reformer les abus. Cependant, comme il n'osoit faire paroitre ouvertement ses intentions, il avoit renvoyé cette affaire au Parlement qui devoit s'assembler à Lincoln. Une invasion que les Ecossois firent dans ce même tems, lui fournit un prétexte de proroger plusieurs fois cette Assemblée, & enfin, d'en revoquer la convocation. Cette démarche irrita tellement les Barons, que d'un commun accord ils résolurent de prendre les armes, pour se procurer par la force la satisfaction qu'ils demandoient. Ils auroient sans doute poussé bien loin ce foible Prince, incapable de se bien gouverner dans des conjonctures si délicates, si quelques Seigneurs plus moderez ne se fussent joints au Légat du Pape, pour travailler avec lui à une reconciliation. Ces Médiateurs obtinrent du Roi, que pour la satisfaction des Seigneurs liguez, un certain nombre d'entre eux seroit admis dans son Conseil, & qu'il s'engageroit à ne rien faire sans leur participation. Le Comte de Lencastre devoit être de ce nombre: mais comme il ne pouvoit se fier au Roi, il fut convenu qu'il nommeroit un Baron ou un Chevalier pour tenir sa place. De plus, Edouard promit de donner une Amnistie pure & simple, sans aucune restriction, au Comte de Lencastre, pour tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors. Cet Accord fut conclu & signé à Leek, le 9 d'Août 1318, & confirmé trois jours après par le Parlement que le Roi avoit assemblé, sur les pressantes instances des Médiateurs. Après que cette affaire fut terminée, le Roi & le Comte de Lencastre se virent dans la plaine de Leicester, s'embrasserent & se baiserent en signe d'une parfaite reconciliation. Revenons présentement à la Guerre d'Ecosse, qui duroit toujours pendant les troubles dont l'Angleterre étoit agitée.

Il convoque un Parlement, & le révoque.

Accord entre le Roi & les Barons.

Le Roi d'Ecosse ravage l'Angleterre.

Après que Robert eut gagné près de Sterlyn cette Bataille signalée qui fut si fatale aux Anglois, il poursuivit les vaincus jusqu'en Angleterre, où il fit de prodigieux ravages, pendant qu'Edouard n'osoit sortir d'Yorck pour s'opposer à son ennemi. Le Roi d'Ecosse ne se contentant pas de cet avantage, forma le projet d'enlever l'Irlande à la Couronne d'Angleterre. Cette Isle étoit depuis longtems gouvernée

Il forme le projet de s'emparer de l'Irlande.

par des Officiers Anglois, qui avoient bien plus de soin de s'enrichir que de procurer le bien du Peuple. Leur tirannie avoit produit parmi les Irlandois, un mécontentement si grand & si général, qu'ils ne demandoient qu'une occasion favorable pour se revolter. La défaite de l'Armée Angloise devant Sterlyn leur ayant donné lieu de croire que la conjoncture étoit propre pour exécuter leur dessein, ils firent savoir au Roi d'Ecosse, qu'ils étoient prêts à secouer le joug des Anglois, s'il vouloit leur donner quelque secours. Robert n'eut garde de laisser échaper une occasion si favorable de s'emparer de cette Isle, ou du moins d'y faire une puissante diversion. Il y envoya quelques Troupes, sous la conduite d'Edouard son Frere, qui s'etant mis à la tête des Revoltez, conquit la meilleure partie de l'Isle, & y fut même reconnu pour Roi. Pendant qu'il y poussoit ses conquêtes, Robert amusoit le Roi d'Angleterre, par des propositions de Paix qu'il sembloit faire de bonne foi, & avec beaucoup d'empressement: mais de tems en tems il faisoit adroitement naitre des difficultez, qui empêchoient qu'on ne pût rien conclure. Ce manege dura jusqu'en 1317, sans qu'Edouard s'apperçût des artifices de son ennemi. Son peu de pénétration auroit même achevé de lui faire perdre l'Irlande, si les murmures du Peuple ne l'eussent tiré de son assoupissement. Le préjudice que l'Angleterre pouvoit recevoir de la perte de cette Isle étoit si manifeste, & on lui en fit si bien connoître les consequences, qu'enfin il résolut d'y envoyer un puissant renfort, sous la conduite de Mortimer. Avec ce secours, les Anglois qui étoient en Irlande, se trouvant en état de tenir la campagne, se mirent en marche pour aller attaquer le Prince Ecossois. Cependant, le Roi d'Ecosse, qui avoit été informé du besoin que son Frere avoit d'être promptement secouru, étoit passé lui-même en Irlande. Mais en arrivant, il apprit qu'il avoit été défait & tué dans un combat où il s'étoit témerairemenr engagé. La perte que Robert fit en cette occasion, ayant rompu toutes ses mesures, & ne lui ayant pas permis de continuer la Guerre en ce païs-là, il trouva plus à propos d'aller profiter des avantages que ses armes venoient de remporter en Ecosse. En son absence, Douglas, l'un de ses Généraux, avoit battu l'Armée que le Roi d'Angleterre avoit envoyée dans ce Royaume, pour tâcher de profiter de l'éloignement de Robert.

Il y envoye Edouard Brus son Frere, qui s'y fait couronner.

Edouard y envoye des troupes.

Edouard Brus est tué.

Les Anglois sont battus en Ecosse.

Cette nouvelle victoire mit les Anglois hors d'état de faire tête aux Ecossois, inspira la pensée à Robert d'en profiter, en assiegeant Barwick qui étoit encore entre les mains des Anglois. Il ne put faire ses préparatifs, sans qu'Edouard en fût informé. Mais cette connoissance étoit assez inutile, puisqu'il n'avoit ni l'argent ni les Troupes nécessaires pour prévenir les desseins de son ennemi. Ses Sujets étoient dans des dispositions si peu favorables à son égard, qu'il ne pouvoit esperer d'en tirer un secours assez prompt ni assez puissant. Quand même il auroit pu se flater de cette esperance, il comprenoit assez que le Parlement lui

Le Roi d'Ecosse se prépare à faire le siege de Barwick.

EDOUARD II. 1319.

Edouard prie le Pape de lui procurer la Paix avec l'Ecosse.

feroit payer cherement le Subside qu'il vouloit bien accorder. Dans cette extremité, il se tourna du côté du Pape, & le pria instamment d'employer son autorité pour lui procurer la Paix ou du moins une Treve avec l'Ecosse. Jean XXII., qui venoit de succeder à Clement V., ne balança pas un moment à faire ce qu'Edouard souhaitoit. Il regarda cette occasion comme très favorable pour étendre sa puissance sur les Têtes couronnées. Dans cette pensée, il se mit en tête de faire la Paix entre Edouard & Robert, non comme Médiateur, mais en qualité de Juge Souverain, & en vertu de sa Puissance Apostolique. Pour cet effet, il envoya deux Légats en Angleterre, avec un pouvoir qui marquoit qu'il se croyoit revêtu de la puissance souveraine, sur tous les Rois, même dans les affaires temporelles. Leur Commission portoit, qu'ils eussent à faire la Paix entre les deux Nations ennemies, de la maniere qu'ils le jugeroient à propos, & de contraindre les deux Princes de l'accepter, sous peine d'Excommunication, & d'Interdit pour leurs Etats. Mais comme il jugeoit qu'une semblable Paix ne pouvoit pas se faire sans quelque discussion qui emporteroient du tems, il donnoit ordre à ses Légats de faire publier, de sa part & en son autorité, une Treve de deux ans, & leur donnoit pouvoir d'excommunier ceux qui refuseroient de l'observer.

Le Pape entreprend de forcer Robert à faire la Paix avec Edouard.

Il envoye deux Légats avec un pouvoir fort étendu.

En attendant il ordonne une Treve de deux ans.

Les Légats font publier la Treve. Edouard l'accepte.

Robert la refuse.

Act. Publ. T. III. pag 798.

Il prend Barwick.

Il est excommunié & son Royaume mis en interdit.

Les Légats, munis d'un pouvoir si ample & si extraordinaire, se rendirent en Angleterre & y firent d'abord publier la Treve. Edouard s'y soumit aveuglément, sans considerer que, par son obeïssance, il sacrifioit à la Cour de Rome les droits les plus authentiques de sa Couronne. Il n'en fut pas de même de Robert. Sous prétexte que le Pape & ses Légats ne lui donnoient pas le titre de Roi, il ne voulut jamais permettre à ceux-ci l'entrée dans son Royaume, moins encore d'y faire publier la Treve. Il fit même maltraiter le Gardien des Cordeliers de BARWICK, que les Légats lui avoient envoyé, & qui usant de surprise, avoit eu la hardiesse de publier en quelque maniere cette Treve en présence de quelques Ecossois. Bien loin donc d'obeïr au Pape, il assiegea BARWICK, & s'en rendit maitre par l'infidelité du Gouverneur (1), s'il en faut croire les Anglois. Ce mépris pour les ordres du Pape, engagea les Légats à l'excommunier, & à mettre son Royaume en Interdit. Mais il ne se mit pas beaucoup en peine d'une censure qui étoit manifestement pleine d'injustice pour lui, & de partialité pour les Anglois. Ainsi, continuant ses progrès, il s'avança sur les frontieres d'Angleterre, & y fit de grands ravages, sans rencontrer aucune opposition.

Edouard assiege

Edouard comprit alors, que les armes spirituelles du Pape ne lui étoient pas d'un grand secours. Ainsi, changeant tout à coup de con-

(1) Ce Gouverneur de *Berwick* se nommoit *Pierre Spalding*. Il paroît qu'il fut pendu dans la suite par ordre du Roi. *Robert Stow*. TIND.

quîte, il trouva moyen de lever une Armée avec laquelle il voulut aller recouvrer Barwick. Pendant qu'il étoit occupé à ce siege, le Comte de Murray, Général du Roi d'Ecosse, faisoit en Angleterre une diversion qui fut très fatale aux habitans des frontieres. En s'en retournant, après avoir ravagé quelques Provinces, il rencontra un Corps de Milices Angloises, au nombre de dix mille hommes, qui avoient l'Archevêque d'Yorck à leur tête. Quoique ses forces ne fussent pas de beaucoup si nombreuses que celles de ses ennemis, il ne laissa pas de les attaquer courageusement, & de remporter, sur ces Troupes peu aguerries, une victoire qui en fit périr plus de la moitié. Les Ecossois appellerent cette Bataille *le Combat blanc*, à cause de quelques Prêtres Anglois qui y furent tuez étant revêtus de leurs Surplis. Cet évenement obligea Edouard à lever le siege de Barwick. Peu de tems après, à force de sollicitations, il obtint une Treve de deux ans; après quoi il quitta les Provinces du Nord, pour s'en retourner à Londres, où il ne fut pas plus heureux.

EDOUARD II. 1319. Edouard assiege Barwick.

Les Milices d'Yorck sont battues par les Ecossois.

Il leve le siege & obtient une Treve de deux ans. *Act. Publ. T. III. pag. 809.*

Cette Treve ne procura pas à l'Angleterre le repos qu'on en avoit attendu. Elle étoit à peine publiée, que le Royaume se vit agité de nouveaux troubles, bien plus violens que ceux que Gaveston y avoit excitez. La haine entre le Roi & les Seigneurs subsistoit toujours, comme un feu caché sous la cendre, qui ne demandoit qu'une nouvelle matiere pour se rallumer. Malheureusement, cette matiere ne se trouva que trop prête. Les Seigneurs, toujours jaloux de ceux qui approchoient de la personne du Roi, avoient introduit à la Cour un jeune homme, nommé *Hugues Spencer*, qu'ils croyoient absolument dévoué à leurs interêts. Ils lui avoient procuré une place de Chambellan, dans la vue de se servir de lui comme d'un espion, afin d'être informez de ce qui se passoit à la Cour, où ils ne se trouvoient que rarement. Mais leur projet tourna contre eux-mêmes. Spencer avoit un Pere nommé Hugues comme lui, homme de cœur & de bon sens, qui lui donna des instructions toutes contraires. Il lui fit comprendre qu'il lui seroit plus aisé de pousser sa fortune, en travaillant directement pour soi-même, qu'en servant les Barons; & qu'avec un peu de patience & de souplesse, il pourroit se rendre superieur à ceux qu'il regardoit comme ses protecteurs, Spencer le Fils s'étant disposé à faire usage de ce conseil, y trouva d'abord de grandes difficultez. Le Roi ne pouvoit regarder de bon œil un Domestique qui avoit déja temoigné trop de penchant pour ses ennemis. Néanmoins, avec le tems & les sages avis de son Pere, Spencer effaça peu-à-peu les fâcheuses impressions que son Maître avoit prises contre lui. Comme son dessein étoit de se rendre maitre de l'esprit du Roi, il ne fit point de difficulté de se rendre pour quelque tems son Esclave, en lui faisant connoitre, dans toutes les occasions qui se présentoient, qu'il lui étoit entierement dévoué. Par cette aveugle complaisance, & par un acquiescement universel à

Elévation de Hugues Spencer, qui devient Favori du Roi.

EDOUARD II. 1319. tout ce qui pouvoit lui être agréable, de son Espion, il devint son Confident, & enfin, il remplit dans son cœur la place que Gaveston y avoit autrefois occupée. Dès qu'il se vit dans ce haut degré de faveur, il en abusa, comme son Prédécesseur avoit fait; & par sa fierté outrée, & son avidité insatiable, il fit bien-tôt souhaiter que Gaveston n'eût pas été opprimé. Hugues son Pere, à qui il avoit fait conferer le titre de Comte de Winchester, avoit été jusqu'alors d'un caractere tout different. On ne pouvoit lui rien reprocher, qui fût indigne d'un homme d'honneur & de probité. Dans tous les Emplois que le feu Roi & celui-ci lui avoient confiez, il s'étoit toujours conduit avec beaucoup de moderation, de sagesse, & de désinteressement. Mais il ne sut pas se maintenir dans la reputation qu'il avoit acquise. Une tendresse aveugle pour son Fils, & l'ambition qu'il se mit en tête sur ses vieux jours, le firent tomber dans des excès qui le rendirent, aussi bien que son Fils, odieux à la Nation, & particulierement à la Noblesse. On ne tarda pas longtems à s'appercevoir d'un mécontentement universel. Le Comte de Lencastre, toujours populaire & ennemi juré du Roi, malgré leur reconciliation exterieure, avoit su profiter de ces conjonctures, pour former un Parti capable de ruïner les deux Favoris. Il avoit fait comprendre à ses amis, que leur perte, & la sienne propre, étoient infaillibles, s'ils ne trouvoient le moyen d'éloigner les deux Spencers de la Cour: Que le Roi, qui couvoit un secret desir de se venger, étoit à la vérité incapable de bien conduire un dessein: mais qu'on avoit tout à craindre de ce Prince assisté de ses deux nouveaux Ministres, bien plus habiles que Gaveston. Il ajouta, que ceux-ci n'étoient pas moins coupables que l'autre, de diverses infractions des Privileges du Peuple; & que ce seroit en vain qu'on auroit travaillé jusqu'alors à réduire l'Autorité Royale à de justes bornes, si l'on permettoit que le Roi reprît ses premieres brisées, & recommençât à fouler aux pieds les libertez des Sujets. Ces raisons, alleguées par un Prince qui passoit pour désinteressé & plein de zèle pour le bien public, & jointes à l'envie que la fortune des Spencers excitoit, firent un si prompt effet, que l'ancienne Confédération fut renouvellée. Comme les Barons liguez avoient tout à craindre de l'habileté des Ministres, ils ne perdirent point un tems qui leur étoit précieux, à présenter des Requêtes au Roi, comme ils avoient fait au sujet de Gaveston. Une semblable conduite n'auroit produit d'autre effet, que de donner à leurs ennemis le tems de se préparer. Ainsi, sans donner à connoitre leurs desseins, ils prirent la resolution de lever des Troupes avec autant de secret & de diligence qu'il seroit possible, & de surprendre le Roi & les Favoris, avant qu'ils eussent le tems de prendre aucunes mesures. Ce dessein fut exécuté avec tant de promptitude, qu'en très peu de tems, ils assemblerent onze mille hommes, avec quoi ils ne craignirent point de se mettre en campagne. Leur premier exploit fut le saccagement des Ter-

Spencer abuse de sa faveur.

Spencer son Pere est fait Comte de Winchester. Son caractere.

Le Comte de Lencastre anime les Grands contre les Spencers.

1320. Ils renouvellent leur Ligue, & prennent les armes.

res des Spencers, dont ils donnerent la commission à Hugues Mortimer, qu'on nommoit le *Jeune*, pour le distinguer de son Oncle qui portoit le même nom. Il s'en acquitta d'une maniere si rude, & avec si peu de ménagement pour les Favoris, qu'en peu de jours il leur causa un dommage de plus de soixante-mille livres sterling. Ce coup étant fait, les Barons députerent au Roi quelques-uns de leur Corps pour lui présenter une Requête, par laquelle ils demandoient l'éloignement des deux Spencers. Edouard se sentant peu en état de reprimer leur audace, renvoya l'affaire au Parlement. Il ne doutoit nullement qu'il n'eût assez de crédit parmi les Communes, pour proteger ces deux Ministres. Mais la résolution que les Seigneurs prirent de demeurer armez, rompit toutes ses mesures. Plusieurs Membres du Parlement étant à la dévotion des Seigneurs, d'autres étant intimidez par l'Armée, & tous en général estimant trop peu les Spencers pour vouloir rien hazarder en leur faveur, ces deux Favoris furent bannis du Royaume, sans qu'il fût possible au Roi de parer le coup. On appella cette Assemblée *le Parlement des bandes blanches*, à cause de certaines marques blanches que les partisans des Seigneurs portoient pour s'entre-connoître. Quelques efforts que le Roi pût faire pour s'opposer à cette violence, il se vit contraint de ceder à une force majeure, à laquelle il n'y avoit pas moyen de résister. Spencer le Pere étant alors absent du Royaume pour les affaires du Roi, le Fils fut ignominieusement conduit à Douvre, où on le fit embarquer, avec de grandes menaces s'il entreprenoit jamais de remettre le pied dans le Royaume.

EDOUARD II. 1320.

Les Seigneurs demandent l'éloignement des deux Favoris,

Qui sont bannis par le Parlement.

Act. Publ. T. III. pag. 891.

Edouard ressentit vivement cet affront, & jura de s'en venger. Mais peut-être auroit-on trouvé le moyen de l'appaiser, si la Reine qui, en semblables occasions, avoit accoutumé de servir de Médiatrice entre le Roi & les Seigneurs, n'eût cessé de rendre à ceux-ci les mêmes offices. Bien loin de faire des efforts pour rallentir la colere du Roi, elle prit soin de l'exciter à la vengeance, étant outrée d'un affront qu'elle venoit de recevoir de l'un d'entre eux, & dont elle rejettoit la faute sur tout le Parti. Voici quel étoit le sujet de son ressentiment.

Pendant qu'Edouard étoit si fort animé contre les Seigneurs, Isabelle ayant formé le dessein d'aller en pélerinage à Cantorberi, avoit envoyé devant quelques-uns de ses Domestiques pour lui préparer un logement dans le Château de Leeds, appartenant à *Barthelemi Baldesmere* l'un des Barons conféderez. Comme tous ceux de ce Parti étoient alors dans une extrême défiance à l'égard du Roi, l'Officier qui commandoit dans ce Château, en refusa l'entrée aux gens de la Reine. Il y en eut même un de tué. Bien loin que Baldesmere pensât à desavouer l'action de cet Officier, sur les plaintes qui lui en furent faites, il eut l'audace d'écrire à la Reine une Lettre très insolente, dans laquelle il approuvoit expressément tout ce qui s'étoit passé. Il étoit difficile que cette Princesse, qui étoit fiere & vindicative, souffrît cette injure sans

Affront fait à la Reine par un des Seigneurs liguez.

Act. Publ. T. III. pag. 897.

EDOUARD II. 1320.

s'en ressentir. Comme elle voyoit bien que l'union des Barons étoit l'unique cause de l'insolence de Baldesmere, elle crut que, pour pouvoir se vanger plus aisément de celui-ci, elle devoit faire des efforts pour rompre cette Confédération. Le Roi son Epoux attendoit patiemment une occasion favorable pour exercer sa vengeance : mais celle d'une femme ne sauroit souffrir de retardement. Dans le dessein où la Reine étoit de porter Edouard à la hâter autant qu'il seroit possible, elle lui persuada que cette conjoncture lui étoit avantageuse, pour se tirer de la sujettion où il se trouvoit : qu'en se hâtant de punir le Commandant de Leeds, comme il le méritoit, il inspireroit une telle terreur aux Barons qui ne s'attendoient à rien moins, qu'ils ne penseroient pas même à se défendre, quand ils le verroient les armes à la main, & en état de les ranger à leur devoir par la force. Edouard ayant gouté ce conseil, donna des ordres pour lever des Troupes. Mais, de peur d'y rencontrer quelque obstacle, & afin de rassurer ses Sujets qui commençoient à prendre l'allarme de cette levée, il publia une Proclamation, dans laquelle il protestoit, qu'il ne prenoit pas les armes pour faire la Guerre à son Peuple, mais uniquement, pour punir l'insolence d'un Particulier. Cette Proclamation ayant produit un bon effet parmi le Peuple, & les Barons n'ayant pas cru devoir engager le Royaume dans une Guerre Civile pour l'amour d'un simple Officier, le Roi leva une Armée sans opposition. Dès qu'elle fut en état de marcher, il alla sans differer assieger le Château de Leeds ; & s'en étant rendu maitre, il fit pendre le Commandant, avec quelques autres Officiers de la Garnison. Cet heureux succès lui ayant fait oublier sa protestation, il se servit des armes qu'il avoit à la main, pour se venger de ses ennemis. Dans cette résolution, il assiegea quelques autres Châteaux appartenans aux Barons, & en particulier celui de WARWICK, dont il vint à bout avec la même facilité. Dès qu'il crut s'être rendu assez redoutable, il rappella Spencer le jeune, qui depuis son bannissement faisoit le métier de Corsaire, particulierement contre les Vaisseaux Anglois.

Elle excite le Roi à la vengeance.

Le Roi leve des troupes, & publie une Proclamation pour rassurer le Peuple. *Act. Publ. T. III. pag. 898.*

Il prend le Château de Leeds & fait pendre le Commandant.

Il rappelle Spencer le Jeune. *Ibid. Pag. 907.*

Edouard continuant ses progrès, depuis le retour de son Favori, mit dans une consternation inexprimable les Barons confédérez, qui n'avoient pris aucune mesure pour se défendre. Ils auroient bien souhaité en cette occasion, d'avoir l'assistance de la Reine ; mais elle étoit trop irritée contre eux, pour vouloir les écouter. Dans cette fâcheuse situation, ils se virent exposez à la rage de leurs ennemis, qui ne les épargnerent pas. Cependant le Roi, de sa seule autorité, cassa la Sentence de bannissement donnée contre les Spencers, & fit revenir le Pere dans le Royaume, comme il avoit déja rappellé le Fils. La diligence du Roi avoit jetté les Barons dans un si terrible embarras, qu'ils ne savoient quel parti prendre. Son Armée étoit au milieu du Royaume, prête à fondre sur les plus hardis. Le Peuple, ainsi qu'il arrive

Les Barons se trouvent dans un fâcheux état.

Spencer le Pere est aussi rappellé.

Pag. 907.

ordinairement en semblables occasions, se rangeoit du côté du plus fort, de peur de se voir opprimé avant que les Barons fussent en état de le proteger. Dans cette extremité, la plupart des Seigneurs liguez prirent le parti de se soumettre à la merci du Roi, & ce furent ceux qui agirent le plus sagement. Quant à ceux qui refuserent de suivre la même route, il y en eut plusieurs qui furent arrêtez & exécutez; quelques-uns chercherent un azyle au-delà de la Mer, & d'autres furent enfermez dans diverses prisons. Du nombre de ces derniers se trouva Mortimer le jeune, que les Spencers firent étroitement resserrer dans la Tour, mais qui sans doute n'auroit pas été traité si favorablement, si une puissante intercession ne lui eût sauvé la vie.

Plusieurs des Barons se soumettent au Roi.

D'autres sont punis. *Act. Publ. T. III. pag. 927.*

Mortimer le Jeune est mis à la Tour.

1322.

Le Comte de Lencastre marche vers l'Ecosse.

La Faction du Comte de Lencastre se trouvant extremement affoiblie, par la défection, la fuite, la prison, ou la mort de ses partisans, ce Seigneur, avec le peu de Troupes qu'il put assembler, se vit contraint de prendre la route du Nord. Il n'avoit point d'autre ressource que dans la protection des Ecossois, qui lui avoient promis du secours: mais il falloit l'aller joindre. La route qu'il tenoit, & quelques Lettres interceptées, firent connoitre au Roi quel étoit son dessein. Pour le prévenir, il donna ordre au Chevalier *Harclay*, Gouverneur de Carlisle, d'assembler autant de Troupes qu'il pourroit, & d'aller au-devant du Comte pour lui couper les passages, ou pour l'amuser du moins, pendant qu'il le poursuivroit lui-même avec son Armée. Quelque diligence que le Comte de Lencastre pût faire, & quelques précautions qu'il prît pour retarder la marche du Roi, en ruïnant le païs qu'il laissoit derriere lui, il se vit contraint de s'arrêter, après avoir passé la *Trente* sur le pont de Burton, afin d'en disputer le passage à l'Armée qui le poursuivoit. Mais Edouard s'étant retiré, pour aller chercher un autre passage, le Comte résolut de l'attendre de pied ferme. Néanmoins, soit par scrupule, ou par la crainte que la superiorité des forces du Roi lui inspiroit, il changea bien-tôt de résolution. Dans l'espérance de pouvoir se tirer de cet embarras, il s'avança jusqu'à Burgh, où couloit une autre Riviere qui n'offroit aucun autre passage, que par un pont que le Chevalier Harclay gardoit. Ainsi, dans l'extremité où il se trouvoit réduit, il falloit nécessairement, ou se résoudre à combattre le Roi qui le talonnoit, ou tâcher de forcer ce passage, avant que l'Armée Royale l'eût atteint. Il prit ce dernier parti, & sans perte de tems, il fit attaquer le pont. La vigoureuse résistance des ennemis, la mort du Comte de Hereford (1) qui fut tué au commencement du combat, & la peur que les Troupes de Lencastre eurent d'être surprises par le Roi qui s'avançoit, les décou-

Le Roi le poursuit,

& l'atteint; mais il ne peut l'attaquer.

Le Comte de Lencastre fait attaquer un pont gardé par Harclay.

(1) *Humphroy de Bohun*, qui épousa *Elisabeth* Fille d'*Edouard I.*, & Veuve du Comte de *Holland*. On dit qu'un Soldat *Gallois* le perça de dessous le Pont, par une fente. TIND.

EDOUARD II. 1322. ragerent tellement, qu'au lieu de continuer l'attaque, elles prirent la fuite, & se disperserent dans la campagne. Harclay s'appercevant de ce désordre, passa promptement le pont, & se mit à la poursuite des fuyards, parmi lesquels il fit un grand nombre de prisonniers. Le Comte de Lencastre, qui faisoit des efforts inutiles pour rallier ses gens, ayant trop longtems conservé l'espérance d'y réussir, ne put éviter le malheur d'être pris lui-même, avec quatre-vingts-quinze Barons ou Chevaliers, & d'être conduit au Château de Pontfract. Ce malheureux Prince se vit d'abord exposé aux insultes des soldats, qui l'appelloient par moquerie *le Roi Arthur*, à cause de certaines Lettres qu'on avoit interceptées, où il étoit désigné par ce nom. Mais ce ne fut pas là ce qu'il eut à souffrir de plus rigoureux. Peu de jours après, le Roi s'étant rendu à Pontfract, le fit comparoitre en Jugement devant un petit nombre de Pairs qui l'accompagnoient (1), parmi lesquels se trouvoient les deux Spencers. Ce fut par cette Assemblée faite à la hâte, & peu nombreuse, que ce Prince fut condamné à mourir de la mort des Traitres. Mais en faveur de sa naissance, le Roi voulut bien lui épargner l'infamie de ce supplice, & se contenter de lui faire couper la tête. Neuf autres Seigneurs de son parti furent condamnez par la même Sentence, & exécutez à YORCK. Le Lord Baldesmere, premiere cause de cette Guerre, & quatre autres Seigneurs, souffrirent la même peine à Londres, à Windsor, à Cantorbery, & à Glocester, afin de jetter l'épouvante dans tout le Royaume. Jamais, depuis la Conquête des Normans, les échafauts n'avoient été souillez d'une plus grande quantité de sang Anglois, qu'ils le furent en cette occasion (2). Ces inhumanitez furent attribuées aux Spencers, qui acheverent par là de se rendre odieux à tout le monde, & d'exciter dans le cœur de la Noblesse un desir de vengeance qui ne fut enfin que trop assouvi.

Il est fait prisonnier.

Le Roi lui fait trancher la tête. *Ibid. pag.* 936.

Baldesmere & plusieurs autres sont exécutez.

Les Spencers se rendent fort odieux.

1323. Expédition d'Edouard en Ecosse.

Edouard se persuada qu'après avoir eu de si heureux succès contre ses Sujets, il ne pouvoit que s'être rendu très redoutable aux Ecossois. Dans cette pensée il prit la résolution de marcher vers l'Ecosse, plein d'esperance de surprendre Robert, & de réparer par une seule expédition, toutes les pertes qu'il avoit faites depuis le commencement de son Regne. Pendant qu'il fut dans ses propres États, il trouva des vivres en abondance. Chacun s'empressoit d'en apporter à son Armée,

(1) Le Duc de *Lencastre* parut devant les Comtes de *Kent*, de *Warren*, de *Winchester*, d'*Athol*, & *Angos*. Dugdale. TIND.

(2) *Speed* nous a conservé la Liste suivante, des noms des Barons qui furent exécutez à mort. Le Comte de *Lancastre*, les Lords *Warren-Liste*, *Guill. Tochet*, *Thomas Mandute*, *Henri de Bradburn*, *Guill. Cheney*, à *Pontefract* : *Roger Clifford*, *Jean Mowbray*, *Jocelin d'Eivill*, à *Yorck* : *Jean Gifford*, à *Glocester* : *Henri Teyes*, à *Londres* : *François de Aldenham*, à *Windsor* : *Barthelemi de Baldesmere*, & *Barthelemi d'Ashburnham*, à *Cantorbery*. Outre ceux qui furent pendus avec des chaines, on emprisonna soixante & douze Chevaliers, qui furent ensuite mis en liberté, après avoir payé de grosses Amendes, comme dit *De la More*. TIND.

moins par affection que par crainte. Mais s'étant mal à propos imaginé qu'il trouveroit les mêmes facilitez dans le païs ennemi, il s'y vit tout à coup dans une disette effroyable. Ainsi, bien loin de pouvoir marcher plus avant, il fut contraint de s'en retourner en hâte, comme il lui étoit déja arrivé une autre fois, sans que cette expérience l'eût rendu plus sage. Mais ce ne fut pas là toute la honte qu'il reçut de cette Expédition mal concertée. Il avoit à peine commencé à reprendre la route de ses Etats, que Robert se mit à ses trousses, & le poursuivit jusqu'en Angleterre même. Il l'atteignit enfin à *Blackmor*, où il lui enleva tout son bagage, & fut même sur le point de le faire prisonnier. L'Armée Angloise s'étant toute dispersée en cette occasion. Robert poursuivit sa marche, ravageant tout le païs ennemi par le fer & par le feu, jusques sous les murailles d'YORCK. Enfin, après avoir brûlé le Monastere de *Rippon*, & rançonné celui de *Beverley*, il s'en retourna dans son païs chargé de butin. Quelque sujet qu'eût ce Prince d'esperer de grands avantages de la continuation de la Guerre, il ne laissa pas d'entrer en négociation pour une Treve, qui fut enfin conclue le 13. de Mai de l'année suivante, pour treize ans. Il consentit d'autant plus volontiers à cette Treve, qu'il ne pouvoit se dispenser de donner quelque relâche à ses Sujets épuisez par une si longue Guerre. D'ailleurs, il esperoit de se reconcilier par ce moyen avec la Cour de Rome, qui lui faisoit entendre, que son absolution & de la levée de l'Interdit dépendoient de cette condescendance.

EDOUARD II. 1323.

Il est obligé de s'en retourner.

Il est suivi & battu par Robert,

qui ravage l'Angleterre.

Treve de treize ans entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Act. Publ. T. III. pag.* 1022.

La soumission des Anglois, & la Treve faite avec l'Ecosse, pour plusieurs années, mirent Edouard précisément dans la situation qui convenoit le mieux à son naturel. Il se trouvoit sans occupations qui le détournassent de ses plaisirs, & il possedoit un Royaume paisible, dont il pouvoit remettre le Gouvernement entre les mains de ses Favoris, sans crainte d'être contrôlé par ses Sujets. C'étoit un bonheur auquel il n'avoit pu parvenir que cette année, qui étoit la seiziéme de son Regne. Cependant, la satisfaction dont il jouissoit, ne laissoit pas d'être quelquefois troublée par le souvenir du passé. La mort du Comte de Lencastre, dont il commençoit à se repentir depuis qu'il se trouvoit dans un état plus tranquille, lui causoit de tems en tems de fâcheux remords. Cela parut manifestement par la réponse qu'il fit à certains Seigneurs, qui lui demandoient la grace d'un Criminel condamné à mort! *Est-il possible*, s'écria-t-il, *qu'un scélerat, tel que celui-ci, trouve tant d'amis qui me demandent sa grace, & qu'il ne se soit trouvé personne qui ait voulu me solliciter pour le Comte de Lencastre, mon proche parent? Non, il ne sera pas dit qu'après avoir fait mourir un Prince, je pardonne à un coquin qui a si bien mérité la mort.*

Edouard se repent d'avoir fait mourir le Comte de Lencastre.

Le caractere de Thomas, Comte de Lencastre, n'étoit gueres moins équivoque que celui du Comte de Leicester, dont il a été parlé dans le Regne de Henri III. Les partisans du Roi & des Spencers le trai-

Incertitude touchant le Caractere du Comte de Lancastre.

EDOUARD II. 1323.

toient de traitre & de scélerat ; qui, ayant été pris les armes à la main contre son Roi, avoit été justement condamné. Mais le Peuple en général avoit sa mémoire en vénération, le regardant comme un véritable Martyr de la Liberté. Immédiatement après sa mort, on couroit en foule à son tombeau (1), où l'on prétendoit qu'il se faisoit divers Miracles. Le Roi fut même obligé d'enjoindre très expressément à l'Evêque de Londres, de faire cesser la superstition des Peuples de son Diocèse, qui alloient faire leurs prieres devant un portrait de ce Comte, qu'on avoit mis dans l'Eglise de S. Paul. Selon les apparences, l'incertitude touchant le caractere de ce Prince auroit duré plus longtems, si deux choses n'eussent déterminé les esprits en sa faveur. La premiere fut la punition du Chevalier Harclay, qui, ayant été fait Comte de Carlisle, pour récompense du service qu'il avoit rendu au Roi, tomba dans la disgrace des Spencers, & eut la téte tranchée. On l'accusa d'avoir entretenu intelligence avec les Ecossois. La seconde fut la canonisation de ce même Prince (2), qui se fit en 1389. à la requisition d'Edouard III, fils de celui qui lui avoit ôté la vie. Après cela, il n'y eut plus aucun lieu de douter de la pureté de ses intentions. Du moins, il ne fut plus permis de diffamer ouvertement sa mémoire.

Disgrace de Harclay.

Le Comte de Lencastre est canonisé.

Grand pouvoir des Spencers.

La mort de ce Prince, & le supplice des divers autres Seigneurs du même parti, avoient mis les Spencers au haut de la roue. Comme il ne se trouvoit plus personne qui fût en état de leur faire tête, ces deux Ministres faisoient, au nom du Roi, tout ce qu'ils croyoient convenable à leurs intérêts, sans se mettre en peine de ménager les restes d'un Parti entierement réduit aux abois. S'ils avoient su moderer leur passion, & résister au plaisir de la vengeance, il n'y a point de doute qu'ils ne se fussent maintenus dans le haut degré de fortune où ils étoient montez. Ils auroient même fait passer à leur Maitre une vie douce & tranquille. Mais où trouve-t-on des gens de ce caractere ? Ceux-ci, pour achever de se venger de leurs ennemis, rejetterent le Royaume dans des troubles plus grands & plus funestes que ceux qui venoient d'être appaisez. Non contens d'avoir fait mourir les principaux du Parti opposé, d'en avoir dépouillé d'autres de leurs biens, & d'en avoir fait condamner un grand nombre d'autres à un bannissement perpétuel, ils crurent qu'il manqueroit encore quelque chose à

Ils persécutent leurs ennemis.

(1) Le Comte de *Lencastre* fut enterré dans l'Eglise du Prieuré de *Pontefract*. Le Prieur & les Moines ayant publié qu'il se faisoit des Miracles à son Tombeau, le bruit s'en répandit si fort, que le Roi fut obligé d'ordonner qu'on fermât l'Eglise. La Lettre du Roi à l'Evêque de *Londres* au sujet du Portrait de ce Seigneur, est dans le Vol. III. pag. 1033. des *Actes Publics*. TIND.

(2) Le Pape fut sollicité de canoniser le Comte de *Lencastre*, en 1327 ; & le Roi *Edouard III*. donna la permission de bâtir une Chapelle au lieu où ce Seigneur avoit été décapité : mais la Canonisation ne fut faite que sous le Regne de *Richard II*, en 1389. TIND.

leur

leur sureté, s'ils ne se délivroient pas de trois hommes qui leur causoient de l'inquiétude, & contre lesquels ils étoient extrêmement animez. C'étoient les Evêques de Lincoln & de Hereford, & Roger Mortimer le jeune. Ce dernier, qui leur avoit causé beaucoup de dommage, se trouvoit entre leurs mains, étant actuellement prisonnier à la Tour.

EDOUARD II. 1323.

La perte de Roger Mortimer, & des Evêques de Hereford & de Lincoln est résolue.

Adam Orleton, Evêque de Hereford, étoit parvenu à cette Dignité, par la faveur du Pape Jean XXII, malgré tous les efforts que le Roi avoit faits pour y mettre obstacle. Ce Prélat, qui avoit peu ménagé la Cour en cette occasion, avoit bien jugé que le Roi ne manqueroit pas de se venger de lui, s'il en trouvoit les moyens. Par cette raison, il s'étoit jetté dans le parti du Comte de Lencastre, afin de se mettre à couvert de la persécution qu'il avoit sujet de craindre. Les affaires ayant tourné tout autrement qu'il ne se l'étoit proposé, & le Roi conservant un extrême ressentiment contre lui, sa perte fut résolue. Pour cet effet, il fut cité à venir répondre devant la Cour Royale, sur l'accusation de Haute-Trahison, qui avoit été intentée contre lui. Il comparut; mais il refusa de répondre ailleurs que devant la Cour Ecclésiastique, se fondant sur les privileges de son Ordre. Ce refus ne lui auroit pas beaucoup servi, s'il n'eût pas été appuyé par les Archevêques de Cantorberi & de Dublin. Ces Prélats, regardant la Sentence que la Cour du Roi alloit prononcer, comme une infraction manifeste des immunitez de l'Eglise, s'en allerent, en compagnie de plusieurs autres Evêques, interdire aux Juges Royaux la connoissance de cette affaire. En même tems, ils les menacerent de l'Excommunication, s'ils osoient passer plus avant. Quelque envie que le Roi & ses Ministres eussent de se défaire de ce Prélat, les oppositions du Clergé empêcherent les Juges de prononcer la Sentence, & l'affaire fut renvoyée au Parlement. Mais en attendant la fin du procès, le Roi fit saisir le temporel de l'accusé.

Ils attaquent l'Evêque de Hereford & trouvent de l'opposition.
Act. Publ. T. III. pag. 617. 637.

L'Evêque de Lincoln, qui se trouvoit dans le même cas, comprenoit assez, par la démarche que le Roi venoit de faire, ce qu'il devoit attendre pour lui-même, en cas que l'Evêque de Hereford fût condamné. Un interêt commun formant entre ces deux Prélats une liaison très étroite, ils s'appliquerent à chercher ensemble les moyens d'exciter des troubles qui les missent à couvert de la veangeance du Roi. Malheureusement pour ce Prince, ils n'y réussirent que trop bien.

Les deux Evêques s'unissent ensemble.

Roger Mortimer le Jeune n'étoit pas, ou du moins ne paroissoit pas être dans des circonstances si favorables. Retenu dans une étroite prison, & n'ayant aucun caractere qui pût l'arracher à la vengeance des Favoris qui étoient extraordinairement animez contre lui, il s'attendoit à payer de sa tête les maux qu'il leur avoit faits. En effet, il fut condamné à mort : mais il trouva une puissante intercession auprès du Roi, qui, malgré les sollicitations de ses Favoris, changea sa peine en

Mortimer est condamné.

Le Roi lui fait grace de la vie.

EDOUARD II. 1323.

une prison perpétuelle. C'étoit beaucoup pour Mortimer, que d'avoir évité la mort. L'état où il se trouvoit, sembloit demander qu'il attendît avec patience, que le tems amenât quelque changement en sa faveur. Mais un moyen si lent & si incertain n'étoit pas capable de calmer ses inquiétudes. Soit qu'il craignît que tôt ou tard le Roi ne se laissât gagner par ses ennemis, ou qu'il comptât sur la même protection qui lui avoit déja sauvé la vie, il entra dans de nouveaux complots. Tout prisonnier qu'il étoit, il tenta de se rendre maitre de la Tour, & en même tems du Château de Wallingford, par le moyen de ses amis. Ce complot ayant été découvert, un de ceux qu'il avoit employez fut condamné au gibet, lui-même subit une seconde fois la même Sentence. Cependant il obtint encore sa grace.

Il fait de nouveaux Complots.

Il est condamné une seconde fois & il obtient encore sa grace.

Remarque sur ce sujet.

Quand on fait réflexion sur le grand crédit des Spencers, sur leur humeur vindicative, & sur le sujet qu'ils avoient de haïr personnellement Mortimer; on ne peut qu'être convaincu, que la protection qui l'arrachoit à leur vengeance, devoit être bien puissante. D'un autre côté, si l'on repasse toutes les circonstances de ce Regne, on trouvera qu'il n'y a point d'apparence qu'aucune autre personne que la Reine, ait pu obtenir une pareille faveur du Roi, contre l'interêt & les sollicitations des Ministres. Cette conjecture se trouve appuyée par la conduite scandaleuse que cette Princesse tint depuis avec Mortimer; d'où l'on peut inferer, que leur bonne intelligence avoit commencé longtems avant qu'elle éclatât aux yeux du Public. On peut encore ajouter, pour confirmer cette pensée, ce que tous les Historiens rapportent unanimement, que la Reine se plaignoit sans cesse des rigueurs qu'on exerçoit contre les partisans du feu Comte de Lencastre. Cela donne lieu de présumer, que Mortimer étoit le principal sujet de ses plaintes. De plus, ce fut en même tems que les Spencers commencerent à chagriner la Reine Isabelle; tellement que, par leurs persécutions, ils l'obligerent à se plaindre au Roi de France son Frere, qu'elle n'étoit regardée que comme une servante dans la maison du Roi son Epoux. Or il ne paroit pas que les Favoris eussent d'autres sujets de lui donner du chagrin, que la protection qu'elle accordoit à Mortimer leur ennemi. Toutes ces raisons me persuadent que, dès ce tems-là, Isabelle vivoit en bonne intelligence avec Mortimer, & que la protection ouverte dont elle l'honoroit, attira sur elle-même la vengeance des Favoris. Les chagrins qu'elle en reçut, la porterent à chercher les moyens de se venger à son tour. C'est là véritablement la source des évenemens que nous allons voir, touchant laquelle les Historiens se sont expliquez fort obscurément. Ajoutons tout d'une suite, pour ne revenir à Mortimer que quand il en sera tems, que bien-tôt après, ce jeune homme trouva le moyen de se sauver de la Tour, & de se tenir caché quelque tems en Angleterre, malgré les perquisitions qu'on fit faire pour tâcher de l'arrêter. Quoiqu'on se servît pour cela d'un

La Reine s'attire des chagrins de la part des Spencers.

Mortimer se sauve de la Tour & se retire en France.

moyen qui manque rarement de réüssir (1), il eut le bonheur d'échaper à cette recherche, & de se retirer en France. Apparemment il étoit caché en quelque endroit, où l'on n'auroit osé le chercher. Rapportons présentement les funestes effets que produisirent l'amour, l'ambition, la vengeance, qui agitoient alors les principales personnes de la Cour.

Affaires d'Edouard avec la Cour de France.

La paix qu'Edouard I. avoit faite avec la France, subsistoit toujours, sans que certains démêlez qu'il y avoit eu entre les deux Couronnes, sous les Regnes de *Louis Hutin* & de *Philippe le Long*, Fils & Successeurs de *Philippe le Bel*, eussent été capables de la rompre. Depuis que *Charles le Bel* étoit monté sur le Trône de France, après la mort de ses Freres, ces differends s'étoient considerablement accrus, à l'occasion de la jurisdiction que ce Prince prétendoit avoir sur la Guienne, en qualité de Seigneur Souverain de ce Duché. Il y a même apparence que Charles, mécontent des mauvais traitemens que la Reine Isabelle sa Sœur recevoit en Angleterre, cherchoit des occasions de donner à Edouard des marques de son ressentiment. Un accident imprévu, arrivé en Guienne, lui donna lieu de se satisfaire. C'est de là que prirent leur origine tous les malheurs qui fondirent, dans la suite, sur la tête du Roi d'Angleterre.

Affaire qui donne au Roi de France une occasion pour se saisir de la Guienne.

Dans un Bourg de l'Agenois, nommé *Saint Sardos*, dépendant de la Terre de Montpezat, il s'étoit commis certain excès, sur lequel les Officiers qu'Edouard tenoit en Guienne négligerent de rendre justice. Cette négligence donna lieu aux interessez d'en porter leurs plaintes au Roi de France, comme Seigneur Souverain. Charles ne laissa pas échaper cette occasion de faire valoir ses droits sur la Guienne. Il fit donner par la Cour des Pairs un Arrêt, qui condamnoit le Seigneur de Montpezat, & quelques autres Gentilshommes Gascons, au bannissement, & confisquoit leurs Châteaux au profit de la Couronne de France. En vertu de cet Arrêt, donné sans appeller le Roi d'Angleterre, ni ses Officiers, Charles voulut se mettre en possession du Château de Montpezat; mais il fut prévenu par les Anglois, qui y mirent une forte Garnison. Cette résistance donna lieu à un autre Arrêt, qui déclaroit la Garnison criminelle de felonie, pour s'être opposée à l'exécution du premier. Cependant, le Roi de France fit lever des Troupes dans le Perigord, & dans les Provinces voisines, à dessein de faire assieger le Château. Pour donner plus de couleur à cet armement, il se plaignit, qu'Edouard ne lui avoit pas rendu hommage pour la Guienne & pour le Comté de Ponthieu; & par là il se prépara un prétexte de confisquer ces Provinces, en cas que ses armes eussent le succès qu'il s'en promettoit. On vit en effet que son dessein n'étoit

(1) Cette maniere d'arrêter les criminels, s'appelle en Anglois *Hue and Cry*, sur quoi voi. *Smith, de Republicâ Anglorum*. RAP. TH.

EDOUARD II. 1324.

pas de prendre seulement un Château, puisqu'il envoya une puissante Armée dans la Guienne, sous la conduite de Charles de Valois son Oncle, qui s'y empara de diverses Places. Il est certain, que rien n'étoit plus éloigné de la pensée d'Edouard, que de vouloir entrer en Guerre avec la France; & néanmoins, il ne fit aucune démarche pour l'éviter. Au-lieu de donner quelque satisfaction au Roi son Beau-Frere, en rendant justice aux interessez dans l'affaire de S. Sardos, & en lui offrant l'hommage auquel il étoit obligé, il garda toujours son caractere, qui lui faisoit négliger les affaires les plus importantes, pour ne s'attacher qu'à des bagatelles. Véritablement, il envoya des Commissaires en Guienne, avec un ordre public de faire des informations touchant l'affaire de S. Sardos. Mais leur commission secrete portoit, de faire tous leurs efforts pour obliger les plaignans à se désister de leur Appel; ce qui n'étoit pas travailler à la satisfaction du Roi de France. Quant à l'hommage, quoiqu'il ne prétendît pas le disputer, il se défendit de le rendre, sur ce qu'il n'avoit pas été sommé dans les formes. Cependant, il envoya le Comte de Kent son Frere, commander en Guienne; mais avec si peu de Troupes, que ce Prince n'osant pas tenir la Campagne, se renferma dans *la Reole*, où il fut assiegé, & enfin obligé de capituler.

Charles de Valois fait de grands progrès en Guienne.

Act. Publ. T. IV. pag. 9.

Avant que le Comte de Kent passât en Guienne, il avoit été envoyé à Paris, pour tâcher d'accommoder le differend qui s'étoit émû entre les deux Couronnes. Il étoit même convenu avec la Cour de France, d'un Traité que le Roi son Frere refusa de ratifier. Ce fut là le sujet d'une longue Négociation, qui ne servit qu'à donner au Comte de Valois le tems de pousser ses progrès dans la Guienne. Enfin, Edouard voyant que ce Duché étoit dans un danger manifeste, voulut faire quelques préparatifs, qui donnerent occasion à la Cour de France d'équipper une Flotte, pour l'opposer à celle que les Anglois devoient mettre en mer. Les Spencers, toujours attentifs aux occasions de chagriner Isabelle, se servirent de celle-ci pour la dépouiller du Comté de Cornouaille, qui lui avoit été assigné pour sa dépense particuliere. Ils insinuerent au Roi, qu'il étoit dangereux de laisser ce païs entre les mains de la Reine, dans le tems qu'on étoit en Guerre contre le Roi son Frere. Ils ajouterent, que, selon les apparences, la Flotte que les François équipoient, étoit destinée à faire une invasion de ce côté-là. Il n'en fallut pas davantage pour obliger Edouard à reprendre cette Province, d'une maniere outrageante pour la Reine, sans dissimuler qu'il la croyoit capable d'entretenir une correspondance criminelle avec les ennemis de l'Etat. Cet affront, qu'elle ressentit vivement, joint à tant d'autres sujets de mécontentement qu'elle avoit contre les Spencers & contre le Roi, hâta vraisemblablement le projet dont on va voir le détail.

Négociations à Paris.

Act. Publ. T. IV. pag. 63. 98. 100.

Les Spencers causent du chagrin à la Reine.

1325. Bien qu'Edouard fît quelques préparatifs pour la Guerre, ce n'étoit

pas de la force de ses armes qu'il attendoit la restitution de ce qui lui avoit été enlevé. Il fondoit sa plus grande esperance sur le Pape, qui ayant été choisi pour Médiateur entre les deux Couronnes, lui faisoit esperer une bonne issue de cette affaire. Pour travailler à cet accommodement, le Pontife envoya deux Nonces à Paris, où des Ambassadeurs d'Angleterre se rendirent aussi. Mais la négociation alloit si lentement, que les Anglois ne purent s'empêcher de témoigner de l'impatience. Comme ils paroissoient disposez à s'en retourner, une personne considerable de la Cour de France en prit occasion d'insinuer aux Nonces, que si le Roi d'Angleterre vouloit envoyer la Reine sa Femme à Paris, il n'y avoit point de doute qu'elle n'obtînt du Roi son Frere beaucoup plus que les Ambassadeurs ne pouvoient esperer. Les Nonces ayant fait cette ouverture aux Plénipotentiaires Anglois, ceux-ci resolurent que l'Evêque d'Exceter (1), l'un d'entre eux, feroit un voyage à Londres, pour persuader à leur Maitre de suivre la voye qu'on leur avoit indiquée. Ce détail se voit dans une Lettre qu'Edouard écrivit au Pape sur ce sujet, inserée au Recueil des Actes Publics. Ce ne fut donc pas un expédient inventé par les Spencers pour se délivrer de la Reine, ainsi que quelques-uns l'ont avancé, puisque ce projet vint premierement de la Cour de France. Il y a beaucoup plus d'apparence, que ce fut la Reine elle-même qui fit secretement agir le Roi son Frere, afin d'avoir une occasion d'aller à Paris, & d'y commencer l'exécution du complot qu'elle avoit formé contre le Roi son Epoux & contre ses deux Favoris. Quoi qu'il en soit, cette proposition ayant été examinée dans le Conseil d'Edouard, on jugea que tout expédient étoit préferable à la Guerre, dans la conjoncture où l'Angleterre se trouvoit alors. Isabelle fut donc priée d'aller en France, à quoi elle parut se déterminer dans la seule vue de procurer la Paix entre les deux Rois. Immédiatement après son arrivée à Paris, elle obtint une courte Treve, pendant laquelle elle conclut un Traité avec le Roi son Frere. Ce Traité portoit, que le Duché de Guienne seroit remis tout entier entre les mains du Roi de France: Qu'ensuite les deux Rois se trouveroient à Beauvais, où Charles, à la priere de la Reine sa Sœur, restitueroit la Guienne à Edouard, qui lui en feroit hommage: Que dans cette restitution ne seroit point compris le Païs d'Agenois, conquis en dernier lieu par la France; mais qu'il seroit permis au Roi d'Angleterre d'intenter à cet égard un procès devant la Cour des Pairs, où l'on rendroit justice: Que si la Cour ordonnoit qu'Edouard fût remis en possession de ce Païs-là, il s'obligeoit à payer au Roi de France une certaine somme pour les frais de la Guerre; mais qu'il ne payeroit rien, s'il étoit débouté de ses prétentions. Le jour qui suivit la signature du Traité, les Commissaires de France, pour

EDOUARD II. 1325

Le Pape envoye deux Nonces à Paris pour travailler à un accommodement entre les deux Rois.

Act. Publ. T. IV. pag. 105.

On propose à Edouard d'envoyer la Reine sa femme à Paris.

Ibidem T. IV. pag. 140.

Edouard y consent.

Isabelle va en France & y conclut un Traité.

Ibid. pag. 153.

(1) Il se nommoit *Gautier Stapleton*. Tind.

EDOUARD II. 1325.

des raisons qu'ils ne voulurent pas expliquer, prolongerent de quinze jours le terme de l'entrevue des deux Rois, qui avoit été fixé à la fête de l'Assomption de la Vierge.

Edouard se prépare à partir pour rendre son hommage.

Quelque désavantage qu'Edouard trouvât pour lui dans ce Traité, comme il vouloit éviter la Guerre à quelque prix que ce fut, il ne laissa pas de le ratifier, & de se préparer pour aller rendre son hommage. C'étoit avec beaucoup d'inquietude que les Spencers voyoient faire ces préparatifs, sachant qu'il y avoit dans le Royaume un grand nombre de mécontens, qui pourroit profiter de l'absence du Roi, pour exciter des troubles. Un expédient qui fut trouvé dans cet intervalle, soit en France, soit en Angleterre, les tira de cet embarras. On insinua au Roi, que s'il vouloit ceder au Prince Edouard son Fils, âgé de treize ans, le Duché de Guienne & le Comté de Ponthieu, le Roi de France recevroit l'hommage du jeune Prince, & lui restitueroit les Places qu'il s'étoit engagé de rendre par le Traité. Vrai-semblablement, cette ouverture vint de la Cour de France, aussi bien que celle qui avoit procuré le voyage de la Reine à Paris. Mais on ne fit que l'insinuer au Roi comme la premiere, afin de l'engager à demander lui-même cette faveur. Quoi qu'il en soit, comme on est ordinairement enclin à se flatter, Edouard crut que, par consideration pour lui, le Roi de France avoit trouvé cet expédient, pour le dispenser d'une corvée qui lui étoit très désagreable, ou que la Reine sa Femme avoit obtenu cette grace par ses sollicitations. Ni lui, ni les Spencers, ne s'apperçurent point du venin qui étoit caché sous cette proposition, en apparence très avantageuse. Ils ne doutoient nullement que l'administration de la Guienne ne demeurât toujours entre leurs mains, sous le nom du jeune Edouard, du moins pendant sa minorité. D'un autre côté, il ne paroissoit pas que la France dût trouver aucun avantage dans le changement proposé. Mais c'étoit cela même qui devoit le leur rendre suspect, puisqu'il arrive rarement qu'on fasse à autrui des propositions avantageuses, sans que ceux qui les font y trouvent quelque profit pour eux-mêmes, quoique d'abord il n'en paroisse rien. Néanmoins, comme Edouard ne soupçonnoit point la Reine sa Femme, il accepta sans balancer cette proposition, qui le dispensoit d'un voyage qu'il n'auroit fait qu'avec beaucoup de repugnance. C'étoit, pour ainsi dire, se jetter à corps perdu dans le piege qu'on lui tendoit, l'unique but de la Reine, dans toute cette intrigue, étant d'attirer le Prince son Fils auprès d'elle, & de se servir de lui pour ruiner le Roi son Epoux.

On lui propose de ceder la Guienne au Prince son Fils.

Il accepte la proposition.

Remarques qui font voir que Charles le Bel agissoit de concert avec la Reine sa Sœur.

Il n'y a presque aucun lieu de douter, que le Roi Charles le Bel n'ait eu beaucoup de part à ce complot, quand on considere que ce fut de sa part que vint la premiere proposition d'envoyer Isabelle à Paris. Cela donne lieu de présumer qu'il fut aussi l'auteur de la seconde, qui tendoit à y faire venir aussi le Prince Edouard. En effet, s'il n'avoit

eu aucune vue secrete, quel avantage auroit-il pu trouver dans l'échange propofé? N'étoit-il pas plus honorable pour lui, de voir le Roi d'Angleterre à ses genoux, que son Fils. Cependant, bien loin qu'il paroisse qu'il ait formé aucune difficulté sur ce sujet, on voit dans diverses Pieces du Recueil des Actes Publics, qu'il y fit trouver de sa part toutes les facilitez possibles, par la précipitation avec laquelle cet Accord fut conclu. Le 21 d'Août, Edouard croyoit encore aller en France. Le 24. du même mois, il écrivit à Charles, pour s'excuser sur une prétendue maladie, de ce qu'il ne pouvoit se trouver à Beauvais au jour marqué. Le 2. de Septembre, il fit un transport pur & simple du Comté de Ponthieu, au Prince son Fils. Le 4. de même mois, Charles signa des Lettres Patentes, par lesquelles il consentoit à la substitution du Fils à la place du Pere, à condition que le Roi Edouard cederoit à son Fils toutes les Terres qu'il possedoit en France. Mais cette condition avoit été déja exécutée en Angleterre, deux jours auparavant, à l'égard du Comté de Ponthieu. On voit par-là, que cette Négociation fut commencée & terminée, entre le 23. d'Août, & le 4. de Septembre, tems qui paroîtra sans doute trop court, si l'on ne suppose que la Cour de France étoit déja résolue d'accorder ce qu'elle savoit bien qu'on devoit lui demander. Si la substitution du Fils à la place du Pere n'avoit eu aucune suite, on n'auroit pas lieu d'y faire beaucoup d'attention, ce fait étant peu important en lui-même. Mais il a été nécessaire d'en rapporter les circonstances, pour faire voir que c'étoit un complot formé de longue main par la Reine, & un piege qu'elle tendoit au Roi son Epoux; & en même tems, qu'elle agissoit de concert avec le Roi de France son Frere. En effet, il est bien difficile de se persuader, que cette Princesse ait eu assez d'industrie pour faire entrer le Roi Charles dans ses projets, sans que ce Prince & son Conseil s'en soient apperçus. Il y a donc beaucoup d'apparence, qu'avant que de quitter l'Angleterre, Isabelle avoit fait entendre au Roi son Frere, qu'elle souhaitoit de se tirer de la sujettion où les Spencers la tenoient, & de se délivrer des mauvais traitemens qu'elle recevoit du Roi son Epoux, à leur instigation. Ainsi, l'on peut présumer avec beaucoup de vrai-semblance, que ce fut en vue de rendre service à la Reine sa Sœur, que Charles fit faire indirectement la proposition de l'envoyer à Paris: Que ce fut encore, pour suivre le même projet, qu'il se rendit si facile dans le Traité qu'il conclut avec elle, dans un tems où il pouvoit raisonnablement esperer de se rendre maitre de la Guienne: Enfin, que ce fut dans le même dessein, qu'il consentit à recevoir l'hommage du Fils au-lieu du Pere. On ne peut presque douter que la prolongation du terme de l'hommage, sans en expliquer les raisons, ne fût une suite du même complot. On crut, sans doute, avoir besoin d'un peu plus de tems, pour persuader à Edouard d'envoyer le Prince son Fils à Paris, à quoi on se persuadoit qu'il trouve-

EDOUARD II. 1325.

Act. Publ. T. IV. pag. 163.

EDOUARD II. 1325.

roit les difficultez. On peut encore joindre à toutes ces preuves, que dans la suite, Charles permit à la Reine sa Sœur de demeurer en France, malgré les instances réiterées de son Epoux qui la rappelloit. De plus, les Historiens François avouent eux-mêmes, qu'il lui avoit promis du secours. Ajoutons encore à cela, la haine qu'Isabelle avoit conçue contre Spencer le jeune, & sa passion pour Mortimer, qu'elle ne se donna plus la peine de cacher dès qu'elle eut le Prince son Fils entre ses mains. Joignons y encore la promptitude avec laquelle tous les Seigneurs Anglois se déclarerent pour elle quand il en fut tems, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Ainsi, par l'amas & les liaisons de toutes ces circonstances, on ne peut qu'être convaincu que le projet d'Isabelle étoit déja formé avant qu'elle partît d'Angleterre, & que le Roi son Frere ne l'ignoroit pas. Je me suis un peu étendu sur les particularitez de ce fait, parce qu'il m'a semblé que les Historiens ont parlé fort obscurément des causes qui produisirent la revolution dont on va voir le détail.

Mezerai.

Le jeune Edouard se rend à Paris. *Act. Publ. T. IV. pag. 158. & suiv.*

Les deux Rois étant convenus de l'expédient proposé, le Prince Edouard partit pour Paris, le 12 de Septembre 1325, après avoir reçu du Roi son Pere le don pur & simple du Duché de Guienne & du Comté de Ponthieu. Peu de jours après son arrivée, il rendit hommage au Roi son Oncle, qui lui rendit effectivement la Guienne; mais il garda l'Agenois, de quoi Edouard le Pere se plaignit beaucoup. Il prétendoit que, par le dernier Accord, Charles s'étoit engagé à rendre toute la Guienne à son Fils. Charles, au contraire, soutenoit que la restitution à laquelle il s'étoit engagé, étoit relative au dernier Traité par lequel il s'étoit reservé l'Agenois. Ce differend ne déplut pas à la Reine, qui avoit besoin d'un prétexte pour demeurer à Paris, d'où elle n'avoit pas dessein de partir si-tôt. Dès qu'elle eut le Prince son Fils entre ses mains, tous les Anglois qui s'étoient refugiez en France, ou qui avoient été bannis de leur païs, s'assemblerent auprès d'elle. Roger Mortimer fut de ce nombre, & devint son principal Conseiller. Depuis ce tems-là, les Ambassadeurs d'Edouard n'eurent que peu d'accès auprès de la Reine, & ne furent plus consultez sur ce qui restoit encore à négocier touchant la restitution de l'Agenois. Au contraire, elle tenoit de fréquens Conseils, où elle n'admettoit que des ennemis déclarez du Roi son Epoux & des Spencers. Souvent même elle avoit avec Mortimer des Conferences secretes, qui donnoient lieu à bien des soupçons. Enfin, elle vint à garder si peu de ménagement dans les familiaritez qu'elle avoit avec lui, que les Serviteurs d'Edouard, qui se trouvoient à Paris, en étoient très scandalisez. D'un autre côté, son retour en Angleterre étoit differé de jour en jour, sous divers prétextes, malgré les ordres réïterez qu'elle recevoit du Roi son Epoux, de lui remener son Fils. Tous les Historiens assurent unanimement, qu'elle aimoit Mortimer. Quelques-uns ont dit que cette passion nâquit à Paris;

Il y fait hommage au Roi de France.

Nouveau differend entre les deux Rois, qui fournit à la Reine Isabelle un prétexte de demeurer à Paris.

Complots de la Reine contre le Roi son Epoux.

Sa passion pour Mortimer.

Paris; mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'elle avoit commencé en Angleterre, avant la prison de Mortimer, ainsi qu'il a été dit ci-devant. Quoi qu'il en soit, les secretes Conferences que la Reine avoit avec un fugitif qu'elle auroit dû éloigner de sa personne, comme un ennemi du Roi, ouvrirent enfin les yeux de l'Evêque d'Exceter, l'un des Ambassadeurs d'Edouard. Ce Prélat, voyant manifestement que son Maitre étoit trahi, se déroba secretement de la Cour de France, pour aller l'avertir de ce qui se passoit à Paris. Il l'informa non seulement de la conduite scandaleuse de la Reine à l'égard de Mortimer, mais il l'assura même qu'ils brassoient ensemble quelque complot contre lui. Il se fondoit avec raison, sur les fréquens Conseils qu'ils tenoient avec les Exilez, sans que les Ambassadeurs y fussent admis. Edouard avoit déja trouvé fort étrange, qu'après l'hommage rendu, la Mere & le Fils demeurassent si longtems en France; & il leur avoit souvent écrit pour les rappeller. L'information qu'il venoit de recevoir de l'Evêque d'Exceter ayant achevé de lui ouvrir les yeux, il commença dès-lors à s'appercevoir de la grande faute qu'il avoit faite, en envoyant le Prince à Paris. Cela fut cause qu'il redoubla ses instances pour les faire revenir, & qu'il ordonna positivement à la Reine de le lui remener, sans que les raisons qu'elle avoit jusqu'alors alleguées la dussent arrêter un moment. Cet ordre étoit si pressant, qu'Isabelle se vit obligée de chercher d'autres prétextes. Elle lui fit écrire par le Roi son Frere, qu'elle ne pouvoit se résoudre à retourner en Angleterre, sans prendre auparavant quelque sureté contre les mauvais traitemens qu'elle craignoit de la part de Spencer le jeune. Edouard répondit à cette Lettre, en justifiant la conduite de Spencer à l'égard de la Reine, & en prenant à témoin les Lettres mêmes pleines d'amitié & de confiance, qu'elle avoit écrites à ce Favori depuis qu'elle étoit en France. De plus, il assuroit le Roi son Beau-Frere, qu'il ne souffriroit jamais que Spencer, ni aucun autre de ses Sujets, manquassent au respect qui étoit dû à sa Femme. Il lui représentoit encore, que s'il ne se fût pas entierement confié à sa bonne-foi, il n'auroit jamais envoyé son Fils en France; & qu'il le prioit de se souvenir de sa parole, & de le lui renvoyer au plutôt. Il écrivit à peu près de la même maniere à la Reine & au Prince: mais ces Lettres ne produisirent aucun effet. Isabelle étoit résolue de pousser sa pointe, & pendant qu'elle prenoit à Paris des mesures pour faire réussir ses desseins, ses amis la servoient utilement en Angleterre. Les principaux de ses partisans étoient Henri de Lencastre, Frere de celui qui avoit été décapité à Pontfract, & les Evêques de Lincoln & de Hereford. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à former un puissant Parti contre le Roi, vu la disposition où les cruelles exécutions faites depuis peu avoient mis les Seigneurs Anglois.

Charles le Bel avoit promis du secours à la Reine sa Sœur, comme

EDOUARD II. 1325.

L'Evêque d'Exceter en informe le Roi.

qui tâche en vain de faire revenir la Reine & le Prince.

La Reine se plaint de Spencer.

Lettre d'Edouard à Charles sur ce sujet.
Act. Publ. T. IV. pag. 180.

Il se forme en Angleterre un parti pour la Reine.

EDOUARD II. 1326.

Isabelle traite avec le Comte de Haynaut, & arrête avec lui le mariage du Prince Edouard avec sa Fille.

les Historiens François n'ont pu s'empêcher de le reconnoitre: mais il ne vouloit pas qu'il parût qu'il entroit dans ses complots. Il étoit donc nécessaire qu'Isabelle trouvât un protecteur qui n'eût pas le même scrupule, & qui pût ouvertement soutenir ses interêts. Pour cet effet, elle fit rechercher le Comte de Haynaut, de qui elle crut pouvoir tirer quelques Troupes, afin d'en fortifier son Parti en arrivant en Angleterre. Mais comme elle ne pouvoit esperer de mettre ce Prince dans ses interêts, sans lui faire trouver quelque avantage, elle conclut avec lui le Mariage du jeune Edouard son Fils, avec Philippe Fille de ce Comte, comme si elle eût eu le pouvoir de disposer du jeune Prince. Plusieurs Pieces qu'on trouve dans le Recueil des Actes Publics, font voir manifestement, que ce Mariage se traitoit pendant que la Reine étoit encore à Paris. On y voit, entre autres, une Lettre du Roi Edouard à son Fils, par laquelle il lui défendoit expressément d'entrer dans aucun engagement de mariage, sans sa participation.

Refutation de ce qu'on a dit, que le Roi de France chassa sa sœur.

Cependant, le Roi de France souffroit toujours qu'Isabelle demeurât à Paris, & lisoit, sans s'émouvoir & sans faire aucune réponse, les Lettres qu'Edouard lui écrivoit pour lui reprocher sa mauvaise-foi. Les avis qu'Edouard avoit reçus de l'Evêque d'Exceter, les vains prétextes dont la Reine se servoit pour differer son retour, & la connivence du Roi Charles sur ce sujet, le jettoient dans une espece de désespoir. Il voyoit manifestement qu'il se tramoit à Paris quelque complot contre lui, sans pouvoir deviner ce que c'étoit. Mais il comprenoit bien qu'il en devoit craindre les suites, tant que le Prince son Fils seroit entre les mains de ses ennemis. Presque tous les Historiens ont assuré, que le mépris que la Mere & le Fils témoignoient pour ses ordres, le porterent enfin à les bannir du Royaume. Mais une Lettre qu'il écrivit au Pape sur ce sujet, fait voir clairement que c'étoit un faux bruit, qu'on faisoit courir en France pour justifier le retardement de la Reine. Dans cette Lettre, Edouard disoit au Pontife, *qu'une telle pensée ne lui étoit jamais venue dans l'esprit: que l'âge tendre de son Fils ne permettoit pas qu'on pût lui imputer sa désobeïssance, dont la Reine seule étoit coupable; & qu'il avoit trop d'affection pour l'un & pour l'autre, pour exercer contre eux une si grande cruauté.* Après avoir inutilement tenté tous les moyens dont il put s'aviser, pour les obliger à retourner en Angleterre, il tourna toute sa colere contre les Ambassadeurs qui avoient assisté la Reine dans la négociation du fatal Traité, & voulut les rendre responsables de l'évenement. Il accusa particulierement l'Evêque de Norwich & le Comte de Richemond, d'avoir prévariqué dans l'exécution de leurs Ordres: en quoi il fit deux fautes capitales. La premiere, en ce qu'il accrut par là le nombre de ses ennemis, qui n'étoit déja que trop grand. La seconde, en ce qu'il faisoit voir combien il étoit incapable de gouverner son Etat, puisque, comme auroit pu faire un Roi mineur, il re-

Lettre d'Edouard qui fait voir qu'il ne bannit pas la Reine. *Act. Publ. T. IV. pag. 190.*

Il accuse ses Ambassadeurs d'avoir prévariqué. *pag. 193.*

jettoit sur ses Ministres la faute qu'il avoit lui-même commise, en ratifiant ce Traité. Cette conduite ne pouvoit que donner un grand avantage à ses ennemis, dont le principal but étoit de persuader au Peuple, que ce Prince étoit peu propre au Gouvernement. A cette démarche imprudente il en ajouta une autre qui ne l'étoit pas moins, en déclarant la Guerre à la France, sans avoir rien de prêt pour la soutenir, & en donnant au Roi Charles un prétexte plausible de soutenir ouvertement les interêts de sa Sœur.

Act. Publ. T. IV. pag. 118.

Il déclare la guerre à la France.

Comme le projet qu'Isabelle forma de détrôner le Roi son Epoux, a quelque chose de fort odieux, les Historiens François ont voulu faire entendre, que Charles le Bel son Frere n'y étoit nullement entré. Au contraire, ils assurent qu'aussi-tôt que ce Prince en fut informé, il la chassa de ses Etats, & défendit à tous ses Chevaliers de lui donner du secours. Ils auroient dit toute la vérité, s'ils eussent ajouté, qu'il ne fit cette démarche que quand Isabelle eut achevé de prendre toutes ses mesures avec le Comte de Haynaut, & qu'elle fut sur le point d'exécuter son projet. Mezerai n'a pu s'empêcher de faire connoitre ce qu'il en pensoit, quand il a dit que les Spencers semerent tant d'argent dans la Cour de France, que Charles gagné par des présens, ou intimidé par les menaces d'une rupture, défendit à ses Sujets d'assister la Reine. Il est vrai qu'il ajoute, que sur ce que Mortimer, qui s'étoit sauvé de la Tour, étoit allé trouver la Reine Isabelle à Paris, Charles, ennemi de ces turpitudes, ne voulut plus la souffrir dans ses Etats. Mais il est aisé de comprendre, que ce Prince n'agissoit pas par ce motif, puisqu'il n'est pas vrai que Mortimer allât trouver la Reine en France, où il étoit deux ans avant elle. Au contraire, il est certain que Charles souffrit plus de seize mois durant, que toute sa Cour fût témoin des familiaritez de sa Sœur avec Mortimer. Que si dans la suite il la chassa de ses Etats, ce ne fut que sur l'incertitude de l'évenement, pour ne pas encourir le blâme d'avoir approuvé sa conduite, en cas qu'elle ne réussît pas.

Charles favorise les complots de sa sœur. *Mezerai.*

Isabelle ayant quitté la Cour de France, alla passer quelques jours à Abbeville, d'où elle se rendit à Valenciennes. Immédiatement après son arrivée, elle ratifia le Traité conclu entre elle & le Comte de Haynaut, & fit fiancer le jeune Edouard avec la Princesse Philippe. Peu de jours après, elle prit la route de Dordrecht, où elle fit embarquer les Troupes que le Comte de Haynaut lui fournissoit, qui s'y trouverent toutes prêtes, avec les Vaisseaux nécessaires pour les transporter. C'étoit *Jean de Haynaut*, Frere du Comte de ce nom, qui en avoit le commandement; & la Reine lui accorda comme une faveur singuliere, la permission de prendre le titre de son Chevalier. Quelques-uns ne font monter ces Troupes qu'à trois-mille hommes. D'autres disent qu'elles étoient en beaucoup plus grand nombre. Mais ce n'étoit pas tant sur les forces qu'elle menoit avec elle, qu'elle fondoit ses espe-

La Reine se rend à Valenciennes, & va s'embarquer à Dordrecht.

EDOUARD II. 1326.

Elle arrive en Angleterre, où les Mécontens vont la joindre.

rances, que sur le mécontentement des Anglois, & sur le grand nombre de partisans que ses amis lui avoient procurez en Angleterre. Elle débarqua le 22. de Septembre dans la Province de Suffolck, où Henri de Lencastre la joignit avec quelques autres Seigneurs (1). En même tems, les ennemis des Spencers s'empresserent à lever des Troupes pour aller à son secours, & bien-tôt son Armée se trouva si nombreuse, qu'elle inspira de la terreur à ceux qui auroient eu envie de servir le Roi. Ce malheureux Prince, qui avoit été averti assez à tems qu'on faisoit à Paris quelque complot contre lui, s'étoit amusé à son ordinaire, à chercher des remedes peu efficaces aux maux qui le menaçoient. Au-lieu de travailler de bonne heure à lever une Armée, & à équiper une Flotte, qui auroient pu déconcerter les projets de ses ennemis, il s'étoit contenté d'écrire au Pape & au Roi de France, des Lettres qui n'avoient de rien servi. Aussi, à l'arrivée des forces étrangeres, se trouva-t-il abandonné de tout le monde, & hors d'état de faire tête à ses ennemis. Ce fut en vain qu'il publia une Proclamation, pour ordonner à ses Sujets de courir sus aux Etrangers, & qu'il mit à prix la tête de Mortimer: personne ne se hâta de lui obeïr. Le Comte de Kent même, son Frere, prit le parti des Mécontens, & se joignit à la Reine. Dans cette extremité, il prit la résolution de se retirer dans les Provinces occidentales, avec les deux Spencers, le Comte d'Arundel, le Chancelier *Baldock*, *Simon Reading*, & quelque petit nombre d'autres attachez à la fortune des Favoris.

Edouard se trouve abandonné de tout le monde.

Act. Publ. T. IV. pag. 231.

Il se retire vers les Provinces de l'Ouest.

La Reine publie un Manifeste.

Pag. 236.

Cependant, la Reine, dont l'Armée grossissoit tous les jours par les Troupes qu'on lui amenoit de tous côtez, publia un Manifeste tant en son nom, qu'en ceux d'Edouard son Fils & du Comte de Kent, dans lequel ils exposoient le motif de leur armement. Ils prétendoient, que leur unique but étoit de délivrer l'Eglise & l'Etat des oppressions à quoi les exposoient le mauvais Gouvernement du Roi, & la Tirannie des Spencers. Ils ajoutoient, que ces indignes Favoris, & leurs adherans, devoient être regardez comme des ennemis de l'Etat, puisque par leurs pernicieux conseils, par l'abus qu'ils faisoient de l'autorité du Roi, ils ôtoient injustement la vie aux uns, les biens & la liberté aux autres, sans aucun égard aux Loix du Païs, ni aux privileges des Sujets. Ce Manifeste fut publié à Wallingford, le 15. d'Octobre, pendant que la Reine étoit en marche pour aller à la poursuite du Roi.

Elle poursuit le Roi,

Edouard se trouvoit alors peu en état de résister à ses ennemis. Tous les efforts qu'il avoit faits pour lever des Troupes, avoient été inutiles: personne n'avoit voulu s'exposer au ressentiment de la Reine, ni hazarder son bien & sa vie pour un Prince malheureux, qu'on regardoit

(1) Entre autres, *Edouard*, Comte de *Kent*, Frere du Roi; *Aimeric de Valence*, Comte de *Pembroke;* le Comte de *Leycester;* avec les Evêques de *Hereford*, de *Lincoln*, d'*Ely*, & de *Dublin*. TIND.

déja comme perdu. Dans cette extremité, ne voyant aucune ressource en Angleterre, il voulut se retirer en Irlande, après avoir laissé Spencer le Pere dans Bristol. Il s'imaginoit que le siege de cette Place occuperoit si longtems la Reine, qu'elle lui donneroit le loisir de prendre quelques mesures. Suivant cette résolution, il s'embarqua sur un petit bâtiment, & mit à la voile pour l'Irlande. Mais les vents contraires ne lui ayant pas permis de continuer sa route, il fut rejetté sur les côtes du Païs de Galles, où il se vit contraint de prendre terre, & de se cacher dans l'Abbaye de *Nethe*, en attendant que le vent devînt favorable, ou qu'il pût former quelque autre dessein. Pendant que ce malheureux Prince avoit de la peine à trouver dans son propre Royaume un lieu où il pût être surement, la Reine parcouroit les Provinces avec une merveilleuse rapidité. Tout le monde s'empressoit à l'envi, à lui fournir toutes les choses nécessaires pour la subsistance de son Armée. Enfin, elle arriva devant Bristol, où Spencer ne fit qu'une très legere résistance. Cette Ville s'étant rendue, après un siege de peu de jours, ce vieillard, âgé de quatre-vingt-dix ans, y fut incontinent pendu, sans aucune formalité de Justice.

EDOUARD II. 1326. Qui laisse Spencer le Pere à Bristol, & veut se retirer en Irlande. Le vent le rejette sur la côte. Il se cache dans le païs de Galles.

La Reine prend Bristol & fait pendre Spencer le Pere.

Cependant la Ville de Londres, suivant l'exemple de tout le reste du Royaume, se déclara pour la Reine. Ce fut en vain que *Stapleton* Evêque d'Exceter, que le Roi y avoit laissé avec le titre de Gardien, voulut la conserver à son Maitre. Les efforts qu'il fit pour cela, ne servirent qu'à exciter contre lui la fureur de la populace, qui, après lui avoir fait souffrir divers tourmens, lui fit enfin couper la tête (1). Ce même peuple, déchainé contre le Roi, se rendit maitre de la Tour, & mit en liberté tous les prisonniers que les Spencers y avoient fait enfermer.

Londres se déclare pour la Reine.

L'Evêque d'Exceter y est décapité.

Ce fut à Bristol, où la Reine séjourna quelques jours, qu'elle apprit que le Roi s'étoit embarqué pour l'Irlande. Comme il n'avoit laissé le soin du Gouvernement à personne, les Seigneurs qui accompagnoient la Reine, se servirent de ce prétexte, pour élire *Gardien* ou Régent du Royaume, le jeune Edouard, qui en accepta l'administration. Après cela la Reine se rendit à Glocester, qui lui ouvrit ses portes. Elle y publia une Proclamation, pour inviter le Roi à venir reprendre le Gouvernement du Royaume: mais il n'y avoit aucune sincerité dans cette démarche. Non seulement elle n'avoit pas intention de remettre l'Autorité souveraine entre les mains du Roi, mais elle savoit bien qu'il n'oseroit jamais prendre aucune confiance en elle, après en avoir été si cruellemeut traité.

Les Seigneurs élisent le Prince Edouard pour Gardien du Royaume. *Act. Publ. T. IV. pag. 237.*

La Reine publie une Proclamation pour inviter le Roi à revenir.

Pendant que la Reine étoit à Glocester, le bruit s'étant répandu que le Roi étoit caché quelque part dans le Païs de Galles, Henri de

Le Roi est arrêté, & conduit à Monmouth.

(1) Cet Evêque d'*Exeter* fit de grands biens à l'Université d'*Oxford*. Il y fonda & dota le College d'*Exeter*, & la *Halle du Cerf* (*Hart-Hall.*) TIND.

EDOUARD II. 1326.

Lencastre fut détaché de l'Armée pour l'aller chercher. Ses soins, & la récompense de deux mille livres sterling que la Reine avoit promise à ceux qui lui livreroient Spencer le jeune, lui firent bien-tôt trouver ce malheureux Prince, dans le lieu où il avoit prétendu se cacher. Il n'avoit que Spencer, le Chancelier Baldock, Simon Reading, & un petit nombre de Domestiques, tout le reste l'ayant abandonné dans sa mauvaise fortune. Comme l'Abbaye de Nethe n'étoit pas un lieu propre à garder ces prisonniers, Henri de Lencastre les conduisit au Château de Monmouth, en attendant de nouveaux ordres. Dès que la Reine fut informée que le Roi son Epoux & les principaux de ses ennemis étoient en son pouvoir, elle tint Conseil pour savoir de quelle maniere elle devoit se conduire dans cette conjoncture. Le résultat de ce Conseil fut, qu'on envoyeroit l'Evêque de Hereford au Roi, pour lui demander le Grand Sceau, tant pour l'empêcher de s'en servir contre la Reine, que pour pouvoir convoquer un Parlement, sans quoi on ne pouvoit rien faire qui ne manquât d'une autorité légitime. Si ce qui s'étoit passé jusqu'alors avoit fait connoître au Roi les desseins de ses ennemis, ceci acheva de le convaincre qu'on ne vouloit plus garder de mesures avec lui, puisqu'en lui ôtant le Grand Sceau, on le privoit en même tems de l'exercice de l'Autorité Royale. Il le livra pourtant sans témoigner aucune repugnance, & donna pouvoir à la Reine & au Prince son Fils, de s'en servir comme ils le jugeroient à propos, même pour les choses qui ne seroient que de pure grace. Ce fut le dernier acte d'autorité que fit ce Prince, qui peu de tems après fut conduit au Château de Kenelworth.

On l'oblige à livrer le grand Sceau.

Ibid. Pag. 237.

Il est conduit au Château de Kenelworth.

Dès que la Reine eut le Grand Sceau en sa possession, elle s'en servit à son avantage, tant pour ordonner le payement de ses propres dettes, que pour convoquer un Parlement au nom du Roi prisonnier. Elle n'eut pas la patience d'attendre le tems de cette Assemblée, pour se venger de Spencer & de ses autres ennemis. Le Comte d'Arundel (1) avoit déja été décapité par ses ordres à Hereford, & ce fut en ce même lieu qu'elle voulut sacrifier les autres à sa vengeance. Elle se mit en marche vers cette Ville, faisant conduire ses prisonniers d'une maniere outrageante, afin de les exposer dans tout le chemin aux insultes & aux malédictions du Peuple. Dès qu'elle y fut arrivée, elle fit faire sommairement le procès à *Spencer* & à *Simon Reading*, dont le le premier fut pendu à une potence haute de cinquante pieds, & l'autre dix pieds plus bas. Quant au Chancelier *Baldock*, comme il étoit dans les Ordres Ecclésiastiques, & qu'on n'osoit proceder contre lui de la même maniere, on le mit entre les mains de l'Evêque de Hereford, qui le conduisit à Londres. Mais en entrant dans la Ville la populace se jetta sur lui, & après l'avoir extraordinairement

La Reine convoque un Parlement au nom du Roi.

Pag. 242.

Le Comte d'Arundel est décapité à Hereford.

Spencer le Fils, & Simon Reading y sont pendus.

Baldock meurt en prison à Londres.

(1) Son nom étoit *Edmond Fitz-Alan*. Il descendoit d'une Fille de la Famille des *Albini* Comtes d'*Arundel*. *Mortimer* le haïssoit mortellement. TIND.

maltraité, elle le traîna dans les prisons de Newgate, où il mourut des coups qu'il avoit reçus. EDOUARD II. 1326.

Les Favoris & les Ministres ayant ainsi reçu la recompense de leur orgueil & de leur barbarie, la Reine se rendit à Londres, pour y prendre de nouvelles mesures touchant le Parlement qui s'y devoit assembler. Elle entra en triomphe dans cette Capitale, aux acclamations du Peuple qui la nommoit sa Libératrice, & lui témoignoit sa reconnoissance, pour le prétendu service qu'elle venoit de rendre à l'Etat. Le Parlement s'étant assemblé au mois de Janvier 1327, la premiere chose qu'on y agita, fut la déposition du Roi, à quoi tout le monde étoit déja préparé, sans que ce malheureux Prince trouvât un seul de ses Sujets qui voulût défendre sa cause. Il y fut résolu d'un consentement unanime, que le Roi seroit déposé, & qu'Edouard son Fils seroit fait Roi en sa place. Les chefs de l'accusation intentée contre lui furent rédigez en plusieurs Articles, entre lesquels il y en avoit quelques-uns fort exagerez, & d'autres qui n'étoient que de pures redites, afin d'en grossir le nombre. En général, il étoit accusé de n'avoir pas gouverné selon les Loix du Païs : de s'être servi de mauvais Conseillers, & d'avoir rejetté les conseils de ses fideles Sujets. Cet Acte ayant passé d'une commune voix, le jeune Edouard fut proclamé Roi dans la Grande Salle de Vestminster, sous le nom d'Edouard III. Ensuite l'Archevêque de Cantorberi prononça un Sermon sur ces paroles, *Voix du Peuple, voix de Dieu*, dans lequel il tâcha de justifier ce que le Parlement venoit de faire, & exhorta le Peuple à invoquer le Roi des Rois, en faveur du nouveau Souverain.

1327. Le Parlement s'assemble.

Edouard y est déposé, & le Prince son Fils élu en sa place.

Quand la nouvelle de cette rigoureuse Sentence fut portée à la Reine, elle en parut extrêmement touchée, jusqu'à répandre une grande abondance de larmes. Mais cette douleur apparente ne s'accordoit gueres avec toutes les démarches qu'elle avoit faites pour ruïner son Epoux; moins encore avec sa passion pour Mortimer, dont elle donnoit des marques si publiques, qu'il étoit impossible de s'y méprendre. Le Prince son Fils, que son âge rendoit moins soupçonneux, fut peut-être le seul qui se laissa toucher par ses feintes larmes. Poussé par ses génereuses inclinations, il fit un vœu solemnel de n'accepter jamais la Couronne pendant la vie du Roi son pere, sans son consentement exprès. Ce vœu déconcerta un peu les mesures du Parlement. Il craignoit qu'Edouard le Pere ne voulût s'obstiner à garder le titre de Roi, quoique dépouillé de toute son autorité. Dans cet embarras, on jugea qu'il étoit absolument nécessaire de l'obliger à resigner la Couronne au Prince son Fils. Suivant cette résolution, on lui envoya les Evêques de Lincoln & de Hereford, afin de l'y préparer. Ensuite le Parlement nomma douze Commissaires, savoir trois Evêques, trois Comtes, deux Barons, deux Abbez, & deux Juges auxquels on ajoignit le Juge *Trussel*, comme Procureur spécial du Peuple, pour lui

Feinte affliction de la Reine.

Le Prince Edouard fait vœu de n'accepter point la Couronne sans le consentement de son Pere.

Le Parlement oblige le Roi à resigner sa Couronne.

EDOUARD II. 1327.

déclarer que les Anglois n'étoient plus liez par le serment qu'ils lui avoient prêté, & pour recevoir sa resignation. L'acharnement qu'on avoit contre ce malheureux Prince, parut manifestement dans le choix qu'on fit des deux premiers Evêques, que le Roi avoit toujours regardez comme ses ennemis, & qui en effet s'acquitterent de leur commission d'une maniere assez rude. Au-lieu de lui donner quelque consolation, ils insulterent à sa disgrace, en voulant lui persuader qu'on le déposoit pour son propre bien, & dans la vue de le décharger du fardeau du Gouvernement, afin qu'il pût vivre plus heureusement qu'il n'avoit vécu jusqu'alors. Mais comme leur discours malicieux ne produisoit pas un grand effet sur son esprit, ils lui déclarerent nettement, qu'il ne pouvoit se dispenser de se conformer aux desirs du Parlement, sans rendre sa condition plus malheureuse. Ils ajouterent, que son obstination causeroit un très grand préjudice à sa Famille, puisque, s'il refusoit de resigner sa Couronne au Prince son Fils, la Nation étoit résolue d'élire un Roi qui n'auroit aucune relation à la Famille Royale. Après ce discours, ils le laisserent, pour lui donner le tems de penser à ce qu'il devoit répondre aux Commissaires qui venoient recevoir sa resignation.

Triste état d'Edouard.

A l'arrivée des Députez, ce malheureux Prince sortit de sa chambre, vétu de deuil, & marquant dans sa contenance, le trouble dont il étoit agité. Comme il étoit déja informé du sujet de cette Députation, la vue de cette puissance formidable qui venoit le dépouiller de la Royauté fit une telle impression sur son esprit, qu'il tomba dans une défaillance dont il eut de la peine à revenir. Dès qu'il eut rappellé ses esprits, les Députez l'informerent du sujet de leur commission, & lui représenterent les fâcheuses suites que son refus pourroit avoir. Alors ce Prince infortuné, dans un abattement qu'on ne pouvoit voir sans pitié, leur répondit : Qu'il se soumettoit à tout ce qu'on demandoit de lui, avec d'autant plus de resignation, qu'il reconnoissoit que ses péchez étoient l'unique cause de ses malheurs. Il ajouta néanmoins, qu'il ne pouvoit regarder, sans une extrême affliction, la haine que son Peuple avoit conçue contre lui : mais que si sa douleur pouvoit recevoir quelque soulagement, c'étoit par la consideration de la bonté que ses Sujets avoient pour son Fils, dont il leur étoit sensiblement obligé.

Sa Réponse aux Députez.

Il résigne toutes les marques de la Royauté.

Après cette réponse, il fallut proceder à la cérémonie de la Resignation, qui ne consista qu'en ce peu de formalitez. C'est que le Roi remit entre leurs mains, la Couronne, le Sceptre, & les autres marques de la Royauté. Après cela Trussel s'adressant au Roi, lui parla de cette sorte, formant lui-même le stile d'une procedure, dans laquelle il n'y avoit aucun exemple précedent à imiter. *Moi Guillaume Trussel, Procureur du Parlement, & de toute la Nation Angloise, je vous déclare en leur nom*

Procedure nouvelle sur ce sujet.

nom & en leur autorité, que je revoque & retracte l'hommage que je vous ai fait ; & dès ce moment je vous prive de la Puissance Royale, & proteste que je ne vous obéïrai plus comme à mon Roi. Après ces paroles, le Grand Maitre rompit sa baguette, & déclara que tous les Officiers du Roi étoient déchargez de leur service. Ce fut par là que finit le Regne d'Edouard II, dans la quarante-troisieme année de son âge, après avoir duré dix-neuf ans, six mois & quinze jours. EDOUARD II. 1327.

Ce Prince étoit d'un génie très borné, qui ne lui permettoit pas de distinguer ce qui lui étoit avantageux, d'avec ce qui lui pouvoit nuire. Il suivoit son caprice, sans se mettre en peine des suites, & sans avoir la capacité de remédier aux malheurs qu'il s'attiroit lui-même par cette conduite. Quoiqu'il eût plusieurs défauts, on peut pourtant assurer, qu'il étoit plus foible que méchant. Enfin, pour faire son portrait en peu de mots, il n'y a qu'à dire qu'il étoit fort ressemblant à Henri III. son Ayeul. Edouard son Pere, bien plus habile que lui, & instruit par les malheurs des deux Rois ses Prédécesseurs immédiats, évita toujours, comme un écueil très dangereux, les occasions de se brouiller avec la Noblesse, aimant mieux souffrir quelque chose, que de risquer son repos, pour satisfaire son ressentiment. Celui-ci n'eut pas assez de capacité pour suivre un si bon exemple, ni pour profiter de ses instructions. Il se livra tout entier à ses Favoris, & il aima mieux perdre l'affection de son Peuple, que se priver du plaisir de faire du bien à ceux qu'il aimoit. Sa foiblesse & son peu de génie lui attirerent le mépris de ses Sujets ; mépris qui se changea bien-tôt en haine, quand on vit qu'il sacrifioit tout à ses passions. Il eut le malheur d'avoir une femme belle & galante, qui se laissant aller à une honteuse passion, lui porta le dernier coup, peut-être de peur d'en être elle-même prévenue. Certainement, il fut traité avec trop de rigueur par ses Sujets, dont l'insolence s'étoit considerablement accrue à cause de la foiblesse de leur Souverain. On ne peut remarquer sans étonnement, qu'il ne s'en trouva pas un seul qui voulût tirer l'épée pour lui. Je n'entreprendrai pas de décider jusqu'où pouvoient aller, en ce tems-là, les droits du Peuple à l'égard du Roi. Je dirai seulement, qu'on ne pouvoit se fonder sur aucun exemple, puisque, c'est ici le premier que l'Histoire d'Angleterre fournit, d'un Roi déposé par ses Sujets, du moins depuis la Conquête. On a reproché à la mémoire d'Edouard II, qu'il étoit sujet au vin. Quelques-uns ont parlé de la passion qu'il eut pour Gaveston, d'une maniere à faire penser qu'elle étoit des plus criminelles. D'autres, au contraire, ont loué sa continence. En effet, on ne trouve point qu'il ait eu ni des Maîtresses ni des Bâtards, ainsi que quelques-uns de ses Prédécesseurs. Il fonda le College d'*Orial* (1) & l'Ecole

Caractere d'Edouard II.

Fondations d'Edouard II.

(1) On attribue la fondation du College d'*Oriel* à *Edouard II.*, quoiqu'il n'eût

EDOUARD II. 1327.

de *Ste. Marie*, dans l'Université d'Oxford, & un Monastere d'hommes dans sa Terre de Langley.

Ses Enfans.

Ce Prince eut d'Isabelle de France sa Femme, deux Fils, & autant de Filles. L'ainé des Fils étoit Edouard III, qui lui succeda. Le second qui avoit nom Jean, & qui étoit surnommé d'Eltham lieu de sa naissance, mourut à la fleur de son âge, sous le Regne d'Edouard son Frere, sans laisser de posterité. *Jeanne*, l'ainée des Filles, épousa David Roi d'Ecosse. La seconde, nommée *Alienor*, fut Femme de Renaud Duc de Gueldre.

Tremblement de terre.

Abolitions de l'Ordre des Templiers.

Je finirai l'Histoire de ce Regne, par deux évenemens dont je n'ai pas eu occasion de parler ailleurs. Le premier fut un Tremblement de terre, le plus terrible qu'on eût jamais senti dans la Grande-Bretagne. Le second fut la destruction de l'Ordre des *Templiers*, tant en Angleterre qu'en tous les autres Etats Chrétiens. Cet Ordre avoit été formé à Jerusalem, sous le Regne de Baudouin IV., pour la défense du S. Sepulcre, & pour la protection des Pélerins qui y abordoient de toutes parts. *Hugues de Paganis* & *Geoffroi de St. Ademar*, en avoient été les fondateurs. Les Chevaliers de cet Ordre furent d'abord nommez *les Pauvres de la Sainte Cité*. Dans la suite on leur donna le nom de *Templiers*, à cause qu'ils eurent leur premiere Maison proche du Temple. De là vint aussi qu'on donna le nom de *Temples* à toutes leurs Maisons. L'Ordre fut confirmé au Concile de Troye en 1127, & sa Règle fut composée par S. Bernard.

Après la ruïne du Royaume de Jerusalem, arrivée environ l'an 1186, cet Ordre se répandit dans tous les Etats de l'Europe, & s'accrut extraordinairement par les liberalitez des Chretiens. Les richesses changerent bien-tôt les mœurs des Chevaliers. Avec le tems, leurs vices scandaleux (1), joints à un orgueil insupportable, les rendirent aussi odieux, qu'ils avoient été estimez au commencement de leur institution. Philippe le Bel, Roi de France, ayant eu quelque sujet de mécontentement contre ceux de son Royaume, & ne se contentant pas de châtier ceux qui l'avoient offensé, entreprit de ruïner l'Ordre entier, par le moyen du Pape Clement V. qu'il sut mettre dans ses in-

fait guere autre chose que d'accorder la permission à *Adam de Brom* son Aumônier en 1324, de bâtir & d'assigner un revenu à un College qui seroit nommé l'*Hôtel de Sainte Marie*. Ce fut à cette Société qu'*Edouard III*, au commencement de son Regne, donna un fonds nommé *le Oriele*, sur lequel est bâti le College d'*Oriel*. La *Halle de Sainte Marie* d'aujourd'hui fut pendant longtems la Maison Curiale du Curé de *Sainte Marie*. Cette Eglise ayant été donnée par *Edouard II* au College fondé par *Adam de Brom*, la maison tomba ensuite dans leur possession, & fut assignée pour le logement des Etudians. *Cambd.* Addit. au Comté d'*Oxford*. TIND.

(1) C'est un dicton commun, *Boire comme un Templier*. Collier *Hist. Ecclesiast.* pag. 507. TIND.

terêts. Premierement, il fit arrêter tous les Templiers qui se trouverent en France, aussi bien que le Grand-Maitre de l'Ordre qui faisoit sa résidence dans l'Isle de Chypre, & qui, par ordre du Pape, s'étoit rendu à Paris. Ensuite, sur l'accusation qui fut intentée contre eux, qu'à leur entrée dans l'Ordre ils renonçoient Jesus-Christ, & crachoient contre un Crucifix, il en fit brûler cinquante-sept, du nombre desquels étoit le Grand-Maitre. A ces accusations on en ajoutoit encore d'autres, d'Héréſie, de Sodomie, & d'une infinité d'autres crimes. Pour faire plaisir au Roi de France, Clement V. sollicita fortement Edouard II. à suivre l'exemple de Philippe son Beau-Pere. Après plusieurs instances, il obtint enfin, que tous les Templiers d'Angleterre fussent arrêtez en un même jour, ainsi qu'on l'avoit pratiqué en France. Edouard s'étant laissé persuader, dans l'esperance de profiter de leurs biens qui étoient très considerables, fit tenir à Londres un Synode National, où ils furent condamnez. Mais on ne les traita pas avec autant de rigueur qu'en France. On se contenta de les disperser dans les Monasteres pour y faire pénitence, avec une pension modique prise sur les revenus de l'Ordre. Les premieres rigueurs qu'on exerça contre eux en France & en Angleterre, auroient suffi sans doute, si l'on n'avoit eu intention que de les châtier : mais leur ruïne étoit résolue. Clement V. étant d'accord sur ce point avec Philippe le Bel, fit faire des informations rigoureuses, & entendre un grand nombre de témoins, qui chargerent non seulement quelques-uns des Chevaliers, mais tout l'Ordre entier, de divers crimes des plus horribles. Si ces dépositions étoient bien fondées, on a de la peine à comprendre qu'il pût y avoir parmi des Chretiens, une Societé si détestable. Mais tout le monde n'étoit pas également persuadé de la vérité de ces témoignages, particulierement pour ce qui regardoit tout l'Ordre en général. Ces préparatifs étant faits, le Pape convoqua, à Vienne en Dauphiné, un Concile Général auquel il présida lui-même, & où Philippe voulut aussi assister pour y presser la condamnation de l'Ordre. Mais ils ne trouverent pas dans le Concile, les dispositions qu'ils y souhaitoient. Les Evêques ne pouvoient se résoudre à condamner des gens qui n'avoient été ni convaincus, ni même citez devant le Concile pour y produire leurs défenses. Ces procedures faites d'office par le Pape, sans entendre ce que tout l'Ordre pouvoit alleguer pour sa justification, ne parurent pas suffisantes au Concile, qui souhaitoit qu'on agît en cette occasion d'une maniere plus juridique. Ainsi, le Pape se vit obligé d'user de la plénitude de sa Puissance Apostolique, en suspendant cet Ordre pour toujours, par une Bulle qui fut lue à la seconde Session. Comme le Concile n'y étoit pas préparé, personne n'osa se hazarder à mettre opposition à la Bulle, & le silence fut pris pour une approbation, selon la méthode établie depuis

EDOUARD II. 1327.

quelque tems. La même Bulle reservoit au S. Siege la disposition des biens des Templiers; & peu de tems après, Clément en gratifia les Hospitaliers, ou Chevaliers de S. Jean, qu'on appelle aujourd'hui Chevaliers de Malthe. Ce fut en vain qu'Edouard II, qui s'étoit déja emparé des biens de l'Ordre condamné, voulut s'opposer au don que le Pape en avoit fait aux Hospitaliers, & insister sur les prérogatives de sa Couronne, qui lui adjugeoient les confiscations : les troubles dont l'Angleterre fut agitée pendant son Regne, ne lui permirent pas de se maintenir dans cette possession. C'est ainsi qu'on fit souffrir à tout l'Ordre des Templiers, les peines que quelques-uns de ses Membres avoient sans doute méritées, mais qui, selon les apparences, n'étoient pas dues à tous.



Tom. III. Page 141.





HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE DIXIEME,

Contenant les Regnes d'EDOUARD III. & de RICHARD II.

EDOUARD III.

Onzieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquète.



A deposition d'Edouard II. ne procura pas d'abord aux Anglois tout le bonheur qu'on leur en avoit fait esperer. S'ils se virent délivrez des troubles qui avoient agité le dernier Regne, ce ne fut que pour tomber dans des inconvéniens qui n'étoient pas moins fâcheux. Le Gouvernement d'un Roi foible & imprudent n'étoit pas plus dangereux, que celui d'un Prince mineur conduit par une Mere passionnée, & par un jeune Ministre sans expérience, plus présomptueux & EDOUARD III.

EDOUARD III. 1327. moins habile que les Spencers. Aussi le Peuple s'apperçut-il bien-tôt qu'il n'avoit pas beaucoup gagné par ce changement. Par bonheur pour lui, la minorité d'Edouard ne fut pas de longue durée. Dès que ce jeune Prince se fut lui-même chargé des soins du Gouvernement, il changea les malheurs du Regne précedent en félicitez, & les affronts reçus de la France & de l'Ecosse, en gloire & en triomphe. Exemple remarquable, qui fait voir que la prosperité d'un Etat dépend moins de ses propres forces, que de la sagesse de celui qui le conduit. C'est ce qu'on va voir dans ce Regne, qu'on met avec raison au rang des plus illustres de l'Histoire d'Angleterre.

1327. Edouard III. est proclamé & couronné.

Dès que les Commissaires envoyez à Kenelworth furent de retour avec la résignation d'Edouard II., le Prince son Fils fut proclamé de nouveau, sous le nom d'Edouard III., & couronné peu de jours après (1). La Reine & Mortimer, qui avoient interêt de rendre tout le Royaume complice de leur violence, affecterent en cette occasion de faire frapper une Médaille, qui marquoit le consentement géneral que le Peuple donnoit à cette révolution. D'un côté, on y voyoit le jeune Roi touchant de son Sceptre un monceau de cœurs, avec ces paroles : *Il donne les Loix à un Peuple qui les reçoit volontairement* (2). Sur le revers paroissoit ce même Prince, recevant une Couronne qui tomboit sur sa tête, avec ces mots : *Il ne la ravit pas, mais il la reçoit* (3).

Quoiqu'Edouard ne fût que dans sa quinzieme année, il avoit déja un jugement mûr, & une pénetration peu ordinaire à cet âge. Il fallut pourtant, pour se conformer aux Loix du Royaume, donner des Gouverneurs au Roi, & des Régens à l'Etat. Le Parlement en élut douze, qui furent choisis parmi les Evêques, les Comtes, & les Barons, & dont Henri de Lencastre fut déclaré le Chef. La Reine ne s'opposa point à cette nomination. Mais comme elle avoit la force en main, elle s'empara du Gouvernement, dont elle ne fit part qu'à ses créatures. Roger Mortimer, qui n'avoit pas moins de pouvoir sur elle que Spencer le jeune en avoit eu sur le dernier Roi, fit la Charge de Premier Ministre, & devint l'Arbitre souverain des affaires du Royaume. Comme le Parlement étoit à la dévotion de la Reine, elle se fit ad-

Le Parlement nomme des Régens.

Mais la Reine s'empare du Gouvernement.

Walsingham.

(1) Ce fut le jour de la Chandeleur, qu'*Edouard III* reçut l'Ordre de Chevalerie, par les mains du Comte de *Lencastre* ; & le même jour il fut couronné à *Westminster*, par *Gautier* Archevêque de *Cantorbery*. *Speed*, p. 566. TIND.

(2) *Populo dat jura volenti.* RAP. Th.

(3) *Non rapit, sed recipit.* RAP. Th.

Ces Devises sont ainsi rapportées par *Josué Barnes*, dans sa Relation de la Vie d'*Edouard III.* Il dit qu'il vit une de ces Médailles dans la Chambre d'un de ses Amis à la Communauté de *Grais-Inn.* Mais l'Evêque *Nicholson* croit que ceux-là se trompent fort, qui attribuent ces Médailles à ce Prince ; car, dit-il, il n'y a rien dans la Légende qui y vise ; & les Devises y sont trop ingénieuses pour ce tems-là ; elles paroissent d'un siecle plus poli. *Hist. Lib.* Part. III. p. 250. de l'Ed. in fol. TIND.

juger un Douaire qui excedoit les deux tiers des revenus de la Couronne. En même tems, on assigna cent marcs par mois pour l'entretien du Roi déposé : somme plus que suffisante pour la dépence qu'on faisoit pour ce Prince infortuné, qui étoit traité dans sa prison d'une maniere fort indécente.

L'animosité que le Parlement avoit fait paroître dans ses procedures contre Edouard II., encouragea ceux qui avoient souffert pendant la faveur des Spencers, à présenter des Requêtes pour être rétablis dans leurs biens & dans leurs honneurs. Elles furent toutes favorablement reçues. Le Parlement voulant justifier la démarche qu'il venoit de faire, cassa toutes les Sentences rendues sous le dernier Regne, tant contre le feu Comte de Lencastre & ses adherans, que contre ceux qui avoient favorisé les desseins de la Reine. On prétendit qu'elles étoient contraires aux Loix, & que manifestement elles avoient été extorquées par le crédit des Favoris. C'est peut-être ce qui a donné lieu à quelques Historiens, de dire qu'Edouard III. voulut commencer son Regne par une Amnistie générale, dont il gratifia ses Sujets. Mais si on entend par cette Amnistie la cassation des Jugemens dont je viens de parler, on ne doit pas en faire honneur à ce Prince. Non seulement il ne faisoit rien de soi-même, mais il est certain, qu'en cela on n'eut aucun autre motif, que de décrier le Gouvernement passé & de favoriser les partisans de la Reine. Ce fut dans cette même vue qu'on fut persuader au Roi, de demander avec instance à la Cour de Rome, la Canonisation du Comte de Lencastre décapité à Pontfract. On lui faisoit dire dans ses Lettres au Pape, que les Miracles qui se faisoient sur le tombeau de ce Prince, témoignoient assez que son supplice avoit été un véritable martyre. Enfin, toutes les démarches de la Reine & de ce Parlement tendoient uniquement à justifier la conduite qu'on avoit tenue à l'égard du dernier Roi : conduite qui auroit sans doute passé pour très criminelle, si elle n'avoit pas été suivie d'un heureux succès.

Le Parlement casse les Sentences données sous le Regne précedent.
Act. Publ. T. IV. pag. 245.

Le Roi demande au Pape la Canonisation du feu Comte de Lencastre.

Le repos dont l'Angleterre se flatoit de jouir sous ce nouveau Roi, qui se trouvoit en Paix ou en Treve avec tous ses voisins, fut troublé par une irruption que les Ecossois firent sur les frontieres. Robert leur Roi, quoique d'une santé fort foible, & d'un âge assez avancé, ne crût pas devoir laisser passer cette Minorité, sans en tirer quelque avantage. Il craignoit aussi qu'un trop long repos n'énervât les forces de ses Sujets. Dans les conjonctures où ils se trouvoient, il croyoit qu'il étoit nécessaire de les tenir en haleine, sachant qu'ils avoient à faire à des ennemis redoutables, qui, en faisant la Treve avec eux, ne s'étoient pas désistez de leurs prétentions. Ce sont là les causes les plus apparentes de cette rupture, que Buchanan ne justifie qu'en disant, qu'il est à croire que Robert y fut porté par de puissantes raisons. Quoi qu'il en soit, ce Prince mit le Comte de Murray & le

Le Roi d'Ecosse rompt la Treve.

EDOUARD III. 1327.

Chevalier Douglas à la tête d'une Armée de vingt-mille hommes, & leur ordonna d'aller ravager les frontieres d'Angleterre. Edouard ne put apprendre la nouvelle de cette irruption, sans sentir exciter dans son ame un desir ardent de se signaler pour la défense de son Royaume. Quoique ceux qui gouvernoient en son nom n'eussent pas beaucoup d'inclination pour la Guerre, ils ne crurent pas qu'il fût de leur interêt de souffrir cette insulte. Leur autorité auroit pu être ébranlée, si, en cette occasion, ils eussent donné quelque marque de foiblesse, ou de lâcheté.

Edouard assemble une grande armée.

Les avis du Conseil s'étant trouvez conformes aux desirs du Roi, on assembla une Armée de soixante-mille hommes, en y comprenant les Troupes que Jean de Haynaut avoit amenées de son païs. Toute l'Armée s'étant rendue à YORCK, Edouard étoit sur le point de se mettre à la tête, lorsqu'il survint, entre les Anglois & les Troupes de Haynaut, une querelle dans laquelle il y eut beaucoup de sang répandu. Comme les premiers étoient les agresseurs, on ne pouvoit rendre justice aux Etrangers, sans mécontenter l'Armée. Ainsi la Cour fut obligée de séjourner à YORCK plus longtems qu'il n'avoit été résolu, afin de chercher les moyens d'appaiser ce differend, avant que de se mettre en campagne. Ce retardement donna aux Ecossois le tems de passer la Thyne entre Carlisle & Newcastle, & de ravager, d'une maniere très barbare, le païs situé en-deçà de cette Riviere. Ils avoient quatre-mille hommes d'armes. Leurs autres Troupes étoient montées sur de petits Chevaux, afin de pouvoir plus aisément faire des courses & se retirer. Cette nouvelle fit hâter le départ du Roi. Bien qu'il ne sût pas précisement où étoient les ennemis, il se mit en marche pour aller les chercher, guidé seulement par les maisons embrasées & encore fumantes qu'il trouvoit sur le chemin. Quelque diligence qu'il pût faire, il ne lui fut pas possible de les atteindre. Comme ils n'avoient point d'Infanterie, & qu'ils n'étoient chargez que de peu de bagage, ils faisoient des marches si extraordinaires, que non seulement ils se mirent hors de la portée de l'Armée Angloise, mais même dans un tel éloignement, qu'on ne put plus les suivre à la trace. L'incertitude du lieu où ils s'étoient retirez, ayant fait perdre au Roi l'esperance de les rencontrer, il assembla le Conseil de Guerre sur ce sujet. Quelques avis confus ayant fait juger que les Ecossois n'avoient pas encore repassé la Thyne, il fut résolu qu'on iroit les attendre au-delà de cette Riviere, à peu près à l'endroit où l'on crut qu'ils pourroient passer pour se retirer dans leur païs. Cette resolution fut exécutée. Mais l'Armée Angloise n'eut pas plutôt passé la Thyne, quelle se vit obligée de la repasser, parce qu'elle ne trouvoit aucun moyen de subsister au Nord de cette Riviere.

Querelle entre les Anglois & les troupes de Haynaut. *M. Echard.*

Les Ecossois ravagent les frontieres. *Boeth, Buchanan.*

Pendant le tems qui fut employé dans ces marches & contre-marches, Edouard n'ayant jamais eu des nouvelles certaines des ennemis, étoit

étoit dans une extrême inquiétude. Comme il ne savoit quelle route prendre pour les aller chercher, il fit publier dans l'Armée, qu'il donneroit le titre de Chevalier, avec une pension de cent livres sterling, à quiconque lui en apporteroit des nouvelles certaines. L'espoir d'une si bonne recompense mit tant de gens en campagne, qu'il ne tarda pas longtems à être informé de ce qu'il souhaitoit de savoir. Mais ce ne fut pas sans quelque confusion, qu'il apprit que les ennemis, qu'il cherchoit avec tant d'empressement, n'étoient qu'à deux lieues de lui. Il marcha incontinent vers eux, dans l'esperance de les pouvoir combattre le même jour. Mais il ne jouit pas longtems du plaisir que cette esperance lui causoit. Les Généraux Ecossois, qui n'avoient pas ignoré son approche, s'étoient campez vis à vis du Parc de *Stanhop*, sur une Colline au pied de laquelle couloit la Riviere de *Were*, à la vérité peu profonde, mais pleine de rochers qui en rendoient le passage très difficile. Quelque envie qu'Edouard eût de les combattre, il connut avec un chagrin extrême, qu'il ne pouvoit les attaquer sans exposer son Armée à un danger évident. Il étoit fâcheux pour ce jeune Prince avide de gloire, de voir les ennemis de si près, sans pouvoir en venir aux mains avec eux. Il ne perdit pourtant pas toute esperance d'y réussir. Comme il jugeoit de leur courage par le sien, il leur fit proposer, que s'ils vouloient passer la Riviere pour venir à lui, il se retireroit à une distance convenable pour leur donner le tems de passer, & la facilité d'occuper le terrein qu'ils jugeroient à propos; ou bien qu'aux mêmes conditions, il passeroit lui-même de leur côté. Les Généraux Ecossois répondirent, que l'Armée Angloise étant trois fois plus forte que la leur, ce seroit à eux une trop grande témerité que d'accepter ce parti: Qu'ils étoient résolus de demeurer dans leur poste, & que c'étoit au Roi à les en déloger, s'il jugeoit qu'il lui fût avantageux de l'entreprendre. Cependant, comme ils craignoient qu'Edouard, en les amusant par ses offres, n'eût la pensée de passer la Riviere en quelque autre endroit, ils se retirerent pendant la nuit, & allerent se camper dans un poste plus avantageux que celui qu'ils venoient de quitter. Outre qu'ils avoient toujours la Were en front, leurs flancs étoient couverts par des montagnes & des marais inaccessibles, qui leur ôtoient la crainte d'être attaquez, quand même les Anglois auroient passé la Riviere plus haut. Edouard ayant été informé de leur mouvement, les suivit, la Were entre deux, & les ayant trouvez dans un poste si peu accessible, il leur fit faire la même proposition qu'il leur avoit déja faite, à quoi ils répondirent comme la premiere fois.

EDOUARD III. 1327.

Il les atteint sans pouvoir les combattre.

Jos. Barns, Hist. of Ed. III.

Pendant que les deux Armées se tenoient en présence sans pouvoir en venir aux mains, le Chevalier Douglas, l'un des deux Généraux Ecossois, passa la Riviere à quelque distance des deux Camps, n'ayant que deux-cens Chevaux seulement. Avec cette petite Troupe, il se glissa jusques dans le Camp des Anglois, & pénetra même jusqu'à la

Action hardie du Chevalier Douglas.

EDOUARD III. 1327.

Tente du Roi, où il donna une terrible allarme. Vrai-semblablement, son dessein étoit d'enlever ce Prince: mais n'ayant pu réussir, il se retira sans beaucoup de perte. Enfin, après que les deux Armées eurent été quinze jours dans les mêmes postes, les Ecossois décamperent pendant la nuit, & par des marches précipitées, qui ôtoient aux Anglois les moyens de les poursuivre, se retirerent dans leur païs. Ils étoient déja si loin lorsqu'Edouard fut averti de leur retraite, qu'il ne jugea pas à propos de les poursuivre. Plusieurs attribuerent dès-lors à Mortimer les mauvais succès de cette Campagne, & le soupçonnerent d'avoir des intelligences avec les ennemis, pour leur procurer la facilité de se retirer sans combattre. Edouard n'ayant plus rien à craindre des Ecossois, reprit le chemin d'Yorck, fort mortifié de n'avoir pu se venger. Dès qu'il fut arrivé dans cette Ville, il congédia ses Troupes, après avoir fait de magnifiques présens à Jean de Haynaut, en le renvoyant dans son païs.

Les Ecossois se retirent.

Fin tragique d'Edouard II. *Lamére.*

Pendant que ce Prince étoit occupé à cette Expédition, le Roi son Pere toujours étroitement gardé dans le Château de Kenelworth, y passoit une vie pleine d'amertume, n'ayant pas la liberté de prendre le moindre divertissement. Il écrivoit de tems en tems à la Reine sa Femme, pour la prier d'adoucir les rigueurs de sa prison: mais rien n'étoit capable de fléchir la dureté de cette Princesse, en faveur d'un Epoux qu'elle avoit elle-même réduit à ce malheureux état, sans que, du moins à son égard, il se fût rendu digne d'un traitement si barbare. Si elle eût ôsé suivre ses inclinations, elle auroit laissé ces Lettres sans réponse. Mais comme elle avoit interêt de tromper le Public par cette correspondance, elle étoit bien aise de l'entretenir. Elle lui envoyoit de tems en tems du linge, des habits, & quelques petits présens; afin de persuader au Peuple crédule, qu'elle sacrifioit sa tendresse aux interêts de l'Etat. Il n'étoit pas si facile de tromper Edouard lui-même, puisqu'il ne pouvoit qu'être convaincu, qu'elle étoit l'unique cause de ses malheurs. Aussi n'eut-elle jamais le front de paroître devant lui. Elle ne voulut pas même permettre au Roi son Fils, d'aller rendre quelques devoirs à son malheureux Pere, de peur qu'il n'apprît des choses qu'elle souhaitoit qu'il ignorât toute sa vie. Ainsi, quoique le Roi prisonnier souhaitât ardemment de les voir l'un & l'autre, & qu'il demandât souvent en quoi ils se sentoient si fort offensez, pour lui refuser cette consolation, il ne put jamais l'obtenir.

Cependant, la rigueur dont on usoit envers ce Prince infortuné, commençoit à exciter quelques mouvemens de pitié dans les cœurs des Anglois, qui sont naturellement généreux. Henri de Lencastre même, à qui on en avoit confié la garde, s'adoucissoit de jour en jour d'une telle maniere, qu'il lui laissoit entrevoir quelque esperance de recouvrer la liberté. Un autre motif se joignoit encore dans l'esprit de ce Prince, à celui de la générosité. C'étoit la conduite irreguliere de la

Reine & le grand crédit de Mortimer, que son arrogance rendoit odieux à tout le monde. Comme il ne prenoit pas soin de cacher ses sentimens, la Reine & Mortimer le soupçonnerent d'avoir formé le dessein de retablir le Roi déposé. Ce soupçon, bien ou mal fondé, produisit un funeste effet, en les déterminant à prévenir le danger dont ils se croyoient menacez. Dans cette vue, ils résolurent de tirer le Roi prisonnier d'entre les mains de son Gardien qui leur étoit devenu suspect, & d'en confier la garde à des gens dont ils fussent plus assurez. Les Chevaliers *Maltravers* & *Gournay*, tous deux d'un naturel aussi brutal qu'il étoit nécessaire pour les desseins de ceux qui les employoient, eurent ordre de tirer Edouard du Château de Kenelworth, & de le transferer dans celui de Barckley. Il n'étoit presque pas possible que ce malheureux Prince tombât en de plus mauvaises mains. D'abord ils le conduisirent à Corffe, ensuite à Bristol, & enfin au Château de Barckley, qui devoit être sa derniere prison. Dans ce voyage, ils lui firent mille indignitez, jusqu'à le faire razer en pleine campagne, avec de l'eau froide tirée d'un fossé bourbeux. Quelque constance qu'il eût témoignée jusqu'alors, il ne put, en cette occasion, s'empêcher de déplorer son infortune, & de faire connoitre à quel point il en étoit touché. Parmi les plaintes & les reproches qu'il fit à ceux qui le traitoient avec tant de barbarie, il leur dit, que, quoiqu'ils pussent faire, ils ne lui ôteroient point l'usage de l'eau chaude pour se razer. En même tems, il laissa couler deux torrens de larmes de ses yeux. Ses ennemis avoient esperé que les chagrins & les fatigues qu'on lui faisoit endurer, seroient capables de terminer ses jours. Mais bien qu'ils fussent servis avec un zèle barbare par ces impitoyables Gardes, qui employerent pour cela des moyens aussi cruels qu'insolens, la bonté de son tempérament les empêcha de réussir. Ces scélerats, voyant que leurs rigueurs ne produisoient pas un assez prompt effet, demanderent de nouvelles instructions, qu'on ne leur fit pas longtems attendre. Ils reçurent des ordres précis de faire mourir ce Prince, qui, tout miserable qu'il étoit, ne laissoit pas de causer de continuelles frayeurs aux auteurs de sa disgrace. On dit qu'*Adam Orleton*, Evêque de Hereford, l'un des Ministres de la Reine, accompagna ces ordres d'une Lettre écrite en Latin, dans laquelle, par une indigne équivoque, il leur conseilloit en un même tems de tuer Edouard, & les exhortoit à se garder d'un pareil crime. En effet, les expressions qu'on lui attribue peuvent recevoir l'un & l'autre de ces deux sens, selon la difference de la ponctuation (1). Ces ordres ne furent pas plutôt arrivez que les deux Gardes sachant bien à quoi ils devoient s'en tenir, entrerent dans la chambre d'Edouard pour les exécuter. Ce Prince étant alors couché dans son lit, ils mirent un coussin sur son visage, pour

(1) *Edwardum occidere nolite timere, bonum est.*
Edwardum occidere nolite, timere bonum est. Rap. Th.

EDOUARD II. 1327.

empêcher qu'il ne fût entendu. Ensuite avec une cruauté dont on n'avoit jamais vu d'exemple, ils lui fourrerent dans le Corps un tuyau de corne, au travers duquel ils firent passer un fer chaud, qui lui brûla les entrailles. Ce fut de cette horrible maniere que ce Prince infortuné finit sa vie (1), souffrant dans sa mort des douleurs si violentes, que malgré la précaution de ses assassins, ses cris furent entendus de bien loin. Pour couvrir cette infame action, les deux Bourreaux firent venir quelques habitans de Bristol & de Glocester, qui ayant examiné le Corps, & n'y ayant point trouvé de marques d'une mort violente, jugerent qu'il étoit mort naturellement. Cette relation, qu'on prit soin de faire certifier par des temoins, fut incontinent répandue dans tout le Royaume, afin que tout le Peuple en fût informé.

Les malheurs de ce Prince, que ses ennemis persécuterent avec tant d'acharnement, commençoient à exciter la pitié des Anglois, depuis qu'il avoit cessé de leur être redoutable. Mais cette pitié fut peu agissante, au-lieu que leur haine ne leur permit pas de demeurer en repos, jusqu'à ce qu'ils l'eussent entierement ruiné. Véritablement, il seroit difficile de justifier toute sa conduite. Mais on ne peut pas accuser de prévention en sa faveur, ceux qui ont assuré qu'il n'y avoit point de proportion de ses fautes avec ses peines. Il souffrit lui-même pour n'avoir pas eu la fermeté de punir ses Favoris. Grande leçon pour tous les Princes, mais dont peu savent profiter! La pitié qu'on eut de ses souffrances, qui ne purent toujours demeurer cachées, alla si loin, qu'après sa mort, il fut regardé comme un Saint, tant le Peuple passe aisément d'une extrémité à l'autre. Son Corps fut d'abord inhumé sans aucune pompe, dans l'Eglise de Glocester. Mais quelque tems après, le Roi son Fils lui fit ériger un superbe Tombeau dans la même Eglise. Bien loin que ses meurtriers reçussent de leur parricide la recompense qu'ils en attendoient, ils furent contraints de se sauver au-delà de la mer, pour en éviter la punition. Ceux même qui les avoient employez, affectoient de les faire chercher exactement, afin de couvrir la part qu'ils avoient au crime. Trois ans après, Gournay fut arrêté à Burgos, & par l'ordre du Roi de Castille, conduit à Bayonne, d'où Edouard ordonna qu'on le transportât en Angleterre. Mais, par des intrigues qui ne sont pas bien dévelopées dans l'Histoire, il fut décapité sur le vaisseau. Maltravers passa sa vie en exil, en quelque endroit d'Allemagne où il s'étoit retiré. Mais la vengeance divine ne s'arrêta pas à la punition de ces deux scélérats. La Reine, Mortimer, & leurs complices, en ressentirent aussi les effets. Peut-être même doit-on regarder comme des suites de cette même vengeance, les morts violentes ou prématurées de presque tous les Descendans d'Edouard III.

Punition de Gournay.

(1) Dans le mois d'Octobre. RAP. TH.
M. *Barnes* dit qu'il fut mis à mort le 21 Septembre. TIND.

aussi bien que les Guerres Civiles dont l'Angleterre fût affligée sous la postérité de ce même Roi, ainsi qu'on le verra dans la suite. EDOUARD III. 1327.

La mort d'Edouard II. arrêta tous les mouvemens qu'on commençoit à remarquer dans le Royaume. Le Roi son Fils se trouvant dans un état plus tranquille, puisque par la mort de son Pere, qu'il croyoit naturelle, il se trouvoit guéri des scrupules qu'il pouvoit avoir sur son sujet, prit ce tems de repos pour solemniser, avec Philippe de Haynaut son mariage, qui avoit été conclu par la Reine sa Mere à Valenciennes. La cérémonie s'en fit dans Yorck, où le Roi se trouvoit au retour de sa Campagne. Quelque tems après, la nouvelle Reine fut couronnée avec les solemnitez ordinaires. 1328.

Mariage d'Edouard III.

Après que les fêtes pour le mariage du Roi & pour le couronnement de la Reine furent terminées, Edouard convoqua le Parlement à Northampton, pour lui demander ses avis sur deux affaires très importantes. La premiere regardoit la Régence du Royaume de France, à laquelle il prétendoit après la mort de Charles le Bel son Oncle, arrivée au commencement de cette année. Je remets à parler de celle-ci en un autre endroit. La seconde étoit la Paix avec l'Ecosse, que le Roi Robert lui proposoit. La Reine Isabelle & Mortimer, qui tenoient les rênes du Gouvernement, ne croyant pas que la Guerre fût convenable à leurs interêts, souhaitoient avec ardeur de faire la Paix. D'un autre côté, le Roi d'Ecosse ne se sentant plus en état de supporter les fatigues de la Guerre, desiroit de se procurer du repos pendant le reste de sa vie. D'ailleurs, comme ses infirmitez le menaçoient d'une mort prochaine, il étoit bien-aise de prévenir par une Paix avec les Anglois, les accidens que la Guerre pourroit causer pendant la minorité de David son Fils, qui n'étoit âgé que de sept ans. Le Parlement étant entierement dans les interêts de la Reine, il ne fut pas difficile d'obtenir son approbation, pour entamer un Traité que les deux partis souhaitoient également de conclure. La Reine mere & Mortimer, pour les Anglois, & Douglas pour le Roi d'Ecosse, furent les Négociateurs de cette Paix. Elle fut bien-tôt conclue & scellée, par le mariage de David Prince d'Ecosse avec *Jeanne* Sœur d'Edouard (1), quoiqu'ils fussent tous deux dans l'enfance.

Le Roi consulte le Parlement sur la paix proposée par le Roi d'Ecosse.

Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse.

La plupart des Anglois n'avoient vu qu'avec peine commencer la négociation d'une Paix, qui, selon les apparences, ne pouvoit leur apporter aucun nouvel avantage. Ils s'en seroient pourtant consolez par l'esperance du repos qu'elle devoit leur procurer, si, pour en hâter la conclusion, Isabelle & Mortimer n'eussent cedé au Roi d'Ecosse des avantages qu'il n'auroit pas même pu esperer, après le gain de plusieurs Batailles. Par leur conseils interessez, Edouard se désista de toutes ses prétentions sur l'Ecosse, tant à l'égard de la Souveraineté que

Il rend à Robert, tout ce qu'Edouard I. avoit enlevé d'Ecosse.

(1) Les Ecossois nommoient par dérision cette jeune Princesse, *Jeanne de la Paix* (*Joan Make-peace.*) Tind.

EDOUARD III. 1328.

de la proprieté. En même tems, il rendit à Robert tous les Titres & Documens qui pouvoient justifier la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur ce Royaume. Entre ces Titres étoit le fameux Acte, nommé *Ragman*, signé de Jean Baillol & de tous les Seigneurs d'Ecosse, dans lequel étoient contenus les droits de la Couronne d'Angleterre. Tout cela fut suivi de la restitution de la Couronne, du Sceptre, des Joyaux qu'Edouard I. (1) avoit enlevez d'Edimbourg, & généralement de tout ce qui pouvoit rendre quelque témoignage de la Souveraineté de l'Angleterre sur le Royaume d'Ecosse. Si tout cela s'étoit fait par un motif de justice & d'équité, pour reparer en quelque maniere les torts qu'Edouard I. avoit faits aux Ecossois, bien loin de le trouver étrange, on auroit dû louer une conduite si Chretienne. Mais comme on étoit bien convaincu que la Reine & Mortimer n'agissoient pas par un semblable motif, & que d'ailleurs le Peuple étoit prévenu en faveur des droits qu'Edouard I. avoit voulu établir, tout le monde étoit très mécontent de cette restitution. On disoit, que c'étoit acheter bien cherement une Paix, qui n'étoit ni honorable, ni nécessaire: que par ce honteux Traité, toutes les dépenses qu'on avoit faites, & tout le sang qui s'étoit répandu pour la conquête de l'Ecosse, devenoient absolument inutiles: que la Reine, qui avoit pris pour prétexte l'incapacité du Roi son Epoux pour le dépouiller de sa Dignité, faisoit bien voir combien elle étoit elle-même incapable de gouverner un Etat; & que les fautes qu'Edouard II. avoit commises pendant tout son Regne, n'étoient rien au prix de celle qu'elle faisoit dès la premiere année de son administration. Malgré tous ces murmures, la Reine & Mortimer eurent assez de crédit dans le Parlement pour y faire approuver la Paix, & pour faire regarder comme une recompense suffisante de toutes les restitutions qu'on faisoit à l'Ecosse, une somme de trente-mille marcs, que Robert promit de payer, dans le terme de trois ans. C'est ainsi qu'il arrive le plus souvent, que ceux qui prétendent reformer le Gouvernement par des voyes extraordinaires, font voir dans la suite qu'ils n'ont eu rien moins en vue, que le bien public qui leur a servi de prétexte.

Les Anglois murmurent.

En consequence du Traité qui venoit de se conclure, le mariage de Jeanne Sœur du Roi fut solemnisé à Barwick. Peu de tems après, Mortimer se vit recompensé du prétendu service qu'il venoit de rendre à son Maitre, par le titre de *Comte de la Marche*, que le Roi lui confera en plein Parlement. *Jean d'Eltham*, Frere du Roi, fut créé Comte de Cornouaille, & *Jacques Butler* reçut le titre de Comte d'Ormond.

Mariage de Jeanne avec David.

Mortimer est fait Comte de la Marche,

& Jacques Butler, Comte d'Ormond.

Henri de Lencastre, & quelques autres Seigneurs, s'étoient absentez de cette Assemblée. Ils étoient mécontens de ce que la Reine Mere &

Mecontente-

(1) Sur-tout un d'une grande valeur, nommé *La Croix noire d'Ecosse*. Ce Traité portoit encore, qu'aucun Anglois ne pourroit posseder des Fonds de Terre en Ecosse, s'il n'y faisoit sa demeure. TIND.

Mortimer avoient usurpé toute l'autorité, contre l'intention du Parlement, qui avoit nommé douze Barons pour avoir soin des affaires publiques. La mort tragique d'Edouard II, & le Traité qu'on venoit de faire avec l'Ecosse, leur fournissant un prétexte plausible de se plaindre, ils avoient déja commencé à tenir des Conferences secrettes, & à former des projets pour reformer le Gouvernement. Comme il étoit difficile de garder le secret dans un complot où ils avoient dessein de faire entrer beaucoup de monde, la Reine & le Favori en furent bientôt avertis. Le Comte de Lencastre, qu'ils regardoient comme l'auteur de ce complot, & le Chef des Mécontens, fut la premiere victime qu'ils résolurent de sacrifier à leur sureté. Un accident qui arriva peu de tems après, leur fournit une occasion dont ils crurent devoir se servir pour exécuter leur dessein. Ce Prince avoit une querelle particuliere avec le Lord Holland (1), qu'il regardoit comme un ennemi capital de sa Maison, & comme un des principaux auteurs de la mort du Comte Thomas son Frere. Quelques menaces qu'il lâcha contre son ennemi, porterent un Chevalier son Domestique, nommé *Thomas Whiters*, à chercher l'occasion de venger son Maitre. Cette occasion s'étant rencontrée peu après la séparation du Parlement, *Whiters* tua le Lord Holland, & se refugia dans le Palais de Lencastre, d'où les ordres réiterez de la Cour ne furent pas capables de l'arracher. La Reine & le Comte de la Marche ne furent pas fâchez que leur ennemi leur fournît un prétexte si plausible d'animer le Roi contre lui. Ils firent entendre à ce jeune Prince, qu'il étoit d'une très grande importance de ne pas souffrir qu'un Sujet, de quelque qualité qu'il fût, entreprît de proteger des criminels, & d'arrêter le cours de la Justice : que c'étoit agir en Souverain ; & qu'il étoit à craindre que ceux qui s'attribuoient un tel pouvoir, n'eussent intention de l'accroitre aux dépens de l'Autorité Royale, & ne brassassent des complots pour troubler la tranquillité de l'Etat. Par ces discours envenimez, ils engagerent le jeune Roi à prendre la résolution de châtier cette désobéissance.

EDOUARD III. 1328. ...ment de quelques Seigneurs.

Dugdale, Vol. II. pag. 73.

Henri de Lencastre fournit à la Reine un prétexte de l'attaquer.

Elle anime le Roi contre lui.

Dès que le Comte de Lencastre sut qu'on avoit dessein de l'attaquer, il fit de son côté des préparatifs pour se défendre, & forma une Association, dans laquelle entrerent Edmond Comte de Kent, & Thomas Comte de Norfolck, Oncles du Roi, le Lord Beaumont, le Juge Trussel, & quelques autres Seigneurs, qui résolurent tous ensemble d'opposer la force à la force, en cas qu'on les attaquât. En même tems, ils publierent un Manifeste contenant les motifs de leur armement, tous tirez des Griefs du Royaume & de l'interêt public. Ils disoient qu'ils avoient pris les armes, I. Pour obliger la Reine Douairiere à mettre dans le Trésor public, le revenu qu'elle s'étoit fait assigner, exce-

Il se prépare à se défendre. Ligue contre la Cour.

Manifeste des Liguez.

(1) L'élevation & la fortune de ce Seigneur vint de ce qu'il avoit été Secretaire de *Thomas* Comte de *Lencastre*, qu'il abandonna après la Bataille de *Burrough-Bridge*. *Dugdale*. Tind.

EDOUARD III. 1328.

dant de beaucoup le Douaire ordinaire des Reines. II. Pour arrêter les exactions & les usurpations de ceux qui gouvernoient au nom du Roi. III. Pour faire punir ceux qui avoient trahi l'Etat dans la derniere Guerre contre l'Ecosse. IV. Pour faire examiner par quels moyens l'Ordonnance du Parlement, qui avoit établi douze Barons pour gouverner l'Etat pendant la minorité du Roi, n'avoit pas été exécutée. V. Pour faire en sorte qu'on fît d'exactes perquisitions touchant la mort d'Edouard Pere du Roi, après que, par des ordres particuliers, il avoit été tiré des mains de ceux à qui le Parlement en avoit confié la garde. VI. Pour faire rechercher ceux qui s'étoient emparez des trésors du dernier Roi, sans en avoir rendu compte. VII. Pour faire que le Public fût informé, par quels conseils le Roi, pendant sa minorité, avoit cedé tous ses droits sur l'Ecosse, & rendu tous les Actes qui pouvoient les justifier. VIII. Enfin, pour faire rendre compte à ceux qui avoient conseillé au Roi de marier la Princesse sa Sœur avec David Brus, Fils de l'ennemi capital de la Nation Angloise.

Ces Articles, dont on prit soin de répandre des copies dans tout le Royaume, touchoient vivement la Reine & le Comte de la Marche, qui y étoient assez ouvertement désignez. Mais au-lieu de s'amuser à justifier leur conduite, qui en effet ne pouvoit que mal-aisément être excusée, ils suivirent une autre route, en faisant entendre au Roi, que ceux qui avoient pris les armes cherchoient à lui ravir la Couronne. Ils lui insinuerent malicieusement, que ses deux Oncles, & Henri de Lencastre, qui étoit Petit-Fils de Henri III, avoient formé le projet de faire exclure la postérité d'Edouard II. du Trône dont ce Prince avoit été déclaré indigne, comme si les fautes du Pere devoient rejaillir sur les Enfans. Le jeune Roi, qui n'avoit aucun soupçon contre la Reine sa Mere, ayant prêté l'oreille à cette accusation, résolut d'employer la force, pour ranger à leur devoir des gens qu'il regardoit déja comme des Rebelles. Il commença même à faire des préparatifs pour exécuter ce dessein. Vrai-semblablement cette affaire auroit eu de fâcheuses suites, si l'Archevêque de Cantorberi (1) ne se fût pas employé avec ardeur, pour arrêter le cours de ces mouvemens. Ce Prélat fit adroitement entendre à la Reine, que le Manifeste des Mécontens étoit si spécieux, & que les Griefs dont ils se plaignoient étoient d'une telle nature, qu'il étoit à craindre que tout le Peuple ne se rangeât dans leur parti. La Reine ayant aisément compris ce que l'Archevêque ne lui expliquoit qu'à demi, & jugeant qu'il n'y auroit pas moins de danger pour elle que pour les Mécontens, si elle entreprenoit de les pousser à bout, elle se laissa persuader de finir cette affaire par un accommodement, dont les Mécontens ne s'éloignoient pas. Comme leur Parti n'étoit pas encore assez puissant pour porter les choses où ils

Le Roi veut châtier les Mécontens.

L'Archevêque de Cantorberi s'employe pour procurer la paix.

(1) Son nom étoit *Simon de Mepham.* TIND.

desiroient;

desiroient, leur dessein, en publiant ce Manifeste, n'avoit été que de faire sentir à la Reine à quoi elle s'exposeroit en voulant les accabler. Ainsi, sans insister davantage sur leurs Griefs, ils accepterent le pardon que l'Archevêque leur procura, moyennant certaines amendes, & le bannissement de *Beaumont*, de *Trussel*, & du meurtrier du Lord Holland, qui furent exclus de l'Amnistie. En cette occasion, le Comte de la Marche feignit de favoriser les Princes. Mais il garda contre eux un vif ressentiment, dont le Comte de Kent fut la victime. EDOUARD III. 1328. Les Mécontens acceptent une Amnistie.

Le brave Robert, Roi d'Ecosse, ne jouït pas longtems de la glorieuse Paix qu'il venoit de faire avec l'Angleterre. Il mourut d'une mort douce & tranquille, avec la consolation d'avoir délivré l'Ecosse de la Domination des Anglois, & de voir sa propre Famille affermie sur le Trône. Ce n'est pas sans fondement, que les Ecossois le mettent au nombre de leurs plus illustres Rois, comme Restaurateur de leur Monarchie. Ce Prince étant dans son lit de mort, donna ces trois instructions principales à ceux qu'il avoit chargez de la Régence, pendant la minorité de David son Fils, qui n'étoit âgé que de huit ans. La premiere, de ne hazarder jamais aucune Bataille dans le Royaume. La seconde, de ne faire point de longues Treves avec les Anglois, en cas que les deux Nations reprissent les armes l'une contre l'autre. La Troisieme, d'être toujours attentifs à ce qui se passeroit en Angleterre, de peur d'etre surpris quand ils se trouveroient sans défense. 1329. Mort du Roi d'Ecosse. David son fils lui succede.

Le Comte de la Marche, toujours soutenu par la Reine Mere, se trouvoit élevé à un si haut degré de puissance, qu'il agissoit moins en Ministre qu'en Souverain. Il disposoit de toutes les Charges, aussi bien que des revenus publics, avec une autorité accompagnée d'une arrogance assez ordinaire aux Favoris, & qui ne contribue pas moins que leur fortune, à les rendre odieux. Le crédit extraordinaire de ce Comte réveilla la jalousie des Anglois, qui n'avoient pas changé d'humeur depuis la déposition d'Edouard II, & qui n'avoient pas plus d'estime pour ce nouveau Favori, qu'ils en avoient eu pour Gaveston & pour Spencer. Entre ceux qui marquoient le plus ouvertement leurs sentimens sur ce sujet, Edmond Comte de Kent, Oncle du Roi, étoit le principal. Ce Prince, non plus qu'Edouard II. son Frere, n'avoit pas beaucoup de génie pour les affaires; mais il étoit naturellement bon & génereux. Il s'étoit pourtant laissé surprendre aux artifices d'Isabelle, quand il s'étoit joint à elle contre son propre Frere, ne s'imaginant pas qu'elle dût pousser les choses si loin. Quand une fois il se fut engagé dans ce parti, la rapidité de la revolution qui arriva immédiatement après, ne lui permit pas de s'en retirer. Le Gouvernement fut changé, avant qu'il eût le tems de reflechir sur les conséquences de l'entreprise de la Reine. La conduite irréguliere de cette Princesse, l'arrogance du Favori, la mort soudaine du feu Roi, & les fautes qui se commirent dans l'administration des affaires publiques, lui ouvri- Le Comte de la Marche se rend de plus en plus odieux. *Walsingh.* Le Comte de Kent est mécontent.

EDOUARD III. 1329.

rent enfin les yeux. Il reconnut avec douleur, l'injustice du complot où il s'étoit malheureusement engagé. Les cœurs génereux ont de la peine à dissimuler leurs sentimens. Celui-ci, peu instruit dans les maximes de la Politique, ne prenoit pas assez de soin de cacher le chagrin qu'il ressentoit de ce qui s'étoit passé, & de ce qu'il voyoit tous les jours. Il s'étoit jetté, sans balancer, dans le parti de Henri de Lencastre, pendant les derniers mouvemens, faisant connoitre par-là, qu'il ne tiendroit pas à lui que les affaires ne changeassent de face. Il n'en fallut pas davantage pour obliger Isabelle & le Comte de la Marche à hâter sa ruine, dans la crainte où ils étoient d'en être eux-mêmes prévenus. Pour cet effet, ils lui tendirent un piege des plus extraordinaires qu'on puisse s'imaginer, & auquel il est étonnant que ce Prince se laissât prendre. Comme sa conduite ne donnoit aucune prise sur lui, il falloit, pour avoir occasion de le perdre, faire en sorte qu'il se rendît lui-même criminel, afin qu'on trouvât sa ruine moins étrange. Dans cette vue, ses deux ennemis firent agir auprès de lui, des gens qui feignant d'être de ses amis, lui insinuerent adroitement, qu'Edouard II. son Frere étoit encore en vie, & qu'on n'avoit publié sa mort que pour prévenir les mouvemens que ses partisans pourroient exciter. Ils ajouterent que ce Prince étoit étroitement gardé dans le Château de *Corfe*, où personne n'avoit la liberté de le voir, que ses Domestiques qui étoient enfermez avec lui. Ce prétendu secret fut appuyé de diverses circonstances, & confirmé par le témoignage de plusieurs personnes considerables, parmi lesquels se trouvoient deux Evêques qui étoient trompez aussi bien qu'Edmond, ou qui aidoient à le tromper. Il avoit lui-même assisté aux funerailles du Roi son Frere. Mais ce qu'on venoit de lui dire, joint au bruit conforme à cela, qui commençoit à se répandre à la Cour par la ruse de ses ennemis, & au desir qu'il avoit que la chose fût vraye, lui persuaderent aisément qu'on avoit pu le tromper par de feintes obseques. Dans cette pensée, il résolut de chercher tous les moyens possibles de tirer le prétendu prisonnier de sa captivité. Il étoit pourtant combattu par la consideration du serment qu'il avoit fait au Roi son Neveu: mais il fut bien-tôt tiré de cet embarras. On prétend qu'ayant reçu la commission d'aller à la Cour du Pape, pour y demander la Canonisation du feu Comte de Lencastre, il se servit de cette occasion, pour consulter Jean XXII. sur cette affaire. On ajoute, mais je ne sai si c'est avec fondement, que ce Pontife non seulement approuva son projet, mais le chargea même de l'exécuter, sur peine d'Excommunication. Dès qu'Edmond se sentit appuyé d'une telle autorité, tous ses scrupules s'évanouïrent. Ainsi, sans balancer davantage, il partit d'Avignon, résolu de faire tous ses efforts pour délivrer le Roi son Frere, qu'il croyoit encore en prison. Cependant, comme cette croyance n'étoit fondée que sur des bruits dont la certitu de n'étoit pas bien averée, il chargea un cerain Moine

La Reine & Mortimer tendent un piege à ce Prince.

On lui fait accroire qu'Edouard II. est encore en vie.

Il forme le dessein de le tirer de prison.

ſon Confident, d'aller à Corfe pour s'aſſurer de la vérité. Les auteurs de ce complot n'avoient pas négligé de faire courir aux environs de ce Château, un bruit ſourd qu'Edouard y étoit encore détenu. Ainſi, le Moine étant allé dans ces quartiers-là, pour y prendre de ſecrettes informations, trouva que les habitans du voiſinage en étoient perſuadez. Ces faux bruits ayant déja formé un préjugé dans ſon eſprit, il prétexta quelque affaire avec le Gouverneur du Château, & lui demanda, s'il y avoit quelque fondement à ce qu'on publioit touchant Edouard. Celui-ci, qui avoit reçu ſes inſtructions ſur ce ſujet, lui répondit d'une maniere à le confirmer dans ſa penſée. On dit même, qu'il lui fit voir, mais d'un peu loin, un homme aſſis à table, qu'on ſervoit avec beaucoup de reſpect, & que par là il acheva de le convaincre qu'on ne l'avoit pas abuſé. Edmond ſe trouvant confirmé dans ſon opinion, par le rapport du Moine, ſe rendit lui-même à Corfe, & ſans témoigner le moindre doute, il demanda qu'on le menât à l'appartement de ſon Frere. Le perfide Gouverneur, feignant d'être ſurpris que le Prince fût inſtruit de ce ſecret, ne lui nia point qu'Edouard fût dans le Château, mais il lui dit qu'il avoit des ordres très exprès de ne le faire voir à perſonne. Cet aveu fit qu'Edmond redoubla ſes inſtances; mais voyant que le Gouverneur étoit inflexible, il le chargea pour le priſonnier, d'une Lettre dans laquelle il l'aſſuroit, qu'il alloit travailler à lui procurer la liberté. Cette Lettre fut incontinent portée à la Reine, qui la fit voir au Roi ſon Fils, en lui exagerant le danger où il ſe trouvoit par les intrigues de ſon Oncle. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir du Roi la permiſſion de s'aſſurer de la perſonne du Prince: il étoit trop éloigné de ſoupçonner ſa Mere d'avoir elle-même tramé ce Complot. Dès que le Roi eut donné ſon conſentement à ce qu'on lui propoſoit, on prit des meſures pour arrêter Edmond à Winchester, où le Parlement étoit aſſemblé. Son accuſation ayant été portée devant les Pairs, on lui fit voir ſa propre Lettre, laquelle il ne put déſavouer. Il confeſſa même que divers Seigneurs, & en particulier, l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Londres, étoient entrez dans ſon Complot, ou du moins, qu'ils lui avoient conſeillé d'en hâter l'exécution. Sur cet aveu (1), qui marquoit un deſſein formé de changer

Il fait pour cela diverſes démarches.

(1) *Walſigham* nous donne le détail ſuivant de la Confeſſion qu'*Emond* fit devant le Parlement, le 16 de Mars, l'an quatrieme du Regne d'*Edouard III.* Il avoua qu'un certain Moine, Prédicateur de *Londres*, lui avoit dit qu'il avoit conjuré un Eſprit, qui l'avoit aſſuré qu'*Edouard* Frere de l'Accuſé étoit en vie. Il dit encore, que le Chevalier *Ingram Barringer* lui porta un meſſage de la part de *Guillaume* Lord *Zouche*, qui le prioit de l'aider à ſon rétabliſſement. Que le Chevalier *Robert Taunton* vint le trouver auſſi de la part de l'Archevêque d'*Yorck*, pour l'encourager, l'aſſurant qu'il avoit à ſon ſervice 5000 hommes prêts à marcher. Que le Chevalier *Foulques Fitz-Warren* lui dit que ce ſeroit le plus grand honneur qui pût lui arriver, s'il ſe montroit à la tête de cette entrepriſe, lui promettant de l'aider de tout ſon pouvoir. De plus, que le Chevalier *Ingram Barringer* vint de la

EDOUARD III. 1329. Il est condamné à mort & exécuté.

le Gouvernement, il fut condamné à perdre la tête. L'exécution suivit de près la Sentence. Pendant tout ce jour-là, le Roi fut tellement obsedé par la Reine sa Mere, & par le Comte de la Marche, que personne ne put s'approcher de lui, pour lui demander la grace d'un Prince qui le touchoit de si près. On dit même, qu'il ne fut rien ni de l'Arrêt prononcé contre son Oncle, ni de son exécution, que quand il n'y eut plus de remede. Quoi qu'il en soit, Edmond fut conduit sur l'échafaut, pour y subir la peine à quoi il avoit été condamné. Mais l'Exécuteur s'étant évadé, il y demeura depuis midi jusqu'au soir, avant qu'on pût trouver personne qui voulût faire l'office du fugitif. Enfin, vers le soir, un Garde de la Maréchaussée (1), gagné par l'argent qu'on lui offrit, se chargea de l'exécution. C'est ainsi que périt ce Prince, à l'âge de vingt & huit ans. Il laissa deux Fils, qui moururent jeunes, & deux Filles, dont la cadette fut la plus belle Femme de son tems. Elle épousa en secondes nôces, le fameux Prince de Galles son Cousin, Fils ainé d'Edouard III. Edmond fut le seul poursuivi pour le crime imaginaire qui lui fit souffrir la mort, quoique, selon ses dépositions, plusieurs autres eussent dû subir la rigueur des Loix: mais les Auteurs du Complot ne cherchoient que cette seule victime. D'ailleurs, ils n'avoient garde de faire examiner trop scrupuleusement cette affaire, de peur de donner lieu de découvrir ce qu'ils avoient interêt de tenir caché. Il y a même beaucoup d'apparence, que plusieurs de ceux qu'Edmond avoit chargez par ses dépositions, étoient des traitres qui avoient été gagnez par ses ennemis, pour le pousser dans le précipice.

19. Mars.

Avant que de continuer le récit de ce qui s'est passé en Angleterre pendant la Minorité d'Edouard, il est nécessaire de parler des affaires qu'il eut avec la France, avant qu'il prît lui-même les rênes du Gouvernement. Non seulement l'ordre des tems le demande, mais il est très à propos d'éclaircir par avance l'origine d'une affaire, qui doit faire la principale matiere de la Majorité de ce même Prince. Pour cet effet, il faut reprendre le récit des démélez qu'il y avoit entre les deux Couronnes, à l'endroit où je l'ai laissé dans le Regne d'Edouard II.

Affaires d'Edouard III. avec la France.

Le dernier Traité fait à Paris par l'entremise d'Isabelle, n'avoit pas entierement terminé toutes les affaires qu'Edouard II. & Charles le Bel avoient ensemble. Cette Reine, qui n'avoit en vue que le projet qu'elle avoit formé contre le Roi son Epoux, n'avoit pas cru qu'il fût de son interêt d'entrer dans la discussion de tous les articles que ces differens

part du Chevalier *Jean Peche*, pour lui faire savoir qu'il pouvoit compter sur son secours; & qu'*Henri* Lord *Beaumont*, & le Chevalier *Thomas Rosselin* à *Paris*, le poussoient à cela, lui disant qu'ils étoient prêts à passer en Angleterre pour l'aider. Enfin, que le Chevalier *Ingram* dont on vient de parler, vint le trouver une autre fois à *Arundel* dans sa chambre, & l'assura qu'il pouvoit compter sur le secours de l'Evêque de *Londres*. *T. Walsingh.* p. 110. TIND.

(1) *Knighton* dit que ce fut un des Prisonniers qui fit l'execution pour sauver sa vie, la veille de *S. Cuthbert*. TIND.

comprenoient. Elle craignoit trop de mettre quelque obstacle à sa principale affaire. D'un autre côté, le Roi Charles, qui étoit en possession de l'Agenois, n'avoit pas jugé à propos de presser lui-même cet éclaircissement. Ainsi la Sentence donnée à Paris, à l'occasion de l'affaire de S. Sardos, qui condamnoit les Seigneurs Gascons au bannissement, & ordonnoit la démolition de leurs Châteaux, subsistoit toujours: mais le Traité que la Reine avoit conclu, conservoit en leur entier les prétentions d'Edouard, & lui laissoit la liberté de les poursuivre à la Cour des Pairs. La cession de la Guienne avoit fait naitre de nouvelles difficultez. Edouard II. avoit prétendu que Charles, en recevant l'hommage du Prince son Neveu, s'étoit engagé à lui rendre toute cette Province; de quoi le Roi de France ne convenoit pas. EDOUARD III. 1329.

Edouard III. ne fut pas plutôt sur le Trône, que, par l'avis de son Parlement, il envoya des Ambassadeurs en France, pour y terminer toutes les affaires qu'il avoit avec cette Couronne. Peu de tems après, il fut fait un nouveau Traité, qui contenoit ces six Articles. Nouveau Traité conclu à Paris.

I. Qu'il se feroit une restitution réciproque, de tout ce qui avoit été conquis de part & d'autre pendant la Guerre.

II. Qu'Edouard payeroit au Roi de France cinquante-mille livres sterling, pour le dédommager de la dépense qu'il avoit faite à l'occasion de cette rupture.

III. Que des deux côtez, l'on donneroit une Amnistie générale.

IV. Que le Roi de France accorderoit aux Seigneurs Gascons condamnez un pardon de leur Felonie, quant à la vie & aux membres, à condition qu'ils obeïroient au Ban.

V. Qu'Edouard se chargeoit de faire abbattre leurs Châteaux.

VI. Que ce Traité seroit de nul effet, s'il n'étoit ratifié par le Roi d'Angleterre, avant la fête de Pâque.

La Cour d'Angleterre souhaitoit trop la Paix, pour manquer à l'exécution de ce dernier Article. Ainsi les deux Couronnes s'entretinrent dans une bonne intelligence, pendant le reste de cette année, les deux Rois prenant soin, chacun de son côté, d'éviter les occasions d'une nouvelle rupture.

Cette affaire étoit à peine terminée, qu'un nouveau sujet de querelle, bien plus important, engagea les deux Royaumes dans une Guerre qui fit couler des torrens de sang, & mit enfin la France à deux doigts de sa ruïne. Ce fut la mort de Charles le Bel, arrivée le 1. de Fevrier 1328. qui donna occasion à cette querelle. Ce Prince étant mort sans enfans mâles; & ayant laissé la Reine Jeanne sa Femme enceinte, il s'émut une grande question touchant la Régence du Royaume, pendant la grossesse de la Reine Veuve. Edouard y prétendoit comme Neveu, & le plus proche parent du feu Roi: mais Philippe, Fils de Charles Comte de Valois, & Cousin Germain du même Roi, soutenoit que son droit à la Régence étoit incontestable. Il se fondoit Mort de Charles le Bel. Mezerai. Edouard & Philippe, Comte de Valois prétendent à la Régence.

EDOUARD III. 1329.

sur la Loi Salique, qui, selon lui, n'admettoit ni les Femmes ni leurs descendans à la Succession de la Couronne; d'où il inferoit, qu'ils n'avoient non plus aucun droit à la Régence, au préjudice des mâles. Cette question fut décidée en faveur de Philippe, par les Grands de France, qui lui adjugerent la Régence pendant la grossesse de la Reine. Ce fut en partie sur ce sujet, qu'Edouard assembla le Parlement de Northampton, dont j'ai parlé à l'occasion de la Paix d'Ecosse. Il y représenta les raisons qu'il avoit eues de prétendre à la Régence du Royaume de France, le tort qu'il prétendoit qu'on lui avoit fait en lui préferant Philippe de Valois, & la conséquence désavantageuse qu'on pourroit tirer de son exclusion, par rapport à la Couronne de ce Royaume, en cas que le fruit que la Reine portoit ne vînt pas à bien, ou que ce fût une Fille. Les Historiens ne disent pas positivement, quelle fut l'opinion du Parlement dans une affaire si délicate. Mais comme cette Assemblée étoit à la dévotion de la Reine Mere, & du Comte de la Marche, il y a beaucoup d'apparence qu'elle ne fut pas plus scrupuleuse par rapport aux affaires de France, qu'elle l'avoit été à l'égard de celles d'Ecosse. Il y avoit des raisons bien plus spécieuses pour dissuader Edouard de faire la Guerre à la France. La difficulté de l'entreprise, les forces de ce Royaume, l'âge du Roi, étoient des objections auxquelles il étoit difficile de répondre. D'ailleurs, il pouvoit arriver, que les préparatifs qu'on feroit pour soutenir les droits du Roi, seroient inutiles, si la Reine Veuve mettoit au monde un enfant mâle. Malgré ces raisons, il ne fut pas possible de persuader au jeune Roi, d'abandonner un droit qu'il croyoit lui appartenir légitimement. Cependant, comme il étoit encore dans sa Minorité, il comprit bien qu'il lui seroit trop difficile de combattre efficacement les avis de la Reine sa Mere, de son Conseil, & du Parlement. Mais s'il se désista tacitement de ses prétentions sur une Régence qui étoit sur le point d'expirer, il n'en fut pas de même de celles qu'il avoit sur la Couronne même, en cas que le point en question ne fût pas décidé par la naissance d'un Prince. Cela paroit par plusieurs Lettres qu'il écrivit à certains Seigneurs de Guienne, datées le 28. de Mars, environ un mois avant l'accouchement de la Reine Jeanne. Dans la supposition que le fruit que cette Princesse portoit étoit une Fille, il disoit à ces Seigneurs, que son intention étoit d'employer tous les moyens possibles pour recouvrer les droits & les héritages de la Reine sa Mere.

Philippe l'emporte.

Act. Publ. T. IV. pag. 344, &c.

Dans le mois d'Avril, Jeanne mit au monde une Princesse, dont la naissance auroit dès-lors donné lieu à une sanglante Guerre, si Edouard se fût trouvé en état de faire valoir ses prétentions. Il demanda pourtant la Couronne de France par ses Ambassadeurs: mais Philippe s'étant fait sacrer en vertu du Jugement qui lui avoit adjugé la Régence, les Ambassadeurs d'Angleterre ne furent pas même écoutez. Je

La Reine Veuve accouche d'une Fille.

Edouard demande la Couronne; mais Philippe se fait sacrer.

passe legerement sur ces choses, parce qu'il sera nécessaire dans la suite d'en parler avec un peu plus d'étendue. Il suffit pour le present de savoir, qu'Edouard ne se trouvant pas en état de pousser cette affaire, jugea qu'il étoit à propos de la laisser dormir, jusqu'à une occasion plus favorable. Plusieurs Pieces du Recueil des Actes Publics font connoitre que c'étoit là son intention, & que son silence ne marquoit rien moins que le dessein de se désister de ses droits. On y voit, qu'immédiatement après le Sacre de Philippe de Valois, il commençoit à prendre des mesures pour lui faire la Guerre. L'Alliance qu'il conclut en ce même tems avec le Duc de Brabant, & avec divers Seigneurs qui s'engagerent à lui fournir des Troupes, prouve qu'il méditoit quelque grand dessein; & les Lettres qu'il écrivoit aux Seigneurs de Guienne, font voir que c'étoit contre la France. Dans ces Lettres, datées le 16. de Septembre 1328, il disoit positivement, que son dessein étoit de recouvrer les héritages de la Reine sa Mere. Or en ce tems-là, il n'avoit avec la France aucun démêlé, auquel la Reine sa Mere fût intéressée en son particulier. Ces héritages dont il parloit regardoient donc tout le Royaume de France, puisque les differens qu'il pouvoit avoir avec Philippe pour la Guienne, n'avoient aucun rapport aux droits de cette Princesse.

EDOUARD III. 1329.

Edouard dissimule.

Philippe de Valois s'étant engagé au commencement de son Regne dans une Guerre avec les Flamans, ne se hâta point de demander à Edouard l'hommage pour la Guienne & pour le Comté de Ponthieu. Ce ne fut qu'au mois d'Avril 1329. qu'il le fit sommer de venir lui rendre cet hommage en personne. Dans la disposition où Edouard se trouvoit, il auroit bien souhaité de pouvoir se dispenser d'aller s'humilier devant un Prince qu'il regardoit comme un Usurpateur de son bien. Mais son Conseil faisant réflexion sur son âge, & sur l'état du Royaume qui se trouvoit plein de Mécontens, ne pouvoit se résoudre à donner son approbation à un refus qui vraisemblablement devoit le jetter dans un très grand embarras. D'un autre côté, la Reine sa Mere, & le Comte de la Marche, faisoient tous les efforts possibles pour l'empêcher de se brouiller avec Philippe. Ils lui représentoient, qu'il perdroit infailliblement tout ce qu'il possedoit en France, s'il alloit imprudemment faire connoitre ses prétentions sur ce Royaume, sans avoir rien de prêt pour les soutenir. Mais ces remontrances n'auroient peut-être pas eu assez de pouvoir sur son esprit, si, pour le satisfaire, on ne se fût pas avisé d'un expédient, indigne à la vérité de la bonne-foi dont les Rois doivent faire profession, mais que son âge & sa passion ne lui permirent pas d'examiner trop scrupuleusement. On lui suggera qu'en protestant par avance contre cet hommage, il conserveroit ses prétentions en leur entier. Suivant cet avis, il fit, en présence de son Conseil, une Protestation dans laquelle il déclaroit : *Que par l'hommage qu'il alloit rendre, il ne prétendoit point porter de préju-*

Philippe fait sommer Edouard de venir lui rendre hommage.

Froissard, Mezerai.

Edouard proteste en secret contre l'hommage.

Informat. Edward. ad Papam. In Benedict. T. VI.

EDOUARD III. 1329. Post Ep. secr. 302. in Biblioth. Vatican. Ord. Vital. Raynald.

dice à ses justes droits sur la Couronne de France, quand même il viendroit à le ratifier par ses Lettres Patentes ; & que ce n'étoit que la crainte de perdre ses Terres en France, qui l'obligeoit à faire cette démarche. Cet Acte fut signé du Roi & des Seigneurs du Conseil : mais il ne fut pas communiqué à l'Envoyé de Philippe. On se contenta de lui répondre en général, que le Roi s'acquitteroit au-plutôt de ce qu'il devoit à la Couronne de France.

Quelque grande que fût la repugnance qu'Edouard sentoit à rendre cet hommage dont il craignoit les conséquences, il s'y détermina pourtant, de peur de faire connoitre, en le refusant, un dessein qu'il n'étoit pas encore tems de découvrir. Pour se dédommager, en quelque sorte, de la démarche humiliante à laquelle on l'obligeoit, il se fit accompagner d'un grand nombre de Seigneurs ; & avec un équipage très magnifique, & une suite de mille Chevaux, il se rendit à Amiens, où Philippe l'attendoit. Le jour marqué pour rendre son hommage, il se présenta devant le Roi de France, vêtu d'une robe d'écarlate parsemé de Leopards d'or, ayant la Couronne sur la tête, l'épée au côté, & des éperons d'or aux pieds. Le Roi de France l'attendoit assis sur son Trône, la Couronne sur la tête, le Sceptre à la main, ayant une robe de velours bleu, semée de fleurs de lys d'or. A ses côtez étoient les Rois de Navarre & de Majorque, tous les Pairs & les principaux Seigneurs de France, qu'il avoit mandez exprès pour être témoins de cet hommage authentique. Avant qu'Edouard arrivât, Philippe avoit prétendu que ce seroit un hommage lige (1), comme il devoit l'être effectivement. Mais dans les Conferences qui s'étoient tenues sur ce sujet avant la cérémonie, l'affaire avoit été réglée d'une autre maniére. Edouard ayant protesté qu'il n'étoit pas bien éclairci sur la qualité de l'hommage, avoit offert de le rendre en termes généraux. Cependant, il avoit promis sur son honneur, que si, après avoir consulté ses Archives, il trouvoit que l'hommage dût être lige, il en donneroit ses Lettres Patentes, scellées de son Grand Sceau. Sous cette condition, Philippe avoit consenti à recevoir l'hommage en termes généraux. Ce fut effectivement de cette maniere qu'Edouard le rendit, quoi qu'en ayent pu dire certains Historiens François, qui sans doute ont travaillé sur de mauvais Mémoires. Un Historien d'Edouard dit encore, avec aussi peu de fondement, que le Roi de France fut sur le point de le faire arrêter ; mais que l'Évêque de Lincoln en avertit son Maitre, qui se retira sans prendre congé. C'est ce qui ne peut être vrai, puisque Philippe n'auroit pu prendre cette résolution, que sur le refus d'Edouard de rendre un hommage lige ; & néanmoins, il est certain qu'il voulut bien le recevoir en termes généraux. Ils eurent même ensemble diverses Conferences après la céré-

Hommage rendu par Edouard à Philippe.

Act. Publ. T. IV. pag 384.

Serres. Jos. Barns.

(1) *L'hommage lige*, ou *en plein*, se faisoit tête nuë, & sans épée au côté. TIND.

monie,

monie. Avant que de se séparer, ils convinrent qu'Edouard envoyeroit des Ambassadeurs en France, pour y terminer ce que le dernier Traité avoit laissé indécis. EDOUARD III. 1329.

Dans la disposition où Edouard se trouvoit à l'égard du Roi de France, il ne se hâtoit pas d'envoyer la déclaration promise. Au contraire, il tâchoit de gagner du tems, par des propositions d'un double mariage de son Frere & de sa Sœur avec les enfans de Philippe. Il retint même à Londrés près d'un an, sous divers prétextes, des Ambassadeurs qui lui avoient été envoyez pour le presser d'accomplir sa promesse. Pendant ce tems-là, Edouard pressoit à son tour le Roi de France, de terminer leurs differens touchant la Guienne, ainsi qu'ils en étoient convenus dans leur derniere entrevue. Il n'étoit pas difficile de comprendre, qu'Edouard ne cherchoit qu'à tirer les affaires en longueur. Aussi Philippe, qui souffroit impatiemment tous ces délais, lui fit-il connoitre qu'il ne vouloit pas être sa dupe. Il envoya en Guienne le Comte d'Alençon son Frere, qui prit & démolit le Château de Xaintes, & pilla celui de Bourg. Cette exécution, à laquelle Edouard ne s'étoit pas attendu, produisit un nouveau Traité entre les deux Monarques. Edouard s'engagea positivement à envoyer la déclaration au sujet de l'hommage, à payer les cinquante-mille livres sterling qu'il devoit à la France, & soixante-mille livres Parisis pour le transport que le Roi son Pere lui avoit fait de la Guienne. De plus, il promit de faire abattre les Châteaux des Seigneurs Gascons, condamnez sous le Regne de Charles le Bel. Peu de tems après la conclusion de ce Traité, il envoya au Roi de France des Lettres Patentes sous son grand Sceau, pour confirmer & spécifier l'hommage qu'il avoit rendu à Amiens. Il y déclaroit expressément, que cet hommage devoit être censé lige, & que tous ceux que lui-même, ou ses Successeurs Ducs de Guienne & Comtes de Ponthieu, rendroient à l'avenir, se feroient de la même maniere & avec les mêmes formalitez que le Roi de France l'avoit prétendu. Dans ces mêmes Lettres, il y avoit un modéle de la maniere dont cet hommage devoit se rendre. Après qu'il eut envoyé cette Déclaration authentique, il fit un voyage en France, sous prétexte d'y accomplir un vœu. Il y vit Philippe, & obtint de lui un rabais de trente-mille livres tournois, pour les dommages faits à Bourg & à Xaintes, & un pardon absolu pour les Seigneurs Gascons condamnez. Quittons pour un moment les affaires qu'Edouard avoit avec la France, pour voir ce qui se passoit en Angleterre pendant ces négociations. Nous aurons bien-tôt occasion de reprendre la suite de ces affaires, qui sont la principale matiere de ce Regne.

1330. Suite des affaires d'Edouard avec la France.

Edouard déclare que l'hommage qu'il a rendu est lige. *Act. Publ. T. IV. pag.* 478.

1331. Nouvel Accord entre les deux Rois. *Ibid. pag.* 484.

Ce fut peu de tems après son retour d'Amiens, qu'Edouard commença, comme on le présume, à prendre quelques soupçons touchant la conduite de la Reine sa Mere. Dès qu'on s'apperçut à la Cour, que le

Chute de la Reine Isabelle & du Comte de la Marche.

EDOUARD III. 1331. *Knighton, Walsingh.* Informations données au Roi.

Roi paroissoit se lasser d'être sous la tutelle de sa Mere & du Favori, leurs ennemis ne manquerent pas de faire leurs efforts pour les lui rendre suspects. On lui insinua tant de choses dignes de son attention, qu'il résolut enfin de s'instruire à fond de ses affaires. Ceux à qui il s'adressa lui firent remarquer, que le Comte de la Marche affectoit d'offusquer la gloire de son Souverain, par une dépense qui surpassoit de beaucoup celle d'un Sujet : Qu'il disposoit de toutes les Charges du Royaume, en faveur de ses Créatures : Qu'il étoit l'arbitre de la fortune des Anglois, abaissant les uns, élevant les autres, selon qu'ils paroissoient contraires ou attachez à ses interêts : Que c'étoit par ses ordres secrets, qu'Edouard II. avoit été massacré : Que le Comte de Kent avoit perdu la vie par ses intrigues : Enfin, qu'il y avoit beaucoup d'apparence, que la Reine & son Ministre avoient formé le dessein de se conserver l'Autorité souveraine, en le tenant dans une perpétuelle Minorité. Quelques-uns ajoutent, qu'on lui fit entendre que la Reine sa Mere étoit enceinte du fait de Mortimer. Ce qu'ils disent n'est pas hors d'apparence, puisque, selon le témoignage de Froissard, le bruit de cette grossesse étoit commun dans tout le Royaume. Ces informations acheverent de convaincre le Roi, de ce qu'il n'avoit jusqu'alors que soupçonné. Il repassa dans son esprit la mort soudaine du Roi son Pere, le supplice du Comte de Kent son Oncle, la honteuse Paix qu'on lui avoit fait conclure avec l'Ecosse, le Douaire excessif de la Reine sa Mere, le crédit, les richesses, & l'orgueil du Comte de la Marche ; & détestant la malice de ceux qui s'étoient servis du prétexte du bien public pour satisfaire leurs passions, il résolut de les en punir. Il cacha pourtant avec soin ce qu'il avoit dans l'ame, jusqu'à ce que l'occasion se présentât de pouvoir agir sans courir risque de se perdre. Pour exécuter ses desseins, il choisit le tems que le Parlement devoit s'assembler à Nottingham. La Cour s'étant rendue dans cette Ville, la Reine Isabelle & le Comte de la Marche se logerent dans le Château, avec une Garde de cent-quatre-vingts Chevaliers ; pendant que le Roi, avec peu de suite, étoit logé dans la Ville. Malgré ces précautions, qui sembloient marquer que la Reine & le Favori n'étoient pas sans inquiétude, Edouard, qui avoit gagné le Gouverneur du Château, y entra par un chemin souterrain, & se rendit à l'appartement de sa Mere, étant accompagné de *Montaigu*, & de quelques autres Officiers (1), tous résolus de le servir aux dépens de leurs vies. Il se fit

Act. Publ. T. IV. pag. 452. Edouard arrête lui-même le Comte de la Marche, & l'envoye à la Tour.

(1) Outre le Chevalier *Guillaume de Montague*, ensuite Comte de *Salisburi*, il y avoit avec le Roi, le Chevalier *Humphroy de Bohun*, & le Chevalier *Guillaume* son Frere ; le Chevalier *Rodolphe de Stafford*, le Chevalier *Guillaume de Clinton*, le Chevalier *Jean Nevill de Hornby*, le Chevalier *Guillaume Eland*, &c. Le Conduit souterrain est encore nommé *Le Trou de Mortimer*. Les deux Chevaliers qui furent tués étoient *Hugues de Turplington*, Intendant de la Maison du Roi, & *Richard Monmouth*, selon les *Fœdera* ; mais selon *Dugdale* & *Barnes*, il s'appelloit *Jean*. TIND.

d'abord quelque bruit, & il en coûta la vie à deux Chevaliers de la Garde, qui ayant eu moins de respect pour le Roi que leurs compagnons, voulurent faire résistance. Le Comte de la Marche fut arrêté; & malgré les cris de la Reine, qui prioit le Roi son Fils avec beaucoup de larmes, d'épargner *le beau Mortimer*, on le fit sortir par le même chemin par où le Roi étoit entré, & conduire avec une sure garde à la Tour de Londres.

Il convoque un nouveau Parlement. *Ibid.*

Ce coup d'Etat ayant bien réussi, le Roi cassa le Parlement, & en convoqua un autre par une Proclamation. Comme le dernier avoit eu moins d'égards pour le bien public, que pour les interêts de la Reine & du Comte de la Marche, le Roi se plaignit fortement dans sa Proclamation, des Membres qui l'avoient composé, & en prit occasion d'exhorter le Peuple à choisir des Députez qui eussent à cœur le bien de l'Etat. Ce Parlement s'assembla dans Londres, avec des dispositions bien differentes de celles du précedent. La plupart des Membres, ravis de voir le Royaume délivré de la tirannie du Comte de la Marche, n'avoient en vue que de remedier aux desordres du Gouvernement, & de faire porter au Favori la peine de tous ses crimes: exemple qui n'est pas extraordinaire, parmi les Favoris & les Ministres qui abusent de leur crédit. Pour si puissans qu'ils soient, ils doivent s'attendre à se voir abandonnez de tout le monde, dès que leurs affaires commencent à tomber en décadence.

Dans le Discours que le Roi fit au Parlement, il se plaignit en général de la Reine & de Mortimer. Ensuite, il dit, qu'avec l'approbation de ses Sujets, il avoit dessein de prendre lui-même les rênes du Gouvernement, quoiqu'il ne fût pas parvenu à l'âge prescrit par les Loix. Le Parlement y consentit avec joye, tous les Membres se trouvant également disposez à seconder ses desseins.

La Reine est confinée au Château de Rising.

Edouard s'étant ainsi délivré de ses Gouverneurs, son premier soin fut de se saisir du Douaire exorbitant que la Reine sa Mere s'étoit fait assigner, & de la reduire à une pension annuelle de cinq-cens livres sterling. En même tems, il la confina dans le Château de *Rising*, de peur que cet esprit intriguant n'excitât de nouveaux troubles. Mezerai s'est trompé, quand il a dit qu'Edouard avança les jours de sa Mere. Il est certain qu'elle vécut encore vingt & huit ans dans cette espece de prison, où le Roi son Fils lui rendoit une ou deux visites tous les ans, plus par bienséance que par affection.

Abregé &c. an. 1328.

Le Comte de la Marche est condamné & executé.

Pour ce qui regarde le Comte de la Marche, il fut traité à toute rigueur. Son accusation, qui fut portée devant le Parlement, contenoit divers Articles dont les principaux étoient: Qu'il s'étoit emparé du Gouvernement du Royaume sans y être autorisé, & contre la disposition expresse du Parlement: Qu'il avoit mis auprès de la personne du Roi, des gens qui épioient toutes ses actions, afin qu'il ne pût se délivrer de la servitude où on le tenoit: Qu'il avoit procuré la mort

d'Edouard II. par ses ordres exprès: Qu'il avoit brassé un perfide complot, pour faire perdre la vie au feu Comte de Kent Oncle du Roi: Qu'il s'étoit approprié les trente-mille Marcs payez par le Roi d'Ecosse: Qu'il s'étoit fait donner par le Roi des domaines très considérables, & diminué par là sans nécessité, les revenus de la Couronne: Enfin, qu'il avoit vécu avec la Reine Mere du Roi, dans une familiarité peu respectueuse. Pour tous ces crimes, qu'on prétendoit être de notorieté publique, & pour la preuve desquels on ne daigna pas même ouïr des témoins, il fut condamné à mort. Sa Sentence qui portoit, que comme traitre, il seroit pendu au gibet commun de Tyburn, fut exécutée sans qu'on lui épargnât aucune des rigueurs de cet infame supplice. Il y eut ceci de remarquable dans ce Jugement, que l'accusé fut condamné sans être ouï dans ses défenses, comme il avoit lui-même fait condamner les deux Spencers. Mais cette irrégularité fut avantageuse à sa famille (1). Roger son Petit-Fils obtint dans la suite un Acte qui cassoit cette Sentence, comme ayant été donnée contre les Loix & les Coutumes du Royaume. Nous verrons dans la suite de cette Histoire, ses descendans par les femmes, monter sur le Trône d'Angleterre. L'article de son accusation, qui regardoit son commerce avec la Reine, fait voir manifestement, combien tout le Royaume étoit scandalisé de leur familiarité. Si elle n'eût pas été publique, il n'y a point d'apparence que le Parlement eût voulu porter à l'honneur de cette Princesse, un coup si terrible, qui ne pouvoit que rejaillir sur le Roi son Fils. Ceux qui ont prétendu la justifier par le peu de vrai-semblance qu'il y a, qu'une Princesse d'un rang si élevé ait pu s'oublier jusqu'à ce point, n'ont pas fait réflexion, que peu d'années auparavant, les trois Belles-Filles de Philippe le Bel n'avoient pas eu plus de soin de leur reputation, de l'aveu de tous les Historiens.

Naissance du Prince Edouard.

C'est ainsi qu'Edouard commença de bonne heure à effacer les taches qui avoient souillé sa Minorité, & qu'en prenant le timon du Gouvernement, il donna d'heureux présages de la gloire & de la félicité de son Regne. Pour augmenter encore le bonheur public, le Ciel favorisa ce jeune Monarque de la naissance d'un Fils, que la Reine mit au monde cette même année. Il fut nommé Edouard comme son Pere,

(1) *Le Comte de la Marche* laissa quatre Enfans: *Edmond* son ainé mourut à la fleur de son âge, laissant un Fils nommé *Roger*, qui fut rétabli dans les biens & les honneurs de son Ayeul. Ce même Comte laissa aussi sept Filles; *Catherine* Femme de *Thomas de Beauchamp* Comte de *Warwick*; *Jeanne*, mariée à *Jacques* Lord *Audley*; *Agnès*, mariée à *Laurent de Hastings*, Comte de *Pembroke*; *Marguerite*, mariée à *Thomas* Fils & Héritier de *Maurice* Lord *Berkley*; *Maude* ou *Matilde* mariée à *Jean* Fils & Héritier de *Jean de Charleton*, Lord *Powis*; *Blanche*, à *Pierre de Grandison*; & *Beatrix*, prémierement mariée à *Edouard* Fils & Héritier de *Thomas de Brotherton* Comte-Maréchal, Fils d'*Edouard II*, & ensuite au Chevalier *Thomas de Broose*. Dugdale. TIND.


EDOUARD PRINCE DE GALLES
FILS D' EDOUARD III.

& devint en son tems le Prince le plus illustre & le plus accompli que l'Angleterre ait jamais produit.

Depuis qu'Edouard avoit pris lui-même la conduite de ses affaires, on attendoit avec impatience de voir de quel côté ce jeune Prince se tourneroit. Son courage, son habileté, l'activité de son esprit, ne permettoient pas de penser, qu'à l'exemple du Roi son Pere, il voulût prendre le parti d'une vie oisive. Il étoit beaucoup plus apparent, qu'il suivroit les traces qu'Edouard I. son Ayeul lui avoit marquées. La France & l'Ecosse avoient également interêt d'être attentives à ses premieres démarches. La France pouvoit craindre qu'il ne renouvellât ses prétentions sur la Couronne, que Philippe de Valois avoit obtenue à son préjudice. L'Ecosse n'avoit pas moins sujet d'appréhender qu'il ne voulût se relever du honteux Traité, auquel la Reine sa Mere & Mortimer l'avoient engagé pendant son bas âge. Quoique le Roi d'Ecosse fût son Beau-Frere, on n'ignoroit pas en ce tems-là, non plus qu'en celui-ci, que la liaison du sang n'est presque jamais une digue assez forte pour arrêter l'ambition des Princes. Effectivement, Edouard avoit en vue ces deux grands desseins. Mais il ne lui étoit pas possible de s'engager à la fois dans deux entreprises si considerables. Il prit donc la résolution de commencer par l'Ecosse, afin qu'après avoir subjugué ce Royaume, il pût attaquer la France, avec les forces unies des deux Nations qui partageoient la Grande Bretagne.

Le Roi forme le projet de conquerir l'Ecosse.

La Paix, conclue deux ans auparavant avec Robert Brus, sembloit mettre un obstacle invincible à ce projet. Mais les Princes ambitieux trouvent toujours assez de prétextes, quand il s'agit de satisfaire leurs passions. Edouard en avoit un qui lui paroissoit légitime, ou du moins, suffisant, pour justifier son entreprise contre l'Ecosse. C'étoit, qu'il avoit été trahi par sa Mere & par ses Ministres, dans le dernier Traité qu'il avoit fait avec Robert Brus. Cependant, quelque spécieuse que cette raison lui pût paroître, il ne jugea pas à propos de s'en prévaloir, avant que d'être comme assuré du succès de son entreprise. Pour parvenir à son but, il se servit du ministere d'*Edouard Baillol*, Fils de ce *Jean Baillol* qu'Edouard I. avoit mis sur le Trône d'Ecosse, & qu'il en avoit ensuite fait descendre, pour punir sa prétendue rebellion. Il y avoit déja trente-huit ans que le Pere avoit été détrôné. Après un si long intervalle, le Fils qui, depuis la mort de son Pere, menoit en France une vie assez obscure, ne s'attendoit gueres à voir le Roi d'Angleterre le presser de faire valoir ses droits sur le Royaume d'Ecosse. Ce fut pourtant ce qu'Edouard lui fit insinuer par le Lord Beaumont, qui, depuis son bannissement, faisoit son séjour en France. Ce Seigneur lui représenta, qu'il avoit une occasion favorable pour monter sur le Trône d'Ecosse, usurpé par la Famille des *Brus*: Que la Minorité du Roi David lui offroit une conjoncture qui ne se retrouveroit pas aisément: Enfin, que le Roi d'Angleterre étoit dans la disposition

Il se sert d'Edouard Baillol, pour exécuter ce dessein.

Boeth. Knighton, Walsingh.

Il l'excite à faire valoir ses droits sur l'Ecosse, & lui promet du secours.

EDOUARD III. 1331.

de favoriser ses efforts. Baillol prêta aisément l'oreille à une proposition si flateuse; & pour s'assurer par soi-même de ce qu'il pouvoit esperer du Roi, il se rendit en Angleterre, où il se tint caché. Pendant ce tems-là, il négocioit avec Edouard, par l'entremise de Beaumont, touchant les conditions sous lesquelles il devoit s'engager à cette entreprise. L'Historien d'Edouard fait de grands efforts pour justifier le Roi, sur une démarche si contraire à la bonne-foi, & au Traité fait en dernier lieu avec l'Ecosse. Mais ceux qui n'ont point interêt de défendre sa reputation, pourront difficilement s'empêcher de reconnoitre, qu'en cette occasion, l'ambition fut l'unique, ou le véritable motif de cette conduite. Il n'est que trop vrai-semblable, que l'esperance d'une acquisition, telle que celle du Royaume d'Ecosse, le fit passer par-dessus les scrupules qu'il pouvoit avoir sur ce sujet. J'en donnerai dans la suite des preuves, qui vont bien au-delà de la vraisemblance.

Jos. Barn.

Les deux Parties n'eurent pas beaucoup de peine à regler leurs Conventions. Baillol ne croyoit pas pouvoir acheter trop cherement une Couronne, à laquelle il n'auroit jamais osé aspirer sans être assuré d'un puissant secours. D'un autre côté, Edouard, qui songeoit moins aux interêts de Baillol qu'aux siens propres, & qui se proposoit de recueillir tout le fruit de cette entreprise, ne fit pas difficulté de promettre encore plus que Baillol n'auroit osé esperer. Ces Conventions ne furent pas plutôt arrêtées, qu'on fit secrettement entendre à la Noblesse Angloise, qu'en servant Baillol on feroit plaisir au Roi. Il n'en fallut pas davantage pour engager dans son parti ceux qui ayant reçu des Terres en Ecosse, de la liberalité d'Edouard I., les avoient ensuite perdues par les revolutions arrivées dans ce Royaume. Outre ce secours, Baillol pouvoit aussi compter dans l'Ecosse même, sur celui des anciens amis de sa Maison, qui se trouvoient interessez à l'appuyer. En effet, ce n'étoit qu'en mettant ce Prince sur le Trône, qu'ils pouvoient esperer de rentrer dans les Emplois, dont ils se trouvoient éloignez depuis que Robert Brus y étoit monté.

Baillol se prépare pour son expédition.

Pendant que Baillol faisoit ses préparatifs, Edouard feignoit de vouloir exactement observer la Paix avec l'Ecosse, & donnoit sur ce sujet divers ordres, qui n'étoient pas trop bien exécutez. Il publia même une Proclamation, contre ceux de ses Sujets qui s'étoient engagez au service de Baillol. Mais il ne fit cette démarche que quand ils furent sur le point de partir, & qu'il n'étoit plus tems de les arrêter. Son unique but étoit de faire accroire au Public, qu'il n'avoit aucune part à cette entreprise, quoiqu'en effet il en fût le véritable Auteur.

Edouard feint de vouloir entretenir la paix avec l'Ecosse. *Act. Publ. T. IV. pag. 529.*

Aussi-tôt que Baillol se trouva prêt, il fit embarquer sa petite Armée, qui ne consistoit qu'en deux mille cinq cens hommes, & alla descendre à *Kingcorn*, tout proche de Perth, d'où il renvoya ses Vaisseaux. Il voulut par là faire connoitre à ses Troupes, qu'elles ne devoient

mettre leur confiance que dans leur valeur. Ces préparatifs n'avoient pu se faire si secrettement, que les Ecossois n'en eussent eu quelque connoissance. Il avoit à peine achevé de mettre son monde à terre, qu'il apprit qu'*Alexandre Seton* venoit à lui pour le combattre, à la tête de dix mille hommes. Le chemin de la retraite étant fermé aux Anglois, ils n'avoient aucune esperance de salut que la victoire. Ainsi, pleins d'une généreuse résolution, ayant attendu leurs ennemis de pied ferme, ils combattirent avec un courage si extraordinaire, que le Général Ecossois, avec une Armée fort superieure, eut la honte d'être entierement défait. Le Comte de Fyffe, qui suivoit Seton de près avec une Armée encore plus nombreuse, ayant voulu venger cet affront, n'eut pas un meilleur succès. Après ces deux victoires, Baillol s'étant avancé dans le païs, rencontra encore un autre Corps de Troupes Ecossoises, sur lequel il remporta le même avantage. Cinq jours après, il battit encore *Nigel Brus*, qui venoit l'attaquer avec un Corps de dix mille hommes. En cette derniere occasion, il ne fit quartier à personne, ne voulant point se charger de prisonniers qui ne pouvoient que l'embarrasser.

EDOUARD III. 1332.

Il y gagne quatre batailles.

Quatre batailles perdues en si peu de tems, ayant jetté les Ecossois dans la derniere consternation, Baillol eut le loisir d'assieger Perth, qu'on appelle aussi *la Ville de St. Jean*, dont il se rendit maitre sans beaucoup de peine. Il y trouva une grande quantité de munitions de Guerre & de bouche, dont il avoit un extrême besoin pour se mettre en état de faire de plus grands progrès. Ses affaires l'ayant obligé à s'éloigner de St. Jean, Patrick Dumbar, Comte de la Marche, profita de son absence pour aller assieger cette même Place. Mais à la premiere nouvelle qu'il eut que Baillol marchoit pour la secourir, il leva le siege avec précipitation, quoiqu'il eût une Armée superieure en nombre : tant les pertes précedentes avoient causé de terreur aux Ecossois.

Il se rend maître de Perth.

La bonne fortune de Baillol ne manqua pas de produire les effets qui accompagnent ordinairement les heureux succès. Un très grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes du païs allerent se soumettre à lui, & lui prêter le serment de fidelité. Cette défection, qui menaçoit le Roi David d'une plus grande, obligea ce jeune Prince à s'en aller, avec la Reine sa Femme, chercher un azyle en France, ne pouvant plus demeurer en sureté dans leur Royaume. Cependant, afin de donner un plus grand branle aux affaires d'Ecosse, Edouard fit en sorte que divers Particuliers de ses Sujets équiperent, en leur propre nom, une Flotte pour aller donner la chasse à celle que les Ecossois avoient mise en Mer, & sur laquelle ils fondoient leur derniere ressource. La perte de cette derniere, qui fut ruïnée par les Anglois, acheva de déconcerter les partisans du Roi David. Le Comte de Fyffe, qui étoit un des principaux, alla se soumettre au Vainqueur, & son exemple

David Roi d'Ecosse se retire en France.

La Flotte d'Ecosse est battue par les Anglois.

ÉDOUARD III. 1331.

fut suivi de plusieurs autres. Ces heureux succès déterminerent Baillol à se faire couronner. La cérémonie se fit à Scone, où se faisoit ordinairement l'inauguration des Rois.

Baillol se fait couronner, & rend hommage à Edouard pour l'Ecosse.

Ce nouveau Roi ne fut pas plutôt sur le Trône, que, pour accomplir le Traité qu'il avoit fait avec le Roi d'Angleterre, il lui rendit hommage pour le Royaume d'Ecosse de la même maniere que son Pere l'avoit rendu à Edouard I., c'est-à-dire, avec toutes les circonstances qui pouvoient le mieux marquer une entiere sujettion. Dans les Lettres Patentes qu'il en fit dresser, il disoit expressément, que c'étoit du consentement du Roi d'Angleterre, & par les secours qu'il avoit reçus des Anglois, qu'il étoit rentré dans son héritage, dont il supposoit, contre la vérité, que Jean son Pere avoit été chassé par Robert Brus. De plus, il ceda au Roi d'Angleterre, en payement des secours qu'il avoit reçus de lui, la Ville & le Château de Barwick, qui étoient encore au pouvoir du Roi David. Il offrit même d'épouser Jeanne Sœur d'Edouard, si l'on pouvoit obtenir la cassation du mariage de cette Princesse avec David Brus. Enfin, il promit de fournir au Roi son Souverain, un secours d'hommes & d'argent, toutes les fois qu'il en seroit requis. Toutes ces circonstances font voir manifestement, qu'Edouard n'avoit eu que trop de part au projet de cette Expédition, quelques efforts que ses Historiens fassent pour l'en justifier.

Il lui céde Barwick.
Act. Publ. T. IV. pag. 536, 539.

Edouard leve une armée sous prétexte des troubles d'Irlande.

Pendant que Baillol étoit occupé à pousser ses conquêtes en Ecosse, Edouard avoit assemblé le Parlement d'Angleterre pour lui demander un subside. Le prétexte de cette demande étoit pris de certains troubles qui s'étoient élevez en Irlande, & qu'il représentoit si dangereux, qu'il ne pouvoit se dispenser d'envoyer une Armée dans cette Isle. Le subside fut aisément accordé. Mais pendant que les Troupes destinées à cette Expédition étoient en marche pour aller s'embarquer, elles reçurent ordre de s'avancer vers les frontieres d'Ecosse. Edouard ayant représenté au Parlement qu'il étoit dangereux de laisser les Provinces du Nord dégarnies, pendant que leurs voisins étoient en armes, & assuré, que sa présence étoit nécessaire en ces quartiers-là; on consentit que l'Expedition d'Irlande fût remise à une autre fois. Apparemment, le Parlement ne se laissa pas abuser; mais il voulut bien s'aveugler volontairement, pour ne pas porter obstacle aux desseins du Roi.

Mais il la fait marcher vers l'Ecosse.

1333.
Il se plaint que les Ecossois ont rompu la Paix.
Act. Publ. T. VI. pag. 552.

Cependant, Edouard voyant que par la rapidité des conquêtes de Baillol, son projet réussissoit selon ses souhaits, ne balança plus à lever le masque. Il commença, sur des prétextes frivoles, à se plaindre que les Ecossois avoient rompu la Paix. Il falloit bien qu'il manquât de bonnes raisons, puisqu'il en employoit une si peu vraisemblable, dans la conjoncture où l'Ecosse se trouvoit. Le Régent que le Roi David avoit laissé en Ecosse, n'épargna ni excuses ni prieres, ni soumissions,

pour

pour détourner l'orage qui menaçoit sa Patrie : mais ce fut inutilement. Edouard, qui avoit formé le dessein de s'emparer de Barwick, assiegea bien-tôt après cette Place. Il la pressa si vivement, qu'il obligea le Gouverneur à signer une Capitulation, par laquelle il s'obligeoit de la rendre si elle n'étoit pas secourue dans un certain jour. Pendant ce tems-là, le Régent voyant qu'il ne pouvoit sauver Barwick que par quelque grand effort, avoit levé une Armée, & s'avançoit en diligence pour combattre les Anglois. Edouard qui en étoit averti, alla l'attendre sur la hauteur de *Halydown*, où se donna un furieux Combat, qui fut suivi de la déroute entiere de l'Armée d'Ecosse. Sept Comtes Ecossois y furent tuez sur la place, avec neuf-cens Chevaliers, & quatre-mille Gentilshommes, outre trente-deux mille simples Soldats, si l'on veut croire les Auteurs Anglois. Mais les Ecossois n'en avouent que dix-mille; en quoi, sans doute, ils s'éloignent moins de la vérité. Cette victoire fut suivie de la conquête de Barwick, que le Roi annexa pour toujours à la Couronne d'Angleterre.

EDOUARD III. 1333. Il se rend maître de Barwick. Bataille de Halydown, où les Ecossois sont défaits. *Ibid. pag.* 571. Barwick ouvre ses portes à Edouard.

Le succès de cette Campagne ayant rempli les esperances d'Edouard, il reprit le chemin de ses Etats, après avoir laissé à Baillol un Corps de Troupes, pour achever de réduire toute l'Ecosse. Fortifié de ce secours, Baillol conquit encore quelques Places; après quoi il alla tenir son premier Parlement à Edimbourg. Il y fit confirmer & ratifier tout ce qui avoit été déja fait en faveur du Roi d'Angleterre. De plus, tous les Seigneurs Anglois qui l'avoient servi, recouvrerent les Terres qu'ils avoient perdues en Ecosse, ou en acquirent de nouvelles. Tous les Actes de Parlement passez sous Robert Brus, furent cassez, comme ayant été faits par une autorité illégitime. Baillol ne se contenta pas d'avoir marqué sa reconnoissance à Edouard par la cession de Barwick, & par l'hommage qu'il lui avoit rendu ; il lui livra encore *Roxborowgh*, *Jedworth*, *Selkirk*, *Dumfrees*, & le Château d'*Edimbourg*, pour recompense, ainsi qu'il le disoit lui-même dans ses Lettres, des secours qu'il avoit reçus de lui pour recouvrer ses Etats.

Baillol tient son premier Parlement en Ecosse. *Act. Publ. T. IV. pag.* 590. Il céde diverses Places à Edouard.

Cet hommage volontaire, & ces grandes alienations, lui firent perdre l'estime & l'affection de ses nouveaux Sujets. Il ne leur étoit pas difficile de s'appercevoir, que ce Prince n'étoit qu'un instrument dont Edouard se servoit pour se rendre maitre de l'Ecosse. Dans cette persuasion, ils résolurent de secouer le joug de ce nouveau Roi, qui trahissoit si ouvertement les interêts du Royaume. Quelques-uns des principaux, profitant de cette disposition générale, se mirent à la tête d'un Corps de Mécontens, & allerent chercher Baillol, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à être attaqué. Ils le surprirent, le battirent, & le mirent dans la nécessité de se sauver, sur un Cheval sans selle, à Carlisle, d'où il fit savoir à son Protecteur le malheur qui lui étoit arrivé.

1334. Les Ecossois se revoltent contre lui. *Boeth. Buchanan.* Il est surpris & chassé d'Ecosse.

Dans ce même tems, Edouard avoit assemblé un Parlement, au-

EDOUARD III. 1334.

quel il avoit communiqué le deſſein qu'il diſoit avoir formé d'aller à la Terre Sainte, avec le Roi de France & pluſieurs autres Princes Chretiens. Mais la nouvelle de la revolution arrivée en Ecoſſe, lui fit changer ſon prétendu projet. Dès qu'il eut obtenu le ſecours d'argent qu'il demandoit, il marcha vers ce Royaume à la tête d'une nombreuſe Armée, & pénetra ſans oppoſition juſqu'aux Provinces du Nord, pendant que l'Armée Ecoſſoiſe ſe tenoit dans des poſtes où il n'étoit pas poſſible de l'attaquer. Ainſi, faute de trouver des ennemis à combattre, il quitta l'Ecoſſe pour retourner en Angleterre. Il étoit à peine arrivé ſur la frontiere, que Dumbar, qui commandoit l'Armée d'Ecoſſe, ſortant de ſes retraites, reprit quelques Places ſur les Anglois. Comme la ſaiſon ne permettoit pas au Roi d'aller chercher ſes ennemis, il mit ſes Troupes en quartier; & pour ne pas trop s'éloigner, il réſolut de paſſer l'Hiver à Roxborowgh.

Edouard marche en Ecoſſe, & ravage ce Royaume.

1335. Autre expédition d'Edouard en Ecoſſe.

Au commencement du Printems, il attaqua l'Ecoſſe par Mer & par Terre. Il s'avança même juſqu'à l'Ocean Septentrional. Mais il ne tira pas de grands avantages de cette courſe, l'extremité de l'Ecoſſe ne pouvant être gardée qu'en y tenant toujours une Armée ſuperieure à celle des Ecoſſois. Ainſi voyant qu'il ne pouvoit les attirer au combat, il ſejourna quelque tems à Perth, pendant que le Comte de Cornouaille ſon Frere ravageoit les Provinces Occidentales de ce malheureux Royaume. Il eſt vrai que les Ecoſſois remporterent quelque avantage ſur cinq-cens Archers Anglois, qui ſe laiſſerent ſurprendre. Ils prirent auſſi le Comte de Namur & le Prince ſon Frere, qui ſervoient dans l'Armée d'Edouard. Mais ce dernier avantage leur fut fatal, en ce qu'il leur fit perdre le Comte de Murray, Régent du Royaume. Ce Seigneur, qui avoit eu la générosité de rendre la liberté à ces deux priſonniers, ayant voulu pouſſer plus loin la civilité, en les conduiſant lui-même ſur la frontiere, eut le malheur d'être pris par un Parti de la Garniſon de Roxborowgh. Cet accident ajouta aux pertes que les Ecoſſois avoient déja faites, celle d'un bon Général, & d'un très habile Régent.

Le Régent d'Ecoſſe eſt fait priſonnier par les Anglois.

Cependant, le Pape & le Roi de France s'employoient fortement, quoique d'une maniere indirecte, pour le Roi David, en tâchant de détourner les armes Angloiſes d'un autre côté. Pendant qu'Edouard étoit à Perth, il y reçut des Ambaſſadeurs de France, qui, conjointement avec le Nonce du Pape, le preſſerent d'accomplir l'engagement où il étoit entré, de porter ſes armes dans la Paleſtine. Il comprit aiſément, que cette propoſition ne tendoit qu'à le diſtraire de la Guerre d'Ecoſſe. Ainſi, pour éviter de plus fortes ſollicitations, il répondit nettement aux Ambaſſadeurs de Philippe, que par la grace de Dieu, il ſe ſentoit aſſez fort pour faire la Guerre aux Infideles, ſans l'aſſiſtance de leur Maitre, dès qu'il auroit achevé de ſubjuguer l'Ecoſſe. Cette réponſe ayant fait connoitre aux Ecoſſois, qu'il étoit entiere-

Le Pape & le Roi de France tâchent de détourner Edouard de la Guerre d'Ecoſſe.

ment résolu de ne point finir la Guerre avant que de s'être rendu maître absolu du Royaume, la plupart d'entre eux se soumirent volontairement, voyant bien qu'il ne leur étoit pas possible de résister plus longtems. Ceux qui prirent ce parti, en obtinrent des conditions assez favorables; mais il s'en trouva d'autres qui aimerent mieux s'exposer aux plus rudes extremitez, que de se soumettre au joug des Anglois. Après la fin de la Campagne, Edouard s'en retourna triomphant en Angleterre, ayant donné ses ordres pour faire fortifier de nouveau, *Perth*, *Edimbourg*, *Sterling*, & laissé le Gouvernement de l'Ecosse au Comte d'Athol.

EDOUARD III. 1335. Les principaux Ecossois se soumettent à Edouard.

Edouard retourne en Angleterre.

Ce nouveau Général, qui, bien qu'Ecossois, avoit pris le parti d'Edouard pour se venger de certains affronts qu'il avoit reçus de ses Compatriotes, n'eut pas plutôt le commandement de l'Armée Angloise, qu'il alla faire le siege de *Kildrumney*. Dumbar & Douglas, qui commandoient les Troupes d'Ecosse, se hâterent d'aller au secours, & quoique leur armée fût très inferieure en nombre, ils battirent & tuerent le Comte d'Athol, & secoururent la Place. Cet heureux succès ayant inspiré un nouveau courage aux Ecossois, ils se rassemblerent de tous côtez, sous la conduite de ces deux Généraux, qui firent des progrès très considerables.

Les Anglois sont battus.

1336.

Edouard, qui croyoit avoir assez bien dompté ce Peuple, entra dans une espece de fureur en apprenant cette nouvelle revolte. Dès que la saison le lui permit, il marcha pour la quatrieme fois dans le centre de l'Ecosse, & ravagea d'une maniere impitoyable, les Provinces qui s'étoient déclarées contre lui. En s'en retournant, il fit réduire en cendres la Ville d'*Aberdeen*, & quelques autres moins considerables; & ayant laissé un petit Corps d'Armée à Baillol, il reprit la route de ses Etats, où des affaires plus importantes le rappelloient. Ce fut la derniere Expédition que ce Prince fit en Ecosse. Il étoit tems que ce malheureux Royaume jouît de quelque repos. Depuis qu'Edouard I. avoit commencé à l'attaquer, il s'y étoit répandu tant de sang Ecossois, qu'on ne peut assez admirer qu'après tant de pertes, les Peuples de ce païs-là fussent encore en état de disputer leur liberté.

Edouard ravage l'Ecosse,

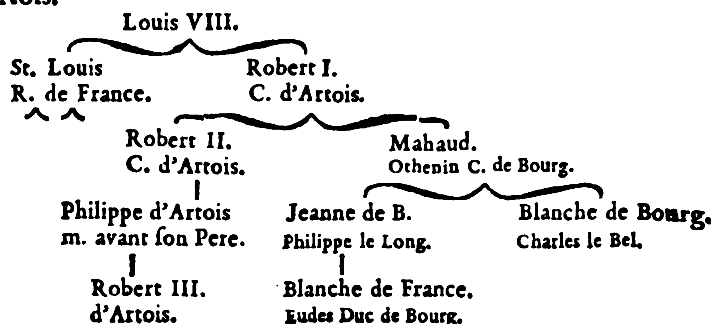
& s'en retourne.

Les quatre Expéditions qu'Edouard avoit faites en Ecosse, lui avoient sans doute acquis beaucoup de reputation. Mais il semble qu'on auroit pu lui disputer une partie de sa gloire, par la consideration de la superiorité de ses Troupes, plus nombreuses, mieux disciplinées, & mieux pourvues de toutes les choses nécessaires, que celles des Ecossois. Il voulut donc faire voir dans un champ plus vaste & plus noble, qu'il ne craignoit pas d'affronter de plus grands dangers, ni de se mesurer avec des ennemis plus redoutables. Ainsi, négligeant désormais l'Ecosse qu'il croyoit avoir assez bien domptée, & qui ne lui offroit plus de lauriers à cueillir, il résolut d'attaquer la France, le plus puissant Etat de l'Europe, & de faire tous ses efforts pour ar-

Desseins d'Edouard contre la France.

EDOUARD III. 1336. racher la Couronne à Philippe de Valois. J'ai déja parlé des prétentions qu'il avoit sur ce Royaume, dont il avoit été exclus en vertu de la Loi Salique. Comme il prétendoit qu'elle avoit été mal expliquée, & que ce fut la source & l'origine d'une longue & sanglante Guerre qui mit souvent la France dans un extrême danger, il y auroit quelque espece de nécessité, avant que d'entrer dans le détail de cette Guerre, d'en faire connoitre le veritable fondement. Mais comme il est trop difficile d'expliquer cette matiere en peu de paroles, je prie le Lecteur de trouver bon que je le renvoye à une espece de Dissertation qui sera mise à la fin de ce Regne, pour ne pas interrompre trop longtems le fil de l'Histoire. Il suffira de dire ici en deux mots, qu'Edouard prétendoit que la Loi Salique, en excluant les Femmes de la Succession à la Couronne, n'en excluoit pas leurs Descendans mâles; d'où il inferoit, que le mâle le plus prochain devoit succeder.

Le Recueil des Actes Publics contient diverses Pieces qui font voir clairement. qu'encore qu'Edouard eût paru acquiescer au Jugement donné en France contre lui, il rouloit dans sa tête quelque grand dessein, & que c'étoit contre la France. On y voit, entre autres, une Lettre qu'il écrivit aux habitans de Bayonne, dans laquelle il leur promettoit positivement, de ne faire jamais de Paix avec la France, sans qu'ils y fussent compris; quoiqu'en ce tems-là il ne fut pas en Guerre avec cette Couronne. Ce ne fut donc pas *Robert d'Artois*, chassé de France & refugié en Angleterre, qui lui inspira cette pensée, comme tous les Historiens de France l'assurent unanimement. Je ne voudrois pourtant pas nier que ce Prince, mécontent de Philippe de Valois, n'ait contribué par ses conseils, & peut-être par la consideration des intelligences qu'il avoit en France, à lui faire hâter l'exécution de son projet. Mais puisque Robert d'Artois est communément regardé comme l'Auteur de cette entreprise, & des maux que la France souffrit en cette occasion, il ne sera pas hors de propos d'instruire le Lecteur des sujets que ce Prince, descendu de Louis VIII., croyoit avoir de se plaindre de Philippe. Pour cet effet, il est nécessaire d'avoir quelque connoissance de la Généalogie de la Maison d'Artois.



Etat du procès pour le Comte d'Artois.

Robert I. Comte d'Artois, Fils de Louis VIII. Roi de France, eut un Fils & une Fille, savoir, *Robert* & *Mahaud*. Robert II. fut Comte d'Artois, & Mahaud épousa *Othenin* Comte de Bourgogne, de qui elle eut deux Filles, *Jeanne* & *Blanche*, qui furent Femmes de Philippe le Long & de Charles le Bel, Rois de France. De la premiere vint une Fille nommée *Blanche*, qui épousa Eudes Duc de Bourgogne. Robert II. n'eut qu'un Fils nommé Philippe, qui étant mort avant le Comte son Pere, laissa un Fils nommé Robert, qui fut le troisiéme de ce nom, mais qui ne fut pas Comte d'Artois. Après la mort de Robert II., qui arriva sous le Regne de Philippe le Bel, il y eut un grand procès touchant la Succession de l'Artois. Robert III. y prétendoit comme Petit-Fils de Robert II. & le plus prochain Héritier mâle. Mais Mahaud sa Tante soutenoit que cette Succession lui appartenoit, comme Sœur de Robert II. & plus prochaine d'un degré que Robert III. La Cour des Pairs décida la question en faveur de Mahaud, dont les deux Filles épouserent les deux Fils cadets de Philippe le Bel. Robert d'Artois demeura dans le silence pendant la vie de Philippe, & pendant tout le Regne de Louis Hutin: mais il arma sous la Régence de Philippe le Long, & se mit en possession de l'Artois. Lors que de Régent Philippe fut devenu Roi, l'affaire concernant l'Artois fut encore portée à la Cour des Pairs, & jugée encore une fois en faveur de Mahaut sa Belle-Mere. Après la mort de Charles le Bel, Robert d'Artois fut de tous les Grands de France celui qui agit avec le plus de chaleur pour faire obtenir la Couronne à Philippe de Valois son Beau-Frere, & qui soutint le plus fortement l'autorité de la Loi Salique. Il esperoit d'établir par là un préjugé en sa faveur; & que la Loi Salique ayant été admise par rapport à la Couronne, tous les Fiefs qui en dépendoient seroient sujets à la même Loi. Ainsi, fondé sur ce préjugé qui lui étoit favorable, & sur l'avantage qu'il avoit d'être Beau-Frere du nouveau Roi, il renouvella le procès & produisit certaines Lettres du Grand Sceau, dont il prétendoit se prévaloir. Mais Philippe fit examiner ces Lettres avec tant d'exactitude, qu'on en découvrit la fausseté, pour laquelle une Demoiselle d'Artois qui les avoit fabriquées, fut séverement punie. Cet Acte, sur lequel Robert s'appuyoit, ayant été rejetté, le Comté d'Artois fut adjugé à *Blanche* Fille de Philippe le Long, en vertu du droit qu'elle tiroit de Mahaud sa Grand-Mere. Robert, outré de dépit, s'emporta contre le Roi, & lui fit même des reproches qui le piquerent jusqu'au vif. On dit qu'il y ajouta des menaces, qui déterminerent le Roi à le pousser avec rigueur. Il le fit citer à la Cour des Pairs, & l'ayant fait condamner par défaut, il fit publier la Sentence dans les rues de Paris. Robert se retira dans le Haynaut: mais Philippe ne l'ayant pas même laissé tranquille dans cette retraite, il prit le parti désesperé d'aller se jetter entre les bras du Roi d'Angleterre. Il trouva ce Monarque finissant la

EDOUARD III. 1336. Guerre d'Ecosse, & méditant son entreprise contre la France. Vraisemblablement, il contribua par ses sollicitations à hâter l'exécution de ce projet.

1337. Edouard fait alliance avec plusieurs Princes. *Act. Publ. T. IV.* 1335.-1337.

Une Guerre de cette importance ne pouvoit pas se commencer, sans avoir fait des préparatifs extraordinaires, & sans l'appui de diverses Alliances qui pussent contrebalancer la superiorité que la France avoit alors sur l'Angleterre. Edouard avoit déja mis dans ses interêts l'Empereur Louis de Baviere, le Duc de Brabant, les Comtes de Gueldre & de Haynaut ses Beaux-Freres, l'Archevêque de Cologne, & divers autres Princes Allemans. Il ne négligea pas même les secours particuliers de divers Seigneurs d'Allemagne, de Flandre, de Brabant, de Gascogne, qui devoient lui fournir un nombre de Cavaliers, proportionné aux sommes qu'il leur donnoit. Toutes ces Troupes rassemblées & jointes aux Anglois, devoient former une Armée très nombreuse. Mais ces Alliances n'étoient pas à beaucoup près si avantageuses, que celle qui lui fut procurée par Robert d'Artois, avec *Jacques d'Artevelle* Brasseur de Biere à Gand (1) Le crédit de ce Bourgeois étoit si grand en Flandre, qu'il en avoit fait revolter les principales Villes contre le Comte. Ce Prince s'étoit même vu réduit à la nécessité de se refugier en France, en attendant que Philippe, qui s'étoit engagé à le rétablir pût exécuter sa promesse. Edouard, profitant de cette conjoncture, avoit offert sa protection aux Flamans, qui l'avoient acceptée avec joye, dans la crainte où ils étoient de se voir opprimer par Philippe. Cette alliance lui étoit d'autant plus avantageuse, qu'outre le secours qu'il pouvoit attendre de ce Peuple, elle lui fournissoit la commodité de pouvoir assembler son Armée en Flandre, & une voye pour s'ouvrir de ce côté-là une entrée dans le païs ennemi. Le Parlement, qui avoit approuvé son entreprise, lui ayant accordé de grands subsides pour l'exécuter, il mit sur pied une des plus belles Armées qu'on eût jamais levée en Angleterre. En attendant que tous ses Alliez fussent en état d'agir, il envoya une partie de ses Troupes au secours des Flamans, que leur Comte poussoit vigoureusement avec le secours de la France. A l'arrivée de ces Troupes, Gui, Frere du Comte de Flandre, qui s'étoit posté dans l'Isle de Cadsant, fut battu & fait prisonnier. Ce premier succès des armes Angloises déconcerta

& avec Jaques d'Artevelle & les Flamans.

Victoire des Anglois en Flandre. *Mezerai.*

(1) Cet homme ayant entrepris de se rendre le Protecteur du Peuple, avoit tout à son commandement. Il n'alloit jamais dans les rues sans avoir à sa suite soixante ou quatre-vingts Estaffiers, qui au moindre signal tuoient tout homme reconnu pour n'être pas des Amis d'*Artevelle*. Il recevoit & dépensoit à sa fantaisie les revenus du Comte de *Flandre*; il bannissoit tous les Seigneurs qu'il soupçonnoit être dans les interêts du Comte; & il avoit dans chaque Ville du Païs des gens à sa solde, qui lui servoient d'Espions & l'avertissoient de tous ceux qui étoient portés de mauvaise volonté contre lui, qu'il ne laissoit point en repos jusqu'à ce qu'il les eût chassés du Païs, ou ruïnés. Il fut massacré à la fin en 1345, par la Populace, pour avoir tenté de faire Comte de *Flandre* le Fils du Roi *Edouard*. TIND.

tellement les mesures du Comte de Flandre, que les Villes, qui jusqu'alors avoient tenu son parti, se declarerent contre lui. EDOUARD III. 1337.

Pendant qu'Edouard faisoit ses préparatifs pour cette importante Guerre, qui étoit l'objet de tous ses soins, il convoqua un Parlement. C'étoit principalement pour établir un bon ordre dans le Commerce des Laines qui étoit d'une très grande importance pour le Royaume. Dans ce même Parlement, il créa Duc de Cornouaille le Prince Edouard son Fils ainé, qui fut le premier en Angleterre à qui le titre de Duc fut conferé (1).

Le Prince Edouard est fait Duc de Cornouaille.

Dès que le Roi se vit à peu près en état de commencer la Guerre, il écrivit au Pape & aux Cardinaux, pour justifier son entreprise contre la France. Il se plaignoit dans ses Lettres, qu'encore qu'après la mort de Charles le Bel son Oncle, la Couronne lui fût dévolue comme à l'Héritier le plus prochain, il en avoit été privé par un Jugement injuste & précipité: Que les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez à Paris pour la demander, non-seulement n'avoient pas été écoutez, mais que même on avoit poussé la violence à leur égard jusqu'à les menacer, & à leur faire courir risque de la vie: Qu'en ôtant à un Mineur la Couronne qui lui appartenoit légitimement, les Grands de France avoient fait l'office de brigands & de ravisseurs, plutôt que de Juges; & qu'il protestoit contre tout ce qui s'étoit fait pendant sa Minorité. Ensuite il disoit, que Philippe de Valois, non content d'avoir usurpé le Royaume de France, s'étoit injustement emparé de la Guienne & du Comté de Ponthieu, avant que d'avoir déclaré la Guerre, & avoit sans cause réuni ces deux Provinces à la Couronne: Qu'il avoit favorisé la revolte des Ecossois, au-lieu de s'unir avec lui, comme la liaison du sang le demandoit: Enfin que, par toute sa conduite, il avoit fait connoitre qu'il étoit son ennemi mortel, & qu'il ne regardoit qu'avec un extrême chagrin tout ce qui pouvoit tendre à l'honneur de l'Angleterre.

Edouard écrit au Pape contre Philippe. *Act. Publ. T. IV. pag. 816.*

Philippe ayant eu communication de ces Lettres, répondit que, par la Loi Salique, & par le Jugement des Grands, Edouard se trouvoit exclus de la Succession à la Couronne de France, sur laquelle d'ailleurs il ne pouvoit prétendre aucun droit, puisqu'il étoit né hors du Royaume: Que quant à lui, non seulement tous les François l'avoient reconnu pour Roi, mais qu'Edouard lui-même avoit ac-

Réponse de Philippe.

(1) *Edouard* fut revêtu du Duché de *Cornouaille*, par une *Guirlande sur la tête*, un *Anneau au doigt*, & une *Verge d'argent*. Depuis ce tems-là les Fils ainez des Rois d'Angleterre sont Ducs de *Cornouaille* nez. On créa à la même solemnité six Comtes & vingt Chevaliers, parmi lesquels, dit *Speed*, étoit le Chevalier *Thomas de La More*, qui écrivit la vie d'*Edouard II*. Il est souvent cité par M. *de Rapin*. Il écrivit en François, mais il a été souvent publié en Anglois par les Auteurs des Histoires générales de cette Nation. Il parle fort au long des souffrances de ce Roi. TIND.

EDOUARD III. 1337.

quiescé à leur Jugement : Que l'hommage qu'il avoit rendu en personne, & confirmé par ses Lettres Patentes, faisoit voir manifestement, qu'il étoit lui-même convenu du peu de fondement de ses prétentions. Edouard repliqua, que la protestation qu'il avoit faite en présence de son Conseil, avant que d'aller rendre hommage, empêchoit que cette démarche ne put lui porter du préjudice : Que la seule crainte de perdre ses Terres de France l'y avoit obligé ; & que cette raison jointe à celle de sa Minorité, étoit plus que suffisante pour rendre invalide tout ce qu'il y avoit fait jusqu'alors. De ces deux raisons, la premiere auroit été difficilement admise dans une Cour de Justice : mais ce n'étoit pas là que ce fameux procès se devoit juger. Cependant, Edouard voulant faire connoitre à ses Alliez qu'il étoit engagé dans cette querelle d'une maniere à ne pouvoir plus reculer, chargea le Duc de Brabant de demander en son nom la Couronne de France. En même tems, il l'établit pour son Lieutenant Général dans tout ce Royaume, avec ordre aux François, qu'il appelloit ses Sujets, de lui obéir.

Replique d'Edouard.

Edouard fait demander la Couronne de France par le Duc de Brabant, & le fait son Lieutenant Général en France.
Ibid. pag. 815.

Pour tâcher de prévenir les maux qu'une querelle de cette nature pouvoit causer à la Chretienté, Benoit XII, qui occupoit alors le Siege Pontifical, s'employa vivement envers les deux Rois. Mais comme Edouard étoit l'aggresseur, le Pontife lui envoya d'abord deux Cardinaux, qui avoient ordre de faire tous les efforts possibles pour le porter à la Paix. Ces deux Légats s'acquitterent de leur commission avec beaucoup de chaleur, & solliciterent fortement Edouard à mettre cette affaire en négociation. Ils ne purent pourtant s'empêcher de marquer quelque partialité en faveur de la France, à cause des liaisons qu'Edouard avoit avec l'Empereur, qui étoit ennemi déclaré du Pape. Cela n'empêcha pas que le Roi ne leur témoignât que leur médiation lui étoit agréable, & qu'il n'offrît de faire la Paix, pourvu qu'on lui fît des propositions qui eussent quelque proportion avec ses droits. Il s'engagea même à retarder l'exécution de ses desseins jusqu'au mois de Mars suivant. Mais cette condescendance étoit peu considerable, puisqu'on étoit alors au mois de Décembre. Il employa le reste de l'hiver à préparer son Armée & sa Flotte, & principalement à fortifier la Ligue par de nouveaux Alliez. Parmi ceux-ci, on trouve dans le Recueil des Actes Publics, le Comte Palatin du Rhin, le Duc d'Autriche, & le Dauphin de Viennois, que les Historiens mettent tous trois au nombre des Alliez de la France. Cela donne lieu de présumer qu'ils s'étoient d'abord engagez avec Edouard, & qu'ensuite ils se laisserent gagner par Philippe. Le Dauphin avoit conçu le dessein de faire ériger son Païs en Royaume. C'étoit vrai-semblablement par cette raison, qu'il avoit voulu entrer dans la Ligue d'Edouard, esperant sans doute qu'il employeroit son crédit auprès de l'Empereur, pour lui obtenir ce qu'il souhaitoit. Ce projet ne lui ayant pas réussi, il se rangea dans le parti de

1338.

Le Pape envoye deux Légats en Angleterre.

Edouard accorde une courte treve.
Act. Publ. T. IV. pag. 833. 838.
Edouard se prépare à la Guerre.

Le Dauphin de Viennois veut faire ériger son païs en Royaume.
Act. Publ. T. IV. pag. 839.

de la France. Le Comte de Haynaut voulant aussi entrer dans la Ligue, souhaita qu'Edouard fût revêtu du titre de *Vicaire de l'Empire*, afin d'avoir un prétexte de joindre ses armes à celles de ce Prince, comme commandant les forces de l'Empereur. Pour satisfaire ce Comte, & dans l'esperance de porter par là d'autres Princes Allemans à la même résolution, Edouard voulut bien demander à l'Empereur cette Dignité.

EDOUARD III. 1338. Le Comte de Haynaut entre dans la Ligue.

Quand il eut pris toutes les précautions que la prudence lui suggeroit, il partit d'Angleterre avec une Flotte de cinq-cens voiles, & prit la route d'Anvers, où des affaires importantes l'appelloient. Il étoit nécessaire qu'il s'approchât de ses Alliez, afin de prendre avec eux toutes les mesures convenables pour l'exécution de ses desseins. Quoique ses Ambassadeurs eussent conclu des Alliances en son nom avec plusieurs Princes, il restoit encore bien des choses à règler avec ces Puissances, avant que de pouvoir assembler leurs forces. Ce fut proprement ce qui retarda de plusieurs mois le commencement de la Campagne: mais ce retardement ne fut pas entierement inutile. Pendant ce tems-là, Edouard alla s'aboucher à Cologne avec l'Empereur (1), qui lui fit expédier une Patente pour l'établir Vicaire de l'Empire, comme il l'avoit souhaité. Cette espece de faveur fut accompagnée de la promesse d'un puissant secours; promesse qui fut ensuite mal exécutée. Les Villes de Flandres étant entrées dans la Ligue par l'entremise de Jacques d'Artevelle, craignoient de se voir un jour abandonnées à la vengeance de leur Comte & du Roi de France. Il étoit donc nécessaire qu'Edouard se fît voir aux Flamans, afin de les rassurer par sa présence. Ce fut dans cette vue qu'il fit un voyage à Gand, & qu'il accorda aux principales Villes du païs divers privileges, par rapport au Commerce qu'elles avoient avec l'Angleterre. Pendant ce même intervalle, il promit au Marquis de Juliers de le faire Pair d'Angleterre; ce qu'il exécuta dans la suite, en le créant Comte de Cambridge (2).

Edouard se rend à Anvers.

Juillet.

Il est fait Vicaire de l'Empire.

1339. Il s'engage à faire le Duc de Juliers Pair d'Angleterre.

(1) A cette Entrevue, on dressa deux Trônes en pleine Place publique, l'un pour l'Empereur, & l'autre pour le Roi. L'Empereur se plaça le premier, & le Roi s'assit auprès de lui. Cela se fit en présence de quatre *Grands-Ducs*, de trois *Archevêques* & de trois *Evêques*, de 37 Comtes, & selon les *Hérauts*, de 17000 *Barons*, *Bannerets*, *Chevaliers*, & *Ecuyers*. L'Empereur tenant son Sceptre, le Globe à la gauche, & un Chevalier d'*Allemagne* lui tenant sur la tête une Epée nue, Sa Majesté Impériale déclara alors publiquement la Déloyauté, Perfidie & Lâcheté du Roi de *France;* sur quoi il le défia, & prononça qu'il avoit forfait & perdu la protection & faveur de l'Empire. Il établit dans le même tems *Edouard* Vicaire Général de l'Empire, lui concédant un plein & absolu pouvoir sur tous les Païs en-deçà du Rhin jusqu'à *Cologne*, dont il lui donna une *Chartre Impériale*, à la vue de tous ceux qui se trouverent présens. *Jos. Barnes*, Vie d'*Edouard III.* Tind.

(2) Le 7 de Mai, l'année quatorzieme d'*Edouard III.* Le Roi fit au Marquis de *Juliers* un don de 20 livres sterling l'année, payables des revenus casuels du Comté de *Cambridge*, pour soutenir sa nouvelle Dignité. Mais ce Seigneur ne fut jamais convoqué au Parlement. Il étoit Fils de la Sœur de la Reine *Philippe*. Il mourut sans Enfans mâles. Tind.

EDOUARD III. 1339.

Il érige le Comté de Gueldre en Duché.

Le pouvoir que la Dignité de Vicaire de l'Empire lui donnoit, le mit en état d'ériger le Comté de Gueldre en Duché, & d'accorder à la Ville de Cologne divers privileges, par où il fortifia l'Alliance qu'il avoit déja contractée avec l'Archevêque. Entre tous ses Alliez, le Duc de Brabant étoit celui qui lui causoit le plus d'embarras. Ce Prince, craignant que les deux Monarques ennemis ne s'accommodassent à ses dépens, comme il arrive assez souvent que les grands Princes négligent les interêts des petits qui les ont servis, vouloit prendre ses suretez, avant que de s'engager dans la Ligue. Plus il marquoit de défiance, & plus Edouard redoubloit ses efforts pour s'assurer de son secours. Outre l'argent qu'il lui fournit avec profusion, il lui fit esperer l'honneur d'avoir un jour pour Gendre le Duc de Cornouaille, Héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre. De plus, afin de lui donner une entiere assurance, il voulut bien s'engager par écrit, à ne quitter point les Païs-Bas jusqu'à ce que la Guerre fût terminée.

Il emprunte de l'argent de tous côtez.

Mais toutes ces affaires, quoique très importantes, n'étoient pas la seule cause du long séjour d'Edouard dans le Brabant. Comme les dépenses à quoi il s'étoit engagé étoient excessives, il faisoit, pendant ce tems-là, négocier des emprunts chez tous les Princes étrangers. Il ne se fit pas même un scrupule de s'adresser à des Particuliers, & d'emprunter d'eux les sommes qu'ils voulurent lui prêter, pour modiques qu'elles fussent. On trouve même dans le Recueil des Actes Publics, qu'il mit sa propre Couronne en gage, chez l'Archevêque de Treves.

Il met sa Couronne en gage. *Act. Publ. T. V. pag.* 101.

Naissance du Prince Lionnel.

Pendant le séjour qu'Edouard fit à Anvers, la Reine sa Femme y accoucha d'un Prince qui fut nommé *Lionnel*. Ce fut aussi dans cette même Ville qu'il reçut une Lettre du Pape, qui lui représentoit en termes assez forts, le danger où il s'étoit exposé, par son Alliance avec Louis de Baviere qui étoit excommunié. En même tems, il lui reprochoit le tort qu'il s'étoit fait, en recevant de ce prétendu Empereur le Titre de Vicaire de l'Empire, qui étoit si fort au-dessous de lui. Mais ces remontrances firent peu d'effet sur son esprit. Quoique le Pontife menaçât de proceder extraordinairement contre lui par des censures, il aima mieux en courir les risques, que d'interrompre l'exécution de ses desseins.

Le Pape écrit au Roi une Lettre menaçante. *Ibid. pag.* 128.

Edouard entre dans l'Artois.

Tout étant prêt pour commencer la Campagne, qui avoit été retardée jusqu'au mois de Septembre, Edouard se mit à la tête de quarante-mille hommes, & alla camper entre *Marchienne* & *Douay*. Ensuite il marcha vers le Cambresis, & s'arrêta quelque tems devant les murailles de Cambrai. Ce fut là qu'il apprit que Philippe s'avançoit avec une Armée formidable, à dessein de lui livrer bataille. Comme cette Guerre lui coutoit des sommes immenses, & qu'il avoit interêt de la terminer promptement par quelque grand coup, dès qu'il eut reçu cette nouvelle, il passa l'Escaut pour aller rencontrer son ennemi. Peu de jours après, les deux Armées se trouvant campées assez proche l'une de l'au-

tre, aux environs de *Vironfosse*, Philippe lui envoya un Héraut pour lui offrir la bataille, à condition que ce fût dans une plaine, où il n'y eût point d'embarras. Edouard accepta le défi, & lui laissa le choix du tems & du lieu. Le 22. d'Octobre fut marqué pour la décision de cette fameuse querelle. Mais pendant que des deux côtez on se préparoit au combat avec une égale ardeur, Philippe reçut, de la part de Robert Roi de Naples, une Lettre qui l'intimida. Ce Prince, qui passoit pour un très habile Astrologue, lui prédisoit un mauvais succès, en quelque lieu qu'il combattît les Anglois. C'est du moins ce que divers Historiens assurent, ajoutant que, sur la foi de cette prédiction, Philippe se retira, n'osant hazarder la bataille. D'autres pourtant soutiennent avec plus de vrai-semblance, que cette Lettre n'auroit pas été capable de le porter à cette démarche, si les Grands qui l'accompagnoient n'eussent arrêté son ardeur par des conseils plus prudens. On prétend qu'ils lui représenterent, que dans la Bataille qui s'alloit donner, il ne hazardoit pas moins que sa Couronne, au-lieu qu'Edouard ne risquoit que des Soldats, dont la plupart n'étoient pas à lui; & que sur cette remontrance, il se détermina, quoiqu'avec peine, à donner ce petit avantage à son ennemi. Dès qu'Edouard ne vit plus aucune apparence de pouvoir attirer Philippe au combat, il se retira dans le Haynaut. C'est ainsi que le raconte *Froissard*, que les François accusent d'être, en toutes occasions, trop partial pour les Anglois. *Nangis* Historien François a fait un récit tout different, en disant qu'Edouard se retira le premier, pour ne pas s'exposer au risque d'une Bataille. Ce n'est pas la seule fois qu'on trouve de semblables oppositions entre les Historiens. Il semble pourtant qu'en cette occasion, il n'est pas apparent qu'Edouard, qui avoit passé l'Escaut pour aller rencontrer Philippe, se soit retiré de peur de combattre. Mais les raisons qu'eut Philippe de ne pas hazarder la Bataille, sont très fortes. L'honneur d'un Roi ou d'un Général ne consiste pas à combattre toutes les fois que l'occasion s'en présente, mais à ne le faire qu'à propos, & à ne risquer point la perte d'un Etat sans une extrême nécessité. Quoi qu'il en soit, cette premiere Campagne se passa sans effusion de sang, excepté dans la Guienne, où les deux Partis se faisoient réciproquement la Guerre. Mais comme il ne se passa rien de fort considerable en ce païs-là, il n'est pas nécessaire de s'arrêter à ce détail.

EDOUARD III. 1339.

Philippe lui présente la bataille. Il l'accepte. *Ibid.*

Philippe se retire. *Mezerai.*

Raisons de sa retraite.

Edouard se retire aussi en Haynaut.

Il ne fut pas possible à Edouard de repasser en Angleterre, aussi promptement qu'il le souhaitoit, étant retenu dans les Païs-Bas par une affaire qu'on lui avoit suscitée sous main. Le Roi de France, qui voyoit avec chagrin les avantages que son ennemi tiroit de son Alliance avec les Flamans, avoit su, par le moyen de ses Emissaires, inspirer aux Villes de Flandre un scrupule, de ce qu'elles avoient pris les armes contre leur Seigneur Souverain. Ce scrupule, fortifié par les Ecclésiastiques, dont la plupart étoient dans les interêts de la France, avoit

EDOUARD III. 1339. déja fait une forte impreſſion ſur le Peuple. Peut-être même auroit-il cauſé en ce païs-là quelque revolution préjudiciable à l'Angleterre, ſi Jacques d'Artevelle n'y eût trouvé un prompt remede, en conſeillant à Edouard de prendre le Titre de Roi de France. Cette propoſition ayant été examinée dans le Conſeil du Roi, y fut approuvée comme un expédient propre à tenir les Flamans dans la Ligue. Effectivement, Edouard en recueillit l'avantage qu'on lui en avoit fait eſperer. Suivant ce conſeil, il prit le Titre de Roi de France, & fit écarteler ſes Armes de Leopards & de Fleurs de lys. Il y ajouta cette Deviſe, *Dieu & mon Droit*, voulant par là faire connoitre, qu'il mettoit toute ſa confiance en Dieu, & dans la juſtice de ſa cauſe. Ce nouveau Titre ne devoit pas beaucoup ſurprendre, puiſque toutes ſes démarches précedentes avoient aſſez manifeſté ſon deſſein. Depuis quelque tems, il refuſoit à Philippe le Titre de Roi, & défendoit à tous ſes Miniſtres de lui en donner d'autre que celui de Comte de Valois. D'ailleurs, il avoit établi le Duc de Brabant pour ſon Lieutenant Général en France, & par-là, il avoit aſſez fait comprendre qu'il s'en croyoit le véritable Roi: mais il n'avoit pas encore oſé en prendre le nom. Dès qu'il eut franchi le pas, à l'occaſion du ſcrupule des Flamans, il ne fit plus difficulté de prendre le Titre de Roi de France, dans tous les Actes Publics, & de marquer cette année comme la premiere de ſon nouveau Regne. En même tems, il publia une Déclaration par laquelle il faiſoit ſavoir aux François, que le Royaume de France lui étant dévolu par la mort de Charles le Bel, ſelon la volonté de Dieu, à laquelle il ne vouloit point s'oppoſer, il étoit réſolu d'en prendre le Gouvernement. Il promettoit à ſes nouveaux Sujets tout ce qu'on a accoutumé de promettre en ſemblables occaſions, & offroit ſa protection à ceux qui, à l'exemple des Flamans, le reconnoitroient pour leur Souverain. Le même jour il publia encore un Manifeſte, qui contenoit un détail des injures qu'il prétendoit avoir reçues de Philippe de Valois, & des efforts qu'il avoit lui-même faits pour parvenir à la Paix, afin qu'ils puſſent unir leurs forces enſemble contre les Infideles.

1340. Edouard prend le titre de Roi de France. *Act. Publ. T. V. pag.* 158.

Sa Deviſe.

Il publie une Déclaration adreſſée aux François, *Act. Publ. T. V. pag.* 154.

& un Manifeſte contre Philippe.

Quoiqu'Edouard eût pris avec le Duc de Brabant des engagemens, qui l'obligeoient à demeurer dans les Païs-Bas juſqu'à ce que la Guerre fût terminée, il ne lui fut pas poſſible de tenir ſa parole. Ses affaires le rappelloient néceſſairement en Angleterre. Mais pour ſatisfaire ce Prince, il laiſſa en ôtage quatre Seigneurs Anglois des plus qualifiez, outre la Reine ſon Epouſe & l'Enfant nouvellement né qui demeurerent à Anvers pour gages de ſon retour. Après qu'il eut ainſi réglé cette affaire, il repaſſa en Angleterre, où il arriva au mois de Fevrier. Bien-tôt après, il convoqua un Parlement, qui, en lui accordant un Subſide conſiderable, obtint de lui la confirmation de la Grande Chartre. Avant que de ſe ſéparer, les Seigneurs & les Communes lui préſenterent une Adreſſe, par laquelle ils demandoient que le Titre de

Il repaſſe en Angleterre.

Le Parlement prend des précautions tou-

Roi de France qu'il prenoit dans les Actes Publics, n'eût point d'influence sur les affaires qui regardoient l'Angleterre. Cette demande étoit trop raisonnable, pour qu'il se fit une peine de la leur accorder. Quoiqu'il n'eût pas encore acquis un seul pied de terre en France, ce nouveau Titre ne déplaisoit pas aux Anglois, qui s'imaginoient que leur Roi en étoit devenu plus grand. Mais il n'en étoit pas de même de Benoit XII. Ce Pontife fit tous les efforts possibles pour porter le Roi à le quitter, prétendant qu'il n'y avoit aucun droit, à cause de la Loi Salique, touchant laquelle Philippe avoit pris soin de l'instruire à son avantage. Mais ses exhortations furent sans effet.

chant le nouveau titre du Roi.

Le Pape exhorte Edouard à quitter ce titre.

Act. Publ. T. V. pag. 173.

Bien que la premiere Campagne n'eût produit aucun évenement considerable, les préparatifs qu'Edouard faisoit, donnoient bien à connoitre qu'il ne s'attendoit pas qu'il en dût être de même de la seconde. Il avoit augmenté sa Flotte jusqu'à trois-cens Vaisseaux propres pour le combat, & son Armée étoit incomparablement plus nombreuse que la précedente. Tout se trouvant prêt vers le milieu de l'Eté, il s'embarqua pour passer en Flandre, quoiqu'on l'eût averti que la Flotte de France, forte de quatre-cens voiles, l'attendoit sur la route de l'Ecluse. Dans l'ardeur où il étoit d'acquerir de la gloire, cette nouvelle lui causant moins de surprise que de joye, il prit la résolution de s'ouvrir un passage au travers des ennemis, malgré leur superiorité. Il les rencontra sur les côtes de Flandre, comme il s'y étoit attendu, & sans balancer, il engagea le combat. Ce fut le plus grand & le plus considérable qu'on eût encore vu sur cette Mer, & le premier où un Roi d'Angleterre eût commandé en personne. Les Vaisseaux des deux côtez s'étant, pour la plupart, accrochez les uns aux autres, on y combattit de pied ferme comme si ç'eût été sur Terre, depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Si la valeur d'Edouard fut admirée de ses Soldats, sa conduite ne causa pas moins de surprise aux Matelots, qui ne pouvoient sans étonnement lui voir donner des ordres si à propos, & avec tant de prévoyance, qu'on auroit dit qu'il avoit toute sa vie commandé sur Mer. La présence & la fermeté de ce Prince qui se trouvoit par-tout où le péril étoit le plus grand, donna un merveilleux courage à ses gens, qui combattirent avec une valeur surprenante. Les François se battirent de leur côté avec beaucoup de courage : mais après avoir, pendant plusieurs heures, soutenu les efforts des Anglois, ils se virent enfin réduits à se jetter dans la Mer, pour éviter le fer de leurs ennemis. De toute la Flotte Françoise il ne se sauva que trente Vaisseaux, les autres ayant été pris ou coulez à fond. Ainsi la victoire d'Edouard ne pouvoit être plus complette. Les Anglois prétendent que la France perdit trente-mille hommes dans ce combat. Un malheur si accablant fut longtems ignoré de Philippe. Personne n'osoit lui en apporter la nouvelle ; jusqu'à ce que, par une mauvaise plaisanterie, un Fou qu'il entretenoit lui donna lieu de le deviner.

Grands préparatifs en Angleterre.

Edouard gagne une bataille navale.

Act. Publ. T. V. pag. 195.

La France fait une grande perte.



EDOUARD III. 1340. Edouard assiege Tournay. *Act. Publ. T. V. pag. 197.*

L'heureux succès qu'Edouard eut dans cette Bataille, lui donna la facilité de faire débarquer paisiblement ses Troupes en Flandre, où il assembla la plus belle Armée qu'aucun Roi d'Angleterre eût jamais eue sous son commandement. Elle consistoit en cent-cinquante mille hommes, Anglois, Allemans, Flamans, ou Gascons. Avec ces nombreuses Troupes, il alla faire le siege de Tournay, après avoir détaché cinquante-mille hommes, sous la conduite de Robert d'Artois, qui alla se poster près de Saint Omer pour favoriser le siege. Ce dernier Corps étoit pour la plus grande partie composé des Milices de Flandre, qui ne sachant ce que c'est que la discipline militaire, allerent un jour sans ordre, au nombre de dix-huit mille hommes, attaquer les fauxbourgs de St. Omer, à dessein de les piller. Le Duc de Bourgogne, qui s'étoit jetté dans cette Place, ne pouvant endurer cette bravade, sortit sur eux & en tua plus de trois-mille. Cette perte n'auroit pas été fort considerable, si elle n'eût pas produit un funeste effet. La même nuit, les Troupes Flamandes, saisies d'une terreur panique, quitterent leur Camp dans un extrême désordre, & se retirerent honteusement, une partie dans leurs maisons, & l'autre dans le Camp d'Edouard. Quelques-uns ont assuré, qu'il y eut en cette occasion une Bataille, dans laquelle Robert d'Artois fut entierement défait par le Duc de Bourgogne. Mais Froissard, Auteur contemporain, qui rapporte cet évenement de la maniere qu'on vient de le voir, me paroit plus digne de foi que ceux qui ont écrit après lui.

Défaite des Flamans.

Philippe s'approche de Tournay.

Cependant Philippe, à la tête d'une Armée beaucoup plus forte que celle d'Edouard, s'avançoit pour secourir Tournay. Il étoit accompagné des Rois de Navarre & de Boheme ses Alliez, & avoit dans son Armée toute la Noblesse de son Royaume. Son dessein n'étoit pourtant pas de donner Bataille, mais seulement de harceler les assiegeans, pour les obliger à lever le siege. Edouard s'étant bien-tôt apperçu de l'intention de Philippe, comprit combien il lui seroit difficile de se rendre maitre de la Place, pendant que l'Armée de France seroit si proche de lui. Ainsi, pour obliger son ennemi à changer son plan, il lui envoya un Héraut avec une Lettre, pour le défier à un Combat singulier entre leurs deux personnes, ou de cent contre cent, ou bien entre les deux Armées. La suscription de cette Lettre étoit, *A Philippe de Valois*, sans aucun autre titre. Philippe lui répondit, qu'il avoit vu une Lettre adressée à Philippe de Valois, & que comme elle n'étoit pas pour lui, il ne répondoit rien à ce qu'elle contenoit: Que néanmoins, il se servoit de cette occasion pour lui faire savoir, qu'avec l'aide de Dieu, il esperoit de le chasser dans peu de tems hors de ses Terres.

Edouard lui fait un défi.

Réponse de Philippe.

Edouard se trouve fort embarrassé.

Il étoit difficile que le siege de Tournay avançât beaucoup, à cause de l'Armée de France qui ne cessoit ni nuit ni jour de harceler les Assiegeans. Edouard fut trois mois devant cette Place, sans faire beau-

coup de progrès, & néanmoins, il ne pouvoit se résoudre à lever le siege, quoiqu'il vît peu d'apparence à réussir. Son embarras étoit grand: mais il en fut tiré par *Jeanne de Valois* sa Belle-Mere, Sœur du Roi de France, & Veuve du dernier Comte de Haynaut. Cette Princesse, qui s'étoit rétirée dans l'Abbaye de *Fontenelle*, après la mort de son Epoux, en sortit en cette occasion, pour tâcher de moyenner quelque accommodement entre ces deux Monarques, dont l'un étoit son Frere & l'autre son Gendre. Elle fut négocier avec tant d'adresse, qu'enfin elle les fit consentir à une Treve, qui devoit durer depuis le 20. de Septembre, jusqu'au 15. de Juin de l'année suivante. Elle fut ensuite prolongée de deux ans, par l'entremise du Pape. Dès que la Treve fut signée, Edouard reprit la route d'Angleterre avec la Reine sa Femme, qui avoit séjourné trois ans dans les Païs-Bas. Elle y avoit mis au monde deux Princes, savoir *Lionnel* & *Jean* né à Gand, connu dans la suite sous le nom de Duc de Lencastre.

Treve concluë entre les deux Rois.

Edouard retourne en Angleterre.

Ce fut un grand sujet de mortification pour Edouard, que de se voir obligé, par la nécessité de ses affaires, de faire une Treve pour laquelle il n'avoit aucune inclination, & qui effectivement rompit toutes ses mesures. Trois raisons très pressantes l'obligerent à faire cette démarche, qui paroissoit si peu convenable aux vastes desseins qu'il avoit formez. Premierement, la défection de l'Empereur & du Duc de Brabant, qui s'étoient détachez de la Ligue. En second lieu, les dépenses excessives qu'il falloit faire pour entretenir une si nombreuse Armée, auxquelles l'argent, qui venoit d'Angleterre en moindre quantité qu'il ne l'avoit esperé, ne pouvoit suffire. Enfin, il n'y avoit qu'une Treve qui pût, en quelque maniere, sauver la honte de la levée du siege qu'il avoit entrepris. Non seulement ces raisons étoient suffisantes pour le porter à signer cette Treve, mais même elles l'engageoient indispensablement à se procurer quelque repos, afin de pouvoir remedier aux inconvéniens arrivez par la legereté de ses Alliez, & par l'épuisement de ses Finances. A l'égard du Duc de Brabant, il le leurra quelque tems de l'esperance du Mariage dont il a été cidevant parlé: il en demanda même la dispense au Pape. Mais cette affaire ne réussit pas, soit que les obstacles vinssent du Roi même, ou de la Cour de Rome. Ainsi le Duc de Brabant, qui se voyoit amusé, retira ses Troupes, sans pourtant rompre ouvertement avec le Roi. Pour ce qui regarde l'Empereur, l'assistance qu'Edouard en avoit tirée étoit si peu considérable, que cette perte ne l'auroit pas beaucoup affoibli. Mais ce Prince, en faisant une Paix particuliere avec la France, sous prétexte qu'Edouard avoit conclu la Treve sans lui, avoit en même tems revoqué la Patente qui l'établissoit Vicaire Général de l'Empire. Cet accident imprévu qui détacha quelques-uns des Princes Allemans de la Ligue, mit Edouard dans la nécessité de prendre d'autres mesures.

L'Empereur & le Duc de Brabant se détachent de la Ligue.

EDOUARD III. 1340.

Brouillerie entre le Roi & l'Archevêque de Cantorberi.

Mais la principale affaire à laquelle Edouard devoit penser, étoit à payer ses dettes qui étoient très considerables. De plus, il falloit chercher les moyens de continuer la Guerre quand la Treve seroit expirée, sans se mettre en danger de retomber dans les mêmes inconveniens. En partant d'Angleterre, il avoit mis ses affaires dans un tel état, qu'il ne doutoit nullement de recevoir à point nommé les sommes dont il avoit besoin pour payer sa nombreuse Armée. Mais il ne fut pas plutôt engagé au siege de Tournay, que l'argent lui manqua contre son attente; & par là, il se trouva dans un très grand embarras. Lors qu'il fut arrivé à Londres, il se plaignit hautement de l'Archevêque de Cantorberi, auquel il avoit laissé la principale administration de ses affaires, en son absence. Il l'accusa d'avoir malicieusement fait naitre des obstacles à la levée du Subside accordé par le Parlement, quoique ce fût par son conseil, & par ses instances, qu'il s'étoit engagé dans cette entreprise. De plus il se plaignit, qu'ayant commencé le siege de Tournay, sur les assurances que ce Prélat lui avoit données qu'il ne le laisseroit manquer de rien, il s'étoit vu abandonné, lorsqu'il avoit eu le plus besoin de secours: Que non seulement l'Archevêque lui avoit manqué de parole; mais que même il s'étoit opposé à tous les expédiens qu'on avoit proposez pour faire trouver de l'argent. Enfin, qu'il étoit l'unique cause de la longueur du siege de Tournay, & de ce qu'il avoit si mal réussi. L'Archevêque se voyant ainsi exposé au ressentiment du Roi, qui ne se contentant pas de le menacer, avoit resolu de le pousser à bout, entreprit à son tour de le chagriner. Il se plaignit d'une levée extrardinaire d'argent, faite depuis le retour du Roi, contre les privileges de la Grande Chartre, & menaça d'excommunier les Officiers que le Roi y avoit employez. Son but étoit d'exciter par là quelque mouvement parmi le Peuple. Vrai-semblablement il auroit poussé plus loin sa vengeance, s'il ne se fût pas apperçu que le Parlement n'approuvoit pas son procedé.

L'Archevêque se soumet.

Comme il craignit de se voir abandonné, il prit, quoiqu'un peu tard, le parti de se remettre à la clemence du Roi. Ce Prince voulut bien recevoir ses soumissions, de peur de s'engager dans une querelle qui ne pouvoit que lui porter du préjudice, à cause des frequens besoins qu'il avoit des secours du Clergé.

Benoit XII. est partial pour la France.

Quelques-uns ont cru que l'Archevêque s'étoit laissé gagner par le Pape, qui n'étoit pas content de cette Guerre, & qui penchoit beaucoup du côté de la France. On vit bien-tôt après une preuve sensible de la partialité de ce Pontife, dans la démarche qu'il fit en mettant en Interdit tout le Païs de Flandre, parce que les Flamans avoient pris parti contre le Roi de France leur Seigneur Souverain. Le Clergé de Flandre observa cet Interdit avec tant d'exactitude, qu'on fut obligé d'envoyer d'Angleterre en ce païs-là des Prêtres moins scrupuleux, pour y célebrer le Service divin. Les Flamans reçurent ces Ec-

cléfiastiques

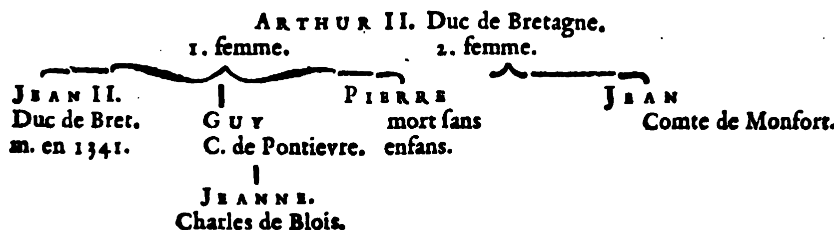
cléſiaſtiques ſans aucune difficulté, & prétendirent éluder les cenſures du Pape, en diſant qu'elles étoient appuyées ſur un faux fondement, puiſqu'Edouard étoit le véritable Roi de France, & Philippe un Uſurpateur.

EDOUARD III. 1343.

La Guerre qu'Edouard avoit entrepriſe contre la France lui avoit ſi mal réuſſi, que toutes les dépenſes qu'il avoit faites ne lui avoient pas acquis un ſeul pied de terre dans ce Royaume, dont il avoit prétendu faire la conquête. Après de ſi grands efforts, dont il avoit vu l'inutilité, il ne ſembloit pas qu'il pût jamais ſe voir en état d'en faire de ſemblables. Par conſequent, il y avoit apparence qu'il ſe deſiſteroit de ſes projets. D'ailleurs, la Treve donnant à ſon ennemi le tems de ſe préparer, il ne pouvoit plus ſe flatter de l'eſpérance de le ſurprendre. Cependant, il eſt difficile de juger ſi les négociations qu'il y eut pour parvenir à la Paix, pendant l'intervalle de cette Treve, étoient ſinceres de ſa part, ou s'il n'avoit pour but que d'amuſer ſon ennemi. Quoiqu'il en ſoit, s'il eut véritablement intention de faire la Paix, il ne perſiſta pas longtems dans ce deſſein. Les nouveaux avantages qu'il entrevit dans la diſpoſition où ſe trouvoient les affaires du Duché de Bretagne, le firent bien-tôt réſoudre à profiter d'une conjoncture ſi favorable. La part que l'Angleterre prit dans la querelle qui s'émut alors touchant la ſucceſſion de ce Duché, m'oblige à faire un petit détail de ce procès, pour l'intelligence de ce qui ſera dit dans la ſuite.

Act. Publ. T. V. pag. 260.

Négociations pour faire la Paix entre les deux Rois.



Arthur II., Duc de Bretagne, avoit laiſſé trois Fils de ſa premiere Femme, ſavoir *Jean II.* qui lui ſucceda, *Guy* Comte de *Pontievre*, & *Pierre*. Il avoit eu d'une ſeconde Femme un quatrieme Fils nommé *Jean*, qui fut Comte de Monfort par ſa Mere. Jean II. & Pierre n'eurent point d'enfans. *Guy*, qui mourut en 1330, laiſſa une Fille nommée *Jeanne*, que le Duc Jean ſon Oncle donna pour Femme à *Charles de Châtillon*, Frere de Louis Comte de Blois. On l'appelloit communément *Charles de Blois*. Jean II. étant mort en 1341, il ne reſtoit que deux perſonnes de cette Famille, ſavoir, Jean Comte de Monfort, & Jeanne ſa Niece, Femme de Charles de Blois. Ils prétendirent tous deux au Duché; Jeanne par droit de repréſentation, comme Fille de Guy Frere ainé de Jean de Montfort; & celui-ci comme Frere du der-

Affaires de Bretagne.
Argentré, Hiſt. de Bret.

Procès entre Jean Comte de Monfort, & Charles de Blois.

nier Duc, & par consequent plus prochain d'un degré que sa Niece. Il prétendoit encore se prévaloir de l'avantage du Sexe; raison peu considerable, puisque la Bretagne ne reconnoissoit point l'autorité de la Loi Salique. Mais Charles avoit un grand avantage sur son Concurrent. C'est qu'il étoit Neveu de Philippe de Valois, qui devoit être le Juge de cette affaire. D'un autre côté, le Comte de Monfort avoit si bien pris ses mesures, qu'immédiatement après la mort du Duc son Frere, il s'étoit emparé de la Bretagne, & s'étoit fait prêter serment par la plupart des Sujets. Il étoit même allé en Angleterre, où il avoit secrettement rendu hommage à Edouard, le reconnoissant pour Roi de France, & avoit fait Alliance avec lui. Cette démarche, dont Philippe avoit été informé, avoit achevé de le perdre dans l'esprit de ce Monarque, qui n'étoit pas déjà trop bien disposé en sa faveur. Cependant, Philippe voulant observer les formalitez ordinaires, fit citer les deux Prétendans à la Cour des Pairs, pour y soutenir leurs droits, & en recevoir Jugement. Monfort eut l'imprudence de se rendre à Paris s'imaginant que ce qu'il avoit fait en Angleterre étoit encore secret. Mais à sa premiere audience, il connut ce qu'il devoit attendre du Roi, qui lui dit nettement qu'il n'avoit rien à prétendre sur la Bretagne, & lui reprocha l'hommage qu'il avoit rendu au Roi d'Angleterre. Monfort avoua qu'il avoit été en Angleterre pour y voir ses amis, & nia d'avoir rendu l'hommage. Mais Philippe étant mieux informé qu'il ne le pensoit, lui défendit de sortir de Paris, & marqua un jour pour le Jugement du procès. Il ne fut pas difficile à Monfort de connoitre le danger où il se trouvoit, par rapport à sa cause & à sa personne. Ainsi, prenant tout à coup son parti, il s'évada de Paris déguisé en Marchand, & se rendit en Bretagne. Cela n'empêcha pas qu'en son absence, la Cause ne se jugeât en faveur de Charles de Blois, qui fut déclaré Duc de Bretagne, & incontinent admis à l'hommage. On prétend que dans ce Jugement, les Pairs n'observerent pas toutes les formalitez que les Causes de cette nature requéroient, & que leurs procedures ne furent pas tout à fait régulieres. Quant au fond de l'affaire, quoique cette décision fût directement opposée à ce qui avoit été jugé au sujet du Comte d'Artois, ils prétendirent que la diversité des coutumes dans les deux Païs en étoit la cause; parce qu'en Bretagne la Représentation avoit lieu, & qu'en Artois elle n'étoit point reçue. Quoi qu'il en soit, Philippe étant irrité contre le Comte de Monfort à cause de l'hommage qu'il avoit rendu au Roi d'Angleterre, confisqua la Terre de Monfort: mais, pour le recompenser de cette perte, Edouard lui donna en Angleterre le Comté de Richemont. Peu de tems après, Jean, Fils ainé de Philippe de Valois, ayant été chargé de faire exécuter l'Arrêt donné en faveur de Charles de Blois, entra dans la Bretagne à la tête d'une puissante Armée, & Monfort se renferma dans Nantes, où il fut incontinent assiegé. Peu de tems après,

Ils sont tous deux citez à la Cour des Pairs.

Jean se sauve de Paris.

La Bretagne est adjugée à Charles de Blois.

Philippe confisque le Comté de Monfort.

Edouard donne à Jean le Comté de Richemont.

la Ville ayant été prise, & Monfort fait prisonnier, il fut conduit à Paris, & enfermé dans la grosse Tour du Louvre. EDOUARD III. 1341. Le Comte de Monfort est fait prisonnier.

Cet évenement auroit sans doute terminé la querelle entre les deux Concurrens : mais Marguerite de Flandre, Femme de Jean de Montfort, entreprit de soutenir les interêts de son Epoux malgré la fâcheuse situation où ses affaires se trouvoient. Elle se rendit à Londres avec son Fils âgé de quatre ans, & y renouvella l'Alliance que le Comte son Epoux avoit faite avec Edouard. Par ce nouveau Traité, elle s'engagea positivement à mettre entre les mains des Anglois toutes les Places qui étoient encore en son pouvoir ; & pour mieux s'assurer du secours de l'Angleterre, elle conclut le mariage de son Fils avec une des Filles d'Edouard, & laissa le jeune Prince à la Cour du Roi, pour y être élevé, ou plutôt pour y être en ôtage. Ce Traité procurant à Edouard une entrée dans la Bretagne, & par ce moyen la facilité d'attaquer Philippe de ce côté-là, il se hâta d'y envoyer Robert d'Artois. D'abord, ce Général se rendit maitre de Vannes, & fit ensuite assiéger Rennes. Pendant que ses Troupes étoient occupées à ce Siege, les Chefs du Parti contraire sachant qu'il étoit demeuré dans Vannes avec peu de monde, assiegerent cette Place & l'emporterent d'assaut. Robert y ayant été blessé à mort, eut beaucoup de peine à se sauver à Hennebond, où il mourut de ses blessures. Edouard reçut avec douleur la nouvelle de sa mort. Il jura de la venger, & ne tint que trop exactement sa parole. L'Expédition de Robert d'Artois dans la Bretagne, fournit à Philippe un sujet de se plaindre qu'Edouard avoit violé la Treve ; & pour lui rendre la pareille, il fit recommencer les hostilitez en Guienne. Ainsi les deux Monarques se préparerent à renouveller la Guerre, en s'accusant réciproquement d'être infracteurs de la Treve.

Sa Femme maintient ses affaires.

Elle renouvelle l'alliance avec Edouard, & conclut le mariage de son Fils avec une fille du Roi.

1342. Edouard envoye Robert d'Artois en Bretagne.

Robert y est tué.

Le Comte de Northampton, qui avoit pris le commandement des Troupes Angloises en Bretagne après la mort de Robert d'Artois, n'étoit pas en état de faire de grands progrès avec le peu de monde qu'il avoit. Cependant il étoit d'une grande importance pour Edouard de se rendre maitre de ce Duché. C'est ce qui lui fit prendre la résolution d'y aller lui-même, avec des forces plus considérables. Dès qu'il y fut arrivé, il fit assieger à la fois, *Nantes*, *Rennes*, *Vannes* & *Guingamp*. Philippe, comprenant combien l'établissement des Anglois dans la Bretagne pouvoit lui être préjudiciable, résolut de les en chasser à quelque prix que ce fût. Pour cet effet, il mit sur pied une Armée de cinquante-mille hommes, dont il donna le commandement au Duc de Normandie son Fils ainé. Ce jeune Prince ayant marché avec une extrême diligence, eut le bonheur d'arriver en Bretagne avant la prise des Places assiegées. Son approche obligea le Roi d'Angleterre à lever ces quatre sieges, afin de joindre toutes ses Troupes en un seul Corps, qui se trouvoit en-

Edouard va lui-meme en Bretagne, & y assiege quatre Places.

Le Duc de Normandie lui fait lever ces quatre sieges.

EDOUARD III. 1342. core fort inferieur à celui des François. Les deux Armées demeurerent, pendant la plus grande partie de l'Hiver, campées à une petite distance l'une de l'autre, mais bien retranchées, sans qu'il parût qu'aucun des deux Chefs eût envie de combattre. Le Duc de Normandie ne voulut rien hazarder, parce qu'ayant fait ce qu'il souhaitoit, il esperoit d'affamer les ennemis. Edouard n'étoit pas plus disposé à risquer une Bataille contre une Armée beaucoup plus forte que la sienne, à moins qu'il n'y fût forcé. Pendant que ces deux Princes se tenoient dans l'inaction, deux Légats de Clement VI. nouveau Pape, eurent le tems d'arriver auprès d'eux, & de négocier entre les deux Couronnes une Treve de deux ans, dans laquelle tous les Alliez des deux côtez furent compris. Ils tirerent aussi parole des deux Rois, qu'ils envoyeroient leurs Ambassadeurs à Avignon, pour y travailler à la Paix par la médiation du Pape.

1343. Treve de deux Rois & leurs Alliez.

Affaires d'Ecosse.

Pendant qu'Edouard avoit été occupé à la Guerre de France, les Ecossois avoient profité de cette diversion, pour tâcher de recouvrer leur liberté. Depuis qu'Edouard avoit quitté l'Ecosse, les partisans du Roi David avoient eu de grands avantages sur Baillol qui commandoit l'Armée Angloise, mais qui n'avoit pas assez de Troupes pour arrêter leurs progrès. Robert Stuart, Régent d'Ecosse pour le Roi David, soutenoit par sa valeur & par sa conduite, les interêts de ce jeune Prince exilé. Il étoit dignement secondé par Guillaume Douglas, & par quelques autres Seigneurs qui conservoient encore une fidelité inviolable pour leur légitime Souverain. Quoiqu'un Corps commandé par Douglas eût reçu un fâcheux échec, Robert ne laissa pas de se soutenir toujours. Il se vit même bien-tôt en état d'assieger *Perth* ou *St. Jean*, qui étoit la plus forte Place que les Anglois occupassent en Ecosse. Le siege en dura trois mois, par la disette de munitions que souffrit l'Armée assiegeante. Mais un secours qui lui vint de France tout à propos, la mit enfin en état d'emporter la Place. Cette perte obligea Baillol à quitter le centre du Royaume, pour se retirer sur les frontieres, où il se mit à couvert par le moyen des Places qu'il avoit cedées aux Anglois. La Treve qui se conclut devant Tournay, dans laquelle l'Ecosse étoit comprise, obligea Stuart à quitter les armes pour quelque tems. Mais elle ne fut pas plutôt rompue à l'occasion des affaires de Bretagne, que les Ecossois se rassemblerent & assiegerent Sterlyn, dont ils se rendirent maitres, après y avoir donné une infinité d'assauts, qui ne laissoient aux assiegez aucun moment de relâche.

Progrès des Ecossois, depuis l'an 1339.

Robert Stuart assiege & prend Perth en 1339.

Il se rend maitre de Sterlyn en 1340.

Edouard marche contre l'Ecosse en 1341.

Ces progrès ayant fait comprendre à Edouard qu'il s'étoit trop flaté, lorsqu'il avoit cru ce Royaume hors d'état de lui faire de la peine, il résolut de l'attaquer encore une fois par Terre & par Mer. Pour cet effet, il se rendit sur les frontieres, où il attendit sa Flotte

qui devoit le joindre à Newcastle. Mais une violente tempête, dont elle fut battue pendant plusieurs jours, la mit hors d'état de servir pour le reste de cette année. Ce fâcheux accident l'empêcha d'entrer en Ecosse, parce qu'il se trouvoit privé des vivres & des munitions que sa Flotte lui apportoit. Il ne pouvoit pas esperer d'en trouver dans le païs ennemi, parce que les Ecossois eux-mêmes y avoient fait le dégât, afin d'ôter à son Armée le moyen de subsister. Cependant, le peu de connoissance que les Ecossois avoient de son état, le tira de ce mauvais pas. Comme ils se voyoient fort inférieurs à ce Prince, qui menaçoit leur païs d'une entiere désolation, ils prirent le parti de demander avec beaucoup de soumission une Treve, qu'ils se trouverent trop heureux de pouvoir obtenir. Edouard n'avoit garde de la refuser : mais profitant de leur terreur, il ne voulut la leur accorder qu'à cette condition : Qu'ils le reconnoitroient pour Souverain de l'Ecosse, & renonceroient à l'obéissance du Roi David, si ce Prince ne se trouvoit pas en personne dans le Royaume, avant le mois de Mai suivant, avec une Armée qui fût en état de donner bataille. Cette condition mit le Roi de France dans la nécessité d'assister son Allié mieux qu'il n'avoit fait par le passé, de peur de se voir privé des avantages que les fréquentes diversions des Ecossois lui procuroient. Dans cette vue, il fournit de l'argent & des Troupes au Roi David, & lui fit reprendre le chemin d'Ecosse, où ce Prince leva une Armée très considerable. On prétend qu'elle étoit de soixante-mille hommes, tirez de l'Ecosse même, de France, de Danemarc, & de Norwege. Avec ces troupes il marcha vers les frontieres d'Angleterre, & pénetra jusqu'à Durham, dont il forma le siege. En peu de jours, il se rendit maitre de cette Ville, dont les habitans furent tous passez au fil de l'épée. Il auroit poussé sa pointe plus loin : mais sur l'avis qu'il eut, qu'Edouard marchoit à grandes journées pour le combattre, il résolut de se retirer, les Généraux lui ayant représenté, qu'il ne pouvoit demeurer plus longtems en Angleterre sans s'exposer aux risques d'une Bataille, qui pourroit lui faire perdre une seconde fois son Royaume. Pendant qu'il étoit en marche pour s'en retourner dans ses Etats, la Garnison du Château de Werck, appartenant à la Comtesse de Salisburi, ayant donné sur quelques-unes de ses Troupes qui étoient demeurées derriere, il en fut tellement irrité, qu'il résolut de se rendre maitre de ce Château. Il y fit donner divers assauts : mais il fut vigoureusement repoussé par les gens de la Comtesse, qui se trouvoit elle-même dans la Place. Cette résistance, & la nouvelle qu'il reçut qu'Edouard n'étoit pas éloigné, le fit désister de son entreprise. Il ne pouvoit se retirer plus à propos, puisqu'Edouard arriva ce même jour à ce Château. Il q rendit à la Comtesse de Salisburi une visite, qui a donné lieu à yuelques Historiens de dire qu'il en devint passionnément amoureux.

EDOUARD III. 1343.

Sa Flotte est ruinée par la tempête.

Il accorde une Treve aux Ecossois.

David retourne en Ecosse.

Il se rend maitre de Durham, & se retire à l'approche d'Edouard.

Il est repoussé à Werck.

Edouard rend visite à la Comtesse de Salisbury.

EDOUARD III. 1343.

Il feroit facile de détruire ce qu'ils ont avancé fans fondement : mais comme cette paffion, vraye ou fauffe, n'a produit aucun évenement remarquable, il n'eft pas néceffaire de s'y arrêter. Dès le jour fuivant, Edouard fe remit en marche pour aller chercher les ennemis : mais ayant appris qu'ils s'étoient retirez dans la Forêt de *Gedeours*, il ceffa de les pourfuivre. Comme fes affaires n'étoient pas dans une bonne fituation en Ecoffe, & que cette Guerre étoit pour lui un fâcheux contre-tems par rapport aux mefures qu'il devoit prendre pour continuer celle qu'il avoit avec la France, il fit offrir à David une Treve de deux ans, qui fut acceptée avec l'approbation de Philippe. Cette Treve procura au Roi d'Ecoffe l'avantage de s'établir de plus en plus dans fon Royaume, & donna au Roi d'Angleterre le tems de penfer à fes affaires.

Il pourfuit les Ecoffois inutilement.

Il conclut avec David une Treve de deux ans.

Depuis plufieurs années, les foins de la Guerre avoient tellement occupé l'efprit d'Edouard, qu'il n'avoit pu trouver uu tems propre pour remedier aux divers abus dont le Peuple fe plaignoit, & qui méritoient bien qu'on y fît une attention particuliere. Dès que la Treve avec la France & avec l'Ecoffe lui eut donné un peu de relâche, il convoqua un Parlement, afin de chercher avec lui les moyens d'affurer le bonheur & la tranquillité de fes Sujets. Pendant cette féance, qui dura une bonne partie de l'Hiver, cette affemblée s'occupa principalement à faire divers Réglemens qui procurerent de grands avantages au Peuple, & auxquels elle ne trouva aucune oppofition de la part du Roi. Au contraire, ce Prince confirma d'une maniere très folemnelle, tous les Privileges que la Grande Chartre accordoit aux Anglois, faifant voir par là, qu'il n'avoit pas moins à cœur le bien de fon Peuple, que le fien propre ou celui de fes Succeffeurs. Entre les divers Actes qui furent faits dans ce Parlement, un des plus importans fut le *Statut contre les Provifeurs*, c'eft-à-dire contre ceux qui portoient des Provifions de la Cour de Rome pour des Bénéfices. Les Papes précédens avoient beaucoup abufé du droit qu'ils s'étoient attribué, de difpofer des Bénéfices du Royaume. Souvent même, fans attendre qu'ils fuffent vacans, ils les conferoient à des gens qui devoient en prendre poffeffion après la mort de ceux qui les tenoient ; ce qui faifoit beaucoup murmurer ceux qui avoient droit de préfentation. Clement VI. étant allé plus loin, à cet égard, qu'aucun de fes Prédéceffeurs, le Parlement s'étoit vu obligé de lui en faire des plaintes, mais qui n'avoient produit aucun effet. Au-lieu de reformer cet abus, qui étoit d'autant plus intolerable que tous les Bénéfices étoient conferez à des Etrangers, ce Pontife avoit exhorté le Roi par un Bref, à fe défifter des plaintes qu'il faifoit contre les Provifions, qui étoient, felon lui, un droit inconteftable du St. Siege. Cette réponfe ayant fait connoitre qu'en vain on s'attendroit à recevoir du Pape quelque remede à ce mal, le Parlement

1343. Edouard convoque un Parlement.

Statut rigoureux contre les Provifeurs.

prit la résolution d'y pourvoir par son autorité. Pour cet effet, il fit le Statut dont je viens de parler, qui ordonnoit la peine de mort, contre ceux qui à l'avenir porteroient de pareilles Provisions dans le Royaume (1). Quoique ce Statut causât un extrême chagrin au Pape, il ne jugea pas à propos d'en faire du bruit, parce qu'il fut informé que le Roi & le Parlement avoient pris la résolution de le soutenir & de mépriser ses censures, en cas qu'il voulût en faire usage sur ce sujet. Cependant, pour ne pas laisser perdre entierement son droit prétendu, il prit le parti de feindre qu'il ne faisoit aucune attention à ce Statut. Mais, quoique dans la suite il accordât, de tems en tems, quelques Provisions, c'étoit avec tant de retenue, que l'abus en fut considerablement diminué pendant tout ce Regne. D'un autre côté, le Roi, qui ne vouloit pas entierement se brouiller avec la Cour de Rome, se contenta de laisser subsister le Statut, sans le faire exécuter à toute rigueur. Mais dans la suite, sous les Rois Successeurs d'Edouard, les Papes ayant repris leurs premieres brisées, on fut obligé de renouveller souvent ce Statut, qui reçut le nom de *Præmunire*, & dans lequel outre la défense des Provisions, on renferma divers autres cas qui avoient relation aux differens que l'Angleterre avoit avec les Papes. (2)

EDOUARD III. 1343.

Dans ce même Parlement, le Roi créa Edouard son Fils ainé, Prince de Galles, & l'investit de cette Principauté, par une Couronne ouverte & un Anneau d'or. Le Prince étoit alors âgé de treize ans, & donnoit de grandes esperances de ce qu'il devoit être un jour.

Le Roi crée Edouard son Fils ainé Prince de Galles.

Pendant qu'Edouard sembloit uniquement occupé de ses affaires domestiques, il ne négligeoit pas celles de dehors. Son esprit étoit continuellement attentif à chercher les moyens de recommencer la Guerre contre la France, aussi tôt que la Treve seroit expirée. Il paroissoit pourtant pencher vers la Paix, & entretenoit toujours à la Cour du Pape, des négociations ausquelles il se rencontroit tous les jours de nouveaux obstacles. Mais soit qu'il n'eût en vue que d'amuser son ennemi par ces négociations, ou qu'il n'en attendît aucun bon succès, il ne négligeoit rien pour se préparer à la Guerre. Il s'étoit si mal trouvé des Alliances qu'il avoit faites avec les Princes étrangers d'Allemagne, ou des Païs-Bas, qui lui avoient fait consumer des sommes immenses sans aucun fruit, qu'il résolut de changer de méthode. Pour cet effet, il dépêcha dans les Païs-Bas & en Allemagne, des

Il se prépare à faire la Guerre contre la France.

(1) L'Acte du Parlement ne portoit pas peine de mort contre ceux qui porteroient des Provisions; mais celui qui en étoit convaincu étoit condamné à demeurer en prison jusqu'à ce qu'il eût payé une Amende ou Rançon, selon le bon-plaisir du Roi, & une satisfaction à la Partie grévée: il devoit aussi donner suffisante caution de ne plus le faire à l'avenir. TIND.

(2) Sur les contestations de la Cour d'Angleterre avec les Papes, voyez les Notes sur l'*Etat de l'Eglise*, à la findu Livr e IX. TIND.

EDOUARD III. 1343.

Agens qui avoient pouvoir de traiter avec toutes sortes de Particuliers qui voudroient lui fournir des Troupes ou de l'argent. Outre que tous ces secours rassemblez pouvoient produire le même effet avec beaucoup moins de dépense, il esperoit de pouvoir plus absolument disposer de ces Troupes, qu'il n'avoit fait de celles des Princes. D'ailleurs, son but étoit de rendre par là plus embarrassantes les intrigues par lesquelles Philippe tâchoit continuellement de lui débaucher ses Alliez. Pour mieux réussir dans son dessein, & attirer dans son Royaume une foule de Seigneurs étrangers, avec lesquels il pût lui-même négocier, il s'avisa d'un moyen qui ne pouvoit manquer de lui réussir, parce qu'il étoit entierement conforme au goût de ce siecle-là. Il fit publier des Tournois, où il recevoit honorablement toutes les personnes distinguées qui vouloient y prendre part, & leur faisoit tant de caresses, qu'ils ne pouvoient se lasser d'admirer sa politesse, sa magnificence & sa libéralité. Pour rendre ces fêtes plus solemnelles, & se délivrer en même tems des cérémonies auxquelles la difference des conditions l'auroit engagé, il fit faire à Windsor une Salle de planches toute ronde, de deux cens pieds de diametre. C'étoit là qu'il regaloit tous les Chevaliers à une même table, qui fut nommée la *Table Ronde*, en mémoire du grand Arthur, qui, comme on le prétend, institua un Ordre de Chevaliers sous ce même nom. L'année suivante, il fit faire une Salle d'une structure plus solide, pour pouvoir y continuer chaque année les mêmes divertissemens. Pendant ce tems-là il traitoit avec ces Seigneurs, des secours que chacun pouvoit lui fournir, à proportion de ses forces. Le Recueil des Actes Publics est plein de Traitez avec des Particuliers, qu'il faisoit lui-même, ou qu'il faisoit faire par ses Envoyez. Philippe ne put voir sans jalousie, les Espagnols, les Italiens, les Allemans, les Flamans, & les François mêmes, courir en Angleterre pour assister à ces Tournois. Il se doutoit bien qu'il y avoit dans ces fêtes quelque dessein caché, & pour rompre les mesures d'Edouard, il en fit publier de pareils dans son Royaume. Cette maniere de contre-quarrer son ennemi, n'avoit rien qui ne fût juste & honorable en elle-même : mais bien-tôt après, il employa un autre moyen qui ne fut pas si généralement approuvé, & qui eut de grandes suites. Quelques-uns prétendent, qu'ayant attiré à Paris, sous prétexte d'un Tournoi, *Olivier de Clisson*, & dix ou douze autres Seigneurs Bretons qui y accompagnerent Charles de Blois ; il leur fit couper la tête sans aucune formalité de justice. Mais il paroit par une Lettre qu'Edouard écrivit au Pape sur ce sujet, que ce n'étoit pas par finesse que Philippe avoit attiré ces Seigneurs à Paris, mais qu'il les avoit fait enlever en Bretagne. Comme cette action causa la rupture de la Treve, il est nécessaire de l'expliquer, parce que c'est par là seulement qu'on peut connoitre qui fut l'Auteur de la

Tournois à Windsor.

La Table ronde.

Dessein de ces tournois.

Philippe en fait de semblables.

Il fait couper la tête à divers Seigneurs Bretons.

Explication de cette affaire.

la rupture. Olivier de Cliſſon, Seigneur Breton, ayant ſervi Charles de Blois pendant la Guerre, avoit été fait priſonnier par Edouard, qui, l'ayant vraiſemblablement mis dans ſon parti, permit qu'il fût échangé avec un Anglois. Soit que Philippe eût des preuves qu'il avoit changé de parti, ou que ce ne fût qu'un ſimple ſoupçon, il le fit enlever en Bretagne, avec dix ou douze autres Seigneurs ou Gentilshommes Bretons, & les ayant fait conduire à Paris, il leur fit trancher la tête. Je crois pouvoir avancer que ces Seigneurs furent enlevez en Bretagne, parce que le Pape, en répondant à la Lettre d'Edouard, & en juſtifiant Philippe autant qu'il lui étoit poſſible, ne diſoit pas un mot qui tendît à nier ce fait. Mais peut-étre quelques-uns de ces Seigneurs ou Gentilshommes furent-ils arrêtez à Paris; & les autres enlevez en Bretagne par ordre du Roi. Ce qui fait qu'il y a de la difficulté à porter un juſte jugement ſur l'action de Philippe, c'eſt que, ſelon *Froiſſard*, *Argentré*, & tous les Hiſtoriens François, ces Gentilhommes avoient toujours ſuivi le parti de Charles de Blois, & néanmoins Edouard, dans ſa Lettre au Pape, dit qu'ils étoient du nombre de ſes adhérans (1). Il falloit donc qu'ils euſſent changé de parti, ſoit ouvertement, ſoit ſecrettement, depuis la Treve; & c'eſt ce qu'il eſt difficile de ſavoir préciſément. Il ſemble pourtant qu'Edouard n'auroit pas eu ſujet de faire tant de bruit ſur cette affaire, ſi ces Seigneurs n'euſſent été que ſes partiſans ſecrets, en demeurant toujours extérieurement attachez au parti de la France. Cela, joint à la Lettre d'Edouard au Pape, ſemble prouver que du moins quelques-uns de ces Seigneurs étoient partiſans déclarez du Comte de Monfort. Cela ſuppoſé, il n'y a point de doute que Philippe n'eût violé la Treve, en les faiſant enlever en Bretagne. Mais d'un autre côté, ſi l'on ſuppoſe que ces Seigneurs n'étoient que partiſans ſecrets d'Edouard, depuis la concluſion de la Treve, on peut faire ſur ce ſujet deux queſtions. La premiere, ſi Philippe étoit en droit de les faire enlever en Bretagne pendant la Treve. La ſeconde, ſi, en qualité de Seigneur ſuzerain de la Bretagne, il avoit droit d'exercer une telle autorité ſur des Seigneurs Bretons, d'autant plus qu'en les faiſant mourir d'une maniere ſi peu juridique, c'étoit plutôt un meurtre qu'un Acte de juſtice. Quoiqu'il en ſoit, Edouard prétendit que par cette action la Treve étoit violée, & Philippe ſoutint qu'Edouard ſe ſervoit de ce faux prétexte pour la rompre.

EDOUARD III. 1343.

Edouard fut tellement irrité de la mort tragique des Seigneurs Bretons, qu'il s'en fallut peu qu'il ne fît trancher la tête aux priſonniers Bretons du parti de Philippe, qu'il avoit en ſon pouvoir. Mais 1344.

(1) *Quorumdam nobilium, nobis adhærentium, captorum in Britanniâ.* Act. Pub. Tom. V. p. 453. TIND.

EDOUARD III. 1343. *Act. Publ. T. V. Pag.* 450.

ſur les remontrances de Henri de Lencaſtre, il ſe déſiſta de cette réſolution. Cependant, il fit appeller *Henri de Leon*, Seigneur Breton priſonnier à Londres, & lui dit avec beaucoup d'émotion, que la mort de ſes Compatriotes décapitez à Paris, le mettoit en droit d'uſer ſur lui de repréſailles ; mais qu'il ne vouloit pas ſuivre un ſi mauvais exemple, ni ſe venger ſur des innocens, & que ſon intention étoit de punir l'Auteur même de cette barbarie. Enſuite il lui dit, qu'encore qu'il pût exiger de lui une rançon de trente ou quarante mille écus, il vouloit bien le quitter pour dix-mille, à condition qu'il iroit de ſa part défier Philippe, & lui déclarer, qu'ayant violé la Treve par cette indigne action, il n'avoit qu'à ſe préparer à la Guerre.

Edouard fait dire au Roi de France, que la treve eſt rompue, & le fait défier pour la ſeconde fois.

Ces menaces ne furent point vaines. Dans le deſſein où étoit Edouard de pouſſer la Guerre avec plus de vigueur qu'il n'avoit fait auparavant, il fit expédier au Comte de Northampton une Commiſſion qui l'établiſſoit ſon Lieutenant Général en France, lui ordonnant en même tems, de défier Philippe de ſa part, & de lui déclarer la Guerre par terre & par Mer. Peu de tems après, il envoya en Guienne Henri de Lencaſtre Comte de Derby, pour y commencer les hoſtilitez, en attendant qu'il pût aller lui-même dans cette Province, où il avoit deſſein de faire ſes plus grands efforts. Cependant, il fit venir en Angleterre Jean de Monfort, qui s'étoit évadé de ſa priſon, & l'admit à l'hommage de la Bretagne. Il reçut un pareil hommage de Geoffroi de Harcourt (1) pour ſes Terres de Normandie, que Philippe avoit confiſquées ; & s'engagea par des Lettres Patentes, ou à lui faire rendre ſon bien, ou à lui en donner un équivalent en France ou en Angleterre. Peu de tems après, il publia un Manifeſte ſur toutes les injures qu'il avoit reçues de Philippe de Valois. Après en avoir fait le détail, il invitoit les François à ſe ranger ſous ſon obeïſſance, leur promettant de les exempter d'Impôts, & de les gouverner ſelon les Loix & les Coutumes obſervées en France, ſous le Regne de St. Louis ſon Prédéceſſeur. Il ne négligea pas d'écrire au Pape, pour l'informer des raiſons qu'il avoit de recommencer la Guerre. Mais la réponſe du Pontife lui fit bien connoitre, qu'il étoit un Médiateur partial. Non ſeulement il excuſoit l'action de Philippe à l'égard des Seigneurs Bretons, & accuſoit Edouard d'être le premier infracteur de la Treve ; mais il le menaçoit même de ſe ſervir contre lui de ſa Puiſſance Apoſtolique. Il n'en fallut pas davantage pour faire comprendre à ce Prince, qu'il ne pouvoit rien attendre de favorable du côté du Pape. Auſſi ne s'adreſſa-t-il plus à lui que pour la forme, & pour garder les bienſéances.

Le Comte de Derby commence la Guerre en Guienne.

Edouard reçoit l'hommage des Comtes de Monfort & de Harcourt. *Argentré. Act. Publ. T. V. pag.* 452.

Il publie un Manifeſte. *Ibid. pag.* 460.

14 Juin, il écrit au Pape, qui lui fait une réponſe peu ſatisfaiſante. *Ibid. pag.* 465.

(1) *Geoffroy*, ou plutôt *Godefroy* Frere du Comte d'*Harcourt*, qui lorſqu'on arrêta les Seigneurs de Bretagne, s'étoit enfui en Angleterre. TIND.

Pendant que ces choses se passoient, Philippe faisoit des efforts pour détacher les Flamans des interêts de l'Angleterre. Cette intrigue étant venue à la connoissance d'Edouard, il passa subitement en Flandre, où il ne séjourna que trois semaines. A son retour, il prétendit avoir prévenu les maux qu'il avoit sujet de craindre de l'inconstance des Flamans. Mais la suite fit voir qu'il s'étoit trop flaté, ou que ce Peuple l'avoit abusé, puisqu'il est certain qu'il n'en tira plus aucun secours.

Il fait un voyage en Flandre. *Ibid.* Pag. 272. Pag. 474.

Cependant, le Comte de Derby faisoit des progrès considerables en Guienne, où il emporta d'assaut la Ville de Bergerac, qui fut abandonnée au pillage. L'Histoire ne doit pas oublier de faire une honorable mention de la génerosité de ce Général, peu imitée par ceux de nos jours. Pendant que les Anglois étoient occupez à piller la Ville, un Chevalier Gallois entra par hazard dans le Bureau de la Recepte. Il y trouva une si grande quantité d'argent, qu'il se crut obligé d'en avertir son Général, s'imaginant qu'un si grand butin lui étoit naturellement reservé. Mais il fut agreablement surpris, quand le Comte lui répondit d'un air satisfait, qu'il le félicitoit de sa bonne fortune, & qu'il ne faisoit pas dépendre sa parole de la grandeur ou de la petitesse de ce qu'il avoit promis.

Progrès du Comte de Derby en Guienne.

Action généreuse de ce Général.

Pendant cette année, les Ecossois, excitez par le Roi de France, firent une course sur les frontieres d'Angleterre, & furent repoussez par les Troupes qu'Edouard avoit dans les Provinces du Nord.

Jean de Monfort, qui prenoit le titre de Duc de Bretagne, mourut au mois de Septembre, laissant au Roi d'Angleterre la tutele de son Fils, & à Marguerite de Flandre sa Femme, la conduite d'une Guerre très importante.

Dans ces entrefaites, Edouard avoit perdu le secours d'un puissant Allié, par la mort de Jacques d'Artevelle, qui avoit été mis en pieces par les Flamans. Cette mort ayant entierement changé la disposition des affaires dans les Païs-Bas, il n'étoit nullement à propos d'attaquer la France de ce côté-là. Par cette raison, Edouard avoit résolu de porter le fort de la Guerre dans la Guienne. Le Duc de Normandie étoit déja entré dans cette Province, à la tête d'une Armée de soixante-mille hommes, pour y arrêter les progrès du Comte de Derby, & pour achever de la conquerir. A l'approche de cette Armée formidable, le Comte avoit abandonné la Campagne, & s'étoit retiré à Bourdeaux. Sa retraite ayant donné au Duc de Normandie la facilité de reprendre quelques Places, il s'étoit enfin attaché au Siege du Château d'Aiguillon, assis sur le confluent de la Garonne & du Lot. Ce siege fut extremement remarquable, tant par les vigoureuses attaques des assiegeans, qui, pendant une semaine, donnerent trois assauts par jours à la Place, que par la résistance des assiegez, à qui de si frequentes attaques ne furent pas capables de faire

1346. Le Duc de Normandie fait de grands progrès en Guienne.

Siege d'Aiguillon fort mémorable.

EDOUARD III. 1346.

perdre courage. Ce fut pour secourir ces braves gens, qu'Edouard hâta ses préparatifs, ayant résolu d'aller en personne s'opposer aux progrès du Duc de Normandie.

Edouard s'embarque pour aller secourir la Guienne. *Act. Publ. T. V. pag.* 517.

Tout étant prêt pour le départ, il se rendit à Southampton, menant avec lui le Prince de Galles son Fils ainé âgé de seize ans, qui devoit faire sa premiere Campagne. Avant que ses Troupes s'embarquassent, il en assembla les principaux Officiers, pour les exhorter à se comporter d'une maniere qui les rendît digne de son estime & des recompenses qu'il destinoit à ceux qui s'acquitteroient de leur devoir. Il leur déclara, que son intention étoit de renvoyer ses Vaisseaux dès qu'il seroit arrivé en Guienne, & qu'ainsi ce seroit en vain qu'ils espereroient de revoir leur Patrie, s'ils n'y retournoient victorieux. Il ajouta, que s'il se trouvoit quelqu'un qui manquât de résolution, il n'avoit qu'à parler librement, & que dès ce moment même, il lui donnoit une entiere liberté de demeurer. Ce discours ayant été répandu dans l'Armée, les Soldats se mirent à crier d'une commune voix, qu'ils étoient prêts à suivre leur Roi, par-tout où il voudroit les mener. Une résolution si prompte & si générale lui ayant fait concevoir de grandes esperances, il fit embarquer ses Troupes, dans l'intention de prendre la route de Guienne. Mais le vent ne lui ayant pas permis d'exécuter ce dessein, il se vit contraint par deux diverses fois de retourner dans ses Ports. Geoffroi de Harcourt, qui l'accompagnoit, se servit de cette conjoncture, pour lui persuader d'aller descendre en Normandie, Païs extremement gras, qui, depuis très longtems, n'avoit point senti les miseres de la Guerre. Edouard ayant suivi ce conseil, alla débarquer à *la Hogue* dans le Cotentin, où il n'étoit nullement attendu.

Le vent le repousse deux fois dans le port.

Il va descendre en Normandie.

Il fait le Prince de Galles Chevalier.

Immédiatement après qu'il eut mis le pied sur le rivage, il fit Chevaliers le Prince de Galles son Fils & quelques autres jeunes Seigneurs; après quoi, il se mit à la tête de son Armée, qui étoit de trente-mille hommes de pied, & de deux-mille cinq-cens hommes d'armes. Il partagea ces Troupes en trois Corps, qui marchoient séparément pendant le jour, & qui se rejoignoient ordinairement vers le soir pour se trouver dans un même Camp. Les premieres marches que cette Armée fit dans le Païs ennemi, vengerent cruellement la mort des Seigneurs Bretons décapitez à Paris. *Valogne*, *S. Lo*, *Carentan*, *Harfleur*, furent les premieres Villes qui éprouverent la fureur des armes Angloises. Raoul Comte d'Eu, Connétable de France, qui se trouvoit alors à Caen, ayant voulu avec les Milices du Païs s'opposer aux Anglois, ne fit que leur donner, par sa défaite & par sa prise, un présage de leurs victoires futures. Après la déroute du Connétable, Edouard continua sa marche par les Evêchez de *Lisieux* & d'*Evreux*, brûlant & saccageant tout ce qui se trouvoit en son chemin. Il ne s'arréta point jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Poissi, où il séjourna

Il ravage le païs. *Mezerai.*

& s'avance jusqu'à Poissi.

quelques jours, pour tâcher d'attirer Philippe au combat. Il lui envoya même un Héraut pour lui porter un défi, qui ne fut pas accepté. Philippe avoit un autre dessein : c'étoit de l'enfermer entre les Rivieres de Seine & d'Oyse. Si son projet avoit réussi, l'Armée Angloise auroit péri sans ressource. Mais Edouard s'en s'étant apperçu, quoiqu'un peu tard, décampa de Poissi, dans le dessein de passer la Somme, & d'aller se mettre à couvert dans le Comté de Ponthieu, sachant que son ennemi s'avançoit avec une Armée de cent-mille combattans. Il suivit quelque tems la Somme, sans y trouver aucun passage. Enfin, il fut assez heureux pour découvrir le Gué de *Blanquetarque*, par le moyen d'un prisonnier qui connoissoit parfaitement le païs. Quoique cette découverte lui parût d'abord un grand avantage, il trouva bientôt que les difficultez de sa retraite n'en étoient pas beaucoup diminuées. Philippe, qui avoit prévu que son ennemi pourroit prendre cette route pour se retirer, avoit détaché *Gondemar du Fay* avec un Corps de douze-mille hommes, pour aller garder ce passage d'où dépendoit la réussite de ses desseins. Edouard se vit donc dans la nécessité ou de forcer le Gué, ou de combattre avec un grand désavantage son ennemi qui le talonnoit de fort près. Sa résolution étant prise, il fit avancer ses Troupes, qui se trouvant animées par la présence de leur Roi se jetterent dans l'eau avec tant d'intrépidité, qu'elles commencerent à vaincre leurs ennemis avant que d'en venir à la charge. On peut aisément imaginer les difficultez qui se rencontrent dans un tel passage, en présence des ennemis, pour une Armée qui ne peut étendre son front qu'autant que la largeur du Gué le permet, & qui se voit obligée en même tems, de marcher dans l'eau, & de se servir de ses armes. Mais tout cela ne fut pas capable d'arrêter les Anglois, qui, sous les yeux de leur Roi témoin de toutes leurs actions, marcherent à travers ces difficultez comme à une victoire assurée. Il ne fut pas possible aux François de soutenir une attaque si vigoureuse. Après avoir fait quelques efforts pour repousser les Anglois, ils se virent contraints d'abandonner ce passage important, par où Edouard fit incontinent passer toute son Armée. Le soir même il alla camper à Crecy, pendant que Philippe passoit la Somme à Abbeville, qui n'en est éloignée que de trois lieues.

EDOUARD III. 1346.

Philippe tâche de l'enfermer entre deux Rivieres.

Edouard se retire vers le Ponthieu.

Il force un gué sur la Somme défendu par les François.

Edouard se voyant poursuivi de si près, & comprenant bien qu'il lui seroit impossible d'éviter le combat, s'arrêta tout court pour attendre les ennemis, & choisit un terrein avantageux, où il rangea son Armée en bataille. Philippe s'étant persuadé que la retraite d'Edouard étoit un effet de sa peur, ne douta point que l'avoir atteint ce ne fut l'avoir vaincu. Ainsi, pour ne lui pas donner le tems de se retirer plus loin, dès le jour suivant, il partit d'Abbeville à dessein de l'aller attaquer. L'Armée Angloise étoit partagée en trois Corps, dont le Prince de Galles commandoit le premier. Le second étoit conduit par les

Il attend Philippe à Crecy.

EDOUARD III. 1346.

Comtes de Northampton & d'Arundel, & par le Lord Roff. Le Roi se tenoit à quelque distance avec le troisieme, afin de donner du secours à ceux qui en auroient besoin. Philippe ne put arriver à la vue des ennemis qu'à trois heures après midi, ayant fait ce jour-là une marche de trois lieues, de sorte qu'il étoit déja plus de quatre heures, quand la Bataille commença. Il avoit aussi partagé son Armée en trois Corps, dont les Genois formoient le premier, commandé par *Antoine Doria* & *Charles Grimaldi* (1). Comme c'étoit dans ces Troupes que consistoit la principale force de son Infanterie, il voulut qu'elles fissent le premier effort. Dans le tems que la mélée alloit commencer, une grande pluye qui survint, ayant fait lâcher les cordes des Arbalêtes des Genois, ils ne purent s'en servir. Cependant, comme ils étoient déja trop avancez, ils se virent exposez à une grêle de flèches Angloises, qui leur firent lâcher le pied. Charles Comte d'Alençon, Frere du Roi, qui les soutenoit avec un gros Corps de Cavalerie, les voyant plier sans en connoitre la cause, s'imaginant qu'il y avoit de la trahison, leur passa sur le ventre, & commença par cette action précipitée, à mettre le désordre dans l'Armée Françoise (2). Cependant, ce Prince se mettant peu en peine des Genois, & de ce qui se passoit derriere lui, attaqua le premier Corps des Anglois, commandé par le Prince de Galles, & fut reçu avec une fermeté à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Il ne laissa pourtant pas de continuer ses efforts, qui n'aboutirent qu'à lui faire perdre la vie en combattant vaillamment. Sa mort fut cause que le Corps qu'il commandoit commença peu à peu à s'ébranler ; & comme il ne put être assez promptement soutenu, à cause du désordre qu'il avoit lui-même causé parmi les Troupes Genoises, il fut enfin mis en déroute.

Bataille de Crecy.

Le Corps commandé par le Comte d'Alençon est défait.

Le Prince de Galles ayant un si grand avantage dans cette premiere action, Philippe fit avancer un gros Corps de Cavalerie, afin de reparer le désordre causé par la défaite du premier. Ainsi la superiorité du nombre se trouvoit toujours du côté des François, quoique les Anglois maintinssent encore leur terrein. Selon les apparences, le jeune Prince, qui combattoit avec un courage heroïque, résolu de vaincre ou de mourir sur le champ de bataille, auroit été accablé par le nombre, si les Comtes de Northampton & d'Arundel ne fussent accourus à son secours. Cette démarche attira de ce côté-là de nouvelles Troupes Françoises, le peu d'étendue du terrein où l'on combattoit, ne permettant pas que les deux Armées pussent agir toutes à la fois. Ainsi le

(1) On dit qu'il n'y avoit pas moins de 12000 Genois, à la Bataille de *Crecy*. TIND.

(2) C'est ainsi que les Historiens François parlent du commencement de cette Bataille. Il falloit que les cordes des Arbalêtes Genoises fussent d'une autre matiere que celles des Anglois, puisque la pluye ne faisoit pas le même effet sur les unes & sur les autres. RAP. TH.

combat y fut fort opiniâtré. La valeur du Prince de Galles, qui donnoit de l'admiration aux Généraux Anglois, leur causoit en même tems une extrême inquiétude par rapport à sa personne, à cause de la superiorité du nombre des ennemis. Dans la crainte où ils étoient qu'il ne lui arrivât enfin quelque malheur, ils envoyerent en toute diligence dire au Roi, qu'il étoit tems qu'il vînt au secours du Prince qui se voyoit sur le point d'être accablé. Bien loin de s'émouvoir à cette nouvelle, Edouard demanda si son Fils étoit encore en vie; & sur ce qu'on lui dit que non seulement il vivoit, mais qu'il combattoit avec une valeur étonnante, il répondit à l'Officier qui lui avoit été envoyé: *Dites à mes Généraux, que, pendant que mon Fils vivra, ils ne me demandent point de secours, car il faut qu'il ait tout l'honneur de cette journée, & qu'il gagne aujourd'hui ses éperons.* Cette reponse, rapportée au Prince, l'ayant animé d'un nouveau courage, il se fit jour au travers des ennemis qui étoient prêts à l'enveloper. Ses Troupes imitant sa valeur heroïque, le seconderent si bien, que les François commencerent à plier, & enfin à se disperser en désordre dans la campagne.

Le Prince de Galles fait des merveilles.

Le Roi son Pere lui laisse tout l'honneur de la victoire.

Il restoit à Philippe un Corps qui n'avoit pas encore combattu, à la tête duquel il étoit lui-même. Ce fut là que le Prince de Galles adressa ses pas, après avoir rompu les deux autres, & ce fut aussi en cette occasion qu'il acquit le plus de gloire. Philippe, au désespoir de voir ses deux Corps battus & dispersez, fit des efforts inconcevables pour arracher la victoire à ce jeune Heros, avant qu'elle fût complette. Le Roi de Boheme, qui, tout aveugle qu'il étoit, avoit voulu se trouver au combat, ayant fait attacher son cheval par le frein à ceux de deux braves Chevaliers, fut tué selon ses souhaits, en combattant pour la France. Sa Banniere, sur laquelle étoient brodées en or des plumes d'Autruche, avec ces paroles *Ich dien*, qui signifient *Je sers*, fut prise & portée au Prince de Galles, qui, en memoire de cette journée, prit des plumes d'Autruche pour cimier à son Ecu, avec la même Devise. Cependant Edouard qui se tenoit avec son Corps sur une Colline, épioit le tems propre pour donner, ne voulant pourtant pas trop se hâter, de peur d'ôter au Prince son Fils une partie de sa gloire. Mais dans cet état d'inaction, il ne laissoit pas d'inspirer de la terreur aux François, qui le voyoient prêt à fondre sur eux avec avantage. Philippe de son côté, ayant fait des efforts inutiles pour repousser les Anglois, rallia une partie de sa Noblesse & de ses hommes d'armes, & alla se jetter au milieu de la Bataille pour tâcher de redonner du cœur à ses Troupes par son exemple. On ne peut nier qu'il ne donnât en cette occasion des marques éclatantes de valeur & d'intrepidité. Ce ne fut qu'après avoir eu deux chevaux tuez sous lui, & reçu deux blessures, l'une au cou & l'autre à la cuisse, qu'il se laissa mener, quoiqu'avec une extrême peine, hors du champ de bataille. Sa retraite ayant achevé de faire

Le Roi de Boheme est tué, & sa baniere prise.

Le Prince de Galles en charge son Ecu.

Philippe se distingue beaucoup par sa valeur.

La victoire devient complette pour les Anglois.

EDOUARD III. 1346.

perdre courage à ceux des ſiens qui maintenoient encore le combat; ils furent mis dans une entiere déroute, avec le reſte de l'Armée. Ce fut alors qu'il ſe fit un carnage épouvantable des fuyards, qui furent pourſuivis juſques bien avant dans la nuit. On prétend que ce fut dans cette mémorable Bataille que les Anglois commencerent pour la premiere fois à ſe ſervir du Canon dont l'uſage étoit encore inconnu en France. Quatre pieces, qu'ils avoient placées ſur une petite Colline, firent une ſi grande exécution parmi les Troupes Françoiſes, & leur inſpirerent tant de terreur, qu'on attribue en partie le ſuccès de cette journée à la ſurpriſe que cauſa cette nouveauté. La France perdit dant cette Bataille, le Roi de Boheme, le Comte d'Alençon Frere du Roi, le Duc de Lorraine, le Comte de Flandre, le Comte de Blois, quinze autres Seigneurs des plus qualifiez du Royaume, douze cens Chevaliers, & plus de quatre-vingts Bannieres.

Premier uſage du Canon.

Edouard loue le Prince ſon Fils.

Dès que, par la fuite précipitée des ennemis, Edouard eut compris que ſa victoire étoit aſſurée, il s'avança pour aller donner au Prince ſon Fils des marques de ſon extrême ſatisfaction. *Mon cher Fils*, lui dit-il en l'embraſſant, *vous vous êtes noblement acquitté de votre devoir dans cette journée, & vous avez véritablement mérité la Couronne pour laquelle vous avez combattu.* Le jeune Prince, confus des louanges que le Roi lui donnoit, gardant un ſilence qui marquoit ſa modeſtie, ſe contenta de plier le genou pour demander au Roi ſon Pere ſa bénédiction, ſelon la coutume pratiquée en Angleterre. La nuit qui ſuivit ce glorieux jour, fut employée par les Anglois en réjouiſſances. Mais le Roi fit publier dans ſon Camp des défenſes très expreſſes d'inſulter au malheur des vaincus, exhortant ſon Armée à rendre graces à Dieu de la victoire qu'il venoit de lui accorder. Le lendemain, quelques Troupes qui avoient été envoyées à la pourſuite des fuyards, ayant rencontré un Corps de Milices qui, ſans ſavoir ce qui étoit arrivé le jour précedent, alloient ſe rendre au Camp de Philippe, en tuerent ſept mille hommes. On prétend que la perte que la France fit dans ce ſecond jour, fut plus grande que celle qu'elle avoit ſoufferte dans la Bataille, tant par la défaite de ces Milices, que par la mort ou par la priſon des Soldats qui s'étoient diſperſez dans la campagne en fuyant.

Modeſtie du Prince.

Autre perte de la France.

Edouard demeura quelques jours près du champ de bataille, pour y faire enterrer les morts & panſer les bleſſez, tant ceux des ennemis que les ſiens propres. Enſuite, prenant ſa marche par le Boulonnois, il s'approcha de Calais à deſſein d'en faire le ſiege. Cette Place, qui étoit extremement forte, n'étoit pas moins incommode aux Anglois, que DUNKERKE l'a été de nos jours. En s'en rendant maitre, non ſeulement il ſe delivroit d'un voiſinage très fâcheux, mais il s'ouvroit encore une entrée en France. Il la fit inveſtir le 8. de Septembre, & ſomma le Gouverneur de la lui remettre entre les mains, avec menaces,

Edouard aſſiege Calais.

en

en cas de refus, que la Garnison & les habitans seroient passez au fil de l'épée. *Jean de Vienne*, qui commandoit dans la Place, répondit qu'il ne reconnoissoit point d'autre Roi de France, que celui qui lui avoit confié la garde de cette Ville, & qu'il avoit résolu de vivre & de mourir à son service. EDOUARD III. 1346.

Le Roi ayant exactement reconnu les fortifications de Calais, comprit qu'il lui seroit trop difficile de venir à bout de ce siege par la force. Ainsi dès le commencement, il prit la résolution de réduire cette Place par la famine. Pour cet effet, il fit faire tout autour, des Lignes de circonvallation, fortifiées de Forts & de Redoutes, résolu de n'abandonner point son entreprise, jusqu'à ce qu'il en fût venu à bout. Le Gouverneur, qui vit faire les préparatifs, prévoyant la longueur du siege, prit la précaution de mettre dehors toutes les bouches inutiles, afin de ne pas s'exposer au danger de manquer de vivres. Quoique, selon les maximes de la Guerre, Edouard pût se dispenser d'avoir pitié de ces miserables qui étoient au nombre de dix-sept-cens, il ne laissa pas de les recevoir dans son Camp, & de leur donner ensuite la permission de se retirer où ils voudroient.

Cependant Philippe, qui se trouvoit dans une extrême inquietude par rapport à ce siege, cherchoit tous les moyens possibles de le faire lever. Il n'en voyoit que deux, qui fussent propres à produire cet effet. Le premier, qui étoit d'attaquer les Lignes des assiegeans, ne pouvoit se pratiquer assez-tôt, pour qu'il pût esperer que la Place tiendroit jusqu'à ce qu'il fût en état d'en tenter le secours. Le second étoit, de faire une diversion en Angleterre par les armes des Ecossois. Celui-ci ayant été jugé le plus prompt, il engagea le Roi d'Ecosse à faire une irruption en Angleterre. Il ne doutoit nullement qu'elle ne fût suivie d'un heureux succès, à cause que toutes les forces des Anglois étoient occupées en France. Il étoit à présumer que l'allarme que cette invasion causeroit en Angleterre, y produiroit de tels mouvemens, qu'Edouard se verroit obligé de lever le siege qu'il avoit entrepris. David, regardant les interêts de la France comme les siens propres, & suivant sans balancer les inspirations de Philippe, se mit à la tête de trente-mille hommes (1), & s'avança jusqu'à Durham. Cette invasion imprévue dans une telle conjoncture, allarma les Anglois; mais elle ne fut pas capable de leur faire perdre courage. Le jeune Lionnel, que le Roi son Pere avoit laissé pour Gardien en Angleterre, n'étant pas encore en âge de commander une Armée, la Reine Philippe se chargea du soin de repousser les ennemis. Pour cet effet, s'étant mise à la tête des Troupes qu'on avoit assemblées de tous côtez avec une merveilleuse diligence, elle marcha droit aux Ecossois, & leur présenta la Bataille. David n'avoit pas moins d'impatience d'en venir aux mains. Il se per-

1347. Le Roi d'Ecosse entre en Angleterre.

(1) C'étoit 62000. hommes, selon *Speed*. Tind.

Il est battu par la Reine & fait prisonnier.

suadoit que rien n'étoit plus aisé, que de mettre en fuite ces Milices commandées par une femme. Mais le succès répondit mal à ses esperances. Non seulement il eut la mortification de perdre la Bataille, mais encore, de se voir lui-même prisonnier entre les mains des Anglois (1).

Charles de Blois est vaincu & fait prisonnier par les Anglois. Argentré, Mezerai.

La fortune ne se lassoit point de favoriser Edouard. Comme ses armes avoient été victorieuses en France & en Angleterre, elles le furent aussi en Bretagne. Le Chevalier *Thomas Dagworth*, qui commandoit les Troupes Angloises en ce païs-là, battit deux fois Charles de Blois, & le fit prisonnier dans le dernier Combat qui se donna proche de *la Roche de Rien.*

Philippe tâche envain de secourir Calais. Froissard, Mezerai, Knyghton, Walsingham.

Il offre la bataille à Edouard, qui la refuse.

Cependant, le siege, ou plutôt le blocus de Calais, se continuoit toujours par mer & par terre. Edouard y avoit fait venir jusqu'à septcens Vaisseaux pour garder la mer. Ainsi, rien ne pouvant entrer dans la Ville, elle se trouva enfin réduite à l'extremité. Une Lettre interceptée ayant fait connoitre au Roi l'état fâcheux des assiegez, il l'envoya incontinent à Philippe, & lui fit dire en même tems, qu'il n'avoit point de tems à perdre s'il vouloit secourir la Place. Philippe profitant de cet avis, se hâta de se mettre en campagne, & s'approcha du Camp des Anglois avec une Armée de cent-cinquante mille hommes. Il esperoit de pouvoir attirer l'ennemi hors de ses retranchemens, en lui faisant offrir la Bataille à diverses reprises. Mais Edouard n'avoit garde de rien hazarder, connoissant bien l'impossibilité qu'il y avoit à forcer ses Lignes. De plus, il avoit une esperance bien fondée, d'avoir bien-tôt la Ville à discretion. Ainsi, sans s'émouvoir pour tous ces défis, il répondit constamment, qu'il étoit là pour prendre Calais, & que si Philippe trouvoit à propos de l'en empêcher, il n'avoit qu'à prendre les mesures qui lui paroîtroient les plus propres. Philippe voyant qu'il ne pouvoit, sans un danger manifeste, entreprendre de le forcer dans ses Lignes, ni l'attirer en pleine campagne, lui envoya deux Cardinaux pour lui faire des propositions de Paix. Il lui offrit la Guienne, le Comté de Ponthieu, & un mariage entre leurs Enfans. Edouard se moqua de ces offres. Il répondit, que la Guienne & le Ponthieu lui appartenoient, qu'au premier jour il seroit maitre de Calais,

Il lui offre des conditions de Paix qui sont rejettées.

(1) Le Roi d'Ecosse, quoiqu'il eût deux lances pendues à son corps, que sa jambe eût reçu une blessure presque incurable, & qu'on lui eût fait tomber l'épée de la main, ne vouloit pas se rendre, & provoquoit les Anglois par des injures afin qu'ils le tuassent. Lorsque *Jean Copland*, Gouverneur du Château de *Roxborough*, lui dit de se rendre, ce Prince lui donna un si rude coup de gantelet au visage, qu'il lui fit sauter deux dents. Cependant *Copland* l'emmena prisonnier hors du Camp. Sur ce que *Copland* refusa de le livrer à la Reine qui étoit à *Newcastle* pendant la Bataille, le Roi le fit venir à *Calais*, où il s'excusa de son refus d'une maniere si belle, que le Roi le renvoya avec une recompense de 500. livres de rente en Terres, qu'il choisiroit lui-même auprès du lieu de sa demeure ; & le fit outre cela Chevalier-Banneret. *Act. Pub.* Tom. V. p. 542. TIND.

& qu'ainsi il n'avoit que faire de ses liberalitez. Ce projet n'ayant pas réussi, Philippe lui fit proposer par un Héraut, de décider leur querelle par un Combat de six contre six. Le Héraut ayant ajouté, que le Roi de France marqueroit le jour & le lieu du Combat, le Comte de Derby répondit, que ce seroit donc Edouard, puisqu'il étoit le véritable Roi de France. Cette seule prétention fut suffisante pour faire tomber cette proposition, pour laquelle il est certain qu'Edouard n'avoit aucun penchant, dans la conjoncture où il se trouvoit. Son unique but étoit de prendre Calais, sans mettre cet évenement en compromis. Peu de jours après, il reçut un renfort de dix-sept-mille hommes, que la Reine sa Femme lui amena d'Angleterre. Si l'on en croit quelques-uns des Historiens Anglois, ce secours lui vint tout à propos, pour lui faire avoir sa revanche sur Philippe. On prétend qu'il offrit de le combattre en raze campagne, de combler lui-même ses tranchées, & d'abattre ses retranchemens, pourvu qu'on lui donnât de bonnes assurances qu'on ne feroit rien entrer dans Calais, qu'après le combat. On ajoute, que Philippe n'ayant pas voulu accepter cette offre, prit le parti de se retirer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne jugea pas à propos d'attaquer Edouard dans ses Lignes. Ainsi, les assiegez se voyant sans aucune esperance d'être secourus, demanderent enfin à capituler. Une Capitulation differée jusqu'à la derniere extremité, ne pouvoit pas être fort avantageuse. Aussi Edouard refusa-t-il aux assiegez toutes sortes de conditions, à la reserve de la vie qu'il voulut bien accorder, tant aux Soldats qu'aux Habitans. Encore excepta-t-il de ceux-ci, six des principaux Bourgeois, pour les sacrifier à sa vengeance, laissant aux Habitans le soin de choisir eux-mêmes les victimes. Cette rigueur causa une extrême consternation dans la Ville. Il n'étoit pas facile de faire le choix de ces six personnes; & cependant, il n'y avoit point de tems à perdre. L'Histoire ne doit pas passer sous silence la genereuse action d'*Eustache de S. Pierre*, l'un des principaux Habitans de cette Ville. Ce bon Citoyen, voyant la crainte & le désespoir peints sur les visages de ses Compatriotes, s'offrit volontairement d'être l'un des six que le Roi d'Angleterre demandoit. Une magnanimité si peu commune toucha tellement le reste des Habitans, qu'il s'en trouva bien-tôt cinq autres qui, à l'exemple de celui-ci, se dévouerent pour le salut de leurs Citoyens. Ces six illustres Bourgeois, résolus d'appaiser la colere du vainqueur par le sacrifice de leurs vies, sortirent pieds nuds, en chemise, la corde au cou, & allerent lui présenter les Clefs de la Ville. Ils le trouverent tellement irrité, que, malgré l'intercession du Prince de Galles & des principaux Seigneurs de sa Cour, il ordonna qu'on les menât au supplice. Mais s'il eut assez de fermeté pour refuser cette grace aux instantes prieres de son Fils, il ne put trouver dans son cœur la même dureté pour la Reine. Cette bonne Princesse, touchée de l'infortune de ces misera-

EDOUARD III. 1347.

Il lui fait un défi qui est refusé.

Edouard reçoit un renfort.

Philippe se retire.

Calais se rend à discretion.

Edouard veut faire mourir six des principaux habitans.

Action magnanime d'un Bourgeois de Calais.

La Reine ob-

EDOUARD III. 1347. tient la grace des six Bourgeois.

bles, s'étant jetté à ses pieds, les yeux baignez de larmes, lui demanda leur grace au nom de Jesus-Christ. Quelque résolution qu'il eût prise, il ne put voir à ses genoux une Epouse qu'il aimoit si tendrement, sans sentir amollir son cœur; & malgré la fermeté dont il s'étoit armé, il se laissa vaincre à ses prieres. La Reine ne se contentant pas d'avoir sauvé la vie à ces malheureux, ordonna qu'on leur donnât des habits, & après les avoir fait manger dans sa propre Tente, elle fit présent à chacun de six pieces d'or, & les mit en liberté. Action qui fit alors, & fera toujours honneur à cette généreuse Princesse.

C'est ainsi que l'importante Ville de Calais fut réduite sous la domination Angloise, après avoir soutenu le siege pendant une année.

Edouard chasse les François de Calais, & y établit une Colonie Angloise.

Peu de jours après qu'Edouard eut fait son entrée dans Calais, il en fit sortir tous les Habitans, pour y mettre une Colonie Angloise. C'est vraisemblablement à cette précaution que l'Angleterre a dû la conservation de cette Place, pendant deux cens ans. Le siege avoit été si long & si fatiguant, qu'Edouard ne crut pas devoir refuser quelque repos aux Troupes, en consentant à une Treve d'un an, qui lui fut proposée. Cela fait, il laissa une bonne Garnison dans Calais, & s'en retourna triomphant en Angleterre.

Il consent à une Treve.

Etat florissant de l'Angleterre.

Jamais le nom Anglois n'avoit été plus glorieux qu'il l'étoit en ce tems-là, & l'Angleterre n'avoit jamais joui d'une félicité plus parfaite. Si la valeur, la sagesse & la bonne fortune du Roi, donnoient à ce Royaume un lustre extraordinaire; les rares qualitez du vaillant Prince de Galles, Successeur présomptif de la Couronne, ne faisoient pas concevoir de moindres esperances pour l'avenir. La grande fertilité qui suivit immédiatement les victoires d'Edouard, sembloit encore marquer que le Ciel faisoit du Peuple d'Angleterre, le plus cher objet de ses soins.

1348. Edouard refuse la Dignité Impériale. *Act. Publ. T. V. pag. 621.*

Pour ajouter encore un nouvel éclat à la gloire d'Edouard, on vit arriver l'année suivante des Ambassadeurs des Princes d'Allemagne, qui venoient lui offrir la Dignité Imperiale. L'élection de Charles IV, qui s'étoit déja fait couronner à Bonn, n'ayant pas été agréable à tous les Princes Electeurs, quelques-uns d'entre eux avoient résolu de faire un nouveau choix. Pour cet effet, ils avoient jetté les yeux sur le Roi d'Angleterre, que la victoire de Crecy, & la prise de Calais, venoient de rendre très illustre. Mais ce Prince, qui n'ignoroit pas combien il en avoit autrefois coûté à Richard, Frere de Henri III., pour avoir voulu accepter cette Dignité dans une semblable conjoncture, étoit trop sage pour se jetter dans les mêmes embarras. D'ailleurs, il avoit besoin de toutes ses forces & de toute son application, pour acquerir la Couronne de France, qui lui paroissoit un bien plus solide. Par ces considerations, il refusa l'honneur que les Princes Allemans vouloient lui faire, & s'excusa de se charger d'un si grand fardeau.

Pendant la prosperité dont les Anglois jouïssoient, il n'est pas surprenant que l'aise & l'abondance les jettassent dans les excès qui en sont les suites ordinaires. Tous les Historiens disent unanimement, qu'en ce tems-là, une débauche effrenée regnoit dans tout le Royaume, & que les femmes négligeant la modestie qui sied si bien à leur sexe, sembloient faire gloire d'être sans pudeur. Rien n'étoit plus ordinaire que de les voir en troupes, courir les Tournois habillées en Cavaliers, l'épée au côté, & montant des Chevaux superbement harnachez, sans se mettre en peine ni de leur honneur ni de leur réputation. Les excès des hommes n'étoient pas moins scandaleux. Dieu ne laissa pas longtems ces désordres sans châtiment. Une cruelle Peste, qui, après avoir ravagé l'Asie & une partie de l'Europe, s'étoit étendue jusqu'en France, passa de là en Angleterre. Elle y exerça sa fureur avec tant de violence, qu'elle emporta la moitié des habitans. Principalement, elle se fit sentir dans Londres, où l'on remarqua qu'en une seule année, on avoit enterré plus de cinquante-mille personnes dans le seul Cimetiere des Moines de Cîteaux (1).

EDOUARD III. 1349. Dépravation des mœurs en Angleterre. *Knighton*, *Walsingham.*

La peste fait de grands ravages en Angleterre.

Quoique ce terrible fleau n'eût pas plus épargné la France, Philippe ne laissoit pas de faire de grands préparatifs pour recommencer la Guerre, dans le dessein de faire tous les efforts possibles pour recoûvrer Calais. Cette perte lui tenoit au cœur, à cause des fâcheuses suites qu'il en prévoyoit. Cependant, comme il jugeoit bien, qu'il trouveroit beaucoup de difficulté à regagner cette Place par les armes, il voulut employer un moyen moins incertain, en corrompant le Gouverneur. Les Seigneurs de Montmorency & de Charny voulurent bien se charger de l'exécution de son projet, & prendre sur eux la honte de cette action, pour faire plaisir à leur Maitre. Mais il n'y a pas beaucoup d'apparence à ce que dit Mezerai, qu'ils crurent qu'il n'y avoit point de mal à surprendre cette Ville pendant la Treve. Vrai-semblablement, ils n'étoient pas ignorans jusqu'à ce point. Quoiqu'il en soit, ils nouerent une secrette intelligence avec *Aymeri de Pavie* qui en étoit Gouverneur, & qui promit de la leur livrer moyennant une somme de vingt-mille écus. Cet argent lui ayant été remis, il trouva le moyen d'introduire peu à peu dans la Ville cent hommes d'armes, & douze Chevaliers François, qu'il cacha dans le Château. Le jour marqué pour l'exécution, les Sires de Charny & de Ribaumont se tenoient en embuscade près de deux portes de la Ville, pour s'y jetter dedans dès qu'elles seroient ouvertes. Le succès leur paroissoit immanquable,

Philippe corrompt le Gouverneur de Calais. *Froissard*, *Mezerai.*

(1) C'est la *Chartreuse*. Tind.
Il ne paroît pas vraisemblable que 50000. personnes ayent été enterrées en un an, dans un seul Cimetiere; & ce qui prouve que cela est faux, est qu'il n'y a eu qu'une Abbaye de *Cîteaux* à Londres, savoir *Ste Marie de Grace*, près de la *Tour*, fondée par ce Roi, mais non avant l'an 1352. *Tanners*, Hist. Mon. pag. 139. Rev. W. S.

EDOUARD III. 1349.

Edouard en est informé.

tant leurs mesures étoient justes. Mais ils ne savoient pas tout ce qui s'étoit passé. Peu de tems auparavant, Edouard ayant eu quelque avis de ce complot, avoit mandé le Gouverneur à Londres, & lui avoit promis son pardon à condition qu'il trahiroit les François. Ce scélerat, qui se voyoit perdu sans ressource, s'il refusoit de faire ce que le Roi souhaitoit, l'avoit exactement informé de toutes les circonstances de cette intrigue, & du jour dont il étoit convenu pour introduire les ennemis dans la Place. Par ce moyen, Edouard s'étant instruit de toutes les dispositions qu'on avoit faite, prit si bien ses mesures, qu'il se rendit le soir auparavant à Calais, accompagné du Prince de Galles, & de huit cens hommes d'armes. Dès le lendemain à la pointe du jour, il sortit par une porte, & le Prince de Galles par l'autre, pour aller attaquer les François qui ne s'attendoient à rien moins. Le Roi, qui voulut combattre à pied sous la banniere du Lord *Mawny*, s'engagea dans un Combat particulier avec *Eustache de Ribaumont*, Chevalier Picard, qui lui porta de si rudes atteintes, qu'il le fit deux fois tomber sur ses genoux. Le prompt secours qu'il reçut des siens, le tira de ce danger. Il battit même cette troupe, & fit Ribaumont prisonnier.

Il se rend à Calais.

Il charge les François.

Pendant que le Roi étoit occupé de ce côté-là, le Prince de Galles attaquoit vigoureusement le Seigneur de Charny, qui, après une assez longue résistance, fut enfin défait & demeura prisonnier entre les mains du Prince. Les François perdirent six-cens hommes en cette occasion, outre un bon nombre de prisonniers, qui avec les deux Chefs furent emmenez dans la Ville, dont peu d'heures auparavant ils avoient esperé de se rendre maitres. Quoique la voye dont ils avoient voulu se servir ne fût rien moins qu'honorable, Edouard considerant qu'ils n'avoient fait qu'obéir à leur Souverain, les traita très humainement. Le soir même, il fit donner un splendide souper aux principaux d'entre eux, & voulut même les aller voir pendant qu'ils mangeoient. Il ne put s'empêcher de reprocher à Charny, le honteux moyen qu'il avoit employé, pour lui enlever par surprise, & pendant la Treve, une Place qui lui avoit tant couté, & qu'il avoit prise de bonne guerre. Ensuite s'adressant à *Ribaumont*, il loua beaucoup sa valeur, & lui fit présent d'un Tour de Perles de grand prix, qu'il portoit à son bonnet, pour témoignage de l'estime qu'il avoit pour lui. Il ajouta, que sachant de bonne part, qu'il se trouvoit volontiers dans la compagnie des Dames, il le prioit d'y porter ce Tour de Perles en lui disant, qu'elles ne le regarderoient pas de plus mauvais œil. Après plusieurs autres paroles obligeantes, il lui rendit la liberté, sans exiger aucune rançon. Avant que de quitter Calais, il en donna le Gouvernement à Jean de Beauchamp (1), ne croyant pas qu'il y eut de la prudence

Générosité d'Edouard envers Ribaumont.

(1) L'Auteur avoit mis *Henri de Beauchamp*; mais selon, M. *Tindal*, il s'agit

à confier plus longtems la garde de cette importante Place au Lombard qui s'étoit déja laissé corrompre. Mais ce ne fut pas là toute la punition que ce Traitre reçut de sa double perfidie. L'année suivante, il eut le malheur de tomber entre les mains des François, qui le firent tirer à quatre chevaux.

EDOUARD III. 1349.

L'entreprise sur Calais ayant manqué contre l'attente des François, Philippe en désavoua les Auteurs. Comme Edouard n'avoit pas ses affaires prêtes pour recommencer la Guerre, il se contenta de cette legere satisfaction. Ainsi la Treve subsista toujours, malgré le juste sujet que Philippe avoit fourni de la rompre.

Institution de l'Ordre de la Jarretiere.

Walsingham, Ashmole.

Edouard n'ayant plus rien à faire à Calais, repassa dans son Royaume, où, bien-tôt après, il institua le fameux *Ordre de la Jarretiere.* Selon le sentiment le plus commun, cet Ordre doit son origine à un accident de peu d'importance en lui-même, mais qui a eu des suites très remarquables, s'il est vrai qu'il ait donné lieu à l'institution de cet Ordre de Chevalerie. On prétend qu'Edouard se trouvant dans un Bal, où la Comtesse de Salisburi laissa tomber sa jarretiere en dansant, il se baissa pour la relever; que cette action ayant fait croire à la Dame qu'il avoit quelque autre dessein, & lui en ayant témoigné sa surprise, il lui dit pour se justifier, *Honny soit qui mal y pense.* On ajoute, qu'en mémoire de cet accident, il institua l'Ordre de la Jarretiere, auquel il donna pour Devise les paroles qu'il avoit prononcées en parlant à la Comtesse. Une origine qui paroit si peu digne de la splendeur où cet Ordre a toujours été depuis son institution, offre d'abord quelque chose de choquant, qui a porté des esprits ingénieux à lui en chercher une plus honorable. Quelques-uns ont dit que ce qui porta Edouard à instituer cet Ordre, fut que le jour de la Bataille de Crecy, il avoit donné pour mot, *Garter*, qui signifie en Anglois une Jarretiere. D'autres prétendent que ce fut parce que ce même jour, il avoit fait mettre sa Jarretiere au bout d'une lance, pour donner le signal du combat. Enfin, il se trouve des Auteurs qui ont avancé, qu'Edouard ne fit que renouveller & mettre en forme d'Ordre de Chevalerie, ce que le Roi Richard I. avoit commencé au siege d'Acre dans la Palestine. Ils disent que ce Prince ayant résolu de donner un assaut à la Ville, avoit distribué à quelques-uns de ses principaux Officiers, certaines bandes de cuir, pour les attacher à la jambe, afin qu'il pût les distinguer pendant le combat; & que ce fut en mémoire de cet évenement, qu'Edouard institua l'Ordre de la Jarretiere. Mais tout cela se dit sans produire des preuves suffisantes.. D'ailleurs, quelques efforts qu'on ait pu faire pour donner à cet Ordre une origine differente de la premiere qui a été rapportée, on n'a pu jusqu'ici rien inventer qui

de *Jean de Beauchamp*, Fils puîné de *Gui de Bauchamp* Comte de *Warwick*. Il cite *Dugdale*, Vol. I. p. 231.

EDOUARD III. 1349. ſatisfaſſe touchant la raiſon de la Deviſe *Honny ſoit qui mal y penſe.* Cette Deviſe convient aſſez bien à la premiere circonſtance : mais elle n'a aucune liaiſon avec celles qu'on a voulu ſuppoſer à la place de celle-ci. On ne ſait pas mieux pourquoi les Chevaliers portent la Jarretiere à la jambe gauche plutôt qu'à la droite, ni la raiſon qui porta l'Inſtituteur à mettre cet Ordre ſous la protection de St. George. Mais on peut aſſurer que le but de ce grand Prince fut d'engager ceux qui eurent alors, & ceux qui devoient avoir dans la ſuite l'honneur d'être admis dans cette Societé, à ſe diſtinguer par leur courage & par leur vertu. C'eſt de tous les Ordres ſemblables, celui qui s'eſt le mieux tenu dans les règles de ſon inſtitution. Plus ancien que ceux de la Toiſon d'Or & du St. Eſprit, il n'a jamais dégéneré quant au nombre, qui a toujours été de vingt-ſix, en y comprenant le Chef, qui eſt conſtamment celui ou celle qui porte la Couronne d'Angleterre. Les Rois & les autres Princes Souverains, qui ſe ſont fait, & ſe font encore un honneur d'être admis dans cet Ordre illuſtre (1), font aſſez voir l'eſtime qu'on en fait dans toute l'Europe.

1350. Quelque grande que fût la gloire qu'Edouard avoit acquiſe juſqu'alors, il ne dédaigna pas de hazarder ſa reputation, dans une occaſion qui ſembloit être au-deſſous de lui. Mais la grandeur de ſon courage ne lui permettoit pas de peſer trop ſcrupuleuſement ces ſortes de conſiderations. Les Marchands lui ayant porté des plaintes touchant certains Vaiſſeaux Eſpagnols qui infeſtoient les côtes d'Angleterre, & leur cauſoient beaucoup de dommage, il leur promit de les en délivrer. Pour cet effet, ayant promptement fait aſſembler ceux de ſes Vaiſſeaux qui ſe trouverent le plutôt prêts, il voulut lui-même aller donner la chaſſe aux Corſaires Il les attaqua, les battit, leur prit vingt-ſix Vaiſſeaux, en coula pluſieurs à fond, & diſſipa tout le reſte. Cette action, quoique peu importante en elle-même, lui parut ſi glorieuſe, qu'il fit battre une monnoye d'or, où il voulut être repréſenté ſur un Vaiſſeau le ſabre à la main, pour en perpétuer la mémoire.

Act. Publ. T. V. pag. 691.

Edouard va combattre des Corſaires Eſpagnols.

(1) *Cambden* comptoit de ſon tems 22. Rois, ſans compter ceux d'Angleterre, qui avoient eu l'Ordre de la Jarretiere ; & autant de Ducs & de Princes étrangers. Il nous a donné auſſi la Liſte des premiers vingt-ſix Chevaliers, nommés les *Fondateurs de l'Ordre* ; ſavoir, *Edouard III*, Roi d'*Angleterre* ; *Edouard* ſon Fils, Prince de *Galles* ; *Henri*, Duc de *Lencaſtre* ; *Thomas*, Comte de *Warwick* ; *Rodolphe*, Comte de *Stafford* ; *Guillaume Montague*, Comte de *Saliſbury* ; *Roger Mortimer*, Comte de la *Marche* ; le *Captal de Buch* ; *Jean Liſle* ; *Barthelemi Burgwaſi* ; *Jean de Beauchamp* ; *Jean de Mohun* ; *Hugues Courtney* ; *Thomas Holland* ; *Jean Grey* ; *Richard Fitz-Simon* ; *Miles Stapleton* ; *Thomas Walle* ; *Hugues Wriotheſley* ; *Niel Loring* ; *Jean Chandos* ; *Jacques de Audley* ; *Othon Holland* ; *Henri Eme* ; *Zanchet Dabridgecourt* ; *Guillaume Paynel*. La Comteſſe de *Salisbury*, qui apparemment donna lieu à la fondation de cet ordre, étoit la merveille de ſon tems, pour la beauté de la taille & du viſage. TIND.

Philippe

Philippe de Valois ne vit pas la fin de la Treve qu'il avoit faite avec Edouard. Il mourut le 22. d'Août de l'année 1350., laissant pour Successeur Jean son Fils, qui renouvella la Treve jusqu'à la Pentecôte de l'année 1354 : mais elle ne fut gueres bien observée des deux côtez. En Bretagne, en Gascogne, en Picardie, il y eut de fréquentes hostilitez, qui donnerent lieu à des plaintes réciproques, & même à des représailles, chacun des partis rejettant la faute sur son ennemi. Le Comte de Derby (1), qui avoit été honoré du titre de Duc de Lencastre, fut envoyé à Calais avec une Armée, comme si l'on eût été en pleine Guerre. Il fit des courses sur les Terres de France, & ravagea le païs depuis Calais jusqu'à Terouenne. Le plus grand avantage qu'Edouard tira de l'inobservation de cette Treve, fut l'acquisition de la Ville de Guisnes, que le Gouverneur lui vendit. Quand le Roi Jean voulut s'en plaindre, Edouard lui répondit, que Philippe son Pere, en voulant surprendre Calais, lui avoit appris que les Treves en étoient marchandes, & que l'achat d'une Place ne les rompoit point.

EDOUARD III. 1350. Mort de Philippe de Valois. Treve mal observée.

1351. Le Duc de Lencastre fait des courses en France. *Froissard, Mezerai.*

Cet avantage ne contrebalança pourtant pas la perte qu'Edouard fit en Flandre, par la défection entiere des Flamans. Jusqu'alors, ce Peuple avoit gardé des ménagemens avec lui : mais depuis quelque tems, les affaires avoient entierement changé de face en ce païs-là. Après la mort du Comte de Flandre tué à la Bataille de Crecy, les Flamans avoient envoyé des Députez à Philippe de Valois, pour lui demander le Fils de leur défunt Souverain, sous prétexte de vouloir le mettre en possession de la Succession de son Pere. Philippe ayant consenti à leur demande, dès qu'ils eurent le jeune Prince en leur pouvoir, ils le fiancerent à une des Filles d'Edouard. Ce contre-tems auroit sans doute causé un grand préjudice à Philippe, si le Comte lui-même ne l'eût tiré de cet embarras. Ce jeune Prince, que son 1352.
éducation avoit entierement attaché aux interêts de la France, ne pouvant se résoudre à s'allier avec les ennemis de son Souverain, se déroba de ses Sujets, & alla de nouveau se jetter entre ses bras. Depuis ce tems-là, les Flamans commencerent peu-à-peu à se détacher des interêts de l'Angleterre. Ils approuverent même le Mariage que Philippe fit de leur Comte avec une Fille du Duc de Brabant, qui avoit entierement rompu avec Edouard. Leur inconstance fut cause que l'étape des Laines (2) d'Angleterre, qui avoit été établie dans leur païs, 1353.

Les Flamans abandonnent le parti d'Edouard.

(1) Il étoit Fils de *Henri*, Frere de *Thomas* Comte de *Lencastre* décapité sous le Regne d'*Edouard II*, qui étoit Fils d'*Edmond* Fils puîné de *Henri III*. Ce *Henri* Frere du Duc de *Lencastre* fut élevé à cause de son mérite, par une Chartre spéciale du Roi datée du 6. de Mars de l'an 25. d'*Edouard*, au Titre de Duc de *Lencastre* ; & il fut le second qui porta ce Titre en Angleterre. TIND.

(2) Le mot Etape signifie une Ville qui sert d'Entrepôt, & où les Marchands d'Angleterre devoient, en vertu d'un Acte du Parlement, porter leurs Laines,

EDOUARD III. 1353. fut transportée dans le Royaume même, à leur grand préjudice, & à l'avantage des Anglois.

1354. Treve prolongée. *Walsingham.* Projet de Paix. Le nouveau Roi de France paroissoit souhaiter avec beaucoup d'ardeur, que la Treve se changeât en une Paix ferme & durable, de quoi Edouard ne s'éloignoit pas. Dans les négociations qu'il y eut sur ce sujet, Jean offrit de ceder au Roi d'Angleterre, la Guienne avec les Comtez d'Artois & de Guisnes, pour les posseder en toute Souveraineté, sans en faire hommage à la Couronne de France. Mais bien-tôt après, pour le malheur de la France & pour le sien propre, il rompit brusquement la négociation commencée, qui n'aboutit qu'à une prolongation de la Treve, jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante. Treve prolongée.

Il n'étoit pas difficile de comprendre que le Roi de France ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour se mettre mieux en état de soutenir la Guerre. Edouard s'en apperçevoit bien : mais il avoit lui-même besoin de quelque repos, pour règler chez lui des affaires très importantes. L'obstination des Ecossois à maintenir les interêts de leur Roi, quoique prisonnier, lui avoit fait comprendre qu'il ne lui seroit pas facile de réduire l'Ecosse, pendant qu'il seroit actuellement en Guerre avec la France. Cette consideration lui fit former le dessein de plâtrer une Paix avec les Ecossois, en attendant une meilleure occasion de renouveller la Guerre. Mais cette Paix ne pouvoit se faire sans tirer leur Roi de sa prison, tant ils demeuroient fermes sur cet article. Pour en trouver les moyens, Edouard avoit nommé des Commissaires, auxquels il avoit donné pouvoir de traiter avec ceux d'Ecosse, touchant la liberté du Roi David. Cette négociation, qui traina quelque tems, fut enfin terminée par un Traité qui se conclut à Newcastle, le 13. de Juillet 1354., dans lequel Edouard s'engageoit à mettre David en liberté, moyennant une rançon de quatre-vingts-mille marcs d'argent. Ce Traité fut ratifié peu de jours après, par le Prince de Galles son Fils : mais il ne fut point exécuté, par les raisons que je dirai dans la suite. Ainsi, David demeura prisonnier jusqu'en 1357. Traité pour la liberté du Roi d'Ecosse.

Dès que ce Traité fut conclu, Edouard regardant désormais les affaires d'Ecosse comme peu importantes, s'appliqua principalement à celles qui regardoient la France. La Treve étant sur le point d'expirer, il investit le Prince de Galles, son Fils, du Duché de Guienne, & l'ayant envoyé dans cette Province, il lui ordonna de recommen- Edouard donne au Prince de Galles le Duché de Guienne.

Draps, Plomb, & Etain, pour les y vendre en gros. On peut voir dans le Statut de l'an 14. de *Richard II.* C. I. quelles étoient les Marchandises d'Etape ou d'Entrepôt d'Angleterre, comme, *Laine*, *Cuir*, *Ecorce d'Arbre*, *Plomb*, *Etain*, &c. L'Etape de la *Laine* fut transferée à *Westminster*, *Cantorbery*, *Chichester*, *Bristol*, *Lincoln*, & *Hull.* TIND.

cer les hostilitez. Quelques-uns ont dit que le Roi Jean avoit déja investi le Dauphin Charles, son Fils, de ce même Duché, & que cette démarche fut cause de la rupture de la Treve. Mais on ne trouve aucune trace de cette particularité, ni dans les Historiens de France, ni dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre. D'ailleurs, il est certain que la Guerre ne recommença qu'après l'expiration de la Treve. Dans le tems que le Prince de Galles se préparoit à recommencer la Guerre en Guienne, le Roi son Pere étant descendu à Calais, ravageoit le Boulonnois & l'Artois, sans rencontrer aucune opposition. A cette nouvelle, le Roi de France se hâta d'assembler ses forces. En même tems il fit porter à Edouard un défi, par lequel il offroit de le combattre seul, ou à la tête de leurs Armées. C'est du moins ce que les Historiens François assurent. Ils ajoutent, qu'Edouard le refusa, & que sachant que Jean s'approchoit pour le combattre, il se retira en Angleterre. Les Anglois au contraire prétendent, que ce fut Edouard qui fit le défi, & que Jean ne voulut point l'accepter. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le Recueil des Actes Publics ne fait aucune mention de cette expédition d'Edouard, quoiqu'en toutes les occasions où les Rois d'Angleterre ont passé la mer, on ne manque gueres d'y trouver un Mémoire qui marque le jour du départ, aussi bien que celui du retour. Mais puisque les Historiens des deux Nations s'accordent à parler de ce passage d'Edouard à Calais, une simple preuve négative ne suffit pas pour faire rejetter leur témoignage. Quoi qu'il en soit, si Edouard repassa si promptement dans son Royaume, il est certain que des raisons très importantes l'y rappelloient. Les Ecossois s'étant emparez par surprise de Barwick, il étoit trop dangereux de laisser entre leurs mains une Place de cette importance, qui leur donnoit en tout tems une entrée en Angleterre. Ce fut pour la leur arracher, qu'Edouard précipita son retour.

EDOUARD III. 1355.

Il passe lui-même en France, & y fait quelques ravages.

Défi entre les deux Rois sans effet.

Les Ecossois surprennent Barwick.

Immédiatement après son arrivée, il convoqua un Parlement, auquel il porta ses plaintes de l'infidélité des Ecossois, qui, après un Traité conclu & ratifié, avoient abusé de sa bonne-foi, s'étant laissé séduire par le Roi de France. Le Parlement connoissant la nécessité qu'il y avoit de recouvrer Barwick, & les besoins du Roi pour continuer la Guerre contre la France, lui accorda cinquante shellings sur chaque sac de Laine qui se vendroit dans le Royaume. On prétend que ce Subside montoit à plus de trois-cens-cinquante-mille marcs, pour une année, tant le négoce des Laines étoit alors considerable. Avec ce secours, le Roi assembla bien-tôt une Armée, à la tête de laquelle il s'avança vers les frontieres d'Ecosse. A son approche, les Ecossois abandonnerent Barwick, après en avoir razé les fortifications; & il s'en vengea, en ravageant leur Païs. La rupture imprévue des Ecossois l'avoit d'autant plus surpris, qu'il venoit de faire un

Edouard reprend Barwick. *Hect. Boeth.*

EDOUARD III. 1354. Traité avec eux pour rendre la liberté à leur Roi, & qu'il n'attendoit pour cela que le payement de la rançon dont on étoit convenu. La démarche de ce Peuple changea les dispositions du Roi à l'égard de la Paix, & lui fit prendre de nouvelles résolutions par rapport aux affaires d'Ecosse.

1355. Etat de Baillol. Depuis que Baillol avoit été chassé de ce Royaume, il avoit toujours conservé le titre de Roi, mais sans aucun pouvoir effectif, & dans une dépendance si servile du Roi d'Angleterre qu'il n'étoit regardé que comme un Sujet. Véritablement, Edouard lui avoit laissé le commandement de ses Troupes; mais elles étoient en si petit nombre, qu'il ne s'étoit jamais vu en état de faire de grands progrès. Ainsi, ce Prince passoit sa vie d'une maniere assez triste, avec une pension de cinq marcs par jour qu'Edouard lui fournissoit, & quelques présens pour ses dépenses extraordinaires. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, des preuves évidentes de son extrême sujetion, particulierement dans les fréquens pardons qu'Edouard lui accordoit, pour avoir chassé dans ses Forêts. *Act. Publ. T. V.* Ce n'étoit donc qu'un fantôme de Roi, dont Edouard s'étoit servi jusqu'alors pour parvenir à ses fins. Il étoit désormais inutile à ce Monarque de se cacher plus longtems, toutes ses démarches ayant assez fait connoitre qu'il avoit moins travaillé pour Baillol, que pour soi-même. Mettant donc à l'écart les scrupules qui l'avoient retenu jusqu'alors, ou plutôt, quittant le masque dont il avoit voulu se couvrir, il se fit ceder par ce Prince tous les droits qu'il pouvoit avoir sur l'Ecosse, moyennant une pension de deux-mille livres, qui lui devoit être payée tous les ans. (Il céde tous ses droits à Edouard. *Act. Publ. T. V. pag.* 838. 852.) C'étoit une bien petite récompense pour une Couronne, si ce n'eût pas été une Couronne en idée, dont Baillol n'eut pas beaucoup de peine à se départir. Cette cession fut fatale au Roi David. Par là, ce Prince eut la mortificaton de se voir resserré plus étroitement, & de perdre en même tems l'esperance qu'il avoit conçue de recouvrer sa liberté.

Charles de Blois est relâché. *Ibid. pag.* 862. Charles de Blois, prisonnier en Angleterre depuis la Bataille de *la Roche de Rien*, fut plus heureux que le Roi d'Ecosse, du moins par rapport à sa liberté, quoiqu'elle lui fût vendue à un très haut prix. Il s'engagea par un accord qu'il fit avec Edouard, à payer sept-cens mille écus pour sa rançon, & laissa ses deux Fils en ôtage pour sureté du payement (1).

1356. Le Prince de Galles ravage les Provinces méridionales. Pendant qu'Edouard étoit occupé dans son Isle, le Prince de Galles son Fils ravageoit les Provinces meridionales de France, & particulierement le Languedoc. Il avoit fait dans cette Province une irrup-

(1) *Edouard* remit à *Charles de Blois* la moitié de la somme, à condition qu'il payeroit l'autre moitié ponctuellement au terme marqué. L'Acte qui fut passé pour cela est daté à *Westminster*, le 10. d'Août 1356. *Act. Pub.* Tom. V. p. 862. TIND.

tion soudaine, qui l'avoit rendu maitre de Carcassonne & de Narbonne, où il avoit fait un très grand butin, après quoi il étoit retourné à Bourdeaux. Sa retraite ayant fait négliger les mesures qu'on commençoit à prendre pour s'opposer à son invasion, il crut pouvoir en toute sureté en entreprendre une seconde. Dès que ses Troupes se furent un peu reposées, il se remit en marche à la tête de douze-mille hommes, dont il n'y en avoit que trois-mille qui fussent Anglois naturels. Il traversa le Perigord & le Limousin, entra dans le Berry, & se vit voir aux portes de Bourges. Mais la nouvelle qu'il reçut, que le Roi de France s'avançoit avec une Armée de soixante-mille hommes, l'empêcha de s'arrêter au siege de cette Place, & l'obligea même à prendre un détour pour se retirer à Bourdeaux. Mais Jean, qui avoit prévu son dessein, hâta tellement sa marche, qu'il l'atteignit près de Poitiers. La retraite étant devenue impossible au Prince, il prit la résolution de se retrancher à *Maupertuis*, dans un poste embarassé de vignes & de hayes, & d'un très difficile accès. Deux Légats, que le Pape avoit envoyez aux deux Princes pour les porter à la Paix, firent tous les efforts possibles pour empêcher que les deux Armées n'en vinssent aux mains. Ils porterent même le Prince de Galles à promettre qu'il repareroit tous les dommages qu'il avoit faits dans sa course, & à s'engager à ne pas porter les armes contre la France, pendant sept ans. La supériorité où Jean se voyoit lui ayant fait rejetter ces offres, il prétendit que le Prince avec son Armée se livrât à sa discretion. Cette condition parut trop dure à ce Prince. Il répondit génereusement, qu'il aimeroit mieux mourir les armes à la main, que de faire quelque chose contre son honneur, & contre la gloire du nom Anglois.

EDOUARD III. 1356. les de France. *Mezerai.*

Il y fait une seconde invasion avec douze mille hommes.

Le Roi Jean le poursuit avec une Armée de 60000 hommes; & l'atteint à Poitiers.

Les Offres du Prince de Galles qui sont rejettées.

Toute esperance d'accommodement s'étant évanouïe, le Prince de Galles harangua ses Troupes, & leur dit en peu de mots: Que la victoire ne dépendoit pas du grand nombre, mais de la valeur: Que pour ce qui le regardoit, il étoit résolu à mourir ou à vaincre, & qu'il n'exposeroit point l'Angleterre à la honte de payer sa rançon. Tous les Généraux du Roi Jean lui conseilloient unanimement de prendre le parti d'affamer cette petite Armée, qui se trouvoit engagée au milieu d'un païs ennemi, où elle manqueroit bien-tôt de toutes choses. Ce conseil lui parut trop prudent, & trop opposé à son impatience. Il lui sembla qu'on vouloit le priver de la gloire éclatante qu'il esperoit d'acquerir par la défaite d'un Prince si renommé, pour le repaitre d'un honneur imaginaire d'avoir su vaincre sans combattre. Ainsi, plein de l'esperance flateuse d'obtenir une victoire aisée, & de venger ses Sujets, il voulut sans retardement attaquer les ennemis. Il fit d'abord une faute considérable, en faisant commencer le combat par sa Cavalerie, à laquelle il avoit fait mettre pied à terre. Ces Cavaliers peu accoutumez à combattre à pied ne purent enfoncer

Bataille de Poitiers.

EDOUARD III. 1356.

les Anglois qui avoient l'avantage du terrein, dans un païs embarrassé de hayes par où il falloit passer pour forcer leurs retranchemens. La Cavalerie à pied étant repoussée avec une très grande perte, l'Infanterie prit sa place & trouva la même résistance, malgré les efforts du Roi qui maintint le combat quatre heures durant, animant ses Troupes par sa voix & par son exemple, sans craindre de s'exposer aux plus grands dangers. Quelques efforts qu'il pût faire, il ne lui fut pas possible d'enfoncer cette poignée d'Anglois, que la nécessité de vaincre faisoit combattre en désesperez, étant d'ailleurs animez par l'exemple du Prince, qui fit ce jour-là des actions de tête & de main, comparables à celles des Capitaines les plus renommez. De quatre Fils que le Roi de France avoit avec lui, les trois ainez s'étant retirez de bonne heure avec huit-cens lances, leur retraite ne contribua pas peu à décourager le reste de l'Armée. Cependant, le Roi Jean animé par son désespoir, se faisoit remarquer dans tous les endroits les plus dangereux, & attiroit sur lui les plus braves des ennemis. Quoiqu'il se vit abandonné des siens, il ne laissoit pas d'inspirer de la terreur aux plus hardis. Mais, selon les apparences, il auroit enfin succombé sous le nombre des ennemis qui l'environnoient, & qui ne lui laissoient plus concevoir aucune espérance de sauver sa vie, si un Chevalier d'Artois, nommé *Denis de Morbeck*, après avoir écarté ceux qui le pressoient le plus vivement, ne l'eût fortement exhorté à se rendre prisonnier. Il auroit bien souhaité de ne ceder son épée qu'au Prince de Galles ; mais comme ce Prince se trouvoit éloigné, il se vit obligé de se remettre entre les mains de Morbeck, avec Philippe son quatrieme Fils, âgé de treize ans, qui avoit voulu toujours combattre à son côté. Dans cette funeste journée, qui fut si fatale à la France, il n'y eut qu'environ six-mille hommes de tuez : mais parmi ce nombre, se trouvoient huit-cens Gentilhommes, le Duc de Bourbon Prince du Sang, le Duc d'Athenes Connétable de France, le Maréchal de Nesle, & plus de cinquante autres Seigneurs des plus qualifiez du Royaume.

Jean est fait prisonnier.

Modération & modestie du Prince de Galles. *Froissard, Walsingham.*

Si le Prince victorieux se distingua par sa conduite & par sa valeur dans cette glorieuse journée, il ne se fit pas moins admirer après sa victoire, par la maniere modeste & génereuse dont il traita son Prisonnier. Le soir après la Bataille, le Roi soupant dans la Tente de ce jeune Prince, le pressa beaucoup de s'asseoir à table avec lui ; mais il s'en excusa civilement, & se tint toujours debout auprès de lui, pour l'entretenir pendant le repas. Comme le Roi, dont l'esprit étoit toujours occupé du malheureux état où il se trouvoit, se plaignoit de sa destinée, le Prince lui dit d'un air libre, mais modeste, & qui ne marquoit pas la moindre affectation, « qu'il avoit un grand sujet » de consolation, de ce que la Bataille ne s'étoit pas perdue par sa » faute : que les Anglois avoient reconnu à leurs dépens, qu'il étoit

» le plns brave de tous les Princes : mais que Dieu seul avoit disposé » de la victoire ». Il ajouta, « que si sa mauvaise fortune l'avoit précipi» té dans la disgrace où il se trouvoit, il pouvoit du moins s'assurer, » qu'on conserveroit un respect inviolable pour sa personne, & qu'il » trouveroit toujours en lui un très respectueux Parent, s'il vouloit » bien lui permettre de se glorifier de ce titre ». Une si grande modestie dans un Prince victorieux, qui n'étoit âgé que de vingt & cinq ans, arracha des larmes au Roi, & se fit admirer de tous ceux qui en furent les témoins. Dès que Jean se fut un peu remis, il se tourna vers le Prince, & lui dit d'un air satisfait, « que puisque sa » destinée vouloit qu'il fût vaincu & prisonnier, il sentoit un grand » soulagement dans sa disgrace, de ce qu'on ne pouvoit lui rien repro» cher qui fût indigne de lui, & de ce qu'il étoit tombé entre les » mains du plus vaillant & du plus génereux Prince du monde ». Dès le lendemain, on rendit à Dieu, dans le Camp des Anglois, des actions de graces solemnelles pour cette grande victoire. Le Prince remercia ses Troupes victorieuses avec des expressions qui leur attribuoient l'honneur de cette journée, sans dire un seul mot de luimême. Ensuite, il prit le chemin de Bourdeaux, chargé d'un butin inestimable, & d'un si grand nombre de Prisonniers, qu'il auroit été difficile aux Anglois de se défendre, s'ils eussentété attaquez (1).

EDOUARD III. 1356.

On peut aisément concevoir la joye que cette nouvelle répandit dans toute l'Angleterre, & quelle fut la satisfaction particuliere d'Edouard. La protection que Dieu avoit accordée au Prince de Galles étant trop visible pour pouvoir la méconnoitre, ce Prince lui fit rendre pour cette grande victoire, des actions de graces qui furent continuées huit jours durant dans toutes les Eglises du Royaume. Le Prince de Galles passa l'Hiver à Bourdeaux, où deux Légats du Pape allerent le trouver, & le solliciterent si vivement, qu'il consentit, avec l'approbation du Roi son Pere, à une Treve de deux ans, dans laquelle tous les Alliez des deux Couronnes furent compris. Au mois d'Avril suivant, il se rendit en Angleterre, emmenant son prisonnier avec lui. Il y fut reçu avec une joye excessive : mais il refusa constamment tous les honneurs qu'on voulut lui rendre, & se crut assez honoré par ceux que l'on fit au Roi prisonnier. Lorsqu'ils firent leur entrée dans Londres, le Prince de Galles, monté sur une petite haquenée noire, marchoit à côté du Roi de France, qui montoit un beau cheval blanc superbement harnaché. On auroit dit que toute la pompe qui fut étalée en cette occasion étoit uniquement destinée à faire

Froissard. Polyd. Verg.

Treve de deux ans.

Jean est conduit à Londres.

Il y est reçu honorablement.

Avril.

Act. Publ. T. V.

(1) Cette Bataille (de *Poitiers*) fut donnée le 19. de Septembre 1356. Il y avoit plus de six *François* pour un *Anglois*. On prétend que le nombre des Prisonniers étoit plus grand que celui de l'Armée Angloise. TIND.

EDOUARD III. 1357.

honneur au Roi étranger (1), tant on avoit pris soin d'éviter d'y faire paroitre aucune marque de sa disgrace, ni rien qui pût offenser ses yeux. Quoiqu'Edouard lui disputât le titre de Roi de France, il ne put pourtant s'empêcher de le traiter en Roi. La vue de ce Prince captif lui remettant dans l'esprit l'instabilité des grandeurs humaines, il le reçut, en l'embrassant avec autant de cordialité que s'il eût été son propre Frere, ou qu'il fût venu exprès pour lui rendre visite. C'étoit de cette maniere noble & généreuse, que le Pere & le Fils tâchoient à l'envi l'un de l'autre de consoler ce Roi malheureux, par toutes les marques de respect qui sont dues à un grand Prince, en quelque état que la fortune l'ait mis. On rapporte sur ce sujet, que lorsqu'Edouard reçut la premiere nouvelle de la victoire de Poitiers, il dit à ceux qui étoient au tour de lui, que la satisfaction qu'il recevoit d'un succès si glorieux, n'étoit pas à comparer à celle que lui causoit la généreuse conduite du Prince. Le Roi Jean & Philippe son Fils furent logez dans le Palais de Savoye (2), avec toute l'honnête liberté qu'ils pouvoient souhaiter. Les autres Seigneurs prisonniers reçurent le même traitement & la même civilité.

Le Roi d'Ecosse est mis en liberté. *Act. Publ. T. VI. pag. 65-68.*

Edouard jouïssoit alors d'une gloire d'autant plus grande, qu'elle est peu commune, je veux dire, de tenir prisonnier ses deux plus puissans ennemis, le Roi de France à Londres, & le Roi d'Ecosse dans le Château d'*Odiham*. Celui-ci auroit dû depuis longtems être relâché, selon les conventions arrêtées trois ans auparavant : mais, par les raisons déja rapportées, il se voyoit encore retenu dans sa prison. Cependant, dans le tems qu'il avoit le moins de sujet d'esperer quelque faveur d'un ennemi victorieux, qui venoit d'ôter à l'Ecosse toute sa ressource, Edouard se laissa fléchir par les instantes prieres de la Reine sa Sœur, & consentit à renouer le Traité fait en 1354. Pour cet effet, il accorda des saufconduits à des Ambassadeurs d'Ecosse, qui, pendant une courte Treve dont on convint d'abord, obtinrent la liberté de leur Roi, à peu près aux mêmes conditions que dans le premier Traité. Ils s'engagerent à payer pour sa rançon, cent-mille marcs sterling, savoir dix-mille tous les ans, jusqu'à l'entier payement, pour la sureté duquel le Roi d'Ecosse livra vingt Otages. En même tems on conclut une Treve de dix ans, entre l'Angleterre & l'Ecosse.

(1) *Jean* fut reçu par *Henri Picard* Maire de Londres, (le même qui régala magnifiquement dans le même tems les quatre Rois, d'*Angleterre*, de *France*, d'*Ecosse*, & de *Chypre*) avec les Aldermans, en Robes de cérémonie, avec les Chars de triomphe de la Ville qu'on nomme *Pageants*. Dans toutes les rues où ce Roi prisonnier passa, les Bourgeois avoient étalé leur Argenterie, leurs Tapisseries & leurs Armes : tout cela étoit d'une magnificence qu'on n'avoit point vu alors, de mémoire d'homme. *Barnes*, pag. 526. TIND.

(2) Ainsi nommé de *Pierre* Comte de *Savoye*, qui y demeuroit. *Eleonor*, Femme de *Henri III*, l'acheta de la Confrérie de *Montjoye*, & le donna à son Fils *Edmond* Comte de *Lencastre*; & il appartenoit alors à *Henri* Duc de *Lencastre*. TIND.

David

David fut mis en liberté sous ces conditions, qu'il prit soin de ratifier dès qu'il fut arrivé dans son Royaume, après une captivité qui avoit duré onze ans. Il semble qu'alors Edouard uniquement occupé des vastes projets qu'il formoit par rapport à la France, avoit perdu la pensée de se rendre maitre de l'Ecosse. Du moins, il croyoit devoir differer l'exécution de ce dessein jusqu'à un tems plus convenable.

1358. Tournoi magnifique à Windsor. *Froissard, Walsingham.*

Les Treves que ce Monarque venoit de signer avec la France & avec l'Ecosse, l'ayant délivré de l'embarras des affaires étrangeres, il se renferma dans les soins du Gouvernement de son Royaume. Comme il ne s'y passoit rien d'extraordinaire, il employoit une partie de son tems à des divertissemens, auxquels le Roi de France & les autres principaux Prisonniers avoient toujours part. Le Tournoi qu'il fit à Windsor le 23 d'Avril 1358. pour solemniser la fête de St. George, Patron de l'Ordre de la Jarretiere, fut le plus somptueux & le plus magnifique qu'on eût jamais vu en Angleterre. Le Duc de Brabant, plusieurs autres Princes Souverains, & un nombre infini de Chevaliers de toutes les Nations de l'Europe, y assisterent, & y furent magnifiquement régalez.

Mort de la Reine Isabelle Mere du Roi.

Ce divertissement fut suivi des funerailles de la Reine Isabelle, Mere du Roi. Elle mourut au Château de *Rising*, âgée de soixante & trois ans, après une détention de vingt & huit ans. Si le Mariage de cette Reine fut funeste au Roi son Epoux, il ne le fut pas moins à la France, puisqu'il donna lieu à une longue & sanglante Guerre, qui mit ce Royaume à deux doigts de sa ruine.

Le Comte d'Harcourt fait Edouard son Héritier.

Geoffroi d'Harcourt, de qui j'ai déja parlé à l'occasion de la descente du Roi à la Hogue, & qui servoit le Roi de Navarre en Normandie, y fut tué environ ce même tems. Comme par son Testament il avoit institué le Roi d'Angleterre pour son Héritier universel, & que ses Terres étoient dans les Domaines que le Roi de Navarre possedoit en Normandie, Edouard s'en mit en possession, & en fit présent au Lord Holland.

Grands troubles en France.

Pendant que l'Angleterre jouissoit d'une profonde tranquillité, la France se trouvoit dans une extrême désolation, par les troubles intestins que la prison du Roi y causoit. Le Dauphin Charles, Fils ainé de Jean, y tenoit le timon du Gouvernement, sous le titre de Lieutenant Général, qui fut ensuite changé en celui de Régent. Sa Régence fut tellement troublée, par les cabales de certains esprits inquiets qui trouvoient leur avantage dans la confusion des affaires, qu'il ne fut pas possible de penser efficacement à la liberté du Roi. Les affaires de la France étoient alors dans une situation déplorable. Charles le Mauvais, Roi de Navarre, quoiqu'issu de la Maison de France (1), exci-

(1) De la branche d'*Evreux*. Rap. Th.
Lisez: *Branche d'Eu.* Les Comtes d'*Eu* étoient descendus de *Robert* d'*Artois*,

EDOUARD III. 1358.

toit tous les jours des troubles & des féditions dans Paris, où il avoit un puiffant parti. Par-là, l'autorité du Dauphin fe trouvoit tellement refferrée, que ce Prince, quoique très habile, ne favoit comment s'y prendre pour gouverner un Etat fi divifé. Parmi cette confufion, les François vivoient fous une efpece d'Anarchie. La Nobleffe & les gens de Guerre opprimoient le menu Peuple, particulierement les Païfans, auxquels ils donnoient le nom de *Jacques Bon-homme*. La raillerie jointe à l'oppreffion, ayant jetté ces malheureux Villageois dans le défefpoir, ils s'affemblerent en grandes troupes dans le Beauvoifis, réfolus d'exterminer tous les Gentilshommes. En peu de tems, leur nombre fe trouvant confiderablement augmenté, ils fe rendirent fi redoutables, qu'on fut obligé d'affembler toutes les Troupes du Royaume, pour diffiper cette Armée ruftique qui fe fortifioit tous les jours. Cette Guerre, à laquelle on donna le nom de *la Jacquerie*, ne caufa pas peu d'embarras au Régent. Ce fut une des principales caufes qui l'empécherent de prendre des mefures pour s'oppofer à l'invafion dont les Anglois menaçoient la France, auffi-tôt que la Treve feroit expirée.

Guerre de la Jacquerie.

1359.

Pendant tous ces défordres, le Roi Jean, qui s'ennuyoit beaucoup en Angleterre, quelque douce que fût fa prifon, négocioit lui-même fa liberté avec Edouard. Il ne pouvoit l'obtenir, qu'en fubiffant les conditions qu'il plairoit au vainqueur de lui impofer. Mais comme il étoit bien informé des troubles qui agitoient la France, il croyoit ne pouvoir acheter trop cherement cette liberté, qui pouvoit le mettre en état de rétablir le calme dans fon Royaume. Par cette confideration, il convint avec Edouard d'un Traité très défavantageux à la France, par lequel il cedoit diverfes Provinces à la Couronne d'Angleterre. Les Etats Généraux s'étant affemblez fur ce fujet en 1359, en trouverent les conditions fi dures, qu'ils ne purent fe réfoudre à l'approuver. Ainfi, par ce refus, le Roi captif vit évanouir fes efperances. Cependant, les Etats comprenant bien qu'ils avoient donné lieu au renouvellement de la Guerre, offrirent au Régent tous les fecours néceffaires, pour obtenir des conditions moins rudes, par la voye des armes. Mais les effets ne répondirent pas aux promeffes. Edouard fe plaignit hautement d'avoir été abufé, & changeant tout à coup de manieres avec le Roi Jean, il le confina dans le Château de *Sommerfton*, d'où

Conventions entre les deux Rois, rejettées par les Etats de France.

Edouard aiant pris la réfolution de porter la Guerre en France, refferre le Roi Jean. *Act. Publ. T. VI. pag.* 134.

Fils puîné de *Louis III.* Le Comte d'*Eu* fut un des Otages dont il fera parlé à la page 224. REV. W. S.

L'Auteur de cette correction eft affez mal inftruit de *l'Hiftoire Généalogique de la Maifon de France*. Nous ne comptons point de *Branche* d'*Eu*; C'eft un fimple Rameau de la *Branche d'Artois. Charles*, Comte d'*Evreux*, Roi de *Navarre* II. du Nom & furnommé *Le Mauvais*, n'étoit point de cette *Branche*. Il étoit Petit-Fils de *Louis de France* Comte d'*Evreux*, d'*Eftampes*, de *Beaumont-le-Roger* de *Meulant* & de *Gien*, Tige de la Branche d'*Evreux*, & Fils puîné du Roi *Philippe* III. dit *Le Hardi*, Fils de *S. Louis*.

ensuite il le fit transferer à la Tour de Londres. Sans doute il ne crut pas que la prudence lui permît de laisser ce Prince à Londres sur sa parole, comme il y étoit auparavant, pendant qu'il seroit lui-même dans le cœur de la France, où il avoit résolu de porter la Guerre. EDOUARD III. 1359.

1360. Il passe à Calais avec cent mille hommes.

Les préparatifs pour cette nouvelle Expédition furent prodigieux. Une Armée de cent-mille combattans qu'il fit passer à Calais, donnoit assez à connoitre le dessein qu'il avoit de faire un puissant effort pour subjuguer la France, pendant que les troubles de ce Royaume lui offroient une occasion si favorable. Dès que toutes les Troupes furent assemblées à Calais, il les partagea en trois Corps. Le premier étoit commandé par le Duc de Lencastre, qui venoit de donner sa Fille unique en Mariage à Jean de Gand, troisieme Fils du Roi (1). Le Prince de Galles étoit à la tête du second; & le Roi conduisoit lui-même le dernier. Avec ces nombreuses Troupes, conduites par les trois plus fameux Capitaines qu'il y eût alors en Europe, Edouard s'avança dans la France sans aucune opposition. Le Dauphin, n'étant pas assez fort pour oser paroitre en campagne, s'étoit contenté de munir ses principales Places, sans vouloir hazarder une Bataille, avec des forces trop inferieures à celles de ses ennemis.

Il ravage la France jusqu'aux portes de Paris.

Cependant, Edouard ayant traversé l'Artois, entra dans la Champagne, & s'approcha de Rheims pour tâcher de surprendre cette Ville, où quelques-uns prétendent, quoiqu'avec peu de fondement, qu'il avoit dessein de se faire sacrer. Mais ayant manqué son coup, il se rabattit sur *Sens*, dont il s'empara sans beaucoup de peine. Le Duc de Bourgogne ne se sentant pas en état de sauver son Païs du pillage, obtint une Treve particuliere de trois ans, en s'engageant à fournir trois-cens-mille florins, & des vivres à l'Armée Angloise. Le Nivernois suivit l'exemple de la Bourgogne: mais la Brie & le Gâtinois furent ravagez. Le but d'Edouard étant d'engager les François à une Bataille, il ne négligeoit rien pour les provoquer. Dans cette vue il alla sur la fin du Carême, camper à sept lieues de Paris, entre Chartres & Montlhery. Son approche n'ayant pas été capable d'attirer le Dauphin hors des murailles, il s'avança jusqu'aux portes de cette Capitale, sans pouvoir réussir dans son dessein. Quoique de dessus les murailles on pût voir la fumée des Villages brûlez par les Anglois, le Dauphin, à qui on donna depuis le surnom de *Sage*, étoit en effet trop prudent pour rien hazarder en cette occasion. Instruit par les funestes exemples

(1) Alors Duc de *Richemond*. Le Duc de *Lencastre* avoit deux Filles, *Mahaud*, & *Blanche*. *Mahaud*, après avoir été mariée en prémieres nôces avec *Rodolphe* Fils & Héritier du Lord *Stafford*, & après sa mort avec *Guillaume* Duc de *Zélande*, mourut sans Enfans en 1363: & ainsi les Biens entiers de la Maison de *Lencastre* échurent à sa Sœur *Blanche*, mariée avec le Comte de *Richemond* en 1360, qui après la mort de son Beau-pere fut fait Duc de *Lencastre*. Dugdale. Tind.

EDOUARD III. 1360.

des Rois son Pere & son Ayeul, il n'avoit garde d'exposer la Couronne à la décision d'une journée, de laquelle il ne pouvoit gueres esperer un bon succès. Comme il savoit que Paris étoit en état de soutenir un long Siege, il se tint renfermé dans cette Ville, sans que toutes les bravades d'Edouard pussent l'obliger à changer de résolution. Il tâcha pourtant de délivrer la France du danger dont elle étoit menacée, en faisant à son ennemi certaines propositions, mais qui furent hautement rejettées. Edouard se croyoit en état de donner la Loi, & de marquer lui-même les conditions de la Paix. Il sembloit d'abord avoir formé le dessein d'assieger Paris: mais dans la suite, cette entreprise lui ayant paru pleine de difficultez, il rebroussa chemin vers la Beauce. Le Cardinal de Langres, Légat du Pape, l'accompagnoit par-tout, & le sollicitoit continuellement à donner des bornes à son ambition: mais ces remontrances ne produisirent alors aucun effet. Edouard s'arrêta quelque tems dans la Beauce, d'où il avoit dessein de mener ses Troupes vers la Loire. Cependant, quoique son Armée eût toujours marché dans des Païs fort abondans, elle ne laissoit pas de dépérir tous les jours par les maladies. C'étoit sans doute une grande mortification pour ce Monarque, de voir qu'avec une si nombreuse Armée, il eût fait si peu de progrès. Bien qu'il se trouvât au milieu de la France, il ne pouvoit pas se flatter d'avoir fait aucune conquête assurée. Ce fut peut-être une des raisons qui le porterent enfin à prêter l'oreille aux sollicitations du Légat. On attribue pourtant son changement à cette autre cause. Un jour qu'il étoit campé dans le Païs Chartrain, il s'éleva tout-à-coup un orage épouvantable, accompagné de tonnerres & d'une grêle prodigieuse, qui tua six-mille chevaux & mille hommes de son Armée. Un accident si extraordinaire fut regardé par ses Troupes comme une marque de la colere du Ciel. Le Roi lui-même parut imbu de cette opinion. Peut-être fut-il bien aise que cet évenement lui fournît une occasion de faire voir qu'il vouloit accorder la Paix à la France, par un pur motif de générosité, & de couvrir par là la honte de n'avoir pu, avec une si belle Armée, faire autre chose que ruiner le plat-Païs. Quoi qu'il en soit, pendant que l'orage étoit dans sa plus grande force, il se tourna vers l'Eglise de Chartres qu'il voyoit de loin, & fit vœu à Dieu de consentir à la Paix, à des conditions équitables. Le Légat profitant de cette disposition, le pressa fortement d'exécuter ce généreux dessein, & obtint de lui qu'il envoyeroit des Plénipotentiaires au Village de Bretigny proche de Chartres, pour y traiter la Paix. Ce fut en ce lieu que s'assemblerent pour la France, le Dauphin & ses principaux Conseillers; & pour l'Angleterre, le Prince de Galles, avec ceux que le Roi son Pere lui donna pour l'assister dans cette importante négociation. En peu de jours il y fut conclu un Traité qui mit quelque interruption aux maux de la France. Cette Paix qui abolit tous les anciens Traitez, & qui servit de fondement à de nouveaux

Le Dauphin lui fait des propositions qui sont rejettées.

Il marche vers la Beauce.

Raisons qui le portent à la Paix.

Accident extraordinaire qui le détermine.

On envoye des deux côtez des Plénipotentiaires à Bretigny.

droits, fait une Epoque très considerable dans l'Histoire d'Angleterre, par rapport aux differens entre les deux Couronnes. Ainsi, on ne sauroit entendre le récit des évenemens qui l'ont suivie, sans avoir une connoissance exacte des Articles qu'elle contenoit. Il est absolument nécessaire de les inserer ici, en les abregeant néanmoins autant qu'il sera possible, sans en obscurcir le sens. EDOUARD III. 1360.

TRAITÉ DE BRETIGNY,

Signé le 8. de Mai 1360.

I. PREMIEREMENT, *il est convenu, que le Roi d'Angleterre, outre tout ce qu'il possede déja en Guienne & en Gascogne, aura pour lui & pour ses Héritiers & Successeurs, tout ce qui suit; & le tiendra de la même maniere que le Roi de France & son Fils ainé, ou leurs Ancêtres Rois de France, l'ont tenu; savoir, ce qui est en Souveraineté, en Souveraineté, & ce qui est en Domaine, en Domaine.* Act. Publ. T. VI. pag. 178.

Poitiers & tout le Comté de Poitou, avec les Fiefs de Thouars & de Belleville.

Xaintes & toute la Saintonge, deçà & delà la Charente.

Agen, & tout l'Agenois.

Periguenx & tout le Perigord.

Limoges & tout le Limousin.

Cahors & tout le Quercy.

Tarbe & tout le Païs de Bigorre.

Le Comté de Gaure.

Angoulême & tout l'Angoumois.

Rhodez, & tout le Rouergue,

Que tous les Seigneurs, dont les Terres sont enclavées dans les susdits Païs, comme les Comtes de Foix, d'Armagnac, de l'Isle de Perigord, le Vicomte de Limoges, & autres quels qu'ils soient, feront hommage au Roi d'Angleterre.

II. *Que le Roi d'Angleterre aura Montreuil & son Territoire.*

III. *Plus, le Comté de Ponthieu & ses dépendances.*

IV. *Plus, Calais, Ville & Château, & Territoires, avec les Seigneuries de* Merch, Songate, Couloigne, Homes, Wall, & Oye.

V. *Plus, la Ville & le Comté de Guisnes, de même que le dernier Comte les a possedez.*

VI. *Plus, toutes les Isles adjacentes au Païs ci-dessus nommez.*

VII. *Il est aussi convenu, que le Roi de France & le Dauphin son Fils ainé, transporteront au Roi d'Angleterre, dans un an après la fête de St-*

Michel, tous les Honneurs, Obéïssances, Hommages, Ligeances, Droits, Empire pur & mixte, *& toutes les autres sortes de* Jurisdictions hautes & basses, Ressorts, Sauvegardes, Patronats d'Eglises, *& toutes les manieres de* Seigneuries & Souverainetez, *avec tous les droits qu'ils avoient ou pouvoient avoir, sous quelque titre ou couleur de droits que ce puisse être, d'eux-mêmes, ou de la Couronne de France, sur les lieux susdits & leurs dépendances, sans en rien reserver pour eux ou pour leurs Successeurs.*

Qu'ils ordonneront par leurs Lettres Patentes, à tous les Prélats, Comtes, Vicomtes, Barons, Nobles, & Citoyens, d'obéïr au Roi d'Angleterre, ainsi qu'ils ont obéï aux Rois de France, & leur quitteront tous les Hommages, Fois, Obligations, Sermens, Sujettions, *faits par aucun d'eux aux Rois de France, ou à la Couronne, de quelque maniere que ce soit.*

VIII. *Que le Roi d'Angleterre aura tous ces lieux ci-dessus nommez, avec toutes les appartenances & dépendances, en quoi qu'elles puissent consister, pour les tenir lui & ses Successeurs, perpetuellement en héritages; savoir, en Domaine, ce que le Roi de France y avoit en Domaine; en Fif, Service, Souveraineté & Ressort, ce que le Roi de France y tenoit de cette maniere; & que toutes les alienations faites par les Rois de France, depuis les soixante & dix ans que les Rois d'Angleterre en ont perdu la possession, seront cassées & annullées.*

IX. *Que le Roi d'Angleterre tiendra dans les lieux susnommez, tout ce qui n'a pas appartenu à ses Prédécesseurs, de la maniere que les Rois de France l'ont tenu ou le tiennent présentement.*

X. *Que si dans les bornes des Terres susmentionnées, il s'en trouve quelqu'une qui n'ait pas appartenu aux Rois d'Angleterre, mais pourtant dont le Roi de France étoit en possession le jour de la Bataille de Poitiers* 19. *de Septembre* 1356, *elle demeurera au Roi d'Angleterre, de la maniere susdite.*

XI. *Que le Roi de France & le Prince son Fils ainé, pour eux & pour leurs Successeurs, transporteront au Roi d'Angleterre, dans un an après la St. Michel, toutes manieres de Droits, Seigneuries & Souverainetez, sur lesdites Terres, sans qu'ils en puissent jamais rien demander. Que tous les Sujets des susdits Païs seront hommes-liges & Sujets des Rois d'Angleterre, & de leurs Successeurs & Héritiers, lesquels tiendront lesdites Terres comme Souverains liges, & voisins du Royaume de France, sans y reconnoitre aucune Souveraineté, ou rendre aucune obéïssance, hommage, ressort, ou sujettion, & sans faire en aucun tems à venir, aucune reconnoissance ou service à la Couronne de France.*

XII. *Que le Roi de France & son Fils ainé renonceront expressément auxdits ressorts & Souverainetez, & à tous les droits qu'ils ont, ou peuvent avoir, sur tous les Païs qui par le présent Traité doivent appartenir au Roi d'Angleterre.*

Que de leur côté, le Roi d'Angleterre & son Fils ainé, renonceront expressément à toutes les choses sur lesquelles le présent Traité ne leur donne aucun droit, & à toutes les autres demandes qu'ils faisoient auparavant au Roi

de France, spécialement au droit & au nom de la Couronne de France ; à l'hommage & Souveraineté des Duchez de Normandie & de Touraine, & des Comtez d'Anjou & du Maine ; à l'hommage & Souveraineté de la Bretagne ; à l'hommage & Souveraineté du Comté de Flandre, & généralement à toutes les autres demandes. Que les deux Rois se transporteront, & délaisseront réciproquement, & à perpétuité, tous les droits que chacun d'eux peut avoir sur les choses qui ne sont point spécifiées dans le présent Traité, & conviendront ensemble à Calais du jour & du lieu que se devront faire les susdites Renonciations.

XIII. *Que pour l'exécution de ce présent Traité, le Roi d'Angleterre fera conduire le Roi de France à Calais, dans trois semaines après la fête de St. Jean Baptiste, aux dépens du Roi d'Angleterre, les frais de la Maison du Roi de France exceptez.*

XIV. *Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre trois millions d'écus d'or, dont les deux valent un* Noble *de la Monnoye d'Angleterre, savoir six-cens mille écus à Calais, quatre mois après que le Roi de France y sera arrivé ;* 400000. *écus dans un an prochain ; & autant chacune des années suivantes, jusqu'à l'entier payement des trois millions.*

XV. *Que le Roi de France ayant payé dans le terme de quatre mois susdits les premiers six-cens mille écus, livré les Otages qui seront ci-dessous nommez, & remis au Roi d'Angleterre La Rochelle & le Comté de Guisnes, il sera libre de sa prison, & pourra sortir de Calais, pour rentrer dans son Royaume. A condition, qu'il ne pourra faire la Guerre au Roi d'Angleterre, que tout le Traité ne soit entierement accompli.*

Les Otages qui doivent être livrez au Roi d'Angleterre, tant de ceux qui ont été faits prisonniers à la Bataille de Poitiers, qu'autres, sont :

Louis Comte d'Anjou.
Jean Comte de Poitiers.
Philippe Duc d'Orleans.
Le Duc de Bourbon.
Le Comte de Blois, ou son Frere.
Le Comte d'Alençon, ou Pierre son Frere.
Le Comte de St. Pol.
Le Comte d'Harcourt.
Le Comte de Portien.
Le Comte de Valentinois.
Le Comte de Brenne.
Le Comte de Vaudemont.
Le Comte de Forez.
Le Vicomte de Beaumont.
Le Sire de Coucy.
Le Sire de Fiennes.
Le Sire de Preaux.
Le Sire de St. Venant.
Le Sire de Garentieres.
Le Dauphin d'Auvergne.
Le Sire de Hangeest.
Le Sire de Montmorency.
Le Sire Guill. de Craon.
Le Sire Louis de Harcourt.
Le Sire Jean de Ligny.

Prisonniers qui doivent servir d'Otages.

Philippe de France.	Le Comte de Vantadour.
Le Comte d'Eu.	Le Comte de Salbruch.
Le Comte de Longueville.	Le Comte d'Ancœurs.
Le Comte de Ponthieu.	Le Comte de Vendôme.
Le Comte de Tancarville.	Le Sire de Craon.
Le Comte de Joigny.	Le Sire de Deval.
Le Comte de Sancerre.	Le Maréchal de Denham.
Le Comte de Dammartin.	Le Sire d'Aubigny.

XVI. *Que les seize prisonniers qui doivent servir d'Otages ne seront plus censez prisonniers, & seront quittes de toute rançon, à moins qu'ils n'eussent déja composé avant le 3. de Mai. Mais que si quelqu'un d'entre eux ne se rend pas à Calais, trois semaines après la St. Jean, il ne sera pas quitte de sa prison, & sera contraint par le Roi de France de retourner en Angleterre, en qualité de prisonnier.*

XVII. *Que si quelqu'un des Otages vient à se retirer sans congé, le Roi de France sera tenu d'en bailler un autre de semblable condition, quatre mois après que le Bailly d'Amiens, ou le Maire de St. Omer, auront été certifiez du fait par le Roi d'Angleterre.*

Que le Roi de France à son départ de Calais, pourra emmener avec lui dix des Otages dont les deux Rois conviendront ensemble, auxquels dix Otages le Roi d'Angleterre donnera un congé absolu.

XVIII. *Que trois mois après le départ du Roi de France, de Calais, il livrera pour Otages au Roi d'Angleterre, quatre Bourgeois des plus considérables de Paris, & deux de chacune des Villes ci-dessous nommées.*

Paris.	4	Beauvais.	2	Châlons.	2	Orleans.	2
Rouen.	2	Lille.	2	Troye.	2	Compiegne.	2
St. Omer.	2	Douay.	2	Chartres.	2	Caen.	2
Arras.	2	Tournay.	2	Toulouse.	2	Tours.	2
Amiens.	2	Rheims.	2	Lyon.	2	Bourges.	2

XIX. *Que le Roi de France sera conduit à Calais, & y séjournera quatre mois, savoir le premier mois aux dépens du Roi d'Angleterre, & les trois autres mois à ses propres frais.*

XX. *Qu'un an après son départ de Calais, il rendra au Comte Jean de Monfort, sa Terre de Monfort, pour laquelle ce Comte lui rendra un hommage lige.*

XXI. *De plus il est accordé, que pour ce qui regarde le differend touchant le Duché de Bretagne, entre Charles de Blois, & Jean de Monfort, les deux Rois, ou leurs Commissaires, tâcheront de le régler le plutôt qu'il sera possible.*

Que

Que s'ils ne le font pas dans un an, les amis communs des Parties s'efforceront de les mettre d'accord.

EDOUARD III. 1360. Traité de Bretigny.

Que si les amis communs ne peuvent pas y réussir dans six mois, ils rapporteront les informations faites sur ce sujet aux deux Rois, qui par eux-mêmes, ou par leurs Commissaires, feront leurs efforts pour vuider le procès entre les deux Prétendans.

Que si cette affaire ne peut pas être terminée dans six mois, alors les Parties feront ce que bon leur semblera, sans que les deux Rois y puissent mettre empêchement. Et pourront les amis desdits Prétendans les assister, sans encourir, pour ce fait, aucun blâme, reproche, ou dommage.

Que si l'une des Parties refuse de comparoitre devant les deux Rois ou leurs Commissaires, ou si les deux Rois ayant donné un Jugement, l'une des Parties refuse d'y acquiescer, les deux Rois feront encore leurs efforts pour les accorder, sans pouvoir pourtant entrer en Guerre.

Que l'hommage de la Bretagne demeurera au Roi de France.

XXII. *Que la possession des Terres, réciproquement cedées par ce Traité, sera confirmée, toutes les fois qu'un des deux Rois le requerra.*

XXIII. *Que le Roi de France rendra dans un an à Philippe de Navarre, tout ce qui lui appartient, tant de son chef, que de celui de sa Femme, dans le Royaume de France: & que lui & ses adherans auront de suffisantes Lettres de pardon.*

XXIV. *Que le Roi d'Angleterre pourra, pour cette fois seulement, disposer des biens de Geoffroi de Harcourt, à condition que celui qui en sera possesseur, les tiendra du Duc de Normandie, ou de tel autre Seigneur de qui ces Terres relevent.*

XXV. *Qu'aucun Homme ou Païs qui ont été Sujets de l'un des deux Rois, & qui, par le présent Traité, doivent devenir Sujets de l'un ou de l'autre, n'en pourront être empêchez pour quoi que ce soit qu'ils ayent fait au tems passé.*

XXVI. *Que toutes les Terres confisquées pour cause de la Guerre mue entre les deux Rois, seront rendues aux proprietaires; Que les bannis seront remis en possession de leurs biens, & rétablis dans leurs honneurs, un an après que le Roi Jean sera parti de Calais: les Sires de* Fronsac *& de* Galhard *exceptez.*

XXVII. *Qu'un an après son départ de Calais, le Roi de France fera livrer au Roi d'Angleterre, toutes les Terres qui lui sont cedées par le présent Traité.*

XXVIII. *Il est aussi convenu, qu'aussi-tôt que le Roi de France aura livré les Terres ci-dessous spécifiées, avec les Renonciations & Mandemens nécessaires, savoir,* Ponthieu, Monfort, la Saintonge *&* l'Angoumois, *le Roi d'Angleterre, à ses propres dépens, le mettra en possession de tout ce que lui ou ses Alliez tiennent dans la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Berry, l'Auvergne, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, la Normandie, & l'Isle de France, la Bretagne expressément exceptée, aussi bien*

EDOUARD III. 1360. Traité de Bretigny.

que toutes les Terres, qui, par ce présent Traité, doivent appartenir au Roi d'Angleterre.

XXIX. *Que le Roi de France fera livrer à ses dépens au Roi d'Angleterre; tout ce qui doit être livré.*

Que s'il se trouve des Sujets Rebelles & désobeïssans, le Roi de France les contraindra d'obeïr à ses propres dépens, & le Roi d'Angleterre s'engage aussi à la même chose de son côté. Et seront tenus les deux Rois de s'entr'aider pour cela quand ils en seront requis, aux dépens du Requerant.

XXX. *Que le Clergé sera Sujet de celui des deux Rois duquel il tient son Temporel; Que s'il en tient de l'un & de l'autre, il sera Sujet de tous les deux.*

XXXI. *Qu'il y aura une bonne amitié & Alliance entre les deux Rois; nonobstant toutes autres Alliances, particulierement d'Ecosse & de Flandre.*

XXXII. *Que le Roi de France & son Fils ainé se départiront de toutes Alliance avec les Ecossois, & promettront de ne leur donner aucun secours contre le Roi d'Angleterre, qui, de son côté s'engage à la même chose à l'égard des Flamans.*

XXXIII. *Que les deux Rois feront approuver le présent Traité par le Pape; & qu'il sera confirmé & corroboré par sermens, censures, &c. de la maniere la plus forte; Que les deux Rois impetreront, chacun de son côté, toutes les Dispenses & Absolutions propres à procurer l'entiere exécution du présent Traité.*

XXXIV. *Il est aussi accordé, que les Collations & dispositions des Bénéfices, faites pendant la Guerre, seront valables, & demeureront en l'état où elles se trouvent.*

XXXV. *Que les Sujets des deux Rois pourront aller étudier dans les deux Royaumes, & jouïront des privileges des Universitez.*

XXXVI. *Et afin que le présent Traité soit bien & duement exécuté, les deux Rois se donneront réciproquement les suretez suivantes. Des Lettres scellées de leurs Grands Sceaux. Le Traité sera confirmé par les sermens des deux Rois, de tous les Princes de leur Sang, & de vingt Seigneurs des plus considerables de chacune des deux Nations.*

Que s'il se trouve des gens qui refusent d'obeïr, on employera toutes les voyes convenables pour les y contraindre.

Les deux Rois renonceront à toutes voyes de fait, & à toutes Guerres, en cas d'inexécution.

Que si, par la désobeïssance de quelques-uns des Sujets, quelqu'un des Articles sus-mentionnez ne pouvoit s'exécuter, les deux Rois ne pourront pourtant se faire la Guerre, mais ils s'efforceront de ranger les Rebelles à leur devoir.

XXXVII. *Il est aussi accordé par le présent Traité, que tous les autres précedens demeureront cassez & annullez, & qu'aucun des deux Rois ne pourra s'en prévaloir.*

XXXVIII. *Que le présent Traité sera juré à Calais, par les deux Rois, en leurs propres personnes; & qu'un mois après que le Roi de France sera parti*

de Calais, ils s'envoyeront réciproquement leurs Lettres Patentes confirmant ledit Traité.

EDOUARD III. 1360. Traité de Bretigny.

XXXIX. *Qu'aucun des deux Rois ne procurera, ni par soi-même ni par autrui, qu'aucunes nouveautez ou oppositions se fassent par la Cour de Rome contre le présent Traité. Que s'il arrivoit que le Pape voulût entreprendre d'y changer quelque chose, les deux Rois s'y opposeront de tout leur pouvoir.*

XL. *Que pour ce qui regarde les dix Otages que le Roi d'Angleterre doit ceder au Roi de France, les deux Rois conviendront ensemble à Calais, touchant la maniere & le tems de leur délivrance.*

Après avoir lu ce Traité, dont les conditions paroissent si dures pour la France, on peut difficilement s'empêcher de se répresenter un Roi triomphant qui tient le pied sur la gorge à son ennemi vaincu, & l'oblige à recevoir sans examen toutes les conditions qu'il juge à propos de lui imposer. Véritablement, cette idée est assez juste, pourvu qu'on ne la porte pas trop loin. Mais si l'on prétend y ajouter celle d'un vainqueur injuste qui exige de son ennemi des conditions entierement éloignées de la raison & de l'équité, on se fera sans doute une fausse idée de ce fameux Traité, dont les conditions sont plus moderées qu'elles ne paroissent d'abord. Pour le bien comprendre, il faut se remettre dans l'esprit, que presque toutes les Provinces que la France cedoit à l'Angleterre, avoient autrefois appartenu aux Prédécesseurs d'Edouard. Ce n'étoit ni par des Conquêtes, ni par des Traités extorquez, qu'ils les avoient acquises, mais par un droit d'héritage qu'ils avoient reçu de leurs Ancêtres, depuis un tems immémorial. Jamais on n'avoit entendu les Rois de France se plaindre que les Ducs de Guienne, ou les Comtes de Poitiers, leur eussent enlevé ces Provinces. Au contraire, nous avons vu dans l'Histoire des Rois précedens, que Philippe Auguste, & St. Louis, avoient par la force des armes dépouillé Jean sans Terre, & Henry III, non seulement des Provinces dont il est ici question, mais encore de l'Anjou, de la Touraine, du Maine, & de la Normandie. De plus, ce ne fut que par un Traité fait pendant que Henry III. étoit en captivité sous le Comte de Leicester, qu'elles furent cedées à la France. Ces véritez étant ainsi posées, on comprend aisément quel est le fondement de ce Traité. Edouard, profitant des conjonctures favorables, avoit pour but de recouvrer ce qu'en un autre tems la France avoit enlevé à ses Ancêtres. Il est vrai qu'il exigea de plus *Calais*, le *Comté de Guisnes*, & la Souveraineté des Provinces qu'il recouvroit. Pour éclaircir cet Article, il faut remarquer, qu'Edouard étoit en droit de demander tout ce qui avoit appartenu à ses prédécesseurs, sans parler maintenant de ses prétentions sur la Couronne même. Dans cette pensée il crut qu'en laissant à la France la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, avec l'hommage de la Bretagne, il lui donnoit un équivalant qui pouvoit recompenser Guisnes & Calais, &

EDOUARD III. 1360. la Souveraineté de la Guienne. Que si à cette cession on ajoute présentement ses prétentions sur la Couronne de France, qu'il regardoit sans doute comme plausibles, puisque c'étoit sur ce fondement qu'il avoit entrepris cette Guerre, je ne sai si l'on aura beaucoup de sujet de se recrier sur l'injustice de ce Traité. On ne peut donc pas blâmer Edouard d'avoir voulu recouvrer la Guienne avec toutes ses dépendances, qu'on ne condamne en même tems Philippe Auguste & St. Louis, qui en avoient enlevé la plus grande partie à ses Ancêtres, & Philippe de Valois qui s'étoit emparé du reste avant que la Guerre fût déclarée, sous un prétexte très leger. C'étoit parce qu'Edouard avoit refusé d'obeïr à un Mandement, par lequel Philippe défendoit à tous ses Sujets & Vassaux de donner retraite à Robert d'Artois. Si Edouard avoit recueilli ce Prince à Bourdeaux, il y auroit eu quelque chose à dire : mais sa qualité de Vassal pour la Guienne, ne pouvoit pas lui ôter le droit d'agir en qualité de Roi d'Angleterre. Dira-t-on enfin que les Rois de France dont je viens de parler, étoient en droit de réunir à leur Couronne des Provinces qui avoient fait partie du Royaume sous la seconde Race ? Mais Hugues Capet les avoit données en Fiefs à des Seigneurs, de qui elles étoient venues aux Rois d'Angleterre par une succession légitime. Il faut donc se borner à dire, que Philippe Auguste avoit de justes raisons pour confisquer la Normandie, le Poitou, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & que la Guienne avoit été justement confisquée sur Edouard III. mais tout cela est plus facile à dire qu'à prouver. Que si l'on prétend alleguer, en faveur de la France, une prescription de soixante & dix ans ; on en peut opposer une beaucoup plus longue pour les Rois d'Angleterre, dans le tems que ces Païs leur furent enlevez.

Enfin, si quelqu'un s'imagine encore qu'Edouard n'accomplit pas le vœu qu'il avoit fait de conclure la Paix à des conditions équitables, qu'il ajoute aux remarques précedentes, la consideration de l'état ou les affaires de France se trouvoient, au tems du Traité de Bretigny. Le Roi Jean étoit prisonnier à Londres, & le Dauphin renfermé dans sa Capitale, d'où il n'osoit sortir. Il y avoit dans le centre du Royaume une Armée de cent-mille Anglois à laquelle on ne pouvoit opposer aucunes forces considerables. Edouard étoit maitre d'un très grand nombre de Places, dont lui-même ou ses Généraux, s'étoit emparez depuis sa descente. Enfin, une consternation universelle étoit répandue dans tout le Royaume, d'où les troubles intestins ne permettoient pas d'esperer qu'on pût jamais chasser les Anglois. C'étoient là des avantages très réels, dont Edouard jouïssoit actuellement. Il pouvoit donc, sans trop se flater, esperer de se rendre maitre de toute la France, & de parvenir au but qu'il s'étoit proposé en commençant la Guerre. Qu'est-ce donc qui l'empêcha de profiter d'une conjoncture si favorable ? Certainement, on ne peut penser autre

chose, sinon qu'il voulut bien se contenter d'une partie, lorsqu'il pouvoit esperer d'avoir le tout: mais d'une partie qu'il crut pouvoir avec justice arracher à la France qui l'avoit acquise injustement. Il est tems présentement, de rapporter les évenemens qui suivirent la Paix de Bretigny.

EDOUARD III. 1360.

Ce fameux Traité, dont la négociation ne dura que huit jours, fut approuvé par les deux Rois: Jean fut conduit à Calais au mois de Juillet, & y séjourna quatre mois, ainsi qu'on en étoit convenu. Au premier repas qu'il fit dans cette Ville, il fut servi par les quatre Fils d'Edouard, qui lui firent tous les honneurs possibles, conformément aux ordres qu'ils en avoient du Roi leur Pere. On employa ces quatre mois à dresser tous les Actes nécessaires, tant pour l'explication, que pour la confirmation & l'exécution du Traité, afin qu'ils pussent tous être signez en un même jour. Ce ne fut que le 24. d'Octobre, que les deux Rois le signerent, & en jurerent l'observation dans Calais, où Edouard s'étoit rendu quelques jours auparavant. Toutes les affaires qui concernoient le Traité étant terminées, le Roi Jean fut mis en liberté le 26. du même mois. Immédiatement avant son départ, Edouard lui donna un témoignage sensible d'amitié, en lui permettant d'emmener avec lui le Prince Philippe son Fils, pris à la Bataille de Poitiers. C'étoit de tous ses Enfans, celui qu'il aimoit avec le plus de tendresse. Quoique de tous les Otages qu'Edouard avoit en son pouvoir, celui-ci fût le principal, à cause de l'affection que le Roi son Pere avoit pour lui, il voulut bien consentir qu'il fût un des dix qui devoient être mis en liberté, par le XXII. Article de la Paix de Bretigny. La séparation des deux Monarques se fit avec des marques réciproques d'estime & de cordialité.

Jean est conduit à Calais.

Les deux Rois jurent la Paix.

Jean est mis en liberté.

Dès que Jean fut arrivé à S. Omer, il y ratifia par un serment volontaire, & par ses Lettres Patentes, chacun des Articles du Traité de Bretigny. Par-là il fit voir qu'on ne lui avoit fait aucune violence à Calais, pour l'obliger à le jurer. Le reste de sa conduite fut conforme à cette premiere démarche. Il fit connoitre en toutes occasions, que son intention étoit d'exécuter ses engagemens, jusqu'à ce qu'enfin il en donna la preuve la plus sensible, en mettant Edouard en possession des Païs qui lui avoient été cedez. Il y eut seulement quelque difficulté touchant le *Comté de Gaure* en Gascogne, & la Terre de *Belville* en Poitou, sur laquelle les deux Rois ne purent point s'accorder.

Il ratifie le Traité, étant en France.

La Paix entre les deux Couronnes paroissant ainsi fermement établie, Edouard envoya *Chandos* en France pour y commander en son nom, dans les Païs de sa dépendance, avec le titre de Lieutenant Général. Il ne pouvoit faire un meilleur choix. Chandos étoit un Seigneur des plus accomplis qu'il y eût alors en Angleterre. Ce n'est pas un petit éloge, par rapport à ce tems-là. Aussi doux & moderé pendant la Paix, qu'il étoit brave à la Guerre, c'étoit un Sujet tout à fait

1361. Jean Chandos, Lieutenant Général du Roi en France.

EDOUARD III. 1361.

propre pour lui confier un pareil Emploi. Comme le Roi avoit dessein de gagner les cœurs de ses nouveaux Sujets, il avoit pris soin de leur donner pour Gouverneur, un homme dont la sagesse étoit très propre à produire cet effet. De plus, il lui avoit assigné des appointemens très considerables, qui le mettoient en état de tenir une Cour magnifique à Niort en Poitou, où il faisoit sa résidence. Enfin, il l'avoit revêtu du pouvoir de pardonner toutes sortes de crimes, afin que, tant par l'éclat exterieur, que par la distribution des graces, il pût concilier à son Maitre les affections des Peuples nouvellement conquis.

Edouard restitue les Terres des Monasteres *Alliens*.

Dès qu'Edouard se vit dans un repos qui paroissoit devoir être durable, il rendit aux Prieurs *Alliens* (1), ou Etrangers, les Terres qu'il leur avoit ôtées vingt-trois ans auparavant, pour subvenir aux dépenses de la Guerre. Chose rare, de voir des Princes faire une restitution volontaire de ce qu'ils ont une fois acquis.

Mort du Duc de Lencastre.

La Peste se fit encore sentir cette année en Angleterre. Parmi les ravages qu'elle fit, elle priva le Royaume du Duc de Lencastre, le plus estimé de tous les Seigneurs Anglois. On l'appelloit communément *le bon Duc*. Aussi fut-il extraordinairement regretté. Il avoit fondé l'Eglise Collegiale de Leicester (2), & dans la même Ville un Hôpital pour trois-cens pauvres, qui subsiste encore aujourd'hui.

Mariage du Prince de Galles.

Le Prince de Galles, qui n'avoit point pensé au mariage pendant la Guerre, prit ce tems de tranquillité pour épouser *Jeanne de Kent* sa Cousine, qui étoit Comtesse Douairiere de Holland. Cette Princesse étoit Fille d'Edmond Comte de Kent, décapité au commencement de ce Regne, par les intrigues de la Reine Isabelle & de Mortimer. On l'appelloit communément *la belle Jeanne*, à cause de sa parfaite beauté.

1362. Edouard érige la Guienne en Principauté.

L'année suivante, le Roi voulant donner des marques publiques de son estime & de son affection au Prince son Fils ainé, qui avoit porté si haut la gloire du nom Anglois, érigea pour lui le Duché de Guienne en Principauté, sous le nom de *Principauté d'Aquitaine* (3). Ensuite,

(1) Il y avoit deux sortes de *Prieurez*. Les uns qui étoient indépendans, comme les Abbayes; & ceux qui dépendoient de quelque grande *Abbaye*, d'où ils recevoient leur *Prieur*. Lorsque le Couvent auquel un Prieuré appartenoit, étoit outremer, ou l'appelloit Prieuré *Allien*, ou *Etranger*. TIND.

(2) Le Duc de *Lencastre* & son Pere sont ensevelis dans l'Eglise Collégiale de *Leycester*. Il se qualifie dans son Testament, Duc de *Lencastre*, Comte de *Derby*, *Lincoln* & *Leycester*, &c. *Knighton*, qui vivoit de son tems, dit que *Henri* Duc de *Lencastre fut le premier fondateur de l'Eglise Collegiale & de l'Hôpital qui est hors de la porte du Sud à* Leycester, *dans laquelle il mit un Doyen & douze Chanoines Prébendiers, autant de Vicaires & autres Prêtres servans, cent Pauvres invalides, & dix Femmes pleines de santé & capables de servir les Pauvres & les Infirmes. Il renta cet Hôpital fort honnêtement.* Cet Etablissement subsiste encore, au moyen de certains appointemens qu'on tire du Duché de *Lencastre*, avec diverses nouvelles Charités. *Cambd.* sur le Comté de *Leycester*. TIND.

(3) Le Prince *Edouard* se vit alors Prince de *Galles* & d'*Aquitaine*, Duc de *Cornouaille* Comte de *Chester* & de *Kent*; ce dernier, du chef de sa femme. TIND.

il en investit solemnellement ce Prince, se contentant de l'engager à payer tous les ans, pour toute redevance, une once d'or à la Couronne d'Angleterre. EDOUARD III. 1362. Il en investit le Prince de Galles. *Act. Publ. T. VI. pag.* 384.

Edouard passa tout le reste de cette année à faire divers sages Règlemens avec son Parlement, touchant les affaires domestiques. Tel fut, par exemple, celui qui ordonna qu'à l'avenir dans les Cours de Judicature, & dans tous les Actes Publics, on se serviroit de la Langue Angloise, au-lieu de la Françoise ou Normande, qui étoit en usage depuis le Regne de Guillaume le Conquerant. Règlement touchant la Langue Angloise dans les Actes Publics.

Dans ce même Parlement, le Roi déclara, qu'ayant atteint sa cinquantieme année, il souhaitoit qu'elle fût solemnisée comme une espece de Jubilé (1). Pour cet effet, il accorda une Amnistie générale à tous ceux qui étoient détenus dans les prisons, pour quelque crime que ce pût être, sans en excepter même ceux de Leze-Majesté. Il confirma aussi de nouveau la Grande Chartre, qui fut confirmée par dix differentes fois sous ce Regne. Amnistie générale.

Après qu'Edouard se fut acquité de ce qu'il croyoit nécessaire pour le Public, il voulut aussi faire quelque chose pour sa Famille, en créant *Lionnel* son second Fils, Duc de Clarence, *Jean de Gand*, son troisieme, Duc de Lencastre, & le quatrieme qui portoit le nom d'*Edouard*, Comte de Cambridge. Enfin, après avoir établi l'Etape des Laines à Calais, il voulut se délasser en passant le reste de l'Hiver en fêtes & en divertissemens. Il visita diverses Provinces de son Royaume, accompagné de sa principale Noblesse & des Otages François, qui participerent à tous les plaisirs que les Peuples tâchoient à l'envi de procurer à leur Souverain. Edouard confère des titres à ses Enfans.

Au commencement de l'année 1363., le Prince de Galles partit pour aller gouverner sa Principauté d'Aquitaine. Il fit sa résidence à Bourdeaux, où il tint une Cour Royale, aimé & respecté de tous ses Sujets, qui se trouvoient très heureux d'être gouvernez par un si grand Prince. 1363. Le Prince de Galles va tenir sa Cour à Bourdeaux.

Cette même année fut remarquable par le retour du Roi Jean en Angleterre, où l'on prétend qu'il alla se remettre en prison, pour reparer la faute que le Duc d'Anjou son second Fils avoit faite, en se dérobant de Calais sans congé. C'est là du moins la raison qu'on donne communément de cette résolution extraordinaire. Quelques-uns ajoutent, qu'il voulut aller conferer lui-même avec Edouard, touchant la Croisade dont le Pape l'avoit déclaré Général. Il se trouve encore des Historiens, qui n'ont pas fait difficulté d'avancer un motif beaucoup moins noble de son retour. Ils prétendent que l'amour qu'il avoit conçu pendant sa prison pour la Comtesse de Salis- Le Roi Jean retourne en Angleterre. *Act. Publ. T. VI. pag.* 240. Raisons prétendues de son retour. *Froissard, Mezerai.*

(1) On dit pareillement, que la coutume des Rois d'Angleterre le Jeudi saint, de laver les pieds, servir à manger & habiller autant de Pauvres qu'ils ont d'années, tire son origine de ce Jubilé du Roi *Edouard*. *Pol. Virg.* lib. 19. TIND.

EDOUARD III. 1363. buri, fut la véritable cause de ce voyage, auquel d'autres motifs servirent de prétexte. Mais c'est une idée romanesque, qui n'a aucun fondement. Quelques recherches qu'on ait faites jusqu'à présent on n'a pu decouvrir le véritable motif du retour de ce Prince. Celui de l'amour est peu vrai semblable; & celui de vouloir reparer la faute du Duc d'Anjou, quoiqu'adopté par la plupart des Historiens, me paroit sans fondement. Pour le faire comprendre, il est nécessaire d'entrer dans un petit détail qui fait partie de l'Histoire, & que j'ai reservé pour cette occasion, quoique les choses qu'il contiendra se soient passées dans l'intervalle entre le Traité de Bretigny & le tems dont je parle présentement.

Parmi les trente Otages qui étoient entre les mains d'Edouard, outre les Bourgeois de diverses Villes, il y avoit quatre Princes du Sang Royal, savoir *Philippe* Duc d'Orleans, Frere du Roi Jean, *Louis* Duc d'Anjou, *Jean* Comte de Poitiers, qui fut ensuite Duc de Berry, & le Duc de Bourbon. Ces quatres Princes, qu'on appelloit communément *les Seigneurs des Fleurs de lys*, s'ennuyant beaucoup en Angleterre, cherchoient tous les moyens possibles pour retourner dans leur Patrie. Ce n'étoit pourtant pas une chose fort facile, puisque c'étoit principalement sur ces quatre Otages, qu'Edouard fondoit l'assurance de l'entiere exécution du Traité de Bretigny, & en particulier le payement de la rançon du Roi Jean. Néanmoins à force de sollicitations, ils firent avec lui des conventions qui devoient leur procurer leur liberté, sous les conditions suivantes. I. Que le Roi relâcheroit ces quatre Princes, pourvu qu'avant le premier du mois de Novembre, on lui livrât la Terre de Belville & le Comté de Gaure, avec deux-cens-mille florins. II. Qu'avant le départ des Princes, on lui donneroit certaines Terres en gage dans le Poitou. III. Qu'en cas que le premier Article ne fût pas exécuté au tems dont on étoit convenu, les Terres données en gage demeureroient au Roi à perpétuité, & que les quatre Princes seroient tenus de venir se remettre en Otage comme auparavant. Il y avoit encore d'autres articles, mais qui sont inutiles pour l'éclaircissement de ce fait. Jean ratifia cet accord, & les quatre Otages furent conduits à Calais, où ils demeurerent sur leur parole, en attendant l'exécution du premier Article. Ils avoient la liberté de sortir quand ils vouloient, & même de s'absenter pendant trois jours, pourvu qu'ils retournassent coucher dans la Ville, le quatrieme. Il paroit par une Lettre d'Edouard au Prince de Galles, inserée dans le Recueil des Actes Publics, que cet Accord ne fut point exécuté, & par là les Princes perdirent l'esperance de recouvrer si-tôt leur liberté (1). Le Duc d'Anjou, plus impatient & moins scrupuleux que les autres, profita de la liberté qu'il

(1) Le Pere *Daniel* dit, que le *Dauphin* empêcha que ces Conventions ne fussent exécutées. RAP. TH.

avoit

avoit de sortir de Calais, pour s'évader, & n'y retourna plus. Quatre autres Otages moins considerables imiterent ce mauvais exemple. Voilà le fondement sur lequel on a dit que le Roi Jean alla se remettre en prison à Londres, c'est-à-dire, afin de reparer la faute du Prince son Fils. Mais comme on ne trouve dans le Recueil des Actes Publics aucune trace qui fasse connoitre que c'étoit là le motif de ce voyage, on a grand sujet d'en douter. De plus ce Prince n'étoit nullement obligé à faire cette démarche, non pas même quand tous les Otages se seroient évadez, tout son engagement ne consistant qu'à renvoyer en Angleterre ces mêmes Otages, ou d'autres du même rang, en leur place (1). Or on n'apprend point que le Duc d'Anjou se fût éloigné de la Cour du Roi son Pere, & par conséquent, il étoit facile de le renvoyer. Enfin si Jean étoit allé à Londres en qualité de prisonnier, ou pour se remettre en prison, il auroit par cela même délivré tous les Otages, puisqu'ils n'étoient plus retenus que pour la fureté du payement de la rançon. Tous les autres articles du Traité de Bretigny étoient exécutez, à l'exception de celui qui regardoit le Comté de Gaure & la Terre de Belville, qui ne demandoit pas de si grandes furetez. Cependant, durant les trois mois que Jean demeura à Londres, il n'y fut jamais parlé de la délivrance des Otages. Froissard, dont on fait valoir le témoignage, ne dit nullement que Jean alla se remettre en prison, mais seulement, qu'un des motifs de son voyage étoit d'*excuser*, & non pas de *reparer* la faute du Duc d'Anjou. Voici les propres termes de cet Historien: *Je fus à donc informé, & vrai estoit, que le Roi Jean avoit propos & affection d'aller en Angleterre voir le Roi Edouard son Frere, & ne pouvoit nul lui faire varier son propos, posé qu'il lui fust assez conseillé du contraire. Et lui disoient plusieurs Barons & Prélats, qu'il entreprenoit une grande folie. Mais lui repondant disoit, qu'il avoit trouvé tant de loyauté dans le Roi d'Angleterre, & ses Enfans, que rien ne se doutoit qu'ils ne lui fussent bons & loyaux amis en tous cas: & aussi vouloit-il excuser le Duc d'Anjou son Fils, qui étoit retourné en France.* On ne voit rien dans ces paroles, qui marque que Jean fût retourné en Angleterre pour se mettre en prison; d'où il paroit que c'est avec peu de fondement qu'on a voulu l'assurer. Pour ce qui regarde le troisieme motif qu'on lui attribue, savoir, de vouloir conferer avec Edouard touchant la Croisade, il est beaucoup plus vrai-semblable. Mais ce n'est au fond qu'une conjecture, sur laquelle on ne peut pas absolument compter.

EDOUARD III. 1363.

Dès qu'Edouard eut avis que Jean avoit débarqué à Douvre, il y envoya les Princes ses Enfans avec une grande suite de Noblesse, pour le recevoir & pour le conduire à Londres, où il lui fit tous les hon-

Jean est honorablement reçu en Angleterre.

(1) Voyez Article XVII. du Traité de *Bretigny*. Rap. Th.

EDOUARD III. 1363.

neurs dûs à son rang & à son mérite. Les Rois d'Ecosse & de Chypre, qui se trouvoient alors en Angleterre, augmenterent la pompe de cette reception. Le premier étoit venu pour rendre visite à Edouard, & l'autre pour lui demander un secours contre les Infidèles. En une occasion si peu commune, Edouard se fit un plaisir de traiter ses illustres Hôtes avec toute la magnificence possible, & de leur procurer tous les plaisirs dont il put s'aviser. Le Maire de Londres traita magnifiquement les quatre Rois, au nom de la Ville. On ne doit pas oublier la somptuosité d'un Bourgeois, Marchand de vin, qui les invita tous quatre avec leur suite à un festin qu'il leur donna dans sa propre Maison, où ils furent magnifiquement régalez. Le Roi Jean fut logé dans le même Palais de Savoye qu'il avoit occupé auparavant, & fut toujours traité aux dépens du Roi. Vers le milieu du mois de Mars, environ trois mois après son arrivée à Londres, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut le 8. d'Avril 1364, au grand regret d'Edouard, qui avoit une estime singuliere pour sa vertu. On attribue à ce Prince une parole digne d'être éternellement conservée à la Postérité : *Que si la Foi & la Verité étoient bannies du reste du monde, elles devroient néanmoins se trouver dans la bouche des Rois.* On prétend que cela fut dit à l'occasion de son retour en Angleterre : mais on peut, avec beaucoup plus de vrai-semblance, l'attribuer à la bonne-foi dont il usa dans l'éxécution du Traité de Bretigny, malgré les obstacles qu'il y rencontra de la part de quelques-uns de ses Conseillers (1). Charles V., qui lui succeda, ne suivit pas les mêmes maximes.

Somptuosité d'un Marchand de Londres.

1364.

Mort du Roi Jean.

Bataille d'Avray où Charles de Blois est tué. Jean de Monfort demeure en possession de la Bretagne.

La bonne fortune d'Edouard ne s'arrêtoit pas à lui-même & à ses Sujets, elle s'étendoit encore sur ses Alliez. Cette même année, Jean de Montfort son Gendre gagna la fameuse Bataille d'*Avrai*, contre Charles de Blois son Concurrent, qui y fut tué. Cette victoire termina le differend entre les deux Maisons qui disputoient le Duché de Bretagne, & produisit le Traité de *Guerande*, par lequel la Bretagne fut assignée à Jean de Montfort, qui en fit hommage au Roi de France. *Bertrand du Guesclin*, qui servoit Charles de Blois, & qui se rendit très fameux dans la suite, fut pris dans cette Bataille par Chandos, Général des Troupes Angloises qui étoient au service de Monfort.

(1) Mr. *Barnes* dit que le Roi *Jean*, à son lit de mort, avoua à *Edouard* qu'il avoit des intelligences à *Londres* & ailleurs, au moyen desquelles il ramassoit secrettement l'Or le plus fin du Royaume, qu'il faisoit fondre en forme de Vaisselle, qu'on envoyoit en France dans des barrils, avec des Arcs & des Fleches, &c. & qu'il lui avoit retenu injustement la Couronne de France jusqu'au Traité de *Bretigny*. Sur quoi il demanda pardon à *Edouard*, qui le lui accorda sans réserve, & fit arrêter l'Or & les Armes. Tout cela ne s'accorde gueres avec le caractere que Mr. *de Rapin* attribue à *Jean*. Le corps de ce Roi fut porté à *S. Denys* en France. TIND.

EDOUARD III. 1365. Exploits de quelques Anglois en Orient.

Le nom Anglois étoit alors fameux dans toutes les Parties du Monde. Quelques Braves de cette Nation, qui avoient accompagné le Roi de Chypre en Orient, y firent des prodiges de valeur, & s'en retournerent comblez d'honner & chargez d'un riche butin qu'ils avoient fait sur les Infidèles. Dans ce même tems, un autre Anglois, nommé *Thomas Hackwood*, qui étoit sorti d'Angleterre en qualité de Garçon Tailleur, ayant ensuite pris le parti des armes, se signala dans les Guerres d'Italie, par sa valeur & par sa conduite, qui le firent monter aux plus hauts Emplois. Il y acquit tant d'honneur & de reputation, pour avoir rétabli en ce Païs-là la Discipline militaire qui s'y étoit presque perdue, qu'après sa mort, les Florentins lui érigerent dans leur Ville une Statue de Marbre noir, en reconnoissance des services qu'ils avoient reçus de lui. *Jean Chandos* & *Robert Knolles* se distinguerent aussi d'une façon très particuliere, dans toutes les Guerres qu'Edouard eut avec la France. La reputation des Anglois ne s'étendit pas seulement au-delà des Alpes, elle vola même au-delà des Pirenées, comme nous le verrons tout à l'heure.

Fortune de Thomas Hackwood.

1366. Urbain VI. demande avec hauteur les arrerages du tribut.

Les grandes acquisitions qu'Edouard avoit faites en France, firent juger au Pape Urbain VI. que la conjoncture étoit favorable pour demander le Tribut auquel le Roi Jean sans Terre s'étoit engagé envers l'Eglise Romaine, & dont les arrérages étoient dûs depuis trente-deux ans. Dans cette pensée, il en voulut exiger le payement ; mais ce fut avec tant de hauteur, qu'il nomma même par avance, des Commissaires pour citer Edouard devant lui, en cas de refus. La fierté de ce Prince n'ayant pu s'accommoder de ces manieres hautaines, il fit examiner la demande du Pape par le Parlement, qui décida, qu'un Roi d'Angleterre n'avoit pas le pouvoir de soumettre son Royaume à une semblable servitude, sans le consentement de ses Sujets : Que si la nécessité avoit obligé le Roi Jean à cette démarche, son engagement étoit mal, parce qu'il étoit contraire au serment qu'il avoit fait en recevant la Couronne. Cet auguste Corps ne s'étant pas contenté d'une décision si précise, prit encore cette vigoureuse résolution : Que si le Pape entreprenoit, par quelque voye que ce fût, de faire valoir ses injustes prétentions, la Nation lui résisteroit par tous les moyens convenables. La fermeté du Parlement arrêta tout court le Pontife, & fit non seulement un effet présent, mais empécha de plus, qu'à l'avenir les Rois d'Angleterre ne fussent plus inquietez sur ce sujet.

Le Parlement déclare nul l'engagement du Roi Jean *Sans Terre*. *Rotul. Parlam.*

Affaires de Castille. *Froissard, Mezerai.*

Le Prince de Galles se tenoit en Guienne, depuis trois ans, sans donner aucun exercice à sa valeur, & même sans apparence de pouvoir lui en donner de longtems. Il fut tout-à-coup retiré de cette tranquillité, par les sollicitations de *Pierre* Roi de Castille, surnommé *le Cruel*, qui venoit d'être chassé de ses Etats. Jamais Prince n'avoit donné à son Peuple de plus grands sujets de mécontentement. Cruel

EDOUARD III. 1366.

jusqu'à l'excès, & d'une avarice sans bornes, il faisoit mourir les principaux de ses Sujets sans aucune cause légitime, & dans la seule vue de profiter de la confiscation de leurs biens. Il ne cherchoit qu'à satisfaire ses passions, sans aucun égard à l'honneur ni à la conscience. Sa barbarie étoit allée jusqu'à un tel excès, qu'il avoit fait mourir *Blanche de Bourbon* sa Femme, Sœur de la Reine de France, afin de pouvoit épouser *Marie de Padille*, qu'il avoit longtems entretenue comme Maitresse. De cinq Freres bâtards qu'il avoit, le plus âgé venoit d'être sacrifié à ses soupçons, & les quatre autres n'étoient pas en sureté. *Henri Comte de Trastamare*, l'un de ceux-ci, se voyant tous les jours menacé d'un pareil sort, se revolta contre Pierre, & fut engager dans sa querelle le Roi d'Arragon & les principaux Seigneurs Castillans, qui ne pouvoient plus endurer la tirannie de leur Souverain. Son entreprise n'ayant pas eu d'abord un heureux succès, il fut repoussé par le Tiran, & contraint de se refugier auprès du Roi de France, qui lui promit du secours. Outre le désir que Charles avoit de venger la mort de la Reine sa Belle-Sœur, il étoit bien aise d'employer un grand nombre de Soldats oisifs qui fourmilloient en France depuis la derniere Paix, & y faisoient de grands désordres. Dans cette vue, il leva, pour le secours de Henri, une Armée, dont il donna le commandement à Jean de Bourbon Comte de la Marche, Cousin Germain de la Reine, & voulut que du Guesclin, dont il paya la rançon à Chandos, fût de cette Expédition.

Pierre le Cruel est chassé de ses Etats.

Avec ces Troupes, & le secours des Castillans, Henri pénetra par l'Arragon dans la Castille, où le Tiran se vit incontinent abandonné de toute la Noblesse, à la reserve d'un seul Chevalier. Cette défection le mettant hors d'état de résister à son Frere, il voulut se retirer en Portugal: mais on lui en refusa l'entrée. Dans cet embarras, il prit le parti de sortir de l'Espagne par Bayonne, d'où il se rendit à Bourdeaux, pour implorer le secours & la protection du Prince de Galles. Si ce jeune Heros avoit fait réflexion à l'indignité du Prince qui lui demandoit son assistance, il auroit dû sans doute la lui refuser. Mais ne considerant en cette occasion que l'honneur de rétablir un Roi dépouillé, & peut-être se lassant d'une trop longue oisiveté, il entreprit de le remettre sur le Trône. Pour cet effet, il leva une Armée de trente-mille hommes, & s'étant mis à la tête, il marcha vers l'Espagne, comblé de promesses de la part du Castillan, & plein d'esperance de cueillir de nouveaux lauriers. Comme il n'avoit point d'autre chemin pour pénetrer dans la Castille, que par la Navarre, il avoit pris la précaution de s'assurer de ce passage, par un Traité qu'il avoit fait avec le Roi de ce Païs-là. Ainsi, sans trouver aucune opposition, il marcha jusqu'aux frontieres de la Castille. Henri, qui s'étoit déja fait couronner à Burgos, ayant été informé de la marche du Prince Anglois, s'étoit avancé vers la Navarre avec une puissante Armée, pour lui bou-

Il implore la protection du Prince de Galles, qui entreprend de le rétablir.

1367. Il marche vers la Castille par la Navarre.

cher le passage. L'exécution de ce dessein n'auroit pas été impossible, vu la superiorité de ses forces, s'il eût su éviter le combat. C'étoit ce que le Prince de Galles craignoit le plus, & ce fut aussi à dessein de le provoquer, qu'il lui fit faire un défi très insultant, que Henri ne put s'empêcher d'accepter. Les deux Armées s'étant approchées l'une de l'autre, la Bataille se donna tout proche de *Najara*, petite Ville située sur les frontieres de Castille. Comme les champs de Crecy & de Poitiers avoient vu faire des prodiges de valeur au Prince de Galles, ceux de *Najara* furent encore témoins de ses actions heroïques, qui, après un long combat, firent pencher la victoire de son côté. L'Armée Espagnole, fortifiée d'un gros Corps de Troupes Françoises, fut mise dans une entiere déroute. *Bertrand du Guesclin*, avec le Maréchal *d'Endreghen*, y furent faits prisonniers. Henri n'ayant plus aucune ressource dans la Castille, après la perte de son Armée, se retira dans l'Arragon, d'où il se rendit en Languedoc, pour implorer le secours du Duc d'Anjou, qui en étoit Gouverneur.

EDOUARD III. 1367.

Bataille de Najara gagnée par le Prince de Galles.

Pierre fut d'abord si reconnoissant, qu'aussi-tôt que le combat fut fini, il se jetta aux genoux du Prince de Galles, pour le remercier d'un si grand service qui lui faisoit recouvrer son Royaume. Le Prince de Galles l'ayant promptement relevé, lui dit en l'embrassant, que c'étoit à Dieu seul qu'il étoit redevable de cette victoire, & non pas à un Prince qui n'avoit été qu'un foible instrument en sa main. La suite d'un si heureux succès fut le rétablissement de Pierre sur le Trône d'où il avoit été chassé. Il étoit alors tems que ce Prince pensât aux moyens d'accomplir ses promesses, & de recompenser de braves Soldats qui avoient exposé leurs vies pour son service. Mais comme il n'étoit pas moins perfide que cruel, après avoir longtems entretenu ces Troupes dans l'esperance de leur fournir des vivres & de l'argent il les paya d'une noire ingratitude. La disette produisit bien-tôt parmi les Soldats une mortalité qui en fit périr un grand nombre; & la crainte de perdre le reste, obligea le Prince, qui se voyoit indignement amusé, à se retirer très mal satisfait. Il se vit même contraint de vendre sa vaisselle, afin de pourvoir aux plus pressans besoins de son Armée, en attendant qu'il pût entierement la satisfaire. Mais ce ne fut pas là tout le malheur que causa cette funeste Expédition. Pendant le séjour que le Prince fit en Espagne, il y contracta une maladie dont il ne releva jamais.

Pierre se reconnoit redevable au Prince de cette victoire.

1368.

Il le paye d'ingratitude.

Le Prince s'en retourne en Guienne.

C'est ainsi que se termina l'entreprise du Prince de Galles, entreprise glorieuse à la vérité, si l'on n'en considere que le succès, mais peu honorable par rapport à la cause qu'il soutenoit, puisque ce n'étoit que pour remettre sur le Trône le plus indigne des Princes. Dans la suite, le Ciel prit soin de venger les Anglois & les Castillans. Du Guesclin ayant payé sa rançon, alla rejoindre Henri, & tous deux ensemble travaillerent à mettre sur pied une nouvelle Armée, par le secours de

Catastrophe de Pierre.

cedées. Le Roi Jean étoit le ſeul qui agît de bonne-foi, & ce fut lui qui, par ſon autorité, empêcha que ces obſtacles ne fuſſent pouſſez trop loin. Charles ſon Fils & ſon Succeſſeur, à qui les François ont donné le ſurnom de *Sage*, ne ſe trouva pas d'un caractere ſi ſcrupuleux. Il ne fut pas plutôt ſur le Trône, qu'il tâcha d'éluder ce qui reſtoit à exécuter du Traité. Il négligea même de faire raiſon à Edouard ſur l'évaſion du Duc d'Anjou, & ne livra point le Comté de Gaure. Le Jugement touchant l'affaire de Belville, qui avoit été remis à des Arbitres, fut differé ſous divers prétextes. La rançon du Roi Jean ne ſe payoit point, ou ſi Charles en paya quelque choſe, depuis ſon avenement à la Couronne, ce ne fut qu'une bien petite partie, par rapport à ce qui reſtoit encore dû. Cependant Edouard, qui avoit toujours entre ſes mains le Duc de Berry, le Duc d'Orleans, & pluſieurs autres Otages, ne pouvoit s'imaginer que Charles penſât à renouveller la Guerre, & il ſe perſuadoit que l'impuiſſance de ce Prince étoit l'unique cauſe de tous ces retardemens. Les affaires trainerent de cette maniere depuis la mort du Roi Jean, juſques à ce que ſon Succeſſeur fût en état de prendre de juſtes meſures pour exécuter ſes deſſeins. Il faiſoit toujours mine de vouloir achever d'exécuter le Traité, & ſous prétexte du payement de la rançon du Roi ſon Pere, à quoi il étoit engagé, il amaſſoit de l'argent que les Etats lui fourniſſoient liberalement, ſachant bien à quoi il étoit deſtiné. Avec ce ſecours, il engagea pluſieurs Princes Allemans dans ſes interêts, & quand il ſe crut à peu près aſſez prêt, il chercha un prétexte de rompre avec l'Angleterre.

Edouard mécontente les Seigneurs de la Guienne.
Act. Publ. T. VI.

Dans le tems qu'Edouard méditoit de faire la Guerre à la France, il crut devoir attacher les principaux Seigneurs de Guienne à ſon ſervice, par divers Dons, qu'il revoqua incontinent après la Paix. Cette démarche aigrit tellement ces Seigneurs, qu'ils ne cherchoient qu'une occaſion favorable pour en témoigner leur reſſentiment. Selon les apparences, ils l'auroient longtems attendue en vain, ſi Charles ne leur eût fait entendre ſous main, qu'ils ſeroient appuyez. Dès qu'ils furent aſſurez de cette protection, il ne fut plus queſtion que de trouver un prétexte de ſe plaindre, & ils ne furent pas longtems ſans en avoir un qui leur parût aſſez plauſible pour les autoriſer à lever le maſque. Le Prince de Galles ayant impoſé dans la Guienne une Taxe ſur chaque feu, afin de ſe mettre en état de payer les arrerages dûs aux Troupes qu'il avoit levées pour la Guerre d'Eſpagne, fournit, ſans y penſer, à ſes ennemis, l'occaſion qu'ils cherchoient pour ſe déclarer. Le Sire d'Albret, les Comtes d'Armagnac, de Cominges, de Perigord, de Carmaing, ayant excité leurs Vaſſaux à ſe plaindre de ce nouvel Impôt, reçurent leurs plaintes, les porterent au Prince, & lui firent des remontrances ſur ce ſujet. Elles furent mal reçues, tant parce que le Prince avoit beſoin d'argent, qu'à cauſe de la hauteur

Charles promet de les appuyer.

Le Prince de Galles impoſe une taxe en Guienne.

EDOUARD III. 1369.

avec laquelle elles étoient faites. C'étoit précisément ce que ces Seigneurs demandoient. Sous prétexte qu'ils ne pouvoient avoir justice de leur Prince, ils s'adresserent au Roi de France, qu'ils supposerent être toujours Seigneur Souverain de la Guienne, & le prierent de leur faire expédier des Lettres d'Appel à son Parlement. Charles ne jugeant pas à propos de se déclarer encore, les entretint quelque tems dans cette disposition, & cependant, il les gardoit à Paris. Le voyage de ces Seigneurs, & leur long séjour à la Cour de France, firent concevoir des soupçons au Prince de Galles. Il écrivit Lettre sur Lettre au Roi son Pere, pour l'avertir qu'il se tramoit quelque chose à Paris contre son service: mais ces avertissemens furent inutiles. Le Roi & son Conseil, persuadez que ce Prince guerrier, las de son oisiveté, cherchoit les occasions de renouveller la Guerre, n'eurent aucun égard à ses remontrances.

Pendant qu'Edouard se reposoit sur la bonne-foi des François, la maladie du Prince son Fils devenant tous les jours plus dangereuse, dégénera enfin en une véritable hydropisie. L'état de ce Prince, & celui du Roi son Pere qui se sentoit déja fort cassé, hâterent les résolutions du Roi de France. Comme il voyoit que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable pour exécuter ses desseins, il accorda aux Seigneurs Gascons les Lettres d'Appel qu'ils demandoient, prétendant, malgré ses sermens & toutes les démissions & renonciations que le feu Roi son Pere & lui-même avoient faites, être encore Souverain de la Guienne. Il se fondoit sur ce qu'Edouard n'avoit pas envoyé sa renonciation à la Couronne de France, comme il y étoit obligé par le Traité de Bretigny. Mais cette renonciation n'étant qu'une suite & une dépendance de l'entiere exécution du Traité, Edouard n'avoit pas cru la devoir donner avant que tout fût exécuté, comme en effet il n'y étoit pas obligé. Cependant, il avoit absolument quitté le Titre de Roi de France, marque évidente qu'il n'agissoit pas de mauvaise foi. D'ailleurs, Charles lui-même n'avoit pas été plus exact à renoncer aux Provinces cedées à l'Angleterre par le Traité de Bretigny. Ces renonciations réciproques étoient regardées comme le sceau du Traité, après que les deux Rois seroient contens au sujet de l'exécution. Quoi qu'il en soit, ce fut sur ce prétexte, que Charles fit citer le Prince de Galles à comparoitre en personne à la Cour des Pairs, pour y rendre compte de la prétendue tirannie qu'il exerçoit sur les Peuples de ces Provinces. La fierté de ce Prince ne lui permettant pas de souffrir cet affront sans en témoigner son ressentiment, il répondit qu'il ne manqueroit pas de comparoitre, mais que ce seroit à la tête de soixante-mille hommes. Cependant, Charles amusoit Edouard en lui faisant faire des plaintes, comme s'il eût souhaité que l'affaire fût mise en négociation. Edouard répondoit en donnant paroles pour paroles, ne pouvant se persuader qu'on voulût véritablement lui contester la Souveraineté de la Guienne,

Charles V. fait citer le Prince de Galles, qui répond avec hauteur.

si

ſi clairement établie dans le Traité de Bretigny, & moins encore que la France fût en état de recommencer la Guerre. Mais il ſe flatoit mal à propos. Ce n'étoit pas ſeulement la Souveraineté de cette Province que Charles avoit deſſein de lui diſputer: il prétendoit encore que le Traité de Bretigny étoit nul, parce qu'Edouard n'avoit pas empêché certaines bandes de pillards ſortis de ſes Etats, de ſe jetter dans les Provinces de France, & de ce qu'il n'avoit pas évacué toutes les Places qui devoient être rendues. Ce fut ſur ce prétexte qu'il lui fit déclarer la Guerre, par un ſimple Valet de pied, parce que le Prince de Galles avoit fait arrêter ceux qui lui avoient porté la citation. Peu de tems après, il fit donner un Arrêt qui confiſquoit toutes les Terres que les Anglois poſſedoient en France, & les réuniſſoit à la Couronne.

EDOUARD III. 1369.

Charles prétend que le Traité de Bretigny eſt nul.

Il déclare la guerre à Edouard.

Les éloges que les Ecrivains François donnent à ce Prince, de ce qu'il ſut ſe ſervir ſi à propos des conjonctures qui ſe préſenterent pour recouvrer ſes Etats, méritent quelque réflexion. Il eſt vrai que cette conduite fut prudente, ſi l'on ne compte pour rien la bonne-foi. Les heureux ſuccès dont elle fut ſuivie, retirerent pour un tems la France du malheureux état où elle ſe trouvoit auparavant. Mais ſi l'on y prend garde de près, cette ſageſſe eſt une véritable perfidie. En ſuppoſant même qu'Edouard n'eût pas exécuté quelqu'un des Articles du Traité, cette inobſervation ne mettoit pas Charles en droit de lui déclarer la Guerre. Le Roi ſon Pere, & lui-même avoient expreſſément renoncé par ſerment à toutes les voyes de fait en cas d'inexécution. D'ailleurs, il n'avoit pas lui-même accompli le Traité dans tous les Articles: de ſorte que tout ce qu'il pouvoit juſtement demander, étoit une compenſation. Mais c'étoit renoncer ouvertement à la bonne-foi, que de vouloir annuller le Traité tout entier, ſous prétexte qu'il en reſtoit encore quelque Article à exécuter de la part de l'Angleterre, dans le tems qu'il en laiſſoit lui-même pluſieurs ſans exécution. Ajoutons, que les prétextes de rupture dont il ſe ſervit étoient ſi frivoles, que les Hiſtoriens François n'ayant pu les marquer préciſément, ont été obligez de ſe jetter ſur des généralitez ſans rien ſpécifier. Voici ce que Froiſſard dit de plus ſpécieux ſur ce ſujet. *Le Prince de Galles n'ayant pas dequoi payer les Troupes revenues d'Eſpagne, il y eut ſix-mille hommes de cette Armée qui ſe débanderent, & qui s'étant enſuite rejoints, firent des maux infinis dans la Guienne. Ce Prince les ayant fait prier de ſe retirer de ſon païs, ils ſe jetterent dans les Provinces voiſines appartenant à la France, & les pillerent impunément, ſans qu'il fût poſſible aux François de les empêcher.* Cela ſuppoſé, comme Froiſſard le rapporte, il n'étoit pas plus facile au Prince de Galles d'aller reprimer en France des voleurs ſans aveu, qui s'étoient jettez dans ce Royaume. Il paroit pourtant, qu'il fit tout ce qui étoit en ſon pouvoir, puiſqu'il impoſa ſur ſon Duché un *Droit de fouage*, afin d'en payer ſes Troupes. Mais ce fut cela même qui ſervit de prétexte à Charles pour la rupture: par où il paroit évidemment,

Remarques ſur cette rupture.

EDOUARD III. 1369.

qu'il ne cherchoit qu'une occasion de querelle. Le même Historien que je viens de citer, dit encore, que Charles ayant fait examiner le Traité de Bretigny dans son Conseil, on s'arrêta principalement sur l'Article par lequel les deux Rois renonçoient à toutes les voyes de fait en cas d'inexécution. Il ajoute, que ce fut sur ce fondement qu'on lui conseilla d'appuyer la rupture, parce qu'Edouard n'avoit jamais cessé de faire la Guerre à la France. Mais il ne dit point comment ni en quel endroit, & ne spécifie rien sur ce sujet. Cependant, de tout ce que cet Auteur rapporte il est très aisé d'inferer, qu'avant que de faire examiner le Traité, Charles avoit résolu la Guerre, & que cet examen ne fut fait que pour en chercher un prétexte. Mezerai dit, que le sujet de la rupture fut, qu'Edouard n'avoit pas fait retirer toutes ses Troupes du Royaume: mais il ne nomme pas un seul des lieux où elles étoient demeurées. Ainsi, l'embarras des Auteurs François est tout manifeste.

De tout ce qui vient d'être dit sur ce sujet, on peut aisément conclure, que la sagesse de Charles n'étoit pas une vertu fort scrupuleuse, soit qu'en signant le Traité il eût résolu de le rompre, soit qu'il n'eût formé ce dessein que quand l'occasion lui avoit paru favorable. C'est donc l'effet, & non pas la cause, qui a fait admirer la conduite de ce Prince. S'il eût été aussi malheureux qu'il fut fortuné, il auroit replongé la France dans un abîme de maux. Par-là, il se seroit justement attiré le blâme de toute la Terre, & sans doute, de ces mêmes Ecrivains qui lui ont donné tant de louanges.

Etat des affaires entre les deux Couronnes.

Avant que d'entrer dans le détail de cette seconde Guerre, il est encore nécessaire de considerer, quel étoit l'état des affaires entre les deux Couronnes, au tems de la rupture. Les François se plaignoient qu'Edouard n'avoit cessé de faire la Guerre à la France, ni retiré toutes ses Troupes du Royaume, comme il y étoit engagé. Mais ce sont là des plaintes générales, qui ne contiennent aucun fait particulier. D'ailleurs, il est peu vrai-semblable, qu'Edouard, à qui ce Traité étoit si avantageux, eût voulu fournir à la France un prétexte de le rompre. Le Traité même fait voir, que les engagemens de ce Prince étoient peu considerables, par rapport aux avantages qu'il en retiroit. Cela donne lieu de présumer, qu'étant très habile, comme on ne peut en disconvenir, il n'avoit garde de faire lui-même trouver des obstacles à l'exécution d'une Paix qui lui étoit si avantageuse. Quant au prétendu tort fait aux Gascons par le Prince de Galles, il n'y a qu'à lire le Traité, pour se convaincre que Charles n'avoit aucun droit de s'en mêler.

Il n'en étoit pas de même à l'égard des Anglois, dont les plaintes paroissent bien mieux fondées. Véritablement, le Roi Jean, dont la bonne-foi ne peut être assez louée, exécuta le Traité autant qu'il lui fut possible. Il ne fut pas plutôt retourné dans ses Etats, qu'il en ratifia

tous les Articles chacun à part, par des Actes particuliers. Ensuite, ne se contentant pas d'en avoir lui-même juré l'observation, il obligea le Dauphin son Fils, qui devoit lui succeder, à faire le même serment. Ainsi, ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans ses engagemens à cause de sa captivité, fut levé par les ratifications qu'il fit étant en pleine liberté dans ses propres Etats. L'exécution fut encore une confirmation plus authentique, que les promesses & les sermens. Ce Prince mit Edouard en possession des Terres qu'il lui avoit cedées par le Traité, sans se rien reserver, & en particulier de toutes celles qui dépendoient de la Guienne. S'il n'eût pas entendu de livrer toutes les Terres, avec la Souveraineté, il n'est pas croyable que ce Monarque & le Prince son Fils n'eussent fait aucune exception de cette Souveraineté, ni dans le Traité même, ni dans aucune des ratifications particulieres qu'ils firent de chacun de ses articles. Du moins, n'auroient-ils pas négligé de faire une protestation quand Edouard érigea la Guienne en Principauté, & qu'il en investit le Prince son Fils, sans la participation de la France. Il est vrai qu'il y eut entre les deux Rois, un different touchant deux Terres de peu de conséquence; mais, pour ne pas se brouiller sur si peu de chose, ils s'en rapporterent à des Arbitres. Pour ce qui regarde la rançon, la seule impuissance où le Roi Jean se trouvoit d'y satisfaire, l'empêcha de la payer dans les termes dont on étoit convenu. Edouard étoit tellement convaincu de la bonne-foi de ce Prince, qu'il ne fit aucune difficulté de prolonger le tems du payement, afin de lui donner quelque relâche. Cette modération fut cause qu'au tems de la mort du Roi Jean, il restoit encore deux-cens-mille écus à payer du premier million. De plus, dans l'esperance que Jean ou le Dauphin son Fils le satisferoient avec le tems, Edouard voulut bien se relâcher à l'égard des Otages, pour lesquels il eut plus de complaisance qu'il ne devoit. J'ai déja dit, qu'il voulut bien consentir que le Prince Philippe, qui fut depuis Duc de Bourgogne, fût du nombre des dix qui devoient être relâchez par le XVII. Article du Traité, quoiqu'il fût en son pouvoir d'en donner un moins considerable. Tous les autres eurent en Angleterre toute l'honnête liberté qu'ils pouvoient raisonnablement souhaiter. Le Recueil des Actes Publics est plein des Congez qui leur étoient accordez, pour aller en France vaquer à leurs affaires domestiques. Le Duc *d'Anjou*, les Comtes de *Grand-pré* & de *Bronne*, les Sires de *Clare* & de *Derval*, abuserent de cette condescendance, sans que toutes les instances d'Edouard pussent lui faire obtenir aucune satisfaction sur cet Article.

EDOUARD III. 1369.

Comment les Otages François s'étoient tirez d'entre les mains d'Edouard.

Le Duc d'Orleans se tira d'affaire en donnant certaines Terres à Thomas de Woodstock, l'un des Fils du Roi. Par là il obtint sa liberté, avec celle d'*Andresel* l'un des prisonniers.

Le Duc de Bourbon ayant eu occasion de rendre quelques services au Roi, auprès du Pape, fut mis en pleine liberté, en payant seulement

douze-mille écus que le Prince de Galles avoit donnez à celui qui l'avoit pris à Poitiers.

L'affaire de Belville ayant été mise en arbitrage, Edouard, qui comptoit sur la bonne-foi des François, & sur la justice de sa cause, ne craignit point de prendre un engagement, auquel il n'étoit pas obligé. Il voulut bien, même depuis l'évasion du Duc d'Anjou, s'engager à mettre le Duc de Berry & le Comte d'Alençon en liberté, en cas que la question fût décidée en faveur de la France. Il poussa même la générosité jusqu'à permettre à ces deux Princes de s'en retourner chez eux, se contentant de prendre leur parole, que si l'affaire étoit décidée en sa faveur par les Arbitres, ils retourneroient en Angleterre pour y demeurer en Otage, seulement jusqu'à ce qu'il fût en possession de la Terre en dispute. Ces deux Princes profiterent de sa générosité, & s'en retournerent en France. Cependant, l'affaire ne fut point jugée, & les Otages ne songerent plus à revenir.

Le Comte de *St. Pol* obtint sa liberté, en laissant ses deux Fils en sa place.

Charles d'Artois s'évada sans prendre congé.

Les Sires de *Luxembourg*, d'*Estampes*, & de *Hengest*, moururent en Angleterre, & Charles n'envoya point d'autres Otages en leur place, quoiqu'il en fût souvent requis.

Le Comte de *Harcourt* eut un Congé limité, & ne retourna plus.

Gui de Blois fit la même chose: mais il s'accommoda dans la suite avec Edouard, en lui cedant sa Terre de Soissons.

Montmorency, *Boucherche*, & *Maulevrier* eurent congé pour aller en France, & se dispenserent de retourner en Angleterre. Il y a pourtant quelque apparence qu'ils donnerent quelque satisfaction au Roi, puisqu'on ne trouve aucune plainte contre eux dans les Actes Publics d'où j'ai tiré ce détail.

Quant aux autres Otages de moindre consideration, & aux Bourgeois des Villes, dont Toulouse négligea d'envoyer les siens, Edouard en renvoya quelques-uns généreusement, & les autres composerent pour leur rançon, ou moururent en Angleterre.

Pour ce qui regarde la rançon du Roi Jean, il en restoit encore près de deux millions à payer. Il est vrai que Charles fit toucher à Edouard à diverses fois, environ trois-cens-mille écus, qui, joints aux sommes payées par le Roi son Pere, n'alloient guères au-delà du premier million, qui auroit dû être payé sept ou huit ans auparavant.

Il semble donc qu'Edouard étoit le seul grevé; & néanmoins, Charles prétendoit que le Traité de Bretigny étoit nul par l'inexécution de quelques articles de la part de l'Angleterre; articles qu'aucun Historien n'a bien particularisez. Sur ce fondement, il prétendit que la France, rentrant dans ses anciens droits, pouvoit justement confisquer les Provinces qu'elle avoit cédées à l'Angleterre. Après ces remarques, qui

m'ont paru nécessaires pour l'éclaircissement de ce fait, il est tems de reprendre le fil de l'Histoire. EDOUARD III. 1369.

La surprise d'Edouard fut extrême, de voir que Charles, qui ne passoit pas pour un grand Guerrier, osât entreprendre de se mesurer avec un Prince qui avoit gagné tant de Batailles. Elle devint encore plus grande, peu de tems après, quand il apprit que le Comté de Ponthieu lui avoit été enlevé, & que les principales Villes de Guienne s'étoient revoltées. Il assembla sur ce sujet un Parlement, qui lui accorda de grands secours pour soutenir une Guerre si nécessaire, dans laquelle il se trouvoit engagé malgré soi. Par le conseil de ce même Parlement, il reprit le Titre de Roi de France, qu'il avoit quitté depuis la Paix (1). Après qu'il eut obtenu ce secours de ses Sujets, & une promesse positive de le lui continuer pendant toute la Guerre, son premier soin fut d'envoyer des Troupes au Prince de Galles, pour recouvrer les Villes de Guienne. Ensuite il fit passer le Duc de Lencastre son second Fils à Calais, avec une puissante Armée. Mais les progrès de ce Prince n'aboutirent qu'à ravager le plat-païs, sans faire aucune conquête.

Le Comté de Ponthieu est enlevé à Edouard.

Plusieurs Villes de Guienne se revoltent.

Edouard reprend le titre de Roi de France.

Act. Publ. T. VI. pag. 621.

Le renouvellement de la Guerre ne fut pas la seule chose qui troubla le repos d'Edouard pendant cette année. La perte qu'il fit de la Reine son Epouse, fut pour lui un surcroit d'affliction bien sensible. Il avoit vécu quarante ans avec elle dans une parfaite union, & en avoit eu douze enfans. Cette bonne Reine fut aussi extrêmement regrettée de ses Sujets, qui l'avoient toujours trouvée prompte à les secourir dans leurs besoins. Les pauvres principalement, perdirent beaucoup par sa mort.

Mort de la Reine. 15. Août.

La Guerre se continuoit en France assez avantageusement pour l'Angleterre sous la conduite de *Chandos* qui commandoit dans la Saintonge & dans le Poitou, & y maintenoit les affaires de son Maitre en bon état. Mais ce brave Général ayant enfin été tué dans un combat, elles commencerent à décliner dans ces deux Provinces. 1370.

Mort de Chandos.

Déclin des affaires.

La Guienne n'étoit pas en meilleurs termes. Le Prince de Galles, qui ne pouvoit presque plus agir que de la tête, à cause de sa maladie,

(1) Cette même année, le Roi publia un Ordre pour faire armer tous les Ecclésiastiques. En voici un morceau. « Le Roi ordonne, & requiert tous les Prélats » assemblez en Parlement, qu'eu égard au grand danger & dommage qui menace » le Royaume & l'Eglise d'Angleterre, à raison de cette Guerre, en cas que l'Ennemi attaque ce Royaume, ils comparoîtront en personne pour le défendre, & » feront préparer leurs *Vassaux*, *Tenanciers*, *Dépendans*, *Moines*, *Curez*, *Vicaires*, à se mettre en campagne, en équipage de guerre, & les obligeront de se » tenir prêts à résister à la force & à déconcerter la malice de leurs Ennemis. » Toutes choses que les *Prélats* assemblez en Parlement s'engagerent d'exécuter. *Rot. in Tur. Lond.* in 43. *Edward. III.* Voyez *Hist. Eccles. de Collier*, p. 561. Vol. I. TIND.

EDOUARD III. 1370.

Limoges se laisse volontairement prendre par les François.

Le Prince de Galles l'en punit.

se trouvoit encore extrêmement affoibli par la revolte des principales Villes qui dépendoient de sa Principauté d'Aquitaine. Limoges, Ville très importante, fut surprise par les François, ou plutôt elle voulut bien changer de maitre. L'infidelité des habitans irrita tellement le Prince, qu'il résolut d'en faire un châtiment exemplaire. Pour cet effet, ayant reçu un renfort de Troupes que le Duc de Lencastre & le Comte de Cambridge lui amenerent, il assiegea cette Ville, la prit d'assaut, & fit passer les habitans au fil de l'épée.

Le mal du Prince augmente.

1371.

Il rend l'Aquitaine au Roi.

Il perd son Fils ainé & retourne en Angleterre.

Ce fut là le dernier exploit guerrier de ce grand Prince, que sa maladie obligeoit à se faire porter en litiere. Enfin, se voyant entierement hors d'état d'agir, il prit la résolution de retourner en Angleterre. Il avoit encore quelque rayon d'esperance, que l'air natal pourroit lui redonner la santé. Après avoir remis au Roi sa Principauté d'Aquitaine qu'il ne pouvoit plus gouverner, il partit, laissant le commandement de l'Armée au Duc de Lencastre. Avant son départ il eut le chagrin de voir mourir Edouard son Fils ainé, qui commençoit sa septieme année. C'étoit un Prince qui donnoit de grandes esperances, & qui paroissoit bien plus semblable à son Pere & à son Ayeul, que Richard son Frere cadet, qui leur succeda. Le Prince de Galles prit celui-ci avec lui, pour le faire élever en Angleterre.

Mort du Roi d'Ecosse.

Robert Stuart lui succede, & s'allie avec la France.

Act. Publ. T. VI. pag. 696.

David Roi d'Ecosse étoit mort l'année précedente, ayant laissé sa Couronne à Robert Stuart son Neveu, Fils de sa Sœur ainée. Celui-ci ne fut pas plutôt monté sur le Trône qu'il fit une Alliance offensive & défensive avec la France contre l'Angleterre. Mais cette Ligue fut tenue secrette, Charles n'ayant pas besoin de ce secours, qu'il reservoit sans doute pour une occasion plus pressante.

Le Duc de Lencastre & le Comte de Cambridge épousent les deux filles de Pierre le Cruel Roi de Castille.

Le Duc prend le titre de Roi de Castille.

Henri Roi de Castille s'unit avec la France.

Le départ du Prince de Galles acheva de ruiner les affaires des Anglois dans la Guienne. Le Duc de Lencastre, & le Comte de Cambridge, voyant qu'avec le peu de Troupes qu'ils avoient, ils ne pouvoient esperer de reduire les Villes Rebelles, ni s'opposer efficacement aux François, prirent la résolution de repasser en Angleterre pour y solliciter de nouveaux secours. Avant que de partir ils épouserent les deux Filles de Pierre le Cruel Roi de Castille, dépouillé & tué par Henri son Frere bâtard. Le Duc de Lencastre, qui avoit eu en partage l'ainée nommée *Constance*, prit incontinent le Titre de Roi de Castille & de Leon, faisant connoitre par là qu'il étoit dans le dessein de faire valoir les droits de sa Femme. Cette démarche obligea Henri à s'unir encore plus étroitement avec la France. Comme son interêt demandoit qu'il contribuât autant qu'il lui seroit possible à l'abaissement de l'Angleterre, il prit la résolution d'assister le Roi Charles de toutes ses forces.

Act. Publ. T. VI. pag. 698. 722.

Environ ce même tems, les Flamans qui s'étoient déclarez pour la France, furent battus sur mer par le Comte de Hereford, qui leur prit vingt & six Vaisseaux.



Mais cet avantage ne pouvoit pas contrebalancer ceux que *Du Guesclin* avoit remportez sur l'Angleterre, dans la Guienne, & dans les Provinces voisines. Ce brave Général, que Charles avoit retiré du service du Roi de Castille, pour lui donner l'Epée de Connétable, battoit par-tout les Anglois. Après les avoir chassez du *Limousin*, du *Perigord* & du *Rouergue*, il poussa si loin ses progrès, qu'il se vit en état de marcher dans la Saintonge, & enfin de faire le siege de La Rochelle, avec le secours d'une Flotte que le Roi de Castille lui envoya pour tenir la Ville bloquée du côté de la mer. Dès qu'Edouard eut reçu cette nouvelle, il se hâta d'envoyer le Comte de Pembroock avec quarante Vaisseaux pour jetter du secours dans la Place. Il sembloit que cette précaution étoit suffisante pour sauver La Rochelle : mais depuis quelque tems, tout réussissoit mal aux Anglois. Le Comte de Pembroock étant sur le point d'entrer dans le Port, rencontra la Flotte Espagnole commandée par l'Amiral *Boccanegra*, Genois, qui l'attaqua rudement. Le combat dura deux jours consécutifs, & finit enfin par la défaite entiere de la Flotte Angloise, dont l'Amiral & plusieurs Officiers furent pris & envoyez en Espagne chargez de chaines. Cette perte acheva de ruïner entierement les affaires des Anglois. La Rochelle auroit pourtant pu tenir encore, sans la trahison du Maire. Ce Magistrat, qui avoit intelligence avec les assiegeans, trouva le moyen de faire sortir la Garnison de la Citadelle, sous prétexte d'une revue, & sur un ordre supposé du Roi, que le Gouverneur qui ne savoit pas lire prit pour vrai. Dès que la Garnison fut dehors, le Maire en fit fermer les portes, & ne voulut pas souffrir qu'elle rentrât. Ce coup étant fait la Ville capitula, & obtint des conditions si avantageuses, qu'elle devint plutôt libre, qu'elle ne changea de Maitre.

Du Guesclin remporte de grands avantages sur les Anglois.

Il assiege la Rochelle.

Le Comte de Pembroock est battu sur Mer.

Prise de la Rochelle.

La perte de La Rochelle ayant étonné les partisans d'Edouard en ces quartiers-là, Du Guesclin profita de ses avantages. Il s'avança dans le Poitou où il prit diverses Places, & enfin, il alla former le siege de *Thouars*, où les principaux Seigneurs du Païs s'étoient renfermez. Ce siege fut poussé si vivement, que les assiegez se virent enfin contraints de capituler, & de s'engager à se remettre sous la domination de la France, si le Roi d'Angleterre, ou un de ses Fils, ne se présentoit devant la Place avant la S. Michel, avec une Armée assez forte pour donner Bataille. C'étoit une Capitulation assez ordinaire en ce siecle-là, où la bonne-foi étoit plus estimée qu'en celui-ci. Aussi n'est-elle plus en usage. La perte de Thouars étoit d'une trop grande conséquence pour laisser cette Place sans secours, d'autant plus que l'honneur du Roi s'y trouvoit engagé. L'extrême desir qu'Edouard avoit de sauver cette Ville, & par ce moyen le reste du Poitou, lui fit faire un effort très considerable. En très peu de tems, il assembla une Flotte de quatre-cens Vaisseaux, avec laquelle il voulut aller en personne faire lever le siege. Mais les vents ayant constamment refusé de le servir en cette

Du Guesclin assiege Thouars.

Edouard fait de vains efforts pour sauver cette place.

Quoique les ſuites de cette derniere Guerre ne fuſſent pas moins conſiderables que celles de la précedente, puiſque la France recouvra dans celle-ci ce qu'elle avoit perdu dans l'autre, il s'en faut pourtant bien que le détail n'en ſoit ſi engageant. Dans la premiere, les conquêtes d'Edouard furent illuſtrées par un Combat naval, où ce Prince commandoit en perſonne. La Bataille de Crecy, où toute la Nobleſſe des deux Royaumes combattoit ſous les yeux des deux Rois, & gagnée par un Prince âgé de ſeize ans, offre un ſpectacle des plus intereſſans qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire. La conquête de Calais, à la vue d'une Armée ennemie de cent-cinquante-mille hommes, n'eſt pas moins capable d'attacher l'eſprit du Lecteur. La victoire de Poitiers, remportée par une Armée de douze-mille hommes contre ſoixante-mille, & la priſe du Roi Jean, ſont des évenemens qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, & qui réveillent l'attention. Enfin cette premiere Guerre fut terminée par un Traité le plus ſolemnel qui eût jamais été fait entre les deux Couronnes. Dans la ſeconde, on ne trouve aucune action générale. Les deux Rois, ſe contentant de diriger leurs affaires dans le Cabinet, ne parurent jamais à la tête de leurs Armées. Pour ce qui regarde les Sieges, ſi l'on excepte ceux de Limoges & de la Rochelle, il ne s'y paſſa preſque rien qui vaille la peine d'être remarqué. Les Places que les Anglois perdirent, furent priſes, ou ſurpriſes avec une rapidité merveilleuſe. Quelques-unes même n'attendirent pas, pour ſe rendre, l'approche des ennemis. On peut donc dire que les pertes des Anglois furent une véritable déroute, qui ne peut fournir que peu de particularitez propres à ſatisfaire la curioſité des Lecteurs. C'eſt ce qui m'a empêché d'inſiſter ſur un détail qui ne pouvoit qu'être ennuyeux. Il ſuffit de remarquer, qu'au tems de cette derniere Treve, il ne reſtoit plus à l'Angleterre, de tout ce qu'elle avoit acquis par le Traité de Bretigny, que la ſeule Ville de Calais. Tant eſt vrai ce que mille exemples ont confirmé, & confirment encore tous les jours, qu'on ne doit point compter ſur des acquiſitions faites par la force des armes. Il arrive tôt ou tard qu'une force majeure ſe ſert des mêmes moyens, pour les enlever à celui qui les a faites, ou à ſes Enfans. C'eſt ainſi que la France perdit ſous le Regne de Jean, ce que Philippe Auguſte & St. Louis avoient conquis ſur les Anglois, & qu'Edouard III. perdit les conquêtes qu'il avoit lui-même faites en France. On verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, qu'un des Succeſſeurs d'Edouard repara avantageuſement toutes ces pertes, & que les François à leur tour recouvrerent, peu de tems après, tout ce que ce Prince leur avoit enlevé. De pareils exemples, qui reviennent fréquemment dans l'Hiſtoire, devroient bien apprendre aux Princes à moderer leur ambition : mais il s'en trouve peu qui en ſachent profiter. Si l'on veut rechercher les cauſes naturelles de cette Revolution, qui fit perdre à Edouard ce qu'il avoit acquis par le Traité de Bretigny, il ne ſera pas trop difficile de les trouver. La re-

EDOUARD III. 1376. La Treve eſt prolongée.

EDOUARD III. 1376.

volte des Gascons, la maladie du Prince de Galles, la vieillesse d'Edouard, sa crédulité à l'égard du Roi de France sur la bonne foi duquel il s'étoit trop reposé, la prudence de Charles le Sage, qui sans sortir de son cabinet, dirigea toute cette Guerre, la conduite & la valeur de Bertrand du Guesclin, furent les moyens naturels dont la Providence se servit pour produire ce changement.

Edouard devient amoureux d'Alix Pierce.

Les Anglois se consolerent en quelque maniere de tant de pertes, par le repos que la Treve leur procura. Le Roi lui-même parut se défaire de ses inclinations guerrieres, pour en prendre d'autres, qui exposerent un peu sa reputation. Sur ses vieux jours, il devint amoureux d'une Demoiselle nommée *Alix Pierce* (1). Cette passion prit tant d'empire sur lui, qu'elle le fit tomber dans des foiblesses indignes d'un si grand Prince. Les trésors qu'il avoit assemblez pour la Guerre, furent bien-tôt absorbez par l'avidité de cette Favorite. De là s'ensuivit un mécontentement universel dans le Royaume. Uniquement occupé du soin de plaire à sa Maitresse, le Roi ne pensoit qu'à lui procurer des plaisirs. Ce n'étoit tous les jours que fêtes, dont la dépense étoit excessive. Les Impôts étoient d'autant plus intolerables au Peuple, que les Guerres continuelles de ce Regne l'avoient entierement épuisé. Ce n'étoit qu'avec un chagrin extrême, qu'il voyoit l'argent destiné à payer les dettes publiques, prodigué à de vains divertissemens. Surtout, il fut très choqué d'un Tournoi qui se fit dans la Place de *Smithfield*. On y vit Alix, à laquelle son vieux Amant avoit donné le nom de *Dame du Soleil*, montée avec lui sur un Char de triomphe, & suivie d'un grand nombre de Dames de qualité, dont chacune menoit un Chevalier attaché au frein de son Cheval. Quand les coffres du Roi se trouverent vuides, il assembla le Parlement pour lui demander un subside. Mais il eut la mortification de voir, que son Peuple, qui l'avoit si puissamment assisté dans ses glorieuses entreprises, n'avoit pas la même ardeur quand il s'agissoit de fournir à des dépenses inutiles. Avant que d'accorder le secours que le Roi demandoit, le Parlement se plaignit avec aigreur de la mauvaise conduite des Ministres. Il insista principalement sur le sujet du Duc de Lencastre, que le Roi son Pere avoit chargé de la principale administration des affaires publiques. Il présenta même une Adresse au Roi, pour le prier d'éloigner de sa personne le Duc de Lencastre son Fils, *Alix Pierce* (2), *Latimer* Grand

Il fait des dépenses qui font murmurer le Peuple.

Tournoi à Smithfield.

Mortification donnée au Roi par le Parlement.

Il l'oblige à éloigner sa Favorite & ses Ministres.

(1) Elle est nommée *Perrers* dans les *Actes Publics*. RAP. TH.

Dans un don qui fut fait à cette Dame, de quelques Bijoux qui avoient appartenu à la défunte Reine *Philippe*, daté à *Woodstock* le 8. d'Août 1373, elle est nommée *Perrers*; Act. Publ. T. VII. p. 28. C'est le seul Mémoire qui prouve l'amour d'*Edouard* pour cette Dame : chose dont Mr. *Barnes* ne veut convenir en aucune maniere, pour deux raisons; la premiere, qu'*Edouard* étoit fort chaste, même à la fleur de son âge; & la seconde, parce qu'un aussi grand Seigneur que le Lord *Guillaume Windsor*, épousa dans la suite cette Femme. TIND.

(2) On accusoit cette Dame d'aller dans les Cours de Justice, de s'asseoir sur le

Chambellan, & quelques autres de ceux qui étoient le plus avant dans ses bonnes graces. Cette demande fut faite avec tant de chaleur, que le Roi, comprenant qu'il ne pouvoit rejetter l'Adresse du Parlement sans danger, lui accorda ce qu'il demandoit, de peur qu'à son tour, le Parlement ne lui refusât l'argent dont il avoit besoin. On ne douta point que le Prince de Galles n'eût secrettement agi pour porter le Parlement à faire cette démarche, afin d'éloigner le Duc de Lencastre qui avoit trop de crédit auprès du Roi. Comme ce Prince se sentoit mourir, il ne pouvoit penser sans inquietude, qu'il alloit laisser le jeune Richard son Fils, à la merci d'un Oncle ambitieux, qui pourroit se servir de son crédit pour lui enlever la Couronne. En effet, Richard étoit incapable par son âge, de s'opposer aux desseins du Duc, en cas qu'ils tendissent, comme on le soupçonnoit, à se faire déclarer Héritier présomptif du Roi, après la mort de son Frere ainé. C'est ce qui obligea le Prince de Galles à rechercher, pour son Fils, la protection du Parlement (1), comme la seule capable de le maintenir dans ses justes droits. Ce fut aussi vrai-semblablement par cette même raison, que le Parlement demanda l'éloignement du Duc de Lencastre. Pendant cette même Séance, Edouard, qui se trouvoit dans la cinquantieme année de son Regne, fit publier une Amnistie générale, qui causa beaucoup de joye à tout le Peuple.

EDOUARD III. 1376.

Amnistie générale.

Une tristesse non moins universelle succeda bien-tôt à la joye. Elle fut causée par la mort du Prince de Galles, le plus excellent Prince que l'Angleterre eût jamais produit. Il possedoit toutes les vertus, dans un degré éminent. Aussi bon Soldat que grand Capitaine; brave sans férocité; fier dans les combats, mais très affable dans la societé, & d'une modestie qu'on ne pouvoit assez admirer; toujours soumis & respectueux envers le Roi son Pere, à qui il ne donna jamais aucun sujet de mécontentement; génereux, liberal, se faisant un plaisir de recompenser le mérite en quelque lieu qu'il le rencontrât, il ne lui manquoit aucune des qualitez qui font les véritables Heros. Les Anglois l'appelloient communément *Le Prince Noir*, non pas à cause de ses exploits guerriers, comme quelques-uns l'ont imaginé, mais parce qu'il portoit des armes noires. Ils reçurent la nouvelle de sa mort avec un deuil inconcevable, quoique depuis longtems ils s'y fussent attendus. Le Parlement voulut en cette occasion, donner des marques de sa juste douleur pour la perte d'un si grand Prince, qui s'étoit acquis l'affection & l'estime de toute la Nation, en assistant en Corps à ses funerailles, qui se firent à Cantorberi, où il avoit choisi sa sepulture (2). Cet

Mort du Prince de Galles. Son éloge.

Tribunal avec les Juges, & de leur faire faire tout ce qu'elle vouloit *Walsingham.* TIND.

(1) On nomma ce Parlement, dont le Prince de *Galles* implora le secours, *le bon Parlement.* TIND.

(2) Le Mausolée du Prince *Edouard* est à *Cantorberi.* TIND.

EDOUARD III. 1376.

illustre Prince mourut à l'âge de quarante-six ans, pleuré du Roi son Pere qui témoigna en cette occasion, moins de fermeté qu'il n'en avoit fait paroitre dans tous les autres revers qu'il avoit éprouvez pendant sa vie (1). Le Roi de France même, quoiqu'il eût peu sujet de le regretter, lui donna des marques de son estime, par un service solemnel qu'il lui fit faire à Paris, auquel il voulut lui-même assister. Ce Prince ne laissa qu'un Fils légitime âgé de dix ans, & deux Bâtards qui n'ont pas fait beaucoup de bruit dans l'Histoire.

1377. Le Roi rappelle le Duc de Lencastre & Alix. *Walsingham.*

Les Anglois furent d'autant plus sensibles à la perte qu'ils venoient de faire, qu'elle fut immédiatement suivie d'un nouveau sujet de chagrin. Le Roi rappella près de sa personne ceux qu'il en avoit éloignez. *Pierre de la Marck*, Orateur de la Chambre des Communes, qui en présentant au Roi l'Adresse dont il a été parlé, s'étoit servi de certaines expressions peu ménagées contre Alix Pierce, fut confiné dans le Château de Nottingham, à la sollicitation de cette Favorite. Le Duc de Lencastre reprit le poste qu'il avoit été obligé de quitter, & tous les autres Ministres furent rétablis dans leurs Emplois. Néanmoins, en donnant au Duc de Lencastre ce témoignage exprès de son affection & de sa confiance, Edouard ne voulut pas lui donner lieu d'esperer qu'il le destinât pour son Successeur. Au contraire, afin de prévenir tous les differens, qui pourroient survenir après sa mort, par rapport à la succession, il fit Richard son Petit-Fils Comte de Chester, & peu après, il lui confera le Titre de Prince de Galles. Mais ne se contentant pas d'avoir fait connoitre son intention, il lui fit prêter serment par toute la Noblesse, comme à l'Héritier présomptif de la Couronne. Enfin, de peur que ses Oncles ne conçussent quelque esperance de monter sur le Trône à son préjudice, il voulut par avance le mettre comme en possession du rang qui lui étoit destiné, en lui faisant prendre place au-dessus d'eux dans toutes les solemnitez. C'est ainsi que ce sage Prince prenoit des mesures, pour prévenir les dissensions qui pourroient naitre après sa mort dans sa famille, à l'occasion de sa succession. En même tems, il se faisoit un plaisir d'honorer la mémoire d'un Fils qu'il avoit tendrement aimé, & parfaitement estimé, par la justice qu'il rendoit au jeune Richard.

Il crée Richard son Petit-fils Prince de Galles.

Troubles à l'occasion de *Wiclef.*

Pendant que ces choses se passoient à la Cour, *Jean Wiclef*, Docteur en Théologie de l'Université d'Oxford, commençoit à publier sa croyance sur divers points de la Religion, en quoi il s'éloignoit de la Doctrine commune. Le Pape Gregoire XI. en ayant été informé, condamna quelques-unes de ses propositions, & chargea l'Archevêque de

(1) *Walsingham* dit, qu'avec le Prince *Edouard* mourut l'espérance des Anglois, qui ne craignoient point d'invasion pendant sa vie, ni les attaques d'aucun Ennemi. Il n'entreprit jamais aucune Expédition, sans faire quelque nouvelle conquête, & ne forma jamais de Siege, sans emporter la Place, &c. *Th. Walf.* in Vit. *Ed. III.* TIND.

Cantorberi, & l'Evêque de Londres, de le faire souscrire à cette condamnation, & en cas de refus, de le citer à Rome. Il n'étoit pas facile d'exécuter cette commission. Wiclef avoit déja beaucoup de partisans dans le Royaume, & pour Protecteur, le Duc de Lencastre, dont l'autorité n'étoit gueres moins redoutable que celle du Roi. Néanmoins, pour obeïr aux ordres du Pontife, l'Archevêque convoqua le Synode de sa Province dans l'Eglise de S. Paul à Londres, où Wiclef fut sommé de se trouver. Il s'y rendit, accompagné du Duc de Lencastre & du Lord Perci Comte Maréchal, qui crurent leur présence nécessaire pour le proteger. Après qu'il eut pris place selon son rang, & qu'il eut été interrogé par l'Evêque de Londres, il voulut parler assis; & par là il donna lieu à une grande contestation. L'Evêque vouloit qu'il se tînt debout & découvert, & le Duc de Lencastre prétendoit que Wiclef n'assistoit à cette Assemblée qu'en qualité de Docteur, pour y donner sa voix & expliquer ses sentimens, & non pas comme accusé. La dispute s'échaussa tellement sur ce sujet, que le Duc de Lencastre en vint jusqu'à menacer l'Evêque & à lui dire des paroles fort dures. Alors le Peuple qui étoit présent, s'imaginant que le Prélat étoit en danger, prit son parti avec tant de chaleur & de bruit, que le Duc & le Comte Maréchal trouverent à propos de se retirer, & d'emmener Wiclef avec eux. Leur retraite ne fit pas cesser le tumulte. Quelques boutefeux firent courir le bruit, que ce même jour, à la sollicitation du Duc de Lencastre, il avoit été proposé dans le Conseil du Roi de casser le Maire de Londres, d'ôter à la Ville ses Privileges, & de la réduire sous le Gouvernement du Comte Maréchal. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le Peuple en fureur. Il courut sur le champ à la prison de la Maréchaussée, & en délivra tous les prisonniers. Mais il ne s'arrêta pas là. Les mutins, dont le nombre croissoit incessamment, se rendirent au Palais du Duc de Lencastre, & ne l'y ayant pas trouvé, ils en pillerent les meubles, & trainerent ses Armoiries dans les rues. Le Duc se sentit tellement offensé de cet affront, qu'il ne put être appaisé que par la déposition du Maire & des Aldermans, qu'il accusoit de n'avoir pas employé leur autorité à reprimer les séditieux. EDOUARD III. 1377.

Pour revenir à Wiclef, les Evêques s'étant assemblez une seconde fois, ce Docteur déclara devant eux quel étoit son sentiment touchant le Sacrement de l'Eucharistie, expliqua la manducation du Corps de Christ, de la même maniere à peu près que *Berenger* l'avoit expliquée avant lui. Quoique cette opinion fût contraire à la Doctrine de l'Eglise de ce tems-là, les Evêques n'osant proceder rigoureusement contre lui, se contenterent de lui imposer silence. On prétend qu'il promit d'obeïr: mais cela n'empêcha pas que cette dispute ne se renouvellât sous le Regne suivant. Wiclef explique ses sentimens au sujet de l'Eucharistie.

Finissons celui-ci par la derniere action publique d'Edouard, qui, dans un Chapitre de l'Ordre de la Jarretiere convoqué à Windsor, Le Roi donne à Richard l'Ordre de la Jarretiere.

des Veuves, des Orphelins, & de tous ceux qui, par un pur malheur, étoient tombez dans quelque disgrace, il se faisoit un devoir de leur faire trouver du soulagement à leurs peines. Aucun Roi, avant lui, n'avoit distribué les honneurs & les recompenses, avec plus de jugement & plus d'égards pour le vrai mérite. Quoique sa valeur fût connue & admirée dans tout le monde, il ne s'enorgueillit jamais sur cet article. Jamais il ne donna de plus grandes marques d'humilité, que dans le cours de ses victoires, qu'il attribua constamment à la seule protection du Ciel. Il sut maintenir les Prérogatives de la Couronne, sans faire breche aux Privileges des Sujets. Dans tous les Regnes précedens, il ne s'étoit point fait tant de Statuts Parlementaires avantageux au Peuple, qu'il s'en fit sous celui-ci. Edouard, toujours d'accord avec l'auguste Corps qui représentoit la Nation, sut se servir de cette heureuse union, pour reprimer les entreprises de la Cour de Rome, qui n'osa jamais se commettre avec lui. La gloire du Prince de Galles son Fils ajouta un nouveau lustre à la sienne, & la constante union dans laquelle il vécut avec la Reine son Epouse, augmenta sa félicité. Comme il ne s'étoit jamais trop élevé dans la bonne fortune; il ne se laissa point aussi abattre par l'adversité. Sa moderation ne parut pas moins dans la perte qu'il fit des Provinces dont la conquéte lui avoit couté tant d'argent, de fatigues & de soins, que dans les victoires qui lui en avoient acquis la possession. Enfin, on pourroit le regarder comme un Prince accompli, si son ambition ne lui eût fait rompre d'une maniere odieuse la Paix qu'il avoit faite avec l'Ecosse, pour dépouiller injustement un Roi mineur, qui d'ailleurs étoit son Beau-Frere. Quelques-uns ajouteront encore la rupture avec la France, & ses prétentions sur la Couronne de ce Royaume, qu'ils traitent d'extravagantes, & qu'ils attribuent uniquement à un motif d'ambition. La Dissertation que je vais ajouter ici sur ce sujet, pourra aider le Lecteur à former son Jugement sur cette conduite. Pour ce qui regarde sa foiblesse, dans l'amour qu'il prit sur ses vieux jours pour Alix Pierce, cette tache est bien diminuée par tant de belles qualitez qui l'ont rendu si recommandable. On pourroit en quelque maniere l'excuser, en disant qu'il regardoit, au commencement, cette passion comme un simple amusement qui faisoit une espece de diversion à ses chagrins, & qu'ayant peu connu l'amour pendant son jeune âge, il ne prit pas assez de précautions pour s'en défendre dans sa vieillesse.

Philippe de Haynaut sa Femme lui donna douze Enfans, dont quelques-uns moururent avant lui. *Edouard* Prince de Galles, son Fils ainé, ne laissa qu'un Fils, qui monta sur le Trône après son Ayeul. *Guillaume*, qui étoit le second, mourut dans l'enfance. *Lionnel* Duc de Clarence, qui avoit fini ses jours en Italie, n'avoit laissé qu'une Fille nommée Philippe, de sa premiere Femme qui étoit Irlandoise. *Jean de Gand*, Duc de Lencastre, fut marié deux fois pendant la vie du Roi son Pere,

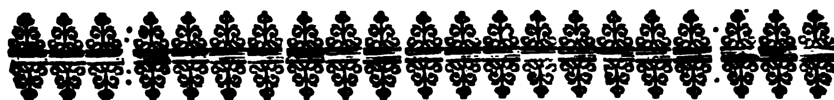
EDOUARD III. 1377. & eut des Enfans dont j'aurai à parler dans les Regnes suivans. Le cinquieme Fils d'Edouard étoit *Edmond*, surnommé de *Langley*, lieu de sa naissance. Il fut fait Comte de Cambridge par le Roi son Pere, & & ensuite Duc d'Yorck, sous le Regne de Richard II, son Neveu. *Guillaume*, surnommé de *Windsor*, mourut jeune. *Thomas de Woodstock*, qui fut le septieme, reçut le Titre de Duc de Buckingham de Richard II, & ensuite de Duc de Glocester.

Isabelle, Fille ainée d'Edouard, épousa *Ingelram de Coucy*, Comte de Soissons. *Jeanne* fut premierement accordée avec le Duc d'Autriche, ensuite avec Pierre le Cruel Roi de Castille (1) avant que ce Prince fût Roi; & mourut à Bourdeaux, en allant en Espagne pour y consommer son mariage. *Blanche* ne vécut que peu d'années. *Marie* épousa Jean de Monfort Duc de Bretagne, & mourut en 1363. *Marguerite* fut Femme de Jean Hastings, Comte de Pembroock.

(1) *Jeanne* fut mariée avec *Alphonse* Fils de *Ferdinand III.* en 1348. Elle fut épousée par Procureur & qualifiée *Reine d'Espagne*. *Alphonse* fut Pere de *Pierre le Cruel*. TIND.



DISSERTATION



DISSERTATION
SUR
LA LOI SALIQUE
ET SUR LE DIFFEREND
ENTRE PHILIPPE DE VALOIS ET EDOUARD III.

Dissertation sur la Loi Salique.

CE que presque tout le monde entend aujourd'hui par la *Loi Salique*, c'est une Loi fondamentale de la Monarchie de France, qui exclud les Femmes & leurs descendans de la succession à la Couronne. Ce terme de Loi Salique ne porte presque plus d'autre idée dans l'esprit. C'est aussi dans ce sens que *Bodin* a dit que cette Loi étoit le fondement de la Monarchie; Mr. *de Marca*, que c'étoit un privilege & une coutume particuliere des François; Mr *de Thou*, que c'étoit le *Palladium* de la France. On pourroit citer une infinité d'autres Auteurs François, qui en parlant de la Loi Salique, ne l'ont considerée que comme une Loi qui regardoit particulierement la succession à la Couronne de France. Cette idée est cause que la plupart des gens, se persuadant qu'on n'a jamais pensé autrement, depuis l'établissement de la Monarchie, ne peuvent comprendre qu'Edouard III. Fils d'une Princesse de France, ait pu, avec la moindre couleur, disputer la Couronne de France à Philippe de Valois qui descendoit de Pere en Fils de Hugues Capet. Mais ceux qui raisonnent ainsi, ne prennent pas garde qu'ils posent en fait une chose qui véritablement n'est plus contestée aujourd'hui, mais qui, dans le tems de cette fameuse querelle, faisoit l'unique sujet de la question & du differend entre les deux Rois. Depuis que cette question a été décidée, la notion qu'on a de la Loi Salique est juste & certaine : mais j'ose dire qu'elle étoit alors douteuse, & c'est ce que j'espere de faire voir avec assez de clarté.

Bodin de la République, L. 1. 8. Marca de Jurid. Par. 1. C. 28. N°. 31. De Thou L. 110.

Ce fut par la Loi Salique, qu'Edouard, qui étoit le plus proche parent mâle de Charles le Bel, fut privé de sa succession; & que la Régence, ou pour mieux dire la Couronne, fut adjugée à un Parent

DISSERTATION sur la Loi Salique.

plus éloigné. Il faut donc, pour bien entendre ce procès, savoir ce que c'est que cette Loi, dont tout le monde parle, que si peu de gens connoissent, & sur laquelle les François eux-mêmes ne s'accordent pas, quoiqu'ils la regardent comme une Loi fondamentale de leur Monarchie.

Bignon, de l'Excellence du Roïaume de France, Liv. 3. pag. 298.

Quelques-uns d'entre eux, comme l'illustre *Jerôme Bignon*, ont dit qu'il ne falloit point chercher la Loi Salique dans les Ecrits, puisque c'étoit une Loi de la Nature ; & que s'il y avoit des Royaumes où elle n'eût point de lieu, c'étoient des exemples plus dignes d'être admirez, que d'être imitez (1). Quelques-uns ont prétendu que *Pharamond*, premier Roi des François, ordonna par une Loi expresse, que les Femmes ne succederoient point à la Couronne ; & que, depuis ce tems-là, elle n'a jamais été violée. D'autres attribuent cette même Loi à *Clovis*. *Mezerai* prétend que la succession des Mâles à la Couronne de France, n'a pas été établie par une Loi écrite, mais par une Coutume inviolable. Cette confusion d'idées, qui fait qu'on regarde la Loi Salique, tantôt comme une Loi naturelle, tantôt comme une Loi positive & expresse, & tantôt comme une simple Coutume, cause dans cette matiere une obscurité que je vais tâcher de dissiper, pour mettre le Lecteur au fait par rapport à la fameuse querelle entre les deux Rois.

Avant que les Francs s'établîssent dans cette partie des Gaules, qu'ils occupent depuis si longtems, ils étoient dispersez par plusieurs troupes en Allemagne & dans les Païs-Bas, d'où il arriva qu'ils reçurent divers noms, selon les divers païs qu'ils habitoient. Les uns furent appellez *Saliens*, de la Riviere de *Sala* qui couloit dans leur païs (2). D'autres furent distinguez par les noms de *Chamaves*, de *Cattes*, d'*Atuariens*, de *Ripuariens*, ou *Ribarols*. Chacune de ces Colonies avoit des Loix, dont les principales étoient sans doute communes à tout le Peuple Franc, & selon les apparences, elles en avoient aussi de particulieres. Celles des *Saliens* & des *Ripuariens* se sont conservées jusqu'à notre tems. Parmi celles des Saliens se trouve celle-ci :

De Terrâ verò Salica, nulla portio ad mulierem transit, sed hoc virilis sexus acquirit.

Cette Loi, comme il est aisé de le remarquer, regarde les heritages des Particuliers ; & le Titre *des Alleuds* (3), sous lequel elle est ran-

(1) On a raison de dire que l'on ne trouve ni commencement ni fin de cette *Loi Salique*, car c'est une Loi de Nature née avec les hommes, & de Droit non écrit, comme Aristote dit, que tout le Droit de Nature & des Gens n'est point écrit. (*Bignon.*) RAP. TH.

(2) Il y a douze sentimens differens sur l'étymologie du mot *Salique*. Celui qui la tire des Francs *Saliens*, & le nom de ceux-ci de la Riviere de *Sala*, me paroît le plus vrai-semblable. Voyez *Limnaus, de Jure Imp. Roman. Germ.* L. 1. c. 2. RAP. TH.

(3) Voyez Tom. I. p. 442. Note 1. TIND.

gée, ne permet pas d'en douter. C'est aussi le sentiment d'une infinité d'Auteurs tant François qu'étrangers, dont il seroit inutile de rapporter ici les noms. Mezerai en a eu aussi sans doute la même opinion, puisqu'il a dit que la succession des Mâles à la Couronne n'a pas été établie par aucune Loi écrite. Tout ce que peuvent dire de plus plausible ceux qui fondent l'exclusion des Femmes sur le Paragraphe des Loix Saliennes rapporté ci-dessus, c'est que la succession à la Couronne est comprise dans la Loi qui règloit la succession aux Héritages des Familles nobles. C'est aussi à cela que s'en tient le Pere *Daniel*, dans son Histoire de France. Il prétend que la Régle touchant la succession à la Couronne est contenue dans cet article particulier de la Loi Salienne ou Salique, qui comprend toutes les Loix des Francs Saliens. Ce que cet habile Historien dit sur cette matiere, dans le Regne de Clovis, pouvant beaucoup servir à son éclaircissement, j'en transcrirai ici une partie, pour épargner aux Lecteurs la peine de l'aller chercher ailleurs.

DISSERTATION sur la Loi Salique.

« Ce fut alors *vrai-semblablement*, que Clovis publia la fameuse Loi » Salique. Je sai que plusieurs de nos Historiens en font honneur » à Pharamond ; mais j'écris ici conformément à la pensée d'un » de nos plus habiles Critiques. (*Hadr. de Valois.*)

Tom. 1. pag. 7. & suiv. Edition d'Amst. 1720.

» Bien des gens parlent & entendent parler de cette Loi, sans savoir ce que c'est. Il y a là-dessus un préjugé populaire, savoir, » que cette Loi ne regarde uniquement ou principalement, que la » succession des Mâles à la Couronne de France, en déterminant » les qualitez de ceux qui y peuvent prétendre. Cette pensée est » fausse en plusieurs points. De soixante & douze Articles dont cette Loi est composée (1), il n'y en a que trois ou quatre lignes » du soixante & deuxieme qui ayent du rapport à ce sujet. Encore » ne regardent-elles pas en particulier la succession des Mâles à la Couronne : mais elles appartiennent généralement à toutes les Familles » nobles, dont elles règlent le droit à cet égard, aussi bien que celui de » la Famille Royale. En voici les termes : *Pour ce qui est de la Terre Salique, que la Femme n'ait aucune part à l'Héritage, mais que tout aille aux* » *Mâles.*

» On entendoit par le nom de *Terre Salique*, les Terres des Nobles de la Nation, & même, selon quelques-uns, les Terres de conquête, telles qu'étoient presque toutes celles de la Monarchie Françoise en-deça du Rhin. Ce qui a principalement donné lieu à » l'idée populaire sur ce sujet, a été le grand differend qu'il y eut » autrefois entre Philippe Comte de Valois, & Edouard III. Roi » d'Angleterre . . . . . . Outre ce fameux differend, le peu d'usage » qu'on fait présentement de cette Loi, que nos Jurisconsultes ne

(1) Quelques Editions en mettent plus ou moins. Rap. Th.

Dissertation sur la Loi Salique.

» s'avisent gueres de citer sur d'autres sujets, a été cause de cette » persuasion vulgaire qui la restreint si fort. Mais en effet, elle » comprenoit une infinité d'autres Reglemens sur toutes sortes de » matieres.....

» Je crois que ce que nous avons présentement de la Loi Salique, » n'est qu'un Extrait d'un plus grand Code qu'on abregea exprès » afin que le Peuple & les Juges pussent en apprendre plus aisément » la substance, & ce qu'il y avoit de principal. Ce qui me persuade, » c'est que dans le Livre de la Loi Salique que nous avons, on cite la » Loi Salique même, & certaines formules qu'on ne voit point dans » tout cet Ecrit..... Et c'est encore ce qui ne laisse aucun lieu de » douter qu'elle n'eût été d'abord composée dans le langage des Fran» çois & qu'ensuite on n'en eût traduit en Latin l'Abregé, en faveur » des Gaulois auxquels elle devoit être commune, en plusieurs Arti» cles, avec les François. C'est cet Extrait ou Abregé qui est venu » jusqu'à nous.

Voilà donc trois notions differentes, que trois habiles gens donnent de la Loi Salique, de cette Loi, dis-je, qui rend les Femmes incapables de succeder à la Couronne. *Bignon* dit que c'est une Loi de la Nature, qui devroit être commune à tous les Etats. Selon le *P. Daniel*, il faut entendre par la Loi Salique, un Abregé des Loix Saliennes publié par Clovis. Quant à cette Loi particuliere qui regle la succession à la Couronne de France, il prétend que c'est une chimere, une erreur populaire, & ajoute, sans en donner néanmoins aucune preuve, que l'exclusion des Femmes, par rapport à la Couronne, tire toute sa force de cet endroit particulier du Code Salique, qui régle la succession des Héritages des Familles nobles, & par conséquent, selon lui, de l'Héritage de la Famille Royale, c'est-à-dire de la Couronne. Selon Mezerai, il faut entendre par la Loi Salique, c'est à dire par cette Loi qui règle la succession, non une Loi écrite, mais une Coutume inviolable qui sert de Loi. Pour donner une idée exacte de cette matiere, j'examinerai ces trois sentimens, & ferai voir les difficultez qui se recontrent dans chacun.

Premierement, quant à celui qui suppose que la Loi Salique, ou ce qui est la même chose, l'exclusion des Femmes & de leurs Descendans de la succession à la Couronne, est une Loi de la Nature, j'avoue qu'on pourroit, avec quelque fondement, soutenir que la Nature demande que les Etats soient gouvernez par des Hommes, si la Loi Salique ne s'étendoit pas plus loin : mais puisqu'elle va jusqu'à exclure les Hommes descendus des Femmes du Sang Royal, il me semble qu'on ne voit plus la Nature dans cette extension. En second lieu, si la Loi Salique étoit une Loi de la Nature, elle seroit suivie dans tous les Etats; ou du moins, s'il y avoit quelques exceptions, elles seroient en petit nombre. Mais ici, c'est tout le contraire. Dans tous les Royau-

mes de l'Europe, indépendans, qui ont été formez par les Nations Septentrionales, il n'y a que la France qui suit cette Loi prétendue naturelle. Tous les autres Etats, l'*Espagne*, le *Portugal*, *Naples*, la *Sicile*, la *Boheme*, la *Hongrie*, la *Suede*, le *Danemarc*, l'*Angleterre*, l'*Ecosse*, admettent la succession des Femmes. Il faut donc dire que la France seule suit la Loi de la Nature, & que tous les autres Etats s'en sont écartez; ce qui me paroit absurde. Aussi en troisieme lieu, la Loi Salique a-t-elle été toujours regardée, ainsi qu'elle l'est aujourd'hui, comme une Loi particuliere à la France; & l'on ne trouve point que Philippe le Long, ni Philippe de Valois, ayent jamais prétendu la faire valoir sur un autre pied.

DISSERTATION sur la Loi Salique.

Pour ce qui regarde le sentiment du Pere Daniel, quelque estime que j'aye pour son Histoire qui paroit la meilleure de toutes les Histoires de France, je ne puis m'empêcher de dire, que non seulement il n'est pas fondé, mais qu'il est même hors de la vrai-semblance. Il est très aisé de faire voir que le Paragraphe du Code Salique, sur lequel il fonde l'exclusion des Femmes & de leurs descendans, ne regarde en aucune maniere la succession à la Couronne. Pour le comprendre, il n'y a qu'à considerer le Titre entier sous lequel il est rangé. C'est le 62. intitulé *de Alode*, qui regle la succession des biens *alodiaux*. Mais avant que de rapporter ce Titre, il faut remarquer que les Terres alodiales étoient des Terres qui appartenoient en propre à celui qui les possedoit, & qui étoient indépendantes de tout autre Seigneur particulier. C'est ce qui les distinguoit de certaines autres Terres appellées *Beneficia*, qui avoient été distribuées à la Noblesse sous la condition de servir l'Etat personnellement, en certaines occasions; ce qui ne convenoit point aux Femmes. C'étoient celles-ci qu'on appelloit *Saliques*, parce qu'on les regardoit comme appartenant proprement à tout le Corps de la Nation, & qu'elles n'étoient possedées par des Particuliers, que sous l'obligation de servir l'Etat. Cela supposé, voici le Titre entier de la Loi Salique, dans lequel ce Paragraphe est inseré.

Du Cange, Alodis.

Tit. 62. *de Alode*.

» 1. Si quis homo mortuus fuerit, & filios non dimiserit, si pater aut mater superfuerint, ipsi in Hæreditatem succedant.

Edit. de Pithou.

» 2. Si pater aut mater non superfuerint, & fratres vel sorores reliquerit, ipsi Hæreditatem obtineant.

» 3. Quod si nec isti fuerint, sorores patris in Hæreditatem succedant.

» Si verò sorores patris non extiterint, sorores matris ejus Hæreditatem sibi vindicent.

» 5. Si autem nulli horum fuerint, quicumque proximiores fuerint de paterna generatione, ipsi in Hæreditatem succedant.

DISSERTATION sur la Loi Salique.

6. De Terra verò Salica, nulla portio Hereditatis mulieri veniat; sed ad virilem sexum tota Terra Hereditas perveniat.

Il paroit par ce Titre 1. que les Terres Saliques étoient alodiales comme les autres, c'est-à-dire qu'elles étoient le véritable patrimoine du possesseur: autrement on ne les auroit pas rapportées à ce Titre. 2. Que le but du Paragraphe VI. étoit de distinguer les Terres Saliques des Terres alodiales communes, par la raison que les premieres étoient sujettes à des services militaires que les Femmes ne pouvoient point rendre. Mais il me semble que c'est terriblement forcer le sens de ce 6. Paragraphe, que de l'étendre jusqu'à la succession à la Couronne. Tout ce qu'on pourroit prétendre de plus fort, ce seroit que les domaines particuliers du Roi fussent sujets à cette Loi.

Mais pour faire mieux comprendre que cet Article ne regarde en aucune maniere la succession à la Couronne, il faut remarquer qu'il y a deux Editions primitives de la Loi Salique, l'une procurée par *Herold*, l'autre par *Fr. Pithou*, & que dans cette derniere, cet Article VI. du Titre 62. est tronqué, n'y ayant autre chose que ce qu'on vient de lire. Mais dans l'autre Edition, le Paragraphe est conçu en ces termes:

De Terra verò Salica in mulierem nulla portio Hereditatis transit, sed hoc virilis sexus acquirit, hoc est, filii in Hereditate succedunt. Sed ubi inter Nepotes & Pronepotes, post longum tempus, de Alode Terra contentio suscitatur, tunc non per stirpes, sed per capita dividantur.

Je ne vois pas, en considerant tout ce Paragraphe, qu'on puisse, avec aucune sorte de couleur, l'appliquer à la succession à la Couronne.

On peut ajouter encore qu'il est très vraisemblable, que quand la Loi Salique fut faite, les Francs n'avoient pas encore de Roi. Non seulement on n'en voit aucune trace dans les differens articles de cette Loi: mais même, on trouve dans des Préfaces, des choses qui font juger que les Francs n'étoient pas soumis à une Puissance souveraine.

Voici le commencement de la Loi Salique, selon la premiere Edition.

IN CHRISTI NOMINE.

Incipit Pactus Legis Salicæ.

Hi autem sunt qui Legem Salicam tractaverunt, Wisogast, Arogast, Salegast, *&* Windogast, *in* Bodham, Saleham, *&* Widham.

Selon l'autre Edition.

Incipit Tractatus Legis Salicæ.

Gens Francorum inclyta, auctore Deo condita, dum adhuc ritu barbarico

tenerettur, inspirante Deo, inquirens scientiæ clavim, juxta morum suorum qualitatem, desiderans justitiam, & custodiens pietatem, dictavit Salicam Legem, per Proceres illius Gentis, qui tunc temporis ejusdem aderant Rectores. Electi de pluribus viri quatuor, his nominibus, Wisogastus, Bodogastus, Sologastus, *&* Wodogastus, *in locis cognominatis* Soleheim, Bodoheim, *&* Widoheim, *qui per tres Mallos* (1) *convenientes, omnes causarum origines sollicitè tractantes, discutiendo de singulis, sicut ipsa Lex declarat, Judicium decreverunt hoc modo. At ubi, Deo favente, Rex Francorum* Clodovæus, *florens & pulcher, & inclytus, primus recepit Catholicum Baptismum, & deinde* Childebertus, *&* Clotarius *in culmen Regale, Deo protegente, pervenerunt, quidquid in Pacto* (2) *habebatur minus idoneum, fuit per illos lucidius emendatum, & sanctius decretum. Vivat qui Francos diligit &c.*

DISSERTATION sur la Loi Salique.

Vrai-semblablement cette Préface fut mise à la tête de la Loi Salique, entre le tems de Clotaire II. & de Charlemagne, & peut-être avant le Regne de Dagobert, puisqu'il n'est point parlé de lui, quoiqu'il eût fait quelques changemens à cette Loi, aussi bien que Clotaire & Childebert.

En voici une autre qui fut faite du tems de Charlemagne.

PROLOGUS LEGIS SALICÆ.

Placuit atque convenit inter Francos & eorum Proceres, ut propter servandum inter se pacis studium, omnia incrementa veterum rixarum resecare deberent, & quia cæteris Gentibus juxta se positis, fortitudinis brachio præminebant, ita etiam Legum auctoritate præcellerent, & juxta qualitatem causarum, sumeret criminalis actio terminum. Extiterunt igitur inter eos, electi de pluribus quatuor viri, his nominibus, Wisogastus, Bodogastus, Sologastus, *&* Widogastus, *in Villis quæ ultrà Rhenum sunt*, Saleheim, Bodoheim, *&* Widoheim, *qui per tres Mallos convenientes, omnium Causarum originem sollicitè discutiendo, tractantes de singulis, Judicium decreverunt hoc modo.*

Ex Codice MS.

Marchomiris quoque dedit Francis id consilium, & elegerunt Faramundum *ipsius filium, & levaverunt in Regem super se crinitum. Tunc habere Leges cœperunt, quas eorum Proceres gentiles tractaverunt, his nominibus*, Wisogastus, Arogastus, Salogastus, *in Villis quæ ultrà Rhenum sunt, in* Botagin, Selecagin, *&* Widecagin.

Anno ab Incarnatione Domini Nostri Jesu-Christi, DCCXCVIII. Dominus Carolus Rex Francorum inclytus, hunc Libellum Tractatus Legis Salicæ scribere jussit.

(1) C'est-à-dire, *Assemblées Publiques.* RAP. TH.
(2) C'est-à-dire, dans la Loi qui étoit appellée *Pactus Legis Salicæ.* RAP. TH.

DISSERTATION sur la Loi Salique.

Quelle apparence y a-t-il, que si les Auteurs de ces Préfaces eussent cru que les Francs avoient un Roi, lorsque la Loi Salique fut faite, ils n'en eussent fait aucune mention. Car pour l'Extrait de la Chronique, c'est une Piece à part, que l'Auteur de la derniere Préface a ajoutée comme regardant la même matiere. Mais si les Francs n'avoient point de Roi, comment pourra-t-on appliquer le Paragraphe sixieme du Titre 62. à la succession à la Couronne de France?

Voici une seconde difficulté, que je trouve dans le sentiment du P. Daniel. En supposant même que cet article, *De Terra vero Salica*, regardât la succession à la Couronne, aussi bien que les Héritages des Familles nobles; s'il est vrai que cette Loi étoit abrogée sous la troisieme Race des Rois de France par rapport aux Terres Saliques, ou grands Fiefs, il me semble qu'on en peut conclure, qu'elle étoit aussi abrogée par rapport à la Couronne. Mais la chose parle d'elle-même, puisque personne ne peut nier que les Duchez, les Comtez, & en un mot tous les grands Fiefs de la Couronne, ne passassent entre les mains des Femmes. La Normandie, la Guienne, le Comté de Ponthieu, & Montreuil, n'étoient venus aux Rois d'Angleterre que par les Femmes. Il en est de même du Comté de Toulouse, de la Provence & de la Bretagne. La succession du Comté de Flandre étoit toujours déferée au plus prochain Héritier, sans préference de sexe, depuis le tems de Charles le Chauve. Tous ces exemples subsistoient actuellement au tems de la mort de Louis Hutin, lorsqu'on commença pour la premiere fois à faire valoir la Loi Salique, pour y fonder le droit des Mâles. C'étoient là de grosses portions des Terres Saliques, dévolues aux Femmes par un pur droit de succession. Où étoit donc en ce tems-là l'observation de l'Article, *De Terra verò Salica nulla portio ad mulierem transit?*

Hist. des Comtes de Flandre, à la Haye, 1698.

Il me semble qu'on ne peut répondre à cette objection, que de deux manieres. Premierement, en disant que les Terres Saliques, c'est-à-dire les Terres des Nobles ou les Fiefs de la Couronne, ne passoient entre les mains des Femmes, que quand il ne se trouvoit plus de Mâles dans la Famille. Mais cette reponse n'a aucun fondement. Outre ce qui a été rapporté ci-dessus touchant le Comté de Flandre du tems même de Philippe de Valois, l'Artois fut adjugé à *Mahaud*. au préjudice de Robert d'Artois, Petit-Fils par son Pere du dernier Duc; & le Duché de Bretagne, à la Femme de Charles de Blois, quoique le Comte de Montfort, Frere du dernier Duc, fût en vie. Mais quand même cette Loi n'auroit pas été abrogée lorsque Hugues Capet parvint à la Couronne, elle le fut au moins par ce Prince, en donnant en Fief à la Noblesse, de grandes Terres, sans en exclure les Femmes.

L'autre maniere de répondre à mon objection, consiste à dire, qu'encore que la Loi fût abrogée par rapport aux Terres Saliques, elle

elle ne l'étoit pas pour ce qui regardoit la succession à la Couronne, à l'égard de laquelle elle n'avoit jamais été violée. Mais comment peut-on supposer, qu'une Loi avoit été abrogée dans le sens indubitable qu'elle contient, & que tout le monde y voit, & qu'elle ait conservé sa force dans un sens douteux qu'on n'y voit pas, & qu'on se contente de supposer, sans en donner aucune preuve? D'ailleurs, je ferai voir dans la suite, qu'il ne s'étoit présenté aucune occasion de la violer.

Une troisieme difficulté contre ce sentiment, se peut tirer de la Préface que le P. Daniel a mise à la tête de son Histoire de France. Cet habile Historien y soutient, Article III, que la Couronne, après avoir été héréditaire dans la premiere Race, devint élective sous la seconde; & qu'elle ne devint héréditaire dans la troisieme, que par la voye de l'Association pratiquée par les premieres Rois de cette Race, depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe Auguste. Si cela est, où trouvera-t-on l'observation de la Loi Salique, par rapport à la Couronne, depuis le tems de Pepin le Bref, jusqu'à celui de Louis VIII? Comment auroit-elle pu subsister dans un Royaume électif, où il dépendoit des Grands de donner la Couronne à qui bon leur sembloit, & de prendre même des Rois hors de la Famille Royale, comme ils le firent à l'égard de *Raoul* & d'*Eudes?* Voici ce que dit le P. Daniel sur cet Article.

Il est très vraisemblable, que Hugues Capet ayant confirmé les Ducs, les Comtes, & d'autres Seigneurs dans leurs usurpations, non seulement pour eux, mais pour leur posterité, obtint aussi d'eux le rétablissement du droit successif à la Couronne dans sa Maison. Mais comme il se défioit de leurs caprices, il s'associa son Fils Robert. Celui-ci en fit autant pour son Fils Henri, & l'usage de l'Association dura jusqu'à Philippe Auguste, lequel jugeant le droit successif suffisamment rétabli, par la succession de plusieurs de ses Prédécesseurs qui succederent de Pere en Fils à Hugues Capet, & dont les Regnes, pour la plupart, furent fort longs, ne se mit pas en peine de s'associer Louis VIII. son Fils. *Pref. Hist pag. dern.*

Il faut présentement examiner le sentiment de Mezerai, & de ceux qui, comme lui, croyent que la *Loi Salique*, c'est-à-dire l'exclusion des Femmes & de leurs Descendans, n'est fondée que sur une Coutume inviolable. Mais avant toutes choses, il faut ôter l'ambiguïté qui se trouve dans le terme de *Coutume:* car on peut entendre par-là, ou une *Coutume négative*, si j'ose m'exprimer ainsi, ou une *Coutume positive.* J'appelle *négative*, une Coutume à laquelle on ne peut opposer aucun évenement qui lui soit contraire, & qui néanmoins, ne forme ou n'établit aucun droit. Par exemple, il n'y a jamais eu en Angleterre, de Roi boiteux ou manchot. Qu'on ajoute tant qu'on voudra, que c'est une Coutume qui n'a jamais été violée; si malheureusement, le Fils unique d'un Roi d'Angleterre devenoit boiteux ou manchot, seroit-ce une bonne raison pour l'exclure de la succession du Roi son Pere? Il

DISSERTATION sur la Loi Salique.

en eſt de même de la Coutume inviolable de France, priſe dans cette ſignification. De ce qu'il n'y a jamais eu en France de Reine qui ait porté la Couronne de ſon chef, & par ſon propre droit, il ne s'enſuit pas néceſſairement que les Femmes n'ayent eu aucun droit à la Succeſſion; comme on ne pourroit pas dire en Angleterre, qu'un boiteux ou un manchot ne peut monter ſur le Trône, ſous prétexte qu'en ce païs-là il n'y a jamais eu de Roi boiteux ou manchot. J'appelle une *Coutume poſitive*, celle qui eſt fondée ſur quelque Loi, ou du moins, en faveur de laquelle il y a des exemples & des préjugez qui font voir qu'elle a été inviolablement obſervée, & qu'elle a ſervi de règle en certaines occaſions. C'eſt de celle-ci que Mezerai a voulu parler, puiſqu'il la confond avec la Loi Salique, & qu'il a voulu même donner quelque exemple de ſon obſervation. Il s'agit donc de ſavoir s'il y a eu en France une telle Coutume poſitive, avant le Regne de Philippe le Long, qui, pour ſoutenir ſon droit, fit valoir la Loi Salique, ſoit qu'il entendît par là le Paragraphe du Code Salique dont j'ai parlé ci-deſſus, ou la Coutume inviolable. Mais où ſont les Auteurs qui en ont parlé? N'eſt-il pas bien étrange, que, pendant neuf-cens ans qui ſe ſont écoulez depuis Pharamond juſqu'à Philippe le Long, il ne ſe ſoit point trouvé d'Auteur qui ait fait mention de cette Coutume inviolable qui ſert de Loi fondamentale à un grand Etat? Je crois pouvoir donner cela comme un fait certain, quoique je n'aye pas tout lu, parce qu'il ne me paroit pas poſſible que de tant de Savans qui, depuis le tems de Philippe le Long juſqu'à préſent, ſe ſont attachez à chercher des preuves pour ſoutenir la Loi Salique, il ne s'en fût trouvé quelqu'un d'aſſez heureux pour déterrer, dans les anciens Auteurs, quelques paſſages qui favoriſaſſent cette Loi, écrite ou non écrite, ou qui, du moins, y fiſſent alluſion. De tous les témoignages qu'on allegue, il n'y en a aucun qui ne ſoit poſterieur au Regne de Philippe le Long. Je ſai bien qu'on a déja répondu à cette objection, en diſant que *Marculfe*, qui vivoit au milieu du VII. ſiecle, a parlé de la Loi Salique dans ſes *Formules*. Mais c'eſt donner le change. Perſonne n'a jamais prétendu conteſter l'exiſtence de la Loi Salique. ſi on entend par là le Code Salique ou Salien en général. Mais il s'agit de prouver l'exiſtence de cette Loi particuliere qu'on appelle *Loi Salique*, par laquelle les Femmes étoient privées du droit de ſucceder à la Couronne, avant le Regne de Philippe le Long. Marculfe fait mention de la premiere, en pluſieurs endroits de ſes Formules; mais il ne dit pas un ſeul mot de la ſeconde, qui eſt celle dont il eſt queſtion. Il reſte donc, que cette Loi non écrite, cette Coutume inviolable, doit être fondée ſur des exemples & des préjugez qui l'ont établie, ou du moins confirmée, ſans quoi on ne ſait ce qu'on en doit penſer. Il faudroit donc faire voir, qu'avant le Regne de Philippe le Long, il y a eu des occaſions où les Femmes & leurs Deſcendans ont été exclus de la Cou-

ronne, en vertu de la Loi Salique, ou de la Coutume inviolable. C'est ce qui me reste à examiner. DISSERTATION sur la Loi Salique.

Pour commencer par la troisieme Race: depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe le Long, aucune occasion semblable n'a pu se présenter, puisque les Rois de cette Famille ont succedé de Pere en Fils.

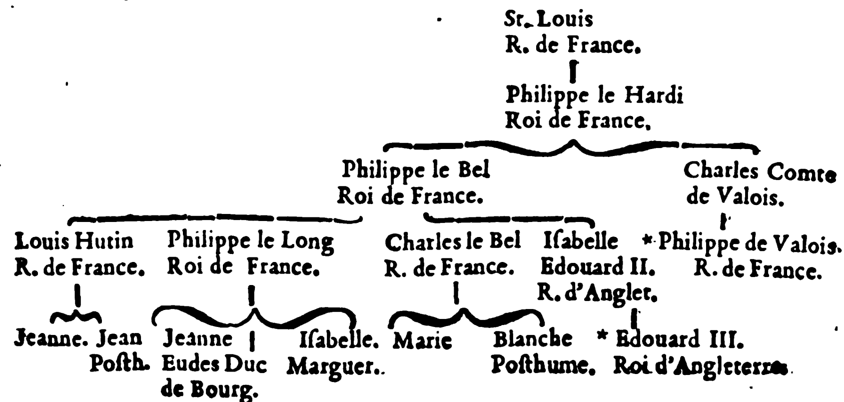
Dans toute la seconde Race, il n'est pas possible de trouver aucun exemple qui favorise la Loi Salique, ou la Coutume inviolable. On pourroit au contraire tirer un préjugé en faveur des Femmes, de ce que divers Princes descendus de Charlemagne par des Femmes, démembrerent la Monarchie Françoise, & s'emparerent de diverses Pieces de la Succession de Charlemagne. Mais comme c'étoit dans un tems où il n'y avoit que deux Princes mâles vivans, du sang de cet Empereur, savoir l'Empereur *Arnoul* qui étoit bâtard, & *Charles le simple* qui pouvoit aussi être reputé tel, je n'insisterai point là-dessus.

La premiere Race fournit trois préjugez, qui peuvent favoriser la Coutume dont il s'agit. Les Filles de Childebert I, Roi de Paris, ne succederent pas à leur Pere: ce fut Clotaire I. leur Oncle qui s'empara du Royaume de son Frere. Peu de tems après, Cherebert Roi de Paris étant mort sans Enfans mâles, *Gontran*, *Sigebert* & *Chilperic* ses Freres partagerent sa succession, sans en faire part à ses Filles. Enfin, Gontran n'ayant qu'une Fille, laissa son Royaume à Childebert II. son Neveu. Si l'on pouvoit faire voir que tout cela se fit en conséquence de la Loi Salique, ou de la Coutume inviolable, il n'y auroit rien de plus fort que ces préjugez. Mais par malheur, il n'y a pas un seul Auteur anterieur à Philippe le Long, qui parle en cette occasion de la Loi Salique, ou de la Coutume. Il est vrai que Mezerai, qui a écrit douze-cens ans après, assure hardiment, que Clotaire I. recueillit la succession de son Frere, en vertu de la Loi Salique, & que c'est là le premier exemple qui se trouve de l'observation de cette Loi. Mais en rapportant le fait, il dit que Clotaire fit mettre ses Nieces en prison, de peur qu'elles ne lui disputassent la succession de leur Pere. La même chose arriva dans la succession de Cherebert. Ses Freres employerent la force pour s'emparer de son Royaume, sans alleguer la Loi Salique pour soutenir leur droit. Aussi le Président Fauchet, convaincu de la violence qui fut exercée en ces deux occasions, abandonne-t-il ces deux prétendus préjugez, pour se retrancher au troisieme. Celui-ci est plus spécieux. Gontran n'ayant qu'une Fille, adopta Childebert II. son Neveu, & lui laissa son Royaume. Mais cette Fille étoit Religieuse. D'ailleurs, de ce que Gontran crut qu'il lui étoit permis de laisser sa succession toute entiere à Childebert II. sans en faire part à Clotaire II. qui étoit aussi son Neveu, & Frere de Childebert, il semble qu'on en peut inferer, qu'il ne se croyoit pas lié par aucune Loi, & qu'il n'y avoit alors rien de règlé par rapport à la succession. On dira peut-être, qu'en nommant Childebert, qui étoit l'ainé des deux Freres,

Dissertation sur la Loi Salique.

pour son Successeur, il ne fit que suivre la disposition de la Loi ou de la Coutume : mais on le dira sans fondement. Toute l'Histoire de la premiere Race fait voir, que les ainez n'avoient aucun privilege, & que les Royaumes, dont la Monarchie Françoise étoit alors composée, étoient toujours partagez entre les Freres. Mais quoi qu'il en soit, il ne suffit pas de faire voir que Gontran a fait quelque chose de conforme à la prétendue disposition de la Loi Salique, ou de la Coutume; il faut aussi prouver qu'il l'a fait en vue de se conformer à cette Coutume, où à cette Loi; ce que je crois impossible. Ce seroit tout autre chose si la Loi étoit parfaitement connue, ou si la Coutume étoit inconteстablement établie par divers exemples précedens, qui donnassent lieu de supposer que Gontran avoit en vue de s'y conformer. Si l'on examine bien tout ce qui se passa sous cette premiere Race, par rapport à la succession, on trouvera qu'il n'y avoit rien de fixe sur ce sujet, & que la force & les armes y avoient plus de part que les Loix. Cela est si vrai, qu'il est même incertain, selon que le P. Daniel l'assure, si les Enfans devoient être préferez aux Freres, & que cette question ne fut bien décidée, que bien avant sous la seconde Race. Il est donc manifeste, par tout ce que je viens de dire, que l'opinion, qu'il y avoit en France, avant le Regne de Philippe le Long, une Loi ou une Coutume qui excluoit les Femmes de la succession à la Couronne, ne peut être appuyée sur aucun témoignage certain, ni sur aucun fait incontestable.

Après avoir montré ce que c'est que la Loi Salique, dont tant de gens parlent sans en avoir une juste idée, il faut, pour achever d'éclaircir cette matiere, faire voir comment l'observation de cette Loi s'établit en France. Mais pour la mieux comprendre, il faut jetter les yeux sur ce morceau de Généalogie des Rois de France, qui servira aussi à faire entendre le sujet de la querelle entre Edouard & Philippe de Valois.



Louis Hutin, qui mourut en 1316, ne laissa de Clemence de Bourgogne sa Femme, qu'une Fille fort jeune nommée Jeanne. Mais comme la Reine sa Veuve étoit enceinte, on attendit qu'elle eût accouché, pour disposer de la Couronne. Ce délai étoit fondé sur ce qu'en cas que la Reine mît un Fils au monde, ce Fils devoit succeder à son Pere, non pas en vertu de la Loi Salique, mais par une Loi commune à tous les Etats, selon laquelle les Mâles sont toujours préferez aux Femmes d'un même degré. En attendant la délivrance de la Reine, la Régence fut destinée à Philippe le Long, qui étoit l'ainé des deux Freres du dernier Roi. Je dis que la Régence lui fut destinée, en me servant des termes du P. Daniel, qui ne dit point qui furent ceux qui la destinerent. Ce Prince étoit alors à Lyon, occupé à faire tenir un Conclave pour l'élection d'un nouveau Pape. Cela fut cause qu'il ne put arriver à Paris, que trois semaines après la mort du Roi son Frere. Il trouva qu'il s'y étoit déja formé contre lui un Parti, à la tête duquel étoit Charles Comte de Valois son Oncle, qui prétendoit lui disputer la Régence, & qui s'étoit même déja emparé du Louvre. Mais Philippe, en arrivant, trouva le moyen de le déloger de ce poste. Dès le lendemain, il fit assembler le Parlement, & du consentement unanime des Seigneurs & des Chevaliers, qui s'y trouverent, la Régence lui fut adjugée pour dix-huit ans, en cas que la Reine accouchât d'un Prince.

DISSERTATION sur la Loi Salique.

Cependant, comme il pouvoit arriver que la Reine auroit une Fille, *Eudes* Duc de Bourgogne, Oncle maternel de Jeanne Fille du feu Roi, se préparoit à faire valoir les droits de sa Niece. Enfin, la Reine accoucha d'un Prince qui fut nommé *Jean*, & qui ne vécut que peu de jours. Alors Philippe, se fondant sur la Loi Salique, prétendit que la Couronne lui étoit dévolue. Comme il avoit un puissant parti, ne voulant point mettre son droit en compromis, il se rendit à Rheims pour s'y faire sacrer. Mais le Duc de Bourgogne fit faire des oppositions au Sacre, avec une Protestation en présence des Pairs, pour maintenir le droit de Jeanne, à laquelle il prétendoit que la Couronne appartenoit par le Droit naturel & par le Droit Civil; & que du moins on ne devoit pas procéder au Sacre, avant que les prétentions de cette jeune Princesse fussent duement examinées. Quoique le Comte de Valois eût accompagné Philippe à Rheims, on savoit pourtant qu'il étoit uni avec le Duc de Bourgogne. D'un autre côte, Charles Comte de la Marche, propre Frere du Roi, étant dans le même parti, sortit de Rheims, le matin avant la cérémonie du Sacre. Si l'on pouvoit bien prouver que la Loi Salique étoit reconnue & admise avant ce tems-là, j'avoue que l'opposition de ces Princes ne seroit pas d'un grand poids. Mais comme cette preuve est fort difficile, ainsi que je l'ai déja fait voir, on peut inferer de la résistance des Princes mêmes du Sang Royal, & contre leurs

propres interêts, que cette Loi ne passoit pas alors pour incontestable.

La Protestation du Duc de Bourgogne, & la retraite du Prince Charles, causerent une telle inquietude à Philippe, qu'il fit tenir les portes de Rheims fermées pendant la cérémonie du Sacre, de peur qu'on ne vînt le troubler, ou qu'il ne prît envie à d'autres Pairs de s'absenter. Peu de jours après, il fit tenir à Paris une Assemblée, à laquelle assisterent *un grand nombre de Nobles, presque tous les Prélats, les plus considerables Bourgeois de Paris, & l'Université*. Ce fut cette Assemblée qui examina les Loix de l'Etat, qui décida que les Femmes étoient incapables de succeder à la Couronne, & qui approuva & confirma le Sacre du Roi. On pourroit demander, si une telle Assemblée étoit en droit de former une pareille décision : mais puisqu'il a plu à la Nation Françoise de la recevoir, il n'est pas nécessaire d'insister là-dessus. Je ferai seulement remarquer, que près de neuf siecles s'étoient écoulez depuis l'établissement de la Monarchie, & que c'est la premiere fois qu'il a été expressément décidé en France, que les Femmes sont incapables de succeder à la Couronne.

Daniel. Hist. de France.

Malgré cette décision, la Reine Clemence, Veuve du dernier Roi, le Comte de la Marche Frere du Roi, le Comte de Valois son Oncle, le Duc de Bourgogne Prince du Sang Royal, & leurs partisans, ne laissoient pas de témoigner du mécontentement de voir Philippe sur le Trône. Cela causoit de l'inquietude au nouveau Roi, qui, pour s'en délivrer, trouva le moyen de gagner le Duc de Bourgogne Chef du Parti, en lui donnant sa Fille aînée en Mariage, & le Comté de Bourgogne pour Dot. Ce Duc ayant été mis à l'écart, le Parti se dissipa, & la Loi Salique passa dès-lors pour une Loi aussi ancienne que la Monarchie. Mais on prit grand soin de confondre, comme on l'a toujours fait depuis, la Loi Salique générale ou le Recueil des Loix Saliques, avec la prétendue Loi Salique particuliere qui exclud les Femmes de la Succession à la Couronne.

Philippe le Long étant mort après un court Regne, & n'ayant laissé que des Filles, Charles le Bel son Frere monta sur le Trône sans opposition au préjudice de ses Nieces. Ce fut là une seconde décision en faveur des Mâles. Depuis ce tems-là, personne ne s'est plus avisé de contester l'autorité de la Loi Salique. C'est ainsi que s'établit en France l'observation de cette fameuse Loi, sans qu'on sache encore si Philippe le Long, en la faisant valoir pour appuyer ses prétentions, se fonda sur le Paragraphe VI. du Titre 62. de la Loi Salique, ou sur la Coutume inviolable. Ce qu'on peut comme assurer, c'est qu'en ce tems-là les François ne pouvoient avoir que des idées fort confuses touchant cette Loi, puisque même, depuis qu'elle est incontestablement reconnue pour authentique, les plus habiles ne peuvent convenir ensemble sur ce sujet.

Je viens présentement à la fameuse querelle entre Philippe de Valois, & Edouard III. Charles le Bel, qui mourut au mois de Fevrier 1328. n'ayant point laissé d'Enfans mâles, & la Reine sa Veuve se trouvant enceinte, on observa la même règle qui avoit été observée après la mort de Louis Hutin. C'est-à-dire, qu'avant que de disposer de la Couronne, on attendit la délivrance de la Reine, qui étoit dans le septiéme mois de sa grossesse. Mais il étoit nécessaire de nommer un Régent pour prendre soin du Gouvernement, en attendant que la Reine fût parvenue à son terme. Ce fut alors que s'émut un grand differend touchant la Régence, entre Edouard III. Neveu par sa Mere de Charles le Bel, & Philippe Comte de Valois Cousin germain du même Roi. C'étoit une affaire d'une très grande conséquence. Outre que la Régence devoit être longue, si la Reine accouchoit d'un Prince, il étoit aisé de prévoir, que le Jugement qui seroit donné pour la Régence seroit un grand préjugé pour la Couronne, s'il ne venoit qu'une Fille. C'est ce qui fit que cette affaire fut plaidée des deux côtez avec beaucoup de chaleur, non pas devant les Etats Généraux, comme quelques-uns l'ont assuré sans aucun fondement, mais devant une Assemblée de Grands convoquée exprès pour ce sujet. Edouard s'appuyoit sur ce qu'il étoit le plus proche parent mâle du dernier Roi. Philippe se fondoit sur la Loi Salique, qui, selon lui, excluoit non seulement les Femmes, mais encore tous leurs descendans de la Succession à la Couronne, & par conséquent de la Régence. Philippe gagna son procès quant à la Régence, & ensuite il se fit sacrer après que la Reine eut accouché d'une Fille, dans le mois d'Avril. Comme Edouard ne se mit en devoir de faire valoir ses droits que quelques années après, ce n'étoit plus de la Régence qu'il s'agissoit entre eux, mais de la Couronne même. Tous les Historiens François ont traité de chimeriques les prétentions d'Edouard, & les Anglois de leur côté se sont recriez sur l'injustice qui lui fut faite. Il s'agit donc présentement d'examiner les droits des Parties, indépendamment des évenemens, & de la possession de Philippe. C'est par là seulement qu'on pourra juger, si la Guerre que cette affaire produisit étoit juste, ou injuste; ou si, comme c'est mon opinion, il y avoit des deux côtez, des raisons assez fortes pour autoriser l'attaque & la défense.

Pour se faire une idée distincte de cette question, il faut considerer qu'il ne s'agissoit pas entre les deux Rois, de savoir s'il y avoit une Loi qu'on appelloit Salique, qui excluoit les Femmes de la Succession à la Couronne de France. Soit que cette Loi fût réelle, ou que ce ne fût qu'une chimere, les deux Rois avoient également interêt de la faire valoir, puisqu'elle étoit l'unique fondement des prétentions de l'un & de l'autre. Sans cette Loi, la Couronne auroit incontestablement appartenu à Jeanne Fille de Louis Hutin, & les deux derniers Rois n'auroient pu être regardez que comme des usurpateurs.

De plus, s'il n'y avoit pas eu une Loi Salique, Philippe & Edouard auroient été manifestement exclus par les Filles des trois derniers Rois Fils de Philippe le Bel. Il s'agissoit donc uniquement de savoir, si la Loi Salique se bornoit aux personnes des femmes, pour les exclure de la Succession, ou si elle s'étendoit à toute leur posterité. C'étoit une question toute nouvelle qui n'avoit jamais été décidée, parce que le même cas ne s'étoit jamais présenté, depuis le commencement de la Monarchie. Philippe soutenoit qu'Edouard ne pouvoit prétendre à la Couronne que par droit de *Représentation*, comme Fils d'Isabelle ; & que ne représentant qu'une Femme, il ne pouvoit tirer de sa Mere, un droit que sa Mere n'avoit pas. Mais Edouard n'avoit garde d'appuyer son droit sur la Représentation. Il insistoit au contraire, sur la proximité du sang, & soutenoit que la Couronne lui étoit dévolue, comme au Mâle le plus prochain capable de succeder.

En effet, on ne comprend pas quel usage il auroit pu faire de la Représentation, qui ne sert qu'à rapprocher un parent éloigné dans le degré de celui qu'il représente. Il n'avoit pas besoin de se rapprocher, puisqu'il étoit Neveu du dernier Roi, & que Philippe de Valois n'étoit que Cousin germain. Aussi, dans toutes les Pieces qui se trouvent dans le Recueil des Actes Publics sur cette matiere, il n'y en a pas une seule où il allegue, en sa faveur, le droit de Représentation, mais toujours celui de la proximité. Cependant, il a plu à presque tous les Auteurs François qui ont écrit sur ce sujet, de combattre ce fantôme, & de fonder leurs raisonnemens sur l'inutilité de cette Représentation, dont pourtant Edouard ne s'est jamais servi. Les Anglois sont tombez de leur côté, dans une semblable erreur, en combattant de tout leur pouvoir l'existence de la Loi Salique, ou en employant de vains raisonnemens pour en faire voir l'injustice, sans considerer qu'elle n'étoit pas moins nécessaire à Edouard qu'à Philippe. Ainsi, on peut assurer que les uns & les autres ont mal compris & mal établi la question.

Mais pour s'empêcher de prendre le change, & pour débarrasser cette matiere autant qu'il est possible, il faut se transporter, par la pensée, au tems de cette querelle, & considerer que la question dont il s'agissoit n'avoit jamais été décidée. Il étoit donc libre à chacun, avant la décision, d'expliquer la Loi Salique, & d'y faire le Commentaire qu'il jugeoit à propos, sans pouvoir être taxé de témerité. Au-lieu que présentement il seroit ridicule de disputer sur l'explication d'une Loi que les François ont reconnue & admise dans toute l'étendue que Philippe lui donnoit alors, & selon laquelle ils se sont toujours réglez depuis ce tems-là.

Cela supposé, il s'agissoit alors, pour juger cette nouvelle question, de

de bien comprendre le ſens de la *Loi Salique*, au ſujet de laquelle il y avoit lieu de douter ſi elle avoit jamais exiſté, ainſi que je l'ai fait voir ci-deſſus. Mais en ſuppoſant même ſon exiſtence, il falloit ſe déterminer à juger, ou ſelon le Paragraphe du Code Salique, *De Terra verò Salica*, qui ne donnoit aucun éclairciſſement ſur la queſtion dont il s'agiſſoit, ou ſelon la Coutume inviolable qui ſe conſervoit en France depuis neuf-cens ans, ſans qu'il ſe fût jamais préſenté d'occaſion d'en faire uſage. Sur quel que ce fût de ces deux fondemens qu'on voulût appuyer un Jugement, on ne pouvoit que rencontrer de grandes difficultez. Pouvoit-on dire que, par le Paragraphe *de Terra Salica*, il étoit clair que les Deſcendans mâles des Femmes devoient être exclus de la Succeſſion à la Couronne ? Etoit-il bien évident que cette Loi, qui étoit hors d'uſage depuis ſi longtems par rapport aux Terres Saliques, ou de la Nobleſſe, avoit conſervé toute ſa force par rapport à la Couronne ? D'un autre côté, ſi l'on vouloit fonder ſon Jugement ſur la Coutume, de quel moyen pouvoit-on ſe ſervir pour entrer dans la penſée de ceux qui l'avoient premierement établie, quels qu'ils puſſent être, pour ſavoir s'ils avoient eu deſſein d'exclure de la ſucceſſion les Deſcendans mâles des Femmes, auſſi bien que les Femmes mêmes ? On ne pouvoit s'aider ni des préjugez ni des exemples, puiſque le même cas ne s'étoit jamais préſenté. Il y a donc de la témerité, comme il me le ſemble, à prononcer aujourd'hui d'une maniere abſolue, contre l'un ou l'autre de ces deux Princes concurrens, & encore plus, à décider que l'un ou l'autre formoit des prétentions extravagantes. Cela eſt d'autant moins raiſonnable, qu'ils appuyoient tous deux leurs Droits par des raiſons aſſez plauſibles, dont je vais rapporter la ſubſtance, ſi tant eſt qu'on ne leur ait pas prêté depuis une partie de ces raiſons.

Edouard ſoutenoit, que ce qui avoit été décidé juſqu'alors par rapport à Loi Salique, ne regardoit que les perſonnes des Femmes, & qu'on ne pouvoit l'étendre juſqu'à leurs Deſcendans mâles, ſans donner des preuves que c'étoit là l'intention de la Loi. Mais que ces preuves étoient impoſſibles, vu le tems qui s'étoit écoulé depuis ſon établiſſement, juſqu'à ce qu'on eût eu occaſion de la mettre en uſage. Que véritablement, on pouvoit appuyer l'excluſion des Femmes ſur des raiſons très plauſibles tirées de la foibleſſe de leur ſexe, & du naturel de la Nation Françoiſe, qui n'avoit pas voulu s'expoſer à être gouvernée par des Femmes : mais que ces mêmes raiſons ne pouvoient être employées contre leurs Deſcendans mâles. Qu'on avoit vu autrefois parmi les Oſtrogoths d'Italie, qui obſervoient la même coutume, un exemple tout pareil, qui faiſoit voir que l'excluſion des Femmes pouvoit bien ſubſiſter ſans celle de leurs Deſcendans mâles. Qu'après la mort de *Theodoric*, *Amalazonte* ſa Fille ne lui avoit pas ſucce-

dé, parce qu'elle étoit Femme : mais cela n'avoit pas empéché qu'*Athalaric* son Fils, quoiqu'enfant, ne fût placé sur le Trône de son Ayeul (1). Il ajoutoit encore, que la Loi Salique étoit une Loi extraordinaire, contraire au Droit Civil & au Droit Naturel. Que par cette raison, on devoit la resserrer dans de justes bornes, plutôt que de l'étendre, comme s'il s'agissoit de punir les Femmes de la Maison Royale de quelque grand crime qui méritât qu'on en fît tomber la vengeance sur toute leur posterité. Que si les François jugeoient que les Femmes étoient indignes ou incapables de les gouverner, à la bonne heure, qu'il ne prétendoit pas s'opposer à cette Loi. Mais qu'avoient fait les Princesses du Sang Royal, pour mériter qu'on infligeât à toute leur posterité une peine dont les Filles des Pairs & des autres Grands de France étoient exemptes, aussi bien que leurs Descendans ? Enfin, qu'en expliquant la Loi Salique d'une maniere que les Descendans mâles des Femmes se trouvassent privez d'un droit que la Nature leur donnoit, c'étoit faire une nouvelle Loi, sous prétexte d'expliquer la Loi primitive.

Philippe répondoit, qu'Edouard reconnoissant l'autorité de la Loi Salique, s'abusoit pourtant beaucoup en bornant le but de cette Loi à empêcher que le Royaume de France ne fût gouvernée par des Femmes. Qu'elle en avoit un autre, qui n'étoit pas moins essentiel : c'étoit d'empecher que la Couronne ne passât dans des Maisons étrangeres. Que la Nation Françoise avoit bien voulu se soumettre à Hugues Capet & à sa Maison : mais qu'elle n'avoit pas prétendu se soumettre à d'autres Familles ; & que, pour recevoir un Roi étranger, il faudroit faire de nouvelles Conventions (2). Que cette intention des François paroissoit manifestement, en ce qu'ils ne regardoient pas les Descendans des Princesses du Sang Royal, comme des Héritiers présomptifs de la Couronne (3). Que par conséquent, ce n'étoit pas indifféremment le plus proche Parent mâle qui devoit succeder ; mais le Mâle le plus proche, descendu de Pere en Fils de Hugues Capet.

C'est une chose étonnante, qu'entre tant d'Auteurs qui ont écrit

(1) Il y a des Ecrivains qui, ayant ignoré qu'il ne s'agissoit pas, entre *Philippe* & *Edouard*, de l'exclusion des Femmes, mais de leurs Descendans mâles, ont allégué cet exemple en faveur de *Philippe de Valois*. RAP. TH.

(2) Il seroit peut-être assez difficile de faire voir cet engagement de la Nation Françoise envers la Maison de *Hugues Capet*. L'association pratiquée par les premiers Rois de la troisiéme Race, semble marquer qu'ils ne comptoient pas beaucoup sur ce prétendu engagement, dont le Pere *Daniel* se contente de dire qu'il est vraisemblable. RAP. TH.

(3) Je ne sai si cela se peut dire avec certitude, par rapport au tems qui a précédé le Regne de *Philippe le Long*. Du moins, cela même est fort douteux, par rapport à la seconde Race. RAP. TH.

sur cette fameuse querelle, il ne s'en trouve point, du moins dont j'aye connoissance excepté le Pere Daniel, qui ait bien compris l'état de la question entre les deux Rois. Ils se sont tous amusez à combattre des fantômes, & à mettre dans la bouche des Parties, des raisons qui ne vont point au fait, & quelques-uns même de contraires à leurs véritables interets. Les uns font dire à Philippe des raisons très fortes contre le droit de *Representation*, dont il est certain qu'Edouard ne prétendit jamais se servir. D'autres alleguent pour Edouard, les argumens les plus plausibles contre la Loi Salique, quoiqu'il eût un interêt manifeste de la soutenir. Cela me persuade, que la Harangue que Paul Emile met dans la bouche de Robert d'Artois pour maintenir le droit de Philippe, est une pure invention de l'Historien, puisque l'Orateur ne se renferme point dans le véritable cas, quoique, selon les apparences, Robert d'Artois n'ignorât pas en quoi consistoit ce differend. Pasquier, tout bon Jurisconsulte qu'il étoit, & bien versé dans l'Histoire de France, & en un mot tous les Auteurs, tant Anglois que François, se sont égarez de même. Pour ce qui regarde le P. Daniel, après avoir très bien établi le fait, & rapporté en peu de mots les raisons de Philippe de Valois, sans en dire son sentiment, il fait regarder dans la suite de son Histoire, les prétentions d'Edouard comme des prétentions chimeriques.

Ce Procès ne fut jamais jugé pour ce qui regardoit la Couronne, mais seulement par rapport à la Régence. On ne peut disconvenir que, dans ce Jugement, Philippe n'eut un grand avantage, puisque les Juges étoient tous de ses parens & de ses amis, & que celui qui lui disputoit la Régence étoit Mineur & étranger. Philippe supposa dans la suite, à l'exemple de Philippe le Long, que le même Jugement qui lui avoit adjugé la Régence, le mettoit en droit de se faire sacrer, & ce fut par là que la question fut véritablement décidée. Il étoit tellement prévenu en faveur de son propre droit, qu'il fit couper les mains & les pieds à un Bourgeois de Compiegne, qui avoit osé soutenir que le droit d'Edouard étoit meilleur que le sien. On ne peut pas dire ce qui auroit été jugé, si la décision du Prince avoit été remise aux Etats Généraux du Royaume, comme c'étoit le sentiment de plusieurs, qui croyoient que c'étoit l'unique moyen d'établir solidement le droit de Philippe. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que l'établissement de la Loi Salique en faveur de Philippe le Long, & sa confirmation par l'élevation de Charles le Bel sur le Trône, n'auroient pu porter aucun préjudice à Edouard. Il s'agissoit uniquement, ou de borner la Loi Salique aux personnes des Femmes, ou de l'étendre à toute leur posterité; & c'étoit ce qui n'avoit jamais été décidé auparavant.

Le but que je me suis proposé dans ce que j'ai dit, tant sur la Loi

Dissertation sur la Loi Salique.

Salique, que sur le Differend entre les deux Rois, a été, 1. de rectifier les idées de la plupart des gens sur cette matiere, 2. de faire connoitre précisément en quoi consistoit le Differend entre les deux Concurrens; 3. que cette question avoit ses difficultez, & qu'il n'étoit pas aisé de la décider par les Loix; 4. enfin, que les deux Rois avoient chacun de son côté, des raisons assez plausibles, & que par conséquent, c'étoit un légitime sujet de Procès. C'est ce que je n'aurois pu faire dans le Corps de l'Histoire, sans en interrompre trop le fil. Comme la Guerre que cette querelle produisit dura très longtems, & qu'elle fut renouvellée par plusieurs des Successeurs d'Edouard III., j'ai cru qu'on ne seroit pas fâché d'en bien connoître l'origine & le fondement. On peut dire même que cette querelle n'est pas encore bien terminée, puisque depuis le tems d'Edouard III., les Rois d'Angleterre ont toujours porté, & portent encore le Titre de Rois de France.





RICHARD II.

Surnommé DE BOURDEAUX,

Douzieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



EDOUARD III. ayant fini sa glorieuse vie, c'étoit naturellement Richard son Petit-Fils qui devoit monter sur le Trône, comme représentant le feu Prince de Galles son Pere. Mais, quoiqu'Edouard lui-même l'eût ainsi ordonné, bien des gens craignoient que l'exécution de sa derniere volonté ne rencontrât de grands obstacles. Richard avoit trois Oncles qui pouvoient lui disputer la Couronne, & appuyer cette prétention par des raisons spécieuses capables de faire illusion, s'ils vouloient les faire valoir. Ce jeune Prince ne pouvoit s'asseoir sur le Trône, qu'en vertu d'un droit de *Représentation*, qui n'étoit appuyé d'aucun préjugé, du moins par rapport à la Couronne, depuis la Conquête des Normans. Quelque légitime que pût être ce droit à l'égard des Particuliers, par la disposition générale des Loix, il ne s'ensuivoit pas nécessairement qu'il fût incontestable par rapport à la Couronne. En France, par exemple, la succession du Royaume ne se règloit pas par les Loix des Terres particulieres. En Espagne, les Rois qui depuis un siecle avoient possedé la Couronne de Castille, étoient descendus d'un Prince qui l'avoit obtenue au préjudice de

RICHARD II. 1377.

On craint que les Oncles de Richard ne lui disputent la Couronne.

Fondemens de cette crainte.

RICHARD II. 1377.

ses Neveux Fils de son Frere ainé. C'étoit même un Bâtard qui la possedoit actuellement, quoiqu'entre les Particuliers, les Bâtards n'eussent aucun droit sur la succession de leurs Peres. Dans l'Artois, la Tante avoit été préferée au Neveu qui représentoit son Pere, par un Jugement des Pairs de France. Une décision toute contraire de la même Cour, par rapport à la Bretagne, avoit causé dans ce Duché une Guerre, qui s'étoit enfin terminée à l'avantage de l'Oncle contre la Niece, & dans laquelle Edouard avoit lui-meme soutenu le droit du premier. C'en étoit assez pour fournir au Duc de Lencastre, qui étoit l'ainé des trois Freres, un prétexte assez plausible, s'il avoit eu dessein de s'emparer du Trône, comme le feu Prince de Galles son Frere, le Roi son Pere même, & toute l'Angleterre l'en avoient déja soupçonné. Ajoutons encore, que l'âge de Richard, qui n'étoit que dans sa onziéme année, & l'expiration de la Treve avec la France, sembloient fournir au Duc de nouvelles raisons, pour demander une Couronne qu'il étoit mieux en état de défendre qu'un jeune enfant de onze ans. Mais d'un autre côté, quand même le Duc de Lencastre auroit eu cette pensée, il auroit pu en être détourné par la consideration de la disposition où se trouvoient les Anglois en faveur du jeune Richard, que la mémoire de son illustre Pere leur rendoit extrêmement cher, & à qui le Roi son Ayeul avoit destiné la Couronne. Soit que cette consideration empêchât ses Oncles de profiter des avantages que sa jeunesse leur donnoit, ou que ce fût par un motif de moderation & & d'équité, bien loin de penser à le supplanter, ils furent les premiers à lui rendre leurs hommages. Le Duc de Lencastre, à qui on donnoit en Angleterre le Titre de Roi de Castille, bornoit son ambition à gouverner l'Etat pendant la minorité de Richard; & les Princes ses Freres n'étoient pas moins disposez que lui à exécuter la derniere volonté du Roi leur Pere. Ainsi, toutes les craintes s'étant évanouies, Richard fut couronné sans aucune opposition, le 16. de Juillet, vingt & quatre jours après la mort d'Edouard.

Les Oncles de Richard sont les premiers à le reconnoitre.

Richard II. est couronné.

C'est dans la cérémonie de ce Couronnement, que l'Histoire fait mention, pour la premiere fois, d'un Champion qui alla se présenter armé de toutes pieces, dans la salle de Westminster où le Roi mangeoit, & qui ayant jetté son ganteletà terre, défia tous ceux qui voudroient disputer au Roi ses justes droits sur la Couronne. On ignore l'origine de cette coutume, qui s'est conservée jusqu'à présent; mais il est certain qu'elle est plus ancienne que le Couronnement de Richard II., puisque le Chevalier *Jean Dimmock*, qui fit alors l'office de Champion, y fut admis en vertu d'un droit attaché à une Terre qu'il possedoit dans le Comté de Lincoln (1).

Champion du Roi.

(1) *Jean Dimock* fit l'office de Champion, en vertu du Manoir de *Scrivelby*, qu'il avoit du chef de sa Femme, Fille du Chevalier *Jean Marmion*. TIND.

Immédiatement après cette solemnité, le jeune Roi créa *Thomas de Woodstock* son Oncle, Comte de Buckingham, & *Guischard d'Angoulême*, qui avoit été son Gouverneur, Comte de Huntington. Dans le même tems, il confera le Titre de Comte de Nottingham à *Thomas Mowbray*, & celui de Comte de Northumberland à *Henri Percie*, qui avoit aussi la Charge de Comte-Maréchal (1).

RICHARD II. 1377. Divers titres conferez.

La Treve qu'Edouard avoit faite avec la France étoit expirée depuis le 1 d'Avril, sans que du côté des Anglois, on eût fait le moindre préparatif pour recommencer la Guerre. Soit que la maladie du feu Roi eût causé cette négligence, ou qu'on se fût flatté mal à propos, que la France, contente des grands avantages qu'elle avoit remportez, demeureroit en repos, on étoit en Angleterre dans une securité surprenante à cet égard. Il n'en étoit pas de même en France, où Charles V. se préparoit avec soin, à profiter de l'indolence des Anglois. Dès que ce Monarque avoit été informé qu'Edouard n'étoit plus en état d'agir, il avoit donné ses ordres pour lever des Troupes de tous côtez. Ainsi, en apprenant la nouvelle de sa mort, il se trouva prêt à mettre cinq Armées en campagne. Il envoya la premiere en Guienne, pour achever de chasser les Anglois de cette Province; la seconde, en Auvergne; la troisieme, en Bretagne; la quatrieme, en Artois; & il garda la cinquieme auprès de lui, afin de pouvoir envoyer du secours aux autres en cas de besoin. Outre ces Armées, il avoit encore équipé une Flotte considerable, qui eut ordre d'aller insulter les côtes d'Angleterre. Comme les Anglois n'étoient nullement préparez, les François mirent du monde à terre en divers endroits, brulerent *Hastings*, *Portsmouth*, *Darmouth*, *Plimouth*, & battirent quelques Troupes que le Prieur de *Lewes* avoit assemblées pour tâcher d'arrêter leurs ravages. Ils furent repoussez à *Winchelsey*: mais ils descendirent dans l'Isle de Wight, dont ils rançonnerent les habitans; & après avoir inutilement tenté de se rendre maitres du Château de *Carelsbrook* (2), ils se retirerent chargez de butin.

Négligence des Anglois par rapport à la Guerre.

Charles V. met cinq armées sur pied.

Les François ravagent les côtes d'Angleterre.

Tout cela se passoit pendant que les Anglois étoient occupez à placer Richard sur le Trône, comme à l'affaire la plus pressée. Cependant, il n'y avoit ni Flotte ni Troupes préparées pour repousser les ennemis. Comme le Roi n'étoit pas en âge de gouverner lui-même son Etat, le Duc de Lencastre & le Comte de Cambridge, ses Oncles, se chargerent de l'administration des affaires, en attendant la tenue du Parlement, qui ne devoit s'assembler qu'au mois d'Octobre. Mais ils n'osoient se servir, qu'avec de grandes précautions, de l'autorité

Les Oncles du Roi prennent soin du Gouvernement.

(1) *Henri Percie* fit l'office de *Comte-Maréchal* au Couronnement, en vertu des Lettres-patentes du Roi, sauf le droit d'un chacun; à cause que cette fonction étoit reclamée par *Marguerite*, Héritiere de *Thomas Brotherton*, en son vivant Comte de *Norfolk* & *Maréchal d'Angleterre*. TIND.

(2) Ce Château fut courageusement défendu par le Chevalier *Hugues Tyrrel*. TIND.

RICHARD II. 1377.

qu'ils s'étoient eux-mêmes attribuée, de peur de faire naitre contre eux des préjugez qui leur portassent du préjudice dans le prochain Parlement. Le Duc de Lencastre n'étoit pas aimé: on l'accusoit d'avoir abusé de son pouvoir sur la fin du dernier Regne, & d'avoir traité les Sujets avec un peu trop de hauteur. Il s'étoit sur-tout attiré l'inimitié de la Ville de Londres, en lui faisant porter la peine de l'émeute arrivée à l'occasion de Wiclef, Quoique, depuis la mort du Roi son Pere, il se fût reconcilié avec cette Ville, on ne regardoit cette démarche que comme un effet de sa Politique, & l'on craignoit qu'il ne reprît sa premiere fierté, si on lui confioit le soin du Gouvernement. Comme il n'ignoroit pas ce que l'on pensoit de lui, il gardoit beaucoup de ménagemens, dans la crainte où il étoit de se voir exclus de la Régence à laquelle il aspiroit. Mais toutes ses précautions ne furent pas capables d'empêcher les murmures du Peuple, déja prévenu contre lui. On se plaignoit ouvertement du peu de soin que les deux Princes prenoient de garder les côtes, sans considerer qu'ils n'avoient ni Flotte, ni Troupes, ni argent, ni même aucune autorité légitime pour lever des secours extraordinaires. Un autre accident leur nuisit encore beaucoup dans l'esprit du Peuple. Les Ecossois s'étant emparez par surprise du Château de *Roxborowgh*, on attribua cette perte à la négligence de ceux qui gouvernoient le Royaume.

Le Peuple se plaint de leur négligence.

Les Ecossois s'emparent de Roxborowgh.

Le premier soin du Parlement qui s'assembla au mois d'Octobre, fut de règler tout ce qui regardoit l'administration du Gouvernement pendant cette Minorité. Pour cet effet, il nomma plusieurs Gouverneurs au Roi, pour prendre soin de son éducation, & ordonna que les trois Oncles du Roi seroient Régens du Royaume: mais il leur associa quelques Evêques, & quelques Seigneurs Laïques. Cette précaution étoit fondée sur le danger qu'il peut y avoir, à confier la personne & les affaires d'un Roi mineur à la seule direction des plus proches Parens, qui, dans leur administration peuvent avoir des vues trop interessées. Ce fut un grand sujet de mortification pour les trois Princes, & particulierement pour le Duc de Lencastre, qui s'étoit flatté de l'esperance d'être seul Régent.

Le Parlement établit des Régens.

Cette affaire étant finie, le Parlement accorda au Roi un subside pour soutenir la Guerre. Mais il y ajouta cette condition, qui fit comprendre combien il vouloit se tenir sur ses gardes pendant cette Minorité, que l'argent seroit mis entre les mains de *Philpot* & de *Walworth*, deux célebres Aldermans de Londres, qui furent chargez de prendre soin qu'il ne fût employé qu'à repousser les François & les Castillans, liguez contre l'Angleterre. De plus, il déclara, que le subside qu'il accordoit au Roi ne seroit point tiré à consequence, & qu'à l'avenir, on prendroit sur ses revenus ordinaires ce qui seroit nécessaire pour entretenir sa Maison, & pour fournir aux frais de la Guerre. Après cela, il

Il accorde de l'argent au Roi, à de dures conditions.

Il bannit *Alix Pierce*.

il reçut une accusation intentée contre *Alix Pierce* Favorite du dernier Roi, qui ayant été convaincue de diverses malversations, reçut une sentence qui confisquoit tous ses biens au profit du Roi, & la condamnoit au bannissement. Mais cette femme, qui étoit habile & intriguante, trouva bien-tôt le moyen d'obtenir du Roi son rappel, & la restitution de ses biens. Avant que le Parlement se séparât, Richard confirma les deux Chartres du Roi Jean & donna son consentement à divers Actes qui furent faits touchant les differens que l'Angleterre avoit avec la Cour de Rome.

RICHARD II. 1377.

1378. Violence commise par le Duc de Lencastre.

Ce n'étoit pas sans raison, qu'on avoit ôté au Duc de Lencastre les moyens de gouverner seul à sa fantaisie. Ce Prince étoit d'une humeur fiere & hautaine, qui ne lui permettoit pas de ménager beaucoup ses inferieurs, particulierement dans les affaires où son interêt se trouvoit mêlé. Immédiatement après la séparation du Parlement, ce Prince donna une preuve de la violence de son naturel, par une action qui fit juger de ce qu'il auroit pu faire s'il eût eu toute l'autorité entre les mains. Comme il avoit des prétentions sur le Royaume de Castille, il crut qu'il pourroit tirer quelque avantage, de mettre dans ses interêts le jeune Comte de *Denia*, Seigneur Castillan qui étoit à Londres. Le Pere de ce jeune Comte ayant été pris à la Bataille de *Najara*, par deux Chevaliers Anglois, avoit été transporté en Angleterre, où il étoit demeuré plusieurs années, sous la garde de ceux qui l'avoient fait prisonnier. Enfin, en laissant son Fils en ôtage, il avoit obtenu la permission de retourner dans son païs, où il étoit mort avant que d'avoir payé sa rançon. Le Duc de Lencastre esperant de se faire des amis en Castille par le moyen du jeune Comte prisonnier, fit ensorte que le Roi ordonna aux deux Chevaliers de le relâcher. Mais comme on ne leur parloit point du payement de la rançon, ils firent cacher leur prisonnier, après avoir tiré parole de lui qu'il ne se découvriroit point lui-même. Cette désobeïssance ayant irrité le Duc de Lencastre, il fit envoyer les deux Chevaliers à la Tour, d'où pourtant ils trouverent le moyen de s'évader, & ils allerent se refugier dans l'Eglise de Westminster. Cet Azyle ne fut pas capable de les sauver. Le Duc de Lencastre ayant envoyé des Soldats dans l'Eglise pour les enlever, l'un des fugitifs fut repris (1), & l'autre (2) ayant voulu se défendre, fut tué avec un Moine qui prenoit trop chaudement son parti. L'Archevêque de Cantorberi excommunia tous ceux qui avoient eu part à l'infraction des privileges de l'Eglise: mais l'autorité du Duc empêcha que cette affaire ne fut poussée plus loin. Quelque tems après, le Roi s'étant chargé de payer la rançon du Comte Espagnol, ce fut avec beaucoup d'ad-

(1) C'étoit *Jean Shakel*. Tind.

(2) C'étoit *Robert Hauley*. Il fut enterré sous une pierre couverte d'une plaque de cuivre, à l'Abbaye de *Westminster*. *Speed* les appelle vaillans Ecuyers, & dit qu'ils appartenoient au Chevalier *Jean Chandos*. pag. 593. Tind.

RICHARD II. 1378.

miration, qu'on découvrit que ce jeune Seigneur, pour n'être pas obligé de manquer à sa parole, s'étoit toujours tenu en habit de valet, auprès de celui à qui il avoit donné sa foi.

Le Duc se fait remettre l'argent accordé au Roi par le Parlement.

Cependant le Duc de Lencastre, qui ne voyoit qu'avec chagrin l'argent accordé au Roi par le Parlement, entre les mains de deux Bourgeois de Londres, ne se hâtoit pas de faire préparer les Vaisseaux nécessaires pour la défense des côtes. Cette négligence affectée donna lieu à beaucoup de plaintes. Mais il s'excusa sur ce qu'il ne pouvoit former aucun projet, de peur qu'il ne se trouvât pas au gout de ceux qui avoient la disposition des Finances. Enfin, il importuna tellement les autres Régens sur ce sujet, qu'il fut ordonné aux deux Aldermans, de remettre entre ses mains les sommes dont ils étoient chargez. Il promit de son côté de faire en sorte que les côtes fussent mieux gardées, & les Vaisseaux Marchands protegez. Il tarda pourtant encore assez longtems à mettre une Flotte en mer, parce qu'il attendoit de Bayonne quelques Vaisseaux, qui devoient se joindre à ceux qu'il faisoit préparer.

Le Roi de Navarre livre Cherbourg aux Anglois.

En attendant que cet armement fut prêt, les Comtes d'Arundel & de Salisburi eurent ordre d'aller en Normandie, pour y prendre possession de *Cherbourg*, que le Roi de Navarre avoit promis de livrer aux Anglois. Ils avoient à peine quitté les côtes d'Angleterre, qu'ils rencontrerent quelques Vaisseaux de Guerre Espagnols, qui les attaquerent rudement & leur causerent même quelque dommage. Malgré cet obstacle, ils ne laisserent pas d'introduire une Garnison dans Cherbourg, qui ouvroit aux Anglois une entrée dans la Normandie, comme ils en avoient une dans la Picardie, par le moyen de Calais.

Un Pirate Ecossois cause beaucoup de dommage aux Marchands Anglois.

Pendant qu'on achevoit de préparer la Flotte destinée à la garde des côtes, un Pirate Ecossois, nommé *Mercier*, voyant que les Anglois négligeoient de se précautionner sur la Mer du Nord, entra dans le Port de *Scarborowgh*, & en enleva les Vaisseaux Marchands qui s'y trouverent. Ce succès lui ayant fait concevoir de plus grandes esperances, il courut longtems cette Mer, & fit des prises considerables. Le dommage que les Marchands souffrirent en cette occasion, fit redoubler les plaintes contre le Duc de Lencastre qui s'acquittoit si mal de ses promesses. *Philpot*, de qui j'ai déja parlé, indigné de voir les Marchands Anglois exposez aux courses de ce Pirate, entreprit de faire à ses dépens, ce que le Duc négligoit de faire avec l'argent du Public. Il arma des Vaisseaux sur lesquels il fit embarquer mille Soldats, & ayant cherché & trouvé le Pirate Ecossois, il le batit, le fit prisonnier, & s'en retourna triomphant à Londres. Cette action, qui lui attira les applaudissemens du Peuple, offensa les Régens, qui crurent qu'il étoit d'une dangereuse conséquence de souffrir qu'un Particulier eût entrepris une pareille chose, sans la permission du Gouvernement. Mais il justifia son action par de si bonnes raisons, & avec tant de modestie, qu'il fut renvoyé absous.

Un Alderman de Londres le bat & le fait prisonnier.

Le Schisme, qui venoit de se former dans l'Eglise, par la double élection d'Urbain VI. & de Clement VII, occupa quelque tems le Parlement qui s'étoit assemblé au mois d'Octobre de l'année 1378. La France avoit pris le parti de Clement, & peut-être fut-ce la principale raison qui obligea l'Angleterre à se déclarer pour Urbain. Cependant, de la maniere que le fait est établi par les partisans même de Clement, on ne peut s'empêcher de reconnoitre, qu'il y avoit beaucoup d'irrégularité dans son élection. Voici quelle fut l'origine de ce Schisme. RICHARD II. 1378. Schisme dans l'Eglise.

Gregoire XI. ayant quitté Avignon, sur certaines prétendues Revelations, pour aller établir sa résidence à Rome, étoit mort le 7. de Mars 1378. De vingt & trois Cardinaux qu'il y avoit alors, six étoient demeurez à Avignon, un étoit allé en Légation, & les seize autres, dont douze étoient François & quatre Italiens, se trouvoient à Rome lorsque Gregoire mourut. Ceux-ci étant entrez dans le Conclave pour proceder à l'élection d'un Pontife, se trouverent fort embarrassez. Leur intention étoit d'élire un Pape François: mais comme ils prévoyoient que le Peuple de Rome s'y opposeroit, ils prirent la résolution de lui donner une satisfaction apparente, en feignant d'élire un Italien. Mais auparavant, ils convinrent entre eux, qu'aussi-tôt qu'ils seroient en pleine liberté, ils en éliroient un autre qui seroit le véritable Pape; projet qui ne pouvoit gueres manquer de produire un Schisme. Suivant cette convention, dont on n'a pu avoir aucune certitude que par leur propre témoignage, ils élurent l'Archevêque de Bary Napolitain, qui prit le nom d'*Urbain VI.* Cette élection fut communiquée à tous les Princes Chretiens, comme canonique, par les Cardinaux mêmes qui en étoient les Auteurs; & pendant quelque tems, ils reconnurent eux-mêmes Urbain pour le Chef de l'Eglise. Cependant, soit en conséquence de leur convention, ou, comme quelques-uns l'ont assuré, sur ce qu'Urbain les traitoit avec trop de hauteur, ces mêmes Cardinaux étant sortis de Rome, sous prétexte d'éviter les grandes chaleurs, s'assemblerent à *Anagnia*, où ils élurent un des Cardinaux d'Avignon, qui prit le nom de *Clement VII.* Ces deux élections faites par les mêmes personnes, occuperent longtems les plus célebres Théologiens de l'Europe, & causerent un Schisme qui dura plus de trente ans. Il ne doit pas paroitre étrange, qu'on trouvât tant de difficulté à décider lequel de ces deux Papes étoit le Chef de l'Eglise: il auroit été bien plus facile de trouver de bonnes raisons pour les rejetter l'un & l'autre. Quoi qu'il en soit, ce Schisme partagea toute la Chretienté, chaque Etat s'étant déclaré pour l'un ou pour l'autre de ces deux Papes, moins par la force du droit des Parties, que par des raisons de Politique. La France, qui avoit interêt que le Pape résidât à Avignon, embrassa le parti de Clement; & par une raison contraire, l'Angleterre crut qu'il étoit plus avantageux d'adherer au Pape de Rome. Origine de ce Schisme.

RICHARD II. 1378.

Le Duc de Lencastre entreprend de rétablir le Duc de Bretagne.

Pendant que les deux Pontifes se frappoient mutuellement de leurs foudres spirituels, le Duc de Lencastre achevoit d'équiper la Flotte qu'il préparoit depuis si longtems. Son dessein n'étoit pas seulement de garder les côtes, comme il s'y étoit engagé: il avoit en vue une Expédition plus importante. C'étoit de rétablir le Duc de Bretagne, que le Roi de France avoit chassé de ce Duché, par la connivence des Seigneurs Bretons qu'il avoit su mettre dans ses interêts. Ce malheureux Prince, qui s'étoit vu abandonné de la plus grande partie de ses Sujets, étoit allé en Angleterre sur la fin du Regne d'Edouard, pour y demander du secours: mais la mort de son Beau-Frere lui ayant fait perdre cette ressource, il s'étoit retiré chez le Comte de Flandre son Parent & son Allié, pour y chercher un azyle. Pendant le séjour qu'il fit en ce païs-là, un Envoyé de France, qui alloit en Ecosse, ayant été arrêté en passant, par ordre du Comte, Charles prétendit que c'étoit par l'instigation du Duc de Bretagne, & voulut obliger le Comte de Flandre à le chasser de sa Cour. Le Comte ne croyant pas que sa qualité de Vassal dût l'obliger à cette complaisance, fournit au Roi par son refus le prétexte qu'il cherchoit apparemment, de se venger du Duc par une autre voye. Il envoya dans la Bretagne une Armée, pour achever de dépouiller ce malheureux Prince, qui n'étoit pas en état de lui resister. L'Angleterre avoit trop d'interêt à le soutenir, pour ne pas faire quelque effort en sa faveur. Le Duc de Lencastre voyant la Flotte qu'il venoit d'équiper, en état d'être mise en Mer, s'y embarqua lui-même, & fit voile vers la Bretagne, où il assiegea St. Malo. Mais il trouva tant d'obstacles à ce siege de la part de *Du Guesclin*, qui commandoit l'Armée de France en ces quartiers-là, qu'il fut contraint de se désister de son entreprise.

Mais il ne peut en venir à bout.

Le Duc de Bretagne offre de livrer Brest aux Anglois.

Ce mauvais succès auroit peut-être rebuté les Anglois, si le Duc de Bretagne ne se fût rendu en Angleterre, & n'eût offert de livrer au Roi la Ville de *Brest*, pendant tout le tems de la Guerre, si l'on vouloit lui donner un secours proportionné à ses besoins. Une offre si avantageuse fit concevoir de nouvelles esperances au Conseil du Roi, puisque par là on se voyoit en état de faire de ce côté-là une puissante diversion, qui ne pouvoit qu'être très embarrassante pour la France. En effet, si l'Angleterre eût su profiter de ses avantages, elle auroit pu attaquer la France par quatre endroits differens, savoir, en Guienne, en Picardie, en Normandie & en Bretagne, par le moyen de Bourdeaux, de Calais, de Cherbourg, & de Brest, qui ouvroient aux Anglois autant d'entrées dans ce Royaume. Le Conseil de Richard ayant résolu de se servir d'une conjoncture si favorable, accepta l'offre du Duc de Bretagne, & fit avec lui un Traité, sur le pied qu'il avoit lui-même proposé. Le Parlement, qui fut consulté sur cette affaire, étant entré dans les vues du Conseil, accorda un Subside très considerable pour exécuter ce dessein, qui, selon les apparences, devoit

La Cour prend la résolution de le secourir.

RICHARD II 1378.

procurer de grands avantages à l'Etat. Outre le parti que le Duc de Bretagne avoit encore dans son Païs, plusieurs de ceux qui s'étoient déclarez contre lui, commençoient à souhaiter son rétablissement, ne pouvant endurer qu'avec une extrême peine, la hauteur avec laquelle les François les traitoient. Mais comme les Places fortes étoient entre les mains des amis de la France, les Sujets fideles ne pouvoient rien entreprendre, avant que d'être appuyez des Anglois, qui préparoient le secours promis au Duc, avec toute la diligence possible.

Les Ecossois s'emparent de Barwick.

Cependant le Roi de France, qui voyoit former cet orage, prenoit des mesures pour le détourner, en procurant du côté de l'Ecosse une diversion qui empêchât les Anglois de porter leurs armes hors de leur Isle. Le Roi d'Ecosse, gagné par les présens & les promesses de ce Prince, rompit tout à coup la Treve, & s'empara par surprise du Château de BARWICK, la Ville ayant été démantelée dans les Guerres précedentes. Le Comte de Northumberland, qui étoit Gouverneur des Provinces du Nord, surpris de la perte de cette Place qu'on attribuoit à sa négligence, assembla un Corps de Troupes avec tant de promptitude, qu'il se trouva dans BARWICK avant que les Ecossois fussent avertis de son dessein. Incontinent après, il fit investir le Château, & s'étant saisi d'un pont qui étoit le seul endroit par où l'on pouvoit introduire du secours dans la Place, il poussa ce siege avec tant de vigueur, qu'en neuf jours, il s'en rendit maitre par assaut. Le Chevalier Douglas, qui s'étoit avancé pour faire lever le siege, se voyant déchu de son esperance, se retira dans son Païs avec quelque précipitation, pour ne pas s'engager à donner Bataille. Il fut poursuivi par le Comte de Northumberland, qui, pour retarder la retraite des ennemis, détacha un Corps de six-mille hommes sous la conduite de *Musgrave*, qui eut ordre de les amuser autant qu'il seroit possible, sans s'engager trop avant. Mais pendant qu'il s'avançoit lui-même avec le reste de son Armée, il apprit que son Détachement étoit tombé dans une embuscade où il avoit été entierement défait. *Henri Perci* son Fils se distingua beaucoup, tant dans le siege de BARWICK, que dans cette derniere occasion, & donna des preuves signalées de ce grand courage qui lui fit donner le surnom de *Chaud-éperon*. La Peste, qui commençoit à ravager les Provinces du Nord, obligea les deux Nations à mieux entretenir la Treve, sans qu'il fût nécessaire de faire un nouveau Traité.

Le Comte de Northumberland le reprend.

Un détachement de l'armée Angloise est battu.

1379. Imposition sur la Noblesse & sur le Clergé.

Cependant, les préparatifs pour le secours du Duc de Bretagne, se continuoient avec ardeur. Mais comme la dépense s'en trouva plus grande qu'on ne l'avoit cru, le Parlement accorda au Roi un nouveau Subside, dont la Noblesse & le Clergé porterent tout le fardeau. Les Archevêques, les Evêques, les Ducs, les Comtes & les Abbez, furent taxez à dix marcs chacun, outre quarante sous que les Abbez étoient obligez de payer pour chacun de leurs Moines. Le reste du Clergé &

RICHARD II. 1379.

de la Noblesse, & tous ceux qui possedoient des Charges, ayant contribué à proportion de leurs revenus, ce Subside produisit des sommes très considerables.

Le Roi de France confisque la Bretagne.

Le Roi de France étoit dans une terrible colere contre le Duc de Bretagne, de ce qu'il avoit entrepris de rappeller les Anglois dans son Païs. Du moins, ce fut le prétexte qu'il prit pour le faire citer devant la Cour des Pairs, où ce Prince n'eut garde de comparoitre. Mais la Veuve de Charles de Blois envoya des Agens au Roi, pour lui représenter qu'il n'avoit aucun droit de confisquer la Bretagne, qui n'étoit pas originairement un Fief de la Couronne de France. Elle soutenoit, que si quelques-uns des Ducs précedens avoient jugé à propos de soumettre leurs personnes à quelques services envers les Rois de France, ils n'avoient pas eu le pouvoir d'assujettir le Duché sans le consentement de leurs Sujets. Mais on n'eut aucun égard à ses remontrances, & la Cour donna un Arrêt qui confisquoit la Bretagne au profit du Roi. Cette démarche ayant fait connoitre aux Bretons, que Charles en vouloit moins au Duc qu'au Duché, ils craignirent de tomber sous la domination de la France, & que leur Païs ne devînt une Province de ce Royaume. Cette crainte produisit une association que les principaux firent entre eux, & qui aboutit enfin au rappel de leur légitime Souverain. Le Duc ayant reçu cette agreable invitation, se hâta de se rendre dans ses Etats, en attendant le secours qu'on lui préparoit en Angleterre. Il fut reçu de ses Sujets avec de grandes marques de joye. Cependant, comme les principales Places étoient entre les mains de ses ennemis, il pria instamment la Cour d'Angleterre de lui envoyer quelques Troupes pour le maintenir, jusqu'à ce qu'on pût lui donner un plus grand secours. Sur ces instances, le Conseil fit partir quelques Vaîsseaux chargez de Troupes. Mais la plupart furent submergez par une violente tempête.

Les Bretons rappellent leur Duc.

1380. Continuation de la Guerre entre la France & l'Angleterre.

Pendant ce tems-là, les François & les Anglois continuoient la Guerre en divers endroits, mais sans en venir à aucune action décisive. Le Gouverneur de Cherbourg remporta quelque avantage sur les François, qui eurent bien-tôt leur revanche, par la prise de plusieurs Vaisseaux Marchands.

Parlement.

Le Parlement qui s'assembla au mois d'Octobre 1380. accorda au Roi un nouveau secours, pour continuer la Guerre contre la France & contre l'Ecosse, aussi bien que pour secourir le Duc de Bretagne. Ce Parlement est mémorable, par un Statut qu'il fit pour délivrer le Royaume des sangsues qui le dévoroient depuis très longtems. Je veux parler des Ecclésiastiques étrangers, qui, par ce Statut, furent rendus incapables de posseder aucun Bénéfice en Angleterre. Mais comme il y avoit apparence que cela ne seroit pas capable d'arrêter la Cour de Rome, qui ne se croyoit pas obligée de déferer aux Statuts du Parlement, on en fit un autre qui avoit pour but de rendre les fa-

Statut contre les Bénéficiers étrangers.

veurs du Pape, à cet égard, inutiles aux Etrangers. Par ce second, il étoit défendu, sous de grosses peines, à tous les Sujets du Roi, de tenir à ferme des Bénéfices conferez à des Etrangers par la Cour de Rome. C'étoit proprement, aller au même but, par un autre chemin. En effet, le Pape donnant pour l'ordinaire les Bénéfices d'Angleterre à ses Domestiques, à des Evêques, à des Cardinaux Italiens, ces gens-là ne pouvoient ni résider dans leurs Bénéfices, ni trouver des Fermiers dans le Royaume. En même tems, le Parlement pria le Roi de chasser tous les Moines étrangers, de peur qu'ils ne donnassent aux Anglois des impressions contraires au bien de l'Etat.

Les Moines étrangers sont chassez.

Après que cette Assemblée eut pourvu aux affaires Ecclésiastiques, elle cassa tous les Gouverneurs qu'on avoit donnez au Roi, tant pour éviter la trop grande dépense, que parce que leur nombre étoit préjudiciable à l'éducation de ce Prince. A la place de ces Seigneurs, on fit choix de *Thomas de Beau-champ*, Comte de Warwick, qui fut seul chargé de l'éducation du Roi.

Le Comte de Warwick est fait seul Gouverneur du Roi.

Depuis que Richard étoit parvenu à la Couronne, ses revenus avoient été si mal administrez, que la Chambre des Communes souhaita de savoir à qui la faute en devoit être imputée. Dans cette vue, elle nomma quatorze Commissaires, qui furent chargez d'examiner à quoi ces revenus avoient été employez, & d'en rendre compte au prochain Parlement, qui ne devoit s'assembler que dans un an.

Commissaires nommez pour examiner l'emploi des revenus de la Couronne.

Peu de tems après, le secours destiné pour le Duc de Bretagne se trouvant en état de partir, le commandement en fut donné au Duc de Buckingham, Oncle du Roi. Ce Prince alla débarquer à Calais, dans le dessein de se rendre en Bretagne par terre. Peut-être auroit-il eu de la peine à exécuter cette entreprise, avec une Armée qui n'étoit que de huit-mille hommes, si le Duc de Bourgogne, qui le côtoyoit toujours avec des forces bien plus nombreuses, n'eût eu des ordres exprès du Roi de France son Frere, de ne pas attaquer les Anglois. Ce Monarque avoit une voye bien plus certaine, de se délivrer de ses ennemis. C'étoit de s'accommoder avec le Duc de Bretagne, qui souhaitoit de pouvoir jouïr plus tranquillement de son Duché; à quoi il ne voyoit aucune apparence, tant qu'il auroit la France pour ennemie. Par cette raison, le Duc de Buckingham trouvant peu d'opposition, fit de grands ravages sur sa route. Pendant qu'il étoit en marche, le Roi de France mourut, laissant pour Successeur Charles VI. son Fils ainé, qui n'étoit âgé que de douze ans. Cette mort auroit pû être très avantageuse aux Anglois, si le Duc de Bretagne étoit demeuré constamment attaché à leurs interêts. Mais ce Prince, jugeant qu'il devoit profiter de l'embarras où la Cour de France se trouvoit au commencement de cette Minorité, se hâta de faire son Traité avec le nouveau Roi, qui lui accorda tout ce qu'il pouvoit souhaiter.

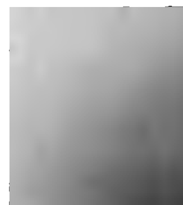
Le Duc de Buckingham va au secours du Duc de Bretagne.

Mort de Charles V.

Charles VI. succede.

Le Duc de Bretagne fait la Paix avec la France.

Les affaires ayant changé de face par cet accommodement, les An-



RICHARD II. 1385.

glois furent reçus assez froidement en Bretagne. Le Duc ne se déclara pas d'abord ouvertement, parce que les Anglois étoient en possession de Brest. Cependant, il étoit aisé de comprendre qu'il n'avoit pas dessein de se servir d'eux, puisqu'on leur refusoit par-tout l'entrée des Villes. Enfin, le Duc s'ouvrit entierement au Duc de Buckingham, & s'étant excusé le mieux qu'il lui fut possible, il lui fournit des Vaisseaux pour retourner en Angleterre.

Il renvoye les Anglois.

Treve avec l'Ecosse.

La contagion qui désoloit à la fois l'Angleterre & l'Ecosse, produisit un renouvellement de la Treve entre les deux Royaumes, jusqu'à Pâque de l'année suivante.

Parlement.

Quoiqu'on fût convenu que le Parlement ne se rassembleroit que dans un an, de nouvelles affaires qui survinrent, obligerent le Roi à le rassembler au mois de Novembre. C'étoit pour lui demander un nouveau secours d'argent, qui lui fut effectivement accordé, afin de le mettre en état d'exécuter les résolutions qui y furent prises, & dont je parlerai tout à l'heure. Mais, au-lieu que la Noblesse & le Clergé avoient fourni le Subside précedent, celui-ci fut levé par voye de *Capitation*, dont personne ne fut exempt, non pas même les Moines ni les Religieuses. Cette imposition étoit de douze sous sur chaque personne au-dessus de quinze ans.

Capitation imposée.

Résolution de secourir le Portugal contre la Castille.

On ne peut assez s'étonner que, pendant que le Royaume se trouvoit actuellement engagé dans cette Guerre contre la France & contre l'Ecosse, le Conseil du Roi pensât à le dégarnir de Troupes, pour en envoyer au Roi de Portugal qui étoit en Guerre avec la Castille. Mais les interêts particuliers prévalurent sur ceux du Public, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans les Conseils des Rois, sur-tout pendant les Minoritez. Voici quel fut le motif de cette résolution, qui paroissoit peu convenable à l'état où le Royaume se trouvoit. Ferdinand, Roi de Portugal, avoit entrepris contre Jean Roi de Castille, Fils de Henri le Bâtard, une Guerre au-dessus de ses forces. Elle lui avoit si mal réussi, qu'au-lieu de faire des conquêtes sur son ennemi, il l'avoit attiré dans ses propres Etats. Ce fut le mauvais succès de cette Guerre qui lui fit rechercher l'Alliance des Anglois, afin d'en obtenir du secours contre les Castillans leurs ennemis communs. Bien qu'il ne fût nullement à propos d'envoyer des Troupes si loin, dans un tems où l'Angleterre avoit assez de peine à défendre ses propres côtes, le Duc de Lencastre eut assez de crédit dans le Conseil, pour y faire résoudre qu'on donneroit du secours à Ferdinand. Cette résolution fut colorée du prétexte d'empêcher l'agrandissement du Roi de Castille, ennemi mortel des Anglois: mais l'interêt particulier du Duc de Lencastre en fut le véritable motif. Ce Prince, qui avoit pris le titre de Roi de Castille, à cause de son Mariage avec Constance Fille ainée de Pierre le Cruel, esperoit qu'en engageant l'Angleterre à envoyer des Troupes en Portugal, il pourroit s'en servir pour avancer ses propres affaires.

Dans

Dans cette vue, après que le Parlement eut approuvé l'Expédition proposée, & fourni l'argent nécessaire pour l'exécuter, il fit donner la conduite de ce secours au Duc de Cambridge son Frere, ayant dessein de le suivre bien-tôt lui-même avec de plus grandes forces. Cependant, comme la Treve avec l'Ecosse alloit expirer, il fit ensorte que le Conseil prît la résolution de proposer au Roi d'Ecosse de la prolonger, sans quoi l'envoi des Troupes en Portugal auroit pu recevoir quelque obstacle. Pour faire réussir cette négociation, il voulut s'en charger lui-même, & sans differer, il se rendit sur la frontiere des deux Royaumes, où des Ambassadeurs d'Ecosse devoient aussi se trouver. Mais pendant qu'il étoit occupé à négocier avec eux, il survint en Angleterre des affaires qui étoient d'une tout autre conséquence que la Treve avec l'Ecosse, ou la Guerre avec la Castille.

RICHARD II. 1380. Le Duc de Cambridge mene une armée en Portugal.

Le Duc de Lencastre négocie une Treve avec l'Ecosse.

La Capitation établie par le Parlement se levoit avec beaucoup de douceur, de telle maniere que les Collecteurs en exemptoient plusieurs personnes. Mais comme il n'y a que trop de gens qui ne cherchent qu'à s'enrichir aux dépens du Public, il s'en trouva qui persuaderent au Roi & à son Conseil, que si cette Taxe étoit levée avec plus d'exactitude, elle porteroit des sommes plus considerables, & ils offrirent même de l'argent pour en avoir la Commission. Il y a beaucoup d'apparence que ce furent des Flamans qui mirent cette Capitation en parti, & qui s'engagerent à donner au Roi une certaine somme pour tout ce qui en pourroit provenir. Les nouveaux Collecteurs que ces Partisans établirent, userent d'une extrême rigueur dans la levée de cette Taxe. Un d'entre eux, qui avoit son département dans la Province de Kent, ayant demandé à un Couvreur de Deptfort, nommé *Walter*, la Capitation pour une de ses Filles, le Pere soutint que sa Fille étoit au-dessous de l'âge marqué dans l'Acte de Parlement. Sur cette contestation, le Collecteur insolent, comme le sont d'ordinaire ces sortes de gens, s'étant mis en devoir de s'assurer de la vérité par quelque action indécente, le Pere lui cassa la tête avec son marteau. Tous les assistans applaudirent à cette action, & promirent au meurtrier, qu'on appelloit communément *Wat-Tyler*, c'est à dire *Gautier le Couvreur*, de le proteger. En même tems, l'esprit de revolte s'empara, non seulement des habitans de Deptford, mais encore de tout le petit Peuple de la Province de Kent, auquel se joignit bien-tôt celui d'Essex. La Capitation n'étoit pas le seul sujet qu'ils avoient de se plaindre. Depuis longtems, il y avoit parmi ce Peuple un ferment qui venant à s'accroitre par cet accident, acheva de le pousser dans la revolte. Il se plaignoit du peu de soin qu'on avoit eu d'empécher les fréquentes descentes des François, qui avoient fait de grands ravages dans ces deux Provinces. A cela se joignoit un mécontentement général contre les Juges, & contre tous les Suppôts de la Justice, qui ruïnoient les familles par leurs extorsions. Les Seigneurs & les Gen-

1381. Revolte de *Wat-Tyler*.

Soulevement dans les Provinces de Kent & d'Essex.

RICHARD II. 1381.

tilshommes n'étoient pas moins haïs des Paisans, à cause du droit de *Villenage* dont ils abusoient extremement. Cette populace étoit encore extraordinairement irritée contre le Duc de Lencastre, qu'elle accusoit d'avoir causé par sa négligence tous les maux que ces deux Provinces avoient soufferts. Toutes ces plaintes étant répandues dans ces quartiers-là, & se trouvant appuyées par des esprits séditieux, ou, comme quelques-uns l'assurent, par des Moines, qui se croyoient grevez par la Capitation dont ils n'étoient pas exempts, produisit un effet surprenant. En peu de tems, Wat-Tyler, que les séditieux avoient élu pour Chef & Protecteur du pauvre Peuple, se vit à la tête de plus de cent-mille hommes, animez du desir de se venger de la Noblesse & des Gens de Justice. Dès qu'il se vit si bien accompagné, il marcha droit à Londres, délivrant dans sa route tous les prisonniers qui étoient détenus dans les prisons publiques. Parmi ceux-ci se trouva un Pretre de *Maidstone*, nommé *Jean Staw* (1), qui par ses Sermons séditieux, porta la fureur du Peuple au plus haut degré. Il leur persuada, que tous les hommes étant Fils d'Adam, il ne devoit y avoir entre eux aucune distinction; & que par conséquent, il falloit faire ensorte que tout le monde fut réduit à une parfaite égalité. Suivant ce principe, ils résolurent de se défaire de toute la Noblesse, & de tous ceux qui étoient distinguez par leurs Emplois. Ainsi, sans balancer, ils firent couper la téte à tous les Seigneurs, Gentilshommes, Juges, Avocats, & Procureurs qui tomberent centre leurs mains. Ensuite, ils s'engagerent par serment, à ne reconnoitre jamais pour Roi aucun homme qui s'appellât *Jean*. C'étoit l'aversion qu'ils avoient conçue contre le Duc de Lencastre, qui portoit ce nom, & qu'ils soupçonnoient d'aspirer à la Couronne, qui leur faisoit prendre cette résolution.

Wat-Tyler se met à la téte de cent mille hommes.

Jean Staw Prêtre anime les Revoltez.

Ils font main basse sur les Nobles & sur le Gens de Justice.

Richard ayant appris que ces séditieux étoient arrivez près de Londres, sur la Bruyere de *Black-heath*, où Wat-Tyler faisoit la revue de son Armée, leur envoya demander ce qu'ils prétendoient. Ils répondirent, qu'ils avoient à communiquer au Roi des affaires très importantes, & qu'ils desiroient qu'il vînt lui-méme leur parler. Cette demande insolente ayant été débattue dans le Conseil, quelques-uns furent d'avis que le Roi devoit avoir cette complaisance pour les Revoltez. Ils appuyoient leur sentiment sur ce que n'étant pas en état d'opposer la force à la force, il n'y avoit point d'autre moyen pour les gagner, que la douceur. Mais *Simon Sudbury* Archevéque de Cantorberi, & *Halles* Grand Prieur de St. Jean, & Grand Trésorier d'Angleterre, s'y opposerent fortement, soutenant qu'il étoit trop dangereux pour le Roi, d'aller se mettre à la discretion de cette canaille.

Le Roi leur fait demander ce qu'ils desirent.

Ils répondent insolemment.

(1) Ce Prêtre, que Mr. *de Rapin* appelle *Jean Staw*, se nommoit *Jean Ball*. Il prêchoit au Peuple sur un Texte pris d'une Chanson proverbiale, dont le sens est: *Quand Adam bechoit, & qu'Eve filoit, qui étoit alors Gentilhomme?* Walsingh. p. 275. TIND.

Suivant cet avis, la demande des Revoltez fut rejettée, avec des menaces qui convenoient peu à la situation où la Cour se trouvoit. A cette nouvelle, les séditieux entrerent dans une telle fureur, que sur le champ, ils se mirent en marche vers Londres, & se saisirent du Fauxbourg de Southwarck, séparé de la Ville par la Tamise. Le pillage de ce Fauxbourg ne les ayant arrêtez que peu de tems, ils se mirent en devoir d'entrer dans la Ville. Le Pont de Londres avoit alors des portes, qui ayant été fermées à leur approche, auroient pu pour quelque tems arrêter leur impétuosité, si la populace, qui prit d'abord leur parti, ne les eût ouvertes malgré les efforts des Magistrats. Rien ne s'opposant plus à leur marche, ils entrerent dans la Ville, où ils firent tous les ravages qu'on pouvoit attendre d'un Corps si nombreux, guidé par la seule fureur. Le Palais du Duc de Lencastre fut réduit en cendres, & les maisons de ceux qu'ils regardoient comme leurs ennemis, furent abandonnées au pillage. Cependant, leurs Chefs prétendant qu'ils n'agissoient point par un motif d'avarice, ne permettoient pas que leurs gens s'appropriassent aucune partie du butin. Ils firent même jetter dans le feu qui consumoit toutes les richesses des maisons saccagées, un homme qui avoit voulu détourner une piece de vaisselle d'argent. Dans ce désordre général, où Londres ressembloit à une Ville prise d'assaut, le Palais de l'Archevêque, le *Temple* avec tous les Procès qui y étoient en dépôt, furent consumez par les flames. Les Maisons des Juges, des Seigneurs, & des principaux Bourgeois, ne furent pas plus épargnées. Ces furieux se faisoient un devoir d'accomplir le serment qu'ils avoient fait, d'exterminer tout ce qui avoit quelque apparence de grandeur ou de distinction. Les Flamans, contre lesquels ils étoient extrêmement irritez, furent plus que tous les autres, exposez à leur fureur. On les arrachoit des Eglises où ils s'étoient refugiez, & pour peu qu'ils manquassent dans la prononciation de certains mots, qui étoit difficile à des Etrangers, ils étoient incontinent massacrez.

RICHARD II. 1381.

Ils marchent à Londres.

Ils entrent dans la Ville.

Ils y exercent leurs barbaries.

Après que les Revoltez eurent ainsi donné ces premieres marques de leur rage, ils s'approcherent de la Tour, qui auroit pu être aisément défendue, si la terreur qui s'étoit répandue parmi la Garnison, ne leur en eût fait ouvrir les portes. Ils y trouverent l'Archevêque de Cantorberi, & le Grand Trésorier, qui avoient cru s'y mettre à couvert & sans aucune forme de procès, ils leur firent couper la tête. Ensuite, ils se partagerent en trois Corps. Wat-Tyler demeura aux environs de la Tour, avec trente-mille hommes. Jean Staw (1), s'avança dans la Ville avec les Revoltez d'Essex, qui étoient au nom-

Ils se saisissent de la Tour.

Ils font couper la tête à l'Archevêque & au Trésorier.

Ils s'avancent dans la Ville.

(1) On croit que les noms de *Wat-Tyler*, & de *Jean Straw*, étoient supposés; & que ces Séditieux se les étoient donnés afin de marquer leur mépris pour la Noblesse. TIND.

Il y a *Straw* dans l'Anglois, ce qui signifie *Paille*. TRAD. DE TIND.

avec lui. Mais, par un bonheur auquel on n'avoit pas lieu de s'attendre, elle produisit un effet contraire. Il est vrai qu'aussi-tôt que les Rebelles virent leur Chef abattu, ils s'encouragerent les uns les autres à venger sa mort. Déja même, ils bandoient leurs arcs, pour tirer sur le Roi & sur sa suite. Mais Richard prévint ce danger, par une action plus hardie & plus judicieuse, qu'on ne pouvoit l'attendre d'un jeune Prince de quinze ans. Au-lieu de prendre la fuite, il se tourna vers les Rebelles, & leur cria d'un ton ferme & résolu : *Quoi ! mes amis, voulez-vous donc tuer votre Roi ? Ne soyez point en peine de la perte de votre Chef, car c'est moi que vous aurez désormais pour Général. Suivez-moi.* En achevant ces paroles, il tourna doucement la bride de son cheval, & se mettant à leur tête, il prit le chemin de la Place de *S. George.* La fermeté de ce jeune Prince fit un tel effet sur les esprits des Rebelles, que s'imaginant qu'effectivement il se déclaroit pour eux, ils changerent leur premiere résolution, & le suivirent sans balancer. Ils ne furent pas plutôt arrivez dans la Place, qu'ils y virent arriver une troupe de mille Bourgeois bien armez, que le Maire avoit préparez à tout évenement, & qui étoient conduits par *Robert Knolles*, Officier d'une grande reputation. Cette vue leur inspira une telle frayeur, que se persuadant mal à propos que toute la Bourgeoisie étoit en armes pour les aller attaquer, les premiers rangs jetterent leurs armes, & demanderent quartier. Cette démarche ayant fait peur aux plus éloignez, qui n'en savoient pas la cause, chacun se hâta de suivre leur exemple. Ainsi en peu de momens, cette multitude se trouva dispersée, sans qu'il y eût d'autre sang répandu que celui du Chef.

dont il se tire heureusement.

Les Revoltez, saisis d'une terreur panique, demandent pardon au Roi.

On ne sauroit considerer sans admiration, un évenement si singulier, qui contient tant de choses extraordinaires. Véritablement, il n'est pas fort étrange que des Peuples se soulevent ; mais il n'est pas fort ordinaire qu'ils mettent à leur tête un homme tel que *Wat-Tyler*, quoiqu'il ne soit pas impossible de trouver de pareils exemples dans d'autres Histoires. Mais il est sans doute hors du cours ordinaire des évenemens du monde, qu'un homme seul, comme le Maire de Londres, ait osé tuer ce Chef accompagné de trente-mille hommes. Il est encore plus surprenant, qu'un jeune Prince, âgé seulement de quinze ans, ait eu la présence d'esprit & la fermeté que Richard eut en cette occasion, & que cette hardiesse ait produit un si bon effet. Enfin, qu'une multitude si nombreuse, qui venoit de se saouler de sang & de carnage, se disperse tout-à-coup par une terreur panique, à la vue d'un petit nombre de Bourgeois armez, c'est ce qu'on ne peut regarder sans étonnement, & sans en attribuer la cause à celui qui tient les cœurs des Peuples en sa main. En effet, on va voir tout-à-l'heure, qu'il ne falloit pas moins qu'une espece de miracle, pour pré-

RICHARD II. 1381.

venir la ruïne entiere de l'Angleterre, vu les pernicieux desseins que les séditieux avoient formez.

Semblables soulevemens dans d'autres Provinces.

Ce n'étoit pas seulement dans les Provinces de Kent & d'Essex, que l'esprit de rebellion agitoit les Peuples. Pendant que Wat-Tyler & Jean Staw marchoient à Londres, ***Jean Ball*** & ***Jean Wraw***, deux Prêtres séditieux, excitoient la populace dans le Comté de Suffolck, où ils assemblerent bien-tôt cinquante-mille hommes. Ils commirent dans ces quartiers-là, une infinité d'actions barbares, comme s'ils eussent craint de ceder en cruauté à ceux qui exerçoient leur fureur à Londres. ***Jean Cavendish***, Président de la Cour de Justice, fut sacrifié à leur rage. Après cela, ils brûlerent toutes les anciennes Chartres qu'on gardoit dans le Monastere de St. Edmondbury, & dans l'Université de Cambridge.

Insolence & cruautez de *Litester*.

D'un autre côté, *Litester*, Cabaretier de Norwich, se mit à la tête d'un autre Corps de Revoltez, dans la Province de Norfolck, & fit cruellement mourir tous les Juges & Avocats qui tomberent entre ses mains. A l'égard des Seigneurs & Gentilshommes, il avoit l'insolence de les obliger à le servir à genoux, & si quelqu'un balançoit à se soumettre à cette indignité, il lui faisoit sur le champ couper la tête. C'est ainsi qu'il traita le Comte de Suffolck, qui ne pouvoit se résoudre à feindre qu'il approuvoit cette revolte. Comme il étoit impossible que le Conseil du Roi prît des mesures assez promptes pour remedier à tous ces désordres, il étoit nécessaire que les Particuliers travaillassent d'eux-mêmes, & sans en attendre les ordres de la Cour, à se délivrer du danger dont ils étoient ménacez. *Henri Spencer*, Evêque de Norwich, Prélat d'un grand courage, bien qu'élevé dans une profession contraire à la Guerre, ne crut pas qu'il fût de son devoir de se borner à prier Dieu, dans une occasion si pressante, qui menaçoit également le Clergé & les Laïques. Il se mit à la tête d'un Corps de Sujets fideles, & ayant attaqué les Revoltez, il en fit un carnage épouvantable. Les deux Chefs *Wraw* & *Litester* ayant été pris dans le combat, le premier eut la tête tranchée sur le champ, & l'autre fut envoyé à Londres, pour y recevoir la punition de ses crimes.

L'Evêque de Norwich défait les Rebelles, & prend les Chefs prisonniers.

Punition des Rebelles.

Ces troubles étant appaisez, avec plus de bonheur & de promptitude qu'on n'avoit eu lieu de l'esperer, le Roi, par l'avis de son Conseil, résolut de châtier les coupables. Pour cet effet il donna ordre aux Seigneurs de lever dans chaque Province, des Troupes composées de gens connus pour fidéles, & de les mener à Londres. En peu de tems, on assembla une Armée de quarante-mille hommes, qui fut partagée en deux Corps, dont le premier marcha dans la Province de Kent. Le Roi se mit lui-même à la tête du second, pour aller châtier les Peuples d'Essex, qui recommençoient à faire quelque mouvement, sur ce que la Chartre & l'Amnistie dont ils avoient été leurrez, avoient été revoquées. Comme ces gens-là n'avoient pas eu le tems de pren-

dre de justes mesures, & qu'ils se trouverent prévenus par la diligence du Roi, ils furent aisément défaits. On en tua un fort grand nombre, & on en reserva plusieurs autres pour une punition publique. *Jean Staw*, Compagnon de Wat-Tyler, & Chef des Rebelles d'Essex, fut du nombre de ces derniers. Il avoua, que s'ils avoient réussi dans leurs projets, comme ils avoient lieu de l'esperer, leur dessein étoit de tuer le Roi, d'exterminer la Noblesse & le Clergé, à la reserve des Moines mendians, de partager l'Angleterre en plusieurs Royaumes, de faire Wat-Tyler Roi de Kent, d'abolir toutes les anciennes Loix, & d'en faire de nouvelles. Vrai-semblablement ces projets n'avoient été faits qu'en général, & peut-être le verre à la main, pendant qu'ils étoient en marche vers Londres. Quoi qu'il en soit, un pareil dessein, conduit par des têtes peu capables de l'exécuter, ne pouvoit gueres manquer d'avoir une fin funeste à ses Auteurs. On prétend, qu'outre ceux qui furent tuez les armes à la main, il y en eut plus de quinze-cens qui passerent par les mains des Bourreaux. Le Juge *Tresilian* eut la commission d'aller dans les Provinces qui s'étoient revoltées, pour faire le procès aux coupables. Comme le nombre en étoit fort grand, il eut occasion de donner carriere à son humeur cruelle & barbare envers les malheureux, auxquels il ne fit aucune grace. On ne sauroit mieux comparer les cruautez qu'il exerça pendant la durée de cette Commission, qu'à celles qu'on a vu pratiquer en ces derniers tems, par un Juge du même caractere, sous le Regne de Jacques II.

Projets faits par les Revoltez.

Barbarie du Juge *Tresilian*.

Il y a des Historiens qui ont voulu attribuer cette revolte aux *Wicleffites*, auxquels on donnoit communément le nom de *Lollards :* mais c'est sans aucun fondement. Il est certain que la Religion n'eut aucune part à ces mouvemens, puisque le Duc de Lencastre, Protecteur déclaré de Wicleff, étoit le principal objet de la haine des Revoltez. D'ailleurs, Wicleff, qui étoit alors dans sa Cure de *Lutterworth*, ne fut jamais tiré en Cause sur ce sujet. Tout ce qu'on peut alleguer pour donner quelque espece de couleur à cette accusation, est, que Jean Ball Moine Franciscain, l'un des Chefs des Rebelles, avoit été peu de tems auparavant mis en prison par ordre de l'Archevéque de Cantorbery, pour avoir prêché la nouvelle Doctrine. Mais on ne peut pas inferer de là, que les Sectateurs de Wicleff ayent excité ce soulevement. D'ailleurs, on ne voit gueres des soulevemens excitez par un zéle de Religion, s'appaiser en aussi peu de tems que celui-ci, qui ne dura qu'environ un mois, depuis son commencement jusqu'à sa fin.

Justification des Wicleffites.

Le Duc de Lencastre étoit sur les frontieres du Nord, quand la Rebellion éclata dans la Province de Kent, qui est à l'autre extrêmité du Royaume. Dès qu'il en eut appris la premiere nouvelle, il se hâta de conclure avec les Ecossois une Treve de trois ans, de peur que ces mouvemens ne les rendissent plus difficiles. Cependant, comme

On accuse à tort le Duc de Lencastre.

RICHARD II. 1381.

il craignoit de s'exposer à la rage de ses ennemis, s'il retournoit à la Cour, & même de fournir aux Provinces du Nord un prétexte d'imiter celles du Midi, s'il demeuroit dans le Royaume, il prit le parti de se retirer en Ecosse, où il s'arrêta jusqu'à ce que la sédition fût appaisée. Le Roi d'Ecosse lui offrit vingt-mille hommes, pour aller reprimer les Revoltez : mais il les refusa, de peur de rendre la Revolte générale dans le Royaume, s'il entreprenoit d'y introduire des Etrangers. Malgré ces précautions, il ne put éviter que ses ennemis ne fissent courir le bruit, qu'il avoit eu dessein de marcher vers Londres, à la tête d'une Armée Ecossoise, pour s'emparer de la Couronne. Mais il se justifia aisément de cette accusation, qui n'avoit aucun fondement.

Mariage du Roi.

Pendant que, par ce soulevement imprévu, Richard se voyoit en danger de perdre la Couronne & la vie, ses Ambassadeurs négocioient son Mariage en Allemagne. Dès l'année 1379. il avoit voulu épouser une Fille de *Barnabé* Duc de Milan. Ce projet n'ayant pas réussi, il avoit fait demander, en 1380. une Princesse de Baviere Fille du feu Empereur *Louis*. Mais cette négociation n'avoit pas eu plus de succès que la précédente. Enfin, le 2. de Mai 1381. son Mariage avec *Anne de Luxembourg*, Sœur de l'Empereur *Wenceslas*, fut conclu à Nuremberg. Cette Princesse, qui arriva en Angleterre peu de tems après que les Troubles eurent été appaisez, y fut reçue avec beaucoup de pompe, conformément à l'humeur du Roi, qui se plaisoit beaucoup à ces sortes de solemnitez.

1382. Mort du Comte de la Marche.

Edmond, Comte de la Marche, Petit-Fils de Roger Mortimer exécuté au commencement du Regne d'Edouard III., mourut au mois de Fevrier 1382. dans son Gouvernement d'Irlande. Il avoit épousé *Philippe*, Fille unique de Lionnel Duc de Clarence, second Fils d'Edouard III., & en avoit eu un Fils nommé *Roger*, qui lui succeda dans son Titre de Comte de la Marche.

Le Parlement se rassemble.

Le Parlement, qui avoit été assemblé sur la fin de l'année 1381., & dont l'arrivée de la Reine avoit interrompu les séances, les reprit au mois de Mai de l'année suivante. Quelques Historiens ont assuré, que dans celle-ci, il fut fait un Acte qui donnoit pouvoir aux Evêques d'emprisonner les Hérétiques, sans en demander la permission au Roi. Mais d'autres, avec plus de fondement, soutiennent, que les Communes refuserent de donner leur consentement au *Bill* qui leur fut présenté sur ce sujet, & que ce ne fut que du Roi seulement, que les Evêques obtinrent cette permission. Ce dernier sentiment se confirme par les plaintes que la Chambre Basse en fit au Roi, dans la suite, comme d'une infraction des Privileges du Peuple. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'avant ce tems-là, les Evêques n'avoient pas ce même pouvoir, sans l'exprès consentement du Roi, pour chaque cas particulier. On en a des preuves dans le Recueil des Actes Publics, où

Les Communes rejettent un Bill pour donner pouvoir aux Evêques d'emprisonner les Hérétiques.

se

se trouvent de semblables permissions, accordées par Edouard III. à l'Evêque de Londres & à quelques autres. Il est manifeste que ces permissions auroient été inutiles, si les Evêques avoient joui de ce privilege sans le consentement du Souverain. D'ailleurs, dans une Commission de même nature adressée par Richard II. à l'Université d'Oxford, & qui se trouve dans le même Recueil, il n'y est parlé d'aucun Statut fait sur ce sujet, quoique ce fût une coutume constante, quand le Roi agissoit en vertu d'un Acte de Parlement, d'en faire mention dans ses Lettres Patentes ou dans ses Ordres. C'est de quoi il est aisé de se convaincre dans le Recueil dont je viens de parler.

RICHARD II. 1385.

Richard étant parvenu à sa dix-septieme année, commençoit à faire paroitre plus ouvertement ses inclinations, qui jusqu'alors avoient été gênées par l'autorité de ses Gouverneurs. Il avoit une haute opinion de son mérite, & ne se croyoit pas moins capable de gouverner ses Etats, qu'Edouard Troisieme l'avoit été à son âge. Mais il y avoit une grande difference entre ces deux Princes. Edouard, dans sa plus grande jeunesse, avec beaucoup de pénetration, n'avoit que des inclinations nobles & génereuses, qui tendoient à sa propre gloire, & au bonheur de son Peuple. Richard, au contraire, ne s'attachoit qu'à des bagatelles, & ne pensoit uniquement qu'à ses plaisirs. Il aimoit le faste & la magnificence, plus qu'aucun de ses Prédécesseurs, & par là il s'engageoit dans des dépenses inutiles qui consumoient mal à propos ses revenus. Les flateurs avoient beaucoup de pouvoir sur lui. Il marquoit autant d'estime pour ceux qui applaudissoient à ses passions, que d'aversion pour ceux qui, par leurs conseils, vouloient tâcher de le mettre dans un train de vie digne d'un grand Roi. Ses inclinations n'étant rien moins que guerrieres, on remarquoit que, dans le Conseil, il penchoit toujours à se servir de la voye de la négociation, plutôt qu'à des résolutions vigoureuses. Dès qu'il fut sorti de l'enfance, on le vit commencer à se faire des Favoris, dont les inclinations étoient conformes aux siennes, ou du moins, qui savoient feindre d'approuver tout ce qu'il faisoit. Entre ceux-ci étoit *Alexandre Newil*, Archevêque d'YORCK; *Robert de Were* Comte d'Oxford, jeune homme plein de feu, dont les saillies étoient très agreables à son Maitre; *Michel de la Pole;* Fils d'un Marchand de Londres (1); & le Juge *Tresilian*, qui ne manquoit jamais de raison pour appuyer ce qui étoit agreable au Roi. Ces Favoris, qui ne perdoient aucune occasion de le flater, étoient largement recompensez pour les moindres petits services; pendant que ceux qui manioient les affaires publiques, & qui prenoient toute la peine, étoient fort peu considerez. Cette maniere d'agir commençoit à déplaire au Peuple, lors-

Caractere de Richard.

Ses Favoris.

(1) Il étoit Fils d'un Marchand de *Kingston* sur la Riviere de *Hull*, duquel Lieu *Jean de la Pole* fut le premier Maire. *Dugdale*. TIND.

RICHARD II. 1385.

qu'un accident, qui arriva sur la fin de cette année, acheva de lui donner une mauvaise opinion de son Souverain. Un des Courtisans dont je viens de parler, ayant été gratifié par le Roi d'un don considerable, *Richard Scroop*, qui étoit alors Chancelier, refusa d'en sceller la Patente. Il dit même nettement à celui qui le sollicitoit, que le devoir de sa Charge ne lui permettoit pas d'appliquer le Sceau dont le Parlement lui avoit confié la garde, à tous les dons qu'il plairoit au Roi de faire sans aucune discrétion, jusqu'à ce que ce Prince eût acquis un peu plus d'expérience. Richard, irrité de ce refus, lui envoya demander le Grand Sceau: mais il refusa de le rendre, sur ce qu'il ne le tenoit pas du Roi, mais du Parlement. Cette fermeté excitant encore plus la colere du jeune Prince, il alla lui-même chez le Chancelier pour se faire obeïr. Alors ce Magistrat, ne pouvant plus s'en défendre, lui remit le Sceau, en protestant qu'il ne le serviroit plus dans aucun Emploi public, & qu'il se contenteroit de lui garder en toute autre chose, la fidelité qu'un Sujet doit à son Souverain. Richard retint le Grand Sceau entre ses mains pendant quelques jours, & de peur qu'un autre Chancelier ne mît les mêmes obstacles à ses dons inconsiderez, il en scella lui-même quelques Patentes; après quoi il le mit entre les mains de *Robert Bay-brook*, Evêque de Londres, qui, selon les apparences, n'étoit pas si scrupuleux que Scroop. Cette action, que les Favoris exagérerent beaucoup, en donnant de grandes louanges à la fermeté du Roi, déplut au reste du Peuple. On commença dès-lors à regarder le Roi comme un Prince capable de tomber dans de grands excès, si l'on ne prenoit soin de bonne heure de mettre un frein à ses passions.

Le Chancelier refuse de sceller un don du Roi,

qui lui ôte le grand sceau.

Le pouvoir donné par le Roi aux Evêques est revoqué.

Ce fut dans cette vue qu'à la prochaine Assemblée du Parlement, la Chambre des Communes résolut de remedier à un inconvénient qui naissoit de l'excès d'autorité que le Roi commençoit à s'attribuer. Le pouvoir que ce Prince avoit donné aux Evêques de faire emprisonner les Hérétiques, étoit regardé comme très préjudiciable à la liberté, puisque par là le Clergé devenoit en quelque maniere l'arbitre de l'honneur & de la fortune des Particuliers. Les plaintes qu'on en faisoit de tous côtez obligerent cette Chambre à présenter une Adresse au Roi, pour le prier de revoquer cette Concession, à laquelle elle n'avoit pas donné son consentement. Richard, qui avoit besoin d'argent, n'osa refuser ce que le Parlement lui demandoit. Mais quelques-uns prétendent que, par les artifices du Clergé, cette revocation fut ôtée des Registres du Parlement, où elle ne se trouve plus.

Urbain VI. publie une Croisade contre Clement VII.

Le Schisme de l'Eglise continuoit toujours, au grand scandale des Chretiens, qui demeuroient incertains lequel des deux Papes ils devoient regarder comme le Vicaire de Jesus-Christ. Urbain, qui avoit le plus grand nombre de partisans, voyant que les foudres spirituels ne produisoient pas un grand effet, jugea qu'il lui seroit plus

avantageux de se servir des armes temporelles. Dans cette vue, il publia contre Clement & contre ses adherans, une Croisade, dont Henri Spencer Evêque de Norwich fut déclaré Général. Ce Pontife accordoit par cette Bulle, à tous ceux qui voudroient s'engager dans cette entreprise, les mêmes Indulgences qu'à ceux qui portoient les armes contre les Infideles (1). L'effet que cette publication produisit en Angleterre, répondit aux desirs du Pape. Les Gens de qualité, le Peuple, les Ecclésiastiques, s'y engagerent avec la même ardeur, que s'il se fût agi d'aller faire la Guerre aux ennemis du nom Chretien. En attendant que le Parlement y eût donné son approbation, de quoi l'on ne doutoit nullement, chacun se préparoit avec soin à gagner les Indulgences promises, soit en allant servir en personne dans cette Guerre, soit en contribuant de l'argent pour la faire réussir.

RICHARD II. 1382.

L'Evêque de Norwich en est le Général.

Les Anglois s'y engagent avec ardeur.

Pendant que les Croisez faisoient leurs préparatifs, le Comte de Cambridge retourna de Portugal, où il avoit été traité de la même maniere que le Comte de Buckingham son Frere l'avoit été en Bretagne: c'est-à-dire, que le Roi de Portugal se servit du secours des Anglois, pour faire une Paix avantageuse avec le Roi de Castille, à qui même il donna Beatrix sa Fille unique, qu'il avoit promise au Fils ainé du Comte de Cambridge. Ainsi le Prince Anglois s'en retourna très mal satisfait, après avoir perdu l'esperance de procurer à son Fils la Couronne de Portugal, & de servir à mettre celle de Castille sur la tête du Duc de Lencastre son Frere.

Le Comte de Cambridge retourne de Portugal, fort mécontent.

Le Parlement, qui s'assembla au commencement de l'année 1383, non seulement approuva la Croisade publiée par Urbain, mais accorda même un Subside considerable pour ce sujet. Quand tout fut prêt, l'Evêque de Norwich fit embarquer les Croisez, qui formoient une Armée de quinze-mille hommes de pied & de deux-mille Cavaliers. Dès qu'il fut arrivé à Calais, il y tint un Conseil de Guerre; pour résoudre de quel côté il falloit tourner les armes des Croisez. La plupart des opinans étoient d'avis d'entrer en France, puisque la Bulle portoit que cette Croisade étoit destinée contre Clement & contre ses adherans. C'étoit vraisemblablement dans cette vue, que la Cour d'Angleterre s'y étoit engagée avec tant d'ardeur. Mais le Général, pour des raisons particulieres que l'Histoire n'explique pas, fit résoudre qu'on porteroit la Guerre en Flandre. Pour colorer cette résolu-

1383.

Succès de la Croisade.

(1) La forme de l'Absolution étoit conçue en ces termes.
Par l'Autorité Apostolique qui m'a été remise à cet effet, je vous absous NN. de tous vos Péchés confessés, *& dont vous avez le cœur contrit; & en outre de tous ceux que vous confesseriez s'ils se présentoient à votre mémoire; & je vous accorde avec une pleine remission de tous vos Péchés, la récompense des Justes, & l'assurance du Salut éternel: je vous donne de plus tous les Privileges accordés à ceux qui vont à la Guerre pour la défense de la Terre-Sainte, & je vous rends participant de l'utilité des Prieres de l'Eglise Catholique.* Walsingham, Hist. Angl. p. 295. Tind.

RICHARD II. 1383.

tion, on allegua, que la Flandre étoit un Fief de la Couronne de France, quoique le Comte de Flandre eût reconnu le Pape Urbain. Ainsi, contre l'intention de la Cour, & sans doute du Pape même, les Croisez firent une irruption en Flandre, où ils s'emparerent de *Graveline*, de *Bourbourg*, de *Mardick*, & de *Dunquerque*. Le Comte de Flandre, surpris de cette attaque imprévue, ayant levé des Troupes avec toute la diligence possible, eut la témerité d'aller avec douze mille hommes présenter la Bataille aux Croisez, qui avoient reçu un renfort considerable de Gantois. Cette hardiesse lui couta cher, puisqu'il eut le chagrin de voir dans une entiere déroute, cette Armée qui faisoit toute sa ressource. Réduit à cette fâcheuse extremité, & voyant son Païs sur le point d'être entierement détruit, il ne vit point d'autre moyen pour se tirer de ce danger, que de s'adresser à la Cour de France. Il fit représenter au Conseil du jeune Roi, combien la France étoit interessée à sauver la Flandre, d'autant plus que, selon les apparences, le dessein des Croisez n'étoit pas de s'en tenir à cette seule conquête. La Cour de France, réveillée par ces remontrances, ou plutôt par son propre interêt, qui ne lui permettoit pas de voir tomber la Flandre entre les mains des Anglois, résolut de donner du secours au Comte. Charles VI. s'étant mis à la tête d'une puissante Armée, marcha contre les Croisez qui s'étoient attachez au siege d'*Ypre*. A son approche, ils abandonnerent leur entreprise, & se retirerent dans *Bourbourg*, où ils furent investis. L'Evêque Général manquant de vivres pour faire subsister son Armée, auroit eu bien de la peine à se tirer de ce mauvais pas, sans l'assistance du Duc de Bretagne qui s'employa en sa faveur. Par l'intercession de ce Prince, les Croisez obtinrent la liberté de se retirer, après avoir rendu les Places dont ils s'étoient emparez. Ainsi s'en alla en fumée cette Croisade, entreprise pour les seuls interêts d'Urbain, sans que ce Pontife ni l'Angleterre en tirassent aucun avantage. Dès que l'Evêque fut de retour en son Païs, le Roi fit saisir son Temporel (1), & mettre en prison quelques-uns de ses principaux Officiers, pour n'avoir pas suivi leurs Instructions.

Les François & les Ecossois ravagent l'Angleterre.

Pendant que l'Armée des Croisez fut occupée à ravager la Flandre, l'Angleterre souffroit beaucoup à son tour, par les fréquentes descentes que les François firent sur ses côtes, & par les irruptions des Ecossois. Comme il n'y avoit aucune Armée prête pour repousser ces ennemis, il fallut convoquer un Parlement, qui accorda au Roi un Subside pour continuer la Guerre d'Ecosse, dont la conduite fut donnée

(1) *Speed* nous apprend que le Roi contremanda l'Evêque, dans le tems qu'il alloit s'embarquer; & il paroît que ce Prelat méprisa les ordres de son Souverain. p. 557. TIND.

Le Temporel de l'Evêché de *Norwich* fut rendu le 23. d'Octobre 1385. *Rymer*, Tom. VII. p. 479. REV. W. S.

au Duc de Lencastre. Le Roi d'Ecosse étant informé des préparatifs qui se faisoient contre lui, demanda la Paix : mais elle lui fut absolument refusée.

RICHARD II. 1383.

Cependant, le Duc de Bretagne faisoit ses efforts pour porter les deux Couronnes de France & d'Angleterre, à un accommodement. A force de sollicitations, il obtint enfin que les deux Rois envoyeroient leurs Plénipotentiaires entre Calais & Boulogne. Mais cette négociation n'aboutit qu'à une Treve de dix mois, dans laquelle on laissa une place aux Rois d'Ecosse & de Castille, s'ils desiroient d'y être compris. Le Duc de Bourgogne, Oncle du Roi de France, se chargea de rendre réponse dans un certain tems pour le Roi d'Ecosse. Mais le Comte de Flandre son Beau-Frere étant mort dans cet intervalle, le soin de se mettre en possession de ses Etats, lui fit oublier ou négliger cet engagement. Cependant, soit que les Anglois crussent que les Ecossois ne vouloient pas être compris dans la Treve, ou qu'ils voulussent tirer quelque avantage de la dépense qu'ils avoient faite, le Duc de Lencastre alla ravager l'Ecosse jusqu'aux portes d'Edimbourg. Cette irruption obligea le Roi d'Ecosse à demander d'être compris dans la Treve, ce qui lui fut accordé par l'intercession du Duc de Bourgogne.

Treve avec la France.

Le Duc de Lencastre oblige les Ecossois à accepter la Treve.

Peu de tems après le retour du Duc de Lencastre, un certain Moine Irlandois se rendit à la Cour, qui étoit alors à Salisbury, pour découvrir au Roi un secret très important. C'étoit que le Duc de Lencastre son Oncle avoit comploté de lui ôter la vie, & de s'emparer de la Couronne. Cette accusation étoit accompagnée de tant de circonstances, que Richard ne put d'abord s'empêcher d'y ajouter foi. Mais le Duc, sans s'émouvoir, se justifia sur chaque article, d'une telle maniere, que le Roi en parut content. Il ordonna néanmoins que l'accusateur fût mis en prison, soit pour le faire punir, ou pour l'examiner plus exactement. Cependant, quand on voulut le mener devant le Conseil, on trouva que la nuit précedente, il avoit été pendu dans sa prison, sans qu'on pût découvrir l'Auteur de cet attentat. Cet accident fit un extrême tort au Duc de Lencastre, parce que le Peuple étoit prévenu contre lui, quoiqu'il y eût autant d'apparence que le Moine avoit été mis à mort par les Auteurs de l'accusation, que par les ordres de l'accusé.

1384. Il est accusé d'avoir conspiré contre le Roi.

Il s'en justifie.

Un autre accident qui arriva peu de tems après, confirma le Peuple dans le soupçon que la Relation du Moine avoit fait naitre contre le Duc de Lencastre. Un Alderman de Londres, qui étoit fort avant dans les bonnes graces de ce Prince, ayant été accusé d'avoir conspiré contre le Roi, fut trouvé coupable après un rigoureux examen. Quoique le Duc fût alors absent, les étroites liaisons qu'il avoit avec le Criminel, & les efforts que ses amis firent pour prévenir la Sentence & pour obtenir ensuite le pardon du Roi, donnerent lieu à des ré-

Il est encore soupçonné.

RICHARD II. flexions qui n'étoient pas avantageuses à ce Prince. Il étoit alors en Ambassade à Paris, où il fit une dépense de cinquante-mille marcs, qui ne produisit qu'une prolongation de la Treve pendant quelques mois.

1384. La Treve avec la France est prolongée.

Si le Duc de Lencastre n'étoit pas aimé du Peuple, il ne l'étoit pas plus des Favoris, qui ne pouvoient esperer de disposer de toutes choses à leur fantaisie, pendant qu'il seroit en crédit auprès du Roi. On sait que c'est assez le caractere de la plupart des Favoris, de ne souffrir auprès de la personne du Maitre, que des gens qui leur sont entierement dévouez. Ceux-ci regardant le Duc de Lencastre comme un surveillant incommode, & incapable de s'abaisser à leur faire la Cour, crurent qu'avant toutes choses, ils devoient se défaire de ce Prince. Dans ce dessein, ils agirent tous de concert, pour faire naitre dans l'esprit du Roi des soupçons qui lui fissent regarder cet Oncle comme un ennemi très dangereux. Richard, qui ne voyoit rien, & qui ne vouloit rien voir que par leurs yeux, se laissa tellement prévenir sur ce sujet, qu'il consentit à la résolution qui fut prise, de faire intenter contre le Duc une accusation de Leze-Majesté. Le Juge Tresilian, homme cruel & entreprenant, se chargea d'en dresser les articles, & d'en diriger les preuves. Il offrit même de le juger comme un simple Particulier, quoique, par les Loix du Royaume, il ne pût être jugé que par les Pairs. Ce complot n'ayant pu se faire si secrettement que le Duc n'en fût averti, il jugea qu'il y avoit de l'imprudence à se livrer entre les mains de ses ennemis, qui avoient résolu sa perte. Ainsi, sans se mettre en peine de se justifier, il se retira dans son Château de Pontfract, où il assembla quelques Troupes, & fit d'autres préparatifs, à dessein de se défendre, en cas qu'il fût attaqué. Quoiqu'il n'eût pas beaucoup d'amis, comme on le voyoit persécuté par les Ministres qui étoient encore moins aimez que lui, il trouva sans peine assez de gens qui se rangerent dans son parti. On étoit sur le point de voir une Guerre Civile s'allumer dans le Royaume, lorsque la Princesse de Galles, Mere du Roi, s'entremit pour procurer la Paix, avant qu'on eût commencé les hostilitez. Elle y réussit enfin, après bien des voyages & des fatigues, & Richard, désabusé des soupçons qu'on avoit voulu lui faire concevoir contre le Duc son Oncle, lui rendit ses bonnes graces.

1385. Projet de perdre le Duc de Lencastre.

Le Duc se met en état de défense.

La Princesse de Galles le reconcilie avec le Roi.

Pendant ces brouilleries, on ne faisoit aucun préparatif pour la Guerre, quoique la Treve conclue en dernier lieu avec la France & l'Ecosse fût sur sa fin. On se flattoit de pouvoir la renouveller: mais le Roi de France avoit d'autres pensées. Comme il voyoit que la Cour d'Angleterre étoit à cet égard dans une parfaite sécurité, il résolut d'en profiter, en faisant un puissant effort, dont il se promettoit de grands avantages. Pour cet effet, il fit marcher une nombreuse Armée en Guienne, esperant qu'il pourroit achever de conquerir ce Duché, avant que les Anglois fussent en état de s'y opposer. Dans le

La France se prépare à un grand effort.

Elle envoye du

RICHARD II. 1385.

même tems, il envoya au Roi d'Ecosse un secours de mille Hommes d'armes (1), sous la conduite de *Jean de Vienne*, qui devoit faire une puissante diversion du côté du Nord, afin de favoriser la descente que les François devoient faire sur les Côtes meridionales de l'Isle. L'allarme que les Anglois prirent de tous ces préparatifs, leur fut salutaire. La Cour donna des ordres si pressans de lever des Troupes, & ces ordres furent exécutez avec tant d'ardeur & de promptitude, que, s'il en faut croire les Historiens, Richard se vit en très peu de tems à la tête de trois-cens-mille hommes. Il en détacha soixante-mille, sous le commandement du Duc de Lencastre, pour marcher vers l'Ecosse, pendant qu'avec le reste, il attendoit lui-même les François près des côtes meridionales. A l'approche du Duc de Lencastre, les Ecossois, qui ravageoient déja les frontieres d'Angleterre, se retirerent vers le centre de leur Païs, laissant au Général Anglois la liberté de venger ses Compatriotes, par les ravages qu'il fit en Ecosse, où il les avoit suivis. Les grandes forces que Richard avoit assemblées, ayant fait perdre au Roi de France l'esperance de réussir dans son projet, il en differa l'exécution jusqu'à un tems plus convenable. Par là Richard se vit en liberté de marcher vers l'Ecosse, avec l'élite de son Armée. Vrai-semblablement, il auroit entierement subjugué ce Royaume, s'il eût su profiter de ses avantages, puisque le Roi d'Ecosse n'étoit pas en état de lui résister. Mais la jalousie que les Favoris conçurent contre le Duc de Lencastre, qui commandoit sous lui, fut cause qu'on laissa perdre une si belle occasion, qui ne se rencontra plus. Les Ecossois voyant que le Roi d'Angleterre, au lieu de les pousser vivement, s'amusoit à ravager les environs d'Edimbourg, commencerent à revenir de la terreur où les forces formidables de ce Prince les avoient jettez. Comme ils n'étoient pas en état de l'attaquer, ils jugerent que le meilleur moyen pour lui faire quitter l'Ecosse, étoit de faire une diversion dans son propre Païs. Suivant cette résolution, ils s'éloignerent encore plus de l'Armée Angloise, afin de faire croire au Roi, que c'étoit pour éviter le combat. Mais tout à coup, par des marches précipitées, ils se rendirent dans le Cumberland, où ils firent des ravages épouvantables. Pendant qu'ils étoient en marche pour cette Expédition, Richard ne se mit nullement en peine d'apprendre de leurs nouvelles. Ainsi, croyant qu'ils fuyoient, & content des avantages qu'il avoit déja remportez, il résolut de retourner en Angleterre, la Guerre n'ayant rien d'agreable pour lui. Il apprit sur sa route, l'entrée des Ecossois dans le Cumberland, & il auroit pu aisément leur couper le chemin de la retraite. Mais, quelques efforts que le Duc de Lencastre pût faire pour le porter à une vigoureuse résolution, il aima mieux suivre les conseils du Comte d'Oxford. Ce

Secours au Roi d'Ecosse.

Les Anglois levent une nombreuse armée.

Le Duc de Lencastre marche en Ecosse.

La France remet son expédition à une autre fois.

Richard marche en Ecosse.

Il perd l'occasion de subjuguer l'Ecosse.

Les Ecossois font une diversion dans le Cumberland.

(1) Chaque Homme d'armes avoit avec lui trois ou quatre, & jusqu'à cinq Cavaliers. Rap. Th.

RICHARD II. 1385.

Favori, qui avoit un grand ascendant sur l'esprit de son Maitre, sut lui persuader que le Duc de Lencastre ne cherchoit qu'à l'exposer.

Richard les laisse faire & s'en retourne à Londres.

Cet avis se trouvant conforme à ses soupçons & à ses inclinations, il continua sa marche, sans se mettre en devoir d'aller chercher les ennemis. Tout le monde, excepté les Favoris, trouva si étrange l'indifference avec laquelle il regardoit les maux dont ses Sujets du Cumberland étoient affligez, qu'on ne put s'empêcher d'en murmurer ouvertement, & de le regarder lui-même comme un Prince peu affectionné au bien du Royaume.

Le Lord Holland tue le fils du Comte de Strafford.

Pendant que le Roi étoit en chemin pour s'en retourner à Londres, le Lord *Holland*, son Frere uterin, ayant pris querelle avec le Fils ainé du Comte de Strafford, le tua, & alla se refugier dans le Monastere de *Beverley*. L'action étoit si mauvaise, que, malgré les liaisons du sang, Richard résolut d'abandonner le coupable à la rigueur des Loix.

Le Roi refuse son pardon à la Princesse de Galles, qui en meurt de chagrin.

En vain la Princesse de Galles, leur Mere commune, interceda pour son Fils; elle ne put jamais obtenir son pardon. Ce refus lui causa un si sensible chagrin, qu'elle en mourut peu de jours après. Cependant, soit que le Roi se repentît d'avoir été si dur envers sa Mere, soit que le meurtrier trouvât une intercession plus puissante auprès de lui, la Princesse étoit à peine dans le tombeau, qu'il accorda le pardon qu'elle avoit inutilement demandé.

Le Duc de Lencastre demande des troupes au Roi.

La crainte de l'invasion des François étant passée, le Duc de Lencastre mit ses propres affaires sur le tapis, & demanda du secours au Roi, pour faire valoir les droits qu'il avoit sur le Royaume de Castille. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable, pour obtenir ce qu'il

Affaires de Portugal.

souhaitoit. Ferdinand Roi de Portugal étant mort, sans laisser d'autres enfans légitimes que Beatrix Femme du Roi de Castille, celui-ci prétendoit que la Couronne de Portugal étoit dévolue à la Reine son Epouse, par la mort du Roi son Pere. Mais les Portugais ne pouvant se résoudre à vivre sous la domination des Castillans, avoient mis sur le Trône, *Jean* Fils naturel de leur dernier Roi. Cette querelle ne pouvant gueres se décider que par les armes, le Roi de Castille entra dans le Portugal, & s'avança même jusqu'à Lisbonne, dont il forma le siege. Mais cette Ville s'étant mieux défendue qu'il ne l'avoit esperé, il se vit contraint de se retirer. Dans la Campagne suivante, il perdit une Bataille, qui le mit dans la nécessité de sortir de Portugal, conservant toujours l'esperance de venir à bout de ses projets, par le

Le Roi de Portugal demande du secours à Richard.

Le Roi le lui accorde.

secours de la France. Le nouveau Roi de Portugal, voyant que son ennemi alloit être secouru par le Roi de France, envoya des Ambassadeurs en Angleterre, pour faire Alliance avec Richard, offrant de reconnoitre le Duc de Lencastre pour Roi de Castille, & d'appuyer son droit de toutes ses forces. Les affaires étoient alors en Angleterre dans une situation tout à fait propre à faire réussir la négociation des Ambassadeurs Portugais. Richard, prévenu contre le Duc son Oncle,

souhaitoit avec ardeur son éloignement, ses Favoris lui faisant regarder ce Prince comme un parent dangereux, & en même tems, comme une espece de Gouverneur très incommode. Ils lui représentoient encore, qu'il étoit de son interêt de détrôner le Roi de Castille, ennemi juré des Anglois; & qu'il étoit d'autant plus aisé d'y réussir, que le Roi de Portugal offroit de faire une puissante diversion. Le Duc de Lencastre pressoit de son côté, avec toute l'ardeur possible, la conclusion de cette affaire, se persuadant qu'avec les forces de l'Angleterre & le secours du Portugal, il ne lui seroit pas impossible de réussir dans ses desseins. Toutes ces considerations porterent le Conseil du Roi à écouter favorablement les propositions du Roi de Portugal, & à promettre au Duc de Lencastre, un secours proportionné à la grandeur de son entreprise. Suivant cette résolution, le Roi convoqua le Parlement pour lui demander un secours qui le mît en état de faire réussir ce projet. Les Communes l'accorderent avec joye, & marquerent beaucoup d'ardeur pour cette Expédition, moins par affection pour le Duc, que pour l'éloigner du Royaume, où l'on craignoit toujours qu'ils n'excitât enfin des troubles qui pourroient être funestes à l'Etat. Par cette raison, elles prirent cette affaire tellement à cœur, que le Clergé refusant de payer sa part du Subside accordé, elles présenterent une Adresse au Roi, pour le prier de faire saisir son Temporel. Richard, qui n'aimoit pas assez son Oncle pour se brouiller pour l'amour de lui avec le Clergé, refusa de faire ce que les Communes demandoient. Sa moderation lui fit obtenir du Clergé, ce que la force auroit eu bien de la peine à lui arracher. Ainsi, le Duc de Lencastre, assuré de l'assistance du Parlement, fit en qualité de Roi de Castille, une Ligue offensive & défensive avec le Roi de Portugal, & travailla aux préparatifs de cette Guerre avec toute la diligence possible.

RICHARD II. 1385.

Le Parlement accorde de l'Argent pour cette Guerre.

Dans ce même Parlement, *Roger Mortimer*, Comte de la Marche, fut déclaré Successeur présomptif de la Couronne, si Richard mouroit sans Enfans. Il étoit Fils de *Philippe*, Fille unique de Lionnel Duc de Clarence second Fils d'Edouard III., & Petit-Fils de Roger Mortimer Comte de la Marche, qui avoit été exécuté comme Traitre sous le Regne précedent. Mais la Sentence donnée contre lui avoit été cassée depuis, parce que les formalitez prescrites par les Loix & les Coutumes du Royaume n'y avoient pas été observées.

Le Comte de la Marche est déclaré Successeur présomptif, si Richard meurt sans Enfans.

Avant que le Parlement se séparât, le Roi confera au Comte de Cambridge son Oncle, le titre de *Duc d'Yorck*, & au Comte de Buckingham son autre Oncle, celui de *Duc de Glocester*. Il ne pouvoit gueres se dispenser d'élever ces deux Princes à une Dignité plus éminente que celles dont ils étoient revêtus, à moins que de vouloir les laisser au-dessous du Comte d'Oxford, qu'il fit en même tems Marquis de Dublin, & peu après, Duc d'Irlande. Ce Favori fut le premier qui porta le titre de Marquis en Angleterre, où il étoit jusqu'alors inusité. Mi-

Le Roi confere de nouveaux titres à ses Oncles & à ses Favoris.

RICHARD II. 1385. chel de la Pole, autre Favori du Roi, fut honoré du titre de Comte de Suffolck, & de la Charge de Grand Chancelier.

1386. Le Roi d'Armenie arrive en Angleterre. Richard lui donne une pension.

Au commencement de l'année 1386., *Leon* Roi d'Armenie, chassé de ses Etats par les Turcs, se rendit en Angleterre pour s'y aboucher avec Richard. Son dessein étoit de moyenner une Paix ferme & durable entre la France & l'Angleterre, dans l'esperance qu'ensuite ces deux Couronnes uniroient ensemble toutes leurs forces, pour le rétablir dans son Royaume. Mais s'il ne réussit pas dans son projet, du moins il se procura de la part de Richard, un présent considerable, & une pension annuelle de vingt-mille marcs.

Le Duc de Lencastre part pour l'Espagne.

Dès que le Duc de Lencastre eut achevé ses préparatifs pour son Expédition d'Espagne, il alla s'embarquer à Portsmouth, avec une Armée de vingt-mille combattans, parmi lesquels il y avoit deux-mille Hommes d'armes. Il menoit avec lui *Constance* de Castille sa Femme, & ses deux Filles, *Philippe* & *Catherine*, dont la premiere étoit venue de son premier Mariage avec Blanche de Lencastre, & l'autre du second lit. Le Roi & la Reine les allerent accompagner jusqu'au bord de la Mer, & en leur souhaitant un heureux succès dans leur entreprise, ils leur firent présent de deux Couronnes d'or. Le Duc ayant mis à la voile, s'arrêta quelque tems à Brest, & fit lever le Siege que le Duc de Bretagne avoit mis devant cette Place, que toutes ses sollicitations n'avoient encore pu tirer d'entre les mains des Anglois. Ensuite, ayant poursuivi sa route, il arriva le 9. d'Août à la Corogne, où il fit débarquer ses Troupes. En arrivant, il se rendit maitre de diverses Places dans la Galice, & enfin de *Compostelle*, où il passa tout l'Hiver. Pendant que la saison l'empéchoit de continuer ses progrès, il conclut le Mariage de Philippe sa Fille ainée avec le Roi de Portugal, & s'occupa le reste du tems, à former les projets de la Campagne suivante.

Grands préparatifs de la France pour conquerir l'Angleterre.

Le départ du Duc de Lencastre, qui avoit fait du bruit longtems auparavant, avoit inspiré à la Cour de France l'envie de profiter d'une conjoncture si favorable. Comme il y avoit apparence que l'Angleterre, privée de ses meilleures Troupes, se trouveroit sans défense, Charles avoit pris la résolution de faire un nouvel effort pour conquerir ce Royaume. Dans cette vue, il fit des préparatifs si prodigieux, que toute l'Europe attendoit avec étonnement le succès de cette entreprise. Il avoit préparé neuf-cens vaisseaux pour porter les Troupes destinées à cette Expédition, & on avoit fait faire un Fort de bois, qui se démontoit par pieces, afin de mettre son Armée à couvert après la descente. Si le Duc de Berri, son Oncle, qui vouloit rompre ce projet, parce, dit un Historien, qu'il n'en étoit pas l'auteur ne se fût pas fait attendre trop longtems, les François auroient trouvé l'Angleterre dépourvue de Troupes pour sa défense. Mais ce Prince ne s'étant rendu à l'Ecluse que le 14. de Septembre, Richard eut le tems de se préparer d'une maniere à n'avoir plus sujet de craindre les

grands efforts de ses ennemis. Ce fut vrai-semblablement la grande diligence des Anglois, plutôt que la saison, qui n'étoit pas trop avancée pour un si petit trajet, qui obligea le Roi de France à renvoyer ses Troupes dans leurs quartiers.

Richard assemble une grande armée.

Dès qu'on avoit été averti en Angleterre des grands desseins de la France, on avoit levé des Troupes avec tant de promptitude & de succès, qu'on avoit assemblé une Armée de deux-cens-mille hommes. Une partie de ces Troupes fut mise dans les Places les plus exposées, pendant que le reste se tenoit prêt à s'opposer à la descente des ennemis. Cependant, comme il ne suffisoit pas d'avoir des hommes, & qu'il falloit aussi les entretenir, ce qui ne pouvoit se faire sans une très grande dépense, le Parlement fut convoqué pour en trouver les moyens.

Il demande de l'argent au Parlement.

Le Roi ayant demandé un Subside proportionné à ses besoins, le Parlement vouloit bien l'accorder; mais il ne pouvoit se resoudre à le laisser entre les mains du Roi & de ses Favoris, parmi lesquels le Marquis de Dublin & le Comte de Suffolck tenoient le premier rang. La haine que tout le Peuple en général avoit conçue contre ces Seigneurs, étoit si excessive, que pour les détruire le Parlement ne fit pas difficulté de risquer la perte de tout le Royaume. Il présenta au Roi une Adresse, pour demander que le Grand Trésorier & le Comte de Suffolck Grand Chancelier, fussent dépouillez de leurs Emplois. De plus, qu'on fît rendre compte à tous ceux qui avoient manié les deniers publics, soutenant que le Roi trouveroit dans la confiscation des biens de ceux qui avoient malversé, dequoi subvenir aux nécessitez de l'Etat.

Adresse du Parlement au Roi, contre les Favoris.

Richard, qui s'étoit attendu à tout autre chose, dans la conjoncture où le Royaume se trouvoit, reçut cette Adresse avec une indignation qu'il ne lui fut pas possible de dissimuler. Il répondit avec beaucoup d'aigreur, que le Parlement devoit penser aux affaires pour lesquelles il avoit été convoqué, sans se mêler de celles qui ne le regardoient pas. Il ajouta inconsidérement, que, pour faire plaisir au Parlement, il ne chasseroit pas le moindre Marmiton de sa Cuisine. En même tems, il partit pour aller à *Eltham*, ne voulant point recevoir de replique.

Réponse offensante du Roi.

Quoique ce Prince ne pût pas douter qu'une réponse si offensante n'eût extrêmement aigri les Communes, il ne laissa pas peu de jours après, de leur envoyer le Chancelier même, pour leur ordonner, d'un ton absolu, de lui accorder le Subside qu'il leur avoit demandé. Cet ordre, jusqu'alors inusité pour des affaires de cette nature, fut reçu avec tant de chagrin, que les deux Chambres s'unissant en cette occasion, comme ayant un même interêt, firent dire au Roi, qu'elles ne travailleroient à aucune affaire, jusqu'à ce qu'il se fut rendu à son Parlement, & que les Ministres fussent punis selon leurs mérites. Cette réponse ayant achevé d'irriter le Roi, il fit commander de sa part aux deux Chambres, de lui envoyer quarante Députez pour lui rendre

Le Roi demande de l'argent d'un ton absolu.

Brouillerie entre le Roi & le Parlement.

cher d'en être surpris, & de reprocher à son Favori, l'abus qu'il avoit fait de sa bienveillance. RICHARD II. 1386.

La Flotte de Franche pétit par la tempête.

Sur la fin de cette Séance, on reçut l'agréable nouvelle, que l'Armée de France s'étoit séparée, & que la tempête avoit causé un tel dommage à la Flotte ennemie, que de longtems elle ne pouvoit être en état d'agir. De ce grand nombre de Vaisseaux que la France avoit préparez, la plupart furent submergez, ou échouerent sur la côte d'Angleterre. On en trouva parmi ceux-ci, quelques-uns qui étoient chargez de planches destinées à construire le Fort dont il a été parlé ci-devant.

Richard rappelle ses Favoris qui l'excitent à se venger.

Le Parlement s'étant séparé dès que la crainte de l'invasion fut passée, le Roi ne tarda pas longtems à donner des preuves de son inconstance, en rappellant auprès de sa personne le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolck & l'Archevêque d'Yorck. Il affecta même de leur faire plus de caresses qu'il n'avoit fait avant leur disgrace, & de les combler de nouveaux bienfaits. Ces Favoris reprirent leur premier poste, le cœur rempli du desir de se vanger de leurs ennemis, & particulierement des deux Commissaires des Comptes Publics, qui, par l'examen rigoureux qu'ils avoient fait de leur conduite, avoient procuré leur condamnation. Il ne leur fut pas difficile de persuader au jeune Roi, que c'étoit pour l'amour de lui qu'ils avoient souffert, & que les desseins de leurs ennemis regardoient moins les Ministres que le Roi même. Ils lui représenterent, qu'en accusant les Conseillers, on fait voir qu'on croit le Souverain incapable de gouverner; & qu'il n'y a pas de plus prompt moyen pour décréditer un Prince, qu'en persuadant à ses Sujets qu'il se sert de mauvais Ministres. Ces insinuations souvent réiterées firent une si forte impression sur l'esprit du Roi, qu'il prit la résolution de se retirer de la sujettion du Parlement. Mais les Favoris lui firent entendre, que ce seroit un ouvrage très difficile à exécuter, pendant que le Duc de Glocester seroit à la tête des factieux. Par là, ils le conduisirent à consentir à tous les complots qui pouvoient procurer la ruïne de cet Oncle. Dès qu'ils furent sûrs du consentement du Roi, ils concerterent ensemble les moyens de parvenir à leur but. Ils n'en trouverent point de plus propre, que de faire empoisonner le Duc & quelques autres de leurs principaux ennemis, dans un festin où la Ville de Londres les avoit invitez. Mais comme ils n'oserent exécuter ce complot, sans s'assurer auparavant du Maire, ce Magistrat en avertit le Duc de Glocester, qui ne se trouva pas au festin.

La perte du Duc de Glocester est résolue.

Il évite le poison qu'on lui préparoit.

1387.

Les Favoris animent le Roi contre leurs ennemis.

S'il eût été aussi facile aux Favoris de perdre leurs ennemis particuliers, comme il l'étoit de leur attirer la haine du Roi, à peine seroit-il resté dans le Royaume un Seigneur capable de leur donner de l'ombrage. Mais dans un Gouvernement tel que celui d'Angleterre, particulierement pendant une Minorité, il n'est pas aisé au Roi & à ses

Miniſtres de faire tout ce qu'ils ſouhaitent. Les Favoris ſe virent donc obligez de chercher des moyens ſecrets pour ruïner leurs ennemis, dans la crainte continuelle où ils étoient d'en être eux-mêmes prévenus. Cependant, ils continuoient à donner au Roi de ſiniſtres impreſſions contre ſes meilleurs Sujets, en attendant que ce Prince, devenu majeur, pût agir avec une autorité plus abſolue. Les Comtes d'Arundel & de Nottingham, Amiraux d'Angleterre, étant ſortis en Mer au commencement du Printems, enleverent une Flotte de Vaiſſeaux Marchands François, Eſpagnols, & Flamans, & en menerent en Angleterre quelques-uns qui étoient chargez de vin. Enſuite, ils prirent leur route vers la Bretagne, & ſecoururent Breſt que le Duc tenoit aſſiegé. Ce ſervice, qui méritoit quelque reconnoiſſance de la part du Roi, ne fit que leur attirer ſon indignation. Quand ils retournerent de leur Expédition, il ne daigna pas même leur parler, tant il avoit été prévenu contre eux par ſes Miniſtres. On lui avoit fait entendre, que la priſe de cette Flotte ne manqueroit pas de lui attirer des affaires qui le jetteroient dans un extrême embarras. Ces deux Seigneurs, outrez de la maniere offenſante dont ils avoient été reçus, renoncerent à leur commiſſion, qui fut donnée au Comte de Northumberland.

Les Comtes d'Arundel & de Nottingham quittent leurs emplois.

C'eſt ainſi que les Favoris animoient leur Maitre contre les principaux Seigneurs, dans l'eſperance de recueillir le fruit de leurs artifices quand le Roi ſeroit venu à ſa Majorité, qui n'étoit pas fort éloignée. Mais un accident qui arriva bien-tôt après, leur fit juger qu'ils devoient hâter davantage l'exécution de leurs projets. Le Duc d'Irlande ſe tenant fier du pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit du Roi, eut l'inſolence de repudier ſa Femme, Fille du Seigneur de Coucy, & Petite-Fille d'Edouard III., pour épouſer une Fille d'honneur de la Reine, nommée *Lancerone*, d'une médiocre Maiſon de Boheme. Quoique ce divorce fît un tort extrême à la Famille Royale, Richard n'en témoigna pas le moindre chagrin. Mais il n'en fut pas de même du Duc de Glocester, qui reſſentit vivement cet affront, & fit connoitre qu'il ne perdroit pas l'occaſion de s'en vanger, quand il la rencontreroit. Cette menace fit prendre au Duc d'Irlande la réſolution de le prévenir. Pour cet effet, après en avoir concerté les moyens avec le Roi, il feignit d'avoir un voyage à faire en Irlande, & prit la route du Païs de Galles, où Richard voulut l'accompagner. Mais ce prétendu voyage n'étoit que pour pouvoir concerter enſemble plus ſecretement les moyens d'exécuter le projet qu'ils avoient formé, d'acquerir un pouvoir deſpotique, dont le Duc de *Glocester*, les Comtes d'*Arundel*, de *Warwick*, de *Derby*, de *Nottingham*, devoient éprouver les premiers effets. Le reſultat de cette conſultation fut, que le Roi leveroit une Armée pour intimider ces Seigneurs; Qu'enſuite, il convoqueroit un Parlement, dont on feroit enſorte que tous les Membres fuſſent à ſa dévotion; &

Le Duc d'Irlande repudie ſa Femme couſine du Roi.

Le Duc de Glocester le menace.

Complot pour rendre le Roi abſolu.

qu'il feroit passer par ce Parlement, tous les Actes nécessaires pour lui assurer une autorité sans bornes. RICHARD II. 1387.

Dès que ce complot eut été formé, ils se rendirent à Nottingham, où le Roi fit venir les Sherifs de toutes les Provinces, quelques-uns des principaux Citoyens de Londres, & tous les Juges du Royaume. Quand ils furent assemblez, il leur communiqua le dessein qu'il avoit de lever une Armée pour châtier les Seigneurs qu'il leur nomma, du nombre desquels étoit le Duc de Glocester; & demanda aux Sherifs quel nombre de Troupes chacun d'eux pourroit lui fournir. Ensuite, il leur dit qu'il avoit dessein de convoquer un Parlement, & leur commanda de ne pas permettre qu'aucun Député fût élu, qui ne se trouvât dans la Liste qu'il leur donneroit lui-même. Les Sherifs répondirent, qu'il leur donnoit des ordres qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'exécuter: Que le Peuple étoit tellement porté d'inclination pour les Seigneurs dont il leur avoit parlé, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'on pût lever une Armée contre eux: Qu'il étoit encore plus difficile de le priver du droit d'élire avec liberté, ceux qui devoient le représenter dans le Parlement. Mais les Juges ne furent pas si scrupuleux dans ce qui les regardoit (1). Le Roi leur ayant demandé, s'il n'avoit pas droit de casser les treize Commissaires établis par le Parlement, & d'annuller les Actes faits à son préjudice; ils répondirent, que le Souverain étoit au-dessus des Loix. Néanmoins, quand on les requit de signer cet Avis, quelques-uns d'entre eux firent des efforts pour s'en dispenser; mais ils y furent contraints par les menaces des Favoris. On prétend qu'un de ces Juges dit tout haut, après avoir signé, que jamais action n'avoit mieux mérité le gibet que celle qu'il venoit de faire (2). L'avis des Juges étant ainsi extorqué, Richard se crut au-dessus de toutes les difficultez. Il voulut d'abord distribuer des Commissions pour lever une Armée. Mais il trouva si peu de gens disposez à le servir, qu'il se vit contraint de se désister de son projet. Ainsi plein de dépit d'avoir si mal réussi, il reprit le chemin de Londres, après avoir inutilement divulgué ses desseins, qui lui attirerent de plus en plus la haine publique.

Richard communique son dessein aux Sherifs, qui refusent de s'engager dans le Complot.

Les Juges décident que le Roi est au-dessus des Loix.

Le Roi ne peut venir à bout de son dessein.

Un complot de cette nature, tramé si ouvertement, & qu'on est obligé de laisser imparfait, manque rarement d'être funeste à ses Auteurs. Le Duc de Glocester, & les autres Seigneurs de son parti, comprirent par là que leur perte étoit résolue; & que si le Roi & ses Favoris ne

Le Duc de Glocester tâche d'appaiser le Roi.

(1) Ces Juges étoient, le Chevalier *Robert Tresilian*, Président de Justice; le Chevalier *Roberth Belknap*, Président de Justice des Plaidoyers communs; le Chevalier *Jean Holt*; le Chevalier *Roger Fulthorp*; & le Chevalier *Guillaume Burgh*. TIND.

(2) C'étoit le Chevalier *Robert Belknap*, qui dit en signant, *qu'il ne falloit plus rien qu'un traineau, un cheval, & une corde, pour le mener à la mort qu'il méritoit si bien.* Hist. Locestrons. TIND.

RICHARD II. 1387.

les avoient pas déja sacrifiez à leur haine, c'étoit moins par défaut de volonté, que de puissance. La seule ressource qui sembloit leur rester, étoit la voye des armes. Mais, comme les gens sages ne se servent de ce moyen, qu'aprés avoir inutilement tenté tous les autres, le Duc de Glocester crut devoir faire encore un effort, pour tâcher de faire revenir le Roi de sa prévention. Dans cette vue il lui envoya l'Evêque de Londres, qui lui porta de sa part, des assurances respectueuses de sa fidelité; & une offre de se purger par serment des crimes qu'on lui avoit faussement imputez. Richard parut d'abord assez porté à recevoir cette justification : mais le Comte de Suffolck lui fit bien-tôt changer de pensée, en lui disant, en presence meme de l'Evêque, qu'il ne seroit jamais assuré sur le Trône, pendant que le Duc de Glocester seroit en vie. L'Evêque de Londres fut si choqué de ce discours, qu'il ne put s'empêcher de dire à ce Favori, qu'étant condamné par le Parlement, & ne conservant sa vie que par la pure grace du Roi, il lui convenoit moins qu'à qui que ce fût, d'accuser des Sujets fideles. Cette hardiesse fut si désagreable au Roi, qu'il commanda au Prélat de sortir de sa présence. Les affaires étant réduites à ce point, & les Seigneurs proscrits étant persuadez qu'une vigoureuse défense étoit l'unique moyen qui leur restoit pour se mettre à couvert des desseins que la Cour avoit formez contre eux, ils se déterminerent enfin à prendre les armes, Comme ils étoient bien avant dans la faveur du Peuple qui les regardoit comme ses protecteurs, ils eurent bien-tôt assemblé une Armée de quarante-mille hommes, avec laquelle ils marcherent droit à Londres.

Le Comte de Suffolck empêche la reconciliation.

Les Seigneurs prennent les armes.

La diligence des Seigneurs rompit toutes les mesures du Roi & de ses Ministres. Ce Prince avoit résolu de faire un voyage en France, & de livrer au Roi Charles, *Calais* & *Cherbourg*, afin d'en tirer un puissant secours qui le mît en état de réduire ses Sujets qu'il qualifioit de Rebelles. Mais l'approche soudaine des Seigneurs ne lui ayant pas permis d'exécuter ce dessein, il fallut avoir recours à d'autres moyens pour se tirer de ce mauvais pas. Celui qui lui parut le plus propre, fut d'amuser les Mécontens, pendant que le Duc d'Irlande s'en alloit lever une Armée dans le Païs de Galles, où il avoit beaucoup d'amis. Suivant ce projet, il fit dire aux Seigneurs mécontens, qu'il étoit disposé à leur accorder tout ce qui seroit raisonnable, & qu'il se trouveroit le lendemain, dans la grande Salle de Westminster, où ils pourroient venir lui présenter leur Requête. Les Seigneurs accepterent cette offre avec joye, & après avoir pris des précautions pour n'être pas surpris, ils se rendirent au lieu qui leur avoit été marqué. Ils y trouverent le Roi assis sur un Trône, & revêtu de ses Habits Royaux, qui les y attendoit. En approchant du Trône, ils se mirent à genoux, en posture de supplians, quoiqu'en effet ce fut moins pour demander grace, que pour obtenir de lui la punition de ses Ministres. L'Evêque d'Ely,

Le dessein du Roi est rompu.

Il tâche d'amuser les Seigneurs mécontens.

d'Ely, qui étoit Grand Chancelier (1), leur ayant demandé pour quel sujet ils avoient pris les armes, ils répondirent, qu'ils n'avoient intention que de procurer le bien du Roi & du Royaume. Ils ajouterent, que la personne du Roi leur seroit toujours sacrée, & que leur dessein n'étoit que de faire punir les Traitres qu'il avoit autour de lui. Ensuite, ils nommerent en particulier, le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolck, l'Archevêque d'Yorck, le Juge Tresilian, & un Alderman de Londres nommé *Brambre*, qui étoit de la même cabale. Le Roi leur répondit gravement, que dans la prochaine Assemblée du Parlement, on rendroit justice à tout le monde. Ensuite il leur reprocha leur présomption, & voulut leur faire comprendre qu'il ne tenoit qu'à lui de les accabler; mais que par pure condescendance, il vouloit bien les écouter favorablement. Après cela, Il alla prendre le Duc de Glocester par la main, & ayant ordonné aux autres de se lever, il leur dit qu'il auroit égard à leurs plaintes. Comme il n'avoit pour but que de les amuser, il fit publier une Proclamation pour justifier leur prise d'armes, dans l'esperance que cela les obligeroit à congédier leurs Troupes. Mais ils connoissoient trop bien le génie du Roi & de ses Ministres, pour se fier à leur simple parole. Dans la crainte où ils étoient de se voir tout à coup accablez, dès qu'ils ne seroient plus en état de se faire craindre, ils résolurent de demeurer armez, jusqu'à ce que le Parlement fût assemblé. Ils ne tarderent pas longtems à connoitre combien cette précaution avoit été nécessaire. Le Duc d'Irlande, qui avoit levé une Armée dans le Païs de Galles, avec une merveilleuse promptitude, marchoit à grandes journées au secours du Roi. S'il eût pu s'approcher de Londres, il n'étoit pas sûr que la Bourgeoisie eut pris le parti des Conféderez. Pour prévenir ce danger, le Comte de Derby, Fils ainé du Duc de Lencastre, ayant pris une partie de l'Armée, alla au-devant du Duc d'Irlande, & l'ayant rencontré dans la Province d'Oxford, il lui livra Bataille, & remporta une victoire aisée sur ce Général qui n'étoit rien moins que guerrier. Dès le commencement du Combat, le Duc, qui craignoit de tomber entre les mains de ses ennemis, se mit à couvert de ce danger par la fuite, sans s'embarasser de ce qui arriveroit à son Armée. Tout son bagage ayant été pris, on y trouva une cassette, où il y avoit une Lettre du Roi, qui lui ordonnoit de marcher à Londres avec toute la diligence possible, & lui promettoit de vivre & de mourir avec lui. La défaite de cette Armée ayant rompu toutes les mesures du Roi & des Favoris, le Duc s'enfuit en Hollande, & après avoir fait quelque séjour à Utrecht, il alla demeurer à Louvain, où il mourut trois ans aprés. Le Comte de Suffolck voulut se retirer à Calais, mais le Gouverneur

RICHARD II. 1387.

Le Roi envoye leurs demandes au Parlement.

Les Seigneurs demeurent armez.

Le Duc d'Irlande marche au secours du Roi avec une armée.

Il est défait & s'enfuit.

Lettres trouvées dans sa cassette.

Il se retire en Hollande.

(1) L'Evêque d'*Ely*, nommé *de la Pool*, ne fut point Chancelier de rechef après son rappel. Tind.

RICHARD II. 1387.

n'osant se charger dans une semblable conjoncture, ni de l'arrêter ni de le proteger, prit le parti de le renvoyer au Roi. Cependant, Richard s'étoit refugié à la Tour, dans l'incertitude où il étoit de la résolution que les Seigneurs victorieux prendroient à son égard. Il avoit d'autant plus de sujet de craindre, qu'en ce tems-là, on arrêta un François qui lui portoit un Saufconduit, afin qu'il pût se rendre à Boulogne où le Roi Charles l'attendoit. On découvrit encore par une Lettre, qui fut trouvée entre les mains du même porteur, que Charles s'attendoit à être mis en possession de Calais & de Cherbourg, & qu'il avoit même avancé une partie de la somme qu'il étoit convenu de donner pour ces deux Places.

Les desseins du Roi sont découverts.

1388.

Les Seigneurs liguez ayant connu par là, mieux qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, les pernicieux desseins du Roi & de ses Ministres, firent entrer toute leur Armée dans Londres, après quoi ils firent demander au Roi une Conference. Richard auroit bien voulu s'en dispenser; mais comme il se voyoit sans ressource, & qu'il craignoit d'être affamé dans la Tour, il n'osa la refuser. Dans cette entrevue, ils lui reprocherent aigrement le complot formé à Nottingham pour les perdre; le dessein de se rendre absolu, par le moyen d'une Armée; la tentative qu'il avoit faite pour avoir un Parlement à sa dévotion; les ordres envoyez au Duc d'Irlande de marcher à Londres, pendant qu'il les amusoit par de vaines promesses; enfin, le Traité qu'il avoit fait avec le Roi de France, pour lui livrer Calais & Cherbourg. Richard ne répondit à ces reproches que par une grande abondance de larmes, qui toucherent les Seigneurs. Ils se persuaderent que la mauvaise conduite du Roi ne provenoit que de son peu d'expérience, & des mauvais conseils de ses Favoris; & que ne les ayant plus auprès de lui, il pourroit se remettre dans le bon chemin. Cette pensée les ayant rendus plus traitables, il fut convenu que le Roi se trouveroit le lendemain à Westminster, pour y régler avec eux les affaires du Gouvernement. Ils étoient à peine sortis de la Tour, qu'il changea de résolution, & leur fit savoir qu'il ne vouloit point conferer avec eux. Cette inconstance les irrita tellement, que sur le champ, ils lui firent dire à leur tour, que s'il ne se trouvoit pas le jour suivant à Westminster, comme il s'y étoit engagé, ils s'y rendroient eux-mêmes, pour proceder à l'élection d'un nouveau Roi. Une déclaration si précise causa une telle frayeur à ce jeune Prince, que non seulement il se rendit au lieu de la Conference; mais il consentit même au bannissement de ses deux principaux Favoris, de l'Archevêque d'Yorck, des Evêques de Durham & de Chichester (1), & de plusieurs autres Seigneurs & Dames qui avoient favorisé les desseins de la Cour. Quant aux Juges, comme on

Conference des Seigneurs avec le Roi.

Ils lui font de grands reproches.

Le Roi ne répond que par des larmes.

Il promet de se rendre à Westminster & puis s'en dédit.

On le menace d'élire un autre Roi.

Il consent au bannissement de ses Favoris.

(1) L'Evêque de *Chicester* étoit *Thomas Rushooke*, qui fut privé de sa Dignité, & remplacé par *Richard Micford*, le 7. de Mai 1389. Rev. W. S.

avoit dessein de les traiter à toute rigueur, ils furent arrêtez pendant qu'ils étoient occupez dans la Salle de Westminster à faire les fonctions de leurs Charges, & envoyez à la Tour. RICHARD II. 1388.

Le Parlement s'étant assemblé au mois de Fevrier 1389, on y porta des accusations de Haute Trahison contre plusieurs personnes, qui furent condamnées à diverses peines. *Tresilian*, *Brambre*, & quelques autres Chevaliers & Gentilshommes, furent pendus à Tyburn. Les autres Juges, & l'Evêque de Chichester, reçurent aussi la même Sentence; mais on leur fit grace de la vie, & l'on se contenta de les releguer en Irlande. Pour ce qui regarde les deux Favoris & l'Archevêque d'Yorck, ils furent condamnez au bannissement, & l'on confisqua leurs biens au profit du Roi.

1389. Le Parlement s'assemble. Deux des Juges sont pendus & d'autres punis.

Après que le Parlement eut satisfait à ce qu'il croyoit devoir à la Justice, il passa deux Actes, dont le premier défendoit d'attribuer au Roi les mouvemens précedens, & l'autre accordoit une Amnistie générale aux deux Partis. Les affaires étant ainsi règlées, le Roi renouvella son Serment du Sacre, comme s'il eût commencé un nouveau Regne, & tous les Seigneurs lui rendirent hommage, & lui prêterent un nouveau serment de fidelité. Ce Parlement, qui fut nommé *l'Impitoyable*, ne finit que le 4. de Juin.

Amnistie.

Pendant les troubles qui avoient agité l'Angleterre, les Ecossois voulant profiter de la conjoncture, s'étoient avancez jusqu'à Newcastle, sous la conduite du Chevalier Douglas, & avoient fait de grands ravages sur les frontieres. Dès que les troubles furent appaisez, *Henri Perci*, surnommé *Chaud-éperon*, Fils du Comte de Northumberland, marcha contre les Ecossois, & leur ayant livré Bataille, il tua Douglas de sa propre main. Mais le Comte de Dumbar étant survenu pendant le Combat avec un Corps de Troupes toutes fraiches, en fit tellement changer la face, que l'Armée Angloise fut enfin battue, & Percy fait prisonnier.

Les Anglois sont battus par les Ecossois.

Environ ce même tems, le Comte d'Arundel, à qui le Parlement avoit conferé la Charge de Grand Amiral, alla secourir le Duc de Bretagne que le Roi de France attaquoit. Ce secours ayant obligé Charles à donner la Paix au Duc, les Anglois furent renvoyez chez eux. En s'en retournant, le Comte d'Arundel prit aux François, quatre-vingts Vaisseaux chargez, & pilla les Isles de *Ré* & d'*Oleron*, après quoi il fit rentrer sa Flotte dans les Ports. Peu de tems après, les deux Couronnes convinrent d'une Treve de trois ans, dans laquelle les Ecossois furent compris.

Exploits du Comte d'Arundel sur Mer.

Depuis le dernier Parlement, l'Angleterre se trouvoit dans un état assez tranquille. Les nouveaux Ministres, se conduisant par d'autres maximes que les précedens, n'avoient garde d'engager le Roi dans des démarches qui avoient été sur le point de causer sa ruïne. Mais si l'on avoit réussi à changer le Conseil du Roi, on n'avoit pas trouvé la même

RICHARD II. 1389.

facilité à changer l'humeur de ce Prince. L'esprit rempli de son propre mérite, il ne se voyoit qu'avec une peine extréme sous la direction d'autrui, dans un tems où il se voyoit en âge de prendre lui-même les rênes du Gouvernement. Dès qu'il fut entré dans sa vingt & uniéme année, il assembla son Conseil, auquel il voulut que tous les Membres assistassent. Quand ils furent assemblez, il leur demanda quel âge il avoit; à quoi on répondit qu'il avoit vingt ans accomplis. Puisque cela est, ajouta-t-il, je veux gouverner moi-même mon Royaume, la condition d'un Roi ne devant pas être moins avantageuse que celle de ses Sujets, qui sont autorisez à cet âge à diriger leurs propres affaires. Après leur avoir ainsi fait connoitre ses intentions, il commanda au Chancelier de lui remettre le Grand Sceau, dont il confia la garde à l'Evêque de Winchester (1). En même tems, il destitua l'Evêque de Hereford de sa Charge de Grand Trésorier, & ayant ôté de son Conseil le Duc de Glocester son Oncle, le Comte de WARWICK, & quelques autres qui ne lui étoient pas agréables, il y mit en leur place, des gens qu'il crut plus soumis à ses volontez. Cette démarche n'avoit rien d'étrange en elle-même, puisqu'il étoit en droit de faire ces changemens. Cependant, on ne laissa pas de remarquer, qu'il n'avoit jamais moins donné de marques de la prudence qu'on suppose dans ceux qui commencent leur Majorité, que dans le choix qu'il fit de ses nouveaux Ministres, qui n'étoient nullement capables des Emplois qui leur étoit confiez. Aussi ne tarda-t-on pas longtems à voir le désordre & la confusion dans les affaires publiques. Un des premiers soins des Favoris fut, d'insinuer au Roi que le Duc de Glocester avoit de mauvais desseins contre sa personne. Mais le Duc s'en justifia si bien, que le Roi eut honte d'avoir écouté une accusation si mal fondée. Il ne voulut pourtant pas permettre que le Duc poursuivît en justice ses accusateurs, quoiqu'ils eussent été confondus en sa présence.

Richard prend les rênes du Gouvernement.

Il change le Ministere.

Le Duc de Glocester étant accusé se justifie.

Pendant que Richard étoit dans la crainte des entreprises de cet Oncle, qu'on lui représentoit comme un ennemi très dangereux, il en vit arriver un autre qui ne lui étoit pas moins formidable. C'étoit le Duc de Lencastre, qui revenoit de son Expédition d'Espagne. Les progrès qu'il avoit faits en ce Païs-là, avoient enfin obligé le Roi de Castille à faire avec lui un Traité, par lequel il s'étoit engagé à lui payer comptant six-cens-mille livres, & à lui assigner une pension annuelle de quarante-mille livres, pendant sa vie & celle de la Duchesse sa Femme. Ce Traité fut suivi du Mariage de la Princesse Catherine, Fille du Duc & de Constance, avec Henri Fils ainé du Roi de Castille, en faveur duquel le Duc & la Duchesse s'etoient départis de leurs prétentions sur ce Royaume.

Retour du Duc de Lencastre.

(1) C'étoit *Guillaume Wickam*, Fondateur de l'Ecole de *Winchester* & du *Nouveau College*, à *Oxford*. TIND.

Quoique Richard ne fût pas trop content de l'arrivée du Duc de Lencastre, il ne laissa pas de le recevoir avec des caresses qui donnerent lieu d'esperer qu'il y auroit désormais une heureuse union dans la Famille Royale. Cette esperance se confirma par la reconciliation que le Duc de Lencastre procura entre le Roi & le Duc de Glocester, reconciliation qui parut si sincere de la part du Roi, que tout le monde y fut trompé. Malgré ces belles apparences, la présence du Duc de Lencastre ne laissoit pas d'être importune à Richard. On en peut bien juger, par le prix dont il voulut bien acheter son éloignement. Pour parvenir à ce but, il lui fit le plus riche présent dont un Roi d'Angleterre pût alors gratifier un Sujet, en l'investissant du Duché de Guienne, avec les mêmes droits qui avoient été accordez au feu Prince de Galles Pere du Roi. Comme il n'avoit jamais eu d'affection pour lui, ce ne pouvoit être que dans la vue de l'éloigner d'Angleterre, qu'il lui fit un si riche présent.

RICHARD II. 1390. Le Roi se reconcilie avec ses Oncles.

Il donne la Guienne au Duc de Lencastre.

Peu de tems après, le Comte de Derby, Fils ainé du Duc de Lencastre, alla porter les armes en Prusse, où il se distingua par un grand nombre de belles actions. Pendant que ce Prince travailloit à s'acquerir de la reputation par ses exploits guerriers, Richard passoit sa vie dans une apparence de Guerre. Il employoit des sommes immenses à faire des Tournois, qui donnoient occasion de le comparer, très désavantageusement pour lui, avec le Comte de Derby son Cousin, qui étoit un Prince fort estimé.

Le Comte de Derby va servir en Prusse.

Pendant que le Roi s'occupoit à ces divertissemens, le Parlement renouvella un Statut fait sous le Regne d'Edouard III., & confirmé sous celui-ci. Cet Acte condamnoit comme coupables de Haute Trahison, ceux qui porteroient dans le Royaume des *Provisions* de la Cour de Rome, sans en avoir obtenu la permission du Roi. Un Nonce, qui fut envoyé en Angleterre sur ce sujet, y fit grand bruit, & menaça même que le Pape en viendroit aux dernieres extrémitez. Mais ses menaces ne furent pas capables d'obliger le Parlement à revoquer l'Acte. Tout ce qu'il put obtenir, fut un repit pour ceux qui étoient tombez dans cette nouvelle sorte de crime, jusqu'à la prochaine Assemblée du Parlement.

1391. Statut contre les Proviseurs renouvellé.

Bien qu'une cruelle Peste, & une Famine non moins intolerable affligeassent alors l'Angleterre, le Roi, qui aimoit le faste jusqu'à l'excès, ne retranchoit rien ni de ses plaisirs ni de ses dépenses, qui alloient à des sommes prodigieuses. On dit qu'il entretenoit tous les jours dix-mille personnes. Il se faisoit un honneur de surpasser en magnificence, tous les Souverains de l'Europe, comme s'il eût eu une source inépuisable d'argent. Trois-cens domestiques étoient employez à sa seule Cuisine, & la Reine avoit un pareil nombre de Femmes à son service. Les Courtisans obtenoient si aisément tout ce qu'ils demandoient que cette facilité faisoit perdre aux faveurs du Roi une

Dépenses excessives du Roi.

RICHARD II. 1391. bonne partie de leur prix. Enfin, ce Prince affectoit en toutes choses une prodigalité qui ne pouvoit qu'être à charge aux Sujets, & par une suite nécessaire, lui attirer leur aversion.

1392. Londres refuse de lui prêter mille livres sterling.

Comme ses revenus ne pouvoient pas suffire à tant de dépenses, il voulut tenter de tirer quelque secours de la Ville de Londres. Mais, de peur d'effaroucher les habitans, il se contenta d'éprouver leur affection par un emprunt de mille livres sterling, apparemment à dessein de ne se borner pas dans la suite à si peu de chose. Quelque médiocre que fût cette somme, il eut le chagrin d'essuyer un refus très mortifiant, jusques-là même qu'un Marchand Italien, qui offrit de prêter seul cette somme, fut mis en pieces par la populace. Richard ressentit vivement cet affront, dont peu de tems après il trouva l'occasion de se venger. Sous prétexte de châtier une émeute de peu de conséquence qu'un Garçon Boulanger avoit excitée dans Londres, il dépouilla la Ville de tous ses Privileges, lui ôta sa Chartre, & transfera les Cours de Judicature à YORCK. Il est vrai que dans la suite il lui rendit le tout: mais elle fut obligée de le racheter par un présent de dix-mille livres sterling, & de deux Couronnes d'or. Mais, quoique Londres payât cherement le refus de prêter mille livres au Roi, c'étoit peu de chose en comparaison du préjudice que le Roi lui-même en reçut. Par cette démarche, il acheva de perdre l'affection de cette Ville, qui lui fit bien sentir dans la suite, combien il est dangereux à un Roi d'Angleterre de l'avoir pour ennemie.

Le Roi lui ôte sa Chartre,

& la lui rend pour de l'argent.

1393. Rebellion en Irlande.

Dès le commencement de l'année 1393, on vit arriver à Londres des Députez des Anglois établis en Irlande, qui venoient demander du secours contre les originaires du Païs. Depuis quelque tems, il y avoit dans cette Isle de fréquens soulevemens, qui faisoient comprendre que les Irlandois cherchoient à secouer le joug des Anglois. On auroit dû remedier plutôt à ces désordres; mais Richard, trop abandonné à ses plaisirs, avoit négligé les affaires d'Irlande, comme s'il n'y eût eu aucun interét. Enfin, le mal s'étoit tellement accru, qu'il ne fut pas possible, sans risquer la perte de cette Isle, de differer plus longtems à y apporter les remedes convenables. Le Duc de Glocester s'offrit d'aller reprimer les Rebelles : mais le Roi ne jugeant pas à propos de lui confier le commandement d'une Armée, résolut d'aller lui-même en ce Païs-là. Dans ce dessein, il convoqua un Parlement, qui lui accorda une grosse somme, tant pour la Guerre d'Irlande, que pour subvenir à la dépense de l'Ambassade des Ducs de Lencastre & de Glocester, qui devoient aller négocier une Paix finale avec la France. Mais cette affaire fut rompue par un accident qui empêcha les Plénipotentiaires de s'assembler entre Ardres & Guisnes, comme on en étoit convenu. Le Roi Charles, qui étoit de tems en tems attaqué d'une maladie qui lui troubloit l'esprit, s'étant rendu à Abbeville où on l'avoit mené pour faire voir aux Anglois qu'il

Le Roi se prépare à se rendre en Irlande.

Négociation avec la France.

se portoit bien, y retomba dans sa démence ordinaire. Cette rechute fut cause qu'on renvoya la négociation de la Paix, à un tems plus convenable. RICHARD II. 1393.

Les préparatifs que le Roi faisoit pour son voyage d'Irlande, furent un peu interrompus au commencement de l'année 1394, par les soins qu'il fallut prendre des funerailles de la Reine son Epouse, & des Duchesses de Lencastre & d'YORCK, qui moururent à peu près dans un même tems. On prétend que la Reine favorisoit beaucoup la Doctrine de Wicleff, & que, si elle eût vécu plus longtems, elle auroit épargné aux *Lollards* (c'est le nom qu'on donnoit aux Sectateurs de Wicleff) bien des maux qu'ils souffrirent dans la suite. Le départ du Duc de Lencastre leur principal Patron, qui étoit allé en Guienne pour prendre possession de sa Principauté, ne contribua pas peu à hâter les desseins de leurs ennemis, qui profiterent de ces favorables conjonctures pour les persécuter. 1394. Mort de la Reine.

Quelque grande que fût l'affliction que Richard ressentit de la mort de la Reine, il ne laissa pas de partir pour l'Irlande, comme il l'avoit projetté. Il arriva dans cette Isle au mois de Septembre, & fit d'abord quelques progrès contre les Rebelles. Mais, comme la saison ne lui permettoit pas de les continuer, il se rendit à Dublin, où il tint un Parlement, pendant que le Duc de Glocester assembla celui d'Angleterre (1), qui accorda un Subside pour pousser la Guerre d'Irlande. Le Roi part pour l'Irlande & y fait quelques progrès.

Richard se préparoit à se remettre en campagne, lorsqu'il vit arriver d'Angleterre l'Archevêque d'YORCK & l'Evêque de Londres, qui venoient le supplier de la part du Clergé, de hâter son retour dans son Royaume. Ils lui firent même entendre, que le moindre retardement étoit capable de porter un préjudice irréparable à la Religion. Le fondement de cette grande allarme étoit, que dans le dernier Parlement, les Lollards avoient fait des instances pour faire ensorte qu'on travaillât à la Réformation de l'Eglise (2). Comme ils avoient beaucoup de partisans dans le Royaume, & dans le Parlement même, le Clergé craignit qu'on ne procedât à cette Reformation. C'est par cette raison que les deux Prélats Députez exagererent tellement le danger où la Religion se trouvoit, que Richard partit sur le champ pour retourner en Angleterre, laissant au Comte de la Marche le soin de terminer la Guerre d'Irlande. Dès qu'il fut arrivé à Londres, il prit certaines mesures avec le Clergé pour tâcher de supprimer la Secte 1395. Desseins des Lollards, qui obligent le Clergé à députer au Roi. Retour du Roi. Il tâche de supprimer la Secte des Lollards.

(1) *Walsingham* dit que le Parlement d'Angleterre fut convoqué par *Edmond* Duc d'*Yorck*, que le Roi avoit laissé Régent; & que le Duc de *Glocester*, que le Roi avoit mené avec lui en *Irlande*, s'en retourna en Angleterre pour y représenter les besoins du Roi. TIND.

(2) Les *Lollards* présenterent une Remontrance à la Chambre du Parlement, contre les corruptions de l'Eglise: elle contenoit douze Articles. TIND.

RICHARD II. 1395.

des Lollards, & contraignit même un certain Chevalier d'en faire une abjuration publique, le menaçant de le punir de mort s'il se rengageoit dans la même Secte.

Le corps du Duc d'Irlande est porté en Angleterre.

Peu de tems après, on apporta en Angleterre, par ordre du Roi, le Corps du Duc d'Irlande qui étoit mort à Louvain. L'affection de Richard s'étant réveillée à cet objet, il fit ouvrir le cercueil, pour se donner encore la satisfaction de voir cet homme qu'il avoit tant aimé.

Le Roi assiste à ses funerailles.

Ensuite, il lui fit faire de magnifiques funerailles, & voulut lui-même les honorer de sa présence, comme Edouard II. avoit fait autrefois à l'égard de Gaveston. Mais la Noblesse refusa de faire cet honneur à un Favori de qui elle avoit trop de sujet de se plaindre. Ainsi, de même qu'Edouard II., Richard ne fut accompagné dans cette pompe funebre que de quelques Membres du Clergé (1).

1396. Les Gascons refusent de reconnoître le Duc de Lencastre.

Pendant que le Roi avoit été occupé à son Expédition d'Irlande, le Duc de Lencastre, qui étoit allé à Bourdeaux pour y faire reconnoitre sa Souveraineté, y avoit trouvé des obstacles auxquels il ne s'étoit pas attendu. Les Gascons, prétendant que leur Païs étoit inséparablement uni à la Couronne d'Angleterre, soutenoient qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi de l'aliener. Cette prétention étoit fortifiée d'une raison d'interêt, qui les confirmoit dans leur obstination. Ils disoient, que si une fois ils étoient séparez de l'Angleterre, ils couroient risque de se voir privez de la seule protection qui pouvoit les empêcher de tomber sous la domination de la France. Par cette raison, ils prétendoient que l'alienation dont il s'agissoit étoit également préjudiciable à eux-mêmes, & à la Couronne d'Angleterre. On leur objectoit, qu'ils n'avoient pas fait la même difficulté à l'égard du Prince de Galles Pere du Roi. Mais ils répondoient, qu'il y avoit une extrême difference entre l'alienation précédente, & celle-ci; Que la premiere ayant été faite en faveur de l'Héritier présomptif de la Couronne, ne devoit durer qu'un certain tems; au-lieu qu'il pouvoit aisément arriver que celle-ci fût éternelle. Après plusieurs contestations qu'il y eut sur ce sujet, & qui durerent même assez longtems, le Roi résolut enfin de revoquer le don; à quoi le Duc de Lencastre se soumit de bonne grace, puisqu'aussi bien il n'étoit pas en état de l'empêcher. Pour le consoler en quelque maniere de la perte qu'il venoit de faire, le Roi lui permit d'épouser *Catherine Rouet*, Veuve du Chevalier Thomas Swinford. Le Duc avoit longtems entretenu cette femme en qualité de Maitresse, & en avoit eu plusieurs enfans, que le Roi & le Parlement voulurent bien légitimer (2) sous le nom de *Beaufort*. Quelque tems après, le Roi créa l'ainé Comte de Sommerset.

Le Roi révoque le don.

Troisieme Mariage du Duc de Lencastre.

Ses enfans Batards sont légitimez.

(1) Le Duc d'*Irlande* fut enterré à *Coln* dans le Comté d'*Essex*. Le Comte d'*Oxford*, venant du chef d'*Alberic de Vere* son Oncle, succeda à ses biens & à ses honneurs. TIND.

(2) Ces Enfans étoient au nombre de quatre, *Jean*, *Thoms*, *Henri*, & *Joanne*.

Avant

Avant l'arrivée du Duc de Lencastre, le Roi avoit envoyé des Ambassadeurs en France, pour y demander en Mariage la Princesse *Isabelle* Fille de Charles VI. La Cour de France avoit d'abord rejetté cette proposition, tant parce que la Princesse n'étoit âgée que de sept ans, qu'à cause qu'elle avoit été promise au Duc de Bretagne. Cependant, malgré ces difficultez, ce Mariage ne laissa pas de se conclure, dans une seconde négociation, & en même tems, on convint d'une Treve de vingt & huit ans entre les deux Couronnes. Peu de tems après, les deux Rois se rendirent entre Ardres & Calais, sous des Tentes qu'on y avoit fait dresser, où les deux Cours étalerent toute leur magnificence, & où la Treve fut signée, & le Mariage solemnisé. On prétend qu'en cette occasion, Richard fit une dépense de trois-cens-mille marcs (1), somme qui excedoit de beaucoup celle de deux-cens-mille marcs qu'il reçut en déduction de ce qui lui avoit été promis pour la Dot de la Reine son Epouse. Le Duc de Glocester, qui n'étoit content ni du Mariage ni de la Treve, ne put s'empêcher d'en témoigner son chagrin. Il dit franchement au Roi, qu'il auroit été plus à propos de faire des efforts pour recouvrer ce que l'Angleterre avoit perdu en France, en y faisant une vigoureuse Guerre, que d'entrer en Alliance avec cette Couronne, qui tiroit toujours bien plus d'avantages des Traitez qu'elle faisoit avec les Anglois, que du succès de ses armes.

Richard épouse Isabelle Fille de Charles VI.

Treve de vingt & huit ans, entre la France & l'Angleterre.

Entrevue des deux Rois.

Le Duc de Glocester reproche au Roi la Treve & son Mariage.

1397.

Dépense excessive du Roi.

La dépense ordinaire du Roi, & celle qu'il venoit de faire pour son Mariage, ayant entierement épuisé son Epargne, & l'ayant même engagé à faire de grands emprunts, il fallut recourir à des moyens extraordinaires pour remplir ses coffres. Quoique le Parlement, qui s'assembla au commencement de l'année 1397, lui accordât une somme très considerable, ce secours ne fut pas suffisant pour le mettre en état de payer ses dettes. D'ailleurs, il prit encore occasion d'augmenter la dépense de sa Maison, du bruit qui courut que les Electeurs avoient jetté les yeux sur lui, pour l'élever à la Dignité Imperiale, & par là, il se mit encore plus à l'étroit. Comme il avoit honte de demander de nouveaux secours au Parlement, il eut encore recours à la voye des emprunts, ou pour mieux dire, des dons forcez, qu'il exigea de toutes les personnes aisées. Il n'y eut Seigneur, Prélat, Gentilhomme, ou riche Bourgeois, qui ne fût obligé de lui prêter quelque somme, qu'on savoit bien qu'il n'avoit pas dessein de rendre. Mais, quoique cette voye de lever de l'argent sur le Peuple, ait toujours été regardée par les Anglois comme une des plus grandes infractions de leurs privileges; en cette occasion, elle ne produisit aucun mouvement. Chacun étoit

Il se sert de divers moyens illégitimes pour avoir de l'argent.

Ils furent surnommez *Beaufort*, du Château de *Beaufort* en France, qui leur appartenoit du chef de *Blanche d'Artois*. Tind.

(1) *Speed* dit quarante-mille. p. 606. Tind.

RICHARD II. 1397.

intimidé ; & quoiqu'on ressentît vivement cette injustice, on prit patience, dans la pensée que ce seroit pour la derniere fois.

On ne regarda pas avec la même tranquillité la restitution de *Cherbourg* au Roi de Navarre, & de *Brest* au Duc de Bretagne. Quoique ces deux Places ne dépendissent pas originairement de l'Angleterre, les Anglois avoient fait de si grands frais pour secourir les deux Princes à qui elles appartenoient, qu'on auroit pu légitimement les garder jusqu'à un entier remboursement. C'est ce qui fit que tout le monde en fut très mécontent, d'autant plus que le Roi n'en tira qu'une somme fort modique, qui ne fut même employée qu'à des dépenses inutiles. Il est vrai qu'il prétendoit que l'engagement où il étoit entré de rendre ces Places, après la Paix, ou une longue Treve avec la France, rendoit cette restitution nécessaire ; mais on savoit aussi que le Roi de Navarre, & le Duc de Bretagne, avoient été les premiers à lui manquer de parole. Quoiqu'il en soit, le Duc de Glocester trouva cette faute si préjudiciable à l'Angleterre, qu'il ne put s'empêcher de la reprocher au Roi son Neveu, en termes extremement forts ; à quoi Richard répondit d'une maniere qui lui fit assez connoitre combien il étoit choqué de sa remontrance. Cet accident réveilla dans le cœur du Roi, la haine qu'il avoit conçue contre le Duc de Glocester, qui étant plutôt assoupie qu'éteinte, ne laissoit pas de se manifester de tems en tems, quelque soin qu'il prît de la dissimuler. Il se plaignit aux Ducs de Lencastre & d'Yorck, que le Duc de Glocester se mêloit de contrôller ses actions ; & parmi ses plaintes, il laissa couler des expressions, qui faisoient juger qu'il les soupçonnoit tous trois d'avoir de mauvais desseins contre lui. Ces deux Princes protesterent qu'ils avoient pour lui une fidelité inviolable, & qu'ils ne doutoient point que le Duc leur Frere ne fût dans les mêmes sentimens, quoique son temperament bouillant le fit quelque fois parler avec trop de chaleur. Le Roi parut satisfait de leur justification. Cependant la facilité qu'il eut à s'appaiser après avoir marqué tant de passion, leur fit concevoir des soupçons qui les porterent à quitter la Cour, pour se retirer dans leurs Terres. Leur retraite fut vraisemblablement la cause de la ruïne du Duc de Glocester. Par là, ses ennemis eurent l'occasion & la facilité d'animer de plus en plus le Roi contre lui, & de le determiner enfin, à se délivrer de ce surveillant incommode. Mais comme on ne pouvoit rien trouver dans sa conduite, qui l'exposât à la rigueur des Loix, & que même il auroit été dangereux de le prendre par cette voye, Richard résolut d'en employer une plus prompte & moins incertaine. Pour exécuter ce dessein, il se rendit un matin, à la maison de campagne de ce Prince, & l'ayant trouvé au lit, il le pria de s'habiller promptement pour l'accompagner à Londres. Il prit pour prétexte, qu'il avoit besoin de lui dans une affaire très importante, dont il l'informeroit en chemin. Le Duc étant incontinent monté à cheval, se mit à côté du Roi, qui l'entretint

Le Public en murmure.

Le Duc de Glocester lui reproche cette faute.

Richard conçoit des soupçons contre ses Oncles

Les Ducs d'Yorck & Lencastre quittent la Cour.

Le Roi se défait du Duc de Glocester.

de cette prétendue affaire, sans témoigner qu'il eût aucun autre dessein. Pendant qu'ils parloient ensemble, ils entrerent dans un chemin creux ou le Duc fut tout à coup envelopé par une troupe de Cavaliers, & conduit de là, dans un Vaisseau qui l'attendoit sur la Tamise pour le transporter à Calais (1). Dès que le Roi fut arrivé à Londres, il fit appeller les Comtes de *Warwick* & d'*Arundel*, & après qu'il les eut entretenus quelque tems d'une maniere qui ne marquoit rien moins que son dessein, il les fit arrêter & conduire à la Tour. Il en usa de même à l'égard du Lord Cobham, & de quelques autres Seigneurs dont il avoit dessein de se défaire. Cependant, les avis qu'on lui donna que le Peuple commençoit à s'émouvoir, l'obligerent à publier une Proclamation, dans laquelle il assuroit, que c'étoit pour de nouvelles malversations que ces Seigneurs avoient été arrêtez. De plus, il promettoit qu'on n'agiroit contre eux que par les voyes ordinaires de la Justice.

Il fait arrêter les Comtes d'Arundel & de Warwick.

Cette Proclamation ayant un peu calmé les esprits, le Roi convoqua tous les Pairs du Royaume à Nottingham. C'étoit plutôt à dessein de les sonder, que de leur demander leur avis touchant la maniere dont on devoit proceder contre les prisonniers, puisque sa résolution étoit déja prise. Ce fut pourtant le pretexte qu'il prit pour les assembler. Après que l'affaire eut été débattue dans le Conseil, les Seigneurs craignant de s'attirer ou l'indignation du Roi, ou la haine du Public, s'ils en venoient à quelque résolution, déclarerent qu'elle étoit d'une telle nature, qu'elle ne pouvoit être décidée que par l'autorité du Parlement. C'étoit précisément ce que le Roi demandoit. Il avoit déja pris toutes les mesures nécessaires, pour avoir un Parlement à sa dévotion. Depuis quelque tems, il avoit changé tous les Sherifs du Royaume, & n'en avoit souffert aucun qui ne lui eût promis de le servir dans ses desseins. Il avoit pris les mêmes précautions à l'égard de toutes les charges de Magistrature, qui peuvent donner du crédit dans les Villes & dans les Provinces. Ainsi, par le moyen des Magistrats, & de ceux qui possedoient des Emplois publics, il avoit fait élire des Députez dont il s'étoit assuré par avance. S'il s'en étoit trouvé quelques-uns qui ne lui fussent pas agreables, les Sherifs avoient eu ordre d'user de toutes sortes de moyens pour les exclure de la nomination, & pour en faire élire d'autres en leur place. D'ailleurs, comme

Il convoque les Pairs sur ce sujet.

L'affaire est renvoyée au Parlement.

Le Roi prend des mesures pour avoir un Parlement à sa dévotion.

(1) Le Roi arriva à *Plesky* dans le Comté d'*Essex*, à cinq heures du soir, ou environ. Il dit au Duc en soupant, qu'il faloit qu'il allât avec lui à *Londres* cette même nuit. Sur quoi ce Seigneur partit avec le Roi, accompagné de sept Domestiques seulement, prenant le chemin de *Bondelay* pour éviter le grand-chemin; & comme ils alloient en diligence, ils arriverent à *Stratford* à dix ou onze heures. Le Roi alors donna des deux à son cheval, & s'en retourna. En même tems le Comte-Maréchal, qui s'étoit mis en embuscade, se saisit du Duc, qui appella inutilement le Roi à son secours. *Froissard*, pag. 287. Tind.

RICHARD II. 1397.

il n'y a point d'autre Juge des differens qui s'élevent touchant les élections des Députez, que la Chambre des Communes, il étoit bien assuré que dans un Parlement ainsi composé, il feroit approuver ou rejetter ceux qu'il voudroit.

Qu'on ne s'imagine pas que ce soit une chose trop difficile à un Roi d'Angleterre, d'exécuter un semblable projet. L'expérience a confirmé depuis, en une infinité d'occasions, que, par de semblables voyes, il n'est rien moins qu'impossible de faire élire des Députez à la dévotion de la Cour. Cependant, les Historiens remarquent, que ce fut dans le Parlement dont je parle présentement, que de semblables pratiques furent pour la premiere fois mises en usage. Mais il faut aussi ajouter, que ce fut une des principales causes de la ruine de Richard, ainsi qu'on le verra dans la suite. En effet, il est impossible que le Peuple puisse voir ses Libertez entre les mains de gens qu'il n'a pas lui-même volontairement choisis, sans qu'il souhaite de se voir délivré d'une telle oppression.

Discours de l'Evêque d'Exceter sur la puissance illimitée du Roi.

Ce Parlement étant ainsi composé, l'Evêque d'Exceter (1) ouvrit la Seance par un Discours, dans lequel il s'efforça de prouver, que la Puissance Royale étoit sans bornes, & que ceux qui tâchoient de la limiter, méritoient les plus séveres punitions. Suivant ce principe, qui fut généralement approuvé, le Parlement revoqua l'Acte d'Amnistie accordé neuf ans auparavant au Duc de Glocester, aux Comtes de Warwick & d'Arundel, & à tous leurs adherans. On en usa de même à l'égard de tous les Actes passez dans le Parlement qui avoit donné les treize Tuteurs au Roi, comme ayant été extorquez pendant sa Minorité.

Procedures injustes & violentes de ce Parlement.

Si le Parlement de 1386. avoit mérité le titre d'*Impitoyable*, je ne sai quel nom assez odieux on pourroit donner à celui-ci. Par une prévarication manifeste, cette Assemblée ne fit pas difficulté de sacrifier à la passion du Roi & de ses Ministres, les têtes les plus considerables du Royaume, aussi bien que les Libertez & les Privileges du Peuple. *Thomas Arundel*, Archevêque de Cantorberi, y fut accusé de Trahison, pour avoir été l'un des Commissaires nommez par le Parlement de 1386, auxquels on avoit donné l'inspection sur l'administration des affaires publiques. Pour cette nouvelle espece de crime, ce Prélat fut condamné au bannissement, & son bien confisqué au profit du Roi. Ensuite, on accusa les Comtes d'Arundel & de Warwick des mêmes crimes pour lesquels, neuf ans auparavant, le Roi avoit accordé une Amnistie, & ils furent condamnez à mort par ce Parlement véritablement impitoyable. Froissard dit, que le Roi voulut être présent à l'exécution du premier. Un autre Historien ajoute, que

L'Archevêque de Cantorberi est exilé.

Les Comtes d'Arundel & de Warwick sont condamnez à mort.

Le premier est exécuté en présence du Roi, &

(1) Cet Evêque, défenseur du Pouvoir arbitraire, consacré en 1395, & décédé en 1419, se nommoit *Edmond Stafford*. RAV. W. S.

RICHARD II. 1397.

cette image demeura tellement empreinte dans sa mémoire, que son sommeil étoit souvent interrompu par des songes qui lui représentoient ce Seigneur tout sanglant, & lui reprochoient son injustice. A cela contribua peut-être le bruit qui se répandit, qu'il s'étoit fait divers Miracles sur le Tombeau du défunt, & que sa tête s'étoit miraculeusement rejointe à son Corps. Quoique, pour prévenir les inconvéniens qui pouvoient naitre de cette fausse persuasion, le Roi eût ordonné qu'on déterrât le Corps, qui demeura dix jours durant exposé dans une Eglise, il ne fut pas possible de guérir le Peuple de sa prévention. Quant au Comte de WARWICK, qui voulut bien se reconnoitre coupable, sans se prévaloir de l'Acte d'Amnistie, il fut traité avec moins de rigueur, sa peine ayant été changée en un exil perpétuel dans l'Isle de *Man*. Pour ce qui regarde le Duc de Glocester, selon les apparences, le Roi avoit craint qu'il n'y eût trop de danger à l'exposer à un supplice public; ou que le Parlement n'eût pas assez de complaisance, pour lui sacrifier une tête si considérable. Quoi qu'il en soit, il avoit pris la précaution de le faire étrangler secretement dans Calais, ainsi qu'on l'apprit dans la suite. Cependant, ses ennemis prirent soin de publier qu'il étoit mort d'apoplexie, & qu'avant d'expirer, il avoit avoué qu'il étoit coupable de Trahison contre le Roi. Sur ce bruit, dont on ne voulut point examiner les preuves, tous les biens du Duc furent confisquez au profit du Roi.

passe pour Martyr.

Warwick est relégué.

Le Duc de Glocester est étranglé à Calais.

Il étoit comme impossible, que les rigueurs qu'on venoit d'exercer, ne produisissent quelque alteration parmi la Noblesse. Mais, pour prévenir les accidens qui en pouvoient naitre, Richard prit soin de gagner les principaux Seigneurs, & particulierement les Princes de la Maison Royale, par des gratifications. Il créa Duc de Hereford le Comte de Derby son Cousin, Fils ainé du Duc de Lencastre. Le Comte de Rutland, Fils ainé du Duc d'YORCK, fut fait Duc d'Albemarle. Le Comte de Kent reçut le titre de Duc de Surrey. Le Comte de Huntington, Frere uterin du Roi, fut honoré du titre de Duc d'Exceter; le Comte de Nottingham, de celui de Duc de NORFOLCK; & le Loord Scroop fut fait Comte de Glocester (1). Enfin pour ménager le Duc de Lencastre, le Roi fit son fils ainé, du troisieme lit, qui portoit déja le titre de Comte de Sommerset, Marquis du même nom (2). A ces titres honorables il ajouta encore d'autres faveurs,

Le Roi gratifie divers Seigneurs.

(1) Le Lord *Scroop* fut fait Comte de *Wiltshire*, & le Lord *Spencer* Comte de *Glocester*. (Dugdale, Walsingh.) *Thomas Percy* fut créé aussi Comte de *Worcester*; & le Lord *Nevil*, Comte de *Westmorland*. TIND.

(2) Le Comte de *Sommerset* avoit été fait prémierement *Marquis de Dorset*; mais son Titre fut ensuite changé en celui de *Marquis de Sommerset*, par une nouvelle Chartre de Création, portant la même date que la précédente. Cependant, quoique le prémier Titre eût été cancellé, il fut toujours nommé *Marquis de Dorset*. Dugdale. TIND.

EDOUARD II. 1397. en distribuant à tous ces Seigneurs, les biens du Duc de Glocester, & des Comtes d'Arundel & de Warwick.

Le Roi ajourne le Parlement à Shrewsbury.

En ce tems-là, le Parlement se prolongeoit rarement au-delà d'une Séance, à moins que les affaires ne requissent une courte prorogation. Mais celui-ci étoit trop bien disposé, pour que le Roi voulût se mettre au hazard d'en avoir un moins favorable. Ainsi, ne trouvant pas à propos de le dissoudre, il se contenta de l'ajourner à Shrewsbury; cette Ville, voisine du Païs de Galles où il avoit beaucoup de partisans, lui paroissant plus propre pour ses desseins, que Londres, où il savoit qu'il n'étoit pas aimé.

1398. Procedures extraordinaires du du Parlement de Shrewsbury.

Cette nouvelle Séance ne fut qu'une continuation des procedures extraordinaires qu'on avoit déja commencées à Westminster. Le Parlement prit à tâche de porter les Prérogatives Royales à un degré auquel aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais prétendu les pousser, & d'établir des maximes qui renversoient toutes les Constitutions de l'Etat, aussi-bien que la Liberté des Sujets. Il approuva comme conformes aux Loix, les opinions pour lesquelles, neuf ans auparavant, les Juges avoient été condamnez. Suivant ce principe, les Juges qui étoient en charge pendant la tenue du Parlement, déciderent, que lorsque le Roi avoit proposé des Articles pour faire la matiere des déliberations du Parlement, c'étoit un crime de Haute Trahison, que d'en proposer d'autres, avant que ceux-là fussent expédiez. Par cette décision & par d'autres de même nature, que le Parlement approuva, les cas de Haute Trahison furent tellement multipliez, qu'à peine étoit-il possible de s'empêcher de tomber dans ce crime, qu'en prenant la volonté du Roi pour unique règle de la vie. Enfin, sous prétexte de dépêcher les affaires, le Parlement nomma un certain nombre de Commissaires, qu'il revêtit de toute son autorité. Ainsi, par cet Acte jusqu'alors sans exemple, tout le pouvoir de la Nation fut dévolu au Roi, à douze Pairs du Royaume, & à six Députez des Communes. Pour donner plus de force à ces procedures irrégulieres, le Roi les fit confirmer par une Bulle du Pape, qui fut publiée dans toutes les Provinces du Royaume.

Décision des Juges en faveur du Roi.

Le Parlement commet son autorité à dix-huit Députez.

Le Roi érige Chester en Principauté.

Pendant cette seconde Séance, Richard avoit fait entrer dans Shrewsbury une nombreuse Garde des Milices de Chester, qui marquerent un si grand attachement pour sa personne, que pour gratifier cette Province, il l'érigea en Principauté.

Remarque sur le Gouvernement d'Angleterre.

Arrêtons-nous ici un moment, pour faire quelques réflexions sur la Constitution du Gouvernement d'Angleterre. Il est certain, que l'institution des Parlemens est très avantageuse à ce Royaume. C'est ce qui fait l'unique appui de la Liberté du Peuple, qui sans cela seroit depuis longtems tombé dans un funeste esclavage. Mais d'un autre côté, on ne peut disconvenir, que ces Assemblées ne deviennent quelquefois très dangereuses, quand elles sont dirigées pas des Factions

populaires, ou par les Cabales d'un Prince trop ambitieux. En effet, il est souvent arrivé, qu'au-lieu de procurer le bien du Royaume, elles n'ont produit que le désordre & le renversement des Loix, tantôt en voulant trop abaisser la Puissance Royale, tantôt en l'élevant plus haut qu'il ne seroit nécessaire pour le bonheur des Sujets. Alors le mal est d'autant plus grand & difficile à guérir, que ce qui est fait par le Parlement, est censé émané du consentement unanime de toute la Nation. Par cette raison, il arrive rarement qu'on puisse remedier à ce désordre, que par des moyens aussi violens que ceux dont on s'est servi pour le produire; d'où s'ensuivent ordinairement des Guerres Civiles. C'est là une des principales causes des Troubles domestiques qui ont de tout tems affligé l'Angleterre, plus que tout autre Etat de l'Europe.

Remarquons encore, que la méthode violente dont Richard se servit pour acquerir un Pouvoir arbitraire, je veux dire la contrainte des élections, & les décisions des Juges, a été exactement pratiquée de nos jours, par un de ses Successeurs, qui avoit sans doute le même but. Mais ajoutons, que les efforts de ces deux Monarques n'ont servi qu'à procurer leur propre ruine, & que leurs desseins ont abouti à une même Catastrophe. C'est ce qu'on va voir à l'égard de Richard II., dans ce qui me reste à dire sur son Regne.

Richard vit dans une trompeuse sécurité.

Tout sembloit contribuer à maintenir ce Prince dans la jouïssance du Pouvoir despotique qu'il venoit de s'attribuer. Ceux qui auroient été les plus capables de s'opposer à ses desseins, avoient eu une fin tragique, ou étoient bannis du Royaume; & ceux qui restoient encore, étoient gagnez par des Charges, par des présens, ou par d'autres sortes de bienfaits. Les Grands Officiers de la Couronne, les Gouverneurs des Villes & des Provinces, étoient tous dévouez au Roi. Parmi les Magistrats des Villes & de la Campagne, on n'en avoit souffert aucun qui ne fût prêt à concourir de tout son pouvoir à l'augmentation de la Puissance Royale. Malgré tous ces avantages, Richard se trompoit beaucoup, en se persuadant que ce pouvoir nouvellement acquis étoit hors de toute atteinte, puisqu'il n'avoit pas le Peuple pour lui, & qu'au contraire il s'étoit attiré sa haine, par ses actions violentes. Il y a même apparence, que parmi ceux qu'il comptoit au nombre de ses amis, il y en avoit beaucoup qui, par foiblesse ou par prudence, ne faisoient que dissimuler leurs sentimens, en attendant que l'occasion se présentât de délivrer le Royaume du joug qui commençoit à l'accabler. Cette occasion se présenta plutôt que le Roi ne l'avoit pensé, parce que se laissant conduire par sa passion, il n'eut pas la prudence de se tenir dans certaines bornes; faute dans laquelle les Princes de ce caractere manquent rarement de tomber. Comme ils se trouvent toujours environnez de flateurs, ils s'imaginent que tout le reste du Peuple est dans les mêmes sentimens; & pour l'ordi-

RICHARD II. 1398.

naire, il eſt trop tard quand ils s'apperçoivent que le petit nombre de gens qu'ils ont gagnez, eſt un foible rempart contre la fureur de tout un Peuple irrité. Pendant quelque tems, il ſemble que cinq ou ſix-cens perſonnes qui compoſent le Parlement, & quelque centaine de Magiſtrats dans les Villes & dans les Provinces, faſſent le Corps de la Nation, & l'on ne compte pour rien le reſte du Peuple. Mais quelquefois il vient un tems où il faut compter par têtes; & alors, le nombre de ceux qui poſſedent les Charges ſe trouve infiniment petit, en comparaiſon du reſte de la Nation.

Quer[redacted] les Du[redacted] ford &[redacted] folck,

Richard, incapable de faire ces réflexions, ſe laiſſoit aveuglément conduire par ſa paſſion, qui lui faiſoit regarder comme un avantage conſidérable, les occaſions d'exercer ce Pouvoir arbitraire qu'il croïoit avoir ſi fermement établi. Vers la fin de l'année 1398, il donna une preuve ſignalée du peu de ménagemens qu'il prétendoit garder avec ſes Sujets, à l'occaſion d'une querelle qui s'émut entre deux des principaux Seigneurs de ſa Cour. Le Duc de Hereford, fils aîné de Duc de Lancaſtre, intimidé par les exemples du Duc de Gloceſter ſon Oncle, & des autres Seigneurs que le Roi avoit ſacrifiez à ſa vengeance, bornoit ſon ambition à ſe maintenir dans ſa bienveillance, & tâchoit par toutes ſortes de précautions, d'éviter qu'il ne conçût quelque ſoupçon contre lui. Ce fut apparemment par cette conſidération, que craignant que le Duc de Norfolck ne lui eût tendu un piége, en lui parlant du Roi en termes très-déſavantageux, il en informa ce Monarque. Le Duc de Norfolck ayant nié de lui avoir jamais parlé contre le Roi, & le Duc de Hereford ſoutenant ſon accu-

qui doit ſe décider par les armes.

ſation, il fut ordonné que cette affaire ſeroit décidée ſelon les Loix de la Chevalerie, c'eſt-à-dire, par un Combat ſingulier (1). La Ville de Coventri fut choiſie pour ce Combat, auquel le Roi voulut lui-même aſſiſter. Mais, dans le tems que les deux Seigneurs ennemis

Le Roi empêche le combat, & bannit les deux Seigneurs.

entroient dans les barrieres, le Roi, ſous prétexte d'éviter l'effuſion du ſang, mais en effet pour ſe délivrer tout d'un coup de ces deux Seigneurs, leur fit défendre de paſſer outre. Enſuite, quoiqu'il ne pût y en avoir qu'un de coupable, il les bannit tous deux du Royaume, le Duc de Norfolck pour toute ſa vie, & le Duc de *Hereford* pour dix ans. Le premier mourut peu de tems après à Veniſe, & l'autre choiſit la France pour ſa retraite. Cet acte d'autorité n'étoit pas moins contraire aux Privileges de la Nobleſſe, que ce que le Roi avoit fait juſqu'alors à l'égard de tout le Peuple en général, puiſque par les Loix du Royaume, ces Seigneurs ne pouvoient être jugez

(1) *Polydore Vergile*, & d'autres, qui ont dit que ce fut le Duc *de Norfolk* qui accuſa le Duc *de Hereford* d'avoir mal parlé du Roi, ſe ſont trompez. Voyez les *Actes de Parlement* de la 21. année de *Richard*. RAP. TH.

Collier a fait la même faute. TIND.

que

que par leurs Pairs. Mais en ce tems-là, les Privileges de la Nation n'étoient gueres considerez. RICHARD II. 1398.

Peu de temps après le départ du Duc de Hereford, le Duc de Lencastre son Pere mourut, peu regretté du Peuple, & moins encore du Roi qui ne pouvoit s'empêcher de le craindre. Par la mort de ce Prince, son Titre, & ses biens, qui étoient fort considerables, étoient dévolus au Duc de Hereford son Fils, à qui, avant son départ, le Roi avoit remis quatre années de son bannissement. De plus, il lui avoit accordé des Lettres Patentes qui lui donnoient pouvoir, quoiqu'exilé, de prendre possession par Procureur, des Fiefs qui viendroient à lui écheoir pendant son absence, avec suspension de l'hommage jusqu'à son retour. Néanmoins, immédiatement après la mort du Duc son Pere, le Roi, par un Jugement qui n'étoit pas moins injuste que le précédent, ordonna que le bannissement de ce Prince seroit perpétuel, & confisqua tous ses biens.

Mort du Duc de Lencastre.

Injustice faite au Duc son Fils.

Par de semblables actes d'autorité despotique, les Loix & les Libertez de l'Angleterre se trouvoient dans un déplorable état. Les Ducs de Lencastre & de Glocester, & le Comte d'Arundel, étant morts; WARWICK relegué; l'Archevêque de Cantorbery, les Ducs de Hereford & de NORFOLCK en exil; il ne se trouvoit plus presque personne dans le Roïaume, qui fût en état de s'opposer à la puissance arbitraire que le Roi avoit usurpée. Le seul Duc d'YORCK, Oncle du Roi, auroit pu prendre en main les intérêts de la Nation. Mais comme il aimoit trop le repos, il n'étoit nullement propre à se donner les mouvemens qu'une telle entreprise demandoit. Richard se voyant donc, pour ainsi dire, hors de Page, s'abandonnoit à une vie molle & effeminée, sans se mettre en peine du bien du Royaume. Pendant ce tems-là, ses Ministres, gens peu capables des Emplois qu'ils exerçoient, laissoient dépérir les affaires, & voyoient sans s'émouvoir, la Nation Angloise tomber dans un Manifeste mépris. Les Ecossois violoient souvent la Trêve, par des courses qu'ils faisoient sur les Frontieres, étant bien assurez que la Cour d'Angleterre ne pensoit à rien moins qu'à se venger de leurs insultes. Ce que l'Angleterre avoit possedé en France, étoit presque réduit à rien; & les Places qui auroient pu servir un jour à réparer ces pertes, avoient été vendues sans nécessité. Les Vaisseaux Marchands étoient tous les jours pillez par des Corsaires de France & des Païs-Bas, sans que personne cherchât les moyens de protéger le Commerce. Parmi ces désordres, les Ministres, dont le Comte de Wiltshire étoit le principal, ne pensoient qu'à augmenter les revenus du Roi, par des emprunts, par de nouveaux impôts, & par des voyes encore moins légitimes. Il ne s'agissoit plus de chercher des prétextes pour demander des Subsides: tout l'embarras des Ministres ne consistoit qu'à trouver des moyens prompts & efficaces, pour extorquer de l'argent des Sujets, à qui on auroit

Etat fâcheux du Royaume.

RICHARD II. 1398.

cru faire trop d'honneur d'en demander. Enfin, après avoir employé divers expédiens autant injustes qu'extraordinaires, pour subvenir à la dépense excessive du Roi, & pour contenter l'avidité de ses Ministres, on se servit d'une voye qui ne pouvoit manquer de lui procurer de grosses sommes. Comme le dernier Parlement avoit revoqué l'Amnistie accordée en 1386. aux Partisans du Duc de Glocester, on porta des accusations contre ceux qui avoient alors pris les armes en faveur de ce Prince. Par les Jugemens qui furent rendus sur ces accusations, on condamna dix-sept Provinces comme coupables de Haute-Trahison, & l'on adjugea au Roi les biens de tous leurs habitans. Dans cette extrêmité, les plus riches Gentilshommes & Bourgeois de ces Comtez se virent contraints, pour éviter la saisie de leurs biens, de donner des Obligations en blanc, que le Roi fit remplir des sommes qu'il lui plut d'exiger de chacun. De plus, par ce qui fut inseré dans ces Cédules, qu'on appelloit *Ragmans*, tous ces Particuliers s'obligeoient sous de grosses peines, à maintenir les Statuts du Parlement de Shrewsbury, & tout ce qui avoit été fait en conséquence, c'est-à-dire, qu'ils se mettoient entièrement à la discrétion du Roi. Il étoit impossible qu'un Gouvernement si tirannique n'attirât la haine du Peuple sur le Prince, & sur ceux qu'il employoit. On pouvoit même aisément s'appercevoir, que ces violences excitoient dans les cœurs des Sujets, un désir ardent de s'en délivrer, de sorte que la moindre petite étincelle étoit capable de produire un funeste embrasement.

Violences exercées par le Roi & par ses Ministres.

Les biens des habitans de dix-sept Provinces sont confisquez au profit du Roi.

Promesses extorquées.

Rébellion en Irlande.

Le Comte de la Marche y est tué.

Pendant que l'Angleterre étoit exposée à toutes ces calamitez, les Irlandois, méprisant le petit nombre des Troupes que Richard avoit laissées dans leur Païs, se souleverent d'un commun accord. Roger Mortimer Comte de la Marche, Gouverneur de cette Isle, ayant voulu s'opposer aux Rebelles, fut tué dans le premier Combat qu'il leur livra. Ce Prince, qui avoit été déclaré par un Acte du Parlement, Héritier présomptif de la Couronne, laissa deux Fils, *Edmond* & *Roger*, dont le premier lui succeda dans le Titre de Comte de la Marche, & mourut sans Héritiers, aussi bien que Roger son Frere. Mais le Mariage d'Anne leur Sœur avec le second Fils du Duc d'Yorck, fut une source féconde de troubles qui affligerent long-tems le Royaume.

Le Roi se prépare au voyage d'Irlande.

Richard, ayant reçu la nouvelle de la revolte des Irlandois, résolut d'aller en personne châtier les Rebelles, étant dans une terrible colere que ce chetif & miserable Peuple osât mépriser sa puissance, dans le tems qu'il ne trouvoit aucune opposition en Angleterre. Suivant cette résolution, il leva une nombreuse Armée, qui lui fournit une nouvelle occasion d'exiger de grandes sommes de son Peuple, par où il accrut considérablement la haine qu'on avoit déja conçue contre lui.

Quant il fut prêt à s'embarquer, quelques soupçons qu'on lui inspira contre le Comte de Northumberland Gouverneur des Provinces du Nord, le porterent à lui envoyer un ordre positif de le venir joindre sans aucun retardement. Mais ce Seigneur s'en étant excusé sur ce que sa présence étoit absolument nécessaire dans ces quartiers-là, le Roi, sans autre examen, le déclara Traitre, & fit saisir tous ses biens. Ensuite, ayant laissé la Régence du Royaume au Duc d'Yorck son Oncle, il mit à la voile, & arriva le 31. de Mai à Waterford, d'où il marcha vers Dublin. Il étoit accompagné des Fils que le Duc de Lencastre avoit eus de sa troisieme Femme, & de ceux du feu Duc de Glocester, qu'il menoit comme en ôtage; & il avoit pris avec lui la plus grande partie de ses Joyaux, comme s'il avoit prévu qu'il ne rentreroit plus dans son Palais. Il fit d'abord quelques progrès contre les Rebelles, & dans plusieurs Combats qu'il leur livra, il donna des marques de valeur, qui firent juger, que si jusqu'alors il avoit témoigné peu de penchant pour la Guerre, on devoit moins l'attribuer à un défaut de courage, qu'à sa mauvaise éducation.

RICHARD II. 1399.

Il déclare Traitre le Comte de Northumberland.

Il laisse la Régence au Duc d'Yorck.

Il remporte quelques avantages sur les Rebelles.

Mais, pendant que sa vanité étoit flatée par les avantages qu'il remportoit sur les Irlandois, on formoit en Angleterre des complots pour lui faire perdre la Couronne. Il est impossible que sous un Gouvernement despotique, tel que celui de Richard, il n'y ait un grand nombre de mécontens. Il se trouve véritablement des personnes qui tirent de grands avantages de la puissance absolue du Prince; mais ces gens-là ne font pas le plus grand nombre. Ainsi, quoiqu'un Roi de ce caractere se trouve ordinairement environné d'une foule de flateurs qui tâchent de lui persuader que le Peuple souffre le joug sans murmure, s'il a quelque expérience du monde, il doit compter, qu'il ne peut conserver un pouvoir acquis par la violence, que par la même voye qu'il l'a usurpé. Que s'il a l'imprudence de se confier à des Sujets qu'il a violemment opprimez, c'est en vain qu'il s'attend à trouver parmi eux une fidélité, qui ne fait que redoubler leur misere. C'est ce que Richard ne manqua pas d'éprouver. Par une imprudente sécurité, il s'étoit éloigné de son Royaume, & avoit mené toutes ses forces en Irlande, dans le tems que la haine du Peuple contre lui étoit montée au plus haut degré; en quoi il avoit fait une faute capitale, dont ses ennemis ne manquerent pas de profiter. Il étoit à peine parti pour l'Irlande, avec presque tous les Seigneurs qui lui étoient dévouez, que les Mécontens, qui étoient demeurez en Angleterre, commencerent à penser aux moyens de le ruiner. Pour cet effet, après plusieurs Conférences qu'ils eurent ensemble, ils firent savoir à l'Archevêque de Cantorberi, qui s'étoit retiré en France depuis son bannissement, que toute l'Angleterre étoit disposée à se soulever, & qu'il ne manquoit qu'un Chef de distinction pour se mettre

Conspiration en Angleterre.

RICHARD II. 1399.

Les Conjurez appellent le Duc de Hereford.

à la tête des Mécontens: Qu'après y avoir murement pensé, ils avoient jugé qu'il n'y en avoit point de plus propre que le Duc de Hereford, pour qui le Peuple avoit beaucoup d'estime & d'affection, & qui d'ailleurs avoit un prétexte très-plausible de prendre les armes, pour demander raison des torts qu'il avoit soufferts: Que si ce Prince vouloit se rendre en Angleterre, ils s'engageoient à l'assister de tout leur pouvoir; & que dans la disposition où le Peuple se trouvoit, il n'y avoit aucun doute, qu'il ne se joignît à ceux qui voudroient entreprendre de le délivrer de l'oppression qu'il souffroit. L'Archevêque, qui étoit lui-même très-animé contre le Roi, ayant communiqué cette Lettre au Duc, ce Prince résolut de profiter de cette conjoncture, pour tenter ce que la fortune voudroit faire en sa faveur. Cependant, comme il se sentoit peu en état par lui-même de pousser cette entreprise, il prit soin de la ménager de telle maniere, qu'il pût aisément s'en désister, en cas que les choses ne se trouvassent pas disposées comme on le lui faisoit esperer. Suivant cette résolution, il se rendit secrettement en Bretagne, où il fit équiper trois Vaisseaux sur lesquels il s'embarqua, n'étant accompagné que de l'Archevêque de Cantorberi, & d'environ quatre-vingts hommes, parmi lesquels il n'y avoit que quinze ou dix-huit Lances. Avec cette petite troupe, il mit à la voile, & se tint quelque tems sur les côtes d'Angleterre, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, sans aborder nulle part. Son dessein étoit de voir quel effet son approche feroit parmi le Peuple, & d'engager les Anglois à se déclarer ouvertement dans la pensée qu'il étoit suivi de plus grandes forces. Cette tentative lui réussit au-delà de ses espérances. Dès qu'on sut qu'il étoit sur les côtes, le Peuple se souleva en divers endroits, sans considerer si le secours qui paroissoit étoit en état de le protéger; & ce fut cette promptitude qui détermina le Duc à pousser plus loin son entreprise. Au commencement du mois de Juillet, il mit son monde à terre dans la Province d'YORCK, tout proche d'un lieu nommé *Ravenspur*, où le Comte de Northumberland & Henri Perci son Fils allerent incontinent le joindre avec quelques Troupes. Après cette jonction, le concours du Peuple, qui alloit en foule se ranger sous ses drapeaux, fut si grand, qu'en peu de jours son Armée se trouva de plus de soixante mille hommes: tant la Noblesse & le Peuple avoient d'empressement pour aller se mettre sous la protection d'un Prince, qui avoit lui-même un si grand besoin de leur secours.

Le Duc se resout à tenter cette entreprise.

Il s'embarque en Bretagne avec peu de suite.

Il descend à Ravenspur, où il assemble soixante-mille hommes.

Le Régent tâche en vain de prévenir une révolte générale.

Dès que le Duc d'YORCK, Régent du Royaume, eut reçu la nouvelle de la descente du Duc, il assembla le Conseil pour déliberer sur les mesures qu'il étoit nécessaire de prendre en cette occasion. Mais les nouvelles qui venoient à toute heure de l'accroissement des forces du Duc, & des dispositions où tout le Royaume se trouvoit, firent bientôt perdre aux Conseillers, entre lesquels il y avoit peu de gens habiles,

toute esperance de pouvoir remedier à ce mal. Dans cet embarras, ils firent une faute capitale, en prenant la résolution de quitter Londres pour se retirer à S. Alban. Cette démarche imprudente causa un préjudice extrême aux affaires du Roi. Les Seigneurs du Conseil ne furent pas plutôt partis de Londres, que cette Ville, ne se trouvant plus retenue par la présence de ceux qui représentoient la personne du Roi, se déclara pour le Duc, & entraina par son exemple, celles qui n'auroient osé encore faire une pareille démarche.

RICHARD II. 1399. Le Conseil se retire à Saint Alban.

Londres se déclare pour le Duc.

Cependant le Duc, qui, en arrivant en Angleterre, avoit pris le Titre de Duc de Lencastre, publia un Manifeste, dans lequel, sans témoigner qu'il eût dessein de s'approprier la Couronne, il disoit qu'il n'avoit pris les armes, que pour tirer raison de toutes les injustices qu'on lui avoit faites. Ce manifeste produisit un si grand effet, que lorsque le Régent voulut distribuer des Commissions pour lever des Troupes, il ne se trouva presque personne qui voulût en accepter. Chacun disoit ouvertement, qu'il n'avoit garde de s'opposer aux légitimes prétentions d'un Prince qui avoit été très injustement opprimé. Ce refus ayant fait comprendre au Comte de Wiltshire & aux autres Ministres du Roi, que, bien loin de pouvoir maintenir leur autorité, ils couroient risque de se voir sacrifiez à la haine publique, ils abandonnerent le Duc d'Yorck, & se retirerent dans le Château de Bristol. Après la fuite des Conseillers, le Régent ne voyant plus d'apparence de pouvoir résister au torrent, abandonna le soin des affaires publiques, & se retira dans sa Maison, laissant le Royaume comme un Vaisseau exposé aux vents & à l'orage, sans Pilotes & sans Matelots. Tous les autres Seigneurs qui étoient encore demeurez neutres, afin de pouvoir se ranger dans le parti du plus fort, voyant les interêts du Roi abandonnez, ne differerent plus à se déclarer ouvertement pour le Duc.

Le Duc publie un Manifeste.

Le Régent ne peut lever des troupes.

Les Ministres du Roi se retirent à Bristol,

& le Régent dans sa Maison.

Cependant, ce Prince profitant de ces avantages, marchoit avec une diligence extraordinaire vers Londres, où les habitans l'avoient appellé. Il fut reçu en triomphe dans cette grande Ville, avec toutes les démonstrations de zéle & d'affection que lui pouvoit donner un Peuple extremement animé contre son Souverain, & qui se croyoit délivré de la tirannie. Mais quelque agreables que lui fussent les honneurs qu'il recevoit dans Londres, il n'y demeura qu'autant qu'il fut nécessaire pour s'assurer de la fidelité des habitans; après quoi, il marcha droit à Bristol. Dès qu'il fut arrivé en cette Ville, qui lui ouvrit ses portes avec joye, il fit attaquer le Château où les Seigneurs du Conseil s'étoient retirez. Ce Siege fut poussé avec tant de vigueur, qu'en quatre jours, les assiegez furent contraints de se rendre à discretion. La rage du Peuple contre le Comte de Wiltshire & contre ses compagnons étoit si violente, que le Duc ne crut pas devoir lui refuser la satisfaction de voir ces Ministres odieux sacrifiez à sa vengeance. Ainsi, sans considerer que le pouvoir qu'il s'attribuoit

Le Duc marche à Londres, & y est bien reçu.

Il se rend maître de Bristol, & fait couper la tête à quelques-uns des Ministres.

RICHARD II. 1399.

étoit encore plus illégitime que les Usurpations du Roi, il fit couper la tête au Comte de Wiltshire, & à quelques autres du Conseil (1) pour satisfaire le Peuple qui demandoit leur mort avec une ardeur extrême. L'heureux succès de cette Expédition acheva de déterminer tout le Royaume à suivre le parti du Duc ; & peu de tems après, ce Prince eut la satisfaction de voir arriver auprès de lui le Duc d'Yorck son Oncle, pour l'aider de ses conseils.

Le Duc d'Yorck va le joindre.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Richard étoit en Irlande dans une parfaite sécurité. Le vent qui étoit contraire, & qui demeura fixe à un même point pendant plus de trois semaines, empêchoit qu'il ne reçût aucune nouvelle. Dès qu'il fut informé de la descente du Duc de Lencastre, il fit mettre en prison ses Freres, avec le Fils du Duc de Glocester, & résolut de passer incontinent en Angleterre à dessein d'y combattre son ennemi. Mais le Duc d'Albemarle lui conseilla d'attendre encore quelques jours, afin d'avoir le tems de préparer des Vaisseaux pour transporter toutes ses Troupes à la fois. Il suivit ce fatal conseil, qui acheva de le ruïner, puisqu'il n'y a point de moment qui ne soit précieux dans une semblable conjoncture. En effet ce fut pendant ce tems-là, que Londres se déclara pour le Duc ; ce qui ne seroit peut-être pas arrivé, si l'on eût su le Roi en Angleterre, & dans la résolution de s'opposer vigoureusement aux desseins de ses ennemis. Richard s'étant déterminé à demeurer encore quelques jours en Irlande, envoya devant, le Comte de Salisburi pour lever des Troupes dans le Païs de Galles, lui promettant qu'il ne tarderoit pas longtems à le suivre. Ce Seigneur usa de tant de diligence, qu'en peu de jours, il assembla une Armée de quarante-mille hommes, les Gallois & les habitans de Chester ayant pris les armes avec ardeur pour le Roi. Si ce Prince fût arrivé avec son Armée au tems qu'il l'avoit promis, il auroit pu du moins avoir la satisfaction de tenter la fortune d'un Combat pour défendre sa Couronne. Mais le vent s'étant remis à l'Est, l'arrêta encore dix-huit jours en Irlande, sans lui permettre de faire ce petit trajet. Pendant ce tems-là, le bruit s'étant répandu dans l'Armée du Comte de Salisburi, que le Roi étoit mort en Irlande, elle voulut se débander. Ce ne fut qu'avec peine, que le Comte obtint quelques jours de délai, pour avoir des nouvelles certaines du Roi. Ce délai étant expiré, sans que Richard parût, les Troupes de Galles & de Chester abandonnerent leurs Drapeaux, & se retirerent dans leurs maisons.

Le vent empêche le Roi d'avoir des nouvelles d'Angleterre.

Il se prépare à y retourner, & differe de quelques jours.

Le Comte de Salisburi va lever une armée dans le païs de Galles.

Le vent s'oppose au départ du Roi.

L'armée de Salisburi se débande.

Richard prit terre quelques jours après & comme il ignoroit que l'Armée du Comte de Salisburi se fût débandée, il marcha vers *Carmarthen*, où il esperoit de la rencontrer. Mais quand il apprit qu'il avoit perdu cette ressource, que toute la Noblesse du Royaume s'étoit déclarée contre lui, que ses Ministres avoient perdu la tête à Bristol,

Le Roi arrive & ne sait quel parti prendre.

(1) Le Comte de *Wiltshire* fut décapité avec le Chevalier *Jean Bushy*, Trésorier, & le Chevalier *Henri Green*, TIND.

& que le Peuple épousoit avec ardeur la querelle du Duc de Lencastre, il ne sut plus quel conseil prendre, tous ceux qu'on lui donnoit lui paroissant également dangereux. Les Officiers & les Soldats vouloient qu'il se mît à leur tête, pour aller livrer Bataille à son ennemi. Ils lui promettoient de répandre jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour sa défense, & lui faisoient esperer que son Armée grossiroit tous les jours dans sa marche, par la jonction de ceux qui ne l'avoient abandonné que par force, ou dans la pensée qu'il étoit mort. Quelques-uns lui conseilloient de s'en retourner en Irlande, & de s'y fortifier. D'autres étoient d'avis qu'il allât se refugier en France, chez le Roi son Beau-Pere, jusqu'à ce qu'un tems plus favorable lui fournît l'occasion de rentrer dans ses Etats. Parmi tant d'incertitudes, ce malheureux Prince, incapable de choisir le meilleur conseil, & n'ayant auprès de lui que des gens qui manquoient de courage, ou de capacité, ne put se fixer à aucune résolution. Cependant, comme il se défioit de tout le monde, il ne put demeurer longtems dans une situation qui lui paroissoit trop dangereuse. Tout-à-coup, sans prendre conseil de personne, il se déroba de son Armée, pendant la nuit, & alla se renfermer dans le Château de *Conway*, qu'on estimoit une place imprenable, mais qui se trouvoit dépourvue de tout. Il n'eut pas plutôt disparu, que le Lord Thomas Perci Comte de Worcester, Grand Maitre de sa maison, rompit sa Baguette (1) en présence des Domestiques du Roi, & alla trouver le Duc de Lencastre qui s'avançoit vers Chester à la tête de son Armée.

On lui donne divers conseils, & il n'en suit aucun.

Il s'enferme dans le Château de *Conway*.

Tout le monde l'abandonne.

Le Duc marche vers Chester.

Richard se trouvant presque seul dans le Château qu'il avoit choisi pour azile, sans aucune esperance de pouvoir s'y défendre, craignit, s'il tentoit de se sauver, de tomber entre les mains d'un Peuple furieux qui ne lui donnoit que trop de marques de sa haine. Dans cette extremité, il ne vit plus aucune ressource que dans la génerosité de son ennemi. Il lui fit savoir par un de ceux qui l'avoient suivi dans sa retraite, qu'il étoit prêt à se soumettre aux conditions qu'il jugeroit lui-même équitables, & qu'il le prioit de lui envoyer quelqu'un pour conferer avec lui. Le Duc fit partir sur le champ l'Archevêque de Cantorberi, & le Comte de Northumberland, tous deux ennemis jurez du Roi, pour aller s'instruire de ses intentions. Dans la courte Conference que Richard eut avec ces Députez, il proposa, que si on vouloit lui laisser la vie, avec une pension honorable pour son entretien, & pour celui de huit personnes qu'il nommeroit, il resigneroit sa Couronne & se contenteroit de passer le reste de sa vie en simple Particulier. Les Députez lui ayant fait esperer que sa proposition seroit acceptée, il souhaita de conferer avec le Duc même. Pour cet effet, il se rendit à *Flint*, qui n'est éloigné que de trois lieues de Chester, où le Duc étoit

Le Roi lui fait proposer un accommodement.

Il offre de resigner la Couronne.

(1) Les Officiers de la Maison du Roi portent à la main une Baguette blanche, pour marque de leur Dignité, & quand ils la rompent, leur autorité cesse, & ceux qui dépendent d'eux sont déchargez de leur service. RAP. TH.

RICHARD II. 1399.

Entrevue du Roi & du Duc.

déja arrivé. Le jour suivant, le Duc étant allé à Flint, se présenta au Roi, qui lui dit avec une contenance assurée: *Beau Cousin, vous êtes le bien-venu. Je suis venu*, répondit le Duc, *plutôt que vous ne l'aviez souhaité, sur ce que j'ai été informé des plaintes que le Peuple fait contre votre Gouvernement: mais s'il plait à Dieu, j'y mettrai ordre pour l'avenir. Si c'est votre volonté*, repartit le Roi, *c'est aussi la mienne.* Quelques-uns ajoutent, que Richard supplia le Duc en termes fort soumis, d'avoir soin de sa vie, en considération de ce qu'il avoit épargné ses Freres, qu'il s'étoit contenté de faire mettre en prison en Irlande, & que le Duc le lui promit positivement. Il y a des Historiens qui disent, que Richard fut trahi par le Comte de Northunberland, qui, l'ayant engagé à demander cette Conference, lui dressa une embuscade en chemin, & l'emmena prisonnier au Duc. Quoi qu'il en soit, ces deux Princes allerent le même jour coucher à Chester, d'où ils prirent ensemble la route de Londres.

Ils vont ensemble à Londres.

A leur approche, le Peuple sortit en foule de la Ville, pour recevoir l'un avec mille malédictions, & l'autre avec des applaudissemens & des louanges excessives. Ensuite, le Roi fut conduit à la Tour, & détenu en prison, pendant que le Duc prenoit des mesures avec ses amis pour achever son ouvrage. On ne sauroit sans étonnement considerer la promptitude de cette revolution, ni la diligence avec laquelle le Duc de Lencastre parcourut tant de Provinces. Si l'on considere qu'en quarante-sept jours, il marcha de Ravenspur où il avoit débarqué, à Londres, à Bristol, à Chester, & de là à Londres, à peine pourra-t-on concevoir qu'une Armée de soixante-mille hommes ait pu faire tant de chemin en si peu de jours.

Richard est renfermé dans la Tour.

Aussi-tôt que le Duc avoit eu le Roi entre ses mains, il avoit pris soin de lui faire convoquer un Parlement à Londres, afin de ne pas perdre du tems. Dans les Conferences qu'il avoit avec ses amis, avant que le Parlement s'assemblât, il ne s'agissoit pas tant de ce qu'on devoit faire, puisque la résolution étoit prise de le placer sur le Trône, que de la maniere dont on devoit y proceder. Les uns vouloient qu'il s'en mît en possession, sur la simple promesse que Richard avoit faite, de resigner la Couronne. D'autres croyoient que cette promesse paroissoit trop forcée, pour pouvoir y appuyer aucun droit: d'autant plus qu'il y avoit un Héritier plus prochain que le Duc. C'étoit *Edmond Mortimer* Comte de la Marche, Fils de ce Roger qui avoit été déclaré Successeur présomptif de Richard. En effet, il étoit descendu de *Lionnel* Duc de Clarence, second Fils d'Edouard III.; au lieu que le Duc de Lencastre étoit Fils de Jean, Frere cadet de Lionnel. Quoiqu'Edouard ne tirât son droit que d'une Femme, il n'y auroit point eu de difficulté à son égard, si l'on eût voulu s'en tenir à la Règle ordinaire, puisqu'on ne connoissoit point en Angleterre de Loi semblable à la Loi Salique. Ainsi, par la resignation de Richard

Consultations entre le Duc & ses amis.

On propose divers moyens pour lui procurer la Couronne.

chard, le Duc de Lencaſtre n'étoit pas en droit de demander la Couronne. Par cette raiſon, ils ajoutoient, que puiſqu'il falloit néceſſairement paſſer par-deſſus les Loix, on ne pouvoit ſe diſpenſer d'y faire intervenir l'autorité du Parlement. Ils concluoient de là, que Richard devoit être formellement dépoſé, & le Duc élu par la même autorité. Cet avis avoit auſſi des difficultez, puiſqu'il attribuoit au Parlement, le droit de diſpoſer de la Couronne, contre les Loix & les Coutumes, au préjudice du légitime Héritier, auquel on ne pouvoit rien objecter qui dût porter du préjudice à ſes droits. Enfin, après beaucoup de débats ſur une matiere ſi délicate, le Duc d'Yorck fut d'avis de réunir les trois avis propoſez, afin de donner plus de force à ce qu'on avoit réſolu de faire. Premierement, qu'il falloit obliger Richard à faire une Reſignation pure & ſimple. En ſecond lieu, que le Parlement procedât à la Dépoſition, avant que de diſpoſer de la Couronne. Enfin, que ces deux pas étant faits, & le Trône déclaré vacant, le même Parlement, en conſideration du grand ſervice que le Duc de Lencaſtre venoit de rendre à l'Etat, lui adjugeât la Couronne par ſa ſuprême autorité, qui, dans les cas extraordinaires, étoit ſuperieure aux Loix. Cet avis fut unanimement ſuivi. Ainſi, en puniſſant un Roi pour avoir voulu ſe mettre au deſſus des Loix, on accordoit au Parlement un pouvoir qui ne lui étoit pas moins oppoſé. Tant il eſt difficile, en ſemblables occaſions, de ſe tenir dans les bornes de la juſtice & de l'équité! Cet expédient, qu'on crut alors propre à rétablir la tranquillité dans le Royaume, fut la véritable ſource des maux qui l'affligerent dans la ſuite, lorſqu'il ſembloit que ces violentes procedures étoient entierement oubliées. La poſterité du Duc d'Yorck, qui avoit ouvert cet avis, ſe trouva intereſſée à renverſer le principe ſur lequel il étoit fondé, & à ſoutenir que le Parlement avoit excedé ſon pouvoir en tranſportant la Couronne dans la Maiſon de Lencaſtre.

RICHARD II. 1399.

Le Duc d'Yorck ouvre un avis qui eſt ſuivi.

Suivant les réſolutions que le Duc de Lencaſtre avoit priſes avec ſes amis, il ſe rendit à la Tour, le jour avant l'ouverture du Parlement, étant accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. Là, en préſence de cette Aſſemblée, Richard livra la Couronne & le Sceptre avec toutes les autres marques de la Royauté, & par un Ecrit ſigné de ſa propre main, il ſe reconnut indigne & incapable de gouverner plus longtems le Royaume. Le jour ſuivant, le Parlement s'étant aſſemblé, on produiſit cet Acte de Reſignation, qui fut accepté d'un conſentement unanime. Mais comme, ſelon les meſures dont on étoit convenu, cet Acte ſeul ne paroiſſoit pas ſuffiſant, les deux Chambres ordonnerent qu'on dreſsât des Articles d'accuſation contre Richard, pour ſervir de fondement à ſa Dépoſition, à laquelle elles avoient deſſein de proceder. Voici la ſubſtance de ces Articles.

Richard fait une reſignation pure & ſimple de la Couronne.

Le Parlement l'accepte.

Il fait dreſſer une accuſation contre lui.

1. Que Richard avoit, sans jugement & ſans diſcretion, prodigué

Articles d'Ac-

RICHARD II. 1399. [Ac]cusations contre Richard.

les revenus de la Couronne, & mis le Gouvernement de son Royaume entre les mains de gens sans expérience & mal-intentionnez, au grand détriment du Peuple qui s'étoit vu chargé d'impositions excessives.

2. Qu'il avoit sans fondement accusé de Trahison, & fait injustement punir, les Commissaires établis par le Parlement pour avoir inspection sur le Gouvernement du Royaume.

3. Qu'il avoit contraint les Juges de donner des décisions contraires aux Loix, afin de faire condamner les Comtes d'Arundel & de Warwick, & plusieurs autres personnes.

4. Qu'il avoit fait mourir le Duc de Glocester son Oncle, sans l'avoir fait juger selon les Loix du Païs.

5. Qu'il avoit lévé des Troupes dans les Comtez de Lencastre & de Chester pour faire la Guerre à ces trois Seigneurs, & permis à ses Soldats de commettre toutes sortes de violences, sans les en punir.

6. Qu'encore que, par une Proclamation, il eût assuré que ces Seigneurs n'avoient été arrêtez que pour de legeres malversations, il les avoit fait condamner comme coupables de Haute Trahison.

7. Qu'il avoit exigé de diverses Provinces des amendes excessives, pour des crimes qui avoient été abolis par une Amnistie.

8. Qu'il avoit empêché qu'on ne communiquât les affaires publiques, aux Commissaires que le Parlement avoit établis pour prendre soin du Gouvernement.

9. Qu'il avoit défendu à tous ses Sujets, sur peine de la vie, de demander le rappel du Duc de Hereford.

10. Que, bien qu'il tînt sa Couronne de Dieu & non du Pape, il avoit procuré des Bulles de la Cour de Rome, pour confirmer les Actes que le Parlement avoit faits en sa faveur.

11. Qu'il avoit banni le Duc de Hereford du Royaume, quoique ce Seigneur fût prêt à soutenir son accusation contre le Duc de Norfolck, selon les Loix du Royaume.

12. Qu'encore que, par ses Lettres Patentes, il eût accordé au même Duc, la faculté de se mettre en possession par Procureur, des Fiefs qui lui écherroient pendant son absence, il n'avoit pas voulu permettre que personne se présentât pour lui.

13. Qu'il avoit destitué divers Sherifs de leurs Emplois, & en avoit substitué d'autres en leur place, de sa simple autorité, contre les Loix du Royaume.

14. Qu'il avoit emprunté diverses sommes considerables, qu'il n'avoit jamais payées.

15. Qu'il avoit imposé des Taxes sur ses Sujets, de sa seule autorité.

16. Qu'il avoit souvent dit, que toutes les Loix du Royaume residoient dans sa tête, & dépendoient de sa volonté; Qu'en conséquence

de cette maxime extravagante, il avoit ôté la vie à plusieurs personnes, & ruiné un grand nombre de ses Sujets.

RICHARD II. 1399. Articles d'Accusation contre Richard.

17. Qu'il avoit extorqué du Parlement, un Acte par lequel il étoit établi, qu'aucun Statut ne pourroit lui porter plus de préjudice qu'à ses Prédécesseurs; d'où il avoit pris occasion d'expliquer les Actes du Parlement selon son caprice, & non pas suivant l'intention des deux Chambres.

18. Que, contre les Loix du Royaume, il avoit permis que les Sherifs demeurassent plus d'un an en Charge.

19. Que, de sa seule autorité, il avoit annullé des élections des Députez au Parlement, & en avoit mis d'autres en leur place.

20. Qu'il avoit entretenu des Espions dans les Villes & à la campagne, afin d'être averti des plaintes qu'on faisoit contre son Gouvernement; & que ces mêmes plaintes lui avoient servi de prétexte pour faire payer des amendes excessives à divers Particuliers.

21. Qu'avant son départ pour l'Irlande, il avoit exigé de grandes sommes du Clergé, & contraint les Eglises de lui livrer leur Argenterie.

22. Que par des menaces, il avoit empêché les Juges du Royaume, & les Membres de son Conseil, de lui parler selon la vérité, quoiqu'ils y fussent obligez par serment.

23. Qu'il avoit emporté en Irlande, les Joyaux de la Couronne, & les Archives du Royaume.

24. Que, dans ses négociations avec les Princes étrangers, il avoit usé de tant d'équivoques & de mauvaise-foi, qu'aucun d'eux ne vouloit plus se fier à sa parole.

25. Qu'il avoit dit plusieurs fois, que les biens & les vies de ses Sujets étoient à sa disposition.

26. Que, contre la teneur de la Grande Chartre, il avoit permis que des affaires qui devoient être jugées par le Droit Commun, fussent décidées par les Loix Militaires. Que, sous prétexte qu'en certaines occasions, ces Loix permettent les Combats singuliers, il avoit souffert que des gens robustes & vigoureux défiassent des gens cassez de vieillesse. Qu'enfin, si ceux-ci avoient refusé de s'exposer à un Combat inégal, il avoit donné gain de cause aux premiers.

27. Qu'il avoit obligé plusieurs de ses Sujets à prêter en termes généraux, des sermens qu'il avoit ensuite expliquez à leur préjudice & à leur ruïne.

28. Qu'il avoit accordé, sous son Sceau Privé, des *Prohibitions*, auxquelles le Chancelier refusoit de mettre le Grand Sceau, parce qu'elles étoient contraires aux Loix.

29. Qu'il avoit banni sans cause l'Archevêque de Cantorberi, & sans un Jugement préalable: que même il l'avoit fait garder par des Soldats, dans le lieu où le Parlement étoit assemblé.

Comme la résolution étoit prise d'adjuger la Couronne à ce Prince, le Parlement n'eut garde d'examiner ce droit trop scrupuleusement, & il voulut bien supposer qu'il étoit incontestable. Ainsi, sans faire attention aux justes droits du Comte de la Marche, il ordonna, que Henri de Lencastre seroit proclamé Roi d'Angleterre & de France, & Seigneur d'Irlande, ce qui fut exécuté le même jour, qui étoit le 30. de Septembre.

RICHARD II. 1399.

Fin du Regne de Richard II.

C'est de cette manière que finit le Regne de Richard II. Prince qui, dans sa premiere jeunesse, paroissoit avoir des inclinations nobles & génereuses; mais qui, malheureusement, se laissa corrompre par l'adulation. Il avoit l'avantage d'être descendu d'un Pere & d'un Ayeul si généralement estimez, que pour peu qu'il eût répondu à la noblesse de sa naissance, il auroit pu devenir un des plus glorieux Rois qui eussent porté avant lui la même Couronne. Mais, ainsi qu'Edouard II. son Bisayeul, il eut la foiblesse de s'abandonner à la conduite de ses Favoris. Aussi éprouva-t-il la même fortune que ce Prince, auquel il n'étoit que trop ressemblant en toute autre chose. La principale différence qu'on put remarquer entre eux, consiste en ce que Richard étoit d'un naturel plus dur & plus inflexible, & qu'il usurpa un pouvoir plus absolu qu'Edouard, ce qui le rendit plus odieux & le fit moins regretter. Finissons ce Regne par une réflexion que nous fournit la triste Catastrophe de ces deux Princes. C'est que dans un Gouvernement tel que celui d'Angleterre, tous les efforts que le Souverain fait pour usurper un Pouvoir absolu, sont autant de pas qui le conduisent vers le précipice.



Par ce moyen, ils éludoient toutes les Elections canoniques faites en Angleterre, sans alléguer d'autre raison, sinon qu'il s'étoient réservé par avance le droit de nommer à ces Bénéfices. Il paroissoit si clairement qu'ils avoient pour but de s'emparer peu à peu de la Collation de tous les Bénéfices du Royaume, qu'on ne pouvoit s'y tromper. Car, quand même ils ne pouvoient se servir de ces prétextes, ils manquoient rarement à trouver à redire au sujet élu, & à conférer le Bénéfice à un autre. Souvent même, quand l'Evêque élu alloit se présenter pour faire confirmer son élection, il trouvoit que le Pape avoit déja disposé de l'Evêché.

RICHARD II. 1399.

4. Mais, comme c'étoit ordinairement un sujet de grandes contestations, & que ceux qui avoient été canoniquement élus, étoient presque toujours soutenus par le Roi, les Papes trouverent un moyen infaillible de se délivrer de ces importunitez. Ils conféroient les Evêchez & les autres Bénéfices, avant qu'ils fussent vacans, par la voye des Provisions qu'ils accordoient par avance; & c'étoit là un autre grand sujet de plainte pour les Anglois.

Griefs des Anglois contre les Papes.

5. On se plaignoit encore, que la plupart des Bénéfices dont le Pape disposoit par la plénitude de sa Puissance, étoient conferez à des Etrangers, particulierement aux Cardinaux ou à leurs Parens, qui en vertu d'une Dispense du Pape, en retiroient les revenus sans y résider jamais. Ces Bénéfices étoient ordinairement donnez à ferme à des Anglois, qui, pour en tirer plus de profit, les faisoient desservir par des Vicaires à qui ils donnoient de très-petits gages. Par-là, le Service Divin étoit négligé, les Eglises tomboient en ruine, l'hospitalité étoit bannie, & l'instruction des Chretiens presque entierement abolie. Il en arrivoit encore cet autre inconvénient, c'est que l'argent étoit transporté hors du Royaume pour n'y rentrer jamais. On peut aisément juger du préjudice que le Païs en recevoit, si l'on considere que, par le calcul qui fut fait du tems de Henri III. on trouva que les Ecclésiastiques Etrangers possédoient en Angleterre plus de revenus que le Roi même.

6. Un autre sujet de plainte provenoit des fréquentes Taxes que les Papes imposoient sur le Clergé, tantôt sous le pretexte d'une Croisade, tantôt pour subvenir aux nécessitez du St. Siege, & enfin, par des Décimes qu'ils accordoient liberalement au Roi, parce qu'ils en retiroient ordinairement quelque partie.

7. En septieme lieu, les Légats & les Nonces, qui étoient envoyez en Angleterre sans aucune nécessité, chagrinoient beaucoup les Anglois. Non seulement le Clergé étoit obligé de les entretenir à grands frais, mais encore de leur faire des présens considerables, & de leur payer les *Procurations* & les autres Taxes que le Pape leur permettoit de lever sur les Ecclésiastiques. Par là l'argent sortoit du Royaume, sans qu'il y eût aucun moyen pour l'y faire rentrer.

8. Outre cela, les Papes s'étoient emparez des premiers fruits de tous

3. Qu'on ne vouloit pas permettre que ceux qui étoient citez pour ce ſujet, obéiſſent aux Citations. Qu'on défendoit aux Notaires d'en paſſer des Actes publics; & aux Sujets du Roi, d'aller répondre hors du Royaume.

ETAT DE L'EGLISE. Griefs des Papes contre les Anglois.

4. Qu'on empêchoit les Nonces du Pape, d'exercer leur Commiſſion, à moins qu'auparavant ils n'en euſſent reçu la licence du Roi. Que même on en avoit mis quelques-uns dans des priſons publiques, d'où ils n'avoient pu ſe tirer qu'en payant une groſſe amende.

5. Que les Magiſtrats ne ſouffroient point que les Excommuniez fuſſent empriſonnez après les quarante jours, qui, ſelon une bonne & louable coutume, leur étoient accordez pour donner ſatisfaction à l'Egliſe.

6. Que le Roi faiſoit de fréquentes inhibitions aux Cours Eccléſiaſtiques, de juger des Cauſes qui étoient de leur reſſort.

7. Qu'on privoit ces mêmes Cours de la juridiction qu'elles ont ſur les Membres du Clergé, ſans conſidérer, que les Perſonnes Eccleſiaſtiques ne ſont en aucune maniere dépendantes des Laïques.

8. Qu'on oſoit condamner les Clercs dans les Cours Laïques, ſans le conſentement de leurs Superieurs.

9. Qu'on ne craignoit point de faire comparoitre les Clercs nuds en chemiſe, devant les Cours Laïques, quoiqu'ils alleguaſſent leurs Immunitez. Qu'à la vérité, on les renvoyoit à la Cour Eccléſiaſtique lorſqu'ils étoient reclamez. Mais qu'il arrivoit très ſouvent, que s'ils n'étoient pas trouvez coupables par les Juges Laïques, on oſoit les abſoudre à pur & à plein, ſans permettre que la Cour Eccléſiaſtique prît connoiſſance de leurs affaires.

10. Qu'on ſoumettoit les Clercs à l'examen de douze perſonnes Laïques, & qu'ils étoient ou abſous ou condamnez, par le Jugement de ces douze Juges incompétens.

11. Que les Grands alloient ſouvent loger dans les Abbayes, & y cauſoient de grandes dépenſes, ſous le prétexte frivole que ces Maiſons avoient été fondées par leurs Ancêtres.

12. Que, pendant la vacance des Abbayes, ceux à qui le Roi en confioit la garde, en diſſipoient les revenus, & y cauſoient de très grands dommages.

13. Enfin, que le Tribut de mille marcs que l'Angleterre devoit au St. Siege, n'étoit pas régulierement payé; & que les arrérages dûs qui devoient être envoyez à Avignon, avoient été employez à d'autres uſages.

Ce ſont là les plaintes réciproques des Anglois & des Papes, ſur leſquelles on peut remarquer que les Parties convenoient à peu près des faits, & qu'elles n'étoient en diſpute que touchant le droit. Pour découvrir de quel côté le droit ſe trouvoit, il faudroit examiner ſi le Pape & le Clergé avoient originairement les droits qu'ils s'attribuoient, ou s'ils leur avoient été accordez par quelque Puiſſance; enfin, ſi cette Puiſſance avoit eu un pouvoir légitime pour les conferer. Mais ce ſe-

souvent engager à des condescendances pour la Cour de Rome, pernicieuses aux interêts de son Royaume. C'est ce qui rendit inutiles les efforts que les Parlemens firent pendant tout le cours de son Regne.

Etat de l'Eglise.

Mais sous Edouard III., on prit des mesures plus efficaces pour se délivrer des oppressions dont on se plaignoit depuis si longtems. Je veux parler des deux Statuts qui tendoient à déraciner deux des plus considerables Abus, s'ils eussent été ponctuellement exécutez. Le premier, qui étoit contre les *Proviseurs*, ordonnoit, que si le Pape conferoit un Archevêché, un Evêché, ou quelque autre Dignité Ecclesiastique, contre les droits du Roi, des Chapitres, ou des Patrons, la Collation en seroit dévolue au Roi, pour cette fois-là seulement. Que si quelqu'un demandoit, & se procuroit quelque *Reservation* ou *Provision* de la Cour de Rome, il seroit mis en prison, & condamné à une amende telle qu'il plairoit au Roi de lui imposer. Qu'avant que le prisonnier fût élargi, il seroit obligé de donner des cautions suffisantes, qu'il ne poursuivroit personne à la Cour de Rome, au sujet de son emprisonnement.

Statut contre les Proviseurs.

Le second Statut, qui fut appellé *Premunire*, ordonnoit, que si quelque Sujet du Roi portoit dans une Cour étrangere des Causes dont la connoissance appartînt aux Juges Royaux, il seroit emprisonné & son bien confisqué au profit du Roi.

Statut de *Premunire.*

Malgré ces deux Actes, qui sembloient ôter au Pape l'esperance de disposer à l'avenir d'aucun Bénéfice, & qui devoient lui faire craindre qu'on ne travaillât sur le même plan à corriger les autres Abus, la Cour de Rome ne laissa pas de continuer toujours ses vexations. En 1376., c'est-à-dire environ un an avant la mort d'Edouard III., on présenta au Parlement un Mémoire, qui faisoit voir que, par la mort ou la translation des Evêques d'un Siege à l'autre, le Pape exigeoit la valeur de cinq années du revenu du Siege vacant; & que par ce moyen, il tiroit tous les ans vingt-mille marcs du Royaume; Que les Collecteurs du Pape, en tiroient tout autant pour les besoins du St. Siege; Que cette même année, le Pape s'étoit emparé des premiers fruits de tous les Bénéfices d'Angleterre; Qu'il avoit augmenté le nombre des Cardinaux jusqu'à trente, parmi lesquels il ne s'en trouvoit que deux ou trois qui fussent affectionnez à l'Angleterre; Que l'avarice du Pape étoit pire qu'une Peste; Que malgré le Statut contre les Proviseurs, on ne laissoit pas de voir tous les jours des gens pourvus de Bénéfices par la Cour de Rome; & qu'on ne viendroit jamais à bout de l'empêcher, si l'on ne bannissoit ceux qui seroient assez hardis pour en accepter. Enfin, qu'il étoit d'une nécessité absolue, d'empêcher ces vexations, si l'on ne vouloit voir l'Angleterre tomber dans un funeste esclavage. Sur les plaintes qui furent portées à Gregoire XI. touchant ces Abus, il fut fait entre le Roi & le Pape une espece d'Accord, mais si rempli d'équivoques & de reserves de la part du Pape, qu'il étoit aisé de comprendre qu'il n'avoit pas intention de se désister de ses prétendus droits,

Mémoire présenté au Parlement contre la Cour de Rome.

Accord entre Edouard III. & Gregoire XI.

ETAT DE L'EGLISE.

Mal observé.

Il se contentoit de promettre en général, qu'il auroit égard aux plaintes des Anglois, & qu'il seroit à l'avenir plus moderé. Gregoire étant mort peu de tems après, ses Successeurs ne tinrent aucun compte de ses engagemens, & continuerent toujours à conferer les Bénéfices d'Angleterre à des Etrangers. Cette conduite obligea la Chambre des Communes à présenter une Adresse à Richard II., pour le prier de faire saisir tous les biens des Bénéficiers étrangers, & de les bannir eux-mêmes du Royaume; & le Roi accorda ce que la Chambre demandoit.

Nouveaux efforts des Anglois.

Sous le Regne du même Roi, le Statut contre les Proviseurs fut renouvellé.

Deux ans après, Richard défendit au Clergé, sous de grosses peines, de payer une Taxe que le Pape lui avoit imposée.

L'année suivante, il publia une Proclamation qui ordonnoit sur peine de la vie & de confiscation des biens, à tous ceux qui étoient allez à Rome pour y solliciter la cassation des Statuts contre les Proviseurs, & de *Præmunire*, de retourner en Angleterre dans un certain tems.

Statut de *Præmunire* amplifié.

Toutes ces précautions n'ayant pas été suffisantes pour arrêter la Cour de Rome, qui ne prétendoit pas se laisser lier par des Actes de Parlement, le Statut de *Præmunire* fut renouvellé en 1392., avec des amplifications qui sembloient ne laisser aucune esperance à la Cour de Rome de pouvoir encore l'éluder. Cet Acte portoit, que tous ceux qui poursuivroient à la Cour de Rome des Translations d'Evêques d'un Siege à un autre, des Sentences d'Excommunication, des Bulles, des Mandats, ou autres choses quelconques contre les droits du Roi & de la Couronne, seroient mis hors de la protection des Loix, & qu'on leur feroit leur procès selon l'Acte de *Præmunire*. Que tous ceux qui porteroient ces Actes étrangers dans le Royaume, ou qui les recevroient, ou qui les publieroient, seroient sujets à la même peine. Enfin, que tous ceux qui poursuivroient des Procès en quelque Cour étrangere, au préjudice des droits du Roi, seroient traitez avec la même rigueur.

Le Pape ne discontinue point.

Cet Acte si severe pouvoit bien arrêter les Anglois, qui étoient sujets aux Loix, mais non pas le Pape, qui étoit hors de leur portée. Aussi ne se désista-t-il pas de ses prétentions. En 1398. il transfera l'Evêque de Lincoln à l'Evêché de Lichfield & de Coventry (1) & donna l'Evêché de Lincoln à Henry Beaufort, l'un des *Fils* du Duc de Lencastre. Mais l'Evêque de Lincoln, qui n'avoit pas demandé cette Translation, n'ayant pas osé l'accepter, à cause du Statut dont je viens de parler, se retira dans un Monastere; & le Pape transfera l'Evêché de Lichfield à l'Evêque de Landaff. Richard se sentit fort offensé de ce que le Pape, sans en être requis, s'ingeroit de transferer les Evêques d'un Siege à un autre. Il fit assembler le Clergé sur ce sujet, & lui de-

(1) L'Auteur avoit dit *l'Evêché de Chester*. Le Rev. W. S. a corrigé cette faute par une *Note*, dans laquelle il ajoute que le Prélat, dont il s'agit, étoit *Jean Bokingham*; & que *Chester* étoit alors dans la Diocese de *Lichfield*.

manda, quelle étoit son opinion sur ces Translations involontaires. Cette question étoit embarrassante pour le Clergé, qui, craignant de se commettre avec le Roi ou avec le Pape, évita de donner une réponse positive. Quelque tems après, le Pape envoya un Nonce en Angleterre, pour tâcher de faire revoquer les Statuts dont il a été parlé. Mais, quoique ce Nonce fût reçu honorablement, il ne lui fut pas possible de réussir dans sa Commission. Richard ayant été déposé l'année suivante, les differens avec la Cour de Rome demeurerent dans cette situation.

ETAT DE L'EGLISE.

Dessein des Papes d'étendre leur autorité sur le temporel.

Certainement, il étoit tems que la Nation Angloise, aussi bien que toutes les autres de l'Europe, travaillassent de tout leur pouvoir à empêcher l'accroissement de la Puissance Papale. Il auroit fallu se boucher les yeux volontairement, pour ne pas s'appercevoir que toutes les démarches des Papes tendoient à les rendre Souverains Temporels de toute l'Europe. La Décrétale *Unam Sanctam* de Boniface VIII., qui faisoit voir que ce Pontife se croyoit revêtu des deux Puissances, la *Spirituelle* & la *Temporelle*, en est une preuve assez forte. Mais comme on pourroit dire qu'il n'est pas juste d'attribuer à tous les Papes ce dessein ambitieux qui étoit particulier à Boniface, on peut appuyer cette preuve d'une autre, qui fait connoitre que ce Pontife ne faisoit que suivre les traces de ses Prédécesseurs. Je veux parler de Jean XXII. qui, de sa seule autorité, fit publier une Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse, contre la volonté d'une des Parties, & donna pouvoir à ses Légats de faire la Paix entre les deux Royaumes, de la maniere qu'ils le jugeroient à propos, avec ordre de contraindre les deux Rois & leurs Sujets, sous peine d'Excommunication, à l'observer exactement. Cette démarche ne fait-elle pas voir que les Papes agissoient tous dans un même esprit, & que si l'on eût lâché la bride à leur ambition, ils n'auroient consideré les Princes Chretiens que comme des Sujets, ou du moins, comme des Vassaux de l'Eglise Romaine? Venons présentement aux Héresies, ou plutôt aux opinions qu'on a ainsi qualifiées, pendant l'intervalle que nous parcourons.

HERESIES.

Propositions condamnées.

En 1286. ou 1287., Peckam, Archevêque de Cantorberi, censura huit Propositions qui avoient été soutenues par un Moine Dominicain nommé *Knapwell*. Voici quelques-unes de ces Propositions, qui serviront à faire voir à quoi on s'amusoit dans les Ecoles, & en quoi on faisoit consister la Science.

La premiere étoit, que le corps mort de Jesus-Christ n'avoit pas la même forme substantielle, que son corps vivant.

La 3. Que si le Pain Eucharistique avoit été consacré pendant les trois jours que Jesus-Christ fut dans le tombeau, par ces paroles, *Ceci est mon Corps*, le Pain auroit été transsubstancié dans la nouvelle forme que le corps de Jesus-Christ prit précisément au moment de la séparation d'avec son ame.

La 4. Que depuis la resurrection de Jesus-Christ, le Pain Eucha-

ETAT DE L'EGLISE.

riftique eft transsubftancié par la vertu de ces paroles, *Ceci eft mon Corps*, dans tout le corps vivant de Jesus-Chrift, favoir la matiere du Pain dans la matiere de fon Corps, & la forme fubftantielle du Pain, dans la forme fubftantielle de fon Corps, c'eft-à-dire dans fon ame intellectuelle, entant qu'elle conftitue la forme du Corps.

La 7. Que dans les Articles de Foi, il ne faut point s'arrêter à l'autorité du Pape, ou de quelque Prêtre ou Docteur; mais que les Saintes Ecritures, & les juftes conféquences que la Raifon en tire, doivent être le fondement de notre Créance.

La 8. Que l'Ame raifonnable eft la feule forme qui fait que l'Homme eft Homme.

Cette derniere Propofition fut regardée comme le fondement des précedentes, & toutes enfemble furent condamnées par l'Archevêque.

Autres Propofitions condamnées.

En 1314. fous le Regne d'Edouard II, certains Etudians d'Oxford foutinrent dans leurs difputes, des Propofitions touchant la Trinité, & la Création du Monde, qui, ayant été déferées à l'Univerfité, furent condamnées comme Hérétiques.

Wiclef publie fa doctrine.

Ces opinions, qui n'étoient fondées que fur des idées Scholaftiques, furent auffi-tôt étouffées que produites, parce que le Peuple n'entroit point dans ces difputes. Mais il n'en fut pas de même de celles que le Docteur *Wiclef* publia fur la fin du XIV. Siecle, dans cette même Univerfité. La raifon en eft, qu'elles étoient d'une autre nature, & qu'elles tendoient à reformer les abus qui s'étoient introduits dans la Religion. Auffi furent-elles embraffées par une infinité de perfonnes. Comme c'eft ici ce qui s'offre de plus important, par rapport aux affaires de Religion du XIV. Siecle, il eft néceffaire de s'y arrêter, pour faire connoitre ces opinions, & l'ardeur avec laquelle elles furent reçues par quelques-uns, & condamnées par d'autres.

Jean Wiclef, ou plutôt *Wiclif*, avoit été élevé à Oxford dans le College de *Merton*, où il obtint le Degré de Docteur en Théologie. Il fe diftingua fi avantageufement par fon favoir, par fa capacité, & par la beauté de fon génie, qu'*Iflip*, Archevêque de Cantorberi, ayant fondé à Oxford un College qui portoit le nom de cette Métropole (1), lui en confera le Rectorat. Wiclef exerça cet Emploi avec une approbation univerfelle, jufqu'à la mort de cet Archevêque, qui avoit une grande eftime pour lui. *Langham*, Succeffeur d'*Iflip*, voulant favorifer les Moines & les introduire dans les Charges du College, entreprit d'ôter le Rectorat à Wiclef, & de mettre en fa place un Moine nommé *Woodhull*. Mais il ne put jamais obtenir le confentement des Membres du College, qui fouhaitoient de conferver leur Recteur. Cette affaire ayant été portée à Rome, les Moines de Cantorberi folliciterent fi fortement le Pape en faveur de Woodhull, que Wiclef fut dépouillé de fa Charge. Cela ne fit pourtant aucun tort à la repu-

(1) Le College de *Canterbery* eft englouti préfentement par l'*Eglife de Chrift*. TIND.

sation de ce Docteur. On voyoit manifestement, que c'étoit une affaire générale, & que ce n'étoit pas tant à sa personne que les Moines en vouloient, qu'à tous les Séculiers qui avoient des Emplois dans ce College. En effet, ils furent tous dépossedez aussi bien que lui, afin de remplir leurs places par des Moines. Peu de tems après, Wiclef obtint la Cure de *Lutterworth* dans le Diocese de Lincoln; & ce fut alors qu'il publia dans ses Sermons & dans des Livres qu'il composa, certaines opinions qui parurent nouvelles, parce qu'elles étoient contraires à la Doctrine de ce tems-là. Comme ce ne fut qu'après avoir été dépossedé de son Rectorat, qu'il fit connoitre ses sentimens, on en a pris occasion de l'accuser d'avoir agi par un esprit de vengeance, à cause du tort qui lui avoit été fait. Je n'entreprendrai pas de le justifier de cette accusation. Comme il n'y a que Dieu seul qui connoisse parfaitement les cœurs des hommes, il y a toujours de la témerité à les accuser, ou à les excuser, quand il s'agit des motifs secrets qui les font agir. Je dirai seulement, qu'à tout autre égard, les plus grands ennemis de Wiclef ne lui ont jamais rien reproché par rapport à ses mœurs. Voici les principales Propositions que Wiclef soutenoit dans ses Livres & dans ses Sermons.

Propositions soutenues par Wiclef.

1. Que l'Eucharistie, après la consécration, n'est pas le véritable corps de Jesus-Christ, mais qu'elle en est seulement l'emblême & la figure.

2. Que l'Egise de Rome n'est pas plus le Chef de l'Eglise Universelle, que toute autre Eglise; & que St. Pierre n'a pas été revêtu d'une plus grande autorité que les autres Apôtres.

3. Que le Pape de Rome n'a pas plus de juridiction, dans l'exercice des Clefs, que tout autre Prêtre.

4. Qu'en cas de malversation de la part de l'Eglise, il est non seulement permis, mais même méritoire de la dépossеder de ses biens temporels.

5. Que quand un Prince, ou un Seigneur Temporel, est convaincu que l'Eglise use mal des biens qui lui ont été donnez, il est obligé, sur peine de damnation, de les lui ôter.

6. Que l'Evangile est suffisant pour diriger un Chretien dans la conduite de sa vie.

7. Que toutes les autres Règles instituées par les saints hommes, & observées dans les Monasteres, ne font pas plus de bien au Christianisme, que la blancheur à une muraille.

8. Que ni le Pape, ni les autres Prélats, ne doivent point avoir des prisons pour punir ceux qui péchent contre la Discipline de l'Eglise: mais que chacun doit être laissé en sa liberté, pour la conduite de sa vie.

Il faut remarquer sur cette derniere Proposition, que Wiclef ne prétendoit pas, comme il s'en expliqua dans la suite, ôter au Pape ou aux Prélats, le pouvoir de lier & de délier: mais il vouloit dire seulement, que l'Eglise n'étoit pas en droit d'infliger des peines temporelles aux pécheurs.

Etat de l'Église.

Le Lord Perci. *Wiclef, asseyez-vous, vous avez besoin d'un siege, car vous avez à parler longtems.*

L'Evesque. *Il n'est pas raisonnable qu'un Ecclésiastique cité devant son Evêque, demeure assis pendant qu'il répond. Il demeurera debout.*

Le Duc de Lencastre. *Mylord Perci a raison. Et pour vous, Mylord Evêque, qui êtes devenu si fier & si arrogant, on prendra soin d'abattre votre orgueil, & non seulement le vôtre, mais encore celui de tous les Prélats d'Angleterre. Tu te confies au crédit de tes Parens; mais bien loin de te pouvoir aider, ils auront assez de peine à se soutenir eux-mêmes.*

L'Evesque. *Je ne mets ma confiance, ni en mes Parens ni en aucun homme, mais en Dieu seul, qui me donnera la hardiesse de dire la vérité.*

Le Duc parlant doucement au Lord Perci:

Plutôt que de souffrir la hardiesse de ce Prélat, je le tirerai par les cheveux hors de l'Eglise.

Il falloit que le Duc de Lencastre fût un Prince très passionné, puisque certainement les dernieres paroles de l'Evêque n'étoient pas assez insolentes pour avoir dû causer un si grand emportement. Mais peut-être s'étoit-il exprimé d'une maniere plus forte, & que les Historiens, amis du Clergé, ont pris soin d'adoucir les termes, afin de mettre le tort du côté du Prince. Quoi qu'il en soit, ce que le Duc de Lencastre dit tout bas au Lord Perci, ayant été entendu par quelqu'un qui étoit proche, excita la sédition dont il a été parlé dans le Regne d'Edouard III., & dont il n'est pas nécessaire de répéter le détail. Il suffira de remarquer, que l'Assemblée fut rompue par cet accident, & que l'examen de Wiclef fut remis à une autre fois.

On laisse Wiclef en repos.

La mort d'Edouard III. étant arrivée peu de tems après, & le Duc de Lencastre se trouvant à la tête du Conseil du nouveau Roi, les Evêques n'oserent pas presser Wiclef. Pendant ce tems-là, le nombre de ses Sectateurs s'accrut si considérablement, que l'Université d'Oxford mit en déliberation si elle recevroit une Bulle du Pape, qui lui ordonnoit de poursuivre Wiclef à toute rigueur. L'Historien qui rapporte cette particularité, ne disant pas ce qui fut résolu sur ce sujet, il y a quelque apparence que la Bulle fut rejettée. On voit par-là que ce n'étoient pas quelques Particuliers ignorans qui embrassoient la Doctrine de Wiclef, mais des gens qui avoient de la reputation dans les Lettres, & beaucoup de grands Seigneurs. Quelques-uns ont voulu dire, que c'étoit la crainte qui obligeoit les gens à feindre qu'ils approuvoient cette Doctrine. Mais on pourroit dire au contraire, avec plus de vrai-semblance, que la crainte empêchoit plusieurs personnes de l'embrasser. En effet, on ne couroit aucun risque en demeurant attaché aux anciennes opinions, au-lieu qu'il pouvoit y en avoir à suivre les nouvelles.

Il a beaucoup de Sectateurs.

Ordre du Pape à l'Archevêque de citer Wiclef.

Le Pape, voyant que la Bulle qu'il avoit adressée à l'Université d'Oxford, n'avoit pas produit un grand effet, envoya de nouveaux

Etat de l'Eglise.

ordres à l'Archevêque de Cantorberi, & à l'Evêque de Londres, de poursuivre Wiclef. Mais comme on lui avoit fait comprendre, que les Evêques ne pouvoient point proceder en cette affaire, sans la permission du Roi; il leur enjoignit de représenter à Richard & à son Conseil, que les erreurs de Wiclef n'étoient pas seulement dangereuses pour la Religion, mais même pour l'Etat. Cependant, il semble qu'en ce tems-là, le Conseil du Roi ne les regardoit pas sur ce pied-là. Peut-être n'y avoit-il personne qui voulût choquer directement le Duc de Lencastre, protecteur déclaré de Wiclef.

Il le cite.

Quoi qu'il en soit, les deux Prélats voulant obeïr au Pape, autant qu'il dépendoit d'eux, firent citer Wiclef une seconde fois à Lambeth, maison de l'Archevêque. Il comparut, & par la maniere dont il expliqua ses sentimens, il sembla vouloir donner quelque satisfaction aux Prélats. Mais, selon les apparences, ils ne se seroient pas contentez d'une explication si générale, si un Gentilhomme, nommé *Clifford*, ne fût entré d'une maniere assez incivile, dans le lieu où ils étoient assemblez, pour leur défendre de passer plus avant. On prétend que les deux Prélats furent intimidez par cet ordre absolu, quoiqu'ils ignorassent de quelle part il venoit, dans la pensée que Clifford n'avoit pas osé faire cette démarche de lui-même. D'ailleurs, la populace faisoit entendre par des discours menaçans, qu'elle ne souffriroit pas que Wiclef fût maltraité. Ces considerations obligerent les Prélats à renvoyer le Docteur, avec défense d'entretenir davantage le Peuple des disputes d'une si dangereuse conséquence. Mais il n'eut aucun égard à cette défense, puisque, selon le témoignage d'un ancien Historien, il continua toujours à prêcher & à soutenir sa Doctrine. Pour le dire en passant, cette fermeté ne s'accorde gueres avec l'explication de ses sentimens, qu'on prétend qu'il donna aux deux Prélats, & qu'on a représentée comme pleine d'équivoques & d'échapatoires. En effet, ce déguisement étoit peu conforme à son naturel, qui n'étoit rien moins que timide. Quoi qu'il en soit, depuis ce tems-là, il vécut tranquillement dans sa Cure de *Lutterworth*, sans être davantage inquieté. Quelque tems après, *Courtney* Archevêque de Cantorberi, Successeur de Simon Sudbury décapité par les Rebelles de Kent, assembla un Synode Provincial à Londres, dans lequel la Doctrine de Wiclef fut condamnée. Un Historien assure que ce Docteur y fut cité, & qu'il y expliqua ses sentimens, dans un sens tout different de celui qu'on pouvoit leur donner naturellement. Mais, comme on ne voit rien d'approchant dans les Actes de ce Synode, il y a beaucoup d'apparence que cet Historien l'a confondu avec l'Assemblée de Lambeth.

Mais il n'ose le pousser.

Wiclef demeure tranquille dans sa Cure.

Ses opinions sont condamnées par un Synode.

Le nombre des Sectateurs de Wiclef s'augmente.

La condamnation de la Doctrine de Wiclef n'empêcha pas qu'elle ne se répandît dans tout le Royaume. Ce fut même avec un tel succès, que l'Historien dont je viens de parler assure, qu'on ne pouvoit trouver deux hommes ensemble sans que l'un d'eux fût *Lollard*. Richard

II. ayant permis aux Evêques de poursuivre les Hérétiques, & de les mettre en prison, ainsi qu'il a été dit dans l'Histoire de ce Prince, plusieurs Lollards furent citez en divers Dioceses. Quelques-uns se retracterent, d'autres soutinrent le choc courageusement. Mais entre ces derniers, il n'y en eut aucun qui fût livré au bras séculier, parce qu'il n'y avoit point encore de Loi sur ce sujet. Ce ne fut que sous le Regne suivant, que ces barbares exécutions commencerent en Angleterre. Ainsi, malgré les oppositions des Evêques, les opinions de Wiclef se répandirent dans tout le Royaume avec une merveilleuse rapidité, parce que le Clergé n'avoit pas la liberté d'employer le seul moyen qu'il a toujours cru propre à extirper l'Hérésie. Il semble même, que les Evêques n'osoient attaquer Wiclef personnellement, de peur de faire trop paroitre leur ignorance, par l'opposition de son savoir. Quoi qu'il en soit, ce Docteur fut laissé tranquille à *Lutterworth* jusqu'à sa mort, qui arriva en 1384. Il y a quelque apparence que dans la suite, ses Sectateurs ajouterent quelque chose à ce qu'il avoit enseigné, & que c'est de là qu'on a pris occasion de lui attribuer tout ce que ses Disciples ont avancé.

Etat de l'Eglise.

La perte du Maitre ne découragea point les Disciples. Ils continuerent à prêcher & à soutenir leurs opinions, avec la même fermeté qu'ils l'avoient fait pendant sa vie. Les progrès que cette Doctrine faisoit tous les jours devinrent enfin si considerables, qu'en 1386. le Parlement se crut obligé de présenter une Adresse au Roi, pour le prier de tenir la main à ce que la Religion & l'Etat ne reçussent point de dommage par les nouvelles opinions des Lollards. En conséquence de cette Adresse, le Roi nomma des Commissaires pour examiner les Livres de Wiclef; mais cette Commission ne fut exécutée qu'avec beaucoup de négligence.

En 1389. les *Wiclefites* ou *Lollards* commencerent à se séparer de l'Eglise Romaine, & à nommer des Prêtres pris d'entre eux pour célebrer le Service divin à leur maniere. Quoique de tems en tems, les Evêques en poursuivissent quelques-uns, ces poursuites n'étoient pas fort rigoureuses. Il sembloit qu'ils n'avoient pour but, que de ne laisser pas prescrire leur droit. D'ailleurs, une Adresse qu'un des Parlemens précedens avoit présentée au Roi, pour le prier de revoquer la permission qu'il avoit donnée aux Evêques d'emprisonner les Hérétiques, retenoit les plus emportez.

Les Wiclefites se séparent du reste de l'Eglise.

Mais en 1395, les efforts que les Lollards avoient faits en l'absence du Roi, pour faire approuver leur Doctrine par le Parlement, engagerent les Evêques à prendre d'autres mesures. Ces prétendus Hérétiques, se sentant appuyez par un nombre infini de personnes qui avoient embrassé leur Doctrine, avoient présenté à la Chambre des Communes, une Remontrance qui contenoit ces douze articles.

Remontrance présentée au Parlement.

1. Que dès que l'Eglise Anglicane, suivant les traces de celle de

Les XII. Ar-

fit assembler à Londres un Synode, qui condamna dix-huit Propositions extraites d'un Livre de Wiclef, intitulé *Trialogus*.

Etat de l'Eglise.

C'est là ce qui s'est passé de plus considerable par rapport à Wiclef & à sa Doctrine, jusqu'à la Déposition de Richard II. Mais je ne dois pas oublier d'ajouter, que certains Etudians de Boheme, qui se trouverent à Oxford dans le tems que Wiclef commençoit à y publier sa Doctrine, la porterent dans leur Païs, où elle se répandit avec un succès merveilleux. Il est tems présentement de passer à quelques autres articles qui regardent l'Eglise Anglicane, & premierement aux Conciles.

Des Conciles. Concile Général de Lyon.

Je commencerai cet Article par le Concile Général de Lyon, qui s'ouvrit le 1. de Mai. 1274. Ce Concile étoit principalement assemblé pour recevoir les Grecs dans la Communion de l'Eglise Romaine, dont ils s'étoient séparez pour la seconde fois, depuis que les Latins avoient été chassez de Constantinople. On réussit véritablement à faire cette réunion; mais elle ne fut pas de longue durée. Le second motif qui avoit fait convoquer ce Concile, étoit le secours qu'on avoit projetté de donner aux Chretiens de Syrie. Comme on prétendoit faire un grand effort en leur faveur, le Pape demanda un subside à toute l'Eglise. Il n'étoit pas difficile de comprendre que l'interêt du Pontife se trouvoit dans cette demande. Ses Prédécesseurs s'étoient si souvent servis de cette voye pour amasser de l'argent, qu'on ne pouvoit s'y tromper. Cependant, aucun des Prélats n'osoit ouvrir la bouche pour s'y opposer, & l'Archevêque de Cantorberi qui étoit présent, garda le silence comme les autres. *Richard Mepham* (1), Doyen de Lincoln, fut le seul qui osa prendre en main les interêts de l'Angleterre. Il dit hardiment, que le Clergé de ce Royaume se trouvoit hors d'état de contribuer à cette Guerre, à cause des exactions continuelles de la Cour de Rome, qui lui laissoient à peine les moyens de subsister. Cette hardiesse lui couta la perte de sa Dignité, que le Pape lui ôta sur le champ. On peut juger par là de la liberté qu'il y avoit dans ce Concile. Venons présentement à ceux qui se sont assemblez en Angleterre, pendant les quatre Regnes que nous parcourons.

Concile Provincial de Cantorberi.

Le premier fut convoqué sous le Regne d'Edouard I., par *Jean de Peckam* Archevêque de Cantorberi. On y confirma ce qui avoit été décreté au Concile Général de Lyon, touchant la pluralité des Bénéfices. Ensuite, l'Archevêque y fit passer quelques Canons directement contraires aux Prérogatives Royales, & que par cette raison il fut obligé de faire revoquer dans la suite.

Canons con-

Le premier ordonnoit la peine d'Excommunication contre ceux

(1) Au lieu de *Richard Mepham*, l'Auteur avoit mis *Richard de Pekam*. Le Rev. W. S. a corrigé la faute par une *Note* dans laquelle il dit qu'on croit que cet Ecclesiastique mourut au Concile de *Lyon*.

ce qui avoit été pendu sur la Croix pour leur salut, & sous l'Espece du Vin, le Sang qui avoit coulé du côté de J. Christ. Il semble qu'on peut inferer de là, que dans l'Eglise d'Exceter, on communioit alors sous les deux Especes.

ETAT DE L'EGLISE.

On ne trouve sous le Regne d'Edouard II., qu'un seul Concile remarquable qui fut assemblé à Londres en 1401, & où les Templiers furent condamnez à une prison perpétuelle.

Synode de Londres contre les Templiers.

En 1320. sous le Regne d'Edouard III., *Mepham* Archevêque de Cantorberi, assembla un Synode Provincial à Londres, où il fut ordonné que les Fêtes du Vendredi Saint & de la Ste. Vierge, seroient chommées : mais il permettoit aux Païsans de travailler à la campagne, après le Service.

Autre de Londres.

Ce même Synode défendit à tous Moines, Hermites, & Chanoines Réguliers, de recevoir des Confessions. Il revoqua aussi un Canon d'un Synode précedent tenu à Oxford, qui n'admettoit les Appels qu'après une Sentence définitive.

En 1332. le même Archevêque assembla à *Maghfield* un Synode, qui fixa tous les jours de Fêtes observez dans la Province de Cantorberi. Parmi ces Fêtes, on trouve celle de St. George & de St. Augustin, premier Archevêque de Cantorberi.

Synode de Maghfield.

Stratford, Archevêque du même Siege, fit assembler à Londres en 1342. un Synode Provincial qui fit quelques Canons, dont voici les plus remarquables.

Synode de Londres contre les Moines.

Le 4. ordonnoit aux Moines qui s'étoient approprié des Paroisses, de faire des aumônes proportionnées à la valeur de ces Bénéfices. En cas de négligence, il autorisoit les Evêques à les y contraindre, en mettant les revenus de ces Bénéfices en sequestre.

Le 9. étoit contre les Moines Mendians, qui, abusant de la confiance que les mourans avoient en eux, les engageoient à faire des Testamens préjudiciables à leurs familles. Comme le Synode n'osoit s'en prendre directement aux Moines, qui étoient sous la protection du Pape, il défendit de donner une sepulture Chretienne aux morts qui s'étoient laissez persuader de faire de semblables dispositions.

Pendant le Regne de Richard II., on ne trouve de Conciles remarquables, que ceux qui furent assemblez à l'occasion de Wiclef & de ses Sectateurs. Mais comme il en a été parlé ailleurs, il n'est pas nécessaire de répeter ici ce qui en a été dit.

Bien que l'Angleterre n'ait pas pris plus de part que les autres Etats de la Chretienté aux Schismes qui arriverent dans l'Eglise, je ne puis pourtant me dispenser d'en dire un mot. Non seulement cette connoissance est d'une nécessité absolue, pour entendre l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là, mais on peut même dire en quelque maniere, que la meilleure partie de cette Histoire consiste dans les suites de ces Schismes scandaleux.

Des Schismes.

Etat de l'Eglise. Jean XXII. & Nicolas V.

Depuis le commencement du Regne d'Edouard I. jusqu'à la fin du Regne de Richard II., il y eut des Schismes qui diviserent la Chretienté. Le premier ne fut pas de longue durée. Clement V. ayant transporté le Siege Pontifical à Avignon, y mourut en 1314., & eut pour Successeur Jean XXII qui fit sa résidence dans la même Ville. L'élection de ce Pape se fit d'une maniere extraordinaire. Le Siege étant demeuré vacant pendant plus de deux ans, depuis la mort de Clement V., parce que les Cardinaux n'avoient pu s'accorder entre eux, enfin ils s'assemblerent à Lyon en 1316. pour faire choix d'un Pontife. Mais les mêmes divisions regnant toujours parmi eux, ils convinrent de s'en rapporter au Cardinal d'*Ossa* Evêque de Porto, qui, sans balancer, se nomma lui-même, & prit le nom de Jean XXII (1). Dans le même tems, l'Empire se trouvoit divisé par la double élection qui s'étoit faite de deux Empereurs, une partie des Electeurs ayant donné leurs voix à Louis de Baviere, & l'autre à Frideric Duc d'Autriche. Le refus que Jean fit de reconnoitre le premier, causa entre eux une querelle qui alla toujours en augmentant, jusqu'en 1328. que Louis étant passé en Italie, dégrada Jean XXII. de la Papauté. Ensuite il fit élire *Pierre Corbiere*, Cordelier, qui prit le nom de Nicolas V. & qui alla demeurer à Rome. Cet Antipape étant appuyé de l'Empereur & du Général des Cordeliers, subsista quelque tems. Mais enfin l'Empereur ayant été obligé de quitter l'Italie, & la dissension s'étant mise parmi les Cordeliers, Nicolas, qui se trouva sans protection, fut pris & conduit à Avignon, où il demanda pardon à Jean XXII. la corde au cou. Après avoir fait cette soumission, il fut mis dans une étroite prison, où il mourut peu de mois après.

Schisme d'Urbain VI. & de Clement VII.

Le second Schisme entre Urbain VI. & Clement VII. fut plus considerable, & dura bien plus longtems. J'en ai rapporté l'origine dans l'Histoire de Richard II; c'est pourquoi il suffira d'en faire connoitre la suite, jusqu'à la fin du Siecle, à quoi je me borne ici.

A Urbain VI. Pape de Rome, succeda en 1389. Boniface IX., qui feignit, aussi bien que Clement de vouloir terminer le Schisme : mais rien n'étoit plus éloigné de l'intention des deux Papes. Clement VII., qui mourut à Avignon en 1394, eut pour Successeur *Benoit* XIII.

Toute la Chretienté étant lasse & scandalisée de ce Schisme, la Cour de France fit des efforts pour persuader aux deux Pontifes de

(1) Le Pape *Jean XXII.* étoit Fils d'un Cordonnier de *Cahors* en Querci. Rev. W. S.

Il s'appelloit *Jacques d'Usa*, ou d'*Ossa*, & son Pere *Arnauld* d'*Usa*, selon l'opinion commune, étoit un pauvre Cordonnier. L'Abbé *Baluse* dans ses Vies *des Papes d'Avignon*, a prétendu que *Jean XXII* n'étoit pas d'une naissance si basse. L'a-t-il prouvé ?

résigner

résigner leur Dignité, afin qu'on pût élire canoniquement un autre Pape. Ils y consentirent tous deux : mais ils manquerent à leur parole. Benoit sur-tout, usa de tant de détours, que le Roi de France prit la résolution de soustraire son Royaume de l'obéïssance de ce Pape. Pour cet effet, il gagna les Cardinaux de ce Parti, qui promirent de l'abandonner : mais le Pape en ayant été averti, se fortifia dans le Palais d'Avignon, où il fit entrer une Garnison Arragonoise. Il y fut assiegé par le Maréchal de *Boucicaut* : mais peu de tems après, ce Général reçut ordre de lever le siege. Ainsi, par les intrigues de quelques Princes de la Cour de France, le Schisme continua toujours, malgré les soins que le Roi s'étoit donnez pour l'éteindre.

Etat de l'Eglise.

Il ne me reste plus, pour finir cet Abregé, que de faire connoitre les Ecclésiastiques qui se sont distinguez par leur mérite & par leur savoir, pendant les Regnes des trois Edouards & de Richard II.

Ecclésiastiques distinguez.

Robert Kilwarby, Cordelier, qui fut Archevêque de Cantorberi, sous le Regne d'Edouard I., étoit un Prélat d'un savoir éminent pour le siecle où il vivoit. Il écrivit divers Traitez de Théologie, qui étoient en ce tems-là très estimez. Son mérite lui ayant procuré la Dignité de Cardinal, il quitta son Archevêché pour aller demeurer à Rome, où il mourut.

Kilwarby.

Robert Burnel, Evêque de Bath, fut élu pour Successeur à Kilwarby: mais le Pape, par la plénitude de sa Puissance Apostolique, confera la Dignité d'Archevêque de Cantorberi, à un Cordelier Anglois, nommé *Jean Peckam*, qui étoit Auditeur de sa Chambre. Ce Prélat eut de grands démêlez avec Edouard I. tant à l'occasion des Canons de son Synode, dont j'ai déja parlé, que sur d'autres sujets. Cette brouillerie alla si loin, que le Roi fut sur le point de le bannir du Royaume. Il passoit pour fort savant, particulierement dans le Droit Civil & Canonique. On a de lui quelques Traitez de Theologie & divers Commentaires sur l'Ecriture Sainte.

Burnel.

Robert Winchelsey, Successeur de Peckam, préféra son Archevêché au Cardinalat, dont le Pape voulut l'honorer. On loue principalement dans ce Prélat, sa charité, qui lui faisoit donner à manger deux fois la semaine à plus de quatre mille pauvres, & entretenir plusieurs Ecoliers dans les deux Universitez. Ces aumônes lui attirerent l'affection du Peuple, qui, après sa mort, alloit en foule à son Tombeau, pour l'honorer comme un Saint. Cependant, ce même Archevêque, si chéri du Peuple, eut de grands démêlez avec Edouard I. pour être entré trop avant dans les intrigues des Seigneurs qui s'étoient opposez aux desseins de ce Prince. Le Pape, qu'Edouard sut mettre dans ses intérêts, cita le Prélat pour aller à Rome justifier sa conduite, & le suspendit. Ce ne fut que sous le Regne d'Edouard II, qu'il fut rétabli.

Vinchelsey.

ETAT DE L'EGLISE. Button. *Jean Button*, Evêque de Hereford, excelloit principalement dans la connoissance du Droit. Il écrivit un Traité fort estimé, intitulé *De Juribus Anglicanis*, & il mourut en 1275.

Scot. *Jean Duns Scot*, appellé communément *le Docteur subtil*, qui vivoit sous de Regne d'Edouard II. est trop connu, pour qu'il soit nécessaire de s'arrêter longtems sur son sujet. Il suffit de remarquer, qu'il s'éloigna, sur plusieurs matières, des sentimens de Thomas d'Aquin, & qu'il fut un grand partisan de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge. Après avoir été Professeur en Théologie à Oxford, & à Paris, il mourut à Cologne faisant la même fonction, en 1309. ou 1310.

Stapleton. *Walter Stapleton*, Evêque d'Exceter, fut recommandable par son savoir, & par sa capacité dans l'administration des affaires publiques, & particulierement par sa fidélité envers Edouard II. son Souverain, pour laquelle il perdit la vie, ainsi qu'il a été dit dans l'Histoire de ce Prince.

Stratford. *Stratford*, Archevêque de Cantorberi sous le Regne d'Edouard III. fut plus considérable en qualité de Ministre d'Etat, que comme Archevêque. J'ai parlé ailleurs du grand different qu'il eut avec Edouard III. qui l'accusa de malversation. Mais dans la suite, ce même Prince ordonna que les accusations qu'il avoit intentées contre ce Prélat fussent cancellées, comme contenant des choses qui n'étoient ni véritables ni raisonnables.

Bradwardin. *Bradwardin*, Successeur de Straford, étoit un grand Philosophe & grand Mathématicien: Mais cela n'empêchoit pas qu'il ne fût aussi très-savant en Théologie. On l'appelloit communément *le Docteur Profond*, selon la coutume qu'on avoit en ce tems-là, de donner de pareils titres à ceux qui se distinguoient par leur savoir. Il écrivit contre les Pelagiens, un Livre qui a acquis beaucoup de réputation, intitulé, *De la Cause de Dieu.* Mais ce qui le rendoit encore plus estimable que sa science, c'étoit son humilité, & son zèle pour l'instruction des Peuples commis à ses soins. Avant que d'être élevé sur le Siége Archiespicopal, il étoit Confesseur d'Edouard III. & il accompagna ce grand Prince dans toutes ses Expéditions. On lui a fait l'honneur de dire, qu'Edouard fut redevable à ses bons conseils, d'une bonne partie des heureux succès qu'il eut contre la France.

Occam. *Guillaume Occam*, de l'ordre de St. François, Disciple de Scot, est fameux pour avoir été le Chef des *Nominaux* (1) contre les *Réalistes*,

(1) Beaucoup d'Auteurs ont confondu ce *Guillaume Occam* Cordelier, avec *Guillaume Okan*, Moine de Citeaux, nommé dans l'Edit de *Louis XI.* Roi de France, contre les *Nominaux*, comme le Chef de leur Secte. Au reste cette Secte est de trois siecles plus ancienne que le Cordelier *Guillaume Occam*, qui vivoit dans le XIV. Elle a pour véritable Fondateur *Rocelin*, ou *Resselin*, ou *Russelin*, que

qui avoient Scot à leur tête. Il seroit inutile d'expliquer ici en quoi consistoit la difference de ces deux Sectes de Philosophes, dont par la grace de Dieu les Ecoles publiques ne sont gueres plus troublées. ETAT DE L'EGLISE.

Richard Fitz-Ralph, Archevêque d'Armagh en Irlande & né à *Dundalck*, dans la même Isle, fut un grand ennemi des Moines. Il les attaqua vivement dans des Sermons qui furent prononcés à Londres, où il entreprit de prouver les neuf Propositions suivantes. Fitz-Ralph.

1. Que par rapport au lieu où se doivent faire les Confessions, les Eglises Paroissiales sont préférables à celle des Monastères.

2. Que les Paroissiens doivent plutôt se confesser à leur Curé, qu'à un Moine.

3. Qu'encore que J. Christ ait choisi de vivre dans un état de pauvreté, il ne l'a pas pourtant affecté.

4. Que J. Christ n'a jamais demandé l'aumône, ni fait profession d'une pauvreté volontaire.

5. Qu'il n'a jamais enseigné que les Fideles dussent faire profession de mendier.

6. Au contraire, qu'il a posé pour maxime, que les hommes ne doivent jamais demander l'aumône par inclination & par choix; mais seulement quand ils y sont contraints par la nécessité.

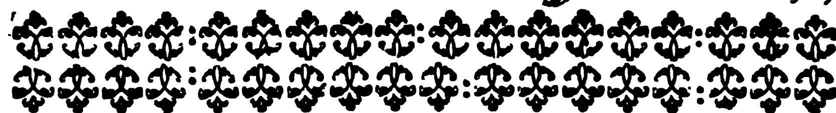
7. Que c'est une chose contraire à la Religion & au bons sens, que de faire profession de pauvreté.

8. Que l'engagement à une pauvreté volontaire, n'est pas fondé sur la Regle des Freres Mineurs ou Cordeliers.

9. Que la Bulle du Pape Alexandre IV. qui condamne le Libelle des Docteurs de Paris, ne censure aucune des huit Propositions précédentes.

Ces Propositions, qui attaquoient les Moines Mendians par l'endroit le plus sensible, parce que c'étoit par leur pauvreté volontaire qu'ils avoient acquis & qu'ils conservoient leur crédit parmi le Peuple, furent déférées au Pape, qui fit citer l'Archevêque devant lui. Il comparut, & soutint avec fermeté tout ce qu'il avoit avancé. Mais avant que cette affaire fut jugée, il mourut à Avignon en 1360. Il avoit traduit la Bible en Anglois, & composé deux Traitez, l'un en faveur des Curez contre les Moines, l'autre touchant ceux qui avoient droit de recevoir les Confessions.

d'autres nomment *Encelin*, dont les Ecrits furent condamnez par le Concile de Soissons en 1092. Ce *Rocelin* étoit Disciple de *Jean le Sophiste*, Médecin de Henri I. Roi de France. Ce fut quelques Opinions particulieres de ce Médecin, que *Rocelin* enseigna publiquement dans l'Université de Paris, qui donnerent la naissance à la Secte des *Nominaux*, dont *Pierre Abeillard*, Disciple de *Rocelin*, *Pierre Lombard*, appellé le *Maître des Sentences*, & le Cordelier *Occam*, ont été les plus grands ornemens. Voyez l'*Histoire de l'Université de Paris*, par *Du Boullay*. T. 1. p. 443-55.



SUITE DE L'ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE, RECUEILLIS PAR *THOMAS RYMER.*

EXTRAIT DU TOME II.

NOUS *avons parlé* (1) *dans l'Article I. du Tome XVI. de cette* Bibliotheque Choisie, *du I. Tome de ce grand Recueil, & nous en avons montré l'utilité. Depuis ce tems-là, on en a vu encore trois Tomes, le VII, le VIII, & le IX, que j'espere de recevoir bientôt. J'en suis redevable à la liberalité d'un Seigneur, qui a été cause que cet Ouvrage a été entrepris, & que j'ai nommé à la fin de l'Extrait du I. Volume. Je suis si éloigné de ne reconnoitre pas la générosité de ceux qui m'ont fait de semblables honnêtetés, que je ne perds point d'occasion de le faire. Je ne puis, à cet égard, que me louer du Clergé & de la Noblesse d'Angleterre, & je le ferai de toute autre Nation, dès que j'aurai sujet de le faire.*

*Ce Volume contient les Actes du Regne d'*Edouard I. *depuis l'an* 1273, *jusqu'à l'an* 1307, *qui étoit le trente-cinquieme de son Regne, & le dernier de*

(1) C'est Mr. *Le Clerc* qui parle dans cet Avant-propos. WHATLEY.

3. La Guerre d'Ecosse, avec l'origine & les causes de cette Guerre, qui eut de fâcheuses suites.

4. Les Affaires qu'*Edouard* eut avec la France.

5. Les Affaires qui regardent l'Angleterre en particulier.

6. Les Affaires Ecclésiastiques, ou plutôt, celles qu'*Edouard* eut avec les Papes.

7. Quelques Actes qui regardent *Edouard* en particulier.

8. Et enfin divers Actes séparés, qui peuvent avoir quelque chose d'important, ou de curieux.

I.

AFFAIRES DE GALLES.

ON voit dans ce Volume divers Actes, qui regardent le Païs de Galles, & la Guerre qu'*Edouard* y porta; mais il y en a peu qui soient importans. On trouveroit fort étrange aujourd'hui, qu'un Prince s'avisât de faire excommunier les Princes avec qui il est en Guerre, par les Chefs de son propre Clergé. Il falloit pourtant qu'en ce tems-là, cela servît à quelque chose; puisqu'on trouve ici, page 79, que l'Archevêque de *Cantorbery*, après avoir excommunié *Leolyn* Prince de Galles, requiert l'Archevêque d'*Yorck* d'en faire de même. L'Archevêque de Cantorberi excommunie le Prince de Galles.

Cette Guerre de Galles ne fut commencée, qu'après (1) un Jugement solemnel rendu par les Grands d'Angleterre contre *Leolyn*; on voit ce Jugement dans la page 68. Il fut condamné, sur ce qu'il avoit refusé de rendre hommage à *Edouard*, & avoit allegué des excuses qui n'étoient pas recevables. Pour l'exactitude, il auroit fallu expliquer les excuses (2) que *Leolyn* alléguoit, mais c'est ce qu'on ne trouve ici qu'en général. Les Grands d'Angleterre condamnent Leolyn.

Cette Guerre fut terminée enfin, par la mort de *Leolyn* qui fut tué dans un Combat (3). On voit dans la page 224, une Lettre de l'Archevêque de *Cantorbery* à *Edouard*, par laquelle il l'informe qu'on a Sa mort.

(1) En 1276.

(2) Les particularités de la Guerre de *Galles* sont rapportées dans la Chronique du même Païs par *Powel*; & si elles sont vraies, elles paroissent considerables. Mais *Edouard* ayant résolu de faire la conquête de ce Païs-là, ne cherchoit qu'un prétexte. RAP. TH.

Le Docteur *Kennet*, dans sa remarque sur la relation que donne le *P. Daniel* de cette affaire, l'accuse de ne pas parler aussi favorablement des *Gallois* qu'il auroit dû le faire. Ce Docteur cite la Chronique dont nous venons de parler, pour montrer qu'ils avoient d'autres raisons essentielles pour faire la Guerre; que *Leolyn* & son Frere donnerent à l'Archevêque de *Cantorbery* plus de douze Articles de leurs Griefs, dont la plupart étoient considérables, & les obligeoient de prendre les armes; & que le Roi *Edouard* refusa de traiter avec eux. WHAT.

(3) En 1282; ce qui rectifie une autre erreur des Historiens Anglois, qui placent la mort de *Leolyn* en Décembre 1283. WHAT.

de lui livrer la Sicile. *Pierre* craignit d'abord d'entrer dans une Guerre, dont il ne prévoyoit pas qu'il pût sortir à son honneur; mais *Procide* leva toutes les difficultés, 1. en lui fournissant de l'argent qu'il avoit reçu de l'Empereur de Constantinople, qui, pour détourner *Charles* du dessein qu'il avoit de lui faire la Guerre, mit de grandes sommes entre les mains de *Procide* pour faire réussir la Conspiration: 2. en lui donnant secrettement l'Investiture de la Sicile, de la part du Pape *Nicolas III*; & 3. enfin, en lui faisant entendre qu'il n'étoit nullement nécessaire qu'il s'engageât dans cette entreprise, que quand la Conspiration de Sicile auroit réussi. Pour cet effet il fut convenu entre eux, que le Roi d'Arragon équiperoit une Flotte considerable, sous prétexte de faire la Guerre aux Sarrazins; qu'il se tiendroit sur les Côtes d'Afrique, prêt à faire voile en Sicile, si la Conspiration venoit à réussir; & que si elle venoit à manquer, il pourroit, sans paroître y avoir eu aucune part, continuer de faire la Guerre aux Sarrazins. Ces mesures étant prises, *Pierre* mena sa Flotte en Afrique, & y assiegea une Ville que les Historiens de Sicile appellent *Andacalle*. Cependant le complot de *Procide* réussit, & les Siciliens couperent la gorge à tous les François qui étoient dans l'Isle; c'est ce qu'on appelle *les Vêpres Siciliennes* (1). *Charles d'Anjou*, qui avoit une Flotte toute prête qu'il destinoit contre l'Empereur Grec, fit voile incontinent vers la Sicile, & assiegea Messine, dont les Habitans offrirent de se rendre à lui, avec la seule condition qu'il épargneroit leurs vies; mais il étoit si transporté de colere, qu'il refusa cette condition, ce qui leur fit prendre la résolution de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité. Pendant ce Siege, *Procide* alla trouver le Roi d'Aragon en Afrique, pour l'informer du besoin pressant que les Messinois avoient de son secours. Avant que *Pierre* quittât les côtes de l'Afrique, il écrivit une Lettre à *Edouard* (2) dattée d'*Altoyl* (je ne sai si c'est le même lieu qu'Andacalle) dans laquelle il lui dit, qu'étant occupé à la Guerre contre les Sarrazins, les Siciliens lui avoient envoyé des Députés pour le prier de se mettre en possession de la Sicile; ce qu'il étoit résolu de faire, puisque ce Royaume appartenoit à *Constance* sa Femme. Cette Lettre se trouve à la page 208. Il fit donc voile vers la Sicile, & arriva à Palerme, où il fut reçu & couronné Roi de Sicile. Il écrivit de là un Billet à *Charles*, dans lequel il l'informe qu'il est arrivé dans l'Isle de Sicile, qui lui a été ajugée par l'autorité de l'Eglise, du Pape, & des Cardinaux; & lui commande de sortir de l'Isle, dès qu'il auroit lu sa Lettre, s'il ne veut y être contraint par la force. *Charles* répondit à ce Billet par un autre de même teneur, & le traite de méchant & de traitre à Dieu, &

Vêpres Siciliennes.

(1) Les *Vêpres Siciliennes* furent ainsi appellées, à cause que la Cloche du Service du soir donna le signal du massacre. Cela arriva la veille de Pâques. WHAT.

(2) En 1281.

» eux, par un consentement réciproque, de faire ledit Combat de » cette maniere, c'est-à-dire en l'absence d'*Edouard*.

» 6. Que si le Roi d'Angleterre ne se trouve pas en personne au lieu » & au tems marqués, les deux Rois seront tenus de l'attendre trente » jours.

» 7. Et afin qu'on puisse en toute maniere procurer la présence du » Roi d'Angleterre, les deux Rois promettent & jurent de faire leur » possible de bonne foi, & sans fraude, pour obtenir dudit Roi qu'il » se trouve au lieu marqué, & au jour susdit, & de faire en sorte que » leurs Lettres lui soient rendues ».

Après quelques autres Articles, qui regardent la Treve & les sûretés que les deux Rois se donnent réciproquement, il est convenu:

« 8. Que celui des deux Rois qui manquera de se trouver au lieu & » jour susdits, soit reputé vaincu, parjure, faux, infidele, traitre; qu'il » ne puisse jamais s'attribuer, ni le nom de Roi, ni les honneurs dûs » à ce rang; qu'il demeure pour toujours privé & dépouillé du nom » de Roi, & de l'honneur royal; & soit incapable de tout Emploi, » & Dignité, comme vaincu, parjure, faux, infidele, infame, éter- » nellement ».

Erreur des Historiens rectifiée.

Tous les Historiens François, Espagnols, & Italiens, ont dit unanimement, qu'*Edouard* assura le champ aux deux Rois; trompés par la présentation que fit *Charles d'Anjou* à Bourdeaux, avec ses cent Cavaliers; car ils n'ont pû comprendre que ce Prince fût venu avec sa Troupe prête à combattre, & se fût tenu à Bourdeaux depuis le Soleil levant jusqu'au soir du jour marqué, s'il n'eût cru de combattre. Mais on voit ici dans la page 239. une Lettre d'*Edouard* au même Prince, par laquelle il lui fait savoir, *que quand il pourroit gagner les deux Royaumes d'Arragon & de Sicile, il ne voudroit pas assurer le Camp aux deux Rois, ni permettre que ce Duel se fit dans aucun lieu de sa domination, ni en aucun autre où il seroit en pouvoir de l'empêcher*. Dans la Lettre qu'il écrivoit au Prince de Salerne, Fils de *Charles*, pag. 240. il lui dit, *que bien loin d'avoir accordé à son Pere ce qu'il lui a demandé touchant ce Combat, il l'a refusé tout outre;* c'est le terme dont il se sert, car ces Lettres sont en François. Il n'y a donc aucun lieu de croire qu'*Edouard* ait autorisé ce Combat, ni par sa présence, ni en envoyant quelqu'un pour le représenter, ni en donnant des saufconduits aux Rois, ni enfin en faisant préparer le lieu; & néanmoins les Historiens le supposent comme certain, quand ils disent que *Charles* vint à Bourdeaux, qu'il entra dans le Camp, & s'y tint depuis le Soleil levant jusqu'au Soleil couchant, sans voir paroître son Ennemi. Ce qu'il y a de vrai, c'est que *Charles d'Anjou* vint effectivement à Bourdeaux le jour marqué, qu'il y demeura jusques vers le soir; & qu'ayant des nouvelles que le Roi d'Arragon étoit encore éloigné, il se retira ce jour-là même. Mais à peine fût-il parti, que *Pierre*, qui étoit dans

riens François, qui n'ont pas pu ignorer ce que les Italiens ont dit, ne le nient pas, & se contentent de n'en point parler; de sorte qu'il est du moins aussi apparent que la chose est vraye, qu'il est apparent qu'elle est fausse. Au fond, quand même *Pierre* auroit été saisi d'une frayeur mal fondée de quelque surprise de la part du Roi de France, je ne vois pas que cela pût faire un grand tort à sa réputation. *Garibay*, Historien Espagnol, qui ignoroit sans doute les Conventions passées entre les deux Rois, a été assez hardi pour dire que le Roi d'Arragon se présenta à Bourdeaux, & qu'il s'en retourna, parce que *Charles* ne s'y trouva pas. *Despuez que el Rey D. Pedro se apoderò del Reyno de Sicilia, viviò cinco annos y dando orden en las cosas del nuevo Reyno, tornò à España y tuvò rieptos y desafios con el Rey Carlos, y disfracado pasò por la Provincia de Guipuscoa, para la ciudad de Burdeos, que por ser en este tiempo de Ingleses era el lugar de la batalha, a la qual por no acudir el Rey Carlos, tornò el Rey D. Pedro en Arragon y Cataluña.*

Je me suis un peu étendu sur ce sujet, parce qu'il m'a semblé que les Actes de ce Recueil qui le regardent, nous donnent une idée toute nouvelle de cette affaire.

Bulle par laquelle le Pape excommunie le Roi d'Arragon.

Les autres Actes importans qu'on trouve ici sur les differends entre ces deux Maisons, dont *Edouard* étoit Médiateur, sont la Bulle de *Martin IV*, qui excommunie le Roi d'Arragon, & donne son Royaume à *Charles de Valois*, Fils de *Philippe III.* Roi de France. Elle se trouve à la page 252.

Délivrance du Prince de Salerne.

On y voit encore tous les soins que se donna *Edouard* pour procurer la liberté du Prince de *Salerne*, pris prisonnier dans un Combat naval, par *Roger Lauria*, Amiral d'Arragon. Il auroit servi de represailles pour *Conradin*, si *Constance*, Femme de *Pierre*, qui commandoit alors en Sicile, ne l'eût arraché à la vengeance des Siciliens, en l'envoyant en Arragon au Roi son Mari. Le sujet des Négociations d'*Edouard* fut donc la liberté de ce Prince; il y a sur ce sujet un grand nombre d'Actes & de Lettres dans ce Volume. Les principaux sont les Articles dont *Edouard* convint à Oleron en Bearn, avec le Roi d'Arragon, page 342. Une Bulle du Pape *Nicolas IV*. qui désapprouve ces Articles, page 358. La confirmation de ces mêmes Articles faite à Campo-Franco, page 371. Les engagemens où *Edouard* entra lui-même, pour servir d'assurance au Roi d'*Arragon*; au moyen desquels le Prince de *Salerne* fut mis en liberté, à condition de revenir dans sa prison, s'il n'exécutoit pas le Traité. Un Certificat du même Prince, appellé depuis Roi de Sicile, comme il étoit venu à un certain lieu pour se remettre en prison, page 435. Deux Lettres du Roi d'*Arragon* à *Edouard*, page 450. & 456. où il fait voir la supercherie dont a usé le Prince de *Salerne* à cet égard. Comme ceci est tout à fait étranger à l'Histoire d'Angleterre,

ſibles, pour qu'à l'occaſion de ce Mariage, qui devoit unir les deux Royaumes ſous la domination du jeune *Edouard*, la liberté de l'Ecoſſe n'en reçût point de préjudice. Ils ſtipulerent que le Royaume d'Ecoſſe demeureroit toujours entierement ſéparé, & ſans aucune dépendance de l'Angleterre; à quoi *Edouard* ne fit aucune oppoſition. Tous ces projets s'en allerent en fumée, par la mort de la jeune *Marguerite*, qui mourut avant de quitter la Norwege, ou, comme quelques-uns l'aſſurent, dans une petite Iſle où elle fut obligée de relâcher. On voit dans la page 1090, parmi les Actes omis, une Lettre de *S. André* à *Edouard*, où il lui donne avis du bruit qui couroit de la mort de la jeune Reine, & des Troubles que cette perte devoit vraiſemblablement cauſer en Ecoſſe.

Les Ecoſſois ſtipulent que le Royaume ſeroit indépendant de celui d'Angleterre.

Marguerite étant morte, il fut queſtion de règler la Succeſſion du Royaume d'Ecoſſe, ſur lequel quelques Grands, deſcendus par les Femmes de la Famille Royale, avoient des prétentions. Les deux plus conſiderables étoient *Jean Baillol*, & *Robert Brus*, tous deux très puiſſans & très accrédités en Ecoſſe; de ſorte qu'en peu de tems toute la Nation ſe trouva diviſée en deux Partis, ce qui rendoit la déciſion de ce Procès très difficile; & quand même on auroit pu parvenir à juger qui des deux Prétendans avoit le milleur Droit, il auroit été très difficile d'exécuter la Sentence, ſans plonger le Royaume dans une Guerre-civile. Les Hiſtoriens d'Ecoſſe prétendent que les Ecoſſois prierent *Edouard* d'être l'Arbitre de ce differend; & les Anglois aſſurent que ce fut lui-même, qui en vertu du Droit de Seigneurie directe qu'il avoit ſur l'Ecoſſe, ſe porta pour Juge. Il eſt difficile de ſavoir ſi *Edouard* eut d'abord cette prétention, ou s'il ne la déclara qu'après avoir accepté l'offre des Ecoſſois & on ne trouve rien dans ce Recueil qui juſtifie ce que *Buchanan* dit ſur ce ſujet. On trouve au contraire qu'*Edouard* ne négligea rien pour établir ſa Souveraineté ſur l'Ecoſſe; mais cela ne juſtifie pourtant pas qu'il eût manifeſté ſes prétentions avant que d'être reconnu pour Arbitre de ce differend. Quoi qu'il en ſoit, il convoqua les Etats d'Ecoſſe à Norham, Ville d'Angleterre, ſituée ſur la Twede; mais ſi ce fut par un acte de pure autorité, ou à la priere des Ecoſſois, c'eſt ce qui ne peut, ce me ſemble, être bien décidé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'*Edouard* regarda cette occaſion comme très favorable pour établir ſon Autorité ſur l'Ecoſſe d'une maniere indiſputable à l'avenir.

Diſputes touchant la ſucceſſion entre Baillol & Brus.

Edouard convoque les Etats d'Ecoſſe dans une Ville frontiere de l'Angleterre.

p. 542. juſqu'à 589.

Les Etats d'Ecoſſe ayant été convoqués à Norham, *Edouard* s'y rendit, accompagné de beaucoup de Seigneurs Anglois, & même de quelques Troupes; comme il paroît par la Sommation faite à divers Seigneurs, de ſe trouver à Norham avec les armes & les chevaux qu'ils s'étoient obligés de fournir au Roi. Cette Sommation ſe voit dans la page 525. La premiere Aſſemblée ſe fit le 10 de Mai de l'an 1291; & depuis ce jour-là, juſqu'à la fin de ce Procès, on trouve dans ce Re-

Dans cette Aſſemblée, l'Evêque de Bath & Wells, Chancelier d'Angleterre porta la parole pour *Edouard*, & dit aux Etats, que dans la précédente Aſſemblée le Roi leur avoit accordé trois ſemaines, pour préparer ce qu'ils avoient à oppoſer à ſa prétention ; mais que puiſqu'ils n'avoient abſolument rien répondu, ni allégué, pour affoiblir ſon Droit, l'intention de ce Prince étoit d'agir dans l'affaire qui étoit en queſtion, en vertu de ſon Droit de Souveraineté reconnu ; & en qualité de Souverain direct de l'Ecoſſe, d'examiner & terminer ce differend. Enſuite s'adreſſant à *Robert Brus*, l'un des Prétendans, il lui demanda s'il vouloit recevoir Jugement ſur la prétention qu'il avoit à la Couronne d'Ecoſſe, du Roi d'Angleterre, comme Souverain & Seigneur direct du Royaume ; à quoi celui-ci répondit en termes précis & formels, qu'il le reconnoiſſoit pour tel, & qu'en cette qualité, il conſentoit de ſe ſoumettre à ſon Jugement. P. 544. P. 545.

La même queſtion fut faite enſuite aux autres Prétendans ; ſavoir, *Florent Comte de Hollande*, *Jean Haſtings*, *Patrick Dumbar Comte de la Marche*, *Guillaume Roſs*, *Gautier de Huntercumbe*, *Guillaume Veſci*, *Robert de Pynkeny*, & *Nicolas de Soules*. Ils firent tous la même réponſe que *Robert Brus*. Après cela ſe leva un Chevalier, qui excuſa l'abſence de *Jean Baillol*, & demanda pour lui un délai juſqu'au lendemain. Dans l'Aſſemblée ſuivante, *Baillol* ſe préſenta ; on lui fit la même queſtion, & il répondit comme les autres. **Prétendans à la Couronne d'Ecoſſe.** P. 546. P. 548.

Dans la 5e. Aſſemblée, l'Evêque de Bath & Wells, après avoir recapitulé ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors, proteſta de la part d'*Edouard*, que quoique dans le differend qui s'étoit ému entre divers Prétendans touchant la Succeſſion du Royaume d'Ecoſſe, ce Prince agît en qualité de Souverain, pour rendre Juſtice à celui à qui elle ſeroit dûë ; il ne prétendoit pas pourtant ſe départir du Droit Héréditaire qu'il pourroit avoir lui-même ſur ce Royaume, lequel Droit il prétendoit faire valoir quand il le jugeroit à propos. Le Roi lui-même répéta cette proteſtation de ſa propre bouche, en François : Cela fait, *Jean Comyn* Seigneur de *Badenough* demanda d'être admis à produire ſes prétentions ſur la Couronne : ce qu'il lui fut accordé, après qu'il eut reconnu *Edouard* pour Seigneur direct & Souverain de l'Ecoſſe, comme les autres l'avoient fait. P. 549. P. 555.

Avant que de paſſer plus avant, on rédigea par écrit la reconnoiſſance que les Prétendans avoient faite d'*Edouard* pour Souverain de l'Ecoſſe, & on en fit un Acte authentique, qui fut ſigné de tous les Prétendans. Cet Acte ſe trouve dans le Journal à la page 555, & à la page 529. Il eſt en François. Le jour ſuivant, les Prétendans paſſerent & ſignerent un autre Acte qui ſe trouve à la page 529, par lequel ils conſentoient qu'*Edouard* fût mis en poſſeſſion du Royaume d'Ecoſſe, pour le délivrer enſuite à celui d'entre eux à qui il ſeroit ajugé. **Ils reconnoiſſent Edouard pour Souverain de l'Ecoſſe.**

Comme toutes leurs prétentions étoient fondées sur leur descendance de quelque Personne de la Famille Royale d'Ecosse, on pourroit mieux voir dans une Généalogie le fondement de leurs prétentions, que par un long discours. Mais le format de cet Ouvrage ne permet pas qu'on l'y insere. Les Prétendans étoient :

Florent Comte de Hollande, descendu d'*Ada* Sœur du Roi *Guillaume*. Généalogie des Prétendans, pag. 575. jusqu'à 580.

Patrick Dumbar Comte de la Marche, descendu d'*Ilda* Fille du Roi *Guillaume*.

Guillaume de Vesci, descendu de *Marguerite* Fille du Roi *Guillaume*.

Robert de Pynkeny, descendu de *Margerie* Sœur du Roi *Guillaume*, par une Fille de *Margerie*, nommée *Alix*.

Guillaume de Ross, descendu d'*Isabelle* Fille du Roi *Guillaume*.

Nicolas de Soules, descendu de *Marguerite* Fille d'*Alexandre II*.

Patrick Galythly, descendu de *Henri* Fils de *Guillaume*.

Roger de Mandeville, descendu d'*Aufrique* seconde Fille du Roi *Guillaume*.

Jean Comyn Seigneur de *Badenough*, descendu de *Donald* autrefois Roi d'Ecosse.

Jean Hastings, descendu de la 3e. Fille de *David* Comte de *Huntingdon*, Frere du Roi *Guillaume*.

Jean Baillol, descendu de *Marguerite* Fille ainée de *David* Comte de *Huntingdon*.

Robert Brus, descendu d'*Isabelle* 2e. Fille de *David* Comte de *Huntingdon*.

Pour bien comprendre toutes ces prétentions, il est nécessaire de remarquer, que *Florent* Comte de Hollande, *Robert de Pynkeny*, & *Jean Comyn*, étant descendus, les deux premiers de deux Sœurs de *David* Comte de *Huntingdon*, & le dernier de *Donald* Frere cadet de *Macolm III*; ils ne pouvoient pas, selon le Droit, prétendre d'être préferés aux descendans de *David* : ce qui est manifeste. A l'égard de *Nicolas de Soules*, *Guillaume de Ross*, *Partick Dumbar*, *Guillaume Vesci*, *Patrick Galythly*, & *Roger de Mandeville*, si leur Généalogie étoit bien exposée, il est certain que dans la succession d'un Fief qui n'étoit pas masculin, ils auroient dû être préferés aux descendans du Comte de *Huntingdon*, puisqu'ils descendoient de *Guillaume* Roi d'Ecosse, son Frere ainé; mais il y a lieu de croire, ou qu'ils n'avoient pas bien exposé leur Généalogie, ou que ceux dont ils tiroient leur origine n'étoient que des bâtards, & par conséquent incapables de transmettre aucun Droit à leurs descendans. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que dans la Requête présentée par *Baillol*, où il expose en détail comment la Couronne a dû passer d'une main à l'autre jusques à lui; après avoir parlé de la mort de *Marguerite* de Norwege, il dit qu'après la mort de cette Princesse, la Couronne auroit dû venir à *Marguerite*

pour lui, qu'il étoit Petit-fils de *David* lui-même, & par conséquent qu'il étoit plus prochain d'un degré : mais comme on lui opposoit que *Deverguldc*, qui étoit encore en vie, étoit dans un degré aussi prochain que lui, & qu'elle avoit l'avantage d'être Fille de l'ainée, il répondoit, que dans un pareil degré de proximité, les Hommes doivent être préferés aux Femmes. C'étoit-là le précis des raisons des uns & des autres, & le sujet de l'examen qu'on devoit faire. Revenons présentement à ce qui se passa dans les Assemblées suivantes.

Toutes les Requêtes des Prétendans ayant été lues, *Edouard* fixa le 2[e]. jour de Juin de l'année suivante 1292, pour ouïr le rapport des Commissaires Examinateurs; & ainsi ils eurent neuf ou dix mois pour s'instruire.

Le Jour marqué étant venu, les Ambassadeurs d'*Eryck* Roi de Norwege se présenterent, & demanderent pour leur Maître à être admis au nombre des Prétendans, comme Pere & légitime Héritier de *Marguerite* sa Fille ; ce qui lui fut accordé, après que ses Ambassadeurs eurent premierement reconnu la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse. p. 580.

Les Commissaires se mirent ensuite à examiner ensemble les Requêtes de chacune des Parties ; mais comme il sembla à *Edouard* que cette maniere de proceder feroit trainer l'affaire en longueur, il fit trouver bon qu'on examinât, avant toutes choses, les Droits de *Baillol* & de *Brus*, sans préjudice de ceux des autres Prétendans. Cela étant ainsi règlé, il ordonna aux Commissaires d'examiner, par quelles Loix il faloit proceder au Jugement de cette Affaire ; sur quoi les avis furent si divers, que pour leur donner le tems de s'accorder, ou de s'instruire, il prorogea l'Assemblée jusqu'au 12. d'Octobre ; voulant aussi, disoit-il, consulter de son côté les Jurisconsultes des Païs étrangers.

A la prochaine Assemblée, qui fut le 14. d'Octobre, *Edouard* mit deux Questions sur le tapis, & souhaita d'avoir les avis des Examinateurs. La 1. par quelles Loix il faloit proceder au Jugement de cette Affaire, en cas qu'on ne trouvât point dans les deux Royaumes des Loix & des Coutumes communes, ou même diverses. La 2. s'il faloit considerer le Royaume d'Ecosse comme tout autre Fief, & en juger comme on jugeroit des Comtés & des Baronies. Il fut répondu à la premiere de ces deux Questions par un avis unanime des Commissaires, que le Roi devoit juger cette affaire conformément aux Coutumes établies dans les deux Royaumes, s'il s'en trouvoit quelques-unes qui pussent y servir ; mais que s'il ne s'en trouvoit pas, le Roi pourroit par l'avis des Grands de son Royaume, établir une Loi nouvelle. Quant à la seconde, il fut répondu, qu'on devoit juger de la Succession du Royaume d'Ecosse, comme de celles des Baronies & des Comtés. Ces deux Articles étant vuidés, *Edouard* s'adressa à *Baillol* & à *Brus*, pour leur demander s'ils avoient encore quelque chose à alléguer pour p. 581, &c.

les avis de ces Commissaires. Peut-on rien voir, ce semble, de plus juste, & de plus exact? Les Ecossois ne laissent pas néanmoins de se plaindre de lui, & d'assurer qu'il n'a eu égard qu'à ses interets. C'est pourquoi, pour avoir une idée nette & distincte de cette affaire, il est bon de voir les plaintes des Ecossois, & sur quoi elles sont fondées, quoique ce Recueil n'en fasse aucune mention.

Ils disent donc, que l'unique but d'*Edouard* étoit, non pas de pacifier l'Ecosse; mais de profiter de cette conjoncture, pour se faire reconnoitre souverain Seigneur du Royaume, & pour faire tomber la Couronne sur la tête de celui qui étoit le moins en état de lui disputer ce Droit; c'est-à-dire sur celle de *Baillol*, qui avoit un génie bien moins élevé que son Rival, & moins d'Amis & de crédit en Ecosse: Qu'il ne laissa pas les suffrages libres, & que pendant qu'en public il témoignoit une grande impartialité, il agissoit en secret par des menaces & par des promesses, pour porter les Commissaires députés à juger selon ses desseins: Qu'il offrit d'abord la Couronne à *Robert Brus*, s'il vouloit s'engager à lui en faire hommage; & que celui-ci l'ayant refusée à ce prix, il la promit à *Baillol* sous les mêmes conditions: Que si *Robert Brus* vint ensuite à reconnoitre *Edouard* pour Seigneur souverain de l'Ecosse, ce fut parce qu'il comprit bien quel préjudice il s'étoit porté à lui-même par son refus. On ajoute qu'une marque que les Etats assemblés à Norham n'étoient pas libres, c'est premierement, qu'*Edouard* y avoit amené des Troupes; & en second lieu, qu'ils ne répondirent rien à la proposition, qu'*Edouard* leur fit de le reconnoitre pour Seigneur souverain; car s'ils eussent cru que ce Droit eût été incontestable, pourquoi eussent-ils demandé du tems pour déliberer? ou s'il ne l'étoit pas, d'où peut venir que les Etats assemblés ne purent trouver aucune raison pour disputer ce prétendu Droit, puisqu'il est certain que les derniers Rois d'Ecosse s'y étoient toujours opposés? Qu'on ne voit pas, malgré tout cela, que les Etats ayent reconnu cette Souveraineté; & que la reconnoissance qui en fut faite, ne venoit que de la part des Régens gagnés par *Edouard*, ou de celle des Prétendans interessés à gagner sa faveur, & dont la plupart étoient ses Vassaux, ou ses Sujets; & qui dans le fond n'avoient aucun pouvoir de lier le Peuple d'Ecosse, par leur soumission particuliere. On prétend encore, que ce fut *Edouard* qui fit par ses intrigues intervenir tous les Prétendans, à l'exception de *Baillol*, de *Brus*, & de *Hastings*, afin d'embarasser l'affaire; pour faire voir aux deux principaux, qu'ils avoient besoin de sa faveur, & pour avoir parmi les Prétendans même la pluralité des voix pour lui; ce qui paroit, dit-on, manifestement, de ce qu'aussitôt que *Robert* eut perdu sa Cause, tous les autres Prétendans (*Baillol* & *Hastings* exceptés) se départirent de leurs prétentions: marque évidente, que ce qu'ils avoient fait n'étoit qu'une pure grimace, à la sollicitation du Roi qui les faisoit agir. Car comment peut-on conce-

voir, disent-ils, que l'Arrêt prononcé contre *Brus* fût préjudiciable aux autres Prétendans, & dût les obliger à se désister de leurs prétentions? Il paroît encore plus évidemment, que l'intervention du Roi de Norwege étoit mendiée; puisqu'il n'y a aucune apparence que ses Ambassadeurs eussent osé trahir les interêts de leur Maitre, s'ils n'eussent eu des ordres secrets d'agir selon les directions d'*Edouard*, qui n'eut plus besoin de lui après que *Robert Brus* eut été débouté. Il semble même qu'il y avoit quelque mystere dans la conduite de *Baillol*, qui affecta de ne pas se trouver à la prémiere Assemblée de Norham, pour laisser faire aux autres cette prémiere démarche, de reconnoitre le Roi d'Angleterre pour Souverain, comme s'il eût eu plus de mesures à garder que les autres; ce qui, dit-on, ne pouvoit provenir que de l'assurance qu'il avoit d'obtenir la Couronne: mais que nonobstant cette précaution, il ne put empêcher que la voix publique ne l'accusât d'avoir été le prémier à s'engager avec *Edouard*. Aussi continua-t-on toujours à le lui reprocher; & quoique dans la suite il ait perdu cette même Couronne pour avoir voulu se retracter, il ne put jamais acquérir l'estime de ses Sujets, qui se tournerent ensuite du côté du Fils de son Rival.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une remarque qui vient uniquement de moi, & que je ne donne aussi que comme une simple conjecture; c'est sur la seconde Assemblée qui se fit à Norham le 2 de Juin 1291. *Edouard* avoit accordé un délai de trois semaines depuis le 10 de Mai, afin de donner le tems aux Ecossois de préparer ce qu'ils avoient à répondre à ses prétentions sur la Souveraineté de l'Ecosse. Selon ce délai, l'Assemblée devoit se tenir le 1 de Juin; & néanmoins on ne trouve ici que celle qui se tint le 2, dans laquelle, sans qu'il paroisse qu'on ait demandé aux Ecossois ce qu'ils avoient à répondre, le Chancelier ouvre la Conference en disant, que puisqu'ils n'avoient rien répondu, le Roi d'Angleterre étoit résolu d'user de son Droit. Cela me donne lieu de conjecturer, qu'il pourroit bien s'être tenu une autre Assemblée le jour précédent, dans laquelle les Etats d'Ecosse produisirent leurs raisons qu'on n'a pas jugé à propos d'inserer dans ce Journal. Car comment pouvoit-il commencer d'ouvrir l'Assemblée, en disant que les Ecossois n'avoient rien répondu, avant que de les avoir sommés de répondre? Que s'ils ont été sommés & qu'ils ayent répondu, ce ne peut être qu'une de ces deux choses: ou que l'hommage n'étoit pas dû, ou qu'ils avouoient que l'Ecosse étoit un Fief de l'Angleterre. Au premier cas, il faloit dire au moins un mot de leur réponse, dans un Journal aussi exact que celui-ci, où les propres paroles sont rapportées, & souvent répétées mot à mot; & au second cas, rien ne pouvoit être plus avantageux aux interêts du Roi, qu'un tel aveu. Que s'ils n'ont rien répondu du tout, du moins faloit-il rapporter les Sommations qu'on leur fit de répondre, & ajouter qu'ils

qu'ils étoient demeurés muets; car il faut remarquer, que ce n'est pas ici une narration, dont les termes dépendent du caprice de celui qui la suit, mais une espece de Procès-verbal où les propres mots sont rapportés.

Preuves de l'ancienneté de la Souveraineté du Roi d'Angleterre sur l'Ecosse.

Cette conjecture, & ce que les Ecossois opposent, paroît avoir un fondement d'autant plus solide, que les raisons dont *Edouard* se servit pour faire voir que l'Ecosse avoit été de tout tems un Fief dépendant de la Couronne d'Angleterre, ne paroissent rien moins que convaincantes. C'est cet Acte que j'ai encore à examiner, & dont je n'ai pas voulu parler jusqu'ici, pour ne pas interrompre la narration; quoiqu'il se trouve inseré au milieu du Journal dont je viens de parler, page 559 & suivantes de ce Recueil.

Dans le discours que fit le Chancelier à la seconde Assemblée de Norham, il dit, que le Roi son Maitre prétendoit prouver son Droit de Souveraineté sur l'Ecosse, par des documens incontestables; & ce fut dans ce dessein, qu'*Edouard* fit faire un Ecrit qui contient ses preuves. Cet Ecrit est trop long pour être transcrit ici; c'est pourquoi je me contenterai de dire en un mot, que toutes les preuves sont fondées sur des passages extraits de quelques Historiens: comme, *Marianus Scotus* Irlandois, *Guillaume de Malmesbury*, *Roger de Hoveden*, *Henri de Huntingdon*, *Raoul de Dicet*, & quelques autres, tous Anglois: que le fort des preuves consiste à faire voir par ces Historiens, que les Rois d'Angleterre ont souvent vaincu les Ecossois, qu'ils ont quelquefois mis des Rois sur le Trône d'Ecosse par la force de leurs armes, & que les Rois d'Ecosse leur ont fait souvent hommage. Les Historiens Anglois, qui parlent de la Souveraineté de leurs Rois sur l'Ecosse, se fondent sur cet Ecrit d'*Edouard*; dont, pour le dire en passant, ils ne rapportent que peu de particularités. Quoique peu de gens s'interessent présentement dans cette dispute, je me persuade pourtant, qu'il y a des Curieux qui ne seront pas fâchés de voir quelques remarques sur les preuves alléguées par *Edouard*.

Remarques sur ces preuves.

1. Les Auteurs dont les passages sont extraits, sont tous Anglois; & il paroît extraordinaire qu'on prétende prouver par des Ecrivains Anglois que l'Ecosse est un Fief de l'Angleterre, ce qui fait le sujet du Procès entre les deux Nations: car c'est prendre les Parties pour Juges. Cela seroit bon, si ces passages ne servoient que de confirmation à des preuves plus authentiques.

2. Pour prouver que l'Ecosse a été depuis longtems un Fief dépendant de la Couronne d'Angleterre, il ne suffit pas de prouver que les Rois d'Ecosse ont rendu hommage aux Rois d'Angleterre; il faut justifier qu'ils ont rendu cet hommage pour l'Ecosse. Car si, par exemple, le Roi de France vouloit prouver que les Rois d'Angleterre ont rendu hommage à ses Prédécesseurs, il le pourroit aisément par une foule d'Historiens: mais s'il prétendoit inferer de-là, que l'Angle-

terre eſt un Fief de la Couronne de France, cette conſéquence ſeroit ridicule; parce que l'hommage que les Rois d'Angleterre ont rendu aux Rois de France, n'étoit pas pour l'Angleterre même, mais pour les Provinces qu'ils poſſedoient dans le Royaume de France. Il en peut être de même à l'égard des Rois d'Ecoſſe, qui ont poſſedé en Angleterre le Comté de *Huntingdon*, & quelques Terres ſur la frontiere des deux Royaumes, dont ils faiſoient hommage au Roi d'Angleterre.

3. Mais quand même ils n'auroient rien poſſedé en Angleterre, il ne s'enſuivroit pas de ce qu'ils ont fait hommage aux Rois d'Angleterre, que l'Ecoſſe eût été un Fief de cette Couronne; puiſqu'il eſt certain qu'on faiſoit ſouvent hommage pour de ſimples Penſions annuelles, ſans exprimer la cauſe de l'hommage. On en voit des exemples dans le premier Volume de ce Recueil, page 1, & en quelques autres endroits, à l'égard des Comtes de Flandres, qui rendoient hommage aux Rois d'Angleterre pour une Penſion de 500 Marcs; de ſorte qu'on ne peut rien conclure des hommages rendus par les Rois d'Ecoſſe, à moins qu'il ne fût exprimé que c'étoit pour le Royaume d'Ecoſſe.

4. Tout le monde ſait avec quelle exactitude, ceux à qui l'hommage étoit dû, ſe le faiſoient rendre à tous les changemens de Souverain & de Vaſſal, en préſence de pluſieurs Témoins; qu'on en dreſſoit des Actes authentiques, & que celui qui l'avoit rendu en donnoit ſes Lettres-Patentes. D'où vient donc qu'*Edouard* ne produiſoit aucun de ces hommages en bonne forme, & qu'il ſe réduiſoit à prouver ſon Droit par des paſſages des Hiſtoriens? N'étoit-ce pas avouer qu'il n'avoit pas de meilleures preuves?

5. On pourroit peut-être oppoſer, que dans l'Ecrit d'*Edouard*, il y a un long récit de l'hommage que *Guillaume*, Roi d'Ecoſſe, rendit pour l'Ecoſſe même au Roi *Henri II* & à ſon Fils; outre que cet hommage n'eſt pas conteſté. Mais on peut répondre, que comme cet hommage avoit été extorqué de *Guillaume*, comme une des conditions de ſa liberté après qu'il eut été pris priſonnier par *Henri II*; *Richard*, Fils & Succeſſeur de *Henri*, s'en départit volontairement, comme les Hiſtoriens Anglois l'aſſurent eux-mêmes, & comme on le
p. 64. peut prouver par un Acte qui ſe trouve dans le premier Tome de ce Recueil, parmi ceux de *Richard*: & ainſi cet article ne peut point faire de preuve.

6. Il eſt bien vrai que les Rois d'Angleterre ont ſouvent demandé l'hommage aux Rois d'Ecoſſe, pour l'Ecoſſe même: mais cela ne prouve que leurs prétentions, & non pas leur Droit. Car ſi cette ſimple demande ſuffiſoit pour prouver leur Droit, il eſt certain que le ſimple refus des Rois d'Ecoſſe pourroit prouver le contraire; & il eſt d'une notorieté inconteſtable, que les Rois d'Ecoſſe ont quelquefois

refusé de rendre hommage pour leur Royaume. *Alexandre II* ayant rendu hommage à *Henri III* son Beau-pere, pour le Comté de Huntingdon, *Henri* lui demanda le même hommage pour l'Ecosse; mais ce Prince, quoique fort jeune en ce tems-là, s'en excusa en disant, qu'il ne pouvoit le faire sans le consentement des Etats de son Royaume; & ce qu'il y a de particulier, c'est qu'*Edouard* dans son Ecrit, cite l'hommage rendu par *Alexandre* à *Henri*, pour prouver son Droit: confondant adroitement l'hommage du Comté de Huntingdon qu'*Alexandre* rendit, avec celui de l'Ecosse qu'il refusa. Le même *Alexandre* étant venu rendre hommage à *Edouard* lui-même, protesta que ce n'étoit pas pour le Royaume d'Ecosse, & son hommage fut reçu avec cette protestation & cette restriction, comme il paroît par un Acte inseré dans la 126 page de ce II Volume. *Et idem Rex Angliæ homagium ejusdem Regis Scotiæ recepit, salvo jure & clamio ejusdem Regis Angliæ, & heredum suorum, de homagio prædicti Regis Scotiæ, & heredum suorum de Regno Scotiæ, cum inde loqui voluerint.*

7. En lisant les passages des Historiens cités par *Edouard*, on ne peut s'empêcher de s'appercevoir, combien les conséquences qu'il prétend tirer de quelques expressions générales, sont foibles.

8. Enfin, quant aux passages qui montrent que les Rois d'Angleterre ont mis quelquefois des Rois d'Ecosse sur le Trône, cela n'emporte point que l'Ecosse fût dépendante de l'Angleterre. Si *Louis XIV.* avoit eu le bonheur de remettre *Jacques II* sur le Trône, il ne s'ensuivroit pas que l'Angleterre dût reconnoitre le Roi de France & ses Successeurs pour ses Souverains.

Je pourrois ajouter plusieurs autres remarques sur ces preuves alléguées par *Edouard*; mais cela suffit, ce me semble, pour faire voir combien il est étonnant que les Etats d'Ecosse n'ayent rien répondu aux prétentions d'*Edouard*: ce qui donne quelque sujet de croire, ou que le Journal n'est pas exact, selon ma conjecture; ou que s'ils n'ont point répondu, ils étoient intimidés par *Edouard*, de qui ils avoient tout à craindre en l'état où ils se trouvoient.

Je me suis un peu étendu sur ce Journal, parce que c'est le fondement de toutes les Guerres qui affligerent les deux Nations pendant 300 ans. Et quant aux remarques que j'y ai ajoutées, c'est pour empêcher qu'on ne se prévienne en faveur d'un Ecrit qui paroît si authentique; comme s'il devoit être le seul fondement de la vérité, quoiqu'il ait été fait par l'ordre d'une des Parties interessées (1).

(1) Pour justifier ce qui a été avancé par Mr. *de Rapin*, il faudroit ajouter bien d'autres choses, qu'on pourroit tirer de divers Historiens tant Anglois qu'Ecossois. Mais n'y ayant point ici de place pour des citations, les Curieux qui souhaitent de se satisfaire plus pleinement au sujet de l'Indépendance & de la Souveraineté du Royaume d'Ecosse, ne trouveront pas mauvais qu'on les renvoye aux Pieces qui traitent ce sujet plus au long, en particulier, aux Observations du Chevalier

Les autres Actes les plus importans, qui se trouvent dans ce Volume touchant l'Ecosse sont la demande que fit *Baillol*, que les Causes des Ecossois fussent jugées en Ecosse ; & le refus qu'en fit *Edouard*, page 596. On voit dans la page 597. la déclaration du même *Baillol*, par laquelle il se désiste de la Concession accordée par *Edouard* sur le même sujet, aux Régens & Prétendans à la Couronne, laquelle il se trouve à la page 532.

Emprisonnement de Macdulfe.

Page 604, on voit que le Parlement d'Ecosse condamna *Macdulfe*, Comte de Fife, à tenir prison. Cet Acte est remarquable, parce que la plainte qu'en fit *Macdulfe* à *Edouard*, fut un des principaux sujets de la brouillerie qui arriva entre ces deux Princes. Voici ce que c'est.

Pendant qu'*Edouard* étoit en possession de l'Ecosse, par la concession des Régens & des Prétendans à la Couronne, il ordonna que *Macdulfe*, Comte de Fife, seroit mis en possession de certaines Terres sur lesquelles il avoit des prétentions. L'affaire de la Succession étant règlée, & *Baillol* reconnu pour Roi, *Macdulfe* fut cité au Parlement pour s'être mis en possession de ces Terres, qui devoient être en la garde du Roi d'Ecosse ; & fut condamné à être mis en prison. Etant délivré, il alla se plaindre à *Edouard* de l'injustice qui lui avoit été faite ; & sur sa plainte, *Edouard* cita le Roi d'Ecosse à comparoitre devant lui : à quoi celui-ci ayant obeï, on le traita comme un simple Particulier (1), & on l'obligea d'aller lui-même plaider sa Cause à la Barre ; ce qui l'aigrit au dernier point. La Citation de *Baillol* se voit à la page 606.

Le Roi Edouard cite Baillol.

Mais ce ne fut pas la seule occasion qu'*Edouard* prit de faire valoir sa Souveraineté sur l'Ecosse : on trouve ici huit diverses Citations faites à *Baillol*, sur des sujets très légers, de venir comparoitre en personne devant *Edouard*. Voyez depuis page 605 jusqu'à page 641. Ce fut ce qui engagea *Baillol* à songer aux moyens de se délivrer d'un joug si fâcheux. La Guerre qui s'émut entre la France & l'Angleterre, sembla lui en offrir une occasion favorable. Il fit un Traité de Ligue offensive & défensive avec la France, page 695 ; maria *Edouard* son Fils avec une Fille de *Charles de Valois*, Frere de *Philippe le Bel*, page 697 ; & enfin renonça, par un Acte exprès, à l'hommage qu'il avoit rendu à *Edouard*. Cette Renonciation est à la page 707. *Baillol*

George Mackenzie, *sur les Loix & les Coutumes des Nations par rapport à la Préséance*, Chap. III ; à la *Dispute* du Chevalier *Thomas Craig*, touchant l'Hommage, intitulée, *Défense de la Souveraineté d'Ecosse* ; à l'*Histoire générale d'Angleterre*, de Mr. *Tyrrel* ; aux *Recueils concernant l'Histoire d'Ecosse*, du Chevalier *Jacques Dalrymple* ; à l'*Essai* de Mr. *Anderson*, pour faire voir que le Royaume d'Ecosse est *Impérial* & indépendant : & pour conclure le tout, on peut voir le dernier Traité d'Union conclu entre l'Angleterre & l'Ecosse, comme entre deux Nations indépendantes. WHAT.

(1) *Buchanan*. WHAT.

avoit cru qu'*Edouard*, occupé avec la France, n'auroit pas le tems de penser à lui ; mais le contraire arriva. *Edouard* négligea ses affaires en France, pour s'amuser à châtier le Roi d'Ecosse, qui fut vaincu & obligé à venir se rendre à *Edouard*, à qui il résigna son Royaume. On trouve cette Résignation à la page 718. Après quoi il fut envoyé prisonnier à la Tour.

Baillol obligé à résigner sa Couronne à Edouard.

Les Ecossois se revolterent diverses fois, & furent toujours vaincus, & enfin contraints à reconnoitre *Edouard* pour leur Souverain, page 950.

Les Ecossois reconnoissent Edouard pour leur Souverain.

Robert Brus, Fils de celui qui avoit prétendu à la Couronne, s'échape d'Angleterre, va en Ecosse, où il tue *Jean Comyn* qui l'avoit trahi (page 988), & se fait Couronner Roi d'Ecosse. Il est vaincu & va se cacher ; les Prisonniers de son Parti sont très maltraités par *Edouard*. Voyez la page 1012. On ne trouve point ici d'autres Actes qui fassent mention de la derniére Expédition d'*Edouard* en Ecosse, dans laquelle il mourut.

Jean Comyn tué par Robert Brus. Défaite de Brus.

IV.

AFFAIRES DE FRANCE.

On trouve (page 134) un Traité entre *Philippe III*, dit *le Hardi*, & *Edouard*, qui confirme celui qui avoit été fait entre *Henri III* & *S. Louis*, par lequel le Roi de France étoit obligé de rendre à celui d'Angleterre la Terre d'Agenois. Ce Traité est daté à Amiens, le 23 Mai 1279.

Traité du Roi Edouard avec la France.

Page 139, on voit une Lettre d'*Edouard*, par laquelle il prie l'Evêque d'Agen, entre les mains de qui, selon la coutume, il devoit faire le serment en personne, de vouloir le recevoir pour son Sénechal de Guyenne. Elle est datée d'Abbeville, le 4 Juin 1279.

Lettre d'Edouard à l'Evêque d'Agen.

Page 167, il y a une Lettre d'*Edouard* à *Philippe*, par laquelle il le prie de ne rien changer aux coutumes de Gascogne, sans son consentement. Elle est du 4 Mars 1281. La Gascogne & la Guyenne étoient alors deux noms équivalens.

Page 168, on trouve une Lettre de la Noblesse de Gascogne à *Edouard*, par laquelle les Seigneurs de ce Païs-là le prient de ne pas céder la Haute-Justice de leurs Terres à *Arnaud de Seuil*. Cette Lettre commence : *Domino præ cunctis mortalibus diligendo Edwardo*, &c. Cependant ils lui parlent d'un ton assez ferme : *Dominationem vestram tenere volumus pro constante, quod nullatenus nobis placet, ut aliam justitiam terrarum nostrarum in Arnaldum Raimundi de Solio, vel aliquem alium, maxim ignobilem, conferatis ;* & un peu plus bas, *numquam enim præmissa proponimus sustinere, nisi id faceremus, quod absit, coacti à vobis.* Du 1 Mai 1281.

Lettre de la Noblesse de Gascogne à Edouard.

Hommage d'Edouard à Philippe de France.

Page 320, on lit les restrictions qu'*Edouard* apporta dans l'hommage qu'il rendit à *Philippe* l'an 1286, l'Evêque de Bath & Wells portant la parole. Sur quoi il faut remarquer, que sous les Regnes de *Jean* & de *Henri III*, Ayeul & Pere d'*Edouard*, la France avoit enlevé plusieurs Provinces aux Rois d'Angleterre, & qu'après plusieurs Guerres faites sur ce sujet, il y eut quelques Traités de Paix, de l'inobservation desquels *Edouard* se plaignoit. C'est pourquoi, après avoir protesté contre ces infractions, il ne rendit hommage qu'en termes généraux; de peur de se priver du Droit qu'il prétendoit avoir sur ces Provinces, s'il rendoit seulement hommage des Terres qu'il tenoit alors, en les nommant spécialement. L'hommage est donc conçu en ces termes: *Je deviens donc votre homme, des Terres que je tiens vous deçà la Mer, selon la forme de la Paix qui fut faite entre nos Ancêtres*; & cet hommage fut reçu de cette maniere.

Traité entre Edouard & Philippe le Bel.

Page 336, on voit un Traité de Paix entre *Philippe le Bel* & *Edouard I*, du mois d'Août 1286.

Philippe cite Edouard à comparoitre en personne à Paris.

Page 617. Une querelle particuliere entre deux Mariniers, l'un Anglois, & l'autre Normand, ayant donné occasion à une rupture entre la France & l'Angleterre, *Philippe* cita *Edouard* à comparoitre en personne à Paris, devant la Cour des Pairs. On trouve ici cette Citation.

Sujet des démélez de ces Princes.

Pour entendre les Actes suivans, & le sujet des démelés entre *Philippe le Bel* & *Edouard*, il faut savoir qu'*Edouard* se trouvant engagé dans la Guerre d'Ecosse, envoya à Paris *Edmond* son Frere, pour y comparoitre en son nom; avec ordre de faire tout ce qu'il seroit possible pour éviter la Guerre avec la France. Les Historiens François disent, que *Philippe* n'étant pas content de ce qu'*Edouard* n'avoit pas comparu en personne, confisqua la Guyenne, & envoya dans ce Duché *Raoul de Nesle* son Connétable, qui s'en rendit maitre. On ne peut s'empêcher d'être surpris, que ce Général pût s'emparer si aisément de la Guyenne; mais on trouve ici, à la page 620, le dénouement de cette affaire, & la ruse dont *Philippe* se servit. Il fit entendre à *Edmond*, qu'il ne regardoit en cette occasion que son honneur, & son Droit de Souverain; & que pourvu qu'*Edouard* voulût faire quelques démarches pour le satisfaire, il se contenteroit de l'extérieur. Pour cet effet, il demanda qu'*Edouard* lui livrât certaines Villes de Guyenne, & quelques Personnes de la même Province dont il avoit sujet de se plaindre. *Edouard*, qui vouloit éviter la Guerre, ne se contenta pas de donner cette satisfaction extérieure au Roi de France, il lui livra même toute la Guyenne; dans la croyance où il étoit que *Philippe*, content de cette soumission, la lui rendroit incontinent, selon sa promesse. Mais il fut dupé par le Roi de France, qui envoya le Connêtable en Guyenne pour s'en mettre en possession; ce qui se fit volontairement: après quoi *Philippe* refusa de la rendre.

On trouve donc ici, page 619, l'Ordre d'*Edouard* à ses Officiers

de Guyenne d'obeïr à *Edmond* son Frere, comme à lui-même ; & l'Ordre d'*Edmond* en conséquence de celui-ci, de livrer la Guyenne au Roi de France. On ne peut presque point douter que la chose ne se soit passée de cette maniere, & comme *Edmond* la raconte dans la page 620, puisque divers Actes & Lettres d'*Edouard*, qu'on voit dans les pages 642, 643, 644, 645, 652, 687, 789, 937, supposent manifestement cette supercherie dont *Edouard* se plaint.

Page 650, on trouve la Renonciation que fit *Edouard*, en termes formels, à l'hommage qu'il avoit rendu à *Philippe*. Elle est de l'an 1294. **Edouard renonce à l'hommage rendu à Philippe.**

Page 741. Il y a les Conventions du Mariage projetté entre *Edouard* Fils d'*Edouard I*, & *Philippe* Fille de *Guy* Comte de Flandres, 1296. Mais comme cette Fille fut gardée à Paris par *Philippe le Bel*, qui vouloit empêcher ce Mariage, *Edouard* & *Guy* firent de nouvelles Conventions pour marier *Isabelle* Fille cadette de *Guy*, avec le jeune *Edouard*. Page 742.

Page 789, on voit une Lettre d'*Edouard* aux Gascons, par laquelle il s'excuse envers eux, de ce que, sans les avoir consultés, il s'étoit laissé duper par *Philippe* dans le Traité secret, qu'*Edmond* son Frere avoit fait avec lui.

Page 808 & 812, on voit un Compromis de *Philippe* & d'*Edouard*, pour faire *Boniface VIII* Arbitre de leurs differends ; non comme Pape, mais comme Personne privée, sous le nom de *Benoît Cajetan*. Voyez aussi page 817. **Philippe & Edouard prennent le Pape pour Arbitre de leurs differends.**

Page 812. *Boniface* casse les Conventions du Mariage projetté entre *Edouard* le jeune, & *Philippe de Flandre*.

Page 819, on lit la Sentence arbitrale du Pape, pour terminer les differends des deux Rois. C'est cette Sentence qui choqua si fort la Cour de France, selon *Mezerai*, qu'étant présentée à *Philippe* par un Ambassadeur d'*Edouard*, *Robert d'Artois* la lui arracha & la jetta dans le feu. Il falut donc penser à d'autres moyens, pour finir cette querelle. Pour y parvenir, les Ambassadeurs des deux Rois s'assemblerent à Montreuil sur la Mer, & conclurent une Trève, en arrêtant le Mariage d'*Edouard* le *Pere* avec *Marguerite* Sœur de *Philippe*, & celui d'*Edouard* le Fils avec *Isabelle* Fille (1) du même Roi. Plusieurs Historiens ont parlé de cette Trève comme d'une Paix finale, & se sont trompés. On voit par les termes mêmes du Traité, qu'on trouve ici à la page 841, que ce n'étoit qu'une Trève, en 1299. La Paix ne fut faite **Erreur des Historiens rectifiée.** **Paix entre l'An-**

(1) L'Auteur avoit dit *Sœur*. C'est une faute. Aussi M. *Whatley* dit-il dans une *Note* : « En consultant les *Fœdera*, il paroît que Mr. *de Rapin* s'est mépris lorsqu'il appelle cette *Isabelle* la Sœur de *Philippe* : c'étoit sa Fille ». Tous les Historiens François disent de même qu'*Isabelle*, mariée au Prince *Edouard* qui fut depuis Roi, étoit Fille de *Philippe le Bel*, & *Rapin Thoyras* lui-même la donne pour telle dans son Histoire. M. *Whatley* ajoute : « Nous avons aussi rectifié dans l'Anglois, quelques pages pleines de fautes d'impression dans l'Original ».

Provisions pour le Couronnement du Roi Edouard.

Page 21, on voit la maniere dont on faisoit amas des provisions de vivres nécessaires pour le Couronnement du Roi; chaque Province étant taxée à en fournir une certaine quantité. Par exemple, celle de Glocester devoit fournir 60 Bœufs, ou Vaches, 60 Cochons, 2 Sangliers gras, 60 Moutons en vie, 3000 Chapons, ou Poules, 40 quartiers de lard, &c. & les autres à proportion.

Page 34, il y a un *Memorandum* du jour qu'*Edouard* aborda à Douvre, & du jour qu'il fut couronné.

Page 49. Je ne sai ce que c'est que *Officium Spigornellorum* (1), dont il est ici fait mention. *Du Cange* en parle, mais il ne s'explique pas bien, ce me semble. Il cite un passage, qui semble marquer que c'étoit une Charge qui regardoit la Chapelle du Roi.

Les Irlandois offrent une grande somme à Edouard pour qu'il établisse les Loix Angloises parmi eux.

Page 78. *Edouard* écrit à son Justicier en Irlande, qu'on lui a offert 8000 Marcs, pour établir les Loix Angloises dans cette Isle, à quoi il consent; parce, dit-il, que celles dont on se sert en Irlande sont détestables, & par conséquent ne doivent pas être censées Loix. Néanmoins, il lui ordonne d'en tirer tout autant d'argent qu'il pourra.

Page 124. *Alexandre*, Roi d'Ecosse, étoit, sur le point de venir en Angleterre, *Edouard* ordonne à tous les Baillys d'empêcher qu'on ne lui vende les vivres trop cher. Une pareille précaution seroit souvent nécessaire ailleurs, sur-tout en Hollande.

Duels permis par les Rois d'Angleterre.

Page 157, il paroît que les Rois d'Angleterre permettoient encore les Duels entre les Particuliers. Voyez aussi page 62.

A qui Guildhall appartenoit autrefois.

Page 160, on voit que la Maison de *Guildhall*, qui est aujourd'hui la Maison de Ville de Londres, appartenoit alors aux Négocians Allemands.

Ordre d'exterminer les Loups.

Page 168, il paroît que les Loups, descendus des Montagnes du Païs de Galles, infestoient les Provinces voisines d'Angleterre, de ce que le Roi donna ordre de les exterminer.

Page 427, il y a un *Memorandum* du jour qu'*Edouard* aborda à Douvre en revenant de France, où il avoit demeuré trois ans, en 1289.

Page 787, on trouve qu'*Edouard* s'excusa envers ses Sujets pour les grandes Taxes qu'il avoit été obligé d'imposer sur eux; & la raison pour laquelle il avoit ôté les Charges de Connêtable & de Grand-Maréchal à *Humphroy Bohum* & *Hugues Bigot*: pour prévenir les bruits qu'on faisoit courir, que c'étoit parce que ces Seigneurs avoient fait quelques remontrances au Roi pour le bien commun du Royaume.

Page 813, on voit une Commission d'*Fdouard*, pour s'enquérir des torts qu'il peut avoir faits à son Peuple, auxquels il a dessein de remédier.

(1) Henri Spelman *en parle aussi dans son Glossaire, & les nomme* Spigurnelli. *Il cite un passage ou deux, où il en est parlé: mais il ne dit pas ce que c'étoit.* RAP. TH.

C'étoit l'Emploi de mettre le Sceau aux Ordres du Roi, ainsi nommé de *Galfridus Spigurnel*, qui fut nommé à cet Office par le Roi *Henri III*. WHAT.

Bannissement de Gaveston.

Page 1043, on voit un Serment qu'*Edouard* fit faire à *Gaveston* Favori d'*Edouard* son fils, de ne remettre jamais le pied en Angleterre; & celui que fit *Edouard* le fils, de ne jamais le rappeller. Cet Acte peut être de quelque usage pour le Regne suivant.

Mort d'Edouard.

Page 1059, il y a un *Memorandum* de la mort d'*Edouard*, le 3 de Juillet 1307.

Les Juifs chassez d'Angleterre.

Il paroît dans la page 169, que les Juifs avoient un Chef de leur Synagogue à Londres, & que cette Charge étoit conférée par le Roi. Les Juifs furent tous chassez d'Angleterre sous son Regne (1).

V I.

AFFAIRES AVEC LES PAPES.

Il y a, dans ce Volume, un grand nombre de Lettres d'*Edouard* aux Papes qui ont siegé sous ce Regne, & des Bulles des Papes adressées à ce Prince. Le sujet de la plupart de ces Bulles & Lettres, étoit une prétendue Expédition qu'*Edouard* feignoit de vouloir faire dans la Terre-Sainte; afin d'obtenir la permission de lever les Décimes sur le Clergé de son Royaume, aussi-bien que sur l'Ecosse & sur l'Irlande. C'est de quoi il voulut amuser les Papes, pendant tout le cours de son Regne. Ceux-ci de leur côté, qui ne vouloient pas se laisser duper, vouloient bien accorder la levée des Décimes: mais ils entendoient que premierement le Roi prît la Croix, après quoi ils consentoient bien qu'il reçût une partie des Décimes levées, à condition que le reste demeurât entre les mains de leurs Commissaires, pour en pouvoir disposer à leur volonté, & toujours sous le spécieux prétexte de la Guerre-Sainte. Mais c'étoit à quoi *Edouard* ne pouvoit consentir: si le Clergé du

(1) Le Docteur *Kennet*, dans ses Remarques sur l'Histoire que Mr. *Daniel* nous a donnée du Regne d'*Edouard I;* après avoir observé que le Grand-Prêtre des Juifs étoit confirmé dans son poste par le Roi, rapporte, que les Juifs passerent en Angleterre avec *Guillaume le Conquérant*, & s'établirent dans certaines rues qui leur étoient particulieres à Londres, desquelles *Old-Jewry* ou *la vieille Juiverie* étoit la principale. Et comme ils étoient toujours haïs par le Peuple, à cause de leurs usures, les Rois d'Angleterre les toleroient plutôt qu'ils ne les aimoient, & ne manquoient point de les tondre de tems en tems. Mais alors ils s'étoient rendus si insupportables à cause de leurs Sortileges, de leurs Empoisonnemens, & de ce qu'ils rognoient la monnoye, contrefaisoient les Signatures & les Sceaux, crucifioient des Enfans en secret, & exerçoient des usures impitoyables, que rien ne pouvoit satisfaire le Peuple que leur destruction entiere, ou au moins leur bannissement du Royaume; à quoi le Roi *Edouard* consentit sans beaucoup de répugnance, à cause qu'il ne leur étoit permis d'emporter avec eux, que ce qu'il leur faloit pour les frais de leur voyage, & qu'ils laissoient ainsi au Roi de grands trésors. La plupart d'entre eux s'en allerent en Italie & en Allemagne. Le Docteur *Howel* rapporte, que 297 Juifs furent exécutés à Londres tout à la fois, pour avoir falsifié ou rogné la monnoye du Roi. WHAT.

Royaume devoit être ruïné, il vouloit en retirer tout l'avantage. Ce manege dura pendant tout ce Regne. Quelquefois le Roi & le Pape s'accorderent ensemble sur ce sujet, & d'autres fois ils eurent de grands differends. Quoi qu'il en soit, on voit aisément par l'Histoire de ce Prince, qu'il n'eut jamais une véritable intention, depuis qu'il fut révenu de la Palestine, d'y retourner une seconde fois. Les Bulles & Lettres sur ce sujet se trouvent aux pages 119. 122. 202. 235. 259. 273. 316. 321. 323. 341. 413. 432. 459. 460. 475. 495. 499. 501. 509. jusqu'à 523. 872. 876. 915. 968. 1006. 1036. 1039.

Bulles des Papes à Edouard, & Lettres de ce Prince aux Papes.

Il paroît par diverses Quittances des Papes inserées dans ce Recueil, pages 107. 208. 267. & ailleurs qu'*Edouard* paya exactement aux Papes le Tribut annuel, à quoi le Roi *Jean* s'étoit engagé envers eux (1). Il fit à la vérité une tentative pour tâcher de dénaturer ce Tribut, en demandant au Pape, page 121, qu'il assignât le revenu de certaines Abbayes du Royaume pour le payer; à quoi celui-ci ne voulut point consentir.

Quittances des Papes pour le Tribut annuel.

Page 36, on voit une Bulle de *Gregoire*, qui exhorte *Edouard* à ne pas se mêler des revenus des Eglises vacantes en Gascogne. 1274.

Page 130. *Edouard* prie *Nicolas* de ne pas usurper les Privileges de l'Angleterre. 1279.

Page 201, *Edouard* défend à ses Sujets de transporter hors du Royaume l'argent levé pour le secours de la Terre-Sainte. Apparemment, le Pape avoit dessein de s'en emparer.

Page 272, il y a une Bulle de *Martin IV*, qui absout *Edouard* de tous les crimes qu'il peut avoir commis, tant pendant la Guerre des Barons sous le Regne de son Pere, que dans celle de Galles.

Page 417, la Bulle de *Nicolas IV*, qui casse la coutume qu'il y avoit en Ecosse, de ne recevoir point les Etrangers dans les Monasteres pour y faire Profession; & en cas qu'il y en eût, de ne leur conferer pas les Dignités.

Page 493, *Edouard* se plaint au Pape des excès commis par la Cour de Rome en Angleterre. 1290. Et l'on trouve une Lettre semblable des Grands.

Page 493, il y a une Réponse du Pape, qui est tout à fait illusoire, 1290; & les Papes continuerent à en user comme auparavant. Plusieurs Actes en font foi.

Page 706. on trouve une Bulle de *Boniface VIII*, qui défend aux Ecclésiastiques de payer aux Princes aucune Taxe sans sa permis-

(1) Dans le Mémoire présenté par les Protestans Anglois au Prince & à la Princesse d'*Orange*, on soutient qu'*Edouard I refusa ce tribut à Gregoire X*, *& on cite au bas* Cook Instit. *fol.* 13. *Cependant il paroit par les fréquentes Quittances inserées dans ce Recueil, que ce Prince paya exactement le même Tribut pendant tout son Regne.* WHAT.

au-lieu que dans le premier il ne commence que depuis *Athelstan*, l'un des Rois Saxons. Il savoit bien que le Pape ne s'amuseroit pas à examiner tous ces faits. On peut voir encore, page 1026, une Lettre du même *Edouard* à ce Pape, où il le prie de n'usurper pas les Droits de la Couronne d'Angleterre.

VII.

ACTES,

Qui regardent EDOUARD I. *en particulier.*

PAge 290, on trouve des Lettres-Patentes de *Philippe* Comte de Savoye, par lesquelles il lui confere le droit de lui nommer un Successeur, l'an 1284.

Ganday, dans la vie d'*Alphonse III* Roi d'Arragon, dit qu'on pouvoit à bon droit le surnommer *le chaste*, puisqu'il ne se maria jamais: *Y dignamente se puede cognominar el Casto, porque toda sua vida vivio en castidad, sin casarse jamas.* Il est vrai qu'il ne fut jamais marié; c'est-à-dire, qu'il ne consomma point son Mariage: mais il ne tint pas à lui. On voit dans ce Recueil, page 14, que *Pierre* son Pere l'avoit accordé avec une Fille d'*Edouard*, l'an 1273. Cet Accord fut confirmé en 1281, comme il paroît par une Lettre d'*Edouard* à ses Ambassadeurs, page 173, par le Plein-pouvoir donné aux mêmes en 1282, page 187; & par les Conventions passées entre les deux Rois, page 210, en 1282. En 1287, *Edouard* promit par ses Lettres-Patentes, de faire consommer le Mariage, page 349; mais pour quelques obstacles survenus, la Princesse ne fut point envoyée en Arragon, & *Alphonse* mourut avant qu'elle arrivât (1). Edouard marie ses Enfans.

On voit dans la page 18, qu'*Edouard*, pendant son premier voyage en Guyenne, avoit accordé *Henri* son Fils aîné, avec *Jeanne* Fille unique & Héritiere de *Henri* Roi de Navarre; mais le jeune Prince mourut avant que d'être en âge d'être marié.

Page 70, on trouve que le Mariage entre *Hartman* Fils de l'Empereur *Rodolphe*, & *Jeanne* Fille d'*Edouard*, avoit été accordé; mais la mort de *Hartman* en prévint la consommation. Il y a un grand nombre de Pieces touchant ce Mariage, dans ce Volume.

Page 175 on trouve dans ce même Volume, divers Actes sur le Mariage projetté entre *Alphonse* Fils d'*Edouard*, & *Marguerite* Fille de

(1) Ce fut *Alphonse III* qui, selon les Historiens Espagnols, chassa les Mores de *Majorque* & de *Minorque*: mais il fut méprisé par ses Sujets, à cause du Traité scandaleux qu'il fit avec le Pape & le Roi de Naples. Cet *Alphonse* mourut de Peste. WHAT

il s'engage de ne pas quitter la Cour du Roi d'Angleterre sans son consentement, à peine de perdre les terres qu'il tient de lui. Cette dépendance est encore supposée dans l'Acte de la page 16, & enfin dans tous les autres qui regardent les differends d'*Edouard* avec ce Seigneur. Il est vrai qu'on voit dans la même page, qu'une des plaintes d'*Edouard* étoit, que *Gaston* n'avoit pas obéi aux Sommations qui lui avoient été faites; mais il ne s'ensuit pas de là, qu'il disputât l'hommage qu'il devoit à *Edouard*. *Mezerai* le dit pourtant positivement, & apparemment il a eu ses garants pour cela; mais quoi qu'il en soit, il est étonnant que dans aucun des Actes de ce Volume qui regardent le même *Gaston*, il ne soit pas fait mention de cet hommage qu'on prétend qu'il refusa. Voyez page 3, 14, 16, 25, 28, 93, 94, 106, 107.

Dans la page 4, on voit le Procès fait par le Pape à *Guy de Montfort*, Fils du feu *Comte de Leycester*, pour avoir tué dans l'Eglise de Viterbe, *Henri* Fils de *Richard* Roi des Romains, & Comte de Cornouaille. Ce fut à la sollicitation d'*Edouard I*, Cousin de ce même *Henri*, qui pendant son sejour à Rome, en revenant de la Terre-Sainte, obtint la condamnation des Meurtriers. On voit quelques suites de cette affaire, qui est d'ailleurs assez peu importante, aux pages, 17, 143, 144, 145, 156, 178, 185, 188, 189, 192, 193, 197, 1068, 1069, & 1077.

Comme on trouve dans le premier Volume de ce Recueil, page 1 & ailleurs, que les Comtes de *Flandre* rendoient hommage aux Rois d'Angleterre, pour de simples Pensions; on voit ici la même chose, à l'égard des Comtes de *Savoye*, de *Bourgogne*, & de *Katzenellebogen* en Allemagne, pages 12, 41, 56, 262, 663. La difference qu'on y trouve, c'est que ces derniers affectoient quelques-unes de leurs Terres, qu'ils reconnoissent tenir en Fief du Roi d'Angleterre, moyennant la Pension dont ils étoient convenus ensemble.

Le fameux Jurisconsulte *Accurse*, Professeur à Boulogne, étoit au service d'*Edouard*, qui se servit de lui en diverses occasions, & principalement dans l'affaire qu'il avoit avec *Gaston de Béarn*. Il l'envoya aussi à la Cour de France, pour y soutenir ses interêts dans l'Assemblée des Etats-Généraux, & lui donna une Pension annuelle. Voyez les pages 4, 25, 28, 37, 50, 52, 125, 180, 496.

On peut voir par cet Extrait l'utilité du Recueil des Actes de ce Volume, pour ceux qui veulent écrire l'Histoire d'Angleterre, ou celle des Païs avec lesquels elle a eu quelques démêlés. S'il y a quelques Actes de moindre importance que d'autres, on a bien fait néanmoins de les mettre; parce qu'il est difficile de deviner tous les usages pour lesquels on en peut avoir besoin (1).

(1) Il ne sera pas hors de propos de conclure le Regne d'*Edouard I*, par le Portrait général que Mr. *Rymer* en a donné, dans la Dédicace de son second Volume à la feu Reine *Anne*.

faudroit même, pour donner une claire intelligence de toutes ces Pieces, y ajouter un Abregé très étendu de l'Histoire d'Angleterre; mais c'est ce qu'on ne doit pas attendre présentement. L'Extrait du II. Tome, où l'on est entré dans un plus grand détail qu'on ne fera dans les suivans, pourra servir à donner une idée générale de ce Recueil, puisqu'à la difference des matieres près, on peut tirer autant d'usage des autres Tomes que de celui-ci. J'ajouterai seulement quelques remarques, sur l'utilité de ce Recueil en général.

Il contient un très grand nombre de Lettres, de Traités, de Proclamations, de Mémoires, de Lettres-Patentes & d'autres choses de cette nature, sur les évenemens de l'Histoire d'Angleterre. Chacune de ces Pieces portant la date du jour, du mois, de l'année, on ne peut douter que ces dates ne servent beaucoup à éclaircir les Faits les plus obscurs & les plus embarrassans. Tout de même que dans un Chiffre, une Lettre découverte vous aide à en découvrir une seconde, & ces deux-là une troisieme: ainsi la date d'un Acte, quelque fois peu important, vous sert bien souvent à ranger en sa véritable place un Fait plus considerable. Mais ce qu'il y a encore ici de bien avantageux, c'est qu'on y trouve aussi les dates des lieux : ce qui n'est pas d'un petit secours; car par ce moyen on peut, pour ainsi dire, suivre le Prince de lieu en lieu, depuis le commencement de son Regne jusqu'à la fin.

Avant que d'y avoir bien pensé, j'avois en moi-même un peu blâmé celui qui a digeré ce Recueil, & trouvé étrange qu'il l'eût grossi d'un très grand nombre de Pieces qui ne paroissent à la premiere vue d'aucune consideration, ou même entierement inutiles; mais après y avoir mieux réfléchi, je me suis convaincu qu'il n'y en a point qui ne puissent avoir leur utilité, principalement pour ceux qui voudont écrire l'Histoire d'Angleterre.

L'Histoire de France en peut encore recevoir de grands éclaircissemens, par la connexité qu'elle a avec celle d'Angleterre, à cause des Affaires que ces deux Royaumes ont eues fréquemment ensemble. En mon particulier, j'ai trouvé que les meilleurs Historiens de France peuvent être souvent relevés par le moyen de ce Recueil.

Je dis la même chose de l'Histoire d'Ecosse, les Historiens de ce Païs-là ayant souvent manqué d'exactitude dans les dates, & même dans certains Faits; comme il me seroit aisé de le justifier en plus d'un endroit, à l'égard de *Buchanan*.

Les Affaires que l'Angleterre a eues de tems en tems avec les Princes des Païs-Bas, font qu'on trouve dans ce Recueil des Pieces qui peut-

l'Empereur *Henri VIII* mourut, il fut choisi unanimement à *Pise* par les Italiens, qui le prierent de s'asseoir sur le Trône Impérial; mais il ne voulut point accepter cet honneur. Il mourut en 1323, après avoir fait trente-deux Sieges, & étendu considerablement les Etats de *Savoye*. WHAT.

être ne sont jamais sorties des Archives de ces Princes : comme des Lettres, des Traités, & autres choses qui peuvent être utiles pour l'Histoire de ces Provinces.

Il ne faut que jetter les yeux sur le premier & le second Tome, pour découvrir combien l'Histoire de Sicile peut être éclaircie par un très grand nombre de particularités qui s'y trouvent, & dont on ne voit pas la moindre trace dans les Historiens, ou de Sicile, ou de Naples (1).

Celles de Castille, d'Arragon & de Portugal, peuvent aussi tirer de ce Recueil certains Faits qui manquent dans leurs meilleurs Historiens, ou qui n'ont jamais été bien éclaircis. C'est de quoi on a pu voir un exemple dans l'Extrait du II. Tome, par rapport au Duel projetté entre les Rois d'Arragon & de Sicile (2).

Ceux qui voudroient travailler sur l'Histoire des Papes, pourroient encore trouver ici des Brefs, ou des Bulles des Papes, & des Lettres des Rois d'Angleterre ; qui, outre les Faits particuliers qu'elles contiennent, pourroient, par l'exactitude des dates, leur être d'un grand secours.

Enfin, quelques Particuliers trouveront dans ce Livre des circonstances qui regardent leurs Familles, ou les Personnes de leurs Ancêtres ; ce qui n'est pas une petite satisfaction. Il est vrai que ceci ne convient guere qu'aux Anglois & aux Gascons. Je dis aux *Gascons*, parce que la Guyenne ayant été longtems sous la domination des Rois d'Angleterre, on trouve ici une infinité de Pieces qui regardent cette Province.

Ce Recueil est donc très utile à ceux qui veulent s'attacher à l'étude de l'Histoire, & particulierement de celle d'Angleterre ; c'est pourquoi ils ne peuvent assez reconnoitre la liberalité de l'auguste Reine qui lui leur fait un si beau présent, & la générosité des Seigneurs qui l'ont procuré. Si tous les autres Etats vouloient suivre cet exemple, on pourroit avoir une Histoire des divers Etats de l'Europe, du moins pour ce qui regarde les sept derniers Siecles, aussi parfaite qu'on le pourroit souhaiter.

REGNE D'EDOUARD *II.*

Après ces remarques sur tous ces Volumes en général, il est tems d'en venir à ce troisieme Tome en particulier, qui contient les 16 premieres années du Regne d'*Edouard II.* La méthode qu'on a observée en rangeant tous les Actes selon leurs dates, quoique sur differentes

(1) Voyez pag. 32, 35. jusqu'à 39, 41, 48, jusqu'à 51. des *Acta Regia* de Septembre. RAP. TH.

(2) *D'Arragon & de Sicile.* Voyez pag. 50 des *Acta Regia* de Septembre RAP. TH.

matieres, cause quelque confusion à l'égard de ceux qui n'ont pas la mémoire fraiche des évenemens auxquels ces Actes se rapportent. Pour remédier en quelque maniere à cet inconvenient, & pour donner une idée plus distincte de ce que ce III Tome contient de plus important, je rangerai le tout sur quatre Articles, qui sont la principale matiere de ce Volume; savoir :

1. Les Troubles domestiques d'Angleterre, arrivés à l'occasion de *Gaveston* & des *Spensers*, Favoris d'*Edouard II.*

2. Les Affaires que ce Prince eut avec l'Ecosse, qui sont une suite de ce qui a été rapporté sur ce sujet dans l'Extrait du II Tome.

3. Les démélés avec la Cour de Rome, & quelques autres Affaires Ecclésiastiques.

4. Ce qui regarde les Templiers, dont l'Ordre fut aboli sous ce Regne.

I.

DES TROUBLES DOMESTIQUES D'ANGLETERRE.

Edouard II. étoit un Prince foible, & d'un génie peu élevé; s'engageant aisément dans les Affaires sans en prévoir les suites, & sans avoir la capacité nécessaire pour se tirer des embarras où il se jettoit. Son attachement extrême pour *Gaveston*, Gentilhomme Gascon, à qui il se livra entierement, & qu'il combla de bienfaits sans garder aucune mesure, souleva contre lui les plus considerables Seigneurs du Royaume, qui s'unirent ensemble pour perdre le Favori. Ils demanderent son éloignement; le Roi le leur promit, & fit ensuite tout ce qui fut en son pouvoir pour se dispenser de tenir sa parole. Ne pouvant enfin s'en défendre, il trouva le moyen de tourner cet éloignement à l'avantage de celui qui devoit être exilé, en le faisant Gouverneur d'Irlande. Cette démarche auroit pourtant suffi pour satisfaire les Seigneurs, si la tendresse extrême qu'il avoit pour *Gaveston*, ne l'eût porté à le rappeller incontinent. Il le fit même assister à un Tournoi, où cet imprudent Favori effaça tous les autres Seigneurs, par la magnificence de son équipage & par une nombreuse suite de Gentilshommes qui l'accompagnoient, & qui lui servoient comme de Gardes. Les Seigneurs se voyant trompés par le Roi, prirent de nouvelles mesures. Etant assemblés en Parlement, ils lui présenterent une Requête dans laquelle ils lui représenterent nettement & sans détour, que l'Etat, & sa propre Maison, étoient si mal gouvernés, qu'il étoit nécessaire d'y mettre quelque ordre: Que pour cet effet, ils le prioient de leur permettre de faire le choix d'un certain nombre de Personnes qui eussent le pouvoir de faire un Règlement pour mieux gouverner l'Etat & la Mai-

Caractere du Roi Edouard II.

Histoire de son Favori Gaveston.

ſon du Roi, & de le faire obſerver. *Edouard* n'étant pas en état de leur réſiſter, leur accorda ce qu'il n'oſoit leur refuſer. Ces Commiſſaires, à qui on donna le nom d'*Ord nateurs*, & dont le Comte *Thomas de Lancaſtre* étoit le Chef, furent donc élus; ils firent le Règlement, & furent autoriſés par le Roi & par le Parlement, pour en procurer l'obſervation. Il n'y étoit fait aucune mention de *Gaveſton*; mais les *Ordinateurs* voyant que le Roi continuoit à répandre toutes ſes faveurs ſur lui, firent un nouveau Règlement qui contenoit 41 Articles, par l'un deſquels *Gave?on* étoit condamné à un Banniſſement perpétuel; à quoi le Roi fut obligé de ſe conformer.

Soulevement des Barons.

A peine ce Prince avoit donné ſon conſentement à l'Exil de ſon Favori, qu'il s'en répentit & le rappella, ſans en donner avis aux *Ordinateurs*; ce qui fit ſoulever les Barons. Ils prirent les armes (1), & mettant à leur tête le Comte de *Lancaſtre*, ils prirent la route d'Yorck où le Roi étoit alors, pour le forcer à leur livrer *Gaveſton*. Sur le bruit de la marche des Seigneurs, *Edouard* ſe retira dans Newcaſtle; mais comme il apprit que l'Armée des Barons tournoit de ce côté-là, il quitta cette Ville, où il ne ſe trouvoit pas en ſureté; & craignant plus pour ſon Favori que pour ſoi-même, il le conduiſit & le laiſſa dans le Château de *Scarborough*, qui étoit alors la plus forte Place du côté du Nord; & prit lui-même la route de *Warwick*, où il avoit deſſein d'aſſembler une Armée, pour s'oppoſer aux Seigneurs. Ces derniers arriverent à Newcaſtle le même jour que le Roi en étoit parti, pillerent ſes meubles & ſon bagage, & firent de là un Détachement pour aller aſſieger Scarborough. Le Comte de *Pembroke*, qui fut chargé de faire ce Siege, preſſa ſi vigoureuſement cette Place, que *Gaveſton* fut obligé de capituler (2), à condition qu'on lui feroit parler au Roi, & qu'il ne pourroit être jugé que ſelon les Loix & les Coutumes du Royaume. Les Seigneurs ligués ne furent pas trop contens de cette Capitulation; mais le Comte de *Pembroke* qui avoit donné ſa parole, s'étant chargé de conduire *Gaveſton* au Roi, & de le ramener enſuite entre les mains des Seigneurs; ils y conſentirent enfin, malgré les oppoſitions du Comte de *Wa wick*, & de quelques autres. Pendant que le Comte de *Pembroke* conduiſoit ſon Priſonnier, le Comte de *Warwick* ſachant que *Gaveſton* étoit dans un Château ſur la route, où *Pembroke* n'avoit pu loger lui-même, y vint pendant la nuit, força la Garde, &

(1) Le Docteur *Kennet*, dans ſes Remarques ſur l'Hiſtoire de Mr. *Daniel* ſous ce Regne, dit que les Evêques s'étoient confédérés dans cette affaire avec tant de zèle, que l'Archevêque de Cantorbery excommunia *Walter* Evêque de Coventry, à cauſe qu'il refuſa, par un principe de fidelité au Roi, de ſe joindre à eux. WHAT.

(2) Le Docteur *Brady* aſſure, ſur la foi d'un Regître de la Tour dont il fait mention dans l'Appendice de ſon *Hiſtoire Abregée*, que *Gaveſton* ne ſe rendit point au Comte de *Pembroke*, mais au Lord *Piercy*; & cela eſt confirmé par un Acte rapporté dans le Volume des *Fœdera*, pag. 334. WHAT.

d'*Exceter*, & de quinze autres Terres, ou Châteaux; ce qui le rendit en un instant le plus grand Seigneur du Royaume. Page 1. Voyez aussi p. 87, 136, 164.

Cet Acte est daté de Dumfrées en Ecosse, le 5 Août 1307: c'est-à-dire un mois après la mort d'*Edouard I*, qui peu de tems auparavant avoit banni *Gaveston*, & exigé de son Fils un serment qu'il ne le rappelleroit jamais.

Une Patente qui constitue *Gaveston* Gardien, c'est-à-dire, Viceroi du Royaume, pendant l'absence du Roi, qui alloit en France, pour y consommer son Mariage avec *Isabelle* Fille de *Philippe le Bel*. Page 47. Il le fait Viceroi du Royaume.

Je remarque exprès cet Acte, pour faire voir l'erreur de la plupart des Historiens (1), qui assurent que *Gaveston* accompagna le Roi en en France; & en particulier celle du Pere *d'Orléans*, qui dit que ce fut à Boulogne où le Roi vit *Gaveston*, pour la prémiere fois depuis son Exil, ce qui ne peut être, puisqu'il étoit alors Gardien ou Viceroi du Royaume; & en effet, on trouve ensuite quelques Ordres signés de lui en cette qualité, *Teste Gavston*, pendant l'absence du Roi. Page 57. Erreur des Historiens rectifiée.

Dans un Mémoire qui regarde le Couronnement d'*Edouard II*, on voit que *Gaveston* y portoit la Couronne de *S. Edouard* (2). Page 63.

Ce fut peu de tems après, que les Seigneurs demanderent l'éloignement de ce Favori; & l'on trouve ici les Lettres-Patentes du Roi, dans lesquelles il s'engageoit à le faire sortir du Royaume, avant la Fête de *S. Jean-Baptiste*. Page 80. Elles sont du 18 de Mai 1308.

Le 7 de Juin suivant, *Gaveston* & sa Femme, qui étoit Niece du Roi (3), reçurent un présent de ce Prince de 3000 Marcs de revenu en fonds de Terre. Page 87.

Le 16 du même mois, il le fit Gouverneur d'Irlande. Page 92.

Depuis le retour de *Gaveston*, on voit que le Roi lui fit divers dons (4). Page 136. 164.

Le prémier Règlement que firent les *Ordinateurs*, & qui ne contient que six Articles, est du 16 Mars 1310 (5). Page 204.

(1) Cette erreur n'a pas été corrigée par le savant Auteur des Remarques sur l'Histoire de ce Regne par Mr. *Daniel*. Elle a échapé aux yeux du Docteur *Howel*, & à d'autres célebres Historiens. WHAT.

(2) Le Couronnement d'*Edouard II* se fit le 25 de Fevrier 1307/8. (*Chrononique de* Thomas Wilke). WHAT.

(3) L'Epouse de *Gaveston* étoit Fille de *Jeanne d'Acre*, Sœur de *Gilbert* Comte de *Glocester*, qui s'opposa à ce Mariage, selon *Kennet*. Mais ses Remarques sur l'Histoire de Mr. *Daniel* ne s'accordent avec les *Fœdera*, ni sur le nom, ni sur la date du Mariage: on a mis mal à propos *Octobre* pour *Juin*, & *Jeanne* pour *Marguerite*. WHAT.

(4) Une des Patentes du Roi pour les Concessions faites à *Gaveston*, est datée à *Westminster*, le 15 de Mai 1309; & une autre, le 28 d'Août suivant. WHAT.

(5) Mr *de Rapin* a pris cet Acte pour le prémier qui fut fait par les Ordonnateurs, & contient six Articles; il est daté de *Northampton*, le 2 d'Août. WHAT.

Affront fait à la Reine Epouse d'Edouard. p. 897.

La Reine sa Femme ayant dessein d'aller à Cantorbery, donna ordre à ses Officiers de lui préparer un logement sur la route dans le Château de Leeds, appartenant à *Barthelemy Baldesmere*, l'un des Barons ligués; mais le Gouverneur * du Château en refusa l'entrée aux gens de la Reine, dont il y eut même quelques-uns de tués. Elle s'en plaignit à *Baldesmere*, qui eut l'insolence d'avouer l'action du Gouverneur, & de répondre, qu'il n'avoit rien fait que par ses ordres. *Edouard* ne put souffrir un si grand mépris; il leva des Troupes, assiega & prit le Château de Leeds, & fit pendre le Gouverneur. Se trouvant la force en main, il se servit de l'occasion, & poussa les Seigneurs ligués, sans leur donner le tems de se reconnoitre. Après s'etre rendu maitre de la plupart de leurs Châteaux, il les obligea aisément à se soumettre à ses volontés, & ne fit plus difficulté de rappeller les *Spensers* auprès de lui.

* *Thomas Culpeper.*

Rebellion & mort du Comte de Lancastre.

Le Comte de *Lancastre*, qui n'osoit se confier au Roi, leva des Troupes pour se défendre; mais comme il étoit abandonné de la plupart de ses Amis, il ne fut pas en état de lui faire tête: ce qui lui fit prendre la résolution de se retirer vers le Nord, pour se joindre aux Ecossois qui lui avoient promis du secours. Le Roi le poursuivit; & comme le Comte, pour éviter le Combat avec *Edouard*, vouloit forcer le passage d'un Pont que le Chevalier *Harclay (1)* gardoit, il fut fait prisonnier & conduit à Pontefract, où le Roi lui fit couper la tête. Ce Seigneur, qui étoit Petit-fils de *Henri III*, passa pour un Martyr dans l'esprit du Peuple, & fut enfin canonisé sous le Regne de *Richard II* (2).

Voilà la matiere des Actes de ce Volume qui regardent les Troubles domestiques d'Angleterre, & qui ne contiennent que les 16 prémieres années du Regne d'*Edouard II*, les quatre autres ayant été renvoyées au IV Tome.

Entre toutes ces Pieces qui sont en très grand nombre, je ne ferai qu'indiquer simplement les principales, qu'on pourra aisément appliquer aux évenemens dont on vient de voir l'Histoire abregée.

Dons faits par Edouard à Gaveston.

On trouve dans ce Tome les grands dons faits par *Edouard* à *Gaveston*, & particulierement celui du Comté de *Cornouaille*, de la Ville

(1) C'étoit *André Harcley*, Connêtable de *Carlisle*. WHAT.

(2) Le Peuple couroit en foule au Tombeau du Duc de *Lancastre* à *Pontefract*, & après que les *Spensers* eurent obtenu du Roi qu'on y mît une Garde pour empêcher les gens d'y aller, ils le firent en secret. Sous le Regne suivant, on bâtit une Eglise sur le Tombeau de ce Seigneur; & la Reine *Isabelle* écrivit au Pape, pour confirmer les Miracles qui s'y faisoient, & pour demander sa Canonisation, qui fut obtenue en l'année 1389: honneur qu'il méritoit certainement beaucoup mieux, qu'aucun de ses Compatriotes qui l'obtinrent depuis la *Conquête*. Car si l'amour pour la Patrie peut être appellé Pieté, ce Seigneur étoit véritablement & inviolablement plein de Pieté. Voyez les Notes du Docteur *Kennet* sur Mr. *Daniel*. WHAT.

d'*Excetter*, & de quinze autres Terres, ou Châteaux; ce qui le rendit en un instant le plus grand Seigneur du Royaume. Page 1.

Voyez aussi p. 87, 136, 164.

Cet Acte est daté de Dumfrées en Ecosse, le 5 Août 1307: c'est-à-dire un mois après la mort d'*Edouard I*, qui peu de tems auparavant avoit banni *Gaveston*, & exigé de son Fils un serment qu'il ne le rappelleroit jamais.

Une Patente qui constitue *Gaveston* Gardien, c'est-à-dire, Viceroi du Royaume, pendant l'absence du Roi, qui alloit en France, pour y consommer son Mariage avec *Isabelle* Fille de *Philippe le Bel*. Page 47.

Il le fait Viceroi du Royaume.

Je remarque exprès cet Acte, pour faire voir l'erreur de la plupart des Historiens (1), qui assurent que *Gaveston* accompagna le Roi en en France; & en particulier celle du Pere *d'Orléans*, qui dit que ce fut à Boulogne où le Roi vit *Gaveston*, pour la prémiere fois depuis son Exil, ce qui ne peut être, puisqu'il étoit alors Gardien ou Viceroi du Royaume; & en effet, on trouve ensuite quelques Ordres signés de lui en cette qualité, *Teste Gavston*, pendant l'absence du Roi. Page 57.

Erreur des Historiens rectifiée.

Dans un Mémoire qui regarde le Couronnement d'*Edouard II*, on voit que *Gaveston* y portoit la Couronne de *S. Edouard* (2). Page 63.

Ce fut peu de tems après, que les Seigneurs demanderent l'éloignement de ce Favori; & l'on trouve ici les Lettres-Patentes du Roi, dans lesquelles il s'engageoit à le faire sortir du Royaume, avant la Fête de *S. Jean-Baptiste*. Page 80. Elles sont du 18 de Mai 1308.

Le 7 de Juin suivant, *Gaveston* & sa Femme, qui étoit Niece du Roi (3), reçurent un présent de ce Prince de 3000 Marcs de revenu en fonds de Terre. Page 87.

Le 16 du même mois, il le fit Gouverneur d'Irlande. Page 92.

Depuis le retour de *Gaveston*, on voit que le Roi lui fit divers dons (4). Page 136. 164.

Le prémier Règlement que firent les *Ordinateurs*, & qui ne contient que six Articles, est du 16 Mars 1310 (5). Page 204.

(1) Cette erreur n'a pas été corrigée par le savant Auteur des Remarques sur l'Histoire de ce Regne par Mr. *Daniel*. Elle a échapé aux yeux du Docteur *Howel*, & à d'autres célebres Historiens. WHAT.

(2) Le Couronnement d'*Edouard II* se fit le 25 de Fevrier 130$\frac{7}{8}$. (*Chrononique de* Thomas Wilke). WHAT.

(3) L'Epouse de *Gaveston* étoit Fille de *Jeanne d'Acre*, Sœur de *Gilbert* Comte de *Glocester*, qui s'opposa à ce Mariage, selon *Kennet*. Mais ses Remarques sur l'Histoire de Mr. *Daniel* ne s'accordent avec les *Fœdera*, ni sur le nom, ni sur la date du Mariage: on a mis mal à propos *Octobre* pour *Juin*, & *Jeanne* pour *Marguerite*. WHAT.

(4) Une des Patentes du Roi pour les Concessions faites à *Gaveston*, est datée à *Westminster*, le 15 de Mai 1309; & une autre, le 28 d'Août suivant. WHAT.

(5) Mr *de Rapin* a pris cet Acte pour le prémier qui fut fait par les Ordonnateurs, & contient six Articles; il est daté de *Northampton*, le 2 d'Août. WHAT.

cette matiere. J'omets toutes les autres qui sont en très grand nombre, pour ne pas grossir cet Extrait.

II.

AFFAIRES D'ECOSSE.

LA mort d'*Edouard I.* fut le salut de l'*Ecosse*. Ce Prince, après avoir trois fois conquis ce Royaume, y étoit rentré en intention de le mettre hors d'état de se revolter une quatrieme fois; mais la mort prévint l'exécution de ses desseins. C'étoit l'affaire qu'il avoit eu le plus à cœur pendant tout son Regne, & celle qu'il recommanda le plus fortement à son Successeur; mais *Edouard II.* se trouva dans d'autres dispositions. Environ un mois après la mort de son Pere, il quitta l'Ecosse, où il s'étoit avancé jusqu'à Dumfrées; & laissant son Armée entre les mains de *Cumin* Ecossois, il retourna en Angleterre pour consommer son Mariage, & pour se faire couronner. *Cumin* voulut profiter en 1308 de l'état où se trouvoit *Robert Brus* nouveau Roi d'Ecosse, qui étoit dangereusement malade, & s'avança vers lui pour l'attaquer. *Robert*, tout malade qu'il étoit, l'attendit de pied ferme, le battit, & le chassa du Royaume. *Edouard Brus* son Frere gagna aussi une autre Bataille dans le Comté de *Galway*; ce qui mit les affaires des Ecossois dans une très bonne situation.

Cumin défait par Brus.

Le Roi d'Angleterre revint l'année suivante 1309 en Ecosse, avec une puissante Armée; mais, faute d'avoir bien pris ses mesures pour la faire subsister, il fut contraint de s'en retourner sans rien faire. En 1310 & 1311, *Robert* entra diverses fois en Angleterre, & y fit un grand butin.

Brus entre en Angleterre.

En 1312, il prit Perth, autrement S. Jean, Dumfrées, Lanarick, Roxborough, & enfin Edimbourg; pendant qu'*Edouard*, embarrassé dans des dissentions domestiques, se trouvoit hors d'état de s'opposer à ses progrès.

S'en retourne & prend plusieurs Villes en Ecosse.

En 1313, il fit assieger la forte Place de Sterling, par *Edouard* son Frere. Le Gouverneur, après s'être bien défendu, capitula, & promit de rendre la Place si elle n'étoit secourue dans un an: c'est-à-dire, avant la Fête de *S. Jean-Baptiste* de l'année suivante.

En 1314, *Edouard* se mit à la tête d'une Armée de 100000 hommes pour aller dégager Sterling. Il fut battu par *Robert*, & perdit 50000 hommes, si l'on en veut croire les Ecossois. Depuis ce tems-là, les Anglois se tinrent presque toujours sur la défensive (1).

Défait le Roi Edouard à Sterling.

(1) Le Docteur *Kennet*, dans ses Remarques sur l'Histoire de ce Regne par Mr. *Daniel*, dit que cette Bataille fut nommée la Bataille de *Bannockbourn*, ayant été donnée sur les bords de cette Riviere le 25 de Juin 1314; & les Historiens Anglois remarquent, comme un exemple des Jugemens de Dieu, qu'il punit la débauche

pinquis finibus Regni nostri Angliæ, diversimodè perpetratis, non contenti, ipsum Regnum jam hostiliter, in nostri ac omnium fidelium nostrorum dedecus, opprobrium, & dispendium, sunt ingressi, ibidem homicidia, deprædationes, incendia, sacrilegia, & mala innumerabilia committendo. Par la Capitulation de Sterling, cette Place devoit être secourue, ou rendue, avant le 24 de Juin 1314. *Edouard* entra dans l'Ecosse avec une puissante Armée pour la dégager; cependant les Ecossois ravagerent les frontieres d'Angleterre le 10 d'Août suivant; marque évidente, qu'ils avoient battu & chassé les Anglois. J'omets un très grand nombre d'Actes peu importans, pour venir à ce qu'il y a de plus curieux sur cette matiere. C'est la partialité avec laquelle le Pape *Jean XXII* agit contre *Robert Brus*. Peut-être seroit-il difficile de trouver ailleurs les particularités que ce Recueil renferme sur ce sujet; c'est pourquoi je m'y arrêterai un moment.

Partialité du Pape contre Robert Brus.

Edouard, qui souhaitoit avec passion de finir la Guerre d'Ecosse par une Trève, ou par une Paix comme les Actes de ce Recueil le témoignent en divers endroits, avoit mis dans ses interêts le Pape *Jean XXII*, qui pour le favoriser, entreprit de forcer *Robert* à faire la Paix avec l'Angleterre. Il envoya pour cet effet deux Légats munis de diverses Bulles, dont la premiere ordonnoit une Trève de deux ans entre les deux Nations; *en vertu de l'Autorité conferée au Prince des Apôtres, & à ses Successeurs, comme Lieutenans du Roi pacifique, pour procurer la Paix dans toute l'Eglise Universelle, & pour la faire exactement observer.* La seconde Bulle commettoit les deux Cardinaux, *Gaucelin* & *Luc*, du Titre de *S. Marcellin* & de *Ste. Marie*, pour faire la Paix entre *Edouard* Roi d'Angleterre, & *Robert Brus* se qualifiant Roi d'Ecosse. Cette Commission étoit aussi ample qu'elle pouvoit l'être; non-seulement elle leur donnoit pouvoir de règler les conditions de cette Paix, comme ils jugeroient à propos; elle les autorisoit encore à y contraindre les deux Parties, leurs Sujets & Adhérans, soit Ecclesiastiques, soit Laïques, de quelque qualité qu'ils fussent, par des Suspensions, des Excommunications, des privations des Privileges & du droit de tester, ou de recevoir des successions ou héritages; quand même *Edouard* ou *Robert* auroient obtenu du S. Siege le Privilege de ne pouvoir être excommuniés.

P. 594.

P. 613.

Le Pape savoit bien qu'*Edouard* ne feroit pas difficulté de se soumettre à une Autorité si extraordinaire, & qu'il accepteroit la Paix, ou la Trève, de quelque maniere qu'elles se fissent: mais il s'attendoit à trouver plus de resistance de la part de *Robert*; c'est pourquoi, par une troisieme Bulle du même jour, il donna pouvoir aux Légats d'excommunier *Robert Brus*. Page 614.

Quelques jours après, il expédia encore trois Bulles, dont la premiere, adressée aux Archevèques de Dublin & de Cassel, leur permettoit d'excommunier *Robert* & *Edouard Brus*, qui avoient envahi l'Irlande;

l'Excommunication & l'Interdit seroient levés, comme aussi *Buchanan* l'assure positivement; car on voit dans la suite de ces Actes, que le Pape, au-lieu d'agir en Maitre comme auparavant, offrit de faire l'office de Médiateur entre les deux Rois; & qu'il exhorta le Roi d'Angleterre à la Paix. Page 846, 860.

Le dernier Acte qui se présente dans ce Tome touchant l'Ecosse, est la Trève de 13 ans conclue le 20 de Mai 1323. Dans le Traité même le titre de Roi n'est pas donné à *Robert*: mais dans la Ratification que ce Prince en fit, il commençoit par ces mots, *Robert Brus* suivis d'un *& cetera*, & finit par ceux-ci: *Nous Robert Roi d'Ecosse, susnommé*. Page 1030. Trève de treize ans avec l'Ecosse.

On voit en divers endroits, que la Femme de *Robert*, prisonniere en Angleterre depuis le Regne d'*Edouard*, y fut retenue du moins jusqu'en 1314, comme il paroît de divers Ordres de la transferer d'une prison en une autre; jusqu'à ce qu'enfin, au mois de Juillet 1314, *Edouard* la fit conduire à YORCK, page 489. C'étoit apparemment pour la rendre à son Mari; car il n'est plus fait mention d'elle dans la suite. Il semble qu'*Edouard* ne lui assignoit que vingt sols par semaine pour sa subsistance, page 385.

La Comtesse de *Boghan*, qu'*Edouard I.* avoit fait renfermer dans une Cage, pour avoir assisté au Couronnement de *Robert Brus*, en fut tirée par *Edouard II.* & mise sous la garde d'*Henri de Beaumont*, page 401.

III.

AFFAIRES ECCLESIASTIQUES.

EDouard II n'eut pas avec la Cour de Rome de ces démêles éclatans, qui causerent tant de Troubles en Angleterre, sous les Regnes de *Henri II*, & de *Jean*: cependant, les mêmes sujets de dissension subsistoient toujours. Quoique les deux Rois, dont je viens de parler, eussent été subjugués par les Papes, on peut dire que l'Angleterre ne le fut pas. Elle conserva toujours ses Droits, sans jamais les abandonner; & les accommodemens qui se firent entre les Papes & les Rois, ne furent jamais approuvés par le Royaume, & par conséquent les Anglois conserverent toujours leurs prétentions; ce qui ne doit pas sembler étrange à ceux qui connoissent la constitution de ce Gouvernement. Il est certain que le Parlement ne cessa jamais de maintenir les Droits du Peuple & du Clergé, dans toutes les occasions qui se présenterent. Que s'il n'agit pas toujours avec la même vigueur, c'est que les Anglois, en sortant du Regne de *Jean*, eurent le malheur de tomber dans un Regne foible & impuissant sous un Roi, ou mineur, ou d'un génie peu élevé pendant sa Majorité, & qui se

Pour ce qui regarde la disposition des Bénéfices, ce Recueil est rempli de plaintes que les Rois faisoient sur ce sujet. Ils prétendoient que les Papes faisoient très souvent du tort aux Patrons, & au Roi lui-même. Les Papes de leur côté n'étoient pas moins persuadés qu'ils avoient droit de disposer extraordinairement des Bénéfices, quand le bien de l'Eglise le demandoit, dequoi ils étoient les seuls Juges. Mais nonobstant cette raison, à laquelle il semble qu'il n'étoit pas nécessaire d'en ajouter d'autres, ils ne laissoient pas d'appuyer leur Droit sur des fondemens particuliers, qui sembloient plutôt faire tort à leur Cause, que la fortifier. Par exemple, ils avoient établi, que quand un Evêque venoit à mourir dans leur Cour, c'étoit à eux à disposer du Siege vacant. Ce fut sur ce fondement, que *Clement V.* confera l'Archevêché d'Armagh en Irlande, page 13. Tout de même, quand un Evêque se démettoit de son Evêché entre les mains du Pape, celui-ci ne manquoit jamais de remplir le Siege qui vaquoit par cette démission; comme le pratiqua le même Pape, à l'égard de l'Archevêché de Dublin, page 273. Quelquefois le Pontife se réservoit par avance, la disposition d'un Evêché quand il viendroit à vaquer. C'est sur cette raison que *Clement* disposa de l'Archevêché de Cantorbery, en faveur de *Walter* Evêque de Worcester, quoique le Prieur & le Chapitre eussent canoniquement élu *Thomas Cobham*, dont l'élection fut cassée: *Non persona dicti Thoma vitio*, disoit le Pape, *sed utpote post Reformationem & Decretum pradicta attemptatam.* Page 439.

Prouvées par la Collation de differens Bénéfices.

Quant aux Bénéfices inferieurs, les prétextes ne manquoient jamais aux Papes pour les conferer, & souvent même sans autre raison que leur volonté; ce qui faisoit crier beaucoup les Patrons qui avoient droit de présentation à ces Bénéfices. Entre les prétextes dont je viens de parler, celui de la vacance du Siege dont les Bénéfices vacans dépendoient, étoit un des principaux; & comme le Siege étoit regardé comme vacant, jusqu'à ce que le Pape eût confirmé la Personne élue, il se passoit souvent bien du tems entre la mort d'un Evêque, & la confirmation de celui qui lui succedoit; ce qui donnoit lieu au Pape de conferer les Bénéfices qui venoient à vaquer dans cet Evêché.

Mais ce qui faisoit le plus de peine aux Anglois, c'est que bien souvent le Pape gratifioit des Etrangers de ces Bénéfices (1), quel-

Bénéfices donnés par les Papes à des Etrangers.

(1) Il paroissoit par une recherche faite sur ce sujet en 1253, que les Revenus Ecclésiastiques dont jouïssoient les Etrangers en Angleterre, la plupart Enfans ou sans aucun mérite, ne se montoient pas à moins de 70000 Marcs l'année; ce qu'on regardoit alors comme un Revenu plus grand que celui du Roi; & qui donna occasion à *Robert Grosthead* d'écrire une Lettre fort aigre au Pape, qui la reçut avec beaucoup de mépris, comme cela est rapporté au long par *Matth. Paris.*

Dans un Parlement tenu l'an 1379. (*Rot. Parl. Angl.* 3. *Rich. II.*) on fit de grandes plaintes sur ce que les Etrangers possèdoient des Bénéfices Ecclésiastiques; plusieurs Cardinaux à Rome étant nommés aux meilleurs, qu'on leur conferoit, ou dont on

core tous ceux qui vaquoient dans la Province de Cantorbery: & sur ce que le Roi avoit conferé deux Prébendes du nombre de ces Bénéfices donnés par le Pape, & que le Cardinal avoit été cité au Parlement; *Clement* (1) écrivit au Roi d'une maniere extrêmement forte, appellant les deux Bénéficiers du Roi, *Fils de perdition*, & se plaignant que c'étoit visiblement offenser Dieu, que d'empêcher ce Cardinal de jouïr de ses revenus. Page 284.

Jean XXII (2) alla plus avant; non-seulement il voulut disposer des Bénéfices vacans, mais même de ceux qui ne l'étoient pas, en revoquant toutes les Dispenses données par ses Prédécesseurs pour la pluralité des Bénéfices, & réservant au S. Siege la disposition de ceux qui viendroient à vaquer par cette revocation; sur quoi le Roi lui écrivit d'une maniere si forte (page 691.) qu'il y a quelque apparence que le Pape laissa tomber cette affaire; du moins, on n'en trouve point la suite dans ce Recueil.

Il seroit trop long de rapporter dans un Extrait, tous les exemples qu'on trouve dans ce Volume sur ce sujet; mais je ne dois pas oublier de remarquer, qu'il n'arrivoit jamais au Pape de conferer des Evêchés sous quelqu'un des prétextes dont j'ai parlé, que le Roi ne s'y opposât avec vigueur en apparence: mais il n'y a pas un seul exemple que je sache, où il ait eu le dessus; de sorte qu'après avoir beaucoup crié, écrit plusieurs Lettres au Pape, ou à l'Evêque nommé, il étoit enfin contraint de plier sous la puissance du Pontife. Tout ce Recueil fourmille de semblables plaintes. Ce fut *Edouard II*, si je ne me trompe, qui s'avisa le prémier, quand il ne pouvoit plus se défendre d'admettre un Evêque pourvu par le Pape, de l'obliger à signer un Acte passé devant un Notaire public, par lequel il renonçoit à la Clause de la Bulle qui lui adjugeoit son Evêché, & à reconnoitre qu'il le tenoit de la pure grace du Roi. On en voit plusieurs exemples dans ce troisieme Tome, à l'égard des Archevêques de Cantorbery, page 465, de Dublin, page 273, d'Armagh, page 13, & de l'Evêque de Winchester, page 827. Mais le Pape, qui vouloit ignorer ces renonciations, ne laissoit pas de mettre toujours cette Clause dans ses Bulles.

Le second point, qui regarde la Jurisdiction Ecclésiastique, se peut considerer par rapport aux Clercs inférieurs, ou par rapport aux *Jurisdiction Ecclésiastique.*

(1) Le Pape *Clement*, dont il est ici parlé, étoit plongé dans tous les plaisirs des sens; & si insolent, qu'il traita comme un Chien *François Dandolo* Venitien, qui l'avoit offensé par sa fidelité à la République, le faisant coucher sous sa table. Ce même Pape condamna à mort les Chevaliers du Temple, connus sous le nom de *Templiers*; & transporta le Siege à *Avignon*, où il continua soixante & dix ans. Cette Translation fut, pour cette raison, appellée par les Italiens, *la Captivité de Babylone*. WHAT.

(2) *Jean XXII* étoit Fils d'un Cordonnier, mais d'ailleurs, homme de beaucoup d'esprit & de savoir. Lorsqu'il mourut, la [illegible]euvieme année de son Pontificat, il laissa un plus grand Trésor qu'aucun de [illegible]écesseurs. Voyez *Platine*, & l'*Atlas Historique & Géographique*. WHAT.

tous les Seigneurs, pour se plaindre de ces vexations, page 159.

Il est constant que la Cour de Rome se mettoit peu en peine de ce que le Roi pouvoit dire, ou écrire. Ce Prince, qui croyoit avoir besoin du Pape, ne jugeoit pas qu'il fût de la bonne Politique de pousser les choses trop loin; & c'est de quoi cette Cour savoit bien profiter. Mais quand le Parlement s'en mêloit, elle étoit plus réservée, & gardoit plus de mesures avec lui qu'avec le Roi. Aussi *Edouard* écrivant à un Cardinal, lui disoit: *Quod si nollemus facere, illas defenderet Communitas Regni nostri, ut jus nostrum hæreditarium ac nostræ Regiæ dignitatis.* Page 573. Et en une autre occasion, écrivant au même: *Advertentes, si placet, quòd etsi dictus Clericus noster à jure in hac parte sibi quæsito, seu prosecutione ejusdem, desistere vellet; nihilominus jus nostrum prædictum, vinculo juramenti nos arctante, & Magnatum nostrorum Consilio perurgente, qui etiam, nobis dissimulantibus, toto nisu contradicerent, prosequi cogeremur*, page 965.

Si les Anglois se plaignoient de la Cour de Rome, celle-ci ne se plaignoit pas moins de son côté des Magistrats. On voit, page 187, un Bref du Pape à l'Evêque de *Worcester*, où sont ramassés tous les Griefs du S. Siege contre les Officiers du Roi, ou plutôt contre les Loix d'Angleterre qui se trouvoient contraires à ses prétentions; mais comme ils regardent presque tous les Articles que je viens de toucher, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. Il suffit de remarquer que ce que le Pape appelloit *les Privileges & les Immunités de l'Eglise*, les Anglois le nommoient les *Entreprises & les Usurpations de la Cour de Rome.*

On auroit peut-être plus efficacement résisté au Pape, si le Roi eût bien sécondé son Parlement; mais des interêts particuliers obligeoient quelquefois ce Prince, non-seulement à se soumettre aux prétentions du Pontife, mais à les fortifier même en le sollicitant à user de son pouvoir absolu. C'est ce qu'il fit, entre autres occasions, pendant la vacance du Siege de Hereford. Il desiroit de placer sur ce Siege *Thomas Charleton;* mais craignant de ne pouvoir obtenir son élection du Chapitre, il pria le Pape de se réserver la disposition de cet Evêché, *par la plénitude de sa puissance Apostolique*, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir; & lui recommanda *Charleton.* Quelque tems après, il apprit que le Pontife avoit dessein de gratifier *Adam Orleton* de cet Evêché; sur quoi il le pria de ne point penser à ce Sujet qui lui étoit très désagréable, l'assurant en même tems, qu'il ne permettroit jamais qu'*Orleton* fût placé sur ce Siege. Ses instances furent sans effet; car le Pape confera cet Evêché au même *Orleton*, qui devint un des principaux Auteurs de la ruïne de ce Prince. Pages 617, 622, & suivantes.

Ceux qui sont tant soit peu versés dans l'Histoire de ce Siecle, savent que le tems pendant lequel les Papes tinrent leur Siege dans

richesses changerent enfin leur humilité en orgueil, & la vie exemplaire qu'ils menoient au commencement, en libertinage; ce qui les rendit odieux.

Philippe le Bel fut l'auteur de leur ruïne, pour se venger d'une émeute que quelques-uns d'entre eux avoient excitée dans Paris. Il s'aboucha pour cet effet avec le Pape *Clement V* à Poitiers, où la destruction de l'Ordre entier fut résolue. Quelques scelérats qui étoient eux-mêmes Membres de ce Corps, soit de leur propre mouvement, soit qu'ils fussent gagnés par le Roi de France, dénoncerent tout l'Ordre, comme coupable des plus grands crimes; sur quoi *Philippe* fit arrêter tous ceux qui se trouverent dans ses Etats, & en fit brûler cinquante-sept. Cette vengeance lui paroissant trop legere, il poursuivit l'abolition de cet Ordre; & le Pape, qui s'étoit engagé à favoriser ce dessein, convoqua un Concile général à Vienne, où cet Ordre fut interdit.

Comme l'Angleterre prenoit beaucoup de part à ce qui regardoit les *Templiers*, à cause des grands Biens qu'ils possedoient dans ce Royaume; on trouve dans ce Recueil un grand nombre d'Actes sur cette matiere, dont nous allons parcourir les principaux.

La prémiere Piéce est une réponse d'*Edouard* à *Philippe le Bel*, dans laquelle il dit, qu'il ne peut ajouter foi à ce qui est contenu dans sa Lettre touchant *la détestable Hérésie* qui se répand en Guyenne; mais qu'il a mandé le Senéchal d'Agen pour s'instruire plus particulierement de cette affaire. Quoique le nom des *Templiers* ne se trouve pas dans cette Lettre, il y a pourtant apparence que c'étoit d'eux dont il s'agissoit. Page 18.

On trouve ensuite un Bref de *Clement V* adressé au Roi dans lequel il expose que le Roi de France ayant été informé que les *Templiers* renonçoient Jesus-Christ à leur entrée dans l'Ordre, qu'ils crachoient contre un Crucifix, adoroient une Idole dans leurs Chapitres, & commettoient d'autres crimes énormes, ce que le Grand-Maitre même avoit avoué; ce Prince avoit fait arrêter en un même jour tous ceux de cet Ordre qui s'étoient trouvés dans ses Etats, & fait saisir tous leurs Biens, pour être appliqués à l'usage de la Guerre-Sainte, si ces crimes étoient averés. Il ajoute, que sur ces informations dont *Philippe* lui avoit donné connoissance, il avoit lui-même examiné un des Chevaliers, *magnæ generositatis virum*, qui avoit confessé qu'il avoit lui-même fait cette abnégation, & qu'il l'avoit vu pratiquer dans l'Isle de Chypre, par le commandement du Grand-Maitre, en présence de plus de 200 Freres, dont 100 étoient Chevaliers. Il l'exhorte ensuite à imiter l'exemple du Roi de France. Ce Bref est du 30 de Novembre 1307, page 30. **Bref du Pape à Edouard touchant les Templiers.**

Page 35, il y a une Lettre d'*Edouard* aux Rois de Castille, d'Arragon, de Portugal & de Sicile, à qui il fait savoir, qu'un certain Clerc **Lettre du Roi sur le même sujet.**

ce ne fut qu'à la seconde Session qui se tint au mois de Mai 1312, que leur Sentence fut publiée. On croit communément que ce fut le Concile qui les condamna : mais il semble plus sûr de suivre le sentiment de quelques Historiens qui paroissent mieux instruits, & qui ont écrit que le Concile ne jugea pas qu'il fût juste d'abolir un Ordre entier, pour les crimes de quelques-uns de ses Membres ; d'autant plus que les Templiers n'avoient été ni convaincus, ni même cités au Concile. Ces mêmes Historiens ajoutent, que les Peres intimidés par la présence du Pape qui présidoit en personne, & du Roi de France qui assistoit à cette seconde Session, n'oserent s'opposer à la Bulle de condamnation qui fut lue en leur présence. Il est vrai que dans une Bulle suivante qu'on trouve dans ce Recueil, page 323, *Clément* assure que le Concile avoit approuvé ce qui s'étoit fait à cet égard ; mais il paroît aussi dans la même Bulle, qu'à cause que les procedures contre les Templiers n'avoient pas été tout à fait juridiques, il n'avoit pu abolir entierement cet Ordre, mais seulement l'interdire pour jamais. Voici ses paroles. *Ejusdem Ordinis statum, habitum, atque nomen.... sacro approbante Concilio, non per modum diffinitivæ sententiæ, cùm eam super hoc, secundùm inquisitiones & processus, non possemus ferre de jure, sed per viam Provisionis, & Ordinationis Apostolicæ, irrefragabili & perpetuo valiturâ sustulimus sanctione ; ipsum prohibitioni perpetuæ supponentes. Universa etiam bona Ordinis prælibati, Apostolicæ Sedis ordinationi & dispositioni, auctoritate Apostolicâ reservanda.*

Il paroît par-là, que bien que le Pape s'appuye de l'autorité du Concile, il agit pourtant en son propre nom, en vertu de son Autorité Apostolique. On peut dire même que l'approbation du Concile, dont parle le Pape, paroît assez conforme à la maniere dont les Historiens l'ont expliquée ; puisqu'il n'est guere apparent que des gens choisis pour Juges dans une affaire de cette conséquence, ayent approuvé une Sentence, qu'ils n'ont pas eux-mêmes osé prononcer. Il est d'ailleurs très vraisemblable, que puisque le Pape avoit assemblé ce Concile principalement pour y faire condamner les Templiers, il auroit été bien aise de se décharger sur lui de cette condamnation, s'il y eût trouvé les dispositions qu'il souhaitoit.

Dans la même Bulle que je viens de citer, le Pape déclaroit, qu'après avoir réservé au S. Siege la disposition des Biens des Templiers, il avoit longtems consulté avec les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques, les Evêques, les Prélats, & autres qui se trouvoient au Concile, & qu'il avoit enfin trouvé à propos d'adjuger ces Biens à l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, *par la plénitude de sa Puissance Apostolique.* Il en exceptoit pourtant ceux qui étoient situés dans la Castille, l'Arragon, le Portugal, & l'Ile de Minorque ; dont il se réservoit encore la disposition. Remarquez, qu'il ne dit pas que ce fût une résolution du Concile même ; mais seulement, qu'il avoit pris les avis de ceux qui

le composoient. Il ajoutoit la peine de l'Excommunication contre tous les détenteurs de ces Biens, qui refuseroient de les délivrer à l'Ordre de S. Jean, dans un mois après la premiere réquisition. Page 383.

Cette Bulle fut bien-tôt suivie d'un Bref adressé au Roi *Edouard*, pour l'exhorter à se soumettre à cette disposition, & pour enjoindre à tous les Comtes & Barons du Royaume de délivrer les Biens des Templiers dont ils étoient en possession, aux Chevaliers de S. Jean. Page 326.

Lors qu'*Edouard* avoit contribué si volontiers à la ruïne des Templiers, il avoit esperé de profiter de leurs dépouilles, dont il avoit même commencé à disposer; de sorte qu'il ne fut pas peu surpris, quand il apprit qu'on vouloit le contraindre à s'en dessaisir. Le Bref du Pape arriva dans le tems que ce Prince étoit le plus embarrassé par des dissentions domestiques; c'est-à-dire, fort peu de tems après la mort de *Gaveston*. Il ne laissa pas pourtant de se maintenir dans la possession de ces Biens, jusqu'à la fin de l'année 1313. Mais enfin, le Prieur de l'Ordre de S. Jean en Angleterre, muni d'une Procuration du Grand-Maitre, lui ayant presenté une Requête sur ce sujet, il n'osa résister plus longtems, & lui accorda la main-levée des Biens des Templiers qui étoient en son pouvoir. Cependant, comme il étoit persuadé qu'on lui faisoit une grande injustice, il fit une Protestation devant un Notaire, dans laquelle il déclara, qu'il ne se dessaisissoit de ces Biens que par la crainte du danger auquel il s'exposeroit s'il le refusoit; vû le peu de tems que la Bulle lui donnoit, selon la clause que le Prieur avoit pris soin d'inserer dans sa Requête. Mais il protestoit, que cela ne pourroit porter aucun préjudice, ni à ses Droits ni à ceux de ses Sujets, qu'il se réservoit de faire valoir quand il en seroit tems. Cette Protestation se trouve, page 451.

Les Anglois qui avoient reçu quelque partie de ces Biens, de la liberalité du Roi, ou qui peut-être les avoient achetés, n'obeïrent qu'avec peine. En 1322, il y en avoit encore qui s'en trouvoient saisis, ce qui fut le sujet d'une plainte très forte qu'en fit *Jean XXII* à *Edouard*. Page 957.

Ces gens-là se fondoient sur ce que le Parlement n'avoit pas donné son consentement à la Cession que le Roi avoit faite de ces Biens; qui, selon les Loix du Païs, devoient être confisqués à la Couronne, & non pas au Pape, ou en faveur de l'Ordre de S. Jean. Il semble même que le dernier craignît que tôt ou tard, le Parlement ne vînt à remuer cette affaire; c'est pourquoi il pressa le Pape de solliciter *Edouard*, afin qu'il obtînt le consentement du Parlement sur ce qui avoit été fait. On trouve en effet, dans le Tome suivant, qu'en 1324 *Edouard* écrivit au Pape, qu'on avoit agité cette affaire dans le Parlement, & qu'il espe-
roit

roit que l'Ordre de S. Jean demeureroit en possession des Biens des Templiers (1) Tome IV, page *46*.

C'est-là ce qui se trouve de plus remarquable dans ce troisieme Tome, sur les quatre Articles généraux sous lesquels j'ai tâché de ranger les principales matieres. Il y a une infinité d'autres Pieces sur des sujets qui n'ont aucune relation à ces quatre Articles ; mais pour pouvoir les remarquer & les expliquer, il faudroit entrer dans un détail qui grossiroit trop cet Extrait. Je me contenterai donc d'en rapporter deux ou trois.

Notaires Imperiaux cassés.

Jusqu'au tems d'*Edouard II*, on se servoit en Angleterre de Notaires Impériaux: ce qui paroît assez étrange, puisque depuis l'Empire d'*Honorius*, les Empereurs n'avoient jamais eu aucune Jurisdiction dans ce Royaume. On voit ici, page 829, qu'*Edouard II* cassa tous ces Notaires Impériaux, & défendit d'avoir aucun égard aux Actes qu'ils passeroient à l'avenir.

Des Clercs mariés devenus marchands de vin.

On trouve encore, qu'en 1317 il y avoit en Guyenne des Clercs mariés ; ce qui se justifie par un Ordre d'*Edouard II* au Connêtable de Bourdeaux, de leur faire payer l'impôt du Vin, nonobstant leurs Privileges; dont ils abusoient, en faisant vendre le Vin d'autrui sous leur nom. Page *666*.

Il pourroit paroitre étrange que le Comte de Savoye fût Vassal du Roi d'Angleterre, & qu'il lui rendît hommage pour quelques Terres du Chablais; comme il paroît d'un Acte qu'on trouve dans ce Volume, page 715 : mais il faut savoir qu'en ce tems-là, & même dans les Siecles précédens, c'étoit une coutume assez ordinaire, que les petits Princes recevoient des plus grands certaines Pensions, pour lesquelles ils s'engageoient à leur rendre hommage ; & que bien souvent, pour servir de fondement à ces pensions, ils affectoient certaines Terres de leurs Etats, pour lesquelles ils rendoient hommage autant de tems que les Pensions étoient continuées. C'est ce qui paroît par divers endroits de ces trois premiers Tomes, & même dans

(1) Les Curieux qui en voudront savoir davantage au sujet des Règles primitives & de la nature de ces deux Ordres, pourront consulter *Dugdale*, sur le Comté de *Warwick ; Henri Knighton*, dans son Recueil ; l'Histoire de *Thomas Walsingham ;* & la *Description de Stow*. A l'égard des *Hospitaliers*, ou *Chevaliers de S. Jean de Jerusalem*, nous trouverons dans la suite, que *Henri VIII* les cassa, & s'empara de leurs Biens ; que la Reine *Marie* les rétablit dans leur demeure endommagée, à *Clerkenwell ;* & que le Chevalier *Thomas Tresham*, qui fut fait Prieur de l'Ordre, fut convoqué par écrit à la Chambre des Pairs au Parlement, en qualité de Baron : mais qu'enfin ils furent abolis par la Reine *Elisabeth*. On dit que le *Temple* à *Londres* étoit anciennement la Maison principale de cet Ordre en Angleterre, & qu'ils la remirent à des Etudians en Droit, qui avoient quitté l'Hôtel de *Thavies*, pour le loyer annuel de dix livres sterling : (cela se passa vers le milieu du Regne d'*Edouard III.*) & que les Jurisconsultes furent locataires de ces mêmes Hospitaliers, jusqu'à ce qu'ils furent abolis par *Henri VIII*. WHAT.

deux *Spenſers*, à qui il avoit cauſé un dommage de 60000 livres ſterling, ainſi qu'il a été remarqué dans l'Extrait précedent; on ne peut qu'être convaincu, qu'il devoit avoir une protection bien puiſſante, puis qu'elle étoit capable de balancer le credit des deux Favoris. Cela donne lieu de conjecturer, que c'étoit la Reine *Iſabelle de France* qui l'arrachoit à la vengeance de ces deux puiſſans Ennemis. Cette conjecture ſe fortifie par la paſſion que la Reine témoigna pour lui dans la ſuite; d'où l'on peut inferer, que leur bonne intelligence avoit commencé avant que *Mortimer* fût mis à la Tour. On peut ajouter encore, que ce fut à peu près en ce même tems, que les *Spenſers* commencerent à chagriner la Reine, en lui retranchant une partie de l'argent qui lui étoit aſſigné pour ſa dépenſe; ce qui lui donna lieu de ſe plaindre à *Charles le Bel* ſon Frere, qu'elle étoit traitée comme une Servante. Comme il ne paroit pas qu'ils euſſent aucun autre ſujet de ſe plaindre de cette Princeſſe, il eſt très vraiſemblable, que les chagrins qu'ils lui donnoient, n'étoient que pour ſe venger de la protection qu'elle avoit donnée à leur Ennemi. Cette vengeance leur couta cher, & entraina le Roi même dans leur ruïne. La bonne fortune de *Mortimer* ne ſe borna pas à éviter le ſupplice qui lui étoit deſtiné; il trouva bien-tôt après le moyen de ſe ſauver de la Tour, & de ſe refugier en France, malgré tous les ſoins qu'on prit pour le ratraper. Ce détail étoit néceſſaire pour faire connoitre cet homme, qui joua depuis un rôle aſſez conſiderable dans le Royaume. Il eſt tems préſentement de rapporter en gros les évenemens des quatre dernieres années du Regne d'*Edouard II*, qui finit par la dépoſition de ce Prince. Quelques differends qui ſurvinrent entre la France & l'Angleterre touchant la Guyenne, fournirent l'occaſion des derniers Troubles qui agiterent l'Angleterre: la haine de la Reine contre les *Spenſers*, ajoutons hardiment ſa paſſion pour *Mortimer*, & le deſir de vengeance dans ceux que les *Spenſers* avoient perſécutés, en furent la véritable cauſe. C'eſt ce qu'il faut un peu expliquer, pour l'intelligence des Actes contenus au commencement de ce quatrieme Tome.

Depuis le Traité de *Montreuil*, fait entre *Edouard I* & *Philippe le Bel*, la France & l'Angleterre avoient été dans une aſſez bonne intelligence; juſqu'à ce qu'au commencement du Regne de *Charles le Bel*, un accident, peu conſiderable en lui-même, altera l'union de ces deux Couronnes. Dans un Bourg de l'Agenois, nommé *Saint Sardos*, il s'étoit commis quelque excès que ce Recueil n'explique pas, ſur lequel les Officiers d'*Edouard* avoient négligé de rendre une exacte Juſtice: ce qui donna lieu à quelques Perſonnes qui étoient intereſſées dans ce fait, d'en appeller au Roi de France, comme Seigneur ſouverain de la Guyenne. Sur cet Appel, *Charles* fit donner un Arrêt qui condamnoit au baniſſement quelques Gentilshommes Gaſcons Sujets d'*Edouard*, & confiſquoit leurs Biens à la Couronne de France, & entre autres le

tituëroit ces deux Provinces, moyennant la somme de 60000 livres tournois.

Edouard accepta sans balancer un expédient qui s'accommodoit si bien à son inclination, & ceda ces Terres à son Fils, qui partit incontinent pour en aller rendre hommage. Ce fut-là le terme fatal où finit le peu de tranquillité dont *Edouard* avoit joui depuis qu'il avoit soumis les Barons. Aussi-tôt que le jeune Prince fut à Paris, la Reine sa Mere, qui, selon toutes les apparences, avoit ménagé toute cette intrigue pour l'avoir auprès d'elle, commença presque ouvertement à prendre des mesures pour l'exécution des projets qu'elle avoit déja formés. Elle tenoit des Conseils secrets; dans lesquels elle n'admettoit que *Mortimer*, & les autres Bannis Anglois qui se rendoient assidus auprès d'elle; pendant que les Evêques de *Winchester* & d'*Exceter*, Ambassadeurs d'*Edouard*, en étoient exclus. Ce fut dans ce même tems, que par ses familiarités avec *Mortimer*, & par le peu de mesures qu'elle prenoit pour cacher les sentimens qu'elle avoit pour cet homme, qu'elle auroit dû éloigner de sa présence comme un Ennemi du Roi son Epoux, elle donna lieu à toute la Cour de France, & particulierement aux serviteurs d'*Edouard*, de soupçonner que leurs Conferences secretes cachoient, outre quelque complot pernicieux, quelque chose encore de plus criminel. L'Evêque d'*Exceter* ne put voir une semblable conduite, sans en être scandalisé; il crut qu'il étoit de son devoir d'en avertir le Roi son Maitre, aussi-bien que des soupçons qu'il avoit qu'il se tramoit quelque chose contre lui, ce qu'il étoit facile de conjecturer des secretes Conferences que la Reine avoit avec les Bannis; & pour cet effet il se déroba de Paris sans prendre congé, pour aller informer le Roi de tout ce qui se passoit. *Edouard* commençoit déja à trouver étrange que la Reine differât son retour sur des prétextes frivoles, & lui avoit écrit plusieurs fois, pour la presser de revenir & de lui ramener son Fils. L'information qu'il reçut de l'Evêque d'*Exceter* l'obligea à réiterer ses ordres, qui ne furent pas mieux obéïs. Quand *Isabelle* ne put plus trouver de prétexte sur les affaires qui l'avoient amenée à Paris, elle fit écrire à *Edouard* par le Roi son Frere, qu'elle ne vouloit plus s'exposer aux mauvais traitemens de *Spenser* le jeune, qui la haïssoit. Cependant les Amis qu'elle avoit en Angleterre, particulierement l'Evêque de *Hereford*, travailloient à débaucher les Sujets du Roi, & à former un Parti, qui devint en peu de tems très considerable; ce qui n'est pas surprenant, vû la haine qu'on avoit conçue contre les *Spensers*, & le peu de cas qu'on faisoit du Roi. La Reine n'agissoit pas moins de son côté pour se procurer des Amis. Elle sut engager le Comte de *Hainaut* à lui fournir un secours considerable, en accordant le jeune *Edouard* avec *Philippe*, Fille de ce Comte. Quand elle eut pris toutes ses mesures, elle quitta la Cour de son Frere, d'où l'on prétend qu'elle fut chassée, & prit la

Conduite de la Reine en France.

ſelon les apparences, & comme la ſuite le fit voir, elle n'eut aucune envie de le lui laiſſer. Pendant ce tems-là, le bruit s'étant répandu que le Roi ſe tenoit caché dans le Païs de Galles, le Comte de *Lancaſtre* le chercha ſi ſoigneuſement qu'il le trouva, & s'étant aſſuré de lui, & de ſes Compagnons de fortune, *Spenſer* le jeune, *Baldok* (1) Chancelier, & *Simon Reading*, il les conduiſit à *Monmouth*. A cette nouvelle, la Reine ſe rendit à *Hereford*, où elle fit conduire *Spenſer*, qui y fut pendu à une Potence de cinquante pieds (2). Elle fit enſuite aſſembler un Grand-Conſeil, où il fut réſolu, qu'à cauſe que la Commiſſion du *Gardien* étoit finie par le retour du Roi, l'Evêque de *Hereford* ſeroit envoyé au Roi, pour lui demander le Grand-Sceau; ſans quoi ceux qui gouvernoient alors ne pouvoient rien faire qui fût valable. *Edouard*, qui n'étoit rien moins que libre, le délivra de bonne grace, & autoriſa ſa Femme & ſon Fils pour s'en ſervir ainſi qu'ils le jugeroient à propos, même dans les affaires de pure grace. Dès que la Reine eut le Grand Sceau en ſa poſſeſſion, elle s'en ſervit pour ſceller, au nom du Roi, tous les Actes dont elle crut avoir beſoin; & principalement, un Ordre pour la convocation d'un Parlement. Ce fut un des derniers Ordres qui furent expédiés au nom & en l'autorité du Roi, quoiqu'il n'y eût aucune part; & par où finiſſent les Actes de ce Volume qui regardent le Regne de ce Prince. Comme on trouve dans ce Recueil un petit vuide entre la convocation du Parlement & le commencement du Regne d'*Edouard III*, j'ajouterai en peu de mots, pour la ſuite de l'Hiſtoire, que le même Parlement qui s'aſſembla vers la fin de Janvier 1328, réſolut tout d'une voix de dépoſer *Edouard II*, & de mettre ſon Fils ſur le Trône. On auroit exécuté cette réſolution ſans autre formalité, ſi le jeune Prince n'eût proteſté avec ferment, qu'il n'accepteroit jamais la Couronne ſans le conſentement de ſon Pere. Cette fermeté, à quoi on ne s'étoit pas attendu, fit que le Parlement envoya des Députés à *Kenelworth*, où le Roi étoit gardé, pour exiger de lui une Réſignation, que le malheureux état où il ſe trouvoit ne lui permettoit pas de refuſer. Cette Réſignation paſſa pourtant pour volontaire; & ce fut ſur ce fondement que le jeune *Edouard*, qui n'avoit que quatorze ans, accepta la Couronne qu'on lui offroit.

Mort du jeune Spenſer.

Le Roi Edouard réſigne la Couronne à ſon Fils.

(1) Le Chevalier *Roger Baldock* étoit auſſi Evêque de *Norwich*. Il fut mis premierement dans la Priſon de l'Evêque de *Londres*, d'où il fut tiré par la Populace pour être amené à *Newgate*: mais il en fut battu ſi cruellement pendant le chemin, qu'il en mourut dans de grandes douleurs. *Chronique de Walſinhgam*. WHAT.

(2) Le jeune *Spenſer* étoit en ce tems-là Comte de *Glocefter*, & fut pendu avec ſa Cotte-d'armes, où étoient ces mots écrits deſſus: *Quid gloriaris in malitia?* (*Pourquoi tires-tu vanité de mal faire?*) Pſeaume 52. *Simon Reading* fut pendu avec lui. *Daniel, Hiſtoire d'Edouard II*. WHAT.

à cause du fait arrivé à *S. Sardos*, qui étoit un Bourg de la dépendance de *Montpezat*. Cette affaire est parfaitement bien expliquée en diverses Pieces qu'on trouve dans ce Recueil, tant sous le Regne d'*Edouard II*, que sous celui d'*Edouard III*.

Ordre du Roi touchant le Comté de Cornouaille.

On voit, page 84, un Ordre du Roi pour reprendre en sa main le Comté de *Coronouaille*, à cause du risque qu'il y avoit à le laisser entre les mains de la Reine. Le 8 de Septembre 1324.

Lettre d'Edouard au Pape concernant l'envoi de la Reine en France.

Une Lettre d'*Edouard* au Pape, page 140, est considerable, en ce qu'elle fait voir, que la prémiere proposition d'envoyer *Isabelle* en France, vint de la part de la France: que ce furent des gens considerables du Conseil du Roi *Charles* qui s'en ouvrirent les prémiers aux Nonces du Pape, & que ceux-ci proposerent cet expédient aux Ambassadeurs Anglois; sur quoi l'Evêque d'*Exceter* fut dépêché en Angleterre pour en faire la proposition. Du 8 Mars 1325.

Le Traité fait avec le Roi de France.

Le Traité fait par *Isabelle* avec le Roi son Frere, se trouve tout entier, page 161. Traité si désavantageux au Roi d'Angleterre, qu'il faloit que les *Spensers* qui le gouvernoient, craignissent bien la Guerre, puis qu'ils lui conseillerent de le ratifier. En effet, non-seulement il s'engageoit à livrer toute la Guyenne au Roi de France, & à ne prendre d'autre sureté pour la restitution, que la parole de *Charles*, sureté dont *Edouard* son Pere s'étoit très mal trouvé à l'égard de *Philippe le Bel*; mais encore, il consentoit que *Charles* retînt l'Agenois, sur lequel *Edouard* ne se réservoit que la liberté de faire discuter son Droit à la Cour des Pairs; & enfin, en cas qu'il vînt ensuite à gagner son Procès dans cette Cour. il s'engageoit à payer une certaine somme pour les frais de la Guerre. Par-là on voit qu'*Isabelle* n'avoit pas bien ménagé les interêts de son Epoux. Ce Traité est du 31 Mai 1325.

Complot de la Reine contre son Epoux.

Le complot formé par la Reine *Isabelle* contre son Mari, a été, si je l'ose dire, mal expliqué par les Historiens. On se trouve tout surpris de voir cette Reine, qui n'avoit pas fait une grande figure en Angleterre jusqu'à son Voyage en France, revenir un an après à la tête d'une Armée, & détrôner le Roi son Epoux, sans qu'on ait rien vu auparavant touchant son intrigue. *Mezerai* se contente de dire, que *Charles* son Frere lui promit du secours contre les *Spensers*; mais qu'ensuite, sur ce qu'il apprit de sa conduite avec *Mortimer*, il la chassa de ses Etats, & défendit à ses sujets de l'assister; que cette Reine désolée se refugia dans le Haynaut, où *Jean*, Frere du Comte de ce nom, la fit recevoir, se déclara son Chevalier, & assembla 300 Chevaliers pour la conduire en Angleterre. Ce Recueil donne un peu plus de lumieres sur ce sujet; & fait voir, si je ne me trompe, que ce complot étoit formé avant que la Reine allât en France, & se continua pendant tout le tems qu'elle fut à Paris.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit touchant la vraisemblance

qu'il y a, que sa correspondance avec *Mortimer* avoit commencé dès l'an 1323, ou plutôt que sa protection sauva la vie à cet homme; ce qui attira à la Reine les chagrins que lui donnerent les *Spensers*. Cela supposé, on peut conclure, que ce fut elle qui se fit demander par le Roi son Frere; puisqu'il paroit que ce fut de lui qu'en vint la prémiere proposition, comme on l'a vu ci-dessus. Il n'y a pas moins d'apparence que ce fut elle qui fit proposer l'expédient de la cession de la Guyenne & du Ponthieu à son Fils; car l'usage qu'elle en fit fait voir qu'elle y avoit grand interêt: au-lieu qu'on ne sauroit imaginer quel avantage le Roi de France auroit pu trouver dans ce changement, si ce n'avoit été pour favoriser sa Sœur. Les Historiens François ont prétendu, que *Charles* n'eut aucune part au complot formé par sa Sœur, & qu'il la chassa même de ses Etats; mais ce Recueil fait voir assez clairement, ce me semble, qu'il entroit bien avant dans cette menée: car outre ce que *Mezerai* ne fait pas difficulté d'avouer, qu'il avoit promis un secours d'hommes & d'argent à sa Sœur; le desir qu'il témoigna de la voir, & la facilité qu'il apporta dans le changement qu'il fit à l'égard de l'hommage, de la personne d'*Edouard* le Pere, en celle du Fils, ne pouvoit avoir d'autre cause que le desir de la servir; car autrement il lui auroit été plus honorable de recevoir l'hommage du Roi d'Angleterre, que de son Fils. Il apporta si peu d'obstacles à ce changement, que la Négociation s'en fit dans moins de quinze jours; car les Actes de ce Volume font voir que le 21 d'Août 1325, *Edouard* croyoit encore d'aller lui-même rendre l'hommage; mais que le 24 il écrivit au Roi de France, pour s'en excuser, sous prétexte d'une maladie (page 169); que le 2 de Septembre il ceda le Comté de Ponthieu à son Fils (page 165); que les Lettres-Patentes du Roi *Charles*, par lesquelles il consent à ce changement, sont du 4 de ce même mois; que le 10, *Edouard* fit une cession de la Guyenne, selon le modele qui avoit été envoyé de France (page 165); & que le 12, *Edouard* le Fils s'embarqua pour aller en France. Si l'on ajoute à cela, que le Roi de France garda sa Sœur auprès de lui près d'un an, après avoir reçu l'hommage du jeune Prince, malgré toutes les sollicitations d'*Edouard*, qui le pressa plusieurs fois de la lui renvoyer; que cette Princesse étoit encore en France le 4 de Septembre 1326, comme il paroît d'une Lettre d'*Edouard* aux habitans de Bayonne (page 226), & qu'elle prit terre dans la Province de Suffolk le 22; on trouvera que toutes les affaires étoient prêtes avant qu'elle quittât la Cour du Roi son Frere; & par conséquent, qu'elle ne fut chassée, comme on le prétend, que quand il étoit tems qu'elle commençât d'agir.

Autre erreur historique corrigée.

On trouve, page 180, une réponse d'*Edouard* à *Charles le Bel*, qui lui avoit fait savoir que la Reine ne pouvoit retourner en Angleterre à cause de la haine que *Spenser* le Fils lui portoit. *Edouard* justifie

Lettre d'Edouard au Roi de France au Sujet de sa Femme & de

Spenser dans cette réponse, & assure qu'il n'avoit jamais manqué au respect qu'il devoit à la Reine, & que s'il l'avoit fait, il en auroit été châtié. *Car par Dieu*, disoit-il, *n'y a Hugh, n'autre vivant en nostre poair, que mal le vousist, & nous le puissions sentir, que nous ne lui chastirians, en manere que les autres prenderoient ensemple ; & ce est & a esté, & touzjours sera nostre entiere volonté, & assez ent avons le poair, le Dieu mercy.* Il ajoutoit, qu'il ne pouvoit comprendre que sa Femme se plaignît de *Spenser*, après les caresses qu'elle lui fit lorsqu'il prit congé d'elle, & les Lettres pleines d'affection qu'elle lui avoit écrites depuis son départ. Du 1 de Décembre 1325. Spenser.

Il écrivit le même jour à sa Femme, pour la presser de revenir. Il lui disoit que l'Evêque d'Exceter l'avoit assuré, qu'en sa présence, le Roi son Frere avoit protesté qu'il ne la retiendroit pas contre la teneur de son Sauf-conduit. Cette Lettre commence par ce mot, *Dame*. Je ne sai si c'étoit le stile ordinaire, ou s'il lui donnoit un Titre si sec, à cause des sujets de plainte qu'il avoit contre elle. Lettre à sa Femme, & à son Fils p. 181.

Voici la Lettre qu'il écrivit le jour suivant à son Fils, laquelle, à cause de sa brieveté, & pour donner une idée du langage François de ce tems-là, je mettrai ici toute entiere.

Très cher Fiutz, tot soyez vous jœfve, & de tendre âge, remembrez bien ceo que nous vous chargeasmes & comandasmes à vestre departir de nous à Dovre, & de ceo que vous nous respondistes lors, dount nous vous savions molt bon gré, & ne trespassez ne contrevenez en nul poynt, ceo que nous vous chargeasmes adonques, pur nully. Et puisqil est ensi, que vestre hommage est resceu, esploitez vous devers nostre très cher frere le Roy de Fraunce, vostre uncle, & parnez conge de luy & venez par devers nous, en la compagnie nostre très chere compaigne la Reine vostre mere, si elle veigne tantost. Et si elle ne veigne, venez vous ove toute haste, sans plus longue demoere, car nous avons très grant desir de vous veer & parler ; & ceo ne laessetz en nulle manere, ne pur mere, ne pur autri, sur nostre beneizon. Page 182.

La plupart des Historiens, même des Anglois, ont assuré qu'*Edouard*, irrité de la désobéissance de sa Femme & de son Fils (1), les avoit tous deux bannis du Royaume par une Proclamation : mais cela s'est dit sans autre fondement, que le bruit qui en avoit été répandu en France. Cela paroît par une Lettre qu'*Edouard* écrivit au Pape sur ce sujet, dans laquelle il se plaignoit de ceux qui faisoient courir ces faux bruits, & l'assuroit qu'une telle pensée ne lui étoit jamais venue dans l'esprit ; puisque bien loin de mettre obstacle à leur retour, il faisoit tous les efforts possibles pour les faire revenir auprès de lui. *Et idem filius noster*, disoit-il, *erga nos non deliquit, nec permittit ætatis teneritudo ut sibi offensa* Erreur de la plupart des Historiens refutée par une Lettre du Roi au Pape, touchant sa Femme & son Fils.

(1) On trouve les particularités ce cette Affaire dans *l'Histoire Complete d'Angleterre*. WHAT.

aliqua possit aut debeat imputari. Propter quod inhumanum foret, nec fœdus permitteret naturale, tanta crudelitatis sævitiam contra eos exercere. Du 15 d'Avril 1326, page 200.

Proclamation contre Mortimer, &c.

Edouard n'eut pas plutôt appris la nouvelle du débarquement de la Reine, qu'il publia une Proclamation, pour ordonner de courir sus à ceux qui envahissoient le Royaume; mais il en exceptoit la Reine, son Fils, & le Comte de *Kent* son Frere. Il mettoit aussi la tête de *Mortimer* à prix, & promettoit à celui qui la lui apporteroit, le pardon de tous ses crimes & trois (1) livres sterling de recompense. C'étoit bien peu de chose pour un si notable service, ce qui me fait conjecturer qu'il pourroit bien y avoir là quelque faute. Page 232.

Manifeste contre les Spencers.

On trouve encore le Manifeste de la Reine, d'*Edouard* le Fils, & du Conte de *Kent*, contre les *Spensers*, page 236, dans le stile ordinaire de ces sortes de Pieces, où l'on prend à tâche de faire voir qu'on n'a que le Bien-public en vue.

Régence confiée à Edouard le Fils.

Page 237, on voit un Mémoire touchant la nomination faite à Bristol, d'*Edouard* le Fils pour *Gardien* ou Régent du Royaume; & un autre touchant l'envoi de l'Evêque de *Hereford*, pour demander au Roi le Grand-Sceau. Voici ce que porte ce Mémoire. *Et idem Dominus Rex habitâ inde aliquali deliberatione penes se, respondebat, quòd placuit sibi mittere dictum magnum Sigillum suum, præfatis Consorti suæ & Filio; & quod iidem Consors & Filius dictum Sigillum, sub privato sigillo suo tunc clausum, aperiri facerent, & non solum ea quæ pro jure & pace essent facienda, sed etiam quæ gratiæ forent, sub dicto Sigillo, fieri facerent.*

On se servit de ce Grand-Sceau pour faire payer quelques dettes de la Reine; pour faire rendre les Biens du Comte de *Richemont*, que le Roi avoit fait saisir, parce que ce Comte avoit eu part au Traité fait à Paris: & enfin pour convoquer, au nom du Roi, un Parlement qui devoit le déposer. Page 239, & suiv.

Ce sont là les Pieces les plus remarquables du commencement de ce IV. Tome, qui regardent les Affaires domestiques d'Angleterre.

II.

AFFAIRES D'ECOSSE.

Lettre du Pape à Edouard au sujet de Rob. Brus.

PEndant les quatre dernieres années du Regne d'*Edouard II*, on ne trouve rien de considerable dans ce Recueil par rapport à l'Ecosse, qu'une Lettre de *Jean XXII* à ce Prince, par laquelle il l'informoit des raisons qu'il avoit eues de donner à *Robert Brus* le Titre de

(1) Mr. *Daniel* écrivant la Vie de ce Roi, dans son Histoire susdite, fait monter la somme à 1000 livres sterling. WHAT.

Rôi d'Ecosse qu'il lui avoit refusé jusqu'alors; ce qui, disoit-il, ne pouvoit porter aucun préjudice aux Droits d'*Edouard*. Page 28. Janvier 1323.

On peut inferer de-là, que l'Excommunication contre la personne de *Robert* étoit levée: mais il n'en étoit pas de même de l'Interdit du Royaume d'Ecosse; car il subsista jusqu'à la Paix qui fut faite au commencement du Regne d'*Edouard III*.

III.

AFFAIRES ECCLESIASTIQUES.

LA Collation des Evêchés fournissoit de tems en tems de nouveaux sujets de differend entre le Pape & le Roi, & par conséquent de nouvelles mortifications pour le dernier. Il en reçut une très grande à l'occasion de l'Evêché de *Winchester*, laquelle j'expliquerai en deux mots, parce qu'elle fait une des matieres principales des Actes de ces quatre années. *Edouard* avoit pour Ambassadeur auprès du Pape, *Rigand* Evêque de *Winchester*, & *Jean de Stratford* Archidiacre de *Lincoln*. Le premier étant mort à Avignon, *Jean XXII*, selon la pratique déja établie, devant disposer de cet Evêché, & le Roi reconnoissant ce Droit auquel il s'étoit auparavant en-vain opposé; il donna promptement ordre à *Stratford* de demander cet Evêché pour *Robert Baldock*, qui fut ensuite Chancelier. *Stratford* fit si bien, qu'il se le fit donner à lui-même: ce qui mit *Edouard* dans une grande colere contre son Ambassadeur, qu'il traita de prévaricateur. Il écrivit diverses Lettres au Pape pour faire revoquer cette nomination, mais ce fut en-vain; *Jean* soutint toujours ce qu'il avoit fait, & renvoya le nouvel Evêque avec une Lettre de recommandation, dans laquelle il assuroit *Edouard*, que *Stratford* avoit fait tout son possible pour obtenir de lui que *Baldock* fût promu à cet Evêché; mais que le merite extraordinaire de *Stratford* l'avoit déterminé à l'en gratifier lui-même, en quoi il avoit cru faire plaisir au Roi. Dès que cet Evêque fut de retour, *Edouard* voulut lui faire son procès sur diverses accusations, qui regardoient les autres chefs de son Ambassade: mais il ne put venir à bout de le faire condamner, & cette affaire se termina de la même maniere, que celles de cette nature finissoient ordinairement; c'est-à-dire, que le nouvel Evêque fut approuvé par le Roi, après avoir renoncé à l'Article de la Bulle du Pape qui lui ajugeoit le Temporel.

Démêlé entre le Roi & le Pape sur l'Evêque de Winchester.

Edouard entreprit une autre affaire qui ne lui reussit pas mieux: il voulut faire déposer, par l'autorité de l'Archevêque de *Dublin*, les Evêques de *Lincoln*, de *Bath* & *Wells*, de *Hereford*, & de *Condom* en Guyenne, ou du moins les faire transferer hors de ses Etats. C'est le sujet d'un

REGNE D'EDOUARD III.

LEs Pieces de ce Recueil qui regardent le Regne d'*Edouard III*, remplissent presque tout le Tome IV, le V, le VI, & une partie du VII. Si l'on vouloit donner un Extrait exact de chacun de ces Volumes, on s'engageroit dans une longueur extraordinaire. On se bornera donc aux Actes les plus importans qui peuvent donner quelques éclaircissemens sur ce Regne, l'un des plus considerables de l'Histoire d'Angleterre (1). EDOUARD III.

comme la Chape d'un Prêtre, excepté qu'il étoit fermé en devant. Dans la suite, le *Pallium* devint une maniere d'Etole qui pendoit devant & derriere, avec quatre Croix d'écarlate, l'une sur la poitrine, l'autre sur le dos, & une à chaque épaule. Les Papes la donnerent premierement aux Primats & aux Vicaires Apostoliques seulement; mais non à aucun Prélat de l'Occident, avant le VI Siecle. Dans le VIII, les Papes l'accorderent à tous les Métropolitains ou Abbés; & ensuite à plusieurs Evêques de marque, qui recevoient le *Pallium* à la Consécration, avant quoi ils ne pouvoient faire aucune fonction Episcopale. Ils s'en servoient à l'Autel seulement à la célébration des grandes Messes, le mettant autour du col sur leurs autres Habits Pontificaux. Le Docteur *Howel* dit que le *Pallium* est fait, de laine d'Agneau, & sans aucune teinture, filée par des Religieuses d'un Ordre particulier. Il est orné de Croix noires, & a deux queues pendantes devant & derriere. A certains jours, on le jette dans le Tombeau de *S. Pierre*. Nous lisons qu'on le met sur le Corps des Patriarches & des Archevêques, lorsqu'on les enterre.

Les Prélats de l'Eglise Romaine donnent une grande somme pour le *Pallium*, & le Docteur *Howel* nous apprend que lorsque le Docteur *Gray* fut nommé Archevêque d'*Yorck* sous le Regne du Roi *Jean*, il en donna mille livres sterling. Selon le Règlement superstitieux de l'Eglise de Rome, le *Pallium* doit être tissu de la laine de deux Agneaux que l'on offre au grand Autel le jour de *Ste Agnès*, & après qu'on les a bénis, on les donne à garder au Sousdiacre de la même Eglise, qui les fait paître dans un lieu destiné à cela. Il faut remarquer, que le Corps entier de ce vêtement n'est point d'un tissu de laine, mais seulement la lisiere qui tombe devant & derriere, & entoure le col. *Claude Villette*, Chanoine de *St. Marcel*, décrit tout cela au long, dans son Livre intitulé: *Raisons de l'Office & des Cérémonies de l'Eglise Romaine*. WHAT.

(1) Le Docteur *Nicholson*, ci-devant Evêque de *Carlisle*, & à présent de *Londondery*, parlant d'*Edouard III*, l'appelle *le plus grand Homme de l'Europe, de son tems, & la gloire du Trône d'Angleterre*. Mr. *Josué Barnes*, qui a fait la meilleure relation de ce Regne qu'on puisse consulter, au sentiment du savant Prélat si bien instruit dans l'Antiquité, nous a donné dans sa Préface ce Portrait-ci d'*Edouard III*.

Le principal sujet de mon Ouvrage, est la gloire de ma Patrie; c'est la Vie & les Actions d'un des plus grands Rois qui ayent peut-être jamais été au monde . . . On a remarqué de tout tems, que les Sujets ordinairement se conforment aux mœurs du Prince. *Ici je puis dire, que si jamais un Monarque illustre & belliqueux a été le Souverain d'un homme qui lui ressemblât, nous trouverons que c'est le Prince dont je parle. Il y a eu de son tems plusieurs Grands-Hommes, plusieurs Capitaines célebres, hardis dans leurs entreprises, sages dans leur conduite, & heureux dans le succès:*

III, & lui choisit douze Tuteurs, ou Gouverneurs, dont *Henri de Lancastre* devoit être le Chef. Cette nomination fut entierement inutile. La Reine, qui avoit la force en main, s'empara du Gouvernement, & ne laissa aucune autorité aux Tuteurs nommés par le Parlement. Ce fut *Roger Mortimer* qui gouverna sous elle, avec un pouvoir absolu. Le Parlement, bien loin de le trouver mauvais, seconda de tout son pouvoir les desseins de la Reine & de son Ministre; desseins qui n'avoient pour but, que de décrier le Gouvernement passé. Les Bannis furent rappellés: la conduite du dernier Comte de *Lancastre* fut approuvée, & le jugement rendu contre lui fut cassé, comme contraire aux Loix du Royaume. Les Evêques de *Winchester*, de *Norwich*, de *Lincoln*, & de *Hereford* furent rétablis dans la jouïssance de leur Temporel, & eurent la principale administration des Affaires, sous la direction de la Reine & de *Mortimer*. Toutes les Sentences rendues contre les Adhérans du Comte de *Lancastre*, furent annullées, dans la supposition qu'elles avoient été extorquées par le crédit des *Spensers*. C'est-là la principale matiere des prémiers Actes de ce Volume, qui contiennent les Requêtes présentées au Parlement par ceux qui avoient été disgraciés sous le dernier Regne. *Isabelle* se fit allouer un Douaire, qui emportoit les deux tiers des Revenus de la Couronne, & paya du Trésor public les dettes qu'elle avoit contractées en France. Outre cela, elle fit assigner à *Jean de Haynaut*, qui l'avoit accompagnée en Angleterre, une Pension annuelle de mille Marcs. C'est ce qu'on trouve de principal, depuis la page 249, jusqu'à la page 262.

jeune Roi laissés sans autorité.

La Reine & Mortimer gouvernent tout.

Douaire de la Reine.

Toutes les démarches de la Reine, de *Mortimer*, & du Parlement, ne tendoient qu'à décrier la conduite du dernier Roi; afin de justifier par-là celle qu'on avoit tenue à son égard. Lorsqu'*Isabelle* avoit entrepris son Expédition contre le Roi son Epoux, elle s'étoit principalement fondée sur l'appui des partisans du dernier Comte de *Lancastre*, décollé à Pontefract. Ce furent eux proprement qui déposerent *Edouard II*, & qui mirent son Fils sur le Trône. Il étoit donc nécessaire, pour donner quelque couleur à la rigueur excessive dont on avoit usé envers le dernier Roi, non-seulement de justifier la conduite de ce Comte, mais encore de relever son mérite pour le mettre en opposition avec la prétendue injustice d'*Edouard II*. La conjoncture se trouvant très favorable, puisque le Peuple prévenu alloit révérer le Portrait de ce Seigneur dans l'Eglise de S. Paul, ainsi que je l'ai remarqué dans l'Extrait précédent; on ne la laissa pas échaper. On trouva donc à propos d'écrire au Pape, au nom du Roi, pour lui demander la Canonisation du Comte *Thomas de Lancastre*; & voici une partie des expressions dont on se servit dans cette Lettre:

Quâdam floruit prærogativâ constantiæ singularis. Nam statutis & ordinationibus Regni Angliæ, secundum Deum, pro utilitate Reipublicæ & li-

Raisons en faveur de la Canonisation du

cesse, qui prioit sans cesse son Fils d'épargner le *gentil Mortimer*. Cela ne se put faire sans qu'il en coutât la vie à deux Chevaliers de la Garde, qui voulurent faire quelque résistance. Ce coup étant fait, le Comte fut tiré du Château, par le même chemin par où le Roi étoit entré, qui fut appellé depuis *le Trou de Mortimer* (1), & conduit à la Tour de Londres. Dès le lendemain *Edouard* congédia le Parlement, & en convoqua un autre à Westminster. Ce nouveau Parlement s'étant assemblé, le Roi s'y plaignit de la mauvaise Administration de la Reine, & déclara qu'il vouloit prendre désormais les rênes du Gouvernement, nonobstant sa Minorité. Ensuite il fit faire le Procès au Comte de *la Marche*, qui sans être ouï dans ses défenses (2), & sur la simple notorieté publique, fut condamné à souffrir le supplice des Traitres, ce qui fut executé au Gibet public de Tyburn (3). La Reine *Isabelle* fut dépouillée de ses Biens & de son Autorité, & confinée dans le Château de Rising (4). *Mezerai*, & ceux qui l'ont suivi, se sont trompés quand ils ont dit que ce Prince avança les jours de sa Mere dans ce Château, puisqu'il est certain qu'elle y vécut encore 28 ans.

Condamné à mort & pendu.

La Reine Isabelle confinée dans un Château.

Erreur de Mezerai & de quelques autres Historiens.

Sur les évenemens qui viennent d'être rapportés en abregé, on trouve dans ce Recueil un grand nombre d'Actes, dont les plus importans sont :

Proclamation d'Edouard contre Mortimer.

Une Proclamation, contenant les motifs qui avoient porté le Roi à faire arrêter le Comte de *la Marche*. Il disoit dans cette Proclamation, qu'ayant été informé, que ceux qui jusqu'alors avoient eu en main le Gouvernement de l'Etat, s'étoient mal acquittés de leur devoir; il étoit résolu de gouverner lui-même, par les conseils des Grands du Royaume. Du 20 Octobre. 1330. Page 452.

Proclamation pour un nouveau Parlement.

Une autre Proclamation, pour inviter les Sujets à porter leurs plaintes au Parlement. Le Roi se plaignoit beaucoup de la précédente Assemblée, & disoit que les Membres ayant été corrompus, refusoient d'écouter les Griefs du Peuple. Il prenoit occasion de-là, d'exhorter les Sherifs à faire élire dans les Provinces, des Députés affectionnés au bien de la Patrie. page 455.

(1) Notre Historien cite l'*Histoire des Guerres des Barons*, par *Drayton*, pour montrer que ce Passage merveilleux fut taillé & creusé par un des Rois *Saxons*, pour une plus grande sureté en cas de Siege; & cela au tems des Invasions des *Danois*. Il semble que la Reine, ni *Mortimer*, ni aucune personne de leur suite, ne connoissoient ce Passage, dont les Curieux trouveront une description détaillée dans l'Histoire de *Barnes*, pag. 48. WHAT.

(2) Mr. *Barnes* remarque, qu'à cet égard *Mortimer* reçut le même traitement qu'il avoit fait aux deux *Spensers*, & au Comte de *Kent* Oncle du Roi. WHAT.

(3) La plupart des Historiens Anglois disent que l'exécution de *Mortimer* se fit le 29 de Novembre 1330. Mais Mr. *Barnes* prouve que ce fut le 26; & qu'il fut enseveli le 29, après avoir demeuré à la Potence deux jours & deux nuits, par ordre exprès du Roi. WHAT.

(4) Mr *Barnes* cite *Holingshead* pour montrer que *Rising* étoit un Château près de *Londres*. WHAT.



ACTES DETACHEZ,

Concernant les Affaires Domestiques.

Chartres en faveur des Marchands étrangers.

On trouve, page 361, une confirmation d'une Chartre en faveur des Marchands étrangers négocians en Angleterre. Cette Chartre, qui est ici toute entiere, est du mois d'Août 1328. Elle fut encore confirmée en 1332, & en 1333, page 516, & 574.

Lettres du Roi touchant le Mariage du Prince Jean son Frere.

Deux Lettres du Roi touchant le Mariage de *Jean d'Eltham* son Frere, avec *Marie de Biscaye*. Page 334. Voici la plus courte de ces Lettres, par où on pourra se former une idée du langage & de la maniere d'écrire de ce tems-là.

Le Roi, à notre très chere & très ame MARIE *Dame de Biscaye, salutz bonne affection.*

Pour ces que parlaunce a esté faite par devers nous, de mariage faire entre nostre très ame frere Joham de Eltham, *& la fille de vostre fiuz, que Dieu assoille : Et nous serions bien de l'assent que le mariage se preigne issuit, que ces fust à la plaisaunce de vous, & de nostre cher Cosyn ly Roys d'Espaigne, nous entendons que ces pourroit estre à honneur & profit de vous, & de nous, & assurance de nos amis celles parties ; vous prions & requirons affectueusement, que vous voillez au dit mariage bonnement assentir, & nous certifier de ce que vous voudriez estre fait, plus en hast que vous pourriez. Donné à Nicole* (1), *le* 28 *jour de Marcs* 1328.

Ordre d'arrêter deux Alchymistes.

Parmi les Actes de 1329, il y a un Ordre d'amener au Roi, de gré, ou de force, deux hommes qui se vantoient de savoir faire de l'Argent. Il paroît même que le Roi avoit dessein de les faire travailler pour lui.

Pension accordée à Thomas Priour.

Une Pension accordée à *Thomas Priour*, pour la nouvelle portée au Roi de la naissance d'*Edouard* son Fils ainé. Octobre 1331. Page 497.

Contrat de Mariage de la Sœur du Roi.

Contrat de Mariage d'*Alienor* (2) Sœur du Roi, avec *Renaud* Comte de *Gueldre*. Octobre 1332. Page 512.

(1) *Lincoln*. RAP. TH.

(2) Cette *Eleonor* étoit Sœur cadette du Roi *Edouard* : elle avoit quatorze ans quand elle fut mariée. Et ce *Reynold* ou *Reginald*, Comte de *Gueldre*, étoit grand armateur du Roi *Edouard*, & de la Nation Angloise. La Dot de cette Princesse étoit de 15000 livres sterling, dans ce tems-là que les Dots des Filles de France n'excedoient pas 6000 écus en argent comptant. Cette Dame, seconde Femme du Comte dont nous venons de parler, lui donna deux Enfans, *Renaud* ou *Reginald* & *Edouard*, qui furent Ducs successivement après la mort de leur Pere ; car lorsqu'*Edouard III* fut fait Vicaire du S. Empire, il créa ce Comte *Reginald* Duc de *Gueldre* ; depuis lequel tems ce Comté est devenu Duché. *Barnes*, Histoire d'*Edouard III*. WHAT.

cerent sur les frontieres avec une Armée de 25000 hommes, presque toute Cavalerie, & firent quelques ravages sur les Terres que les Anglois possedoient encore en Ecosse. Cette irruption engagea les Anglois à lever une Armée de 60000 hommes, y compris 500 Hommes-d'armes, que *Jean de Haynaut* amena de son Païs au secours d'*Edouard*. Comme le Roi étoit sur le point de partir d'YORCK, où il avoit assemblé ses Troupes, il survint entre les Hennuyers & les Archers de la Province de Lincoln, une querelle, dans laquelle il y eut beaucoup de sang de répandu de part & d'autre (1). Il fallut du tems pour appaiser cette querelle; & cependant les Ecossois passerent la Thyne entre Carlisle & Newcastle, & ravagerent les Provinces Septentrionales d'Angleterre.

Querelle dans l'Armée Angloise.

On trouve, page 287, un Ordre d'*Edouard*, pour lever des Troupes, intitulé, *De Arraiatione faciendâ*. Ce mot barbare est formé du vieux mot François *arrayer*, qui signifie orner, préparer, ou mettre en ordre, en Latin *instruere*. Les Anglois ont approprié ce mot aux Troupes qu'on prépare pour la Guerre. Ils appellent, *a Commission of Array*, une Commission pour lever des Soldats; & ceux qui en sont chargés sont nommés *Arrayateurs*, comme on le voit, page 296.

Ordre d'Edouard pour lever des Troupes.

L'émeute étant appaisée, *Edouard* marcha vers Durham pour chercher les Ecossois; mais il fut longtems sans pouvoir apprendre de leurs nouvelles. Cette incertitude lui donna beaucoup de chagrin, il promit une Pension de cent livres sterling, & le Titre de Chevalier, à quiconque le meneroit en présence des Ennemis. Cette promesse fit son effet. Il apprit peu de jours après, qu'ils n'étoient campés qu'à deux lieues de lui, vis-à-vis du Parc de Stanhope, de l'autre côté de la Riviere de Were. Il y courut incontinent, à dessein de les combat-

Il promet une récompense à celui qui le meneroit en présence des Ennemis.

sang, & y faire ce qu'il avoit déja fait sous le Regne de son Pere à la Bataille de *Bannockbourn*. Voyez l'Histoire de *Barnes*. WHAT.

(1) Cette querelle est décrite en détail par Mr. *Barnes*. Il rapporte, que *Jean de Haynaut* & ses Etrangers Auxiliaires étoient fort favorisés par le jeune Roi & par sa Mere, à cause qu'ils venoient de se déclarer pour leur défense contre les *Spensers*, dans le tems même que le Roi de France Frere de la Reine avoit abandonné la cause de sa Sœur. Il arriva que le Roi & la Reine-Mere donnerent une Fête splendide pour faire honneur à ces Etrangers; mais leurs Domestiques pousserent si fort à bout les Anglois par leur insolence, que près de trois-mille Archers Anglois s'étant assemblés, tuerent un grand nombre de *Hennuyers*, & forcerent le reste, avec la plupart de leurs Chevaliers & Commandans, de s'enfuir à leurs logis dans les Fauxbourgs d'*York*, où ils se fortifierent du mieux qu'ils purent. Mr. *Barnes* dit que dans ce tumulte, une partie de la Ville fut brulée; que quatre-vingts Archers, la plupart de la Province de *Lincoln*, furent tués ce même jour, qui étoit le Dimanche de la Trinité; & que dans la nuit, les Etrangers se leverent secretement, & tuerent environ trois-cens Archers des Comtés de *Lincoln* & de *Northampton*; ce qui obligea 6000 Archers de se joindre ensemble, & de protester qu'ils en tireroient une vengeance terrible: mais le Roi, pour mettre ces Etrangers à couvert de leur fureur, mit auprès d'eux une bonne Garde, & tira les Archers de leurs anciens quartiers. Son Autorité, & les soins charitables que se donnerent les Grands pour ces Etrangers, appaiserent la colere des Archers avec le tems. WHAT.

vaiſe Adminiſtration de ceux qui gouvernoient en ſon nom. On voit dans ce Recueil, page 337, l'Acte authentique qu'*Edouard* délivra pour ſe déſiſter de toutes ſes prétentions ſur l'Ecoſſe. Du 1 Mars 1328.

Edouard ſe déſiſte de toutes ſes prétentions ſur l'Ecoſſe.

Le Roi *Robert* mourut en 1329. On trouve, page 400, un Paſſeport d'*Edouard* pour *Jaques Douglas*, qui alloit porter le Cœur de ce Prince à Jeruſalem (1). Du 27 Août 1329.

Mort du Roi Robert Brus.

Peu de tems après, les affaires changerent de face. *Edouard* devint majeur, ou du moins prit les rênes du Gouvernement ; & l'Ecoſſe ſe trouva ſous une Minorité, par la mort de *Robert Brus*, qui avoit laiſſé ſon Fils en enfance. La chute de la Reine *Iſabelle* : & le châtiment du Comte de *la Marche*, donnerent aux Anglois la liberté de ſe plaindre du Traité honteux qu'on avoit fait avec l'Ecoſſe. On n'eut pas beaucoup de peine à perſuader au jeune Roi, qu'il n'étoit pas obligé d'obſerver un Traité ſi déſavantageux à l'Angleterre, & fait pendant ſa Minorité. Il prit donc la réſolution de s'en relever ; mais il attendit qu'il eût terminé quelques affaires pour l'exécution de ſon projet. Son intention n'étoit pas de rompre ouvertement avec l'Ecoſſe, puiſque les Ecoſſois ne lui en donnoient aucun prétexte; il voulut aller à ſes fins par une autre voye. Il prit donc la réſolution d'exciter en Ecoſſe des Troubles qui lui fourniſſent l'occaſion qu'il cherchoit. Pour cet effet, il fit venir en Angleterre *Edouard Baillol*, Fils de *Jean Baillol*, qu'*Edouard I* avoit mis ſur le Trône d'Ecoſſe, & qu'il avoit enſuite dépoſé. Il y avoit déja trente-deux ans, que la Famille de *Baillol* avoit renoncé à la Couronne. *Jean* étoit mort, & ſon Fils ne penſoit rien moins qu'à faire revivre ſes Droits, Cependant, comme *Edouard* avoit beſoin de lui, il lui fit beaucoup de careſſes, & lui perſuada que le Royaume d'Ecoſſe lui appartenoit. A ces perſuaſions, il ajouta une promeſſe poſitive de lui donner du ſecours pour le mettre en état de recouvrer ce Royaume. Comme on ſe flatte aiſément dans ce qui eſt avantageux, *Baillol* crut qu'*Edouard* n'agiſſoit que par un excès de bonne volonté pour lui, & accepta ſes offres ſans balancer. Rien n'étoit pourtant plus éloigné de la penſée de ce Roi, ſon unique but étant de ſe ſervir de lui pour l'exécution de ſes deſſeins. Il laiſſa donc *Baillol* croire tout ce qu'il voulut, & l'engagea dans cette entrepriſe, dont il eſperoit de tirer lui-même tout le profit.

Conference entre le Roi Edouard & Edouard Baillol.

Cette affaire étant ainſi diſpoſée, *Edouard* prit ſoin de faire ſavoir ſecretement à ſes Sujets, qu'on lui feroit plaiſir d'aſſiſter *Baillol*, dans le deſſein qu'il avoit de recouvrer ſon Royaume. Il n'en fallut pas davantage pour engager diverſes Perſonnes qui avoient de vieilles pré-

(1) Ce brave Comte, que le défunt Roi avoit conjuré à ſon lit de mort de porter ſon Cœur dans la Terre-Sainte, pour ſecourir les Chrétiens contre les Infideles, fut tué allant a *Jeruſalem*, dans une Bataille donnée contre les *Mores* en Eſpagne, l'année 1330. Voyez *Buchanan*, ſur ſa mort & ſur ſon caractere perſonnel. WHAT.

pour avoir un prétexte d'armer. Il assembla pour cet effet son Parlement, auquel il représenta la nécessité où il se trouvoit de mener une Armée en Irlande, pour mettre ordre aux affaires de cette Isle. Son dessein fut approuvé, & le Parlement lui accorda un Subside considérable. Il leva donc des Troupes, & les fit marcher vers la côte occidentale, comme pour les faire embarquer. Pendant qu'elles étoient en marche, il représenta au Parlement, que les Troubles survenus en Ecosse demandoient sa présence dans les parties Septentrionales, & qu'il n'étoit pas sûr de laisser les frontieres dégarnies, pendant que leurs voisins étoient en armes. Son voyage d'Irlande fut donc rompu, & ses Troupes destinées pour cette Isle, eurent ordre de s'avancer vers les frontieres d'Ecosse. *Edouard* commença dès-lors à se plaindre, que les Ecossois avoient rompu la Paix, & feignit d'avoir appris de bon lieu, qu'ils avoient dessein d'envahir l'Angleterre. Quoique ce fût une plainte très mal fondée, vû le triste état où les Ecossois se trouvoient alors; ce fut pourtant sur ce prétexte qu'il leva de nouvelles Troupes, comme il paroît d'une Commission donnée pour cet effet le 7 Octobre 1332. Page 533.

Le Roi David se retire en France.

Cependant le Roi *David*, après toutes ses pertes, s'étoit retiré en France avec sa Femme, laissant en Ecosse un Régent, qui tâchoit, autant qu'il lui étoit possible, de relever les affaires de son Maitre qui étoient tombées dans un très fâcheux état. Ce Régent, voyant *Edouard* s'approcher des frontieres, voulut savoir quel étoit son dessein. *Edouard* amusa quelque tems ses Envoyés, en nommant des Commissaires pour traiter avec eux. Page 535. Du 23 Novembre 1332. Mais son intention n'étoit pas de rien conclure. Dans le même tems il faisoit avec *Baillol* un Traité, par lequel il le reconnoissoit pour Roi d'Ecosse; & celui-ci lui cedoit la Ville de *Barwick* & son Territoire, & s'engageoit pour lui & pour ses Successeurs, de faire un hommage aux Rois d'Angleterre pour la Couronne d'Ecosse. Cet Acte est du 23 Novembre, c'est à dire, du même jour qu'*Edouard* nomma des Commissaires pour traiter avec le Régent. Page 537. On voit manifestement dans cet Acte, l'intelligence qu'il y avoit entre *Edouard* & *Baillol*. Ce dernier y déclaroit, qu'il avoit été couronné par la permission d'*Edouard*, & par le secours des *bonnes gens* d'Angleterre. Il ajoutoit dans l'Acte de Cession, qu'il avoit rendu au Roi d'Angleterre cet hommage-lige pour toute l'Ecosse & les Isles qui en dépendent, & qu'il lui avoit prêté serment de fidelité comme son Vassal. Dans un autre Acte du même jour, page 539, *Baillol* s'engageoit à secourir *Edouard* de toutes ses forces, toutes les fois qu'il en seroit requis; & reconnoissoit ouvertement, que c'étoit par son secours qu'il avoit été couronné. Il faut remarquer que ces Actes sont du 23 Novembre, c'est à dire, trois mois après l'entrée de *Baillol* en Ecosse. Qui pourra donc se persuader, qu'en si peu de tems, & immédiatement après

Edouard nomme des Commissaires pour traiter avec les Envoyez d'Ecosse.

Il fait dans le même tems un Traité avec Baillol, par lequel celui-ci s'engage à lui faire hommage pour la Couronne d'Ecosse.

lation fut-elle ſignée, qu'*Edouard* apprit que les Ennemis étoient près. Il alla les attendre ſur la hauteur de *Halidown*, où il remporta une des plus mémorables Victoires que les Anglois ayent jamais remportées ſur l'Ecoſſe. On voit ici, pages 568 & 571, des Ordres pour rendre graces à Dieu pour le gain de cette Bataille, qui fut donnée, ſi je ne me trompe, le 18 de Juillet 1333 (1).

Victoire remportée à Halydown.

Ordres du Roi d'en rendre graces à Dieu.

Barwick ſe rendit enſuite; & les Ecoſſois abattus par tant de pertes, laiſſerent *Edouard* & *Baillol* jouïr de leurs avantages. Quelques-uns pourtant perſiſtant dans leur fidelité pour le Roi *David*, ſe tinrent à couvert dans les marais & ſur les montagnes, prêts à profiter des occaſions qui pourroient ſe préſenter.

Au mois de Fevrier 1334, *Baillol* tint ſon prémier Parlement à *Edimbourg*, & non pas à *Perth*, comme les Hiſtoriens l'aſſurent (2). On voit ici, page 590 & ſuivantes, les Actes de ce prémier Parlement. L'hommage rendu par *Baillol* y fut approuvé, la Souveraineté de l'Angleterre ſur l'Ecoſſe rétablie, & la ceſſion de *Barwick* confirmée. On y caſſa de plus tous les Actes paſſés ſous le Regne de *Robert Brus*, comme ayant été faits par une Autorité illégitime.

Erreur des Hiſtoriens ſur le prémier Parlement tenu par Baillol.

Le 12 ſuivant, *Baillol* n'étant pas content de tout ce qu'il avoit fait en faveur d'*Edouard*, voulut lui donner un nouveau témoignage de ſa reconnoiſſance, par le don pur & ſimple qu'il lui fit d'*Edimbourg*, *Roxborough*, *Jedworth*, *Selkirk*, & de quelques autres Terres & Châteaux à la bienſéance de l'Angleterre. Page 614. *Edouard* ſe mit en poſſeſſion de toutes ces Places, comme on le voit, pages 616 & 617.

Dons faits par Baillol à Edouard.

Edouard en prend poſſeſſion.

Les Ecoſſois, qui ſe virent ainſi trahis par leur nouveau Roi, commencerent à prendre de nouvelles meſures, & réſolurent plutôt de périr que de ſe voir plus longtems ſoumis au Roi d'Angleterre. Ils s'apperçurent aiſément que c'étoit moins *Baillol* qu'*Edouard*, qui étoit le véritable Roi d'Ecoſſe; le premier n'étant qu'un inſtrument dont le Roi d'Angleterre ſe ſervoit pour parvenir à ſes fins. Ils aſſemblerent donc ſecretement quelques Troupes & allerent ſurprendre *Baillol*, qui ne ſe doutoit de rien. Dans cette attaque imprévue ils le défirent entiement, & l'obligerent à ſe ſauver ſur un cheval ſans ſelle à Carliſle, d'où il fit ſavoir ſon déſaſtre à ſon Protecteur.

Baillol défait par ſurpriſe.

Edouard étoit trop engagé, pour laiſſer ſon ouvrage imparfait. Il marcha donc en Ecoſſe & ravagea diverſes Provinces; après quoi il retourna dans ſes Etats. Les Ecoſſois ſe raſſemblerent pendant l'Hiver, pour s'oppoſer à la nouvelle invaſion qu'il méditoit : mais une Trève que le Roi de France leur procura juſqu'à la fin de Juin, leur donna quelque relâche. Dès qu'elle fut expirée, *Edouard* ravagea l'E-

Edouard en tire vengeance en ravageant l'Ecoſſe.

Après une cour-



(1) Selon *Henri Knighton* & *Joſué Barnes*, la Bataille ſe donna le 19. WHAT.

(2) *Walſingham & Barnes*, ont tous deux commis cette erreur, & leur autorité ſans doute a égaré bien d'autres Ecrivains. WHAT.

On a vu au long, dans l'Extrait du II Tome, les fondemens des prétentions des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse. C'est au Lecteur à juger si ce fut avec justice, qu'*Edouard III* les fit revivre, après s'en être solennellement désisté ; & si les voyes dont il se servit pour cela furent régulieres. Ceux qui ont voulu le justifier sur cet article, ont donné plutôt des marques de leur prévention, que de leur bonne foi. Cette prévention de la Souveraineté de l'Angleterre sur l'Ecosse, a été longtems la passion favorite des Politiques Anglois. Elle n'a pas même entierement cessé. Il n'y a que peu d'années qu'on a encore publié des Livres sur cette même matiere, avec autant de vivacité que si l'affaire étoit encore récente. Il faut esperer que l'union des Royaumes étouffera cette dispute; qui n'a regné que trop longtems.

III.

AFFAIRES DE FRANCE.

PEU de gens ignorent le grand & fameux démêlé qu'*Edouard III* eut avec *Philippe de Valois*, touchant la Couronne de France ; & la Guerre qui s'alluma entre ces deux Princes à cette occasion. Ce IV. Tome ne contient que les préparatifs de cette Guerre ; préparatifs qui durerent huit ou neuf ans, avant qu'*Edouard* se déclarât ouvertement. Quoique ce qui s'est passé pendant ces neuf années paroisse d'abord peu important, on peut pourtant tirer diverses instructions des Pieces que ce Recueil fournit sur ce même tems. Elles peuvent servir principalement à faire connoitre le Caractere d'*Edouard III*. Les grand & heureux succès dont les entreprises de ce Prince furent accompagnées, ont fait que les Historiens ont passé legerement sur ses moindres actions, pour s'arrêter sur les plus considerables. Dans le récit de ses Victoires, ils ont fait avec plaisir l'éloge de sa valeur, de sa prudence, de sa générosité, de la grandeur de son génie ; & l'on ne peut nier qu'il n'ait mérité les louanges qu'on lui a données : mais cela ne suffit pas pour achever son Portrait. Il faut ajouter à cela, pour faire connoitre à fond le Caractere de ce Prince, sa souplesse dans les Négociations, & quelques autres circonstances de ses moindres actions, qui font voir que sa Vertu n'étoit pas des plus rigides, ou du moins, qu'il étoit persuadé que la dissimulation n'étoit pas incompatible avec les vertus d'un grand Roi. C'est un défaut qui lui a été commun avec plusieurs grands Princes, qui ont comme lui négligé le soin de leur réputation envers la Posterité ; soin qui devoit pourtant suppléer à leur égard à la crainte des Loix, qui sert de frein aux Particuliers. Nous venons de voir une preuve remarquable de ce Caractere d'*Edouard*, dans le projet qu'il forma contre l'Ecosse. Le reste de ce Volume en fournit encore quelques

Caractere du Roi Edouard.

tes de ce Volume peuvent fournir quelques lumieres. La 1e. est, si *Edouard* envoya des Ambassadeurs en France incontinent après la mort de *Charles le Bel,* pour demander la Régence du Royaume. La 2e. si les Etats donnerent deux Jugemens, l'un pour décerner la Régence à *Philippe*, & l'autre pour lui ajuger la Couronne. La 3e. consiste à savoir, si les Ambassadeurs d'*Edouard* demanderent la Couronne pour leur Maitre, après les couches de la Reine *Blanche*, s'ils furent écoutés ; & si ce fut sur les raisons de l'un & de l'autre des deux Prétendans, que les Etats se déterminerent pour *Philippe* 4. Il sera nécessaire d'examiner en quoi consistoit principalement le nœud de la question, que les auteurs François ont traitée, ce semble, d'une maniere trop générale, & avec beaucoup de confusion, de peur que le détail ne leur fût pas favorable. J'espere qu'on ne sera pas fâché que je m'arrête un moment sur chacune de ces questions, puisque cette matiere fait un des points les plus considerables des Histoires de France & d'Angleterre, à cause des grandes suites de ce fameux Procès.

Affaire entre Edouard & Philippe de Valois sur la Régence de la France.

I. Tous les Historiens François assurent unanimement qu'*Edouard* envoya des Ambassadeurs à Paris pour demander la Régence. Ils rapportent même la Harangue qu'ils firent devant les Etats, les raisons qu'ils alleguerent, & la réponse qu'y fit *Robert d'Artois*, qui étoit alors grand partisan de *Philippe*. Entre les Historiens Anglois, il n'y en a pas un, que je sache, qui fasse mention de cette Ambassade. Dans tous les Actes de ce IV Tome, qui en contient une infinité d'autres moins importans, on ne trouve pas un seul mot qui donne lieu de croire qu'*Edouard* envoya des Ambassadeurs sur ce sujet. Il est même à présumer que la Reine *Isabelle* & le Comte de *la Marche*, qui gouvernoient les Affaires du Royaume, n'auroient pas voulu faire cette démarche, de peur de s'engager dans une Guerre avec la France ; eux qui, pour éviter la Guerre avec l'Ecosse, n'avoient pas craint de trahir visiblement les interêts de leur Pupille. Ces raisons peuvent donner lieu de soupçonner, que les Harangues des Ambassadeurs Anglois, & de *Robert d'Artois*, ont été forgées à plaisir par *Paul Emile* qui les a rapportées, ou par quelque autre Historien. Ce n'est pourtant qu'une preuve négative, sur laquelle on ne peut pas entierement s'appuyer, puisque tous les Historiens François conviennent du contraire. Quoi qu'il en soit, qu'*Edouard* ait envoyé des Ambassadeurs pour demander la Régence, ou qu'il n'en ait pas envoyé, il est certain qu'il regarda comme une injustice qu'on lui avoit faite, la détermination des Etats en faveur de *Philippe de Valois ;* comprenant bien l'avantage que son Rival pouvoit tirer de la Régence, en cas que la Reine Veuve vînt à mettre une Fille au monde. Cela paroît par des Lettres qu'il écrivit dans le tems qui se passa entre l'adjudication de la Régence, & les couches de la Reine qui ne fut délivrée qu'au mois

Lettres d'Edouard à différens Seigneurs de France.

Recueil. Dans ce Manifeste, *Edouard* se plaint expressément que ses Ambassadeurs n'avoient pas été écoutés, & qu'ils avoient même couru risque de la vie. Tout cela donne lieu de croire qu'il n'y eut point de Jugement solennel touchant la Couronne, & que *Philippe de Valois* ne se mettant point en peine d'une seconde décision, après avoir obtenu la Régence, se fit sacrer; comptant qu'il devenoit Roi, par les mêmes raisons qui l'avoient fait déclarer Régent. Du moins doit-on avouer, que s'il y eut un second Jugement, il fut fait avec beaucoup de précipitation, & sans l'intervention des Ambassadeurs Anglois.

III. La troisieme difficulté a été éclaircie conjointement avec la seconde; c'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'y revenir.

IV. Bien qu'*Edouard* parût tacitement acquiescer au Jugement des Etats, il ne perdit pourtant jamais la pensée de faire valoir ses Droits quand il en trouveroit une occasion favorable; mais son âge, la sujettion où sa Mere & *Mortimer* le tenoient, & la Guerre d'Ecosse qui survint ensuite, l'empêcherent de faire paroitre ouvertement son dessein, jusqu'en 1337. C'est ce que nous allons voir tout à l'heure. Mais comme cette Affaire eut de terribles suites, & qu'elle est comme le principe & la cause de ce qu'il y a de plus remarquable dans les Histoires de France & d'Angleterre, pendant plus d'un siecle; il est nécessaire d'éclaircir la quatrieme difficulté, qui consiste à savoir exactement sur quoi *Edouard* se fondoit, quand il entreprit d'arracher la Couronne de France à *Philippe*. Il semble que les Auteurs Francois ont eu pour but d'obscurcir cette matiere, en la traitant d'une maniere générale, & en faisant entendre qu'*Edouard* disputoit aux François l'autorité de leur *Loi Salique*, dont ils étoient en possession depuis près de mille ans. C'est par-là, si j'ose le dire, qu'ils ont donné le change à leurs Lecteurs, & ont prévenu une infinité de gens, contre les prétentions d'*Edouard*

Remarque sur les Auteurs François.

Loi Salique.

La *Loi Salique*, sur laquelle les François se fondent pour exclure les Femmes de la Couronne, n'est appuyée que sur la Tradition. On n'en a jamais produit, ni l'Original, ni aucune Copie authentique. Son Auteur, & ceux qui l'ont appuyée de leurs suffrages, sont également inconnus. On se contente de citer sur ce sujet, une ancienne Chronique, dont on ne marque ni le tems, ni l'Auteur, qui en donne la gloire à *Pharamond*, prémier Roi connu des François. Depuis *Pharamond* jusqu'à la mort de *Louis Hutin*, c'est-à-dire pendant près de 900 ans, on ne l'a point mise en pratique. Du moins, on ne connoit ni aucun Acte public, ni aucun Fait rapporté dans les anciennes Histoires, qui fasse voir incontestablement, que les François se soient conduits par l'autorité de cette Loi, dans l'adjudication de leur Couronne. Ceci paroitra sans doute étrange à ceux qui sont déja prévenus en sa faveur; c'est pourquoi il est nécessaire d'en-

trer dans un petit détail sur ce sujet, & de parcourir en peu de mots les trois Races ou Familles des Monarques François.

Race Merovingienne.

Pendant que la Famille de *Merovée* fut sur le Trône, on ne trouve que trois exemples qui puissent être produits, pour prouver la pratique de cette Loi; & tous trois également foibles, pour en pouvoir déduire les conséquences qu'on en veut tirer. Le prémier est pris de la disposition qui se fit de la Couronne, après la mort de *Childebert* Roi de Paris, dont les Filles furent privées de la Succession de leur Pere. Voici ce que *Mezerai* dit sur ce sujet dans son Abregé: *Leur Oncle Clotaire, soit en haine de leur pere, ou de peur qu'elles prétendissent à la Succession, les détint en prison jusqu'à tant qu'il fût assuré du Royaume. Voici le premier exemple de la* Loi Salique, *en faveur des Mâles.* Peut-on alleguer rien de plus foible, pour prouver l'autorité de cette Loi, puisqu'on y voit manifestement, que ce fut la force seule, qui priva ces Filles de *Childebert* de l'Héritage de leur Pere? Le second exemple peut se tirer de ce qui arriva par rapport à la Succession, après la mort de *Cherebert* Roi de Paris. Ce Prince avoit laissé trois Filles, dont les deux prémieres étoient bâtardes, & Religieuses. *Berthe*, qui étoit la troisiéme, & qui fut depuis Femme d'*Athelbert* Roi de Kent en Angleterre, fut privée de la Succession de son Pere par ses trois Oncles, *Gontran*, *Sigebert*, & *Chilperic*; mais ce fut aussi par la force, & non pas en vertu de la *Loi Salique*, dont l'Histoire ne fait aucune mention en cet endroit. Pour prouver que ce fut en vertu de la *Loi Salique*, il faudroit, ou produire cette Loi en bonne forme, ou du moins justifier qu'elle étoit en usage. Mais l'exemple qu'on vient de rapporter est le seul qui précéde celui-ci; & comme j'ai fait voir qu'il est insuffisant, on ne sauroit s'en servir en cette occasion. Le troisieme exemple est tiré de la Succession de *Gontran*, laquelle ses Freres partagerent, parce qu'il n'avoit laissé qu'une Fille. Mais cette Fille étoit Religieuse, & par conséquent hors d'état de succeder. D'ailleurs, l'Histoire ne dit nullement, que les Freres de *Gontran* lui succederent en vertu de la *Loi Salique*; mais seulement, qu'ils partagerent la Succession. Cela pouvoit se faire aussi bien par la force, que par un Droit légitime, d'autant plus qu'on sait bien que les François n'étoient pas en ce tems-là fort scrupuleux. Tous ceux qui sont tant soit peu versés dans l'Histoire de France, savent assez, qu'en ce tems-là la force avoit plus de part que les Loix, dans la distribution des Royaumes qui partageoient cette Monarchie. Sur la fin de cette même Race, ce furent les Maires du Palais (1) qui mirent sur le Trône ceux

(1) L'Autorité de ces *Maires du Palais*, comme les François les appelloient, étoit si exorbitante, qu'ils étoient non-seulement les Curateurs, mais aussi les Gouverneurs des anciens Rois; les plaçoient sur le Trône, ou les en dépossédoient, selon leur bon plaisir. L'Histoire nous apprend que *Clovis II*, & les dix Rois qui lui succederent jusqu'à la fin de la Race des *Merovingiens*, furent appellés *Fai-*

des

des Princes du Sang Royal qu'ils trouverent à propos, sans se mettre trop en peine des Loix du Païs; Loix qui nous sont d'ailleurs fort inconnues.

Race Carlovingienne.

Dans la Famille *Carlovingienne*, qui occupa le Trône après celle-ci, on ne trouve point que les Filles ayent été privées de la Couronne en vertu de la *Loi Salique*. Je ne sai même, s'il y a eu quelque occasion de la mettre en usage. Quoi qu'il en soit, on voit au contraire, que vers la fin de cette Race, ce furent des Descendans de *Charlemagne*, par les Femmes, qui démembrerent cette puissante Monarchie, comme *Mezerai* le remarque en quelque endroit; sans qu'il paroisse qu'on ait opposé la *Loi Salique* à leurs prétentions.

Race des Capetiens.

Pour ce qui regarde la troisieme Race des *Capetiens*, il est certain que pendant plus de 300 ans, on n'eut point d'occasion de mettre en pratique cette prétendue Loi. Que si on prétend objecter que les Femmes n'avoient jamais succedé à la Couronne, depuis le commencement de la Monarchie, ce n'est pas dire assez; car par la même raison, on pourroit prouver qu'il y a une Loi qui exclud les Aveugles-nés de la Couronne, puis que depuis *Pharamond*, il n'y a point eu d'Aveugle-né qui soit monté sur le Trône. Ajoutons encore, que si la *Loi Salique* avoit été établie & reconnue en France, *Hugues Capet*, qui distribua aux Grands de son Royaume les Terres dont se formerent ensuite les Duchés & Comtés-Pairies, n'auroit pas manqué d'assujettir ces Terres à cette même Loi; puisque personne n'auroit pu trouver mauvais qu'il eût assujetti les parties à la même Loi, à laquelle le tout étoit assujetti. Cependant il ne le fit pas: il est certain au contraire, que les grands Fiefs, qui dépendoient de la Couronne, descendoient aux Femmes, comme *Pasquier* & *Mezerai* l'assurent positivement. Je ne prétends pas au reste combattre le Droit des Mâles, pour ce qui regarde le tems présent: il suffit que les Etats l'ayent ainsi établi, pour qu'il soit hors de toute contestation. Je ne veux parler que de ce qui s'étoit passé jusqu'à la prémiere décision des Etats, faite après la mort de *Louis Hutin*, qui ne précéda que de quelques années le Procès dont il s'agit. A cet éclaircissement touchant la *Loi Salique* en général, il est nécessaire d'en ajouter un second, pour les cas particuliers qui regardent cette Loi; en faisant voir ce qui s'étoit passé depuis la mort de *Louis Hutin*, jusqu'à celle de *Charles le Bel*.

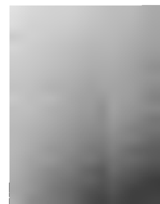
Louis Hutin, qui mourut en 1316, ne laissa qu'une Fille nommée *Jeanne*. Comme la Reine sa Veuve étoit enceinte, les Etats voulurent attendre qu'elle fût délivrée, avant que de disposer de la Cou-

néans, à cause qu'au-lieu de songer au Gouvernement, ils en abandonnoient la conduite à ces Maires, à qui tout le monde faisoit la Cour, tandis que les Princes perdoient tout leur tems dans les plaisirs, & étoient en quelque maniere emprisonnés dans leur Palais, avec les Domestiques que le Maire leur donnoit, & qui étoient plutôt des Espions, que des Serviteurs. Ce même *Clovis II*, épousa une Esclave, qui appartenoit au Maire du Palais. Voyez *Mezerai*. WHAT.



Filles? Et si *Charles* n'avoit point eu de Droit à la Couronne, comment *Isabelle* sa Sœur, Mere d'*Edouard*, auroit-elle pu en avoir? D'ailleurs, si la *Loi Salique* n'avoit point eu lieu, *Edouard* n'auroit eu lui-même aucun Droit à la Couronne, puisqu'il auroit été précédé par les Filles de *Philippe le Long*, par celle de *Charles le Bel*, & par sa propre Mere qui étoit encore en vie. Il n'avoit donc garde de contester l'autorité de cette Loi, qui lui étoit si avantageuse, soit qu'elle fût vraye ou non; mais il soutenoit qu'elle ne s'étendoit pas aux Descendans des Femmes, mais aux Femmes seulement: d'où il inferoit, qu'étant le Mâle le plus prochain du dernier Roi, la Couronne lui étoit dévolue par Droit de parenté, & non pas à *Philippe de Valois*, qui étoit plus éloigné d'un degré. *Philippe* de son côté soutenoit que la Loi n'excluoit pas seulement les Femmes, mais leurs Descendans; & c'étoit-là véritablement la question qu'il s'agissoit de décider dans les Etats. Pour juger ce Procès dans les règles ordinaires de la Justice, il auroit falu avoir recours à la Loi même, ou aux Préjugés; mais on ne pouvoit trouver ni l'un ni l'autre. La *Loi Salique* n'existoit nulle part; & dans toute l'Histoire de France on ne pouvoit trouver aucun exemple qui pût s'accommoder au cas qu'il faloit juger. En effet, les deux décisions précédentes des Etats, à l'égard de *Philippe le Long*, & de *Charles le Bel*, & qui étoient pourtant les seules qu'on pût trouver dans l'Histoire, ne touchoient en aucune maniere le cas qui se présentoit. Elles établissoient à la vérité l'autorité de la *Loi Salique*; mais elles ne regardoient point l'exclusion des Descendans des Femmes, de quoi il étoit seulement question. C'est ce qui me persuade, pour le dire en passant, que les Harangues rapportées par *Paul Emile*, je veux dire celle des Ambassadeurs Anglois & la réponse de *Robert d'Artois*, n'ont pas été véritablement prononcées; parce que, ni l'une ni l'autre ne touchent en aucune maniere le nœud de la difficulté. S'il étoit difficile de prouver l'existence de la *Loi Salique*, comme je l'ai déja fait voir; il ne l'étoit pas moins de l'expliquer, puisqu'on ne pouvoit ni en peser les termes, ni en examiner les circonstances. Il faloit pourtant juger, & les Etats déciderent en faveur de *Philippe de Valois*. Quatre raisons les déterminerent vraisemblablement à cette décision. La prémiere, qu'*Isabelle* ne pouvoit pas conferer à son Fils un Droit qu'elle n'avoit pas elle-même; la seconde, qu'*Edouard* étoit étranger, né hors du Royaume; la troisieme, qu'il étoit encore mineur; & la quatrieme enfin, qu'ils craignirent une Guerre civile, s'ils ajugeoient la Couronne à ce Prince; & qu'au pis aller, ils aimerent mieux s'exposer aux risques d'une Guerre étrangere. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces raisons. Il suffit de remarquer, que la décision des Etats étoit nouvelle, & sans aucun exemple précédent: qu'elle n'étoit point prise de la Loi même, & qu'elle étoit fondée sur des raisons de Politique. On peut donc, ce

Examen du Jugement des Etats en faveur de Philippe de Valois.



ſur le même pied avec le Comte d'*Armagnac*, le Vicomte de *Lomagne*, le Seigneur d'*Albret*, & avec toutes ſortes de Perſonnes de quelque condition qu'elles fuſſent, page 367. Dira-t-on que tous ces préparatifs ſe faiſoient contre l'Ecoſſe, avec laquelle il venoit de faire la Paix? Mais il paroît au contraire que c'étoit contre la France, par certaines Lettres-patentes d'*Edouard* datées du 26 Septembre de la même année, inſerées page 368, par leſquelles il s'engageoit à ne faire ni Paix ni Trêve avec la France, que les Villes & les Seigneurs de Gaſcogne n'y fuſſent compris. Or on ne peut pas dire que ce fût pour d'autres interêts que pour la Couronne elle-même, qu'il vouloit faire la Guerre à la France, puiſque dès l'année précédente, il avoit règlé avec elle tous ſes autres differends.

Philippe de Valois, qui dès le commencement de ſon Regne, ſe trouva engagé dans une Guerre contre les Flamans, ne ſe hâta pas de demander à *Edouard* l'hommage pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu. Ce ne fut qu'au mois de Mars 1329, qu'il le fit ſommer de venir le rendre en perſonne. *Edouard* n'étoit pas trop porté à s'aller humilier devant un Prince, qu'il ne regardoit que comme un Uſurpateur; mais ſon Conſeil fut d'une autre opinion, il fut arrêté qu'il iroit rendre cet hommage. Ce Prince étoit encore ſous la Tutele de ſa Mere & du Comte de la *Marche*, qui croyoient la Guerre très préjudiciable à leurs interêts; comme il avoit bien paru, dans la Paix qu'ils avoient faite avec l'Ecoſſe. Il y a donc grande apparence que ce furent eux qui firent paſſer cet avis dans le Conſeil, pour éviter une Guerre qui auroit été inévitable, ſi cet hommage avoit été refuſé. Ce ne fut pourtant qu'à regret, qu'*Edouard* ſe laiſſa vaincre, n'ayant pas encore aſſez de fermeté pour réſiſter en face à ceux qui avoient le maniement de ſes Affaires. Son Hiſtorien (1) aſſure, qu'il fit, en préſence de ſon Conſeil, une Proteſtation contre l'hommage qu'il alloit rendre; afin qu'il ne pût pas lui porter du préjudice, par rapport aux prétentions qu'il avoit ſur la Couronne de France. Quoiqu'on ne trouve rien d'approchant dans ce Recueil, toutes les démarches que ce Prince fit, devant & après l'hommage, rendent cette circonſtance fort vraiſemblable. Tout ce qu'on trouve ici ſur ce ſujet, eſt une Lettre d'*Edouard* à *Philippe* dans laquelle il lui diſoit, que depuis longtems il avoit pris la réſolution de s'acquitter de ſon devoir envers lui; mais que les diverſes affaires qui lui étoient ſurvenues, l'avoient empèché de l'exécuter. Le 14 Avril 1329, page.... Il paſſa donc en France le 15 Mai, & rendit ſon hommage à Amiens le 6 Juin ſuivant. L'inſtrument de cet hommage ſe trouve page 389, où l'on voit un détail de tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion; détail qui peut ſervir à éclaircir ce que quelques Hiſtoriens François ont mal expliqué. Voici ce que porte ce Mémoire.

Edouard rend hommage à Philippe.

(1) *Edouard Barnes.* RAP. TH.

Histoire de cet évenement.

Philippe avoit prétendu qu'*Edouard* lui rendroit un hommage-lige (1), pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu; mais dans les Conferences qui furent tenues sur ce sujet, avant la cérémonie, *Edouard* protesta qu'il étoit incertain s'il devoit rendre un hommage-lige, & refusa de le rendre autrement qu'en termes généraux. Il promit pourtant sur son honneur, que si après avoir consulté ses Archives, il trouvoit que l'hommage dut être lige, il en donneroit sa Déclaration en forme de Lettres-Patentes scellées de son Grand-Sceau. Ce fut à cette condition qu'il fut reçu à faire un hommage simple.

L'Instrument dont je viens de parler porte qu'*Edouard* ayant comparu devant *Philippe*, *Miles de Noyers*, Vicomte de Melun, Grand-Chambellan de France, lui dit: *Sire, le Roi n'entend point de vous recevoir à l'hommage des Terres qu'il tient & doit tenir en Gascogne & dans l'Agenois, touchant lesquelles le feu Roi Charles protesta qu'il n'entendoit point de recevoir l'hommage.* Alors l'*Evêque de Lincoln* protesta de son côté pour *Edouard*, que l'hommage qu'il alloit rendre, ne pourroit point lui porter de préjudice touchant les Droits qu'il avoit sur toute la Guyenne, & sur toutes ses dépendances, & que la France ne pourroit pas acquerir par-là un nouveau Droit. Ensuite il délivra au Chambellan une Cédule, contenant la forme de l'hommage qu'il alloit rendre. La Cédule étant reçue, le Grand-Chambellan dit au Roi d'Angleterre: *Sire, vous devenez Homme du Roi de France mon Seigneur, pour le Duché de Guyenne, & ses appartenances, que vous reconnoissez tenir de lui, comme Duc de Guyenne, & Pair de France; selon la forme des Paix faites entre ses Devanciers, Rois de France, & les vôtres, selon que vous, & vos Ancêtres Rois d'Angleterre, & Ducs de Guyenne, avez fait pour le même Duché à ses Devanciers, Rois de France.* Le Roi d'Angleterre répondit, *Voire.* Le Chambellan reprenant la parole, dit: *Le Roi de France notre Sire vous reçoit, sauvés ses protestations, & les retenues dessus dites;* & le Roi de France répondit, *Voire.* Ensuite *Edouard* ayant mis ses mains entre celles de *Philippe*, celui-ci le reçut au baiser de la bouche. La même chose fut réiterée pour l'hommage de Ponthieu, & de Montreuil. Cette Cédule dont il a été parlé, qui se trouve page 389, est conforme à ce qui vient d'être rapporté. Il est donc certain qu'*Edouard* ne rendit alors qu'un hommage simple, & en termes généraux, quoique *Du Tillet*, *De Serres*, & quelques autres Historiens François, ayent assuré le contraire (2).

Erreurs des Historiens François.

(1) L'Hommage-lige est rendu par le Vassal, sans ceinture & nue-tête, les mains jointes sur les Evangiles. Il reçoit un baiser du Seigneur à qui il prête le Serment. Voyez *Cotgrave*. WHAT.

(2) Mr. *Barnes* cite aussi *Mezerai*, & ensuite les propres Lettres du Roi d'Angleterre, pour montrer que c'est une méprise; & cela mérite d'autant plus d'être remarqué, que cela n'a pas été corrigé dans l'Histoire générale d'Angleterre, où Mr. *Daniel*, Historien de ce Regne, semble l'avoir empruntée des Ecrivains peu exacts dont nous venons de parler. Il dit, que lorsque le Roi parut devant *Phi-*

Edouard revint en Angleterre le 11 Juin (1), comme on le voit dans un Mémoire inseré page 390. Avant que de partir, il convint avec *Philippe*, que sur leurs demandes & prétentions réciproques, il envoyeroit des Ambassadeurs à Paris pour terminer tous les différends. Le reste de cette année fut employé en diverses Négociations, tant sur les demandes réciproques faites à Amiens, que sur des propositions de Mariages entre le Frere & la Sœur d'*Edouard*, & les Enfans de *Philippe*, pages 392, 403. *Edouard*, selon qu'on en étoit convenu, envoya pour Ambassadeurs à Paris, *Henri de Lancastre* & l'Evêque de *Norwich*, pages 407, 411.

Propositions de Mariages entre les Familles d'Angleterre & de France.

Au commencement de l'année suivante, *Edouard* eut avis que *Philippe* avoit dessein de le presser de répondre nettement sur la qualité de l'hommage rendu à Amiens; ce qui fit qu'il envoya un Plein-pouvoir à ses Ambassadeurs, pour débattre tous ses Droits à la Cour de France. Tout cela n'étoit que pour gagner du tems; & *Philippe*, qui s'en apperçut, lui envoya de son côté des Ambassadeurs, pour le sommer d'envoyer la Déclaration promise le 5 Fevrier. *Edouard* amusa près d'un an ces Ambassadeurs, sans leur donner une réponse positive, faisant faire pendant tout ce tems-là des propositions qui amusoient le tapis, & dont on trouve les Négociations dans les Actes de l'année 1330.

Il continuoit, pendant tout ce tems-là, à s'assurer d'un secours extraordinaire, de la part des Seigneurs & des Villes de Guyenne, ce qui paroît de diverses Procurations expédiées pour cet effet, pages 442, & 443. On trouve, page 443, une Liste de 118 Seigneurs; ce qui fait voir qu'il avoit de grands desseins, qui ne regardoient pas la seule Guyenne, Cependant, comme *Philippe* le faisoit presser, & qu'*Edouard* n'avoit pas ses affaires prêtes, on conclut à Vincennes, le 1 de Mai (2), un Traité (page 447) dans lequel *Edouard* s'engageoit

Traité entre Edouard & Philippe.

lippe, il consentit à ôter sa Couronne, son Epée, & ses Eperons, & à se mettre à genoux sur un carreau. Mr. *Barnes* remarque, quel contre-tems ce fut pour *Philippe* Roi de France, de voir la roideur du Roi d'Angleterre sur cet article, lui qui s'attendoit à un Hommage plein & formel; & qui avoit invité les Rois de *Boheme*, de *Navarre*, & de *Majorque* pour en être les témoins illustres. Là se rendit aussi, dit le même Auteur, la fleur de la Noblesse de France, comme si elle avoit voulu l'emporter sur la Nation Angloise dont elle ne s'attendoit à voir que six-cens Cavaliers: mais le Roi d'Angleterre mena avec lui quatre Evêques, quatre Comtes dont deux étoient ses Oncles, huit autres Seigneurs, plus de quarante Chevaliers, & mille hommes de guerre à cheval. WHAT.

(1) La raison pourquoi le Roi d'Angleterre se hâta de partir, paroît une circonstance trop essentielle pour être omise, si elle est telle que la rapporte Mr. *Barnes*, savoir: Que *Philippe*, dépité intérieurement de ce que le Roi d'Angleterre ne lui avoit pas rendu la soumission qu'il en attendoit, lui dressa un piege pour se saisir de sa personne. Le Roi en fut averti secretement, & il s'embarqua sur le champ avec sa Suite, pour s'en retourner en Angleterre, avant que personne pût savoir la raison d'un départ si précipité. WHAT.

(2) Il n'y a pas jusqu'à l'exact Mr. *Barnes*, qui ne se soit ici trompé en datant Traité du 30 Mai. WHAT.

Erreur d'un Historien.

Il sembloit que la Paix devoit être parfaitement établie entre les deux Rois : mais *Edouard* n'avoit pas dessein de l'entretenir ; c'est pourquoi il tâchoit de laisser quelque queue à tous les Traités qu'il faisoit avec *Philippe*, afin d'avoir toujours un prétexte de prendre les armes, quand il verroit le tems propre pour cela. L'occasion n'étoit pas alors favorable. Il se trouvoit engagé dans la Guerre d'Ecosse, & bien loin d'être en état d'attaquer *Philippe*, il avoit lieu de craindre que celui-ci ne donnât de puissans secours aux Ecossois. Il étoit donc nécessaire de l'amuser pendant cette Guerre, par les apparences d'un desir sincere d'entretenir la Paix avec lui ; & laisser de pourtant les affaires en un tel état, que le prétexte de rompre ne manquât pas quand il en seroit tems. C'étoit-là manifestement le but de toutes les Négociations d'*Edouard* avec la France, pendant les cinq années que la Guerre d'Ecosse dura. Pour cet effet, sachant que *Philippe* avoit à cœur l'Expédition de la Terre-Sainte, à laquelle il s'étoit engagé, il feignit de vouloir être de la partie, & lui envoya des Ambassadeurs, pour règler avec lui tout ce qui regardoit ce voyage qu'ils devoient faire ensemble. Mais comme cette affaire auroit pu être trop tôt règlée, il chercha les moyens de la tirer en longueur, en renouvellant quelques vieilles prétentions, que les Traités de Montreuil & de Périgueux, faits entre *Philippe le Bel*, avoient laissées indécises ; & sous prétexte de terminer ces differends avant que de commencer le voyage prétendu, il amusoit le tapis pendant qu'il poussoit ses conquêtes en Ecosse. Pour endormir d'autant mieux le Roi de France, il accorda de tems en tems, à sa sollicitation, quelques Trèves aux Ecossois, afin de lui faire croire qu'il avoit véritablement dessein de demeurer uni avec lui. C'est à quoi conduisent tous les Actes qui se trouvent sur cette matiere, depuis 1332 jusqu'en 1335. Ce ne sont que de Plein-pouvoirs pour traiter avec *Philippe*, tantôt sur l'Expédition d'Orient, tantôt sur des projets de Mariages entre les Princes & les Princesses des deux Maisons, tantôt sur les Traités de Montreuil & de Périgueux, dont il seroit inutile de rapporter le détail.

Edouard amuse Philippe.

Cependant, quoique *Philippe* ne soupçonnât pas qu'*Edouard* voulût faire revivre ses prétentions sur la Couronne, il ne laissoit pas de s'appercevoir que son interêt n'étoit pas de souffrir qu'il se rendît maître absolu de l'Ecosse, il témoigna donc que son dessein étoit d'assister ce Royaume affligé, dont le Roi s'étoit venu refugier chez lui. *Edouard* se servit de ce prétexte, pour faire des préparatifs de son côté. Il convoqua pour cet effet un Grand-Conseil à Londres, pour y déliberer sur les préparatifs que la France faisoit contre l'Angleterre. Il présupposoit que la France donnant du secours à l'Ecosse, c'étoit rompre la

Barnes dit qu'il y fut *incognito*, avec seulement quatorze Personnes de sa suite ; tous déguisés en Marchands. WHAT.

de réduire l'Ecosse. Peut-être auroit-il, dès ce tems-là, fait paroître ouvertement les desseins qu'il avoit formés contre la France, si la disgrace arrivée en Ecosse au Comte d'*Athol*, son Général, n'eût attiré une quatrieme fois ses armes dans ce Païs-là (1). Il continua donc à feindre qu'il vouloit s'accommoder avec *Philippe*, & même avec *David Brus*, & reçut les Ambassadeurs qui lui furent envoyés par ces deux Princes, le 2 Janvier 1337, pages 730, 745. Cependant il négocioit toujours avec les Princes étrangers, & non seulement avec les Princes, mais encore avec toute sorte de Personnes qui vouloient s'engager à son service. Page 746.

Edouard traite avec diverses Puissances étrangeres.

Robert d'Artois, qui s'étoit brouillé avec *Philippe*, étoit déja en Angleterre au mois d'Avril 1337 (2), comme il paroît d'une Permission qu'*Edouard* lui donna de chasser dans ses Forêts, datée du 23 du même mois, page 747. La plupart des Historiens prétendent que ce fut *Robert d'Artois* qui lui inspira la pensée d'arracher la Couronne à *Philippe de Valois;* mais les mesures qu'*Edouard* avoit prises avant l'arrivée de ce Prince, font voir qu'il ne fit tout au plus, que le confirmer dans le dessein qu'il avoit déja formé.

Il permet à Robert d'Artois de chasser dans ses Forêts

Erreur des Historiens touchant ce Robert.

Voici une Liste des principaux Princes, ou Seigneurs, avec qui *Edouard* négocia pour traiter avec eux pendant la Guerre d'Ecosse.

Liste des Alliés d'Edouard.

Le Comte d'*Armagnac*.	Le Comte de *Mons*.
Le Comte de *Foix*.	Le Comte de *Marle*.
Le Vicomte de *Lomagne*.	*Edouard*, Fils du Comte de *Limbourg*.
Le Vicomte de *Tartas*.	Le Comte de *Geneve*.
Le Seigneur d'*Albret*.	*Hughes* de *Geneve*.
Le Duc d'*Autriche*.	Le Comte de *Los*.
Le Duc de *Brabant*.	Le Comte de *Chyny*.
Le Comte *Palatin du Rhin*.	*Herman de Blankard*, *Doyen d'Aire*.
Le Comte de *Hollande*.	*Guillaume de Duyvenvorde*.
Louis de Savoye.	Le Seigneur de *Chalanck*.
Louis de Baviere, Empereur.	*André de Peyteyr*.
Le Marquis de *Brandebourg*.	*Nicolas de Dordrecht*.
L'Archevêque de *Cologne*.	*Robert de Toebourgh*.
Le Marquis de *Juliers*.	*Lambert de Deppy*.
Le Comte de *Haynaut*.	*Croye de Hochstraet*.
Le Comte de *Gueldre*.	*Jean de Quatre Mars*.
Le Comte de *Zélande*.	*Henri de Geminith*.

(1) Il paroît par ce que dit Mr. *Barnes*, que cette Bataille où le Comte d'*Athol* fut tué, se donna le dernier jour de Décembre 1335, dans les Prairies de *Kilblain*, près du Château de *Kildrummy*. Le Lecteur peut en voir les particularités dans cet Ecrivain. WHAT.

(2) Selon M. *Barnes*, *Robert d'Artois* s'étoit enfui en Angleterre dès la fin de l'année 1332, vers le tems que le Roi *Edouard* tint son prémier Parlement à *Yorck*. WHAT.

une Proclamation (page 804.) dans laquelle il exposoit à son Peuple toutes les démarches qu'il avoit faites pour prévenir cette Guerre. En voici les principales. déclarer à la France.

Offres faites à Philippe.

1. Il avoit offert le Mariage du *Duc de Cornouaille*, son Fils, avec une Fille de *Philippe*.

2. Le Mariage d'*Alienor* sa Sœur, Comtesse de *Gueldre*, avec *Jean* Fils ainé de *Philippe*, & une grosse somme d'argent.

3. Il avoit offert autant d'argent que *Philippe* en demanderoit pour le satisfaire.

4. De l'accompagner à la Terre-Sainte, à condition qu'il lui rendroit la moitié des Terres qu'il lui retenoit.

5. Il avoit fait les mêmes offres, si *Philippe* vouloit s'engager à lui faire cette restitution au retour de leur voyage.

6. A la requisition de *Philippe*, il avoit accordé aux Ecossois une Trève, pendant laquelle ils avoient tué le Comte d'*Athol*.

7. Malgré cette perfidie, il leur avoit accordé une autre Trève, à la requisition du Roi de France.

Le Lecteur jugera de l'importance de ces offres, & si elles n'étoient pas sujettes à des explications qui lui auroient aisément fourni un prétexte de retirer sa parole. Aussi *Philippe* ne s'y laissa point amuser. La ruïne des Ecossois (car c'est tout ce que *Philippe* craignoit alors) étoit trop préjudiciable à ses interêts, pour abandonner ce Peuple, comme *Edouard* le demandoit en vertu de ces offres, qui étoient bien moins avantageuses à *Philippe*, qu'au Roi d'Angleterre.

Lettre d'Edouard au Pape sur le même sujet.

Edouard écrivit à peu près les mêmes choses au Pape, pour le munir, disoit-il, contre les fausses suggestions de ses Ennemis, page 807. Du 1 de Septembre 1337. Mais il ne parloit pas encore de ses prétentions sur la Couronne de France. Au contraire, il donna le 3 Octobre des Plein-pouvoirs à ses Commissaires, pour traiter avec le Roi de France à tous égards, sans parler pourtant de la Couronne. Page 812.

Mais le même jour il donnoit pouvoir à ses Envoyés au-delà de la Mer, de ceder à ceux qui voudroient s'engager à son service, des Terres ou Fiefs à lui appartenans, soit qu'il en fût en possession, ou non; ce qui ne se peut entendre que des Terres situées en France. Page 815.

Il demande la Couronne de France.

Quatre jours après, il leva entierement le masque, dont il s'étoit si longtems couvert. Il donna Procuration au Duc de *Brabant*, au Marquis de *Juliers*, & à *Guillaume Bohun* Comte de *Northampton*, pour demander la Couronne de France, & en prendre possession en son nom. Le 7 Octobre 1337. Page 818.

Il établit un Viceroi en France.

Le même jour il fit expédier au Duc de *Brabant* une Patente, qui le constituoit son Lieutenant-Général en France. Page 818.

& ordonne aux François de lui obeïr. De plus, un Ordre à tous les François d'obeïr au Duc de *Brabant*, comme à lui-même. Page 819.

Erreur de quelques Historiens François. Ces trois dernieres Pieces sont décisives, pour prouver qu'il n'attendit pas jusqu'en 1339, à déclarer ouvertement ses prétentions sur la Couronne; ainsi que l'assurent quelques Historiens François, à l'occasion du scrupule des Flamands, dont il sera parlé dans l'*Extrait* du Tome suivant.

Lettre d'Edouard au Pape. Ce pas étant fait, *Edouard* écrivit au Pape, pour s'excuser de ce qu'il avoit fait Alliance avec l'Empereur, qui étoit excommunié. Le 17 Octobre. Page 819.

Benoit XII, qui occupoit alors le Siege de Rome, & qui étoit un peu partial pour la France, apprenant les préparatifs d'*Edouard*, lui envoya deux Cardinaux, pour tâcher de prévenir l'effusion du sang Chrétien. Leur Passeport est du 17 Octobre. Page 827. (Passeport pour deux Cardinaux.)

A leur arrivée, il convoque son Parlement. Sur la nouvelle de l'approche des Légats, *Edouard* assembla son Parlement, pour déliberer avec lui sur leur reception, & sur les motifs de leur envoi. Le 20 Décembre. Page 832.

Les Légats étant arrivés, *Edouard* leur fit beaucoup de caresses, & fit fort valoir l'engagement qu'il prit à leur consideration, de ne pas commencer la Guerre contre la France, avant le 1 de Mars 1338. Cette grace étoit peu considerable, puisque cet engagement est du 24 Décembre, page 833. Il est vrai que ce terme fut prolongé dans la suite jusqu'à la Fête de S. Jean. (Petit délai accordé à la France.)

C'est par-là que finissent les Actes de ce Tome IV, qui regardent la France. Le but que j'ai eu en faisant cet Extrait, qui dans le fond ne contient que les préparatifs de la Guerre contre la France, a été de faire connoitre le génie & une partie du caractere d'*Edouard III*; & il ne m'a pas été possible de l'abreger davantage, de peur de perdre de vue le but que je m'étois proposé.

I V.

AFFAIRES ECCLESIASTIQUES.

IL y a dans ce Volume moins de Pieces, touchant les Affaires Ecclésiastiques, que dans aucun des trois précédens. Celles qui s'y trouvent sont ou peu considerables, ou ne sont proprement qu'une répétition de ce qu'on a déja vu dans les autres Tomes. Ce sont les mêmes démêlés entre les Papes & les Anglois, touchant la Collation des Bénéfices, les Appels, & les Citations à la Cour de Rome. Je crois donc inutile d'entrer dans aucun détail sur ce sujet, puisqu'on a vu de quoi il s'agit dans les Tomes précédens. Il faut seulement se souvenir, que dans toutes les disputes qui arrivoient entre le Roi & le Pape, touchant la Collation des Bénéfices, le prémier avoit tou-

jours du dessous, parce que le Clergé prenoit le parti du Pape. C'est ce qui faisoit que les Papes tâchoient tous les jours d'augmenter le nombre des Bénéfices, dont ils s'attribuoient à eux-mêmes la disposition. Par exemple, on voit dans ce Tome IV, que l'Evêché de Worcester étant venu à vaquer par la translation de son Evêque au Siege d'Ely, le Pape remplit d'abord le Siege vacant, sans avoir égard à la nomination du Chapitre. La raison qu'il en donnoit, n'étoit pas tirée de l'Ecriture, ou des anciens Canons, mais de sa simple volonté. *Car*, disoit-il, *avant la vacance de l'Eglise de Worcester, nous avons ordonné que tous les Evêchés vacans par la translation des Evêques à un autre Siege, seroient à notre disposition.* S'il lui avoit pris envie d'ordonner par avance, que tous les Bénéfices vacans, de quelque maniere que ce fût, seroient à la disposition du Saint Siege; ç'auroit été une raison suffisante pour priver tous les Chapitres, & tous les Patrons, de leur Droit. Nous verrons dans la suite de ce Regne, que le Roi & le Parlement mirent un frein à cette Usurpation.

On trouve dans ce Tome comme dans les autres, divers Ordres du Roi contre les Appels & les Citations personnelles à la Cour de Rome, & contre diverses autres vexations des Papes; mais comme ils ne contiennent rien de nouveau, ou de particulier, nous ne nous y arrêterons pas.

Lettre du Roi au Pape sur les Décimes que payoient les gens d'Eglise.

Une Lettre d'*Edouard* au Pape *Jean XXII*, page 428, fait voir que ce Pape ne s'oublioit pas lui-même, quand il accordoit au Roi les Décimes sur le Clergé; puisqu'il s'étoit réservé la moitié de celles qu'il avoit accordées à ce Prince pour quatre ans.

On trouve encore, que le même Pape demanda les arrerages de 30 ans du Tribut établi par *Jean sans Terre*, sauf à rabattre ce qu'*Edouard II* en avoit payé. Le Roi, qui avoit alors interêt de ménager la Cour de Rome, promit de payer 500 Marcs tous les ans, jusqu'à l'entier payement de ces arrerages, comptant quatre florins d'or pour chaque Marc. Page 588. Il n'accomplit pas sa promesse, & nous verrons dans les Tomes suivans, qu'il abolit enfin ce Tribut.

Edouard ayant accordé à un Cardinal, qui avoit des Bénéfices en Angleterre, la permission de faire appeller ses Débiteurs à la Cour Ecclésiastique; le Parlement le pria de revoquer cet Ordre, comme contraire aux Loix du Royaume; ce qui fut exécuté. Page 356.

Ses Lettres au Pape pour obtenir la Canonisation de divers Saints.

Il y a dans ce Tome, diverses Lettres d'*Edouard* au Pape, pour obtenir la Canonisation du Comte de *Lancastre*, pages 268, 421, & 478; de *Robert de Winchelsey*, Archevêque de Cantorbery, page 272; de *Jean d'Alderby*, Evêque de Lincoln, pages 275, 336; & de *Guillaume de la Marche*, Evêque de Bath & Wells, page 375.

Bref de Benoît, qui notifie son élection à Edouard.

Un Bref de *Benoît XXII*, qui notifie son élection à *Edouard*, avant tout autre Prince Chrétien. Page 633.

Ce qu'il y a de plus considerable dans ce Tome IV, par rapport

à la Religion, c'eſt une Bulle de *Jean XXII* contre certains Hérétiques de Baviere, qui prenant le parti de l'Empereur contre le Pape, avoient fait un Livre contenant diverſes Propoſitions, que le Pape condamne dans cette Bulle. Il ne ſe contente pas de les condamner, il les refute pied à pied, par des Argumens qui ont été fournis, ou qui ont été approuvés, dit-il, par un nombre de Cardinaux, d'Archevêques, d'Évêques, & de Docteurs en Théologie & en Droit. Si cet Extrait n'étoit pas déja trop long, je ferois ici un détail de tous les raiſonnemens de ce Pontife; mais pour abreger, je me contenterai de donner les cinq Propoſitions condamnées, & quelques-unes des preuves les plus particulieres, par leſquelles le Pape refute ces Propoſitions. Cette Bulle eſt datée d'Avignon, le 3 des Calendes de Septembre 1337. Page 315.

1. Propoſition. *Quand Jeſus-Chriſt paya le Didrachme* (1) *à l'Empereur, par le moyen de la Statere* (2) *priſe dans la bouche d'un poiſſon, il ne le fit pas par condeſcendance, mais par néceſſité.*

Jeſus-Chriſt, répond le Pape, étant Fils de David, n'étoit point obligé de payer le Tribut: donc il eſt faux qu'il l'ait payé par néceſſité. Ce que les Hérétiques diſent, que les Biens temporels de Jeſus-Chriſt étoient ſoumis à la Juriſdiction de l'Empereur, & par conſéquent les Biens de l'Egliſe, eſt un raiſonnement faux; parce que Jeſus-Chriſt paya pour ſa Perſonne, & non pas pour ſes Biens.

2. Propoſition. *Saint Pierre n'a pas eu plus d'autorité que les autres Apôtres, & Jeſus-Chriſt n'a établi aucun Chef ſur l'Egliſe.*

Entre autres raiſons dont le Pape ſe ſert pour refuter cette Propoſition, il dit, que Jeſus-Chriſt a donné aux Apôtres une autorité limitée, en leur diſant, *Ceux dont vous retiendrez les péchés*, &c. ou bien, *Allez & batiſez*, &c. Mais que celle qu'il a donnée à S. Pierre, eſt ſans bornes, *Paix mes brebis*, ou bien, *Je te donnerai les Clefs*, &c. ce qu'il n'a dit à aucun autre Apôtre en particulier.

De plus, il a dit à S. Pierre, *Duc in altum: Mene en haute mer*; voulant dire, que c'étoit à lui ſeul à définir les doutes & les diſputes les plus importantes touchant la Foi: au-lieu qu'il a dit aux autres Apôtres, *Lâchez les filets.*

3. Propoſition. *C'eſt à l'Empereur à faire le Pape, à le dépoſer, & à le punir.*

Parmi les argumens dont *Jean XXII* ſe ſert pour combattre cette Propoſition, il dit que *S. Pierre* a été établi par Jeſus-Chriſt, & non pas par un Seigneur Temporel; & que les Empereurs, avant *Conſtan-*

(1) Ce Tribut, qui eſt appellé *Didrachme* dans l'Original, valoit quinze deniers ſterling. WHAT.

(2) Le *Statere*, ainſi nommé dans l'Original, eſt une demi once d'argent, valant deux ſols ſix deniers ſterling. WHAT.

tin,

tin, n'ont pas fait les Papes : que bien loin que *Constantin* ait acquis ce Droit par sa conversion, il est au contraire devenu Fils & Disciple sujet du Pape. Il ajouta, que cet Empereur a transferé le Siege de l'Empire à Constantinople, ne jugeant pas qu'il pût exercer sa puissance dans une Ville où résidoit le Chef de l'Eglise Chrétienne.

Après plusieurs autres réponses qui n'ont rien de particulier, il attaque les Hérétiques, sur ce qu'ils soutiennent que *Pilate*, en qualité de Juge ordinaire, a fait crucifier Jesus-Christ. Il dit sur cela, que ces paroles peuvent avoir un double sens. Car, ou on entend que *Pilate* l'a fait de Droit, ou de Fait. Si on l'entend de Droit, cela est faux; car personne ne peut être jugé de Droit, qu'il ne soit criminel. Or Jesus-Christ étoit innocent. Si on l'entend de Fait, on n'en peut conclure autre chose, sinon que l'Empereur peut injustement tuer le Pape; ce qui est avoué, non-seulement de l'Empereur, mais de toute autre Personne privée.

4. Proposition, *Tous les Prêtres, soit Papes, Archevêques, ou Evêques, ont une égale Jurisdiction, par l'institution de Jesus-Christ. Que si quelques-uns ont plus d'autorité que les autres, ils l'ont reçue de l'Empereur, qui, comme il la peut donner, la peut aussi revoquer.*

Parmi plusieurs autres raisons, le Pape se sert de celle-ci, pour faire voir que la distinction des divers degrés de puissance dans l'Eglise, est de l'institution de Jesus-Christ. Celui en l'autorité de qui on fait quelque chose, semble la faire lui-même. Or *Pierre*, Vicaire de Christ, & Chef du Troupeau, voyant que ce Troupeau étant augmenté, il étoit nécessaire d'augmenter le nombre de ses Gardiens, a institué les divers degrés de puissance dans l'Eglise. Donc cette distinction, faite par l'autorité de *S. Pierre*, doit être censée faite par Jesus-Christ même.

Sur la Question, si tous les Prêtres sont égaux, il dit, que selon la dignité de l'Ordre, ils sont tous égaux: mais non pas quant à la puissance. Il avoue pourtant, que quand un Prêtre inférieur celebre l'Eucharistie, il en suit le même effet, que si c'étoit un supérieur; parce que c'est un même Prêtre intérieur, à savoir Jesus-Christ, qui produit la Transsubstantiation.

5. Proposition. *Toute l'Eglise jointe ensemble ne peut pas punir quelqu'un par une puissance coactive, si ce n'est par concession de l'Empereur.*

Jean XXII prétend que le pouvoir d'excommunier est une puissance coactive ; or le pouvoir d'excommunier a été donné à l'Eglise par Jesus-Christ; donc l'Eglise a une puissance coactive. Pour prouver que l'Excommunication est coactive, il dit que l'Excommunication Majeure prive la Personne excommuniée, non-seulement des Sacremens, mais encore de la communion des Fideles. Or, ajoute-t-il, les Loix Impériales disent, qu'il est plus rude de converser parmi les hommes étant privé de leurs suffrages, que d'en etre

séparé. Donc l'Excommunication est plus rude qu'une peine temporelle: d'où il suit, que l'Eglise a une puissance coactive.

Pour prouver encore que la puissance de l'Eglise est coactive, il allegue celle dont *S. Pierre* se servit envers *Ananias*, avec ce passage de *S. Paul* aux Corinthiens: *Viendrai-je avec la verge?* & cet autre: *Nos armes ne sont point charnelles: mais puissantes de par Dieu pour la destruction des forteresses.*

EXTRAIT DU V. TOME DE RYMER.

CE cinquieme Tome (1) contient un très grand nombre de Pieces, qui peuvent être d'un grand usage pour l'éclaircissement de divers évenemens du Regne d'*Edouard III*, l'un des plus considerables de l'Histoire d'Angleterre. Mais comme il n'est pas possible de parler dans un Extrait, de tous ces Actes, qui, outre qu'ils sont en trop grand nombre, ne sont pas également importans; je me bornerai à quelques-uns de ceux qui peuvent servir à éclaircir quelque Fait obscur, ou douteux, ou déguisé par les Historiens.

Les Affaires qu'*Edouard III* avoit avec la France, étant comme le centre où toutes ses Négociations aboutissoient; il est nécessaire de commencer par cet Article, comme le plus important, & celui dont tous les autres dépendent, en quelque maniere.

I.

AFFAIRES D'EDOUARD AVEC LA FRANCE, depuis le commencement de 1338, *jusqu'à la fin de* 1356.

ANNÉE 1338. Quoiqu'*Edouard* eût employé plusieurs années à se préparer à la Guerre contre *Philippe de Valois*, & que dès l'année précédente 1337, il eût manifesté le dessein qu'il avoit de lui arracher la Couronne; ce ne fut pourtant qu'au mois de Septembre 1339, qu'il put se mettre à la tête de son Armée. Comme son intention étoit d'attaquer *Philippe* par la Flandre, ce fut aussi dans les Païs-Bas, & en Allemagne, qu'il tâcha principalement de fortifier sa Ligue par des Alliances avec les Princes de ces quartiers-là. L'Empereur *Louis de Baviere*, les Ducs de *Brabant* & de *Gueldre*, le Comte de *Gueldre*, le Comte de *Haynaut*, les *Flamands* qui étoient alors gouvernés par *Jacques d'Artevelle*, & les Princes Allemands voisins de la Flandre, étoient ceux dont l'Alliance pouvoit lui être la plus avanta-

(1) Cet Extrait contient dix-neuf années du Regne d'*Edouard III.* depuis le commencement de 1338, jusqu'à la fin de 1356. RAP. TH.

geuse pour faire réussir son entreprise. Il avoit déja fait quelques Traités avec plusieurs d'entre eux, ainsi qu'on l'a vu dans l'Extrait du Tome précédent; mais il étoit nécessaire qu'il allât lui-même dans les Païs-Bas pour confirmer toutes ces Alliances, & pour prendre avec ses Alliés de justes mesures pour l'exécution de ses projets. Il partit donc d'Angleterre au mois de Juillet 1338, pour se rendre à *Anvers*, où il séjourna plus d'un an, afin d'y règler toutes ses affaires. Peu de jours après son arrivée, il alla s'aboucher à *Cologne* avec l'Empereur, qui lui confera le Titre de *Vicaire de l'Empire* (1). On a vu dans l'Extrait précédent, que le Comte de *Haynaut* avoit souhaité qu'*Edouard* fût revêtu de cette Dignité; & sans doute le Roi lui-même crut qu'elle lui seroit utile pour engager plusieurs Princes Allemands dans la Ligue.

Il s'abouche à Cologne avec l'Empereur, qui le fait Vicaire de l'Empire.

Ces affaires l'ayant occupé jusqu'au mois de Septembre 1339, ce ne fut qu'en ce tems-là qu'il se mit à la tête de ses Troupes, pour entrer dans les Terres de France. On trouve dans un des Actes de ce Recueil, * que le 26 du même mois il étoit à *Marchienne*, entre *S. Amand* & *Douay*, d'où il s'avança dans le Cambresis; & ce fut là qu'il apprit que *Philippe de Valois* s'approchoit avec une nombreuse Armée. La supériorité des Ennemis n'empêcha pas qu'*Edouard* ne passât l'Escaut pour les aller rencontrer; de sorte que les deux Armées se trouverent bien-tôt assez près l'une de l'autre pour donner Bataille. *Philippe* fit même à *Edouard* un Défi, qui fut accepté sur le champ; & le jour & le lieu étoient déja marqués pour décider la querelle, par

Il entre en France.

* p. 124.

Philippe fait un défi à Edouard, & puis se retire.

(1) Cette entrevue fut véritablement glorieuse & magnifique. On éleva deux Trônes en pleine Place publique, l'un pour l'Empereur, & l'autre pour le Roi. L'Empereur se plaça le prémier, & le Roi *Edouard* s'assit près de lui. Ils étoient assistés de 4 Grands-Ducs, 3 Archevêques, & 6 Evêques, 37 Comtes; & suivant l'estimation des Hérauts, 17000 Barons, Bannerets, Chevaliers, & Ecuyers. L'Empereur tenant son Sceptre à la main droite, le Globe à la gauche, & un Chevalier d'Allemagne tenant sur la tête de l'Empereur une Epée nue, Sa Majesté Impériale manifesta la déloyauté, la perfidie & la lâcheté du Roi de France; & sur cela le défia, & déclara que lui & ses Adhérans avoient perdu par Confiscation, la protection & les Privileges de l'Empire; & en même tems, il nomma le Roi *Edouard* son Lieutenant ou Vicaire-Général de l'Empire, lui accordant un plein-pouvoir absolu sur tout le Païs qui est depuis *Cologne* en-deça, dont il lui expédia la Chartre Impériale, aux yeux de tous ceux qui étoient présens. Mr. *Barnes*, à qui nous devons cette relation, rapporte ce qui a été dit par quelques-uns; qu'à la prémiere entrevue, l'Empereur trouva mauvais que le Roi *Edouard* refusât de se soumettre à lui baiser les pieds. (Il semble par-là que les Rois avoient accoutumé d'en user ainsi envers les Empereurs.) Mais le Roi *Edouard* répondit courageusement à l'Empereur: *Qu'il étoit lui-même Roi sacré & oint; qu'il avoit sa vie & ses membres en sa propre puissance, n'étant comptable qu'à Dieu, en qualité de Souverain indépendant de toute Puissance humaine, étant aussi Seigneur de la Terre & de la Mer, & portant même une Couronne Impériale; à cause de quoi il ne devoit s'abaisser devant aucun Potentat de la Terre.* Laquelle réponse fut admise. WHAT.

étoit de cent-cinquante mille hommes, dont il en détacha cinquante-mille sous la conduite de *Robert d'Artois*, pour aller à *S. Omer*, pendant qu'avec le reste, il alla lui-même faire le Siege de *Tournay*. Il s'en falut bien que les succès de cette Campagne ne répondissent à de si grands préparatifs. *Robert d'Artois*, après avoir reçu un échec près de S. Omer, vit dissiper toute son Armée, qui étoit principalement composée des Milices de Flandre; pendant que *Philippe de Valois*, qui s'étoit approché de Tournay, mettoit de si grands obstacles au Siege, qu'*Edouard* fut trois mois devant cette Place, sans espérance de s'en rendre maître. Il ne lui fut pas même possible de donner Bataille, quoiqu'il envoyât un Cartel de défi à *Philippe*, qui ne voulut pas l'accepter. Comme *Edouard* ne voyoit aucune apparence de pouvoir prendre Tournay, & qu'il ne pouvoit lever le Siege sans honte, il fut tiré de cet embarras par *Jeanne* Comtesse Douairiere de *Haynaut*, sa Belle-mere, & Sœur de *Philippe de Valois*, qui étant sortie d'un Couvent où elle s'étoit retirée, négocia si heureusement, qu'elle fit consentir les deux Rois à une Trève, dans laquelle tous leurs Alliez furent compris. Cette Trève devoit durer jusqu'au 25 de Juin de l'année suivante.

Siege de Tournay.

Trève avec la France.

Après une si grande levée de bouclier, *Edouard* se trouvoit très mortifié d'avoir été obligé de faire une Trève, qui rompoit toutes les dépenses qu'il avoit faites jusqu'alors. Il avoit d'autant plus de sujet de s'affliger du mauvais succès de cette Campagne, qu'il se voyoit sur le point de perdre tous ses Alliez. Le Duc de Brabant avoit déja retiré ses Troupes, pendant le Siege de Tournay. Les Flamands sembloient se repentir de s'être engagez dans la Ligue. L'Empereur, mécontent de ce que la Trève de Tournay s'étoit faite sans sa participation, menaçoit d'abandonner le Parti; & sa défection entraînoit celle des Princes Allemands. A cela se joignoit un autre soin, c'étoit de trouver de l'argent pour payer ses dettes; & d'en faire provision, pour recommencer la Guerre aussi-tôt que la Trève seroit expirée. C'étoit par les conseils de l'Archevêque de *Camorbery* son principal Ministre, qu'il avoit entrepris cette Guerre, & sur les promesses que ce Prélat lui avoit faites de ne le laisser manquer de rien. Cependant, il ne fut pas plutôt engagé au Siege de Tournay, que l'Archevêque gagné, comme on le croit, par le Pape *Benoit XII*, qui étoit fort partial pour la France, non-seulement ne lui envoya point l'argent qu'il lui avoit promis, mais s'opposa même à la levée d'un Subside que le Parlement avoit accordé au Roi. Ce manquement de parole obligea *Edouard* à s'engager dans des emprunts considérables, pour lesquels il payoit un gros intérêt;

Quelques Alliez d'Edouard l'abandonnent.

Embarras où se trouve Edouard, par la perfidie de

çois y perdirent vingt-cinq à trente-mille hommes, entre lesquels étoient deux de leurs Amiraux; & que les Anglois leur prirent 230 de leurs Navires, sans compter ceux qu'ils coulerent à fond. WHAT.



mit de livrer toutes les Places de Bretagne dont elle pouvoit disposer. En conséquence de ce nouveau Traité, *Edouard* envoya des Troupes en Bretagne, sous la conduite du Comte de *Northampton*, pour se mettre en possession de ce Duché. Peu de tems après, il y envoya *Rob.rt d'Artois*, qui après s'être rendu maître de Vannes, fut assiegé dans la même Ville, & mourut des blessures qu'il avoit reçues en défendant cette Place, qui fut emportée d'assaut. Comme le Comte de *Northampton* n'avoit pas assez de forces pour se maintenir dans la Bretagne, *Edouard* prit en 1342, la résolution d'y mener lui-même un puissant secours; & s'étant rendu dans ce Duché, il y fit assieger quatre Places à la fois. Mais à l'approche du Duc de Normandie, qui s'avançoit à la tête d'une nombreuse Armée, *Edouard* fut obligé de rassembler ses Troupes en un seul Corps, qui se trouva encore inférieur à l'Armée Françoise. Il prit donc le parti de se retrancher; & il le fit d'une telle maniere, que le Duc n'osa jamais l'attaquer. Enfin, après que les deux Armées eurent demeuré comme en présence une bonne partie de l'Hiver, avec beaucoup d'incommodité, deux Légats du Pape moyennerent une Trève générale, dans laquelle tous les Alliez & Adhérans des deux Rois furent compris. Année 1343. Cette Trève, qui fut concluë le 20 de Fevrier 1343, devoit durer jusqu'à la Fête de *S. Michel* 1346. On convint encore, que les deux Rois envoyeroient à *Avignon* leurs Plénipotentiaires, pour y négocier la Paix devant le Pape, comme Personne privée; & que cette Négociation commenceroit un certain jour, & dureroit un certain tems: Que le Pape envoyeroit un Nonce en Bretagne, pour y faire observer la Trève: Que la Ville de Vannes seroit mise entre les mains du Nonce; pour la garder au nom du Pape, jusqu'à la fin de la Trève; & que *Jean de Montfort* seroit mis en liberté.

Edouard envoye des Troupes en Bretagne.

Et y mene lui-même un grand secours.

Autre Trève avec la France. P. 357.

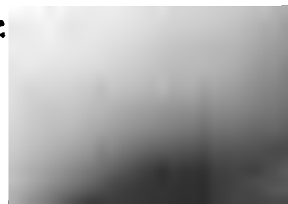
Quoique dès le 20 de Mai, *Edouard* eût nommé ses Plénipotentiaires pour la Paix, & qu'il leur eût donné leurs Instructions & leurs Plein-pouvoirs, un accident inopiné fit retarder leur départ. *Nicolas de Flisco*, Envoyé d'*Edouard* à la Cour du Pape, ayant été enlevé de sa Maison pendant la nuit, & emmené en France; *Edouard* voulut avoir réparation de cet affront, avant que de faire partir ses Ambassadeurs, & demanda en même tems, un Sauf-conduit qui les mît à couvert de pareilles violences. Mais le Pape n'ayant fait aucune démarche pour punir ceux qui avoient enlevé l'Envoyé du Roi, & ne voulant point d'ailleurs accorder un Sauf-conduit contre la forme ordinaire, les Plénipotentiaires Anglois demeurerent dans leur Isle; ce qui fut cause que le terme pris pour traiter la Paix fut souvent prolongé.

P. 366.

Edouard demande satisfaction sur l'enlevement de son Envoyé.

Année 1344. *Edouard* ne vouloit point entamer la Négociation, avant que d'avoir eu satisfaction, tant sur l'enlevement de son Envoyé, que sur le Sauf-conduit extraordinaire qu'il demandoit pour ses Ambassadeurs. A cela se joignoit encore un autre sujet de plainte tou-

Et sur d'autres sujets de plainte.



de lui, de faire descente en Normandie. Suivant cette résolution, il fit débarquer ses Troupes à *La Hogue* dans le Cotentin; & comme les forces de *Philippe* étoient éloignées, il eut le loisir de ravager la Normandie, sans trouver aucune résistance, que de la part du Comte d'*Eu* Connêtable de France; qui ayant voulu s'opposer à ses progrès avec les Milices du Païs, fut battu, & fait prisonnier. Ensuite, *Edouard* s'avança jusqu'à *Poissy*; d'où il envoya défier *Philippe*, offrant de le battre sous les murailles du Louvre. A la prémiere nouvelle du débarquement d'*Edouard*, *Philippe* avoit usé d'une diligence extraordinaire pour assembler une Armée, qui se trouva bientôt de plus de cent mille hommes; avec laquelle il forma le dessein d'enfermer les Anglois entre la Seine & l'Oyse, pour leur couper le chemin du retour. *Edouard* qui s'en apperçut, quoiqu'assez tard, prit la résolution de se retirer dans le Ponthieu; à quoi il trouva de grandes difficultés, puisqu'il n'avoit aucun passage sur la Somme. Il fut pourtant assez heureux, pour découvrir & pour forcer le passage de *Blanquetaque*, quoiqu'il fût gardé par douze-mille hommes, commandés par *Gondemar du Fay*. Le soir même, après avoir fait passer son Armée, il alla camper à *Crecy*, où il résolut d'attendre *Philippe*, qui l'atteignit dès le lendemain. Ce fut là que se donna la fameuse Bataille de *Crecy*, le 26 d'Août 1346. *Philippe* y fut mis dans une entiere déroute, après avoir perdu trente-mille hommes, douze-cens Chevaliers, le Comte d'*Alençon* son Frere, le Roi de *Boheme* son Allié, & quinze Princes ou grands Seigneurs des plus qualifiés du Royaume. On peut dire que ce fut le Prince de *Galles* Fils ainé d'*Edouard*, âgé seulement de quinze ans, qui gagna cette Bataille; le Roi son Pere s'étant contenté de se tenir à portée, avec un Corps de réserve, pour le soutenir en cas de besoin: sans vouloir se mêler dans le Combat, pour ne pas ravir au Prince son Fils une partie de sa gloire (1).

Envoye un défi au Roi de France.

Bataille de Crecy gagnée par Edouard le Prince noir.

(1) *Barnes*, qui a donné le détail de cette glorieuse Victoire, en rapporte une ou deux particularités qui méritent bien d'être remarquées en cet endroit. Il remarque, comme une faveur singuliere de Dieu sur les armes d'*Edouard*, qu'aucun Seigneur Anglois ne périt dans cette journée; & que trois Chevaliers, & un Ecuyer, furent tués. Il dit encore, que le Roi de France apporta avec lui de *S. Denys* le grand Etendard de France, que les François regardent comme sacré, & qui à cause de cela ne servoit au commencement que dans les Guerres contre les Infideles. Que *Philippe* se croyant assuré de la Victoire, & ayant résolu de finir la Guerre tout d'un coup, fit arborer cet Etendard sacré sur le Champ de Bataille, pour faire entendre que tous les Anglois seroient passés au fil de l'épée, à la réserve du Roi *Edouard* & du Prince de *Galles* son Fils. Que le Roi *Edouard*, informé de cette cruelle résolution, fit arborer le Dragon couleur de feu, pour marquer qu'on ne feroit pas plus de quartier aux François. L'Auteur profite judicieusement de ces circonstances, pour justifier la conduite d'*Edouard*, qui se tint à l'écart pendant tout le tems de la Bataille; parce que si son Armée avoit eu du pire, tout auroit été perdu sans ressource; & c'est aux déclarations des Etendards dont nous venons de parler, que l'Auteur attribue la mort de tant de François qui

Année 1352 & 1353. La prémiere chose dont ils convinrent, fut de prolonger la Trève jusqu'au 12 de Septembre 1352; mais ce tems n'étant pas suffisant pour ajuster tous les differends, elle fut encore prolongée jusqu'au 1 d'Août 1353; & enfin, jusqu'au 1 d'Avril 1354.

Pendant cette derniere prolongation, le Roi *Jean* sembla vouloir enfin conclure la Paix, en cedant à *Edouard* la *Guyenne*, & les Comtés d'*Artois* & de *Guisnes*, avec la Ville de *Calais* & son Territoire, en toute Souveraineté. C'est ce qu'on apprend clairement de l'Histoire d'Angleterre, & dont *Mezerai* ne fait aucune mention: mais divers Actes qu'on trouve dans ce Recueil, faisant voir manifestement qu'*Edouard* croyoit la Paix faite; & n'étant nullement vraisemblable qu'elle se pût faire sans qu'il y trouvât quelque avantage; ce que les Historiens *Anglois* avancent, paroît hors de toute contestation. Omission considérable dans Mezerai.

Quelque peu de proportion qu'il y eût entre les prémieres prétentions d'*Edouard*, & les offres qu'on lui faisoit, il les accepta pourtant. Il n'étoit plus question que de conclure ce Traité d'une maniere solennelle; ce que les deux Rois ne crurent pouvoir mieux faire qu'en le faisant confirmer par le Pape, à qui ils donnerent pouvoir de les contraindre tous deux par des Censures Ecclésiastiques, à l'observation de ce même Traité qui devoit être signé en sa présence. Suivant ces Conventions, *Edouard* fit partir ses Ambassadeurs pour Avignon, avec des Pouvoirs très amples de signer le Traité, & de le soumettre lui-même à la Jurisdiction du Pape, pour ce qui regardoit l'observation. Mais l'esperance de cette Paix s'évanouït bientôt, par le refus que firent les Ambassadeurs de *Jean*, de confirmer devant le Pape, ce qui avoit été arrêté entre Guisnes & Calais. P. 744.

Ce refus produisit une nouvelle rupture, *Edouard* ne voulant plus entendre parler de Paix, quelques instances que le Pape fît pour l'obliger à renouer la Négociation. La résolution étant prise de recommencer la Guerre avec vigueur, *Edouard* donna le Gouvernement de Guyenne au Prince de *Galles* son Fils, & l'envoya dans cette Province pour y commencer les hostilités, pendant qu'il se préparoit à faire lui-même une seconde invasion en France d'un autre côté. Nouvelle rupture avec la France.

Année 1356. Le Prince de *Galles*, qui étoit alors âgé de vingt-cinq ans étant arrivé en Guyenne, se mit à la tête d'une petite Armée, & alla ravager le Languedoc, où il prit *Carcassonne* & *Narbonne*, & en emporta un grand butin, qu'il alla mettre en sureté dans *Bourdeaux*. Après s'être un peu raffraichi dans cette Ville, il en partit avec une Armée de douze-mille hommes, dont trois-mille seulement étoient des Anglois naturels. Il traversa le Périgord & le Limousin, & entrant dans le Berry, il alla se faire voir aux portes de *Bourges*, où il apprit que le Roi *Jean* s'avançoit à la tête de soixante-mille hommes. Cette nouvelle l'obligeant à penser à la retraite, il voulut prendre un détour, pour se retirer en Guyenne par le Poitou; mais *Jean* usa de tant de Edouard le Prince Noir ravage le Languedoc, &c.

l'ordre des années, afin qu'en cas de besoin, on puisse avoir recours à ce qui a été rapporté dans l'Abregé sur ces mêmes années.

Année 1338.

Prolongation jusqu'au 24 de Juin, de la surséance qu'*Edouard*, à l'instance des Légats, avoit accordée à la France jusqu'à Pâques. Page 2 (1). Trêve avec la France.

Lettre d'*Edouard* à l'Empereur pour le prier d'accorder le Titre de Roi au *Dauphin de Viennois*. Du 3 de Mars. Page 10. Lettre d'Edouard à l'Empereur en faveur du Dauphin de Viennois.

Apparemment, le Dauphin avoit promis de s'engager à ce prix, dans le Parti d'*Edouard*.

Lettre d'*Edouard* aux Archevêques de *Cantorbery* & d'*Yorck*, pour leur demander le secours de leurs prieres, & pour les requérir de l'excuser envers son Peuple, touchant les grandes Impositions dont il est obligé de le charger (2). Le 28 de Mars. Page 20. Sa lettre aux deux Archevêques, pour demander des prieres, &c.

Ordre de faire armer les Habitans de l'Ile de *Wight*, sur le point d'être attaquée par la Flotte Françoise. Le 15 d'Avril. Page 24. Ordre d'Edouard touchant l'Isle de Wight.

C'est apparemment ce qui donna lieu à l'Acte suivant.

Revocation de la surséance accordée à la France, sur ce que *Philippe* a commencé le premier les hostilités. Du 1 de Mai. Page 35 (3). Revocation de la surséance accordée à la France.

(1) On peut mettre en question, lequel étoit plus à charge, ou une Trêve de cette nature, ou une Guerre? M. *Barnes* dit que ces Pacificateurs, Chef du Christianisme, coûterent à l'Eglise d'Angleterre 50 Marcs par jour tout le tems qu'ils y séjournerent, qui fut depuis le milieu de Décembre 1337, jusqu'au 21 de Mars suivant. WHAT.

(2) Nous pouvons conjecturer en partie, ce que c'étoit que ces Taxes, par le récit que Mr. *Barnes* nous en a donné. Il dit que les Laïques accorderent au Roi la moitié de leurs Laines, dans toute l'étendue du Royaume, pour l'Eté suivant; lequel don le Roi reçut de bon cœur. Et à l'égard du Clergé, le Roi en prit la Laine entiere, ordonnant qu'on lui payeroit neuf Marcs de chaque sac de la plus fine Laine: après quoi il en prit la moitié du prix, de tout homme entre les mains de qui on le trouvoit, Marchand ou autre, conformément au don que nous venons de rapporter. De sorte qu'au témoignage de *Knighton* qui étoit Religieux de l'Abbaye de *Leycester*, il n'eut de cette Maison pas moins de 18 sacs de Laine. Après cela, le Roi prit un Quinzieme sur toute la Communauté du Royaume, en Laine, selon l'estimation de deux chelins pour quatorze livres de Laine; & encore le dernier de Novembre il avoit envoyé l'Evêque de *Lincoln*, & les Comtes de *Northampton* & de *Suffolk*, dans le Brabant, avec dix-mille sacs de Laine, pour engager des Troupes dans la Haute Allemagne. Ces Envoyés vendirent en même tems toute leur Laine à raison de quarante livres le Sac, ce qui monta en tout à 400000 livres. Outre tout cela, on dit que ce Prince, environ le même tems, saisit les Biens des Religieux de *Clugny* & de *Cîteaux*, étrangers, ceux des Lombards, & toutes les Dixmes triennales qui avoient été dans leur origine destinées à la Guerre contre les Infideles. WHAT.

(3) Mr. *Barnes* dit qu'immédiatement après ceci, *Edouard* voyant que le Roi de France refusoit de donner des suretés pour l'observation inviolable de la Trêve, non-seulement en revoqua la derniere Prorogation, mais partit encore pour la Flandre, dans le dessein de s'aboucher avec ses Alliés pour l'exécution de ses desseins contre la France. WHAT.

Alliance avec *Louis de Baviere*, se prétendant Empereur, qui étoit excommunié. Il s'excuse aussi sur les Décimes accordées à *Philippe*, prétendant qu'il n'a pas eu intention d'assister ce Prince contre *Edouard*, mais contre les Allemands qui menaçoient d'envahir la France. Il en allegue pour preuve les termes mêmes de sa Bulle; comme si les expressions de cette Bulle rendoient ce secours moins efficace contre *Edouard*. Id. Nov. Pag. 88.

dans lequel il reproche à Edouard son Alliance avec l'Empereur excommunié.

Défense aux Plénipotentiaires Anglois, de donner à *Philippe de Valois* le Titre de *Roi de France*. Du 16 Novembre. Page 93.

Défense aux Plénipotentiaires au sujet de Philippe.

Année 1339.

Plein-pouvoir aux mêmes Ambassadeurs, pour traiter avec *Philippe*, qu'il qualifie seulement, *Philippum de Valesio, Consanguineum nostrum*. Du 11 de Janvier, Page 95.

Plein-pouvoir pour traiter avec Philippe.

A la fin de cet Acte, on trouve ce *Memorandum : Iidem Archiepiscopus, Episcopi, & alii suprà scripti, habent consimile Procuratorium, ad tractandum cum Excellentissimo Principe Domino Philippo Rege Franciæ Illustri.*

C'étoit apparemment pour en faire usage, en cas qu'on pût convenir des Articles de la Paix. Cela fait voir en même tems, qu'*Edouard* se seroit contenté de moins que de la Couronne de France.

Lettres-patentes d'*Edouard*, par lesquelles, en qualité de Vicaire de l'Empire, il déclare que le Comte de *Haynaut* n'est point obligé à lui fournir le secours qu'il lui donne. Le 27 Sept. Page 123.

Edouard déclare le Comte de Haynaut exempt de secourir l'Empire.

Un Ordre daté de *Markoing* (*Marchienne*) *infrà Marchiam Franciæ*. Du 26 Sept. Pag. 124.

Ordre daté de Marchienne.

Promesse au Marquis de *Juliers*, de le faire Pair d'Angleterre. Du 28 Novembre. Page 139. C'étoit au retour de la Campagne de 1339.

Promesse au Marquis de Juliers de le faire Pair d'Angleterre.

Bulle de *Benoît XII*, qui s'offre pour Médiateur entre les deux Rois. X. Kal. Jan. Page 146.

Le Pape offre sa Médiation.

Année 1340.

Plein-pouvoir pour traiter avec les Flamands, qui avoient résolu d'entrer dans la Ligue contre la France. Du 2 Janvier. Page 149.

Plein-pouvoir d'Edouard, pour traiter avec les Flamands.

En vertu de ce Pouvoir, il fut fait avec les Flamands un Traité, par lequel ils s'engagerent à se joindre à la Ligue, à condition qu'*Edouard* prendroit le Titre de Roi de France. On ne trouve point ici ce Traité; mais on en voit la Ratification, page 155, datée de Gand, le 8 Janvier 1340 (1).

Ratification du Traité.

(1) Ce fut un des Articles de la Convention, selon Mr. *Barnes* notre fidele Histo-

Autre Déclaration, qui marque en détail toutes les avances qu'il avoit faites à *Philippe*, & les injures qu'il avoit reçues de sa part. P. 160.

Autre Déclaration.

Mémoire qui marque le jour du retour d'*Edouard* en Angleterre, le 21 Fevrier 1340. Page 174.

Jour de son retour en Angleterre.

Lettre à l'Archevêque de *Cantorbery*, pour le sommer de se trouver au Parlement, & touchant le Titre de Roi de France.

Lettre à l'Archevêque de Cantorbery, au sujet du Parlement, & du titre de Roi de France.

Non mirantes ex hoc quòd stylum nostrum consuetum mutavimus, & Regem Franciæ nos facimus nominari; nam diversæ subsunt causæ, per quas hoc facere necessariò nos oportet, & quas vobis, ac aliis Prælatis & Magnatibus, nec non Communitatibus ejusdem Regni Angliæ ad dictum Parlamentum pleniùs exponemus, &c. *Teste me ipso, apud Harwich*, 21. Febr. Page 174.

Bref de *Benoît XII*, qui exhorte *Edouard* à quitter le Titre de Roi de France. *Nuper Excellentiæ Regis Litteris*, dit ce Pape, *nostro Apostolatui præsentatis, & contentis in ipsis pleniùs intellectis, novus in eis descriptus Titulus, & impressio sigilli Franciæ armis & Angliæ sculpti, ut primâ facie videbatur, stuporis & admirationis magnam nobis materiam præbuerunt.* Dans tout le reste de cette Lettre, le Pontife tâche, par toutes les raisons dont il peut s'aviser, de persuader au Roi de quitter ce Titre. III. Non. Mart. Page 175.

Bref du Pape qui exhorte Edouard à quitter le Titre de Roi de France.

Lettres-patentes, par lesquelles *Guillaume* Marquis de *Juliers* est créé Pair d'Angleterre, sous le Titre de Comte de *Cambridge*, avec une Pension annuelle de 1000 liv. Du 12 Mai. Page 184 (1).

Pairie & pension du Marquis de Juliers.

Il paroît de divers Actes de ce Recueil, qu'*Edouard* avoit engagé sa Couronne, *hæreditariam & præcellentiorem*, à l'Archevêque de Trèves, pour 50000 florins; & celle de la Reine, avec une autre plus petite, à quelques Marchands de Cologne. Pages 101, 185, 409, 447.

Edouard engage ses Couronnes.

Lettre d'*Edouard* au Pape, à qui il se plaint de ce que *Nicolas de Flisco*, son Envoyé, avoit été enlevé d'Avignon & conduit en France. Il demande reparation de cet affront, & dit nettement au Pontife, qu'il ne devoit point s'attendre à recevoir des Ambassadeurs de sa part, jusqu'à ce qu'il lui ait fait raison de cette violation du Droit des Gens (2). Le 1 Juin. Page 188.

Lettre dans laquelle Edouard se plaint au Pape de l'enlevement de son Envoyé.

(1) Mr. *Barnes*, en cet endroit, releve une erreur de *Cambden*, ce savant Antiquaire, qui dit dans sa *Britannia*, qu'*Edouard III*, à cause de l'amour qu'il portoit à la Reine *Philippe* son Epouse, créa *Jean de Haynaut* Oncle de cette Princesse, Comte de *Cambridge*; & que ce Prince s'étant tourné du côté des François, il le dépouilla de ce Titre, & le confera à *Guillaume* Marquis de *Juliers*, Fils de la Sœur de cette Reine. Mais la vérité est, que *Jean de Haynaut* n'avoit pas alors pris le parti des François, & ne le prit que quelques années après, comme cela est reconnu par le laborieux & exact Ecrivain, le Chevalier *Guillaume Dugdale*. WHAT.

(2) Mr. *Barnes* dit: que tandis que *Nicolas de Flisco*, & *André* son Fils, étoient à Avignon sous la protection du Pape, certains Scélérats, pour avoir les bonnes graces du Roi de France, entrerent par force dans la maison de *Flisco* à minuit, la veille du Vendredi saint; enfoncerent la porte de sa chambre, & sans presque lui donner le tems de se couvrir d'un méchant habit, ils l'enleverent avec son Fils &

» de nostre part, & que bien quidoms que vous averniez de vostre part.
» ne se purront mie longement tenir ensemble, sans faire gref destruc-
» tion au People & au Pays, la quelle chose chascuns bons Christiens
» doit eschuer, & especialement Prince, & autre qui se tignent Gou-
» verneurs des Gentz ; si desirons mout,

» Que brief point se prist, pur eschuer mortalité des Christiens.
» Ensi comme la querelle est apparaunt à vous & à nous,

» Que la Descussion de nostre Chalaunge se fesist entre nos deux
» corps, à laquele chose nous nous ofroms, par les causes dessus dites,
» coment que nous pensoms bien la graunt noblesse de vostre corps
» de vostre sens, auxi & avisement.

» Et en cas que vous ne vourriez cele voye, que adonques fu mis
» nostre Chalaunge, pour affines ycele par bataille de corps de cent
» personnes des plus suffisaunts de vostre part, & nous autres tauns de
» nos Gentz Liges.

» Et si vous ne voillez l'une voye ne l'autre, que vous nous assi-
» gnez certaine journe devant la Citee de Tourney, pur combattre,
» poer contre poer, dedens ces 10 jours proschiens après la date de ces
» Lettres.

» Et nos offres dessus dites vouloms par tout le Mount estre con-
» nues, ja que ce est nostre desyr, ne mye par orgul, ne surquidance,
» mais par les causes dessus dites, au fyn que la volunte Nostre Sei-
» gneur Jehu Christ monstre entre nous, repos puisse estre de plus en
» plus entre Chistiens, & que par ceo les ennemys Dieu fussent re-
» sistez, & Christiente ensausie.

» Et la voye, sur ce que eslire voillez, des offres dessus dites, nous
» voillez signefier par le Portour de ces dites Lettres, & par les vestres,
» en luy fesaunt hastive deliveraunce.

» Donee de souz nostre Privee Seal, à Chyn, sur les Champs de
» lees Tourney, le 26. jour du mois de Juille, l'An de nostre Regne
» de Fraunce primer, & d'Anglererre 14 ». Page 198.

Réponse de Philippe.

« PHILIP, par la Grace de Dieux, Roi de Fraunce, a Edouard
» Roi d'Angleterre.

» Nous avoms veu vos Lettres apportées a nostre Court, de par
» vous, a Philip de Valeys, en queles Lettres estoient contenuts ascu-
» nes Requestes, que vous feistes al dit Philip de Valeys.

» Et,

» Pur ceo que les ditz Lettres ne venoient pas à Nous, & que les
» Requestes ne estoient pas faites à Nous, comme appert cleirement
» par le tenor des Lettres ;

vêque de *Canterbery*, & les malversations de ce Prélat. Pages 225, 235, 236. En Fevrier & Mars (1).

l'Archevêque de Cantorbery.

Lettre de l'Empereur, qui s'offre pour Médiateur entre les deux Rois, & dit que *Philippe* a déja accepté sa Médiation. Il s'excuse sur ce qu'il s'est accommodé avec le Roi de France, & prend pour prétexte qu'*Edouard* a fait sa Trève sans sa participation. Enfin il revoque sa Patente, qui constituoit *Edouard* Vicaire de l'Empire. Le 25 Juin. Page 262.

L'Empereur révoque la Patente qui constituoit Edouard Vicaire de l'Empire.

Réponse d'*Edouard* à la Lettre précédente. Il dit à l'Empereur, qu'à l'égard de la médiation proposée, il le prie de l'excuser s'il ne l'accepte pas; ses Droits étant d'une telle évidence, qu'il ne croit pas devoir les mettre en compromis. Touchant la Trève, il le prie de se souvenir, que par leurs Conventions il étoit autorisé pour faire la Trève quand il le jugeroit à propos; mais non pas une Paix finale. Il ajoute, qu'il ne peut assez s'étonner de la revocation de la Patente; puisque, selon leur Traité, il devoit jouïr du Titre de Vicaire, jusqu'à ce qu'il fût en paisible possession du Royaume de France, ou de la meilleure partie. Le 25 Juin. Page 262.

Réponse d'Edouard à la Lettre de l'Empereur.

Prolongation de la Trève, jusqu'au 24 Juin 1342. Page 281.

Prolongation de la Trève avec la France

Don fait à *Jean de Montfort*, du Comté de *Richemont* en Angleterre, pour recompense de celui de *Montfort*, qui avoit été confisqué en France. Il paroît par cet Acte qu'il y avoit un Traité d'Alliance entre *Edouard* & *Jean de Montfort*. Le 24 Septembre. Page 283.

Don fait à Jean de Montfort.

Année 1342.

Commission donnée à *Gautier de Mawny*, pour se mettre en possession, au nom du Roi, des Places de Bretagne. Du 10 Mars. Page 301.

C'étoit après la prise de *Jean de Montfort*, & en vertu du nouveau Traité fait avec *Marguerite* sa Femme.

Commission à Gautier de Mawny, pour s'emparer des Places de Bretagne.

Envoi du Comte de *Northampton* en Bretagne. Du 27 Mars. Page 304.

Et au Comte de Northampton.

(1) L'Archevêque étoit par hazard parti de *Lambeth*, lors du retour du Roi. Il apprit l'indignation de ce Prince contre lui, & se tint prudemment à l'écart, jusqu'à ce que l'orage fût passé. Mr. *Barnes* accuse ce Prélat d'avoir été aussi froid a continuer la Guerre contre la France, a cause des menaces & des prieres du Pape, qu'il avoit été au commencement ardent à l'allumer. Il avoit gouverné le Royaume pendant que le Roi étoit en Flandre; & lorsqu'on voulut l'obliger à rendre compte de son Administration, il s'en défendit à la maniere de ce tems-là, en lançant l'Excommunication avec les cérémonies redoutables des Cloches, des Livres & des Chandelles, contre tout homme qui mettroit la main sur la Personne ou sur les Biens des Ecclésiastiques. Les Cloches sonnoient d'un ton lugubre, pendant la cérémonie, & on éteignoit tout d'un coup les Chandelles, qui rendoient une mauvaise odeur. Le Lecteur pourra voir un détail particulier de l'affaire de cet Archevêque, & ses défenses, dans l'Histoire de Mr. *Barnes*, où nous trouvons, qu'après sa soumission, il fut entierement pardonné, & rentra même en grace. WHAT.

Lettre d'*Edouard* au Pape, à qui il se plaint de diverses infractions de la Trève. Il consent à la prolongation du terme assigné pour le Traité, & demande pour ses Plénipotentiaires le sauf-conduit en la forme qu'il a déja prescrite. Le 29 Novembre. Page 394.

Autre Lettre d'Edouard au Pape, à ce sujet.

Année 1344.

Autre Lettre pour demander le Sauf-conduit. Le 3 Août. Page 419.

Lettre pour demander le Sauf-conduit.

Plein-pouvoir à l'Evêque de *Norwich*, pour porter des plaintes au Pape, sur les infractions de la Trève. Du 3 Août. Page 419.

Plein-pouvoir à l'Evêque de Norwich, de se plaindre de la Trève rompue.

Bref de *Clement VI*, qui demande qu'*Edouard* lui envoye l'Ambassade solemnelle qu'il lui a fait esperer; & que, selon les Conventions, il y ait parmi ses Ambassadeurs, quelque Prince de son Sang. Il le prie aussi que l'un d'entre eux soit chargé de son secret, & qu'il ait ordre de lui communiquer; promettant de le tenir, *quasi sub Confessionis sigillo*. VIII. Id. Decemb. Pag. 433.

Bref du Pape touchant l'Ambassade promise par Edouard.

Année 1345.

Réponse du Roi à deux Légats, qui lui avoient écrit de Lyon, pour l'informer qu'ils lui étoient envoyés pour l'exhorter à la Paix. Il leur dit, qu'il ne peut traiter sans la participation de ses Alliez; qu'il a déja répondu la même chose au Nonce du Pape, par l'avis de son Conseil, & qu'il ne peut s'en départir. Le 18 Janvier, page 439. Il paroît par-là que le Pape le pressoit d'abandonner ses Alliés, ce qui regardoit sans doute *Jean de Montfort*.

Réponse du Roi à deux Légats du Pape.

Lettre d'*Edouard* au Pape, sur la violation de la Trève en Bretagne, par la mort des Seigneurs Bretons décapités à Paris. Le 26 Mai, page 453. Dans cette Lettre qui est fort longue, *Edouard* fait une breve récapitulation de tout ce qui s'étoit passé, depuis le commencement de la Guerre, jusqu'à la Trève conclue en Bretagne; après quoi il ajoute: *Et cùm sic, spe Pacis arridente, sub dictarum Treugarum fiduciâ redeuntes in Angliam, dimissis paucis Ministris nostris in* Britanniâ, *pro regimine dictarum Partium, & Coadjutorum nostrorum, ibidem ordinassemus Nuncios nostros ad Sanctitatis vestræ præsentiam, pro Tractatu Pacis, transmittendos, prout condictum fuerat; supervenerunt nobis nova certa non leviter pungentia mentem nostram, de morte, videlicet*, quorundam Nobilium nobis adhærentium, captorum in Britanniâ, *& de speciali præcepto dicti* Philippi, *Parisiis ignominiose morti traditorum; nec non de strage & depopulatione magnâ fidelium & locorum nostrorum in* Britanniâ, Vasconiâ, *& alibi, ac Tractatibus subdolis & occultis cum Alligatis & sub-*

Lettre d'Edouard au Pape, sur la violation de la Trève en Bretagne.

les principaux Articles, parce que de cet examen dépend l'éclairciſſement de ce Fait, que les Hiſtoriens ont laiſſé dans une grande obſcurité; ce qui eſt un des principaux uſages qu'on peut tirer de ce Recueil.

Porro, dit ce Pontife, *quia illi qui dictas tuas Nobis miſſas Litteras dictitarunt, rei veritatem forſitan ignorabant, multa poſuerunt in eis, & aliqua tacuerunt, in quibus erraverunt notabiliter, factum taliter recitando.*

Voici les preuves ſur leſquelles il ſe fonde, pour convaincre *Edouard* qu'il eſt l'infracteur de la Trève.

1. Il lui reproche qu'il n'a pas exécuté les Conventions par leſquelles il s'étoit engagé à lui envoyer des Ambaſſadeurs, entre leſquels il y auroit quelque Prince du Sang Royal; & que *Philippe* avoit ſatisfait à ces deux Articles.

Juſtification d'Edouard.

Pour répondre à cette objection, on peut dire, qu'entre les Ambaſſadeurs qu'*Edouard* avoit nommés, ſe trouvoient *Henri de Lencaſtre*, Comte de *Derby*, ſon Couſin; & *Hugues Spenſer*, Fils d'une de ſes Couſines-germaines. La nomination de ces Ambaſſadeurs ſe prouve par le Plein-pouvoir qui leur fut donné, & qui ſe trouve à la page 381 de ce Recueil. Il eſt vrai qu'avant que de faire partir cette Ambaſſade ſolennelle, il envoya au Pape d'autres Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre de quelques infractions de la Trève, & de l'enlevement de *Fliſco;* comme auſſi, pour demander un Sauf-conduit en la forme qu'il le deſiroit. C'eſt de-là que le Pape prend occaſion de lui objecter, qu'entre les Ambaſſadeurs qui lui ont été envoyez, il ne s'eſt point trouvé de Prince de la Famille Royale. Mais qui ne voit que cette objection eſt illuſoire, puiſque ces Ambaſſadeurs n'étoient pas envoyez pour traiter la Paix? D'un autre côté, ſi *Edouard* ne fit pas partir ſes Plénipotentiaires, c'étoit parce qu'on ne lui donnoit aucune ſatisfaction ſur l'enlevement de ſon Envoyé, & que même, ſans ſa participation, le Pape avoit abſous ceux qui avoient commis cette violence. En ſecond lieu, *Jean de Montfort* étoit retenu en priſon, contre les Conventions de la Trève. Enfin, le Pape refuſoit de donner aux Plénipotentiaires Anglois le Sauf-conduit, en la forme qu'*Edouard* le demandoit. Il ne devoit donc s'en prendre qu'à lui-même, du retardement des Ambaſſadeurs Anglois, juſqu'au tems de la mort des Seigneurs Bretons.

2. A l'égard de l'exécution de ces Seigneurs, voici comment le Pape excuſe ce Fait. Il dit qu'en ayant écrit au Roi de France, *Philippe* avoit répondu, qu'il avoit fait punir ces Seigneurs pour divers crimes qu'ils avoient commis, & pour avoir violé la Trève en Bretagne. Que d'ailleurs ces mêmes Seigneurs avoient aſſuré, qu'ils n'avoient aucune ſorte de confédération avec *Edouard,* mais ſeulement avec *Jean de Montfort;* & que ce Comte, qui étoit alors priſonnier

de la Trève. Peut-être étoit-ce par repréfailles, pour quelque Place dont *Charles de Blois* s'étoit emparé. Pour le dire en paffant, ceci peut fervir à éclaircir comment Vannes tomba entre les mains de *Jean de Montfort*, ce que l'Hiftorien de Bretagne a ignoré.

Voilà les principales raifons fur lefquelles *Clément* fe fondoit, pour convaincre *Edouard* qu'il étoit le premier Auteur de l'infraction de la Trève. Il ne parloit point dans cette Bulle, de l'enlevement de *Flifco*, fur lequel apparemment il n'avoit aucune bonne excufe à donner. *Edouard* pouvoit donc, fur cet article, comme fur les précédens, dire à fon tour au Pontife, que ceux qui avoient dicté fa Bulle avoient paffé fous filence des articles importans, & déguifé la vérité fur quelques autres. Il y auroit encore diverfes obfervations à faire fur cette Bulle, fi je ne craignois de m'engager dans une trop longue difcuffion. Ce que je viens de dire fuffira, ce me femble, pour faire juger auquel des deux Rois on devoit attribuer la rupture de la Trève. XII. Kal. Aug. Page 460.

Lettre d'*Edouard* au Pape, fur la Bulle précédente, à laquelle il dit qu'il prépare une Réponfe, dont il ne doute pas que le Pontife ne foit fatisfait. Du 11 de Novemb. Page 483. Lettre d'Edouard au Pape.

Année 1346.

Cette Réponfe ne fe trouve pas dans ce Recueil; mais on y voit que dans la fuite il envoya une homme au Pape, avec des Inftructions fur ce fujet. Du 8 de Fevrier. Page 489.

Proclamation pour juftifier la Guerre contre *Philippe de Valois*. Ce qu'il y a de remarquable dans cette Proclamation, c'eft qu'*Edouard* y dit, qu'incontinent après la mort de *Charles le Bel*, il confulta les Grands, les Prélats, & les Jurifconfultes de fon Royaume, & que ce fut par leur confeil qu'il envoya des Ambaffadeurs en France pour demander la Couronne de ce Royaume. Il ajoute, qu'ils ne purent avoir Audience, & qu'après avoir fait leurs Proteftations, ils furent obligés de fe retirer, ayant fujet de craindre pour leur vie. Ceci confirme ce qui a été avancé fur ce fujet, dans l'Extrait du Tome IV. Du 15 de Mars. Page 497. Proclamations pour juftifier la Guerre contre la France.

Conventions entre *Jean Duc de Normandie* Fils de *Philippe de Valois*, & les Normands, dans lefquelles ceux-ci s'obligent à fuivre le Duc en Angleterre avec 40000 hommes, pour faire la conquête de ce Royaume; avec diverfes conditions de part & d'autre, en cas que cette entreprife réufsît. Au Bois de *Vincennes*, le 23 de Mars, l'an 38. Je ne fai ce que fignifie cette date, s'il n'y a pas faute d'impreffion. Peut-être ces Conventions font-elles de l'an 1338 (1). Deffeins des Normands de faire la conquête de l'Angleterre. P. 504.

(1) Mr. *Barnes* dit que cela fut appellé l'*Ordonnance de Normandie*, & qu'on

clure la Paix avec *Jean. Ita quod ex parte nostrâ non reperietur, per Dei gratiam, dissimulatio, dilatio, vel defectus, quod de nobis sentire velit vestra moderatio circumspecta.* Du 8 de Novemb. Page 772.

C'étoit lorsque *Jean* s'avança jusqu'à offrir la *Guyenne*, l'*Artois*, *Guisnes*, & *Calais*, en toute Souveraineté.

Année 1353.

Lettre à *Innocent VI*, sur son exaltation sur la Chaire de *S. Pierre*. Du 20 de Juin. Page 753.

Lettre au nouveau Pape Innocent VI.

Plein-pouvoir donné par *Edouard* à ses Ambassadeurs, plus ample que les précédens, pour conclure la Paix, & pour renoncer en son nom à la Couronne de France. Du 30 de Mars. Page 779.

Plein-pouvoir d'Edouard pour renoncer à la Couronne de France.

Prolongation de la Trève, depuis le 6 d'Avril 1353, jusqu'au 1 d'Avril 1354. Sous les Tentes devant Guisnes. Le 6 d'Avril. P. 784.

Prolongation de la Trève.

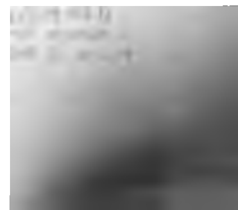
Pouvoir donné aux Ambassadeurs, plus ample que tous les précédens, par lequel il paroît manifestement qu'*Edouard* croyoit la Paix faite. Voici ce que portoit ce Plein-pouvoir. *Dantes & concedentes eisdem Procuratoribus auctoritatem, & speciale mandatum, tractandi cum Adversario nostro, seu Deputatis & Assignatis per eum, de pace finali inter nos & ipsum, per Dei gratiam, ineunda, & super omnibus Debatis, Litibus, & Controversiis, inter Nos & dictum Adversarium nostrum exorsis: Specialiter super jure quod habemus, vel habere poterimus, ad Coronam & Regnum Franciæ, & pertinentia eorundem: Vel in eis transigendi, componendi, paciscendi, & etiam juri Nobis in hac parte competenti, ex causâ Transactionis, seu Compositionis, ac Recompensationis, nobis super hoc facienda, renunciandi, &c. Et cum inter Nuncios utriusque Partis sic tractatum fuerit & finaliter concordatum, ut sic concordata, quantum ad nos attinet, feliciter observentur, submittendi Nos, Hæredes, & subditos nostros, ac Terras & Dominia quæcumque quæ jam habemus in Regno Franciæ*, & quæ, virtute hujusmodi Concordiæ in eodem continget nos habere, *jurisdictioni dicti Summi Pontificis, videlicet, ut ipse per censuras ecclesiasticas, & alias vias legitimas, ad observationem promissorum Nos, Hæredes, & subditos nostros, compellere valeat, & arctare; & omnia sic concordata, auctoritate Apostolicâ confirmare, omologare, & quâ cum firmitate vallare.* Du 28 Août. Page 794.

Plein-Pouvoir, par lequel Edouard soumet ses droits sur la France au jugement du Pape.

Il est manifeste par ce Plein-pouvoir, qu'on avoit fait à *Edouard* des offres qu'il jugeoit à propos d'accepter; ce qui confirme ce que les Historiens Anglois ont avancé sur ce sujet, & que *Mezerai* a cru devoir passer sous silence.

Mezerai convaincu d'avoir gardé le silence sur un Article important.

droit sur les Revenus de l'Eglise d'Angleterre, la somme de 20000 liv. sterling l'année, sauf le droit du Pape: Et que tout ce qui avoit été pris aux Ecossois, & annexé à la la Couronne d'Angleterre, leur seroit restitué. WHAT.



Ce Prince étoit Frere de *Charles* Roi de Navarre, que le Roi *Jean* mandie.
détenoit en prison dans le Château d'*Arleux* en Cambresis (1).

II.

AFFAIRES D'EDOUARD AVEC L'ECOSSE.

DANS l'Extrait du Tome précédent, nous avons laissé l'Ecosse en un très fâcheux état. Année 1338. *Edouard*, maitre des principales Places, y regnoit sous le nom d'*Edouard Baillol*, qui portoit le Titre de Roi, mais qui n'étoit qu'une ombre de Souverain; tandis que le Roi *David* étoit refugié à la Cour de France, qui cherchoit plutôt à faire durer la Guerre en Ecosse, qu'à la terminer par quelque puissant secours. Depuis qu'*Edouard* avoit manifesté ses desseins contre la France, *Philippe de Valois* auroit bien souhaité de pouvoir faire une puissante diversion en Ecosse; mais il étoit trop tard, puisqu'il faloit qu'il pensât à se défendre lui-méme contre une Ligue qui s'étoit formée contre lui, pendant qu'*Edouard* l'avoit amusé d'une vaine esperance de Paix, ainsi qu'on l'a vu dans l'Extrait précédent. Par cette raison, les secours qu'il pouvoit donner aux Ecossois n'étoient pas bien considerables. Cependant *Robert Stuart*, Régent en Ecosse pour le Roi *David*, voyant qu'*Edouard* alloit être assez occupé en Flandre, conçut quelque esperance de pouvoir profiter de cette diversion; & ayant assemblé quelques Troupes, aussi-tôt qu'il sut qu'*Edouard* avoit passé la Mer, il recommença les hostilités en Ecosse. Le peu d'opposition qu'il rencontra de la part de *Baillol*, à qui *Edouard* n'avoit laissé que peu de forces, & quelques heureux succès que ses armes eurent au commencement, lui ayant donné la facilité d'augmenter son Armée, il prit la résolution d'assiger *Perth*; ce qu'il exécuta l'année suivante 1339, à peu près dans le tems qu'*Edouard* commençoit sa prémiere Campagne en Flandre. La prise de cette Place, qui lui coûta un Siege de trois mois, ayant obligé *Baillol* de se retirer vers les frontieres d'Angleterre, le Régent profita de ses avantages pour attaquer la forte Ville de *Sterling*, qu'il prit par composition; après quoi il se rendit encore maitre d'*Edimbourg* par un stratagême.

Progrès de Robert Stuart en Ecosse.

Année 1340. *Edouard* étant trop occupé aux préparatifs de la Campagne qu'il devoit faire en Flandre en 1340, pour pouvoir penser à l'Ecosse, *Stuart* profita de la conjoncture pour faire une irruption dans le Northumberland, d'où il emporta un grand butin. Ensuite, pendant qu'*Edouard* étoit devant *Tournay*, le Régent d'Ecosse s'empara

(1) Mr. *Barnes* prétend que le Roi *Jean*, qui étoit Beau-pere de ce Prince, le fit mettre en prison, à cause qu'il entretenoit des correspondances avec les Ennemis du Roi. WHAT.



France n'eût pris soin de les faire comprendre dans la Trève de Calais, & dans les fréquentes prolongations de cette Trève, qui dura jusqu'en 1354, comme on l'a vu dans l'Article précédent. Pendant ces Trèves, on tâcha de procurer au Roi *David* sa liberté, par diverses Négociations; qui après avoir duré plusieurs années, furent enfin terminées par un Traité qui se fit en 1354. *Edouard* s'engageoit, par ce Traité, à mettre *David* en pleine liberté; moyennant une Rançon de quatre-vingt-dix-mille Marcs sterling payables dans neuf ans, & pour lesquels *David* devoit donner divers Otages. C'étoit précisément dans le tems qu'*Edouard* se croyoit sur le point de conclure la Paix avec le Roi *Jean*, selon les Articles arrêtés entre Calais & Guisnes. Mais comme *Jean* n'avoit pas dessein de confirmer ces Articles, il engagea les Ecossois à recommencer les hostilités, en faisant distribuer quarante-mille écus parmi les Grands, ainsi que *Buchanan* l'assure. Dans le tems donc que *David* alloit être mis en liberté, *Stuart* s'empara par surprise de Barwick, & y fit mettre le feu (1). Cette rupture imprévue obligeant *Edouard* à prendre d'autres mesures, il fit renfermer *David* plus étroitement dans le Château d'*Odiham*, & marcha vers les frontieres des deux Royaumes, pour recouvrer *Barwick*; ce qui ne lui fut pas difficile, puisque les Ecossois l'avoient abandonné.

Rançon du Roi David.

Le Roi de France fait tenir de l'argent aux Ecossois.

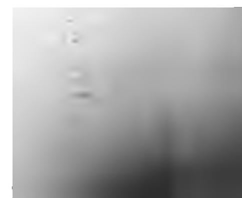
BarWick pris par surprise, brûlé, & abandonné par les Ecossois.

Edouard ravage l'Ecosse.

L'Expédition d'*Edouard* ne se termina pas à *Barwick*. Il se rendit encore maitre d'*Edimbourg* & de *Roxborough*, & ravagea impitoyablement quelques Provinces d'Ecosse. Si la rupture du Traité commencé avec la France ne fût arrivée en ce tems-là, il y a grande apparence qu'*Edouard* se seroit rendu maitre de toute l'Ecosse. On ne peut du moins douter qu'il n'eût ce dessein, quand on considere que dès ce tems-là il commença ses Négociations avec *Baillol*, pour se faire ceder tous les Droits que ce Prince pouvoit avoir sur ce Royaume, comme il paroît par quelques Actes de ce Recueil. Cette Négociation, qui vrai-semblablement fut interrompue par les préparatifs qu'*Edouard* fut obligé de faire pour recommencer la Guerre contre la France, fut renouvellée en 1356. *Edouard* s'étoit servi jusqu'alors du nom de *Baillol*, pour faire la Guerre à l'Ecosse; mais enfin il leva le masque, & il voulut agir en son propre nom. Pour cet effet, il se fit ceder par *Baillol* le Royaume d'Ecosse, avec toutes ses dépendances; moyennant une Pension annuelle de deux-mille livres sterling, qu'il lui donna pour récompense de cette Couronne imaginaire. C'est par-là que finissent les Actes de ce Tome, qui regardent l'Ecosse. Nous allons présentement parcourir les principaux.

Baillol céde ses prétentions sur l'Ecosse à Edouard pour une Pension.

(1) Mr. *Barnes* dit que ceci arriva le 6 de Nov. 1355. WHAT.



Année 1338.

Edouard nommé au Gouvernement de Perth.

On voit dans l'année 1338, un Acte qui fait voir la dépendance de *Baillol* à l'égard de l'Angleterre. C'est une priere, ou plutôt un ordre à *Baillol* de donner le Gouvernement de Perth à *Thomas Ughtred*, en ces termes: *Cum pro republica ac vestrorum & nostrorum subditorum commodo & utilitate, de Concilio nostro ordinaverimus quod dilectus & fidelis noster Thomas Ughtred habeat custodiam Villæ Sancti Johannis de Perth in Scotiâ . . . vestram amicitiam requirimus & rogamus, quatenus eidem Thomæ custodiam Villæ prædictæ, per Litteras vestras Patentes, in formâ debitâ, committi faciatis.* Teste Custode Angliæ. Du 4 d'Août. Page 70.

Année 1339.

Ordre pour la subsistance de Baillol.

Ordre de payer à *Baillol* pour sa subsistance trente sols par jour; en tems de Paix, & cinquante en tems de Guerre. *Teste Custode.* Du 3 de Mai. Page 109.

Pardon accordé à Thomas Ughtred.

Pardon accordé à *Thomas Ughtred*, pour avoir rendu la Ville de *Perth* aux Ennemis. Du 27 d'Octobre. Page 131.

Année 1340.

Autre ordre pour la subsistance de Baillol.

Assignation à *Baillol* de quarante sols par jour, en tems de Paix, & de soixante, en tems de Guerre. Page 186.

Congés donnés au Comte de Murray.

Divers Congés au Comte de *Murray* prisonnier en Angleterre. Page 147. &c.

Année 1341.

Pouvoir donné à Henri de Lencastre.

Pouvoir donnée à *Henri de Lancastre*, de faire la Paix ou la Trève avec les Ecossois. Du 10 d'Octob. Page 286.

Ordre d'assembler une Armée.

Ordre d'assembler une Armée contre l'Ecosse. Du 4 de Novembre. Page 290.

Année 1342.

Sauf conduit pour les Envoyés de David Brus.

Sauf-conduit pour quelques Envoyés de *David Brus*, venant en Angleterre pour traiter avec le Roi. Du 20 de Mars. Page 303.

Année 1343.

Ordre d'observer exactement, avec les Ecossois, la Trève conclue en Bretagne. Du 20 de Mai. Page 367.

Ordre d'observer la Trève.

Année 1346.

Ordre d'assembler des Troupes pour s'opposer aux Ecossois, qui, après avoir fait une irruption en Angleterre, & s'être retirés, assemblent toutes leurs forces pour faire une nouvelle invasion. *Teste Custode.* Du 20 d'Août 1346. Cette date est remarquable, en ce qu'elle fait voir que le Roi *David* avoit commencé les hostilités, même avant la Bataille de Crecy, qui ne se donna que le 26 du même mois. Page 524.

Autre Ordre d'assembler des Troupes.

Lettre du Régent d'Angleterre à l'Archevêque d'Yorck, pour le remercier de la Victoire de *Durham.* Du 20 d'Octobre. Page 528.

Lettre du Régent d'Angleterre à l'Archevêque d'Yorck, pour le remercier de la Victoire de Durham.

Il paroît par cette Lettre, que ce Prélat ne s'étoit pas contenté de donner ses soins à la levée des Troupes pour résister aux Ecossois; mais qu'il s'étoit trouvé à la Bataille. *Vestras, insuper, fidelitatem & strenuitatem probatissimas, pro honore nostri nominis, & tuitione Rei nostræ publicæ Anglicanæ contra hostiles invasiones Scotorum Inimicorum & Rebellium nostrorum, modernis temporibus praexpertas, sudoribus bellicis, præ certim in nostrâ absentiâ, claras factas, cum intimis grattarum actionibus in Domino commendamus.*

Dans un autre Acte, qui se trouve à la page 692, le Roi dit: *Attendentes grata & laudabilia obsequia, quæ venerabilis Pater Willelmus de la Zouche Eborum Archiepiscopus multipliciter nobis fecit, necnon locum magnum, quem nobis & toti Regno Angliæ, pro defensione ejusdem Regni, præsertim in conflictu Dunelmensi, noscitur tenuisse.*

Autre Piece relative au même Prélat.

Ordre pour conduire *David Brus* à la Tour. Du 15 de Décembre. Page 537.

Ordre pour conduire David Brus à la Tour.

Année 1347.

Honneur conferé à *Jean Coupland*, qui avoit pris *David Brus.* Du 20 Janvier. Page 542.

Récompense donnée à Jean Coupland qui l'avoit pris.

Ordre pour faire le procès aux Comtes de *Menteith* & de *Fife*, qui après avoir pris le parti d'*Edouard*, avoient été pris dans la Bataille de *Durham.* Page 549.

Ordre pour faire le procès aux Comtes de Menteith & de Fife.

Jugement qui condamne ces deux Comtes à la mort, & Répit accordé au Comte de *Fife*, parent du Roi. Du 22 Fevrier. Page 550.

Condamnation de ces Seigneurs.

être mis entre les mains des Ecossois ; & il paroît de divers Actes de cette même année, qu'on n'attendoit que l'arrivée des premiers Otages, pour être échangés avec ce Prince.

Année 1356.

Ce Traité n'ayant pas été exécuté, à cause de la surprise de *Barwick* arrivée vers le milieu de Décembre 1354, *Robert Stuart* Régent d'*Ecosse* voulut renouer cette Négociation en 1356, comme il paroît d'un Plein-pouvoir donné par ce Régent à ses Envoyés le 17 Janvier 1356, page 822. Cette affaire traina jusqu'à l'année 1357, que *David* fut enfin relâché, ainsi qu'on le verra dans le Tome VI. Plein-pouvoir donné par le Régent d'Ecosse pour faire un nouveau Traité.

Cession de *Baillol* à *Edouard*, du Royaume d'Ecosse, & de toutes ses dépendances. A *Roxborough*. Du 20 Janvier 1356, page 832, & suivantes. Cessions de Baillol à Edouard.

Conventions entre *Edouard* Roi d'Angleterre, & *Edouard Baillol*, par lesquelles le premier s'engage à payer à *Baillol*, en récompense de la Couronne d'Ecosse, une Pension annuelle de deux-mille livres sterling, payable en quatre termes. A *Bambury*. Du 20 Janvier. Page 836. Conventions entre ces deux Princes.

Proclamation d'*Edouard*, qui promet de maintenir les Loix & les Coutumes d'Ecosse sans y rien changer. Du 15 Mars. Page 146. Proclamation d'Edouard, &c.

On trouve dans la page 859, qu'*Edouard* demanda du tems à *Baillol* pour lui payer le second quartier de sa Pension, à cause des grandes dépenses qu'il étoit obligé de faire.

Commission pour traiter avec les Ecossois, sur la liberté de *David Brus*. Du 25 Mars. Page 847. Commission pour traiter sur la liberté de David.

Sauf-conduit pour les Envoyés d'Ecosse. Du 13 Décembre. Page 875. Sauf-conduit pour les Envoyés d'Ecosse.

III.

AUTRES AFFAIRES ETRANGERES.

PENDANT les 19 années dont on trouve les Actes dans ce Volume, *Edouard* eut une infinité d'Affaires à négocier avec divers Princes, sur-tout par rapport à son Affaire principale, je veux dire, la Guerre contre la France. Mais comme on ne sauroit expliquer les sujets de toutes ses Négociations, sans s'engager dans un trop long détail, je me contenterai d'indiquer les Princes ou autres, avec qui il eut à négocier pendant ce tems-là ; afin que ceux qui pourront avoir besoin de quelqu'un de ces Articles, puissent consulter le Recueil même.

Il y a donc des Négociations avec l'Empereur *Louis de Baviere*, les Villes de Flandre, le Duc de *Gueldre*, le Marquis de *Juliers*, le Duc de Négociations d'Edouard.

Brabant, particulierement touchant un Mariage projetté entre *Edouard* Fils ainé du Roi, & une Fille du Duc. Il y a apparence que le Pape refusa la Dispense pour ce Mariage, quoiqu'elle lui eût été souvent demandée.

Differend entre la Reine & sa Sœur.

Il y en a avec le Comte de *Haynaut*, Beau-frere d'*Edouard*. Après la mort de ce Comte, il y eut un differend entre ses deux Sœurs, dont *Marguerite* l'ainée étoit Veuve de l'Empereur *Louis de Baviere*; & *Philippe*, qui étoit la cadette, avoit épousé *Edouard III*. Elles prétendoient toutes deux à la Succession du Haynaut, de la Hollande, & de la Zelande; sur quoi on trouve divers Actes dans ce Tome V.

Mariage de la Fille d'Edouard.

On y voit des Négociations avec *Alphonse IX* Roi de Castille, principalement touchant le Mariage de *Jeanne* Fille ainée d'*Edouard*, avec *Pierre*, qui fut ensuite surnommé *le Cruel*, Fils ainé d'*Alphonse*. Ce Mariage ayant été enfin arrêté après de longues Négociations, la Princesse mourut à Bourdeaux, en allant trouver son Epoux.

Trève de 20 ans avec l'Espagne. p. 717.

On trouve encore dans ce Recueil, quelques Actes qui font mention d'une Flotte d'Espagne qui faisoit beaucoup de desordres dans la Manche, & qu'*Edouard* alla combattre en personne. L'avantage qu'il eut dans ce Combat, procura une Trève de 20 ans avec les Espagnols, en 1351.

Il y a de plus des Traités avec le Roi d'*Arragon*, le Roi de *Portugal*, le Roi de *Majorque*, *Philippe de Navarre*, Frere de *Charles le Mauvais*, les Ducs d'*Autriche*, le Marquis de *Brandebourg*, *Charles IV* Empereur, le Comte de *Geneve*, le Dauphin de *Viennois*, *Geffroi de Harcour*, & divers Seigneurs de *Guyenne*, & particulierement avec le Seigneur de *Le Bret*, ou d'*Albret*.

Rançon de Charles de Blois.

On trouve encore dans ce Tome divers Actes qui concernent la Bretagne, & l'Alliance avec *Jean de Montfort*; un Traité fait avec *Charles de Blois*, qui ayant été fait prisonnier à la Bataille de *Rien* en 1347, fut conduit en Angleterre, où il demeura jusqu'en 1356, qu'il obtint sa liberté; moyennant une Rançon de sept-cens-mille écus, payable en divers termes, dont *Edouard* lui quitta la moitié, à condition qu'il payeroit exactement l'autre moitié à chaque terme.

On y trouve encore divers projets de Mariage des Enfans d'*Edouard*. Tous ces Articles fournissent la matiere d'une infinité de Pieces, qu'il seroit trop long d'expliquer dans cet Extrait.

IV.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

L'Intérieur de l'Angleterre ayant été dans une profonde Paix pendant ces 19 années, il ne s'y est point passé d'évenement qui ait eu aucune suite. Toute la matiere de cet Article se réduit donc à quelques Actes détachés, dont voici quelques-uns des plus importans.

Année 1338.

Ordre de se saisir, de tout l'Etain de *Cornouaille*, & de *Devonshire*, pour servir aux frais de la Guerre, en donnant des suretés aux Proprietaires. Du 10 Mai. Page 39. Ordre de se saisir de l'Etain de Cornouaille.

Emprunts faits par le Roi aux Abbayes, consistant en diverses pieces d'Argenterie, appartenant aux Eglises. Pages 48. & suivantes. Emprunts faits par le Roi aux Abbayes.

Permission de fouiller dans le Païs de Cornouaille, pour trouver des Mines d'Or ou d'Argent; à condition que les Proprietaires en feront les frais, & que le Roi aura le tiers de l'Or ou de l'Argent, quand ils seront épurés. Page 71. Permission de fouiller dans le Païs de Cornouaille.

Année 1339.

Défense de payer ni les Créanciers du Roi, ni les Assignations données sur ses revenus, jusqu'à son retour. Page 109. Payement des dettes du Roi arrêté.

Permission aux Tisserands en Laine de faire du Drap, sans être sujets à aucune vexation de la part des Officiers du Roi. Page 137. Permission de faire du Drap.

Revocation d'un Statut du Parlement, faite par la seule autorité du Roi; sous prétexte qu'il n'y avoit donné son consentement, que dans la crainte que le Parlement ne se separât sans finir les affaires publiques. Du 1 Octobre. Page 282. Revocation d'un Statut du Parlement.

Année 1341.

Revocation d'un Jugement donné contre *Jean Maltravers*, sur ce que contre les Loix du Royaume, le Condamné n'avoit pas été oüi dans ses défenses. Du 28 Décembre. Page. 600. Revocation d'un Jugement donné contre *Jean Maltravers*.

Il y a grande apparence, que c'étoit le même *Maltravers* qui avoit été accusé d'avoir tué *Edouard II*; car il est dit dans cet Acte que cet homme étoit venu trouver le Roi à *L'Ecluse* en Flandre. Mais cette Revocation ne regardoit que la forme, puisqu'*Edouard* ne l'accordoit qu'à condition qu'il se présenteroit devant la Cour quand il seroit cité.

Année 1348.

Etape de Laines établie à *Calais*. Du 28 Décembre. Page 600. Etape de Laines à Calais.

Lettre de créance aux Ambassadeurs des Electeurs, pour leur notifier la réponse du Roi au sujet de l'offre qu'on lui faisoit de l'élever à l'Empire. Du 10 Mai. Page 622. L'Empire offert à Edouard.

On ne trouve point ici cette Réponse, mais on sait d'ailleurs qu'il refusa cette Dignité.

Année 1349.

La Peste, qui affligea l'Angleterre pendant l'année 1349, fournit la matiere de quelques Actes, dont il y en a deux remarquables.

Défense de quitter le Royaume. Le prémier est une défense de quitter le Royaume à cause de la Contagion. Du 1 Décembre 1349. Page 668.

Ordre touchant les Domestiques. Le second est un Ordre pour obliger les Hommes & les Femmes, qui ne pouvoient pas vivre de leurs revenus, & qui n'exerçoient aucune profession, à se mettre en service aux gages ordinaires des lieux où ils se trouvoient; à peine d'être emprisonnés, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé des cautions pour leur obeïssance. Cet Ordre étoit fondé sur ce que la Peste ayant emporté la plupart des Domestiques, il étoit très difficile d'en trouver; & que ceux qui vouloient bien servir, en prenoient occasion de rançonner les Maitres. Page 693.

V.

AFFAIRES AVEC LA COUR DE ROME, ou qui concernent la Religion.

Les Usurpations des Papes au sujet de la Collation des Bénéfices, & quelques differends entre les Archevêques au sujet du port de la Croix, font la principale matiere du peu de Pieces qui se trouvent dans ce Tome par rapport à la Religion. Voici celles qu'on peut regarder comme les plus importantes.

Année 1341.

Ordre à l'Archevêque de Cantorbery de revoquer certaines Censures. Un Ordre à l'Archevêque de *Canterbery*, de revoquer certaines censures, dénoncées aux Commissaires chargés par le Roi de faire des informations touchant les malversations de ses Ministres, dont ce Prélat étoit le principal.

Quod si facere non curaveritis, ad vos tanquam inimicum & rebellem nostrum, & pacis Regni nostri perturbatorem, quantum de jure poterimus, capiemus. Du 6 Mars. Page 234.

Notification aux Commissaires du Pape des Prérogatives Royales. Notification à deux Chapelains & Commissaires du Pape, de certains Articles qui regardent les Droits & les Prérogatives Royales; afin qu'ils ne les violent pas dans les Jugemens des Causes qui seront portées devant eux. Page 335.

Edouard prie le Pape de revoquer certains Ordres. Lettre où *Edouard* prie instamment le Pape de revoquer certains Ordres contre les Prérogatives de la Couronne, lesquelles il est résolu de maintenir. Page 363.

Ordre d'arrêter Ordre d'arrêter tous ceux qui porteront dans le Royaume des Bulles du

de Provision, pour des Bénéfices dépendans de la collation du Roi. Page 371. les porteurs de Bulles pour les Bénéfices.

Défense, en conséquence d'une Résolution du Parlement, d'exécuter les Mandemens du Pape, touchant les Provisions des Bénéfices accordées à des Etrangers. Page 377. Autre Ordre pareil.

Ordre d'arrêter tous ceux qui portent des Bulles dans le Royaume. Page 381. Nouvel Ordre semblable.

Lettre au Pape sur ce sujet, où l'on voit ces mots : *Novit igitur Deus Veritatis, esse verum, quod tam Proceres & Nobiles, quàm Communitas Regni nostri Angliæ, nuper in Parlamento nostro apud Westmonasterium congregati, attendentes* Provisorum exercitum qui Regnum nostrum Angliæ in excessivâ multitudine jam invasit, *& perpendentes ac dolentes dampnum & præjudicium intolerabilia, quæ dicto Regno ex hujusmodi Provisionibus provenerunt, & provenire timentur per amplius in futurum, & impatientes dictorum doloris & præjudicii proposuerunt querelosè & clamosè unanimiter, quod talia diutiùs tolerare non poterant, nec valebant.* Page 382. Lettre du Roi au Pape sur ce sujet.

Autre Lettre au Pape, beaucoup plus forte, sur le même sujet, où on lit ces paroles : *Sed, quod dolendum est, ipsius vineæ propagines degenerant in labruscas, & exterminant eam Apri de sylvâ, dum per impositiones, & Provisiones Sedis Apostolicæ, quæ solito graviùs invalescunt, ipsius peculium, contra piam voluntatem & ordinationem Donatorum, manus occupant indignorum, & præsertim Exterorum ; & ejus Dignitates & Beneficia pinguia personis conferuntur alienigenis, plerumque Nobis suspectis ; qui non resident in dictis Beneficiis, & vultus commissorum eisdem pecorum non agnoscunt, linguam, non intelligunt ; sed animarum curâ neglectâ, velut mercenarii, solummodò temporalia lucra quærunt, & sic diminuitur Christi cultus, animarum cura negligitur, subtrahitur hospitalitas, Ecclesiarum jura depereunt, ruunt ædificia Clericorum, attenuatur devotio Populi. Clerici dicti Regni, viri magnæ litteraturæ, & conversationis honestæ, qui curam animarum possent ibi salubriter peragere, & forent pro nostris & publicis Consiliis opportuni, studium deserunt, propter promotionis congruæ spem ablatam, quæ divinæ scimus non esse placita voluntati ...... Nos autem Anglicanæ depressionem Ecclesiæ, & exhæreditationem Coronæ Regiæ, & mala prædicta quæ diutiùs tolerata adjicerent verisimiliter graviora, patulo cernentes intuitu, ad vos successorem Apostolorum Principis, qui ad pascendum, non ad tondendum Oves Dominicas, ac ad confirmandum, & non deprimendum Fratres suos mandatum à Christo suscepit, ista deferimus, votivis affectibus supplicantes quatenus, &c.* Page 385. Autre Lettre au Pape sur le même sujet.

Année 1344.

Mémoire sur un homme qui avoit été arrêté, portant neuf Bulles de Provision. Page 433. Porteur de Bulles arrêté.



Année 1346.

Revenus des Bénéfices possedés par des Etrangers, saisis.

Quelque fortes que fussent les remonstrances qu'*Edouard* avoit faites au Pape, il paroit que ce Pontife n'y avoit eu aucun égard ; ce qui obligea le Roi à se procurer quelque satisfaction par une autre voye. Pour cet effet, il fit saisir tous les revenus des Bénéfices possedés par les Etrangers, pour servir aux frais de la Guerre ; sur quoi il écrivit au Pape une Lettre d'excuse, qui se trouve page 491.

Lettres de provision accordées par les Papes, avant la vacance des Bénéfices.

Les Papes ne se contentoient pas de pourvoir aux Bénéfices vacans : ils se réservoient encore, sous divers prétextes, la collation des Archevêchés, des Evêchés, & de tous les meilleurs Bénéfices ; & accordoient des Lettres de Provision, avant qu'ils vinssent à vaquer, de peur d'être prévenus. On trouve ici diverses Bulles contenant de semblables Provisions.

Bulles de ce genre pour l'Archevéché d'Yorck & & pour l'Evêché de Worcester

Bulle qui ordonne de mettre l'Evêque de *Worcester* en possession de l'Archevêché d'*Yorck*, aussi-tôt qu'il sera vacant. Page 744.

Autre pour remplir l'Evêché de *Worcester*, quand il vaquera par la translation de l'Evêque à l'Archevêché d'*Yorck*. Page 745.

Bulle pareille pour un Canonicat & une Prébende.

Bulle de Provision pour un Canonicat de l'Eglise de *Lichfield*, quoiqu'il n'y en eût point de vacant, & pour la prémiere Prébende vacante : *Non obstantibus de certo Canonicorum numero, & quibuslibet aliis Statutis & Consuetudinibus ejusdem Ecclesiæ contrariis, juramento, confirmatione Apostolicâ, vel aliâ quacumque firmitate roboratis.* Page 513.

Année 1347.

Défense du Roi au sujet des Procurations.

Défenses aux Prélats, de permettre qu'on leve dans leurs Dioceses des *Procurations* pour les Cardinaux Légats, employés en France aux Négociations de la Paix. Page 558.

Permission sur le même sujet.

Permission de lever ces *Procurations*, à cause des bons services que les Légats avoient rendus au Roi. Page 631.

Année 1349.

Ordre touchant l'Archevêque d'Armagh.

Ordre pour empêcher l'Archevêque d'*Armagh*, se prétendant Primat d'Irlande, de faire porter la Croix devant lui dans Dublin.

Differend de cet Archevêque avec celui de Dublin.

Permission au même Prélat, de n'assister pas aux Parlemens assemblés à Dublin, à cause des differens qu'il avoit avec l'Archevêque de cette Ville.

Année 1353.

Défenses au Nonce, de lever les Prémiers-fruits des Bénéfices pour le Pape, sous prétexte des Collations, ou Réservations de la Cour de Rome. Page 747. Défense au Nonce de lever les prémiers-fruits des Bénéfices pour le Pape.

Lettre à *Innocent VI* sur son exaltation. Du 20 de Juin. Page 752. Lettre du Roi au Pape.

Année 1354.

Défense de troubler l'Archevêque d'*Yorck*, sur le port de la Croix dans Londres. Page 753. L'Archevêque d'Yorck porte la Croix dans Londres.

Année 1355.

Il paroît par un Acte, qui se trouve parmi ceux de l'année 1355, qu'il y avoit encore à Bourdeaux des Clercs tonsurés qui étoient mariés. Clercs tonsurés mariés.

Il y a une Permission à *Jean Blome* de faire fouiller dans l'enceinte du Monastere de *Glaston*, pour y chercher le Corps de *Joseph d'Arimathée*. Cette Permission étoit fondée sur une Révélation que *Blome* disoit avoir eue sur ce sujet en 1344. Du 10 Juin 1345. Page 458. Permission de chercher le Corps de Joseph d'Arimathée.

EXTRAIT DES VI. ET VII. TOMES DE RYMER.

LE VI. Tome de ce Recueil contient seize années du Regne d'*Edouard III*; savoir, depuis le commencement de l'année 1357, jusqu'à la fin de 1372. Le commencement du VII. regarde les dernieres années de ce Prince, depuis 1373 jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de Juin 1377. Comme les affaires qu'*Edouard* avoit avec la France sont la principale matiere des Actes de ce Volume, c'est sur celles-là que j'insisterai le plus. Les autres Articles ne contiennent que peu de choses dignes d'être remarquées.

I.

AFFAIRES DE FRANCE.

IMMÉDIATEMENT après la glorieuse Victoire, qu'*Edouard* le Fils avoit gagnée près de Poitiers, ce Prince se rendit à Bourdeaux, où le Pape lui envoya un Cardinal, pour y négocier une Trève en faveur de la France. * Cette Trève ayant été arrêtée pour deux ans, le Prince de *Galles* partit au mois d'Avril 1357, pour conduire le Roi Trève avec la France; & le Roi Jean amené prisonnier à Londres. * 1357.

Jean à *Londres*, où *Edouard* reçut ce Roi prisonnier, avec les mêmes honneurs que s'il fût venu exprès pour lui rendre visite (1).

Son Fils prend le titre de Régent.

Cependant, la prison de ce Prince causoit en France des troubles qui ne permettoient guere au Dauphin son Fils, qui prit le titre de Régent, de penser aux moyens de procurer la liberté au Roi son Pere. Il avoit, dans le Roi de Navarre, un Ennemi qui sut si bien profiter de cette fatale conjoncture pour semer la division dans l'Etat, qu'il ne fut pas possible au Régent de faire des préparatifs pour recommencer la Guerre, aussi-tôt que la Trève seroit expirée. Le Roi *Jean*, qui étoit parfaitement instruit de tous ces desordres, & qui comprenoit bien qu'il n'avoit rien à esperer du côté des armes, pensa à se procurer la liberté en négociant lui-même un Traité de Paix avec *Edouard*. Ce Traité, qui ne pouvoit qu'être très avantageux à l'Angleterre, vû la conjoncture du tems, ayant été envoyé en France, les Etats-Généraux refuserent de le ratifier, & promirent au Dauphin de lui fournir les moyens d'obtenir des conditions plus avantageuses; mais ils tinrent mal leur parole.

Le Roi Jean négocie un Traité de Paix avec Edouard.

Edouard le fait renfermer dans un Chateau.

Edouard se voyant ainsi déchu de l'esperance de faire une Paix telle qu'il la souhaitoit, résolut de reprendre les armes; & comme il crut que dans la négociation précédente *Jean* n'avoit eu pour but que de l'amuser, il eut moins d'égards pour lui, & le fit renfermer dans le Château de Sommerton. Cependant, il faisoit ses préparatifs pour porter la Guerre dans le cœur de la France, ne doutant point qu'il ne dût tirer de grands avantages de la confusion qui regnoit alors dans ce Royaume. Il partit d'Angleterre au mois d'Octobre 1359, avec une Flotte de mille Vaisseaux, qui portoient une Armée de cent-mille hommes. Avec ces nombreuses Troupes, il se rendit maitre de plusieurs Places de Normandie, où il mit son Armée en quartier d'Hiver; & dès le mois de Mars 1360, il se mit en marche vers la Champagne, à dessein de s'emparer de Rheims, où l'on prétend qu'il avoit résolu de se faire sacrer. Ce coup lui ayant manqué, il se fit ouvrir les portes de Sens; & ensuite tournant vers la Bourgogne,

Edouard passe en France avec une grande Flotte: ses progrès en Normandie.

Et en Bourgogne.

(1) Plus de mille Bourgeois de *Londres* à cheval allerent au-devant du Roi *Jean* au Bourg de *Southwarck*. Le Roi prisonnier montoit un beau coursier blanc, en signe de Souveraineté; & le Vainqueur marchoit à côté de lui, monté sur un petit cheval noir d'*Irlande*, comme pour éviter un air de triomphe. *Jean* fut reçu par le Lord-Maire de *Londres* &c. avec toutes les cérémonies & l'appareil de la Ville; & dans toutes les rues où il passa pour aller à *Westminster*, les habitans avoient étalé leur argenterie, leurs armes, & tendu leurs tapisseries; de sorte qu'on n'avoit jamais rien vu de semblable, de mémoire d'homme. Le Roi *Edouard* reçut le Roi prisonnier, assis sur son Trône Royal dans la Salle de *Westminster*, d'où il se leva sur le champ & courut l'embrasser. Il le régala en Roi le même jour avec *Philippe* son Fils, & les autres Prisonniers de marque; & en attendant que le Palais de la Savoye fût en état de recevoir le Roi prisonnier, *Edouard* le fit loger dans sa propre Cour. Voyez l'*Histoire de Barnes*, p. 526. WHAT.

il menaça cette Province d'une entiere désolation. Le Duc de Bourgogne, qui n'étoit pas en état de s'y opposer, prit le parti de composer, pour exempter ses Etats du pillage; & obtint une Trève particuliere pour trois ans, moyennant deux-cens-mille florins, & des vivres qu'il fournit à l'Armée Angloise.

En quittant la Bourgogne, *Edouard* marcha vers l'Isle de France, à dessein d'attirer le Régent au combat. Mais ce Prince étoit trop sage, pour hazarder ainsi témérairement le salut de la France. Il se tint donc renfermé dans Paris, sans que toutes les bravades d'*Edouard*, pussent l'obliger d'en sortir. Le Siege de Paris paroissant une entreprise trop difficile au Roi d'Angleterre, il rebroussa chemin vers la Beausse, pour aller faire rafraichir son Armée le long de la Loire. Pendant qu'il étoit campé près de Chartres, il survint un orage épouvantable, accompagné de tonnerres, & d'une grele d'une grosseur prodigieuse, qui tua trois-mille chevaux & plus de mille hommes de son Armée. Cet évenement extraordinaire, qui sembloit marquer la colere du Ciel, frappant de terreur l'esprit de ce Prince, il se tourna vers la Tour de l'Eglise de Chartres, & mettant les genoux en terre, il fit vœu de donner la Paix à la France, à des conditions équitables. Suivant cette résolution, il envoya le Prince de *Galles* son Fils au Village de Bretigny: où le Dauphin se rendit aussi. Ce fut en cet endroit que ces deux Princes, après une négociation qui ne dura que huit jours, conclurent un Traité de Paix; qui, selon les apparences, étoit à peu près le même que celui qui avoit été arrêté à Londres l'année précédente.

Orage épouvantable.

Traité de Bretigny.

Par le Traité de Bretigny, la Couronne de France cedoit au Roi d'Angleterre un grand nombre de Provinces en toute Souveraineté, & partageoit, pour ainsi dire, le Royaume avec les Anglois. Outre cela, le Roi *Jean* s'engageoit à payer trois millions d'écus d'or pour sa rançon, & à livrer divers Otages, entre lesquels se trouvoient cinq Princes du Sang. En conséquence de ce Traité, le Roi *Jean* fut conduit à Calais, où il fut mis en liberté, après qu'il eut ratifié le Traité, & donné toutes les autres assurances qu'*Edouard* voulut exiger de lui.

Le Roi Jean mis en liberté.

Dès qu'il fut arrivé à S. Omer, il ratifia tout ce qu'il avoit fait à Calais, il jura la Paix encore une fois, & fit faire le meme serment à *Charles* son Fils ainé, à ses autres Fils, & à vingt Seigneurs des plus qualifiez du Royaume. Enfin, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à faire connoître qu'il n'avoit rien fait que volontairement, quoiqu'il eût été prisonnier. Mais il fit encore mieux paroître sa bonne-foi dans la suite, en exécutant ponctuellement le Traité de Bretigny, à deux Articles près. Le premier regardoit le Comté de Gavre en Gascogne, & la Terre de Belville en Poitou, sur lesquelles il survint quelque differend. Le second étoit par rapport à sa rançon, qu'il ne lui fut pas possible de payer aux termes prescrits,

dition d'une Croisade dont le Pape l'avoit déclaré Général, semblent avoir plus de raison; mais ce n'est tout au plus qu'une conjecture. Quelque puisse avoir été le motif de son retour, il est certain qu'il se rendit à Londres, où il mourut quelques mois après, le 8 d'Avril 1364.

Le Roi Jean s'en retourne à Londres & y meurt.

Au mois de Septembre de cette même année, la fameuse querelle entre les Maisons de Blois & de Montfort fut décidée par la Bataille d'*Avray*, où Charles de Blois fut tué. Cette Bataille fut suivie du Traité de *Guerande*, qui mit *Jean de Montfort* en possession de la Bretagne.

Bataille d'Avray, & Traité de Guerande.

Depuis la Paix de Bretigny, *Edouard* avoit en 1362 érigé en Principauté le Duché de Guyenne, dont il avoit investi *Edouard* son Fils ainé. Ce Prince étoit allé tenir sa Cour à Bourdeaux, où il vivoit dans une oisiveté très opposée à son humeur guerriere, la Paix ne lui donnant point d'occasion d'exercer sa valeur. En 1366, il fut retiré de cette oisiveté par *Pierre le Cruel*, Roi de Castille, qui ayant été chassé de ses Etats par *Henri Comte de Trastemare*, son Frere bâtard, se rendit à Bayonne pour implorer le secours du Prince de Galles. Comme la France favorisoit *Henri*, qu'elle avoit mis sur le Trône de Castille, ce fut une raison suffisante pour porter le Prince Anglois à prendre le parti de Pierre. Il assembla donc une puissante Armée dans sa Principauté, & après avoir fait un Traité avec le Roi de Navarre, qui lui donna passage dans ses Etats, il se rendit sur les frontieres de Castille, où il rencontra *Henri* qui s'étoit avancé pour lui disputer l'entrée du Royaume. Ce fut tout proche de la petite Ville de *Najara*, que ces deux Princes se livrerent une sanglante Bataille, dans laquelle les Castillans furent entierement défaits. La Victoire du Prince de *Galles* fut suivie du rétablissement de *Pierre*, qui, bien loin de reconnoître un si grand service, laissa périr de faim & de misère la plus grande partie de l'Armée qui avoit si vaillamment combattu pour lui. Cette perfidie obligea le Prince de *Galles* à quitter la Castille, où il avoit contracté une maladie dont il ne releva jamais, pour s'en re-

Le Prince Noir fait Prince de Guyenne.

Il remet sur le Trône Pierre Roi de Castille.

Ingratitude de ce Roi.

voit un Poëme pour divertir, & non pas pour instruire la postérité d'un fait historique. Ainsi, il ne sauroit pardonner au Chevalier *Richard Baker*, & à d'autres Ecrivains de son caractere : car, dit-il, s'ils entendent par la Comtesse *de Salisbury*, l'Epouse du premier Comte de *Montaigu*, qui étoit *Catherine* Fille de Mylord *Grandison*, il y avoit déja douze ans qu'elle étoit morte : s'ils nous renvoyent à la belle Dame de *Kent*, elle étoit mariée deux ans auparavant, au Prince *Edouard*, & étoit alors avec lui en Guyenne ; ce que le Roi *Jean* ne pouvoit pas ignorer : & s'ils sont réduits à dire la Dame *Elisabeth*, Fille de Milord *Mohun*, Femme du second Comte de *Montaigu*, & la seule Comtesse de *Salisbury* qu'il y eût alors, il défie ces Ecrivains d'en apporter la moindre ombre d'autorité. Sur tout cela Mr. *Barnes* témoigne beaucoup d'indignation, de voir non-seulement l'honneur d'une illustre Dame ; mais encore celui de deux Rois, qu'on dit qui en ont été amoureux, indignement attaqué par des Ecrivains sans esprit, ou plutôt sans pudeur. WHAT.

corder des Lettres d'Appel. *Charles* les entretint quelque tems à Paris, jusqu'à ce que ses affaires fussent prêtes; & enfin, il leur accorda ce qu'ils demandoient. En conséquence de cet Appel, il fit citer le Prince de *Galles* à comparoître devant la Cour des Pairs, pour se justifier sur les plaintes de ses Sujets. Le Prince ayant répondu qu'il ne manqueroit pas de comparoître à la tête de soixante-mille hommes, *Charles* fit déclarer la Guerre à *Edouard* par un simple Valet; parce que le Prince avoit fait arrêter, sous quelque prétexte, ceux qui lui avoient porté la Citation.

Charles cite le Prince de Galles devant la Cour des Pairs.

Et déclare la Guerre à Edouard.

Comme on ne trouve que très peu de circonstances de cette Guerre, dans le Recueil des Actes Publics, je me contenterai d'en rapporter brievement le succès, qui fut très funeste à l'Angleterre. Immédiatement après la déclaration de Guerre, *Edouard* se vit enlever le Comté de Ponthieu, & apprit en même tems que la plus grande partie de la Guyenne s'étoit révoltée. Comme il se vit dans une nécessité indispensable de recommencer la Guerre, il reprit le Titre de Roi de France, qu'il avoit quitté depuis le Traité de Bretigny: mais ce Titre ne lui procura aucun avantage. *Bertrand du Guesclin*, Connetable de France, fit de grands progrès dans la Guyenne & dans les Provinces voisines; sans que le Prince de *Galles*, dont le mal avoit dégéneré en une parfaite Hydropisie, pût s'opposer à ses armes. Au contraire après avoir severement puni la Ville de Limoges de sa rebellion, il fut obligé de retourner en Angleterre pour tâcher d'y rétablir sa santé; laissant *Jean* Duc de Lancastre, son Frere, en sa place.

Edouard reprend le Titre de Roi de France. Malheureux succès de ses armes: sa maladie, & son retour en Angleterre.

Peu de tems après, le Duc épousa la Fille ainée de *Pierre le Cruel*, & prit incontinent le Titre de Roi de Castille. Cette entreprise obligea le Bâtard Henri à s'unir plus étroitement avec la France, & à donner au Connêtable un puissant secours par Mer, pour faire le Siege de La Rochelle. *Edouard* ayant voulu faire un effort pour secourir cette Place, sa Flotte, commandée par le Comte de Pembroke, fut battue par les Espagnols, & La Rochelle fut prise. Ensuite *Du Guesclin* s'avança dans le Poitou, & mit le Siege devant Thouars, où toute la Noblesse Poitevine s'étoit retirée. Cette Ville ne se trouvant pas en état de faire une longue résistance, les Seigneurs Poitevins capitulerent, & promirent de reconnoitre le Roi de France pour leur Souverain, si le Roi d'Angleterre, ou un de ses Fils ne venoient dans le Poitou avant la Fête de Saint Michel, avec une Armée capable de donner bataille. Edouard ayant appris cette Capitulation, fit promptement équiper une Flotte, où il s'embarqua lui-même sur la fin du mois d'Août, pour tâcher de sauver cette Province. Mais les vents contraires s'étant constamment opposés à son passage pendant plus d'un mois, Thouars lui fut enlevé avec tout le reste du Poitou.

Prise de La Rochelle.

Perte du Poitou.

Enfin, pour dire tout en un mot, cette Guerre fut si fatale aux Anglois, qu'il ne leur resta plus rien de toutes les Conquêtes qu'ils avoient

Traité conclu à Bretigny lez Chartres, le 8 de Mai 1360. Page 178 & suivantes.

Quelque long que soit ce Traité qui contient quarante Articles, il est absolument nécessaire d'en faire un Extrait ; parce qu'il sert de fondement à presque tous les Actes de ce VI. Tome, & à plusieurs de ceux des Tomes suivans. On peut dire même, qu'il est presque impossible de bien entendre l'Histoire de ce tems-là, sans la connoissance de ce Traité. Traité de Bretigny.

Article I. Prémierement, le Roi d'Angleterre, outre ce qu'il possede en Guyenne & en Gascogne, aura pour lui, & pour ses Héritiers, & possedera de la même maniere que le Roi de France, ou son Fils ainé, ou leurs Ancêtres les Rois de France, l'ont possedé, le *Poitou*, la *Saintonge*, l'*Agenois*, le *Perigord*, le *Limousin*, le *Querci*, le *Païs de Bigorre*, le *Comté de Gavre*, l'*Agenois*, le *Rouergue*.

II. III. IV. V. VI. *Montreuil*, le *Comté de Ponthieu*, *Calais &* son Territoire, & le *Comté de Guisnes*, & toutes les Isles adjacentes aux Païs ci-dessus nommés.

VII. Item, il a été convenu que le Roi de France & son Fils ainé transporteront au Roi d'Angleterre, dans un an apres la fête prochaine de S. Michel, tous *honneurs*, *obeïssances*, *hommages*, *ligeances*, *vassaux*, *fiefs*, *services*, *reconnoissances*, *droits*, *empire pur & mixte*, *jurisdictions hautes & basses*, *ressorts*, *sauvegardes*, *patronats*, & toute autre maniere de Seigneuries & *Souverainetés*, avec tous les droits qu'ils avoient, ou pouvoient avoir, sous quelque titre ou couleur de droit, d'eux, ou de la Couronne de France, sur les lieux susdits & leurs dépendances, sans rien réserver pour eux, ni pour leurs successeurs. Qu'ils ordonneront, par leurs Lettres Patentes, à tous Prélats, Comtes, Vicomtes, Barons, Nobles, & Citoyens, d'obeïr au Roi d'Angleterre & à ses Héritiers, de la même maniere qu'ils ont obeï aux Rois de France, & leur quitteront tous les *hommages*, *fois*, *fermens*, *obligations*, *sujettions* & *promesses*, faites par aucun d'eux aux Rois & à la Couronne de France, de quelque maniere que ce soit.

VIII. Que toutes les aliénations faites depuis les 70 ans, que les Rois d'Angleterre ne sont plus en possession de ces Provinces seront cassées & annullées.

IX. Que le Roi d'Angleterre tiendra, dans les susdits lieux, ce qui n'a pas appartenu à ses Prédécesseurs, de la même maniere que les Rois de France l'ont tenu jusqu'à présent.

X. Que tout ce qui se trouvera dans les susdits Païs avoir appartenu au Roi de France, le jour de la Bataille de Poitiers, demeurera au Roi d'Angleterre.

XI. Que le Roi de France & son Fils ainé transporteront au Roi d'Angleterre, toute maniere de Seigneurie & Souveraineté sur lesdits ieux, & que les Sujets desdits Païs seront hommes-liges des Rois

Prisonniers qui doivent servir d'Otages.

Philippe de France, qui fut ensuite *Duc de Bourgogne*, Fils de Jean.

Le Comte d'*Eu*.
Le Comte de *Longueville*.
Le Comte de *Ponthieu*.
Le Comte de *Tancarville*.
Le Comte de *Toigny*.
Le Comte de *Sancerre*.
Le Comte de *Dampmartin*.
Le Comte de *Ventadour*.
Le Comte de *Salbruck*.
Le Comte d'*Anceurs*.
Le Comte de *Vendôme*.
Le Sire de *Craon*.
Le Sire de *Derval*.
Le Sire de *Denham*.
Le Sire d'*Aubigny*.

XVI. Que les seize Prisonniers, qui doivent servir d'Otages, ne seront plus censez Prisonniers, & seront quittes de toute rançon, &c.

XVII. Si quelqu'un des Otages quitte l'Angleterre sans congé, le Roi de France sera obligé d'en bailler un autre, quatre mois après que le Bailly d'Amiens, ou le Maire de S. Omer, aura été certifié du fait, par le Roi d'Angleterre.

Que le Roi de France, en partant de Calais, pourra emmener avec lui dix des Otages (1), dont le Roi d'Angleterre & lui conviendront, ausquels dix Otages le Roi d'Angleterre donnera un congé absolu.

XVIII. Que le Roi de France, trois mois après son départ de Calais, livrera pour Otages quatre Bourgeois de Paris des plus considérables, & deux de chacune des Villes ci-dessous nommées.

Paris.
S. Omer.
Arras.
Amiens.
Beauvais.
Lille.
Douay.
Tournay.
Rheims.
Châlon.
Troye.
Lyon.
Orleans.
Compiegne.
Rouen.
Caen.
Tours.
Bourges.
Toulouse.
Chartres.

(1) Le Lecteur peut remarquer que les noms des Otages ci-dessus copiés d'après les *Fœdera*, se montent à 41. Mr. *Barnes* les fait répondre exactement au nombre de quarante, en supprimant les Seigneurs de *Fiennes*, *Preaux*, & *S. Venant*, & en changeant la disjonctive *ou* après les noms des Comtes de *Blois* & d'*Alençon*, pour la conjonctive *&*; en quoi il corrige tous les exemplaires *François* & *Latins*. Mr. *Barnes* fait de ceci un Article séparé N° XVIII. contre les originaux Latins & François des *Fœdera*, & contre *Du Chesne*. Ses autorités pour cela, sont un Manuscrit *Anglois* du Docteur *Spenser*, & un autre en Latin du Docteur *Stillingfleet*. WHAT.

Qu'ils renonceront à toutes Guerres, & à toutes voyes de fait, en cas d'inexécution.

Que si par la desobeïssance de quelques mal-intentionnés, quelques-uns des Articles du présent Traité ne pouvoient s'exécuter, les deux Rois ne pourront pourtant se faire la Guerre, mais s'efforceront de ranger les Rebelles à leur devoir.

XXXVII. Que par le présent Traité, tous les autres précédens sont cassés & annullés.

XXXVIII. Que le présent Traité sera juré à Calais, par les deux Rois en leurs propres personnes; & qu'un mois après que le Roi de France sera parti de Calais, ils s'envoyeront réciproquement leurs Patentes, confirmant ledit Traité.

XXXIX. Qu'aucun des deux Rois ne procurera aucune opposition, ou obstacle, à l'exécution du Traité de la part de la Cour de Rome; & que si le Pape vouloit l'entreprendre, les deux Rois l'en empêcheront de tout leur pouvoir.

XL. Que les deux Rois conviendront ensemble à Calais, touchant les dix Otages que le Roi de France doit emmener avec lui.

C'est-là en substance le fameux Traité de Bretigny, qui est la principale Piece de ce Volume. Continuons à voir les autres Actes, qui pour la plupart sont des dépendances de ce Traité.

Retour d'Edouard en Angleterre.

Mémoire qui marque le retour d'*Edouard* en Angleterre, le 18 de Mai 1360. Page 196.

Le Roi Jean conduit à Calais.

Ordre pour conduire le Roi *Jean* à Calais, du 16 de Juin 1360. Page 198. Il n'y arriva que le 8 de Juillet, comme il paroît d'une Lettre, qu'il écrivoit aux Habitans de La Rochelle. Page 206.

Privileges de La Rochelle.

Privileges accordés par *Edouard* à La Rochelle, le 22 d'Octobre 1360. Page 217.

Ratification du Traité de Bretigny.

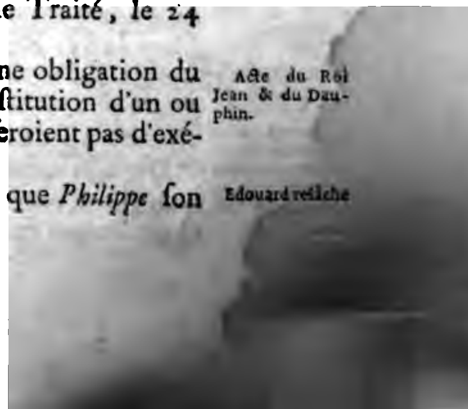
Tout le tems entre l'arrivée de *Jean* à Calais, & le 24 d'Octobre, fut employé à préparer tous les Actes nécessaires pour la confirmation du Traité de Bretigny. Non seulement *Jean* ratifia le Traité en général, mais il fit encore des Actes particuliers pour la ratification de chaque Article du Traité; tant en son nom, qu'en celui du Dauphin, qui s'étoit rendu à Boulogne. Tous ces Actes, qui étoient des confirmations, des ratifications, des renonciations, des mandemens, se trouvant prêts, *Edouard* se rendit à Calais, où les deux Rois signerent ces Actes particuliers, & jurerent solemnellement le Traité, le 24 d'Octobre.

Acte du Roi Jean & du Dauphin.

A tous ces Actes on en ajouta un qui contenoit une obligation du Roi *Jean* & du Dauphin, que pour le défaut de restitution d'un ou de deux Châteaux, de la part d'*Edouard*, ils ne laisseroient pas d'exécuter le Traité. Page 276.

Edouard relâche

Edouard voulut bien accorder au Roi de France que *Philippe* son



les trois millions duſſent déja être payez, à 400000 écus près.

Conventions pour mettre l'affaire de Belville en arbitrage. Le 30 de Janvier 1366. Page 484.

Affaire de Belville miſe en Arbitrage.

Obligation du *Duc de Bourbon* & du *Comte d'Alençon*, de demeurer en Otage juſqu'à ce que le differend touchant Belville ſoit terminé. Page 486.

Oblig. du Duc de Bourbon & du Comte d'Alençon.

Congé au *Duc de Bourbon* & au *Dauphin d'Auvergne*, d'aller en France ſous la caution du *Duc de Berry*. Le 1. de Février 1366. P. 492.

Congé au Duc de Boub & au Dauph. d'Auverg. d'aller en France.

Congé limité au Comte de *S. Pol*, en laiſſant deux de ſes Fils en ſa place. Du 25 de Février 1366. Page 494.

Et au Comte de S. Pol.

Révocation du don de certaines Terres en *Guyenne*, annexées à la Couronne d'Angleterre. Du 8 de Mai 1366. Page 499.

Revocat. du don de certaines Terres en Guyenne.

Conventions entre *Pierre* Roi de Caſtille, *Charles* Roi de Navarre, & *Edouard* Prince de Galles, par leſquelles Charles s'oblige à donner paſſage au Prince dans ſes Etats. Du 5 de Septembre 1366. Page 514.

Convent. entre le Roi de Caſtille, le Roi de Navarre, & le Prince de Galles.

Don fait par *Pierre* au Prince de *Galles*, de quelques Terres en Caſtille, le 22 de Septembre 1366. Page 521.

Don fait par le Roi de Caſtille, au Prince de Galles.

Privilege accordé aux Anglois, qu'ils auront toujours l'Avant-garde, quand ils ſe trouveront dans les Armées de Caſtille. Du 11 de Février 1367. Page 531.

Privilege accordé aux Anglois.

Lettre en Eſpagnol du *Prince de Galles*, au Comte de *Traſtemare*, deux jours avant la Bataille de Najara. Page 554.

Lettre du Prince de Galles.

Réponſe de *Henri*. Page 556.

Réponſe.

Mémoire qui marque le jour de la Bataille de Najara, le 1. d'Avril 1367. Page 557.

Bataille de Najara.

Obligation de *Pierre*, Roi de Caſtille, qui s'engage à payer les frais de la Guerre. Du 2 de Mai 1367. Page 559.

Le R. de Caſt. s'engage à payer les frais de la Guer.

Prolongation du terme, pour l'affaire de Belville, & des congés du *Duc de Berry*, & du *Comte d'Alençon*. Du 5 de Mai 1367. P. 562.

Prolongat. du terme pour l'aff. de Belville &c.

Proclamation d'*Edouard* contre ceux de ſes Sujets qui ravageoient la France. Du 16 de Novembre 1367. Page 577.

Proclamation d'Edouard.

Quittance de 100000 écus ſur le ſecond million de la rançon du Roi *Jean*. Du 13 de Mai 1367. Page 562.

Quittances pour la rançon du Roi Jean.

Autre quittance de 92000 écus ſur le ſecond million. Du 18 de Novembre 1367. Page 579.

C'eſt ici le dernier payement qui fut fait ſur cette rançon; de ſorte qu'au lieu de trois millions, *Edouard* ne reçut qu'un million 192000 écus.

Sommation au *Comte d'Harcour* de retourner en Angleterre, ſon congé étant depuis longtems expiré. Du 1 de Décemb. 1367. P. 580 & P. 582.

Sommation au Comte d'Harcour.

Traité de Ligue offenſive & défenſive entre le Roi de France & *Henri* Roi de Caſtille, par lequel ce dernier s'engage à donner du ſecours au Roi de France contre le Roi d'Angleterre. Du 20 de Novembre 1368. Page 598.

Ligue entre la France & la Caſtille.

Edouard mécontent du Roi de France.

Quoique *Charles* se préparât à la Guerre, il vouloit pourtant faire croire à *Edouard* qu'il avoit dessein d'entretenir la Paix. Mais il paroît qu'*Edouard* n'étoit pas content de lui, puisqu'il lui renvoya un présent de cinquante tonneaux de vin, comme il paroît d'un Acte du 26 d'Avril 1369. Page 617.

Proclamation d'Edouard.

Proclamation d'*Edouard*, pour mettre à couvert les Otages François des insultes des Anglois. Du 26 d'Avril 1369. Page 617.

Il reprend le Titre de Roi de France.

Edouard reprend le Titre de *Roi de France*, par l'avis du Parlement. Du 3 de Juin 1369. Page 621.

Don des Terres conquises sur la France.

Don fait par *Edouard*, des Terres qui pourront être conquises sur la France, à ceux qui s'en empareront. Du 19 de Juin 1369. P. 626.

Lettre d'Edouard aux Seigneurs de Guyenne.

Lettre d'*Edouard* aux Seigneurs de Guyenne, sur la rupture avec la France. Du 30 de Décembre 1369. Page 643.

Traité avec le Duc de Bretagne.

Traité d'Alliance, entre *Edouard* & le *Duc de Bretagne*, en 1370. Page 698.

Alliance entre la France & l'Ecosse.

Alliance entre *Charles V* Roi de France, & *Robert Stuart* Roi d'Ecosse. Du 28 d'Octobre 1370. Page 696.

Sauf-conduit pour les Ambassadeurs de France.

Sauf-conduit pour les Ambassadeurs de France, nommez pour la négociation de la Paix. Du 19 de Juillet 1371. Page 718.

Embarq. d'Edouard pour la France.

Embarquement d'*Edouard*, pour aller secourir *Thouars*. Du 30 d'Août 1371. Page 747.

Plein-pouvoir aux Ambassadeurs.

Plein-pouvoir aux Ambassadeurs d'Angleterre, pour traiter la Paix avec la France. Du 8 de Janvier 1372. Page 761.

TOME VII.

Embarq. du Duc de Lancastre.

Embarquement du *Duc de Lencastre*, Roi de Castille, pour aller porter la Guerre en France. Le 7 de Mai 1373. Pages 8 & 13.

Emb. du Comte de Cambridge.

Embarquement du *Comte de Cambridge*, pour le même sujet. Le 18 de Novembre 1374. Page 48.

Trève avec la France.

Trève avec la France jusqu'à Pâques. Du 11 de Février 1375. P. 53.

Trève prolongée jusqu'au 30 de Juin 1376. Page 68.

Autre prolongation de la Trève jusqu'au 1. d'Avril 1377.

Plein-pouvoir pour la Paix.

Plein-pouvoir pour faire la Paix avec la France. *Du 12 de Juin* 1376. Page 110.

Autre Plein-pouvoir.

Autre Plein-pouvoir semblable. Du 26 d'Avril 1377. Page 143.

Mort d'Edouard.

Mémoire qui marque le jour de la mort d'*Edouard III*. Le 21 de Juin 1377.

II.

REFLEXIONS

Sur le Traité de Bretigny, & sur la rupture de ce même Traité, de la part de la France; où l'on verra divers éclaircissemens sur les Actes contenus dans le VI. *Tome.*

Remarques sur le Traité de Bretigny.

IL n'y a personne, qui n'étant point instruit de l'Histoire d'Angleterre, après avoir parcouru ce Traité ne croye qu'*Edouard* profita de ses avantages, d'une maniere injuste & impitoyable. En effet, à ne considerer que le Traité même, on voit qu'il ne se contenta pas d'arracher à la France un grand nombre de Provinces; mais qu'il la priva même de la Souveraineté de ces mêmes Païs, sans lui donner d'autre équivalent, que quelques Places détachées, qu'il avoit conquises depuis peu, en diverses Provinces. Il est pourtant certain que ce Traité, bien loin d'être injuste, étoit au contraire plein de moderation; soit qu'on considere l'état où la force des armes avoit mis *Edouard*, soit qu'on n'ait égard qu'à ses droits, & à la justice même.

Circonstances où se trouvoit Edouard lors de la conclusion de ce Traité.

On a vu dans les Extraits précédens, les prétentions qu'*Edouard* avoit à la Couronne de France; prétentions qui bien loin d'être aussi frivoles que les Auteurs François ont voulu le faire croire, ne manquoient pas de fondement, si on les considere par rapport à l'équité, indépendamment de la Politique, & des avantages de la France. Quoi qu'il en soit, dans le tems qu'*Edouard* exigea les conditions contenues dans ce Traité, il se voyoit sur le point de toucher au but qu'il s'étoit proposé en commençant la Guerre; je veux dire, d'arracher la Couronne de France au Prince qu'il regardoit comme l'Usurpateur de son bien. Il tenoit le Roi *Jean* prisonnier en Angleterre. Les Ecossois, dont le Roi étoit encore entre ses mains, n'étoient pas en état de lui donner la moindre inquietude. La France étoit dans une telle confusion, par les dissentions qui regnoient dans ce Royaume, & par les cabales du Roi de Navarre, ennemi juré de la Maison Royale, qu'il n'avoit pas été possible au Dauphin de lever une Armée capable de défendre le Royaume. De plus, *Edouard* se trouvoit dans le cœur de la France, avec une Armée de cent-mille hommes, à laquelle on ne pouvoit rien opposer. Il s'étoit rendu maitre d'un très grand nombre de Places dans la Normandie, dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, dans le Poitou, dans l'Auvergne, dans le Berry, dans la Bourgogne, dans la Champagne, dans la Picardie, & avoit porté ses conquêtes dans l'Ile de France, jusqu'aux portes de Paris. Qu'est-ce donc qui peut l'avoir poussé à se contenter d'une si petite partie du Royaume de France,

dans le tems même qu'il pouvoit l'avoir tout entier? Certainement; on ne peut l'attribuer qu'à sa moderation, & au vœu qu'il avoit fait de faire la Paix à des conditions équitables. Cette moderation est d'autant plus remarquable, qu'on a peu accoutumé de voir des Conquerans se borner tout d'un coup, sans aucune cause apparente, ou sans y être forcés, à une petite partie de leurs prétentions, lorsqu'ils sont sur le point de voir l'accomplissement de leurs desseins. Voilà ce qui regarde l'état où *Edouard* se trouvoit, au tems de la conclusion de ce fameux Traité. Venons présentement à ses Droits.

Droits d'Edouard.

Lorsqu'*Henri II*, l'un de ses Prédécesseurs, parvint à la Couronne d'Angleterre, il possedoit tranquillement, & par un droit héréditaire, la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine; & par son mariage avec *Alienor d'Aquitaine*, il étoit en possession de la Guyenne & du Poitou, & de toutes leurs dépendances. C'est un fait qui ne peut être contesté. La France, contente de conserver la Souveraineté directe de ces Provinces, ne s'avisa jamais d'en contester la possession à ce Prince, non plus qu'à *Richard* son Fils, qui lui succeda. *Jean sans Terre*, Frere & successeur de *Richard*, se mit en possession de ces mêmes Païs, sans que *Philippe-Auguste*, qui regnoit alors en France, y mît le moindre obstacle; sachant bien qu'il ne pouvoit y avoir d'autre droit, que celui de Souveraineté. Mais dans la suite, *Jean* ayant été accusé d'avoir fait mourir *Arthur* Duc de Bretagne, son Neveu; sur cette simple accusation, *Philippe*, sans faire ouïr des témoins, & sans faire les procedures nécessaires dans une affaire de cette importance, fit condamner *Jean*, & confisquer toutes les Terres que ce Prince possedoit en France. Ce fut en conséquence de cet Arrêt, donné par defaut, que *Philippe-Auguste* se mit en possession de la Normandie, du Maine, & d'une partie de l'Anjou; sans qu'il fut possible au Roi *Jean* de recouvrer ce qui lui avoit été enlevé.

Henri III, Fils & successeur de *Jean*, Prince d'un très petit génie, & peu propre à la Guerre, ayant voulu faire un effort pour recouvrer ces Provinces, ne fit qu'attirer dans celles qu'il possedoit encore, les armes de *S. Louis*; qui lui enleva le reste de l'Anjou, le Poitou, & une partie de la Guyenne.

On a vu, dans l'Extrait du second Tome de ce Recueil, comment *Edouard* perdit la Guyenne, par la mauvaise-foi de *Philippe le Bel*. Il est vrai que cette Province lui fut restituée; mais ce ne fut pas sans qu'il en restât une partie entre les mains du Roi de France.

Edouard II perdit l'Agenois, à l'occasion de l'affaire de *S. Sardos*, dont il a été parlé dans un des Extraits précédens. Non-seulement la France lui ôta cette partie de la Guyenne, mais elle lui fit encore payer les frais de la Guerre, qu'elle lui avoit faite mal à propos. Ensuite, pour lui accorder la permission de transporter la Guyenne à *Edouard* son Fils, elle exigea de lui une somme de soixante-mille li-

vres; tant elle savoit prendre ses avantages contre l'Angleterre, quand elle en trouvoit l'occasion !

On peut voir dans ce petit Abregé, où il n'y a rien d'exageré, que c'étoit avec beaucoup d'injustice que la France s'étoit emparée des Provinces, qui appartenoient légitimement aux Rois d'Angleterre; sans y avoir d'autre droit, que celui que la force lui avoit donné. Ces Païs dont nous venons de parler, n'étoient pas parvenus à la Couronne d'Angleterre par Conquête, ou par des Traités faits par la force des armes; mais par une légitime succession de Pere en Fils, depuis un tems immémorial. Quant au Comté de Ponthieu, il étoit échu à *Edouard* par le droit d'*Alienor* sa Mere, & ce fut le Roi de France même, qui lui en donna la premiere Investiture; quoiqu'il usât de quelque injustice en cette occasion, puisqu'il exigea d'*Edouard* qu'il se désistât auparavant de tous ses droits sur la Normandie.

Qu'on examine donc sur ce pied-là le Traité de Bretigny, & l'on trouvera qu'*Edouard III* ne fit autre chose que revendiquer, dans ce Traité, des Provinces que la France avoit injustement arrachées à ses Ancêtres par la pure force des armes. En effet, tous ces Païs que la France cedoit au Roi d'Angleterre, si l'on en excepte Guisnes & Calais, étoient des dépendances de la Guyenne & du Poitou, & avoient été tranquillement possedés par les prédécesseurs d'*Edouard*. Il est vrai que ce Prince exigea de plus Calais & le Comté de Guisnes, avec la Souveraineté de toutes les Provinces que la France lui livroit : mais en récompense, il lui abandonnoit la Normandie, l'Anjou, la Touraine & le Maine, avec l'hommage de la Bretagne; sur quoi il n'avoit pas moins de droit, & qui comme tout le reste, faisoit partie de l'héritage de ses Ancêtres. Il lui cedoit encore toutes les Conquêtes qu'il avoit faites en diverses Provinces de France; &, ce qui étoit encore plus considérable, il se désistoit de ses prétentions sur la Couronne.

Pour ce qui regarde la rançon du Roi *Jean*, je ne sai si on peut dire qu'elle étoit excessive, pour un si grand Prince, que la Guerre avoit fait tomber entre les mains de ses ennemis. Ces exemples sont si rares, qu'il est difficile de pouvoir fixer la rançon d'un Roi prisonnier, à proportion de la grandeur de ses Etats, suivant les règles de la justice & de l'équité.

A l'égard des Otages qu'*Edouard* demanda pour sa sureté, quelqu'un pourroit-il trouver étrange, qu'en une telle conjoncture il ait pris ses suretés, pour obliger les François à l'exécution d'un Traité qui leur étoit si desavantageux? Il parut bien que ces précautions étoient plus que nécessaires, puisque même elles ne furent pas capables d'arrêter la mauvaise-foi de *Charles V*, non plus que de quelques-uns des plus considerables Otages, qui ne firent pas difficulté de violer la foi

publique, & de servir même contre un Prince à qui ils s'étoient engagés par parole d'honneur & par serment.

A qui la rupture de ce Traité doit être imputée.

Ce sont-là les réflexions que j'ai cru nécessaires, pour donner au Lecteur une juste idée du Traité de Bretigny; dans lequel on ne peut s'empêcher de voir une moderation, peu ordinaire parmi les Princes victorieux. Venons présentement à la rupture de ce même Traité, & voyons à qui la faute en doit être imputée. Mais pour n'en pas porter un jugement précipité, il est nécessaire de connoitre premierement quel étoit l'état des affaires entre la France & l'Angleterre, au tems de cette rupture.

Le Roi *Jean* dont la bonne-foi ne peut être assez louée, avoit mis *Edouard* en possession de toutes les Terres qu'il s'étoit engagé de lui livrer; à l'exception du Comté de Gavre situé dans l'Armagnac, & de la Terre de Belville en Poitou, sur lesquels il étoit survenu quelque differend. A l'égard du premier, j'en ignore le sujet. Mais pour ce qui regarde Belville, je trouve dans un des Actes de ce Recueil, qu'*Edouard* prétendoit que certaines autres Terres, qui dépendoient de ce Fief, devoient lui être livrées, de quoi *Jean* ne convenoit pas. Pour ce qui est des Otages, ils avoient tous été livrés à la reserve de deux Bourgeois de Toulouse, trop peu considerables pour pouvoir faire le sujet d'un grand differend.

Bien que *Jean* eût exactement tenu sa parole, dans les Articles du Traité qui regardoient les Provinces cedées à l'Angleterre, il ne lui avoit pas été possible d'avoir la même exactitude à l'égard du payement de sa rançon. Après avoir compté les prémiers 600000 écus avant son départ de Calais, le reste ne venoit que bien lentement. Des trois millions qui, selon qu'on en étoit convenu, auroient dû être payés à la fin de l'année 1366, il n'y avoit de payé en 1369, lorsque la Guerre fut déclarée, qu'un million & quelques deux-cens-mille écus. Il y a grande apparence, qu'*Edouard* recevoit avec bonté les excuses qu'on lui faisoit de tems en tems sur le défaut de payement; d'autant plus qu'il avoit toujours entre ses mains des Otages, qui lui répondoient de ce qui lui étoit dû.

Entre ces Otages, il y avoit cinq Princes du Sang de France; *savoir*, le *Duc d'Orleans*, les *Ducs d'Anjou*, de *Berry*, & de *Bourbon*, & *le Comte d'Alençon*. Comme il ne s'agissoit plus, pour l'entiere exécution du Traité, que des deux Seigneuries de Gavre & de Belville, & du payement du reste des trois millions, *Edouard* se fit vraisemblablement un scrupule de retenir tant de Princes en Otages pour si peu de chose. Il proposa donc, de lui-même, qu'il donneroit un congé absolu aux quatre prémiers, & aux Seigneurs de *Brenne*, de *Montmorency*, de *Clare*, de *Hengeest*, & d'*Andresel*, dont le dernier étoit du nombre des Prisonniers; à condition qu'on lui livreroit le Comté de Gavre, & la Terre de Belville, dans l'état qu'il les demandoit: Que pour sureté de l'exé-

cution, on lui donneroit en gage Mesle, Chisay, Chivray, Villeneufve, & quelques autres Terres en Poitou & en Saintonge : Et que si, avant la fète de Tous les Saints, on ne le mettoit pas en possession de Gavre & de Belville, les Seigneuries qu'on lui auroit baillées en gage seroient confisquées à son profit, & que les quatre Princes & les autres six Seigneurs seroient obligés de revenir se mettre en Otage, comme auparavant. Les Princes François ayant accepté ces conditions, le Roi *Jean* en confirma le Traité à condition qu'au-lieu des Sires de *Grandpré*, de *Clare*, & d'*Andresel*, *Edouard* mettroit en liberté le Comte d'*Alençon*, le Dauphin *d'Auvergne*, & le Seigneur de *Coucy*. Mais *Edouard* n'ayant pas voulu consentir à cet échange, *Jean* ratifia l'accord tel qu'il avoit été fait prémierement.

Dès que la ratification du Roi de France fut arrivée, ces dix Seigneurs furent conduits à Calais; où on leur laissa une entiere liberté, non-seulement de se promener dans la Ville, mais même de s'en absenter pendant trois jours, à condition d'y revenir coucher le quatrieme. Il y a quelque apparence, qu'il survint quelque difficulté à l'égard des Terres qui devoient être données en gage, & que ce fut ce qui arrêta les Seigneurs François à Calais, plus longtems qu'ils n'avoient cru. Quoi qu'il en soit, le *Duc d'Anjou*, qui craignit sans doute d'être obligé de retourner en Angleterre, profita de la liberté qu'il avoit de sortir de Calais, & n'y retourna plus. Les Comtes de *Brenne* & de *Grandpré*, & les Sires de *Clare* & de *Derval*, imiterent ce mauvais exemple, s'évaderent comme lui; après quoi, il ne fut plus parlé de l'exécution du Traité pour la liberté des autres. Peu de tems après, le Roi *Jean* étant retourné en Angleterre, soit pour excuser le *Duc d'Anjou*, ou pour quelque autre dessein, y finit sa vie, au mois d'Avril 1364 *(1)*.

Charles V son Fils étant monté sur le Trône, les affaires changerent de face ; & si *Edouard* n'avoit été aveuglé par la bonne opinion qu'il avoit de la bonne-foi de ce Prince, qu'il croyoit semblable au Roi son Pere, il ne lui auroit pas été difficile de comprendre qu'il avoit quel-

(1) Mr. *Barnes* dit que le Roi *Jean* arriva à *Douvres* le 4 de Janvier 1364, & mourut le 8 d'Avril suivant, au Palais de la *Savoye*, qui étoit alors un des plus beaux d'Angleterre. Il y étoit logé avec les Otages qui étoient du Sang Royal, il faisoit & recevoit fréquemment des visites des Rois d'*Angleterre*, d'*Ecosse*, de *Danemarc*, & de *Chypre*. *Stow* nous apprend dans sa Description de *Londres* : que ces cinq Rois ensemble furent régalez un jour, avec les principaux Otages de *France*, les Fils du Roi *Edouard*, & plusieurs des principaux Seigneurs d'Angleterre, par le Chevalier *Henri Picard*, Marchand de Vin, qui quelques années auparavant avoit été Lord-Maire de *Londres*. Mr. *Barnes* cite *Knighton* & *Walsingham*, pour prouver que le Roi *Jean* à son lit de mort fit venir le Roi *Edouard*, & lui confessa que depuis le tems de sa premiere arrivée en Angleterre, il avoit des intelligences dans *Londres*, & des Agens qui ramassoient secrettement le plus fin Or du Royaume, qu'on mettoit en lingots dans des barils garnis de cercles de fer

que mauvais dessein. *Charles* ne lui donna aucune satisfaction sur l'évasion des Otages, quoi qu'il la demandât avec instance ; aussi bien que sur les deux Bourgeois de Toulouse, & sur deux autres Otages, qu'il vouloit avoir à la place des Sires d'*Estampes* & de *Hengeest*, qui étoient morts en Angleterre. Il ne se mit point en peine de payer le reste de la rançon du Roi *Jean* : que s'il lui en fit toucher quelque partie, ce ne fut qu'en très petite quantité, &, selon les apparences, pour l'amuser. Quatre années se passerent de cette maniere, dans des négociations inutiles pour l'affaire de Belville, qui ne fut jamais décidée, quoi qu'elle eût été remise à des Arbitres ; parce que, selon les apparences, *Charles* ne se soucioit pas d'en voir la fin.

On ne peut s'empêcher de soupçonner que les Otages, qui étoient en Angleterre, furent avertis du dessein que le Roi de France avoit de rompre la Paix, quand on voit dans ce Recueil, que ce fut principalement en ce tems-là qu'ils firent les plus grands efforts pour obtenir des congés, sous divers prétextes, ou pour composer avec *Edouard* touchant leur liberté.

Le Duc d'*Orleans* obtint sa liberté, & celle d'*Andresel*, en donnant quelques Terres en Poitou à *Thomas de Woodstock*, Fils d'*Edouard*.

Le Duc de *Bourbon*, & le *Dauphin d'Auvergne*, eurent congé pour aller en France, sous la caution du Duc de *Berry* ; & ce congé ayant été prolongé, le Duc de *Bourbon* s'accommoda avec *Edouard*, pour douze-mille écus que ce Prince avoit payé à celui qui avoit pris le Duc, à la Bataille de Poitiers.

Le Duc de *Berry* ayant eu congé pour aller à Paris, ne revint plus.

Le Comte de *S. Pol* obtint la même permission, en laissant ses deux Fils pour sureté de son retour.

Le Comte d'*Harcour*, qui avoit eu un congé limité sur sa parole d'honneur, se dispensa de tenir son engagement, quoiqu'*Edouard* le rappellât plusieurs fois.

Montmorency, *Boucherche*, *Maulevrier*, firent la même chose; mais il y a de l'apparence, qu'ils donnerent ensuite quelque satisfaction au Roi.

Charles d'Artois se retira, sans prendre congé.

Enguerrand de Coucy se procura un congé absolu, je ne sai par quel moyen,

pour l'envoyer en *France*, avec des arcs, des fleches, & une grande quantité d'autres armes ; que lui *Jean* avoit injustement retenu la Couronne de France à *Edouard*, jusqu'à la Paix de *Bretigny* ; toutes choses dont il demandoit pardon au Roi de bon cœur. *Edouard* lui pardonna sans réserve ; il fit arrêter tout l'Or & toutes les armes, & punir séverement les *Anglois* qui étoient tombez en contravention, entre lesquels il y avoit plusieurs Marchands *Lombards* qui furent mis en prison à la Tour, d'où ils ne sortirent qu'après avoir payé au Roi ce qu'il trouva à propos d'exiger d'eux. WHAT.

Guy

Guy de Blois, qui avoit eu un congé limité, ne retourna plus en Angleterre, s'étant accommodé pendant qu'il étoit éloigné.

Le *Dauphin d'Auvergne* obtint son congé, à condition de payer dix-mille écus, en cas qu'il ne retournât pas au tems qui lui fut prescrit.

Le Comte de *Luxembourg*, les Sires d'*Estampes* & de *Hengeest*, moururent en Angleterre, & *Charles* ne donna point d'autres Otages en leur place. Joignons à ceux-là les dix Otages, que *Jean* avoit emmenés avec lui en partant de Calais, & qui vraisemblablement étoient des principaux; & nous trouverons qu'il n'en restoit plus guere de considerables entre les mains d'*Edouard*, au tems de la rupture de la Paix.

Tout cela paroît par divers Actes qui se trouvent dans ce Recueil; par où l'on peut aisément comprendre, que la consideration des Otages qui restoient encore en Angleterre n'étoit pas capable de faire un grand effet sur l'esprit du Roi de France. Aussi ne se mit-il plus en peine d'exécuter le Traité, dès qu'il eut retiré ses Freres; & les principaux des autres Seigneurs. D'un autre côté, la maladie du *Prince de Galles* devenant de jour en jour plus dangereuse, *Charles*, qui voyoit ce Prince hors d'état d'agir, crut qu'il devoit profiter de cette conjoncture; pendant qu'*Edouard*, qui étoit dans une parfaite sécurité, ne pouvoit s'imaginer que la France fût en état de recommencer la Guerre. Dans cette résolution, il fit diverses Alliances avec des Princes d'Allemagne, & particulierement avec le Roi de Castille, avant que de faire connoitre ouvertement ses desseins. Il obtint de grosses sommes des Etats-Généraux, qui sans doute n'ignoroient pas ses intentions, quoique ces sommes fussent accordées sous d'autres prétextes. Quand ses affaires furent à peu pres dans l'état où il les souhaitoit, il se plaignit avec aigreur, au sujet des Troupes Angloises qui ravageoient la France. Nous avons vu qu'*Edouard* lui donna toute la satisfaction possible dans un pareil cas; mais comme *Charles* cherchoit une occasion de querelle, il témoigna qu'il n'étoit pas content, & prétendit qu'*Edouard* lui faisoit actuellement la guerre. Pour colorer encore un peu mieux la rupture qu'il méditoit, il se plaignit que les Anglois n'avoient pas vuidé tous les Châteaux qui devoient lui être restitués. Mais comme aucun Historien n'a spécifié quels étoient ces Châteaux, on a lieu de croire que ce sujet de plainte étoit de peu de conséquence. Dans ces entrefaites, arriva l'affaire de l'Impôt que le Prince de *Galles* avoit établi dans la Guyenne; affaire qui vraisemblablement lui fut suscitée par le Roi de France. Quoiqu'il en soit, bien que *Charles* n'eût aucun droit de se mêler des affaires de cette Principauté, à la Souveraineté de laquelle le Roi son Pere & lui avoient expressément renoncé, il en prit occasion de citer le Prince de *Galles* à la Cour des Pairs; & sur le refus que ce Prince fit de comparoître, il fit ordonner la confiscation de toutes les Terres que les Anglois possedoient en France.

Après avoir vu l'état où se trouvoient les affaires entre les deux

Couronnes, il ne reste plus qu'à juger si la rupture étoit bien fondée, de la part de la France. *Edouard* avoit des sujets de plainte très réels. Gavre & Belville étoient encore entre les mains du Roi de France: il restoit encore à payer près des deux tiers de la rançon du Roi *Jean*; & les principaux Otages, ou s'étoient évadés; ou ayant eu congé, n'étoient plus retournés; ou avoient composé pour de très-petites sommes, par proportion aux deux millions d'écus d'or qui lui étoient encore dûs. Cependant *Charles* prétendit que le Traité de Bretigny étoit nul, par le défaut de restitution de quelques Châteaux, dont aucun Historien n'a pu marquer les noms; parce qu'*Edouard* n'avoit pas empêché que ses Sujets ne ravageassent la France, quoiqu'il les eût desavoués; & enfin, parce que le Prince de *Galles* avoit refusé de comparoître comme Vassal, quoiqu'il fût certain que la France avoit renoncé à la Souveraineté de la Guyenne.

Froissard dit, que *Charles* ayant fait examiner le Traité de Bretigny dans son Conseil, on s'arrêta principalement sur l'Article qui portoit, que les deux Rois renonçoient à toutes voyes de fait, en cas d'inexécution. Il ajoute, que ce fut sur cette considération, qu'on lui conseilla de fonder la Déclaration de guerre; parce qu'onp rétendit qu'*Edouard* n'avoit jamais cessé, depuis la Paix de Bretigny, de faire la guerre à la France. Il seroit à souhaiter que cet Historien se fût un peu mieux expliqué, & qu'il eût fait connoitre sur quoi cette plainte étoit fondée. Si c'étoit sur les ravages que les Troupes cassées du Prince de *Galles* faisoient, il semble que puisque la France ne pouvoit pas elle-même s'en délivrer, il étoit encore plus difficile au Prince de *Galles*, ou au Roi son Pere, de forcer ces Troupes vagabondes à l'obeïssance, parce qu'elles se trouvoient dans un Etat étranger.

Mezerai, qui a bien senti l'injustice de cette rupture, passe très legerement là-dessus, & en parle d'une maniere, qui fait assez comprendre que la Politique y eut plus de part, que l'équité. Voici ce qu'il en dit dans son Abregé sur l'an 1369. *Edouard se croyoit Souverain absolu en Guyenne, depuis le Traité de Bretigny: mais comme de son côté il n'avoit pas fait vuider les gens de Guerre, & que de plus il avoit commis diverses hostilités, le Roi prétendit que le Traité étoit nul & résolu, & partant, que ce Prince demeuroit toujours Vassal de la Couronne. Ce fut sur ce pied-là qu'il lui envoya déclarer la Guerre, & qu'ensuite son Parlement s'étant assemblé, la Vigile de l'Ascension, lui seant en son Lit de Justice, donna un Arrêt, qui pour ces rebellions, attentats, & desobeïssances, confisquoit toutes les Terres que les Anglois tenoient en France.* Qu'on confere ces termes de *rebellions* & de *desobeïssances*, avec les Articles du Traité de Bretygny, où *Jean* & *Charles* se départoient de toute sorte de Souveraineté sur les Provinces qu'ils cedoient au Roi d'Angleterre; & l'on jugera si le Parlement pouvoit, avec la moindre couleur, se servir de semblables expressions, contre un Prince qui depuis la derniere Paix, ne posse-

étoit pas un seul Village, pour lequel il fût Vassal de la Couronne de France.

Cette rupture, qui fut faite si à propos, & qui remit la France en son prémier état, a été une des principales causes qui ont fait donner à *Charles V* le surnom de *Sage*. Mais quel nom auroit-on pu lui donner, si la Guerre avoit réussi tout au contraire, comme il pouvoit arriver? Etoit-il sûr des évenemens? & ne peut-on pas dire qu'il ne tint pas à lui qu'il ne replongeât la France dans l'abîme d'où elle ne faisoit que de sortir? Au reste, quoique ce Prince ait eu de très heureux succès, c'est pourtant lui qu'on doit regarder comme la prémiere cause de toutes les miseres, que la France souffrit sous le Regne de *Charles VI* son Fils & son Successeur, pendant lequel les Anglois eurent assez bien leur revanche.

III.

AFFAIRES D'ECOSSE.

CET Article ne contient que peu de circonstances remarquables. On a vu dans l'Extrait du Tome V, qu'on étoit convenu d'un Traité pour la liberté du Roi *David*, qui s'étoit engagé à payer 90000 marcs sterling pour sa rançon. Ce traité, qui étoit demeuré sans exécution, fut repris en 1357; mais avec cette difference, que le Roi d'Ecosse fut obligé de payer dix-mille marcs de plus. Ce dernier Traité est du 3 Octobre 1357. Page 46.

Il est suivi de beaucoup d'Actes, par lesquels les Prélats, les Seigneurs Laïques, & toutes les bonnes Villes d'Ecosse s'engageoient au payement de la rançon de leur Roi. Page 56 & suivantes. *Engagement de payer la rançon du Roi.*

On trouve, page 90, un Bref du Pape *Innocent VI*, adressé au Roi d'Ecosse, qui contient un refus de consentir que le Clergé d'Ecosse s'engageât pour lui. En 1358. *Refus du Pape de consentir &c.*

Quelques Plein-pouvoirs d'*Edouard*, pour traiter d'une Paix finale avec l'Ecosse. 1361. Page 361. *Plein-pouvoir d'Edouard.*

Un Sauf-conduit pour le Roi *David*, allant en Angleterre. 1362. Page 375. *Sauf-conduit pour le Roi David.*

Il paroit par un Mémoire inseré dans la page 476, qu'*Edouard* fit quelque tentative pour persuader aux Ecossois de le déclarer Successeur du Roi *David*, en cas que ce Prince mourût sans Enfans, & qu'il leur faisoit de grandes promesses pour les y porter. Mais ce projet ne réussit point. Du 27 de Novembre 1363. *Tentative d'Edouard pour avoir la Couronne d'Ecosse.*

Prolongation de la Trève, pour quatre ans. Du 12 de Juin 1365. Pages 464 & 468. *Prolongation de la Trève.*

Autre prolongation de la Trève, pour 14 ans. En 1369. Page 632. *Autre.*

Mort de David, & Traité de son Successeur avec la France.

David étant mort en 1371 (1), *Robert Stuart* son Neveu, Fils de sa Sœur ainée, qui fut son Successeur, ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il fit Alliance avec la France le 28 d'Octobre 1371. On trouve ce Traité, page 699.

C'est tout ce qui s'offre de plus considerable dans le VI Tome, par rapport à l'Ecosse.

IV.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CET Article ne consiste qu'en quelques Actes détachés, qui ont du rapport à l'Angleterre en particulier, ou à sa Famille Royale; dont voici les principaux.

Mort de la Reine-Mere Isabelle.

Il paroît par un Ordre d'*Edouard* de 1349, pour faire payer les frais de l'anniversaire de la Reine *Isabelle* sa Mere, que cette Princesse étoit morte en 1356, dans le Château de Rising, où elle avoit éte confinée vingt-huit ans auparavant. Page 140. (2).

La Guyenne érigée en Principauté.

Erection du Duché de Guyenne en Principauté, en faveur du Prince de *Galles*. Du 19 de Juillet 1362. Page 384.

Acte à ce sujet.

Acte par lequel le nouveau Prince d'Aquitaine s'engage à payer tous les ans à la Couronne d'Angleterre une redevance d'une once d'Or. Du 19 de Juillet 1362. Page 388.

Ordre d'exercer

Défense au Peuple d'Angleterre de s'occuper à diverses sortes de

(1) Il paroit par-là que Mr. *Barnes* & quelques autres Historiens se sont trompez en plaçant sa mort en l'année 1370. *Robert*, son Successeur, fut le premier Roi de la Race des *Stuarts*: Famille dont Mr. *Barnes* nous a donné la Généalogie; à propos de laquelle il réfute une ancienne erreur des Historiens *Ecossois*, touchant les Enfans de *Robert*.

(2) Mr. *Barnes*, qui dit que la Reine-Mere mourut le 22 d'Août, s'est assurément trompé au tems de son enterrement, qui se fit, selon lui, le 27 de Septembre suivant, au milieu du Chœur de l'Eglise des Franciscains, qu'on nomme à présent l'*Eglise de Christ*. La vérité est qu'il y a un Ordre dans ce Volume des *Fœdera*, pag. 110. en date du 20 de Novembre à *Westminster*, pour faire nettoyer les rues au dehors de *Bishopsgate* & d'*Aldgate*, à l'arrivée du Corps de la Reine à *Londres*. A l'égard de la prison de cette Princesse, quelque longue qu'elle fût, on la lui rendit douce & respectueuse; elle avoit assez de liberté sous les yeux du Concierge, & une pension de 4000 livres sterling par an. Le Roi lui rendoit visite au moins une fois l'an, & lui donna plusieurs amusemens convenables à une Princesse. A l'égard de la part qu'elle avoit à l'assassinat du Roi son Mari, notre Auteur croit que lorsqu'elle vint à main armée en Angleterre, elle n'avoit aucun dessein contre la personne de ce Prince; c'étoit seulement contre les *Spensers*: mais que *Mortimer* & d'autres qui avoient encouru les peines de la Loi à cause de leur trahison, la pousserent si loin pour se mettre à couvert, qu'elle ne put plus reculer; & lorsque le Roi fut déposé, ils firent tant de peur à cette Princesse, lui faisant accroire que si le Roi remontoit sur le Trône, il la feroit brûler toute vive, qu'elle donna les mains à la mort de son Mari.

Jeux inutiles, & ordre aux Sherifs de le faire exercer à tirer de l'Arc. Du 1. de Juin 1363. Page 417. le peuple à tirer de l'Arc.

Sauf-conduit pour *Valdemar* Roi de Danemarc allant en Angleterre. Du 1. de Février 1364. Page 432. Sauf-conduit pour le Roi de Danemarc.

Articles de mariage entre le *Comte de Cambridge* Fils d'*Edouard*, & la *Duchesse Douairiere de Bourgogne*, Fille de *Louis* Comte de Flandre. Du 9 d'Octobre 1367. Page 445. Mariage d'un Fils d'Edouard avec la Duchesse de Bourgogne.

Articles de mariage, entre *Lionel Duc de Clarence*, second Fils d'*Edouard*, & *Violente*, Fille de *Galeaz* Duc de Milan. Du 5 de Mai. 1368. Page 564. Et d'un autre de ses Fils avec la Fille du Duc de Milan.

Départ du *Duc de Clarence*, pour aller à Milan, avec une suite de 457 hommes & de 1280 chevaux. En 1369. Page 590. Le Duc de Clarence va à Milan.

Ce Prince mourut en Italie en 1370 (1).

Protection pour trois Horlogers de Delft, allant exercer leur métier en Angleterre. Page 590. Protection pour quelques Horlogers.

Commission qui établit *Jean de Gand*, Duc de Lencastre & Roi de Castille, Fils d'Edouard, Lieutenant du Roi au-delà de la Mer. Tome VII, page 13. Commission donnée à Jean de Gand.

On ne trouve ici qu'un seul Acte, qui donne quelque indice de l'amour qu'*Edouard* conçut en sa vieillesse pour *Alix Pierce* (2): c'est un don que ce Prince lui fit de quelques Joyaux, qui avoient appartenu à la Reine *Philippe*. Du 8 d'Août 1373. Tome VII. Page 28. Don d'Edouard à Alix Pierce.

Cette Maitresse d'Edouard est nommée, par quelques Auteurs, *Alix Percy*, par d'autres *Piers* ou *Pierce*; & dans cet Acte elle est

(1) Mr. *Barnes* dit que le Duc de *Clarence* mourut, non sans soupçon de poison, le 17 d'Octobre, la premiere année de son mariage.

(2) Mr. *Barnes*, qui nomme cette Dame *Alix Perrers*, cite la Description de *Londres* par *Stow*, pour prouver que c'étoit une personne d'une beauté si extraordinaire, qu'environ l'an 174 elle fut faite *Dame du Soleil*, & fit une Cavalcade depuis la Tour de *Londres* par la rue de *Cheapside*, suivie de plusieurs Seigneurs, Chevaliers & Dames; chaque Dame avoit un Seigneur, ou un Chevalier, qui tenoit la bride de son Cheval, jusqu'à la Place de *Smithfield*, où commença un Tournoi magnifique qui dura sept jours de suite. Mais quoiqu'il paroisse par un Regître mentionné par le Chevalier *Robert Cotton*, que cette Dame étoit en si grand crédit auprès d'*Edouard III*, qu'elle étoit assise au chevet de son lit dans le tems que les autres Courtisans étoient réduits à demeurer à la porte de la chambre, & qu'elle portoit au Roi des choses que les Officiers de la Chambre secrette n'osoient lui porter; cependant Mr. *Barnes* ne veut point convenir de ce qui a été assuré par plusieurs Ecrivains, savoir, qu'elle étoit concubine d'*Edouard*: à cause, comme il dit, du peu d'apparence qu'un Prince qui avoit été si sage à la fleur de son âge, fût livré aux flâmes de la concupiscence dans sa caducité; & qu'un aussi illustre Seigneur que *Guillaume* Baron de *Windsor*, l'eût ensuite épousée, si elle avoit passé pour aussi impudique en ce tems-là qu'on l'a représentée dans les siécles suivans.

nommé *Perreres*, qui étoit apparemment son véritable nom.

Mort d'Edouard. *Memorandum* de la mort d'*Edouard*, 21 Juin 1377 (1). Page 151.

V.

AFFAIRES QUI REGARDENT LA RELIGION, ou quelques affaires avec les Papes.

LEs mêmes differends subsistoient toujours, entre l'Angleterre & la Cour de Rome, touchant la Collation des Bénéfices; les Ecclésiastiques étrangers & non résidens; les Bénéfices de Collation Royale, que le Pape usurpoit de tems en tems; le Temporel des Evêchez, que le Pape prétendoit conférer par ses Bulles; les Provisions qu'il donnoit pour des Bénéfices qui n'étoient pas encore vacans, par où il privoit les Patrons de leurs droits. C'est sur ces matieres, que roulent la plupart des Actes qui regardent la Religion. Mais comme on a déja

(1) Nous ne saurions terminer dignement les Remarques sur ce grand & glorieux Regne, sans donner un Abregé du Caractere d'*Edouard*, & une idée de ses exploits, d'après Mr. *Barnes* son Historien.

Ce fut un Prince le plutôt formé, & qui se soutint le plus, dont on puisse avoir mémoire. Sa stature n'avoit rien d'extraordinaire : elle étoit grande, sans l'être trop, n'excédant pas la hauteur de six pieds, mesure d'Angleterre. Ses membres étoient proportionnez & bien faits, son corps robuste, sa taille bien tournée : son visage un peu long, mais fort beau, gracieux, & d'une physionomie angélique : le nez long, droit & viril : les yeux pleins de feu & majestueux, mais cela avec tant de douceur, que l'on tenoit à bon augure de le regarder au visage, quand ce n'eût été qu'en songe. Ce Prince fut extrèmement heureux, surtout jusqu'aux six dernieres années de son Regne. Il étoit sage & prudent dans le Conseil ; versé dans les Loix, dans l'Histoire, dans les Humanitez, & dans la Théologie ; il entendoit le Latin, le François, *l'Espagnol, l'*Italien, *le haut & le bas* Allemand, *outre sa Langue naturelle. Il avoit la conception prompte, naturellement beaucoup de jugement & d'adresse. Son langage étoit éloquent. Il étoit doux, familier & affable, dans sa maniere ordinaire ; terrible à ceux qui vouloient lui résister, mais bon & généreux pour ceux qui se soumettoient. Il étoit plein de courage & de grandeur d'ame, plus qu'aucun Prince de son tems ; propre à la Guerre, & amateur de la Paix. Il n'étoit jamais enflé par la prospérité, ni abattu par l'adversité. Son esprit étoit grand, éclatant, & vraiment Royal ; ne s'amusant jamais à rien de bas ou de trivial, comme on le voit par les Loix excellentes qu'il fit, par les deux fameux Jubilés qu'il observa, & par l'Ordre illustre de la Jarretiere qu'il imagina & institua le premier. Ses divertissemens étoient le Vol de l'Oiseau, la Chasse & la Pêche. Il aimoit sur-tout l'exercice guerrier des Joûtes & des Tournois. Il étoit curieux, splendide, & magnifique dans ses bâtimens : porté à la libéralité, & à faire des graces, sur-tout pour les personnes de mérite & de génie. Il étoit dévot envers Dieu, bienfaisant pour le Clergé, gracieux à ses Sujets, charitable pour les Pauvres, fidele à sa parole, plein de chaleur pour ses Amis, & terrible à ses Ennemis. Ses Sujets le voyant si religieux observateur de sa parole, si délicat sur le point d'honneur, & avec cela si vaillant, si politique & si heureux, s'imaginoient que c'étoit triompher que de vivre sous son Regne ; & sa renommée passa jusqu'aux Nations les plus reculées & les plus barbares:*

vu les mêmes choses dans les Extraits précédens, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter longtems. Je me contenterai donc de faire remarquer quelques Actes, qui font voir, que ni le Roi, ni le Pape, ne se désistant point de leurs prétentions, ces differends demeuroient indécis; chacun de son côté se servant des occasions favorables qui se présentoient, pour maintenir leurs droits.

tous les Peuples s'estimoient heureux & en sûreté, s'ils étoient sous sa protection, ou alliez avec lui. Les Turcs *& les* Sarazins *le craignoient; les Princes Chrétiens opprimez imploroient humblement son assistance. Il eut les* Allemands *sous son commandement, pendant le tems de son Vicariat ou Lieutenance sous* Louis de Baviere, *& les auroit eu tous pour Sujets, s'il eût accepté l'offre de l'Empire, qu'ils lui firent. Les Flamans étoient ses Confédérez. Il avoit attaché les* Italiens *à sa personne, par les liens de l'affinité. Il vainquit par les armes les* François, *les* Espagnols & les Ecossois. *Il se rendit maître de* Calais, *recouvra la* Guyenne, *la* Normandie *& le* Ponthieu. *Il fit prisonniers* Jean Roi *de* France, *&* David *Roi d'*Ecosse. *Il fut le premier Roi d'*Angleterre, *qui porta les Armes & le Titre de Roi de* France. *Pour abreger, il avoit le plus grand nombre de vertus, & le plus petit nombre de défauts, qu'aucun Prince dont j'aye lu l'Histoire. Il étoit* vaillant, juste, bienfaisant, temperant, & sage: *le meilleur Roi, le plus grand Capitaine, le plus sage Législateur, l'Ami le plus sincere, le meilleur Pere, & le meilleur Mari de son tems. Après tout ce que je viens de dire,* ajoute Mr. Barnes, *ses ennemis mêmes trouveront que je n'ai pas tout dit.*

J'ajouterai à cela le témoignage d'un homme d'honneur, savoir, du Chevalier *Robert Howard*, dans sa Comparaison des Regnes des trois premiers *Edouards*, & de *Richard II*.

EDOUARD III, dit ce Chevalier, *au moyen des vertus & de la conduite de son Grand-Pere, rétablit ce que son Pere avoit perdu.* Il remarque *que ce Prince parvint à la Couronne lorsqu'elle avoit été ébranlée par les fautes de son Pere: que de même qu'*Edouard I, *il fut plutôt homme-fait que les autres, & victorieux à un âge où d'autres ne songent pas encore à combattre; de sorte qu'avant qu'il fût Roi, il fit voir combien il* étoit digne de l'être. *Quoiqu'il fût très capable de juger par lui-même, il n'avoit aucune répugnance à écouter les avis des autres. Avisé dans ses résolutions, & ferme dans ses entreprises: inébranlable dans le danger, ferme & d'une humeur égale dans le calme. Ses engagemens regardoient toujours la Paix du Genre-humain; & sa prudence consistoit à être fidele à la Vérité. Ses vertus & son courage faisoient toujours espérer à la Nation qu'il gouvernoit, un heureux succès dans toutes ses entreprises. La résistance le rendoit terrible: mais la soumission le rendoit doux & traitable. Il refusoit rarement le pardon à ceux qui le lui demandoient de bonne-foi; mais il savoit se venger de tous ceux qui abusoient de sa clémence. Il avoit tout le courage nécessaire pour vaincre ses Ennemis, & la grandeur d'ame pour pardonner à ceux qu'il avoit vaincus. Il étoit également vainqueur de lui-même, & des autres; & ceux qui se soumettoient à lui étoient plus heureux que ceux qui lui résistoient. Dans les occasions les plus dangereuses, il n'exigeoit pas de ses Soldats qu'ils s'exposassent plus que lui-même; & dans la Paix, il ne donnoit point de Loix sur la Vertu & sur la tempérance, qu'il n'appuyât par son exemple. Il savoit acquérir la puissance, & en faire un bon usage: celui qui pouvoit enfreindre les Loix impunément, étoit celui qui les observoit le plus inviolablement Il savoit gagner & conserver l'amour & la confiance de ses Sujets, par des sentimens de reconnoissance pour le premier, & par son éloignement à abuser du second. Les Taxes qu'il imposoit, quelque grandes qu'elles fussent en elles-mêmes, n'étoient point à comparer avec ses Victoires*

Ordre d'arrêter les porteurs de Bulles.

Ordre du Roi au Maire de Londres, d'emprisonner ceux qui se-roient trouvez dans la Ville, portant des Bulles du Pape. Du 10 d'Octobre 1357. Page 65.

Payement des Procurations.

Ordre de payer aux Cardinaux, envoyez pour traiter la Paix, les Procurations qui leur étoient dûes sur l'Evêché d'Ely, qui étoit alors entre les mains du Roi. Du 7 de Novembre 1357. Page 68.

Quand le Roi avoit besoin de la Cour de Rome, il faisoit payer ces Procurations; mais en d'autres tems, il les défendoit.

Bulle du Pape touchant le Traité de Bretigny.

Bulle d'*Innocent VI.* qui consent que le Traité de Paix de Bretigny soit exécuté, bien qu'il contienne des Articles offensans pour le Saint Siege. En 1360. Page 201. C'étoit par rapport à l'Article 39.

dans la Principauté de Galles, *sur les Royaumes d'*Ecosse *&* *de* France: *ce n'étoient pas des Victoires qu'on pût obtenir sans de grands secours. Ce que la Nation donnoit, étoit employé selon son intention; & le Roi l'imposoit pour l'honneur & l'avantage de ses Peuples. Il leur rendit en échange de leurs dons, non-seulement la sureté & le profit, mais encore des Loix excellentes au-dedans du Royaume: ce qu'*Edouard I. *avoit commencé heureusement, fut conduit à la perfection par* Edouard III. *Ce grand Prince étoit non-seulement juste dans la composition de ses Loix, mais encore sévere dans leur exécution. Il n'a jamais montré plus de rigueur, que contre ceux qui abusoient du dépôt de la Justice. Plus irrité contre les Ennemis du Genre-Humain, que contre les siens propres, il confondoit ses intérêts avec ceux de ses Sujets, & n'a jamais refusé de prêter l'oreille aux plaintes des injustices souffertes par ceux qui l'avoient aidé à venger ses propres injures.* Edouard I. *&* Edouard III. *étoient également vaillans & heureux; aucun d'eux n'essuya les revers de la Fortune: avec cette différence, qu'*Edouard I. *mourut à propos, & qu'*Edouard III. *survécut à lui-même. La mort de son illustre Fils*, le Prince Noir, *jointe au poids de l'âge, firent que ce Soleil fut couvert de nuages à son couchant.*

Froissard rapporte, que lorsque *Charles* Roi de *France* apprit la mort d'*Edouard* son Ennemi, il lui rendit ce témoignage, *qu'il avoit regné avec beaucoup de valeur, & qu'il méritoit à juste titre d'être mis au rang des anciens Héros.* Il assembla toute la Noblesse & les Prélats de son Royaume, & lui fit avec eux des Obséques magnifiques. Nous conclurons le Portrait d'*Edouard*, par l'Epitaphe Latine qu'on lit sur son Tombeau dans l'Abbaye de *Westminster*, faite selon le goût & les rimes du Siecle auquel il vivoit.

Hic Decus Anglorum, Flos Regum præteritorum,
Forma futurorum, Rex clemens, Pax populorum,
Tertius Edwardus; Regni complens Jubilæum,
Invictus Pardus, Bellis potens Machabæum;
Prospere, dum vixit, Regnum pietate revixit,
Armipotens rexit: Jam Cœlo (Cœlice Rex) sit!

Tertius Edwardus *famâ super æthera notus.*
PUGNA PRO PATRIA.
M. CCC. LXXVII.

Renonciation

Renonciation de l'Evêque d'Ely au Temporel, qui lui étoit conféré par les Bulles du Pape. Du 6 de Janvier 1364. Page 435. Rénonciation de l'Evêque d'Ely&c.

Défenses de transporter l'argent hors du Royaume, c'est à dire, à Avignon; & Ordre d'arrêter ceux qui portent des Bulles en Angleterre. Du 28 de Juillet 1365. Page 475. Défenses de transporter de l'argent hors du Royaume.

Lettre de *Grégoire* à *Edouard*, par laquelle il l'informe qu'il a dessein d'aller tenir sa Cour à Rome. *Non. Jul.* 1373. Tom. VII. Page 115. Lettre du Pape au Roi.

Conventions entre le Roi & le Pape, sur leurs differends. En 1377. Par ces Conventions, *Edouard* s'engageoit à ne conférer aucun Bénéfice, qui auroit vaqué avant le 15 de Février de la cinquantieme année de son Regne; sans conséquence pour l'avenir. Conventions entre le Roi & le Pape.

Le Pape, de son côté, s'engageoit à diverses choses: mais d'une maniere si générale, & avec tant de restrictions, qu'il paroissoit bien qu'il ne prétendoit pas se lier par ces sortes d'engagemens.

1. Il promettoit d'être à l'avenir plus modéré, dans les Collations des Bénéfices en Angleterre.

2. Qu'il accorderoit un tems raisonnable pour faire les Elections; & qu'il admettroit le Sujet élu, pourvu qu'il se trouvât propre à servir l'Eglise.

3. Qu'il donneroit les Bénéfices à des gens qui fussent en état d'y résider.

4. Sur la plainte qu'on lui avoit faite du grand nombre d'Ecclésiastiques Etrangers, qui possédoient des Bénéfices en Angleterre, il répondoit, qu'il n'en avoit conféré qu'un seul, à d'autres qu'à des Cardinaux.

5. Sur ce qu'on lui avoit représenté que les Cardinaux avoient plus de revenu en Angleterre, qu'en France, quoique la France fût trois fois plus grande que l'Angleterre, il répondoit qu'il seroit à l'avenir plus modéré.

6. Qu'il ne pouvoit se départir des Premiers-fruits, mais qu'il espéroit de trouver quelque moyen pour les modérer.

7. Que pour ce qui regardoit les Expectatives & Provisions, il se rendroit à l'avenir plus difficile; sauf son droit, qu'il prétendoit conserver. Tome VII. page 135.

Attestation du Roi, qu'une Femme qui étoit détenue en prison, y avoit subsisté quarante jours sans manger ni boire; & pardon à cette Femme, en faveur du miracle. Du 25 d'Avril 1357. page 13. Une Femme subsiste quarante jours en prison sans manger ni boire.

Don fait par *Edouard* à l'Eglise de Westminster, de la Tête de *Saint Benoît*, Abbé & Confesseur. Du 5 de Juillet 1368. page 93. Don fait par Edouard de la tête de S. Benoît.

Attestation d'*Edouard*, qu'un Gentilhomme Hongrois avoit passé un jour & une nuit dans le Purgatoire de *Saint Patrice* en Irlande. Du 3 d'Octobre 1358. page 107. Purgatoire de S. Patrice.

Restitution aux Prieurs étrangers, de leurs revenus, qui avoient été saisis au commencement de la Guerre. Du 16 de Février 1360. P. 311. Restitution aux Prieurs Etrangers.

Ordre aux Archevêques d'Armagh & de Dublin.

Ordre aux Archevêques d'Armagh & de Du s'accorder sur le port de la Croix, & de se perm de faire porter la Croix dans leurs Provinces, à vêques de Cantorbery & d'Yorck; faute de quo se rendre à la Cour, pour y terminer leur differenc Page 467.

Permission d'emprisonner un Hérétique.

Permission à l'Evêque de Londres d'emprison 20 de Mars 1370. page 561.

Jean Wicleff, envoyé en Ambassade au Pape.

On trouve, dans un Acte de l'année 1374, fit tant de bruit dans la suite, étoit un des Aml envoya au Pape, cette année-là. Tome VII. pag

SUITE DE L'EXTRAIT DU DE RYMER.

REGNE DE RICHA

RICHARD II Fils du fameux Prince de G *Edouard II* son Ayeul, le 21 de Juin 1 d'onze ans; & regna jusqu'à la fin de Septembr

Ce VII Tome du Recueil des Actes Publics du VIII, contiennent les Actes qui ont du rappo rivez sous le Regne de ce Prince. De tous les parcourus, celui-ci me paroît le moins rempli éclaircir quelque point de l'Histoire de ce tems qu'un petit nombre sur les principaux évenemen y en a une infinité sur des matieres détachées, possible de faire un Extrait, sans s'engage longueur. Je me bornerai donc à six Articles pr dent la *France*, la *Bretagne*, l'*Ecosse*, la *Castille*, le & l'*Eglise*. Il y a peu d'évenemens remarquables qui ne soient renfermés dans quelqu'un de ces

I.

AFFAIRES DE FRA

LA Trève qu'*Edouard III* avoit faite avec la au mois d'Avril 1377, près de trois mois avan sans que les Anglois eussent fait aucun préparat la Guerre. Il n'en étoit pas de même en France avec ardeur à profiter de la foiblesse d'un Ennem Minorité qui, vraisemblablement, devoit avoir de

l'Angleterre. Ce ne fut pourtant que vers la fin de Juin, que *Charles V* recommença les hostilités, cinq ou six jours après la mort d'*Edouard*. Les François firent descente en Angleterre, & dans l'Ile de Wight, où ils firent de grands ravages, à cause du peu d'opposition qu'ils trouverent de la part des Anglois.

Les François font une descente en Angleterre

L'année suivante, (1378) le Roi de Navarre, qui possedoit de grands domaines en Normandie, livra *Cherbourg* aux Anglois; mais ils ne surent pas profiter de cette acquisition, qui leur ouvroit une entrée dans la Normandie, comme ils en avoient une dans la Picardie par le moyen de Calais.

Cherbourg livré aux Anglois.

En 1380, ils firent un effort pour secourir le Duc de Bretagne; mais ils n'eurent pas le succès qu'ils en avoient attendu.

Charles V étant mort cette même année, & *Charles VI* son Successeur étant mineur lorsqu'il monta sur le Trône, la Guerre ne se continua que foiblement de la part de la France, & plus foiblement encore du côté de l'Angleterre qui n'étoit pas en meilleurs termes.

Mort de Charles V. Charles VI succede à la Couronne.

En 1383, les François firent encore une descente en Angleterre; & peu de tems après, les deux Couronnes conclurent une Trève de dix mois, qui fut prolongée pour peu de tems, en 1384.

Autre descente des François en Angleterre. Trève.

Cette Trève étant expirée en 1385, le Roi de France envoya un puissant secours au Roi d'Ecosse, pour faire diversion dans les Provinces septentrionales d'Angleterre; pendant qu'il préparoit une Flotte, pour faire ravager les côtes méridionales. La Cour d'Angleterre prit une telle allarme des préparatifs de la France, qu'ayant assemblé toutes les Milices du Royaume, elle mit sur pied une Armée de trois-cens-mille hommes. Cette précaution fit peur aux François, qui, se désistant de leurs projets, laisserent tomber le faix de la Guerre sur l'Ecosse.

Projet de la France contre l'Angleterre.

En 1386, le Duc de *Lancastre*, Oncle de Richard, ayant emmené en Castille une Armée de vingt-mille hommes; la France résolut de profiter de cette conjoncture, pour conquérir l'Angleterre. Elle prépara pour cette expédition une Armée de soixante-mille hommes, & une Flotte de neuf-cens Vaisseaux; mais on prétend que le Duc de *Berry*, Oncle de *Charles VI*, fit échouer cette entreprise, par un délai affecté. Quoi qu'il en soit, ces Troupes ne furent point embarquées, & la tempête dispersa les Vaisseaux destinés à les transporter, dont même quelques-uns furent pris par les Anglois.

La grande dépense que cet armement avoit causé, ne permit pas au Roi de France de faire de grands efforts dans la suite. *Richard*, de son côté n'étoit gueres mieux en état de pousser cette Guerre. Ainsi, en 1389, les deux Rois conclurent une Trève de trois ans, qui fut prolongée pour un an, en 1391.

Le peu d'inclination que *Richard* avoit pour les armes, & les dépenses excessives & inutiles qu'il faisoit d'ailleurs, l'empêchoient de pen-

ser sérieusement à la Guerre. D'un autre côté, *Charles VI* ayant été attaqué, en 1392, d'une maladie qui lui ôtoit assez souvent l'usage de la raison; la Cour de France se trouva tellement divisée, qu'on n'y pensoit qu'à s'entre-détruire, bien loin de se préparer à profiter de la nonchalance de l'Ennemi. Cela fut cause qu'il ne se passa rien de considerable, depuis que les hostilités eurent recommencé, jusqu'à l'année 1395, que les deux Couronnes convinrent d'une Trève de vingt-huit ans, qui fut scellée pat le mariage de *Richard* avec *Isabelle*, Fille de *Charles VI*.

Autre Trève. Mariage de Richard.

On peut bien juger qu'il n'y a pas dans ce Recueil beaucoup de Pieces importantes sur ce sujet. Ce ne sont que des Ordres pour garder les côtes, des Sauf-conduits pour des Ambassadeurs, & des Traités de Trève, qui furent souvent renouvellés.

Le Sire de Coucy renvoye l'Ordre de la Jarretiere.

Voici une Lettre, que le *Sire de Coucy*, Gendre d'*Edouard III*, écrivit à *Richard*, en lui renvoyant l'Ordre de la Jarretiere; par laquelle on pourra se faire une idée de la maniere d'écrire de ce tems-là.

Tres honoure & Tres poissant Seignour.

Vostre Noble & Grant Seignourie scet & cognoit assez l'alliance, que, de la grace & bonte de Tres poissant & bon Roi, mon Tres honoure Pere & Tres redoubte Seignour & Pere, le Roy dernierement tres-passe (que Dieux face mercy) a plu que j'aye en aly & au encore avec vous, dont, Tres honoure Seignour, je vous mercie tant comme je puis & sçai.

Or il est advenu que la Guerre est entre le Roi de France, mon naturel & souverain Seignour, d'une part, & vous d'autre.

Dont il me desplait plus que de choses qui puist estre en ce monde, se amender le puisse.

Et m'a commande & requis que je le serve, & aquitte mon devoir, comme je y suis tenus, auquel, comme vous sçavez bien, je ne doy desobeir, si le serviray à mon pooir, comme je le doy faire.

Et pour ce, Tres honoure & Tres poissant Seigneur, que on ne puist, en aucune manere, parler ne dire choses qui fust contre moi, ne mon honneur, vous fais assavoir les choses dessus dittes, & vous renvoye tout ce que je pourroie tenir de vous en Foy & Hommage.

Et aussi, Tres honoure Seignour, mon Tres redoubte Seignour & Pere dessusdit, vuolt moy ordonner & mettre en la tres noble compagnie & Ordre du Jartier; si plaise Vostre tres noble & poissant Seignourie de pourvoir, en lieu de moi, tel, ou ainsi qu'il vous plaira, & moy tenir pour excuse en ce.

Car, tres honoure Seignour, se en autre manere vous me voliez aucune chose commander, je le feroie de tout mon pooir.

Tres honoure & Tres poissant Seignour, je prie a Messire qu'il vous dont bonne vie & longue.

Ecrit le XXVI. *jour d'Août.*

Le Sire de Coucy. Page 172. 1377.

Il y a une lettre de *Richard II* au Duc de *Lancastre* son Oncle, par laquelle il lui donne pouvoir, s'il le trouve à propos, d'offrir de sa part au Roi de *France*, de terminer leurs differends par un Combat singulier, entre leurs deux personnes, ou chacun étant assisté de ses trois Oncles; ou bien par une Bataille. Du 8 de Septembre 1387. Page 407.

Lettre de Richard au Duc de Lancastre.

Richard avoit alors dix-sept ans, & *Charles* n'en avoit que quinze. Ainsi il n'y avoit aucune apparence qu'on acceptât ce défi; ni que le Duc de *Lancastre*, que le Roi son neveu laissoit maitre de le proposer, ou non, voulût l'engager à ce Combat.

Traité de Trève conclu à Lelingham, entre Ardres & Calais, depuis le 18 de Juin 1389, jusqu'au mois d'Octobre 1392. Page 622.

Trèves avec la France.

Autre Traité de Trève pour vingt-huit ans, commençant le 29 Septembre 1398, & finissant le même jour 1426. Page 820.

II.

AFFAIRES DE BRETAGNE.

LE Duc de *Bretagne* avoit toujours tenu le parti d'*Edouard III*, son Beau-pere. C'étoit assez pour irriter contre lui le Roi de France, qui, par la connivence des Seigneurs Bretons, le chassa de ses Etats, & le contraignit de se refugier en Flandre. Le Duc de *Lancastre* ayant voulu faire un effort pour le rétablir, alla faire le Siege de S. Malo; mais il fut obligé de le lever. *Charles V*, encore plus irrité contre lui depuis cette entreprise, le fit citer devant la Cour des Pairs, & fit donner par défaut un Arrêt qui réunissoit la Bretagne à la Couronne de France. Alors les Bretons, voyant qu'il s'approprioit ce Duché, rappellerent leur Duc; qui, pour se maintenir, fit un Traité avec les Anglois, par lequel il lui livra la Ville de Brest. En conséquence de ce Traité, le Comte de *Buckingham*, Oncle de *Richard*, fut envoyé en Bretagne avec une Armée de huit-mille hommes, qu'il fit débarquer à Calais, afin de prendre sa route par terre. Pendant qu'il étoit en chemin, le Roi *Charles V* mourut, laissant son Successeur âgé seulement de douze ans. La conjoncture paroissant favorable au Duc de Bretagne, il fit sa Paix particuliere avec la France, & renvoya les Anglois. Ils garderent pourtant Brest, jusqu'en 1397, que *Richard* le rendit au Duc, pour une somme modique.

Le Duc de Bretagne chassé & puis rappellé.

Siege de S. Malo.

La Ville de Brest livrée aux Anglois.

Le Comte de Buckingham débarque en France.

Mort de Charles V.

Paix avec la France.

La Ville de Brest rendue aux Bretons.

Parmi un grand nombre d'Actes, qui regardent la Bretagne, les deux plus importans sont:

Un Traité, par lequel le Duc de Bretagne s'engage à livrer Brest aux Anglois, à condition que cette Place lui sera restituée, dès que la Guerre cessera, ou par la Paix, ou par une longue Trève. Du 1. d'Avril 1378, Page 190.

Traité concernant Brest.

Traité entre Richard & le Duc de Bretagne.

Un Traité de Ligue offensive & défensive, entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne; par lequel les deux Princes s'engagent à ne faire ni Paix, ni Trève, sans un consentement mutuel. Du 1. de Mars 1380. Page 236.

Ce Traité fut violé peu de mois après, par le Duc.

Plusieurs autres Actes, qui regardent l'expédition du Comte de *Buckingham*, & la Ville de Brest.

III.

AFFAIRES D'ECOSSE.

Le Roi d'Ecosse prend Roxborough.

LA Trève qu'*Edouard III* avoit faite avec l'Ecosse, devoit *durer* jusqu'à l'année 1384 : mais elle avoit été mal observée par les deux partis, qui s'accusoient réciproquement de l'avoir rompue. Sous ce prétexte, dès qu'*Edouard III* fut mort, *Robert Stuart* Roi d'Ecosse s'empara, par surprise, de Roxborough.

Et Barwick.

En 1378, il se saisit encore du Château de Barwick, qui fut tout aussi-tôt repris par le Comte de *Northumberland*.

Négociation pour une Trève avec l'Ecosse.

En 1380, le Duc de *Lancastre* ayant fait résoudre, dans le Conseil d'Angleterre, qu'on envoyeroit du secours au Roi de Portugal contre la Castille, crut qu'il étoit nécessaire, avant que de faire partir ces Troupes, de confirmer la Trève avec l'Ecosse. Pour cet effet, il se rendit lui-même sur la frontiere; mais il y trouva de grandes difficultés. Les Ecossois soutenoient que les Anglois avoient les prémiers rompu la Trève, & que s'ils vouloient la renouveller, il faloit faire de nouvelles conditions: à quoi les Anglois ne vouloient point consentir, mais ils demandoient une simple confirmation de la Trève. En attendant qu'on pût s'accommoder sur ce differend, le Duc de *Lancastre* obtint, qu'au-lieu de confirmer la Trève, on se donneroit des deux côtés des suretés réciproques, que pendant trois ans il ne se commettroit aucunes hostilités. Ce fut un grand bonheur pour l'Angleterre, que cette affaire se trouvât terminée avant qu'on eût reçu en Ecosse la nouvelle du soulevement excité dans la Province de Kent, dont il sera *parlé dans* la suite.

Trève avec la France.

En 1383, *Robert* fit une irruption en Angleterre, pendant que les François ravageoient les côtes méridionales. Peu de tems après, la France & l'Angleterre convinrent d'une Trève, dans laquelle on laissa une place au Roi d'Ecosse, en cas qu'il voulût y entrer. Cependant comme il differa longtems à rendre réponse, le Duc de *Lancastre* entra en Ecosse; & comme *Robert* ne se vit plus soutenu par les François, il demanda d'être compris dans la Trève, ce qui lui fut accordé.

Et avec l'Ecosse.

Les Ecossois en-

En 1385, pendant que le Roi de France se préparoit à conquerir l'Angleterre, le Roi d'Ecosse fit une seconde irruption dans les fron-

tiers du Nord; & comme le dessein de la France échoua, ainsi qu'il a été dit, *Richard* marcha lui-même en Ecosse, & ravagea les environs d'Edimbourg. S'il avoit su profiter de ses avantages, il auroit pu conquérir ce Royaume: mais s'étant bien-tôt lassé de la Guerre, il se retira, laissant son ouvrage imparfait.

trent en Angleterre, & les Anglois en Ecosse.

Depuis ce tems-là, les Ecossois furent compris dans toutes les Trèves qui se firent entre la France & l'Angleterre.

On trouve dans ce Tome, une grande quantité d'Actes qui regardent l'Ecosse; dont quelques-uns pourroient être utiles à ceux qui voudroient écrire l'Histoire de ce Royaume, principalement à cause des dates: mais je n'en ai point trouvé, qui fussent assez remarquables pour mériter que j'en fisse le détail.

Parmi ces Actes on en trouve quelques-uns en Anglois, de la maniere qu'on l'écrivoit & qu'on le prononçoit en Ecosse.

IV.

AFFAIRES DE CASTILLE.

ON a vu, dans l'Extrait du VI Tome, que *Pierre le Cruel*, Roi de Castille, avoit été rétabli dans son Royaume par le Prince de *Galles*, qui ensuite s'étoit séparé de lui, très mécontent. Après le départ de ce Prince, *Pierre* fut attaqué de nouveau par *Henri*, son Frere bâtard; qui gagna sur lui une Bataille, & ensuite le tua, de sa propre main, dans la Tente de *Du Guesclin*, Général François, où ils s'étoient rencontrés par hazard. Après la défaite & la mort de *Pierre*, *Henri* fut reconnu pour Roi de *Castille*.

Mort du Roi de Castille.

Pierre avoit laissé deux Filles, *Constance* & *Catherine*, qui se retirerent à Bayonne, où malgré l'ingratitude de leur Pere, le Prince de *Galles* voulut bien leur donner un asyle. Lorsque ce Prince quitta la Guyenne, à cause de sa maladie, il y laissa le Duc de *Lancastre* & le Comte de *Cambridge*, ses Freres, qui, peu de tems après, épouserent les deux Princesses Castillanes. Le Duc de *Lancastre*, qui avoit eu l'ainée en partage, ayant pris d'abord le Titre de Roi de *Castille*, fut cause que le Bâtard *Henri* s'unit étroitement avec la France; & depuis ce tems-là, il y eut toujours une Guerre ouverte entre l'Angleterre & la Castille.

Mariages de ses Filles.

Pendant le Regne de *Richard*, une rupture qui arriva entre *Ferdinand* Roi de Portugal, & le Roi de Castille, obligea le prémier à demander du secours à l'Angleterre; offrant de donner *Béatrix* sa Fille unique en mariage au Fils ainé du Comte de *Cambridge*, & de le faire déclarer son Successeur présomptif. Cette offre ayant été acceptée, le Comte de *Cambridge* fut envoyé en Portugal, avec une Armée. Mais *Ferdinand* ne se servit de ce secours, que pour faire une Paix plus avan-

Brouillerie entre les Rois de Portugal & de Castille.

Le Roi de Portugal trompe les Anglois.

tageuse avec le Roi de Castille, au Fils duquel il donna sa Fille; & il renvoya les Anglois.

Nouvelle brouillerie.

En 1363, ou environ, il arriva un nouveau sujet de Guerre, entre la Castille & le Portugal. *Ferdinand* étant mort, sans laisser d'autre Enfant que *Béatrix* Femme de *Jean* Roi de Castille, qui avoit succedé à *Henri* son Pere; *Jean* prétendit que la Couronne de Portugal étoit dévolue à *Béatrix* son Epouse: mais les Portugais mirent sur le Trône *Jean*, Frere bâtard de leur dernier Roi. Ce fut-là le sujet d'une Guerre, qui ne fut pas aussi avantageuse au Roi de Castille qu'il l'avoit esperé. Cependant, comme il ne vouloit point démordre de ses prétentions, il rechercha le secours de la France. Le nouveau Roi de Portugal, de son côté, fit Alliance avec le Roi d'Angleterre, & avec le Duc de *Lancastre*, qu'il reconnut pour Roi de Castille. *Richard*, qui n'aimoit pas le Duc son Oncle, fut bien aise de trouver l'occasion de l'éloigner sous un prétexte si plausible, en lui donnant le commandement d'une Armée de vingt-mille hommes, pour aller faire valoir ses droits sur la Castille. Le Duc prit terre à la Corogne, & dans la prémiere Campagne, il s'empara de Compostelle & de plusieurs autres Places. Pendant l'Hiver, il fit le mariage de *Catherine* sa Fille ainée, qu'il avoit eue de *Blanche de Lancastre* sa prémiere Femme, avec le Roi de Portugal. Sans nous arrêter au détail de cette Guerre, il suffira de dire qu'elle fut terminée par un Traité. Le Duc donna *Constance* sa Fille, qu'il avoit eue de *Constance* de Castille, sa seconde Femme, à *Henri* Fils du Roi de Castille, & se désista de ses prétentions sur cette Couronne. Le Roi de son côté promit de payer au Duc une somme de six-cens-mille francs, & une pension annuelle de quarante-mille francs, pendant la vie du Duc & de la Duchesse sa Femme.

Le Roi de Portugal épouse la Fille du Duc de Lancastre.

Le Duc se désiste de ses prétentions sur la Castille.

Cet Abregé contient la matiere des Actes de ce Volume, qui regardent la Castille. Ils sont en très grand nombre: mais je passerai sous silence les moins importans, pour ne parler que de quelques-uns des principaux.

Engagement contracté par le Roi de Portugal avec le Comte de Cambridge.

Il y a un engagement de *Ferdinand* Roi de Portugal, & de la Reine *Léonor* sa Femme, touchant le secours qu'ils demandoient à l'Angleterre. On voit dans cet Acte, qu'ils s'étoient positivement engagés à donner *Béatrix* leur Fille au Fils ainé du Comte de *Cambridge*, & d'assurer la Couronne de Portugal à ce jeune Prince, après leur mort. 1380. Du 15 de Juillet. Page 262.

Accord entre la France & la Castille.

Renouvellement de l'Alliance entre la France, & *Jean* Roi de Castille, où il est stipulé, qu'en cas que le Duc de *Lancastre* soit fait prisonnier par les François, il sera livré au Roi de Castille. 1381. Page 285. Du 18 de Décembre.

Négociations avec le Roi de Castille.

Plein-pouvoir, donné par *Richard* à ses Ambassadeurs, de traiter avec *Jean* Roi de Castille. Du 1. Avril 1383. Page 388. Il paroît par-là, que le Roi de Castille craignoit le secours que l'Angleterre pouvoit donner

donner aux Portugais. On voit même dans l'Acte suivant, qu'il avoit fait quelque avance pour s'accommoder avec les Anglois.

Conventions entre *Richard II*, & le Duc de *Lancastre*, comme Roi de Castille; par lesquelles le Duc s'engage à ne faire point la Paix avec le Roi de Castille, à moins que celui-ci ne s'oblige de payer à *Richard* deux-cens mille Doubles d'or, pour les dommages causés aux Anglois, ainsi qu'il l'avoit déja offert une autre fois. Du 7 d'Août 1386. P. 495. Conventions entre Richard & le Duc de Lancastre.

Ordre de faire publier en Angleterre une Bulle d'*Urbain VI*, qui accordoit des Indulgences à ceux qui assisteroient le Duc de *Lancastre* dans son expédition contre *Jean*, se disant Roi de Castille & adhérant de l'Antipape *Robert de Geneve*. (Clément III.) (1). Bulle contre l'Anti-pape & le pretendu Roi de Castille.

Traité d'Alliance & de Ligue perpetuelle, entre *Richard* & le Duc de *Lancastre* son Oncle, comme Roi. Du 8 d'Avril 1386. Page 511. Alliance & Ligue entre Richard & le Duc de Lancast. comme Roi.

Convention touchant le secours, que l'Angleterre devoit envoyer au Roi de Portugal. Du 9 de Mai 1386. Page 521. Secours promis au Portugal.

Traité d'Alliance & de Ligue perpétuelle, entre l'Angleterre & le Portugal. Du 9 Mai 1386. Page 524. Alliance perpétuelle avec le Portugal.

Plein-pouvoir donné au Duc de *Lancastre*, pour traiter au nom de *Richard*, avec *Jean* Roi de Castille. du 1 de Juin 1388. Page 583. Négociations avec la Castille.

Instructions au Duc, sur ce sujet.

Le Duc de *Lancastre* avoit alors fait son Traité avec le Roi de Castille.

Protection accordée aux Otages, que le Roi de Castille devoit donner au Duc de *Lancastre* pour la sûreté de leur Traité, afin qu'ils pussent demeurer en Angleterre. Du 26 d'Août 1388. Page 603. Protection accordée aux Otages du Roi de Castille.

V.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

RICHARD II. n'étant âgé que de onze ans, quand il monta sur le Trône, le Duc de *Lancastre* & le Comte de *Cambridge* ses Oncles prirent soin des affaires du Gouvernement, depuis le 21 de Juin 1377, jusqu'à la Saint Michel de la même année, que le Parlement s'assembla. Pendant cet intervalle, les François firent de grands

(1) *Walsingham*, Moine Bénédictin de l'Abbaye de *S. Albans*, dans ce tems-là, dit que le Duc avoit obtenu des Indulgences aussi amples que celles qui furent accordées à l'Evêque de *Norwich* en 1381, pour sa Croisade contre le susdit Antipape: mais il remarque que la multitude de ces Pardons & de ces Indulgences les avoit si fort avilis & rendu méprisables, qu'à peine y avoit-il quelqu'un qui voulût les regarder, ou donner un sou pour cette derniere Croisade, quelque entêtement qu'ils eussent eu pour la premiere. Ce qui doit être une leçon, *qu'une imposture, quelque sacrée qu'elle soit, ne doit pas être mise deux fois en usage dans un même siecle.* WHAT.

ravages en Angleterre, & les Ecossois s'emparerent de Roxborough. On attribua ces malheurs à la négligence du Duc de *Lancastre*, qui n'étoit pas aimé, à cause qu'il avoit abusé de la confiance que le Roi son Pere avoit eue en lui, pendant les dernieres années de son Regne. Cela fut cause que le Parlement l'exclût de l'administration des affaires, en nommant douze Seigneurs pour être Gouverneurs du Roi, pendant sa Minorité.

La conduite du Duc de Lancastre blâmée.

Gouverneurs établis pendant la Minorité du Roi.

Le même jour que *Richard* fut couronné, il créa Comte de *Buckingham*, *Thomas de Woodstock* son Oncle, le seul des Fils d'*Edouard*, qui n'avoit pas encore de Titre.

Thomas de Woodstock créé Comte de Buckingham.

En 1380, le Parlement cassa les douze Gouverneurs du Roi, & commit l'éducation de ce Prince au seul Comte de *Warwick*. En même tems, il établit quatorze Commissaires pour avoir *inspection* sur les Revenus du Roi, & pour examiner à quoi ils avoient été employés depuis son avenement à la Couronne.

Au mois de Novembre de cette même année, le Roi convoqua un autre Parlement, qui lui accorda un subside de douze sols pour chaque personne au-dessus de quinze ans, dont même les Moines ne furent pas exemptés.

Commission pour avoir soin des revenus du Roi.

En 1381, la levée de cette Capitation causa un terrible soulevement. Un des Collecteurs en ayant demandé le payement à la Fille d'un Couvreur de Deptford, dans la Province de Kent; le Pere qu'on appelloit communément *Wat-Tyler*, c'est à dire, *Gautier le Couvreur*, soutint que sa Fille étoit au-dessous de quinze ans. Sur cette contestation, le Collecteur ayant voulu s'assurer de la vérité par quelque action indécente, *Wat-Tyler* lui cassa la tête avec son marteau. Les Assistans applaudirent à cette action, & promirent de soutenir *le meurtrier*. En même tems, l'esprit de revolte s'empara non-seulement de cette Ville, mais encore des deux Provinces de Kent & d'Essex. La Canaille s'assembla de tous côtés, & en peu de jours il y eut plus de deux-cens mille hommes qui reconnurent *Wat-Tyler* pour leur Chef. Les séditieux se voyant en grand nombre, marcherent droit à Londres, dont la Populace leur ouvrit les portes. Ils y commirent des excès épouvantables, après quoi ils se rendirent maitres de la Tour (1).

Revolte de Wat-Tyler.

(1) Les Chefs des Rebelles ayant publié qu'ils ne venoient pas *pour piller*, ne souffroient pas que leurs gens emportassent la moindre chose: de sorte que l'un d'eux ayant voulu empocher une piece de vaisselle, ils le jetterent dans le feu, où ils consumerent toutes les dépouilles des maisons qu'ils avoient pillées. Dans ce désordre, *Londres* paroissoit une Ville prise d'assaut: le Palais de l'Archevêque, l'Hôtel de *Saint Jean* près de *Smithfield*, & le Temple, l'Hôtel de *Lancastre*, les *maisons* des Juges, des Seigneurs, & des principaux Bourgeois, tout cela fut consumé, pour exécuter le serment que les Rebelles avoient fait de ne rien épargner de ce qui auroit un air de grandeur ou de distinction. Les *Flamands*, qu'on disoit être les Inventeurs, de même que les Fermiers de la Capitation, leur étoient devenus si odieux, qu'on les tira même des Eglises où ils avoient cherché un asyle, & qu'on les massacra sur la place. WHAT.

L'Archevêque de *Cantorbery* & le Grand-Trésorier, qui s'y étoient retirés, furent sacrifiés à la fureur de cette multitude insolente, qui leur fit d'abord couper la tête. Les Revoltés étoient principalement irrités contre la Noblesse & contre les Gens de Justice, dont ils n'épargnerent aucun de ceux qui tomberent entre leurs mains (1). Le Duc de *Lancastre* étoit encore un des principaux objets de leur fureur, parce qu'on l'accusoit d'avoir été cause, par sa négligence, des ravages que les François avoient faits dans le Païs de Kent (2).

Après qu'ils eurent exercé leur barbarie aux environs de la Tour, ils se séparerent dans la Ville, au nombre de soixante-mille hommes (3), & jetterent une telle terreur dans le Conseil du Roi, qu'on leur fit offrir une Chartre, telle qu'ils la pourroient souhaiter, pour la sureté de leurs Privileges, & une Amnistie générale pour tous ceux qui avoient pris les armes. L'offre fut acceptée, & cette Troupe se retira, après avoir obtenu tout ce qu'elle avoit demandé. *Wat-Tyler* étoit encore près de la Tour avec environ quarante-mille hommes, paroissant peu disposé à se contenter de la même chose. Néanmoins le Roi, qui s'étoit avancé jusqu'à la Place de Smithfield, lui ayant fait demander une Conférence, il voulut bien l'accorder. Dans ce dessein, il marcha vers cette Place à la tête de ses gens (4), & parla au Roi, tous deux étant à cheval. Les demandes qu'il faisoit étoient si extravagantes, que ce Prince ne savoit ce qu'il devoit lui répondre (5). Cependant le Rebelle, qui avoit son épée nue à la main; Insolence,

(1) On faisoit généralement des plaintes contre les Seigneurs à cause de leur oppression, & contre les Gens de Justice à cause de leurs extorsions; & comme les Moines étoient sujets à la Capitation de même que les autres Sujets, les Ecrivains de ce-tems-là assurent qu'ils n'épargnoient rien pour fomenter la Sédition. Les Rebelles s'étant avancés jusqu'à *Londres*, y mirent tous les prisonniers en liberté, au nombre desquels étoit *Jean Straw* Prêtre de *Maid-Stone*, qui aigrissoit les Peuples contre ses Supérieurs par des Sermons qu'il faisoit à tout bout de champ pour apostropher les Grands, disant, qu'étant tous Enfans d'Adam, il ne devoit y avoir entre les hommes ni distinction, ni supériorité, & que tout devoit être possédé en commun. WHAT.

(2) Les Rebelles avoient conçu une si grande haine contre *Jean* Duc de *Lancastre*, qu'ils soupçonnoient d'aspirer à la Royauté, qu'ils mirent le feu à son Palais de la *Savoye*, le plus beau qu'il y eût en *Angleterre*, & le réduisirent en cendres. Ils s'obligerent aussi par serment à ne reconnoitre aucun Roi qui se nommât *Jean*. WHAT.

(3) Le détachement des Rebelles d'Essex avoit pour Chef *Jean Straw*. WHAT.

(4) *Wat-Tyler* fut insolent au point de répondre au Chevalier que le Roi lui envoya pour lui demander un pourparler, qu'il viendroit quand il le jugeroit à propos; & lorsqu'il se mit en chemin, il marcha avec un attirail si lent, que le Roi lui ayant envoyé une seconde fois le même Chevalier pour le faire hâter; cette commission faillit à lui couter la vie: car lorsque ce Chef de Rebelles arriva à la Place de *Smithfield*, le Chevalier pensa être massacré, parce que lui parlant de la part du Roi, il ne descendit point de cheval; ce qui irrita si fort l'impérieux *Tyler*, qu'il alloit lui passer son épée au travers du corps, si le Roi ne se fût avancé & n'eût ordonné au Chevalier de mettre pied à terre. WHAT.

(5) *Wat-Tyler* en général demandoit l'abolition de toutes les Loix anciennes,

faisoit de tems en tems certains gestes, qui sembloient menacer le

Et mort de Wat-Tyler.

Roi. Cette insolence irrita tellement *Walworth*, Maire de Londres, que, sans considérer à quel péril il alloit exposer la personne du Roi, il fendit la tête d'un coup d'épée à ce Chef orgueilleux, & le fit tomber mort à ses pieds. Déja les Revoltés commençoient à bander leurs arcs pour venger sa mort; lorsque le Roi, avec une fermeté qu'on ne devoit point attendre d'un Prince de quinze ans, leur cria d'un ton résolu, qu'ils ne se missent point en peine, & qu'il vouloit être lui-même leur Général. En même tems il se mit à leur tête, & les conduisit au petit pas jusqu'à la Place de S. George. Ils n'y furent pas plutôt, qu'ils y virent arriver mille Bourgeois armés, qui étoient sous la conduite de *Robert Knolles*, Officier d'une grande réputation.

Dispersion des Rebelles.

Cette vue leur donna une telle terreur, que jettant leurs armes à terre, ils demanderent pardon au Roi, & se disperserent (1).

Sédition en Suffolk & Cambridge appaisée par l'Evêque de Norwich.

Dans le même tems, il y avoit de pareils mouvemens parmi les habitans des Provinces de Suffolck & de Cambridge (2), où les séditieux tuerent *Cavensdish* le premier Juge, & le Comte de *Suffolck*. L'Evêque de *Norwich* s'étant mis à la tête de quelques Troupes, alla chercher les Revoltés, les battit, & en fit un grand carnage. Par cette défaite, la sédition fut appaisée; après quoi le Roi revoqua l'Amnistie qu'il avoit accordée, & fit faire une severe punition des coupables, dont plus de quinze-cens passerent par les mains des Bour-

& un changement du Gouvernement conforme à son plan visionaire : Que toutes les Garennes, Parcs & Lieux de chasse fussent rendus communs & libres au pauvre comme au riche, pour pêcher, prendre des oiseaux, chasser, & le reste. WHAT.

(1) Mr. de *Rapin*, en remarquant dans son Histoire d'Angleterre qu'il n'y eut aucun des Rebelles tué pendant ce tems-là, à la réserve de leur Chef, témoigne son admiration pour certaines circonstances qui accompagnerent ce soulevement. Ce n'est pas, dit-il, une chose extraordinaire de voir le Peuple prendre les armes contre le Gouvernement; mais il est rare qu'il mette à sa tête un homme tel que *Wat-Tyler*, quoiqu'il y ait des exemples de cela dans les autres Histoires. *Il est* encore plus extraordinaire de voir un seul homme, comme le Maire de *Londres*, avoir le courage de tuer un Chef des Rebelles suivi de trente-mille hommes. Il est encore plus merveilleux que le courage du Roi *Richard*, & sa résolution, si rare à son âge, ait produit un aussi heureux effet. Et enfin, qu'une nombreuse multitude attroupée pour se gorger de sang & de carnage se soit dispersée tout d'un coup, par une terreur panique, à la vue d'une poignée de Bourgeois armés; c'est ce qu'on ne sauroit considérer sans étonnement, & sans en attribuer la cause à celui qui tient le cœur des Peuples en sa main. WHAT.

(2) Les Rebelles de ces Comtés assemblés au nombre de 50000, furent attroupés par *Jean Wraw* & par *Jean Ball*, deux Prêtres séditieux. Outre les meurtres que ces Rebelles commirent, ils brulerent tous les anciens Titres qui étoient dans le Monastere de S. *Edmondsbury*, & dans l'Université de *Cambridge*; ils couperent la tête au Chevalier *Jean Cavendish*, & la mirent sur le Pilori à *S. Edmondsbury*. A *Norwich* un certain *Littester*, qui tenoit un Cabaret à boire, étant à la tête d'une Troupe de Rebelles, tua tous les Juges & tous les Gens de Justice qu'il put rencontrer, & obligeoit les Seigneurs & les Gentilshommes de le servir à genoux, faute de quoi il leur coupoit la tête sur le champ. Mais ces Rebelles ayant été à la fin défaits par l'Evêque, comme il est rapporté plus haut, & les deux Chefs Wraw & *Littester* pris; le premier eut d'abord la tête tranchée, & l'autre fut envoyé à *Londres*. WHAT.

reaux (1). Pendant que la Sédition dura, le Duc de *Lancastre* se tint en Ecosse, n'osant s'exposer à la fureur de cette Populace, particulierement irritée contre lui.

Mariage du Roi.

Peu de mois auparavant, le Roi avoit envoyé à Nuremberg des Ambassadeurs, qui y arrêterent son mariage avec *Anne de Luxembourg*, Sœur de l'Empereur *Wenceslas* (2). La nouvelle Reine n'arriva en Angleterre qu'après que la Sédition fut appaisée, & qu'on eut puni ceux qui en étoient le plus coupables.

Caractere de ce Prince.

En 1382, *Richard* étant parvenu à sa dix-septieme année, commençoit à faire paroître des inclinations, qui n'étoient gueres agréables au Peuple. Quoique sa capacité fût des plus médiocres, il avoit une haute opinion de son mérite, & se faisoit un honneur de surpasser ses Prédécesseurs dans la dépense de sa maison. Outre cela, il avoit choisi certains Favoris, qui ne gardoient aucune mesure dans leur avidité, & qui ne cessoient point de lui inspirer l'envie d'usurper un Pouvoir despotique sur ses Sujets. Les principaux de ces Favoris étoient *Robert de Were*, Comte d'Oxford, *Michel de la Pole*, Fils d'un Marchand de Londres, l'Archevêque d'*Yorck*, un Alderman de Londres nommé *Brembre*, & le Juge *Tresilian*. Ce dernier étoit un homme vendu à l'iniquité, qui ne faisoit aucun scrupule de trahir les interêts de sa Patrie, pour procurer au Roi une Autorité sans bornes. Ces Favoris se rendirent bien-tôt odieux, par leur orgueil & par leur avidité. Comme ils craignoient de trouver de l'opposition de la part des Oncles du Roi, ils s'attacherent à les lui rendre suspects, & le porterent souvent à se servir de mauvais moyens pour les perdre.

Ses Favoris.

Conspiration attribuée au Duc de Lancastre.

En 1383, & en 1384, ils firent accuser le Duc de *Lancastre* d'avoir conspiré contre le Roi; mais ils ne purent venir à bout de le ruiner.

En 1385 *Richard* entra en Ecosse, & à son retour il confera le Titre de Duc d'*Yorck* au Comte de *Cambridge*, & celui de Duc de *Glocester* au Comte de *Buckingham*, ses Oncles. Il créa le Comte d'*Oxford*, Marquis de *Dublin*, & peu après *Duc* d'*Irlande*; & Michel *de la Pole* fut fait Comte de *Suffolck*, & revêtu de la Charge de Grand-Chancelier.

Le Roi d'Arménie tâche de procurer la Paix entre la Fran. & l'Angl.

En 1386, *Leon* Roi d'Armenie, qui avoit été chassé de ses Etats par les Turcs, se rendit en Angleterre, pour tâcher de procurer la Paix entre le Roi de France & *Richard*; dans l'esperance que ces deux

(1) Le Juge *Tresilian* envoyé dans le Pays pour punir les Rebelles leur fit si peu de quartier, que Mr. *de Rapin* dans son Histoire compare les cruautés qu'il exerça durant sa Commission, à celles qui rendirent si odieux un Juge de la même trempe sous le Regne de *Jacques II*. WHAT.

(2) Cette Alliance fut regardée comme assez honorable, mais peu utile au Royaume, parce qu'elle fut suivie d'une multitude de *Bohemiens* insatiables, à qui la trop grande facilité du Roi donnoit occasion d'emporter de grandes richesses hors du Royaume. WHAT.

Princes uniroient ensuite leurs armes pour le rétablir : mais il ne lui fut pas possible de réussir dans ce projet.

La même année, le Duc de *Lancastre* partit pour son expédition de Castille, emmenant avec lui une Armée de vingt - mille hommes. La France voulant profiter de cette conjoncture, fit des efforts prodigieux, à dessein de conquérir l'Angleterre. *Richard*, de son côté, assembla une puissante Armée pour défendre son Royaume, & convoqua un Parlement pour en obtenir un subside. Le Parlement se servit de cette occasion, pour demander que les Favoris fussent chassés, & qu'on leur fît rendre compte de l'administration des Finances. Le Roi refusa hautement, & il y eut sur ce sujet, entre lui & le Duc de *Glocester* son Oncle, que le Parlement lui avoit député, des paroles très aigres, qui attirerent au Duc la haine du Roi & des Favoris. Enfin, le Roi se vit obligé de consentir à tout ce que le Parlement souhaitoit. Il chassa *le Duc* d'*Irlande* & *le Comte de Suffolck ;* mais dès que le Parlement fut séparé, il les rappella.

Le Parlement obtient que les Favoris soient chassés, mais le Roi les rappelle.

(1387). Les Favoris ayant repris leur prémier poste, animerent de plus en plus le jeune Roi contre leurs Ennemis, & particulierement contre le Duc de *Glocester*. Peu de tems après, le *Duc* d'*Irlande* ayant repudié *Philippe* sa Femme, Fille du Sire de *Coucy* & d'une Fille d'*Edouard III*, le Duc de *Glocester* ressentit vivement cet affront, & fit aux Favoris des menaces, qui leur firent prendre la résolution de le prévenir. Pour cet effet, ils crurent que le meilleur moyen de parvenir à leur but, étoit de faire ensorte que le Roi se rendît absolu ; après quoi, ils espéroient qu'il ne leur seroit pas difficile de se défaire de leurs Ennemis. *Richard*, suivant ce conseil, se rendit à Nottingham, où il fit assembler les Sherifs du Royaume, avec quelques habitans de Londres. Quand ils furent en sa présence, il demanda aux Juges s'il ne pouvoit pas casser les Commissaires que le Parlement avoit établis pour prendre soin du Gouvernement. Les Juges répondirent, que non-seulement il pouvoit casser des Commissaires, mais même, en vertu de sa Prérogative Royale, annuller tous les Actes du Parlement, & ils signerent cet Avis (1). Ensuite, le Roi s'adressant aux Sherifs leur communiqua le dessein qu'il avoit, de convoquer un Parlement qui fût à sa dévotion ; & en même tems leur commanda de ne pas permettre qu'aucun Député fût élu, qui ne s'engageât auparavant à seconder ses projets. Il ajouta, qu'il vouloit lever une Armée pour se mettre en état de pouvoir châtier ceux de ses Sujets qui prétendroient s'opposer à ses volontés ; & leur demanda combien chaque Comté pour-

Ils travaillent à à établir le Despotisme.

Les Juges décident que le Roi est au dessus des Loix.

(4) Mr. de *Rapin* dans son Histoire d'Angleterre, Liv. X. dit que quelques-uns des Juges auroient bien voulu se dispenser de cette signature, mais qu'ils y furent réduits par les menaces des Favoris. Il ajoute qu'on disoit publiquement, qu'un des Juges, d'abord après avoir signé, déclara sans façon que jamais action n'avoit mieux mérité la potence que celle qu'il venoit de faire. WHAT.

roit lui fournir de troupes. Les Sherifs répondirent, qu'il leur commandoit des choses qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'exécuter; que le Peuple ne souffriroit jamais de se voir privé de la liberté des Elections; & que pour ce qui regardoit l'Armée qu'il avoit dessein de lever, il n'y avoit aucune apparence que personne voulût prendre les armes pour opprimer des Seigneurs qui étoient dans l'approbation générale de tout le Peuple. La réponse des Sherifs ayant fait comprendre au Roi qu'il ne lui seroit pas facile de réussir dans ses desseins, il s'en désista, & reprit le chemin de Londres.

Les Sherifs s'opposent à ses desseins.

Il s'en retourne de Nottingham à Londres.

Ce complot, fait avec si peu de ménagement, obligea le Duc de *Glocester* à se liguer avec le Comte de *Derby* son Neveu, Fils du Duc de *Lancastre*, avec les Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, & avec quelques autres, qui n'étoient pas dans un moindre danger que lui (1). En peu de tems, ces Seigneurs assemblerent une Armée de quarante-mille hommes, & marcherent droit à Londres. *Richard*, de son côté, envoya le Duc d'*Irlande* dans le Païs de Galles, pour y lever une Armée; en attendant qu'elle fut prête, il tâcha d'amuser les Confédérés, par des propositions d'accommodement. Il leur engagea sa parole, qu'il leur donneroit satisfaction au prochain Parlement (2), dans l'esperance que sur cette promesse, ils ne feroient pas difficulté de quitter les Armes; mais ils ne crurent pas devoir desarmer, avant que d'en voir l'exécution. Pendant cet intervalle, ayant appris que le Duc d'*Irlande* s'avançoit à la tête d'une Armée, ils détacherent le Comte de *Derby* pour le combattre. La victoire s'étant déclarée pour les Confédérés, le Duc d'*Irlande* prit la fuite, & se sauva en Hollande, d'où il alla mourir à Louvain (3). On trouva parmi ses papiers, des Lettres qui

Les Seigneurs assemblent une Armée.

Le Roi les amuse.

Fuite & mort du Duc d'Irlande.

Intrigues de

(1) Mr. *de Rapin* dit au même endroit que le Duc *de Glocester*, en homme sage, tenta toutes les voyes de douceur, & envoya l'Evêque de *Londres* au Roi pour l'assurer de sa fidelité, & qu'il étoit prêt de se purger par serment sur tous les Articles dont il étoit accusé. Mais le Duc de *Suffolck* qui étoit présent, rallentit les dispositions favorables que le Roi avoit pour ce Prince, en lui disant, que Sa Majesté ne seroit jamais en sureté sur le Trône, tant que le Duc de *Glocester* seroit en vie. Ce discours irrita si fort l'Evêque de *Londres*, qu'il ne put s'empêcher de dire à ce Favori, qu'il s'étonnoit d'entendre tenir un tel langage à un homme, qui devoit être le dernier de tous à accuser les fideles serviteurs de Sa Majesté; lui qui étoit déja condamné par le Parlement, & qui ne tenoit sa vie que de la pure grace du Roi. Notre Auteur ajoute, que ce discours libre de l'Evêque offensa si fort le Roi, qu'il lui ordonna de se retirer de sa présence. WHAT.

(2) Mr. *de Rapin* nous apprend encore dans son Histoire, que les Seigneurs supplierent le Roi à genoux dans la Salle de *Westminster*, de châtier ses Ministres, ajoutant, que la personne de Sa Majesté leur seroit toujours sacrée, & qu'ils n'avoient pris les armes que pour le salut du Roi & du Royaume, & pour faire punir les Traitres qui étoient autour de la personne du Roi; entre lesquels ils nommerent en particulier le Duc d'*Irlande*, le Comte de *Suffolck*, l'Archevêque d'*Yorck*, le Juge *Tresilian*, & un Alderman de *Londres* nommé *Brembre* qui étoit de la même cabale. Le Roi répondit aux Seigneurs, que l'on rendroit justice à tout le monde, dans le Parlement suivant. WHAT.

(3) Notre Historien dit que la Bataille fut donnée dans le Comté d'*Oxford*, & que le Duc d'*Irlande* mourut dans les Païs-Bas environ trois ans après. WHAT.

Richard avec la France découvertes.

firent comprendre que Richard avoit demandé du secours au Roi de France, & qu'il s'étoit engagé à lui livrer Calais & Cherbourg.

Favoris bannis. Autres pendus.

Au mois de Fevrier 1388, le Parlement s'assembla dans des dispositions peu favorables au Roi. Il bannit ses deux prémiers Favoris & l'Archevêque d'*Yorck*, & fit pendre *Tresilian* & *Brembre*, pour avoir signé des Avis contraires aux Loix du Royaume & aux Libertés des Sujets. Il finit sa séance par une Amnistie générale pour tous ceux qui s'étoient engagés dans les précédens mouvemens (1).

Amnistie générale.

Le Roi prend lui même les rênes du Gouvernement.

Quelques mois après, le Roi étant parvenu à l'âge de 21 an, prit entre ses mains les rênes du Gouvernement. Depuis ce tems-là, l'Angleterre fut assez tranquille pendant quelques années; quoiqu'on remarquât avec chagrin, que de tems en tems, le Roi s'attribuoit un Pouvoir au-dessus des Loix. Comme il aimoit beaucoup le faste & la magnificence, il faisoit une dépense qui alloit beaucoup au-delà de ses revenus; & pour y subvenir, il étoit obligé d'employer plusieurs moyens illicites. Il voulut un jour éprouver l'affection de la Ville de Londres, par un emprunt de mille livres sterling; mais, quelque modique que fût cette somme, elle lui fut refusée avec dureté (2). Peu de tems après, il se vengea de cet affront, à l'occasion d'une émeute (3) qu'un Boulanger avoit excitée dans Londres. Il priva la Ville de ses Privileges, cassa le Maire, établit un *Gardien* en sa place, & transfera les Cours de Judicature à *Yorck*. Il en couta dix-mille livres sterling à la Ville pour recouvrer sa Chartre, dont elle avoit été privée.

Il ôte à la Ville de Londres sa Chartre.

Mort de la Reine.

La Reine *Anne* mourut en 1394; & la même année, *Richard* partit pour l'Irlande, où il y avoit eu un soulevement. Il en revint subite-

Le Clergé prend

(1) L'Historien nous apprend que les Seigneurs Confédérés, avant ceci & *immédiatement* après la victoire qu'ils avoient remportée dans le Comté d'*Oxford*, firent avancer toute leur Armée à *Londres*, & demanderent une Conférence avec le Roi *Richard* qui étoit alors à la Tour, & qui craignant d'y être forcé par la faim, y consentit. Ces Seigneurs lui reprocherent son dessein de rendre son Gouvernement despotique par le moyen d'une Armée & d'un Parlement à sa dévotion, & de son Traité avec la France &c. ce qui obligea le Roi à pleurer du fond du cœur, & à leur promettre qu'il iroit les trouver le lendemain à *Westminster* pour règler l'Administration des Affaires. Mais à peine fut-il sorti de la Tour, qu'il changea de dessein. Cette conduite irrita les Seigneurs à un tel point qu'ils lui dirent que s'il ne se rendoit à *Westminster*, selon ce qu'il avoit promis, ils y iroient eux-mêmes choisir un nouveau Roi; ce qui fit tant de peur au jeune Prince, que non-seulement il s'y *rendit*, *mais* encore qu'il consentit à l'éloignement des Favoris dont il est *parlé plus haut*, & à celui des autres Seigneurs & Dames qui étoient de leur parti. WHAT.

(2) On dit qu'un Marchand Italien, qui avoit offert de porter cette somme au Roi fut insulté par la populace. WHAT.

(3) Voici la raison du tumulte, selon les Historiens Anglois. Le Garçon d'un Boulanger allant dans la rue nommée *Fleet-Street*, chargé d'un panier de pain, un Domestique de l'Evêque de *Londres*, selon *Canton*, (selon le Chevalier *Jean Hayward* dans sa Vie de *Henri IV*, c'étoit un Domestique de l'Evêque de *Salisbury*, en quoi ce Chevalier s'accorde avec *Holingshed* & d'autres Ecrivains;) ce Domestique donc prit un pain au Garçon & le maltraita. Le Garçon se plaignit, de sorte qu'il excita la populace, qui menaça de mettre le feu au Palais de l'Evêque où ce Domestique s'étoit refugié. Les Magistrats furent obligés de venir appaiser le tumulte. WHAT.

ment

ment l'année suivante (1395) à la priere du Clergé, qui avoit pris l'allarme de ce que les *Wicleffites* ou *Lollards* avoient présenté une Requête au Parlement, pour demander une Reformation.

l'allarme de ce que les Wicleffites demandent une Reformation.

Depuis que le Duc de *Lancastre* étoit retourné en Castille, le Roi lui avoit donné la Guyenne en toute Souveraineté; mais en 1396 il revoqua ce don, à la priere des Gascons (1).

Don de la Guyenne au Duc de Lancastre revoqué.

En 1397, *Richard* fit paroître manifestement le dessein qu'il avoit formé d'usurper un pouvoir despotique. Ses revenus ne pouvant pas suffire à son excessive dépense, il voulut se délivrer de la peine de demander si souvent des Subsides à son Parlement. Pour cet effet, il emprunta diverses sommes de presque toutes les Communautés, & des plus riches Particuliers de son Royaume. Comme ces prêts, qui n'étoient rien moins que volontaires, faisoient beaucoup murmurer le Peuple, il craignit que le Duc de *Glocester*, & les Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, qui étoient fort populaires, ne se servissent de cette occasion pour exciter quelque Revolte. Dans cette vue, il les fit arrêter tous trois, après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour procurer infailliblement leur ruïne. Le prémier fut envoyé à Calais, & les deux autres à la Tour en attendant que le Parlement s'assemblât (2).

Conduite tyrannique du Roi.

Il fait arrêter le Duc de Glocester & les Comtes d'Arundel & de Warwick.

Richard avoit si bien disposé toutes choses par avance, qu'il ne pouvoit manquer d'avoir un Parlement à sa devotion. Il avoit cassé tous les Sherifs & autres Magistrats des Villes & des Provinces, qui ne lui étoient pas favorables, pour en mettre d'autres en leur place, dont il pût s'assurer. Toutes les Charges du Royaume, qui pouvoient donner quelque crédit parmi le Peuple, avoient été mises entre les mains de gens dévoués au Roi, ou de scélérats, qui, sans se mettre en peine du Bien public, ne cherchoient qu'à faire leurs propres affaires. Ces précautions étant prises, il convoqua un Parlement, & envoya des ordres exprès dans les Villes & dans les Provinces, qu'on n'y élût aucun Député, que ceux dont il avoit lui-même donné la liste. Il n'est pas difficile de comprendre qu'il ait pu réussir dans ce dessein, quand on considere qu'il étoit appuyé par tous ceux qui possedoient des Charges publiques, dans les lieux où les Elections se faisoient.

(1) Les *Gascons* soutenoient que leur Païs étoit si inséparablement uni à la Couronne d'*Angleterre*, qu'il n'étoit point au pouvoir du Roi de l'aliéner; & qu'en le séparant d'avec l'*Angleterre*, on lui faisoit perdre la seule protection qui pût les empêcher de tomber sous la domination de la France. Hist. d'Angleterre par Mr. *de Rapin*. WHAT.

(2) Le Duc de *Glocester* étoit si innocent de ce dont on l'accusoit, & il étoit si aimé du Peuple, que *Richard* fut réduit à lui jouer un tour de Corsaire. Il fut un matin à la Maison de campagne du Duc, *à Plashey* dans le Comté d'*Essex*, le pria de s'habiller & de venir avec lui à *Londres* pour une affaire de conséquence, qu'il vouloit lui communiquer en chemin; & lorsqu'ils furent à un endroit où le terrein étoit creux, le Duc se trouva d'abord investi d'une Troupe de gens à cheval, qui le menerent de là à bord d'un Navire sur la *Tamise*, prêt à le transporter à *Calais*. WHAT.

Etrange conduite du Parlement dévoué au Roi.

Ce Parlement, ainſi composé, s'aſſembla dans la diſpoſition de faire tout ce que le Roi pourroit ſouhaiter. Il commença d'abord par revoquer le pardon accordé neuf ans auparavant à ceux qui avoient pris les armes contre le Roi; & ſur ce fondement, fit le procès au Duc de *Gloceſter*, & aux Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, pour le même crime dont le Roi & le Parlement de 1388 leur avoient accordé le pardon. Les deux derniers furent condamnés à mort, & la Sentence fut exécutée à l'égard du Comte d'*Arundel*: mais on ſe contenta de reléguer le Comte de *Warwick* dans l'Ile de Man. Quant au Duc de *Gloceſter*, le Roi avoit pris une voye plus courte pour ſe défaire de lui, en le faiſant étrangler à Calais dans ſa priſon. Cependant on fit courir le bruit qu'il y étoit mort d'apoplexie, & qu'avant que d'expirer, il avoit avoué tous ſes crimes. Sur cette prétendue confeſſion, tous ſes biens furent confiſqués (1).

Le Duc de Gloceſter étranglé en priſon.

Parlement ajourné à Shrewsbury.

L'affaire de ces trois Seigneurs étant terminée, le Parlement fut ajourné à *Shrewſbury*, où il continua ſes procédures extraordinaires. Il déclara que les Juges, que le Parlement de 1388 avoit fait pendre, étoient innocens, & leurs Avis conformes aux Loix. Sur ce fondement, on caſſa tous les Actes de ce Parlement, & on en fit d'autres directement contraires. On décida, que c'étoit un crime de Haute-Trahiſon, que de propoſer aucune affaire dans le Parlement, avant que celles que le Roi avoit commandées, fuſſent entierement achevées. Enfin, pour tout dire en un mot, ce Parlement prit à tâche de porter la Prérogative Royale au-deſſus de toutes les Loix. Pour achever de donner au Roi une entiere liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos, le Parlement commit toute ſon autorité à douze Seigneurs, & à ſix Députés des Communes, qui furent choiſis parmi *ceux qui* étoient les plus dévoués au Roi. On peut voir, par cet exemple, qu'il n'eſt pas impoſſible que le Parlement, qui eſt deſtiné à maintenir les

Procedé de cette Compagnie.

Remarque ſur le Gouvernement Anglois.

(1) Si le Parlement de l'an 1386 méritoit d'être appellé *impitoyable*, notre Hiſtorien ne ſait où prendre un nom aſſez fort pour donner à une Aſſemblée qui par une prévarication manifeſte ne fit aucun ſcrupule de ſacrifier le plus pur ſang du Royaume, & les plus précieuſes Franchiſes des Sujets, au caprice d'un Roi & de ſes Miniſtres. *Thomas Arundel* Archevêque de *Cantorbery*, qui avoit été un des Commiſſaires nommés par le Parlement en 1386 pour examiner l'Adminiſtration des Affaires publiques, fut accuſé de Haute-Trahiſon, banni, & ſes biens confiſqués. *Le Lord Cobham* fut condamné au banniſſement pour le même crime. Quant à l'exécution à mort du Comte d'*Arundel*, *Froiſſard* nous apprend que le Roi voulut y être préſent; & *Walſingham* aſſure que cet horrible ſpectacle fit une ſi profonde impreſſion ſur l'imagination du Roi, qu'il faiſoit ſouvent des ſonges effrayans, où il voyoit l'Ombre de ce Seigneur toute ſanglante qui lui reprochoit ſon injuſtice. Mr. *de Rapin* remarque que le Comte de *Warwick* fut traité avec moins de rigueur que les autres, à cauſe qu'il ne s'en étoit pas tenu à l'Acte d'Amniſtie avec le courage & la réſolution des autres, mais s'étoit confeſſé lâchement coupable. A l'égard du Duc de *Gloceſter*, il fut étouffé entre deux lits de plume. Ce Prince étoit Fils & Oncle de Roi, & extrèmement cheri du Peuple, qui vit expirer avec lui, dit *Walſingham*, la conſolation & l'eſpérance publique. WHAT.

Privileges de la Nation, la jette dans l'Esclavage. Par ce moyen, ce qui en un tems étoit juste & avantageux au Royaume, se trouve injuste en un autre tems & préjudiciable à l'Etat. Quand une telle chose arrive, il est presque impossible de guérir le mal, que par des remedes violens; & c'est, à mon avis, à cette seule cause qu'il faut attribuer les fréquentes Guerres-civiles, qu'il y a eu en Angleterre, plutôt qu'à l'inconstance naturelle dont on accuse les Anglois. C'est un inconvénient qu'on ne peut éviter, dans un Gouvernement tel que celui de ce Royaume.

L'exécution du Comte d'*Arundel*, la condamnation du Comte de *Warwick*, & la mort tragique du Duc de *Glocester*, jetterent l'épouvante dans tout le Royaume. D'un autre côté les décisions du Parlement, qui rendoient le Roi arbitre de la fortune des Sujets & la concurrence des dix-huit Commissaires à tout ce que le Roi souhaitoit, firent qu'il ne trouva plus d'opposition. Les Seigneurs étoient effrayés par le sort de ceux qui venoient d'être sacrifiés à la vengeance du Roi; & le Peuple, gourmandé par ses propres Magistrats, & opprimé par le Parlement qui le représentoit, étoit obligé de feindre qu'il approuvoit ce qu'il n'étoit pas en état d'empêcher. Mais cette feinte est souvent fatale aux Rois du caractere de *Richard*, qui se laissent trop aisément tromper par cette obeïssance forcée. Si celui-ci avoit su mettre lui-même des bornes au pouvoir excessif qu'il venoit d'usurper, il y a grande apparence qu'il l'auroit conservé toute sa vie. Triste état du Royaume.

Richard croyoit avoir pris toutes les précautions possibles, pour conserver son Pouvoir illimité; en soumettant les uns par la crainte, & en gagnant les autres par des bienfaits. Il avoit fait le Comte de *Derby*, son Cousin, *Duc de Hereford*; & avoit donné le titre de *Duc d'Albemarle* au Fils ainé du *Duc d'Yorck*. Plusieurs autres Seigneurs avoient été honorés de plus grands Titres qu'ils n'avoient auparavant; & les biens confisqués des Seigneurs condamnés, avoient été distribués à ceux qui témoignoient le plus de soumission & de complaisance aux volontés du Roi. Cependant cela ne fut pas capable de mettre ce Prince en sureté, parce qu'il abusa d'une étrange maniere de la puissance qu'il venoit d'acquérir. Comme je ne prétends pas faire ici une Histoire exacte de sa Vie, mais seulement rapporter les principaux événemens de son Regne, je me contenterai de donner deux exemples remarquables, qui font voir le peu de mesures qu'il gardoit avec ses Sujets.

Quoique par divers moyens illicites il eût déja tiré de grosses sommes de son Peuple, cela ne suffisant pas pour contenter son avidité, il fit condamner dix-sept Provinces, pour avoir fourni des Troupes aux Seigneurs confédérés en 1388, nonobstant l'Amnistie qui avoit été publiée. Par cette condamnation, les biens de tous les habitans de Dix-sept Provinces ajugées au Roi.

ces dix-sept Comtés furent ajugés au Roi; & pour se racheter, les plus riches furent obligés de donner des Promesses, dont la somme étoit en blanc, & que le Roi remplit ensuite comme il voulut. On peut bien juger qu'une si grande tyrannie lui attira la haine de ses Sujets; mais une autre injustice qu'il commit, lui fut encore plus funeste.

Querelle entre les Ducs de Hereford & de Norfolck.

Le Duc de *Hereford*, Fils du Duc de *Lancastre*, l'ayant informé que le Duc de *Norfolck* lui avoit tenu des discours peu respectueux pour sa personne, & qui tendoient à soulever le Peuple contre son Gouvernement, & celui-ci ayant hautement nié le fait, il fut arrêté que cette affaire seroit décidée par un Combat singulier, entre l'Accusateur & l'Accusé. (1) Le Roi voulut assister à ce Combat, qui se devoit faire dans la Ville de *Coventry*: mais dans le tems qu'ils alloient le commencer, il leur fit défendre de passer outre. Ensuite, il fit ensorte que par un Jugement, qui ne pouvoit être qu'injuste, ils furent tous deux bannis du Royaume; le Duc de *Norfolck* pour toute sa vie & le Duc de *Hereford* pour dix ans. Le premier alla demeurer à Venise, & le second choisit la France pour y passer le tems de son exil, dont avant son départ le Roi retrancha quatre années. Il lui accorda même des Lettres-Patentes, qui lui donnoient la permission, d'établir des Procureurs pour se mettre en possession, en son nom, des Fiefs qui viendroient à lui écheoir pendant son absence, avec suspension de l'hommage jusqu'à son retour. Cependant, le Duc de *Lancastre* son Pere étant mort peu de tems après, le Roi s'empara de tous ses biens, & ordonna que le bannissement du Fils seroit perpetuel, défendant à toutes personnes de parler en sa faveur, à peine de la vie.

Ces deux Seigneurs bannis.

Mort du Duc de Lancastre, & injustice faite à son Fils.

Rebellion en Irlande.

Quelque tems après, il y eut en Irlande une Rebellion, que le Roi voulut aller lui-même châtier. Il eut l'imprudence de quitter son Royaume & d'emmener toutes les Troupes avec lui, quoiqu'il ne pût pas ignorer qu'il ne le laissât plein de mécontens. Pendant son absence, les Seigneurs qui étoient demeurés en Angleterre appellerent le Duc de *Hereford*, qui avoit pris le Titre de Duc de *Lancastre*, depuis la mort de son Pere. Ce Prince, se confiant sur le mécontentement du Peuple, se rendit incontinent en Bretagne, où il fit équiper trois Vaisseaux, & avec une suite de quatre-vingts personnes *seulement*, alla débarquer à *Ravenspur*, dans la Province d'*Yorck*, où plusieurs Seigneurs allerent le joindre. L'extrême desir, que le Peuple avoit de se tirer de dessous le joug qu'on lui avoit imposé, le fit courir avec tant d'ardeur pour se ranger sous les drapeaux du Duc, qu'en peu de jours ce Prince se vit à la tête de plus de soixante-mille hommes.

Quelques Seigneurs mécontens appellent le Duc de Hereford, qui prend le titre de son Pere.

Comment il est reçu en Angleterre.

(1) Mr. *de Rapin* remarque dans son Histoire, l'erreur de *Polydore Virgile* & de quelques autres, qui ont assûré que le Duc de *Norfolck* accusoit le Duc de *Hereford* d'invectiver contre le Roi. Il renvoye pour cela le Lecteur aux Actes du Parlement de l'an 21. du Regne de *Richard II.* WHAT.

Avec cette nombreuse Armée il marcha droit à Londres, qui lui ouvrit les portes avec joye. Ensuite il alla faire le Siege de *Bristol*, où les Ministres du Roi s'étoient retirés; & s'en étant rendu maitre, il fit couper la tête au Comte de *Wiltshire*, & à deux Chevaliers qui étoient du Conseil du Roi.

Il fait couper la tête à quelques Ministres du Roi.

Pendant ce tems-là, *Richard* n'eut aucune nouvelle de cette révolution; le vent étant demeuré contraire plus d'un mois, sans qu'il fût possible à aucun Vaisseau de passer en Irlande. Dès qu'il en fut informé, il repassa promptement en Angleterre, où il trouva ses affaires desesperées, presque tout le Royaume ayant pris parti pour le Duc. Dans cette fâcheuse situation, il s'arrêta quelque tems au Païs de Galles, sans savoir à quoi se déterminer. Enfin, craignant d'être trahi par sa propre Armée, il s'en déroba secretement, & prit le chemin du Comté de Carnarven, où il alla se renfermer dans le Château de *Conway*. Mais cette précaution ne fut pas capable de le sauver. Le Duc de *Lancastre*, qui avoit été informé de son retour, marchoit à grandes journées vers *Chester*, à dessein de le combattre; dans la pensée que cette affaire ne pouvoit se décider que par une Bataille. Cependant, comme *Richard* s'étoit mis hors d'état de tenter cette voye, & qu'il ne pouvoit pas faire une longue résistance dans le Château où il s'étoit renfermé, il se livra volontairement entre les mains du Duc, & offrit de résigner sa Couronne, si on vouloit lui sauver la vie. Cette offre ayant été acceptée, le Duc le conduisit lui-même à Londres, où il le fit renfermer dans la Tour. Peu de tems après, le Parlement s'étant assemblé, fit dresser contre le Roi des Articles d'Accusation, sur lesquels ce Prince fut solemnellement déposé. Les Chefs d'accusation étoient au nombre de trente-cinq (1), & il seroit trop long d'en donner ici le détail; d'autant plus que ce Recueil n'en fait aucune mention. Je ne puis pourtant m'empêcher de faire observer le XXIV. qui me paroît singulier. Dans cet Article, *Richard* étoit accusé d'avoir usé de tant d'équivoques & de mauvaise-foi dans les Traités qu'il avoit faits avec les Princes étrangers, qu'il ne s'en trouvoit aucun qui voulût plus prendre aucune confiance en lui.

Le Roi revient d'Irlande & se dérobe de sa propre Armée, pour se renfermer dans le Château de Conway.

Il résigne sa Couronne, est renfermé dans la Tour, & déposé.

Richard ayant été dépouillé, la Couronne fut ajugée à *Henri de Lancastre*, qu'on regardoit comme le Liberateur de la Patrie, quoiqu'il y eût un Héritier plus prochain. C'étoit *Edmond Mortimer*, Comte *de la*

Son Successeur.

(1) Les Auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre de ces Articles. Quelques-uns n'en comptent que 33. L'Ecrivain de la Vie & du Regne de ce Roi, qu'un homme de qualité publia en 1681 d'après les Relations de *Knighton* & de *Walsingham*, les rapporte au long au nombre de 33, d'après un Registre imprimé dans un Livre intitulé *Historiæ Anglicanæ Scriptores decem*, qui fut publié premiérement, tiré des Manuscrits authentiques, par deux savans Antiquaires, savoir, le Chevalier *Roger Twisden* Baronet, & Mr. *Jean Selden* Ecuyer. La substance des Articles est rapportée dans l'*Histoire complete d'Angleterre*, Vol. 1. de même que dans le III. Tome de Mr. *de Rapin*. WHAT.

Marche, Petit-Fils de *Philippe*, Fille de *Lionnel* Duc de *Clarence*, le second des Fils d'*Edouard III*; au-lieu qu'*Henry* ne descendoit que de *Jean* Duc de *Lancastre*, qui étoit le troisieme des Fils d'*Edouard*. Quoiqu'*Edmond* ne vînt que d'une Fille de *Lionnel*, son droit étoit si incontestable, que *Roger* Comte de la *Marche*, son Pere, avoit été déclaré Successeur présomptif de *Richard*, par un Acte du Parlement. Ainsi, dans le tems qu'on punissoit *Richard* pour avoir contrevenu aux Loix du Royaume, le Parlement s'attribuoit le pouvoir de priver de ses légitimes droits un Prince contre lequel on ne pouvoit rien objecter, & de disposer de la Couronne en faveur d'un autre qui n'y avoit aucun droit. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si le Parlement, dans un tems où il n'y avoit encore aucun Préjugé sur ce sujet, du moins depuis la Conquête, avoit plus de droit que le Roi, de se mettre au-dessus des Loix. Je remarquerai seulement, que l'injustice qu'on fit en cette occasion au Comte *de la Marche*, fut l'unique source des Guerres-civiles qui dans la suite affligerent le Royaume.

C'est-là la matiere des Actes qu'on trouve dans ce VII Tome, & dans le commencement du VIII, touchant les Affaires domestiques: dont voici les principaux.

Mort d'Edouard III.

Mémoire qui marque le jour de la mort d'*Edouard III*, un Dimanche 21 de Juin 1377, dans sa Maison de *Shene*, appellée aujourd'hui *Richemond*. Page 151.

Couronnement de Richard.

Ordre observé dans le Couronnement de *Richard II*, le 16 de Juillet 1377. (1) Page 157.

Quoiqu'à l'occasion de ce Couronnement l'Histoire fasse mention pour la prémiere fois, du Champion, qui dans de semblables solemnités se présente dans la grande Salle de Westminster, pour défendre les droits du Roi; il est à remarquer, qu'on ne trouve rien d'approchant dans ce Mémoire, quoique d'ailleurs fort circonstancié (2).

Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Roi.

Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Roi avec une Fille de *Barnabé* Duc de *Milan*, du 18 de Mars 1379. Page 213. Cette négociation ne réussit pas.

Commission qui établit 14 Commissair. pour examiner l'empl. des Revenus du Roi.

Commission qui établit quatorze Commissaires, pour examiner l'emploi des Revenus du Roi, en conséquence d'une résolution du Parlement. Du 2 Mai 1380. Page 250.

Autre Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Roi.

Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Roi avec *Catherine de Baviere*, Fille du feu Empereur Louis. Du 12 de Juin 1380. Page 357. Ce projet échoua, comme le précédent.

(1) Ceci découvre une erreur de l'*Histoire complete d'Angleterre*, qui met la date du Couronnement au seizieme de Juin, cinq jours avant la mort d'*Edouard III*. WHAT.

(2) La vraye origine de cet usage, qui s'est maintenu jusqu'à notre tems, n'est pas connue. Mr. *de Rapin* dans son Histoire paroît être assuré qu'elle est plus ancienne que le Couronnement de *Richard II.*, à cause que le Chevalier *Jean Dimmock*, qui fit l'office de Champion en ce tems-là, fut admis à cette fonction en vertu d'une prérogative attachée à une Terre qu'il possédoit dans le Comté de *Lincoln*. WHAT.

Traité pour le Mariage du Roi avec *Anne de Luxembourg*, Sœur de l'Empereur Wenceslas. Du 2 de Mai 1381. Page 290. (1) Il est à remarquer que, dans ces Conventions, il n'est point parlé de la Dot de la future Reine, & qu'au contraire, *Richard* prêta 20000. florins à l'Empereur son Beau-frere. Traité pour le Mariage du Roi avec la Sœur de l'Empereur.

Ordre pour ajourner les Cours de Judicature, à cause du soulevement de *Wat-Tyler*. Du 15 de Juin 1381. Page 311. Ordre touchant les Cours de justice.

Cette date marque à peu près le commencement de la Revolte.

Proclamation pour informer le Peuple, qu'il étoit faux que les Rebelles eussent agi du consentement du Roi, ni par ses ordres, comme ils s'en glorifioient. Du 23 de Juin 1381. Page 316. Proclamation contre les Rebelles.

Les Seditieux s'étoient fondés, apparemment, sur ce qu'après la mort de *Wat-Tyler*, le Roi leur avoit dit qu'il vouloit être leur Général.

Révocation de la Chartre & de l'Amnistie accordée aux Rebelles, pendant leur soulevement, sur ce que ces actes avoient été expediés sans une mûre déliberation. Du 2 de Juillet 1381. Page 317. Revocation de l'Amnistie accordée aux Rebelles.

Cette date fait voir, que la Sédition ne dura gueres plus de quinze jours.

Proclamation pour justifier le Duc de *Lancastre*, des calomnies que les Séditieux avoient publiées contre lui. Du 3 de Juillet. 1381. (2). Page 318. Proclamation pour justifier le Duc de Lancastre.

Commission donnée au Duc de *Lancastre*, pour aller dans les Provinces, faire le procès aux Coupables. Du 8 d'Août 1381. Commission pour faire le procès aux coupabl.

Amnistie accordée à ceux qui s'étoient revoltés, à la priere de la future Reine. Du 23 de Décembre 1381. Page 337. Amnistie accordée au Revoltés.

Pension annuelle de 1000 L. sterling, accordée à *Leon* Roi d'Arménie. Du 3 de Fevrier 1386. Page 494. Pension accordée au Roi d'Arménie.

Lorsque sur la fin de l'année 1387, l'Armée des Seigneurs confédérés se fut approchée de Londres (3), le Roi leur promit de les satisfaire au prochain Parlement, & pour cet effet il en avoit convoqué un; & dans les Lettres ou Ordres, pour en faire élire les Membres, il avoit inseré cette clause: *Eligi faciatis duos Milites gladiis cinctos, magis idoneos & discretos* [*& in debatis modernis magis indifferentes.*] Dans la suite, il revoqua ces dernieres paroles, *in debatis modernis magis indifferentes*, Clause inserée dans les Lettres de Richard &c.

(1) Cette Princesse arriva en *Angleterre* peu de tems après que la Rebellion de *Wat-Tyler* eut été étouffée. Elle fut reçue avec beaucoup de magnificence, conformément à l'humeur du Roi qui avoit beaucoup de goût pour cette sorte de faste. Le Maire, les *Aldermans* & les principaux Bourgeois de *Londres* lui allerent au-devant à *Black-Heath*; & tous les Seigneurs du Royaume assisterent à son Couronnement, & n'épargnerent rien pour rehausser la gloire & la magnificence de cette journée. WHAT.

(2) Ce Duc s'étant retiré en Ecosse, ses ennemis publierent qu'il avoit dessein de venir a *Londres* à la tête d'une Armée d'*Ecossois*, pour s'emparer de la Couronne. WHAT.

(3) *Knighton* dit qu'ils étoient au nombre de 40000. WHAT.

parce qu'elles étoient contre l'usage. Apparemment les Seigneurs ne prétendoient pas que les Députés fussent des gens indifferens, ou peut-être craignoient-ils que cette clause ne donnât aux Sherifs la liberté de chicaner sur les élections. Du 1 de Janvier 1388. P. 556.

Ordre d'arrêter le Juge Tresilian, Brembre, le Duc d'Irlande & le Comte de Suffolck.

Ordre d'arrêter le Juge *Tresilian* & *Nicolas Brembre*, sur l'accusation intentée contre eux par le Duc de *Glocester* & autres Seigneurs. Du 4 de Janvier 1388. Page 556.

Proclamation pour faire arrêter le Duc d'*Irlande* & le Comte de *Suffolck*. Du même jour.

Serment pour la sûreté du Duc de Glocester, des Comtes d'Arundel & de Warwick & du Comte-Maréchal.

Serment que tous les Sujets étoient obligés de prêter, pour la sûreté du Duc de *Glocester*, des Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, & du *Comte-Maréchal*, pendant la tenue du Parlement. Du 20 de Mars 1388. Page 572.

Proclamation pour informer le Peuple que le Roi va gouverner lui-même.

Proclamation pour informer le Peuple, que le Roi avoit pris en ses propres mains les rênes du Gouvernement (1). Du 8 de Mai 1389. Page 618.

Don du Duché de Guyenne au Duc de Lancastre.

Don fait au Duc de *Lancastre*, pour sa vie seulement, du Duché de *Guyenne*, à le tenir du Roi, comme Roi de France, sous condition de l'hommage; avec suspension du Privilege accordé auparavant au même Duché, qu'il ne pourroit point être aliéné de la Courronne d'Angleterre (2). Du 2 de Mars 1390. Page 659.

Lettres-Patentes du Roi, pour certifier qu'il avoit donné la Guyenne au Duc de *Lancastre*, volontairement, & par les avis des *Trois-Etats* assemblés en Parlement. Du 7 de Juillet 1392. Page 727.

Ordre aux Cours de Judicature de Westminster.

Ordre aux Cours de Judicature de *Westminster*, de se transporter à *Yorck*.

Maire de Londre déposé.

Etablissement d'un *Gardien* à Londres, à la place du Maire déposé (3). Du 24 de Juin 1392. Page 727.

Quittance de 10000 livres sterling.

Quittance de dix-mille livres sterling, payées au Roi par la Ville de Londres, pour rentrer dans ses bonnes graces. Du 28 de Fevrier 1393. Page 739.

(1) Le Roi prêta de nouveau le serment fait à son Couronnement, comme s'il avoit commencé son Regne de nouveau, & tous les Seigneurs lui rendirent de nouveau foi & hommage. WHAT.

(2) Mr. *de Rapin* remarque dans son Histoire, que *Richard* souhaitoit de voir le Duc de *Lancastre* hors de l'*Angleterre*, & qu'ainsi il lui donna l'investiture du Duché de *Guyenne* avec les mêmes prérogatives qui furent accordées à *Edouard* surnommé *le Prince Noir*: ce qui, dit notre Auteur, étoit le plus riche présent qu'un Roi d'Angleterre pût faire à un Sujet. WHAT.

(3) Ce Gardien de *Londres* étoit le Chevalier *Edouard Dalyngrugge*, qui fut bientôt démis de sa Charge, parce qu'on le crut trop favorable aux Bourgeois; & le Chevalier *Baudouin Radington*, d'une humeur plus severe, fut mis à sa place. Ce dernier fut plaire au Roi & à la Ville par sa prudente conduite. On voit dans le récit de ce Regne, contenu dans l'*Histoire complete d'Angleterre*, Vol. I. & dans celui qui est intitulé, *Vie & Regne* du Roi *Richard II.* recueilli par une

Ordre

Ordre de restituer *Cherbourg* au Roi de Navarre. Du 24 d'Octobre 1393. Page 756.

Restitution de Cherbourg.

Ordre pour l'enterrement de la Reine *Anne* (1). Du 10 de Juin 1394. Page 779.

Enterrement de la Reine.

Ordre concernant le Duché de Guyenne, donné au nom du Roi, le 21 de Juin 1394. Il paroît par-là, que *Richard* avoit déja revoqué le don de la Guyenne (2).

Revocation du don de la Guyenne.

Conventions pour le Mariage du Roi, avec *Isabelle* de France, Fille de *Charles VI.*

Conventions pour le mariage du Roi avec Isabelle de France.

personne de qualité dont nous avons parlé plus haut, tiré des relations de *Knighton* & de *Walsingham ;* il paroît, dis-je, que l'Evêque de *Salisbury* avoit une ancienne rancune contre les Bourgeois, qu'on croyoit en général attachez à la Doctrine de *Wiclef.* Ce Prélat se prévalut de l'émeute dont nous avons fait mention à la page 47, pour aigrir si fort l'esprit du Roi contre la Ville, qu'il menaça de la raser jusqu'aux fondemens : mais on employa la médiation de certains Seigneurs, qui firent venir le Maire, les Sherifs, les Aldermans & vingt-quatre des principaux Bourgeois, à la Cour que le Roi tenoit alors à *Nottingham.* C'est-là que s'accusant les uns les autres, pour s'insinuer dans les bonnes graces du Roi, le Maire fut emprisonné au Château de *Windsor*, & les autres dans d'autres prisons. Cependant la Reine, le Duc de *Glocester*, l'Evêque de *Londres*, & d'autres personnes de distinction employant sincerement leur intercession pour la Ville, vinrent si bien à bout d'appaiser le Roi, qu'il partit pour *Londres*, & vit venir au-devant de lui quatre-cens hommes à cheval avec des habits uniformes, une quantité prodigieuse de gens à pied, une Procession solemnelle du Clergé, & 500 jeunes Garçons en surplis. Les balcons étoient tendus de tapisseries & de peintures ; il y avoit des fontaines de vin &c. Outre cela ils firent présent au Roi d'une Couronne d'or de grand prix, & d'une autre de la même matiere à la Reine, avec un Tableau de la Trinité valant 800 livres sterling, & divers autres dons : ce fut par ce moyen qu'ils obtinrent la restitution de leurs anciens Privileges. Mais après tout ceci, ils furent obligez de payer encore la somme de 10000 livres sterling, pour ne pas encourir de nouveau l'indignation du Roi. L'Evêque de *Londres*, qui avoit eu si bonne part à la reconciliation du Roi avec la Ville, reçut de grands honneurs des Bourgeois, non-seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort : le Maire, les Aldermans, & les Compagnies faisoient neuf Processions dans l'année à *Westminster* où il étoit enterré, & y faisoient des prieres pour le repos de son ame. Mr. *de Rapin* remarque que *Richard* vécut assez longtems pour se repentir du traitement rigoureux qu'il avoit fait à la Ville de *Londres*, lequel lui fit perdre le cœur des Bourgeois ; & il apprit à ses dépens dans la suite, combien il est dangereux à un Roi d'avoir cette Capitale pour ennemie. WHAT.

(1) Le Roi fut si touché de la mort de la Reine, qu'il proféra des malédictions contre *Sheen* près de *Richemond*, où elle étoit morte ; il ne voulut plus y retourner, & en fit démolir le Palais. On dit que cette Princesse favorisoit la Doctrine de *Wiclef*, & qu'elle avoit beaucoup de vertu & de pieté. Elle fut ensevelie avec beaucoup de pompe à *Westminster*, le 3 d'Août. WHAT.

(2) Quoique le Duc de *Lancastre* vint de gagner le cœur des *Gascons* avec de grandes dépenses, il ne laissa pas d'obeir ponctuellement à son rappel, & fut reçu avec beaucoup d'honneur par le Roi, si ce ne fut pas de bon cœur. Après que ce Seigneur eut fait peu de séjour à la Cour, il obtint la permission de se retirer dans son Palais à *Lincoln*, où il épousa *Catherine Swinford*, qu'il avoit entretenue du vivant de sa Femme, & dont il avoit eu deux Fils & une Fille. WHAT.

Voici quelques-unes de ces Conventions.

La Dot étoit de 800000 livres dont 300000 devoient être payés le jour du mariage, & le reste 100000 tous les ans.

Que quand la future Reine seroit âgée de douze ans, (elle n'en avoit alors que sept,) elle renonceroit à toutes successions paternelles & maternelles, à l'exception du Duché de Baviere, s'il venoit à lui échecoir du coté d'Isabelle de Baviere sa Mere.

Que les Enfans, mâles & femelles, qui viendroient de ce mariage, ne pourroient point prétendre à la Couronne de France, quand même quelqu'un d'entre eux viendroit à se trouver le plus prochain Héritier.

Richard se reservoit expressément les droits qu'il pouvoit avoir d'ailleurs sur cette Couronne, auxquels il ne prétendoit point renoncer par ces Conventions (1).

ACTES DU TOME VIII.

TOUCHANT LES AFFAIRES DOMESTIQUES, Pendant le Regne de RICHARD II.

Proclamation touchant la prison &c.

PROCLAMATION pour appaiser le Peuple, touchant la prison des Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, & du Duc de *Glocester*. Du 15 de Juillet 1397. Page 6.

Richard protestoit dans cette Proclamation, que ces Seigneurs n'avoient pas été arrêtez pour la prise d'armes de 1388, mais pour de nouvelles malversations. Cependant, ce fut uniquement sur cette accusation, qu'ils furent condamnez. Ce fut dans la suite un des Chefs d'accusation contre le Roi, en 1399.

Emprunts faits par le Roi.

Emprunts faits par le Roi, des Communautés, & de divers Particuliers. Du 10 d'Août 1397. Page 8.

Ces emprunts montoient en tout à 19735 marcs, & à 5685 livres sterling.

Ordre d'assembler le Clergé pour un subside.

Ordre d'assembler le Clergé pour accorder un subside au Roi. Du 14 d'Août 1397. Page 12.

Rikil un des meurtriers du Duc de Glocester.

Ordre à un nommé *Rikil* Irlandois, d'aller de la part du Roi, parler au Duc de *Glocester*, prisonnier à Calais. Du 17 d'Août 1397. Page 13.

Selon les apparences, ce *Rikil* fut un des meurtriers du Duc (2).

(1) *Walsingham* nous apprend que le voyage que le Roi *Richard* fit en France, pour l'amour de ces Armoiries, lui couta plus de 300000 marcs, sans compter les présens qu'il fit au Roi de France & à ses Seigneurs, qui en valoient plus de 10000. WHAT.

(2) C'est peut-être le Juge *Rickel*, dont il est parlé dans l'*Histoire Complete*,

Quoique *Richard* fût bien assuré de la mort du Duc son Oncle, il ne laissa pas d'envoyer un Ordre au Gouverneur de Calais de faire conduire ce Prince en Angleterre, pour répondre devant le Parlement aux accusations intentées contre lui. Du 21 de Septembre 1397. Page 15. **Ordre au Gouverneur de Calais touchant ledit Duc.**

Ordre à l'Archevêque d'*Torck*, de faire prier Dieu pour l'ame du Duc de *Glocester*. Du 6 d'Octobre 1397. Page 19. **Prieres pour l'ame de ce Duc.**

Dans cet Ordre, le Roi disoit à l'Archevêque, que le Duc avoit avoué tous ses crimes avant sa mort, & que sa Confession avoit été communiquée au Parlement. Mais c'étoit un Parlement qui selon les apparences, ne l'avoit pas trop scrupuleusement examinée.

Amnistie pour tous les Adhérans du Duc de *Glocester*, & des Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*. Du 29 de Novembre 1397. Page 26. **Amnistie pour les Adhérans de ce Duc.**

Révocation du Pardon accordé au Comte d'*Arundel*. Du 3 de Fevrier. Page 34.

Ordre au Gouverneur de *Windsor*, de garder sûrement les Ducs de *Hereford* & de *Norfolck*, qui devoient lui être livrés. Du 23 d'Avril 1398. Page 47. **Ordre de garder les Ducs de Hereford & de Norfolck.**

Lettres-Patentes, pour accorder au Duc de *Hereford* la permission d'établir des Procureurs, pendant son absence. Du 8 d'Octobre 1398. Page 49. **Procureurs accordez à ces Seigneurs.**

Lettres semblables, pour le Duc de *Norfolck*.

Ordre de publier les Statuts du Parlement de *Shrewsbury*. Du 25 de Mars 1399. Page 72. **Parlement à Shrewsbury.**

Testament de *Richard*. Page 72. **Testament de Richard.**

Dans ce Testament, ce Prince marquoit dans un grand détail tout ce qu'il vouloit être observé à son enterrement, & faisoit divers legs; mais il ne nommoit point d'Héritier, ni celui qui devoit lui succeder. Ce Testament, qui est sans date, fut fait apparemment peu de tems avant son dernier voyage d'Irlande.

La révolution, dont il a été parlé dans l'Abregé, étant arrivée pendant que *Richard* étoit dans cette Ile, on ne trouve plus que quelques Actes qui sont sous son nom, quoiqu'il fût entre les mains du Duc de *Lancastre*.

Ordre d'arrêter ceux qui font des Assemblées, pour troubler la Paix du Royaume. Daté de *Chester* le 20 d'Août 1399. Page 84. **Ordre contre les Assemblées tumultueuses.**

Autre sur le même sujet, daté de *Lichfield* le 24 d'Août 1399, Page 85.

Ces deux derniers Ordres furent donnez sur la route, pendant qu'on conduisoit *Richard* à Londres, & contre ses propres partisans.

d'Angleterre, qui après la mort du Duc, lut une Confession de plusieurs perfidies signée de sa propre main, & pour lesquelles on prononça contre lui, quoique mort, la même sentence qu'on prononce dans les crimes de Haute-Trahison. WHAT.

VII.

AFFAIRES DE L'EGLISE.

LEs Extraits des Tomes précédens peuvent donner une idée de celui-ci, pour ce qui regarde les affaires de l'Eglise; puisque les mêmes differends subsistoient toujours entre les deux Cours de Rome & d'Angleterre. Tout l'effet que le Schisme produisoit, étoit qu'*Urbain VI*, à qui l'Angleterre adhéroit, gardoit un peu plus de ménagement pour la forme : mais au fond, il agissoit de la même maniere que ses Prédécesseurs.

Quoiqu'*Edouard III* eût fait un accord avec *Gregoire XI*, sur leurs differends; cet accord, ainsi qu'on l'a vu dans l'Extrait précédent, ne consistoit, de la part du Pape, qu'en certaines généralitez qui pouvoient recevoir diverses explications, selon les conjonctures du tems. Aussi paroît-il en plusieurs endroits de ce VII Tome, que le Roi l'entendoit d'une maniere, & le Pape d'une autre; ainsi les mêmes prétentions subsistoient des deux côtez.

Usurpations de la Cour de Rome

Pendant le Regne de *Richard II*, le Parlement fit divers Statuts, contre les *Provisions* de Rome, les *Réservations*, les *Expectatives*, & les Bénéficiers étrangers. Mais le Pape ne laissoit pas d'aller toujours son train, & après quelque dispute, qui lui attiroit quelquefois des reproches un peu durs, il remportoit toujours la victoire. Il pourvoyoit aux Evêchez, tantôt parce qu'il s'étoit réservé la Collation de ceux qui viendroient à vaquer par la translation d'un Evêque à un autre Siege, tantôt parce qu'un Evêque étoit mort à sa Cour, ou sous divers autres prétextes. Quand ceux-là lui manquoient, il ne laissoit pas de s'attirer le droit d'y pourvoir, sous prétexte que son zèle ne lui permettoit pas de souffrir qu'une telle Eglise demeurât long-tems privée de Pasteur.

Il est certain, que si le Roi avoit voulu sérieusement tenir la main à l'exécution des Statuts du Parlement, il auroit été soutenu de tout son Peuple, & qu'enfin la Cour de Rome auroit été obligée de lâcher prise. Mais comme il arrivoit souvent, qu'il vouloit faire tomber les élections sur des personnes qui n'étoient pas agréables aux Chapitres, de peur de n'obtenir pas ce qu'il souhaitoit de ceux qui devoient faire le choix, il s'adressoit au Pape, qui manquoit rarement de le favoriser, afin d'établir en même tems son propre droit. On trouve dans ce Volume plusieurs Licences, accordées par le Roi, de solliciter des Provisions & des Expectatives à la Cour de Rome; de se mettre en possession des Bénéfices conferez par le Pape, contre les droits de la Nation; à des Etrangers, de posseder des Bénéfices en Angleterre; & à des Anglois, de prendre à ferme les Bénéfices des Etrangers; & tout

cela contre des Statuts exprès du Parlement. Après cela, le Roi avoit mauvaise grace d'exagerer les conséquences de ces abus, puisqu'il leur ouvroit lui-même la porte.

Secte des Lollards.

Il y a dans ce Tome quelques Actes, qui regardent la Secte des *Wicleffites*, qu'on appelloit communément *Lollards* (1), qui s'étoit beaucoup accrue sous ce Regne : mais ce ne sont proprement que des Ordres tendans à la ruïner.

Croisade du Pape Urbain contre Clement III.

Une Croisade qu'*Urbain VI.* publia contre *Clement III*, son Compétiteur, & dont l'Evêque de *Norwich* fut déclaré Général, fournit aussi quelques Actes de peu d'importance.

Religieux Mendians tournez en ridicule.

Pendant ce Regne, les Religieux Mendians furent vivement attaquez par diverses personnes, qui tâchoient de tourner en ridicule leur pauvreté affectée. Entre autres, un certain Archevêque d'*Armagh* prêcha contre eux dans Londres & leur porta un grand préjudice, tant par ses Livres, que par ses Sermons. Ils se plaignirent au Roi de la malice de leurs ennemis, & en obtinrent divers Ordres en leur faveur.

Voici présentement quelques Actes, qui regardent les matieres que nous venons d'indiquer.

Religieux étrangers chassez.

Ordre de chasser du Royaume tous les Religieux étrangers, selon l'Ordonnance du Parlement. Du 20 de Décembre 1377. Page 180.

Ordre de saisir les Bénéf. appart. aux Cardinaux.

Ordre de saisir tous les Bénéfices appartenans aux Cardinaux, qui obéïssoient à l'Antipape *Clement*. Du 6 de Juillet 1378. Page 222.

L'autorité du Pape reconnue en Guyenne.

Divers Ordres pour faire reconnoitre l'autorité d'*Urbain VI* dans le Duché de Guyenne.

Permission de prendre à ferme les Bénéfices d'un Cardinal parent du Pape.

Permission de prendre à ferme les Bénéfices d'un Cardinal parent du Pape, nonobstant le Statut du Parlement. Du 8 de Juillet 1380. Page 265.

Autre Licence semblable. Page 266.

Revenus des Bénéfices accordez au Pape.

Concession au Pape *Urbain*, des revenus de tous les Bénéfices des Cardinaux adhérans à l'Antipape. Du 6 Juillet 1379. Page 222.

Plainte de Richard au Pape : réponse du Pontife.

Urbain abusant du prétendu droit de conferer tous les Bénéfices d'Angleterre, le Roi lui écrivit pour lui remontrer, qu'il violoit l'Accord qui avoit été fait avec *Grégoire IX*. On trouve ici la réponse du Pape, qui élude ce reproche, en disant, que pour le présent il n'a pas cet Accord entre les mains; mais qu'en attendant qu'il l'ait trouvé, il consent qu'il ne soit rien innové. Cependant, il se maintenoit dans la possession de conferer les Bénéfices. 1382. Page 362.

(1) *Trithème* dit que ces Hérétiques furent aussi nommez à cause de *Gautier Lollard*, Allemand, qui fleurissoit environ l'an 1315; ou, comme d'autres prétendent, de *Lollium*, mot Latin qui signifie *Yvroye*; Sobriquet qu'on croit venir des Moines leurs ennemis, qui ne manquerent pas de leur donner le nom diffamant d'*Yvroye* semée par le Malin dans le champ de l'Eglise de Dieu. WHAT.

Ordre à l'Université d'Oxford de chasser tous les Sectateurs de Wicleff.

Ordre à l'Université d'Oxford, de chasser tous les Sectateurs de *Wicleff*, & de saisir tous les exemplaires d'un Livre de ce Docteur, intitulé *Trialogus*. Du 13 de Juillet 1382. Page 363.

Général de la Croisade.

Permission à l'Evêque de *Norwich*, d'accepter la Charge de Général de la Croisade, publiée par *Urbain VI*. Du 6 de Décembre 1382. Page 372.

Bulle touchant l'Evêché de Landaff.

Bulle de Provision, pour l'Evêché de *Landaff*, fondée sur la translation de l'Evêque, & sur la réservation que le Pape avoit faite en pareil cas. En Février 1383. Page 276.

Il y en a plusieurs autres de même espece.

Garnison dans Graveline.

Ordre de mettre garnison dans *Graveline*, conquise par l'Evêque de *Norwich*, Général des Croisez. Du 2 de Juin 1383. Page 399.

Protection pour les Ordres Mendians.

Protection pour les quatre Ordres de Religieux Mendians. Du 4 de Novembre 1384. Page 448.

Il y en a quelques autres semblables.

Le Clergé déchargé d'une imposition.

Ordre à l'Archevêque de *Canterbery*, d'arrêter la levée d'une Imposition, mise par le Pape sur le Clergé d'Angleterre, contre un Statut du Parlement. Du 10 d'Octobre 1389. Page 644.

Licence de pouvoir impétrer des Bénéfices en Cour de Rome.

Licence du Roi de pouvoir impétrer des Bénéfices en Cour de Rome, nonobstant le Statut contraire. Du 26 de Mai 1390. Page 692.

On en trouve plusieurs autres semblables.

Plaintes contre la Cour de Rome.

Lettre du Roi & des Seigneurs au Pape, sur les *horribles* excès de la Cour de Rome, touchant la Collation des Bénéfices. Du 26 de Mai 1390. Page 672.

Voici un endroit de cette Lettre, qui fait voir en substance de quoi les Anglois se plaignoient, & combien ils étoient outrez de la maniere dont la Cour de Rome en usoit avec eux. *Imò quod à sæculis inauditum est, humana artis industria tantùm didicit avaritiæ famulari, ut si fortè & unicam Ecclesiam vacare contigerit, sex aut quinque translationes Sedium Episcopalium continuò celebrentur; non ut de virtute sit transitus ad virtutem, sed potiùs, ut saliat uberiùs, qui salit altiùs, & imago Cæsaris in domum Domini multipliciter, sed tamen abominabiliter, transferatur.*

Cæterùm, in tantum processit Provisionum & Reservationis abusio, quòd Dignitates Ecclesiasticæ Regni nostri, & pinguiora Beneficia, curata & non curata, alienigenis conferuntur, interdum fortassis nobis feraliter inimicis, & aliis numquam residentibus, nec residere valentibus in eisdem; qui linguam non intelligunt, nec cognoscunt oves suas, nec à suis ovibus cognoscuntur.

Cette Lettre est pleine de semblables plaintes, & d'expressions extrêmement fortes, qui ne produisirent pourtant aucun effet.

Les Sujets du Roi rappellez de Rome.

Ordre à tous les Sujets du Roi, qui étoient à la Cour du Pape pour solliciter des Bénéfices, de retourner en Angleterre dans un certain tems. Du 3 de Mai 1391. Page 698.

Lollards chassez d'Oxford.

Ordre de chasser les *Lollards* de l'Université d'Oxford. Du 18 de Juillet 1395. Page 805.

